

Université Paris XIII - Nord
U.F.R. Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés
École Doctorale Érasme

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS XIII

Discipline : Histoire Ancienne

présentée et soutenue publiquement

par

Alexandre HÉLIN

le 26 janvier 2015

**COMMENTAIRE HISTORIQUE COMPOSÉ DES LIVRES XXII À
XXIX DES *HISTOIRES* DE POLYBE**

I

***Thèse dirigée par* Michel MOLIN**

JURY

M. Giovanni BRIZZI, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de Bologne

M. Jean-Yves CARREZ-MARATRAY, Professeur d'Histoire et d'Archéologie des mondes grecs et hellénistiques à l'Université de Paris XIII - Sorbonne-Paris-Cité

Mme Marianne COUDRY, Professeur émérite d'Histoire romaine à l'Université de Haute-Alsace

M. Éric FOULON, Professeur de langue et littérature grecques à l'Université Toulouse II - Le Mirail

M. Michel MOLIN, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de Paris XIII - Sorbonne-Paris-Cité

Mme Michèle TRANNOY, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de Paris IV - Sorbonne

Nous tenons, avant tout, à adresser nos plus vifs remerciements à Michel Molin, qui nous a permis de nous lancer dans la rédaction de notre thèse et de poursuivre notre étude sur les *Histoires* de Polybe, entamée lors de nos deux années de Master à l'Université d'Angers. Ses conseils et remarques éclairés nous auront maintes fois aidé à améliorer notre travail, en corrigeant ou approfondissant certains aspects de notre réflexion. Nous tenons également à remercier Éric Foulon, qui nous a fourni le texte des livres XXII et XXIX des *Histoires* de Polybe et sa traduction, base indispensable de notre travail. Nous n'oublions pas non plus Jean-Yves Carrez-Maratray, que nous n'avons pas hésité à consulter pour des conseils d'ordre technique ou méthodologique et qui nous a aussi transmis un de ses articles, qui n'est pas encore paru, utile pour notre sujet d'étude, ainsi que Giovanni Brizzi, dont la connaissance de la Rome républicaine des III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C. nous a apporté une aide précieuse dans notre analyse de la politique romaine lors de cette période, à travers le texte de Polybe. Il est également indispensable de remercier l'École Doctorale Érasme, de l'Université Paris 13, qui a cru en notre travail et nous a permis de mener à bien cette thèse, par l'attribution d'une allocation de recherche.

Nous tenons enfin à remercier chaleureusement notre famille, ainsi que notre amie Corinne, qui ont su nous encourager et nous donner le moral nécessaire pour la rédaction de notre thèse, tout au long de ces cinq années.

Introduction

L'édition des Belles Lettres, qui établit, traduit et commente les textes des auteurs antiques grecs et latins, s'est pour l'instant arrêtée au livre XVI des *Histoires* de Polybe. Pour qui souhaite consulter une traduction française des livres XXII à XXIX des *Histoires*, il faut donc se reporter à la traduction de Denis Roussel, qui date de 1970¹. La nouvelle édition de la Loeb Classical Library, avec le texte polybien revu et corrigé par F.W. Walbank et C. Habicht², permet d'avoir le texte grec avec la traduction anglaise, ainsi que quelques éléments de commentaires. Le travail d'Éric Foulon, qui a repris avec précision l'établissement du texte des livres XXII à XXIX et l'a traduit, nécessitait d'y ajouter un commentaire historique aussi complet que possible, et c'est la tâche à laquelle nous nous sommes attelés dans cette thèse. Ainsi, toutes nos références au texte des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe proviennent du texte établi et traduit par Éric Foulon que nous avons fourni en annexe³.

À l'origine, les *Histoires* de Polybe comprenaient 40 livres, dont certains, comme le livre XL, ne nous sont pas du tout parvenus. L'œuvre de l'historien grec peut être divisée en deux parties : la première concernait la conquête du monde méditerranéen par les Romains, depuis le début de la deuxième guerre punique en 220 (avec une introduction remontant à la première guerre punique, relatée au livre I) jusqu'à la troisième guerre de Macédoine terminée en 168, pour les 29 premiers livres ; la deuxième partie, pour les 11 derniers livres, racontait les événements survenus entre la victoire de Rome sur Persée et la destruction de Corinthe en 146, pour étudier les conséquences de la domination romaine sur le bassin méditerranéen. Les 5 premiers livres des *Histoires* nous sont quasiment parvenus dans leur intégralité, les livres VI à XVIII (hormis le livre XVII, perdu) ont été conservés dans d'assez bonnes proportions et à partir du livre XIX, les fragments dont nous disposons se font plus rares. Pour les livres qui nous intéressent ici, les livres XXII, XXIII, XXVIII et XXIX sont encore composés de fragments de taille raisonnables, bien que très maigres si on les compare aux premiers livres des *Histoires*. Les livres XXIV, XXV et XXVII sont encore plus réduits et le livre XXVI a presque entièrement été perdu, à l'exception d'un passage sur le caractère d'Antiochos IV.

1 Et réimprimée en 2003 chez Gallimard, avec quelques corrections (distinction Flaminius/Flamininus par exemple) : *Histoire*, texte traduit, présenté et annoté par D. Roussel, Paris, Éditions Gallimard, 1970 [2003].

2 *The Histories*, volume I à VI, texte établi et traduit par W.R. Paton, revu et corrigé par F.W. Walbank et C. Habicht, Londres, Loeb Classical Library, 2012.

3 Voir le texte grec, avec également l'apparat critique, dans le fascicule 1, et la traduction française dans le fascicule 2, fournis par É. Foulon.

L'essentiel des fragments des livres XXII à XXIX proviennent des *Excerpta Constantiniana*, que Constantin VII avait fait rassembler au X^{ème} siècle. Nous possédons six des recueils de ces *Excerpta Constantiniana*, et quatre d'entre eux contiennent des fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires* qui nous intéressent⁴. Il s'agit des *Excerpta De Virtutibus et uitiis*⁵, *De Sententiis*⁶, *De Legationibus Romanorum ad gentes*⁷, et *De Legationibus gentium ad Romanos*⁸. Ce sont ces deux derniers recueils qui fournissent la plus grande partie des fragments des livres XXII à XXIX, ce qui explique en partie l'importance tenue par les ambassades dans le texte polybien pour la période de 188 à 168.

Le texte de Polybe nous est aussi connu grâce à la tradition indirecte, puisque de nombreuses citations de Polybe, parfois assez longues, plus ou moins fidèles à l'original, se retrouvent chez les auteurs anciens. Athénée nous a, par exemple, permis de conserver le portrait d'Antiochos IV⁹, notre seul fragment du livre XXVI des *Histoires*. Les éléments transmis par Strabon, de nature géographique, sont réunis dans le livre XXXIV, qui ne nous concerne pas ici, mais nous avons tout de même un bref fragment du livre XXIV, sur la description de l'Haimos, qui provient de l'œuvre de Strabon¹⁰, ainsi qu'une mention de l'activité de Tib. Sempronius Gracchus en péninsule Ibérique¹¹. Tite-Live a également repris de nombreux passages du texte polybien, sur le relèvement de la Macédoine, la querelle entre Démétrios et Persée, les fils de Philippe V, les débuts du règne de Persée ainsi que le déroulement de la troisième guerre de Macédoine¹². Néanmoins, le texte de Tite-Live, pour compléter celui de Polybe, doit être abordé avec prudence puisque l'historien latin a souvent modifié la façon de présenter les événements, son but étant différent de celui de Polybe. Diodore, Plutarque et Appien peuvent également être utilisés¹³, mais leurs emprunts

4 Pour une étude complète des manuscrits polybiens, nous renvoyons à l'ouvrage de J.M. Moore, *The manuscript tradition of Polybius*, Cambridge, Cambridge University Press, 1965.

5 Les fragments des livres XXII à XXIX qui proviennent des *Excerpta De virtutibus et uitiis* sont : XXII, 17,1-7 ; 19,1-21,5 ; XXIII, 5,4-18 ; 10,1-15 ; 11,1-8 ; 12,1-14,12 ; XXIV, 7,1-8 ; 11,1-8 ; XXV, 3,1-10 ; XXVII, 7,1-3 ; 13,1-4 ; 15,1-17,1 ; XXVIII, 3a,1-3 ; 14,1-4 ; 19,1.

6 Les fragments des livres XXII à XXIX qui proviennent des *Excerpta De Sententiis* sont : XXII, 7,1-11 ; 16,1-4 ; XXIII, 6a ; 10,15-16 ; 12,1-15,3 ; XXIV, 12,1-13,10 ; XXVII, 10,1-11,5 ; 19,1-3 ; XXVIII, 10,1-2 ; 18,1-5 ; XXIX, 1-3 ; 5,1-9,13 ; 12,1-12 ; 18,2 ; 21,1-9 ; 25,1-26,2.

7 Les fragments des livres XXII à XXIX qui proviennent des *Excerpta De legationibus Romanorum ad gentes* sont : XXII, 16,1-17,6 ; 18,1-6 ; XXIII, 8,1-7 ; XXIV, 14,1-15,13 ; XXVIII, 3,1-7,15 ; XXIX, 2,1-4 ; 27,1-13.

8 Les fragments des livres XXII à XXIX qui proviennent des *Excerpta De legationibus gentium ad Romanos* sont : XXII, 3,1-6,6 ; 8,1-11,15 ; 14,1-15,10 ; 17,7-12 ; XXIII, 1,1-5,4 ; 6,1-3 ; 7,1-7 ; 9,1-15 ; 16,1-18,5 ; XXIV, 1,1-3,1 ; 5,1-6,7 ; 8,1-10,15 ; XXV, 2,1-15 ; 4,1-6,6 ; XXVII, 1,1-6,4 ; 8,1-9,15 ; 14,1-3 ; 18,1-2 ; XXVIII, 1,1-2,8 ; 8,1-9,8 ; 12,1-13,14 ; 15,1-17,15 ; 20,1-23,5 ; XXIX, 3,1-4,10 ; 10,1-11,6 ; 19,1-11 ; 22,1-24,7.

9 Polybe, XXVI, 1a-1 ; Athénée, X, 439A et V, 193D.

10 Polybe, XXIV, 4 ; Strabon, VII, 5,1.

11 Polybe, XXV, 1,1-2 ; Strabon, III, 4,13.

12 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.124, qui liste les passages de Tite-Live, tirés de Polybe, sur les causes de la troisième guerre de Macédoine.

13 Pour Plutarque, des passages de la *Vie de Flaminius*, de la *Vie de Philopomen* et de la *Vie de Paul-Émile*, pour ce qui nous concerne, sont tirés du texte de Polybe. Les intermédiaires entre Polybe et Appien sont probablement nombreux, mais on fait remonter à Polybe les chapitres 39 à 60 des *Iberica*, les chapitres 1 à 47 des *Syriaca*, et les fragments des *Macedonica*.

à Polybe sont mélangés avec d'autres sources, très abrégés ou encore indirects. On trouve aussi de nombreuses citations de Polybe dans la Souda¹⁴, qui exclut toute modification importante du texte original. Avant d'expliquer quel est l'intérêt d'étudier les livres XXII à XXIX et en quoi la période 188-168 est capitale à la fois pour l'histoire de la République romaine et au sein de l'œuvre de Polybe, nous allons résumer le contenu des livres XXII à XXIX.

Contenu et objet des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe :

Les livres XXII à XXIX des *Histoires* nous sont non seulement parvenus de façon plus ou moins fragmentaire mais ne traitent également pas tous du même nombre d'années. À partir du livre VII¹⁵, en général chaque livre traite des événements d'une moitié d'olympiade. C'est le cas pour les livres XXIII, XXIV et XXVII. En revanche, les livres XXII, XXV et XXVI concernent chacun une olympiade entière, tandis que les livres XXVIII et XXIX relatent les événements d'une seule année chacun, ce qui s'explique par la densité variable des événements durant la période 188-168.

Polybe termine le livre XXI de ses *Histoires* par la conclusion du traité de paix d'Apamée¹⁶, consécutive à la défaite d'Antiochos III, et l'envoi de dix commissaires romains en Asie pour faire appliquer les termes de ce traité et régler les questions de détails¹⁷. Pour ce qui est des livres XXII à XXIX, qui concernent les années 188 à 168, leur aspect fragmentaire, surtout pour les livres XXV et XXVI, rend leur étude complexe. Nous trouvons toutefois une unité d'action réelle au sein de ces livres. En effet, Polybe nous y décrit les événements qui se sont déroulés entre deux importantes victoires romaines contre des monarchies du bassin oriental de la Méditerranée, les royaumes séleucide et macédonien. Fidèle à son raisonnement qui veut que toute guerre découle de la précédente¹⁸, l'essentiel de son propos tend donc à montrer que la troisième guerre de Macédoine, terminée en juin 168 par la victoire de L. Aemilius Paullus à Pydna, trouve ses origines dans la guerre contre Antiochos III, ainsi que dans la défaite de Philippe V lors de la deuxième guerre de Macédoine. À côté de ce thème, essentiel pour l'évolution de la situation politique en Méditerranée au cours du II^{ème} siècle av. J.-C., Polybe traite également longuement de la politique, extérieure et intérieure, de la Confédération achéenne, qui prend davantage d'influence en Grèce, sous l'impulsion de Philopoïmen, en partie grâce aux défaites successives des monarchies hellénistiques

14 Polybe, XXII, 6,7 ; 19,1-21,5 ; XXIII, 10,17 ; 19,1 ; XXVII, 7,1-3 ; 12,1-7 ; XXIX, 14,4 ; 16,1-17,3 ; 18,3.

15 Les livres I et II constituent une introduction aux *Histoires* et racontent les événements déroulés entre 264 et 220. Les livres III à V traitent de la 140^{ème} olympiade (220-216), et le livre VI est une digression de Polybe sur les institutions.

16 Polybe, XXI, 42,1-27.

17 Polybe, XXI, 43-45. Nous retrouverons la mention de ces ambassadeurs au début du livre XXII, lors de l'épisode du don de la Lycie aux Rhodiens (XXII, 5,2).

18 Sur le raisonnement de Polybe sur les causes des guerres, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.99-203.

face aux Romains.

Le livre XXII commence par un sommaire des événements rapportés dans ce livre¹⁹, puis la courte mention d'une ambassade romaine envoyée à Cleitôr²⁰. Polybe nous relate ensuite les événements de Grèce, avec le conflit entre les Lacédémoniens et les Achéens et l'intervention de Rome²¹, puis le renouvellement de l'alliance entre la Confédération achéenne et l'Égypte lagide de Ptolémée V²². Il poursuit avec les affaires de Béotie, et la volonté de T. Quinctius Flaminius de faire revenir Zeuxippos chez lui, se heurtant à la résistance des Béotiens²³. L'intervention des Achéens, à la demande de Rome, a débouché sur un conflit entre les deux confédérations de cités²⁴. L'année 187-186 est marquée par les conflits, puisque le règlement des affaires d'Asie par les commissaires romains après Apamée aboutit à un conflit entre les Rhodiens et les Lyciens, à cause de deux interprétations différentes des réponses données par les Romains aux ambassadeurs reçus²⁵.

Le chapitre de l'histoire d'Italie, qui débute le récit de l'année 186-185, est très bref, mais essentiel ; de nombreuses ambassades sont envoyées à Rome se plaindre de Philippe V, qui a lui-même dépêché des ambassadeurs pour se défendre des accusations portées contre lui²⁶. Les affaires de Macédoine suivent et permettent à Polybe, en critiquant les historiens qui l'ont précédé²⁷, d'énoncer son raisonnement sur les causes de la troisième guerre de Macédoine, qui pour lui tire son origine dans la volonté de Philippe V de mener une guerre de revanche contre les Romains²⁸. L'historien grec reprend ensuite les événements de Grèce, surtout de la Confédération achéenne, avec la réception par les Achéens d'ambassadeurs pergaméniens, lagides et séleucides, tous venus pour renouveler l'alliance avec la Confédération. Polybe détaille avec précision les débats, en réaction principalement à la proposition d'Eumène, qui offrait de l'argent aux Achéens, ce qui fut refusé²⁹. Le renouvellement de l'alliance entre l'Égypte lagide et la Confédération achéenne, évoqué précédemment, est repris à nouveau par Polybe qui décrit le retour des ambassadeurs achéens, dont son père Lycortas, et les critiques du stratège Aristainos sur la façon dont l'affaire avait été menée³⁰. Les événements de Grèce forment l'essentiel du récit de l'année 186-185 : la venue de Q. Caecilius

19 Polybe, XXII, 1.

20 Polybe, XXII, 2.

21 Polybe, XXII, 3,1-4.

22 Polybe, XXII, 3,5-9.

23 Polybe, XXII, 4,1-8.

24 Polybe, XXII, 4,9-17.

25 Polybe, XXII, 5.

26 Polybe, XXII, 6. Le fragment 157 de Büttner-Wobst est ici placé en 6,8 par É. Foulon, puisqu'il fait référence à l'état d'esprit de Philippe V, face aux accusations portées contre lui et auxquelles il souhaite résister.

27 Polybe, XXII, 7,1-9. Büttner-Wobst place ce chapitre 7 au chapitre 18, mais il a davantage sa place ici, parmi les affaires de Macédoine plutôt qu'après le récit des révoltes en Égypte. Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.205.

28 Polybe, XXII, 7,10-11.

29 Polybe, XXII, 8,3 et 8,8-9,13.

30 Polybe, XXII, 10,1-12.

Metellus, après son ambassade en Macédoine, est décrite par l'historien grec, qui souligne le refus des magistrats achéens de se soumettre aux exigences du légat romain³¹. Le récit des affaires d'Égypte est quant à lui particulièrement fragmentaire ; Polybe nous raconte la répression d'un soulèvement par Ptolémée V, insistant sur la cruauté des supplices infligés aux rebelles³².

Pour l'année 185-184, les affaires d'Italie sont uniquement occupées par le récit des ambassades reçues par le Sénat romain, avec d'abord un rapide résumé sur l'affaire de l'occupation des cités du littoral thrace par la Macédoine et la volonté du Sénat à ce sujet³³, puis, plus détaillée, la réception des ambassadeurs achéens et lacédémoniens, au sujet du conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone, et la justification de l'attitude des Achéens lors de l'ambassade de Q. Caecilius Metellus l'année précédente³⁴. Les affaires de Macédoine sont concernent l'épisode du massacre des habitants de Maronéia³⁵, l'entrevue de Philippe V avec le légat romain Ap. Claudius Pulcher³⁶, puis la décision du souverain macédonien d'envoyer son fils Démétrios en ambassade à Rome pour apaiser le Sénat³⁷. L'histoire de Grèce pour cette année est très concise et s'attarde uniquement sur la Crète et les conflits entre Crétois, avec la venue d'Ap. Claudius Pulcher pour régler la situation³⁸. Les affaires d'Asie, qui n'avaient été abordées qu'avec le récit du conflit entre Lyciens et Rhodiens, reprennent ici, mais seulement à travers deux éloges, celui d'Apollonis³⁹, femme d'Attale I^{er} et mère d'Eumène II, et celui du chef galate Ortiagon⁴⁰. Les affaires d'Égypte sont traitées de la même manière, puisque nous disposons seulement d'un fragment sur l'éloge de l'eunuque Aristonikos⁴¹, pour terminer le livre XXII.

Le livre XXIII des *Histoires* couvre les années 184 à 182 et aborde principalement deux sujets : l'affaire de l'occupation des cités du littoral thrace par la Macédoine de Philippe V et le conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone et Messène. L'histoire d'Italie débute le récit de l'année 184-183, avec la réception par le Sénat romain d'un très grand nombre d'ambassades, provenant de Pergame ou des voisins de la Macédoine, toujours dans le but d'accuser Philippe V, sur

31 Polybe, XXII, 11.

32 Polybe, XXII, 12-13. Ces deux chapitres sont placés par Büttner-Wobst en XXII, 16-17, mais ils concernent les affaires d'Égypte pour la 3^{ème} année de l'Olympiade 148, c'est-à-dire l'année 186/185. Ils doivent donc se situer, comme l'a choisi É. Foulon, avant les affaires de Macédoine pour l'année 185/184. Voir également F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.203.

33 Polybe, XXII, 14,1-4.

34 Polybe, XXII, 14,5-15,10.

35 Polybe, XXII, 16,1-7.

36 Polybe, XXII, 16,8-17,6.

37 Polybe, XXII, 17,7-11.

38 Polybe, XXII, 18.

39 Polybe, XXII, 19.

40 Polybe, XXII, 20.

41 Polybe, XXII, 21.

des sujets très divers⁴². Le roi de Macédoine, comme il l'avait prévu, avait envoyé son fils Démétrios pour se défendre et atténuer les reproches des Romains⁴³. Polybe décrit en détail la réception de ces ambassades⁴⁴, l'audience de Démétrios par le Sénat⁴⁵, et la décision de ce dernier concernant les garnisons macédoniennes occupant les cités du littoral thrace⁴⁶. Il ajoute une rapide analyse des conséquences de l'ambassade de Démétrios à Rome sur la situation en Macédoine, estimant que ce fut le point du départ du conflit à venir entre Persée et Démétrios⁴⁷. Polybe poursuit son récit de la réception des ambassades par le Sénat en décrivant l'audience des ambassadeurs lacédémoniens, divisés en quatre groupes⁴⁸, puis la décision des sénateurs romains, approuvée par l'ambassadeur achéen, Xénarchos⁴⁹. Les affaires d'Italie se terminent avec le cas de Deinocratès de Messène, dont Polybe nous trace rapidement un portrait relativement négatif⁵⁰, et l'arrivée de T. Quinctius Flaminius en Grèce, pour régler la situation en faveur de Messène, en vain⁵¹.

Les affaires de Grèce sont très fragmentaires pour l'année 184-183, nous y trouvons seulement l'anecdote du massacre des ambassadeurs lacédémoniens Arcésilaos et Agésipolis par des pirates⁵², puis les reproches adressés par Polybe à Philopoïmen, en raison de son attitude envers Archon⁵³.

Les affaires de Macédoine sont centrées sur le retour de Démétrios et l'hostilité de Philippe V et de Persée à son égard, avec un jugement négatif de Polybe sur les compétences de Persée par rapport à son frère cadet⁵⁴. L'historien grec poursuit avec la venue du légat romain Q. Marcius Philippus en Macédoine, pour vérifier que Philippe faisait bien évacuer les cités du littoral thrace⁵⁵, puis avec une rapide description des expéditions militaires du souverain macédonien vers le nord de son royaume⁵⁶.

L'année 183-182, pour les affaires d'Italie, est une nouvelle fois marquée par la présence de nombreuses ambassades à Rome. Nous y trouvons des ambassadeurs d'Eumène et de Pharnacès⁵⁷,

42 Polybe, XXIII, 1,1-4.

43 Polybe, XXIII, 1,5.

44 Polybe, XXIII, 1,7-13.

45 Polybe, XXIII, 2.

46 Polybe, XXIII, 3,1-3.

47 Polybe, XXIII, 3,4-10.

48 Polybe, XXIII, 4,1-6.

49 Polybe, XXIII, 4,7-16.

50 Polybe, XXIII, 5,1-13. Voir *infra* p.388-389.

51 Polybe, XXIII, 5,14-18.

52 Polybe, XXIII, 6.

53 Polybe, XXIII, 6a. Ce chapitre est placé dans l'édition Büttner-Wobst en XXII, 19, mais Archon ayant été stratège de la Confédération achéenne en 184/183, il est plus logique de le placer, comme É. Foulon l'a fait, lors des affaires de Grèce pour l'année 184/183. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.13, ne se prononce pas sur la place de ce fragment, avant ou après le chapitre 6 du livre XXIII.

54 Polybe, XXIII, 7.

55 Polybe, XXIII, 8,1-2.

56 Polybe, XXIII, 8,3-7.

57 Polybe, XXIII, 9,1 et 9,3

au sujet du conflit en cours entre ces deux rois, des ambassadeurs rhodiens venus plaider la cause de Sinope⁵⁸, Le Sénat a également entendu des ambassadeurs venant de Macédoine et du Péloponnèse mais a choisi de suivre les conseils de Q. Marcius Philippus : méfiance envers Philippe V⁵⁹, et refus d'intervenir dans le conflit entre la Confédération achéenne et Messène, malgré l'insistance des Achéens⁶⁰.

L'histoire de la Macédoine est ensuite longuement développée par Polybe, du moins dans les fragments qui nous sont parvenus. L'historien grec décrit les trois drames qui se sont abattus sur la maison royale macédonienne, insistant sur le châtimeut infligé à Philippe par les divinités vengeresses pour les méfaits commis au cours de sa vie⁶¹. Il commence par la déportation de la population de certaines cités du royaume de Macédoine⁶², puis l'élimination des fils de ses opposants politiques qu'il avait fait tuer⁶³. Il termine avec le conflit ayant opposé les deux fils de Philippe V, Persée et Démétrios⁶⁴, dont il ne nous reste que de très brefs fragments, comme un discours, rapporté par Polybe, de Philippe à ses fils, pour les inciter à vivre dans la concorde⁶⁵.

Les affaires de Grèce sont également bien développées, avec tout d'abord quelques digressions. En premier lieu, Polybe nous parle de la mort de son mentor, Philopoimen⁶⁶, ce qui lui permet d'introduire un triple éloge envers ses trois grands héros, Philopoimen, Hannibal et Scipion l'Africain⁶⁷. Puis l'historien grec reproche aux chefs de guerre de dévaster les campagnes en temps de guerre⁶⁸, leçon faite à l'occasion de la guerre entre Messène et la Confédération achéenne. Polybe traite dans le détail la résolution de ce conflit et les conditions imposées par les Achéens aux Messéniens⁶⁹, avec une rapide description de la réaction du Sénat romain après la victoire achéenne⁷⁰. Les affaires de Grèce se terminent par le récit de l'intégration de Sparte au sein de la Confédération achéenne et les débats que cela a amenés au sujet du sort des bannis lacédémoniens⁷¹.

Les affaires d'Asie, dont il ne nous est quasiment rien parvenu, hormis une phrase sur la guerre entre Pharnacès et Ariarathès⁷², concluent le livre XXIII.

58 Polybe, XXIII, 9,2-3.

59 Polybe, XXIII, 9,6-7.

60 Polybe, XXIII, 9,8-14.

61 Polybe, XXIII, 10,1-3.

62 Polybe, XXIII, 10,4-7

63 Polybe, XXIII, 10,8-11 et 10,15.

64 Polybe, XXIII, 10,12-14 et 10,16.

65 Polybe, XXIII, 11.

66 Polybe, XXIII, 12,1-6. La référence à Lycortas (XXIII, 12,7) est sans doute là pour signaler le choix du père de Polybe comme stratège de la Confédération achéenne après la mort de Philopoimen.

67 Polybe, XXIII, 12,8-14,12.

68 Polybe, XXIII, 15.

69 Polybe, XXIII, 16,1-17,2.

70 Polybe, XXIII, 17,3-4.

71 Polybe, XXIII, 17,5-18,5.

72 Polybe, XXIII, 19. Cela correspond au fragment 112 de l'édition Büttner-Wobst.

Le livre XXIV est divisé de façon très inégale. Le récit des événements de l'année 182-181 est bien plus court que celui de l'année 181-180. Les affaires d'Italie, qui débutent le livre XXIV, sont, comme précédemment, marquées par la réception d'ambassades par le Sénat romain⁷³. L'histoire de Grèce découle directement des affaires d'Italie, puisque Polybe nous y relate la réaction des Achéens vis-à-vis de la réponse du Sénat sur le cas des bannis lacédémoniens⁷⁴, avant un court passage sur la situation conflictuelle entre les cités de Crète⁷⁵. Le récit des affaires de Macédoine est quant à lui complètement perdu, hormis une courte description de l'Haimos⁷⁶, qui devait s'inscrire dans le récit de l'expédition de Philippe V, avec son armée, vers le nord de son royaume.

Les affaires d'Italie pour les années 181-180 concernent à nouveau une réception d'ambassade, mais cette fois-ci une seule, celle des frères d'Eumène, envoyés à Rome pour convaincre le Sénat d'intervenir aux côtés de Pergame contre Pharnacès du Pont⁷⁷.

Le récit des événements de Grèce est en revanche très détaillé, avec en premier lieu la première intervention de Polybe dans la vie politique de la Confédération achéenne, puisqu'il a été nommé pour faire partie d'une ambassade devant être envoyée en Égypte⁷⁸. Le portrait, très négatif, de Chairon de Lacédémone⁷⁹ permet ensuite à l'historien grec de reprendre le fil de son récit sur les problèmes posés par les bannis lacédémoniens à la Confédération achéenne. Le stratège Hyperbatos a relancé le débat sur le retour des bannis de Lacédémone, rejeté par Lycortas, et Polybe nous rapporte que les Achéens ont choisi la thèse de son père⁸⁰. L'ambassade de Callicratès à Rome, en 180, conséquence de cette décision de la Confédération achéenne, est longuement décrite par Polybe, qui rapporte tout d'abord les propos de l'ambassadeur achéen devant le Sénat romain⁸¹, avant d'analyser l'attitude des Romains après cette ambassade et les conséquences néfastes qu'elle aurait eues sur le sort de la Confédération⁸². Cette ambassade de Callicratès permet à Polybe d'introduire une comparaison entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos⁸³, indiquant les arguments avancés par les deux hommes politiques achéens, afin de mettre en lumière les aspects négatifs de la politique préconisée par Callicratès.

L'histoire d'Asie de l'année 181-180 est entièrement consacrée à la guerre entre Eumène II,

73 Polybe, XXIV, 1.

74 Polybe, XXIV, 2.

75 Polybe, XXIV, 3. Voir la carte de la Crète en annexe p.515.

76 Polybe, XXIV, 4.

77 Polybe, XXIV, 5.

78 Polybe, XXIV, 6.

79 Polybe, XXIV, 7.

80 Polybe, XXIV, 8,1-7.

81 Polybe, XXIV, 8,8-9,15.

82 Polybe, XXIV, 10.

83 Polybe, XXIV, 11-13. Voir *infra* p.227-234.

roi de Pergame, et Pharnacès, roi du Pont. Dans un premier temps, Polybe nous rapporte les opérations militaires menées par Eumène II et ses alliés⁸⁴. Puis, ce qui termine le livre XXIV, il nous décrit la venue d'ambassadeurs romains, chargés de faire cesser le conflit entre les deux souverains, en vain⁸⁵.

Le livre XXV est relativement paradoxal. Il couvre une olympiade complète, les années 180 à 176, mais il est malheureusement un des livres les plus fragmentaires dont nous disposons. L'année 180-179 ne contient qu'un bref passage sur les affaires d'Ibérie, sur les places celtibères prises par Tib. Sempronius Gracchus⁸⁶, puis, pour les affaires d'Asie, la fin de la guerre entre Eumène et Pharnacès, avec la conclusion d'un traité de paix entre les deux rois⁸⁷. Seules les affaires de Macédoine nous sont parvenues pour l'année 179-178, avec le début du règne de Persée, et la description que Polybe nous en fait⁸⁸, avant un court passage sur l'évolution de l'attitude de Philippe V⁸⁹. Les affaires d'Italie, pour l'année 178-177, sont consacrées à la venue d'une ambassade lycienne à Rome, pour se plaindre de l'attitude des Rhodiens⁹⁰. Ce passage est logiquement suivi par les affaires de Rhodes, avec la réception d'une ambassade romaine par les Rhodiens, annonçant la décision du Sénat concernant la Lycie, ce qui provoqua l'indignation des Rhodiens⁹¹. Ce sont les affaires d'Italie qui terminent le livre XXV, avec l'année 177-176, et la réception de plusieurs ambassades : tout d'abord une ambassade rhodienne⁹², puis deux autres, envoyées par les Dardaniens et les Thessaliens au sujet de Persée et des Bastarnes⁹³.

Le livre XXVI, qui devait à l'origine couvrir une olympiade complète, les années 176 à 173, est presque entièrement perdu. Il nous est seulement parvenu un portrait détaillé d'Antiochos IV, où Polybe cherche à montrer la folie et le caractère indigne du souverain séleucide, à travers quelques anecdotes révélant son attitude en tant que roi⁹⁴.

Le livre XXVII, qui lui ne concerne qu'une demi-olympiade, les années 172 à 170, est relativement particulier. Dans les fragments qui nous sont parvenus, nous ne retrouvons plus

84 Polybe, XXIV, 14.

85 Polybe, XXIV, 15.

86 Polybe, XXV, 1.

87 Polybe, XXV, 2.

88 Polybe, XXV, 3,1-8.

89 Polybe, XXV, 3,9-10.

90 Polybe, XXV, 4.

91 Polybe, XXV, 5.

92 Polybe, XXV, 6,1.

93 Polybe, XXV, 6,2-6.

94 Polybe, XXVI, 1a, 1b et 1.

véritablement la division géographique utilisée par Polybe dans ses *Histoires*. La très grande majorité de ce livre est en effet occupée par le récit de la guerre de Persée, avant un court passage concernant les affaires d'Égypte, pour l'année 172-171, et un autre sur les affaires d'Asie de l'année 171-170. Le récit de Polybe de la guerre de Persée commence par les actions diplomatiques menées par Rome et la Macédoine. L'historien grec décrit l'action de Q. Marcius Philippus en Béotie et les conflits qu'elle a causés entre Béotiens⁹⁵, avant d'enchaîner sur les relations entre les Rhodiens et les Romains, avec le rôle d'Hagésilochos⁹⁶. Dans un plan strictement symétrique, nous avons donc ensuite l'activité diplomatique de Persée, d'abord auprès des Rhodiens, qui refusèrent ses propositions⁹⁷, puis auprès des Béotiens, pour leur déconseiller de faire la guerre aux Romains⁹⁸. C'est après ces manœuvres diplomatiques que Polybe rapporte la rupture définitive entre Rome et la Macédoine, malgré l'intervention des ambassadeurs macédoniens envoyés par Persée devant le Sénat⁹⁹. Le rapide éloge de Cotys prend place ici¹⁰⁰, sans doute lorsque Polybe indiquait son appartenance aux forces de Persée¹⁰¹. L'historien grec débute ensuite le récit des opérations militaires, avec l'aide navale des Rhodiens aux Romains, et les débats qui ont eu lieu à Rhodes pour décider de l'attitude à avoir dans le conflit en cours¹⁰². L'épisode de la victoire macédonienne à Callinicos ne nous est pas parvenu dans le texte polybien, mais nous disposons en revanche du récit de Polybe sur les conséquences de cette bataille. Il nous rapporte tout d'abord les négociations ayant eu lieu entre Persée et le consul romain P. Licinius Crassus, à l'initiative du roi de Macédoine¹⁰³, avant de traiter longuement de l'attitude des Grecs, pour justifier leur soutien à la Macédoine durant le conflit, en utilisant la comparaison avec un combat de boxe¹⁰⁴. Polybe indique clairement qu'il cherche à montrer que l'attitude des Grecs est compréhensible et que les Romains ne doivent donc pas leur en tenir rigueur¹⁰⁵. Il profite de la guerre de Persée pour placer une digression sur un sujet qui le passionne, les innovations dans le domaine militaire, avec une description du fonctionnement d'une nouvelle arme de jet, le *cestros*¹⁰⁶. Le récit de l'année 172-171 se termine par un éloge de Ptolémaïos, stratège lagide de Chypre, dont Polybe admire la parcimonie dans la gestion des

95 Polybe, XXVII, 1-2.

96 Polybe, XXVII, 3.

97 Polybe, XXVII, 4.

98 Polybe, XXVII, 5.

99 Polybe, XXVII, 6 et 6a. Le 6a correspond au fragment 234 de l'édition Büttner-Wobst. Il peut être rapproché de Tite-Live, XLII, 49,2.

100 Polybe, XXVII, 7. Ce passage est placé en XXVII, 12 dans l'édition Büttner-Wobst, par comparaison avec Tite-Live, XLII, 67,3, mais comme le souligne F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.23-24, il doit plutôt être rapproché de Tite-Live, XLII, 51,10, ce qui explique pourquoi É. Foulon l'a placé ici.

101 Voir le récit de Diodore, XXX, 3, qui s'inspire de celui de Polybe.

102 Polybe, XXVII, 8.

103 Polybe, XXVII, 9.

104 Polybe, XXVII, 10.

105 Polybe, XXVII, 11.

106 Polybe, XXVII, 12.

finances publiques¹⁰⁷.

Le récit de l'année 171-170 est plus court, puisqu'il contient seulement les négociations entre Persée et les Rhodiens, aboutissant à la libération contre rançon des Macédoniens capturés par Rhodes¹⁰⁸, puis l'analyse par Polybe des raisons ayant poussé l'Épirote Céphalos à choisir le camp macédonien durant la guerre¹⁰⁹, avant de terminer par le récit d'un complot épirote contre le consul A. Hostilius Mancinus, qui y échappa grâce à l'aide de Nestor le Crôpien¹¹⁰. L'histoire d'Asie, très fragmentaire, termine ce livre XXVII, avec une courte allusion à l'iniquité de Pharnacès¹¹¹, la mention d'une ambassade séleucide, envoyée par Antiochos IV à Rome au sujet de la sixième guerre de Coïlé-Syrie¹¹², et pour finir, deux rapides digressions didactiques de Polybe sur l'importance de l'occasion¹¹³ et la rareté des belles actions accomplies par les hommes¹¹⁴.

Le livre XXVIII des *Histoires* ne concerne qu'une seule année, 170-169, à cause des très nombreux événements à traiter, puisque Polybe y relate principalement la guerre de Persée, et le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie. Ce sont les affaires d'Italie qui débute le livre XXVIII, avec la réception d'ambassades venues d'Égypte et de Syrie, pour justifier leurs positions devant le Sénat romain¹¹⁵, puis l'audience d'ambassadeurs rhodiens envoyés pour défendre leur cité contre les calomnies et négocier l'importation de blé sicilien¹¹⁶. Polybe reprend ensuite son récit des événements de la troisième guerre de Macédoine, qui se mélangent aux affaires de Grèce. Il commence par mentionner la volonté d'Attale de faire restaurer pour son frère Eumène II les honneurs qui lui avaient été retirés dans les cités du Péloponnèse¹¹⁷, avant de décrire dans le détail l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, chargée de faire le tour des cités grecques. Cette ambassade s'est rendue en premier lieu en Béotie¹¹⁸, puis dans le Péloponnèse, pour inciter les Grecs à rester dans le camp des Romains et à ne pas choisir la voie de la neutralité lors de la troisième guerre de Macédoine¹¹⁹. Polybe en profite pour placer une anecdote, précisant que les ambassadeurs auraient eu l'intention de l'accuser, lui, Lycortas et Archon, d'hostilité envers Rome¹²⁰. Son récit de

107 Polybe, XXVII, 13.

108 Polybe, XXVII, 14.

109 Polybe, XXVII, 15.

110 Polybe, XXVII, 16.

111 Polybe, XXVII, 17.

112 Polybe, XXVII, 18.

113 Polybe, XXVII, 19,1-2.

114 Polybe, XXVII, 19,3.

115 Polybe, XXVIII, 1.

116 Polybe, XXVIII, 2.

117 Polybe, XXVIII, 3a. Ce passage est placé en XXVII, 18 dans l'édition Büttner-Wobst, mais il a davantage sa place ici puisque l'hiver mentionné est celui de 170/169. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.24.

118 Polybe, XXVIII, 3,2.

119 Polybe, XXVIII, 3,3-6.

120 Polybe, XXVIII, 3,7-9.

l'audience des ambassadeurs romains en Étolie est également très précis, très vivant, avec une succession d'orateurs étoliens répondant à C. Popilius Laenas¹²¹. L'historien grec termine par la visite des légats romains en Acarnanie et leur décision de ne pas introduire de garnisons romaines dans ses cités¹²². Les débats chez les Achéens suivent cette ambassade romaine en Grèce, avec tout d'abord une réunion du parti de Polybe, pour décider de la politique à suivre. L'historien grec précise les différentes positions avancées¹²³, et la décision finale de présenter Archon à la stratégie et Polybe à l'hipparchie¹²⁴. Tout le chapitre 7 du livre XXVIII est ensuite consacré au débat au sein de la Confédération achéenne pour décider de la réponse à donner à Attale qui réclamait la restitution des honneurs précédemment retirés à son frère Eumène II. Polybe en personne est intervenu lors de ce débat¹²⁵, ce qui explique la précision du récit¹²⁶.

L'historien grec reprend ensuite le cours des événements de la troisième guerre de Macédoine, principalement sur le plan diplomatique, avec les négociations entre Persée et Genthios d'Illyrie, et le jugement de Polybe sur l'attitude du roi de Macédoine, qu'il trouve insensée¹²⁷. Nous disposons ensuite de quelques fragments sur le déroulement des opérations militaires, avec les reproches adressés par Persée à Hippias¹²⁸, puis la description de la tactique utilisée par les Romains lors de la prise d'Héracléion¹²⁹. La Confédération achéenne s'est décidée à intervenir, en proposant son aide à Q. Marcius Philippus, et c'est Polybe qui a été chargé de cette mission auprès du consul romain¹³⁰. L'historien grec en profite pour expliquer pour quelle raison il a incité les Achéens à refuser la demande d'aide d'Ap. Claudius Cento¹³¹. Après une petite digression sur les affaires de Crète et le cas des Cydoniates¹³², Polybe traite de la situation à Rhodes et de l'opposition entre les partisans de Rome et ceux de la Macédoine¹³³, puis relate l'ambassade rhodienne auprès de Q. Marcius Philippus, qui aurait conseillé aux Rhodiens d'essayer de faire cesser la guerre en cours¹³⁴.

Pour terminer le livre XXVIII, Polybe aborde la guerre entre Antiochos IV et Ptolémée VI, en commençant, dans les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, par souligner l'influence néfaste

121 Polybe, XXVIII, 4.

122 Polybe, XXVIII, 5.

123 Polybe, XXVIII, 6,1-8.

124 Polybe, XXVIII, 6,9.

125 Polybe, XXVIII, 7,8-13.

126 Voir notre analyse sur la carrière politique de Polybe et sa position d'acteur des événements qu'il relate, *infra* p.408-413.

127 Polybe, XXVIII, 8-9.

128 Polybe, XXVIII, 10.

129 Polybe, XXVIII, 11.

130 Polybe, XXVIII, 12,1-13,6.

131 Polybe, XXVIII, 13,7-14.

132 Polybe, XXVIII, 14-15.

133 Polybe, XXVIII, 16.

134 Polybe, XXVIII, 17. Sur l'identification de cette guerre, nous penchons plutôt pour la sixième guerre de Coïlé-Syrie et non pas la troisième guerre de Macédoine. Voir notre analyse *infra* p.190-191.

de l'eunuque Eulaios sur Ptolémée VI¹³⁵, avant d'adresser une courte critique sur le stratagème utilisé par le souverain séleucide pour prendre Péluse¹³⁶. Il décrit ensuite l'envoi d'ambassadeurs grecs, présents en Égypte, auprès d'Antiochos IV¹³⁷ et les arguments avancés par le roi pour justifier sa position et ses droits sur la Coïlé-Syrie¹³⁸. Il reprend brièvement la mention de l'envoi d'une ambassade séleucide à Rome¹³⁹, avant de conclure par l'entrevue d'Antiochos IV avec des ambassadeurs rhodiens chargés de faire cesser les hostilités¹⁴⁰.

Le livre XXIX, qui termine notre étude, concerne les événements de l'année 169-168, depuis l'élection de L. Aemilius Paullus au consulat jusqu'à l'ambassade de C. Popilius Laenas auprès d'Antiochos IV. Les affaires d'Italie sont uniquement occupées par un bref discours de L. Aemilius Paullus¹⁴¹, au sujet des critiques adressées aux généraux romains, puis par la mention de l'envoi d'une ambassade romaine, avec C. Popilius Laenas, pour faire cesser la sixième guerre de Coïlé-Syrie¹⁴². Les événements de la troisième guerre de Macédoine sont la majeure partie du livre XXIX, avec dans un premier temps l'activité diplomatique de Persée. Celui-ci, d'après Polybe, a tout d'abord conclu une alliance avec Genthios d'Illyrie, que l'historien grec nous décrit en détail¹⁴³, avant de poursuivre ses efforts diplomatiques auprès des Rhodiens et d'Antiochos IV¹⁴⁴. Les négociations secrètes entre Eumène II et Persée occupent ensuite une large partie du récit des événements de cette année, puisque Polybe les a reconstituées avec précision¹⁴⁵, en y ajoutant sa propre analyse sur l'attitude, irréfléchie selon lui, des deux souverains¹⁴⁶. L'historien grec continue sa description des activités diplomatiques en relatant les ambassades envoyées par Rhodes à Rome ainsi qu'en Macédoine auprès du général romain et de Persée¹⁴⁷, puis l'arrivée à Rhodes d'ambassadeurs envoyés par Persée et Genthios¹⁴⁸.

Avant d'entamer le récit de la bataille de Pydna, très fragmentaire, Polybe fait une digression sur les manières d'écrire l'histoire, justifiant le fait qu'il ait évoqué brièvement certains sujets dans

135 Polybe, XXVIII, 18. Ce passage, en XXVIII, 21 dans l'édition Büttner-Wobst, doit être placé avant la mention de la prise de Péluse par Antiochos IV, car il peut être rapproché de Diodore, XXX, 17, dont le récit, basé sur le texte de Polybe, précède la prise de Péluse (Diodore, XXX, 18).

136 Polybe, XXVIII, 19.

137 Polybe, XXVIII, 20.

138 Polybe, XXVIII, 21.

139 Polybe, XXVIII, 22, ambassade développée plus longuement en XXVIII, 1.

140 Polybe, XXVIII, 23.

141 Polybe, XXIX, 1.

142 Polybe, XXIX, 2.

143 Polybe, XXIX, 3,1-4,7.

144 Polybe, XXIX, 4,7-10.

145 Polybe, XXIX, 5-8.

146 Polybe, XXIX, 9.

147 Polybe, XXIX, 10.

148 Polybe, XXIX, 11.

son œuvre¹⁴⁹. La suite du texte est composée de très brefs fragments. Nous retrouvons d'abord des critiques adressées à Genthios d'Illyrie¹⁵⁰, puis une simple phrase concernant les manœuvres militaires de Persée¹⁵¹, avant d'avoir la description des opérations, que ce soit du côté romain ou du côté macédonien, menant à la bataille de Pydna avec la victoire des légions de L. Aemilius Paullus sur l'armée de Persée¹⁵². Il profite de cette occasion pour souligner que les plans de batailles ne sont pas toujours fiables¹⁵³, avant de décrire le retour de Scipion Émilien de la bataille de Pydna, d'après un fragment de la Souda¹⁵⁴.

La suite du texte polybien, composée cette fois de fragments plus conséquents, traite des conséquences de la victoire romaine de Pydna le 22 juin 168, puis de la sixième guerre de Coilé-Syrie. Polybe relate tout d'abord l'ambassade rhodienne à Rome et la réaction négative du Sénat romain face à la proposition de médiation des Rhodiens¹⁵⁵. Puis, il nous rapporte une leçon de L. Aemilius Paullus sur l'attitude à avoir en cas de succès¹⁵⁶, avant de louer Démétrios de Phalère qui avait prédit que la Macédoine s'effondrerait un jour¹⁵⁷. Ensuite, Polybe rapporte dans le détail les débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération achéenne sur la réponse à donner à la demande d'aide militaire adressée par les Ptolémées aux Achéens¹⁵⁸.

Les affaires d'Asie concernent uniquement le royaume de Pergame, avec le soulèvement des Galates contre Eumène II¹⁵⁹. Et ce sont les affaires d'Égypte qui terminent le livre XXIX, et donc notre texte d'étude, avec tout d'abord la reprise de la guerre entre les Séleucides et les Lagides, à l'initiative d'Antiochos IV¹⁶⁰, puis le récit de la journée d'Éleusis, avec la rencontre entre C. Popilius Laenas et le roi séleucide dans les faubourgs d'Alexandrie¹⁶¹.

149 Polybe, XXIX, 12.

150 Polybe, XXIX, 13.

151 Polybe, XXIX, 13a. Cela correspond au fragment 221 de l'édition Büttner-Wobst.

152 Polybe, XXIX, 14,1-18,1.

153 Polybe, XXIX, 18,2. Cet extrait est placé en 17,2 par Büttner-Wobst. Il correspond à Tite-Live, XLIV, 41,4 et si l'on suit le récit de l'historien latin, ce passage sur les plans de bataille doit se situer comme l'a placé É. Foulon, après la mention de la fuite de Persée.

154 Polybe, XXIX, 18,3. Voir également Tite-Live, XLIV, 44,1-3 ; Plutarque, *Aem.*, 22,2-4 ; Diodore, XXX, 22.

155 Polybe, XXIX, 19.

156 Polybe, XXIX, 20.

157 Polybe, XXIX, 21.

158 Polybe, XXIX, 22-24.

159 Polybe, XXIX, 25. Ce passage se trouve en XXIX, 22 dans l'édition Büttner-Wobst, mais il est plus logique de le trouver ici, sans avoir les affaires de Grèce séparant deux extraits des affaires d'Asie, le soulèvement des Galates contre Eumène et la reprise de la guerre par Antiochos IV contre les Ptolémées. Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, p.29-30.

160 Polybe, XXIX, 26.

161 Polybe, XXIX, 27.

Intérêt des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe :

Étudier les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe présente un grand intérêt, à plusieurs niveaux. Nous allons commencer par évoquer le cas de l'historien grec lui-même. C'est vers 180 av. J.-C. que débute sa carrière politique¹⁶², par sa nomination au sein d'une ambassade achéenne envoyée en Égypte, mais qui devait être annulée à cause de la mort de Ptolémée V¹⁶³. Polybe est donc contemporain des événements de 188 à 168 qu'il nous rapporte et il a été actif dans la vie politique de la Confédération achéenne pendant plus de la moitié de cette période. Hipparque en 170/169, il a été acteur d'un certain nombre d'épisodes qu'il nous relate, comme les débats ayant eu lieu en Achaïe durant la troisième guerre de Macédoine et la sixième guerre de Coïlé-Syrie. Cette position d'acteur lui offre un point de vue privilégié sur les événements, lui permettant de ne pas toujours dépendre de sources plus ou moins fiables¹⁶⁴, mais cela peut occasionner une certaine partialité dans son récit, nous obligeant à aborder celui-ci avec prudence. Cette période, couverte par les livres XXII à XXIX, est essentielle dans la vie de Polybe : ses prises de position dans la vie politique de la Confédération achéenne, son inimitié avec Callicratès, partisan des Romains, et son action lors de la troisième guerre de Macédoine où il penchait pour la neutralité, l'ont amené à être inscrit sur la liste des dirigeants achéens suspects de tiédeur envers Rome et à être déporté en Italie en 167, après la victoire des Romains sur Persée. Polybe profite d'ailleurs de son récit pour essayer de se justifier auprès de ses lecteurs, expliquant que c'est à cause de calomnies qu'il avait été considéré comme hostile aux Romains¹⁶⁵. L'intérêt des livres XXII à XXIX des *Histoires*, au sujet de l'historien grec, est donc de le voir agir en politique à une période où il n'est pas encore partisan de Rome¹⁶⁶ et où, au contraire, il fait partie des Achéens qui veulent que la Confédération garde une politique indépendante et résiste, tant que possible, aux ingérences romaines. Ainsi, les livres que nous étudions traitent d'une dizaine d'années essentielles dans la vie de Polybe, puisque ce sont les seules années où il n'est aucunement pro-romain et est seulement préoccupé par l'évolution de la situation de la Confédération achéenne. Les livres postérieurs, de XXX à XL, concernent également une période vécue par Polybe, mais il est cette fois introduit dans le cercle des Scipions, des hautes classes politiques romaines, et sa vision des événements ne peut qu'en être modifiée. Elle n'est bien entendu pas dénuée d'intérêt, mais les deux décennies traitées par les livres XXII à XXIX sont plus

162 Voir *infra* p.408-413.

163 Polybe, XXIV, 6,4-7.

164 Voir notre analyse des sources de Polybe pour les livres XXII à XXIX, *infra* p.413-421.

165 Polybe, XXVIII, 13,14.

166 M. Dubuisson, *Le latin de Polybe : les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, 1985, p.8, note, pour expliquer les jugements de Polybe révélant parfois un point de vue typiquement romain, qu'il est un Grec romanisé.

singulières et peuvent peut-être davantage aider à comprendre la manière de penser, d'appréhender l'évolution de la domination romaine en Méditerranée, de Polybe.

Tout en gardant à l'esprit la partialité de Polybe, il faut également noter que sa position d'acteur des événements lui a permis d'assister aux débats ayant eu lieu en Achaïe, de connaître les rapports des ambassadeurs envoyés à Rome et d'être informé de tous les échanges diplomatiques de la Confédération achéenne avec les monarchies du bassin oriental de la Méditerranée. Il est donc une source particulièrement précieuse pour l'histoire de cette période. Le fait qu'il soit contemporain des événements rapportés lui a aussi permis de tracer un certain nombre de portraits de personnages de cette époque, sans qu'il ne s'agisse forcément de personnes ayant grandement influé sur l'évolution de la situation politique¹⁶⁷.

La période 188-168, traitée par les livres XXII à XXIX, est également essentielle au sein des *Histoires* ainsi que dans l'évolution de la domination romaine en Méditerranée. Le premier objectif de Polybe était d'écrire une histoire universelle et de montrer « comment et par quel mode de gouvernement presque tout le monde habité, conquis en moins de cinquante-trois ans, est passé sous une seule autorité, celle de Rome ?¹⁶⁸ ». Il a décidé, ensuite, de poursuivre son travail pour montrer comment les Romains ont géré leur statut de puissance dominante du bassin méditerranéen durant les vingt années qui ont suivi la chute de la maison royale macédonienne. Néanmoins, les livres XXII à XXIX gardent une place particulière dans les *Histoires* puisqu'ils terminent le récit de la conquête du monde méditerranéen par les Romains. L'importance de cette période a bien été vue par Polybe, sans doute marqué, comme la plupart des Grecs, par la fin de la royauté en Macédoine. Il mentionne pour cela Démétrios de Phalère qui, en parlant de la chute de l'empire perse, conquis par Alexandre le Grand, notait que les Macédoniens seraient sûrement plus tard eux aussi vaincus¹⁶⁹. Et Polybe conclut ainsi : « Pour ma part, quand, dans le cours de mon ouvrage, j'en suis arrivé à l'époque où il advint que la royauté des Macédoniens fut renversée, j'ai jugé bon de ne pas passer à côté de l'événement sans y arrêter mon attention, dans la mesure où j'en avais été le témoin oculaire, mais de tenir moi-même les propos qui convenaient à la situation et de mentionner Démétrios, qui me semble avoir fait une prédiction plus divine qu'humaine, car, près de cent cinquante ans à l'avance, il a prédit de manière véridique ce qui devait advenir par la suite¹⁷⁰ ». Ce

167 Voir *infra* p.383-395.

168 Polybe, I, 1,5 : γνῶναι πῶς καὶ τίνι γένοι πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην ἐν οὐχ ὁλοῖ" πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων.

Repris au livre III, 1,4.

169 Polybe, XXIX, 21,1-7.

170 Polybe, XXIX, 21,8-9 : Ἐγὼ δὲ κατὰ τὴν γραφὴν ἐπιστὰς τοῖς καιροῖς καθ' οὓς συνέβη καταλυθῆναι τὴν Μακεδόνων βασιλείαν, οὐκ ἔκρινον ἀνεπιστάτως παραδραμεῖν, ἅτε γεγονὸς αὐτόπτης τῆς πράξεως, ἀλλ' αὐτὸς τε τὸν πρέποντα λόγον ἐπιφθέγξασθαι καὶ Δημητρίου μνησθῆναι· δοκεῖ γάρ μοι θειοτέραν ἢ κατ' ἄνθρωπον τὴν ἀπόφασιν ποιήσασθαι σχεδὸν γὰρ ἑκατὸν καὶ πεντήκοντα πρότερον ἔτεσι τάλιθές ἀπεφίνατο περὶ τῶν ἔπειτα συμβησομένων.

passage montre très clairement l'impact qu'a eu la chute de la maison royale macédonienne sur l'historien qui, en tant qu'Achéén, ne devait pas estimer possible que la Macédoine soit ainsi vaincue définitivement, même par Rome.

Les deux décennies allant de 188 à 168 sont, comme nous l'avons déjà dit, essentielles dans l'évolution de la domination romaine en Méditerranée orientale. En 188, Rome vainc Antiochos III et le traité d'Apamée confine les prétentions des souverains séleucides à la partie asiatique de leur royaume, à l'exception de l'Égypte qui leur reste encore accessible, et divise une partie des territoires séleucides entre Rhodes et le royaume de Pergame, pour les remercier de l'aide apportée aux Romains pendant la guerre. Si cette date de 188 est importante, bien que les Romains n'occupent toujours aucun territoire en Méditerranée orientale, c'est que Rome vient de vaincre, en l'espace d'une décennie, les deux monarchies hellénistiques les plus puissantes, après avoir remporté la deuxième guerre de Macédoine contre Philippe V en 197. Rome est donc clairement la puissance dominante en Méditerranée à partir de 188 et ce statut va grandement influencer sur les actions diplomatiques de toutes les cités ou monarchies du bassin oriental de la Méditerranée. 168 est, quant à elle, une date encore plus importante que 188 et le traité d'Apamée. En 168, Rome l'emporte sur la Macédoine de Persée. Une victoire des Romains sur les Macédoniens n'est pas une nouveauté, mais là où la situation change véritablement, c'est que pour la première fois une victoire romaine aboutit à la destruction complète d'une monarchie hellénistique. La monarchie macédonienne se retrouve divisée en quatre États indépendants, sur décision de Rome¹⁷¹. En plus de cette chute de la Macédoine, les Romains profitent de leur victoire pour procéder à une purge politique dans les cités grecques, avec la déportation d'un millier d'hommes politiques grecs, dont Polybe, et pour forcer Antiochos IV à abandonner ses opérations militaires en Égypte lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, avec la célèbre journée d'Éleusis¹⁷². Les livres XXII à XXIX ont donc le grand intérêt de couvrir une période, bordée par deux dates clés, 188 et 168, essentielle aussi bien dans la vie de l'historien grec que dans la composition des *Histoires* ainsi que dans l'évolution de la domination romaine en Méditerranée, thème majeur de l'œuvre polybienne.

Cependant, l'analyse peut être poussée plus loin. Cette période de 188-168 est également très importante pour les autres principaux acteurs de l'évolution de la situation politique en Méditerranée orientale¹⁷³. C'est le cas de la Confédération achéenne qui, après avoir aidé les Romains dans leur guerre contre les Étoliens et Antiochos III, connaît, vers 180, l'apogée de son influence en Grèce,

171 Voir N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, Oxford Clarendon Press, 1988, p.559-570.

172 Polybe, XXIX, 27.

173 Pour un panorama complet de la situation politique en Méditerranée orientale à cette époque, nous renvoyons à l'excellent ouvrage d'Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.203-275.

avec l'intégration de Messène et de Lacédémone¹⁷⁴, malgré les tentatives d'ingérence du Sénat romain, qui n'insiste cependant pas véritablement pour faire appliquer ses volontés. La troisième guerre de Macédoine est également un tournant dans l'histoire de la Confédération, puisque les Achéens, sous l'impulsion du parti de Lycortas et de Polybe, ont choisi de rester neutres, ce qui a déplu aux Romains qui ont donc déporté un millier d'hommes politiques en 167. Même si cette date n'a pas modifié le rapport de forces entre les Romains et les Achéens¹⁷⁵, nous pouvons considérer que c'est à partir de 168 que les Achéens, et les Grecs dans leur ensemble, sont obligés d'obéir scrupuleusement aux volontés du Sénat romain¹⁷⁶. Les deux décennies couvertes par les livres XXII à XXIX illustrent aussi parfaitement les divisions au sein de la Confédération achéenne, l'opposition entre les partisans de la collaboration avec les Romains, menés par Callicratès et Hyperbatos, et les partisans de la résistance aux ingérences romaines, désireux de voir la Confédération garder sa propre politique aussi longtemps que possible, avec Philopoïmen et Lycortas. Et c'est un sujet qui importait beaucoup pour Polybe, même s'il pouvait difficilement être objectif, d'autant plus si on le met en relation avec la révolte achéenne de 146 aboutissant à la destruction de Corinthe. La question de résister aux volontés des Romains pouvait se poser entre 188 et 168, mais plus après la chute de la Macédoine.

Nous laissons de côté le cas des autres confédérations de cités grecques qui ne jouent plus qu'un rôle mineur dans l'évolution de la situation politique en Méditerranée. Les Étolieus, par exemple, ont perdu la plus grande partie de leur influence depuis leur défaite contre les Romains en 188. En revanche, il est essentiel d'analyser la situation de Rhodes et des monarchies hellénistiques (par hellénistiques, nous entendons ici les monarchies issues de l'empire d'Alexandre le Grand). Rhodes, en plus d'avoir une réputation d'arbitre impartial en Méditerranée¹⁷⁷, garde une politique indépendante et a profité de la victoire des Romains sur Antiochos III pour obtenir des territoires en Asie Mineure, la Lycie et la Carie. Le conflit entre Lyciens et Rhodiens qui en a découlé est particulièrement intéressant, puisqu'il révèle la véritable nature de l'alliance entre Rome et Rhodes, les Romains se permettant d'attribuer des territoires aux Rhodiens mais également de les leur retirer, selon leur bon vouloir. Cette période de 188-168 est également cruciale pour l'histoire de Rhodes

174 Voir *infra* p.217-227 pour notre analyse du conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone et Messène, à travers le récit de Polybe.

175 Pas plus que l'ambassade de Callicratès ne l'avait modifié, contrairement à ce qu'affirme Polybe (XXIV, 10,9-10). Voir notre étude sur cette question *infra* p.428-433. Du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.299.

176 Comme l'avait prévu Philopoïmen, d'après ce que nous rapporte Polybe dans sa comparaison des politiques de Philopoïmen et d'Aristainos (XXIV, 13,6).

177 La Confédération achéenne a par exemple fait appel à des juges rhodiens pour décider de la suppression des honneurs accordés à Eumène II (XXVIII, 7,9), même si ici, Polybe souligne que les Rhodiens concernés avaient un différend avec Eumène et n'avaient justement pas été impartiaux, ce qui a amené un débat au sein de la Confédération achéenne. Voir *infra* p.300-302.

puisque l'ambassade rhodienne à Rome en 168, pour proposer une médiation entre les Romains et Persée, a considérablement dégradé les relations entre les deux cités.

Le cas du royaume de Pergame est relativement similaire à celui de Rhodes, même si cela reste une monarchie. Son alliance avec Rome, d'abord sous Attale I^{er} puis sous Eumène II qui lui a succédé en 197, lui permet d'accroître son influence en Asie Mineure. Le traité d'Apamée en 188 qui attribue de nombreux territoires du royaume séleucide à Eumène II permet à Pergame de devenir véritablement un royaume important du bassin oriental de la Méditerranée. Les livres XXII à XXIX des *Histoires* nous offrent la possibilité d'étudier la politique menée par Eumène II auprès de Rome, des confédérations de cités grecques et des autres monarchies de la Méditerranée orientale et d'observer la croissance de l'influence pergaménienne vers 180, avec des victoires successives sur Prusias de Bithynie puis Pharnacès du Pont. La troisième guerre de Macédoine et l'année 168 restent toutefois un tournant dans l'histoire du royaume de Pergame, étant donné qu'Eumène, malgré sa position d'allié de Rome, voit le Sénat devenir de plus en plus hostile à son égard¹⁷⁸, pour des raisons que nous essaierons de comprendre au mieux, à travers le récit de Polybe.

Les cas des royaumes séleucide et lagide sont quant à eux un peu à part. L'Égypte a perdu une grande part de son influence en mer Égée, n'ayant même pas été citée lors de la conclusion du traité de paix d'Apamée en 188 malgré son aide apportée aux Romains. Les révoltes égyptiennes¹⁷⁹ et les problèmes dynastiques affaiblissent de plus en plus la position des souverains lagides qui se contentent de garder des liens avec la Confédération achéenne, sujet bien connu de Polybe puisqu'il aurait dû être envoyé en ambassade en Égypte en 180¹⁸⁰. La principale intervention de l'Égypte dans le déroulement des événements entre 188 et 168 consiste donc à avoir entamé la sixième guerre de Coïlé-Syrie, sous l'impulsion des ministres Eulaios et Lenaios¹⁸¹. Cette guerre, que l'Égypte n'avait pas les moyens de gagner, pouvait ressembler à une tentative pour reprendre une certaine influence en Méditerranée, mais la défaite contre Antiochos IV et l'intervention romaine pour chasser celui-ci du territoire égyptien place désormais l'Égypte dans la position d'un royaume vassal de Rome, d'où l'importance de l'année 168.

Cette guerre est également la seule occasion pour les Séleucides d'intervenir dans la situation politique en Méditerranée orientale puisque le traité de paix d'Apamée leur interdisait toute possibilité d'expansion vers l'ouest, à l'exception de l'Égypte. Les Séleucides, hormis une ambassade envoyée par Séleucos IV en Achaïe, sont donc uniquement présents dans les livres XXVIII et XXIX, pour ce qui nous concerne. Cela reste toutefois une période capitale pour le royaume

178 Polybe, XXIX, 6,4. L'historien grec explique que c'est principalement à cause des tractations ayant eu lieu entre Eumène II et Persée, mais c'est une question qui reste débattue. Voir *infra* p.149-155.

179 Polybe, XXII, 12-13.

180 Polybe, XXIV, 6,4-7.

181 Polybe, XXVIII, 21,5.

séleucide car 188 est la défaite d'Antiochos III contre les Romains, confinant les prétentions séleucides à l'Orient, et 168 voit Antiochos IV, pourtant monté sur le trône avec la faveur de Rome, être obligé d'obtempérer devant les exigences romaines et de quitter l'Égypte avec son armée pour éviter de se retrouver en guerre contre les Romains. Les deux bornes de notre période sont donc des défaites séleucides, militaire puis diplomatique, et si le royaume séleucide garde son indépendance ainsi que sa puissance militaire, il n'en reste pas moins qu'il ne peut plus s'opposer à la domination romaine en Méditerranée.

Enfin, le dernier cas à évoquer pour comprendre l'importance de la période 188-168, et donc l'intérêt d'étudier les livres XXII à XXIX des *Histoires*, est la Macédoine de Philippe V puis de Persée. C'est la Macédoine, à travers ses deux derniers souverains, qui symbolise la résistance à l'impérialisme romain dans le bassin oriental de la Méditerranée. Après sa défaite à Cynoscéphales en 197, Philippe a été, temporairement, allié des Romains contre Antiochos III et les Étoliens, ce qui lui a permis d'obtenir quelques territoires et cités, en Thrace principalement. L'occupation des cités du littoral thrace va être, si l'on peut dire, la principale préoccupation de Philippe V lors des dernières années de son règne, puisque le Sénat, sous l'influence des cités grecques et de Pergame, l'a forcé à les évacuer, ce qui a pris plusieurs années. La Macédoine, après 188, a perdu une partie de son influence, malgré les efforts de Philippe pour restaurer la puissance de son royaume, mais elle reste tout de même la principale puissance d'opposition à l'aggravation de la domination romaine en Orient. Et le règne de Persée, de 179 à 168, est évidemment crucial dans l'histoire de la Macédoine, puisque sa défaite à Pydna le 22 juin 168 cause la chute de la monarchie macédonienne. Pour la première fois, Rome anéantit un royaume hellénistique, ce qui n'avait pas été le cas lors de ses guerres précédentes, contre Philippe V ou Antiochos III, les Romains n'occupant même pas par eux-mêmes de territoires conquis. Il s'agit d'un événement particulièrement marquant pour Polybe, autant pour l'homme politique achéen que pour l'historien, et il est d'autant plus dommage de ne posséder que de maigres fragments de son récit sur ce sujet.

Ainsi, cette période de 188 à 168 est d'une grande importance pour toutes les puissances de la Méditerranée orientale qui sont forcées de réagir face à l'évolution de l'impérialisme romain. Les extraits que nous fournissons des *Excerpta De Legationibus*¹⁸² nous permettent de connaître, par le texte de Polybe, l'évolution de la situation politique en Orient pour cette période et le point de vue de l'historien grec à ce sujet. Nous allons donc essayer, par notre commentaire des livres XXII à XXIX, d'analyser la politique menée par Rome, par la Confédération achéenne, par Rhodes et par les différentes monarchies hellénistiques, en soulignant les aspects que Polybe a visiblement négligés ou mal interprétés. Néanmoins, s'il s'agit du plus grand intérêt des livres que nous étudions,

182 Voir *supra* p.4.

il faut noter que ce n'est pas le seul. L'apport des *Excerpta De Virtutibus et uitiiis* et *De Sententiis* permet également de s'intéresser aux leçons données par Polybe, qui s'adressent aux hommes politiques et aux chefs de guerre. Les portraits qu'il trace de personnages, secondaires ou non, aident à comprendre son idéal de l'homme politique, que nous essaierons de définir au mieux, sans oublier d'étudier les informations et leçons du domaine militaire que nous fournit l'historien grec, puisque c'est un domaine qui le passionne particulièrement¹⁸³, ce qu'il montre à de multiples reprises tout au long de ses *Histoires*.

La place particulière de ces livres XXII à XXIX, puisque Polybe avait au départ décidé d'arrêter son œuvre en 168, l'importance de cette époque pour toutes les cités et monarchies du bassin oriental de la Méditerranée et le fait que Polybe ait vécu et participé aux événements qu'il relate nous amènent à penser que, en plus d'étudier la diplomatie en Méditerranée orientale entre 188 et 168 ainsi que les jugements et les leçons données par Polybe, il est également essentiel de se demander si les livres XXII à XXIX s'intègrent parfaitement, ou non, dans l'ensemble des *Histoires*. Nous essaierons de voir si le point de vue de Polybe sur la domination romaine a évolué, par rapport aux premiers livres de son œuvre, quelle analyse il fait de la situation en Confédération achéenne et si ses griefs personnels, ainsi que son opinion sur les qualités que doivent posséder les hommes politiques et les chefs de guerre, se retrouvent dans les autres livres des *Histoires*.

183 Voir E.W. Madsen, « Polybius as a military Historian », dans E. Gabba (dir.), *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, Vingtièmes entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27/08-01/09/1973*, Genève, 1974, p.267-301.

Première partie : D'Apamée à Pydna, l'évolution de la politique romaine en Orient d'après le récit de Polybe.

Les deux principaux acteurs des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe sont sans conteste Rome et la Confédération achéenne. Rome est même en réalité le thème majeur de l'œuvre de Polybe : celui-ci affirme vouloir montrer comment, en l'espace de cinquante trois années, les Romains sont devenus les maîtres de tout le bassin méditerranéen¹⁸⁴, à travers son histoire universelle¹⁸⁵. Il s'agit là du moins de son premier objectif, qui concerne notre sujet d'étude puisque Polybe avait initialement décidé de terminer son récit en 168, c'est-à-dire à la fin de son livre XXIX, avant de choisir de le poursuivre jusqu'en 146. Quant à la Confédération achéenne, il est parfaitement logique qu'elle tienne une place importante dans l'œuvre du Mégalopolitain. Si elle n'a que peu influé sur le cours général de l'évolution de la situation politique en Méditerranée, il s'agit de sa patrie d'origine, où Polybe a effectué sa carrière politique. Il était ainsi très bien placé pour obtenir des renseignements précis, des sources directes¹⁸⁶, ayant souvent lui-même participé ou assisté aux différents débats ou décisions de la Confédération¹⁸⁷, ce qu'il ne manque pas de rapporter lorsque c'est le cas.

Les livres XXII à XXIX, comme nous l'avons souligné en introduction, concernent une période charnière des *Histoires* et de la croissance de la domination romaine en Méditerranée. Ils couvrent les années 188 à 168, c'est à dire depuis la signature du traité d'Apamée entre les Romains et le souverain séleucide Antiochos III, jusqu'à la défaite de la Macédoine de Persée à la bataille de Pydna, face aux légions de L. Aemilius Paullus, le fils du consul vaincu à Cannes. Ces deux événements sont essentiels, car ils révèlent au monde grec la supériorité de Rome sur les monarchies hellénistiques issues de l'empire d'Alexandre le Grand. Le récit de Polybe, bien que parcellaire, les livres XXII à XXIX étant incomplets, nous relate la plupart des événements, diplomatiques ou militaires, qui ont animé la situation politique du bassin oriental de la Méditerranée de 188 à 168 av. J.-C.. Parmi tous les acteurs politiques de cette époque, Rome tient

184 Polybe, I, 1,5 : γινῶναι πῶς καὶ τίνοι γένει πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην ἐν οὐχ ὅλοις πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων.

Repris au livre III, 1,4.

185 Voir notamment É. Foulon, « Polybe et l'histoire universelle », dans Fr. Chamoux (dir.), *Histoire et historiographie dans l'Antiquité : actes du 11^{ème} colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer, les 13-14/10/2000*, Paris, De Boccard, 2001, ainsi que le chapitre « L'histoire universelle » de P. Pédech, *La méthode historique*, Paris, 1964, p.496-515.

186 Sur les sources de Polybe, voir *infra* p.413-421.

187 Voir *infra* p.408-413 ainsi que P. Pédech, « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p.145-146, et « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.252-259.

bien entendu une place prépondérante, par sa position privilégiée vis-à-vis des confédérations de cités grecques comme des monarchies hellénistiques, et par son omniprésence dans les événements diplomatiques que nous rapporte l'historien grec.

Ainsi, d'après nous, un commentaire historique des livres XXII à XXIX des *Histoires* doit nécessairement commencer par s'intéresser à l'évolution de l'attitude de Rome vis-à-vis du monde hellénistique et de ses différentes composantes, entre 188 et 168 av. J.-C., essentiellement à travers sa diplomatie. Il s'agit là du thème principal de ces livres, ou du moins des fragments qui nous sont parvenus. Cependant, il ne faut pas considérer que la politique romaine en Méditerranée orientale entre 188 et 168 a suivi une direction linéaire et uniforme¹⁸⁸. En effet, le récit de Polybe rend compte des hésitations, atermoiements, volte-face, du Sénat romain, en fonction des circonstances et des interlocuteurs. Cet aspect hétérogène de la diplomatie romaine dans le monde hellénistique nous incite à diviser notre approche de l'attitude de Rome en Orient entre Apamée et Pydna en trois points : tout d'abord, les relations diplomatiques entre Rome et les confédérations de cités grecques, principalement la Confédération achéenne¹⁸⁹, deux acteurs majeurs des *Histoires*, puis l'évolution des relations entre Rhodes et Rome. Enfin, nous étudierons l'aggravation de la domination romaine sur les différentes monarchies hellénistiques du bassin oriental de la Méditerranée à cette époque¹⁹⁰, aussi bien alliées qu'ennemies de Rome, puisque Polybe nous fournit non seulement des renseignements sur les relations diplomatiques entre Rome et les royaumes macédonien et séleucide, mais aussi entre Rome et le royaume de Pergame.

Si nous avons choisi de placer notre chapitre sur les relations de Rome avec les monarchies hellénistiques à la fin de notre analyse de l'attitude romaine entre 188 et 168, malgré son importance pour cette période, c'est parce qu'il s'agit de la partie la plus conséquente, étant donné la multiplicité des acteurs. Nous estimons ainsi qu'il est préférable de terminer par celle-ci plutôt que par l'étude de l'évolution des contacts entre Rhodes et Rome qui, bien que très intéressants, sont tout de même moins essentiels pour la situation politique de la Méditerranée orientale entre 188 et 168, à travers le récit que nous fait Polybe sur ces événements.

188 Voir H.H. Scullard, *Roman politics, 220-150 B.C.*, Cambridge, 1973², et F.W. Walbank, « Polybius and Rome's Eastern Policy », *JRS*, 53, 1963, p.1-13, notamment.

189 Nous pouvons noter ici l'article de N. Kashtan, « L'impérialisme romain et la Ligue achéenne (201-180 av. J.C.) ; l'ambiguïté au service de Rome », *Ktèma*, 7, 1982, p.211-220.

190 Sur les relations de Rome avec les monarchies hellénistiques, avant la période que nous étudions, nous pouvons nous référer à l'article de C. Auliard, « La spécificité des premiers contacts diplomatiques de Rome avec les monarchies hellénistiques », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les Relations internationales*, Paris, 1995, p.433-452.

Chapitre 1 : La diplomatie romaine auprès des cités et confédérations de cités grecques.

Bien que considérés comme barbares par les Grecs¹⁹¹, les Romains avaient néanmoins une certaine affinité avec ceux-ci, de par leur régime politique, plus proche de celui des cités que des monarchies hellénistiques¹⁹². Cette affinité peut expliquer pourquoi les Romains et les cités de Grèce continentale ne se sont jamais retrouvés en guerre ouverte, si l'on met de côté la Confédération étolienne lors de la guerre entre Rome et Antiochos III, aboutissant au traité de paix d'Apamée¹⁹³, et la destruction de Corinthe en 146 av. J.-C. Cependant, s'il n'y a effectivement pas eu de conflit entre les Romains et les confédérations de cités grecques, il n'en demeurerait pas moins que Rome avait un statut supérieur et pouvait se permettre de dicter certaines conditions, volontés, exigences. Cette situation particulière met donc en avant le rôle de la diplomatie, qui permettait de réguler, ou déréguler, les relations entre les différentes confédérations de cités grecques et le Sénat romain.

Ainsi, avant même de s'intéresser au rôle de la diplomatie romaine en Grèce et à l'évolution de celle-ci au cours de la période 188-168, il convient d'étudier le mode de fonctionnement romain pour réguler la situation politique du monde hellénistique. Pour cela, nous ne nous bornerons pas à analyser les ambassades envoyées par le Sénat en Grèce, mais nous élargirons notre champ d'étude à la diplomatie romaine en général dans le monde hellénistique, aussi bien envers les confédérations de cités grecques qu'envers les différentes monarchies hellénistiques. Étudier le mode de fonctionnement romain signifie donc nous intéresser aux moyens mis en œuvre par Rome pour décider de l'orientation à donner à sa politique orientale, et faire appliquer celle-ci, mais non pas, pour le moment, analyser les motifs et conséquences de ses décisions, que nous verrons plus tard.

La politique romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée a progressivement évolué entre 188 et 168, ce que le récit de Polybe nous permet de discerner très clairement, à travers les livres XXII à XXIX. Donc, après avoir analysé le mode de fonctionnement romain, nous pourrions

191 Voir Polybe, XVIII, 22,8, sur cette question.

192 Nous noterons bien sûr, le livre VI des *Histoires*, qui révèle très clairement l'admiration de Polybe pour la constitution politique de Rome. Sur ce livre VI, voir Th. Cole, « The sources and composition of Polybius VI », *Historia*, 13, 1964, p.440-486 et C.O. Brink et F.W. Walbank, « The construction of the Sixth Book of Polybius », *CQ*, 4, 1954, p.97-122.

193 Sur le traité d'Apamée, les articles parus sont assez nombreux : voir M. Holleaux, « La clause territoriale du traité d'Apamée (188 av. J.-C.) », *REG*, 44, 1931, p.304-319 et *REG*, 45, 1932, p.7-31, E. Bickermann, « Notes sur Polybe : I. Le statut des villes d'Asie après la paix d'Apamée », *REG*, 50, 1937, p.217-239, A.H. Mc Donald, « The treaty of Apamée », *JRS*, 57, 1967, p.1-8, A.H. McDonald et F.W. Walbank, « The treaty of Apamea (188 B.C.) : the naval clauses », *JRS*, 59, 1969, p.30-39, A. Poláček, « La paix d'Apamée », *LF*, 92, 1969, p.1-18, E. Paltiel, « The treaty of Apamea and the later Seleucids », *Antichthon*, 13, 1979, p.30-41, S.M. Burstein, « The Aftermath of the Peace of Apamea », *AJAH*, 5, 1980, p.1-12, A. Giovanni, « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236, et G. Le Rider, « Les clauses financières des traités de 189 et 188 », *BCH*, 116, 1992, p.267-277.

dans un second temps nous pencher sur la diplomatie romaine en Grèce, en commençant par le rôle de défenseur de la liberté des cités grecques que Rome souhaitait s'approprier depuis 196 et la proclamation de Flamininus¹⁹⁴. Cette proclamation, sans doute plus importante aux yeux des Grecs qu'aux yeux des Romains, est essentielle pour comprendre l'évolution de la politique romaine dans les Balkans entre Apamée et Pydna, puisque les Romains ont été forcés de s'y tenir, au moins en apparence, s'ils ne voulaient pas s'aliéner l'ensemble des confédérations de cités grecques¹⁹⁵.

Cependant, il s'agit bien d'apparence, car, si nous nous intéressons de près au récit de Polybe sur la politique romaine vis-à-vis des confédérations de cités grecques entre 188 et 168, nous pouvons remarquer que la diplomatie romaine en Grèce a un aspect particulièrement ambigu, qui rend les motivations du Sénat romain difficiles à percevoir et à analyser¹⁹⁶. C'est pourquoi nous verrons ce point pour terminer ce chapitre sur la politique romaine en Grèce, en analysant les moments, dans les *Histoires*, où la diplomatie menée par Rome auprès des Grecs rend difficile la perception de ses motivations et des raisons de ses actions et décisions diplomatiques vis-à-vis des confédérations de cités. Ce sont ces motivations que nous essayerons, à la fin de ce chapitre, de qualifier et d'analyser, pour mieux comprendre l'évolution générale de la politique romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée lors de cette période charnière que sont les années 188 à 168.

A) Le mode de fonctionnement romain : l'envoi d'ambassades pour réguler la situation politique dans le monde hellénistique.

La Grèce a toujours été une zone de la Méditerranée particulièrement difficile à dominer, en raison de son absence, partielle ou totale, d'unité. Sans revenir sur les différents épisodes qui ont marqué l'histoire de la Grèce, nous pouvons simplement souligner que, suite à sa victoire sur Philippe V de Macédoine à Cynoscéphales en 197 av. J.-C., Rome aurait pu se permettre de laisser un certain nombre de garnisons dans les cités grecques, sans que celles-ci ne puissent s'y opposer, hormis sur le plan diplomatique. La proclamation de Flamininus lors des Jeux Isthmiques en 196¹⁹⁷ a néanmoins montré au monde hellénistique que les Romains ne souhaitaient pas conquérir la Grèce, ni même la soumettre à leur domination, en tout cas officiellement, puisque Rome était en réalité supérieure à toutes les cités et confédérations de cités grecques.

Cette déclaration de Flamininus en 196 reste relativement paradoxale puisque si les Romains

194 Polybe, XVIII, 44-46.

195 Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.96-105.

196 Sur la politique de Rome, voir H.H. Scullard, *Roman politics, 220-150 B.C.*, Cambridge, 1973², Cl. Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t.2, *Genèse d'un Empire*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 1974², p.744-749.

197 Polybe, XVIII, 44-46.

ont effectivement agi comme ils l'avaient affirmé, en retirant leurs troupes de Grèce en 194 au plus tard¹⁹⁸, ils ont cependant toujours cherché à garder la mainmise sur la situation politique de la Grèce, ce que la présence de garnisons romaines dans certaines cités de Grèce aurait grandement facilité. Rome n'ayant donc pas de troupes sur le sol grec, afin de réguler à sa convenance la situation de cette partie du monde hellénistique, il lui fallait user de la diplomatie¹⁹⁹.

Pour étudier quels ont été les outils de la diplomatie romaine dans le monde hellénistique entre 188 et 168, à une période où le rôle de puissance dominante de Rome est incontestable suite à ses victoires sur Philippe V lors de la deuxième guerre de Macédoine, et sur Antiochos III lors de la guerre syrienne terminée par le traité de paix d'Apamée, et voir ensuite comment cela a pu influencer ou non sur les décisions politiques du Sénat romain dans ces deux décennies, il ne convient pas seulement d'étudier la nature des missions diplomatiques décidées et envoyées par le Sénat dans le bassin oriental de la Méditerranée. Polybe nous rapporte l'existence d'un grand nombre de ces missions, grâce à la transmission des *Excerpta Constantiniana*, et, dans la plupart des cas, nous indique aussi l'identité des magistrats romains les composant. Cette précision dans le récit polybien, malgré l'état très fragmentaire des livres XXII à XXIX nous permet de nous intéresser d'abord donc à la nature des ambassades envoyées par le Sénat, puis à l'identité des ambassadeurs choisis.

1°) La nature des actions diplomatiques : lettres, commissions d'enquête et ambassades.

Entre 188 et 168, Rome est intervenue dans le monde hellénistique par la voie diplomatique, hormis lors de la troisième guerre de Macédoine. Ces moyens diplomatiques peuvent prendre différentes formes. Nous laisserons de côté pour le moment les ambassades reçues par le Sénat romain, puisqu'il ne s'agit pas là d'initiatives prises par Rome elle-même. En ce qui concerne les actions diplomatiques²⁰⁰ utilisées par les Romains, nous pouvons les classer en trois catégories : les lettres du Sénat adressées aux différentes entités politiques du monde hellénistique ; les ambassades chargées d'abord de transmettre, puis si besoin de faire appliquer, la volonté de Rome ; et enfin, les commissions d'enquête, envoyées par le Sénat en réaction aux événements animant la situation politique du bassin oriental de la Méditerranée. Nous verrons plus tard les motivations de Rome lors de l'utilisation de l'une ou l'autre de ces trois actions.

Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, nous pouvons compter au total 6

198 Nous ne disposons pas du récit de Polybe au sujet de l'évacuation de la Grèce par les légions romaines, puisque celle-ci devrait se situer au livre XIX des *Histoires*, dont il ne nous reste rien. Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.96-99.

199 Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.99-101, et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.96-132.

200 Sur l'usage de la diplomatie dans le monde romain, voir l'ouvrage de C. Eilers, *Diplomats and diplomacy in the Roman world*, Boston, 2009.

lettres envoyées, 11 ambassades, et 5 commissions d'enquête²⁰¹. Sur une période de vingt ans, cela fait un total assez important, de presque une intervention par année en moyenne. Cette activité diplomatique romaine apparaît comme d'autant plus importante qu'il est évident qu'il manque à ce bilan un certain nombre d'ambassades romaines, d'une part parce que le récit de Polybe est fragmentaire, et d'autre part parce qu'il a pu aussi ne pas tout rapporter, ou ne pas avoir connaissance de toutes les ambassades envoyées. Cette récurrence des interventions romaines a rendu la venue des ambassadeurs du Sénat, ou bien les lettres exprimant la volonté romaine, presque familière aux entités politiques composant le bassin oriental de la Méditerranée.

En ce qui concerne les lettres envoyées par le Sénat, nous n'étudierons ce point que brièvement, puisque Polybe ne donne pas de détail sur ce sujet, se contentant de les mentionner rapidement. On note l'envoi d'une γράμματα aux Achéens en 187, à propos des différends entre Achéens et Lacédémoniens : « Ils finirent par obtenir qu'une lettre fût écrite aux Achéens par Marcus Lepidus, celui qui, après cela, devint grand prêtre, mais qui, alors, exerçait la charge de consul. Dans sa lettre, il disait aux Achéens qu'ils n'avaient pas correctement traité les affaires des Lacédémoniens²⁰² ». Cette lettre fait suite au massacre de Compasion par Philopoïmen au printemps 188, lors de son invasion du territoire lacédémonien²⁰³. Philopoïmen, élu stratège de la Confédération achéenne pour 187/186²⁰⁴, réagit en envoyant Nicodèmos d'Elis à Rome, alors que les ambassadeurs de Lacédémone se trouvaient toujours à Rome²⁰⁵.

Les deux suivantes concernent l'affaire du Béotien Zeuxippos, toujours en 187²⁰⁶ : une aux Béotiens, pour leur demander de permettre à Zeuxippos de rentrer chez lui : « Or c'est à ce moment-là qu'il réussit à faire écrire par le Sénat une lettre aux Béotiens disant qu'ils devaient laisser revenir chez eux Zeuxippos et ceux qui avaient été bannis en même temps que lui²⁰⁷ » ; et

201 Ce total est différent de celui que nous avons obtenu lors de la rédaction de notre mémoire de Master 2 sur la diplomatie dans les livres XXII à XXIX de Polybe. Cette différence s'explique par l'apport de la traduction d'É. Foulon qui, par rapport à la traduction de D. Roussel, permet de mieux percevoir la finesse du texte polybien et l'importance des ambassades échangées, et nous a aidé à mieux distinguer les différents types d'ambassades, entre les ambassades « normales » et les commissions d'enquête. Voir tableau en annexe p.498-499.

202 Polybe, XXII, 3,2-3 : Καὶ τέλος ἐξεπορίσαντο γράμματα πρὸς τοὺς Ἀχαιοὺς παρὰ Μάρκου Λεπέδου τοῦ μετὰ ταῦτα γεννηθέντος ἀρχιερέως, τότε δὲ τὴν ὑπατον ἀρχὴν εἰληφότος· ὃς ἔγραφε τοῖς Ἀχαιοῖς, φάσκων οὐκ ὀρθῶς αὐτοὺς κεχειρικέναι τὰ κατὰ τοὺς Λακεδαιμονίους.

203 Plutarque, *Vie de Philopoïmen*, 16, 3.

204 A. Aymard, « Les stratèges de la confédération achaienne », *REA*, 30, 1928, p.1-62 et R.M. Errington, *Philopoïmen*, Oxford, 1969, p.257.

205 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.177 ; R.M. Errington, *Philopoïmen*, p.257.

206 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.180. Sur le rôle de Zeuxippos dans le meurtre de Brachyllès, voir Polybe, XVIII, 43,5-13.

207 Polybe, XXII, 4,5 : Κατὰ δὲ τοὺς τότε χρόνους ἐξείργαστο γράψαι τὴν σύγκλητον τοῖς Βοιωτοῖς διότι δεῖ κατάγειν Ζεῦξιππον καὶ τοὺς ἄμ' αὐτῷ φυγόντας εἰς τὴν οἰκείαν.

D'après Tite-Live (XXXIII, 28,15), la plupart des complices de Zeuxippos avaient été arrêtés et exécutés, mais Stratonidas était toujours en sa compagnie (Tite-Live, XXXIII, 28,10).

l'autre aux Étoliens et aux Achéens, pour qu'ils fassent pression sur les Béotiens qui ne tenaient pas compte de la première lettre du Sénat : « Au même moment, Zeuxippos se présenta en personne comme ambassadeur devant le Sénat et les Romains écrivirent aux Étoliens et aux Achéens pour les informer de la conduite des Béotiens et les inviter à ramener Zeuxippos chez lui²⁰⁸ ».

La quatrième lettre envoyée par le Sénat entre 188 et 168, d'après le récit de Polybe, date de 182 et concerne le différent entre la Confédération achéenne et Lacédémone, avec le cas particulier des bannis lacédémoniens, que les Achéens refusaient de laisser rentrer chez eux, différent qui va en quelque sorte servir de fil rouge aux relations entre Rome et la Confédération achéenne pendant environ une décennie, jusqu'à l'intégration de Sparte au sein de la Confédération : « [Polybe dit] que, dans le Péloponnèse, quand arrivèrent de Rome les bannis de Lacédémone qui apportaient aux Achéens une lettre du Sénat leur demandant de veiller au retour des bannis chez eux, ainsi qu'à leur salut, les Achéens décidèrent qu'ils surseoiraient au débat tant que leur propres ambassadeurs ne seraient pas revenus²⁰⁹ ». Polybe précise ensuite que, après le retour de leur ambassadeur, les Achéens ne tinrent pas compte de la lettre du Sénat²¹⁰.

La lettre suivante envoyée par le Sénat romain date de l'année 170 et Polybe ne nous donne quasiment aucune indication sur son contenu, se contentant de préciser, à propos du conflit entre Lagides et Séleucides pour la possession de la Coïlé-Syrie : « À Méléagros, les sénateurs répondirent qu'ils chargeraient Quintus Marcius d'écrire à ce sujet à Ptolémée, ce qui, en toute bonne foi, lui semblerait utile²¹¹ ».

Enfin, la dernière lettre dont nous avons mention dans le texte des livres XXII à XXIX des *Histoires* est datée de 168. Elle a été envoyée par Q. Marcius Philippus aux Achéens, pour leur demander de faire cesser le conflit entre Séleucides et Lagides²¹², alors que les Achéens hésitaient à intervenir militairement aux côtés de l'Égypte, à la demande des Ptolémées.

Si nous nous intéressons moins à ces lettres envoyées par le Sénat qu'aux commissions

208 Polybe, XXII, 4,9 : Ἐν δὲ τοῖς καιροῖς τούτοις πρεσβεύσαντος αὐτοῦ τοῦ Ζευξίππου πρὸς τὴν σύγκλητον, οἱ Ῥωμαῖοι τὴν τῶν Βοιωτῶν προαίρεσιν ἔγραψαν πρὸς τε τοὺς Αἰτωλοὺς καὶ πρὸς Ἀχαιοὺς, κελεύοντες κατάγειν Ζευξίππον εἰς τὴν οἰκείαν.

209 Polybe, XXIV, 2,1-2 : Ὅτι κατὰ τὴν Πελοπόννησον παραγενομένων ἐκ Ῥώμης τῶν ἐκ τῆς Λακεδαίμονος φυγάδων καὶ κομιζόντων παρὰ τῆς συγκλήτου γράμματα τοῖς Ἀχαιοῖς ὑπὲρ τοῦ προνοηθῆναι περὶ τῆς αὐτῶν καθόδου καὶ σωτηρίας εἰς τὴν οἰκείαν, ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς ὑπερθέσθαι τὸ διαβούλιον, ἕως ἂν οἱ παρ' αὐτῶν ἔλθωσι πρεσβευταί.

210 Polybe, XXIV, 2,4-5 : Τῶν δὲ περὶ τὸν Βίππον παραγενομένων ἐκ τῆς Ῥώμης καὶ διασαφούντων γραφῆναι τὰ γράμματα περὶ τῶν φυγάδων οὐ διὰ τὴν τῆς συγκλήτου σπουδὴν, ἀλλὰ διὰ τὴν τῶν φυγάδων φιλοτιμίαν, ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς μένειν ἐπὶ τῶν ὑποκειμένων.

F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.255, note, à propos du passage : « le motif de la lettre écrite en faveur des bannis n'était pas l'empressionnement du Sénat, mais l'insistance des bannis », que, je cite, « perhaps an exaggeration or a misrepresentation ». Nous le rejoignons sur ce point, car même si les bannis ont longuement parlé devant le Sénat (voir Polybe, XXIV, 1,4-5), l'historien grec n'appuie aucunement sur leur supposée insistance. Voir aussi R.M. Errington, *Philopoemen*, p.199-200.

211 Polybe, XXVIII, 1,9 : Τοῖς δὲ περὶ τὸν Μελέαγρον ἢ σύγκλητος ἀπεκρίθη διότι Κοίντῳ Μαρκίῳ δώσει τὴν ἐπιτροπὴν γράψαι [τε] περὶ τούτων πρὸς Πτολεμαῖον, ὡς αὐτῷ δοκεῖ συμφέρειν ἐκ τῆς ἰδίας πίστεως.

212 Polybe, XXIX, 24,2.

d'enquête, alors qu'elles sont malgré tout légèrement plus nombreuses, c'est principalement parce qu'elles concernent chaque fois des sujets de peu d'importance, sur des points de détails, que Polybe ne développe pas davantage, ce qui montre bien qu'elles n'ont eu que peu ou pas de conséquences. En revanche, les commissions d'enquête décidées par le Sénat méritent que l'on s'y attarde plus longuement²¹³. La différence entre les ambassades et les commissions d'enquête tient dans le fait que, pour les premières, il s'agit pour Rome de faire appliquer sa volonté, ou au moins de la faire connaître, tandis que pour les secondes, il s'agit d'étudier, de collecter des renseignements, afin de permettre ensuite au Sénat de prendre, ou non, une décision adaptée à la situation. Pour les livres XXII à XXIX, que ce soient les commissions d'enquête ou les ambassades, elles n'ont jamais été envoyées à l'initiative même de Rome, mais toujours en réaction à des demandes ou des plaintes de la part des Grecs ou des souverains hellénistiques.

Pour E.S. Gruen, l'étude de ces commissions d'enquête est fort peu utile : « what needs further to be observed is how frequently the task of the legati amounted to nothing more than an inquiry into the state of affairs, with no directives to deliver and no results to show²¹⁴ ». Si, effectivement, comme nous le verrons en étudiant l'évolution de la politique romaine dans le monde hellénistique entre 188 et 168, les commissions d'enquête envoyées par Rome n'ont eu que fort peu d'effets, malgré parfois l'importance des sujets concernés, il est exagéré d'affirmer qu'il est inutile de s'y intéresser. L'utilisation même de ces commissions est révélatrice de la ligne politique choisie par le Sénat romain et de sa volonté de soit retarder sa décision, soit disposer de tous les éléments possibles pour la prendre.

Nous comptons donc, d'après le récit de Polybe qui nous est parvenu, cinq commissions d'enquête envoyées par le Sénat au cours des deux décennies allant du traité d'Apamée à la bataille de Pydna²¹⁵. La première d'entre elles date de 185 et découle directement du règlement de la guerre contre Antiochos III, à Apamée en 188. Philippe V se devait d'évacuer les cités thraces qu'il avait conquises pendant cette guerre, ce qu'il rechignait à faire. Polybe nous raconte que des ambassadeurs de différents horizons se sont rendus à Rome pour se plaindre du souverain macédonien²¹⁶. Pour régler cette affaire, le Sénat romain a donc décidé l'envoi d'une commission d'enquête : « Au terme de longs débats entre tous ces ambassadeurs et ceux de Philippe, le Sénat

213 Sur les modalités d'envoi des ambassades et des commissions d'enquête, voir l'ouvrage de M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine*, Rome, 1989, p.285-294.

214 E.S. Gruen, *The coming of Rome*, Los Angeles, 1984, p.126.

215 Nous n'allons pas développer ici deux de ces commissions d'enquête, celle concernant le conflit entre Lacédémone et la Confédération achéenne (XXII, 15,9) ainsi que celle concernant les plaintes des Dardiens et des Thessaliens contre Persée et les Galates (XXV, 6,5-6). Si nous les laissons de côté, c'est parce qu'elles ne sont presque pas développées par Polybe, mais seulement mentionnées.

216 Polybe, XXII, 6,1-6 ; voir aussi le récit de Tite-Live, XXXIX, 23-24. Cet épisode se passe à l'hiver 186/185 et est plus développé dans le récit de Tite-Live. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.184-186.

décida qu'il désignerait tout de suite une ambassade pour enquêter sur les agissements de Philippe et assurer la sécurité de ceux qui voudraient exprimer devant le roi leur point de vue et formuler des accusations contre lui²¹⁷ ». Le Mégalo-politain développe cette commission d'enquête, qui se trouve être assez obscure dans le récit polybien, car elle se déroule en fait en deux étapes. D'un côté, Polybe nous dit que l'ambassade chargée d'enquêter est composée de Q. Caecilius Metellus, M. Baebius Tamphilus et Tib. Claudius, et de l'autre qu'Ap. Claudius Pulcher arriva auprès de Philippe en tant qu'ambassadeur de Rome²¹⁸. On a donc bien deux commissions d'enquête distinctes, pour la même affaire, et chargées du même but, qui se suivent à un court intervalle (celle d'Ap. Claudius Pulcher datant du printemps 184), comme nous le confirme Polybe : « Le Sénat décida donc de renvoyer d'autres ambassadeurs auprès de Philippe pour observer d'abord s'il s'était effectivement retiré des cités de <Thessalie et de> Perrhaïbie, suivant la réponse de Caecilius²¹⁹ ». Cependant, avant de parler de l'arrivée d'Ap. Claudius Pulcher auprès de Philippe V, l'historien grec nous indique que Philippe est au courant de la décision du Sénat romain, non pas par l'ambassade de Q. Caecilius Metellus chargée d'enquêter, mais par ses propres ambassadeurs qui se trouvaient à Rome pour le défendre²²⁰. Polybe ne fait donc pas mention de l'intervention de Q. Caecilius Metellus auprès de Philippe, comme si celle-ci n'existait pas. Nous pouvons supposer que Polybe ne l'a pas mentionnée par manque d'intérêt, Q. Caecilius Metellus se contentant de transmettre les instructions du Sénat, mais l'historien grec avait bien précisé qu'il s'agissait d'une commission d'enquête, qui devait aussi écouter les doléances de chacun. Il est donc plus probable que le passage où Polybe nous en parle ne nous est pas parvenu.

Nous disposons en revanche du récit de la deuxième étape de cette enquête à propos des agissements de Philippe V, avec la rencontre entre le roi de Macédoine et Ap. Claudius Pulcher, à la suite du massacre des habitants de Maronéia sur ordre de Philippe, aux chapitres 16 et 17 du livre XXII. D'après le récit de Polybe, Ap. Claudius Pulcher a enquêté sur les événements s'étant déroulés à Maronéia, rapportant le résultat de l'enquête en question auprès du Sénat romain : « Appius, qui avait désormais la conviction que Philippe était coupable du crime commis contre les Maronéites et qu'il était hostile aux Romains, repartit en ayant de lui cette opinion²²¹ ». Nous pouvons supposer

217 Polybe, XXII, 6,5 : Γενομένων δὲ πλειόνων λόγων πᾶσι τοῖς προειρημένους πρὸς τοὺς παρὰ τοῦ Φιλίππου πρεσβευτᾶς, ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ παραυτίκα καταστήσαι πρεσβείαν τὴν ἐπισκευομένην τὰ κατὰ τὸν Φίλιππον καὶ παρέξουσιν ἀσφάλειαν τοῖς βουλομένοις κατὰ πρόσωπον λέγειν τὸ φαινόμενον καὶ κατηγορεῖν τοῦ βασιλέως.

218 Polybe, XXII, 16,8 : Μετὰ δὲ τινὰ χρόνον παραγενομένων τῶν περὶ τὸν Ἄππιον καὶ ταχέως πυθομένων τὰ γεγονότα κατὰ τὴν Μαρόνεια καὶ πικρῶς τῷ Φιλίππῳ μεμψιμοιρούντων ἐπὶ τούτοις, ἐβούλετο μὲν ἀπολογεῖσθαι. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.197-198.

219 Polybe, XXII, 14,3 : ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ πέμπειν πάλιν ἄλλους πρεσβευτᾶς πρὸς τὸν Φίλιππον τοὺς ἐπισκευομένους πρῶτον μὲν εἰ παρακεχώρηκε τῶν ἐν <Θεταλία καὶ> Περραιβία πόλεων κατὰ τὴν τῶν περὶ τὸν Καικίλιον ἀπόκρισιν.

220 Polybe, XXII, 16,1 : Ὅτι Φίλιππος ὁ βασιλεὺς, διαπεψμαμένων πρὸς αὐτὸν ἐκ τῆς Ῥώμης τῶν ἰδίων πρεσβευτῶν καὶ δηλούντων ὅτι δεήσει κατ' ἀνάγκην ἀποβαίνειν ἀπὸ τῶν ἐπὶ Θράκης πόλεων.

221 Polybe, XXII, 17,6 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἄππιον, κατεγνωκότες τοῦ Φιλίππου καὶ περὶ τῆς εἰς τοὺς Μαρωνείτας

d'après ce passage que, plus que la vérité sur l'affaire de Maronéia, la mission d'Ap. Claudius Pulcher était principalement de déceler quels étaient les sentiments de Philippe V envers Rome, d'où l'importance d'une telle commission d'enquête.

La deuxième commission d'enquête, qui est davantage une ambassade de vérification qu'une collecte de renseignements, fait suite à l'ambassade à Rome en 183 de Démétrios, le fils de Philippe V, pour défendre les intérêts de son père devant le Sénat romain après les événements de Maronéia que nous venons d'évoquer rapidement : « Mais, afin de faire savoir à Philippe que c'était à Démétrios que le Sénat accordait cette faveur, il déclara qu'il enverrait des ambassadeurs pour observer si tout se passait selon la volonté du Sénat et, en même temps, pour expliquer au roi que, s'il rencontrait autant de complaisance, c'était grâce à Démétrios²²² ». Polybe nous relate, brièvement, le résultat de cette mission, confiée à Q. Marcius Philippus, tout d'abord au chapitre 8, puis au chapitre 9, du livre XXIII des *Histoires*. L'historien grec commence par nous relater la réaction de Philippe, « renâclant et gémissant²²³ », puis rapporte le compte-rendu de Q. Marcius Philippus auprès du Sénat romain, qui indique, tout comme Ap. Claudius Pulcher auparavant, que Philippe « ferait tout pour nuire aux Romains²²⁴ ». De la même manière que la commission d'enquête précédente, celle-ci consiste donc principalement à analyser les réactions de Philippe pour juger de sa potentielle hostilité envers Rome.

Enfin, la troisième commission d'enquête, que nous rapporte Polybe dans les livres XXII à XXIX de son œuvre, est comme la première constituée de deux étapes, deux commissions qui se suivent pour la même affaire. Il s'agit du conflit entre Eumène II, roi de Pergame, et Pharnacès Ier, roi du Pont²²⁵. En 182, Eumène et Pharnacès envoyèrent des ambassadeurs auprès du Sénat romain, au sujet du conflit armé qui les opposait. Allié de longue date des Romains, il n'aurait pas été illogique de voir ceux-ci soutenir le roi de Pergame, mais ils préférèrent envoyer une commission d'enquête, pour avoir davantage de détails sur le différent opposant ces deux monarchies d'Asie Mineure : « À ceux-ci donc et aux ambassadeurs d'Eumène et de Pharnacès, le Sénat répondit qu'il enverrait des ambassadeurs pour enquêter sur les Sinopéens et sur les contestations entre les deux rois²²⁶ ». Polybe ne nous précise pas à ce moment quels sont les ambassadeurs qui sont chargés de cette mission, mais l'indique plus loin, au début du livre XXIV, lorsqu'il nous rapporte le retour de

παρανομίας και περί της πρός Ῥωμαίους ἀλλοτριότητος, τοιαύτας ἔχοντες διαλήψεις ἐχωρίσθησαν.

222 Polybe, XXIII, 2,10 : Ἴνα δὲ καὶ Φίλιππος εἰδῆ διότι τὴν χάριν ταύτην ἢ σύγκλητος Δημητρίῳ δίδωσιν, ἐξαποστελεῖν ἔφη πρεσβευτὰς ἐποιομένους εἰ γίνεται πάντα κατὰ τὴν τῆς συγκλήτου βούλησιν, ἅμα δὲ διασαφήσοντας τῷ βασιλεῖ διότι τῆς συμπεριφορᾶς τυγχάνει ταύτης διὰ Δημήτριον.

223 Polybe, XXIII, 8,1.

224 Polybe, XXIII, 9,6.

225 Voir le résumé d'Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.288-290.

226 Polybe, XXIII, 9,3 : Τούτοις μὲν οὖν καὶ τοῖς παρ' Εὐμένους καὶ Φαρνάκου πρεσβεύουσιν ἢ σύγκλητος ἀπεκρίθη διότι πέμψει πρεσβευτὰς τοὺς ἐπισκευομένους περὶ τε Σινωπέων καὶ περὶ τῶν τοῖς βασιλεῦσιν ἀμφισβητουμένων.

Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.227.

l'ambassade qui avait été chargée par le Sénat de lui apporter plus d'éclaircissements : « Peu de temps auparavant, Marcus, l'ambassadeur dépêché pour enquêter sur la guerre qui avait éclaté entre Eumène et Pharnacès, était rentré de sa mission et avait fait son rapport. Il y avait clairement montré la modération d'Eumène en toutes choses et la cupidité de Pharnacès, ainsi que son orgueil en général de sorte que le Sénat, même s'il écouta jusqu'au bout ceux qui venaient d'arriver, n'avait plus besoin de longues explications, mais répondit qu'il renverrait des ambassadeurs pour examiner avec plus d'insistance les différends entre <les>dits rois²²⁷ ».

Si l'on peut se demander si le rapport de Marcus est véritablement objectif au sujet des deux rois, il est important de noter que, pour Polybe, ce qui est très souvent essentiel, comme nous le montre son récit des différentes commissions d'enquête envoyées par Rome, ce sont, au moins autant que les actes, la personnalité des hommes politiques (dans ce cas-là, des souverains hellénistiques). Ap. Claudius Pulcher et Q. Marcius Philippus, chacun à leur tour, avaient rapporté que l'attitude de Philippe V était hostile aux Romains, et qu'il ferait tout pour leur nuire ; là, Marcus, lors de son enquête sur le différent opposant Eumène à Pharnacès, donne surtout des indications concernant le caractère des protagonistes, du moins dans le récit que nous en fait Polybe.

Pour la deuxième étape de cette commission d'enquête au sujet de la guerre entre Pergame et le Pont, Polybe ne nous donne cette fois aucun renseignement, puisqu'il décrit directement une ambassade envoyée à Rome par Eumène, composée notamment de son frère Attale, pour se plaindre à nouveau de Pharnacès, la guerre n'étant toujours pas réglée²²⁸. Nous pouvons donc aisément en déduire que cette commission d'enquête n'a abouti à aucune décision concrète du Sénat, et qu'il a fallu une nouvelle ambassade pergaménienne pour que Rome se décide à agir davantage²²⁹, ce que nous étudierons plus tard.

Comme nous l'avons indiqué au début de cette analyse des méthodes diplomatiques utilisées par Rome dans le monde hellénistique entre 188 et 168, les ambassades chargées de faire appliquer, ou au moins connaître, la volonté romaine, sont bien entendu très présentes. Nous n'allons pas ici les étudier chacune en détail, car nous verrons leur utilité plus tard, en analysant l'évolution de la diplomatie romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée d'après le récit de Polybe, mais simplement les mentionner rapidement et voir à qui elles sont adressées en priorité.

227 Polybe, XXIV, 1,2-3 : Βραχεῖ δὲ χρόνῳ πρότερον ἀνηγγελκότων τῶν περὶ τὸν Μάρκον πρεσβευτῶν, οὓς ἀπεστάλκεισαν ἐπὶ τὸν Εὐμένει καὶ Φαρνάκῃ συνεστηκότα πόλεμον, καὶ διασεσαφηκότων περὶ τε τῆς Εὐμένους μετριότητος ἐν πᾶσιν καὶ περὶ τῆς Φαρνάκου πλεονεξίας καὶ καθόλου τῆς ὑπερηφανίας, οὐκέτι πολλῶν προσεδείθη λόγων ἢ σύγκλητος διακούσασα τῶν παραγεγονότων, ἀπεκρίθη δὲ διότι πάλιν πέμψει πρεσβευτὰς τοὺς φιλοτιμότερον ἐπισκευομένους ὑπὲρ τῶν διαφερόντων <τοῖς> προειρημένους.

228 Polybe, XXIV, 5,1-8.

229 Le Sénat romain s'est finalement décidé à envoyer une nouvelle ambassade, chargée de mettre un terme au conflit entre Pergame et le Pont (Polybe, XXIV, 14,10), mais l'échec de cette mission peut nous amener à l'hypothèse que Rome n'était pas décidée à s'engager véritablement aux côtés de son allié Eumène II (Polybe, XXIV, 15,10-12).

D'après les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, entre 188 et 168 av. J.-C., nous comptons 12 ambassades envoyées par Rome dans le monde hellénistique. La première mention d'une ambassade romaine dans les livres que nous étudions est très courte, puisque Polybe nous signale seulement qu'une ambassade romaine s'est rendue à Cleitôr²³⁰, sans nous donner davantage de renseignements sur les raisons de cette ambassade ou sur son déroulement. La seconde ambassade, plus développée, date de 187 et découle directement du traité d'Apamée, avec l'envoi par Rome d'une ambassade composée de dix membres, pour régler les affaires de l'Asie Mineure²³¹. En 185, une ambassade romaine arrive en Grèce, auprès des Achéens, avec à sa tête Q. Caecilius Metellus, suite à la commission d'enquête dont il avait été chargé auprès de Philippe V: « Après quoi, alors que la fête panhellénique battait son plein, arriva de Macédoine Quintus Caecilius, qui revenait de l'ambassade dont il avait été chargé auprès de Philippe²³² ». Les ambassadeurs envoyés par Rome ne se contentaient donc pas, selon les cas, d'intervenir auprès d'un seul interlocuteur, mais pouvaient avoir des instructions bien plus étendues, comme c'est le cas ici. C'est aussi le cas pour l'ambassade suivante, qui est à nouveau destinée à la Confédération achéenne, après avoir enquêté auprès de Philippe V, mais elle est cette fois menée par Ap. Claudius Pulcher : « Le Sénat les écouta jusqu'au bout, puis décida de donner aux mêmes ambassadeurs des instructions au sujet de ces questions et désigna Appius Claudius pour conduire l'ambassade en <Macédoine et en> Grèce²³³ ».

En 184, nous avons une nouvelle mention d'une ambassade romaine, cette fois en Crète, et toujours menée par Ap. Claudius Pulcher : « A ce moment-là, Appius arriva comme ambassadeur de Rome en Crète, en vue de faire cesser les conflits que les Crétois avaient à présent entre eux²³⁴ ». Il est assez logique de penser qu'il s'agit toujours de la même mission qui, après s'être rendue en Macédoine et en Grèce, a fait un passage par la Crète pour régler les conflits entre Crétois.

L'année suivante, suite à des ambassades achéennes et lacédémoniennes à Rome, au sujet du conflit opposant la Confédération achéenne à Lacédémone, le Sénat a décidé de l'envoi d'une nouvelle ambassade, pour régler cette affaire, chargeant T. Quinctius Flamininus, Q. Caecilius Metellus et Ap. Claudius Pulcher de cette tâche : « <Mais> ne pouvant trancher les conflits dans le détail, le Sénat désigna les trois hommes qui, déjà auparavant aussi, avaient été chargés, à cette fin,

230 Polybe, XXII, 2.

231 Polybe, XXII, 5,2 : Καθ' οὓς καιροὺς οἱ δέκα διόκουσι τὰ περὶ τὴν Ἀσίαν, τότε παρεγενήθησαν πρέσβεις, παρὰ μὲν Ῥοδίων Θεαίδητος καὶ Φιλόφρων, ἀξιοῦντες αὐτοῖς δοθῆναι τὰ κατὰ Λυκίαν καὶ Καρίαν χάριν τῆς εὐνοίας καὶ προθυμίας, ἣν παρέσχηται σφίσι κατὰ τὸν Ἀντιοχικὸν πόλεμον.

Sur l'envoi de cette ambassade, voir XXI, 46,1-12.

232 Polybe, XXII, 11,1 : Μετὰ δὲ ταῦτα, τῆς πανηγύρεως ἀκμαζούσης, ἦλθε Κόιντος Καικίλιος ἐκ Μακεδονίας, ἀνακάμπτων ἀπὸ τῆς πρεσβείας ἧς ἐπρέσβευσε πρὸς Φίλιππον.

233 Polybe, XXII, 15,4 : διακούσασα καὶ τούτων ἡ σύγκλητος ἔκρινε τοῖς αὐτοῖς πρεσβευταῖς δοῦναι καὶ περὶ τούτων ἐντολάς, καὶ κατέστησεν πρεσβευτὰς ἐπὶ τὴν <Μακεδονίαν καὶ τὴν> Ἑλλάδα τοὺς περὶ Ἄππιον Κλαύδιον.

234 Polybe, XXII, 18,2 : Κατὰ δὲ τὸν καιρὸν τούτου παραγενομένων πρεσβευτῶν ἐκ τῆς Ῥώμης εἰς τὴν Κρήτην τῶν περὶ τὸν Ἄππιον χάριν τοῦ διαλύσει τὰς ἐνεστῶσας αὐτοῖς πρὸς ἀλλήλους διαφορὰς.

d'une ambassade dans le Péloponnèse : c'étaient Titus, Quintus Caecilius, <Appius Claudius>²³⁵ ». Le troisième nom n'a pas été transmis, mais le récit de Pausanias²³⁶, qui rapporte que le Sénat a renvoyé Ap. Claudius en Grèce, permet de supposer, raisonnablement, que le troisième membre de l'ambassade est bien lui²³⁷. Toujours suite à ces ambassades grecques que nous venons de mentionner, à la fin de ce passage, il est fait mention d'une autre ambassade romaine, dirigée par Q. Marcius Philippus, envoyé en Macédoine et dans le Péloponnèse²³⁸. Pour la Macédoine, il s'agit de la commission d'enquête auprès de Philippe V, pour vérifier qu'il avait bien évacué les cités de Thrace, ce que nous avons étudié auparavant. En revanche, Polybe ne nous donne pas d'indications sur l'ambassade de Q. Marcius Philippus dans le Péloponnèse, mais nous fait le récit de son rapport devant le Sénat une fois revenu à Rome²³⁹.

Lors de l'hiver 181/180²⁴⁰, une ambassade pergaménienne, avec notamment Attale, frère d'Eumène II, arrive à Rome pour demander le soutien du Sénat face à Pharnacès, roi du Pont. Rome décida donc d'envoyer une ambassade pour régler le conflit opposant les deux souverains. Polybe nous décrit par la suite le déroulement de cette ambassade²⁴¹, au cours de l'année 180, et son action auprès d'Eumène et de Pharnacès, action qui ne fut pas très efficace puisque la guerre se poursuivit entre Pergame et le Pont.

L'ambassade romaine suivante que nous rapporte Polybe est adressée aux Rhodiens, suite à une ambassade lycienne devant le Sénat en 177. Rome clarifie, enfin pourrait-on dire, sa position par rapport au différent qui opposait Rhodes et la Lycie depuis le traité de paix d'Apamée, affaire que nous étudierons plus en détail plus tard. Polybe développe sur les raisons de cette ambassade, nous livrant son analyse sur les motivations de Rome, avant de décrire la réaction des Rhodiens lorsqu'ils apprirent la décision de Rome par leurs ambassadeurs²⁴².

235 Polybe, XXIII, 4,7 : Οὐ δυναμένη <δὲ> διευκρινεῖν ἢ σύγκλητος τὰς κατὰ μέρος διαφοράς, προεχειρίσατο τρεῖς ἄνδρας τοὺς καὶ πρότερον ἤδη πεπρεσβευκότας περὶ τούτων εἰς τὴν Πελοπόννησον· οὗτοι δ' ἦσαν Τίτος, Κόιντος Καϊκίλιος, <Ἄππιος Κλαύδιος>.

Le récit de Polybe est ici peu clair. Pourquoi le Sénat aurait-il envoyé deux ambassades (avec celle de Q. Marcius Philippus, mentionné en XXIII, 4,16) pour le même motif, au même moment ? Il est possible que, lorsqu'il mentionne les noms de ces hommes politiques romains, il signale qu'ils ont été chargés par le Sénat d'étudier le conflit entre Achéens et Lacédémoniens, sans pour autant être envoyés en ambassade en Grèce.

236 Pausanias, VII, 9,5.

237 Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.219, R.M. Errington, *Philopoemen*, 1969, p.182, et J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, 1968, p.452.

238 Polybe, XXIII, 4,16 : Ἡ δὲ σύγκλητος προχειρισμένη Κόιντον Μάρκιον πρεσβευτὴν ἐξαπέστειλεν ἐπὶ τε τὰ κατὰ Μακεδονίαν καὶ τὰ κατὰ Πελοπόννησον.

239 Polybe, XXIII, 9,8-10 : Περὶ δὲ τῶν κατὰ Πελοπόννησον ὁ Μάρκιος τοιαύτην ἐπεποίητο τὴν ἀπαγγελίαν διότι, τῶν Ἀχαιῶν οὐ βουλομένων ἀναφέρειν οὐδὲν ἐπὶ τὴν σύγκλητον, ἀλλὰ φρονηματιζομένων καὶ πάντα δι' ἑαυτῶν πράττειν ἐπιβαλλομένων, ἐὰν παρακούσωσι μόνον αὐτῶν κατὰ τὸ παρὸν καὶ βραχείαν ἔμφασιν ποιήσωσιν δυσαρεστήσεως, ταχέως ἢ Λακεδαιμίων τῇ Μεσσήνῃ συμφρονήσει. Τοῦτου δὲ γενομένου μετὰ μεγάλης χάριτος ἤξειν τοὺς Ἀχαιοὺς ἔφη καταπεφυγότας ἐπὶ Ῥωμαίους.

240 Pour la date précise, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p. 257, et P.S. Derow, « The Roman calendar, 190-168 B.C. », *Phoenix*, 28, 1973, p.350-354.

241 Polybe, XXIV, 14.10-15.12.

242 Polybe, XXV, 4-5.

Au livre XXVIII, d'après le récit de Polybe, Rome, par l'intermédiaire du consul A. Hostilius Mancinus, a envoyé une ambassade auprès des confédérations de cités grecques, suite au début de la troisième guerre de Macédoine contre Persée²⁴³. Il est évident que le but de cette ambassade était principalement de s'assurer de la fidélité des Grecs, ou, dans le pire des cas, de leur éviter de basculer dans le camp macédonien, ce que nous étudierons de façon plus approfondie ultérieurement. Cette ambassade, dirigée par C. Popilius Laenas et Cn. Octavius, s'est rendue en Béotie, en Achaïe, en Étolie et enfin en Acarnanie, Polybe nous rapportant chacune de leurs entrevues et l'attitude qu'ils ont eue devant les Grecs, avec les réactions de ces derniers.

Enfin, la dernière ambassade romaine que nous rapporte Polybe dans les livres XXII à XXIX, pour la période de 188 à 168 est la fameuse ambassade de C. Popilius Laenas auprès d'Antiochos IV au début de juillet 168, pour mettre un terme à la sixième guerre de Coïlé-Syrie²⁴⁴. L'historien grec nous annonce la décision du sénat d'envoyer une ambassade : « [Polybe dit] que le Sénat, apprenant qu'Antiochos était déjà maître de l'Égypte et qu'il serait, sous peu, celui d'Alexandrie, pensa être concerné en quelque chose par la puissance croissante de ce roi et désigna comme ambassadeur Caius Popilius, pour faire cesser les hostilités et, d'une manière générale, observer quelle était l'état des affaires en Égypte²⁴⁵ ». Puis, il nous fait le récit détaillé de celle-ci, avec la description de la rencontre entre le légat romain et le souverain séleucide²⁴⁶. Entre le départ de l'ambassade de Rome, et la rencontre en question, il s'est toutefois écoulé un certain temps, puisque C. Popilius Laenas a attendu à Délos d'en savoir davantage sur l'évolution de la guerre en Macédoine, avant d'aller à la rencontre d'Antiochos IV, ce que nous étudierons en détail plus tard. L'ambassade est partie de Rome avant l'automne 169, puisque Polybe nous dit qu'elle est envoyée en réaction à la prise d'Alexandrie par Antiochos IV, et celui-ci a quitté Alexandrie et l'Égypte à l'automne 169²⁴⁷.

Nous ne traiterons, pour l'instant, pas davantage ces différentes ambassades que nous étudierons plus tard en analysant l'évolution de la politique romaine dans le monde hellénistique

243 Polybe, XXVIII, 3-5.

244 Cette ambassade, avec l'entrevue du « jour d'Éleusis », entre C. Popilius Laenas et Antiochos IV, a donné lieu à de nombreux articles ; nous pouvons citer notamment J.W. Swain, « Antiochus Épiphanes and Egypt », *CPh*, 39, 1944, p.73-94, O. Mörkholm, « Eulaios and Lenaios », *C&M*, 22, 1961, p.32-43 et « Antiochos IV of Syria », *C&M*, Diss. VIII, Copenhagen, 1966, et surtout M.G. Morgan, « The perils of schematism : Polybius, Antiochus Epiphanes and the « Day of Eleusis » », *Historia*, 39, 1990, p.37-76. Nous compléterons cette bibliographie, sommaire, sur ce sujet, lorsque nous développerons davantage sur cette ambassade dans un chapitre ultérieur. Voir *infra* p.185-202.

245 Polybe, XXIX, 2,1-3 : Ὅτι ἡ σύγκλητος πυνθανομένη τὸν Ἀντίοχον τῆς μὲν Αἰγύπτου κύριον γεγονέναι, τῆς δ' Ἀλεξανδρείας παρ' ὀλίγον, νομίζουσα πρὸς αὐτὴν τι διατείνειν τὴν αὔξησιν τοῦ προειρημένου βασιλέως, κατέστησε πρεσβευτὰς τοὺς περὶ Γάιον Ποπίλιον, τὸν τε πόλεμον λύσοντας καὶ καθόλου θεασομένους τὴν τῶν πραγμάτων διάθεσιν ποία τις ἐστίν.

246 Polybe, XXIX, 27, 1-10.

247 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.362.

entre 188 et 168. Nous pouvons cependant noter que, pour la dizaine d'ambassades romaines dont nous disposons, les destinataires sont assez variés, avec toutefois une domination de la Confédération achéenne, puisque 5 ambassades sur les 12 sont envoyées auprès des Achéens, une autre auprès des Grecs en général, une à Rhodes, une en Crète, une à Pergame, deux pour mettre un terme à la sixième guerre de Coïlé-Syrie, et enfin une en Asie plus généralement (pour régler les différends suite à Apamée). À cela, il faut ajouter les commissions d'enquête, avec deux d'entre elles envoyées en Macédoine, une autre à Pergame (et les deux mineures que nous avons mises de côté, concernant Lacédémone et la Confédération achéenne, et Persée et les Dardaniens), ainsi que les lettres du Sénat, qui sont adressées aux Achéens, aux Béotiens, aux Étoliens et aux Lagides. Nous pouvons donc voir que Rome, dans l'utilisation de la diplomatie dans le bassin oriental de la Méditerranée, n'oublie personne, que chaque acteur important du monde hellénistique a été concerné par une intervention des Romains, qu'il s'agisse d'une simple lettre, ou d'une commission d'enquête plus poussée sur leurs actes ou leurs attitudes pouvant s'opposer aux intérêts de Rome. Mais, ce sont donc principalement les Achéens qui ont été la cible de la diplomatie de Rome lors de cette période. Nous devons toutefois nuancer cette affirmation puisque, bien entendu, le récit de Polybe, homme politique achéen, ne peut être clairement révélateur, étant donné qu'il disposait d'informations plus sûres et plus nombreuses concernant la Confédération achéenne par rapport aux autres entités politiques. Il était évidemment aux premières loges pour connaître les interventions des Romains auprès des Achéens, puisqu'il assistait et participait aux assemblées de la Confédération²⁴⁸, tandis qu'il lui était plus malaisé de connaître, par exemple, les ambassades romaines envoyées auprès des souverains séleucide ou macédonien.

Comme nous l'avons donc dit, Rome est intervenue dans le monde hellénistique entre 188 et 168, que ce soit par lettre, ambassade ou commission d'enquête, une vingtaine de fois, ce qui peut sembler relativement important, une fois par an en moyenne. Mais ce nombre est bien moins élevé que celui des ambassades étrangères qui se sont présentées devant le Sénat romain, lors de la même période. Cependant, avant de nous intéresser à cet aspect de la diplomatie romaine, il nous faut étudier non pas les moyens de cette diplomatie, mais les acteurs-même, les ambassadeurs envoyés par Rome, leur identité et leurs compétences, pour les cas où Polybe nous précise leurs noms, ce qui est assez fréquent lorsqu'il s'agit des ambassades envoyées par Rome, au contraire des ambassades étrangères sur lesquelles il nous donne beaucoup moins d'indications, sans doute par manque de sources sur ce sujet.

248 Voir A. Giovanni, « Polybe et les assemblées achéennes », *MH*, 26, 1969, p.1-17 et F.W. Walbank, *Polybius, Rome and the Hellenistic World*, Cambridge, 2002, p.153-161.

2°) Identité des ambassadeurs romains.

En premier lieu, nous tenons à souligner que, si nous employons dans le titre de ce chapitre le terme d'ambassadeur²⁴⁹, c'est par commodité car, dans l'Antiquité, et à Rome plus précisément, il n'existe pas de réelle fonction d'ambassadeur, ce n'est pas une carrière possible. Ce sont les différents hommes politiques qui, au cours de leur carrière, sont amenés parfois à remplir le rôle d'ambassadeur. Pour la période de 188 à 168, nous commençons toutefois à retrouver les mêmes noms qui apparaissent régulièrement dans la composition des ambassades envoyées par Rome en Orient. Ce n'est cependant pas le cas à chaque fois comme nous allons le voir. Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, nous trouvons la mention de 29 noms d'hommes politiques romains envoyés en Orient²⁵⁰. Nous assimilons ici hommes politiques et ambassadeurs, puisque chacun des noms que nous indique Polybe a participé à une mission diplomatique, ou reçu des ambassadeurs étrangers pour négocier, en marge parfois de leur fonction principale (pour les consuls chargés de la guerre contre Persée, par exemple). Il n'y a de plus, comme nous l'avons précisé, pas de spécificité du rôle d'ambassadeur à Rome²⁵¹, cela fait partie du *cursus honorum* d'être envoyé comme *legatus* auprès des cités, monarchies ou peuples étrangers. Si Polybe nous donne un certain nombre de renseignements à leur sujet, il nous faudra toutefois nous servir d'autres historiens antiques, principalement Tite-Live, pour compléter les informations dont nous disposons à leur sujet. Plutôt que de les étudier dans l'ordre où ils apparaissent dans ce passage de l'œuvre de Polybe, nous allons les prendre par ordre d'importance, selon la fréquence de leur participation aux ambassades romaines, l'importance de celles-ci, et le développement, plus ou moins long, que l'historien grec fait à leur sujet. Nous laisserons toutefois de côté, pour le moment, celui qui à notre sens est le diplomate romain le plus important de cette période, même si son rôle était davantage essentiel la décennie précédant notre période d'étude, T. Quinctius Flaminius, sur lequel nous nous

249 Polybe emploie, logiquement, le terme de πρεσβευτής pour parler des ambassadeurs envoyés par Rome (ou par les autres entités politiques du bassin méditerranéen). Dans les livres XXII à XXIX, nous pouvons dénombrer 120 occurrences du terme πρεσβευτής, sous les différentes formes de sa déclinaison (voir bilan en annexe p.496-497) : 33 au livre XXII, 17 au livre XXIII, 13 au livre XXIV, 8 au livre XXV, 12 au livre XXVII, 18 au livre XXVIII et 19 au livre XXIX. Sur ces 120 occurrences, 25 font référence à des ambassadeurs envoyés par Rome entre 188 et 168, d'après le récit de Polybe. Nous comptons également 26 occurrences du terme πρέσβυς, 16 de πρεσβεία et 27 du verbe πρεσβεύειν.

250 Voir récapitulatif en annexe p.670-671. Deux de ces 29 hommes politiques romains seront étudiés plus tard : Scipion l'Africain, au sujet duquel Polybe fait une digression (XXIII, 14), et T. Quinctius Flaminius, car nous estimons que ce sont des cas à part et nous étudierons plus tard les propos de Polybe les concernant. Voir *infra* p.55-63 pour T. Quinctius Flaminius et p.375-378 pour Scipion.

251 C'est une question qui n'est pas spécifique à la République romaine, mais que l'on retrouve aussi à la période de l'Empire romain. Voir notamment sur ce sujet les thèses de A. Bérenger, *Missions sénatoriales et administrations de l'Empire : censitaires et correcteurs d'Auguste à Sévère Alexandre (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*, Paris, 1997 et C. Badel, *Fasti severiani : étude sur le personnel administratif et politique de l'Empire romain de Caracalla à Sévère Alexandre (211-235)*, Paris, 1994.

attarderons lors d'un chapitre ultérieur.

De 188 à 168 av. J.-C., Rome commence à avoir une expérience de la diplomatie du monde hellénistique. Il lui a fallu déjà auparavant traiter avec les cités et confédérations de cités grecques²⁵², ainsi qu'avec les monarchies hellénistiques, macédonienne et séleucide notamment. Ces premiers contacts avec le bassin oriental de la Méditerranée se sont faits principalement par tâtonnements, le Sénat romain ne pouvant s'appuyer sur des diplomates connaissant réellement la politique orientale. Il n'est pas non plus évident que le Sénat ait véritablement cherché à utiliser les compétences de ses diplomates puisque, au moins au départ, peu d'entre eux ont été envoyés plusieurs fois en Orient pour participer à des missions diplomatiques²⁵³. Nous pouvons par exemple souligner le fait que, parmi les dix commissaires envoyés pour traiter avec Antiochos III en 189/188, seul P. Cornelius Lentulus faisait également déjà partie des dix commissaires romains chargés de régler la fin de la deuxième guerre de Macédoine en 196²⁵⁴. Si sa deuxième nomination²⁵⁵ peut être due à l'expérience acquise lors de la première, il est étonnant qu'il ait été le seul dans ce cas.

Comme nous l'avons vu auparavant, les commissions d'enquête envoyées par Rome auprès de Philippe V de Macédoine ont tenu un rôle important dans l'évolution de l'attitude du Sénat romain envers le souverain macédonien. La première d'entre elle se trouvait être composée de Q. Caecilius Metellus, M. Baebius Tamphilus et Tiberius Claudius²⁵⁶. Q. Caecilius Metellus²⁵⁷, consul en 206, chargé de contenir Hannibal dans le Bruttium et en Lucanie, trouve dans cette ambassade son unique mission dans le bassin oriental de la Méditerranée, d'après les sources dont nous disposons. Le récit de Polybe sur cette commission d'enquête, envoyée d'abord auprès du roi Philippe V²⁵⁸, puis de la Confédération Achéenne pour juger du différend entre les Achéens et les Lacédémoniens²⁵⁹, nous montre Q. Caecilius Metellus sous un aspect particulièrement péjoratif. Le refus des Achéens de réunir l'assemblée à sa demande l'incite à essayer de monter le Sénat romain contre la Confédération Achéenne²⁶⁰. En 185, date de l'ambassade, Q. Caecilius Metellus se trouvait être déjà un vieux sénateur, puisqu'il avait été consul deux décennies auparavant, en 206, mais il ne

252 Pas seulement les cités grecques du bassin oriental de la Méditerranée, mais aussi en Occident, comme Tarente (Polybe, III, 6).

253 Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.231-233

254 Polybe, XVIII, 42,5 ; Tite-Live, XXXIII, 24,7.

255 Polybe, XXI, 24,9 ; Tite-Live, XXXVII 55,7, XXXVIII, 38,1, 40,1, 44,9-47 et 54,6.

256 Polybe, XXII, 6,5-6 : Γενομένων δὲ πλείονων λόγων πᾶσι τοῖς προειρημένοις πρὸς τοὺς παρὰ τοῦ Φιλίππου πρεσβευτάς, ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ παραυτίκα καταστήσαι πρεσβείαν τὴν ἐπισκευομένην τὰ κατὰ τὸν Φίλιππον καὶ παρέξουσιν ἀσφάλειαν τοῖς βουλομένοις κατὰ πρόσωπον λέγειν τὸ φαινόμενον καὶ κατηγορεῖν τοῦ βασιλέως. Καὶ κατεστάθησαν οἱ περὶ τὸν Κόιντον Καϊκίλιον καὶ Μάρκον Βαΐβιον καὶ Τεβέριον Κλαύδιον.

257 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.298 et 373 et K.-L. Elvers, *NP*, 2, « C. Metellus, Q. (I.18) », col. 877.

258 Polybe, XXII, 6,5-6 ; XXIII, 2,7. Tite-Live, XXXIX, 23,5-29,3. Pausanias, VII, 8,6.

259 Polybe, XXII, 11. Diodore, XXIX, 17. Pausanias, VII, 8,6 et 9,1. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.192-195.

260 Polybe, XXII, 15,8 : Ὡν ῥηθέντων ἀναστάς Καϊκίλιος τῶν τε περὶ τὸν Φιλοποίμενα καὶ Λυκόρταν κατηγορήσεν καὶ καθόλου τῶν Ἀχαιῶν καὶ τῆς οἰκονομίας, ἣ περὶ τῆς τῶν Λακεδαιμονίων ἐκέχρητο πόλεως.

disposait pas pour autant d'expérience dans les affaires politiques du monde hellénistique²⁶¹. Son attitude lors de cette ambassade le prouve assez clairement, même s'il faut rester prudent face à l'objectivité du récit de Polybe, puisque Q. Caecilius Metellus a notamment accusé, devant le Sénat romain, Philopoïmen et Lycortas. Cependant, il ne fait aucun doute que Q. Caecilius Metellus, sur lequel nous n'avons pas d'informations postérieures à cette ambassade, n'a pas été renvoyé en Orient par la suite, le Sénat se contentant, suite à ses plaintes, de demander aux Achéens d'être plus courtois lorsqu'ils recevaient des ambassadeurs romains²⁶².

Sur le deuxième membre de cette ambassade de 185, M. Baebius Tamphilus²⁶³, Polybe, qui ne nous précise pas son *cognomen*, ne nous en reparle aucunement par la suite. Préteur en 192, d'abord en péninsule Ibérique, puis dans le Bruttium où il a préparé la flotte et les légions romaines pour la traversée de l'Épire²⁶⁴, il a ensuite été actif en Macédoine et en Grèce en tant que propréteur en 191²⁶⁵. Il avait donc, contrairement à Q. Caecilius Metellus, une petite connaissance du monde hellénistique avant de participer à l'ambassade de 185 mais, n'étant à ce moment qu'un sénateur de rang prétorien, par rapport à Q. Caecilius Metellus qui était de rang consulaire, il est logique que ce soit ce dernier qui ait eu la prééminence. Il a par la suite été consul en 181, et envoyé en Ligurie avec son collègue.

Le troisième membre de cette ambassade pose davantage de problèmes, notamment dans son identification. Polybe nous indique qu'il s'agit d'un certain Tiberius Claudius²⁶⁶ : il peut cependant s'agir d'une erreur, soit de la part de l'historien grec, soit, plus probablement, de la part de l'excerpteur puisque, à deux reprises, Tite-Live nous indique qu'il s'agit non pas d'un Claudius, mais d'un Sempronius, ce qui est, selon nous, plus probable que le Claudius du texte polybien. Il n'y a toutefois aucune preuve formelle en ce sens, et le Tib. Claudius de Polybe reste une possibilité crédible, notamment parce que Polybe est une source bien plus proche des événements concernés que Tite-Live. Ce que nous pouvons conclure, rapidement, de cette divergence entre Polybe et Tite-Live, c'est que l'annaliste romain, sur ce point, utilise une source différente de Polybe, une source que nous ne connaissons pas et qu'il a jugée plus fiable que l'historien grec²⁶⁷. Maintenant, si nous

261 Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.234-235.

262 Polybe, XXII, 15,10 : τοῖς δὲ πρεσβευταῖς τοῖς αἰεὶ παρ' ἑαυτῶν ἐκπεμπομένοις παρήνει προσέχειν τὸν νοῦν καὶ καταλογὴν ποιεῖσθαι τὴν ἀρμόζουσαν, καθάπερ καὶ Ῥωμαῖοι ποιοῦνται τῶν παραγινομένων πρὸς αὐτοὺς πρεσβευτῶν.

263 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.350, 353, 373 et 383-384, et *MRR*, 3, p.33 et K.-L. Elvers, *NP*, 2, « B. Tamphilus, M. (I.12) », col. 459-460.

264 Tite-Live, XXXV, 20,12-13, 23,5 et 24,7 ; XXXVI, 1,7, 8,6, et 10,10.

265 Tite-Live, XXXVI, 8,6.

266 Geer, *TAPHA*, 69, 1938, p.385, soutient qu'il s'agit effectivement d'un Claudius. En ce cas, Tib. Claudius Nero, (préteur en 181) serait une possibilité crédible. Pour F.W. Walbank, *Commentary*, t.3 p.186, la version de Tite-Live est, dans ce cas, préférable à celle de Polybe, et l'ambassadeur romain qui nous préoccupe serait donc d'après lui un Tib. Sempronius.

267 Au sujet de Polybe comme source de Tite-Live, voir J.A. de Foucault, « Tite-Live traducteur de Polybe », *REL*, 46, 1968, p.208-221.

supposons qu'il s'agit d'un Tib. Sempronius, cela peut être le père des Gracques, consul en 177 et 163, ou bien Tib. Sempronius Longus, qui a été consul en 194, ou encore Tib. Sempronius Gracchus, augure de 204 à 174²⁶⁸. Le premier, le consul de 177 et 163, est d'après nous l'option la plus crédible pour l'identification de ce personnage, parmi les Sempronii, au vu de sa carrière politique²⁶⁹. En 185, il n'a pas encore été consul, ce qui explique que Q. Caecilius Metellus ait la prééminence, tout comme il l'a par rapport à M. Baebius Tamphilus, ce que le texte de Polybe nous confirme implicitement puisque, dans le récit de l'ambassade qu'il nous fait, il n'y a nulle mention de Sempronius. S'il s'était agi de Tib. Sempronius Longus, consul en 194, il n'aurait sans doute pas joué un rôle mineur dans cette ambassade, et nous en aurions probablement eu la trace. Donc, Tib. Sempronius Gracchus a d'abord été édile curule en 192, puis envoyé par les Scipions en 190 auprès de Philippe V de Macédoine, pour assurer le passage de l'Hellespont²⁷⁰, puis tribun de la plèbe en 184²⁷¹, avant d'être préteur en 180, combattant notamment les Celtibères à Caravis²⁷². Il est resté en péninsule Ibérique les deux années suivantes, en tant que promagistrat, mettant en place une politique de réconciliation avec les Celtibères²⁷³. Lors de son consulat de 177 (nous laissons celui de 163 de côté, puisqu'il est postérieur à la période que nous étudions), il a été envoyé en Sardaigne où il a combattu une armée d'Ilienses et de Baléares²⁷⁴. Comme nous pouvons donc le remarquer, l'essentiel de la carrière politique, et militaire de ce Tib. Sempronius Gracchus, l'éventuel Tib. Claudius de Polybe, ne s'est pas faite dans le bassin oriental de la Méditerranée, il n'était donc aucunement un expert de la situation dans le monde hellénistique. Si, en revanche, la version de Polybe est la bonne, et qu'il s'agit bien d'un Tib. Claudius, nous parlerons de lui un peu plus loin dans notre étude, puisque Polybe en fait mention une autre fois, lorsqu'il a été envoyé comme ambassadeur en Asie²⁷⁵.

La deuxième commission d'enquête envoyée auprès de Philippe V de Macédoine, pour vérifier qu'il obéissait aux instructions du Sénat concernant les cités thraces qu'il occupait, a été dirigée par Ap. Claudius Pulcher²⁷⁶, un des ambassadeurs romains les plus expérimentés concernant

268 Sur cette question d'un Sempronius au collègue des augures, voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 3, p.188-189.

269 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.358, 382, 388, 393, 395-398, 401-402, 423-424 et 440, ainsi que K. Bringmann, *NP*, 13, « S. Grace(h)us, Ti. (I.15) », col. 250-251, et A.H. Bernstein, *Tiberius Sempronius Gracchus. Tradition and Apostasy*, Ithaca, 1978, p.26-42.

270 Tite-Live, XXXVII, 7,11-14.

271 H.H. Scullard, *Roman politics, 220-150 B.C.*, 1973, p.142-145 et 290-303, place le tribunat de la plèbe de Tib. Sempronius Gracchus en 187. Voir aussi T.R.S. Broughton, *MRR*, 3, p.189.

272 Tite-Live, XL, 40,15 ; Appien, *Ib.*, XLIII.

273 Tite-live, XL, 44,4-5 et 47,1-50,5 ; Diodore, XXIX, 26 ; Polybe et Posidonios dans Strabon, III, 4,13 ; Frontin, *Str.*, II, 5,3 et 14, III, 5,2, IV, 7,33 ; Appien, *Ib.*, XLIII ; Florus, I, 33,9 ; Orose, IV, 20,32.

274 Polybe, XXV, 4,1 : Ὅτι μετὰ τὴν ἀποστολὴν τῶν ὑπάτων Τεβερίου καὶ Κλαυδίου τὴν πρὸς Ἴστρους καὶ Ἀγρίους ἡ σύγκλητος ἐχρημάτισε τοῖς παρὰ τῶν Λυκίων ἤκουσι πρεσβευταῖς.

Voir aussi Tite-Live, XLI, 8,3-5, et 9,1 et 8 ; XLI, 12,5-6.

275 Polybe, XXVIII, 3,1-5.

276 Polybe, XXII, 15,4 : διακούσασα καὶ τούτων ἡ σύγκλητος ἔκρινε τοῖς αὐτοῖς πρεσβευταῖς δοῦναι καὶ περὶ τούτων

le bassin oriental de la Méditerranée à cette époque²⁷⁷. Ap. Claudius Pulcher a d'abord été tribun militaire aux côtés de Flaminius entre 198 et 194, et se trouvait notamment à ses côtés lors de la rencontre entre Philippe V et T. Quinctius Flaminius à Nicée en Locride, en 198²⁷⁸, ce qui a pu lui donner déjà une certaine expérience de la politique du monde hellénistique. Il a par la suite été préteur en 188, puis consul en 185, en Ligurie. Au printemps 184, il a donc été envoyé par Rome pour vérifier si Philippe évacuait bien les cités thraces²⁷⁹, analysant au passage l'attitude du souverain macédonien pour rapporter par la suite son compte-rendu au Sénat romain. Ap. Claudius Pulcher a ensuite poursuivi son ambassade en Achaïe, pour transmettre le message du Sénat demandant aux Achéens d'être plus accommodants envers les ambassadeurs romains, et il s'est enfin rendu en Crète, pour régler les conflits existants entre les cités crétoises²⁸⁰. Ces multiples missions de l'ambassade d'Ap. Claudius Pulcher témoignent assez clairement de la compétence de celui-ci dans le règlement des affaires politiques dans le bassin oriental de la Méditerranée. En complément des informations fournies par Polybe, Tite-Live nous indique qu'ensuite, Ap. Claudius Pulcher a de nouveau été envoyé par Rome en mission diplomatique, en 174 en Étolie²⁸¹, puis en 173 auprès des Thessaliens et des Perrhèbes²⁸², ce qui confirme notre conclusion précédente.

Un autre ambassadeur romain qui revient régulièrement dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* est Q. Marcius Philippus²⁸³, dont on trouve la première mention au sujet d'une ambassade en Macédoine et en Grèce²⁸⁴. Polybe nous rapporte donc le résultat de sa mission, et son opinion au sujet du roi Philippe et des Achéens²⁸⁵. Q. Marcius Philippus a été auparavant préteur en Sicile, en 188, puis consul en 186, envoyé en Ligurie²⁸⁶. Après son ambassade en 183, il a été légat en Orient deux autres fois, en 172 et 171. En 172, il a fait partie d'une ambassade, avec A. Atilius Serranus, P. Cornelius Lentulus, Ser. Cornelius Lentulus et L. Decimius, chargée d'éviter que les confédérations de cités grecques ne basculent dans le camp de la Macédoine de Persée. En compagnie de A. Atilius

ἐντολάς, καὶ κατέστησεν πρεσβευτὰς ἐπὶ τὴν <Μακεδονίαν καὶ τὴν> Ἑλλάδα τοὺς περὶ Ἄππιον Κλαύδιον.

F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.196 suggère qu'il peut s'agir ici de Ap. Claudius Nero, préteur en Ibérie en 195, mais l'option d'Ap. Claudius Pulcher nous semble plus crédible.

277 E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.233-234. Sur sa carrière politique, voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.344, 365, 372, 376-377, 405 et 409 et K.-L. Elvers, *NP*, 3, « C. Pulcher, Ap. (I.21) », col. 394.

278 Voir E. Badian, *Flaminius*, p.44-45.

279 Polybe, XXII, 15,4 et 16,8-17,6.

280 Polybe, XXII, 18. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.200-202.

281 Avec C. Valerius Laeuinus, C. Memmius, M. Popilius Laenas et L. Canuleius Diues pour arranger de sérieuses dissensions entre factions étoliennes, en vain. Voir Tite-Live, XLI, 25,5-6 et 27,4.

282 Tite-Live, XLII, 5,8-10.

283 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.365, 370-371, 379, 413, 419, 423 et 429, et K.-L. Elvers, *NP*, 8, « M. Philippus, Q. (I.17) », col.313.

284 Polybe, XXIII, 4,16 : Ἡ δὲ σύγκλητος προχειρισαμένη Κόιντον Μάρκιον πρεσβευτὴν ἐξαπέστειλεν ἐπὶ τε τὰ κατὰ Μακεδονίαν καὶ τὰ κατὰ Πελοπόννησον.

Voir aussi Tite-Live, XXXIX, 47,11, 48,5-6 et 53,1-11.

285 Polybe, XXIII, 9,4-10. Tite-Live, XL, 2,6-3,7.

286 Tite-Live, XXXIX, 20. Orose, IV, 20,26.

Serranus, Q. Marcius Philippus s'est rendu en Béotie, où il a œuvré à la destruction de la Confédération béotienne²⁸⁷, puis a poursuivi jusqu'en Achaïe pour demander aux Achéens d'envoyer des troupes à Chalcis, avant de revenir à Rome²⁸⁸. L'action de Q. Marcius Philippus en Grèce ne s'est pas arrêtée là puisque Tite-Live nous indique que l'année suivante, en 171, il y est revenu avec plusieurs navires de guerre²⁸⁹, mais nous ne connaissons pas sa fonction précise. Par la suite, il est à nouveau nommé consul en 169 et se trouve chargé de la guerre contre Persée, dans laquelle il n'obtint pas de succès significatifs. Il négocia toutefois avec les Achéens et les Rhodiens²⁹⁰, Polybe lui prêtant de sombres calculs pour nuire à ces derniers²⁹¹, ce qui reste assez difficile à croire. Q. Marcius Philippus leur a notamment conseillé de se poser en tant que médiateurs, dans la guerre opposant les Séleucides et les Lagides²⁹². Il fut ensuite remplacé dans son commandement en Macédoine par L. Aemilius Paullus au début de l'année 168. D'après E.S. Gruen²⁹³, Q. Marcius Philippus, malgré ses diverses activités dans le bassin oriental de la Méditerranée ne doit pour autant pas être considéré comme un expert de la politique du monde hellénistique. S'il ne faut effectivement pas exagérer ses compétences dans ce domaine, puisqu'il n'a eu aucun véritable conflit à régler (au contraire d'Ap. Claudius Pulcher en Crète par exemple), se contentant soit de transmettre des décisions du Sénat, soit d'observer la situation en Macédoine ou en Grèce, le fait qu'il soit un des rares hommes politiques romains à avoir été envoyé plusieurs fois auprès des cités grecques ou des monarchies hellénistiques montre très bien que le Sénat le considérait comme quelqu'un de compétent, ce qui peut expliquer ses désignations en Méditerranée orientale.

Avant de passer aux deux autres hommes politiques romains qui ont, comme Q. Marcius Philippus, été chargés de la guerre contre Persée et la Macédoine, nous pouvons parler brièvement du collègue de Q. Marcius Philippus lors de son ambassade en Grèce en 172, A. Atilius Serranus²⁹⁴,

287 Polybe, XXVII, 1,1-2,10. Tite-Live, XLII, 43,4-44,6. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.290-293.

288 Polybe, XXVII, 2,11-12 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Αὔλον καὶ Μάρκιον παραγενηθέντες εἰς τὴν τῶν Ἀργείων πόλιν ἐχηρημάτισαν ταῖς συναρχαίαις ταῖς τῶν Ἀχαιῶν καὶ παρεκάλεσαν Ἄρχωνα τὸν στρατηγὸν χιλιούς ἐκπέμψαι στρατιώτας εἰς Χαλκίδα, παραφυλάζοντας τὴν πόλιν μέχρι τῆς Ῥωμαίων διαβάσεως. Τοῦ δὲ Ἄρχωνος ἐτοίμως συνυπακούσαντος, οὗτοι μὲν ταῦτα διαπράξαντες ἐν τοῖς Ἑλλησι κατὰ χειμῶνα καὶ τῷ Ποπλίῳ συμμίζαντες ἀπέπλεον εἰς τὴν Ῥώμην.

289 Tite-Live, XLII, 47,9.

290 Voir l'article, bien que daté, de T. Frank, « The Diplomacy of Q. Marcius in 169 B.C. », *CP*, 5, 1910, p.358-361.

291 Polybe, XXVIII, 16-17. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.350-352.

292 Appien soutient qu'il s'agit de la guerre entre Rome et Persée, mais la version de Polybe, bien que peu claire, montre bien qu'il s'agit de la sixième guerre de Coilé-Syrie dont il est question (puisque nous avons la mention ensuite d'une ambassade rhodienne auprès d'Antiochos IV, XXVIII, 23,1-5), ce qui est bien plus plausible. Il aurait été fort étonnant de voir Q. Marcius Philippus, chargé de la guerre contre Persée, conseiller aux Rhodiens de se poser comme médiateur dans la guerre en question. En revanche, il était clairement de l'intérêt de Rome de voir la guerre entre Séleucides et Lagides durer, et non pas assister à une victoire rapide des Séleucides, qui les aurait placés en position de force, ou au moins de rival de Rome dans l'Orient méditerranéen. Voir notre analyse plus détaillée *infra* p.190-191.

293 E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.235-236.

294 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.350, 353, 408, 412-413, et 418-420 et K.-L. Elvers, *NP*, 2, « A. Serranus, A. (I.24) », col. 289-290.

dont le nom n'est mentionné qu'une fois par Polybe²⁹⁵, pour leur retour à Rome. Cependant, si l'on se réfère au texte de Tite-Live, A. Atilius Serranus a été particulièrement actif dans le bassin oriental de la Méditerranée. Préteur en 192, il a notamment combattu Nabis de Sparte, puis a commandé la flotte romaine en mer Ionienne et en mer Égée en 191. Pour la période qui nous intéresse, toujours d'après le récit de Tite-Live, indispensable pour compléter celui de Polybe, A. Atilius Serranus aurait été de nouveau préteur en 173 et fut chargé par le Sénat de renouveler l'alliance avec Antiochos IV de Syrie²⁹⁶. L'année suivante, il s'est rendu à Brundisium pour accueillir les troupes alliées de Rome et les envoyer en Macédoine²⁹⁷, pour préparer la guerre contre Persée. Après son ambassade en compagnie de Q. Marcius Philippus, il a en 171 été envoyé pour tenir Larissa en Thessalie²⁹⁸, sous le commandement de P. Licinius Crassus, mais sa fonction précise n'est pas indiquée. Consul ensuite en 170, il n'a pas été concerné par les affaires de la Méditerranée orientale puisqu'il a seulement été envoyé en Ligurie et en Gaule²⁹⁹, contrairement à son collègue. Il est difficile de juger, sur ces maigres éléments, des compétences d'A. Atilius Serranus qui, d'après le récit que nous fait Polybe, semble s'être seulement contenté d'accompagner son collègue Q. Marcius Philippus lors de leur mission diplomatique auprès des confédérations de cités grecques.

Le prédécesseur de Q. Marcius Philippus, A. Hostilius Mancinus³⁰⁰, a donc été consul en 170 (et préteur auparavant, en 180). Polybe nous conte un épisode dramatique à son sujet, avec l'échec d'un complot mené contre lui par des Épirotes³⁰¹. Hormis cette anecdote, nous savons à son sujet, et au sujet de son action en Macédoine, qu'il a subi un revers à Elimiae alors qu'il essayait de pénétrer en Macédoine³⁰², puis qu'il a passé l'hiver en Thessalie avec son armée³⁰³, avant d'attendre d'être remplacé en 169 par Q. Marcius Philippus, ce qui ne l'a pas empêché, pendant ce temps, d'envoyer une ambassade auprès des Confédérations de cités grecques pour les empêcher de basculer dans le camp de Persée³⁰⁴.

Hormis donc Q. Marcius Philippus et A. Hostilius Mancinus, nous notons deux autres

295 Polybe, XXVII, 2,11.

296 Tite-Live, XLII, 6,10.

297 Tite-Live, XLII, 27,4.

298 Tite-Live, XLII, 47,10-11.

299 Tite-Live, XLIII, 9,1-3 et 11,3.

300 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.387, 419-420 et 425 et P. Nadig, *NP*, 6, « H. Mancinus, A. (7) », col. 534.

301 Polybe, XXVII, 16, et Diodore, XXX,5. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.316-317.

302 Plutarque, *Aemilius*, IX, 3 ; Tite-Live, XLIII, 11,9, XLIV, 2,6 et 36,10.

303 Polybe, XXVIII, 3,1 : Ὅτι Ἀῶλος κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον ἀντιστράτηγος ὢν καὶ παραχειμάζων ἐν Θεσσαλία μετὰ τῶν δυνάμεων...

Voir Tite-Live, XLIII, 17,9, XLIV, 1,5-8.

304 Polybe, XXVIII, 3,1. L'historien grec indiquant qu'A. Hostilius Mancinus était alors proconsul, nous pouvons supposer que cette ambassade a été envoyée au tout début de l'année 169, avant qu'il ne soit remplacé. Au sujet du consulat, ou proconsulat d'A. Hostilius Mancinus à ce moment, voir l'analyse de F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.329.

consuls qui ont été chargés de la guerre contre Persée. Le premier est P. Licinius Crassus³⁰⁵, préteur en 176 et consul en 171, premier consul affecté en Macédoine pour la guerre contre Persée³⁰⁶. Polybe nous mentionne son nom après avoir parlé du succès de Persée sur l'armée romaine à Callinicos³⁰⁷, indiquant que le souverain macédonien avait envoyé des ambassadeurs auprès de P. Licinius Crassus pour négocier. Polybe développe ces négociations, analysant l'attitude des Romains et de P. Licinius Crassus, et leur refus d'accepter les propositions de Persée malgré la défaite qu'ils venaient de subir³⁰⁸. D'après les informations dont nous disposons, P. Licinius Crassus ne semble pas avoir eu d'expérience dans le bassin oriental de la Méditerranée avant d'être affecté en Macédoine lors de son consulat. Cependant, dans le cas présent, puisqu'il devait mener la guerre contre Persée, il avait moins besoin de connaître le monde hellénistique que s'il y avait été envoyé en ambassade. Quant aux négociations avec Persée à la suite de son revers à Callinicos, il ne faut pas y voir là un reflet du caractère de P. Licinius Crassus mais, comme l'a bien compris Polybe, d'une attitude propre aux Romains. Après ces négociations, le consul a remporté un maigre succès à Phalanna, avant de faire passer l'hiver à son armée pour une part en Thessalie et pour l'autre part en Béotie³⁰⁹. L'action de P. Licinius Crassus lors de la guerre contre Persée aura donc été particulièrement restreinte, le fait notable étant les négociations que nous venons d'évoquer et qui tiennent une place relativement importante pour Polybe puisque celui-ci y consacre un paragraphe entier.

Le dernier homme politique romain, que mentionne Polybe, en charge de la troisième guerre de Macédoine, est bien entendu L. Aemilius Paullus³¹⁰, le fils du consul vaincu et tué par les Carthaginois à la bataille de Cannes. Il y aurait beaucoup à dire sur cet homme politique romain, sur ses liens avec Polybe, ainsi que sur sa carrière politique après sa victoire à Pydna, mais nous nous concentrerons ici sur les informations données par Polybe dans ses livres XXII à XXIX, et sur sa carrière politique jusqu'à 168. Avant d'être élu consul pour l'année 168, L. Aemilius Paullus avait déjà été préteur en 191 en péninsule Ibérique, où il est resté trois années environ³¹¹. En 182, il est élu une première fois au consulat et envoyé en Ligurie où il reçoit notamment en 181 la soumission

305 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.400 et 416 et *MRR*, 3, p.119, et P. Nadig, *NP*, 7, « L. Crassus, P. (I.14) », col. 526.

306 Tite-Live, XLII, 31,1, 32,5 et 48,4.

307 Polybe, XXVII, 9,1 : Ὅτι μετὰ τὴν νίκην τῶν Μακεδόνων.

Sur cette victoire macédonienne, voir aussi Tite-Live, XLII, 57-62 ; Plutarque, *Aemilius*, IX, 2 ; Justin, XXXIII, 1,4 ; Eutrope, IV, 6,3 ; Orose, IV, 20,37 ; Zonaras, IX, 22.

308 Polybe, XXVII, 9,6-14 ; Tite-Live, XLII, 62,3-15 ; Appien, *Mac.*, 12 ; Justin, XXXIII, 1,5-6 ; Eutrope, IV, 6,3.

309 Tite-Live, XLII, 64-67 ; Zonaras, IX, 22.

310 Voir notamment l'ouvrage de W. Reiter, *Aemilius Paullus : conqueror of Greece*, London, Croon Helm, 1988. Sur la carrière de L. Aemilius Paullus : T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.352-353, 357, 362, 381, 384, 419 et 427, et *MRR*, 3, p.9-10 et K.-L. Elvers, *NP*, 1, « Ae. Paullus, L. (I.32) », col. 214-215.

311 Tite-Live, XXXVII, 46,7 ; Plutarque, *Aem.*, IV, 1 ; Orose, IV, 20,23.

des Ingauni³¹², ce qui lui permet de célébrer un triomphe³¹³. Le point important de sa carrière politique, en ce qui nous concerne, est qu'il a fait partie de la commission de dix légats romains envoyée pour assister Cn. Manlius Vulso à Apamée en 188 lors des négociations avec le souverain séleucide Antiochos III³¹⁴. Nous n'avons pas la trace d'autres missions en Orient, mais lorsqu'il est élu consul pour l'année 168, il dispose déjà d'une certaine connaissance du monde hellénistique, tout en ayant une solide expérience militaire, ce qui est assez évident. Polybe nous présente L. Aemilius Paullus sous un jour plutôt positif, ce qui n'a rien d'étonnant vu les relations qu'ils ont pu avoir après la déportation de l'historien grec, en le montrant solidaire de ses prédécesseurs³¹⁵. Le livre XXIX nous étant malheureusement parvenu de façon très fragmentaire, il ne nous reste rien des opérations menées par L. Aemilius Paullus en Macédoine jusqu'à sa victoire contre Persée à Pydna. Le passage dont nous disposons concernant le consul romain est une leçon de morale sur l'attitude à avoir en cas de victoire³¹⁶, ce qui est davantage des propos venant de Polybe lui-même que de L. Aemilius Paullus.

Les derniers ambassadeurs romains véritablement « importants », entendons par là ceux sur lesquels Polybe nous donne un certain nombre d'indications, ou bien qui ont fait partie d'une ambassade ayant joué un rôle essentiel dans l'évolution de la situation politique en Méditerranée orientale sont Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, qui ont fait partie d'une même ambassade, envoyée par A. Hostilius Mancinus³¹⁷ auprès des confédérations de cités grecques vers la fin de l'année 170. Polybe nous fait le récit presque complet de cette ambassade, auprès des différentes confédérations, montrant clairement que les deux ambassadeurs romains se sont contentés de paroles amicales pour garder les Grecs de leur côté³¹⁸. Au sujet de Cn. Octavius³¹⁹, nous savons, hormis la participation à cette ambassade, qu'il a été préteur en 168 et a coopéré avec l'armée de L. Aemilius Paullus en Macédoine³²⁰, puis a obtenu la reddition de Persée à Samothrace et l'a amené

312 Tite-Live, XL, 25,2-10 et 27,1-28,9 ; Plutarque, *Aemilius*, VI, 2,3 ; Frontin, *Str.*, III, 17,2.

313 Tite-Live, XL, 34,7-8.

314 Polybe, XXI, 24,9, qu'il mentionne à nouveau au livre XXII, 5,2 : Καθ' οὗς καιροὺς οἱ δέκα διώκουν τὰ περὶ τὴν Ἀσίαν, τότε παρεγενήθησαν πρέσβεις, παρὰ μὲν Ῥοδίων Θεαΐδητος καὶ Φιλόφρων, ἀξιοῦντες αὐτοῖς δοθῆναι τὰ κατὰ Λυκίαν καὶ Καρίαν χάριν τῆς εὐνοίας καὶ προθυμίας, ἣν παρέσχηνται σφίσι κατὰ τὸν Ἀντιοχικὸν πόλεμον. Voir aussi Tite-Live, XXXVII, 55,7, XXXVIII, 38,1 et 40,1.

315 Polybe, XXIX, 1,1-3 : Ἐφη γὰρ αὐτοὺς μίαν ἔχειν διατριβὴν καὶ παρὰ τὰς συνουσίας καὶ παρὰ τὰς ἐν τοῖς περιπάτοις ὁμιλίας διοικεῖν αὐτοὺς ἐν Ῥώμῃ καθημένους τὸν ἐν Μακεδονίᾳ πόλεμον, ποτὲ μὲν ἐπιτιμῶντας τοῖς ὑπὸ τῶν στρατηγῶν πραττομένοις, ποτὲ δὲ τὰ παραλειπόμενα διεξιόντας· ἐξ ὧν ὄνησιν μὲν οὐδέποτε γίνεσθαι τοῖς κοινοῖς πράγμασι, βλάβην δὲ πολλάκις καὶ ἐπὶ πολλῶν γεγονέναι· καὶ ποτὲ δὲ τοὺς ἄρχοντας μεγάλα βλάπτεσθαι διὰ τὰς ἀκαίρους εὐρησιλογίας· πάσης γὰρ διαβολῆς ἐχούσης ὅζυ τι καὶ κινητικόν, ὅταν προκαταληφθῇ τὸ πλῆθος ἐκ τῆς συνεχοῦς λαλιᾶς, εὐκαταφρονήτους γίνεσθαι τοῖς ἐχθροῖς.

316 Polybe, XXIX, 20,1-4. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.392-393.

317 Nous avons là une situation relativement anormale, avec un consul sortant de charge, A. Hostilius Mancinus, qui envoie en mission un ancien consul, C. Popilius Laenas, accompagné d'un sénateur de rang prétorien, Cn. Octavius.

318 Polybe, XXVIII, 3-5 ; Tite-Live, XLIII, 17,2-9.

319 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.411, 426, 428 et 438, et *MRR*, 3, p.150, et T. Schmitt, *NP*, 10, « O., Cn. (I.4) », col. 23.

320 Tite-Live, XLIV, 19,4, 21,3, 22,16, 30,1, 32,5-6, 35,8 et 13, et 46,3 ; Zonaras, IX, 23.

au consul³²¹.

Pour C. Popilius Laenas, nous disposons d'informations plus nombreuses sur sa carrière politique³²². Préteur en 175, consul en 172 (en Ligurie³²³), il est surtout connu pour son ambassade auprès d'Antiochos IV en 168, avec le « jour d'Éleusis », où il exige de façon sommaire et orgueilleuse qu'Antiochos IV évacue l'Égypte et Chypre avec son armée³²⁴. En se basant notamment sur le récit de Tite-Live, E.S. Gruen qualifie C. Popilius Laenas de « irascible and obdurate »³²⁵, ce qui nous semble exagéré. Le récit de Polybe, qui peut avoir des raisons d'en vouloir à Popilius³²⁶, nous montre effectivement l'attitude du légat romain comme orgueilleuse, et même irrespectueuse envers Antiochos IV, mais cela vient-il vraiment de son fait ? Il serait fort étonnant qu'un légat romain, envoyé par Rome, se permette de rudoyer un souverain étranger de cette manière s'il n'avait aucune instruction du Sénat en ce sens. C. Popilius Laenas représente ici le peuple romain et son attitude n'est que le reflet de la majesté de Rome, qui est au-dessus des monarchies hellénistiques, tant militairement que diplomatiquement. Nous parlerons plus longuement de cette ambassade ultérieurement³²⁷.

Il reste enfin tous les ambassadeurs romains que Polybe se contente de mentionner, sans développer davantage sur leur rôle, et sur lesquels nous n'avons que de maigres informations qu'il convient toutefois de rassembler ici, cette fois en les prenant dans l'ordre de leur apparition dans le texte polybien des livres XXII à XXIX.

Dès le début du livre XXII, Polybe nous cite Μάρκος Λεπέδος, M. Aemilius Lepidus³²⁸, qu'il indique comme étant consul, précisant qu'il deviendra par la suite grand prêtre, c'est à dire *Pontifex Maximus*³²⁹. Hormis cette mention d'une lettre écrite par lui aux Achéens, d'après le récit de Polybe, aucun fait de sa carrière politique n'a concerné la partie orientale de la Méditerranée. Il a d'abord été préteur en Sicile en 191³³⁰, puis consul en 187 (le consulat auquel Polybe fait référence)

321 Tite-Live, XLV, 5-6 ; Plutarque, *Aem.*, XXVI, 1-5 ; Justin, XXXIII, 2-5 ; Zonaras, IX, 23.

322 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.402, 410-411, 422, 425, 430 et 446, et *MRR*, 3, p.168, et P. Nadig, *NP*, 11, « P. Laenas, C. (I.2) », col. 610.

323 Tite-Live, XLII, 10,10-12.

324 Polybe, XXIX, 2,1-4 et 27 ; Tite-Live, XLIV, 19,13 et 29,1-5, XLV,10-12,8 et 13,1 ; Valère Maxime, VI, 4,3 ; Justin, XXXIV, 3,1-4 ; Cassius Dion, LXVIII ; Zonaras, IX, 25.

325 E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.242. Ce n'est pas le seul à porter un jugement particulièrement négatif sur C. Popilius Laenas. Nous pouvons notamment citer P. Charneux, « Rome et la Confédération Achaienne », *BCH*, 81, 1957, p.181-202.

326 Polybe, XXVIII, 3,7 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Γάιον, συναχθείσης τῆς τῶν Ἀχαιοῶν ἐκκλησίας, ἐλέγοντο μὲν βεβουλεῦσθαι κατηγορήσειν τῶν περὶ τὸν Λυκόρταν καὶ τὸν Ἄρχωνα καὶ Πολύβιον.

327 Voir *infra* p.192-202.

328 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.347, 352, 357, 367-368, 401-402 et 421, et K.-L. Elvers, *NP*, 1, « Ae. Lepidus, M. (I.10) », col. 210.

329 Polybe, XXII, 3,2 : Καὶ τέλος ἐξεπορίσαντο γράμματα πρὸς τοὺς Ἀχαιοὺς παρὰ Μάρκου Λεπέδου τοῦ μετὰ ταῦτα γενηθέντος ἀρχιερέως, τότε δὲ τὴν ὑπατον ἀρχὴν εἰληφότος.

330 Tite-Live, XXXVI, 2,10-12.

en Ligurie³³¹, avant d'être une deuxième fois consul en 175, de nouveau en Ligurie. En 170, il a été envoyé comme légat, mais dans les Alpes et non pas dans le monde hellénistique³³².

Lorsque Polybe décrit l'attitude des Achéens en réaction à l'ambassade de Q. Caecilius Metellus auprès d'eux, et le léger conflit qui s'ensuivit, il compare cet épisode avec l'arrivée de Μάρκος Φολουίος, M. Fulvius Nobilior³³³, qui a fait l'essentiel de sa carrière politique peu avant la période qui nous intéresse. Préteur en 193, en péninsule Ibérique³³⁴, il a ensuite été consul en 189, et a été chargé de mener la guerre contre les Étoliens, avec lesquels il a négocié la paix après avoir assiégé Ambracia³³⁵. Proconsul en Grèce en 188 et 187, il est intervenu entre Sparte et la Confédération achéenne³³⁶, avant de revenir à Rome afin de célébrer un triomphe pour sa victoire sur les Étoliens. M. Fulvius Nobilior, au vu de sa carrière politique, a donc bien eu un rôle important dans l'histoire politique du monde hellénistique, mais comme nous l'avons précisé, il s'agit principalement de la décennie précédant notre période d'étude aussi nous ne nous y attarderons pas plus longuement.

L'ambassadeur romain suivant, indiqué par Polybe, est en revanche beaucoup plus problématique, puisque nous ne disposons que de son *praenomen*, Μάρκος³³⁷, sans aucune autre information supplémentaire, ce qui rend son identification particulièrement malaisée, pour ne pas dire impossible, puisque les autres auteurs antiques ne nous permettent pas de combler ce manque. Nous pouvons donc juste dire qu'un certain Marcus a été envoyé par le Sénat en ambassade en 182 auprès d'Eumène et de Pharnacès, pour enquêter sur la guerre entre les deux souverains, à moins qu'il ne s'agisse là d'une erreur de l'excerpteur et qu'il faille lire non pas Marcus mais Marcus, ce qui renverrait donc à Q. Marcus Philippus.

Au livre XXV, Polybe mentionne les deux consuls pour l'année 177, Τεβέριος και Κλαύδιος³³⁸, c'est à dire Tib. Sempronius Gracchus, que nous avons déjà évoqué plus tôt³³⁹, et C.

331 Tite-Live, XXXVIII, 42,8-12, XXXIX, 1,1-2 et 2,1-11.

332 Tite-Live, XLIII, 5,7.

333 Polybe, XXII, 11,14 : Οἱ δ' Ἀχαιοὶ τὴν αἰτίαν ἀνέφερον καὶ τῆς πρότερον παρουσίας ἅμα τῆς Μάρκου τοῦ Φολουίου καὶ τῆς τότε τῶν περὶ τὸν Καικίλιον ἐπὶ τὸν Ἀρίστεινον καὶ τὸν Διοφάνην, ὡς τοῦτους ἀντισπασαμένους διὰ τὴν ἀντιπολιτείαν τὴν πρὸς τὸν Φιλοποίμενα.

Sur la carrière politique de M. Fulvius Nobilior, voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.347, 351, 360, 366 et 369, et *MRR*, 3, p.95 et K.-L. Elvers, *NP*, 5, « F. Nobilior, M. (I.15) », col. 582-583.

334 Tite-Live, XXXV, 7,8 ; Orose, IV, 20,16 et 19.

335 Polybe, XXI, 25-31 ; Tite-Live, XXXVIII, 3,10 ; Florus, I, 25 ; Zonaras, IX, 21.

336 Polybe, XXI, 32 ; Tite-Live, XXXVIII, 29-34 ; Florus, I, 25,4 ; Zonaras, IX, 21.

337 Polybe, XXIV, 1,2 : Βραχεῖ δὲ χρόνῳ πρότερον ἀνηγγεγκότων τῶν περὶ τὸν Μάρκον πρεσβευτῶν, οὓς ἀπεστάλκεισαν ἐπὶ τὸν Εὐμένει καὶ Φαρνάκη συνεστηκότα πόλεμον, καὶ διασεσαφηκότων περὶ τε τῆς Εὐμένους μετριότητος ἐν πᾶσιν καὶ περὶ τῆς Φαρνάκου πλεονεξίας καὶ καθόλου τῆς ὑπερηφανίας.

338 Polybe, XXV, 4,1. Voir aussi Tite-Live, XLI, 8,5 ; Ennius, *Annales*, 421 V ; Florus, I, 26. Pour P.S. Derow, *Phoenix*, 1973, p.350, il s'agit d'une erreur de l'excerpteur. Les consuls en question seraient ceux de l'année 178, M. Iunius Brutus et A. Manlius Vulso.

339 Voir *supra* p.41-42.

Claudius Pulcher³⁴⁰. Ce dernier avait auparavant été préteur suffect, en 180³⁴¹. Lors de son consulat, avec son collègue, il a été envoyé en Istrie, où ils ont mis fin à la guerre. Après avoir écrasé une révolte en Ligurie, il a pu célébrer un triomphe sur les Istriens et les Liguriens³⁴². Ses activités politiques et militaires, comme nous pouvons le voir, ne concernent donc aucunement le bassin oriental de la Méditerranée³⁴³.

L'ambassadeur suivant est Ἀῦλος Ποστόμιος, A. Postumius Albinus Luscus³⁴⁴, envoyé en ambassade par le Sénat en 176-175 auprès des Dardaniens et des Thessaliens³⁴⁵. Cette ambassade a été envoyée au début de l'année 176 et est revenue à Rome l'année suivante³⁴⁶. Hormis cette ambassade, A. Postumius Albinus Luscus a été préteur en 185, consul en 180, envoyé en Ligurie³⁴⁷, puis censeur en 174. D'après le récit de Tite-Live, il a été plusieurs fois légat dans le bassin oriental de la Méditerranée, en 171 lorsqu'il a été envoyé en Crète, avec C. Decimius et A. Licinius Nerua, afin d'obtenir davantage de troupes auxiliaires pour renforcer l'armée du consul de l'année en cours,

340 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.388 et 397-398 et K.-L. Elvers, *NP*, 3, « C. Pulcher, C. (I.27) », col. 395.

341 Tite-Live, XL, 37,4.

342 Tite-Live, XLI, 13,6-8.

343 La mention de ces deux consuls nous permet de soulever un point particulièrement intéressant chez Polybe, à savoir sa façon d'utiliser, ou plutôt de ne pas utiliser, les *tria nomina* romains. Nous avons ici deux consuls, dont il donne pour l'un uniquement le *praenomen* (Tiberius), pour l'autre uniquement le *nomen* (Claudius). Nous avons donc étudié plus largement, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, l'appellation précise des hommes politiques romains par Polybe. Nous avons dénombré, au total, 127 mentions de noms romains, pour donc les 29 hommes politiques que nous étudions. Sur ces 127 occurrences, Polybe utilise 47 fois le *praenomen*, 43 fois le *nomen*, 24 fois les deux ensemble. Il n'utilise le *cognomen* que 13 fois au total : 7 fois seul, 4 fois accompagné du *praenomen*, 1 fois accompagné du *nomen*, et une fois car il use des *tria nomina* complets (pour Scipion l'Africain, XXIII, 14,3). Cette disparité révèle assez clairement que Polybe, un Grec, n'avait pas l'habitude des *tria nomina* romains, et avait du mal à en comprendre le concept. Pour un même personnage, il peut utiliser une fois le *praenomen*, une fois le *nomen*, une fois les deux ensemble, sans logique apparente. Nous avons par exemple Quintus Marcius Philippus, qui est appelé 7 fois Quintus Marcius, 13 fois Marcius, 1 fois Quintus, 1 fois Philippus, et 1 fois Quintus Philippus. Le seul homme politique romain, cité plusieurs fois, qui ne varie pas, c'est Flamininus, que Polybe appelle toujours par son *praenomen*, Titus. Nous pouvons tout de même remarquer que, si Polybe n'était clairement pas habitué à l'usage des *tria nomina* romains, oubliant donc la plupart du temps le *cognomen*, il n'a toutefois pas manqué de s'en servir pour différencier deux personnages, lorsqu'il pouvait y avoir confusion entre ceux-ci dans son récit. C'est le cas notamment au livre XXVIII, lorsque Polybe nous décrit la proposition d'aide de Rhodes à Rome pendant la guerre contre Persée, il nous cite Q. Marcius Philippus et C. Marcius Figulus. Pour éviter la confusion, puisqu'ils ont tous les deux le même *nomen*, il va appeler Q. Marcius Philippus par son *nomen* (sauf la première fois, où il utilise *praenomen* et *nomen*, XXVIII, 16,3), et C. Marcius Figulus par son *praenomen*. Nous avons un autre exemple, avec Scipion Nasica, que Polybe n'appellera que par son deuxième *cognomen*, Nasica, pour le différencier de Scipion l'Africain, étant donné qu'ils ont tous les deux les mêmes *tria nomina*. Ce détail que nous venons de soulever révèle très nettement donc les soucis de Polybe vis-à-vis des *tria nomina* romains et, plus généralement les problèmes d'acculturation rencontrés par les Grecs pour s'adapter aux us et coutumes romaines, sous la République. Sur les problèmes que peut poser la traduction de Polybe, et l'usage du grec pour des concepts romains, voir notamment J.A. de Foucault, *Recherches sur la langue et le style de Polybe*, Paris, Les Belles Lettres, 1972 et M. Dubuisson, *Le latin de Polybe : les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, 1985.

344 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.372, 387, 403-404, 418 et 430, et *MRR*, 3, p.174, et P. Nadig, *NP*, 11, « P. Albinus Luscus, A. (I.10) », col. 695.

345 Polybe, XXV, 6,5-6 : ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ πέμψαι τινὰς τοὺς αὐτόπτας ἐσομένους τῶν προσαγγελλομένων. Καὶ παραντίκα καταστήσαντες Ἀῦλον Ποστόμιον ἐξαπέστειλαν καὶ σὺν τούτῳ τινὰς τῶν νέων.

Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.282-283.

346 T.R.S. Broughton, *MRR*, 3, p.174, P. Meloni, *Perseo*, p.82-85, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.281-283.

347 Tite-Live, XL, 41,1-2 et 5-9.

P. Licinius Crassus³⁴⁸, puis en 168 où il a peut-être été choisi, avec P. Cornelius Lentulus et A. Antonius, par L. Aemilius Paullus pour négocier la reddition de Persée à Samothrace³⁴⁹.

Au début du livre XXVII, Polybe cite le nom d'un autre ambassadeur, Σέρουιος, Ser. Cornelius Lentulus³⁵⁰, envoyé en ambassade en même temps que Q. Marcius Philippus et A. Atilius Serranus en 172, mais semble-t-il sans avoir le même rang, puisqu'il a suivi les instructions de Marcius lorsque celui-ci lui a indiqué de rester à Chalcis³⁵¹. L'historien grec ne nous donne pas davantage d'informations sur le rôle de Ser. Cornelius Lentulus lors de cette ambassade, mais Tite-Live nous permet de savoir qu'il avait vraisemblablement été chargé de l'ouest du Péloponnèse³⁵², en compagnie de son frère, P. Cornelius Lentulus³⁵³, dont Polybe nous mentionne l'existence peu après, puisqu'« Aulus et Marcius rejoignirent Publius et regagnèrent Rome par mer avec lui³⁵⁴ ». Sur ces deux Cornélii, nous savons juste que, hormis cette ambassade, Ser. Cornelius Lentulus a été préteur en Sicile en 169. Quant à P. Cornelius Lentulus, il n'a pas occupé d'autres fonctions entre 188 et 168, mais a par la suite été préteur en 165 et consul suffect en 162.

Suite à cet épisode, Polybe nous mentionne trois autres ambassadeurs, envoyés dans les îles et cités d'Asie, Tibérius, Postumius et Iunius³⁵⁵. Pour le premier, il s'agit cette fois de Tib. Claudius Nero, qui peut être le même que le Tib. Claudius dont nous parle Polybe pour l'ambassade de 185³⁵⁶, dont l'identification pose quelques problèmes, puisqu'il peut s'agir d'un Tib. Claudius Nero consul en 202, de celui qui a été préteur en 178, ou celui qui fut préteur en 181. Le consul de 202 n'étant pas dans la tranche d'âge convenable vis-à-vis de ses deux collègues, il est plus probable qu'il s'agisse là du Tib. Claudius Nero³⁵⁷ qui a été préteur en 178. Le développement de T.R.S. Broughton au sujet de cette ambassade et de l'identité de ce Tib. Claudius Nero est peu clair ; il différencie deux ambassades, à la même époque, avec les mêmes buts, et ayant chacune un Tib. Claudius Nero dans les membres qui les composent. Il est bien plus probable qu'il s'agisse là d'une erreur de la part de Tite-Live (puisque Polybe, lui, ne nous fait mention que d'une seule ambassade) et que ces deux ambassades n'en fassent qu'une. Il n'y a donc qu'un seul Tib. Claudius Nero, et non deux, contrairement à ce que pourrait laisser penser la version de Tite-Live. Pour les deux autres

348 Tite-Live, XLII, 35,7.

349 Tite-Live, XLV, 4,7.

350 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.413 et 424 et K.-L. Elvers, *RE*, 3, « C. Lentulus, Ser. (I.42) », col. 813.

351 Polybe, XXVII, 2,8 : οὔτοι μὲν μεταπεμψάμενοι Σέρουιον ἐξ Ἄργους καὶ καταλιπόντες ἐπὶ τῆς Χαλκίδος προῆγον ἐπὶ Πελοπόννησον.

352 Tite-Live, XLII, 37,1-9.

353 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.413, 438 et 442, et *MRR*, 3, p.66-67, et K.-L. Elvers, *NP*, 3, « C. Lentulus, P. (I.41) », col. 813.

354 Polybe, XXVII, 2,12 : Τοῦ δὲ Ἄρχωνος ἐτοίμως συνυπακούσαντος, οὔτοι μὲν ταῦτα διαπράξαντες ἐν τοῖς Ἑλλήσι κατὰ χειμῶνα καὶ τῷ Ποπλίῳ συμμίζαντες ἀπέπλεον εἰς τὴν Ῥώμην.

355 Polybe, XXVII, 3,1-5. Voir aussi Tite-Live, XLII, 45,1-7 ; Appien, *Mac.*, XI, 4. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.294-296.

356 Voir *supra* p.41-42.

357 T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.395 et 412 ; *RE*, III,2, n°251, 2777.

ambassadeurs, il s'agit de Sp. Postumius Albinus Paullulus³⁵⁸, préteur en Sicile en 183 puis consul en 174, et de M. Iunius Brutus³⁵⁹, préférable à M. Iunius Pennus qui se trouvait alors en péninsule Ibérique, préteur en 191, puis consul en 178, envoyé en Ligurie avant de rejoindre son collègue consulaire à Aquileia suite à une défaite en Istrie³⁶⁰.

Lorsque Polybe donne les détails de l'aide navale fournie par Rhodes aux Romains, il cite un certain Γάιος, qui est C. Lucretius Gallus³⁶¹, préteur en 171. Il a été chargé de réunir la flotte à Cephallénie, comme nous l'indique Polybe³⁶², demandant de l'aide aux Rhodiens, avant de finalement décliner les secours par mer qu'il avait reçus de la part des alliés de Rome³⁶³. Il a ensuite envoyé la flotte à Chalcis, avant de prendre la direction du siège d'Haliarte en Béotie³⁶⁴.

Au livre XXVIII, lors d'événements auxquels Polybe a été mêlé de près³⁶⁵, le Mégalopolitain relate les actions des généraux romains, notamment Q. Marcius Philippus, et cite Ap. Claudius Cento³⁶⁶, qui demandait cinq mille hommes de renfort aux Achéens, ce que Q. Marcius Philippus jugeait inutile³⁶⁷. Le début de la carrière d'Ap. Claudius Cento s'est déroulée en Occident, puisqu'il a été préteur en péninsule Ibérique en 175³⁶⁸. Par la suite, il a principalement agi dans le bassin oriental de la Méditerranée : il a été envoyé auprès de Persée en 172, en compagnie de Cn. Servilius Caepio et T. Annius Luscus, pour signifier au souverain la fin de l'amitié entre Rome et la Macédoine³⁶⁹. En 170, il a servi sous A. Hostilius Mancinus en Grèce et en Macédoine et, après avoir assiégé Phanotes d'Épire, a subi une défaite face à Persée près de Clevas³⁷⁰. En 169, il dispose donc d'un commandement indépendant en Épire, puisque Q. Marcius Philippus conseille aux

358 T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.379 et 403, et *MRR*, 3, p.174 et P. Nadig, *NP*, 11, « P. Albinus Paullulus, Sp. (I.12) », col. 696.

359 T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.353 et 395 et P. Nadig, *NP*, 6, « I. Brutus, M. (I.6) », col. 1093-1094.

360 Tite-Live, *XLII*, 5,5 et 9,12.

361 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.416 et P. Nadig, *NP*, 7, « L. Gallus, C. (I.8) », col.858-859.

362 Polybe, *XXVII*, 8,1 : Ὅτι Γάιος ἐστὶ περὶ τὴν Κεφαλληνίαν ὁρμῶν ἐξέπεμψε τοῖς Ῥοδίοις γράμματα περὶ πλοίων ἐξαποστολῆς, συνθεὶς τὴν ἐπιστολὴν ἀλείπτῃ τινὶ Σωκράτει.

Voir aussi Tite-Live, *XLII*, 3,3.

363 Polybe, *XXVII*, 8,16 : Ὁ δὲ Λοκρῆτιος πάντα ἀποδεξάμενος φιλανθρώπως τοὺς κατὰ θάλατταν παραγεγονότας συμμάχους ἀπέλυσε τῆς χρείας, φήσας οὐ προσδεῖσθαι τὰ πράγματα τῆς κατὰ θάλατταν βοήθειας.

Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.304-305.

364 Tite-live, *XLII*, 56,1-7.

365 Hipparque de la Confédération achéenne en 170/169, il a été envoyé en tant qu'ambassadeur auprès du consul romain, Q. Marcius Philippus, chargé de la guerre contre Persée, pour lui proposer l'aide des Achéens (Polybe, *XXVIII*, 12,3-13,6). Voir *infra* p.229-239. Sur Polybe hipparque de la Confédération, voir P. Pédech, « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.252-259.

366 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.402, 413-414, 422, 425 et 428 et K.-L. Elvers, *NP*, 3, « C. Cento, Ap. (I.4) », col. 392.

367 Polybe, *XXVIII*, 13,7 : ἕως ὃ Μάρκιος ἀκούσας Ἄππιον τὸν Κέντωνα πεντακισχιλίους στρατιώτας αἰτεῖσθαι παρὰ τῶν Ἀχαιῶν εἰς Ἥπειρον, ἐξαπέστειλε τὸν προειρημένον, παρακαλέσας φροντίζειν ἵνα μὴ δοθῶσιν οἱ στρατιῶται μὴδὲ τηλικούτο δαπάνημα μάταιον γένηται τοῖς Ἀχαιοῖς.

À propos d'Ap. Claudius Cento, Tite-Live (*XLIV*, 20,5-21,4) semble lui attribuer la défaite romaine à Hyscana. Voir P. Meloni, *Perseo*, p.314.

368 Tite-Live, *XLI*, 26,1.

369 Tite-Live, *XLII*, 25,1-13.

370 Tite-Live, *XLIII*, 21,4-5.

Achéens de ne pas lui envoyer les renforts qu'il demande. L'année suivante, il a opéré contre le roi Genthios d'Illyrie, avant d'être remplacé par Anicius³⁷¹.

Polybe, ensuite, nous rapporte le nom du commandant de la flotte romaine, C. Marcius Figulus³⁷², indiquant qu'il a été approché par des ambassadeurs rhodiens, sans nous donner davantage de précisions à son sujet. Préteur cette année-là, en 169, il a accompagné Q. Marcius Philippus à Ambracia, a mené des raids sur la côte macédonienne en mer Égée, et a essayé en vain d'assiéger Cassandreia³⁷³. Pour le reste de sa carrière, il a ensuite été consul en 162 et 156.

Parmi les derniers hommes politiques romains dont nous parle Polybe, à travers le récit de Plutarque³⁷⁴, puisque les passages du livre XXIX concernant la bataille de Pydna ne nous sont pas parvenus directement, nous avons P. Cornelius Scipio Nasica et Q. Fabius Maximus Aemilianus. L'essentiel de la carrière politique de P. Cornelius Scipio Nasica³⁷⁵ s'est faite après notre période d'étude, aussi nous nous contenterons simplement de mentionner qu'il a été préteur en 165, consul en 162 et 155, ainsi que censeur en 159. Pour ce qui nous intéresse, en 168, il a été tribun militaire, s'est distingué à Pydna sous le commandement de L. Aemilius Paullus³⁷⁶, et a été envoyé à Amphipolis à la poursuite de Persée³⁷⁷. Tout comme P. Cornelius Scipio Nasica, la carrière politique de Q. Fabius Maximus Aemilianus³⁷⁸ s'est déroulée après 168, puisqu'il a été préteur en 149 et consul en 145. En 168, il est lui aussi légat et sert sous les ordres de L. Aemilius Paullus. Il s'est porté volontaire, avec P. Cornelius Scipio Nasica, pour mener l'attaque de flanc qui a fait reculer l'armée de Persée à Pydna³⁷⁹. C'est lui que L. Aemilius Paullus a choisi d'envoyer à Rome pour annoncer sa victoire sur la Macédoine (en compagnie de L. Cornelius Lentulus et Q. Caecilius Metellus Macedonicus)³⁸⁰.

Et enfin, le tout dernier homme politique, dont il est fait mention dans les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires*, est T. Numisius Tarquiniensis³⁸¹, sur qui nous n'avons pas

371 Tite-Live, XLIV, 30,10-15.

372 Polybe, XXVIII, 16,3 : οἱ περὶ τὸν Φιλόφρονα καὶ Θεαΐδητον ἐπιλαβόμενοι τῆς ἀφορμῆς ταύτης ἐξεργάζοντο τὰκόλουθα, φάσκοντες δεῖν ἐκπέμπειν πρεσβευτὰς πρὸς τὴν σύγκλητον καὶ τὸν Κόιντον Μάρκιον τὸν ὕπατον καὶ πρὸς Γάιον τὸν ἐπὶ τοῦ ναυτικοῦ.

Sur la carrière politique de Figulus, voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.424, 441-442 et 447 et K.-L. Elvers, *NP*, 8, « M. Figulus, C. (I.11) », col. 311.

373 Tite-Live, XLIV, 1,3-4, 2,1-3, 7,10, 9,2, 10-13 et 20,6.

374 Plutarque, *Aem.*, 15-18.

375 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.429, 438, 441-442, 445-446 et 448, et *MRR*, 3, p.72 et K.-L. Elvers, *NP*, 3, « C. Scipio Nasica Corculum, P. (I.83) », col. 823-824.

376 Polybe, XXIX, 14.

377 Tite-Live, XLIV, 46,1-2 ; Plutarque, *Aem.*, 26,4.

378 Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.431, 458 et 469, et *MRR*, 3, p.87 et K.-L. Elvers, *NP*, 5, « F. Maximus Aemilianus, Q. (I.23) », col. 292.

379 Polybe, XXIX, 14,1-3 ; Tite-Live, XLIV, 35,14-23 ; Plutarque, *Aem.*, V, 3,6. A propos du récit, plus que fragmentaire, de Polybe sur la bataille de Pydna, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.379-380.

380 Tite-Live, XLIV, 45,3.

381 Polybe, XXIX, 24,3-4. Voir T.R.S. Broughton, *MRR*, 1, p.425.

d'autres informations hormis cette mention de Polybe, indiquant qu'il a été envoyé par le Sénat auprès d'Antiochos IV pour faire cesser la guerre entre les Séleucides et les Lagides, en vain.

Après ce récapitulatif des hommes politiques, et des informations dont nous disposons sur eux, que nous cite Polybe dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, nous pouvons en conclure que Rome, pendant ces deux décennies, n'a pas créé de corps d'ambassadeurs spécifiques pour sa diplomatie dans le monde hellénistique. Il n'y a que peu d'experts de la politique orientale et, quand Rome en dispose, elle ne les utilise pas systématiquement. C'est assez clair quand on voit le nombre d'hommes politiques romains, cités par Polybe, qui ont joué un rôle, qu'il soit minime ou plus important, dans la diplomatie romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée entre 188 et 168³⁸². Si Rome n'a pas constitué un corps d'ambassadeurs spécialisés dans les affaires de la politique orientale, c'est notamment parce que, comme nous allons le voir, elle n'avait pas de ligne directrice véritablement tracée en ce qui concerne sa diplomatie envers les confédérations de cités grecques et les monarchies hellénistiques ; elle s'est adaptée aux circonstances et a réagi aux différents événements qui survenaient, donnant l'impression que sa politique générale n'était pas cohérente. Cependant, ce constat reste à nuancer, puisque l'on retrouve, malgré tout, régulièrement les mêmes noms qui apparaissent dans les compositions des ambassades envoyées par le Sénat en Orient, comme T. Quinctius Flaminius, Q. Caecilius Metellus, ou encore Ap. Claudius Pulcher.

Malgré ce bilan de la diplomatie romaine, il y a tout de même une certaine tendance qui se dégage, notamment dans la relation de Rome avec les cités grecques, et surtout avec la Confédération achéenne, puisque c'est bien entendu à ce sujet que Polybe nous fournit le plus de renseignements. Cette tendance est étroitement liée au seul homme politique romain que nous avons pour l'instant volontairement laissé de côté³⁸³, T. Quinctius Flaminius, dont l'influence sur la diplomatie romaine en Orient au début du II^{ème} siècle av. J.-C. a été conséquente, comme nous allons le voir maintenant en étudiant la diplomatie romaine face aux Grecs et la volonté du Sénat de se présenter comme le défenseur de la liberté des cités grecques face aux nombreuses tentatives de domination des différentes monarchies hellénistiques.

382 Voir récapitulatif des hommes politiques romains cités par Polybe dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, p.496-497.

383 Scipion l'Africain restant un cas à part que nous étudierons en détail plus tard. Voir *infra* p.375-378.

B) La politique de Rome : T. Quinctius Flaminius et le Sénat.

Les premiers rapports de Rome avec le monde hellénistique n'ont pas concerné directement les confédérations de cités grecques³⁸⁴. Les Romains ont tout d'abord eu des rapports avec les Illyriens³⁸⁵, puis avec les Macédoniens suite à l'alliance entre Philippe V et Hannibal en 215³⁸⁶, au cours de la deuxième guerre punique. Le fait de s'opposer aux Macédoniens rapprochait naturellement Rome des Grecs même si leurs relations n'ont par la suite pas toujours été tout à fait cordiales. Il suffit de prendre pour exemple la guerre qui a opposé Rome à Antiochos III, guerre initiée par les Étoliens. La question de savoir si Rome a effectivement cherché à protéger la liberté des cités grecques est particulièrement épineuse, du fait de l'attitude souvent ambiguë de la part du Sénat romain. C'est pourquoi il ne faut pas prendre le titre de notre chapitre comme une affirmation, mais seulement comme l'annonce de ce qui va nous préoccuper ici, puisque la question de l'attitude de Rome envers les Grecs, et le principe de défense de la liberté de ceux-ci est un thème essentiel de la politique romaine au début du II^{ème} siècle av. J.-C., d'autant plus essentiel pour Polybe, qui se trouvait être directement concerné et qui a pu observer de très près l'évolution des rapports entre Rome et les Grecs, en particulier la Confédération achéenne.

Nous allons donc chercher, à travers les fragments du récit de Polybe, quels sont les éléments rapportés par l'historien grec qui nous permettent de mieux cerner cet aspect de la diplomatie romaine. Cependant, avant de voir en détail l'évolution de la politique du Sénat romain envers les confédérations de cités grecques entre 188 et 168 av. J.-C., nous allons nous attarder, comme nous l'avons indiqué, sur un homme politique romain important à cette époque, T. Quinctius Flaminius. Même si l'essentiel de son action politique dans le Péloponnèse s'est déroulé juste avant notre période, il garde quand même une certaine importance et influence en partie la diplomatie romaine en Grèce.

1°) Le rôle de T. Quinctius Flaminius.

La première apparition de T. Quinctius Flaminius dans l'œuvre de Polybe date de 198, lors de la deuxième guerre de Macédoine. Consul cette année-là³⁸⁷, il a été envoyé en Macédoine pour y

384 Sur ce sujet des premiers rapports de Rome avec l'orient hellénistique, voir A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne*, Bordeaux, 1938, C. Auliard, « La spécificité des premiers contacts diplomatiques de Rome avec les monarchies hellénistiques », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les Relations internationales*, Paris, 1995, p.433-452 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, 1984.

385 Polybe, II, 8,3-13.

386 Polybe, VII, 9.

387 Polybe, XVIII, 46,5 ; Tite-Live, XXXII, 7,12 ; Cicéron, *Phil.*, V,48 ; Zonaras, IX, 16 ; Orose, IV, 20,1. Sur Flaminius en général, nous pouvons renvoyer notamment à E. Badian, « The family and early career of T.

mener, avec succès, la guerre contre Philippe, et a essayé de faire passer la Confédération achéenne du côté romain³⁸⁸. Il négocie alors avec Philippe V à Nicée de Locride la conclusion d'une trêve et l'envoi d'ambassades à Rome³⁸⁹. En 197, proconsul en Macédoine, il remporte la bataille de Cynoscéphales sur l'armée macédonienne de Philippe V et poursuit son activité diplomatique en Grèce³⁹⁰, activité qu'il intensifie l'année suivante en 196, puisqu'il fait sa fameuse déclaration sur la liberté des cités grecques aux Jeux Isthmiques à Corinthe³⁹¹. Même sans fonction officielle en Orient, il a continué à y œuvrer et à mettre en place sa vision de la politique dans le monde hellénistique³⁹², surtout auprès des confédérations de cités grecques, ce qui est bien visible dans les livres XXII à XXIX qui nous occupent. Pour Polybe, T. Quinctius Flaminius est un habile diplomate³⁹³, intègre, qui n'a jamais véritablement cherché à nuire aux Grecs, et qui les a même plutôt protégés face aux monarchies hellénistiques³⁹⁴, la Macédoine en tête. Nous ne discuterons cependant pas plus longuement de la pensée de Polybe envers Flaminius, puisque, pour les livres qui nous intéressent, l'historien grec ne nous donne aucun jugement de valeur sur les actes de l'homme politique romain, se contentant de relater ses différentes actions ayant pu influencer sur le cours de la situation politique dans le monde hellénistique.

Contrairement aux années 190, où il jouait un rôle majeur, après 188 Flaminius est plus en retrait et ne semble pas orienter à sa guise la politique romaine en Orient³⁹⁵. Il conserve toutefois un rôle important, comme nous allons le voir. Il n'est pas plus cité que les autres hommes politiques romains que nous venons d'étudier et n'a pas participé à des ambassades plus importantes, plus essentielles, puisqu'il n'a presque pas été envoyé par le Sénat en ambassade auprès des Grecs après

Quinctius Flaminius », *JRS* 61, 1971, p.102-111.

388 Tite-Live, XXXII, 9-15 et 17,4-24 ; Diodore, XXVIII, 11 ; Frontin, *Str.*, II, 13,8 ; Plutarque, *Flam.*, 3-5 ; Appien, *Mac.*, 5-7 ; Pausanias, VII, 8,2-3 ; Florus, I, 7,11.

389 Polybe, XVIII, 1-10 ; Tite-Live, XXXII, 32-36 ; Plutarque, *Flam.*, 5-7 ; Appien, *Mac.*, 8 ; Justin, XXX, 3,8-10 ; Zonaras, IX, 16.

390 Polybe, XVIII, 18-27, 33-34, et 36-39 ; Tite-Live, XXXIII, 1-15, 24,3-7 et 27-29 ; Plutarque, *Flam.*, 7-9 ; Appien, *Mac.*, 8 et 9,1-2 ; Florus, I, 23,11-12 ; Eutrope, IV, 2 ; Orose, IV, 20,5-6 ; Justin, XXX, 4,8-16.

391 Polybe, XVIII, 44-46. Voir A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la Confédération achaienne*, p.258-260, J. Briscoe, « Flaminius and Roman politics, 200-189 B.C. », *Latomus* 31, 1972, p.22-53, E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.33-43 et 72-75, A.M. Eckstein, « Polybius, the Achaeans and the Freedom of Greeks », *GRBS* 31, 1990, p.45-71, M. Lemosse, « Remarques sur la reconnaissance de la liberté des cités helléniques et la proclamation de Flaminius (196 av. J.-C.) », dans *Id Études Romanistiques*, Clermont-Ferrand, ADOSA, 1991, p.205-217, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.145-151, F.W. Walbank, *Commentary*, t.2, p.609-614 J.J. Walsh, « Flaminius and the propaganda of liberation », *Historia* 45, 1996, p.17-31 et, un peu plus ancien, M. Holleaux, « Les conférences de Lokride et la politique de T. Quinctius Flaminius (198 av. J.-C.) », dans *Études d'épigraphie et d'histoire grecques* V, Paris, 1957, p.29-79.

392 Sur le rôle de Flaminius dans la « nouvelle » politique romaine, voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.58-81, et E. Badian, *Titus Quinctius Flaminius : Philhellenism and realpolitik*, 1970.

393 Polybe, XVIII, 34,7-8.

394 Voir également le point de vue de Plutarque, *Flam.*, pour qui Flaminius est un modèle de justice et de bonté, même s'il lui reproche la mort d'Hannibal.

395 Sur les relations entre Flaminius et l'Orient, nous pouvons citer l'article de M. Feyel, « T. Quinctus Flaminius, Philippe et les Achaiens », *REG*, 56, 1943, p.235-246. Il ne faut cependant pas exagérer le « déclin » de l'influence de Flaminius, qui conservait de nombreux contacts et amitiés, tant au Sénat que parmi les cités grecques.

188³⁹⁶. Cependant, la différence avec les autres ambassadeurs romains, qui fait que nous consacrons un chapitre de notre étude rien qu'à lui, est que, d'après le récit que nous fait Polybe, aucune des actions de Flaminius ayant influé sur la situation politique en Grèce n'a pour origine des instructions du Sénat, mais sont des initiatives personnelles, comme nous allons l'étudier maintenant.

La première intervention de Flaminius dans les livres XXII à XXIX est au début du livre XXII, lors du récit de Polybe sur les affaires en Béotie³⁹⁷, avec le conflit latent entre Béotiens et Achéens. Il nous mentionne que : « À Rome, depuis longtemps, Titus s'efforçait de faire revenir Zeuxippos en Béotie, étant donné qu'il avait été, à de nombreuses reprises, son auxiliaire au cours des guerres contre Antiochos et contre Philippe³⁹⁸ ». L'insistance de Polybe avec l'expression « depuis longtemps, Titus s'efforçait » montre très clairement qu'il s'agit là d'une volonté de Flaminius, d'une initiative de sa part, et non de la part du Sénat, et qu'il cherche à convaincre celui-ci du bien-fondé de sa démarche. Si l'on se réfère notamment à ce « depuis longtemps », on peut en déduire que l'influence de Flaminius sur la politique orientale décidée par le Sénat n'était, en 188, plus aussi conséquente qu'une petite décennie auparavant. Il est toutefois parvenu à ses fins, comme nous l'indique Polybe : « Or c'est à ce moment-là qu'il réussit à faire écrire par le Sénat une lettre aux Béotiens disant qu'ils devaient laisser revenir chez eux Zeuxippos et ceux qui avaient été bannis en même temps que lui³⁹⁹ ». Le but de Flaminius, et l'argument qu'il a probablement utilisé devant le Sénat, était de contrebalancer l'influence des adversaires de Rome, qui se trouvaient au pouvoir en Béotie⁴⁰⁰. Cette lettre n'a cependant eu aucun effet auprès des Béotiens, et Zeuxippos s'est donc présenté devant le Sénat pour que celui-ci continue d'agir en sa faveur, ce qu'il a fait en écrivant aux Achéens et aux Étoliens pour leur demander de faire changer d'avis les Béotiens. Nous pouvons supposer que, si Zeuxippos s'est présenté à cet instant devant le Sénat, c'est sans doute sur le conseil de Flaminius, qui devait juger qu'il fallait cette entrevue pour forcer le Sénat à insister pour le retour de Zeuxippos en Béotie, sinon il risquait fort de laisser traîner l'affaire suite au refus

396 On le retrouve une fois, en compagnie de Q. Caecilius Metellus et Ap. Claudius Pulcher, à propos du conflit entre les Achéens et les Lacédémoniens.

Polybe, XXIII, 4,7 : Οὐ δυναμένη <δὲ> διεκρινεῖν ἢ σύγκλητος τὰς κατὰ μέρος διαφοράς, προεχειρίσατο τρεῖς ἄνδρας τοὺς καὶ πρότερον ἤδη πεπρεσβευκότας περὶ τούτων εἰς τὴν Πελοπόννησον· οὗτοι δ' ἦσαν Τίτος, Κόιντος Καϊκίλιος, <Ἄππιος Κλαύδιος>.

397 Sur Polybe et les événements de Béotie précédant notre période, voir M. Feysel, *Polybe et l'histoire de la Béotie au III^{ème} siècle avant notre ère*, Paris, 1942, et R.J. Buck, *A history of Beotia*, Edmonton, 1979.

398 Polybe, XXII, 4,4 : Ὁ γὰρ Τίτος ἐν τῇ Ῥώμῃ πάλαι μὲν ἐσπούδαζε περὶ τοῦ καταπορευθῆναι τὸν Ζεῦξιππον εἰς τὴν Βοιωτίαν, ἅτε κεκρημένος αὐτῷ συνεργῶ πρὸς πολλὰ κατὰ τοὺς Ἀντιοχικοὺς καὶ Φιλιππικοὺς καιροὺς.

Sur le rôle de Zeuxippos que Polybe évoque, et notamment son implication dans le meurtre de Brachyllès, voir XVIII, 43,5-13.

399 Polybe, XXII, 4,5 : Κατὰ δὲ τοὺς τότε χρόνους ἐξείργαστο γράψαι τὴν σύγκλητον τοῖς Βοιωτοῖς διότι δεῖ κατάγειν Ζεῦξιππον καὶ τοὺς ἄμ' αὐτῷ φυγόντας εἰς τὴν οἰκείαν.

400 Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.247 suggère que Pergame a cherché à profiter de la situation pour, peut-être, substituer son influence à celle de Rome. Voir P.M. Fraser, « Dédicaces attalides en Béotie », *REA*, 54, 1952, p.233.

des Béotiens d'accéder à leur demande. C'est en fait ce qui est arrivé puisque, malgré l'intervention des Achéens auprès des Béotiens, Zeuxippos est resté banni.

Nous trouvons, avec cet épisode de Zeuxippos, un des exemples révélateurs de l'échec, au moins relatif, de la politique de Flamininus en Grèce depuis Cynoscéphales. La position de Rome comme arbitre du monde grec lui permettait de dominer les confédérations de cités grecques, mais cette domination était surtout théorique et avait rarement une application concrète et des effets réels, si les Grecs concernés ne se trouvaient pas disposés à obéir docilement aux volontés romaines. Le retrait des légions romaines de Grèce, préconisé par Flamininus, contre l'avis de nombreux hommes politiques romains, s'il était nécessaire pour s'accorder avec la déclaration de Flamininus sur la liberté des cités grecques⁴⁰¹, ôtait une grande influence aux Romains pour faire appliquer leurs volontés. Comme Polybe l'a bien vu, autant il est vrai que le Sénat disposait de moyens de pression plus restreints depuis le retrait de ses troupes de Grèce en 194, autant il convient de souligner que Rome n'avait pas non plus de véritable envie de s'impliquer davantage dans les affaires politiques de la Grèce, tant que cela n'allait pas directement contre ses intérêts, puisqu'elle n'a pas plus insisté pour le retour de Zeuxippos en Béotie : « Si donc <le> Sénat avait pris les mesures qui s'ensuivaient pour le retour de Zeuxippos, la guerre aurait vite été allumée ; mais, en réalité, il demeura silencieux (...)»⁴⁰². Il est toutefois difficile de savoir si ce renoncement du Sénat à faire appliquer sa demande aux Béotiens viendrait de sa volonté de ne pas s'impliquer davantage, ou bien si cela révèle simplement que l'influence sur le Sénat de Flamininus, à l'origine de cette décision comme nous l'avons dit, déclinait progressivement. Les deux options ne sont en tout cas pas incompatibles.

La deuxième intervention de Flamininus dans la conduite de la politique romaine, et dans l'évolution de la situation politique dans le bassin oriental de la Méditerranée, que nous rapporte Polybe dans son récit, concerne l'épisode de l'ambassade de Démétrios, fils de Philippe V, à Rome, suite au massacre de la population de Maronéia par le souverain macédonien. Nous n'allons pas développer pour le moment sur les détails de cette affaire, sur les mobiles de Philippe V, les manigances de Persée, et les conséquences sur la maison royale macédonienne que toute cette

401 Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.99-101 : « Même si l'évacuation de la Grèce tout entière par les légions était un acte sans précédent, que n'avaient accompli ni Philippe II, ni Antigone le Borgne, ni Antigone Dôson, elle ne signifiait pas en effet que la Grèce devînt une « zone neutre », encore moins que sa liberté dût être désormais assurée par un « équilibre des puissances périphériques » ». Cette phrase de J.-L. Ferrary souligne, avec justesse, la volonté de Rome de garder le contrôle de la situation politique en Grèce, malgré le retrait de ses légions, mais ce retrait diminuait toutefois grandement son influence et sa capacité à faire pression sur les confédérations de cités grecques souvent rétives face aux demandes du Sénat. Voir aussi G. Lehmann, *Untersuchungen zur historischen Glaubwürdigkeit des Polybios*, Münster, 1967, p.243 et, plus ancien, J.A.O. Larsen, « Was Greece Free between 196 and 146 B.C. ? », *CPh*, 30, 1935, p.193-214.

402 Polybe, XXII, 4,16-17 : Εἰ μὲν οὖν <ἡ> σύγκλητος προσέθηκε τὰκόλουθον περὶ τῆς καθόδου τῶν περὶ τὸν Ζεῦξιππον, ταχέως ἂν ἐξεκαύθη πόλεμος· 17 νῦν δ' ἐκείνη τε παρεσιώπησεν.

affaire a provoquées⁴⁰³. Ce qui est très clair, c'est que Rome a publiquement soutenu Démétrios, et l'a fait savoir à Philippe V : « Mais, afin de faire savoir à Philippe que c'était à Démétrios que le Sénat accordait cette faveur, il déclara qu'il enverrait des ambassadeurs pour observer si tout se passait selon la volonté du Sénat et, en même temps, pour expliquer au roi que, s'il rencontrait autant de complaisance, c'était grâce à Démétrios⁴⁰⁴ ».

Il n'y a pas lieu de mettre en doute le récit de Polybe sur ce sujet, mais la suite est plus problématique, lorsque le Mégalopolitain évoque, rapidement, le rôle de Flaminius lors de cette affaire. Il indique que : « Titus, en invitant le jeune homme à se rendre à des entretiens secrets, contribua beaucoup au même résultat. En effet, il gagna le jeune homme en lui faisant miroiter l'idée que les Romains l'aideraient tout de suite à accéder à la royauté et il exaspéra Philippe en lui écrivant de dépêcher derechef Démétrios immédiatement à Rome avec les amis les plus nombreux et les plus dévoués possible⁴⁰⁵ ». Comme le précise Polybe, il s'agit d'entretiens secrets, donc comment l'historien grec aurait-il pu connaître la teneur de ceux-ci ? Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord se demander si les entretiens entre Flaminius et Démétrios, dont l'existence n'est pas à remettre en doute, sont à l'initiative de Flaminius lui-même, ou bien font suite à des directives du Sénat romain. Il est très clair, comme nous l'avons dit, que le Sénat avait décidé de soutenir publiquement Démétrios mais, lors de ce soutien, il n'a cependant jamais clairement affirmé qu'il désirait voir le fils cadet de Philippe V succéder à son père sur le trône de Macédoine. Tous les Grecs, ainsi que les Macédoniens, Philippe et Persée en tête, l'avaient sans aucun doute compris, mais le Sénat ne l'a jamais affirmé. On peut d'ailleurs se demander si cela faisait vraiment partie de ses intentions claires, ou bien s'il voulait simplement implanter, ou renforcer, un parti pro-romain en Macédoine, grâce au soutien d'un prince macédonien.

Le Sénat romain ne devait donc pas avoir donné de directives à Flaminius, qui a rencontré Démétrios de sa propre initiative⁴⁰⁶. Or, s'il n'y a pas eu de directives du Sénat à ce sujet, il est fort peu probable que Polybe ait pu trouver une source lui rapportant la teneur des entretiens entre Flaminius et le jeune prince. Qu'il ait eu connaissance de l'existence de ces entretiens, oui, c'est

403 Voir C.F. Edson, « Perseus and Demetrius », *HSPH*, 46, 1935, p.191-202, P. Pédech, *La méthode historique*, p.127-134, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.253-254, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.215-216 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.402.

404 Polybe, XXIII, 2,10 : Ἴνα δὲ καὶ Φίλιππος εἰδῆ διότι τὴν χάριν ταύτην ἢ σύγκλητος Δημητρίῳ δίδωσιν, ἐξαποστελεῖν ἔφη πρεσβευτὰς ἐποψομένους εἰ γίνεται πάντα κατὰ τὴν τῆς συγκλήτου βούλησιν, ἅμα δὲ διασαφίσοντας τῷ βασιλεῖ διότι τῆς συμπεριφορᾶς τυγχάνει ταύτης διὰ Δημήτριον.

405 Polybe, XXIII, 3,7-8 : Ὁ τε Τίτος ἐκκαλεσάμενος τὸ μειράκιον καὶ προβιβάσας εἰς λόγους ἀπορρήτους, οὐκ ὀλίγα συνεβάλετο πρὸς τὴν αὐτὴν ὑπόθεσιν. Τόν τε γὰρ νεανίσκον ἐνυχαγῶγησεν, ὡς αὐτίκα μάλα συγκατασκευασόντων αὐτῷ Ῥωμαίων τὴν βασιλείαν, τοὺς τε περὶ τὸν Φίλιππον ἠρέθισε, γράψας ἐξ αὐτῆς τὸν Δημήτριον ἀποστέλλειν πάλιν εἰς τὴν Ῥώμην μετὰ τῶν φίλων ὡς πλείστων καὶ χρησιμωτάτων.

406 Voir C.F. Edson, *HSPH*, 46, 1935, p.191-202, qui met notamment en lumière les responsabilités de Flaminius dans toute cette histoire. Il faut voir aussi Plutarque, *Flam.*, 20, qui attribue à Flaminius la volonté de se mettre en avant autant que possible, vers la fin de sa vie.

tout à fait crédible, mais connaître les propos tenus par Flaminius, cela nous semble peu probable. Il ne faut toutefois pas considérer que la version que nous livre Polybe est mensongère. S'il n'a pas pu connaître ce qui s'est dit lors de ces entretiens, il l'a visiblement reconstitué lui-même, par déduction, en s'intéressant à l'attitude de Démétrios une fois rentré en Macédoine. Dans cette histoire, il ne faut pas oublier de prendre en considération l'hostilité, mesurée, de Polybe envers Flaminius, qui a été l'ennemi de Philopoïmen que Polybe a toujours admiré⁴⁰⁷. Cependant, la version de l'historien grec, si elle ne valorise pas particulièrement Flaminius, n'insiste pas sur l'aspect machiavélique d'une telle intervention auprès d'un jeune prince naïf et sans expérience, même si elle le souligne implicitement⁴⁰⁸.

Nous pouvons enfin rajouter sur cette histoire, d'après le récit de Tite-Live qui provient sans doute de Polybe, l'épisode de la prétendue lettre de Flaminius adressée à Philippe V, où il avoue que Démétrios a intrigué avec lui à cause de son désir de régner⁴⁰⁹. Cette lettre est sans doute une fausse, comme l'indique Tite-Live, étant donné que Flaminius n'avait aucun intérêt à révéler à Philippe V la teneur de ses entretiens avec Démétrios quelques années auparavant, puisque cela aurait surtout desservi les intérêts romains et les siens, ce que ses ennemis politiques n'auraient pas manqué d'utiliser contre lui, et Polybe en aurait sûrement trouvé la trace.

Cet épisode des entretiens entre Flaminius et Démétrios, s'il ne nous éclaire pas sur la politique de Rome vis-à-vis de la Macédoine à la fin des années 180, politique que nous analyserons plus tard⁴¹⁰, nous révèle tout de même que Flaminius, tout comme lors de l'affaire de Zeuxippos, suivait sa propre ligne directrice, et prenait des initiatives politiques, sans directives du Sénat, alors même qu'il n'avait plus de fonctions officielles. Nous pouvons y voir là une volonté de sa part de rester au premier plan, alors qu'il devait être conscient que son influence sur le Sénat et la politique romaine avait notablement diminué par rapport à la décennie précédente, ce qu'il pouvait avoir du mal à accepter. Cette action de Flaminius auprès de Démétrios reste toutefois assez marginale et, même si elle n'est pas sans importance loin de là, elle n'a eu que peu d'effets véritables⁴¹¹. En revanche, Flaminius s'intéressait beaucoup à la diplomatie envers les confédérations de cités grecques, plutôt qu'envers les monarchies hellénistiques comme la Macédoine, ce qui peut être le

407 Voir P. Pédech, « Polybe et l'« Éloge de Philopoïmen » », *REG*, 64, 1951, p.82-83.

408 Voir P. Meloni, *Perseo*, p.31, F.W. Walbank, *Philip V*, Cambridge, Cambridge University Press, 1940, p.240, J. Briscoe, « Flaminius and Roman politics, 200-189 », *Latomus*, 31, 1972, p.25, ou encore E.S. Gruen, « The last years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.235.

409 Tite-Live, XL, 23,7-8. Au sujet de cette lettre, P. Pédech, *La méthode historique*, p.130 souligne qu'elle est fort probablement fausse, comme l'indique Tite-Live, contrairement à ceux qui pensent que Polybe montrait là son hostilité envers Persée. Pour F.W. Walbank, *Philip V*, p.251-253, P. Meloni, *Perseo*, p.52 ou C.F. Edson, *HSPH*, 46, 1935, p.198, cette lettre ne faisait que confirmer ce qui s'était passé en 183 entre Démétrios et Flaminius, et elle n'augmentait pas la culpabilité du prince, qu'elle soit authentique ou non.

410 Voir *infra* p.166-171.

411 Sur l'action de Flaminius dans cette affaire de la succession royale macédonienne, voir notamment P. Pédech, *La méthode historique*, p.130.

reflet d'un goût assez prononcé de sa part pour les intrigues, ou son intention honnête de protéger les cités et confédérations de cités grecques face aux monarchies.

Nous trouvons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe une dernière intervention de Flamininus, qui cette fois concerne les événements du Péloponnèse, et notamment le conflit entre Messène et la Confédération achéenne. Polybe nous relate le séjour de Deinocratès de Messène à Rome, et évoque ses liens avec Flamininus : « [Polybe dit] que, lorsque Deinocratès de Messène arriva comme ambassadeur à Rome et qu'il découvrit que Titus avait été désigné par le Sénat comme ambassadeur auprès de Prusias et de Séleucos, il fut au comble de la joie ; 2 car il pensait que Titus, à cause de son amitié pour lui – Deinocratès avait été son familier au cours de la guerre de Laconie – et à cause de son conflit avec Philopoïmen, réglerait, à son arrivée en Grèce, toutes les affaires de Messénie selon son gré⁴¹² ». S'il faut étudier le récit de Polybe avec prudence et circonspection, puisque, comme nous l'avons souligné, il n'était pas totalement objectif face à Flamininus, surtout lorsqu'il s'agissait d'affaires en lien avec la Confédération achéenne, certains éléments sont tout à fait intéressants à retenir. Polybe indique que Deinocratès était un ami de Flamininus, depuis la guerre de Laconie, ce qui est véridique, puisque Deinocratès avait commandé un contingent messénien lors de la guerre contre Nabis en 195⁴¹³. Il précise aussi, sans insister dessus, l'hostilité existante entre Philopoïmen et Flamininus, et prête à Deinocratès la pensée, qui est sans doute le reflet de la sienne, que Flamininus prendra des mesures en faveur de Messène, contre la Confédération achéenne, grâce aux deux points cités précédemment.

Après une digression sur la personnalité de Deinocratès⁴¹⁴, Polybe poursuit avec le récit de l'action de Flamininus en Grèce, action qui n'aboutit à aucun résultat favorable pour Messène : « Comme Titus n'osait pas préciser le sujet par écrit, les espoirs de Deinocratès, ainsi que de ceux qu'on appelait les anciens bannis, mais qui venaient alors d'être derechef expulsés de Lacédémone, et, en général, les attentes suscitées par l'arrivée de Titus furent, de cette manière, ruinés⁴¹⁵ ». Si Flamininus n'a pas pu agir en faveur de Messène, et des bannis de Lacédémone, lors de son passage en Grèce, c'est parce que, comme le précise Polybe, il ne disposait pas d'instructions écrites de la part du Sénat romain⁴¹⁶.

412 Polybe, XXIII, 5,1-2 : Ὅτι Δεινοκράτης ὁ Μεσσηνίος παραγενόμενος εἰς τὴν Ῥώμην πρεσβευτῆς καὶ καταλαβὼν τὸν Τίτον πρεσβευτὴν καθισταμένον ὑπὸ τῆς συγκλήτου πρὸς τε Προυσίαν καὶ τὸν Σέλευκον, περιχαρῆς ἐγενήθη, νομίζων τὸν Τίτον διὰ τε τὴν πρὸς αὐτὸν φιλίαν – ἐγγένοι γὰρ αὐτῷ συνήθης κατὰ τὸν Λακωνικὸν πόλεμον – καὶ διὰ τὴν πρὸς τὸν Φιλοποίμενα διαφορὰν, παραγενόμενον εἰς τὴν Ἑλλάδα, χειριεῖν τὰ κατὰ τὴν Μεσσηνίην πάντα κατὰ τὴν αὐτοῦ προαίρεσιν.

413 Tite-Live, XXXIV, 35,6.

414 Au sujet de Deinocratès, voir I.E.M. Edlund, « Deinokrates : a disappointed Greek client », *Talanta*, 8-9, 1977, p.52-57.

415 Polybe, XXIII, 5,18 : Τοῦ δὲ μὴ τολμῶντος γράφειν, αἱ μὲν τοῦ Δεινοκράτους ἐλπίδες καὶ τῶν ἀρχαίων λεγομένων φυγάδων, τότε δὲ προσφάτως ἐκ τῆς Λακεδαιμόνος ἐκπεπωκότων, καὶ συλλήβδην ἢ τοῦ Τίτου παρουσία καὶ προσδοκία τοῦτον τὸν τρόπον διέπεσεν.

416 Polybe, XXIII, 5,15-17 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Φιλοποίμενα, σαφῶς ἐπεγνωκότες ὅτι περὶ τῶν Ἑλληνικῶν ὁ Τίτος

Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses sur ce sujet : ce qui semble assez évident, c'est que le Sénat ne désirait pas intervenir davantage dans les affaires péloponnésiennes, comme il en avait pris l'habitude depuis quelques années, se contentant d'indiquer quelles étaient ses volontés, sans insister pour que celles-ci soient appliqués par les Grecs concernés. Maintenant, pour ce qui est de Flamininus, quels étaient véritablement ses objectifs ? Nous avons vu que, pour aider Zeuxippos, il avait convaincu le Sénat d'intervenir, un minimum, auprès des Béotiens, puis des Étoliens et des Achéens. En revanche, là, pour Deinocratès et Messène, nous n'avons aucune trace d'une quelconque tentative de Flamininus de convaincre le Sénat d'agir, ce qui nous laisse penser qu'il n'a très probablement rien essayé, et qu'il n'avait pas véritablement l'intention de s'opposer à la Confédération achéenne pour aider Messène, malgré sa demande aux Achéens de se réunir en assemblée⁴¹⁷. Ainsi, Flamininus semble, lors de cet épisode, renoncer à la politique qu'il tentait d'appliquer depuis une quinzaine d'années, qui était de contrôler les cités grecques par la diplomatie, limiter la croissance de l'expansion achéenne, suivant en cela, semble-t-il, la volonté générale des sénateurs romains qui ne désiraient pas s'impliquer dans les affaires politiques du Péloponnèse, hormis si cela menaçait les intérêts vitaux de Rome.

D'après les fragments du récit de Polybe dont nous disposons pour ces livres XXII à XXIX, certains éléments transparaissent assez clairement au sujet de Flamininus et de son activité politique dans les années 180 av. J.-C. Contrairement à la décennie précédente, l'influence de Flamininus sur les décisions politiques de Rome est plus restreinte, sans pour autant avoir disparu. L'épisode de Zeuxippos le montre de façon certaine, puisque Flamininus a dû s'employer pour faire accepter son point de vue par le Sénat, qui n'ira d'ailleurs pas au bout de sa demande et laissera finalement les Béotiens refuser de permettre à Zeuxippos de revenir chez lui. Le deuxième point que nous pouvons relever est la volonté de Flamininus, malgré cet état de fait, de toujours jouer un rôle essentiel dans la situation politique de la Méditerranée orientale, et ce même sans avoir de directives du Sénat à ce sujet, comme nous l'avons vu à propos de ses entretiens secrets avec Démétrios⁴¹⁸. S'il peut être exagéré de parler de machiavélisme de Flamininus⁴¹⁹, en revanche, il ne faut pas croire qu'il jouait

οὐδεμίαν ἐντολήν ἔχει παρὰ τῆς συγκλήτου, τὴν ἡσυχίαν εἶχον, καταδοκοῦντες αὐτοῦ τὴν παρουσίαν. Ἐπεὶ δὲ καταπλεύσας εἰς Ναύπακτον ἔγραψε τῷ στρατηγῷ καὶ τοῖς δαμιουργοῖς τῶν Ἀχαιοῶν, κελεύων συνάγειν τοὺς Ἀχαιοὺς εἰς ἐκκλησίαν, ἀντέγραψαν αὐτῷ διότι ποιήσουσιν, ἂν γράψῃ περὶ τίνων βούλεται διαλεχθῆναι τοῖς Ἀχαιοῖς· τοὺς γὰρ νόμους ταῦτα τοῖς ἄρχουσιν ἐπιτάττειν.

417 Le texte de Polybe peut laisser penser que, au moment où Flamininus arrive en Grèce, Philopoïmen est stratège de la Confédération achéenne, comme le pensent De Sanctis, *Storia Romana*, IV, I, p.259 et R.M. Errington, *Philopoemen*, p.245. Pour A. Aymard, *Études d'Histoire Ancienne*, p.38, ce n'est pas certain puisque, selon lui, si Philopoïmen était stratège à ce moment, Polybe l'aurait clairement indiqué. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.222, ne prend pas position sur cette question.

418 Voir *supra* p.58-60.

419 Sur cette question du machiavélisme de Flamininus, voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.105-112 : « Cet incontestable réalisme de la politique de Flamininus n'implique pas cependant qu'on doive lui prêter

son propre jeu et ne tenait compte que de ses intérêts personnels. Comme le souligne J.-L. Ferrary, « la politique de Flamininus fut marquée par un souci très réaliste des intérêts de Rome⁴²⁰ ».

Au contraire de Scipion l'Africain qui, après Cynoscéphales en 197, souhaitait que Rome maintienne une présence militaire en Grèce, Flamininus préférait la solution diplomatique⁴²¹, estimant qu'un retrait des troupes romaines de Grèce amènerait davantage les Grecs à basculer dans le camp de Rome plutôt que dans celui des différentes monarchies hellénistiques, et qu'il serait malgré tout possible de conserver un contrôle important sur la situation politique du Péloponnèse. Mais la résistance des Grecs, principalement des Achéens et Philopoimén, face aux exigences romaines, et le peu d'enthousiasme du Sénat pour intervenir dans les affaires du Péloponnèse ont progressivement mis en lumière l'échec de la politique préconisée par Flamininus. En 183, Rome ne contrôle plus véritablement la situation politique du Péloponnèse, se contentant de surveiller si jamais quelque événement venait à menacer ses intérêts vitaux, et Flamininus disparaît en même temps que sa politique, politique qu'il aura menée la plupart du temps malgré le Sénat, qu'il aura dû convaincre à plusieurs reprises de la justesse de ses vues. Cependant, si le Sénat romain ne souhaitait pas s'impliquer directement dans les affaires diplomatiques de la Grèce, il n'en demeurait pas moins un acteur politique essentiel, que les confédérations de cités grecques, tout comme les monarchies hellénistiques, ne négligeaient aucunement, expliquant le grand nombre d'ambassades reçues par le Sénat entre 188 et 168, pour très souvent des demandes de médiation, attribuant ainsi au Sénat romain, contre son gré ou non, le rôle d'arbitre du monde grec.

2°) Accueil des ambassades au Sénat : Rome, arbitre du monde grec ?

Polybe, dans ses *Histoires*, avait pour but de montrer comment, en l'espace de cinquante-trois années, Rome était devenue maîtresse du monde méditerranéen, ce qu'aucune cité grecque, ou monarchie orientale, n'avait pu réaliser avant elle⁴²². S'il affirme vouloir écrire une histoire universelle, le thème central de son œuvre reste bien entendu Rome, ses motivations, ses actions, tant militaires que diplomatiques. Hormis lors de son récit de la troisième guerre de Macédoine, les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe contiennent, en ce qui concerne Rome, uniquement son

systématiquement l'intention machiavélique d'affaiblir et de diviser les Grecs pour mieux les contrôler ». Voir aussi E. Badian, *Flamininus*, p.15-18. Il est toutefois difficile de trancher sur les motivations réelles de Flamininus qui pouvait réellement souhaiter protéger les cités et confédérations de cités grecques contre les monarchies, ou bien désirait peut-être se constituer une clientèle personnelle en Grèce.

420 J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.110-111.

421 Voir E. Badian, *Studies in Greek and Roman history*, 1964, p.122-125.

422 Polybe, I, 1,5. Cf. J.-L. Ferrary, « L'Empire de Rome et les hégémonies des cités grecques chez Polybe », *BCH*, 100 (1), 1976, p.283-289, D. Musti *Polibio e l'imperialismo romano*, Naples, 1978 et D.W. Baronowski, *Polybius and Roman imperialism*, Londres, Bristol Classical Press, 2011.

activité diplomatique, parmi les fragments, trop peu nombreux, dont nous disposons. Cette activité diplomatique peut s'exprimer de deux façons différentes. Nous trouvons les ambassades, commissions d'enquêtes, missives, envoyées par le Sénat romain aux confédérations de cités grecques ou monarchies hellénistiques, que nous avons étudiées précédemment⁴²³. Et, hormis ceci, nous avons toutes les ambassades étrangères, provenant des confédérations de cités, des monarchies hellénistiques, ou des différents peuples de la Méditerranée orientale, reçues par le Sénat romain entre 188 et 168 av. J.-C.

Avant d'étudier les raisons de la venue de ces ambassades, nous allons d'abord nous pencher sur leur nombre et sur leur provenance, sans oublier bien sûr que le récit de Polybe est fragmentaire. Cependant, nous n'irons pas chercher à compléter son récit, par celui de Tite-Live notamment, car nous estimons que, pour ce point précis, le texte du Mégalopolitain est suffisamment révélateur de l'importance de Rome et du rôle qu'elle joue dans le monde hellénistique entre 188 et 168.

Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, nous comptons au total 53 ambassades qui se sont présentées devant le Sénat romain⁴²⁴, pour des motifs divers et variés. Pour une période de deux décennies, et avec un récit fragmentaire, c'est un nombre considérable, preuve de l'importance prise par Rome dans l'équilibre politique du bassin oriental de la Méditerranée⁴²⁵, et qui pourrait laisser penser que, sur cette question des ambassades romaines, nous avons une bonne vision d'ensemble, malgré le caractère fragmentaire des livres étudiés. Nous pouvons classer ces 53 ambassades selon leur provenance, entre les ambassades originaires des confédérations de cités, ou de cités indépendantes (ou même de groupes d'individus de ces cités, comme les bannis lacédémoniens), celles qui proviennent de monarchies, et enfin celles envoyés par d'autres peuples du bassin oriental de la Méditerranée⁴²⁶. La répartition de ces 53 ambassades entre ces trois groupes est relativement équilibrée puisque 25 d'entre elles proviennent de cités ou confédérations de cités,

423 Voir *supra* p.28-38.

424 Il y en a, en réalité, seulement 51 que nous cite Polybe, mais nous avons ajouté à ce décompte l'ambassade de Rhodes et celle d'Ilion, au sujet de la Lycie, ambassade reçue par les dix commissaires chargés de régler les affaires d'Asie après Apamée, puisque ces commissaires tenaient directement leurs instructions du Sénat. Voir Polybe, XXII, 5,2-3. En revanche, le Sénat en a en fait reçu un bien plus grand nombre, puisque Polybe nous indique, pour l'accueil d'ambassades au Sénat au début de l'année 183 : « [Polybe dit] qu'au cours de la cent quarante-neuvième olympiade, affluèrent à Rome une multitude d'ambassades venues de Grèce, encore plus nombreuses peut-être que les précédentes. En effet, comme Philippe était contraint de faire justice à ses voisins conformément aux conventions et comme on savait que les Romains agréaient volontiers les accusations formées contre Philippe et pourvoyaient à la sécurité de <ceux> qui entraient en contestation avec lui, tous ceux, sans exception, qui vivaient à proximité de la Macédoine, arrivèrent, les uns à titre individuel, les autres au nom d'une cité, les autres aux nom des États confédéraux, pour incriminer Philippe » (XXIII, 1,1-3). Nous nous sommes donc contenté de comptabiliser uniquement ceux dont Polybe nous citait ensuite les noms précisément.

425 Ce grand nombre d'ambassades étrangères reçues par le Sénat romain n'est pas spécifique aux deux décennies que nous étudions, puisque nous comptons, selon F. Canali de Rossi, environ 800 ambassades reçues par Rome en 200 ans, à partir du milieu du III^{ème} siècle av. J.-C. Voir F. Canali de Rossi, *Le ambascerie del mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997, p.773-781.

426 Voir tableau en annexe p.500-503.

18 des monarchies hellénistiques, et 10 des autres peuples du monde hellénistique. Cet éclectisme des ambassades reçues par le Sénat romain révèle très clairement que chaque entité politique du bassin oriental de la Méditerranée, pour la période de 188 à 168, a des relations diplomatiques avec Rome, relations diplomatiques dont il nous faudra définir la nature pour mieux analyser le rôle du Sénat romain à cette époque.

Les motifs des ambassades reçues par le Sénat romain d'après le récit de Polybe dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* sont particulièrement révélateurs du rôle joué par Rome dans le bassin oriental de la Méditerranée dans la première moitié du II^{ème} siècle av. J.-C. Nous pouvons les classer en plusieurs groupes bien distincts : les ambassades venues renouveler l'amitié avec Rome, ou, pour certaines cités, s'en remettre à la foi des Romains ; celles envoyées pour protester, pour se plaindre, pour accuser, et donc demander l'arbitrage du Sénat dans un conflit opposant deux cités, confédérations de cités ou monarchies hellénistiques ; celles envoyées en réaction à la venue d'une autre ambassade pour, justement, se défendre des accusations portées ; celles pour expliquer au Sénat romain les raisons de leur attitude, de leurs actions, des événements qui se sont déroulés et qui sont susceptibles de mécontenter Rome ; celles pour demander l'aide militaire de Rome ; et enfin, celles pour proposer au Sénat romain une médiation dans le conflit opposant Rome à la Macédoine de Persée. Dans le récit de Polybe qui nous est parvenu, nous pouvons compter deux propositions de médiation lors de la troisième guerre de Macédoine, rapportées par l'historien grec, envoyées par les Lagides⁴²⁷ (50), puis par Rhodes⁴²⁸ (53), ainsi que deux demandes d'aide militaire, envoyées presque simultanément par les Dardaniens (45) et les Thessaliens⁴²⁹ (46). En ce qui concerne le renouvellement de l'amitié avec Rome, nous avons 6 ambassades envoyées dans un tel but⁴³⁰, principalement par les monarchies hellénistiques, puisque 4 sur 6 proviennent de Pergame, de

427 Polybe, XXVIII, 1,1 : Ὅτι τοῦ πολέμου <τοῦ> περὶ Κοίλης Συρίας ἤδη καταρχὴν λαβόντος Ἀντιόχῳ καὶ Πτολεμαίῳ τοῖς βασιλεῦσιν, ἦκον πρέσβεις εἰς τὴν Ῥώμην παρὰ μὲν Ἀντιόχου Μελέαγρος καὶ Σωσιφάνης καὶ Ἡρακλείδης, παρὰ δὲ Πτολεμαίου Τιμόθεος καὶ Δάμων.

Et XXVIII, 1,7 : οἱ δὲ περὶ τὸν Τιμόθεον περὶ τε τῆς <τῶν> φιλανθρώπων ἀνανεώσεως καὶ τοῦ διαλύειν τὸν πρὸς Περσέα πόλεμον, μάλιστα δὲ παρατηρεῖν τὰς τῶν περὶ τὸν Μελέαγρον ἐντεύξεις.

428 Polybe, XXIX, 10,4 : Οἱ δὲ πρυτάνεις παραχρῆμα πρεσβευτὰς κατέστησαν τοὺς διαλύσοντας τὸν πόλεμον, εἰς μὲν τὴν Ῥώμην Ἀγέπολιν, Διοκλῆ, Κληνόμβροτον, πρὸς δὲ τὸν στρατηγὸν καὶ Περσέα Δάμωνα, Νικόστρατον, [καὶ] Ἀγησίλοχον, Τήλεφον.

429 Polybe, XXV, 6,2-4 : Ἡκόντων δὲ τῶν Δαρδανίων καὶ περὶ τοῦ πλήθους τῶν Βασταρνῶν καὶ περὶ τοῦ μεγέθους τῶν ἀνδρῶν <καὶ> τῆς ἐν τοῖς κινδύνοις τόλμης ἐξηγουμένων, 3 καὶ διασαφούντων περὶ τῆς Περσέως κοινοπραγίας καὶ τῶν Γαλατῶν καὶ φασκόντων τοῦτον ἀγωνιᾶν μᾶλλον ἢ τοὺς Βαστάρνας καὶ διὰ ταῦτα δεομένων σφίσι βοηθεῖν, 4 παρόντων δὲ καὶ Θεταλῶν καὶ συνεπιμαρτυρούντων τοῖς Δαρδανίοις καὶ παρακαλούντων καὶ τούτων ἐπὶ τὴν βοήθειαν.

Le récit de Tite-Live (XLI, 19,6) nous signale que le Sénat n'a pris aucune décision, suite à l'ambassade d'A. Postumius Albinus, sans accabler Persée, mais sans l'absoudre non plus.

430 Nous avons inclus dans ces 6 ambassades les cités béotiennes ayant envoyé des ambassadeurs à Rome pour s'en remettre à la foi des Romains (Polybe, XXVII, 2,6), ainsi que l'ambassade séleucide au printemps 168, qui est venue offrir aux Romains cinquante talents (Polybe, XXVIII, 22,1-3). Nous estimons que, même s'il n'y a pas formellement un renouvellement de l'amitié entre Rome et le royaume séleucide, le but de cet ambassade était assez similaire et visait à raffermir les liens entre Romains et Séleucides.

Macédoine, d'Égypte ou du royaume séleucide⁴³¹.

Pour les trois dernières catégories que nous avons évoquées, nous pouvons les regrouper puisque, en réalité, que ces ambassades viennent pour protester, se défendre, ou expliquer leur attitude, dans chacun de ces cas elles placent Rome en position d'arbitre, comme une entité politique supérieure qui aurait autorité sur l'ensemble du bassin oriental de la Méditerranée, même sans occuper militairement les territoires en question. Ces trois dernières catégories regroupent donc la grande majorité des ambassades reçues par le Sénat entre 188 et 168 d'après le récit de Polybe, puisque nous en comptons 47 (le total est donc de 57, alors que nous avons précisé qu'il y avait 53 ambassades, mais certaines ont été envoyées pour plusieurs motifs, ce qui explique cette différence). Parmi ces trois catégories, ce sont les ambassades envoyées auprès du Sénat pour porter des accusations, et demander l'arbitrage de Rome, qui sont les plus nombreuses, étant donné que nous en comptons 28. Cela s'explique assez facilement, car nombre de ces ambassades, envoyées par des peuples ou cités différents, sont venues à Rome pour accuser la même personne, Philippe V de Macédoine, qui n'avait donc besoin que d'une seule ambassade pour se défendre, ou essayer de se défendre, face à ses nombreux opposants⁴³². Nous avons aussi 13 ambassades qui se sont présentées devant le Sénat pour expliquer leur attitude, ce qui se rapproche assez de se défendre contre des accusations, mais la position n'est pas tout à fait la même, elle permet d'être moins inférieur que lorsque l'on se retrouve accusé, c'est pourquoi nous distinguons ces deux types d'ambassades qui se sont présentées devant le Sénat. Ces ambassades viennent principalement de la Confédération achéenne, au sujet du conflit entre la Confédération et Lacédémone, les Achéens se devant d'expliquer au Sénat les raisons des mesures qu'ils ont prises vis-à-vis de Lacédémone et des bannis lacédémoniens. Sinon, elles proviennent de Pergame et du Pont⁴³³, à propos de la guerre opposant ces deux monarchies, plaçant donc Rome en position d'arbitre du conflit, même si cela n'a eu, pour ainsi dire, aucun effet, comme nous le verrons plus tard.

Sur les 28 ambassades envoyées à Rome pour demander l'arbitrage du Sénat romain, d'après les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, la quasi totalité, 23 sur 28, proviennent de cités, de

431 Voir tableau en annexe p.500-503.

432 L'exemple le plus flagrant est bien entendu celui de la réception des ambassades par le Sénat au début de l'année 183. Polybe, XXIII, 1,1-13.

433 Polybe, XXIII, 9,1 et 9,3 : Ὅτι κατὰ τὸ δεῦτερον ἔτος ἡ σύγκλητος, παραγενομένων πρέσβων παρὰ Εὐμένους καὶ Φαρνάκου <καὶ Φιλίππου> καὶ παρὰ τοῦ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνους, ἔτι δὲ παρὰ τῶν ἐκ τῆς Λακεδαιμόνος ἐκπεπωκότων καὶ παρὰ τῶν κατεχόντων τὴν πόλιν, ἐχρημάτισε τούτοις. (...) Τούτοις μὲν οὖν καὶ τοῖς παρ' Εὐμένους καὶ Φαρνάκου πρεσβεύουσιν ἡ σύγκλητος ἀπεκρίθη διότι πέμψει πρεσβευτὰς τοὺς ἐπισκεψομένους περὶ τε Σινωπέων καὶ περὶ τῶν τοῖς βασιλεῦσιν ἀμφισβητουμένων.

Et XXIV, 1,1 et 1,3 : Εἰς δὲ τὴν Ῥώμην παραγεγονότων τῶν πρεσβευτῶν παρὰ τε τῶν <Λακεδαιμονίων καὶ τῶν> ἐκ Λακεδαιμόνος φυγάδων, <ἔτι δὲ> παρὰ τῶν Ἀχαιῶν, ἅμα δὲ καὶ τῶν παρ' Εὐμένους καὶ παρ' Ἀριαράθου τοῦ βασιλέως ἡκόντων καὶ τῶν παρὰ Φαρνάκου, τούτοις πρῶτον ἐχρημάτισεν ἡ σύγκλητος. (...) οὐκέτι πολλῶν προσεδείθη λόγων ἡ σύγκλητος διακούσασα τῶν παραγεγονότων, ἀπεκρίθη δὲ διότι πάλιν πέμψει πρεσβευτὰς τοὺς φιλοτιμότερον ἐπισκεψομένους ὑπὲρ τῶν διαφερόντων <τοῖς> προειρημένους.

confédérations de cités, de citoyens de cités, ou de peuples « mineurs », entendons par là qui ne sont pas des grandes monarchies hellénistiques comme la Macédoine. Sur ces 23, 10 d'entre elles ont été envoyées pour se plaindre de Philippe V, au sujet de son occupation des cités thraces à la suite de la guerre contre Antiochos III⁴³⁴. Pour les 13 autres, il s'agit de conflits entre cités, principalement les différents entre d'un côté la Confédération achéenne et de l'autre Messène ou Lacédémone, ainsi que le conflit entre Rhodiens et Lyciens. Quant aux 5 ambassades envoyées par une monarchie du bassin oriental de la Méditerranée, toujours pour demander l'arbitrage de Rome, 4 d'entre elles viennent du royaume de Pergame⁴³⁵, pour accuser soit Philippe V, soit Pharnacès du Pont, ce qui souligne bien la position d'allié de Rome pour le royaume d'Eumène II, qui n'hésite pas à demander l'aide des Romains pour régler un conflit en sa faveur et ménager ses intérêts propres. Nous pouvons donc remarquer qu'il n'y a, d'après le récit de Polybe qui nous est parvenu, aucune ambassade provenant d'une monarchie hellénistique qui s'est présentée devant le Sénat romain pour se plaindre d'une cité, ou confédération de cités, grecques. Nous trouvons en revanche de nombreuses accusations ou demandes d'arbitrage venant de cités grecques, ou de peuples du bassin oriental de la Méditerranée, comme les Thessaliens ou les Perrhèbes⁴³⁶, contre des monarchies hellénistiques, principalement la Macédoine, comme nous l'avons précisé, ou bien des demandes d'arbitrage au sujet du conflit entre Lacédémoniens, bannis lacédémoniens, et Achéens. Rome, de par ces demandes, a donc de fait une position supérieure, une position d'arbitre, aussi bien entre les monarchies hellénistiques, puisqu'Eumène II est venu requérir son aide diplomatique dans le conflit entre Pergame et le Pont, que lors des conflits entre monarchies et cités grecques. Cette position de Rome, surtout dans le dernier cas que nous venons de citer, tient sans nul doute à la nature même de Rome, qui se trouve être une cité, tout comme les nombreuses cités grecques, qui ont donc une certaine affinité avec elle, et une cité étrangère, donc censée être relativement neutre. De plus, les cités grecques ont pris conscience, depuis les victoires romaines sur la Macédoine à Cynoscéphales et sur les Séleucides à Magnésie du Sipyle, que Rome est capable d'imposer sa volonté, dans une certaine mesure, aux différentes monarchies hellénistiques. Les confédérations de cités grecques, notamment la Confédération achéenne, ce qui transparaît assez clairement dans le récit de Polybe, lui-même Achéen, n'ont également pas oublié la déclaration de Flamininus en 196, proclamant la liberté des cités grecques⁴³⁷. Le récit de Polybe montre bien l'importance que cela pouvait avoir dans

434 Polybe, XXII, 6,1-6 ; 14,1-4 ; XXIII, 1-3.

435 Sur la politique du royaume de Pergame, voir E.V. Hansen, *The Attalids of Pergamon*, Ithaca, 1971, R.E. Allen, *The Attalids kingdom. A Constitutional History*, Oxford, 1983 et F. Chamoux, « Pergame et les Galates », *REG*, 101, 1988, p.492-500.

436 Polybe, XXII, 6,3 : ἅμα δὲ τούτοις Ἀθαμᾶνες, Περραιβοί, Θετταλοί, φάσκοντες κομίζεσθαι δεῖν αὐτοὺς τὰς πόλεις.

437 Polybe, XVIII, 44-46.

l'esprit des Grecs, et leur espérance à ce sujet, espérance que Rome appliquerait ce principe autant que possible, et défendrait la liberté des cités grecques face aux monarchies hellénistiques.

Si l'on étudie les dates d'audience de ces ambassades devant le Sénat, en utilisant le récit de Tite-Live pour compléter les informations fournies par Polybe, nous pouvons remarquer que la plupart des ambassades reçues par Rome entre 188 et 168, c'est-à-dire plus de 40 sur 53, ont été introduites devant le Sénat en début d'année⁴³⁸, après la nomination des nouveaux consuls, et très souvent toutes à la suite, amenant ainsi un véritable défilé d'ambassadeurs étrangers devant les sénateurs romains. Ce défilé renforce l'impression, l'idée, que Rome se situe au-dessus des autres entités politiques de la Méditerranée, que tous recherchent son appui, son aide, son approbation, en toutes circonstances, des monarchies les plus puissantes aux cités les plus mineures. S'il n'y a bien entendu pas lieu de remettre en cause le récit de Polybe à ce propos, nous pouvons émettre l'hypothèse que son insistance sur le nombre d'ambassades reçues par le Sénat romain, notamment en 183, est un élément de sa volonté de montrer la croissance de la domination romaine sur le monde méditerranéen, croissance qui se traduit non pas seulement par la puissance des légions romaines et les victoires militaires, mais aussi par son influence diplomatique que déjà, en 188, aucune cité, aucune monarchie, n'est en mesure de lui contester véritablement.

Nous pouvons difficilement comparer le nombre d'ambassades reçues par Rome avec, par exemple, le nombre d'ambassades reçues par la Macédoine, pour voir si Rome est effectivement supérieure aux monarchies hellénistiques et se trouve être le seul véritable arbitre de la situation politique en Méditerranée à cette époque. Cependant, nous n'en avons pas besoin pour aboutir à cette conclusion. En effet, si l'on reprend notre analyse, et le grand nombre d'ambassades qui se sont présentées devant le Sénat romain, le nombre conséquent de demandes d'arbitrage, par rapport au nombre d'ambassades envoyées par Rome au cours de la même période, il est évident que Rome,

438 Sur l'accueil des ambassades par le Sénat romain, voir M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République Romaine*, p.294-320, pour les dates des audiences des ambassades étrangères devant le Sénat (même si les cas utilisés proviennent de Tite-Live, nous en retrouvons un certain nombre chez Polybe). Si elle a bien étudié les dates d'accueil par le Sénat des ambassades étrangères, notamment par rapport aux entrées en charge des consuls, sa conclusion, comme quoi le Sénat organise rationnellement ses activités diplomatiques en les concentrant sur la morte saison guerrière (p.319-320), peut être poussée plus loin. Si les ambassades sont reçues au début de l'année, ou même parfois, bien que plus rarement, à la toute fin de l'année, c'est que le *mare clausum* ne s'appliquait pas aux ambassades. Voir, sur le calendrier romain, le commentaire de M. Molin, *Histoires, Livre III*, p.229, n°297, et P.S. Derow, « The Roman calendar, 218-191 B.C. », *Phoenix*, 30, 1976, p.265-281 et « The Roman calendar, 190-168 B.C. », *Phoenix*, 28, 1973, p.350-354. Voir aussi M. Coudry, « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers dans la République romaine », dans Cl. Moatti (éd.), *La mobilité en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p.529-565, pour les conditions d'accueil des ambassadeurs étrangers et leur ordre de passage devant le Sénat, J. Linderski, « Ambassadors go to Rome », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les relations internationales. Actes du colloque*, Strasbourg, 15-17/6/1993, Paris, 1995, p.453-478, ainsi que J.-L. Ferrary, « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Âge*, Paris, 2007, p.113-122.

entre 188 et 168, concentre toute l'attention du monde hellénistique et, même si cela ne se traduit pas par une occupation militaire, son influence et son pouvoir sur le bassin oriental de la Méditerranée sont incontestables, comme nous le montre très clairement le récit de Polybe, ce qui est bien entendu le but qu'il recherche⁴³⁹.

En poussant plus loin l'analyse de la réception des ambassades par le Sénat de Rome sur cette période, nous pouvons remarquer que la grande majorité de ces ambassades ont été envoyées pendant la première décennie étudiée puisque l'on en compte 41, sur les 53 reçues par le Sénat, qui se sont présentées à Rome entre 188 et 179, d'après ce qu'il nous reste des livres XXII à XXIX des *Histoires*. Et 26 des 28 demandes d'arbitrage du Sénat se trouvent dans cette première décennie, ce qui n'est pas anodin. Nous pouvons y voir là la marque d'un changement d'attitude de la part de Rome, aussi bien envers les confédérations de cités grecques que les monarchies hellénistiques, qui a pu dissuader ces derniers de demander le soutien du Sénat, hormis dans quelques cas. Après 188, il s'agit des suites du traité de paix d'Apamée de 188⁴⁴⁰, les conflits entre Philippe V de Macédoine et ses voisins sont nombreux, la Confédération achéenne se heurte à Messène et à Lacédémone, qui demandent le soutien des Romains, et essaye, sous l'influence de Philopoïmen⁴⁴¹, de s'opposer aux volontés romaines, dans la mesure de ses possibilités, comme nous le verrons plus tard. Tous ces éléments expliquent les nombreux envois d'ambassades auprès de Rome, qui vient de marquer les esprits en vainquant, en moins d'une décennie, les deux monarchies hellénistiques les plus puissantes, les Macédoniens et les Séleucides. Si l'on ajoute à cela la proclamation de Flamininus sur la liberté des cités grecques en 196, il est tout à fait logique de voir les cités et confédérations de cités grecques venir demander le soutien du Sénat face aux monarchies hellénistiques, la Macédoine en tête, ainsi que Pergame, alliée de Rome, faire de même. Cette baisse, flagrante, du nombre d'ambassades reçues par le Sénat romain, dans le récit de Polybe, fait suite à deux événements importants, qu'il convient de ne pas négliger : l'ambassade de Callicratès au Sénat⁴⁴², en 180, et l'avènement de Persée sur le trône de Macédoine en 179⁴⁴³. Sans développer davantage les effets, réels ou non, de l'ambassade de Callicratès, que nous étudierons en détail plus tard⁴⁴⁴, il est clair que, après 180, la Confédération achéenne n'envoie plus que peu d'ambassadeurs à Rome, hormis lors de la troisième guerre de Macédoine. Cela peut s'expliquer par le fait que, tout d'abord, les Achéens ont réglé le conflit qui les opposait à Messène et Lacédémone, et ils n'ont, de fait, plus

439 Voir sur cette question D. Musti, *Polibio e l'imperialismo romano*, Naples, 1978 ou E. Badian, *Roman Imperialism in the late Republic*, Oxford, 1968².

440 Voir notamment sur les suites du traité d'Apamée, parmi la conséquente bibliographie existante, l'article de S.M. Burstein, « The Aftermath of the Peace of Apamea », *AJAH*, 5, 1980, p.1-12.

441 Voir notamment R.M. Errington, *Philopoemen*, Oxford, 1969.

442 Polybe, XXIV, 8,7-10,7.

443 Polybe, XXV, 3,1-8.

444 Voir *infra* p.82-85 et p.242-249.

besoin de demander l'aide du Sénat, ou de se justifier devant celui-ci. Quant à l'avènement de Persée, comme nous le verrons plus tard, il a eu pour conséquence de voir désormais à la tête de la Macédoine un souverain qui a essayé de se concilier les cités grecques et les peuples voisins de son royaume⁴⁴⁵, ce qui, par conséquent, a d'autant diminué les plaintes à son encontre auprès du Sénat romain, contrairement à la fin du règne de Philippe V où les protestations étaient particulièrement nombreuses.

De fait, il est indéniable que le Sénat, entre 188 et 168, a une position privilégiée d'arbitre de la situation politique en Méditerranée orientale. Cette position lui est, en fait, attribuée par les cités grecques et les monarchies hellénistiques, qui viennent requérir son aide, son arbitrage, en toutes circonstances avant de se soumettre, avec plus ou moins de bonne volonté, aux décisions des sénateurs romains. Cependant, cette multitude d'ambassades reçues par Rome ne nous indique pas si celle-ci souhaitait véritablement avoir cette position d'arbitre⁴⁴⁶, ni de quelle manière elle a usé de cette position pour protéger et conforter ses intérêts propres. La politique romaine, entre Apamée et la troisième guerre de Macédoine, n'est pas évidente à saisir, et pour cela, il est préférable de diviser notre étude géographiquement. L'attitude de Rome envers la Confédération achéenne est en effet bien différente de celle qu'elle a eue face à la Macédoine, à Pergame, ou à Rhodes. Nous allons donc nous intéresser, en premier lieu, aux relations diplomatiques entre Romains et Grecs, Achéens en particulier puisque c'est à leur sujet que Polybe nous donne les plus de renseignements, entre 188 et 168, d'après les informations que nous fournit Polybe, qui se trouvait être particulièrement bien placé pour être au courant des dites relations, vu sa position, et le rôle de son père Lycortas dans celles-ci.

C) *L'aspect ambigu de la diplomatie romaine en Grèce.*

Comme le signale très bien N. Kashtan, « l'impérialisme romain en Grèce a bénéficié d'une ambiguïté à deux facettes : d'une part une ambiguïté « de parole », qui se situe entre les intentions réelles (militaires, économiques, politiques, etc) et leur expression verbale ; d'autre part une ambiguïté « d'action », qui repose sur des contradictions et des hésitations – conscientes ou

445 Sur la politique de Persée, que nous étudierons davantage dans un chapitre ultérieur, voir notamment P. Meloni, *Perseo*, 1953, D. Mendels, « Perseus and the socio-economic question in Greece (179-172/1 B.C.) », *Anc. Soc.*, IX, 1978, p.55, L. Bivona, « Sui rapporti fra Perseo e la repubblica romana », *Kokalos*, 2, 1956, p.50-65, J. Bousquet, « Le Roi Persée et les Romains », *BCH*, 105, 1981, p.407-416, D. Golan, « The two letters of Perseus to the Greeks », *SCI*, 5, 1980, p.118-136 et bien sûr N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, 1988, p.490-505.

446 Sur cette question, voir M. Lemosse, « Réflexion sur la conception romaine de l'arbitrage international », dans *Gedächtnisschrift für Rudolf Schmidt*, 1966, p.341-348.

inconscientes – durant les événements eux-mêmes⁴⁴⁷ ». Cette ambiguïté ne débute pas suite au traité de paix d'Apamée en 188, mais est antérieure à la période que nous étudions ; nous pouvons considérer qu'elle commence véritablement au moment où la Confédération achéenne atteint le sommet de son influence, puisque les relations diplomatiques de Rome avec les cités et confédérations de cités grecques concernent principalement la Confédération achéenne, d'autant plus à travers le récit de Polybe. Rome, pour conforter son influence politique dans le bassin oriental de la Méditerranée, en plus de son alliance avec Eumène II de Pergame, a donc conclu une alliance avec la Confédération achéenne, dans les années 190⁴⁴⁸. Cependant, Rome ne voulait pas de la création d'une puissance largement dominante dans le Péloponnèse, qui pourrait par la suite contrarier ses propres intérêts, ce qui l'a obligée à soutenir les Achéens, tout en contrariant leurs initiatives politiques, donnant parfois l'image d'une politique hésitante, confuse. Cette confusion est accrue par la déclaration de Flamininus de 196 et l'évacuation de la Grèce par les légions romaines en 194, puisque Rome, même si elle se trouve en position de supériorité vis-à-vis des confédérations de cités grecques, se doit de respecter sa propre déclaration, ou d'au moins donner l'apparence de la respecter, alors qu'elle a volontairement perdu son principal moyen de pression, sa puissance militaire. Elle peut donc uniquement compter sur son activité diplomatique pour contrôler les événements se déroulant dans le Péloponnèse⁴⁴⁹.

L'élément principal qui va rythmer, dans les années 180, les relations entre Rome et la Confédération achéenne, est le conflit entre Achéens et Lacédémoniens, au sujet de l'intégration de Sparte au sein de la Confédération. Ce conflit est bien entendu plus ancien que 188, puisque Nabis, tyran de Sparte, a été vaincu en 194, guerre qui se trouve à l'origine du conflit permanent que nous évoquions précédemment⁴⁵⁰. En ce qui concerne donc l'attitude diplomatique de Rome envers les Grecs entre 188 et 168, d'après le récit de Polybe, nous pouvons diviser notre étude en deux points : tout d'abord, nous allons voir la diplomatie de Rome envers les cités grecques entre 188 et 180, avec cette volonté du Sénat de ne pas être impliqué directement dans les affaires péloponnésiennes, tout en gardant un œil attentif sur les événements qui s'y déroulent ; puis, nous verrons la croissance des exigences romaines auprès des Achéens, suite à l'ambassade de Callicratès en 180. Il s'agit, pour

447 N. Kashtan, « L'impérialisme romain et la Ligue achéenne (201-180 av. J.C.) ; l'ambiguïté au service de Rome », *Ktèma*, 7, 1982, p.211-220.

448 Pour la date précise de cette alliance, voir M. Holleaux, *REG*, 34, 1921, p.421 et J.A.O. Larsen, *CPh*, 30, 1935, p.193-214, qui proposent l'année 196, ou E. Badian, « The Treaty between Rome and the Achaean League », *JRS*, 42, 1952, p.76-80 qui suggère plutôt une date entre novembre 192 et le printemps 191.

449 Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.99-101.

450 Au sujet des motifs de la guerre contre Nabis, voir J.G. Texier, « Un aspect de l'antagonisme de Rome et de Sparte à l'époque hellénistique : l'entrevue de 195 av. J.-C. entre T. Quinctius Flamininus et Nabis », *REA*, 78-79, 1976-77, p.145-154, et C. Préaux, *Le monde hellénistique : la Grèce et l'Orient (323-146 av. J.-C.)*, II, PUF, Paris, 1978, p.537-541.

Polybe, du tournant dans les relations romano-achéennes⁴⁵¹ et, même si la vision de l'historien grec à ce sujet peut et doit être discutée, nous gardons tout de même ce repère chronologique pour séparer nos deux axes d'étude puisque, que l'ambassade de Callicratès soit la cause du changement d'attitude dans la diplomatie romaine ou non, il est assez clair, comme nous allons le montrer, qu'après 180 la politique menée par le Sénat romain sera plus pressante qu'auparavant.

1°) Une volonté de ne pas intervenir directement.

Pour étudier la politique romaine en Grèce de 188 à 180, d'après le récit de Polybe, nous allons prendre les événements dans l'ordre où ils nous sont rapportés par l'historien grec. Le premier exemple d'intervention diplomatique du Sénat romain auprès des confédérations de cités grecques, rapporté par Polybe dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, est le retour de Zeuxippos au sein de la Confédération béotienne⁴⁵², suite au meurtre de Brachyllès⁴⁵³. Comme nous l'avons vu, sous l'influence de Flamininus, le Sénat romain avait donc demandé aux Béotiens de permettre à Zeuxippos et d'autres bannis de revenir chez eux⁴⁵⁴. La réaction des Béotiens est assez typique de l'attitude des cités et confédérations de cités grecques vis-à-vis de Rome à cette époque. Polybe nous dit en effet : « Quand la lettre leur fut parvenue, les Béotiens, redoutant, si ces hommes revenaient, d'être brutalement privés de la bienveillance des Macédoniens, voulurent que fussent publiées les sentences qui avaient été rendues à l'encontre de Zeuxippos pour les charges qui avaient été précédemment retenues contre lui et qui l'étaient encore... (...) Quand ils eurent réglé cela, ils ne prêtèrent plus attention à la lettre, mais envoyèrent comme ambassadeur à Rome Callicritos, pour déclarer qu'ils ne pouvaient ôter toute autorité aux dispositions qui avaient été prises conformément aux termes de leurs lois⁴⁵⁵ ». La Confédération béotienne se réfugie donc

451 Polybe, XXIV, 10,3-4 : « Le Sénat, à qui il semblait que Callicratès avait parlé dans son intérêt, en expliquant qu'il fallait exalter ceux qui défendaient ses décrets, mais humilier ceux qui s'y opposaient, entreprit ainsi – et c'était alors la première fois – de diminuer l'autorité de ceux qui faisaient pour le mieux dans leurs États respectifs, et de renforcer l'autorité de ceux qui, justement <ou injustement>, se mettaient de son côté ».

452 Sur l'histoire de la Confédération béotienne, voir M. Feyel, *Polybe et l'histoire de Béotie au III^{ème} siècle avant notre ère*, Paris, 1942, qui arrête son étude juste avant la période que nous étudions, ou R.J. Buck, *A history of Beotia*, Edmonton, 1979.

453 En réalité, nous avons d'abord la lettre écrite par M. Aemilius Lepidus aux Achéens, au sujet du massacre des habitants de Compasion (XXII, 3,1-4), mais cet épisode fait partie du long conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone, et nous le verrons juste après, en même temps que les autres événements concernant ce conflit, pour juger du rôle de Rome dans celui-ci.

454 Polybe, XXII, 4,4-5.

455 Polybe, XXII, 4,6 et 8 : Ὅν προσπεσόντων, δείσαντες οἱ Βοιωτοὶ μὴ κατελθόντων τῶν προειρημένων ἀποσπασθῶσιν ἀπὸ τῆς Μακεδόνων εὐνοίας, βουλόμενοι κατακηρυχθῆναι τὰς κρίσεις τὰς κατὰ τῶν περὶ τὸν Ζεῦξιππον, ὃς ἦσαν πρότερον αὐτοῖς ἔτι ὑπογεγραμμένοι, (...) Ταῦτα δὲ διοικήσαντες οὐκέτι προσεῖχον τοῖς γραφομένοις, ἀλλ' ἔπεμπον πρεσβευτὰς εἰς τὴν Ῥώμην τοὺς περὶ Καλλίκριτον, φάσκοντες οὐ δύνασθαι τὰ κατὰ τοὺς νόμους ἠκονομημένα παρ' αὐτοῖς ἄκυρα ποιεῖν.

Polybe ne nous donne aucune indication supplémentaire sur l'ambassadeur béotien, Callicritos, mais le récit de Tite-Live nous permet de compenser cette lacune. Pro-romain, il a plus tard été envoyé à Rome pour dénoncer les

derrière un prétexte juridique, *a priori* inattaquable, pour s'opposer aux tentatives d'ingérence de Rome dans ses affaires internes, ce contre quoi Rome ne peut protester ouvertement, puisqu'elle a déclaré la liberté des Grecs quelques années auparavant. Les Romains vont toutefois insister, mais de manière indirecte, en demandant aux Étoliens et aux Achéens d'intervenir auprès des Béotiens pour les faire revenir sur leur décision⁴⁵⁶.

Nous n'allons pas entrer dans les détails des relations entre les Achéens et les Béotiens, car ce qui nous intéresse ici, c'est l'attitude de Rome envers les Grecs, et ce que cela nous révèle sur la politique menée par le Sénat. Polybe a parfaitement analysé l'attitude des Romains pour cet épisode : « Si donc <le> Sénat avait pris les mesures qui s'ensuivaient pour le retour de Zeuxippos, la guerre aurait vite été allumée ; mais, en réalité, il demeura silencieux (...)»⁴⁵⁷ ». Rome n'a donc visiblement pas insisté davantage pour le retour de Zeuxippos en Béotie, après sa lettre aux Achéens et aux Étoliens. Dans ce cas, nous pouvons nous demander quelles étaient les motivations de Rome pour demander ainsi le retour des bannis béotiens, et à peine insister face au refus de la Confédération. Il y a, bien entendu, le rôle joué par Flaminius qui, comme nous l'avons montré précédemment, a usé de son influence, bien que déclinante, auprès du Sénat pour le pousser à aider Zeuxippos, qui lui avait rendu des services lors de la guerre contre Philippe V de Macédoine. Il ne s'agit toutefois sans doute pas de la seule raison. En effet, Zeuxippos se trouvait évidemment être pro-romain, et la Béotie était clairement divisée entre partis pro-romain et pro-macédonien. Le passage de Polybe : « les Béotiens, craignant, si ces hommes revenaient, d'être brutalement privés de la bienveillance des Macédoniens⁴⁵⁸ » nous montre bien que, en 187, c'est le parti pro-macédonien qui domine en Béotie. Le retour de Zeuxippos aurait donc permis à Rome de rétablir l'équilibre, de renforcer l'influence du parti pro-romain dans cette région de la Grèce. La fin de cet épisode est toutefois très révélateur de la diplomatie romaine auprès des Grecs à cette époque. Comme nous l'indique Polybe, le Sénat n'a pas insisté davantage auprès des Béotiens. Il semble peu probable que cela soit parce qu'il s'était rendu compte que le retour des bannis béotiens était finalement de peu d'importance. Si Rome a laissé cette affaire de côté, c'est indiscutablement parce qu'elle ne désirait pas s'impliquer davantage dans les affaires de la Grèce, et préférait contrôler les

agissements de Persée (Tite-Live, XLII, 13,7), mais a péri pendant le voyage, assassiné par Persée selon la version romaine.

456 Polybe, XXII, 4,9 : Ἐν δὲ τοῖς καιροῖς τούτοις πρεσβεύσαντος αὐτοῦ τοῦ Ζευξίππου πρὸς τὴν σύγκλητον, οἱ Ῥωμαῖοι τὴν τῶν Βοιωτῶν προαίρεσιν ἔγραψαν πρὸς τε τοὺς Αἰτωλοὺς καὶ πρὸς Ἀχαιοὺς, κελεύοντες κατάγειν Ζευξίππον εἰς τὴν οἰκείαν.

Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.484-485.

457 Polybe, XXII, 4,16-17 : Εἰ μὲν οὖν <ἡ> σύγκλητος προσέθηκε τὰκόλουθον περὶ τῆς καθόδου τῶν περὶ τὸν Ζευξίππον, ταχέως ἂν ἐξεκαύθη πόλεμος· νῦν δ' ἐκείνη τε παρεσιώπησεν.

Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p. 181. Schweighaeuser propose la correction suivante : διαπρεσβευσάμενοι ἀπρὸς ἀμφοτέρους, καὶ τῶν Βοιωτῶν τὸ ἱκανὸν πεπονημένων τοῖς συναλλάγμασιν.

458 Polybe, XXII, 4,6.

événements à distance. De l'extérieur, la diplomatie romaine, à travers cet épisode du retour de Zeuxippos, est donc particulièrement ambiguë, entre insistance au départ, puis acceptation du refus de la Confédération béotienne ensuite. Cependant, cette politique romaine reste toutefois logique, si nous l'analysons avec du recul. Rome souhaite garder le contrôle des événements, renforcer son influence en Grèce, et s'opposer aux menées macédoniennes de Philippe V. Permettre le retour d'un homme politique béotien pro-romain s'inscrit donc tout à fait dans cette politique de lutte d'influence à distance. Mais, comme les sénateurs romains n'étaient pas tentés par l'idée de s'investir davantage dans le contrôle des événements survenant en Grèce, ils ne cherchaient pas véritablement à imposer leur volonté aux cités et confédérations de cités, si jamais celles-ci s'y opposaient véritablement, du moins dans les années 180. Le cas de la Confédération béotienne est révélateur de cette tendance diplomatique de Rome, mais il est loin d'être le seul : l'essentiel des relations diplomatiques entre Rome et les Grecs a en effet concerné, d'après le récit de Polybe, la Confédération achéenne, et plus particulièrement le cas de l'intégration de Sparte⁴⁵⁹, principalement, et Messène au sein de la Confédération.

De nombreux passages des livres XXII à XXIX des *Histoires* relatent les relations entre la Confédération achéenne, et Sparte et Messène, ainsi que l'intervention de Rome dans ces relations⁴⁶⁰. Au printemps 188, le massacre des habitants de Compasion par Philopoïmen et les Achéens⁴⁶¹ amène l'envoi d'une ambassade lacédémonienne auprès du Sénat pour protester⁴⁶². La réaction du Sénat romain suite à ces événements se décompose en deux parties : d'abord, l'envoi d'une missive aux Achéens par le consul M. Aemilius Lepidus, qui n'a visiblement eu aucun effet puisque Polybe ne nous en dit rien, à moins que ce fragment ne nous soit pas parvenu, car il ne faut pas oublier l'état particulièrement lacunaire des livres XXII à XXIX des *Histoires*. Ensuite, la

459 Sur le conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone, et l'arbitrage de Rome, voir S.L. Ager, *Interstate arbitrations*, p.298-302, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.173, A. Bastini, *Der achäische Bund als hellenische Mittelmacht*, Frankfurt am Main, 1987, p.97, B. Shimron, *Late Sparta*, Buffalo, 1972, p.107, L.J. Piper, *Spartan twilight*, New Rochelle, 1986, p.126 et P. Cartledge et A. Spawforth, *Hellenistic and Roman Sparta*, Londres et New-York, 1989, p.81.

460 Polybe, XXII, 3,1-4 ; 11,1-15 ; 14,5-15,10 ; XXIII, 4,1-16 ; 5,14-18 ; 9,8-14 ; 17,3-4 ; XXIV, 1,4-2,5.

461 Cette intervention de la Confédération achéenne contre Sparte était déjà due à l'ambiguïté de la réponse du Sénat face à la volonté des Achéens de résoudre seuls les affaires lacédémoniennes. Voir Tite-Live, XXXVIII, 32,9.

462 Polybe, XXII, 3,1-4 : Ὅτι μετὰ τὴν ἐν τῷ Κομπασίῳ τῶν ἀνθρώπων ἐπαναίρεσιν δυσαρεστήσαντες τινες τῶν ἐν τῇ Λακεδαίμονι τοῖς γεγονόσι καὶ νομίσαντες ὑπὸ τοῦ Φιλοποίμενος ἅμα τὴν δύναμιν καὶ τὴν προστασίαν καταλελύσθαι τὴν Ῥωμαίων, ἐλθόντες εἰς Ῥώμην κατηγορίαν ἐποιήσαντο τῶν διωκημένων καὶ τοῦ Φιλοποίμενος. 2 Καὶ τέλος ἐξεπορίσαντο γράμματα πρὸς τοὺς Ἀχαιοὺς παρὰ Μάρκου Λεπέδου τοῦ μετὰ ταῦτα γεννηθέντος ἀρχιερέως, τότε δὲ τὴν ὕπατον ἀρχὴν εἰληφότος· 3 ὃς ἔγραφε τοῖς Ἀχαιοῖς, φάσκων οὐκ ὀρθῶς αὐτοὺς κεχειρικέναι τὰ κατὰ τοὺς Λακεδαιμονίους. 4 Ὡν πρεσβευόντων, εὐθέως ὁ Φιλοποίμην πρεσβευτὰς καταστήσας τοὺς περὶ Νικόδημον τὸν Ἡλείον ἐξέπεμψεν εἰς τὴν Ῥώμην.

Voir aussi le récit de Plutarque, *Philopoïmen*, 16,3. À propos du τὴν Ῥωμαίων (XXII, 3,1), F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.177, opte pour τὴν Λακεδαιμονίων. Malgré la relation de clientèle existant entre Sparte et Rome, il est plus logique de voir les ambassadeurs lacédémoniens arriver à Rome pour montrer aux sénateurs que la Confédération achéenne et Philopoïmen avaient porté atteinte au prestige des Romains. Cela leur offrait plus de chances d'obtenir le soutien de ceux-ci.

réaction romaine a été un peu plus directe, avec l'ambassade de Q. Caecilius Metellus⁴⁶³, que nous décrit Polybe, en insistant sur les dissensions entre les hommes politiques achéens, et sur l'opposition rencontrée par Q. Caecilius Metellus, due à l'absence d'instruction écrite du Sénat romain. Nous n'allons pas ici analyser l'attitude achéenne, les raisons du refus des Achéens de suivre les demandes de Q. Caecilius Metellus, et la réaction de celui-ci ensuite, mais nous allons uniquement nous préoccuper de ce que cela nous révèle de la politique menée par le Sénat : « Le stratège Aristainos réunit les magistrats dans la cité des Argiens et Quintus se présenta. Il leur fit des réprimandes, prétendant qu'ils avaient traité les Lacédémoniens plus rigoureusement et plus cruellement qu'il ne convenait, et il les exhorta longuement à corriger leur erreur passée⁴⁶⁴ ». C'est cette phrase de Polybe qui nous indique quelles sont les motivations du Sénat. À première vue donc, le Sénat reproche aux Achéens leur dureté envers les Lacédémoniens⁴⁶⁵. Cependant, si l'on pousse plus loin l'analyse, nous pouvons comprendre de ces reproches de Q. Caecilius Metellus adressés aux Achéens que Rome reconnaît le droit à la Confédération achéenne de régler elle-même les problèmes avec Sparte⁴⁶⁶. Cependant, même si ce droit est implicitement reconnu aux Achéens, les Romains entendent leur montrer qu'ils conservent un droit de regard sur tout ce qui se passe dans le Péloponnèse, et que la Confédération ne doit pas agir contre les intérêts de Rome, intérêts qui peuvent fluctuer selon les ambassades reçues. Il y a deux éléments à rajouter à propos de cette intervention de Q. Caecilius Metellus devant les Achéens : tout d'abord, il existe une autre raison, éventuelle, aux reproches adressés à la Confédération achéenne, qui est l'attrait exercé par le mythe spartiate sur Rome et les sénateurs. Il est difficile de mesurer cet attrait, et de percevoir dans quelle mesure il a pu influencer sur la conduite de la politique romaine à l'égard de Sparte à cette époque, mais c'est un élément qu'il convient de mentionner⁴⁶⁷. L'autre élément à noter, c'est que, comme le souligne M. Bonnefond-Coudry⁴⁶⁸, Q. Caecilius Metellus ne disposait pas d'instructions écrites de la part du Sénat, ce qui révèle assez clairement que les reproches adressés aux Achéens sont une initiative de sa part, et non du Sénat. Cependant, d'après nous, nous pouvons considérer que, quand bien même cela serait une initiative de Q. Caecilius Metellus, ces reproches rapportés par Polybe reflètent tout de même l'avis d'une part non négligeable du Sénat, sans doute non majoritaire mais

463 Polybe, XXII, 11,1-14. Nous trouvons aussi une référence à cet épisode chez Pausanias, *Achaia*, IX, 1. Voir S.L. Ager, *Interstate arbitrations*, Berkeley, University of California Press, 1996, p.298-302, qui résume rapidement les relations entre Achéens et Lacédémoniens en 184/183.

464 Polybe, XXII, 11,2 : Καὶ συναγαγόντος Ἀρισταίνου τοῦ στρατηγοῦ τὰς ἀρχὰς εἰς τὴν τῶν Ἀργείων πόλιν, εἰσελθὼν ὁ Κόιντος ἐμέμφετο, φάσκων αὐτοὺς βαρύτερον καὶ πικρότερον τοῦ δέοντος κεχρηῆσθαι τοῖς Λακεδαιμονίοις, καὶ παρεκάλει διὰ πλείονων διορθώσασθαι τὴν προγεγενημένην ἄγνοιαν.

465 Polybe poursuit par la suite en indiquant, par l'intervention de Diophanès, que le Sénat romain pouvait aussi être mécontent du sort de Messène (XXII, 11,4-6). Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.193.

466 Sur les problèmes de la Confédération Achéenne avec Sparte à ce moment, voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.173.

467 Voir l'article de M. Bonnefond-Coudry, « Mythe de Sparte et politique romaine », *Ktéma*, 12, 1987, p.81-110.

468 M. Bonnefondy-Coudry, *Ktéma*, 12, 1987, p.93.

relativement conséquente. Le Sénat est donc partagé sur la question de Sparte et de son attitude à avoir face à la Confédération achéenne, partagé entre la volonté de contrôler les événements du Péloponnèse, de ne pas trop laisser les Achéens se renforcer, et son admiration pour le régime spartiate d'un côté, et la répugnance des sénateurs face à une intervention plus directe dans la politique de la Grèce, et le caractère mineur, du point de vue romain, du conflit entre Lacédémoniens et Achéens, par rapport au problème posé par la Macédoine de Philippe avec l'occupation des cités du littoral thrace, de l'autre côté.

C'est ce partage, ces hésitations du Sénat, qui font qu'aucune décision n'est véritablement prise à l'encontre des Achéens, ce qui amène, en 185, l'envoi à Rome de nouvelles ambassades lacédémoniennes et achéennes, pour discuter et protester au sujet de la même affaire : « Les Achéens avaient dépêché comme ambassadeur Apollonidas de Sicyone pour plaider leur cause contre Caecilius et expliquer pourquoi il n'avait pas reçu de réponse de leur part, et pour instruire des affaires de Lacédémone en général. De Sparte avaient été envoyés comme ambassadeurs Areus et Alcibiadès ; ils faisaient partie des anciens bannis qui venaient d'être ramenés chez eux par Philopoïmen et les Achéens⁴⁶⁹ ». Polybe nous indique à la suite de ce passage les arguments avancés par les ambassadeurs des Achéens et des Lacédémoniens, montrant très clairement de quel côté il se trouve lorsqu'il critique l'ingratitude des Lacédémoniens, et principalement celle d'Areus et d'Alcibiadès⁴⁷⁰, envers les Achéens qui leur avaient permis de retourner dans leur cité⁴⁷¹. Toutefois, ce qui nous intéresse une fois de plus ici, ce ne sont pas tant les arguments avancés par les Achéens, ou les Lacédémoniens, pour défendre leur position face aux Romains, que la réaction du Sénat vis-à-vis des arguments en question. Comme nous le révèle le récit de Polybe, malgré l'intervention de Q. Caecilius Metellus contre la Confédération achéenne⁴⁷², le Sénat n'a pris aucune disposition dans un sens ou dans l'autre, se contentant de prévoir une nouvelle ambassade pour enquêter sur la situation en Grèce et de demander aux Achéens de mieux accueillir leurs ambassadeurs dorénavant. Polybe, d'après les fragments qui nous sont parvenus, n'a pas insisté davantage sur cet épisode, se contentant de rapporter les faits sans les analyser de manière plus approfondie. De notre point de

469 Polybe, XXII, 14,6-7 : Οἱ τε γὰρ Ἀχαιοὶ πρεσβευτὰς ἀπεστάλκεισαν τοὺς περὶ Ἀπολλωνίδα τὸν Σικυώνιον δικαιολογησομένους πρὸς τὸν Καϊκίλιον ὑπὲρ τοῦ μὴ λαβεῖν αὐτὸν ἀπόκρισιν καὶ καθόλου διδάξοντας ὑπὲρ τῶν κατὰ Λακεδαίμονα πραγμάτων, ἐκ τε τῆς Σπάρτης Ἀρεὺς καὶ Ἀλκιβιάδης ἐπρέσβευσαν· οὗτοι δ' ἦσαν τῶν ἀρχαίων φυγάδων τῶν ὑπὸ τοῦ Φιλοποίμενος καὶ τῶν Ἀχαιῶν νεωστὶ κατηγομένων εἰς τὴν οἰκίαν.
Sur l'identité des ambassadeurs achéens et lacédémoniens, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.195-196.

470 Pour B. Shimron, *Late Sparta*, p.107-108 et 139-140, Areus et Alcibiadès étaient les représentants du gouvernement officiel de Sparte, point de vue partagé par F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.196. E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.487, estime quant à lui qu'ils ne le sont que lors de l'ambassade suivante, à l'hiver 184/183. Voir Tite-Live, XXXIX, 35,8-36,2 ; Pausanias, VII, 9,2.

471 Polybe, XXII, 14,8 : Ὁ καὶ μάλιστα τοὺς Ἀχαιοὺς εἰς ὄργην ἤγε τῷ δοκεῖν, μεγάλης οὔσης καὶ προσφάτου τῆς εἰς τοὺς φυγάδας εὐεργεσίας, ἐξ αὐτῆς ἐπὶ τοσοῦτον ἀχαριστεῖσθαι παρ' αὐτοῖς ὥστε καὶ καταπρεβεῦειν καὶ κατηγορίαν ποιεῖσθαι πρὸς τοὺς κρατοῦντας τῶν ἀνεπίστων αὐτοῦσων καὶ καταγαγόντων εἰς τὴν πατρίδα.

472 Polybe, XXII, 15,8 : Ὡν ῥηθέντων ἀναστὰς Καϊκίλιος τῶν τε περὶ τὸν Φιλοποίμενα καὶ Λυκόρταν κατηγορήσεν καὶ καθόλου τῶν Ἀχαιῶν καὶ τῆς οἰκονομίας, ἧ περὶ τῆς τῶν Λακεδαιμονίων ἐκέχρητο πόλεως.

vue néanmoins, ces ambassades auprès du Sénat romain et la réponse faite par celui-ci sont particulièrement révélatrices de la volonté de Rome de ne pas intervenir davantage dans les affaires de la Grèce⁴⁷³ et de maintenir autant que faire se peut le *statu quo* de la situation, tout en conservant un minimum d'autorité, et même de supériorité sur les cités et confédérations de cités grecques. En effet, alors que le sujet principal est le conflit entre Achéens et Lacédémoniens, la seule réponse concrète du Sénat a été de demander aux Achéens de mieux recevoir les ambassadeurs romains, tandis que, en ce qui concerne le conflit en question, la décision du Sénat a été reportée. Rome entend donc que les Achéens respectent davantage son autorité, et c'est le point qui a été retenu par les sénateurs lors de cet épisode. Cependant, il ne faut pas se dire que le Sénat romain se désintéressait des affaires du Péloponnèse. S'il ne voulait effectivement pas s'y impliquer davantage, il tenait toutefois à garder le contrôle de la situation, ce qui explique la décision d'envoyer une ambassade pour enquêter davantage.

Comme il fallait s'y attendre, ce report de la décision romaine a amené de nouvelles ambassades grecques auprès du Sénat romain, toujours sur le même sujet, lors de l'année suivante, en 184. Polybe a pu nous décrire précisément les arguments avancés par les ambassadeurs des quatre partis lacédémoniens présents à Rome, puisque la Confédération achéenne avait elle-même envoyé un ambassadeur, Xénarchos, pour surveiller le règlement de cette affaire⁴⁷⁴, ce qui offrait donc à l'historien grec une source de premier ordre. Ce qui change par rapport aux ambassades des années précédentes c'est que cette fois-ci, d'après ce que nous rapporte Polybe, le Sénat a pris une décision concrète, sans la reporter à une date ultérieure en envoyant une commission d'enquête pour faire patienter : « Après quoi, au terme de longs débats, les sénateurs s'entendirent tous sur le retour des bannis et des condamnés à mort, et sur le maintien de la cité dans la Ligue des Achéens⁴⁷⁵ ». Cependant, cette décision reste dans la droite ligne de la politique menée par le Sénat envers les cités grecques depuis une décennie. En effet, par cette décision, Rome ne prend aucunement parti pour les Achéens ou les Lacédémoniens, et s'efforce de maintenir un certain équilibre, sans nul doute précaire, entre eux. Le fait d'accepter que Sparte soit désormais une cité de la Confédération achéenne peut sembler contraire à la volonté de Rome de limiter l'influence de la Confédération en

473 Nous rejoignons ici le point de vue de E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.486-487 : « Their reply indeed was remarkably moderate and noncommittal ».

474 Polybe, XXIII, 4,11-12 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Τίτον βουλόμενοι καὶ τοὺς Ἀχαιοὺς εἰς τὴν ὁμολογίαν ἐμπλέξαι, προσεκαλέσαντο τοὺς περὶ Ξέναρχον. Οὗτοι γὰρ ἐπρέσβευον τότε παρὰ τῶν Ἀχαιῶν, ἅμα μὲν ἀνανεοῦμενοι τὴν συμμαχίαν, ἅμα δὲ τῇ τῶν Λακεδαιμονίων διαφορᾷ προσεδρεύοντες.

Sur l'alliance mentionnée par Polybe à cette occasion, que Xénarchos devait renouveler, elle pose des soucis de datation. Tite-Live (XXXV, 48,8) indique qu'elle n'existait pas en 192. Selon E. Badian, « The Treaty between Rome and the Achaean League », *JRS*, 42, 1952, p.76-80, un *foedus aequum* avait été conclu entre novembre 192 et le printemps 191.

475 Polybe, XXIII, 4,8 : Ἐφ' οἷς γενομένων λόγων πλειόνων, ὑπὲρ μὲν τοῦ καταπορεύεσθαι τοὺς πεφευγότας καὶ τεθανατωμένους καὶ περὶ τοῦ μένειν τὴν πόλιν μετὰ τῶν Ἀχαιῶν ἐγένετο πᾶσι σύμφωνον.

Grèce, mais cela est contrebalancé par le retour des bannis lacédémoniens, qui formeraient un parti pro-romain à Sparte, et donc au sein de la Confédération, ce qui ne devait pas déplaire aux Romains. Polybe a d'ailleurs tout à fait compris que la réponse de Rome est à double tranchant, lorsqu'il nous parle du sentiment de Xénarchos, qui est sans doute le reflet de celui des hommes politiques achéens s'opposant à l'ingérence de Rome, comme Philopoïmen ou Lycortas : « Il était mécontent du retour des bannis et des condamnés à mort, parce que cela se faisait contre les décrets des Achéens et contre la stèle sur laquelle ils étaient gravés, mais, d'une manière générale, il approuvait l'accord parce qu'il était écrit que la cité des Lacédémoniens <devait> rester politiquement unie aux Achéens⁴⁷⁶ ». Rome s'adapte donc aux événements et cherche toujours à garder le contrôle de la situation puisque, avec une telle décision, elle rend redevables envers elle aussi bien les bannis lacédémoniens qui peuvent retourner chez eux que les Achéens qui ont la permission de conserver Sparte au sein de la Confédération. En revanche, le Sénat reste toujours relativement divisé puisque, comme nous le précise Polybe : « sur les biens, pour savoir s'il fallait prélever le talent à verser à chaque banni sur ses biens personnels..., sur ces points, ils étaient en désaccord les uns avec les autres⁴⁷⁷ ». Il ne s'agit là toutefois que de points de détails sur lesquels nous n'insisterons pas davantage.

Les relations entre Rome et la Confédération achéenne ne se sont cependant pas améliorées suite à cet épisode que nous venons d'étudier. En effet, Polybe nous rapporte encore la venue de plusieurs ambassades grecques auprès du Sénat dans les années suivantes⁴⁷⁸. En revanche, la situation a évolué dans le Péloponnèse puisque Rome doit à ce moment-là faire face au conflit opposant la Confédération achéenne à Messène⁴⁷⁹. Polybe commence par nous rapporter l'ambassade de Deinocratès auprès des Romains, et notamment de T. Quinctius Flaminius, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment⁴⁸⁰. De la même manière que pour Lacédémone, le Sénat n'a

476 Polybe, XXIII, 4,14 : [Καί] δυσηρεστοῦντο μὲν γὰρ τῇ καθόδῳ τῶν φυγάδων καὶ τῶν τεθνατωμένων διὰ τὸ γίνεσθαι παρὰ τὰ τῶν Ἀχαιῶν δόγματα καὶ παρὰ τὴν στήλην, εὐδοκοῦντο δὲ τοῖς ὅλοις τῷ γράφεσθαι διότι <δεῖ> τὴν πόλιν τῶν Λακεδαιμονίων πολιτεύειν μετὰ τῶν Ἀχαιῶν.

Voir aussi Tite-Live, XXXIX, 48,4 et Pausanias, VII, 9,5.

477 Polybe, XXIII, 4,9 : περὶ δὲ τῶν κτήσεων, πότερον δεῖ τὸ τάλαντον εἰς ἐκάστους τοὺς φυγάδας ἐκ τῶν ἰδίων ἐκλέξασθαι..., περὶ τούτων διημφισβήτητον πρὸς ἀλλήλους.

Pour la lacune qui suit ἐκλέξασθαι, Büttner-Wobst suggère μάλλον ἢ πάσας ἔχειν, mais rien ne permet de le prouver avec certitude, ce qui explique qu'É. Foulon ait laissé le texte tel quel.

478 Nous avons notamment la mention par Polybe d'une ambassade envoyée par les bannis lacédémoniens, qui aurait vu la mort d'Arcésilaos et d'Agésipolis au cours du voyage (XXIII, 6,1). Comme le souligne F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.223, l'expression « κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς » n'est pas très claire et pose des soucis de datation pour cette ambassade. Il est possible qu'elle se réfère à l'ambassade des bannis lacédémoniens lors de l'hiver 183/182 (XXIII, 9,1), ou bien à celle que nous venons d'étudier, de l'hiver 184/183, même si cela semble moins probable puisque Polybe aurait mentionné à ce moment-là, et non pas ensuite, la mort d'Arcésilaos et d'Agésipolis pendant le trajet.

479 Voir S.L. Ager, *Interstate arbitrations*, p.304-305, A. Bastini, *Der achäische Bund als hellenische Mittelmacht*, Francfort, 1987, p.116, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.154 et C.A. Roebuck, *A history of Messenia*, Chicago, 1941, p.95.

480 Polybe, XXIII, 5.

pas soutenu publiquement Messène, comme nous le révèle le récit de Polybe au sujet de l'arrivée de T. Quinctius Flaminius en Grèce : « Cependant, il arriva alors en Grèce avec Titus, certain que, d'emblée, les affaires de Messène seraient réglées selon sa volonté. Or Philopoïmen, qui savait clairement que Titus ne tenait aucune instruction du Sénat au sujet des affaires de Grèce, attendait tranquillement son arrivée⁴⁸¹ ». Même si l'on remarque, dans le récit de l'historien grec, qu'il manque sans doute d'objectivité, en valorisant implicitement la force des lois de la Confédération achéenne, supérieures, du moins dans certains cas, à la volonté romaine, il est néanmoins très clair que Rome a préféré laisser les événements suivre son cours, sans oublier bien sûr de surveiller de près l'évolution de la situation entre Messène et les Achéens.

Cette conclusion est renforcée par le récit de Polybe des événements de l'hiver 183/182 et la réception d'ambassades par le Sénat romain. En effet, on trouve à nouveau une ambassade envoyée par les bannis lacédémoniens et une autre par la Confédération achéenne, pour demander une fois de plus le soutien de Rome. Cette fois-ci, en revanche, au lieu de prendre une décision qui pouvait satisfaire les deux camps à la fois, le Sénat a préféré se désengager complètement des plaintes des bannis lacédémoniens et du conflit entre Messène et les Achéens, au sujet desquels ces derniers venaient requérir l'aide romaine. En effet, Polybe nous rapporte tout d'abord que, aux bannis lacédémoniens, Rome leur répondit que cela ne les regardait plus : « C'est pourquoi, voulant exalter les espoirs de Lacédémone, les sénateurs répondirent à Sérrippos, l'ambassadeur de cette cité, qu'ils avaient fait tout leur possible pour elle, mais que, présentement, ils pensaient que cette affaire ne les regardait plus⁴⁸² ». Puis, le Sénat apporta une réponse à peu près similaire aux ambassadeurs achéens : « ils ne prêtèrent attention à aucune de ces demandes, mais répondirent que, même si le peuple des Lacédémoniens, des Corinthiens ou des Argiens faisait sécession, les Achéens ne devaient pas s'étonner si les sénateurs estimaient que cela ne les regardait pas⁴⁸³ ». Le récit de Polybe est donc très explicite sur le sujet, et conforte tout à fait notre affirmation qu'entre 188 et 180 le Sénat refuse de s'engager directement dans les affaires politiques du Péloponnèse⁴⁸⁴. Mais,

481 Polybe, XXIII, 5,14-15 : Πλὴν τότε παρῆν εἰς τὴν Ἑλλάδα μετὰ τοῦ Τίτου πεπεισμένος ἐξ ἐφόδου τὰ κατὰ τὴν Μεσσηνίην χειρισθήσεσθαι κατὰ τὴν αὐτοῦ βούλησιν. Οἱ δὲ περὶ τὸν Φιλοποίμενα, σαφῶς ἐπεγνωκότες ὅτι περὶ τῶν Ἑλληνικῶν ὁ Τίτος οὐδεμίαν ἐντολὴν ἔχει παρὰ τῆς συγκλήτου, τὴν ἡσυχίαν εἶχον, καταδοκοῦντες αὐτοῦ τὴν παρουσίαν.

482 Polybe, XXIII, 9,11 : Διότι τοῖς μὲν ἐκ τῆς Λακεδαιμόνος ἀπεκρίθησαν τοῖς περὶ Σήριππον, βουλόμενοι μετέωρον εἶναι τὴν πόλιν, διότι πάντα πεποιήκασιν αὐτοῖς τὰ δυνατὰ, κατὰ δὲ τὸ παρὸν οὐ νομίζουσιν εἶναι τοῦτο τὸ πρᾶγμα πρὸς αὐτοὺς.

Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.228 et R.M. Errington, *Philopoemen*, p.290.

483 Polybe, XXIII, 9,13 : τούτων μὲν οὐδενὶ προσεῖχον, ἀπεκρίθησαν δὲ διότι οὐδ' ἂν ὁ Λακεδαιμονίων ἢ Κορινθίων ἢ Ἀργείων ἀφίστηται δῆμος, οὐ δεήσει τοὺς Ἀχαιοὺς θαυμάζειν ἐὰν μὴ πρὸς αὐτοὺς ἡγῶνται.

484 Pour ce qui est des réponses du Sénat que nous venons de rapporter, Polybe donne de son côté une autre explication à l'attitude romaine : « Quant aux affaires du Péloponnèse, voici le rapport que Marcius avait fait : les Achéens ne voulant en référer au Sénat pour aucun sujet, mais se gonflant d'orgueil et entreprenant de tout régler par eux-mêmes, si, à présent, les sénateurs refusaient seulement de les écouter et faisaient une petite démonstration de mécontentement, aussitôt Lacédémone s'entendrait avec Messène. Et, si cela se produisait, déclarait-il, les

comme nous l'avons aussi souligné précédemment, il ne s'agissait pas pour autant de ne plus surveiller ce qu'il se passait en Grèce, ce qui est très clair avec ce passage de Polybe : « Ils donnèrent de la publicité à cette réponse, qui avait la forme d'une proclamation destinée à ceux qui voulaient, avec l'assentiment des Romains, se retirer de la Ligue des Achéens, mais retinrent pour le moment les ambassadeurs, en attendant de savoir comment les affaires de Messène évolueraient pour les Achéens⁴⁸⁵ ».

L'attitude du Sénat romain reste donc particulièrement ambiguë, puisqu'elle s'adapte aux événements politiques émaillant l'évolution de la situation en Grèce. Polybe nous rapporte notamment que, suite à la prise de Messène par la Confédération achéenne⁴⁸⁶, la réponse du Sénat, vis-à-vis des demandes de soutien des Achéens, avait changé du tout au tout, les Romains affirmant avoir veillé à ce que Messène ne reçoive pas de soutien en provenance d'Italie⁴⁸⁷. Ce changement brusque est quelque peu bizarre, au vu de la réponse apportée par le Sénat précédemment, mais l'analyse qu'en fait Polybe est en revanche tout à fait pertinente, puisqu'il conclut que Rome souhaitait montrer qu'elle s'intéressait de près à tout ce qui se passait au Péloponnèse et qu'il fallait en référer auprès d'elle sur tous les sujets⁴⁸⁸. C'est un point de la politique romaine qui a particulièrement intéressé Polybe puisque c'est à cet aspect-là que Philopoïmen, ainsi que Lycortas ensuite, ont cherché à s'opposer autant que possible, pour retarder le jour où la Confédération achéenne devrait obéir sans discuter aux volontés romaines.

Après nous avoir rapporté l'admission de Sparte au sein de la Confédération achéenne, et les débats qui ont permis d'y aboutir⁴⁸⁹, Polybe nous signale l'envoi de nouvelles ambassades, achéenne et lacédémonienne, auprès de Rome, pour informer le Sénat de la situation⁴⁹⁰. L'historien grec nous

Achéens viendraient avec une grande joie trouver refuge auprès des Romains » (XXIII, 9,8-10), car il n'a sans doute pas vu que le vrai mobile de Rome était sa volonté de se tenir à l'écart des affaires du Péloponnèse tant que cela ne s'opposait pas à ses intérêts.

485 Polybe, XXIII, 9,14 : Ταύτην δὲ τὴν ἀπόκρισιν ἐκθέμενοι, κηρύγματος ἔχουσιν διάθεσιν τοῖς βουλομένοις ἕνεκεν Ῥωμαίων ἀφίστασθαι τῆς τῶν Ἀχαιῶν πολιτείας, λοιπὸν τοὺς πρεσβευτὰς παρακατεῖχον, καταδοκοῦντες τὰ κατὰ τὴν Μεσσηνίην, πῶς προχωρήσει τοῖς Ἀχαιοῖς.

Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.228-229 et J. Briscoe, « Q. Marcius Philippus and *Nova Sapientia* », *JRS*, 54, 1964, p.66-77.

486 Sur l'intégration de Messène à la Confédération achéenne, voir C.A. Roebuck, *A history of Messenia*, Chicago, 1941.

487 Polybe, XXIII, 17,3 : Ῥωμαῖοι δὲ πυθόμενοι κατὰ λόγον κερωρηκέναι τοῖς Ἀχαιοῖς τὰ κατὰ τὴν Μεσσηνίην, οὐδένα λόγον ποιησάμενοι τῆς πρότερον ἀποφάσεως ἄλλην ἔδωκαν τοῖς αὐτοῖς πρεσβευταῖς ἀπόκρισιν, διασαφούντες ὅτι πρόνοιαν πεποίηται τοῦ μηθένα τῶν ἐξ Ἰταλίας μήθ' ὄπλα μήτε σίτον εἰσάγειν εἰς τὴν Μεσσηνίην.

Pour τοῖς αὐτοῖς πρεσβευταῖς, il s'agit des mêmes ambassadeurs que ceux retenus à Rome par le Sénat auparavant (XXIII, 9,14).

488 Polybe, XXIII, 17,4 : Ἐξ οὗ καταφανεῖς ἅπασιν ἐγενήθησαν ὅτι τοσοῦτον ἀπέχουσιν τοῦ τὰ μὴ λίαν ἀναγκαῖα τῶν ἐκτὸς πραγμάτων ἀποτρίβεσθαι καὶ παρορᾶν, ὡς τούναντίον καὶ δυσχεραίνουσιν ἐπὶ τῷ μὴ πάντων τὴν ἀναφορὰν ἐφ' ἑαυτοὺς γίνεσθαι καὶ πάντα πράττεσθαι μετὰ τῆς αὐτῶν γνώμης.

Sur cette question, voir J. Briscoe, *JRS*, 54, 1964, p.66-67, J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, p.455, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.187 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.250.

489 Polybe, XXIII, 17,5-18,2.

490 Polybe, XXIII, 18,3-5 : Οἱ δ' Ἀχαιοὶ ταῦτα κυρώσαντες πρεσβευτὰς ἀπέστειλαν εἰς τὴν Ῥώμην τοὺς περὶ Βίππον τὸν Ἀργεῖον, διασαφήσοντες τῇ συγκλήτῳ περὶ πάντων. Ὁμοίως δὲ καὶ Λακεδαιμόνιοι τοὺς περὶ Χαίρωνα

relate, une fois de plus, l'entrevue des ambassades avec le Sénat et la réponse de celui-ci, nous indiquant donc que, cette fois-ci, le Sénat se trouvait satisfait des dispositions prises par les Achéens, vis-à-vis de Messène et Lacédémone, tout en envoyant une lettre pour demander aux Achéens de permettre le retour des bannis lacédémoniens⁴⁹¹. Nous retrouvons donc là toujours le même schéma, avec le Sénat romain qui s'adapte aux circonstances, puisqu'il se trouve mis devant le fait accompli, c'est-à-dire l'intégration de Sparte au sein de la Confédération achéenne et la victoire des Achéens sur les Messéniens, et malgré cela, sa volonté de contrebalancer l'influence achéenne dans le Péloponnèse, avec sa demande de laisser les bannis lacédémoniens revenir chez eux, comme précédemment.

Si la politique romaine entre 188 et 180 peut sembler ambiguë et indécise, elle garde toutefois une cohérence indéniable, si nous analysons en profondeur. Depuis le retrait des légions romaines de Grèce en 194, comme nous l'avons dit, Rome ne peut compter que sur son influence diplomatique, pour forcer les confédérations de cités grecques à appliquer ses volontés. Le cas de Zeuxippos et la Béotie, et surtout celui du conflit entre Sparte et la Confédération achéenne illustre parfaitement les faiblesses d'une telle situation. Le manque d'intérêt de la part des sénateurs romains pour les affaires de Grèce, l'indécision et la modération dont ils font preuve lors des ambassades lacédémoniennes et achéennes qu'ils reçoivent durant la décennie que nous venons d'étudier, amènent inévitablement la Confédération achéenne à s'opposer à leurs volontés, non pas ouvertement, mais simplement en oubliant d'en tenir compte, ou bien en s'abritant derrière des arguments juridiques, de la même manière que les Béotiens. C'est d'ailleurs le cas avec la dernière volonté romaine que nous avons évoquée, lorsque le Sénat demande une fois de plus aux Achéens de permettre aux bannis lacédémoniens de revenir chez eux. Polybe nous rapporte que les Achéens, après avoir reporté leur décision, ont finalement suivi l'avis de leur ambassadeur, Bippos d'Argos, de ne pas accéder à la demande des Romains : « Quand Bippos fut arrivé de Rome et eut expliqué que le motif de la lettre écrite en faveur des bannis n'était pas l'empressement du Sénat, mais l'insistance des bannis, les Achéens décidèrent qu'ils resteraient sur leurs positions⁴⁹² ».

Cette demande n'est toutefois pas restée sans conséquences, puisque Polybe nous relate que le débat va être relancé, non pas par les Romains mais par les Achéens eux-mêmes⁴⁹³, reflétant le

κατέστησαν. Εξαπέστειλαν δὲ οἱ φυγάδες <τοὺς περὶ> Κλητίην <καὶ> Διακτόριον τοὺς <συ>καταστησομένους ἐν τῇ συγκλήτῳ πρὸς τοὺς παρὰ τῶν Ἀχαιῶν πρεσβευτάς.

Schweighaeuser corrige Χαίρωνα en Χάρωνα. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.17-18 et P.S. Derow, « Polybios and the Embassy of Kallikrates », dans *Essays presented to C.M. Bowra*, Oxford, 1970, p.12-23.

491 Polybe, XXIV, 1,4-7.

492 Polybe, XXIV, 2,4-5 : Τῶν δὲ περὶ τὸν Βίππον παραγενομένων ἐκ τῆς Ῥώμης καὶ διασαφούντων γραφῆναι τὰ γράμματα περὶ τῶν φυγάδων οὐ διὰ τὴν τῆς συγκλήτου σπουδὴν, ἀλλὰ διὰ τὴν τῶν φυγάδων φιλοτιμίαν, ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς μένειν ἐπὶ τῶν ὑποκειμένων.

493 Polybe, XXIV, 8,1-6.

conflit entre les hommes politiques pro-romain, et ceux davantage « indépendantistes ». C'est ce débat qui, d'après le récit de Polybe, va amener la Confédération achéenne à envoyer une nouvelle ambassade auprès du Sénat romain, pour défendre son point de vue⁴⁹⁴. Il s'agit de la fameuse ambassade de Callicratès⁴⁹⁵, en 180, sur laquelle Polybe fait un long développement, rapportant en détail le discours de Callicratès devant le Sénat, puis les conséquences qui en ont découlé et son analyse de la situation en Grèce après cette ambassade⁴⁹⁶. C'est donc à la suite de cette ambassade, que nous allons étudier mais en nous intéressant uniquement à l'aspect romain de cette affaire, sans nous préoccuper, pour le moment, de ce qu'elle nous apprend sur la situation politique de l'Achaïe ou sur la subjectivité de Polybe lorsqu'il aborde certains sujets, que nous allons analyser la politique de Rome auprès des confédérations de cités grecques entre 180 et 168, d'après ce que nous apprend le récit de Polybe. Nous nous demanderons si, comme l'affirme le Mégalopolitain, cette politique s'est véritablement faite plus ferme et plus pressante envers les Grecs, et les Achéens en particulier, contrairement à la décennie précédente que nous venons d'étudier.

2°) Polybe et la diplomatie romaine en Grèce entre 180 et 168.

D'après Polybe donc, les Achéens, sous l'impulsion de leur stratège Hyperbatos⁴⁹⁷, ont engagé un nouveau débat sur l'acceptation ou le refus de la demande romaine concernant le retour des bannis lacédémoniens⁴⁹⁸, révélant toujours l'opposition entre les différents partis au sein de la Confédération achéenne. Polybe signale ensuite que c'est donc la thèse de Lycortas qui a emporté l'adhésion de la majorité, et que les Achéens ont envoyé une ambassade à Rome pour informer le Sénat de leur position. C'est alors qu'intervient Callicratès, membre de l'ambassade en question, qui, selon l'historien grec, a préféré soutenir devant le Sénat romain son propre point de vue, à l'opposé de celui de Lycortas, affirmant devant le Sénat que les partisans de Rome en Grèce n'étaient pas les plus populaires. Toujours d'après Polybe, nous verrons ensuite quelle crédibilité nous devons apporter à son discours, c'est cette ambassade de Callicratès qui a convaincu le Sénat de se montrer plus ferme vis-à-vis des Grecs et des Achéens, annonçant le déclin de la Confédération achéenne, et

494 Polybe, XXIV, 8,7-8 : Τοιαύτης δ' οὔσης τῆς ἀντιλογίας ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς πρεσβευτὰς ἐξαποστεῖλαι πρὸς τὴν σύγκλητον τοὺς διδάξοντας ἃ Λυκόρτας λέγει. Καὶ παραυτίκα κατέστησαν πρεσβευτὰς Καλλικράτην Λεοντήσιον, Λυδιάδαν Μεγαλοπολίτην, Ἄρατον Σικυώνιον· καὶ δόντες ἐντολὰς ἀκολούθους τοῖς προειρημένους ἐξαπέστειλαν.

495 Sur cette ambassade, voir notamment J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.291-294 et 299-306, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.195-205, E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.89-91, P.S. Derow, « Polybios and the Embassy of Kallikrates », dans *Essays presented to C.M. Bowra*, Oxford, 1970, p.12-23 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.497-499.

496 Polybe, XXIV, 9-10.

497 Sur les stratèges de la Confédération achéenne, voir A. Aymard, « Les stratèges de la confédération achaienne », *REA*, 30, 1928, p.1-62.

498 Polybe, XXIV, 8,1 : Ὅτι κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον ἀναδόντος Ὑπερβάτου τοῦ στρατηγοῦ διαβούλιον ὑπὲρ τῶν γραφομένων παρὰ Ῥωμαίων ὑπὲρ τῆς τῶν ἐκ Λακεδαιμόνος φυγᾶδων <καθόδου> τί δεῖ ποιεῖν.

permettant à Callicratès d'obtenir le poste de stratège grâce au soutien des Romains.

Pour souligner l'importance de cette ambassade, qui est l'une des plus longues que Polybe nous rapporte, l'historien grec l'a faite suivre par la comparaison entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos⁴⁹⁹, indiquant les divergences politiques entre les deux Achéens, comme pour mieux montrer la rupture qu'a constitué l'ambassade de Callicratès dans la situation politique de l'Achaïe⁵⁰⁰. Cette conclusion, Polybe l'exprime très clairement dans son analyse de l'ambassade de Callicratès : « Le Sénat, à qui il semblait que Callicratès avait parlé dans son intérêt, en expliquant qu'il fallait exalter ceux qui défendaient ses décrets, mais humilier ceux qui s'y opposaient, entreprit ainsi – et c'était alors la première fois – de diminuer l'autorité de ceux qui faisaient pour le mieux dans leurs États respectifs, et de renforcer l'autorité de ceux qui, justement <ou injustement>, se mettaient de son côté »⁵⁰¹.

Dans ce passage, Polybe reproche donc le changement d'attitude du Sénat, mais souligne toutefois que celui-ci est dû non pas à l'attitude politique des Achéens ni à une volonté romaine d'asservir les Grecs mais uniquement à la personne de Callicratès⁵⁰² qui a fait tout son possible pour convaincre les Romains de se montrer plus fermes envers les Achéens lorsque ceux-ci refusent de se plier aux volontés du Sénat. Nous trouvons là le manque d'objectivité de Polybe, de par son inimitié avec Callicratès, ce que nous développerons dans un chapitre ultérieur, et Polybe disposait sans doute également d'une source romaine pour le renseigner sur cette affaire, source qui préférait donc bien entendu que les responsabilités du Sénat sur ce sujet soient diminuées. La question qu'il faut se poser maintenant, c'est si, suite à l'ambassade de Callicratès, il y a véritablement eu un changement dans l'attitude du Sénat envers la Confédération achéenne. Selon, F.W. Walbank, la réponse serait non, car Polybe aurait exagéré l'importance de cet épisode⁵⁰³. Il faut cependant nuancer cette affirmation. Il est tout d'abord assez difficile de saisir la politique achéenne à la suite de cette ambassade, puisque Polybe ne nous donne aucun renseignement à ce sujet. Nous savons toutefois que Callicratès a été élu stratège pour 180/179, et qu'il a permis aux bannis lacédémoniens et messéniens de revenir chez eux, contrairement aux décisions prises par les Achéens en 182 : « il fut d'abord élu stratège, en ajoutant la corruption à ses autres méfaits, à la suite de quoi, à son entrée en

499 Voir *infra* p.227-234.

500 Voir K.E. Petzold, *Studien zur Methode des Polybios und zu ihrer historischen Auswertung*, p.43, J. Deininger, *Widerstand*, p.200, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.264, ainsi que J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.294.

501 Polybe, XXIV, 10,3-4 : Ἡ δὲ σύγκλητος δόξασα τὸν Καλλικράτην λέγειν τι τῶν αὐτῆ συμφορόντων καὶ διδαχθεῖσα διότι δεῖ τοὺς μὲν τοῖς αὐτῆς δόγμασιν συνηγοροῦντας αὔξειν, τοὺς δ' ἀντιλέγοντας ταπεινοῦν, οὕτως καὶ τότε πρῶτον ἐπεβάλετο τοὺς μὲν κατὰ τὸ βέλτιστον ἱσταμένους ἐν τοῖς ἰδίοις πολιτεύμασιν ἐλαττοῦν, τοὺς δὲ καὶ δικαίως <καὶ ἀδίκως> προστρέχοντας αὐτῆ σωματοποιεῖν.

502 E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.89-91 et R.M. Errington, *Philopoemen*, p.195-205 ont critiqué l'analyse de Polybe, soutenant que l'intervention de Callicratès aurait permis d'améliorer la situation dans le Péloponnèse.

503 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.263. Dans le même sens, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.300-301 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.497-500.

charge, il fit revenir les bannis de Lacédémone et ceux de Messène chez eux⁵⁰⁴ ». Nous pourrions objecter que la stratégie d'Hyperbatos, tout de même légèrement étonnante, représentait déjà, avant donc l'ambassade de Callicratès, une rupture avec la politique préconisée par Philopoïmen puis Lycortas. Cependant, le fait d'avoir un homme politique achéen pro-romain comme stratège de la Confédération ne signifie pas forcément qu'il y ait eu une rupture. La preuve est que, si Hyperbatos a effectivement souhaité faire revenir les bannis lacédémoniens, pour respecter les volontés romaines, il est assez clair, d'après le récit de Polybe, que la majorité des Achéens souhaitaient plutôt suivre l'avis de Lycortas, bien que cette position doive être nuancée. Ensuite, Callicratès aurait-il pu, lui, permettre le retour des bannis, contre l'avis de la majorité achéenne ? Cela nous semble assez peu probable, et il faut donc chercher la raison de ce changement. L'explication se trouve dans le récit de Polybe, même s'il faut analyser celui-ci avec prudence. Polybe nous dit que le Sénat a écrit une nouvelle lettre aux Achéens pour leur demander le retour des bannis, et qu'il a écrit aux autres peuples de Grèce pour les inciter à faire pression sur les Achéens. De plus, le récit de Callicratès, une fois revenu en Achaïe, aurait fait perdre le moral aux Achéens, à cause de la menace romaine planant désormais au dessus d'eux⁵⁰⁵.

Il n'y a pas lieu de douter de la nouvelle demande du Sénat à la Confédération, ni des lettres envoyées par Rome aux autres peuples grecs, car c'était un procédé que les Romains avaient déjà utilisé auparavant, notamment lors de l'affaire de Zeuxippos et de la Béotie⁵⁰⁶. Puisque ce n'était pas la première fois que les Achéens recevaient ce genre de lettres de Rome, il devait donc y avoir une nouveauté dans celle-ci pour que cela puisse les inquiéter autant. C'est sans doute parce que le Sénat avait signifié aux Achéens qu'il autorisait les Béotiens, Épirotes, Athéniens, Étoliens et Acarnaniens à intervenir, par la force si nécessaire, pour les obliger à suivre la volonté romaine concernant les bannis. Il est possible que l'étape suivante, si cela se révélait toujours infructueux, aurait été une intervention militaire romaine directement, malgré la répugnance des sénateurs pour ce procédé dans les circonstances présentes, mais il ne s'agit là que d'une hypothèse, que nous ne pouvons vérifier, puisque les Achéens, et Callicratès, ont finalement permis le retour des bannis lacédémoniens et messéniens.

504 Polybe, XXIV, 10,14-15 : πρῶτον μὲν ἠρέθη στρατηγός, πρὸς τοῖς ἄλλοις κακοῖς καὶ δωροδοκηθεῖς, ἐξῆς δὲ τούτοις παραλαβὼν τὴν ἀρχὴν κατήγε τοὺς ἐκ τῆς Λακεδαιμόνος καὶ τοὺς ἐκ τῆς Μεσσηνίας φυγάδας.

505 Polybe, XXIV, 10,6 : Οὐ μὴν ἀλλὰ τότε περὶ μὲν τῆς καθόδου τῶν φυγάδων οὐ μόνον τοῖς Ἀχαιοῖς ἔγραψε, παρακαλοῦσα συνεπισχῦειν, ἀλλὰ καὶ τοῖς Αἰτωλοῖς καὶ τοῖς Ἠπειρώταις, σὺν δὲ τούτοις Αθηναίοις, Βοιωτοῖς, Ἀκαρναῖσιν, πάντας ὅσωνε προσδιαμαρτυρομένη χάριν τοῦ συντρίψαι τοὺς Ἀχαιοὺς.

Et XXIV, 10,13-14 : Ὁ δὲ Καλλικράτης πρεσβεύσας κατὰ τοὺς ἐνεστῶτας καιροὺς εἰς τὴν Ῥώμην χάριν τοῦ λέγειν τὰ δίκαια περὶ τῶν Ἀχαιῶν, χρησάμενος κατὰ τοῦναντίον τοῖς πράγμασιν καὶ συνεπισπασάμενος <τὰ> κατὰ Μεσσηνίους, ὑπὲρ ὧν οὐδ' ἐνεκάλουν Ῥωμαῖοι, παρήν εἰς Ἀχαΐαν προσανατεινόμενος τὸν ἀπὸ Ῥωμαίων φόβον· καὶ διὰ τὴν ἀποπρεσβείαν καταπληξάμενος καὶ συντρίψας τοὺς ὄχλους διὰ τὸ μηδὲν εἰδέναι τῶν ὑπ' αὐτοῦ κατ' ἀλήθειαν εἰρημένων ἐν τῇ συγκλήτῳ τοὺς πολλοὺς, πρῶτον μὲν ἠρέθη στρατηγός, πρὸς τοῖς ἄλλοις κακοῖς καὶ δωροδοκηθεῖς.

506 Voir *supra* p.72-74.

Quoi qu'il en soit, il est clair que Rome, suite à l'ambassade de Callicratès, s'est montrée plus pressante pour obtenir le retour des bannis, toujours pour les mêmes raisons que nous avons évoquées précédemment, puisque sinon les Achéens n'auraient sans doute pas changé d'avis sur le sujet et auraient continué à opposer des arguments légalistes aux volontés romaines. Le fait d'avoir écrit à de nombreux autres peuples, en plus des Achéens, pour leur demander de faire pression sur ces derniers, tranche avec les demandes précédentes du Sénat romain, qui ne cherchait pas à insister pour voir le retour des bannis. Nous pourrions objecter, effectivement, que Rome avait déjà employé ce genre de procédé, lors de l'affaire de Zeuxippos comme nous l'avons dit, mais pour le cas qui nous intéresse ici, le nombre de peuples grecs contactés, en plus des Achéens, est bien plus important qu'en 187 avec Zeuxippos, ce qui montre assez clairement l'insistance de Rome. Le changement n'est cependant pas brutal et soudain puisque, pour les années qui suivent, Polybe ne nous indique pas de conflit entre Rome et la Confédération achéenne, où Rome aurait eu une attitude plus pressante. Même si le récit de Polybe est incomplet, nous pouvons raisonnablement supposer qu'il n'y a pas eu d'épisode marquant dans les relations romano-achéennes durant les premières années qui ont suivi l'ambassade de Callicratès.

D'après ce dont nous disposons du récit de Polybe concernant cette ambassade, l'interprétation qu'il en fait, et d'après l'analyse que nous venons de mener sur le sujet, nous pouvons affirmer que l'ambassade de Callicratès correspond à un tournant dans l'évolution de la politique romaine⁵⁰⁷. Cependant, cette ambassade ne correspond pas à un changement dans le rapport de forces existant entre Rome et la Confédération achéenne, qui est identique tant sur le plan militaire que diplomatique, avant et après la venue de Callicratès à Rome. Ce tournant, comme nous l'avons dit, n'est pas non plus brutal, contrairement à ce que Polybe veut faire croire dans son récit. Il s'inscrit plutôt dans la continuité des rapports entre Romains et Achéens, poursuivant l'évolution de l'attitude romaine vis-à-vis des cités et confédérations de cités grecques, et cette ambassade de Callicratès est simplement l'épisode révélateur de la croissance des volontés du Sénat qui supporte de moins en moins les refus légalistes de la Confédération achéenne.

Nous pouvons donc nous interroger sur les raisons qui ont amené le Sénat à se montrer progressivement plus pressant avec les Achéens. Tout comme le Sénat avait été poussé par Flamininus lors de l'affaire avec Zeuxippos et les Béotiens⁵⁰⁸, il est fort possible que nous ayons ici le même cas. Flamininus disposait d'une clientèle relativement importante, notamment parmi les

507 Sur l'analyse de Polybe au sujet de la politique romaine en Méditerranée orientale, et la tendance de Rome à l'impérialisme entre 220 et 168 notamment, voir F.W. Walbank, « Polybius and Rome's Eastern Policy », *JRS*, 53, 1963, p.1-13, D. Musti, *Polibio e l'imperialismo romano*, Naples, 1978, P.S. Derow, « Polybius, Rome and the East », *JRS*, 69, 1979, p.1-15 et le récent ouvrage de D.W. Baronowski, *Polybius and Roman imperialism*, Bristol Classical Press, Londres, 2011.

508 Voir *supra* p.57-58.

Messéniens et les Lacédémoniens depuis la guerre contre Nabis en 195, il n'est donc pas surprenant qu'il ait voulu leur permettre de pouvoir revenir chez eux tranquillement. Comme le souligne J.-L. Ferrary, il est assez crédible de penser aussi à Ap. Claudius Pulcher⁵⁰⁹, dont l'expérience du monde grec était incontestable, qui poursuivait le même genre de politique que Flamininus en Grèce, contrairement à Q. Marcius Philippus qui était partisan d'une politique romaine plus violente et coercitive⁵¹⁰, et qui avait participé à la guerre contre Nabis en tant que légat de Flamininus, ce qui lui a sans doute permis de nouer les mêmes liens de clientèle que celui-ci⁵¹¹. En revanche, nous trouvons assez faible l'argument de J.-L. Ferrary⁵¹², sur le fait que C. Claudius Pulcher, le frère d'Appius, ait été un des deux légats envoyés en Achaïe par L. Aemilius Paullus en 167, et ait dressé avec Callicratès la liste des Achéens déportés par la suite à Rome, confirmerait l'hypothèse des liens entre Ap. Claudius Pulcher et Callicratès pour les événements de 180. Son implication dans les affaires du Péloponnèse, sa présence au côté de Flamininus lors de la guerre contre Nabis, et ses liens avec certains des exilés nous paraissent être des arguments plus probants de son rôle dans les événements de 180 et dans l'orientation de la politique du Sénat.

Maintenant que nous avons vu qui a pu influencer l'attitude du Sénat suite à l'ambassade de Callicratès en 180, il nous reste à nous intéresser aux motivations du Sénat romain lui-même, à travers le récit, certes biaisé, de Polybe. L'historien grec, à ce sujet, reste particulièrement vague, aussi bien sur l'action du Sénat après 180, que sur ses motivations à agir ainsi. Il nous indique donc que Rome va, à partir de 180, « diminuer l'autorité de ceux qui faisaient pour le mieux dans leurs États respectifs, et de renforcer l'autorité de ceux qui, justement <ou injustement>, se mettaient de son côté⁵¹³ ». Le reproche principal que Polybe fait ici à Rome, reproche atténué par sa volonté de reporter la faute sur Callicratès, est donc de faire passer ses intérêts propres avant le respect des traités et des alliances conclus auparavant, même s'il reconnaît qu'il s'agit là d'une tendance naturelle des vainqueurs, et que les Romains ont été plus modérés que d'autres dans ce domaine. Est-ce que cela était réellement le cas ? Nous avons déjà montré que, entre 188 et 180, la politique romaine en Grèce était ambiguë, hésitante, même si elle gardait une cohérence générale. L'ambassade de Callicratès n'a aucunement changé cet état de fait, puisque le Sénat va continuer de

509 C'est Pausanias qui souligne le rôle joué par Ap. Claudius Pulcher dans cette affaire (VII, 9,6). Pour P.S. Derow, *Essays presented to C.M. Bowra*, p.12-23, il s'agirait plutôt de Q. Marcius Philippus qui serait à l'origine des décisions sénatoriales prises en 180 suite à l'ambassade de Callicratès, mais il n'y a pas de véritable argument allant dans ce sens et cela nous semble peu probable, étant donné son attitude vis-à-vis de la Confédération béotienne en 172, qui est loin de correspondre à celle du Sénat en 180.

510 Voir son attitude envers la Confédération béotienne en 172. Polybe, XXVII, 1-2.

511 Tite-Live (XXXIX, 36,2) et Pausanias (VII, 9,3) nous indiquent qu'Ap. Claudius Pulcher, en 184, se trouvait être accompagné d'Areus et d'Alcibiadès, deux exilés lacédémoniens.

512 J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.305.

513 Polybe, XXIV, 10,4 : ἐπεβάλετο τοὺς μὲν κατὰ τὸ βέλτιστον ἰσταμένους ἐν τοῖς ἰδίοις πολιτεύμασιν ἐλαττοῦν, τοὺς δὲ καὶ δικάως <καὶ ἀδίκως> προστρέχοντας αὐτῇ σωματοποιεῖν.

privilégier ses propres intérêts. Polybe n'a pas remarqué que Rome n'avait pas attendu 180 pour cela, sans doute parce que cela ne concernait pas directement la Confédération achéenne qui, par Philopoïmen puis Lycortas, arrivait encore à s'opposer aux volontés romaines, puisque le Sénat n'insistait pas vraiment pour les voir appliquer. Cette politique du Sénat est pourtant bien visible, même au travers du récit de Polybe, par différents épisodes, comme la demande du retour de Zeuxippos en Béotie, pour renforcer le parti pro-romain, le soutien de Rome à Démétrios, fils cadet de Philippe V de Macédoine, et donc la volonté du Sénat de voir les bannis lacédémoniens et messéniens rentrer chez eux, ce qui augmenterait l'influence des partisans de Rome dans ces cités, diminuant d'autant celle des hommes politiques achéens souhaitant s'opposer à Rome, et même se rapprocher de la Macédoine.

À partir de 180, l'attitude diplomatique de Rome se fait donc plus pressante envers les Achéens, mais cela reste modéré malgré tout, puisque, comme nous l'avons signalé, hormis ce retour des bannis, Polybe ne nous rapporte, pour le début des années 170, aucun conflit entre Rome et la Confédération achéenne, ce qui nous laisse raisonnablement supposer qu'il n'y eut pas de sujets de discorde, qu'il n'aurait pas manqué de mentionner dans le cas contraire. En continuant de suivre l'ordre du texte polybien, à la suite de l'ambassade de Callicratès donc, l'intervention romaine suivante en Grèce date de 172⁵¹⁴, au début du livre XXVII des *Histoires*, au tout début de la troisième guerre de Macédoine, et les dernières dont nous disposons dans les fragments des livres XXII à XXIX sont l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas⁵¹⁵, envoyés par le consul A. Hostilius Mancinus auprès des Thébains, des Achéens, des Acarnaniens et des Étoliens, et l'entrevue entre Polybe lui-même et Q. Marcius Philippus pendant la guerre⁵¹⁶. Comme nous pouvons le remarquer donc, dans la deuxième décennie de notre étude, nous ne trouvons dans le récit de Polybe aucune intervention romaine en Grèce avant le début de la troisième guerre de Macédoine ce qui, en tenant compte bien sûr du fait que le texte de Polybe est largement incomplet, nous permet tout de même de logiquement supposer que, pour cette période, il n'y a pas eu d'événements dans la situation politique du Péloponnèse nécessitant une intervention diplomatique de Rome, peut-être à cause de l'attitude plus pressante du Sénat romain, qui ne devait pas inciter les Grecs à trop s'opposer à celui-ci, par crainte d'une intervention plus dure par la suite. Cependant, les trois exemples que nous venons de citer nous révèlent assez clairement le changement d'attitude de Rome vis-à-vis des Grecs, une fois la troisième guerre de Macédoine entamée. Ces interventions diplomatiques romaines auprès des confédérations de cités grecques n'ont pas été explicitement décidées par le Sénat mais par les différents consuls qui se sont trouvés chargés de mener la guerre

514 Polybe, XXVII, 1-2.

515 Polybe, XXVIII, 3-5.

516 Polybe, XXVIII, 13,1-14.

contre Persée. Toutefois, cela nous paraît suffisamment révélateur de la nouvelle attitude de Rome envers la Grèce pour nous y attarder, afin de comprendre ce que ces trois épisodes nous révèlent.

Au début du livre XXVII donc, Polybe s'attarde sur les événements de Béotie, et sur l'action de Q. Marcius Philippus⁵¹⁷. Celui-ci est présenté par l'historien grec comme manipulateur, cherchant à diviser les cités béotiennes pour dissoudre leur confédération : « Or c'était tout ce qu'il y avait de plus contraire aux desseins de Marcius, qui recherchait ce qui était le plus propre à diviser les Béotiens cité par cité⁵¹⁸ ». Sans entrer dans les détails des conflits entre les différentes cités de Béotie au sujet du camp qu'elles devaient choisir dans la guerre, entre Persée et Rome, que nous étudierons plus tard, Polybe nous rapporte qu'un certain nombre de cités béotiennes finirent par renoncer à l'alliance avec Persée et envoyèrent des ambassadeurs auprès de Q. Marcius Philippus pour obtenir la protection de Rome : « Cependant, Marcius réserva un bon accueil aux Thébains, remercia leur cité et conseilla de ramener les bannis chez eux. Il fit immédiatement passer l'ordre à tous les délégués des cités de se rendre en ambassade à Rome et de mettre chacun, individuellement, sa propre cité sous la protection des Romains. Comme tout se déroulait pour lui selon son plan – qui était de dissoudre la Ligue des Béotiens et de ruiner la popularité de la maison des Macédoniens auprès du peuple – (...) ⁵¹⁹ ». Nous retrouvons là toujours le soutien de Rome envers les bannis des cités, tout comme pour les Lacédémoniens et les Messéniens auparavant, ce qui n'est pas surprenant, pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. Que Rome, par l'intermédiaire de Q. Marcius Philippus, souhaite faire basculer les cités béotiennes de son côté, alors qu'elle se trouve en guerre contre la Macédoine de Persée, est aussi parfaitement logique et cohérent, de la même manière qu'elle avait obtenu le soutien des Grecs, comme les Étoliens, pendant la deuxième guerre de Macédoine. Ce qui est nouveau en revanche, c'est lorsque Polybe indique que la volonté de Q. Marcius Philippus était de dissoudre la Confédération béotienne⁵²⁰. La question est de savoir s'il s'agit là d'une initiative de la part du consul romain, ou bien s'il tenait ses instructions du Sénat romain qui lui aurait donc demandé de faire son possible pour dissoudre la Confédération béotienne. Il semble plus probable que la première de ces deux hypothèses soit la bonne, même si les Béotiens s'étaient alliés peu de temps auparavant avec Persée, le Sénat n'avait

517 Voir F.W. Walbank, « A note on the embassy of Q. Marcius Philippus, 172 B.C. », *JRS*, 31, 1941, p.82-93.

518 Polybe, XXVII, 1,3 : Ἦν δὲ τοῦτο μὲν ἐναντιώτατον τοῖς περὶ τὸν Μάρκιον, τὸ δὲ κατὰ πόλιν διελεῖν τοὺς Βοιωτοὺς οικειότατον.

519 Polybe, XXVII, 2,5-7 : Πλὴν ἀποδεξάμενοι τοὺς Θηβαίους οἱ περὶ τὸν Μάρκιον τὴν τε πόλιν ἐπήνεσαν καὶ τοὺς φηγάδας συνεβούλευσαν καταγαγεῖν εἰς τὴν οικίαν. Εὐθύς τε παρήγγειλαν πρεσβεύειν πᾶσι τοῖς ἀπὸ τῶν πόλεων εἰς τὴν Ῥώμην, δίδοντας αὐτοὺς εἰς τὴν πίστιν κατ' ἰδίαν ἐκάστους. Πάντων δὲ κατὰ τὴν πρόθεσιν αὐτοῖς χωρούτων – ταῦτα δ' ἦν τὸ διαλύσαι τῶν Βοιωτῶν τὸ ἔθνος καὶ λυμῆνασθαι τὴν τῶν πολλῶν εὐνοίαν πρὸς τὴν Μακεδόνων οἰκίαν.

Sur Thèbes en particulier, voir P. Cloché, *Thèbes de Béotie, des origines à la conquête romaine*, Namur, Publ. Fac. Univ. de Namur, 1952.

520 Sur la diplomatie de Q. Marcius Philippus pendant la troisième guerre de Macédoine, voir T. Frank, « The Diplomacy of Q. Marcius in 169 B.C. », *CP*, 5, 1910, p.358-361, bien qu'un peu ancien.

pas de réel intérêt à voir leur Confédération disparaître. Cependant, nous pouvons tout de même supposer, raisonnablement, que cette initiative de Q. Marcius Philippus est révélatrice d'une certaine tendance au sein du Sénat romain, tendance à se montrer plus ferme envers les Grecs, dans le cas où une attitude plus conciliante, pour les faire basculer dans le camp romain et non macédonien, ne soit pas assez efficace.

Cet équilibre entre les tentatives de s'attirer les sympathies des Grecs par des attitudes conciliantes et généreuses, et les menaces, voilées ou non, de représailles en cas de refus de soutenir Rome pendant la guerre, est bien visible dans l'exemple suivant que nous allons étudier, avec l'envoi par le consul A. Hostilius Mancinus de Cn. Octavius et de C. Popilius Laenas en tant qu'ambassadeurs auprès des Achéens, des Étoliens et des Acarnaniens. Polybe développe longuement ce sujet, aux chapitres 3 à 5 du livre XXVIII, en décrivant chaque intervention des ambassadeurs romains devant les assemblées grecques en Achaïe, en Étolie puis en Acarnanie, avant de poursuivre son récit, au chapitre 6, avec les débats qui ont suivi cette visite diplomatique romaine chez les Achéens, débats auxquels il a pris part personnellement. Si nous prenons dans l'ordre du récit de Polybe, Cn. Octavius et C. Popilius Laenas se sont d'abord rendus dans le Péloponnèse, pour s'attirer les faveurs des Achéens et les inciter donc à soutenir Rome dans la guerre contre la Macédoine : « À la suite de quoi, ils firent le tour des cités du Péloponnèse et tentèrent de prouver à leurs habitants la douceur et la bonté du Sénat, en mettant en avant des décrets pris par lui peu de temps auparavant⁵²¹ ». Polybe est conscient de la tentative de séduction des ambassadeurs romains pour obtenir le soutien des Achéens, mais, comme il a bien entendu pu observer de près les discussions, il a aussi remarqué que les Romains, cette fois-ci, n'étaient pas disposés à se satisfaire d'une neutralité grecque, et qu'il leur fallait véritablement choisir un camp, puisqu'il indique : « Et ils montrèrent à tous qu'ils étaient non moins mécontents de ceux qui se retiraient de l'administration des affaires que de ceux qui s'opposaient manifestement à Rome⁵²² ». L'anecdote que nous relate Polybe, le concernant directement, lui, Lycortas et Archon, au sujet d'une éventuelle accusation d'hostilité envers Rome⁵²³, qu'elle soit véridique ou non, car il est difficile de le prouver avec certitude, montre en tout cas que Polybe avait compris que les Romains

521 Polybe, XXVIII, 3,3 : Εξῆς δὲ τούτοις ἐπιπορευόμενοι τὰς ἐν Πελοποννήσῳ πόλεις ἐπιδεικνύειν ἐπειρῶντο τοῖς ἀνθρώποις τὴν τῆς συγκλήτου πραότητα καὶ φιланθρωπίαν, προφερόμενοι τὰ δόγματα τὰ μικρῶ πρότερον ρηθέντα. Polybe fait ici référence à un *senatus consultum* pris pour limiter les abus des officiers romains en Grèce, qu'il rapporte un peu plus loin dans son œuvre (XXVIII, 16,2). Voir aussi Tite-Live, XLIII, 17,2. Voir sur ce sujet P. Meloni, *Perseo*, p.270, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.174 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.330.

522 Polybe, XXVIII, 3,5 : Καὶ δῆλοι πᾶσιν ἦσαν δυσσαρεστούμενοι τοῖς ἀναχωροῦσιν οὐχ ἧττον ἢ τοῖς ἐκφανῶς ἀντιπράττουσιν.

523 Polybe, XXVIII, 3,7-9 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Γάιον, συναχθείσης τῆς τῶν Ἀχαιῶν ἐκκλησίας, ἐλέγοντο μὲν βεβουλεῦσθαι κατηγορήσειν τῶν περὶ τὸν Λυκόρταν καὶ τὸν Ἄρχωνα καὶ Πολύβιον, καὶ παραδείξειν ἀλλοτρίους ὑπάρχοντας τῆς. Τῶν Ῥωμαίων αἰρέσεως καὶ τὴν ἰσυχίαν ἄγοντας κατὰ τὸ παρόν, οὐ φύσει τοιούτους ὄντας, ἀλλὰ παρατηροῦντας τὰ συμβαίνοντα καὶ τοῖς καιροῖς ἐφεδρεύοντας. Οὐ μὴν ἐθάρρησαν τοῦτο ποιῆσαι διὰ τὸ μηδεμίαν εὐλογον ἀφορμὴν ἔχειν κατὰ τῶν προειρημένων ἀνδρῶν.

n'acceptaient plus, contrairement à une dizaine d'années auparavant où ils laissaient les choses traîner, que les Grecs s'opposent à leurs volontés, que ce soit de manière active ou passive.

D'après le récit de Polybe, Cn. Octavius et C. Popilius Laenas se sont ensuite rendus en Étolie, dans le même but, c'est-à-dire obtenir le soutien des Étoliens dans la guerre contre la Macédoine de Persée. Le rapport que nous fait Polybe de l'intervention des ambassadeurs romains devant l'assemblée étolienne est particulièrement vivant et coloré, ce qui nous permet de dire qu'il a sans doute disposé d'une source orale ayant assisté directement à la scène. Comme en Achaïe, les Romains se sont donc montrés, au premier abord, ouverts et sympathiques, pour gagner les faveurs des Étoliens, avant de, cette fois-ci, parler d'otages qui devaient leur être remis⁵²⁴. La pratique de recevoir des otages était courante, nous en trouvons d'ailleurs de multiples exemples dans l'œuvre de Polybe, comme après la bataille de Zama remportée contre Carthage, ou bien après le traité d'Apamée, où le futur Antiochos IV va être envoyé comme otage à Rome (avant d'être remplacé par son neveu Démétrios). En revanche, cette fois-ci, il ne s'agit pas de recevoir des otages pour s'assurer que les Étoliens, vaincus, respectent le traité imposé par Rome ; il s'agit de s'assurer directement de la fidélité des Étoliens, qui ne se trouvaient pourtant pas être les ennemis de Rome à ce moment. Nous avons donc là très clairement une attitude plus pressante, plus menaçante, de la part de Rome, car même s'il s'agit d'une ambassade envoyée par le consul en place, il est évident que nous avons là le reflet de la volonté du Sénat de forcer les Grecs à se tourner vers le camp romain, de gré ou de force pourrait-on dire.

Malgré cette volonté du Sénat de forcer le soutien des Grecs à la cause romaine⁵²⁵ face à la Macédoine de Persée, nous avons en revanche toujours le refus, pour le moment, de placer des garnisons romaines dans les différentes cités grecques, depuis l'évacuation de la Grèce par les légions romaines en 194. C'est notamment le cas en Acarnanie, comme nous le rapporte Polybe : « Quand cela eut été dit, Caius, qui constatait que les garnisons mécontenteraient la population, et qui voulait se conformer aux desseins du Sénat, acquiesça à l'avis de Diogénès, qu'il loua, puis il partit rejoindre le proconsul à Larissa⁵²⁶ ». Si le Sénat se montre donc plus pressant, il en reste néanmoins aux menaces diplomatiques, et ne veut pas pour l'instant pas employer d'expédients militaires contre les cités grecques.

524 Polybe, XXVIII, 4,2 : Τὸ δὲ συνέχον αὐτοῖς τῆς ἐκκλησίας, ὁμήρους ἔφασαν δεῖν δοθῆναι σφίσι παρὰ τῶν Αἰτωλῶν.

525 Sur la propagande romaine auprès des Grecs au début de la troisième guerre de Macédoine, voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.170-179.

526 Polybe, XXVIII, 5,6 : Ῥηθέντων δὲ τούτων οἱ περὶ τὸν Γάιον θεωροῦντες τοὺς ὄχλους δυσαραστομένους ταῖς φρουραῖς καὶ βουλόμενοι στοιχεῖν τῇ τῆς συγκλήτου προθέσει, συγκαταθέμενοι τῇ τοῦ Διογένης γνώμῃ καὶ συνεπαινέσαντες ἀπῆραν ἐπὶ Λαρίσης πρὸς τὸν ἀνθύπατον.

Comme nous avons pu le montrer dans ce chapitre sur la politique menée par le Sénat romain auprès des cités et confédérations de cités grecques entre 188 et 168 av. J.-C. d'après le récit de Polybe, Rome a gardé une certaine cohérence dans sa diplomatie en Grèce. Cette cohérence nous est révélée par les nombreuses décisions, ou absences de décision du Sénat, en réaction aux ambassades grecques venues à Rome pour protester, ou défendre leur point de vue, en ce qui concerne principalement les conflits entre la Confédération achéenne et Lacédémone et Messène. Depuis le début du II^{ème} siècle, avec l'action de T. Quinctius Flamininus, Rome a cherché à se désengager des affaires du Péloponnèse, sans cesser toutefois de surveiller ce qui s'y passait, et d'intervenir si jamais elle jugeait que les événements qui s'y déroulaient pouvaient aller contre ses intérêts directs. Le soutien du Sénat envers les différents bannis, comme Zeuxippos, Areus, ou Alcibiades, est révélateur de sa volonté de garder un appui conséquent dans les cités grecques, un parti pro-romain pour contrecarrer éventuellement les menées de la Macédoine ou les partis trop indépendantistes et opposés à Rome. Polybe a plusieurs fois souligné cet état de fait, principalement lors de l'ambassade de Callicratès en 180, mais avant celle-ci, il a souvent indiqué que le Sénat n'insistait pas davantage lors de ses différentes demandes aux cités grecques. Pour lui, c'est cette ambassade qui est le tournant des relations entre Rome et la Confédération achéenne, et plus généralement le tournant dans l'attitude romaine vis-à-vis de la Grèce, et donc, par extension, dans l'évolution de l'impérialisme romain⁵²⁷, qui est le thème majeur des *Histoires* de Polybe, « connaître comment et par quel mode de gouvernement presque tout le monde habité, conquis en moins de cinquante-trois ans, est passé sous une seule autorité, celle de Rome », annoncé dès le début du livre I⁵²⁸. L'inimitié de Polybe envers Callicratès obscurcit néanmoins son analyse, puisque, comme nous l'avons montré, l'attitude de Rome n'a aucunement changé brutalement après 180. Nous pouvons simplement observer qu'elle évolue progressivement, de manière relativement cohérente, en devenant de plus en plus pressante envers les confédérations de cités grecques, surtout une fois la troisième guerre de Macédoine entamée. Le fait de disposer seulement de fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires* est de plus un frein à l'étude de la politique romaine en Grèce pour cette période que Polybe connaît pourtant très bien puisqu'elle correspond au début de sa carrière politique en Achaïe. Cependant, les nombreux détails qu'il nous fournit concernant le conflit entre Lacédémone et la Confédération achéenne, entre 188 et 180, nous permettent de supposer qu'il ne s'est passé que peu d'événements dignes d'intérêt par la suite, avant le début de la troisième guerre de Macédoine.

527 Voir D. Musti, *Polibio e l'imperialismo romano*, Naples, 1978 et D.W. Baronowski, *Polybius and Roman imperialism*, Londres, Bristol Classical Press, 2011.

528 Polybe, I, 1,5 : γνῶναι πῶς καὶ τίτι γένοι πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην ἐν οὐχ ὄλοις πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων.

Polybe, dans les livres XXII à XXIX de ses *Histoires*, s'est principalement attardé sur l'aspect diplomatique des événements déroulés entre 188 et 168. Il détaille avec précision le déroulement des ambassades envoyées par les différentes entités politiques du bassin oriental de la Méditerranée, développant en priorité deux points essentiels : le conflit latent entre Rome et la Macédoine, à cause de l'occupation des cités thraces par Philippe V suite à son engagement aux côtés des Romains durant la guerre contre Antiochos III ; les relations diplomatiques entre Rome et la Confédération achéenne, à propos des intégrations de Lacédémone et Messène. Le récit de Polybe, dans un sens plus fiable que dans ses livres précédents puisque les livres XXII à XXIX correspondent aux débuts de sa carrière politique, ce qui lui a permis d'assister directement à un grand nombre d'épisodes qu'il nous rapporte, nous permet de comprendre le mode de fonctionnement de la diplomatie romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée, puisqu'il nous relate les différentes méthodes utilisées par Rome pour contrôler la situation politique dans le monde hellénistique. Son récit des nombreuses ambassades romaines envoyées aux différentes monarchies hellénistiques ou confédérations de cités grecques nous informe sur la composition de ces ambassades et nous permet de conclure, à ce sujet, que Rome n'a à cette époque, comme nous l'avons indiqué, jamais eu l'idée, ou l'intention, de constituer un corps diplomatique spécialisé, pour s'occuper de la partie orientale de la Méditerranée⁵²⁹. Il résulte de ce fait que peu d'hommes politiques romains envoyés comme ambassadeurs entre 188 et 168 connaissaient réellement la situation politique du monde hellénistique. Les seuls vrais « experts » orientaux que l'on peut trouver sont T. Quinctius Flaminius et Ap. Claudius Pulcher, mais ce n'est pas pour cela que le Sénat va les envoyer systématiquement en ambassade, puisque nous comptons presque une trentaine d'homme politiques romains mentionnés par Polybe dans ses livres XXII à XXIX. L'historien grec ne va, quoi qu'il en soit, pas hésiter à mettre en avant le rôle de T. Quinctius Flaminius, malgré la baisse, relative, de son influence sur la politique romaine. Celui-ci se trouvait pourtant être l'ennemi de Philopoïmen⁵³⁰, mais nous pouvons supposer que Polybe faisait abstraction de ce point grâce à la proclamation de 196 déclarant la liberté des Grecs qui, d'après le récit qu'il en fait, l'avait fortement marqué.

L'un des aspects les plus importants de ces livres, et des *Histoires* en général, est bien entendu les relations entre Rome et la Confédération achéenne, de par l'influence que prend progressivement celle-ci dans la situation politique en Méditerranée et par le fait, bien entendu, que Polybe est lui-même un homme politique achéen. L'historien grec est ici une source de tout premier plan, puisqu'il a pu assister en personne aux nombreuses assemblées achéennes qu'il nous relate, et

529 Voir *supra* p.39-40.

530 Il est d'ailleurs fort regrettable que nous ne disposions point de l'« Éloge de Philopoïmen » rédigé par Polybe. Sur ce sujet, voir P. Pédech, « Polybe et l'«Éloge de Philopoïmen" », *REG*, 64, 1951, p.82-83.

s'est même retrouvé acteur d'un certain nombre d'événements lors de la troisième guerre de Macédoine⁵³¹. Nous pouvons cependant remarquer que, dans son récit, il en profite pour justifier autant qu'il le peut la ligne politique suivie par la Confédération achéenne, et notamment par Philopoïmen puis Lycortas. Polybe cherche à montrer que la Confédération est restée fidèle aux traités qu'elle a signés avec Rome, comme il le dit très clairement : « depuis qu'ils avaient choisi le camp des Romains, ils leur étaient demeurés fidèles dans les circonstances les plus remarquables⁵³² », et que les arguments juridiques qu'elle a pu opposer au Sénat romain, pour garder un semblant d'indépendance, étaient toujours légitimes. S'il justifie donc l'attitude des Achéens, le Mégalopolitain n'en oublie pas non plus de justifier celle des Romains, principalement suite à l'ambassade de Callicratès qu'il tient pour responsable de la croissance des exigences romaines envers les Grecs. Sa volonté de rejeter la faute sur Callicratès, en plus de son inimitié envers celui-ci, lui permet de diminuer les responsabilités du Sénat et d'expliquer qu'il est normal pour un vainqueur, ce qu'était Rome suite à ses victoires successives sur les Macédoniens et les Séleucides, de se laisser aller à favoriser davantage ceux qui le soutenaient que ceux qui cherchaient à œuvrer pour le bien de leurs États⁵³³.

S'il faut prendre cet aspect avec précaution, du fait de l'état fragmentaire du texte polybien, nous pouvons néanmoins affirmer que le récit de Polybe pour les années 188 à 168 met en lumière l'importance prise par Rome au sein du monde hellénistique, grâce à la multitude d'ambassades reçues par le Sénat romain au cours de cette période. Même si Polybe ne transforme pas les faits, il est très clair qu'il veut montrer que Rome, depuis sa victoire sur les royaumes macédonien et séleucide, a une position d'arbitre du monde méditerranéen que personne ne lui conteste. Le fait de voir toutes ces ambassades qui défilent devant le Sénat, pour protester, accuser, se défendre, se justifier, pour des sujets très divers, est révélateur du rôle essentiel de Rome dans la régulation, ou la dérégulation, de la situation politique de la Méditerranée pour ces deux décennies.

Nous pouvons toutefois nous demander pourquoi Polybe a tant cherché à mettre en valeur le rôle de Rome, l'importance prise par celle-ci, dans la situation politique du monde hellénistique. Les raisons sont sans doute multiples. Il y a bien entendu la réalité des événements, Polybe cherche autant que possible, comme il l'affirme lui-même à plusieurs reprises, à raconter les faits tels qu'ils se sont produits, tout en donnant sa propre analyse de la situation qu'il décrit. Il y a cependant bien

531 Notamment son élection à l'hipparchie suite à une assemblée achéenne (XXVIII, 6,1-9) ainsi que son ambassade auprès de Q. Marcius Philippus pendant la troisième guerre de Macédoine (XXVIII, 13,1-7). Sur son élection à l'hipparchie, voir P. Pédech, « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.252-259.

532 Polybe, XXIV, 10,9 : Ἔτι γὰρ τούτοις ἐξῆν καὶ κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους κατὰ ποσὸν ἰσολογίαν ἔχειν πρὸς Ῥωμαίους διὰ τὸ τετηρηκέναι τὴν πίστιν ἐν τοῖς ἐπιφανεστάτοις καιροῖς.

533 Polybe, XXIV, 10,4.

des points sur lesquels son récit est particulièrement subjectif, comme l'ambassade de Callicratès en 180, sur laquelle nous reviendrons plus longuement dans un chapitre ultérieur. Ce que nous pouvons noter à ce sujet, c'est que le fait de montrer le Sénat romain comme l'arbitre de la situation politique de l'Orient s'inscrit tout à fait dans l'œuvre générale de Polybe⁵³⁴, dans le but qu'il s'est lui-même donné en commençant la rédaction de ses *Histoires*, montrer « comment et par quel mode de gouvernement presque tout le monde habité, conquis en moins de cinquante-trois ans, est passé sous une seule autorité, celle de Rome⁵³⁵ ». Après avoir vaincu les plus grandes puissances du bassin méditerranéen, Carthage, puis la Macédoine de Philippe V, et enfin le royaume séleucide d'Antiochos III, Rome se retrouve en position incontestable de puissance dominante du bassin méditerranéen. Polybe veut montrer comment les Romains, par la diplomatie, ont géré cette position, principalement dans le monde hellénistique, qu'ils ne connaissaient que peu, jusqu'à la troisième guerre de Macédoine, un nouveau tournant dans la croissance de la domination romaine, que Polybe avait très bien vue comme tel puisqu'il souhaitait, au départ, arrêter ses *Histoires* en 168. Ce que Polybe n'a en revanche pas remarqué, semble-t-il, c'est l'indécision dont ont fait preuve les sénateurs romains chaque fois qu'ils devaient intervenir, directement ou indirectement, dans les affaires du monde hellénistique, et surtout dans celles du Péloponnèse. Ce que nous qualifions ici d'indécision est en fait le reflet de l'impérialisme défensif de Rome, qui ne cherche pas, la plupart du temps, à occuper les territoires des adversaires qu'elle a vaincus. C'est le cas avec la Macédoine de Philippe V, ou le royaume séleucide d'Antiochos III, qui se retrouve amputé d'une partie de ses territoires par le traité d'Apamée en 188, non pas au profit de Rome mais à celui de ses alliés, Eumène II de Pergame et Rhodes. C'est cet impérialisme défensif que Polybe n'a pas perçu, malgré son analyse de l'évolution de la politique romaine, puisqu'il s'agit d'un concept étranger à la mentalité grecque, qui était plutôt habituée aux tendances hégémoniques de certaines de ses cités.

534 Sur la vision de Polybe d'une histoire universelle, voir É. Foulon, « Polybe et l'histoire universelle », dans *Histoire et historiographie dans l'Antiquité : actes du 11ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer, 13-14/10/2000*, sous la direction de F. Chamoux, De Boccard, Paris, 2001, ainsi que P. Pédech, *La méthode historique*, p.496-514.

535 Polybe, I, 1,5 : γνῶναι πῶς καὶ τίνι γένοι πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τῆ;ν οἰκουμένην ἐν οὐχ ὀ{λοί" πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων.

Chapitre 2 : Le cas particulier de Rhodes.

La place de Rhodes en Méditerranée orientale est relativement particulière : après avoir chassé la garnison macédonienne, à la mort d'Alexandre le Grand en 323, les Rhodiens ont résisté au long siège mis en place par Démétrios Poliorcète en 305-304⁵³⁶. Ainsi, jusqu'à l'avènement de la domination romaine sur le bassin oriental de la Méditerranée, Rhodes va réussir à garder son indépendance politique et acquérir de plus une réputation d'arbitre impartial⁵³⁷. Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, et dans les événements, en général, du bassin oriental de la Méditerranée aux III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C., tel que nous les rapporte Polybe, Rhodes joue un rôle particulièrement important. Pour les livres qui nous concernent, nous trouvons donc de nombreux passages qui font référence à l'action des Rhodiens et à leur influence sur la situation politique en Orient : leur conflit avec les Lyciens⁵³⁸ ; leur ambassade à Rome au sujet de Sinope⁵³⁹ ; leur diplomatie auprès d'Eumène II⁵⁴⁰ ; l'échange d'ambassades avec Rome à propos de la Lycie⁵⁴¹ ; la situation de Rhodes entre Rome et la Macédoine⁵⁴² ; leur aide navale aux Romains⁵⁴³ ; la libération des Macédoniens capturés⁵⁴⁴ ; leur ambassade à Rome en 170⁵⁴⁵ ; les ambassadeurs qu'ils ont envoyés auprès du consul en Macédoine⁵⁴⁶ ; leur tentative de médiation entre Lagides et Séleucides⁵⁴⁷ ; les ambassades envoyées et reçues pendant la guerre⁵⁴⁸ ; et enfin une dernière ambassade rhodienne à Rome, qui souhaitait mettre fin à la guerre entre Romains et Macédoniens⁵⁴⁹. Nous pouvons tout de suite remarquer que la quasi totalité des passages concernant les Rhodiens, dans les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires*, sont des échanges diplomatiques entre Rhodes et, très majoritairement, Rome, hormis entre 172 et 168, où nous trouvons plusieurs contacts diplomatiques avec la Macédoine de Persée. Cette importance de la diplomatie rhodienne n'est pas surprenante, puisque Rhodes disposait d'une réputation d'impartialité et était souvent appelée pour des demandes d'arbitrage. Ici, il ne s'agit pas de ce dont nous disposons

536 Voir Diodore, XX, 82-88 et 91-100.

537 Sur l'histoire de Rhodes, voir l'article de A. Bresson, « Rhodes », dans J. Leclant, *Dictionnaire de l'Antiquité*, PUF, Paris, 2005, p.1867-1869.

538 Polybe, XXII, 5.

539 Polybe, XXIII, 9,2 : Ἦκον δὲ καὶ Ῥόδιοι πρεσβεύοντες ὑπὲρ τῆς Σινωπέων ἀτυχίας.

540 Polybe, XXIV, 15,13 : Ἐν ᾧ καιρῷ τῶν Ῥοδίων ἐπισπασαμένων τὸν Εὐμένη [καὶ] φιλοτίμως, οὗτος μὲν ἐξώρμησε μετὰ πολλῆς σπουδῆς, πράξων τὰ κατὰ τοὺς Λυκίους...

541 Polybe, XXV, 4,1-6,1.

542 Polybe, XXVII, 3-4.

543 Polybe, XXVII, 8.

544 Polybe, XXVII, 14.

545 Polybe, XXVIII, 2 et 16.

546 Polybe, XXVIII, 17.

547 Polybe, XXVIII, 23.

548 Polybe, XXIX, 10-11.

549 Polybe, XXIX, 19.

comme épisodes, tel que nous les relate Polybe, mais c'était pour noter l'importance de la diplomatie dans la politique menée par Rhodes au II^{ème} siècle av. J.-C.

Avant d'étudier en détail le cas du conflit entre les Rhodiens et les Lyciens, et l'attitude de Rome dans ce conflit, il faut commencer par signaler que Rhodes était l'alliée de Rome lors de la guerre contre Antiochos III. Ce qui nous intéresse là, c'est l'attitude de Rhodes lors de la conclusion du traité de paix d'Apamée, et l'ambassade qu'elle a envoyée à Rome pour obtenir de celle-ci l'octroi de certains territoires auparavant sous contrôle séleucide. Polybe nous rapporte en détail l'audience des ambassadeurs rhodiens par le Sénat romain⁵⁵⁰, rapportant qu'ils avaient, par leur discours, cherché à limiter les territoires que le Sénat donnerait à Pergame, sans pour autant en demander directement pour eux, même si cela était suffisamment implicite pour que le Sénat le comprenne ainsi. Nous n'allons pas nous attarder sur les mobiles de Rome et Rhodes lors de la conclusion du traité d'Apamée, puisque cela concerne le livre XXI, mais il était essentiel d'en parler ici étant donné que les conséquences de ce traité vont être analysées par Polybe dans les livres XXII à XXIX, et notamment l'épisode du don de la Lycie par Rome à Rhodes. C'est cette question du don de la Lycie qui va nous préoccuper en premier lieu : savoir si la Lycie a été remise comme territoire ou donnée comme alliée aux Rhodiens par Rome. Polybe nous rapporte précisément cet épisode, avec les réactions qui ont suivi à Rhodes et en Lycie, jusqu'à ce que Rome mette un terme à cette affaire. Par la suite, nous étudierons l'évolution des relations entre Rome et Rhodes, de 188 à 168, d'après le récit de Polybe, jusqu'à la dernière ambassade rhodienne se présentant devant le Sénat, pour la période que nous étudions, proposant une médiation entre Rome et Persée afin de régler le conflit les opposant, proposition qui fut particulièrement malvenue puisque, entretemps, L. Aemilius Paullus avait battu les troupes macédoniennes à Pydna⁵⁵¹.

A) L'arbitrage de Rome entre Rhodiens et Lyciens.

Nous avons choisi de diviser cet axe d'étude en deux points, suivant en cela le récit polybien. L'historien grec nous rapporte tout d'abord la décision des ambassadeurs romains, chargés de régler les affaires d'Asie suite à Apamée, concernant la situation entre Rhodes et la Lycie, avec les troubles qui ont suivi lorsque les Rhodiens et les Lyciens se sont rendus compte qu'ils n'avaient pas la même version de la décision des commissaires romains⁵⁵². Puis Polybe relate la décision définitive de

550 Polybe, XXI, 22-23. Voir notamment E. Bickermann, « Notes sur Polybe : I. Le Statut des villes d'Asie après la paix d'Apamée », *REG*, 50, 1937, p.217-239 et A. Giovanni, « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236, pour tout ce qui est territorial dans le traité d'Apamée.

551 Polybe, XXIX, 19.

552 Polybe, XXII, 5,1-10.

Rome sur cette question, après la venue d'une ambassade lycienne à Rome en 178/177, pour se plaindre de la conduite des Rhodiens, et la réaction de ces derniers après la venue de l'ambassade leur annonçant la décision du Sénat romain⁵⁵³. Nous pourrions mettre en relation cet épisode des relations entre Rhodiens et Lyciens avec l'attitude, plus générale, de Rome envers les cités et confédérations de cités grecques que nous venons d'étudier. De plus, cette question permet de s'interroger sur la nature de la politique romaine en Orient après le traité de paix d'Apamée, ainsi que sur la perception par les Romains des réalités politiques et juridiques dans le monde grec.

1°) Le don de la Lycie à Rhodes par les Romains.

Nous allons tout d'abord commencer par rapporter les faits⁵⁵⁴, tels que nous les présente Polybe dans son récit qui commence dès le livre XXI avec la conclusion du traité de paix d'Apamée et l'audience d'Eumène II, puis des ambassadeurs rhodiens, devant le Sénat romain. Le souverain de Pergame, dans son discours, affirme que les Rhodiens qui vont se présenter après lui devant le Sénat n'ont pas pour but premier la liberté des Grecs d'Asie, mais seulement d'accroître leur propre influence, au détriment de celle d'Eumène⁵⁵⁵. Puis, les ambassadeurs rhodiens, comme prévu, ont abordé dans leur discours le thème de la liberté des Grecs⁵⁵⁶, sans jamais faire mention du cas particulier de la Lycie et de la Carie, d'après ce que nous rapporte Polybe. Cependant, cela n'est pas un argument suffisant pour dire que les Rhodiens n'ont effectivement pas demandé à Rome de leur attribuer la Lycie et la Carie, puisque Polybe ne se trouvait pas présent en personne pour entendre les discours prononcés devant le Sénat. La teneur générale de ces discours devait être connue dans le monde grec, mais pas les termes précis, ce qui peut expliquer qu'il ne nous rapporte pas la demande des Rhodiens⁵⁵⁷. Après avoir entendu ces discours, le Sénat a pris sa décision, attribuant la Lycie et une partie de la Carie à Rhodes⁵⁵⁸.

553 Polybe, XXV, 4,1-6,1.

554 Sur cet épisode du conflit entre Lyciens et Rhodiens suite aux règlements de 189/188, les études ont été relativement nombreuses. Nous pouvons citer A. Bresson, « Rhodes, Cnide et les Lyciens au début du II^{ème} siècle av. J.-C. », *REA*, 100, 1998, p.65-88, et « Rhodes and Lycia in Hellenistic Times », dans V. Gabrielsen, *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture, and Society*, Ersberg, 1999, S. Ager, *Interstate arbitrations*, p.275-278, H.H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, Munich, 1957, V. Gabrielsen, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Studies in Hellenistic Civilization 6, Aarhus, 1997, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.123 et « Rome and Rhodes in the Second Century B.C. : a Historiographical Inquiry », *CQ*, N.S. 25, 1975, p.58-81, G.E. Bean et P.M. Fraser, *The Rhodian Peraea and islands*, Londres, Oxford University Press, 1954, p.107-117, R.M. Berthold, *Rhodes in the Hellenistic Age*, Londres, Cornell UP, 1984, J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, 1968, p.245-247, A.M. Eckstein, « Rome, the war with Perseus and third party mediation », *Historia*, 37, 1988, p.422-423 et R.M. Errington, *The dawn of Empire*, p.192-194.

555 Polybe, XXI, 19,3-10.

556 Polybe, XXI, 22,5-23,13.

557 Sur les discours dans les *Histoires*, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.254-302.

558 Polybe, XXI, 24,6-8. Voir aussi Tite-Live, XXXVIII, 55,3-6 et 56,6, et Appien, *Syr.*, 39,44.

Par la suite, comme nous le rapporte Polybe au livre XXII, les commissaires romains envoyés par le Sénat pour régler le détail des affaires d'Asie ont rencontré des ambassadeurs rhodiens, Théaidètos et Philophron⁵⁵⁹, qui ont demandé à ce que Rhodes reçoive la Lycie et la Carie, puis des ambassadeurs venus d'Ilion, Hipparchos et Satyros⁵⁶⁰, qui demandaient aux Romains de pardonner aux Lyciens⁵⁶¹. Selon Polybe, les ambassadeurs romains ont essayé de satisfaire les deux partis : « À cause des gens d'Ilion, ils ne décidèrent contre les Lyciens rien d'irréversible, mais attribuèrent la Lycie aux Rhodiens, par complaisance, à titre de gratification⁵⁶² ». Cependant, cette réponse des Romains a été interprétée différemment par les ambassadeurs d'Ilion et de Rhodes, et les premiers ont compris que les Romains accordaient la liberté aux Lyciens, ce qu'ils se sont empressés de leur rapporter, tandis que les seconds ont affirmé, une fois revenus chez eux, que la Lycie et la Carie leur avaient été remises à titre de don, ἐν δωρεᾷ. Par la suite, lorsque Lyciens et Rhodiens se rendirent compte de la différence existant entre leur positions respectives, le conflit se déclencha puisque les Lyciens « déclarèrent qu'ils endureraient tout plutôt que de faire ce qui était ordonné par les Rhodiens⁵⁶³ ». Voilà pour le résumé des événements tel que nous les relate Polybe dans ses *Histoires*.

Nous avons donc là plusieurs difficultés qu'il faut régler. Tout d'abord, quel pouvait être l'intérêt de la mission des ambassadeurs rhodiens, Théaidètos et Philophron, en 188, auprès des commissaires romains, si la Lycie et la Carie avaient déjà été accordées à Rhodes par le Sénat romain en 189 ? La seule solution crédible dont nous disposons, c'est que la décision romaine de 189 ne précisait pas exactement le statut de la Lycie et de la Carie vis-à-vis de Rhodes, puisque le Sénat laissait le soin aux dix commissaires de régler les détails de ces affaires d'Asie. Les Rhodiens ont donc envoyé des ambassadeurs en 188, pour obtenir précisément la δωρεά de la Lycie et de la Carie⁵⁶⁴.

Maintenant, il est essentiel de se demander comment les ambassadeurs d'Ilion et de Rhodes

559 Ce sont tous deux des pro-romain, ce que confirme Polybe (XXVII, 14,2), à la différence de Deinon et Polyaratos, partisans de Persée (XXVIII, 2,3). Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.182. Théaidètos a été envoyé pour une autre ambassade à Rome par la suite (XXX, 21,1). Voir W. Schwahn, *RE*, V,A2, « Théaidètos », col. 1350-1351. Pour Philophron, voir P. Schoch, *RE*, XX,1, 1941, « Philophron (2) », col. 76.

560 Nous n'avons aucune indication supplémentaire sur ces deux ambassadeurs en provenance d'Ilion.

561 Polybe, XXII, 5,2-3 : Καθ' οὗς καιροῦς οἱ δέκα διώκουν τὰ περὶ τὴν Ἀσίαν, τότε παρεγενήθησαν πρέσβεις, παρὰ μὲν Ῥοδίων Θεαΐδητος καὶ Φιλόφρων, ἀξιοῦντες αὐτοῖς δοθῆναι τὰ κατὰ Λυκίαν καὶ Καρίαν χάριν τῆς εὐνοίας καὶ προθυμίας, ἣν παρέσχηται σφίσι κατὰ τὸν Ἀντιοχικὸν πόλεμον· παρὰ δὲ τῶν Ἰλιέων ἦγον Ἰππαρχὸς καὶ Σάτυρος, ἀξιοῦντες διὰ τὴν πρὸς αὐτοῦς οἰκειότητα συγγνώμην δοθῆναι Λυκίοις τῶν ἡμαρτημένων.

562 Polybe, XXII, 5,4 : Διὰ μὲν γὰρ τοὺς Ἰλιεῖς οὐθὲν ἐβουλεύσαντο περὶ αὐτῶν ἀνήκεστον, τοῖς δὲ Ῥοδίοις χαριζόμενοι προσέειμαν ἐν δωρεᾷ τοὺς Λυκίους.

563 Polybe, XXII, 5,10 : πᾶν γὰρ ὑπομένειν ἔφασαν μᾶλλον ἢ ποιήσιν Ῥοδίοις τὸ προσταττόμενον.

564 Cela est confirmé par le récit de Tite-Live, qui indique que c'est suite à l'ambassade rhodienne auprès des dix commissaires que Rhodes a reçu la confirmation que Rome lui accordait la Lycie et la Carie (XXXVIII, 39,13). Voir V. Gabrielsen, *The naval aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997, p.47-53, et A. Bresson, « Rhodes, Cnide et les Lyciens au début du II^{ème} siècle av. J.-C. », *REA*, 100, 1998, p.66-68.

ont pu interpréter de façon si opposée la réponse faite par les commissaires romains. Rome n'avait aucun intérêt à fournir deux réponses différentes à chacun, c'est donc bien dans les termes choisis, et dans l'interprétation qu'il était possible d'en faire, que nous devons chercher la solution. Ce qu'il est important de noter, c'est la différence de statut entre une cité, ou un territoire, attribué, ici par Rome, « en donation », et attribué en tant qu'« amis et alliés »⁵⁶⁵. Si la Lycie et la Carie se trouvaient données aux Rhodiens ἐν δωρεᾷ⁵⁶⁶, il s'agissait pour elles d'une perte d'indépendance totale, les plaçant dans la position de peuples soumis à l'autorité rhodienne, ce qu'ils ne voulaient à aucun prix. En revanche, le fait d'être donné à titre « d'amis et d'alliés », contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne signifiait pas que la Lycie et la Carie auraient été totalement indépendantes, leur permettant de négocier avec Rhodes sur un pied d'égalité. La dépendance envers Rhodes aurait toutefois été limitée⁵⁶⁷, et la Lycie aurait pu garder une autonomie locale, dont les modalités auraient été à définir avec Rhodes directement. C'est dans ce sens-là donc qu'il faut prendre l'ambassade des Lyciens auprès des Rhodiens, telle que nous la rapporte Polybe : « mais, lorsque les Lyciens, introduits devant l'assemblée des Rhodiens, eurent parlé d'alliance...⁵⁶⁸ ». Ils venaient donc négocier avec Rhodes les modalités de leur nouveau statut, puisqu'ils se trouvaient auparavant sous la domination séleucide, et dorénavant sous celle des Rhodiens, espérant donc garder autant d'autonomie que possible, en particulier la liberté de choisir leurs alliés.

Toutefois, cela ne règle pas la question de la différence entre les deux interprétations qui ont été faites de la réponse des commissaires romains. Nous pouvons tout d'abord nous demander si cette confusion n'aurait pas été créée volontairement par les Romains, qui auraient sciemment utilisé des termes ambigus afin de donner une réponse satisfaisant à la fois les Rhodiens et les Lyciens, sans pour autant s'impliquer davantage dans les affaires d'Asie. *A priori*, il n'y a aucune raison valable pour que les Romains aient eu ce genre d'arrière-pensée en faisant leur réponse aux ambassadeurs⁵⁶⁹, d'autant plus que les dix commissaires devaient simplement régler les détails de ce qui avait été décidé par le Sénat romain en 189. Sur ce problème donc, nous sommes d'accord avec A. Bresson⁵⁷⁰, qui soutient qu'il est fort probable que les commissaires romains aient confié la Lycie et la Carie aux Rhodiens ἐν δωρεᾷ, tout en assurant aux ambassadeurs d'Ilion que les Lyciens

565 Sur l'utilisation par Rome de la *φιλία καὶ συμμαχία*, voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.13-53 et 731-744.

566 Sur la notion de *δωρεᾷ*, voir l'article de M. Wörle, « Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens II – Ptolemaios II, und Telmessos », *Chiron*, 8, 1978, p.201-246, même s'il n'aborde pas précisément le cas qui nous occupe ici.

567 Voir H.H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, p.113-116, ainsi que E. Bickerman, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, et A. Bresson, *REA*, 100, 1998, p.70-71, qui sont d'accord sur le fait qu'être *φίλοι καὶ σύμμαχοι* ne signifiait pas une totale indépendance, mais simplement une souveraineté limitée, de la part de Rhodes dans le cas présent.

568 Polybe, XXII, 5,10 : ὡς δ' εἰσελθόντες εἰς τὴν ἐκκλησίαν οἱ Λύκιοι διελέγοντο περὶ συμμαχίας.

569 Du même avis, voir E.S. Gruen, « Rome and Rhodes in the Second Century B.C. : a Historiographical Inquiry », *CQ*, N.S. 25, 1975, p.58-81 et A. Bresson, *REA*, 100, 1998, p.75.

570 A. Bresson, *REA*, 100, 1998, p.75.

seraient alliés, *socii*, de Rhodes. Cette contradiction dans la réponse romaine peut s'expliquer par le manque de connaissances des Romains en ce qui concerne les subtilités du droit grec et les connotations précises des termes juridiques. Nous pouvons donc relier cette analyse avec notre chapitre précédent sur le personnel des ambassades romaines⁵⁷¹, qui ne disposait pas, la plupart du temps, de l'expérience et des compétences nécessaires pour remplir au mieux la mission qui lui était confiée. L'absence de corps diplomatique romain spécialisé dans les affaires d'Orient ne pouvait qu'amener, inévitablement, des confusions de ce genre.

Si nous en revenons au texte de Polybe, nous pouvons noter que l'historien grec lui-même devait avoir du mal à comprendre la réponse des commissaires romains. L'établissement du texte polybien fait par É. Foulon précise bien en effet que la Lycie et la Carie ont été données à Rhodes ἐν δωρεᾷ, ce qui, comme nous l'avons indiqué, dans l'esprit grec, et donc dans l'esprit de Polybe, signifie que la Lycie et la Carie se trouvaient être complètement soumises à l'autorité de Rhodes. Néanmoins, Polybe souligne bien que : « les ambassadeurs d'Ilion faisaient le tour des cités des Lyciens pour annoncer qu'ils avaient par leurs prières détourné la colère des Romains et qu'ils étaient partiellement responsables de la liberté des Lyciens⁵⁷² ». Les Lyciens, par l'intermédiaire des ambassadeurs d'Ilion, avaient donc bien obtenu une compensation de la part des Romains, ce qui laisse clairement sous-entendre qu'ils n'étaient pas complètement soumis à l'autorité rhodienne, contrairement à ce que les termes employés par Polybe peuvent laisser penser. Cette contradiction du texte polybien, entre les termes que le Mégalopolitain utilise et les faits qu'il rapporte, montre bien que l'historien grec n'avait pas parfaitement compris le sens de la réponse des commissaires romains⁵⁷³.

Ce que nous pouvons de plus souligner, c'est la différence visible de statut entre la Lycie et la Carie. En effet, il est bien indiqué que la Lycie et la Carie ont été remises à titre de don aux Rhodiens, mais seuls les Lyciens ont bénéficié d'un léger traitement de faveur de la part des Romains, puisque le texte de Polybe ne nous mentionne que les soucis survenus en Lycie par la suite, sans parler du cas de la Carie⁵⁷⁴. S'il y avait donc une différence de statut, c'est bien que les Lyciens avaient pu obtenir les faveurs romaines, ce que Rhodes n'admettait pas en se basant sur les termes employés par les commissaires romains. Quelles étaient alors les relations existantes entre

571 Voir *supra* p.39-52.

572 Polybe, XXII, 5,6 : Οἱ μὲν γὰρ Ἰλιεῖς ἐπιπορευόμενοι τὰς πόλεις αὐτῶν ἀπήγγελλον ὅτι παρήτηνται τὴν ὀργὴν τῶν Ῥωμαίων καὶ παραίτιοι γέγονασιν αὐτοῖς τῆς ἐλευθερίας.

573 Cela contredit donc l'idée que Polybe dépende d'une source rhodienne pour cet épisode (même s'il en a sûrement consultée, ce qui lui permet de connaître le nom du prytane rhodien ayant répondu aux ambassadeurs lyciens), contrairement à ce que soutient H. H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, Munich, 1957, p.117-118.

574 Sur le traitement particulier de la Carie par Rhodes, voir A. Bresson, « Rhodes and Lycia in Hellenistic Times », dans V. Gabrielsen, *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture, and Society*, p.98-131, et dans le même ouvrage, G. Reger, « The relations between Rhodes and Caria from 246 to 167 B.C. », p.76-97.

Rhodiens et Lyciens ? Polybe ne nous précise rien directement à ce sujet, mais nous pouvons tout de même supposer, raisonnablement, que l'on trouvait des garnisons rhodiennes dans les cités lyciennes, puisque Rhodes a dû faire face à un conflit armé contre les Lyciens à la suite de ces événements de 188⁵⁷⁵. L'autre aspect des relations entre Rhodes et la Lycie que nous pouvons deviner est l'aspect financier. Il est logique de supposer que Rhodes tirait des richesses naturelles⁵⁷⁶ de son contrôle sur ces nouveaux territoires qu'elle avait réclamés avec tant d'insistance, d'abord en 189 devant le Sénat puis en 188 face aux commissaires romains. Ce profit que tirait les Rhodiens est confirmé par le récit de Polybe, lors du discours d'Astymédès devant le Sénat en 165, où celui-ci signale aux Romains qu'ils privent les Rhodiens des bénéfices que ceux-ci tiraient de la Carie et de la Lycie⁵⁷⁷.

Pour synthétiser sur cette question épineuse de l'attribution de la Lycie et la Carie à Rhodes par Rome en 189/188, nous pouvons dire que le récit de Polybe nous apprend tout d'abord que les Rhodiens ont vivement insisté auprès des Romains pour obtenir la Lycie et la Carie ἐν δωρεᾷ, signe de la méfiance des Rhodiens envers l'expansion du royaume de Pergame. Rome était sans doute prête à accéder à leur requête avant l'intervention des ambassadeurs d'Ilion. De la même manière que les hommes politiques romains éprouaient une admiration certaine pour Sparte, le fait d'avoir des ambassadeurs venant d'Ilion, avec le mythe des origines troyennes de Rome, était un argument indéniable pour faire fléchir les commissaires romains chargés de régler les affaires d'Asie après Apamée. Cela plaçait les Romains dans une position délicate, puisqu'ils souhaitaient éviter de mécontenter leurs alliés rhodiens, qui les avaient bien aidés durant la guerre contre Antiochos III, tout en accédant à la requête des ambassadeurs d'Ilion. La réponse que nous donne Polybe, « ils ne décidèrent contre les Lyciens rien d'irréparable, mais attribuèrent la Lycie aux Rhodiens, par complaisance, à titre de gratification⁵⁷⁸ », révèle très clairement la volonté romaine de satisfaire autant que possible les deux partis, mais la méconnaissance des subtilités du droit grec et de la géographie des territoires concernés⁵⁷⁹, notamment à cause du manque de qualification et d'expérience des membres composant les ambassades romaines, a amené Rhodiens et Lyciens à interpréter la réponse romaine de façon totalement différente. Pour Rome, il était possible de faire

575 Polybe, XXV, 4,2 : ἤδη τῆς θερείας ληγούσης, οἵτινες παρεγένοντο μὲν εἰς τὴν Ῥώμην ἤδη καταπεπολεμημένων τῶν Λυκίων, ἐξαπεστάλησαν δὲ χρόνοις ἰκανοῖς ἀνώτερον.

Et XXV, 5,3 : εὐθέως γὰρ οἱ Λύκιοι, τῶν Ῥωμαίων παραγενομένων καὶ διασαφούντων ταῦτα τοῖς Ῥοδίοις, πάλιν ἐστασίαζον καὶ πᾶν ὑπομένειν οἷοί τ' ἦσαν ὑπὲρ τῆς αὐτονομίας καὶ τῆς ἐλευθερίας.

576 Voir l'article de C. Le Roy, « Lycie », dans J. Leclant, *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p.1283, qui précise rapidement de quelles ressources naturelles disposait la région de la Lycie dans l'Antiquité.

577 Polybe, XXX, 31,4-5.

578 Polybe, XXII, 5,4 : Διὰ μὲν γὰρ τοὺς Ἰλιεῖς οὐθὲν ἐβουλεύσαντο περὶ αὐτῶν ἀνήκεστον, τοῖς δὲ Ῥοδίοις χαρίζομενοι προσέειμαν ἐν δωρεᾷ τοὺς Λυκίους.

579 Voir C. Préaux, *Le monde hellénistique : la Grèce et l'Orient (323-146 av. J.-C.)*, PUF, Paris, 1978, p.162

don de la Lycie aux Rhodiens, mais la leur donner ἐν δωρεᾷ n'était, pour les commissaires romains, pas incompatible avec le fait que les Lyciens deviennent désormais *socii* de Rhodes. Ce passage est donc tout à fait révélateur des différences de mentalités entre les mondes grec et romain et des difficultés de compréhension qui pouvaient exister à cette époque, où la présence de Rome en Méditerranée orientale, ainsi que ses connaissances du monde hellénistique, n'en était qu'à ses débuts.

Nous pouvons toutefois relier cette attitude des Romains lors de cet épisode entre Lyciens et Rhodiens, avec celle qu'ils ont eue envers les confédérations de cités grecques, que nous avons étudiée précédemment. Il y a un refus manifeste de la part de Rome de s'engager véritablement dans les affaires du monde hellénistique, tant que ses intérêts directs ne sont pas menacés. Pour le cas qui nous intéresse ici, le manque de connaissances des Romains des subtilités du droit grec n'est sans doute pas la seule explication au conflit qui s'est déroulé entre Rhodes et la Lycie. La volonté de Rome ne de pas prendre directement parti pour l'une ou l'autre, de chercher une position relativement neutre, a sans aucun doute joué un rôle dans cette affaire, puisque c'est justement le fait de chercher cette neutralité qui a amené les commissaires romains à donner une réponse qui pouvait, du point de vue du droit grec, être interprétée de deux façons opposées. Il y a donc une certaine ambivalence de la politique de Rome vis-à-vis de la liberté des Grecs, puisque ce concept peut, en partie, s'effacer lorsqu'il s'agit pour les Romains de récompenser leurs alliés et donc de consolider leur propre influence en mer Égée. Cependant, il faut noter que, tout comme leur attitude envers les Achéens, la position de Rome sur ce conflit entre Rhodiens et Lyciens a ensuite évolué pour devenir plus tranchée.

2°) Clarification de la position romaine.

L'épisode suivant des relations diplomatiques entre Rome et Rhodes, d'après le récit de Polybe, si l'on excepte la mention que l'historien grec fait d'une ambassade rhodienne s'étant présentée devant le Sénat à l'hiver 183/182 pour demander le soutien de Rome envers Sinope⁵⁸⁰, prise par Pharnacès du Pont, concerne toujours le conflit entre Lyciens et Rhodiens, conséquence de ce que nous venons d'étudier précédemment. De la même manière, nous allons donc commencer par rapporter les événements tels que nous les relate Polybe, avant de les analyser avec précision.

Selon Polybe donc, à la fin de l'été 177, une ambassade lycienne, envoyée par la cité de Xanthos⁵⁸¹ et menée par Nicostratos⁵⁸², s'est présentée devant le Sénat pour demander son aide face

580 Polybe, XXIII, 9,2 : Ἔκον δὲ καὶ Ῥόδιοι πρεσβεύοντες ὑπὲρ τῆς Σινωπέων ἀτυχίας.

581 Polybe, XXV, 4,1-6,1.

582 Nous n'avons pas davantage de renseignements sur ce Nicostratos. Cependant, la précision de ce nom nous permet

aux Rhodiens, qui venaient de vaincre les Lyciens. En réaction, le Sénat a envoyé des ambassadeurs à Rhodes, pour clarifier sa position de 188, très clairement en faveur des Lyciens, soutenant aux Rhodiens qu'il ne leur avait pas remis la Lycie ἐν δωρεᾷ, mais seulement en tant que φίλοι καὶ σύμμαχοι, donnant ainsi raison aux Lyciens qui soutenaient déjà cette version en 188 lorsque leurs ambassadeurs s'étaient présentés à Rhodes pour négocier leur alliance. Polybe décrit alors l'opinion publique rhodienne après cette décision du Sénat romain, expliquant qu'ils pensaient que cette réponse de Rome était une punition, à cause de leur attitude amicale envers la Macédoine de Persée, à qui ils venaient d'amener sa fiancée. Pour essayer d'arranger les choses en leur faveur, les Rhodiens ont alors envoyé à Rome une ambassade, menée par Lycophron, mais le Sénat préféra différer sa réponse après l'avoir écoutée⁵⁸³.

La première question que l'on peut se poser suite à ce récit, c'est de se demander pourquoi les Lyciens ont attendu une dizaine d'années pour envoyer une nouvelle ambassade auprès du Sénat romain, afin de réclamer son soutien contre Rhodes. Polybe nous indique que, lorsque l'ambassade lycienne arriva à Rome, les Lyciens venaient d'être vaincus par les Rhodiens, mais que cette ambassade avait été envoyée longtemps auparavant déjà⁵⁸⁴. Ce n'est donc pas parce que les Lyciens avaient été vaincus que cette ambassade a été envoyée, d'abord en Achaïe puis à Rome, mais pour réclamer le soutien, soit des Achéens soit des Romains, avant le début des hostilités contre les Rhodiens, après la différence d'interprétation de la réponse romaine de 188, que nous avons étudiée, et les exigences rhodiennes que les Lyciens refusaient d'accepter. Polybe nous précise en effet que l'ambassade a été dépêchée καθ' ὃν καιρὸν ἔμελλον εἰς τὸν πόλεμον ἐμβαίνειν⁵⁸⁵. Les Lyciens se sont donc révoltés militairement contre les Rhodiens, en réaction aux exigences de ces derniers, exigences dont nous ne connaissons pas la nature, et ont pris la précaution d'envoyer une ambassade auprès de la Confédération achéenne et du Sénat romain, pour demander leur appui, dans le cas, fort probable, que les Rhodiens soient plus forts militairement, ce qu'ils ont effectivement été⁵⁸⁶. Plus précisément, il faut noter que, la guerre entre Rhodes et la Lycie ayant commencé peu après le règlement des affaires d'Asie par les commissaires romains en 188, l'ambassade lycienne n'a pas mis

de supposer que Polybe ne disposait pas seulement d'une source rhodienne pour son récit de ces événements, contrairement à ce qu'affirme F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.277. Il a bien entendu consulté une source rhodienne, ce qui est clairement visible par son récit des sentiments des Rhodiens suite à la décision de Rome, mais sa description de l'ambassade xanthienne à Rome, et le ton d'ensemble de son récit, où il met en avant le malheur des Lyciens et l'oppression rhodienne, confirme qu'il a sûrement aussi dû disposer d'une source lycienne, ou au moins une source neutre, peut-être romaine puisque son récit semble justifier l'attitude de Rome comme nous le verrons.

583 Polybe, XXV, 6,1 : Ὅτι ἡ σύγκλητος, παραγενομένων τῶν ἐκ τῆς Ῥόδου πρεσβευτῶν, διακούσασα τῶν λόγων ὑπερέθετο τὴν ἀπόκρισιν.

584 Polybe, XXV, 4,2-3 : ἤδη τῆς θερείας ληγουσῆς, οἵτινες παρεγένοντο μὲν εἰς τὴν Ῥώμην ἤδη καταπεπολεμημένων τῶν Λυκίων, ἐξαπεστάλησαν δὲ χρόνοις ἰκανοῖς ἀνώτερον. Οἱ γὰρ Ξάνθοι, καθ' ὃν καιρὸν ἔμελλον εἰς τὸν πόλεμον ἐμβαίνειν, ἐξέπεμψαν πρεσβευτὰς εἰς τε τὴν Ἀχαΐαν καὶ τὴν Ῥώμην τοὺς περὶ Νικόστρατον.

585 Polybe, XXV, 4,3.

586 Il semble toutefois que les Rhodiens ont eu du mal à venir à bout de la résistance lycienne, puisqu'ils ont du faire appel à Eumène II de Pergame pour que celui-ci leur apporte son soutien militaire. Voir Polybe, XXIV, 15,13.

dix années pour se rendre en Achaïe puis à Rome. L'explication est que, cette guerre étant davantage une suite d'opérations de guérilla qu'une véritable guerre ouverte, toutes les cités lyciennes ne se sont pas engagées dans le conflit au même moment. Nous pouvons aussi supposer qu'il existait des différences de traitement entre les cités lyciennes de la part des Rhodiens, ce qui expliquerait que Xanthos ne se soit engagée dans la guerre qu'au bout de plusieurs années.

Polybe précise donc que l'ambassade dont il est question a été envoyée seulement par les Xanthiens, et non pas les Lyciens dans leur ensemble, puisque lorsqu'il parle de ces derniers, il emploie οἱ Λύκιοι, contrairement à cette fois-ci. Cependant, il est assez clair, selon nous, que cette ambassade provenant de la citée de Xanthos⁵⁸⁷ a été envoyée dans l'intérêt de l'ensemble des Lyciens, ce que les événements qui ont suivi ont très bien montré. Nous pouvons donc considérer cette volonté d'obtenir l'appui, sans doute diplomatique puisque d'après le récit que nous fait Polybe de l'ambassade il n'y a pas eu demande de soutien militaire, de Rome et des Achéens, comme la volonté des Lyciens dans leur ensemble, et non pas juste la volonté d'une cité lycienne en particulier.

D'après le récit de Polybe, le Sénat romain, en réaction à l'ambassade lycienne, a envoyé des ambassadeurs à Rhodes, pour signaler aux Rhodiens que les commissaires romains, en 188, avaient en réalité remis les Lyciens aux Rhodiens, à titre d'amis et d'alliés⁵⁸⁸. Si, comme nous l'avons précisé dans notre étude précédente de la décision des commissaires romains en 188, Rome avait pu être de toute bonne foi dix ans plus tôt, en donnant une réponse qui, dans le droit grec, pouvait être interprétée de deux façons complètement différentes, il est évident que, cette fois-ci, les sénateurs romains font preuve d'une mauvaise foi flagrante, en se servant de l'ambiguïté de leur réponse de 188, pour choisir la version qui, selon les circonstances présentes, les arrange le plus⁵⁸⁹. Cette décision de Rome nous révèle plusieurs points importants : tout d'abord, Rome progresse dans sa compréhension du monde hellénistique et de ses usages. Comme nous l'avons dit, c'est en partie à cause de son ignorance du droit grec, et de la différence de celui-ci avec les usages latins, et sa méconnaissance des territoires concernés⁵⁹⁰, que la décision des commissaires romains en 188 a été ambiguë. En 178/177, Rome a pu davantage assimiler les usages du monde hellénistique, et

587 Sur cette importante cité lycienne, voir J. Quack, *NP*, 15, « Xanthos (4) », col. 796-797. Au sujet de l'alliance de Xanthos avec Rhodes, cf. A. Bresson, « Rhodes and Lycia in Hellenistic Times », dans V. Gabrielsen, *Hellenistic Rhodes : Politics, Culture, and Society*, p.98-131, et V. Gabrielsen, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, p.52.

588 Polybe, XXV, 4,5 : Καὶ τέλος εἰς τοῦτ' ἤγαγον τὴν σύγκλητον, ὥστε πέμψαι πρεσβευτὰς εἰς τὴν Ῥόδον τοὺς διασαφίσοντας ὅτι, τῶν ὑπομνηματισμῶν ἀναληφθέντων <ὄν> οἱ δέκα πρέσβεις ἐποιήσαντο κατὰ τὴν Ἀσίαν, ὅτε τὰ πρὸς Ἀντίοχον ἐχείριζον, εὐρηγνταὶ Λύκιοι δεδομένοι Ῥοδίοις οὐκ ἐν δωρεᾷ, τὸ δὲ πλεῖον ὡς φίλοι καὶ σύμμαχοι.

589 Comme le signale S.L. Ager, *Interstate arbitrations*, p.277, « Rome felt free to interpret that pronouncement as it saw fit, being the original source of it ».

590 La volonté du Sénat romain d'éviter les complications immédiates, dans des territoires inconnus pour lui, doit aussi bien entendu être prise en compte. Voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.236-237.

notamment son « erreur » de 188, puisqu'il est évident que le Sénat romain était au courant des événements conflictuels se déroulant en Lycie lors des années suivantes. Ensuite, même si Polybe indique que les ambassadeurs xanthiens ont suscité la pitié des sénateurs romains⁵⁹¹, ce n'est évidemment pas pour une telle raison que le Sénat a choisi de prendre le parti de la Lycie contre Rhodes, qui se trouvait toujours être son alliée. Rome avait donc alors des raisons d'être mécontente de l'attitude des Rhodiens, ce que nous allons voir après avoir étudié les réactions rhodiennes après la venue de l'ambassade romaine.

Le Sénat romain, selon le récit de Polybe, a donc envoyé une ambassade à Rhodes, pour lui signifier sa décision concernant le statut des Lyciens. Nous trouvons ici une différence flagrante avec la version de Tite-Live, qui rapporte que Rome n'a pas envoyé d'ambassade à Rhodes mais a simplement remis une lettre aux Lyciens, indiquant sa volonté et la clarification de sa réponse de 188⁵⁹². La version de Polybe est préférable à celle de Tite-Live, il est plus vraisemblable de voir le Sénat envoyer une ambassade officielle auprès de Rhodes que donner simplement une lettre aux Lyciens, qui la remettraient ensuite aux Rhodiens. Polybe, qui a sans doute là aussi pu disposer d'une source rhodienne, nous décrit l'indignation des Rhodiens lorsqu'ils prirent connaissance de la décision du Sénat apportée par l'ambassade romaine. L'historien grec précise qu'« il y eut une grande confusion dans la cité et un grand trouble chez les dirigeants politiques⁵⁹³ ». Selon nous, cette précision de Polybe au sujet des dirigeants politiques de Rhodes est révélatrice des tensions qu'il pouvait y avoir au sein de la cité entre les dirigeants pro-romain, et ceux qui penchaient davantage du côté de la Macédoine, ou au moins vers une opposition plus marquée envers Rome. Cependant, dans une telle situation, même les hommes politiques rhodiens pro-romain ne pouvaient être satisfaits de la décision prise par le Sénat à leur encontre, puisque, comme nous l'avons déjà signalé, les Rhodiens devaient sans aucun doute tirer de la Lycie des ressources substantielles, malgré la guerre qu'ils avaient à mener contre les cités lyciennes se rebellant contre leur autorité. En effet, s'ils ne tiraient pas de bénéfiques conséquents de leur domination sur la Lycie et la Carie, l'ambassadeur rhodien Astymédès n'aurait évidemment pas souligné au Sénat en 165/4 qu'il les privait d'une grande source de revenus en leur retirant ces deux régions⁵⁹⁴.

Les Rhodiens ont-ils accepté la décision romaine ? Le récit de Polybe nous montre très clairement que ce ne fut pas le cas, tout d'abord parce que les Rhodiens ont envoyé une ambassade auprès du Sénat romain, dans le but de protester de la décision prise et d'essayer de le faire changer d'avis, et ensuite parce que, selon le Mégalopolitain, « les Lyciens semblaient devoir bientôt se

591 Polybe, XXV, 4,4 : Οἱ τότε παραγενηθέντες εἰς τὴν Ῥώμην πολλοὺς εἰς ἔλεον ἐξεκαλέσαντο τῶν ἐν τῷ συνεδρίῳ, τιθέντες ὑπὸ τὴν ὄψιν τὴν τε Ῥοδίων βαρύτητα καὶ τὴν αὐτῶν περίστασιν.

592 Tite-Live, XLI, 6,11.

593 Polybe, XXV, 5,1 : θόρυβος ἦν ἐν τῇ Ῥόδῳ καὶ πολλὴ ταραχὴ περὶ τοὺς πολιτευομένους.

594 Polybe, XXX, 31,4-5.

soulever derechef⁵⁹⁵ ». Or, si les Rhodiens avaient accepté la décision de Rome, les Lyciens n'auraient eu aucune raison de se soulever à nouveau contre l'autorité rhodienne. Il est aussi intéressant de noter la raison que Polybe donne à l'ambassade envoyée par Rhodes. Selon lui donc, « quand les Rhodiens eurent entendu les ambassadeurs, ils pensèrent que les Romains avaient été trompés par les Lyciens et ils désignèrent tout de suite Lycophon à la tête d'une ambassade, chargé d'instruire le Sénat de ces affaires⁵⁹⁶ ». Nous pouvons y voir ici le reflet de la pensée de Polybe, pour qui la première raison d'une décision romaine, après avoir écouté une ambassade du monde grec, est que les sénateurs ont été convaincus par le plaidoyer des ambassadeurs étrangers. Ainsi, de la même manière, il a rapporté la réaction des Achéens après le retour de leur ambassadeur Bippos d'Argos, porteur d'une lettre du Sénat indiquant aux Achéens qu'il fallait permettre aux bannis lacédémoniens de rentrer chez eux. Bippos a indiqué que le Sénat avait pris cette décision seulement à cause de l'insistance des bannis, et qu'il n'était donc pas utile de suivre les instructions du Sénat⁵⁹⁷. La ressemblance existante entre ces deux affaires est trop frappante pour qu'il ne s'agisse que d'une simple coïncidence. Il est bien plus probable d'avoir ici affaire à une interprétation des faits par Polybe, qui décrypte les événements qu'il nous relate avec sa mentalité grecque, étrangère à la mentalité romaine. Il ne comprenait pas que le Sénat pouvait avoir d'autres motifs, même s'il les mentionne mais sans véritablement s'attarder dessus, plus importants que le bien-être des différents peuples de la Méditerranée orientale, et que les ambassades étrangères, comme celle envoyée par la cité de Xanthos en 178/177, pouvaient avant tout servir de prétexte au Sénat pour prendre des décisions servant ses intérêts propres, tout en sauvegardant les apparences, si l'on peut dire, vis-à-vis des confédérations de cités grecques et de ses alliés comme Pergame ou Rhodes.

Polybe nous mentionne tout de même, dans son récit, une des raisons qui, selon lui, a pu inciter les Romains à prendre le parti de la Lycie contre Rhodes : « Les Romains semblaient attiser le conflit entre les Rhodiens et les Lyciens, dans l'intention d'épuiser les réserves et les trésors des Rhodiens, ayant appris que ceux-ci venaient d'amener à Persée sa fiancée et de faire manœuvrer leurs vaisseaux⁵⁹⁸ ». Il est peu vraisemblable que les Romains aient souhaité affaiblir matériellement les Rhodiens, en soutenant la Lycie contre eux. En revanche, l'attitude amicale de Rhodes envers Persée n'a sans doute pas été appréciée par les sénateurs romains, qui ont profité de l'ambassade

595 Polybe, XXV, 5,5 : Καὶ ταῦτα μὲν ἐπὶ τούτων ἦν, ὅσον οὐπω δοκούντων πάλιν ἐπαναστήσεσθαι τῶν Λυκίων.

596 Polybe, XXV, 5,4 : Οὐ μὴν ἀλλ' οἱ γε Ῥόδιοι ἀκούσαντες τῶν πρεσβευτῶν καὶ νομίσαντες ἐξηπατήσθαι τοὺς Ῥωμαίους ὑπὸ τῶν Λυκίων, παραχρῆμα κατέστησαν τοὺς περὶ Λυκόφρονα πρεσβευτάς, διδάζοντας τὴν σύγκλητον περὶ τῶν προειρημένων.

597 Polybe, XXIV, 2,4-5 : Τῶν δὲ περὶ τὸν Βίππον παραγενομένων ἐκ τῆς Ῥώμης καὶ διασαφούντων γραφῆναι τὰ γράμματα περὶ τῶν φυγάδων οὐ διὰ τὴν τῆς συγκλήτου σπουδὴν, ἀλλὰ διὰ τὴν τῶν φυγάδων φιλοτιμίαν, ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς μένειν ἐπὶ τῶν ὑποκειμένων.

598 Polybe, XXV, 4,7-8 : Ἐδόκουν γὰρ οἱ Ῥωμαῖοι τὰ κατὰ τοὺς Ῥοδίους καὶ Λυκίους διαγωνοθετεῖν, θέλοντες ἐκδαπανᾶσθαι τὰς παραθέσεις τῶν Ῥοδίων καὶ τοὺς θησαυρούς, ἀκηκοότες τὴν τε νυμφαγωγίαν τὴν νεωστὶ τῷ Περσεῖ γεγενημένην ὑπ' αὐτῶν καὶ τὴν ἀνάπειραν τῶν πλοίων.

lycienne pour le faire savoir aux Rhodiens d'une façon très claire. Le Sénat n'avait pas l'intention de laisser ses alliés du monde hellénistique se rapprocher, même légèrement, de ses adversaires potentiels, révélant sa volonté de contrôler tout ce qui se déroulait dans le bassin oriental de la Méditerranée. Amener à Persée sa fiancée était une marque d'amitié trop flagrante pour que les Romains puissent accepter cela de la part de Rhodes qui se trouvait être leur alliée⁵⁹⁹.

Malgré donc cette volonté de Rome de contrôler la politique extérieure de ses alliés, ici Rhodes, nous pouvons tout de même signaler que, de la même façon que lors du conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone ou Messène, le Sénat n'a pas désiré s'impliquer véritablement dans cette affaire pour faire appliquer ses directives. Il a clairement révélé aux Rhodiens son mécontentement vis-à-vis de son attitude, en soutenant ouvertement les Lyciens, mais sans avoir l'intention d'intervenir militairement si jamais les Rhodiens refusaient la décision romaine, comme ce fut le cas. En effet, si les Lyciens ont dû se soulever à nouveau contre l'autorité rhodienne, c'est bien parce que Rhodes n'avait pas accepté la décision de Rome, et que cette dernière n'avait pas cherché à la faire appliquer véritablement. Nous pouvons donc considérer que le soutien de Rome aux Lyciens en 177 est plutôt une simple menace envers les Rhodiens, puisque, lors de l'ambassade rhodienne, menée par Lycophon, en 177 en réponse à l'ambassade romaine venue à Rhodes annoncer le *senatus consultum*, le Sénat a simplement différé sa réponse⁶⁰⁰, dont nous ne disposons pas puisque Polybe ne l'indique pas par la suite, alors qu'il aurait pu confirmer sa décision et désavouer complètement la position défendue par les Rhodiens.

L'épisode des relations entre Rhodiens et Lyciens est, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, le seul dont nous disposons concernant les relations entre Rome et Rhodes avant le début de la troisième guerre de Macédoine. Cet épisode, divisé en deux événements à dix ans d'intervalle, est particulièrement intéressant à plusieurs niveaux. Comme nous l'avons montré, il nous révèle de façon indiscutable la méconnaissance romaine des subtilités du droit grec à cette époque. C'est cette méconnaissance qui entraîne la confusion de 188 sur le statut de la Lycie vis-à-vis de Rhodes, puisque la réponse romaine a été interprétée de façon complètement opposée par les Rhodiens et les Lyciens, ce que Polybe a bien remarqué, mais sans pour autant comprendre d'où venait le problème. Son récit, à première vue, peut laisser penser que les Romains ont donné deux réponses différentes et opposées, alors que, d'un point de vue romain, remettre la Lycie à Rhodes à titre de don, et à titre

599 Séleucos IV avait offert en mariage sa fille Laodicé à Persée, qui avait accepté. Voir Tite-Live, XLII, 12,3, et Appien, *Mac.*, 11,2. Si ce sont les Rhodiens qui ont amené Laodicé à Persée, c'est parce que Séleucos IV ne pouvait le faire avec sa propre flotte, suivant les termes du traité d'Apamée. Voir sur ce point l'article de A.H. McDonald et F.W. Walbank, « The treaty of Apamea (188 B.C.) : the naval clauses », *JRS*, 59, 1969, p.30-39. Les Rhodiens rendaient donc service à la fois aux Macédoniens et aux Séleucides, ce qui ne pouvait que mécontenter fortement le Sénat romain.

600 Polybe, XXV, 6,1 : Ὅτι ἡ σύγκλητος, παραγενομένων τῶν ἐκ τῆς Ῥόδου πρεσβευτῶν, διακούσασα τῶν λόγων ὑπέρεθετο τὴν ἀπόκρισιν.

d'amis et d'alliés n'était pas incompatible, ce qui n'était pas compréhensible par la mentalité grecque. Nous voyons donc très bien là le problème d'acculturation des mœurs grecques par les Romains, et le manque d'expérience du personnel des ambassades romaines, qui la plupart du temps n'était pas spécialiste des affaires orientales⁶⁰¹.

Cette réponse ambiguë des commissaires romains suite aux ambassades reçues est aussi révélatrice de la volonté de Rome de récompenser ses alliés rhodiens dans la mesure du possible, tout en satisfaisant la requête des ambassadeurs d'Ilion. Rome n'ayant pas d'intérêt direct en Lycie, ni de relations particulièrement amicales avec Ilion, nous ne voyons que la légende des origines troyennes de Rome, et donc la sympathie que pouvaient éprouver les commissaires romains envers Ilion, pour expliquer ce fait. Cependant, Rome ne s'intéressait pas véritablement aux événements de Lycie et au conflit qui s'est déroulé entre Rhodiens et Lyciens. Si le Sénat a fini par prendre parti, suite à l'ambassade xanthienne en 177⁶⁰², c'est uniquement pour rappeler aux Rhodiens qu'il n'appréciait pas de les voir se rapprocher de la Macédoine de Persée. Malgré cela, nous avons deux éléments pour montrer que Rome ne voulait pas plus intervenir en faveur de la Lycie qu'elle n'était intervenue en faveur de Lacédémone face à la Confédération achéenne. Tout d'abord, comme nous l'avons dit, elle n'a pas confirmé sa position lors de l'ambassade rhodienne en 177, alors qu'elle aurait pu exprimer clairement ses reproches envers Rhodes, ce qu'elle n'a pas fait puisque le Sénat a différé sa réponse. Ensuite, c'est uniquement dix ans plus tard que les Romains ont véritablement soutenu les Lyciens contre les Rhodiens, amenant ainsi l'ambassade d'Astymédès que nous avons évoquée précédemment⁶⁰³. En 178/177, les Romains n'ont pas de vraies raisons de s'en prendre aux Rhodiens, tandis que, après Pydna, ils ont le prétexte de l'ambassade rhodienne venue à Rome proposer la médiation de Rhodes dans la guerre entre Romains et Macédoniens, ambassade qui est arrivée à Rome avant la victoire de L. Aemilius Paullus à Pydna, mais n'a été introduite devant le Sénat romain qu'une fois les nouvelles de la victoire arrivées à Rome⁶⁰⁴. La troisième guerre de Macédoine va donc avoir une importance primordiale dans l'évolution des relations diplomatiques entre Rome et Rhodes, comme nous allons l'étudier maintenant, grâce aux informations, cette fois-ci plus nombreuses, que nous fournit Polybe sur l'action, tant militaire que diplomatique, des Rhodiens durant la guerre.

601 Voir *supra* p.39-40.

602 Polybe, XXV, 4,4-5.

603 Polybe, XXX, 31,4-5 : Καὶ προσθέμενος ἐξηγεῖτο τὰς ἐλαττώσεις, κεφαλαιωδῶς διεξιόν, πρῶτον μὲν ὅτι Λυκίαν καὶ Καρίαν ἀπολωλέκασιν, εἰς ἣν ἐξ ἀρχῆς μὲν ἐδαπάνησαν χρημάτων ἱκανὸν πλῆθος, τριττοὺς πολέμους ἀναγκασθέντες πολεμεῖν αὐτοῖς, νυνὶ δὲ προσόδων ἐστέρηται πολλῶν ὧν ἐλάμβανον παρὰ τῶν προειρημένων. “ἀλλ’ ἴσως” ἔφη “ταῦτα μὲν ἔχει λόγον· καὶ γὰρ ἐδώκαθ’ ὑμεῖς αὐτὰ τῷ δήμῳ, μετὰ χάριτος <διὰ> τὴν εὐνοίαν, καὶ ἀφανίζοντες αὐτὰ κατὰ λόγον ἐδοκεῖτε τοῦτο πράττειν, ἐμπεσοῦσης τινὸς ὑποψίας καὶ διαφορᾶς ὑμῖν.

604 Voir notre étude sur cette ambassade rhodienne à Rome *infra* p.118-123.

B) *L'évolution de l'alliance entre Rome et Rhodes, lors de la troisième guerre de Macédoine.*

Les livres XXV et XXVI étant particulièrement fragmentaires, nous ne disposons pas, dans le récit de Polybe, d'informations supplémentaires concernant les relations diplomatiques entre Rhodes et Rome avant le début de la troisième guerre de Macédoine. En revanche, nous trouvons de nombreux passages en rapport avec l'action des Rhodiens durant la guerre entre Rome et Persée, dans les livres XXVII à XXIX. Polybe cherche à montrer, à travers son récit, les efforts diplomatiques de Persée pour s'attacher l'aide, ou au moins la bienveillante neutralité, de Rhodes, et l'évolution de l'attitude de celle-ci au fur et à mesure de l'avancée de la guerre et des difficultés rencontrées par les Romains⁶⁰⁵. C'est cette évolution que nous allons étudier, en la mettant en rapport avec l'attitude romaine vis-à-vis des Rhodiens, à travers les informations fournies par Polybe, en nous intéressant tout d'abord aux événements qui révèlent la loyauté des Rhodiens envers Rome, au début de la guerre, avant de progressivement évoluer, pour des raisons que nous évoquerons plus précisément, jusqu'à aboutir à l'ambassade de 168 chargée de proposer à Rome la médiation rhodienne pour mettre un terme à la guerre, ambassade qui fut introduite devant le Sénat après l'arrivée des nouvelles de la victoire de Pydna et qui eut de fâcheuses conséquences pour les Rhodiens, comme nous l'étudierons⁶⁰⁶.

1°) Rhodes, alliée fidèle des Romains.

Même si le récit de Polybe sur la troisième guerre de Macédoine, correspondant aux livres XXVII à XXIX des *Histoires*, est particulièrement fragmentaire, nous disposons tout de même de nombreux passages concernant principalement l'activité diplomatique effectuée par Rome et Persée pendant le conflit, afin de s'attacher les confédérations de cités grecques et d'autres peuples de la Méditerranée orientale. Si, comme nous l'avons vu précédemment⁶⁰⁷, les Romains ont cherché à éviter que les Grecs, et notamment les Achéens, ne basculent dans le camp macédonien, tandis que Persée de son côté essayait de rallier à sa cause Genthios d'Illyrie⁶⁰⁸, une grande part de l'activité diplomatique des deux antagonistes, d'après les fragments dont nous disposons, a concerné les Rhodiens. Il était naturel pour Rome de s'attacher Rhodes, qui avait été son alliée lors des précédentes guerres, et avec qui les relations s'étaient refroidies depuis quelques années, en partie à cause de l'épisode de la Lycie que nous venons d'analyser. Pour Persée, l'intérêt de nouer des

605 Voir S.L. Ager, *Interstate arbitrations*, p.327-336.

606 Voir *infra* p.118-123.

607 Voir *supra* p.89-91.

608 Polybe, XXVIII, 8-9 et XXIX, 3-4.

relations diplomatiques plus cordiales avec les Rhodiens s'explique surtout par la réputation d'arbitre neutre de ceux-ci⁶⁰⁹, ce qui aurait permis à la Macédoine d'obtenir un médiateur dans son conflit avec Rome, tout en retirant un allié à son adversaire, ce qui ne pouvait être que positif.

D'après le récit que Polybe nous fait des événements, l'attitude des Romains vis-à-vis de Rhodes est nettement différente de ce à quoi nous pouvions logiquement nous attendre après les relations tendues qui avaient découlé du revirement romain au sujet du don de la Lycie, en 178/177. Nous avons bien montré que Rome n'avait pas apprécié l'attitude amicale des Rhodiens envers à la fois Séleucos IV et Persée, et que les relations entre les deux cités s'étaient donc progressivement dégradées. En revanche, une fois la troisième guerre de Macédoine entamée, ou sur le point de l'être, Rome se montre particulièrement conciliante et amicale avec les Rhodiens⁶¹⁰. Nous verrons pour quelle raison après avoir rapporté les différents événements que nous relate Polybe et qui concernent Rhodes et son activité diplomatique lors de la troisième guerre de Macédoine.

Au début du livre XXVII, Polybe rapporte l'attitude des Rhodiens vis-à-vis des Romains puis des Macédoniens. Selon l'historien grec, les ambassadeurs romains en mission dans les îles et les cités d'Asie se trouvaient principalement à Rhodes et étaient tout à fait satisfaits des préparatifs militaires de Rhodes, au cas où Rome eût besoin de son aide dans le conflit à venir contre Persée⁶¹¹. Après ce passage, Polybe relate l'envoi par Persée d'ambassadeurs à Rhodes, porteurs d'une lettre où le souverain macédonien expliquait pourquoi le droit était de son côté et non pas du côté des Romains⁶¹². L'historien grec rapporte avec précision les arguments tenus par les ambassadeurs macédoniens devant l'assemblée rhodienne, avant d'enchaîner sur la réaction des Rhodiens qui, d'après lui, donnèrent une réponse aimable mais choisirent malgré cela de rester fidèles à leur alliance avec Rome⁶¹³. Les Rhodiens ont, toujours d'après le récit de Polybe, voulu joindre les paroles aux actes, et ont proposé leur aide à C. Lucretius Gallus, commandant de la flotte romaine qui se trouvait alors à Cephallénie, suite à une demande de celui-ci⁶¹⁴. Ensuite, une fois la guerre entre Rome et la Macédoine commencée, lors d'une trêve, Persée a cherché à négocier avec les Rhodiens pour racheter des Macédoniens capturés, ce qui a finalement été accepté⁶¹⁵, après quelques

609 Sur la fin de la position d'arbitre et médiateur de Rhodes, en Méditerranée orientale, voir l'article de S.L. Ager, « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia*, 40, 1991, p.10-41.

610 Sur les relations entre Rome et Rhodes lors de la troisième guerre de Macédoine, voir notamment H.H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, p.139-150.

611 Polybe, XXVII, 3,1-5. Tite-Live, XLII, 45,1-7. Sur cet épisode, voir E.S. Gruen, *CQ*, 25, 1975, p.59 et R.M. Errington, *The dawn of Empire*, p.211-212.

612 Polybe, XXVII, 4,1-2 : Ὅτι Περσεὺς μετὰ τὸν σύλλογον τὸν πρὸς τοὺς Ῥωμαίους, ... τῶν Ἑλλήνων, πάντα τὰ δίκαια κατέταττεν εἰς τὴν ἐπιστολὴν καὶ τοὺς ὑφ' ἑκατέρων ῥηθέντας λόγους, ἅμα μὲν ὑπολαμβάνων ὑπερδέξιός φανήσεσθαι τοῖς δικαίοις, ἅμα δὲ βουλόμενος ἀπόπειραν λαμβάνειν τῆς ἐκάστων προαιρέσεως.

613 Polybe, XXVII, 4,9 : προκατεχόμενοι δὲ τῇ πρὸς Ῥωμαίους εὐνοίᾳ, καὶ νικῶντος αὐτοῖς τοῦ βελτίονος, τᾶλλα μὲν ἀπεδέξαντο φιλανθρώπως τοὺς πρεσβευτάς, ἠξίουσαν δὲ τὸν Περσέα διὰ τῆς ἀποκρίσεως εἰς μηδὲν αὐτοὺς παρακαλεῖν τοιοῦτον ἐξ οὗ φανήσονται πρὸς τὴν Ῥωμαίων ἀντιπράττοντες βούλησιν.

614 Polybe, XXVII, 8,1-15.

615 Polybe, XXVII, 14.

hésitations, selon Polybe. À l'été 169, une ambassade rhodienne s'est présentée devant le Sénat romain, pour renouveler l'alliance et demander la permission d'importer du blé de Sicile⁶¹⁶, tandis que, dans le même temps, d'autres ambassadeurs étaient envoyés auprès du consul Q. Marcius Philippus en Macédoine, qui les accueillit avec beaucoup d'amabilité⁶¹⁷.

La première question que nous pouvons soulever concerne donc, comme nous l'avions annoncé, l'attitude de Rome envers les Rhodiens. Le récit des événements par Polybe montre très clairement que Rome est amicale vis-à-vis de Rhodes, contrairement à quelques années auparavant. Tout d'abord, les ambassadeurs romains apprécient les préparatifs militaires des Rhodiens avant le début de la guerre : « Il en avisa alors les ambassadeurs romains et mit les préparatifs sous leurs yeux ; puis, comme ils étaient tout contents de la cité, il leur donna congé. Tiberius, qui avait agréé le dévouement des Rhodiens, se transporta à Rome⁶¹⁸ ». En ce qui concerne, l'aide navale de Rhodes à Rome, Polybe nous décrit principalement les dissensions internes au sein de l'île. Toutefois, il précise que, même si C. Lucretius Gallus a finalement décliné l'offre d'aide de la part de Rhodes, il a « accueilli avec amabilité tous les alliés qui étaient arrivés par la mer⁶¹⁹ ». En 169, en réponse à l'ambassade rhodienne que nous avons évoquée précédemment, le Sénat a accédé à sa demande d'importer du blé sicilien⁶²⁰, mais Polybe ne nous précise pas si l'alliance entre Rhodes et Rome a été renouvelée lors de cette ambassade⁶²¹. Quoi qu'il en soit, la réponse du Sénat aux Rhodiens était, de toute évidence, loin d'être négative. Pour comprendre les raisons d'un tel revirement, alors que Rome avait tout de même quelques raisons d'être un peu méfiante envers les Rhodiens qui s'étaient montrés amicaux envers Persée, contre lequel les Romains se trouvaient maintenant en guerre, il faut analyser la diplomatie romaine au début de la troisième guerre de Macédoine de façon plus globale. Nous avons vu précédemment que l'ambassade de C. Popilius Laenas et Cn. Octavius auprès des différentes confédérations de cités grecques, révélait la volonté de Rome de s'allier les Grecs, non pas forcément dans le but d'obtenir d'eux une aide militaire contre Persée, mais au moins pour les empêcher de basculer dans le camp macédonien. Nous retrouvons ici, avec Rhodes, le même cas de figure. Même si Rhodes semblait vouloir regagner la confiance romaine, comme le dit

616 Polybe, XXVIII, 2,1-2 : Ὅτι κατὰ τοὺς καιροὺς τούτους ἦλθον καὶ παρὰ Ῥοδίων πρέσβεις, ἤδη τῆς θερείας ληγούσης, Ἀγησίλοχος καὶ Νικαγόρας καὶ Νικάνδρος, τὴν τε φιλίαν ἀνανεωσόμενοι καὶ σίτου θέλοντες ἐξαγωγὴν λαβεῖν, ἅμα δὲ καὶ περὶ τῶν διαβολῶν ἀπολογησόμενοι τῶν λεγομένων κατὰ τῆς πόλεως.

617 Polybe, XXVIII, 17,1-15.

618 Polybe, XXVII, 3,5 : Ἄ τότε προφερόμενος τοῖς Ῥωμαίοις καὶ δεικνὺς ὑπὸ τὴν ὄψιν τὰς παρασκευάς, εὐδοκούμενους τῇ πόλει τοὺς πρεσβευτὰς ἐξαπέστειλεν. Οἱ δὲ περὶ τὸν Τεβέριον ἀποδεγεμένοι τὴν τῶν Ῥοδίων εὐνοίαν ἐκομίζοντο εἰς τὴν Ῥώμην.

619 Polybe, XXVII, 8,16 : Ὁ δὲ Λοκρήτιος πάντας ἀποδεξάμενος φιλανθρώπως τοὺς κατὰ θάλατταν παραγεγονότας συμμάχους ἀπέλυσε τῆς χρείας.

620 Polybe, XXVIII, 2,5 : Οὐ μὴν ἢ γε σύγκλητος τότε προσηπορήθη τούτων οὐδέν, καίπερ σαφῶς εἰδυῖα τὰ γενόμενα παρ' αὐτοῖς· σίτου <δ' ἔδωκε> δέκα μυριάδας μεδίμων ἐξάγειν ἐκ Σικελίας.

621 Il ne devait à cette époque pas y avoir de *foedus* existant entre Romains et Rhodiens, puisque ces derniers, après Pydna, ont longuement insisté auprès du Sénat pour obtenir la conclusion d'une alliance formelle. Voir Polybe, XXX, 31,19.

Polybe : « quoique les Rhodiens n'eussent pas besoin d'être traités ainsi, en ce temps-là⁶²² », nous voyons très bien que les Romains souhaitent éviter que les Rhodiens ne soutiennent Persée, de quelque manière que ce soit⁶²³. Si l'on trouve autant de marques d'amitié de la part de Rome envers Rhodes, c'est sans doute parce que les Romains étaient conscients de la présence d'un parti pro-macédonien à Rhodes et qu'ils désiraient limiter son influence en ne lui donnant aucun argument à avancer contre eux.

L'épisode de l'aide navale proposée par les Rhodiens aux Romains⁶²⁴ s'inscrit tout à fait dans cette logique diplomatique. Sans nous attarder, pour le moment, sur les débats ayant eu lieu à Rhodes suite à la lettre de C. Lucretius Gallus, nous pouvons nous interroger sur l'intérêt d'une telle demande, pour tout compte fait annoncer aux Rhodiens que leur aide n'était pas nécessaire. F.W. Walbank suggère que C. Lucretius Gallus a estimé que les effectifs envoyés par les alliés romains étaient trop faibles pour lui être d'une réelle utilité⁶²⁵. Il s'agit sans doute d'une des raisons du refus de C. Lucretius Gallus, mais nous pouvons aussi supposer que sa demande d'aide était aussi une sorte de test, pour permettre à Rome de savoir sur lesquels de ses alliés elle pouvait réellement compter lors de sa guerre contre Persée.

En ce qui concerne le récit de Polybe sur les événements survenus lors de la troisième guerre de Macédoine, outre sa position privilégiée puisqu'il se trouvait, en 170/169, être hipparque de la Confédération achéenne, qui s'intéressait évidemment de près au conflit en cours, il est évident qu'il a de plus disposé de sources romaines, mais aussi d'au moins une source rhodienne, étant donné qu'il nous décrit avec précision les débats qui ont eu lieu au sein de la cité, en réaction aux différentes ambassades envoyées à Rhodes lors de ces années. Ce sont ces débats que nous allons analyser maintenant, pour comprendre ce qu'ils nous indiquent sur la situation politique au sein de Rhodes et sur l'évolution de celle-ci, sans oublier de voir ce que le Sénat romain savait à ce sujet.

D'après le récit de Polybe, Persée a donc envoyé des ambassadeurs à Rhodes⁶²⁶, après la conférence du Pénée avec Q. Marcius Philippus à l'automne 172⁶²⁷, pour exposer ses arguments, et demander aux Rhodiens de ne pas prendre parti contre la Macédoine⁶²⁸. Après avoir rapidement

622 Polybe, XXVII, 3,2 : *καίπερ οὐ προσδεομένων τῶν Ῥοδίων κατὰ τοὺς τότε χρόνους.*

623 Sur la propagande romaine auprès des Rhodiens, voir H.H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, p.211-217.

624 En plus des 5 tétrères envoyées par Rhodes, il y avait aussi deux quinquères carthagoises, deux trirèmes d'Héraclée Pontique, quatre de Calchidie, et quatre de Samos. Voir Tite-Live, XLIII, 6,2.

625 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.305. Voir aussi P. Meloni, *Perseo*, p.244.

626 Polybe, XXVII, 4,3 : *εἰς δὲ τὴν Ῥόδον καὶ πρεσβευτὰς συναπέστειλεν Ἀντήνορα καὶ Φίλιππον.*

En ce qui concerne Philippos, nous n'avons aucune indication supplémentaire à son sujet. Pour Anténor, il s'agit sans doute de l'amiral macédonien qui a opéré en mer Égée en 168. Voir Tite-Live, XLIV, 28-29 et XLV 10,1. Voir aussi Wilcken, *RE*, I,2, 1894, « Antenor (6) », col. 2353.

627 Voir Tite-Live, XLII, 45,8-46,1. Sur les raisons de Q. Marcius Philippus d'avoir accordé à Persée la trêve qu'il demandait, voir R.M. Errington, *The dawn of Empire*, Londres, 1971, p.210.

628 Sur les sources de Polybe concernant cet épisode, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p. 269, qui souligne que Polybe a pu connaître le plaidoyer de Persée par des amis du roi, comme Hippias ou Pantauchos, ou par A. Atilius, qui accompagnait Q. Marcius Philippus en Grèce (Polybe, XXVII, 2,11). Il a aussi pu consulter un double de la

exposé les arguments de Persée, qui n'hésite pas à mettre en avant la réputation d'arbitre impartial, et de défenseur de la liberté et de l'indépendance des Grecs, de Rhodes, Polybe note que les propos des ambassadeurs du roi de Macédoine ont beaucoup plu aux Rhodiens⁶²⁹, « mais les Rhodiens étaient d'avance retenus par leur dévouement à la cause des Romains, et ce fut le meilleur parti qui l'emporta⁶³⁰ ». Il est très clair que, au moment de la venue des ambassadeurs de Persée, c'est une tendance pro-romaine qui domine la politique rhodienne, puisque selon Polybe les Rhodiens « demandèrent à Persée de ne les exhorter à rien qui fût susceptible d'être interprété comme une preuve qu'ils s'opposaient à la volonté des Romains⁶³¹ ». Cette conclusion est confirmée par l'attitude des ambassadeurs romains, dont la venue se situe après celle des ambassadeurs macédoniens, même si Polybe l'a placée avant dans son récit⁶³², qui appréciant l'attitude des Rhodiens et les préparatifs effectués en prévision de la guerre contre la Macédoine.

Si, en 171, le parti pro-romain est clairement supérieur à Rhodes, la situation va progressivement évoluer au cours de la guerre entre Rome et Persée, comme nous le révèle le récit de Polybe. Il est difficile de savoir ce qui est strictement véridique dans les discussions tenues lors de l'assemblée rhodienne que nous rapporte l'historien grec, mais comme nous l'avons signalé, et ce passage le confirme étant donné qu'il disposait d'au moins une source rhodienne pour relater ces événements, nous pouvons les tenir pour probables. Selon Polybe donc, C. Lucretius Gallus a adressé une lettre aux Rhodiens, par l'intermédiaire d'un certain Socratès, pour leur demander de lui envoyer des vaisseaux⁶³³. Cette demande a provoqué de longs débats à Rhodes, entre partis pro-romain et pro-macédonien. Le Mégalopolitain insiste principalement sur les arguments du second, puisque d'après lui, le parti pro-romain, avec notamment Agathagétos, Rhodophon et Astymédès, a simplement conseillé d'accéder immédiatement à la demande de C. Lucretius Gallus⁶³⁴. Le parti pro-macédonien, avec Deinon et Polyaratos, a quant à lui cherché à inciter l'assemblée rhodienne à

circulaire de Persée aux Grecs, se trouvant sans doute dans la bibliothèque du souverain macédonien.

629 Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.172-173.

630 Polybe, XXVII, 4,9 : προκατεχόμενοι δὲ τῇ πρὸς Ῥωμαίους εὐνοίᾳ, καὶ νικῶντος αὐτοῖς τοῦ βελτίονος.

Voir J. Deininger, *Widerstand*, p.186. Il faut rester prudent avec la traduction de τοῦ βελτίονος, car nous ne devons pas l'entendre au sens de parti politique clairement constitué, mais plutôt de l'avis, du conseil, qui selon Polybe se trouvait être le plus adapté à la situation pour Rhodes. C'est pour cela qu'É. Foulon a traduit cette expression par « meilleur parti ».

631 Polybe, XXVII, 4,9 : ἠξίουν δὲ τὸν Περσέα διὰ τῆς ἀποκρίσεως εἰς μηδὲν αὐτοὺς παρακαλεῖν τοιοῦτον ἐξ οὗ φανήσονται πρὸς τὴν Ῥωμαίων ἀντιπράττοντες βούλησιν.

632 Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.295.

633 Polybe, XXVII, 8,1 : Ὅτι Γάιος ἐτι περὶ τὴν Κεφαλληνίαν ὁρῶν ἐξέπεμψε τοῖς Ῥοδίοις γράμματα περὶ πλοίων ἐξαποστολῆς, συνθεὶς τὴν ἐπιστολὴν ἀλείπτῃ τινὶ Σωκράτει.

634 Polybe, XXVII, 8,3 : καὶ τοῦ διαβουλίου προτεθέντος, τοῖς μὲν περὶ τὸν Ἀγαθάγητον καὶ Ῥοδοφῶντα καὶ Ἀστυμήδην καὶ ἑτέροις πλείοσιν ἐδόκει πέμπειν τὰς ναῦς καὶ συνάπτεσθαι τῆς ἀρχῆς εὐθέως τοῦ πολέμου, μηδεμίαν πρόφασιν ποιουμένων.

Agathagétos, Rhodophon et Astymédès sont donc des membres du parti pro-romain à Rhodes. Sur Rhodophon, voir F. Stähelin, *RE*, I,A1, 1914, « Ῥοδοφῶν », col. 957. En ce qui concerne Astymédès, il a par la suite été envoyé comme ambassadeur à Rome. Il s'agit peut-être du fils d'Archocratès (*SIG*, n°644). Voir Polybe, XXX, 4,1-5,1, 21,4-5, 30,1, 31,1-20, XXXIII, 15,3 ; Tite-Live, XLV, 21-25 et Diodore, XXXI, 5.

refuser la demande romaine, en affirmant que la lettre venait en réalité d'Eumène II, avec qui les Rhodiens avaient des relations difficiles depuis quelque temps⁶³⁵. Le récit de Polybe est largement favorable au parti pro-romain, puisqu'il critique ouvertement les caractères et attitudes de Deinon et Polyaratos⁶³⁶, et souligne de plus que leurs arguments ne sont basés que sur le mensonge : « Ils disaient cela tout en sachant bien que la lettre se trouvait avoir été écrite par Lucretius, mais ils voulaient apprendre au peuple à ne jamais agir avec empressement en faveur des Romains, mais à toujours leur causer des difficultés et leur donner des motifs d'animosité et de mécontentement⁶³⁷ ». Malgré cela, son récit indique bien que le parti pro-macédonien à Rhodes est plus important que lors de la venue des ambassadeurs de Persée auparavant, car les débats sont cette fois visiblement plus houleux et indécis, alors qu'il ne s'agit que d'une simple demande de Rome, l'alliée de Rhodes. Cependant, le parti pro-romain reste dominant puisque, comme nous le rapporte Polybe, les Rhodiens, sous l'impulsion du prytane Stratoclès, ont répondu favorablement à la demande de C. Lucretius Gallus et ont envoyé cinq tétrères à Chalcis⁶³⁸.

L'épisode suivant concernant l'évolution de la situation politique à Rome est la libération des prisonniers macédoniens capturés par les Rhodiens, lorsque ceux-ci ont surpris Diophanès, envoyé de Persée, à Ténédos⁶³⁹. Cet épisode n'est rapporté par aucun autre historien antique, nous le trouvons seulement chez Polybe. Celui-ci nous signale que, après l'ambassade d'Anténor pour le rachat des captifs, les Rhodiens ont une nouvelle fois été divisés sur la réponse à donner : « Un grand embarras envahit alors les dirigeants politiques qui se demandèrent ce qu'ils devaient faire⁶⁴⁰ ». Les divisions internes existent donc toujours, mais contrairement à précédemment, où c'était le parti pro-romain qui avait emporté la décision, cette fois-ci, d'après Polybe, c'est l'inverse, puisque les Rhodiens ont alors accédé à la requête de Persée et autorisé le rachat des captifs macédoniens.

Nous pouvons donc nous interroger sur les raisons d'une telle évolution, alors que les Romains semblaient faire les efforts diplomatiques nécessaires pour éviter ce genre de situation, comme nous l'avons vu plus tôt. Il y a sans doute plusieurs explications à cela. Polybe n'indique pas

635 Polybe, XXVII, 8,4-9. Deinon et Polyaratos étaient les dirigeants du parti pro-macédonien de Rhodes. Voir Polybe, XXVIII, 2,3, 17,14 et XXIX, 11,2.

636 Polybe, XXVII, 8,12 : Συνέβαινε δὲ τοὺς προειρημένους οἰκείους ὑπάρχειν διὰ τὸν μὲν Πολυάρατον, ἀλαζονικώτερον ὄντα καὶ κενόδοξον, ὑπόχρεων πεπονηκέναι τὴν οὐσίαν, τὸν δὲ Δεῖνωνα, φιλάργυρον ὄντα καὶ θρασύν, ἐξ ἀρχῆς οἰκεῖον εἶναι τῆς ἐκ τῶν δυναστῶν καὶ βασιλέων ἐπανορθώσεως.

637 Polybe, XXVII, 8,10 : Ἐλεγον δὲ ταῦτα, καλῶς μὲν εἰδότες ὅτι συμβαίνει γεγράφθαι τὴν ἐπιστολὴν ὑπὸ τοῦ Λοκρητίου, βουλόμενοι δὲ τοὺς πολλοὺς διδάσκειν μηδὲν ἐξ ἐτοίμου ποιεῖν Ῥωμαίους, ἀλλ' ἐν πᾶσι δυσχρηστεῖν καὶ διδόναι προσκοπῆς καὶ δυσαρεστήσεως ἀφορμάς.

638 Polybe, XXVII, 8,13 : Ἐφ' οἷς Στρατοκλῆς ὁ πρύτανις ἐπαναστὰς καὶ πολλὰ μὲν κατὰ τοῦ Περσέως εἰπόν, πολλὰ δὲ περὶ Ῥωμαίων ἐπ' ἀγαθῷ, παρώρμησε τοὺς πολλοὺς εἰς τὸ κυρῶσαι τὸ ψήφισμα τὸ περὶ τῆς ἐξαποστολῆς τῶν πλοίων.

639 Polybe, XXVII, 8,15.

640 Polybe, XXVII, 14,1 : ἐνέπεσε μεγάλη τοῖς πολιτευομένοις ἀπορία περὶ τοῦ τί δέον εἶη ποιεῖν.

Voir E.S. Gruen, *CQ*, N.S. 25, 1975, p.70.

quelles sont les raisons qui amènent la situation politique à Rhodes à évoluer ainsi, mais son récit nous permet malgré tout de les déceler. Il y a bien entendu l'argument économique, puisque la guerre entre Rome et la Macédoine n'arrange pas le commerce des Rhodiens, qui peuvent donc être intéressés par l'option de chercher à y mettre un terme, en se plaçant en tant que médiateurs entre Rome et Persée, ce qui du point de vue romain revient à basculer dans le camp macédonien, comme nous le verrons plus tard. Les premières opérations militaires n'ont de plus pas été très rassurantes pour les alliés des Romains, puisque c'est même Persée qui prend, légèrement, l'avantage, notamment avec sa victoire à Callinicos, que Polybe évoque brièvement dans les fragments dont nous disposons⁶⁴¹. L'historien grec signale que cette victoire macédonienne, bien que relativement modeste sur le plan militaire, a eu un grand effet sur les populations de Grèce⁶⁴², qui ont largement soutenu Persée à la suite de cet événement. Même si Polybe ne nous parle que de la Grèce, il n'y a pas de raisons de penser que cette victoire de Persée n'a eu aucune conséquence à Rhodes. Enfin, il ne faut pas non plus oublier l'attitude des commandants romains au début de la troisième guerre de Macédoine, qui traitaient les alliés de Rome avec fort peu de considération, ce qui ne pouvait manquer de mécontenter ces derniers. Nous pouvons par exemple citer la réaction de C. Lucretius Gallus lors de l'arrivée des navires rhodiens, à sa demande. Il leur signala simplement qu'il n'avait tout compte fait pas besoin d'eux. Il est assez logique de penser que les Rhodiens n'ont pas apprécié ce genre d'attitude⁶⁴³.

Néanmoins, dans cette complexe évolution de la situation politique à Rhodes, nous trouvons un épisode qui va à contre sens, si l'on peut dire, de ce que nous venons d'expliquer. En effet, Polybe nous rapporte que, lors de l'été 169, Rhodes a envoyé des ambassadeurs à Rome pour renouveler l'alliance avec Rome, et demander l'autorisation d'importer du blé⁶⁴⁴. Les divisions politiques existent cependant toujours à Rhodes, entre partis pro-macédonien et pro-romain, comme le précise Polybe⁶⁴⁵, mais il semble que, à ce moment, c'est le parti pro-romain qui est à nouveau majoritaire à Rhodes. La seule explication qu'il y a à cela, puisqu'il n'y a pas eu de succès militaires

641 Polybe, XXVII, 9,1 et 10,1.

642 Polybe, XXVII, 10-11.

643 Du même avis, sur l'attitude de C. Lucretius Gallus, R.B. Mc Shane, *The foreign policy of Attalids of Pergamum*, p.180.

644 Polybe, XXVIII, 2. Tite-Live donne une version sensiblement différente de celle de Polybe. Pour l'annaliste romain, les Rhodiens, lors de cette ambassade en 169, ont déclaré avec arrogance devant le Sénat qu'ils s'engageraient dans la guerre dans le camp de leur choix. La version de Polybe est ici nettement préférable à celle de Tite-Live, qui veut sans nul doute justifier l'attitude ultérieure du Sénat romain lors de l'ambassade rhodienne de 168, venue à Rome pour proposer une médiation dans la guerre entre Romains et Macédoniens. Voir E.S. Gruen, *CQ*, 25, 1975, p.59-60 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.327.

645 Pour E.S. Gruen, *CQ*, 25, 1975, p.76, Polybe exagère les divisions internes existantes à Rhodes. C'est une hypothèse qui n'est pas à négliger, si Polybe a disposé d'une source rhodienne pro-romaine, ce qui était sûrement le cas, mais il n'y a pas d'argument décisif pour affirmer qu'il a véritablement exagéré dans sa description des divisions politiques à Rhodes à cette époque. Les efforts diplomatiques de Rome et de Persée ne devaient pas rester sans effet, et il est évident que les Rhodiens se trouvaient divisés entre les deux camps.

romains pour renverser la tendance en Macédoine, c'est le *senatus consultum* pris par le Sénat pour éviter les abus des généraux romains. C'est ce qu'a très bien compris Polybe qui signale que : « Quand le bruit parvint aux oreilles des Rhodiens que le Sénat avait pris le décret dans lequel il avisait les Grecs de ne plus prêter attention aux injonctions des généraux, mais seulement à ses propres décrets à lui, la plupart d'entre eux approuvèrent la prudence du Sénat⁶⁴⁶ ». Pour l'historien grec, c'est la raison majeure de cette ambassade rhodienne envoyée à Rome, malgré l'opposition des hommes politiques rhodiens pro-macédonien. D'après son récit, le Sénat était au courant des dissensions à Rhodes et de l'influence non négligeable du parti pro-macédonien, mais il accéda tout de même à leurs demandes, ce qui pouvait renforcer le parti pro-romain de l'île. De plus, l'ambassade rhodienne envoyée auprès du consul Q. Marcius Philippus avait été très aimablement reçue, et celui-ci avait conseillé aux ambassadeurs rhodiens de faire ce qui était en leur pouvoir pour faire cesser la guerre, qui venait de commencer. Nous développerons plus tard à propos de cette suggestion de Q. Marcius Philippus et de l'identification de la guerre évoquée ici⁶⁴⁷.

Quoi qu'il en soit, les partisans de la Macédoine à Rhodes ont utilisé ces arguments pour affirmer que Rome était mal engagée dans la guerre et que sa situation n'était pas brillante : « En effet, ceux qui étaient sains d'esprit se réjouissaient vivement de l'amabilité des Romains, tandis que les agitateurs et autres malfaisants calculaient en eux-mêmes que l'amabilité ostentatoire des Romains était la preuve qu'il redoutaient la situation dans laquelle ils étaient et que le cours des événements n'était pas conforme à leurs prévisions⁶⁴⁸ ». Ces fluctuations dans la politique rhodienne montrent bien que la situation est particulièrement difficile à appréhender et que l'évolution de cette situation est principalement liée à la progression de la troisième guerre de Macédoine et aux succès, ou échecs, de Rome.

Il est bien visible que, malgré les efforts de Rome, le parti pro-macédonien tient de plus en plus d'importance dans la situation politique de Rhodes⁶⁴⁹, et plus la guerre contre Persée s'éternise, plus cet état de fait se renforce. L'argument économique que nous évoquions devient plus prégnant, incitant les Rhodiens à chercher une solution pour y remédier aussi vite que possible, sans pour autant être la seule puissance de la Méditerranée orientale à l'essayer⁶⁵⁰. De plus, l'absence de

646 Polybe, XXVIII, 16,2 : Προσπεσόντος γὰρ αὐτοῖς τοῦ τῆς συγκλήτου δόγματος, ἐν ᾧ διεσάφει μηκέτι προσέχειν τοῖς τῶν στρατηγῶν ἐπιτάγμασιν, ἀλλὰ τοῖς αὐτῆς δόγμασι, καὶ τῶν πολλῶν ἀποδεχομένων τὴν τῆς συγκλήτου πρόνοιαν.

647 Voir *infra* p.190-191.

648 Polybe, XXVIII, 17,12 : Οἱ μὲν γὰρ ὑγιαίνοντες περιχαρεῖς ἦσαν ἐπὶ τῇ φιλανθρωπῳίᾳ τῶν Ῥωμαίων, οἱ δὲ κινηταὶ καὶ καχέκται συνελογίζοντο παρ' αὐτοῖς σημεῖον εἶναι τὴν ὑπερβολὴν τῆς φιλανθρωπίας τοῦ δεδιέναι τὴν περίστασιν τοὺς Ῥωμαίους καὶ μὴ χωρεῖν αὐτοῖς τὰ πράγματα κατὰ λόγον.

649 Nous rejoignons donc sur ce point E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.96 : « but it seems that in all the important Greek states in Europe, as well as in Rhodes, there were anti-Roman parties, which gained in strength as the war dragged on ».

650 Voir A.C. Scafuro, « Prusias II of Bithynia and third party arbitration », *Historia*, 36, 1987, p.28-37, qui évoque la tentative de médiation rhodienne, avant de s'attarder surtout sur celle de Prusias II.

victoires militaires romaines peut amener les alliés de Rome à estimer que le fait de se placer en tant que médiateurs dans la guerre entre Romains et Macédoniens serait rendre service à Rome en lui permettant de se tirer d'une situation difficile. Ce sont tous ces arguments qui vont progressivement amener Rhodes à vouloir mettre un terme à la troisième guerre de Macédoine, sans prévoir un instant quelles pouvaient être les conséquences de son action.

2°) Tentative de médiation des Rhodiens lors de la troisième guerre de Macédoine.

Le déroulement de la troisième guerre de Macédoine, ainsi que ses causes et ses conséquences, ont été particulièrement étudiés par les historiens modernes⁶⁵¹. Nous allons, pour le moment, seulement nous attarder sur l'aspect diplomatique des événements de cette guerre, qui ont concerné Rhodes et l'ont amenée à intervenir pour proposer ses services de médiatrice. Nous avons vu précédemment pour quelles raisons le parti pro-macédonien de Rhodes avait pris davantage d'importance au cours de la guerre opposant Rome à la Macédoine de Persée, nous n'allons donc pas revenir sur ce point, mais plutôt nous intéresser à l'ambassade rhodienne de 168, et aux conditions qui ont placé Rhodes en position particulièrement difficile vis-à-vis de Rome. Nous nous intéresserons aussi bien entendu à la politique du Sénat romain et à ses raisons d'accueillir ainsi la proposition des ambassadeurs rhodiens, pour comprendre si tout cela était prémédité, ou bien si Rome s'est simplement adaptée aux circonstances, son attitude évoluant selon ses intérêts et selon les prétextes qui pouvaient lui être fournis par les différentes puissances de la Méditerranée orientale, ici Rhodes.

Même si, comme nous l'avons déjà rappelé, le récit de Polybe concernant ces années est assez fragmentaire, nous disposons tout de même de certains passages relatifs à l'activité diplomatique de Rhodes, ou auprès de Rhodes, qui nous permettent de mieux comprendre les événements qui nous intéressent ici. Polybe nous rapporte en effet la venue à Rhodes d'une ambassade envoyée par Persée et par Genthios d'Illyrie, pour tenter une nouvelle fois de convaincre les Rhodiens d'essayer de mettre un terme à la guerre en cours⁶⁵². Puis, le dernier passage des livres

651 Voir A. Aymard, « A la veille de la troisième guerre de Macédoine », *REA*, 67, 1945, p.335, E. Bickermann, « Notes sur Polybe : III. Initia belli macedonici », *REG*, 46, 1953, p.498, P. Meloni, *Perseo*, Rome, 1953, P. Pédech, *La méthode historique*, p.123-140, Ed. Will, *Histoire politique*, II, p.297-301, E.S. Gruen, *CQ*, N.S. 25, 1975, p.58-81 et « Class conflict and the Third Macedonian War », *AJAH*, 1, 1976, p.29-60, F.W. Walbank, « The causes of the Third Macedonian War : Recent Views », *Ancient Macedonia*, 2, 1977, p.81-94, W.L. Adams, « Perseus and the Third Macedonian War », dans W.L. Adams et E.N. Borza, *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian tradition*, 1982, p.237-256, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.399-429, A.M. Eckstein, « Rome, the war with Perseus and third party mediation », *Historia*, 37, 1988, p.414-444, N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, 1988, et D. Golan, « Polybius and the outbreak of the Third Macedonian war », *AC*, 58, 1989, p.112-127.

652 Polybe, XXIX, 11,1-6.

XXII à XXIX des *Histoires* concernant les relations entre Rhodes et Rome, le plus important, est le récit de l'ambassade rhodienne de 168, menée par Hagépolis, avec son audience par le Sénat romain, et la réaction de celui-ci aux propos des ambassadeurs rhodiens⁶⁵³.

Selon Polybe, la venue des ambassadeurs de Persée, Métrodoros⁶⁵⁴, et Genthios, Parménion et Morcos⁶⁵⁵, a provoqué de sérieux remous à Rhodes, en faveur cette fois-ci du parti pro-macédonien de l'île : « Deinon <et Polyaratos> osaient désormais parler ouvertement en faveur de Persée, tandis que Théaidétos était frappé de consternation par ce qui advenait⁶⁵⁶ ». Il est donc très clair que le parti pro-macédonien est de plus en plus influent à Rhodes, pour les raisons que nous avons déjà évoquées. Les Romains ne prennent pas l'avantage militaire sur la Macédoine, qui peut même s'enorgueillir de quelques victoires, et la situation militaire générale ne semble donc pas pencher en faveur de Rome, ce qui pour Polybe est l'une des raisons du revirement politique à Rhodes, comme il le signale très clairement : « Et, de fait, il (Théaidétos) était découragé par l'arrivée des embarcations macédoniennes, la multitude de cavaliers qui avaient péri et le revirement de Genthios⁶⁵⁷ ». Surtout, pour les Rhodiens, ce que Polybe n'a pas remarqué, la guerre nuit à la prospérité économique, d'autant plus que la sixième guerre de Coïlé-Syrie a débuté, ce qui était loin d'arranger le commerce des Rhodiens en Méditerranée orientale. Plus que le désir d'une paix générale, c'est surtout la volonté de Rhodes de retrouver une situation politique favorable au bon déroulement du commerce, vital pour sa prospérité économique, qu'il faut voir comme la raison principale de son désir de mettre un terme à la guerre entre Rome et la Macédoine.

Les Rhodiens ont donc décidé, comme nous l'indique Polybe, non pas de se ranger du côté de la Macédoine, mais de se poser en tant que médiateurs entre Rome et Persée, pour faire cesser la guerre au plus vite : « les Rhodiens décidèrent de répondre aimablement aux deux rois en les informant qu'il avait été décidé de faire cesser la guerre et en les exhortant aussi à se montrer conciliants⁶⁵⁸ ». Après cette ambassade de Persée et de Genthios, les Rhodiens ont envoyé deux ambassades, une auprès du nouveau consul romain en Macédoine, L. Aemilius Paullus, et une autre à Rome, menée par Hagépolis, accompagné de Dioclès et Clénombrotos⁶⁵⁹. Nous disposons

653 Polybe, XXIX, 19,1-11.

654 Celui-ci attendait auparavant à Thessalonique d'être rejoint par les ambassadeurs de Genthios (Polybe, XXIX, 4,7 ; Tite-Live, XLIV, 23,10). Il s'agit probablement du Macédonien qui a pris Thasos en 202 (Polybe, XV, 24,2), mais nous n'avons pas davantage de renseignements à son sujet.

655 Tite-Live cite les mêmes noms (XLIV, 23,4), mais ils nous sont inconnus hormis pour cet épisode.

656 Polybe, XXIX, 11,2 : τῶν μὲν περὶ τὸν Δεῖωνα <καὶ Πολυάρατον> φανερώς ἤδη τολμώντων λέγειν τὰ τοῦ Περσέως, τῶν δὲ περὶ Θεαίδητον καταπεπληγμένων τὰ συμβαίνοντα.

657 Polybe, XXIX, 11,3 : καὶ γὰρ ἡ τῶν λέμβων παρουσία καὶ τὸ πλῆθος τῶν ἀπολωλότων ἰπέων καὶ ἡ τοῦ Γενθίου μετὰθεσις συνέτριβεν αὐτούς.

658 Polybe, XXIX, 11,5 : ἔδοξε γὰρ τοῖς Ῥοδίοις ἀποκριθῆναι φιλοφρόνως ἀμφοτέροις τοῖς βασιλεῦσι καὶ διασαφεῖν ὅτι δέδοκται διαλύειν αὐτοῖς τὸν πόλεμον καὶ παρακαλεῖν κάκεινους εὐδιαλύτους ὑπάρχειν.

Polybe se répète d'ailleurs sur ce sujet, puisqu'il annonçait déjà cette décision des Rhodiens dans son paragraphe précédent, consacré à la diplomatie rhodienne (XXIX, 10,1-7).

659 Polybe, XXIX, 10,4 : Οἱ δὲ πρυτάνεις παραχρῆμα πρεσβευτὰς κατέστησαν τοὺς διαλύσοντας τὸν πόλεμον, εἰς μὲν

seulement de l'ambassade venue à Rome dans le récit de Polybe⁶⁶⁰, et c'est la plus importante des deux, étant donné que L. Aemilius Paullus a demandé aux ambassadeurs rhodiens qui se sont présentés devant lui un délai de deux semaines avant de répondre à leur proposition de médiation, et une semaine plus tard avait lieu sa victoire à Pydna, rendant la proposition rhodienne désormais inutile⁶⁶¹.

Nous allons donc nous intéresser de près au récit que nous fait Polybe de l'ambassade rhodienne à Rome, chargée de proposer au Sénat les services de Rhodes en tant que médiatrice afin de mettre un terme à la guerre les opposant à Persée. Selon le récit de Polybe, l'ambassade rhodienne est arrivée à Rome avant la victoire de L. Aemilius Paullus à Pydna, mais elle n'a été introduite devant le Sénat qu'après les nouvelles de la victoire arrivées à Rome⁶⁶². Malgré cela, les ambassadeurs rhodiens s'en sont tenus à leur mission, annonçant aux sénateurs le but de leur visite, mais en ajoutant que les Rhodiens étaient heureux de voir que la guerre se terminait selon le souhait des Romains⁶⁶³. Pour Polybe, le discours des ambassadeurs rhodiens a été très mal reçu par les sénateurs romains, qui ont estimé que Rhodes avait fait une telle proposition de médiation dans le but de venir en aide non pas aux Romains mais à Persée⁶⁶⁴. Le récit de Polybe sur cet épisode n'est pas à mettre en doute, il est évident qu'il a pu côtoyer des hommes politiques romains ayant assisté à cette décision du Sénat, décision qui a de plus été connue dans le monde hellénistique. Ce qui nous intéresse ici, ce sont principalement les raisons de Rome d'agir ainsi envers les Rhodiens, les motifs qui ont été donnés, et les conséquences que cela a eu sur les relations entre Rome et Rhodes après 168.

La première chose que nous pouvons dire, c'est que l'ambassade rhodienne a été particulièrement maladroite lors de son audience devant le Sénat. Elle était effectivement au courant de la victoire romaine à Pydna, puisque Polybe nous rapporte que les ambassadeurs rhodiens ont

τὴν Ῥώμην Ἀγέπολιν, Διοκλῆ, Κληνόμβροτον.

Pour Hagépolis, il avait déjà été envoyé à Rome auparavant (XXVIII, 16,6). Dioclès et Clénombrotos nous sont inconnus par ailleurs.

660 Polybe, XXIX, 19,1-11.

661 Sur cette ambassade rhodienne auprès de L. Aemilius Paullus, Polybe nous indique seulement les noms des ambassadeurs : Damon, Nicostratos, Hagésilochos et Téléphos (XXIX, 10,4).

662 Polybe, XXIX, 19,1 : Ὅτι κατὰ τὸν καιρὸν, ἐν ᾧ Περσεὺς ἠττηθεὶς ἀνεδίδρασκεν, ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ τοὺς παρὰ τῶν Ῥοδίων πρεσβευτὰς παραγεγονότας ὑπὲρ τοῦ διαλύειν τὸν πρὸς Περσέα πόλεμον προσκαλέσασθαι.

Pour une analyse générale sur les dates d'audience des ambassades étrangères par le Sénat romain, voir M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République Romaine*, p.294-320.

663 Polybe, XXIX, 19,3-4 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἀγέπολιν εἰσπορευθέντες ἔλθειν μὲν ἔφασαν διαλύσοντες τὸν πόλεμον· τὸν γὰρ δῆμον τῶν Ῥοδίων, ἐλκομένου τοῦ πολέμου καὶ πλείω χρόνον, θεωροῦντα διότι πᾶσιν μὲν τοῖς Ἑλλήσιν ἀλυσιτελής καὶ αὐτοῖς δὲ Ῥωμαίοις διὰ τὸ μέγεθος τῶν δαπανημάτων, ἔλθειν ἐπὶ ταύτην τὴν γνώμην· νῦν δὲ λελυμένου τοῦ πολέμου κατὰ τὴν τῶν Ῥοδίων βούλησιν συγχαίρειν αὐτοῖς.

664 Polybe, XXIX, 19,9 : προφανὲς εἶναι τοῖς ὀρθῶς σκοποῦμενοις διότι τὰς πρεσβείας ἐξέπεμψαν οὐ διαλύειν ἐθέλοντες τὸν πόλεμον, ἀλλ' ἐξελέσθαι τὸν Περσέα καὶ σῶσαι, καθ' ὅσον εἰσὶν δυνατοί.

La réponse du Sénat suite à l'ambassade rhodienne mettait sans doute un terme à l'*amicitia* entre Rome et Rhodes. Voir H.H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, p.150.

affirmé être heureux de voir la guerre conclue en faveur des Romains, mais pourtant, Hagépolis a clairement annoncé devant le Sénat être venu pour faire cesser la guerre, qui était désavantageuse pour tous les Grecs, ainsi que pour les Romains. Nous pouvons nous demander d'ailleurs si la mention des préjudices que la guerre causait aux Grecs n'est pas davantage le reflet de la pensée de Polybe, plutôt que les véritables propos des ambassadeurs rhodiens, qui, logiquement, auraient dû surtout insister sur les désagréments que la durée de la guerre causait aux Romains. Nous avons dit que l'ambassade rhodienne avait été maladroite, mais il faut tout de même nuancer ce jugement ; il est fort probable que le but de cette ambassade était connu avant même qu'elle ne se soit présentée devant le Sénat, de la même manière que pour l'ambassade lagide, venue précédemment dans le même but, et à laquelle M. Aemilius Lepidus avait déconseillé de proposer sa médiation pour la guerre⁶⁶⁵. Ainsi, même si les ambassadeurs rhodiens avaient choisi de ne faire aucune mention de la proposition de médiation qu'ils étaient censés faire, il est fort probable que la réaction du Sénat aurait été strictement la même.

Avant de nous intéresser aux motifs ayant amené le Sénat romain à se montrer particulièrement dur avec les Rhodiens, en réaction à leur ambassade, nous allons tout d'abord analyser les raisons avancées par Polybe dans son récit. Selon l'historien grec, les sénateurs ont estimé que les Rhodiens ne se souciaient pas de l'intérêt des Grecs, mais qu'ils avaient envoyé cette ambassade seulement dans l'intérêt de Persée, puisque celui-ci se trouvait maintenant dans une situation très difficile suite à sa défaite à Pydna. Étant donné que l'ambassade rhodienne est arrivée à Rome avant que la bataille de Pydna ne se soit déroulée, il est toutefois évident que la sauvegarde de Persée n'était pas le but premier des Rhodiens. Polybe montre très clairement qu'il ne s'agit là que d'un prétexte tout trouvé par le Sénat, et c'est sans doute comme cela que cet épisode était perçu chez les Achéens, ou plus largement dans le bassin oriental de la Méditerranée. Si le Sénat romain a choisi ce prétexte pour s'en prendre aux Rhodiens, c'est, d'après Polybe, pour faire un exemple, et adresser un avertissement à l'ensemble du bassin méditerranéen : « Les sénateurs, voulant profiter de l'occasion pour faire des Rhodiens un exemple, expédièrent une réponse, dont voici la teneur »⁶⁶⁶.

Pour Polybe donc, Rome s'est adaptée aux circonstances et a profité de l'ambassade

665 Polybe, XXVIII, 1,7-8 : οἱ δὲ περὶ τὸν Τιμόθεον περὶ τε τῆς <τῶν> φιλανθρώπων ἀνανεώσεως καὶ τοῦ διαλύειν τὸν πρὸς Περσέα πόλεμον, μάλιστα δὲ παρατηρεῖν τὰς τῶν περὶ τὸν Μελέαγρον ἐντεύξεις. Περὶ μὲν οὖν τῆς διαλύσεως οὐκ ἐθάρρησαν εἰπεῖν, Μάρκου συμβουλευσάντος αὐτοῖς Αἰμιλίου· περὶ δὲ τῶν φιλανθρώπων ἀνανεωσάμενοι καὶ λαβόντες ἀποκρίσεις ἀκολούθους τοῖς ἀξιουμένοις ἐπανήλθον εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν.
Voir aussi Diodore, XXX, 2, qui signale que les ambassadeurs lagides ont fait mention de la situation en Coïlé-Syrie, mais la version de Polybe nous semble ici préférable. Voir O. Mörkholm, « Antiochos IV of Syria », *C&M*, Diss. VIII, Copenhague, 1966.

666 Polybe, XXIX, 19,5 : Ἡ δὲ σύγκλητος χρωμένη τῷ καιρῷ καὶ βουλομένη παραδειγματίσαι τοὺς Ῥοδίους ἀπόκρισιν ἐξέβαλεν, ἧς ἦν τὰ συνέχοντα ταῦτα.

malencontreuses des Rhodiens pour montrer à l'ensemble du monde hellénistique qu'elle n'acceptait pas qu'un de ses alliés puisse chercher à vouloir mettre un terme à une guerre dans laquelle elle se trouvait engagée. Il n'y avait donc rien de prémédité dans le fait d'introduire l'ambassade rhodienne devant le Sénat après l'arrivée des nouvelles de la victoire de Pydna.

Nous devons maintenant nous intéresser aux véritables intentions de Rome. Le fait de recevoir tardivement les ambassadeurs rhodiens, après la victoire de Pydna, était-il calculé, afin d'avoir un excellent prétexte pour les placer en position d'infériorité ? La réponse à cette question est assez évidente, Rome ne pouvait être sûre que L. Aemilius Paullus allait battre l'armée de Persée lors d'une bataille décisive, même si sa nomination comme consul donnait davantage de confiance aux Romains sur l'issue du conflit, puisque cela faisait déjà plusieurs années que la guerre durait, sans aucune avancée significative sur le plan militaire pour Rome. Parier sur une victoire totale était donc particulièrement risqué pour le Sénat romain. Chacun, dans le monde hellénistique, savait que les reproches de Rome aux Rhodiens, comme quoi ils désiraient faire cesser la guerre dans l'intérêt de Persée, n'étaient pas fondés, puisque l'ambassade rhodienne était arrivée à Rome avant que la bataille de Pydna n'ait eu lieu. Ce n'est donc pas la date de cette ambassade qui pose problème, mais sa teneur. Rome, depuis le début des guerres puniques, n'a jamais accepté de négocier lorsqu'elle se trouvait en position d'infériorité, ou même d'égalité, ce que Polybe signale très bien avec l'épisode des négociations entre Persée et le consul P. Licinius Crassus⁶⁶⁷. Nous pouvons donc supposer que le Sénat n'a pas apprécié de voir une tierce puissance proposer sa médiation pour faire cesser la guerre. Néanmoins, cet argument ne tient pas non plus, puisque les Rhodiens n'ont pas été les seuls à proposer leurs services au cours de la troisième guerre de Macédoine. Les Lagides ont voulu le faire, et même si M. Aemilius Lepidus les en a dissuadés, les Romains étaient bien entendu au courant et n'ont pas pour autant pris de mesures à l'encontre de l'Égypte pour lui reprocher cette initiative. Prusias II de Bithynie a, lui aussi, proposé de se placer en tant que médiateur, ce qui a été refusé par Rome⁶⁶⁸.

S'il ne s'agit pas, comme nous venons de le montrer, de la date de l'ambassade, ni de sa teneur, il est donc difficile d'expliquer quelles étaient, réellement, les motivations de Rome lors de cet épisode de l'ambassade rhodienne de 168. D'après nous, ces motivations sont multiples, et ne sont pas le fruit d'un savant calcul fait longtemps à l'avance. Il n'y a pas eu, comme l'a suggéré

667 Polybe, XXVII, 9,1-15.

668 Sur la proposition de médiation de Prusias II, et la comparaison avec l'ambassade rhodienne de 168, voir A.C. Scafuro, « Prusias II of Bithynia and third party arbitration », *Historia*, 36, 1987, p.28-37, qui souligne avec justesse la différence de traitement de la part de Rome envers Prusias II et les Rhodiens. Malgré sa proposition de médiation, Prusias II, au contraire de Rhodes, ne s'est pas vu recevoir de reproches du Sénat romain, alors pourtant qu'il ne se trouvait pas être un allié des Romains. Voir aussi A.M. Eckstein, *Historia*, 37, 1988, p.414-444, qui compare les différentes tentatives de médiation durant la troisième guerre de Macédoine, montrant que l'attitude du Sénat romain en réaction à ces propositions dépendait fortement des circonstances.

Polybe en rapportant l'épisode de l'entretien de Q. Marcius Philippus avec les ambassadeurs rhodiens, de volonté du Sénat de placer intentionnellement les Rhodiens dans la position où il pourrait leur faire des reproches en toute bonne foi, au moins en apparence. Il est très clair que les sénateurs romains se sont adaptés aux circonstances et ont profité de l'erreur des Rhodiens d'envoyer une ambassade pour faire cesser la guerre, à ce moment-là. Comme le signale Polybe, si cette ambassade avait été envoyée au cours des deux années précédentes, lorsque Persée, pourrait-on dire, dominait la situation militaire face à Rome en Macédoine⁶⁶⁹, les Romains n'auraient pu se servir de ce prétexte. Ce qui est, pour nous, la raison principale de l'attitude de Rome lors de cet épisode, c'est qu'il s'agissait de Rhodes, et non pas d'une autre cité, ou d'un royaume, de la Méditerranée orientale. Nous avons déjà montré que les relations entre Rome et Rhodes s'étaient progressivement refroidies à partir de 188, avec l'affaire de la Lycie, puis à cause des relations amicales de Rhodes avec la Macédoine et les Séleucides. La croissance du parti pro-macédonien à Rhodes, qui était évidemment connue du Sénat⁶⁷⁰, ne devait pas non plus plaire à Rome, qui a sans doute laissé les choses se dérouler, et a eu une attitude amicale avec les Rhodiens au début de la guerre seulement dans le but d'éviter que ceux-ci ne basculent justement dans le camp de la Macédoine au cours du conflit. Les marques de bienveillance de la part des ambassadeurs romains au début de la troisième guerre de Macédoine ne sont donc, d'après nous, aucunement un argument pour affirmer que les relations entre Rome et Rhodes étaient encore bonnes à ce moment. Les reproches du Sénat envers Rhodes en 168, en réaction à leur ambassade venue à Rome pour faire cesser la guerre, ne doivent donc pas être vus comme des reproches adressés à cause de cette ambassade en particulier, mais plutôt à cause de l'évolution progressive des relations entre Rome et Rhodes au cours des deux décennies précédentes.

Ainsi, les circonstances ont permis aux Romains d'adresser aux Rhodiens des reproches avec une apparence de légitimité, mais il ne s'agissait pas, comme Polybe l'a cru, d'un exemple⁶⁷¹, pour montrer aux Grecs que Rome pouvait se servir du moindre prétexte pour faire valoir sa supériorité, tant militaire que diplomatique. Nous trouvons là, en revanche, un épisode révélant les réalités de l'impérialisme romain, qui est défensif, s'adapte aux circonstances et profite d'elles, un impérialisme défensif qui n'existe pas seulement sur le plan militaire, mais aussi sur le plan diplomatique. Rome n'accepte pas de voir un allié, puisque Rhodes, en 188, se trouve être un allié fidèle des Romains,

669 Polybe, XXIX, 19,7 : Εἰ μὲν γὰρ τῶν Ἑλλήνων χάριν ἐπρέσβευον, ἐκεῖνον οἰκειότερον εἶναι τὸν καιρὸν, ὅτε ὁ Περσεὺς τὴν τῶν Ἑλλήνων χώραν ἐπόρθει καὶ τὰς πόλεις, στρατοπεδεύων μὲν ἐν Θετταλία σχεδὸν ἐπὶ δύο ἔνιαυτούς...

670 Polybe, XXVIII, 2,5.

671 Polybe, XXIX, 19,5 : Ἡ δὲ σύγκλητος χρωμένη τῷ καιρῷ καὶ βουλομένη παραδειγματίσαι τοὺς Ῥοδίους ἀπόκρισιν ἐξέβαλεν, ἧς ἦν τὰ συνέχοντα ταῦτα.

s'opposer à sa volonté, comme avec l'épisode du don de la Lycie, ou mener une politique trop indépendante, pouvant contrecarrer les intérêts romains en Méditerranée, intérêts qui étaient mal définis, ce qui permettait à Rome de pouvoir profiter des erreurs diplomatiques de ses alliés, ou des autres puissances orientales.

Les Rhodiens ont donc découvert, à leurs dépens, en quoi consistait le fait d'être ami et allié de Rome, lorsque les conditions de relations avec les Romains n'étaient pas clairement définies auparavant. C'est pour cela que, après 168, les Rhodiens ont longuement insisté auprès du Sénat pour avoir une alliance formelle avec Rome⁶⁷², ce qu'ils finirent par obtenir quelques années plus tard, après avoir envoyé plusieurs ambassades infructueuses, ce qui ne manquait pas de les inquiéter grandement. Avant même Pydna, les alliances entre Rome et ses partenaires du bassin oriental de la Méditerranée étaient donc clairement déséquilibrées, en faveur des Romains.

Malgré l'état lacunaire des livres XXII à XXIX des *Histoires*, nous pouvons souligner, pour conclure cette étude sur les relations entre Rome et Rhodes entre 188 et 168 av. J.-C. d'après le récit de Polybe, que Rhodes est, si l'on met de côté le cas de la Confédération achéenne et des monarchies hellénistiques, la puissance de la Méditerranée orientale au sujet de laquelle l'historien grec nous donne le plus de renseignements. Ce fait peut s'expliquer assez facilement, puisque le texte des livres XXII à XXIX, établi par É. Foulon, provient essentiellement des recueils *De legationibus Romanorum ad gentes* et *De legationibus gentium ad Romanos*, des *Excerpta Constantiniana*. De plus, Rhodes avait, dans le bassin oriental de la Méditerranée, une réputation d'arbitre et de médiatrice neutre⁶⁷³, dont l'activité était donc essentiellement diplomatique. Il est ainsi tout à fait logique de la retrouver régulièrement dans le récit de Polybe, puisque la plus grande partie des livres XXII à XXIX concerne les relations diplomatiques de Rome avec les différentes puissances du monde hellénistique, dont Rhodes.

Les relations entre Romains et Rhodiens, au cours des deux décennies qui nous intéressent, permettent de mettre en lumière de nombreux aspects de la politique romaine dans le monde hellénistique. Tout d'abord, l'affaire du conflit entre Lyciens et Rhodiens, que Polybe nous rapporte de son point de vue grec⁶⁷⁴, nous montre comme nous l'avons dit la méconnaissance des hommes politiques romains en ce qui concerne le droit grec et les subtilités de vocabulaire de celui-ci. Cette méconnaissance est de plus couplée à la politique générale du Sénat romain depuis la venue de

672 Polybe, XXX, 5,9-16. Voir notamment, sur les relations entre Rhodes et Rome après 168, V. Gabrielsen, « Rhodes and Rome after the Third Macedonian War », dans P. Bilde *et al.*, *Centre and Periphery in the Hellenistic World*, *Studies in Hellenistic Civilization* 4, Aarhus, 1993.

673 Voir notamment S.L. Ager, « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia* 40, 1991, p.10-41.

674 Polybe, XXII, 5,1-10 et XXV, 4,1-6,1.

Rome au sein du monde hellénistique, c'est-à-dire une volonté de ne pas s'impliquer directement, à moins que ses intérêts directs ne soient clairement menacés. Cette volonté ne concerne pas seulement les relations entre Rome et les confédérations de cités grecques ; nous la retrouvons aussi dans les relations des Romains avec les Rhodiens, puisque malgré la décision du Sénat en 178/177, en faveur de la Lycie contre Rhodes, Rome n'a jamais cherché à faire véritablement appliquer cette décision, du moins pas avant la fin de la troisième guerre de Macédoine. Le Sénat romain garde donc une politique générale relativement cohérente, en cherchant à réguler la situation politique du bassin méditerranéen, tout en évitant de devoir s'y impliquer directement et d'être entraîné dans des complications diplomatiques ou militaires.

Si Rhodes était, ce qui est indéniable, l'alliée de Rome en 188, il n'en reste pas moins, et le récit de Polybe nous le montre très clairement, que le Sénat n'entendait pas laisser une totale liberté d'action aux Rhodiens et souhaitait garder un contrôle relatif sur leurs activités. L'indépendance politique de Rhodes et ses liens amicaux avec les Macédoniens et les Séleucides, révélés par l'épisode du transport de la future femme de Persée, Laodicé, fille de Séleucos IV⁶⁷⁵, ne pouvaient qu'indisposer Rome, qui l'a très bien fait comprendre en 178/177 lorsqu'elle décida de trancher, tout en faisant preuve d'une mauvaise foi certaine, en faveur des Lyciens le conflit opposant ceux-ci aux Rhodiens. Le Sénat était de plus parfaitement au courant des dissensions internes à Rhodes⁶⁷⁶, avec la croissance progressive, que nous avons étudiée, du parti pro-macédonien, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir une attitude amicale et bienveillante envers les Rhodiens au début de la troisième guerre de Macédoine, comme avec les confédérations de cités grecques. Il ne faut pas prendre cette attitude amicale comme un revirement de l'opinion romaine vis-à-vis de Rhodes, mais simplement comme une réaction face à la diplomatie menée par Persée envers les cités grecques, Rhodes et les monarchies hellénistiques, dans le but d'éviter la guerre contre Rome, ou d'au moins s'assurer la neutralité du plus grand nombre de puissances de la Méditerranée orientale. Le Sénat ne souhaitait pas voir un courant pro-macédonien se propager dans le monde hellénistique, ce qui l'a notamment incité à promulguer un *senatus consultum* visant à limiter les exactions des généraux romains en Grèce principalement, mesure qui a été favorablement accueillie par les Grecs, comme Polybe⁶⁷⁷.

Pour l'ambassade rhodienne de 168, que l'on peut considérer comme la dernière véritable tentative des Rhodiens de se poser en tant que médiateurs dans la situation politique de la

675 Polybe, XXV, 4,7-10.

676 Polybe, XXVIII, 2,5 : Οὐ μὴν ἦ γε σύγκλητος τότε προσεποιήθη τούτων οὐδέν, καίπερ σαφῶς εἰδύια τὰ γενόμενα παρ' αὐτοῖς.

677 Polybe, XXVIII, 16,2 : Προσπεσόντος γὰρ αὐτοῖς τοῦ τῆς συγκλήτου δόγματος, ἐν ᾧ διεσάφει μηκέτι προσέχειν τοῖς τῶν στρατηγῶν ἐπιτάγμασιν, ἀλλὰ τοῖς αὐτῆς δόγμασι, καὶ τῶν πολλῶν ἀποδεχομένων τὴν τῆς συγκλήτου πρόνοιαν.

Méditerranée orientale⁶⁷⁸, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agissait pas là d'une machination romaine, venant de Q. Marcius Philippus ou du Sénat, puisque ce n'est pas Rome qui a forcé Rhodes à envoyer cette ambassade pour faire une telle proposition. Le délai avant l'audience devant le Sénat de cette ambassade peut sembler suspect⁶⁷⁹, mais Rome ne pouvait prévoir à coup sûr la victoire de L. Aemilius Paullus sur Persée, au vu des échecs, bien que relatifs, des précédentes opérations militaires en Macédoine par les différents consuls qui s'y sont succédés. Nous estimons donc qu'il ne s'agit aucunement d'un argument suffisant pour soutenir l'éventualité d'une volonté délibérée de la part de Rome de placer les Rhodiens dans la situation inconfortable dans laquelle ils allaient finalement se trouver après 168. Il faut donc se demander en quoi Rome jugeait désormais qu'il fallait se montrer intransigeant avec les Rhodiens, alors que, lors de la décennie précédente, malgré les arguments existants, comme le parti pro-macédonien à Rhodes, l'aide rhodienne pour le transport de la fiancée de Persée⁶⁸⁰, ou le conflit entre Lyciens et Rhodiens, le Sénat n'avait jamais pris aucune mesure allant véritablement contre les Rhodiens, puisque la seule qui a été prise, en 178/177 donc, n'a pas été suivie d'effets⁶⁸¹.

Selon nous, l'attitude de Rome envers Rhodes à cette période s'explique par l'évolution progressive de l'impérialisme romain dans le monde hellénistique⁶⁸². Les Romains se sont insérés lentement, mais sûrement, dans les affaires politiques de la Méditerranée orientale, d'abord avec les deux premières guerres de Macédoine, mais sans chercher à prendre position en Grèce, puisque la proclamation de Flamininus de 196 les plaçait en défenseurs de la liberté des cités grecques, face aux monarchies hellénistiques, ce que montre très clairement l'évacuation de la Grèce par les légions romaines en 194. La victoire romaine contre Antiochos III à Magnésie du Sipyle et la conclusion du traité de paix d'Apamée en 188 ont en revanche fait de Rome la puissance dominante du bassin méditerranéen, à qui chaque entité politique devait se référer en cas de litige. Et, depuis cette position, Rome n'admettait pas que quiconque puisse mener une politique allant à l'encontre de ses intérêts, directs ou indirects, ce qui était aussi valable pour ses alliés comme Pergame ou Rhodes, pour le cas qui nous intéresse ici. C'est là où l'on voit la différence entre les mentalités romaine et grecque, puisque Rhodes, en tant qu'alliée de Rome, pensait être, relativement du moins, sur un pied d'égalité avec Rome et avoir amplement mérité le don de la Lycie et de la Carie grâce à son aide lors de la guerre contre Antiochos III.

678 Voir S.L. Ager, « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia*, 40, 1991, p.10-41.

679 Voir M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République Romaine*, p.294-320, qui développe sur les raisons pouvant amener le Sénat à retarder l'audience de certains ambassadeurs.

680 Polybe, XXV, 4,8-10. Voir aussi Tite-Live, XLII, 12,3 et Appien, *Mac.*, XI, 2. Sur Laodicé, voir A. Mehl, *NP*, 7, « Laodice (II.9) », col.231.

681 Voir *supra* p.107.

682 Sur cette question générale, voir bien entendu l'ouvrage de E.S. Gruen, *The coming of Rome*, 1984, pour les différents aspects de la venue de Rome dans le monde hellénistique, et l'évolution de ses relations avec celui-ci.

Les Rhodiens n'avaient pas perçu que cette position d'alliés de Rome ne leur laissait pas pour autant la possibilité de mener une véritable politique indépendante⁶⁸³, et d'avoir notamment des relations amicales avec les royaumes macédonien et séleucide qui, s'ils ne se trouvaient à ce moment-là pas en guerre contre les Romains, étaient les deux seules puissances de la Méditerranée orientale qui pouvaient prétendre rivaliser avec Rome. Le Sénat désirait voir une fidélité sans faille de la part de ses alliés et a pris le premier prétexte venu une fois sa victoire définitive sur la Macédoine, victoire qui le plaçait, encore plus qu'auparavant, comme maître du bassin méditerranéen, pour reprocher aux Rhodiens leur attitude des deux dernières décennies. Cette mentalité romaine n'a pas été relevée par Polybe, pour qui les Rhodiens ont tout d'abord été victimes de la Fortune : « comme si la Fortune faisait exprès, en quelque sorte, de produire sur scène l'égaré des Rhodiens – si tant est qu'il faille parler des Rhodiens et non pas seulement des hommes qui jouaient alors un rôle prépondérant à Rhodes⁶⁸⁴ », ainsi que de la volonté romaine de faire un exemple auprès des Grecs. Il n'y avait toutefois nul besoin de faire un exemple, puisqu'après Pydna les Romains ont déporté un millier d'hommes politiques grecs, dont Polybe, suspectés de tiédeur envers la cause romaine.

Les reproches adressés par Rome aux Rhodiens sont donc plutôt le complément de cette déportation, pour faire comprendre au monde hellénistique que Rome entend désormais que personne ne lui résiste et que seule la collaboration active est acceptée, contrairement aux années précédentes où la neutralité n'était aucunement sanctionnée par le Sénat romain, ce qui avait permis à la Confédération achéenne de garder une relative indépendance. Malgré cela, Polybe cherche tout de même à montrer que le sort des Rhodiens est, au moins en partie, mérité et que Rome n'a pas abusé de sa position, en indiquant, à propos de l'ambassade rhodienne auprès des cités crétoises, que « les Rhodiens accomplirent ce qui était la suite logique de cette politique et même ils l'aggravèrent, rendant ainsi leur faute inexcusable »⁶⁸⁵.

La place de Rhodes vis-à-vis de Rome est donc assez similaire à celle d'Eumène II de Pergame, qui était allié des Romains durant la guerre contre Antiochos III, a obtenu des territoires par le traité d'Apamée pour le récompenser de son aide, et a vu ses relations avec Rome se détériorer progressivement lors de la période 188-168, comme nous allons le voir par la suite. Ainsi,

683 Nous pouvons ajouter à ce sujet que Rhodes avait aussi envoyé une ambassade auprès des cités crétoises, dont les relations avec Rome étaient difficiles, ce qui ne risquait pas non plus de plaire au Sénat (Polybe, XXIX, 10,5-7). Les Crétois avaient en effet envoyé des mercenaires dans les deux camps durant la troisième guerre de Macédoine et ont profité de la guerre pour pratiquer la piraterie (Tite-Live, XLIV, 43,6).

684 Polybe, XXIX, 19,2 : τῆς τύχης ὥσπερ ἐπίτηδες ἀναβιβαζούσης ἐπὶ σκινην τὴν τῶν Ῥοδίων ἄγνωσαν, εἰ χρεὶ Ῥοδίων λέγειν, ἀλλὰ μὴ τῶν ἐπιπολασάντων ἀνθρώπων τότε κατὰ τὴν Ῥόδον.
Polybe fait sans doute ici référence à Deinon et Polyaratos, sur le sort desquels il développe longuement par la suite (XXX, 6-9).

685 Polybe, XXIX, 10,5 : Τοῦτω δ' ἐξῆς τὸ συνεχὲς ἐξεργάζοντο καὶ προσετίθεσαν, ποιῶντες ἀναπολόγητον τὴν ἁμαρτίαν.

cette analyse des relations diplomatiques entre Rome et Rhodes entre Apamée et Pydna, à travers le récit de Polybe, illustre parfaitement que, même avant la victoire romaine sur Persée, les alliances entre Rome et ses partenaires étaient fortement déséquilibrées⁶⁸⁶.

Chapitre 3 : Rome et les monarchies hellénistiques, l'aggravation de la domination romaine.

Sommairement, nous pourrions découper l'œuvre de Polybe en trois grands axes : les guerres puniques, avec la victoire décisive de Rome sur Carthage, pour le contrôle du bassin occidental de la Méditerranée ; l'insertion de Rome dans les affaires politiques du monde hellénistique⁶⁸⁷, jusqu'à sa victoire sur la Macédoine à Pydna ; et les conséquences de la suprématie romaine sur la quasi totalité du bassin méditerranéen, avec l'usage fait par Rome de cette supériorité⁶⁸⁸. Si le récit de Polybe est très complet en ce qui concerne les deux premières guerres puniques, puisque nous disposons de l'intégralité des cinq premiers livres des *Histoires*, c'est pourtant au sujet des relations de Rome avec les confédérations de cités grecques et les monarchies hellénistiques que l'historien grec nous donne le plus de renseignements, d'une fiabilité certaine. Il faut cependant parfois se méfier de son manque d'objectivité, puisque c'est à cette époque qu'il a commencé sa carrière politique au sein de la Confédération achéenne⁶⁸⁹, notamment à partir de 188 et la conclusion du traité de paix d'Apamée scellant la victoire romaine sur Antiochos III. Il avait donc une position privilégiée pour observer les échanges diplomatiques entre Rome et les monarchies hellénistiques, échanges qui intéressaient bien entendu de près la Confédération achéenne.

L'un des intérêts des livres XXII à XXIX des *Histoires* est que, en 188, Rome a désormais eu des contacts avec les plus importantes monarchies hellénistiques du bassin oriental de la Méditerranée : la Macédoine, Pergame, et le royaume séleucide. Nous laissons ici volontairement de côté l'Égypte lagide, dont le sort est étroitement lié à celui des Séleucides, puisque leur influence à cette époque a déjà grandement diminué, et nous n'avons dans le récit de Polybe quasiment aucun épisode concernant les relations entre Rome et les Lagides, hormis lors de la sixième guerre de

686 Sur les relations entre Rome et Rhodes après 168, nous renvoyons à V. Gabrielsen, « Rhodes and Rome after the Third Macedonian War », dans P. Bilde *et al.*, *Centre and Periphery in the Hellenistic World*, Studies in Hellenistic Civilization 4, Aarhus, 1993, p.132-161.

687 Sur les premières relations de Rome avec le monde hellénistique, voir Cl. Auliard, « La spécificité des premiers contacts diplomatiques de Rome avec les monarchies hellénistiques », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les Relations internationales*, Paris, 1995, p.433-452, qui fait remonter son étude à bien avant la période que nous étudions, mais que nous estimons nécessaire de mentionner ici.

688 Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.299.

689 Voir *infra* p.408-413.

Coïlé-Syrie, dont nous étudierons les causes et conséquences par la suite.

Rome, en 188, n'a pas seulement eu des rapports avec les trois monarchies hellénistiques que nous venons de citer ; elle se trouve, de plus, en position dominante par rapport à elles. La Macédoine de Philippe V a été vaincue par deux fois, lors des deux premières guerres de Macédoine ; le royaume séleucide, quant à lui, vient d'être battu à Magnésie du Sypile et doit se soumettre au traité de paix d'Apamée, qui limite considérablement son influence en Méditerranée et le force à se tourner davantage vers l'Orient ; enfin, le royaume d'Eumène II de Pergame est un fidèle allié de Rome, ce qui ne l'empêche pas de chercher, autant que possible, à agrandir les territoires qu'il contrôle en Asie Mineure. Entre 188 et 168, si l'on excepte la troisième guerre de Macédoine que nous étudierons, il n'y a eu aucune intervention militaire de Rome contre ces monarchies hellénistiques, et l'essentiel des relations étaient donc diplomatiques. Sur ces deux décennies, d'après le récit que nous fait Polybe, nous trouvons la mention de 14 ambassades, s'étant présentée devant le Sénat romain, provenant de ces trois monarchies⁶⁹⁰. 6 ont été envoyées par Pergame, 6 autres par la Macédoine, et les deux dernières, chronologiquement, par le souverain séleucide Antiochos IV.

Cette répartition peut s'expliquer assez aisément : à cause du traité d'Apamée, le royaume séleucide voit ses possibilités d'expansion, ou juste d'influence, vers l'ouest considérablement restreintes, et se tourne plutôt vers l'Iran. La forte indemnité de guerre qu'il doit de plus payer à Rome⁶⁹¹ l'oblige à trouver des moyens de financement, ce qui vaudra à Séleucos IV, successeur d'Antiochos III, d'être appelé le « roi percepteur », et il n'a donc pas les moyens de mener une politique contrariant les intérêts romains en Méditerranée orientale. Les seules ambassades séleucides à Rome dont nous disposons dans le récit de Polybe concerne la sixième guerre de Coïlé-Syrie, puisque, d'après les termes du traité d'Apamée, l'Égypte n'était pas un territoire interdit aux Séleucides, point sur lequel nous reviendrons plus tard. Pour ce qui est de la Macédoine et de Pergame, les ambassades envoyées par Eumène II et Philippe V datent principalement de la première décennie que nous étudions. Comme nous l'avons déjà dit, les livres XXV et XXVI sont particulièrement incomplets, il est donc difficile d'estimer s'il y a eu des ambassades envoyées par ces deux royaumes auprès du Sénat romain entre 178 et le début de la troisième guerre de Macédoine⁶⁹², mais nous allons faire comme s'il n'y en avait pas eu. Sur les 6 ambassades envoyées par Pergame, 3 d'entre elles l'ont été pour se plaindre des agissements de Philippe V, et donc 3 des 6

690 Et une quinzième, si l'on inclut l'Égypte lagide, qui a envoyé des ambassadeurs pour protester contre Antiochos IV (Polybe, XXVIII, 1,1 et 1,7).

691 Voir G. Le Rider, « Les clauses financières des traités de 189 et 188 », *BCH*, 116, 1992, p.267-277.

692 La seule ambassade macédonienne, pour cette période, dont nous pouvons trouver le récit dans l'œuvre de Polybe date de 171, pour essayer de convaincre le Sénat romain de ne pas entrer en guerre contre la Macédoine. Polybe, XXVII, 6,1-2.

ambassades macédoniennes ont été envoyées auprès du Sénat pour se défendre des accusations portées.

Rome garde donc un statut supérieur, une position d'arbitre, vis-à-vis des monarchies hellénistiques, aussi bien celles qu'elle a déjà vaincues militairement, même si elle n'occupe pas leurs territoires, que celle qui lui est alliée. Pour étudier les relations diplomatiques de Rome avec ces monarchies, d'après le récit que nous fait Polybe, nous allons diviser notre étude géographiquement, en commençant par nous intéresser à l'évolution des relations entre Rome et Pergame entre 188 et 168, puisque l'on peut rapprocher la position du royaume d'Eumène II à celle des Rhodiens que nous venons d'étudier. Nous nous intéresserons par la suite aux relations particulièrement conflictuelles entre la Macédoine de Philippe V et Persée, et Rome, qui aboutissent à la troisième guerre de Macédoine et à la fin de la monarchie macédonienne, en nous intéressant principalement aux intentions romaines, tout d'abord dans son attitude vis-à-vis de Philippe V après la guerre contre Antiochos III, puis lors de l'épisode de Démétrios, et la question de la succession du souverain macédonien, et enfin nous analyserons le rôle de Rome dans le déclenchement de la troisième guerre de Macédoine. Et nous terminerons ce chapitre par l'étude de la sixième guerre de Coilé-Syrie, d'après les événements que nous rapporte Polybe, en nous attardant principalement sur l'épisode révélateur de la croissance de la domination romaine, le cercle de C. Popilius Laenas face à Antiochos IV en 168⁶⁹³, qui confine les prétentions séleucides à la partie orientale de leur royaume⁶⁹⁴.

A°) *Les Attalides, alliés de Rome.*

La situation de Pergame est relativement similaire à celle de Rhodes⁶⁹⁵, entre 188 et 168, et nous allons voir que le récit de Polybe le montre très clairement. Eumène II a succédé en 197 à son père Attale I^{er}, qui était l'allié de Rome lors des premières de Macédoine. Poursuivant cette politique, Eumène II a fidèlement soutenu les Romains lors de la guerre contre Antiochos III⁶⁹⁶. De la même manière que les Rhodiens, il cherche à obtenir du Sénat, lors de la conclusion du traité de

693 Polybe, XXIX, 27,1-13. Voir aussi Tite-Live, XLV, 12,3-8 ; Valère Maxime, VI, 4,3 ; Appien, *Syr.*, 66 ; Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, XXXIV, 24 ; Justin, XXXIV, 3,1-4.

694 Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.273 note à ce sujet : « grâce au succès de l'ultimatum d'Éleusis, Rome faisait l'économie d'un Pydna syrien ».

695 Nous aurions donc pu regrouper les cas de Rhodes et de Pergame en un seul et même chapitre, puisqu'il s'agit de deux alliés de Rome, mais nous avons préféré les dissocier, et garder le cas de Pergame avec les autres monarchies de la Méditerranée orientale. La différence de système politique nous semble plus importante que les situations similaires dans lesquelles Rhodes et Pergame se sont trouvées à cette époque.

696 Pour l'histoire du royaume de Pergame, voir W. Radt, *NP*, 10, « Pergamum », col. 754-772, R.E. Allen, *The Attalids kingdom. A Constitutional History*, Oxford, 1983 et tableau généalogique en annexe p.507.

paix d'Apamée, l'octroi de territoires en Asie Mineure pour étendre son royaume et se déplace en personne à Rome pour plaider sa cause⁶⁹⁷. Le Sénat romain, d'après Polybe, décida donc que les territoires en deçà du Tauros, précédemment soumis aux Séleucides, hormis la Lycie et la Carie données à Rhodes⁶⁹⁸, seraient attribués à Eumène⁶⁹⁹, étendant le royaume de Pergame à son plus haut niveau d'influence et de prospérité.

Le souverain pergaménien va n'avoir de cesse que de chercher à protéger son royaume, contre la possible concurrence de la Macédoine de Philippe V, ce qui va l'amener à envoyer de nombreuses ambassades à Rome pour se plaindre de celui-ci et demander le soutien romain. Cependant, de la même manière que pour Rhodes, l'attitude des Romains envers Pergame va progressivement évoluer, leur soutien se faire moins franc, jusqu'à ce que les relations se détériorent franchement lors de la troisième guerre de Macédoine. Tels sont les différents points que nous allons analyser maintenant, en nous intéressant également aux éventuels mobiles de Rome, pour comprendre dans quelle mesure elle a une part de responsabilités dans l'évolution de ses relations diplomatiques avec Pergame, ou bien si cela ne dépend que des actes du souverain pergaménien, qui aurait donné aux Romains des raisons de se méfier de lui.

1°) Le soutien de Rome à Pergame.

Comme nous l'avons précisé, la moitié des ambassades envoyées par Pergame à Rome, d'après le récit de Polybe, concernent des reproches adressés à Philippe V de Macédoine. Cela découle directement de la guerre contre Antiochos III, lors de laquelle les Macédoniens se trouvaient être du côté des Romains et ont pu investir certaines cités du littoral thrace, notamment Ainos et Maronéia. Cette présence de la Macédoine en Thrace inquiétait Eumène II, qui n'a pas hésité à demander le soutien de Rome sur ce sujet. Nous pouvons donc voir que Polybe nous rapporte trois ambassades successives de Pergame auprès du Sénat romain, entre 185 et 183, une par année⁷⁰⁰, toutes pour le même sujet, ce qui montre bien l'importance de celui-ci aux yeux d'Eumène II. Nous allons donc tout d'abord prendre le récit de Polybe dans l'ordre, pour rappeler les événements qu'il nous relate, et ensuite analyser ceux-ci en nous intéressant de près à l'attitude d'Eumène et aux réactions de Rome. Nous chercherons comprendre quelles pouvaient être les motivations des Romains dans cette affaire et quelle est la politique générale de Rome dans le

697 Polybe, XXI, 18-21.

698 Voir *supra* p.97-98.

699 Voir M. Holleaux, « La clause territoriale du traité d'Apamée (188 av. J.-C.) », *REG*, 44, 1931, p.304-319 et *REG*, 45, 1932, p.7-31, A. Giovanni, « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236, et R.B. Mc Shane, *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, Urbana, 1964, p.149-154.

700 Polybe, XXII, 6,1 ; 14,2 ; XXIII, 1,4. Voir tableau en annexe p.500-503.

bassin oriental de la Méditerranée depuis sa victoire sur Antiochos III en 188.

D'après Polybe, pour les livres XXII à XXIX des *Histoires*, la première venue d'une ambassade envoyée par Eumène II à Rome, après le traité de paix d'Apamée, date de l'hiver 186/185 : « [Polybe dit] qu'au même moment, arrivèrent à Rome des ambassadeurs du roi Eumène pour annoncer l'annexion des cités de Thrace par Philippe⁷⁰¹ ». Philippe V, lors de la guerre contre Antiochos III, dans laquelle il s'était engagé aux côtés des Romains, avait en effet pu s'emparer de plusieurs villes du littoral thrace, notamment Ainos et Maronéia, ce qui ne plaisait guère à Eumène II puisque la Thrace se trouve précisément entre les royaumes de Macédoine et de Pergame. Polybe ne développe pas sur les raisons particulières de l'ambassade pergaménienne, et se contente d'ajouter que le Sénat, après avoir écouté tous les ambassadeurs, a décidé d'envoyer une commission d'enquête pour éclaircir cette affaire⁷⁰².

Toujours au livre XXII, Polybe nous rapporte que, lors de l'hiver 185/184, l'année suivante donc, une nouvelle ambassade provenant de Pergame s'est présentée devant le Sénat, exactement pour le même sujet que précédemment : « [Polybe dit] qu'une fois que Caecilius fut revenu de Grèce et qu'il eut informé le Sénat des affaires de Macédoine et de celles du Péloponnèse, furent introduits devant le Sénat les ambassadeurs qui étaient arrivés pour ces affaires. Entrèrent d'abord ceux de Philippe, ceux d'Eumène et, en outre, les bannis d'Ainos et de Maronéia, qui firent des discours conformes à ceux qu'ils avaient tenus à Thessalonique devant Caecilius⁷⁰³ ». De même que pour l'ambassade de 186/185, Polybe n'est absolument pas exhaustif sur ce sujet, se contentant simplement de mentionner la venue des ambassadeurs et leur provenance, puis d'indiquer la décision du Sénat. Nous n'avons, du moins dans les fragments qui nous sont parvenus, aucune mention des motivations du souverain de Pergame ou des arguments avancés par les différents ambassadeurs lors de leur audience devant le Sénat, ce qui rend l'étude de ces passages hasardeuse, notamment sur la politique extérieure menée par Eumène II, et sur l'avis de Polybe à ce sujet.

La dernière ambassade envoyée par le royaume de Pergame au sujet de l'occupation des cités thraces par Philippe V date de l'hiver 184/183. Pour cette affaire-ci, le récit de Polybe est cette fois plus développé, plus complet, puisqu'il nous rapporte en détail l'entrevue de Démétrios, fils de Philippe V, avec le Sénat romain. En ce qui concerne Pergame, nous disposons aussi de davantage

701 Polybe, XXII, 6,1 : Ὅτι κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς ἦκον εἰς τὴν Ῥώμην παρά τε τοῦ βασιλέως Εὐμένους πρεσβευταὶ διασαφοῦντες τὸν ἐξιδιασμὸν τοῦ Φιλίππου τῶν ἐπὶ Θράκης πόλεων.

Voir Tite-Live, XXXIX, 24,5.

702 Polybe, XXII, 6,5-6. Voir *supra* p.31-32.

703 Polybe, XXII, 14,1-2 : Ὅτι τῶν περὶ τὸν Καικίλιον ἀνακεχωρηκότων ἐκ τῆς Ἑλλάδος καὶ διασεσαφηκότων τῆ συγκλήτῳ περὶ τε τῶν κατὰ Μακεδονίαν καὶ τῶν κατὰ Πελοπόννησον, εἰσήγον εἰς τὴν σύγκλητον τοὺς περὶ τούτων <παρα>γεγονότας πρεσβευτάς. Εἰσελθόντων δὲ πρῶτον τῶν παρὰ τοῦ Φιλίππου καὶ παρ' Εὐμένους, ἔτι δὲ τῶν ἐξ Αἴνου καὶ Μαρωνείας φυγάδων, καὶ ποιησαμένων τοὺς λόγους ἀκολούθως τοῖς ἐν Θεσσαλονικῇ ῥηθείσιν ἐπὶ τῶν περὶ τὸν Καικίλιον.

Voir Tite-Live, XXXIX, 34,6.

de détails, puisque Polybe nous précise tout d'abord que les ambassadeurs étaient accompagnés d'Athénaios, l'un des frères d'Eumène II, et qu'ils venaient accuser Philippe d'occuper toujours les cités thraces et d'avoir aidé le roi Prusias lors du conflit entre Pergame et la Bithynie⁷⁰⁴. En plus de venir donc accuser le souverain macédonien, Eumène II profite de cette ambassade pour raffermir ses liens avec les Romains, puisque son frère Athénaios apporte comme présent une couronne de quinze mille statères d'or⁷⁰⁵. Le récit de Polybe n'est néanmoins pas très clair sur cet épisode, puisqu'il semble indiquer que le Sénat a d'abord reçu uniquement Athénaios, puis dans un second temps, après avoir écouté Démétrios ainsi que tous les ambassadeurs envoyés par les différents peuples ou cités du monde hellénistique⁷⁰⁶, il a reçu les ambassadeurs envoyés par Eumène II. Le récit de Polybe, bien que succinct, nous indique toutefois la teneur des propos des ambassadeurs pergaméniens : « Après eux, entrèrent les ambassadeurs d'Eumène. Ils firent porter leurs accusations sur les secours expédiés par Philippe à Prusias et sur les territoires de Thrace, affirmant que, même encore à présent, il n'avait toujours pas fait sortir ses garnisons des cités⁷⁰⁷ ». Il s'agit donc toujours du même sujet, qui dure depuis trois ans, mais le récit de Polybe nous indique que, contrairement aux années précédentes, la réponse du Sénat fut cette fois-ci plus énergique, exigeant de Philippe qu'il évacue au plus vite les cités de Thrace se trouvant toujours sous domination macédonienne⁷⁰⁸.

Le récit de cette troisième ambassade pergaménienne après Apamée par Polybe est donc plus complet que ceux des deux précédentes, alors qu'il s'agit pourtant toujours de la même affaire. Pour expliquer cela, nous pouvons supposer que, tout d'abord, Polybe jugeait cette troisième ambassade plus importante que les deux premières, par la présence du frère d'Eumène II, Athénaios, ainsi que par celle de Démétrios, sur laquelle il développe longuement, preuve de l'importance que revêt cet épisode pour l'historien grec. Il est possible aussi que Polybe disposait cette fois d'une source plus fiable, plus directe, pour lui rapporter les discussions qui ont eu lieu au Sénat, lors de la venue des ambassadeurs d'Eumène. En effet, pour la première ambassade que nous avons mentionnée, il n'y avait visiblement pas d'ambassade achéenne présente à Rome au même moment, alors qu'en 184/183 nous avons l'Achéen Xénarchos qui se trouve à Rome⁷⁰⁹. Pour la deuxième

704 Polybe, XXIII, 1,4 : Σὺν δὲ τούτοις οἱ παρ' Εὐμένους ἦκον ἅμ' Ἀθηναίῳ τῷ τοῦ βασιλέως ἀδελφῷ, κατηγορήσοντες αὐτοῦ περὶ τε τῶν ἐπὶ Θράκης πόλεων καὶ περὶ τῆς ἀποσταλείσης Προυσία βοηθείας.

705 Polybe, XXIII, 1,7 : Πρῶτον μὲν οὖν ἡ σύγκλητος εἰσεκαλέσατο τὸν Ἀθήναιον καὶ δεξαμένη τὸν στέφανον, ὃν ἐκόμιζεν ἀπὸ μυρίων καὶ πεντακισχιλίων χρυσῶν, ἐπήνεσέ τε μεγαλομερῶς τὸν Εὐμένη καὶ τοὺς ἀδελφοὺς διὰ τῆς ἀποκρίσεως καὶ παρεκάλεσε μένειν ἐπὶ τῆς αὐτῆς αἰρέσεως.

706 Polybe, XXIII, 1,8-13.

707 Polybe, XXIII, 3,1 : Μετὰ δὲ τούτους εἰσηλθόν οἱ παρ' Εὐμένους πρέσβεις <καὶ> περὶ τε τῆς βοηθείας τῆς ἀποσταλείσης ὑπὸ τοῦ Φιλίππου τῷ Προυσία κατηγορήσαν καὶ περὶ τῶν ἐπὶ Θράκης τόπων, φάσκοντες οὐδ' ἔτι καὶ νῦν αὐτὸν ἐξαγοχένοι τὰς φρουρὰς ἐκ τῶν πόλεων.

708 Polybe précise plus loin les suites de cette affaire, en indiquant que Philippe finit par obtempérer lors de la venue de Q. Marcius Philippus en Macédoine (XXIII, 8,1-2).

709 Polybe, XXIII, 4,11-12.

ambassade envoyée par Eumène II au sujet de l'occupation des cités thraces par Philippe V, à l'hiver 185/184, la raison de la brièveté du récit de Polybe est sans doute, selon nous, différente. En effet, s'il ne développe pas sur les arguments avancés par les différents ambassadeurs introduits devant le Sénat, c'est parce qu'il les a déjà énoncés auparavant, dans un passage des *Histoires* qui n'est pas parvenu jusqu'à nous : « qui firent des discours conformes à ceux qu'ils avaient tenus à Thessalonique devant Caecilius⁷¹⁰ ». Q. Caecilius Metellus, le consul de 206⁷¹¹, avait été envoyé par le Sénat en Macédoine et dans le Péloponnèse, et le récit de Polybe ne nous rapporte que son arrivée dans le Péloponnèse et les discussions qui s'ensuivirent avec les magistrats achéens. Cependant, il est indubitable qu'il s'est effectivement rendu en Macédoine pour écouter les arguments avancés par les peuples et cités se plaignant des agissements de Philippe V : « Après quoi, alors que la fête panhellénique battait son plein, arriva de Macédoine Quintus Caecilius, qui revenait de l'ambassade dont il avait été chargé auprès de Philippe⁷¹² ». Il serait très étonnant que Polybe ait mentionné ainsi l'ambassade de Q. Caecilius Metellus auprès de Philippe V, sans traiter davantage de celle-ci dans son récit, il est donc bien plus probable que le fragment concernant cet épisode ait été perdu. Nous pouvons toutefois raisonnablement supposer que les arguments avancés par les différents ambassadeurs à Thessalonique ne devaient pas être très éloignés de ceux qui ont été évoqués devant le Sénat romain, ce qui est confirmé par la version de Tite-Live qui permet de compléter le récit de Polybe⁷¹³.

Nous allons donc nous intéresser maintenant aux interprétations que nous pouvons faire de ces trois ambassades successives rapportées par Polybe sur cette affaire de l'occupation des cités thraces par Philippe V à la suite de la guerre contre Antiochos III⁷¹⁴, en analysant tout particulièrement la politique d'Eumène II ainsi que celle de Rome vis-à-vis du roi de Pergame.

Même si le récit de Polybe est, comme nous l'avons souligné, assez succinct pour les deux premières ambassades pergaméniennes introduites devant le Sénat, en 186/185 et 185/184, il nous permet tout de même de comprendre assez clairement les motivations politiques d'Eumène II. Cherchant à étendre son royaume, ce qu'il avait déjà grandement fait lors de la conclusion du traité de paix d'Apamée, le souverain de Pergame souhaite de toute évidence éviter de voir la Macédoine

710 Polybe, XXII, 14,2 : καὶ ποιησαμένων τοὺς λόγους ἀκολούθως τοῖς ἐν Θεσσαλονίκη ῥηθεῖσιν ἐπὶ τῶν περὶ τὸν Καικίλιον.

711 Voir *supra* p.40-41 sur la carrière de Q. Caecilius Metellus.

712 Polybe, XXII, 11,1 : Μετὰ δὲ ταῦτα, τῆς πανηγύρεως ἀκμαζούσης, ἦλθε Κόιντος Καικίλιος ἐκ Μακεδονίας, ἀνακάμπτων ἀπὸ τῆς πρεσβείας ἧς ἐπρέσβευσε πρὸς Φίλιππον.

713 Le récit de Tite-Live, qui provient sans doute de celui de Polybe, permet de compenser le passage qui nous manque au sujet de l'ambassade romaine qui est d'abord passée à Tempé, pour une conférence avec Philippe V, puis s'est rendue à Thessalonique, où elle a écouté les accusations portées par Eumène II et par les exilés de Maronéia. Voir Tite-Live, XXXIX, 25,1-26,14.

714 Sur cette question, nous pouvons notamment renvoyer à l'article de E.S. Gruen, « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.226-233.

venir empiéter sur ce qu'il considère comme sa zone d'influence, la Thrace. La répétition des ambassades, pour strictement le même sujet, montre très clairement l'importance qu'une telle affaire pouvait avoir dans l'esprit d'Eumène qui, à défaut de ne pouvoir occuper les cités du littoral thrace, souhaitait au moins que Philippe V ne les occupe pas lui non plus. La troisième ambassade, en 184/183, nous indique également une raison supplémentaire à l'attitude d'Eumène : Philippe V avait envoyé des secours militaires à Prusias, roi de Bithynie, alors que celui-ci se trouvait en guerre contre Pergame depuis plusieurs années⁷¹⁵. Si Eumène ne réclame pas, d'après le récit que nous avons, d'intervention militaire de la part de Rome en réaction à cet acte, il souhaite tout de même que le Sénat prenne des sanctions et exige notamment que la Macédoine évacue les cités du littoral thrace, ce qui n'est toujours pas complètement fait malgré la commission d'enquête romaine envoyée précédemment⁷¹⁶.

Cette troisième ambassade est bien entendu la plus intéressante, et la plus révélatrice de la politique de Pergame, puisque c'est la plus développée des trois parmi les fragments du texte polybien dont nous disposons. Polybe ne s'étend pas sur les mobiles politiques d'Eumène II, se contentant de mentionner les accusations formulées par les ambassadeurs pergaméniens, qui ont donc signalé au Sénat que Philippe avait envoyé des secours militaires à Prusias de Bithynie et qu'il n'avait toujours pas retiré ses garnisons des cités du littoral thrace. Ces mobiles, toutefois, sont évidemment les mêmes que lors des ambassades des deux années précédentes. En revanche, nous trouvons deux différences dans le récit de cette ambassade, qui indiquent assez nettement qu'Eumène a décidé de se faire plus insistant, afin de voir le Sénat agir véritablement contre Philippe et exiger son retrait des cités thraces. En effet, comme Polybe nous le signale, les ambassadeurs pergaméniens se trouvaient être accompagnés d'Athénaios, le frère du roi, qui venait à Rome pour apporter au Sénat romain une couronne de quinze mille statères d'or⁷¹⁷. Il ne s'agit donc pas d'une banale ambassade, composée seulement de personnes dont nous ignorons l'identité. Il y a tout de même la présence du frère du roi de Pergame, ce qui souligne bien l'importance que celui-ci attachait à cette ambassade, voulant sans doute montrer aux Romains combien il les tenait en haute estime. De plus, le cadeau d'une couronne de quinze mille statères d'or, don d'une grande valeur, est révélateur de la volonté d'Eumène de s'attacher davantage les faveurs du Sénat pour que

715 Le récit de Polybe sur ce conflit est perdu, exceptée la petite allusion lors de cette ambassade (XXIII, 1,4 et 3,1). Hormis Justin, XXXII, 4,2-8, les autres historiens antiques ne nous donnent que peu de renseignements sur cette guerre, ce qui complique d'autant plus son analyse. Voir Tite-Live, XXXIX, 51 ; Plutarque, *Flam.*, 20. Voir aussi E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.551-552, qui décrit très brièvement ce conflit, ainsi que J. Hopp, *Attaliden*, Munich, 1977, p.41.

716 Voir *supra* p.31-32.

717 Polybe, XXIII, 1,7 : Πρῶτον μὲν οὖν ἡ σύγκλητος εἰσεκαλέσατο τὸν Ἀθήναιον καὶ δεξαμένη τὸν στέφανον, ὃν ἐκόμιζεν ἀπὸ μυρίων καὶ πεντακισχιλίων χρυσῶν, ἐπήνεσέ τε μεγαλομερῶς τὸν Εὐμένη καὶ τοὺς ἀδελφοὺς διὰ τῆς ἀποκρίσεως καὶ παρεκάλεσε μένειν ἐπὶ τῆς αὐτῆς αἰρέσεως.

celui-ci réponde favorablement à la demande de son ambassade concernant la Macédoine et les cités du littoral thrace.

Le récit de Polybe, qui nous décrit la réaction du Sénat romain suite à chacune des ambassades de Pergame, nous permet d'analyser la politique romaine envers le royaume d'Eumène II lors des premières années suivant la conclusion du traité de paix d'Apamée. En 186/185, le Sénat, d'après ce que nous indique Polybe, a choisi d'envoyer une commission d'enquête pour obtenir davantage de renseignements sur les activités de Philippe V en Thrace et écouter les accusations portées contre le souverain macédonien⁷¹⁸. Si nous ne disposons pas, comme nous l'avons déjà souligné, du récit de Polybe sur l'action de cette commission d'enquête en Macédoine, Tite-Live nous permet de combler cette lacune et nous indique qu'à Thessalonique les ambassadeurs d'Eumène exigèrent que Philippe évacue Ainos et Maronéia, ce que le roi de Macédoine refusa, et les ambassadeurs romains choisirent de ne pas prendre de décision et d'en référer au Sénat, ce qui explique la présence d'une deuxième ambassade pergaménienne l'année suivante. La réaction du Sénat n'a alors pas été beaucoup plus énergique puisque, même si, comme nous le précise Polybe : « Le Sénat décida donc de renvoyer d'autres ambassadeurs auprès de Philippe pour observer d'abord s'il s'était effectivement retiré des cités de <Thessalie et de> Perrhaïbie, suivant la réponse de Caecilius, ensuite pour lui enjoindre de faire sortir ses garnisons d'Ainos et de Maronéia, et de quitter l'ensemble des places fortes, des territoires et des cités du littoral thrace⁷¹⁹ », il n'y a visiblement pas eu plus d'effets que précédemment.

Si Rome semble effectivement vouloir agir en faveur de Pergame, et répondre à ses attentes, en demandant à Philippe V d'évacuer les cités thraces, sans pour autant remettre celles-ci sous autorité pergaménienne, il est assez clair que le Sénat n'a pas véritablement insisté pour faire appliquer sa décision. L'envoi d'une nouvelle ambassade de Pergame l'année suivante, pour à nouveau se plaindre de la présence de garnisons macédoniennes dans les cités du littoral thrace, le confirme de façon indiscutable. Ces deux premières ambassades montrent donc que Rome est évidemment davantage favorable à son allié Eumène II qu'à Philippe V, même si ce dernier se trouvait être aussi son allié lors de la guerre contre Antiochos III. Cet état de fait est parfaitement logique, puisque le royaume de Pergame est un fidèle allié de Rome depuis de nombreuses années, au contraire de la Macédoine. En revanche, si Rome n'insiste pas véritablement auprès de Philippe, alors que celui-ci rechigne évidemment à évacuer les cités thraces, c'est sans doute parce qu'elle ne

718 Polybe, XXII, 6,5.

719 Polybe, XXII, 14,3-4 : ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ πέμπειν πάλιν ἄλλους πρεσβευτὰς πρὸς τὸν Φίλιππον τοὺς ἐπισκευομένους πρῶτον μὲν εἰ παρακεχώρηκε τῶν ἐν <Θετταλία καὶ> Περραιβία πόλεων κατὰ τὴν τῶν περὶ τὸν Καικίλιον ἀπόκρισιν, εἶτα τοὺς ἐπιτάζοντας αὐτῷ τὰς φρουρὰς ἐξάγειν ἐξ Αἴνου καὶ Μαρωνείας, καὶ συλλήβδη ἀποβαίνειν ἀπὸ τῶν παραθαλαττίων τῆς Θράκης ἐρυμάτων καὶ τόπων καὶ πόλεων.

Voir Tite-Live, XXXIX, 33,3.

souhaite pas pousser à bout le souverain macédonien, afin d'éviter de s'engager dans une nouvelle guerre macédonienne, pour le moment du moins. Le Sénat devait aussi être conscient que Philippe V n'était pas vraiment dans son tort en occupant les cités en question, puisque le commandement romain, lors de la guerre contre Antiochos III, lui avait permis de les conquérir. Dans tous les cas, les droits de Philippe V sur ces cités étaient certainement plus valables que ceux d'Eumène II. Il est donc fort probable qu'il s'agisse là aussi d'une des raisons, le manque d'argument juridiquement légitime, à l'absence d'insistance du Sénat romain, qui envoie tout de même des ambassadeurs auprès de Philippe V pour lui demander d'évacuer la Thrace, afin de contenter son alliée Pergame.

Dans ce cas, pourquoi le Sénat a-t-il fini par donner, après la troisième ambassade venant de Pergame en 184/183, une réponse beaucoup plus dure envers Philippe V ? Il est évident qu'il y a eu, entretemps, d'autres éléments qui ont finalement décidé les Romains à intervenir plus directement. D'après nous, ces éléments sont au nombre de deux : tout d'abord, l'accusation des ambassadeurs d'Eumène II à propos du soutien militaire de la Macédoine à Prusias, lors du conflit entre Pergame et la Bithynie. Même si la Macédoine n'avait pas ouvertement soutenu Prusias lors du conflit, il n'en restait pas moins qu'elle avait directement nui à un allié de Rome, ce qui pouvait difficilement être accepté par le Sénat. L'autre élément, c'est l'épisode du massacre des habitants de Maronéia par les Macédoniens⁷²⁰, suite à la deuxième demande du Sénat d'évacuer les cités du littoral thrace. Cet accès de colère de Philippe V, dont ont fait les frais les Maronéites, a amené l'ambassadeur romain, Ap. Claudius Pulcher, comme nous le signale Polybe, à rapporter au Sénat que le souverain macédonien était hostile aux Romains⁷²¹. Nous développerons davantage ce sujet dans notre prochain chapitre, mais il nous semblait essentiel de le noter ici pour comprendre la politique de Rome sur cette question et son soutien finalement actif envers Eumène II sur cette question de l'occupation des cités thraces.

Le Sénat a donc, d'après le récit de Polybe, exigé, non seulement que Philippe V évacue les cités concernées, mais aussi qu'elles soient placées sous l'autorité de Pergame : « le Sénat n'écoula qu'un bref moment ses propos et répondit que, si ses ambassadeurs ne trouvaient pas, dans les territoires de Thrace, toutes les affaires réglées conformément à l'arrêt du Sénat et toutes les cités placées sous la protection d'Eumène, il ne pourrait plus supporter patiemment de ne pas être écouté sur ces points⁷²² », ce qui est un changement notable par rapport à ses décisions des deux années

720 Polybe, XXII, 16,1-12.

721 Polybe, XXII, 17,6 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἄππιον, κατεγνωκότες τοῦ Φιλίππου καὶ περὶ τῆς εἰς τοὺς Μαρωνεΐτας παρανομίας καὶ περὶ τῆς πρὸς Ῥωμαίους ἀλλοτριότητος, τοιαύτας ἔχοντες διαλήψεις ἐχωρίσθησαν.
Voir également Tite-Live, XXXIX, 46,9.

722 Polybe, XXIII, 3,3 : βραχύν τινα χρόνον ἢ σύγκλητος ἐπιδεξαμένη τοὺς λόγους ἔδωκεν ἀπόκρισιν διότι, τῶν ἐπὶ Θράκης τόπων ἐὰν μὴ καταλάβωσιν οἱ πρεσβευταὶ πάντα διωκημένα κατὰ τὴν τῆς συγκλήτου γνώμην καὶ πάσας τὰς πόλεις εἰς τὴν Εὐμένους πίστιν ἐγκεχειρισμένας, οὐκέτι δυνήσεται φέρειν οὐδὲ καρτερεῖν παρακουομένη περὶ τούτων.

précédentes et confirme bien que le Sénat avait de nouvelles raisons de s'en prendre à la Macédoine en soutenant Eumène II de cette manière⁷²³.

Ces trois ambassades de Pergame auprès du Sénat romain sont particulièrement révélatrices des relations diplomatiques entre Rome et Eumène II lors des années suivant la conclusion du traité de paix d'Apamée. Eumène II cherche avant tout à consolider son royaume, notamment vers l'ouest puisque, vers l'est et le royaume séleucide, la défaite d'Antiochos III lui permet d'être relativement tranquille. La présence de garnisons macédoniennes dans les cités du littoral thrace pouvait effectivement être une menace pour Pergame, ce qui explique les nombreuses ambassades envoyées par Eumène II auprès de Rome pour demander son soutien. Nous pouvons toutefois conclure de cette attitude du souverain de Pergame que, s'il est bien entendu un allié de Rome, il est clairement en position d'inférieur, puisqu'il requiert son aide avant même d'avoir essayé, visiblement, de régler le problème lui-même, sans intervention extérieure. Eumène II n'hésite pas non plus à « soudoyer » le Sénat, en envoyant son frère pour donner plus d'importance à sa requête et en offrant une couronne de quinze mille statères d'or⁷²⁴, alors que Polybe ne nous indique aucune raison précise pour un tel cadeau. Pergame mène donc une politique indépendante, voulant protéger au mieux ses intérêts dans le bassin oriental de la Méditerranée, mais tout en cherchant à s'attirer autant que possible les faveurs du Sénat romain, ce qui montre bien que Rome est incontestablement la puissance dominante du monde hellénistique et qu'il est préférable de se trouver à ses côtés.

Rome, quant à elle, garde une politique semblable à celle menée envers les confédérations de cités grecques ou envers Rhodes, comme nous l'avons vu précédemment. Elle cherche à soutenir ses alliés, ici Pergame, mais sans pour autant vouloir intervenir directement, ce qui permet à Philippe V de conserver ses garnisons dans les cités du littoral thrace pendant quelques années supplémentaires. Si le Sénat s'est finalement décidé, à l'hiver 184/183, pour une intervention plus vigoureuse à l'encontre de Philippe V⁷²⁵ (malgré la venue de Démétrios à Rome), ce n'est pas parce que Eumène II a envoyé son frère Athénaios comme ambassadeur, ou a offert une couronne de quinze mille statères d'or⁷²⁶, même si ceci a pu faire fléchir une partie des sénateurs ce qui est impossible à évaluer, mais plutôt parce que le massacre des habitants de Maronéia offrait au Sénat un prétexte parfait pour exiger le retrait des garnisons macédoniennes, alors que précédemment il ne disposait d'aucun véritable argument pour exiger cela de la Macédoine. De plus, l'aide militaire de

Voir Appien, *Mac.*, IX, 6.

723 Cependant, comme le signale E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.551, les cités d'Ainos et Maronéia, malgré la décision romaine, ne sont pas passées sous autorité pergaménienne. Voir Polybe, XXX, 3,3.

724 Polybe, XXIII, 1,7.

725 Polybe, XXIII, 3,2-3. Voir *infra* p.165.

726 Polybe, XXIII, 1,7.

Philippe V à Prusias contre Pergame allait à l'encontre des intérêts romains, ce qui était une raison suffisante, pour le Sénat, pour une réaction plus dure envers la Macédoine, ce qui s'est donc traduit par la demande de l'évacuation totale de la Thrace et par la mise sous contrôle pergaménien des cités précédemment occupées par Philippe V. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, avant ces ambassades de 184/183, Rome n'avait jamais parlé de placer les cités thraces sous la domination de Pergame, d'après ce que nous rapporte Polybe des réactions successives du Sénat. Nous pouvons donc, pour résumer, souligner que si Pergame soutient, pour le moment, Rome en toutes circonstances, en espérant son soutien en retour, le Sénat romain hésite malgré cela à s'engager davantage dans les affaires politiques du monde hellénistique, ce qui est véritablement sa tendance générale après Apamée, et se décide finalement à intervenir plus directement seulement lorsqu'il estime que les intérêts de Rome sont menacés par Philippe V. Les raisons qui poussent Rome à intervenir n'ont donc pas de rapport direct avec Pergame, que Rome ne soutient que modérément malgré la fidélité clairement affichée d'Eumène II, sauf si cela rejoint ses propres intérêts.

2°) La guerre entre Eumène II et Pharnacès I^{er}, et la médiation romaine.

L'épisode le plus important, ou du moins le plus développé par Polybe, des relations diplomatiques entre Rome et Pergame, que l'on peut trouver dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* concerne le conflit entre Eumène II et Pharnacès I^{er}. La première mention dont nous disposons dans le récit de Polybe est particulièrement courte et ne nous éclaire pas véritablement sur les circonstances qui ont amené les royaumes de Pergame et du Pont à s'affronter. L'historien grec nous indique en effet simplement « que, la deuxième année, quand arrivèrent les ambassadeurs d'Eumène, de Pharnacès, (...), le Sénat leur donna audience⁷²⁷ ».

Pergame étant devenu le royaume le plus important d'Asie Mineure, il n'est pas étonnant de voir des rivalités se créer et d'autres royaumes chercher à amoindrir son influence. Après la Bithynie de Prusias, c'est donc Pharnacès, roi du Pont, qui s'oppose à Eumène II. L'ambassade pergaménienne à Rome que nous venons de citer est peut-être la preuve d'une volonté du souverain de Pergame d'éviter un conflit direct avec Pharnacès⁷²⁸, alors qu'il sort tout juste de celui contre la Bithynie. Il est raisonnable de supposer que Eumène souhaitait au moins la promesse du Sénat d'une

727 Polybe, XXIII, 9,1 : Ὅτι κατὰ τὸ δεύτερον ἔτος ἢ σύγκλητος, παραγενομένων πρέσβων παρὰ Εὐμένους καὶ Φαρνάκου (...) ἐχρημάτισε τούτοις.
Voir Tite-Live, XL, 2,6.

728 Voir S. Ager, *Interstate arbitrations*, p.308. R.B. Mc Shane, *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, p.161, souligne que, en plus de sortir tout juste du conflit contre Prusias de Bithynie, Eumène se trouvait être malade à cette époque, ce qui le dissuadait donc d'entreprendre des opérations militaires contre Pharnacès et l'amenait à préférer la solution diplomatique en demandant le soutien de Rome.

intervention militaire de Rome à ses côtés en cas de conflit contre Pharnacès, qui avait envoyé également des ambassadeurs, probablement pour s'assurer de la neutralité des Romains dans cette affaire.

Cependant, le Sénat a gardé la même ligne de conduite que les années précédentes, refusant de s'engager militairement tant que ses intérêts directs n'étaient pas clairement menacés, et a donc préféré envoyer une ambassade, menée par un certain Marcus⁷²⁹, auprès des deux rois afin d'enquêter sur cette affaire⁷³⁰.

Nous disposons de nombreux passages des livres XXII à XXIX qui nous relatent les événements de ce conflit entre Pergame et le Pont, comme nous allons le voir. Si nous n'avons pas le récit de l'ambassade de Marcus auprès des deux souverains, nous avons en revanche son retour auprès du Sénat et le compte-rendu qu'il fait de son enquête, compte-rendu qui, d'après Polybe, est nettement favorable à Eumène II⁷³¹. Par la suite, l'historien grec nous rapporte l'ambassade des frères d'Eumène, et notamment d'Attale, auprès du Sénat romain, toujours dans le but d'obtenir l'aide militaire de Rome contre Pharnacès, et toujours en vain⁷³². Toujours au livre XXIV, qui est composé essentiellement des événements concernant la Confédération achéenne, comme l'ambassade de Callicratès en 180, d'une part, et d'autre part les événements se rapportant au conflit entre Eumène II et Pharnacès, Polybe nous relate le déroulement des opérations, tant militaires que diplomatiques, émaillant le conflit en question, avec surtout la venue des ambassadeurs romains, chargés par le Sénat de faire cesser la guerre entre les deux rois, mission qui ne fut pas couronnée de succès⁷³³. Le dernier passage de Polybe concernant la guerre entre Eumène et Pharnacès est le récit de la conclusion du traité mettant fin au conflit et décrit précisément les conditions de paix contenues dans le-dit traité⁷³⁴. C'est donc un passage qui ne traite aucunement de la politique romaine vis-à-vis de Pergame, mais il convient tout de même de le mentionner ici.

Nous allons donc étudier ce que nous apprend le récit de Polybe de cette guerre sur l'évolution des relations entre Rome et Pergame avant la troisième guerre de Macédoine. Nous chercherons à mettre en rapport cette évolution avec celle des relations entre Rome et Rhodes que nous avons vue précédemment. À l'hiver 182/181, l'année suivant la première ambassade envoyée à Rome pour le même motif, Eumène II et Pharnacès ont à nouveau dépêché des ambassadeurs auprès du Sénat romain. Il est évident que le souverain de Pergame souhaitait toujours une intervention

729 Voir *supra* p.33-34. Polybe, XXIV, 1,2.

730 Polybe, XXIII, 9,3 : Τούτοις μὲν οὖν καὶ τοῖς παρ' Εὐμένους καὶ Φαρνάκου πρεσβεύουσιν ἡ σύγκλητος ἀπεκρίθη διότι πέμπει πρεσβευτὰς τοὺς ἐπισκεψομένους περὶ τε Σινωπέων καὶ περὶ τῶν τοῖς βασιλεῦσιν ἀμφισβητουμένων.

731 Polybe, XXIV, 1,1-3.

732 Polybe, XXIV, 5,1-8.

733 Polybe, XXIV, 14-15.

734 Polybe, XXV, 2,1-15.

plus ferme de la part de Rome, pour dissuader le roi du Pont de continuer le conflit, alors que Pharnacès, de son côté, espérait que Rome s'abstiendrait de toute action militaire à son encontre. Polybe nous relate de plus que le rapport de l'ambassadeur romain Marcus était très favorable à Eumène : « Peu de temps auparavant, Marcus, l'ambassadeur dépêché pour enquêter sur la guerre qui avait éclaté entre Eumène et Pharnacès, était rentré de sa mission et avait fait son rapport. Il y avait clairement montré la modération d'Eumène en toutes choses et la cupidité de Pharnacès, ainsi que son orgueil en général⁷³⁵ ». Il est difficile de savoir si ce rapport de Marcus, rapporté par Polybe, retranscrit fidèlement la réalité de la situation, puisque nous n'avons pas le récit de l'entrevue de Marcus avec les deux souverains. Il faut tout de même se méfier de l'objectivité de Polybe, puisque quelques années auparavant, Eumène avait entrepris de se rapprocher des cités grecques, et notamment de la Confédération achéenne⁷³⁶. Quoi qu'il en soit, il devait dans tous les cas être tout de même favorable à Eumène II, et non pas à Pharnacès, mais malgré cela le Sénat n'a pour autant pas changé de ligne de conduite et a préféré envoyer à nouveau une ambassade auprès des deux rois : « de sorte que le Sénat, même s'il écouta jusqu'au bout ceux qui venaient d'arriver, n'avait plus besoin de longues explications, mais répondit qu'il renverrait des ambassadeurs pour examiner avec plus d'insistance les différends entre <les>dits rois⁷³⁷ ».

Ce passage montre très clairement que, même s'il s'agit de son allié Eumène, qui l'a fidèlement soutenu lors de ses guerres successives contre la Macédoine puis les Séleucides, le Sénat n'a pas plus l'intention qu'auparavant de s'engager davantage dans les affaires orientales. En effet, s'engager de façon plus vigoureuse aurait obligatoirement nécessité une intervention militaire pour régler le conflit opposant les deux souverains, ce à quoi Rome se refusait. Nous trouvons toutefois avec cet épisode le premier élément nous permettant d'observer l'évolution des relations entre Pergame et Rome. En effet, nous avons montré précédemment que c'est en partie la nouvelle de l'aide militaire de Philippe V à Prusias de Bithynie contre Pergame qui avait décidé le Sénat à exiger, sans échappatoire possible, de la Macédoine qu'elle évacuât les cités du littoral thrace et qu'elle les laissât sous domination pergaménienne⁷³⁸. En revanche, cette fois-ci, nous avons le cas d'un conflit ouvert entre Pergame, alliée de Rome, et le Pont, mais le Sénat n'intervient aucunement en faveur d'Eumène II et préfère envoyer des ambassades pour enquêter, deux années de suite. Nous pouvons même dire que Rome désire étudier la situation de façon impartiale, puisque dans les deux

735 Polybe, XXIV, 1,2 : Βραχεῖ δὲ χρόνῳ πρότερον ἀνηγγελκότων τῶν περὶ τὸν Μάρκον πρεσβευτῶν, οὓς ἀπεστάλκεισαν ἐπὶ τὸν Εὐμένει καὶ Φαρνάκη συνεστηκότα πόλεμον, καὶ διασεσαφηκότων περὶ τε τῆς Εὐμένους μετριότητος ἐν πᾶσιν καὶ περὶ τῆς Φαρνάκου πλεονεξίας καὶ καθόλου τῆς ὑπερηφανίας.

736 Polybe, XXII, 8,8-9.

737 Polybe, XXIV, 1,3 : οὐκέτι πολλῶν προσεδείθη λόγων ἢ σύγκλητος διακούσασα τῶν παραγεγονότων, ἀπεκρίθη δὲ διότι πάλιν ἐπέμψει πρεσβευτὰς τοὺς φιλοτιμότερον ἐπισκευομένους ὑπὲρ τῶν διαφερόντων <τοῖς> προειρημένους.

738 Voir *supra* p.136-138.

cas, Polybe nous indique simplement que le Sénat envoie une ambassade pour enquêter sur les différends entre les deux rois, sans préciser s'il agit de soutenir Eumène dans cette affaire, ce qui nous laisse supposer que ce n'est effectivement pas le cas⁷³⁹. Il est donc très clair que le Sénat est légèrement moins favorable à Eumène qu'il ne l'était quelques années auparavant et qu'il préfère temporiser, en attendant de voir comment la situation va évoluer. Nous ne disposons pas du récit de Polybe concernant cette nouvelle ambassade romaine envoyée auprès des deux rois, mais étant donné que la guerre a continué, sans le moindre changement, il est évident que cette ambassade n'a eu aucun effet⁷⁴⁰ et que le Sénat est resté sur ses positions, pendant encore au moins une année.

L'année suivante, à l'hiver 181/180, Eumène s'est décidé à envoyer une nouvelle ambassade auprès des Romains. Polybe nous précise que Pergame avait, peu de temps auparavant, réussi à conclure une trêve avec Pharnacès : « [Polybe dit] que, quand Pharnacès, Attale et les autres eurent conclu entre eux une trêve, chacun, sans exception, se retira chez soi, avec ses propres troupes⁷⁴¹ ». Si une trêve avait été conclue, il est curieux de voir Eumène décider d'envoyer une ambassade au Sénat romain dans le but de mettre un terme à la guerre, comme nous l'indique Polybe : « d'une part, il espérait mettre fin à la guerre contre Pharnacès grâce à leur ambassade⁷⁴² ». L'explication à cela est que, même si Polybe ne nous le précise pas⁷⁴³, la trêve avait été rompue par Pharnacès entre temps, ce qui est confirmé par les propos d'Attale, le frère d'Eumène II qui lui a succédé en 159 sous le nom d'Attale II, devant le Sénat, demandant à celui-ci de punir le souverain du Pont comme il se doit⁷⁴⁴. Nous avons donc une nouvelle fois une ambassade pergaménienne composée de membres de la famille d'Eumène, qui ne se contente pas ici d'envoyer un seul de ses frères à Rome, mais tous sans exception⁷⁴⁵. De la même manière qu'auparavant, lorsqu'Athénaios avait été envoyé à Rome, il est évident que Eumène cherchait à donner plus de force à son ambassade, à montrer au Sénat

739 Contrairement aux commissions d'enquête envoyées auprès de Philippe V, où Polybe nous précise chaque fois qu'il s'agit aussi pour les ambassadeurs romains soit d'écouter ceux qui ont des accusations à porter contre le souverain macédonien, soit de vérifier que celui-ci s'est bien plié aux exigences romaines. Voir *supra* p.31-32.

740 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.257, suggère que cette ambassade a probablement abouti à la conclusion d'une trêve entre Eumène et Pharnacès, trêve mentionnée ensuite par Polybe (XXIV, 5,1), mais il n'y a pas de certitude à ce sujet, d'autant plus que Polybe nous précise que cette ambassade était chargée d'examiner les différends entre les deux rois, et non pas de chercher à mettre un terme au conflit. La tentative suivante de médiation par Rome, qui a été négligée par Pharnacès, irait plutôt dans le sens d'une inefficacité des ambassades romaines envoyées pour faire cesser la guerre. Du même avis que F.W. Walbank, S. Ager, *Interstate arbitrations*, p.308, qui reconnaît toutefois qu'il n'y a pas de référence explicite de Polybe sur l'action de l'ambassade romaine.

741 Polybe, XXIV, 5,1 : Ὅτι γενομένων συνθηκῶν πρὸς ἀλλήλους Φαρνάκου καὶ Ἀτάλλου καὶ τῶν λοιπῶν, ἅπαντες μετὰ τῶν οἰκείων δυνάμεων ἀνεχώρησαν εἰς τὴν οἰκείαν.

742 Polybe, XXIV, 5,3 : ἅμα μὲν ἐλπίζων πέρας ἐπιθήσειν τῷ πρὸς τὸν Φαρνάκην πολέμῳ διὰ τῆς τούτων πρεσβείας.

743 Polybe le précise en fait plus tard dans son récit, indiquant que Pharnacès a rompu la trêve alors qu'Attale et ses frères se trouvaient encore à Rome (XXIV, 14,1-4). Il nous semble toutefois plus logique et cohérent de placer la rupture de la trêve par Pharnacès juste avant l'envoi de l'ambassade pergaménienne à Rome. R.B. Mc Shane, *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, p.162, pense plutôt que c'est la possibilité de voir Rome intervenir, suite à l'ambassade d'Attale et ses frères, qui a poussé Pharnacès à rompre la trêve.

744 Polybe, XXIV, 5,7.

745 Polybe, XXIV, 5,2 : εὐδοκήσας τοῖς γεγυνοσίν προέθετο πέμπειν τοὺς ἀδελφοὺς ἅπαντας εἰς τὴν Ῥώμην. Sur l'identité des frères d'Eumène, il s'agit donc d'Attale, Philétairos et Athénaios (Polybe, XVIII, 41,10).

combien il le tenait en haute estime, pour ainsi envoyer ses trois frères comme ambassadeurs, dans le but d'obtenir, enfin pourrait-on dire, un soutien actif de la part des Romains face à Pharnacès. Polybe a très bien vu cet aspect de la pensée d'Eumène, puisqu'il nous précise que : « d'autre part, il cherchait à resserrer les liens privés entre ses frères et les amis et hôtes qu'ils avaient, eux et lui, à Rome, ainsi que les liens publics avec le Sénat⁷⁴⁶ ». Ce que nous pouvons déduire de cette volonté d'Eumène de s'attirer de cette manière les bonnes grâces du Sénat, c'est qu'il se trouvait justement être moins bien vu qu'auparavant par les sénateurs romains, qui devaient sans doute être en partie lassés de voir des ambassades de Pergame venir chaque année se plaindre auprès d'eux, dès qu'Eumène pouvait avoir un motif de mécontentement ou de conflit avec un des souverains voisins, comme Philippe V, Prusias, ou Pharnacès. Le Sénat romain pouvait également commencer à devenir méfiant devant la montée en puissance du royaume de Pergame, même si celui-ci demeurait son allié.

D'après le récit de Polybe, les frères d'Eumène ont été particulièrement bien accueillis par les Romains⁷⁴⁷, du fait des relations qu'ils avaient peut-être nouées lors des campagnes romaines en Asie⁷⁴⁸. Nous pouvons nous demander, dans ce cas, si Eumène était véritablement mal vu à Rome, s'il s'agissait seulement de sa personne et non pas du royaume de Pergame. Il est plus probable que le Sénat romain était divisé sur ce sujet et que la présence des frères du roi, qui étaient bien appréciés à Rome pour les raisons indiquées par Polybe, a aidé en partie à rehausser le crédit d'Eumène dans l'esprit des sénateurs, ce qui était le but visé. L'historien grec nous rapporte de plus que l'ambassade pergaménienne a obtenu finalement une réaction plus énergique de la part des Romains, puisque « le Sénat les écouta jusqu'au bout avec amabilité et répondit qu'il enverrait des ambassadeurs pour faire cesser la guerre par tous les moyens⁷⁴⁹ », contrairement à l'année précédente où le Sénat s'était contenté d'envoyer simplement une ambassade pour enquêter, sans instructions plus précises. Il est évident, selon nous, que la présence des frères d'Eumène à Rome est pour beaucoup dans cette évolution de l'attitude du Sénat sur cette affaire du conflit entre Pergame et le Pont. Il convient néanmoins de nuancer cette affirmation. En effet, Attale et ses frères, d'après le récit que nous fait Polybe de leur ambassade, avaient réclamé du Sénat qu'il punisse Pharnacès pour ses actes⁷⁵⁰, et comme nous l'avons indiqué, le Sénat a choisi d'envoyer des ambassadeurs

746 Polybe, XXIV, 5,3 : ἅμα δὲ συστήσαι σπουδάζων τοὺς ἀδελφοὺς τοῖς τε ἰδίᾳ φίλοις καὶ ξένοις ὑπάρχουσιν αὐτῶν ἐν τῇ Ῥώμῃ καὶ τῇ συγκλήτῳ κατὰ κοινόν.

747 Polybe, XXIV, 5,5 : Καὶ τούτων παραγενομένων εἰς τὴν Ῥώμην, καὶ κατ' ἰδίαν μὲν πάντες ἀπεδέχοντο τοὺς νεανίσκους φιланθρώπως, ἅτε συνήθειαν ἐσχηκότες ἐν ταῖς περὶ τὴν Ἀσίαν στρατείαις, ἔτι δὲ μεγαλομερέστερον ἢ σύγκλητος ἀπεδέξατο τὴν παρουσίαν αὐτῶν.

748 Contre les Galates. Polybe, XXI, 33,2, mais le texte est incertain sur l'identité du νεανίσκος.

749 Polybe, XXIV, 5,8 : Ἡ δὲ σύγκλητος διακούσασα φιланθρώπως ἀπεκρίθη διότι ἐμψει πρεσβευτὰς τοὺς κατὰ πάντα τρόπον λύσοντας τὸν πόλεμον.

Voir Diodore, XXIX, 22.

750 Polybe, XXIV, 5,7 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἄτταλον εἰσελθόντες εἰς τὴν σύγκλητον τὰ τε προϋπάρχοντα φιланθρώπα διὰ

chargés de mettre un terme à la guerre. Nous sommes donc loin de la demande des frères d'Eumène, puisqu'il n'est même pas fait mention, dans le texte de Polybe, d'un soutien particulier envers Pergame lors des négociations. Nous avons plutôt l'impression que le Sénat, s'il désire effectivement désormais faire cesser ce conflit, cherche, malgré la position d'alliée de Pergame, à rester impartial.

Si l'ambassade envoyée par Eumène à Rome, pour raffermir ses liens avec le Sénat, a amené les Romains à agir de façon plus énergique que les années précédentes, il est clairement visible que Rome souhaite s'en tenir au domaine diplomatique et n'a pas la moindre intention d'intervenir militairement aux côtés de Pergame. Toutefois, cette volonté de se placer en tant que médiateur est une évolution dans l'attitude romaine, que l'on peut interpréter, en partie, comme un soutien à Pergame, puisque c'était le souhait d'Eumène lors de ses premières ambassades que de voir Rome, à défaut de le soutenir militairement, intervenir pour mettre un terme au conflit. Nous pouvons cependant affirmer que la réaction du Sénat aux propos d'Attale montre que les relations entre Rome et Pergame ne s'améliorent pas véritablement, malgré la réception des frères d'Eumène par le Sénat romain.

Le dernier épisode, rapporté par Polybe, de l'intervention de Rome dans le conflit entre Pergame et le Pont confirme tout à fait cette assertion, comme nous allons le voir maintenant. À la toute fin du livre XXIV des *Histoires*, dans la partie concernant l'histoire d'Asie, Polybe traite uniquement, d'après les fragments dont nous disposons, de la guerre entre Eumène et Pharnacès et de la tentative de médiation romaine dans ce conflit⁷⁵¹. Le Mégalopolitain nous rapporte d'abord les événements militaires d'Asie Mineure : Pharnacès a envoyé Léocritos⁷⁵² s'attaquer à la Galatie, tandis qu'il se préparait lui-même à envahir la Cappadoce⁷⁵³, alliée de Pergame ; en réaction, Eumène II a donc rassemblé son armée pour aller à la rencontre de Pharnacès, avec l'aide d'Ariarathès, roi de Cappadoce⁷⁵⁴. C'est une fois entrés sur le territoire du Pont qu'ils ont appris l'arrivée des ambassadeurs romains qui venaient mettre un terme au conflit, et selon Polybe, Eumène a alors voulu montrer aux ambassadeurs romains qu'il n'avait pas besoin du soutien militaire de Rome pour vaincre Pharnacès⁷⁵⁵. Cette phrase de Polybe contredit le fait que les ambassades envoyées par Eumène les années précédentes avaient pour but d'obtenir justement l'aide militaire de Rome. Nous voyons donc mal comment Eumène pourrait désormais vouloir prouver

πλειόνων λόγων ἀνενεώσαντο καὶ τοῦ Φαρνάκου κατηγορήσαντες παρεκάλουν ἐπιστροφὴν τινα ποιήσασθαι, δι' ἧς τεύξεται τῆς ἀρμοζούσης δίκης.

751 Polybe, XXIV, 14-15.

752 Sur Léocritos, voir Diodore, XXIX, 23, qui s'inspire du récit de Polybe.

753 Polybe, XXIV, 14,1-2.

754 Sur le trajet de l'armée d'Eumène, que nous décrit Polybe (XXIV, 14,8-9), et qui est assez incertain, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.268.

755 Polybe, XXIV, 14,11 : ἅμα δὲ βουλόμενος ἐνδείκνυσθαι τοῖς Ῥωμαίοις ὅτι δι' αὐτοῦ δυνατός ἐστι τὸν Φαρνάκην ἀμύνασθαι καὶ καταπολεμεῖν.

Voir G.T. Griffith, *The mercenaries in the Hellenistic World*, Londres, 1935, p.176.

aux Romains qu'il pouvait vaincre Pharnacès seul, même si ce sera effectivement le cas, alors qu'il avait très clairement montré aux Romains l'inverse lors des années précédentes.

Polybe nous rapporte donc en détail les négociations qui ont eu lieu entre les ambassadeurs romains, Eumène, Ariarathès, et Pharnacès ou ses ambassadeurs. Il est évident que Polybe a pu disposer d'une source directe, sans doute romaine, hostile à Pharnacès. L'historien nous parle en effet de « sa perfidie et sa cruauté⁷⁵⁶ », avant de signaler que Pharnacès « regimba contre cette demande et, finalement, refusa, de sorte qu'il fut immédiatement évident pour les Romains aussi qu'il se condamnait manifestement lui-même et n'avait pas confiance en la justice de son affaire⁷⁵⁷ ».

D'après le récit que nous fait Polybe, les Romains ont tout d'abord demandé à Eumène et à Ariarathès de ramener leurs armées chez eux, avant le début des négociations, puis ont rencontré Pharnacès, qui a, au départ, refusé de négocier avec Eumène. Suite à l'insistance des Romains, il a finalement envoyé des ambassadeurs à Pergame, mais les négociations n'ont abouti à aucun résultat puisque Pharnacès se refusait à la moindre concession, et la guerre a donc repris.

Ce que nous pouvons tirer de ce récit tout d'abord, c'est que lors de l'arrivée des ambassadeurs romains, les armées d'Eumène et d'Ariarathès se trouvaient sans nul doute sur le territoire du Pont, sinon les Romains ne leur auraient pas demandé de retirer leurs armées hors du territoire⁷⁵⁸. Si Eumène a accepté de perdre l'avantage militaire dont il disposait à ce moment, c'est évidemment parce qu'il était persuadé que les ambassadeurs romains allaient mettre un terme à la guerre, mais en sa faveur, en forçant Pharnacès à se soumettre à leurs conditions. Polybe cherche pourtant à montrer qu'Eumène est bien plus conciliant que Pharnacès, opposant les attitudes des deux rois lors des négociations, indiquant que le roi de Pergame « était prêt à faire toutes les concessions, afin que la paix fut conclue⁷⁵⁹ », mais nous voyons mal Eumène faire toutes les concessions possibles alors qu'il était supérieur militairement à Pharnacès. Polybe n'est donc ici pas très objectif dans son récit, mais il est difficile de dire si cela vient de sa source, ou bien s'il s'agit d'un point de vue personnel.

Pharnacès, d'après le récit de Polybe, a donc refusé toutes les concessions pouvant permettre de mettre un terme à son conflit contre Eumène II, malgré l'intervention des ambassadeurs romains : « les ambassadeurs de Pharnacès avaient, en toute chose, un point de vue différent du sien et ne s'en tenaient pas à ce qui était convenu, mais, sans cesse, formulaient d'autres exigences et avaient des

756 Polybe, XXIV, 15,2 : τὴν ἀθεσίαν αὐτοῦ καὶ τὴν ὀμότητα.

757 Polybe, XXIV, 15,8 : Τοῦ δὲ πρὸς τοῦτο τὸ μέρος ἀντιβαίνοντος καὶ τέλος ἀπειπαμένου, δῆλον μὲν εὐθέως ἦν τοῦτο καὶ Ῥωμαίοις ὅτι καταγινώσκει προφανῶς ἑαυτοῦ καὶ διαπιστεῖ τοῖς σφετέροις πράγμασι.

758 Polybe, XXIV, 15,4 : ἀξιούντων δὲ τὴν στρατιὰν ἀπάγειν ἐκ τῆς χώρας.

759 Polybe, XXIV, 15,10 : καὶ τούτων μὲν εἰς ἅπαν ἐτοίμως συγκαταβαίνοντων χάριν τοῦ συντελεσθῆναι τὴν εἰρήνην.

repentirs, de sorte qu'il devint vite évident pour les Romains qu'ils faisaient des efforts inutiles⁷⁶⁰ ». L'historien grec insiste bien sur la volonté des Romains de faire cesser cette guerre, mais il est très clair que Rome souhaite s'en tenir strictement au plan diplomatique et n'a pas l'intention d'intervenir militairement dans le cas où les négociations échouent, comme cela fut le cas. Le Sénat romain est donc intervenu en faveur de Pergame, mais sa volonté de ne pas s'impliquer davantage dans les affaires de l'Asie Mineure ne pouvait garantir la réussite de cette intervention. Si nous analysons cet épisode, nous pouvons donc remarquer que Rome n'a pas répondu aux demandes d'aide militaire de Pergame, même lorsque les frères d'Eumène sont venus en ambassade à Rome. Le Sénat a finalement décidé d'envoyer des ambassadeurs pour mettre un terme au conflit, en essayant de rester équitable⁷⁶¹, sans donc soutenir particulièrement Pergame. Mais l'échec de ces négociations nous permet d'affirmer que l'intervention romaine a desservi Pergame plus qu'autre chose. En effet, comme nous l'avons signalé, l'armée d'Eumène II se trouvait sur le territoire du Pont lors de la venue des ambassadeurs romains. Le roi de Pergame a accepté de perdre son avantage militaire pour permettre aux négociations de se dérouler, en espérant les voir se conclure à son avantage⁷⁶². L'échec de la mission des ambassadeurs romains montre donc que Rome n'avait pas véritablement l'intention de soutenir Eumène et de mettre un terme à la guerre contre Pergame et le Pont. Les ambassadeurs romains n'ont été envoyés en Asie Mineure que par égard pour les frères d'Eumène, très appréciés des sénateurs romains, mais le Sénat ne désirait pas s'impliquer davantage si jamais les négociations ne pouvaient être menées à leur terme⁷⁶³.

La situation de Pergame vis-à-vis de Rome peut être rapprochée de celle de Rhodes à la même époque. En effet, aussi bien Rhodes que Pergame ont soutenu les Romains dans leurs guerres contre la Macédoine puis contre les Séleucides, et tous deux ont été les grands bénéficiaires de la conclusion du traité de paix d'Apamée. Et, à partir de 188, l'attitude de Rome envers Pergame et Rhodes a progressivement évolué, se faisant moins amicale. Nous pouvons mettre en parallèle le conflit entre Lyciens et Rhodiens, et la guerre entre Pergame et le Pont, où l'arbitrage de Rome a chaque fois été demandé, et le Sénat, dans les deux cas, n'a pas soutenu ses alliés, préférant rester neutre, dans le cas de Pergame, ou même soutenir les Lyciens face aux Rhodiens, puisque les

760 Polybe, XXIV, 15,11 : τῶν δὲ παρὰ τοῦ Φαρνάκου πρὸς πᾶν διαφορομένων καὶ τοῖς ὁμολογηθεῖσιν οὐκ ἔμμενόντων, ἀλλ' ἂν εἴ τι προσεπιζητούντων καὶ μεταμελομένων, ταχέως τοῖς Ῥωμαίοις ἐγένετο δῆλον ὅτι ματαιοπονοῦσιν.

761 Polybe précise notamment que les ambassadeurs romains s'engageaient à faire tout ce qui était conforme à l'honneur (XXIV, 15,4) : Τῶν δὲ πρεσβευτῶν ἀναδεχομένων πάντα τὰ δυνατὰ καὶ καλῶς ἔχοντα ποιήσειν.

762 Voir S. Ager, *Interstate arbitrations*, p.309 : « In other words, while such a request was a perfectly reasonable one for a mediator to make, Eumenes and Ariarathes were being asked to give up their real advantage for the sake of a peace that the Roman mediators could not promise to supply ».

763 Du même avis, voir S. Ager, *op. cit.*, p.309 : « Rome was willing to keep its hand in by sending out investigatory legations, and even by making pronouncements on the state of Eastern affairs and trying to mediate between the kingdoms. But at this stage that was as far as Rome was willing to go ».

Romains avaient le prétexte des relations amicales entre Rhodes et la Macédoine⁷⁶⁴. Si nous avons vu précisément pour quelles raisons les relations entre Rome et Rhodes s'étaient progressivement dégradées, nous pouvons nous interroger sur celles entre Eumène II et les Romains. Le récit de Polybe pour cette période ne nous indique, *a priori*, aucune action du roi de Pergame qui aurait pu aller à l'encontre des intérêts de Rome, qu'il soutenait au contraire fidèlement. Il peut y avoir donc deux raisons à cette dégradation des relations entre Rome et Pergame, raisons qui ne sont pas incompatibles. Tout d'abord, nous l'avons déjà rapidement mentionné, les sénateurs romains devaient se lasser de voir chaque année des ambassades pergaméniennes se présenter devant eux pour se plaindre à tout propos⁷⁶⁵, sans qu'Eumène ait auparavant cherché à régler les problèmes par lui-même. Le roi de Pergame cherchait à profiter autant que possible de sa position privilégiée d'allié de Rome, ce qui devait déplaire à une partie du Sénat, malgré les frères du roi qui étaient grandement appréciés à Rome. L'autre raison, c'est que Pergame était devenu le royaume le plus important d'Asie Mineure à la suite du traité de paix d'Apamée et qu'Eumène, lors des années suivantes, a cherché à consolider, et même à étendre, autant que possible son royaume. Même s'il se trouvait être l'allié des Romains, ceux-ci n'appréciaient guère de voir l'émergence d'un royaume pouvant, éventuellement, leur faire concurrence dans la domination du bassin oriental de la Méditerranée.

Cette méfiance de Rome envers Pergame ne pouvait que se renforcer par la suite, même si nous ne disposons pas du récit de Polybe à ce sujet, puisque les livres XXV et XXVI des *Histoires* sont très fragmentaires, mais la victoire finale d'Eumène et d'Ariarathès sur Pharnacès et ses alliés renforçait la position de Pergame en Asie Mineure. Polybe, sur ce point, nous rapporte uniquement la conclusion du traité conclu entre les différents adversaires⁷⁶⁶, après la victoire militaire d'Eumène et d'Ariarathès⁷⁶⁷. Ce traité a bien entendu été conclu largement en faveur d'Eumène⁷⁶⁸, ce qui renforçait d'autant sa position en Asie Mineure, et donnait donc davantage de raisons à Rome de se méfier de Pergame qui s'affirmait comme l'un des principaux royaumes hellénistiques, au même titre que la Macédoine ou le royaume séleucide⁷⁶⁹.

764 Voir *supra* p.106-107.

765 Voir S. Ager, *op. cit.*, p.309 : « Furthermore, Eumenes was proving to be an importunate friend as time went on. His continuous appeals to the senate had begun to fall on some deaf ears ».

766 Polybe, XXV, 2,1-15.

767 Polybe, XXV, 2,1 : Ὅτι ὁ Φαρνάκης, ἐξαπναιῖου καὶ βαρείας αὐτῶ τῆς ἐφόδου γενομένης, ἔτοιμος ἦν πρὸς πᾶν τὸ προτεινόμενον· πρέσβεις γὰρ ἐξαπέστειλε πρὸς Εὐμένην καὶ Ἀριαράθην.

Sur la date, incertaine, de cette attaque, probablement à l'automne 180, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.271, et E. Olshausen, *NP*, 10, « Pharnakes (1) », col. 935.

768 Pour l'analyse des différents aspects de ce traité, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.271-274 et W. Dahlheim, *Struktur und Entwicklung des römischen Völkerrechtes im 3 und 2. Jahrhundert v. Chr.*, Munich, 1968, p.214-216, et E. Olshausen, *NP*, 11, « Pontus », col. 607-609. Certains historiens ont suggéré que Rome avait pris part à la conclusion de ce traité : voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.244-245, J. Hopp, *Attaliden*, p.48. Cependant, le récit de Polybe exclut très clairement toute intervention romaine.

769 Pour R.B. Mc Shane, *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, p.175-176, c'est même, après Apamée,

Si nous n'avons pas de renseignements sur l'évolution des relations entre Pergame et Rome à la suite de cette tentative de médiation romaine en 180, nous pouvons tout de même étudier ces relations, à travers le récit de Polybe, lors de la troisième guerre de Macédoine qui, de la même façon que pour Rhodes, marque un tournant dans ces relations.

3°) La troisième guerre de Macédoine et les relations entre Eumène II et les Romains.

D'une manière relativement similaire aux Rhodiens, comme nous allons le voir, les relations entre Pergame et Rome ont subi une évolution importante lors de la troisième guerre de Macédoine. Pour cela, nous allons tout d'abord nous intéresser rapidement au rôle joué par Eumène II dans le déclenchement des hostilités entre Persée et les Romains, avant d'analyser le récit de Polybe sur les supposées tractations qui ont eu lieu entre les rois de Macédoine et de Pergame. L'historien grec nous en fait un compte-rendu détaillé⁷⁷⁰, livrant une analyse précise de ces événements, en s'attardant principalement sur la psychologie des deux souverains et sur les risques qu'ils ont encouru de manière totalement inconsidérée. Il faudra toutefois prendre ce récit avec prudence, puisque, comme il reconnaît lui-même : « j'ai été porté à écrire sommairement ce qu'il m'en semblait et d'après quelles conjectures et quels indices je m'étais forgé cette opinion, car j'ai vécu ces mêmes temps et, plus qu'un autre, j'ai été frappé d'étonnement par chaque série de faits qui s'y est produite⁷⁷¹ ». Nous verrons donc plus attentivement par la suite quel crédit il faut apporter au rapport qu'il nous fait de ces événements.

Le récit de Polybe sur les débuts de la troisième guerre de Macédoine est malheureusement très incomplet et nous ne disposons d'aucun passage sur Eumène II et sur le rôle qu'il aurait pu y jouer. Cependant, au livre XXII des *Histoires*, Polybe traite des malheurs qui se sont abattus sur la maison royale macédonienne et nous donne son point de vue, par opposition aux autres historiens antiques qui l'ont précédé, sur les causes, prétextes et commencements de la troisième guerre de Macédoine⁷⁷². Nous ne nous attarderons pas, pour le moment, sur les causes de cette guerre, sur la responsabilité de Persée, ou sur celle des Romains, dans le déclenchement des hostilités, que nous étudierons dans un chapitre ultérieur, mais nous allons uniquement nous concentrer sur les

Pergame qui dominait à la fois l'Asie Mineure et la mer Egée, et non pas Rome, ce qui nous semble exagéré, vu les nombreuses demandes d'aide envoyées par Eumène II auprès du Sénat romain, comme nous le rapporte Polybe dans ses *Histoires*.

770 Polybe, XXIX, 5-9.

771 Polybe, XXIX, 5,3 : οὐ μὴν ἀλλὰ κατηνέχθην ἐπὶ τὸ γράφειν κεφαλαιωδῶς τὸ δοκοῦν, καὶ δι' ὧν εἰκότων καὶ σημείων ἐπὶ ταύτης ἐγενόμην τῆς γνώμης, ὑπάρχων κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς καὶ μᾶλλον ἐτέρου ἐκπληττόμενος ἕκαστα τῶν γενομένων.

772 Sur la théorie des causes de Polybe, appliquée aux guerres, et notamment la troisième guerre de Macédoine, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.123-140.

événements ayant un rapport direct avec le roi de Pergame, afin de voir ce qu'ils peuvent nous apprendre sur l'évolution des relations entre Eumène II et les Romains.

En ce qui concerne les commencements de la guerre, il nous cite un complot manigancé par Persée contre Eumène : « Parmi les faits qui viennent d'être cités, les premiers sont des prétextes, les derniers – le complot <contre> le roi Eumène, le meurtre des ambassadeurs et d'autres comparables à ceux-là, parmi ceux qui étaient arrivés au même moment – sont les commencements très évidents de la guerre qui mit aux prises les Romains et Persée, et de la ruine du royaume des Macédoniens⁷⁷³ ». Polybe cite à nouveau ce passage au sujet du complot contre Eumène, très brièvement, au livre XXVII : « Solon et Hippias tentèrent de dire quelque chose de la situation en général et de fléchir le Sénat par leurs prières ; mais la plus grande partie de leur discours consista à répondre au grief de complot contre Eumène⁷⁷⁴ ».

Le problème que nous rencontrons avec cet épisode, qui semble tout de même important dans le texte de Polybe, est que nous ne disposons pas du récit de l'historien au sujet du plaidoyer d'Eumène II contre Persée, devant le Sénat romain, ni des détails du complot contre Eumène. Pour cela, il nous faut recourir à l'apport d'autres historiens, et principalement à celui de Tite-Live. L'historien romain nous décrit en détail le discours du roi de Pergame devant le Sénat romain⁷⁷⁵, où Eumène exhorte les sénateurs à se méfier de Persée, à s'opposer à lui à cause de son hostilité envers Rome et de sa popularité immense dans le monde hellénistique⁷⁷⁶, tout en insistant longuement sur la capacité militaire de la Macédoine, pour bien montrer aux Romains que Persée se prépare à la guerre⁷⁷⁷. Tite-Live nous relate ensuite la tentative d'assassinat dont a été victime Eumène⁷⁷⁸, avant de signaler, en rapportant les propos tenus lors de la conférence entre Persée et Q. Marcius Philippus, qu'il s'agit là d'une des raisons invoquées par Rome pour déclarer la guerre à la Macédoine⁷⁷⁹. S'il est évident que Tite-Live, dans son récit, cherche à démontrer que la responsabilité de la guerre vient entièrement de Persée et que les Romains avaient donc le droit de leur côté en attaquant la Macédoine, il y a toutefois un aspect que nous devons retenir de son récit des événements et qui nous intéresse ici, c'est le rôle joué par Eumène II dans le déclenchement des

773 Polybe, XXII, 7,8 : Τῶν γὰρ ἄρτι ῥηθέντων πραγμάτων τὰ μὲν πρῶτα προφάσεις εἰσὶ, τὰ δὲ τελευταῖα <τὰ> περὶ τὴν <κατὰ> τοῦ βασιλέως Εὐμένους ἐπιβουλὴν καὶ τὰ περὶ <τὴν> τῶν πρεσβευτῶν ἀναίρεσιν καὶ τούτοις ἕτερα παραπλήσια τῶν κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς γεγονότων ἀρχαὶ πρόδηλοι τοῦ συστάντος Ῥωμαίους καὶ Περσεῖ πολέμου καὶ τοῦ καταλυθῆναι τὴν Μακεδόνων ἀρχήν.

774 Polybe, XXVII, 6,2 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Σόλωνα καὶ τὸν Ἰππίαν ἐπειρῶντο μὲν καὶ περὶ τῶν ὄλων λέγειν τι καὶ παραιτεῖσθαι τὴν σύγκλητον· τὸ δὲ πλεόν ἀπελογοῦντο περὶ τῆς ἐπιβουλῆς τῆς κατὰ τὸν Εὐμένην.

775 Tite-Live, XLII, 11-13. Sur la visite d'Eumène à Rome, voir aussi Appien, *Mac.*, XI, 1.

776 Tite-Live, XLII, 12,1 : « Nam apud Graeciae atque Asiae ciuitates uereri maiestatem eius omnes ».

777 Voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.264-266.

778 Tite-Live, XLII, 15-16. Voir aussi Diodore, XXIX, 34 et Appien, *Mac.*, XI, 4. Pour Éd. Will, *op. cit.*, II, p.266, Persée est bien l'instigateur de cet attentat contre Eumène II. Contra F.W. Walbank et C. Habicht, *The Histories*, V, 2012, p.439, n°67.

779 Tite-Live, XLII, 40,8.

hostilités entre Romains et Macédoniens.

Si nous nous sommes attardé sur ce point, c'est pour montrer que, en 171, Eumène est toujours, bien entendu, le fidèle allié des Romains et souhaite ardemment le commencement de la guerre entre Rome et la Macédoine, sans doute inquiet par le prestige de Persée auprès des confédérations de cités grecques, plus important que son propre prestige à lui⁷⁸⁰. Nous n'allons pas, pour le moment, étudier les causes et raisons de la troisième guerre de Macédoine, et la responsabilité d'Eumène, de Persée et des Romains dans le déclenchement de celle-ci, ce que nous verrons dans un chapitre ultérieur. En revanche, il nous apparaissait nécessaire de mentionner le rôle joué par le roi de Pergame, afin de mieux comprendre l'épisode que nous allons analyser maintenant, et que nous rapporte Polybe en détail : les négociations, secrètes, entre Persée et Eumène II durant la guerre⁷⁸¹, les raisons avancées par Polybe à la tenue de ses négociations, et les conséquences que cela a pu avoir sur les relations entre Rome et Pergame.

Selon Polybe donc, l'initiative des négociations viendrait de Persée : « Cependant, par deux fois, Persée envoya Hérophon en ambassade auprès d'Eumène⁷⁸² », ce qui n'a rien d'illogique, puisque Persée s'employait à obtenir la neutralité des alliés de Rome durant la guerre, comme avec les Rhodiens⁷⁸³. D'après l'historien grec, Eumène a visiblement accepté d'entamer des négociations avec Persée, malgré leur animosité réciproque, car il estimait que la position des Romains dans la guerre n'était pas brillante et qu'ils devaient sans doute vouloir y mettre un terme : « Donc il supposa qu'il n'était pas impossible que les Romains consentissent à chercher une issue et à mettre fin à la guerre ; et il pensa que la personne la plus apte à servir d'intermédiaire dans ce conflit et à réconcilier les deux camps était lui-même⁷⁸⁴ ». Mais, les négociations n'ont abouti à aucun résultat concret, à cause de la cupidité des deux rois qui refusaient de verser quoi que ce soit à l'autre, empêchant donc de conclure un accord⁷⁸⁵. Ensuite, Polybe insiste sur l'aspect stupide de la tenue de telles négociations entre deux souverains qui se trouvaient être des ennemis héréditaires et n'avaient donc que fort peu de chances de s'entendre, en insistant notamment sur les risques que courait Eumène vis-à-vis des Romains, si ces négociations étaient connues d'eux⁷⁸⁶, ce qui a bien entendu

780 Voir notamment les honneurs qui lui avaient été retirés par la Confédération achéenne (Polybe, XXVIII, 3a,1-3).

781 Polybe, XXIX, 5-9.

782 Polybe, XXIX, 6,2 : καὶ μὴν ὅτι δις Ἡροφῶν ἐπρέσβευσε πρὸς Εὐμένη παρὰ Περσέως.

Cet Hérophon est inconnu hormis pour cet épisode. Nous savons juste qu'il avait déjà été envoyé auprès d'Eumène par Persée (XXIX, 4,8). Voir Tite-Live, XLIV, 24,10. Tite-Live est lui aussi d'avis que c'est Persée qui a entamé les négociations entre les deux rois (XLIV, 24,1-7).

783 Voir *supra* p.112-118. Du même avis, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.561 : « That Perseus made approach to Eumenes, as he did to Antiochus, Genthius of Illyria, and the Rhodians, urging him to mediate a settlement is eminently plausible. The Macedonian had been looking for a way to get satisfactory peace even before the war began, and he persisted in that hope ».

784 Polybe, XXIX, 7,6-7 : ὑπέλαβεν οὐκ ἀδύνατον εἶναι τὸ συγκαταβῆναι Ῥωμαίους εἰς ἐξαγωγήν τοῦ πολέμου καὶ διάλυσιν· πρὸς δὲ τὸ μεσιτεῦσαι ταῦτα καὶ συναγαγεῖν ἐνόμισεν αὐτὸν ἐπιτηδειότατον εἶναι.

785 Polybe, XXIX, 8,1-10.

786 Polybe, XXIX, 9,1-11.

été le cas.

Tout d'abord, il convient de mentionner que Polybe, s'il a pu être au courant de la tenue de ces négociations entre Eumène et Persée, tout comme l'ont été les Romains eux-mêmes, ne pouvait toutefois que difficilement connaître les propos avancés lors des dites négociations entre les deux souverains⁷⁸⁷. Il le reconnaît d'ailleurs lui-même, en signalant qu'il relate ces événements à partir de conjectures et d'indices, qui lui ont permis de se forger l'opinion qu'il nous donne⁷⁸⁸. À partir de quoi l'historien grec a donc pu rapporter ainsi l'avancée des négociations entre Eumène II et Persée ? Nous pouvons raisonnablement supposer, pour ce qui concerne Persée, qu'il s'est appuyé sur ce qu'il savait du caractère du roi de Macédoine, que nous étudierons plus longuement dans un chapitre ultérieur. Ce qui nous intéresse davantage ici c'est bien sûr l'attitude et les motivations d'Eumène II avancées par Polybe.

Selon l'historien grec, Eumène, de la même manière que les Rhodiens, estimait que les chances de Rome dans la guerre contre la Macédoine n'étaient guère élevées, du fait des premiers succès militaires de Persée, ce sur quoi nous sommes tout à fait d'accord. Néanmoins, il est difficile de mettre sur le même plan Pergame et Rhodes, à ce sujet. En effet, les relations entre Pergame et la Macédoine étaient bien moins amicales que celles entre Rhodiens et Macédoniens, et il est difficile de croire qu'Eumène ait pu prendre le risque de s'aliéner les Romains⁷⁸⁹, en proposant à Persée sa médiation dans la guerre, contre une certaine somme d'argent, alors qu'il était un de ceux qui avaient désiré voir cette guerre débiter. Les quelques succès militaires de Persée, l'attitude des généraux romains envers les alliés de Rome, et la menace galate sur le territoire de Pergame, ne nous

787 Il est possible que Polybe ait pu connaître une partie des négociations, grâce aux anciens amis de Persée (cf. Polybe, XXIX, 8,10), exilés en Italie ensuite, mais ceux-ci avaient de bonnes raisons d'en vouloir à Eumène et leur apport est donc très certainement une version déformée de la réalité des faits.

788 Polybe, XXIX, 5,3 : οὐ μὴν ἀλλὰ κατηνέχθη ἐπὶ τὸ γράφειν κεφαλαιωδῶς τὸ δοκοῦν, καὶ δι' ὧν εἰκότων καὶ σημείων ἐπὶ ταύτης ἐγενόμην τῆς γνώμης, ὑπάρχων κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς καὶ μᾶλλον ἐτέρου ἐκπλητόμενος ἕκαστα τῶν γενομένων.

789 Cette question des motivations d'Eumène, et donc de la véracité des griefs de Rome envers le roi de Pergame par la suite, est particulièrement débattue parmi les historiens modernes. H.H. Scullard, *Roman politics, 220-150 B.C.*, 2nd édition, Cambridge, 1973, p.286-287 estime que les reproches de Rome envers Eumène sont fondés, contrairement à E.V. Hansen, *The Attalids of Pergamon*, Ithaca, 1971, p.111-112 qui considère que ces reproches sont une fabrication des ennemis d'Eumène au Sénat, préservés par l'annaliste romain Valerius Antias. R.B. Mc Shane, *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, p.181-182, pense que Eumène n'a pas proposé à Persée sa médiation dans la guerre, sinon le roi de Macédoine n'aurait pas manqué d'accepter une telle offre, malgré sa cupidité que Polybe ne manque pas de rappeler. E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.102-103, suggère que si Eumène a fait une offre de médiation, ce n'est pas pour trahir les Romains, mais seulement à cause des Galates qui menaçaient son territoire, l'obligeant à revenir défendre son propre royaume, sans pouvoir donc continuer à s'impliquer auprès des Romains, ce qui n'est pas complètement improbable, mais c'est toutefois incohérent avec le fait que des troupes pergaméniennes, sous le commandement d'Attale notamment, ont continué à combattre aux côtés des Romains. Voir Tite-Live, XLIV, 28,4-29,5, sur l'aide apportée par Eumène aux Romains pendant la troisième guerre de Macédoine. E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.562-563, rejette les versions de Polybe et Tite-Live, qui ne pouvaient connaître la véritable teneur des négociations, et estime que ce récit des négociations entre Persée et Eumène vient essentiellement de la volonté romaine de justifier son attitude envers le roi de Pergame à la suite de la troisième guerre de Macédoine (Polybe, XXIX, 6,4). Toujours sur cet épisode, mais davantage centré sur Persée, voir P. Meloni, *Perseo*, p.335-341.

semblent pas être des arguments suffisants pour expliquer une éventuelle offre de médiation d'Eumène qui, comme le signale très justement Polybe, avait bien plus à perdre qu'à gagner avec une telle initiative : « Et comment supposa-t-il qu'il recevrait une si grosse somme d'argent à l'insu des Romains ? En effet, même si cela avait été le cas sur le moment, après coup, du moins, la chose ne leur aurait pas échappé. Et, dès lors, en contrepartie de l'argent versé, il aurait inévitablement dû en venir au conflit ouvert avec les Romains, ce qui lui aurait fait perdre à la fois l'argent reçu et le pouvoir, mais peut-être la vie aussi, car il serait apparu aux Romains comme un ennemi déclaré⁷⁹⁰ ». Polybe comprend donc qu'il n'y a rien de logique à l'attitude d'Eumène qu'il décrit, alors pourtant que précédemment, il le présentait comme quelqu'un de très habile, par opposition à Persée qui était surtout très cupide⁷⁹¹.

Nous avons donc là une incohérence dans le récit de Polybe, qui se résout facilement si l'on considère tout d'abord que Polybe a suivi des sources qui étaient hostiles à Eumène, comme nous l'avons précisé, et ensuite, il convient aussi d'ajouter que l'historien grec cherche, par cet épisode, à expliquer l'attitude de Rome envers le roi de Pergame, après la victoire romaine à Pydna : « Ce qui vient d'être dit est la preuve manifeste que, si Eumène avait rendu les Romains tellement hostiles à sa personne, c'est bien parce qu'il y avait eu des tractations entre Persée et lui⁷⁹² ». Pour Polybe, il serait inconcevable de voir les Romains agir ainsi avec un allié fidèle depuis de nombreuses années et de nombreux conflits, refuser de le recevoir à Rome et même lui demander de quitter l'Italie⁷⁹³, s'il n'y avait pas derrière cela des raisons parfaitement solides, comme des négociations secrètes avec l'ennemi que les Romains venaient de vaincre.

Nous allons donc essayer maintenant de résumer aussi clairement que possible ce que nous pouvons retirer de ce récit de Polybe sur les négociations entre Persée et Eumène et sur ce que cela nous apprend des relations entre Rome et Pergame à la fin de la troisième guerre de Macédoine. Tout d'abord, la première chose que nous pouvons affirmer, c'est qu'il est indiscutable qu'il y a bien eu des négociations entre Persée et Eumène II au cours de l'hiver 169/168. Ces négociations ont bien entendu été connues à Rome ainsi que dans le monde grec, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Polybe en ait eu connaissance. En revanche, les seules sources dont il pouvait disposer, comme nous l'avons signalé, pour le renseigner sur le contenu de ces négociations entre les deux rois, ne

790 Polybe, XXIX, 9,3-5 : Πῶς δὲ λαβὼν τοσοῦτο πλῆθος χρημάτων ὑπέλαβε λήσειν Ῥωμαίους ; Εἰ γὰρ καὶ κατὰ τὸ παρόν, οὐκ ἂν ἔν γε τῷ μετὰ ταῦτα χρόνῳ διέλαθε. Λοιπὸν ἔδει πάντως ἀντὶ τῶν διδομένων χρημάτων ἀλλάξασθαι τὴν πρὸς Ῥωμαίους διαφορὰν, δι' ἣν ἔμελλε καὶ τῶν ληφθέντων χρημάτων ἅμα καὶ τῆς ἀρχῆς, σχεδὸν δὲ καὶ τοῦ βίου στερήσεσθαι, πολέμιος φανεῖς Ῥωμαίους.

791 Polybe, XXIX, 8,2.

792 Polybe, XXIX, 6,5 : Ἐξ ὧν ὅτι μὲν γέγονε τις ἐπιπλοκὴ τῷ Περσεῖ πρὸς τὸν Εὐμένῃ, δι' ἣν ἐπὶ τοσοῦτον ἡλλοτριώθησαν πρὸς αὐτὸν Ῥωμαῖοι, προφανὲς ἐκ τῶν εἰρημένων.

793 Polybe, XXIX, 6,4. Alors que dans le même temps, son frère Attale était particulièrement bien reçu par les Romains (XXIX, 6,3), et il n'y a pas lieu de mettre en doute le récit de Polybe sur ce point.

peuvent être considérées comme des sources objectives. Le récit de Polybe est donc à prendre avec une grande prudence, puisqu'il a lui-même reconstitué le déroulement des négociations, comme il le signale⁷⁹⁴.

Ce qui est très clair également, c'est que ces négociations ont eu lieu à l'initiative de Persée, qui menait une campagne diplomatique générale dans le bassin oriental de la Méditerranée, pour s'assurer la neutralité des alliés des Romains, si possible, ou même obtenir leur aide afin de mettre un terme à la guerre en cours. Polybe nous précise que Persée a envoyé un ambassadeur, Hérophon, par deux fois auprès de Eumène II⁷⁹⁵, ce qui n'a rien d'étonnant. Le roi de Macédoine n'hésitait pas à insister à plusieurs reprises par l'envoi de multiples ambassades, comme par exemple auprès de Genthios d'Illyrie, à qui il a envoyé trois ambassades successives⁷⁹⁶.

Selon Polybe, lors de ces négociations, Eumène a proposé à Persée, moyennant un dédommagement de mille cinq cents talents, de se placer en tant que médiateur afin de faire cesser la guerre entre Rome et la Macédoine. Malgré cela, l'historien grec ne comprend pas l'attitude du roi de Pergame qu'il juge victime d'égarement, alors que le paragraphe précédent il le qualifiait de très astucieux. On a donc là, comme nous l'avons indiqué, une contradiction dans le récit de Polybe, qui s'explique d'après nous par le fait qu'Eumène n'a pas proposé à Persée sa médiation dans la guerre qui se déroulait, et qu'il ne s'agit là que d'une reconstitution de Polybe, une interprétation de sa part à la lumière des événements qui ont suivi la victoire romaine à Pydna, ce que nous allons voir ensuite. Ce qui confirme notre affirmation, c'est ce que Polybe souligne lui-même, c'est-à-dire qu'Eumène avait bien plus à perdre qu'à gagner en proposant ainsi son aide à Persée. Même si, comme nous l'avons montré, les relations entre Eumène et le Sénat romain s'étaient quelque peu refroidies lors des années précédentes, cela ne suffirait pas à expliquer un tel revirement de la part du roi de Pergame, non plus que les quelques victoires militaires de Persée au début de la guerre. Il ne faut en effet pas oublier qu'Eumène se trouvait être un des acteurs déclencheurs des hostilités, par son intervention devant le Sénat romain⁷⁹⁷. De plus, Eumène a continué à aider militairement les Romains en Macédoine, ainsi qu'en mer Égée, malgré les Galates qui menaçaient son royaume. S'il avait véritablement eu l'intention de mettre un terme à la guerre, ou au moins se retirer des opérations militaires, la menace galate aurait pu lui servir de parfait prétexte, ce qui n'a pas été le cas.

794 Polybe, XXIX, 5,3 : οὐ μὴν ἀλλὰ κατηνέχθην ἐπὶ τὸ γράφειν κεφαλαιωδῶς τὸ δοκοῦν, καὶ δι' ὧν εἰκότων καὶ σημείων ἐπὶ ταύτης ἐγενόμην τῆς γνώμης, ὑπάρχων κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς καὶ μᾶλλον ἐτέρου ἐκκληττόμενος ἕκαστα τῶν γενομένων.

795 Polybe, XXIX, 6,2 : καὶ μὴν ὅτι δις Ἡροφῶν ἐπρέσβευσε πρὸς Εὐμένην παρὰ Περσέως, καὶ διὰ τοῦτο Ῥωμαίων οἱ πλείους ὑποψίαν ἔσχον <οὐκ> ἀπίθανον περὶ τοῦ βασιλέως Εὐμένους.

796 Polybe, XXVIII, 8-9.

797 Voir *supra* p.148-149.

Puisque nous partons donc du fait qu'Eumène n'a pas proposé sa médiation à Persée, il nous faut nous interroger sur les raisons qui ont amené la tradition annalistique, ainsi que Polybe, à présenter Eumène comme un potentiel « traître » envers Rome. La simple existence de négociations entre lui et Persée ne peut servir d'explication, malgré ce qu'en dit Polybe : « Ce qui vient d'être dit est la preuve manifeste que, si Eumène avait rendu les Romains tellement hostiles à sa personne, c'est bien parce qu'il y avait eu des tractations entre Persée et lui⁷⁹⁸ ». La tradition romaine, et Tite-Live notamment, souhaitait évidemment justifier l'attitude de Rome et expliquer pourquoi, à la suite de la victoire de L. Aemilius Paullus à Pydna, Eumène avait été traité de cette manière par le Sénat romain. Le prétexte des négociations entre les deux rois, avec l'éventualité de voir Eumène se détourner de l'alliance avec Rome, permettait d'expliquer parfaitement pourquoi le Sénat avait ensuite refusé de recevoir le roi de Pergame et lui avait même demandé de quitter l'Italie⁷⁹⁹. Eumène est, incontestablement, resté dans le camp de Rome, continuant de la soutenir dans sa guerre contre la Macédoine de Persée. Mais la volonté de la tradition annalistique romaine de montrer que le Pergaménien ait pu vouloir se retirer du conflit et se placer en tant que médiateur, donc neutre, entre Romains et Macédoniens, pour justifier les reproches faits ensuite par le Sénat nous permet d'affirmer que cela révèle très clairement l'évolution de l'attitude politique de Rome qui, désormais, n'accepte plus la neutralité et désire que les autres puissances de la Méditerranée orientale participent activement à ses côtés au conflit en cours⁸⁰⁰.

Le récit de Polybe est suffisamment clair pour nous montrer que, effectivement, à la suite de la victoire définitive de Rome sur la Macédoine, les relations entre Pergame et Rome se sont grandement refroidies, malgré l'aide apportée par Eumène aux Romains pendant la guerre contre Persée⁸⁰¹. Nous avons expliqué pourquoi la tradition annalistique avait donné une telle version des événements, mais il nous faut maintenant nous interroger sur les raisons véritables qui ont amené Rome à agir ainsi envers Pergame. Avant sa victoire à Pydna, et même avant le début de la troisième guerre de Macédoine pourrait-on dire, Rome contrôlait la situation politique de la Grèce à distance, par des ambassades et des commissions d'enquête, comme nous l'avons montré précédemment⁸⁰². Pergame, avec sa position d'alliée fidèle de Rome, était en quelque sorte un relais

798 Polybe, XXIX, 6,5 : Ἐξ ὧν ὅτι μὲν γέγονε τις ἐπιπλοκὴ τῷ Περσεῖ πρὸς τὸν Εὐμένῃ, δι' ἣν ἐπὶ τοσοῦτον ἠλλοτριώθησαν πρὸς αὐτὸν Ῥωμαῖοι, προφανὲς ἐκ τῶν εἰρημένων.

799 Polybe, XXIX, 6,4 : Εὐμένη δὲ τὰς μεγίστας χρεῖας σφίσι παρεσχημένον καὶ πλεῖστα συνηρηκότα ἐν τε τοῖς πρὸς Ἀντίοχον καὶ κατὰ τὸν <πρὸς τὸν> Περσέα πόλεμον οὐ μόνον τῆς εἰς τὴν Ῥώμην ἀναβάσεως ἐκόλυσαν, ἀλλὰ καὶ προσέταξαν μέσου χειμῶνος ὄντος ἐν ἡμέραις τακταῖς ἐκχωρεῖν ἐξ Ἰταλίας.

800 Cette volonté de Rome de refuser la stricte neutralité, qui était souvent la position adoptée par les confédérations de cités grecques, se retrouve dans le récit de Polybe à propos de la Confédération achéenne, lors de la visite des ambassadeurs romains C. Popilius Laenas et Cn. Octavius (XXVIII, 3,4-5).

801 Sur cette aide militaire de Pergame à Rome pendant la troisième guerre de Macédoine, voir R.B. Mc Shane, *The foreign policy of Attalids of Pergamum*, p.179-181.

802 Voir *supra* p.28-38.

de l'autorité romaine en Asie Mineure, permettant donc aux Romains de contrôler, indirectement, la situation politique de cette région, dans la mesure du possible. L'opposition entre Pergame et la Macédoine pouvait aussi être utile à Rome, les deux monarchies hellénistiques neutralisant mutuellement une partie de leurs influences respectives en mer Égée. La victoire romaine à Pydna le 22 juin 168 a toutefois grandement bouleversé la situation politique en Méditerranée orientale. La monarchie macédonienne n'existe plus, et si Rome n'occupe pas encore la Grèce, elle est, encore plus qu'avant, la puissance dominante du monde hellénistique, et surtout de la Grèce puisque la Macédoine n'est désormais plus là pour y contrecarrer l'influence romaine. Pour Rome, l'utilité de Pergame et Eumène II en Europe est donc tout de suite bien moindre. De plus, l'épisode du cercle de C. Popilius Laenas⁸⁰³, peu après Pydna, consacre la supériorité de Rome sur les Séleucides et les Lagides, et révèle à tout le monde hellénistique la domination romaine, domination tant militaire que diplomatique. Rome n'a donc plus besoin de Pergame pour dominer, sans la moindre contestation possible, l'ensemble du bassin oriental de la Méditerranée. Au contraire, la victoire de Rome sur Persée place Pergame dans la position du dernier royaume hellénistique puissant, si l'on met de côté les Séleucides, et plus encore les Lagides, qui n'ont pas les moyens de mener la moindre politique d'expansion vers l'ouest, et donc dans la position de rival potentiel de Rome⁸⁰⁴.

Nous avons expliqué précédemment les raisons qui, selon nous, ont fait que la tradition romaine a ainsi présenté Eumène, et les négociations qui se sont déroulées entre lui et Persée, mais il est nécessaire aussi, bien entendu, de nous attarder sur le récit de Polybe en lui-même, et sur les raisons qui l'ont amené à proposer une telle version des faits, malgré les incohérences, qu'il reconnaît, que cela comporte⁸⁰⁵. De la même manière que Tite-Live, Polybe cherche évidemment à justifier l'attitude de Rome vis-à-vis d'Eumène suite à la victoire sur la Macédoine. Pour lui, il est très clair que ce sont les négociations avec Persée qui ont amené le Sénat à se montrer si hostile envers le roi de Pergame⁸⁰⁶. S'il insiste de plus sur le fait qu'Eumène ait pu vouloir se placer en tant que médiateur lors de la troisième guerre de Macédoine, et retirer son aide militaire aux Romains, c'est parce qu'il est conscient que, sinon, Rome n'a pas de griefs valables à adresser à Eumène, et que l'attitude du Sénat serait incompréhensible, de son point de vue grec. En effet, il serait inconcevable, pour Polybe, de traiter ainsi un allié fidèle, et c'est pour cela qu'il a cherché dans les

803 Polybe, XXIX, 27,1-13.

804 Sur l'influence de Pergame dans le monde hellénistique, et notamment auprès des cités et confédérations de cités grecques, après la victoire romaine à Pydna, voir R.B. Mc Shane, *The foreign policy of the Attalids of Pergamum*, p.184-186.

805 P. Pédech, *La méthode historique*, p.416, ne remet pas en cause la version de Polybe et signale que : « par amour de l'argent Eumène s'est compromis aux yeux des Romains », ce qui est effectivement la conclusion à laquelle arrive Polybe, mais qui ne nous semble pas être la véritable raison de l'existence de ces négociations, ni la véritable raison de l'hostilité de Rome envers Eumène par la suite.

806 Polybe, XXIX, 6,2 et 6,5.

négociations entre Persée et Eumène II des raisons valables, expliquant ces événements. En plus donc de justifier l'attitude de Rome envers Eumène, Polybe cherche aussi à nous montrer que le Sénat a même eu une attitude particulièrement modérée dans cette affaire. En effet, il signale, lorsqu'il développe sur les raisons qui l'amènent à remarquer l'égaré du roi de Pergame, que même si les négociations n'aboutissaient pas, les Romains auraient pu considérer Eumène comme un ennemi désormais : « En effet, si alors, même sans passer à l'action, seulement en en formant le projet, il courut les plus grands dangers, qu'aurait-il donc mérité de subir s'il avait mené cette action à son terme ?⁸⁰⁷ ».

Ce passage des *Histoires* de Polybe, sur les négociations secrètes entre Persée et Eumène II nous montre que l'historien grec, s'il souhaite, comme il l'affirme, montrer comment Rome est devenue maîtresse du bassin méditerranéen, n'a pour autant pas perçu la véritable nature de l'impérialisme romain⁸⁰⁸, qu'il observe à travers le prisme déformant de la mentalité grecque, influencé par les différentes hégémonies des cités grecques lors des siècles précédents. Il reconnaît l'existence de cet impérialisme, bien sûr, mais ne peut comprendre qu'il puisse aussi s'appliquer à des alliés fidèles de Rome, comme Pergame, ce qui explique qu'il cherche des raisons rationnelles, des faits précis pouvant justifier l'hostilité dont font désormais preuve les sénateurs romains envers Eumène II. C'est pour cela qu'il explique cette hostilité par la tenue des négociations entre Eumène II et Persée et par la teneur même de ces négociations, sans comprendre que la nouvelle attitude de Rome vis-à-vis de Pergame découle en fait de l'évolution générale de la situation politique en Méditerranée orientale, avec la victoire romaine de Pydna, et du renforcement de la domination de Rome sur le monde hellénistique procuré par cette victoire et par la chute de la monarchie macédonienne.

Pour conclure sur ce sujet des relations entre Rome et Pergame lors de la troisième guerre de Macédoine, nous pouvons donc dire que malgré l'aide militaire apportée par Eumène II aux Romains, aide militaire parfois jugée insuffisante par les différents consuls romains en charge de la guerre, pour expliquer leurs insuccès⁸⁰⁹, la troisième guerre de Macédoine a vu les relations entre Eumène II et les Romains se détériorer largement, d'une façon que l'on pourrait qualifier d'inévitable, une fois la victoire romaine sur la Macédoine entérinée définitivement. Les négociations entre Persée et Eumène ne sont que le prétexte qui permet au Sénat romain d'adresser

807 Polybe, XXIX, 9,6 : Εἰ γὰρ καὶ νῦν μηδὲν πράζας, ἐπινοήσας δὲ μόνον εἰς τοὺς μεγίστους ἦλθε κινδύνους, τί ποτε παθεῖν αὐτῷ προσήκειν ἐπὶ τέλος ἀχθείσης τῆς προειρημένης πράξεως ;

808 Sur Polybe et sa vision de l'impérialisme romain, voir D. Musti, *Polibio e l'imperialismo romano*, 1978, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.325-334 et, plus récent, D.W. Baronowski, *Polybius and Roman imperialism*, 2011, p.65-87.

809 Voir Polybe, XXVII, 9,1 et 10,1 pour la défaite romaine à Callinicos. Voir aussi le discours de L. Aemilius Paullus sur les critiques adressées aux généraux romains (XXIX, 1,1-3).

des reproches au roi de Pergame tout en gardant un semblant de légitimité et de cohérence dans sa politique orientale.

Les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires* dont nous disposons contiennent, comme nous l'avons déjà signalé, de nombreux épisodes diplomatiques, dont Rome est l'actrice principale. Néanmoins, nous trouvons dans ces passages un grand nombre d'événements en rapport avec le royaume de Pergame, sur les relations diplomatiques entre Eumène II et les Romains, de 188 à 168. Pour la plupart des informations rapportées par Polybe à ce sujet, il n'est pas difficile de connaître ses sources⁸¹⁰. En effet, en ce qui concerne les ambassades envoyées par Eumène II devant le Sénat romain, il y avait toujours, dans le même temps, des ambassadeurs achéens qui se trouvaient à Rome, et qui pouvaient donc ensuite faire des rapports à la Confédération achéenne, et donc à Polybe. À propos de la médiation romaine lors de la guerre entre Pergame et le Pont, nous avons vu que Polybe disposait sans nul doute d'une source romaine ou, en tout cas, favorable à Eumène, étant donné les nombreux reproches adressés par l'historien grec à Pharnacès pour son attitude. Et pour le dernier point de notre étude des relations entre Rome et Pergame pour cette période, d'après le récit polybien, sur les négociations entre Persée et Eumène, et les conséquences qu'elles ont eues, il était impossible pour Polybe de connaître dans le détail le contenu de ces négociations, qu'il a reconstituées par déduction à partir d'informations fournies par des Macédoniens exilés en Italie, qui étaient bien entendu parfaitement hostiles au roi de Pergame⁸¹¹, ce qui pose la question de la fiabilité de ses sources.

Le texte de Polybe nous permet de comprendre certains aspects des relations entre Rome et Eumène II après la victoire romaine sur Antiochos III, même si l'historien grec n'a pas forcément compris toute la complexité de ces relations, et leur évolution. Ce que nous pouvons en retirer, c'est la différence de mentalités entre Rome et le monde hellénistique, à cette époque : Eumène, allié fidèle de Rome lors de ses guerres contre la Macédoine et les Séleucides, qui a reçu des territoires en Asie Mineure de la part des Romains lors du traité de paix d'Apamée, estimait qu'il pouvait mener une politique indépendante, tant que cela n'allait pas contre les intérêts romains, ce qu'il s'efforçait bien entendu d'éviter, et que Rome devait le soutenir, diplomatiquement ou même militairement, s'il se trouvait aux prises avec, notamment, la Macédoine de Philippe V. Les ambassades successives envoyées par le roi de Pergame à Rome entre 185 et 183 en sont très clairement la preuve : Eumène pensait qu'il était parfaitement logique pour Rome de prendre son parti contre le roi de Macédoine, et c'est sans aucun doute le point de vue de Polybe sur ce sujet.

810 Voir notre analyse des sources de Polybe, pour les livres XXII à XXIX des *Histoires*, *infra* p.413-419.

811 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.416, qui décrit simplement l'analyse psychologique faite par Polybe sur ces négociations entre Persée et Eumène, sans remettre en cause le récit polybien et le manque d'objectivité de l'historien grec sur ce sujet.

Cependant, le récit de l'historien grec nous révèle très clairement que Rome, de la même manière qu'elle ne souhaite pas s'engager et prendre parti dans le conflit entre Lacédémone et la Confédération achéenne⁸¹², n'a pas voulu intervenir très directement dans l'affaire de l'occupation des cités du littoral thrace par la Macédoine, malgré les demandes répétées d'Eumène II à ce propos. La position d'allié de Rome du royaume de Pergame n'était donc pas suffisante pour faire varier les sénateurs romains de la ligne directrice globale qu'ils avaient décidée de suivre pour la politique orientale⁸¹³ à mener après la victoire sur Antiochos III. Nous pouvons toutefois noter que, diplomatiquement, Rome soutenait Eumène II, en demandant à Philippe V d'évacuer les cités d'Ainos et de Maronéia, mais sans chercher à ce que ces demandes soient impérativement respectées. Il a fallu le massacre des habitants de Maronéia par les Macédoniens et la nouvelle de l'aide apportée par Philippe V à Prusias de Bithynie, contre Pergame, pour que Rome se décide à se montrer plus ferme avec la Macédoine. La politique romaine tient donc compte des demandes d'Eumène II, uniquement lorsqu'elle y voit un intérêt direct, ou bien lorsque ses intérêts propres sont menacés, et l'opposition, à ce moment, trop ouverte de la Macédoine peut effectivement être considérée comme une menace.

Le cas de la Macédoine est, selon nous, particulier puisque, même si Philippe V se trouvait être l'allié des Romains lors de la guerre contre Antiochos III, il n'avait pour autant pas la confiance du Sénat romain, persuadé qu'il chercherait à nuire à Rome dès que l'occasion se présenterait à lui⁸¹⁴. C'est donc assez révélateur de la volonté de Rome de ne pas intervenir, autrement que diplomatiquement, même pour soutenir un allié fidèle, face à une monarchie hellénistique déjà affrontée dans un passé récent, et qui n'hésitait pas à s'opposer aux volontés romaines. L'autre épisode, que nous rapporte Polybe, qui peut nous éclairer sur l'évolution des relations entre Rome et Pergame est, comme nous l'avons étudié, la guerre entre Eumène II et Pharnacès, qui montre que Rome souhaite se montrer *a priori* impartiale dans sa tentative de médiation, malgré le souhait de Pergame d'obtenir un soutien militaire contre le Pont. Nous pouvons même aller plus loin en signalant que Rome a même desservi les intérêts de Pergame, en envoyant des légats pour mettre un terme à la guerre à un moment où Eumène II avait pris l'avantage sur le plan militaire, avantage auquel il a renoncé à la demande des Romains, pour voir les négociations échouer⁸¹⁵. Le récit de

812 Voir *supra* p.72-82.

813 C'est-à-dire éviter les interventions directes en Orient tant que les intérêts de Rome n'étaient pas menacés. Voir *supra* p.72-82.

814 Polybe nous rapporte notamment le point de vue d'Ap. Claudius Pulcher, envoyé comme ambassadeur par Rome, après sa rencontre avec Philippe V suite au massacre de Maronéia, perpétré sur les ordres du souverain macédonien : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἄππιον, κατεγνωκότες τοῦ Φιλίππου καὶ περὶ τῆς εἰς τοὺς Μαρωνείας παρανομίας καὶ περὶ τῆς πρὸς Ῥωμαίους ἀλλοτριότητος, τοιαύτας ἔχοντες διαλήψεις ἐχωρίσθησαν. (XXII, 17,6).

815 Ce qui est assez similaire avec ce qui est arrivé aux Rhodiens, en guerre contre les Lyciens, et qui ont vu Rome choisir de soutenir les Lyciens, pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. Nous pouvons même pousser plus loin la comparaison, en signalant que les Romains, en 167, ont véritablement pris parti pour les Lyciens

Polybe sur cette tentative de médiation de Rome souligne d'ailleurs implicitement que les Romains n'ont pas véritablement essayé de faire cesser la guerre, malgré leur insistance pour que Pharnacès envoie des ambassadeurs à Pergame⁸¹⁶. Le Sénat était tout disposé à intervenir de façon diplomatique, tout d'abord par des commissions d'enquête, puis par une ambassade chargée de faire cesser la guerre, mais à cette époque, Rome ne désirait pas faire plus que cela, même pour un allié fidèle⁸¹⁷.

Si Pydna est évidemment un tournant dans l'histoire romaine et dans la progression de la conquête du bassin méditerranéen, ce que Polybe avait bien compris puisqu'il souhaitait, au départ, arrêter son œuvre à cette date de 168, ce n'est pas seulement parce que cette bataille consacre la victoire de Rome sur la Macédoine et la chute de la monarchie macédonienne. Elle place surtout Rome en position de pouvoir imposer sa volonté à toutes les monarchies hellénistiques du bassin oriental de la Méditerranée, comme les Séleucides et les Lagides, avec l'épisode du cercle de C. Popilius Laenas, mais aussi Pergame, qui voit ses relations avec Rome se détériorer fortement, sous le prétexte des négociations entre Eumène II et Persée⁸¹⁸, négociations que Polybe présente sous un aspect anti-pergaménien, afin de justifier l'attitude de Rome envers son allié. Si les Romains agissent ainsi, ce n'est pas, comme Polybe le croit, ou fait mine de le croire, à cause d'une éventuelle trahison d'Eumène II, mais parce que l'appui de Pergame n'est désormais plus indispensable pour assurer la domination romaine en Orient, et que Pergame se trouve alors être un des derniers royaumes pouvant se placer comme un rival de Rome, surtout après la chute de la maison royale macédonienne.

contre les Rhodiens, et de la même manière, ils ont soutenu les Galates face à Eumène alors que ceux-ci s'étaient soulevés contre le roi de Pergame. Polybe, XXIX, 25,1-4. Voir R.B. Mc Shane, *The foreign policy of the Attalids of Pergamum*, p.183-184.

816 Polybe, XXIV, 15,9 : πάντα δὲ πάντως βουλόμενοι λῦσαι τὸν πόλεμον προσεκαρτέρου, ἕως οὗ συνεχώρησε πέμψειν αὐτοκράτορας ἐπὶ <τὸν Πέργαμον κατὰ> θάλατταν τοὺς συνθησομένους τὴν εἰρήνην, ἐφ' οἷς ἂν οἱ πρεσβευταὶ κελεύσωσιν.

817 Du même avis, E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.99 : « Rome did not enforce her terms : as we know, she did not regard herself as obliged to support her free « friends and allies » by armed force, where this was not in her interest ».

818 Comme le signale E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.100, en regroupant les cas d'Eumène et des Rhodiens : « As soon as, with the end of the war, the need for diplomacy had disappeared, Roman intervention became brutally direct, and even those not immediately affected were quick to acknowledge Roman hegemony. The change was made easier by the fact that Eumenes and the Rhodians had compromised themselves before the end of the war, though they had given loyal help through most of it ».

B) Rome et la Macédoine, de Philippe V à Persée.

Après la mort d'Alexandre le Grand, la Macédoine finit par échoir à Cassandre, qui devient roi en 305. Sa mort en 297 et les rivalités entre ses fils permettent à Démétrios Poliorcète, fils d'Antigone le Borgne, de devenir roi de la Macédoine en 294⁸¹⁹. Son règne ne dure pas longtemps, puisqu'il se fait expulser par Pyrrhos et Lysimaque en 287. C'est finalement son fils, Antigonos Gonatas, qui rétablit l'ordre en 277, pour un règne de près de quarante ans. Son fils Démétrios II règne de 239 à 229, conservant l'influence de la Macédoine en Grèce, et c'est son cousin Antigone Dôson qui lui succède, car son fils Philippe était mineur. En 221, à la mort d'Antigone Dôson, Philippe V monte sur le trône, entrant en guerre contre Rome dès 215, par son alliance avec Carthage.

Hormis les relations entre Rome et la Confédération achéenne, les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe concernent principalement les relations des Romains avec la Macédoine de Philippe V puis de Persée, et les événements de la troisième guerre de Macédoine. Au livre XXII, nous avons les chapitres 6, 7, 14, 16 et 17, au livre XXIII, les chapitres 1 à 3 et 7 à 11, au livre XXIV le chapitre 4, au livre XXV, le chapitre 3, au livre XXVII, les chapitres 4 à 6 et 9 à 11, au livre XXVIII, les chapitres 8 à 10, et au livre XXIX, les chapitres 3 à 9, 11, 13 à 18 et 20. Cette description de l'historien grec des relations entre Rome et la Macédoine est très importante pour nous, puisque, pour Polybe, c'est l'histoire de ces relations qui permet d'expliquer les événements qui vont survenir, et notamment la troisième guerre de Macédoine et la chute de la maison royale macédonienne en 168. C'est pour cela qu'il traite longuement ce sujet, d'autant plus que la Confédération achéenne se trouvait être concernée de près, au vu de ses relations passées avec la Macédoine, de l'influence que celle-ci pouvait encore avoir dans le Péloponnèse, et de l'opposition entre partis pro-romain et pro-macédonien au sein de la Confédération. Polybe, qui était directement concerné et même parfois impliqué⁸²⁰, par les relations entre Rome et la Macédoine entre 188 et 168 av. J.-C., pouvait disposer de sources de première main, et s'y est donc intéressé de près, en cherchant à expliquer quelles étaient les causes de la troisième guerre de Macédoine⁸²¹. Pour lui, elles remontaient à Philippe V et à sa volonté d'une guerre de revanche contre Rome, après la guerre contre Antiochos III, dont le roi de Macédoine ne retira pas tous les profits espérés. C'est le développement de Polybe sur les causes de la troisième guerre de Macédoine qui est le plus parfait exemple de sa théorie des causes, voulant que chaque guerre découle, plus ou moins directement, de

819 Voir notre tableau généalogique des Antigonides en annexe, p.506.

820 Polybe, XXVIII, 12-13. Voir *infra* p.253-263.

821 Polybe, XXII, 7,1-11.

la précédente⁸²², ce que nous verrons par la suite.

Nous pouvons décomposer le récit de Polybe, à propos des relations entre Rome et la Macédoine, en trois points. Nous laisserons pour l'instant de côté l'aspect psychologique, et les portraits de Philippe V et Persée que nous retrace l'historien grec, pour les étudier dans un chapitre ultérieur. Le premier point, parfaitement lié avec notre étude précédente sur Pergame, concerne les conséquences de la guerre contre Antiochos III, et les relations, difficiles, qui ont suivi entre Philippe V et le Sénat romain, au sujet de l'occupation des cités du littoral thrace par la Macédoine. Le deuxième point, qui s'enchaîne directement avec le premier dans le récit polybien, est l'épisode de la succession de Philippe V, avec l'ambassade à Rome de Démétrios, fils cadet du roi de Macédoine, et le conflit qui a suivi entre Persée et Démétrios, jusqu'à l'exécution de ce dernier, dont nous ne disposons pas du récit dans les fragments du texte de Polybe. Nous chercherons à analyser cet événement du point de vue romain, afin de voir si cela s'inscrit dans une politique romaine plus générale, en laissant pour le moment de côté l'étude du rôle de Persée dans cette affaire. Enfin, le dernier point du récit de Polybe sur Rome et la Macédoine est le règne de Persée, et principalement, bien entendu, le récit de la troisième guerre de Macédoine, dont nous analyserons les causes, prétextes et commencements, suivant en cela la méthode de Polybe, que nous discuterons, pour comprendre si cette guerre était, ou non, une volonté de Rome, et si Polybe retranscrit fidèlement la réalité des faits.

1°) Rome et Philippe V après Apamée.

Pour Polybe, d'après le récit qu'il nous fait des événements, le conflit entre Rome et Philippe V au sujet de l'occupation par la Macédoine des cités du littoral thrace est l'une des raisons de la troisième guerre de Macédoine⁸²³, ce qui explique qu'il s'y attarde assez longuement. De même qu'il a pu connaître les ambassades envoyées par Pergame pour se plaindre de Philippe V, la présence des ambassadeurs achéens à Rome dans le même temps lui a aussi permis d'être au courant de la venue des ambassadeurs envoyés par le roi de Macédoine pour se défendre des accusations portées contre lui. Nous allons donc d'abord résumer rapidement les faits présentés par Polybe, avant d'analyser ce que cela nous apprend de l'attitude de Rome envers Philippe V suite à Apamée, tout en nous attardant sur la légitimité qu'avaient, ou non, les Romains à agir de cette manière.

D'après le récit de Polybe, entre l'hiver 186/185 et l'hiver 184/183, chaque année, une ambassade macédonienne s'est présentée devant le Sénat romain pour toujours le même motif, se

822 Sur la théorie des causes de Polybe, appliquée aux guerres, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.99-203.

823 Sur le raisonnement de Polybe au sujet des causes de la troisième guerre de Macédoine, voir XXII, 7,1-11 et *infra* p.171-181.

défendre des accusations portées par Eumène II, les Thessaliens, les Perrhèbes, et les bannis d'Ainos et de Maronéia⁸²⁴. En 185 donc, « [Polybe dit] qu'au même moment, arrivèrent à Rome des ambassadeurs du roi Eumène pour annoncer l'annexion des cités de Thrace par Philippe, les bannis de Maronéia pour accuser Philippe et lui imputer la responsabilité de leur bannissement, et, en même temps qu'eux, des Athamanes, des Perrhèbes, des Thessaliens pour déclarer qu'ils devaient recouvrer les cités que Philippe leur avait enlevées au cours de la guerre contre Antiochos. Arrivèrent aussi des ambassadeurs de Philippe, pour défendre le roi contre tous ses accusateurs⁸²⁵ ». La présence de ces ambassades à Rome découle donc très clairement de la guerre contre Antiochos III, puisque aussi bien Eumène que les différents peuples voisins de la Macédoine ont envoyé des ambassadeurs à Rome pour se plaindre des annexions effectuées par Philippe V pendant la guerre en question. Selon Polybe, les Romains se sont contentés, en réaction, d'envoyer une commission d'enquête en Macédoine pour écouter les accusations de ceux qui avaient à se plaindre de Philippe V⁸²⁶. Nous ne disposons pas, dans le récit de Polybe, du déroulement précis de cette commission d'enquête, et de l'entrevue des ambassadeurs romains avec les accusateurs du roi de Macédoine, mais nous savons que Q. Caecilius Metellus préconisait le retrait des garnisons macédoniennes des cités concernées, en Thessalie et Perrhaïbie. Polybe nous rapporte en effet que, l'année suivante, lors de l'hiver 185/184 donc, de nouvelles ambassades se sont présentées devant le Sénat, pour exactement les mêmes motifs que l'année précédente : « Le Sénat décida donc de renvoyer d'autres ambassadeurs auprès de Philippe pour observer d'abord s'il s'était effectivement retiré des cités de <Thessalie et de> Perrhaïbie, suivant la réponse de Caecilius, ensuite pour lui enjoindre de faire sortir ses garnisons d'Ainos et de Maronéia, et de quitter l'ensemble des places fortes, des territoires et des cités du littoral thrace⁸²⁷ ». Ensuite, Polybe parle longuement de l'épisode du massacre des

824 Ainsi que bien d'autres peuples, comme les Athamanes, les Illyriens et les Épirotes, notamment en 184/183, mais Polybe ne nous donne pas plus d'indications à ce sujet (XXIII, 1). Pour ce qui est des territoires conquis par Philippe V lors de la guerre contre Antiochos III, voir F.W. Walbank, *Philip V*, p.202-205.

825 Polybe, XXII, 6,1-4 : Ὅτι κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς ἦκον εἰς τὴν Ῥώμην παρά τε τοῦ βασιλέως Εὐμένους πρεσβευταὶ διασαφοῦντες τὸν ἐξιδιασμὸν τοῦ Φιλίππου τῶν ἐπὶ Θράκης πόλεων, καὶ παρὰ Μαρωνειτῶν οἱ φυγάδες κατηγοροῦντες καὶ τὴν αἰτίαν ἀναφέροντες τῆς αὐτῶν ἐκπτώσεως ἐπὶ τὸν Φίλιππον, ἅμα δὲ τούτοις Ἀθαμᾶνες, Περραιβοί, Θετταλοί, φάσκοντες κομίζεσθαι δεῖν αὐτοὺς τὰς πόλεις, ἃς παρείλετο Φίλιππος αὐτῶν κατὰ τὸν Ἀντιοχικὸν πόλεμον. Ἦκον δὲ καὶ παρὰ τοῦ Φιλίππου πρέσβεις πρὸς ἅπαντας τοὺς κατηγορήσαντας ἀπολογησόμενοι.

Voir Tite-Live, XXXIX, 23-24. Sur les cités thraces occupées par Philippe, et au sujet desquelles se plaint Eumène, voir F.W. Walbank, *Philip V*, p.223. Sur les bannis de Maronéia, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.184, suggère qu'il s'agit probablement d'une faction soutenant Eumène II, ce qui est une hypothèse crédible. Pour la ville de Maronéia en elle-même, voir I. von Bredow, *NP*, 8, « Maronea (1) », col. 383-384. C'est Q. Fabius Labeo qui a expulsé d'Ainos et de Maronéia les garnisons qui s'y trouvaient encore au printemps 189. Voir Polybe, XXI, 44,3 et Tite-Live, XXXVII, 60,7.

826 Polybe, XXII, 6,5.

827 Polybe, XXII, 14,3-4 : ἔδοξε τῇ συγκλήτῳ πέμπειν πάλιν ἄλλους πρεσβευτὰς πρὸς τὸν Φίλιππον τοὺς ἐπισκεψομένους πρῶτον μὲν εἰ παρακεχώρηκε τῶν ἐν <Θετταλία καὶ> Περραιβία πόλεων κατὰ τὴν τῶν περὶ τὸν Καικίλιον ἀπόκρισιν, εἶτα τοὺς ἐπιτάζοντας αὐτῷ τὰς φρουρὰς ἐξάγειν ἐξ Αἴνου καὶ Μαρωνείας, καὶ συλλήβδη ἀποβαίνειν ἀπὸ τῶν παραθαλαττίων τῆς Θράκης ἐρυμάτων καὶ τόπων καὶ πόλεων.

habitants de Maronéia et de ses conséquences, comme l'entrevue de Philippe V avec Ap. Claudius Pulcher⁸²⁸. C'est cette entrevue qui a amené le roi de Macédoine à envoyer son fils Démétrios en ambassade à Rome pour plaider sa cause, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment⁸²⁹, ce que Polybe nous rapporte en détail, décrivant la venue de multiples ambassades à Rome, toutes pour se plaindre de la conduite de Philippe V, sur des sujets divers⁸³⁰. L'historien grec termine sur ce sujet, pour résumer rapidement son propos, que le Sénat a finalement décrété que Philippe devait évacuer les cités thraces au plus vite⁸³¹. Nous laissons de côté pour le moment l'attitude du Sénat envers Démétrios, que nous étudierons en détail plus tard.

Nous pouvons donc maintenant nous intéresser à ce que nous apprend le récit de Polybe des relations entre Rome et Philippe V après la conclusion du traité de paix d'Apamée, et ce que peuvent être les raisons de l'évolution de ces relations, pour Rome et pour la Macédoine. Philippe V, pendant la guerre contre Antiochos III, s'est rangé aux côtés des Romains, par intérêt plus que par sympathie évidemment, leur rendant d'importants services militaires⁸³². Il n'en a, cependant, retiré que peu de bénéfices, comme le confirma le traité conclu entre Romains et Étoliens en 189⁸³³, alors qu'il avait reçu la promesse de Rome de pouvoir intégrer à son royaume les cités de Thessalie qu'il aurait prises aux Étoliens pendant le conflit⁸³⁴. Malgré ce traité, Philippe a tout de même pu conserver la Dolopie, Démétrias, la Magnésie, et plusieurs cités de Perrhaïbie et du littoral thrace comme Ainos et Maronéia, estimant être dans son droit et que les Romains se devaient de respecter leur parole en le laissant disposer de ces territoires à sa guise.

Il n'est pas véritablement utile, pour étudier la politique de Rome vis-à-vis de Philippe V lors des années qui ont suivi Apamée, de prendre séparément les différentes ambassades macédoniennes envoyées à Rome chaque année entre 185 et 183, et les réactions du Sénat romain à l'audience de ces ambassades. En effet, la politique romaine garde une certaine cohérence, malgré une légère évolution, comme nous allons le voir maintenant. Contrairement à E.S. Gruen, nous jugeons que la politique romaine envers la Macédoine lors de ces années ne peut être qualifiée clairement de passive⁸³⁵. Il est évident que le Sénat, malgré les appels d'Eumène, et des peuples voisins de la

828 Polybe, XXII, 16-17.

829 Voir *supra* p.33 et 58-60.

830 Polybe, XXIII, 1,11-12.

831 Polybe, XXIII, 3,3. A la suite de l'audience des ambassadeurs envoyés par Eumène, comme nous l'avons vu dans notre chapitre précédent. Voir *supra* p.136-137.

832 Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.401 : « Philip, in fact, collaborated once more, gave the Romans safe passage through his territory, escorted them to the Hellespont, provided resources and men, and showed conspicuous *bona fides* ». Voir Tite-Live, XXXVII, 7,13, 7,15-16, 39,12, XXXIX, 28,8-9 ; Appien, *Mac.*, 9, 5, *Syr.*, 23.

833 Voir Polybe, XXI, 32,13 ; Tite-Live, XXXVIII, 11,9.

834 Voir Tite-Live, XXXVI, 10,10, 13-14.

835 Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.402 : « What needs to be underscored is the passivity of Roman policy during those years ».

Macédoine, ne souhaite pas intervenir militairement contre Philippe V si celui refuse de se plier aux volontés romaines, ce qui est à la fois un souhait et une impossibilité momentanée, puisque Rome ne disposait pas de forces militaires sur place pour faire appliquer ses décisions⁸³⁶. Malgré cela, on peut noter que les Romains, consciemment ou non, semblent chercher à pousser le roi de Macédoine à bout, en multipliant les décisions offensantes à son égard. La première que nous pouvons citer est l'envoi d'une commission pour « enquêter sur les agissements de Philippe et assurer la sécurité de ceux qui voudraient exprimer devant le roi leur point de vue et formuler des accusations contre lui⁸³⁷ ». Le récit de Polybe nous montre donc que Philippe est déjà placé en position d'accusé, et presque même de coupable, malgré tout ce qu'ont pu dire ses ambassadeurs envoyés à Rome pour le défendre. Nous pouvons d'ailleurs supposer que l'historien grec ne jugeait pas l'attitude de Rome dans cette affaire parfaitement légitime, puisqu'il nous semble passer vraiment très rapidement sur cet épisode, même si nous ne disposons pas du texte complet.

Dans la suite de son récit, Polybe nous indique que, après le retour de Q. Caecilius Metellus, le Sénat a décidé de confirmer les décisions prises par son légat, c'est-à-dire le retrait des troupes macédoniennes de Thessalie et de Perrhaïbie, en y ajoutant même le retrait d'Ainos, Maronéia, et de l'ensemble des cités du littoral thrace⁸³⁸. Si le Sénat exprime une telle exigence, ce n'est bien entendu pas pour le principe de liberté des cités thraces, ni en se basant sur des arguments juridiques, que Polybe nous aurait sûrement indiqués s'ils avaient été exprimés, mais bien parce que Rome ne souhaitait pas voir la Macédoine accroître son influence en Grèce et dans la mer Égée. Polybe ne développe, dans son récit, aucunement cet aspect des événements, puisque pour lui, l'esprit de revanche qui anime Philippe V depuis sa défaite face aux Romains en 197 est la cause principale de la troisième guerre de Macédoine, ce que nous étudierons plus en détail plus tard, les actes du roi de Macédoine lors des années suivant Apamée étant là pour le prouver. L'historien grec s'intéresse donc davantage aux réactions de Philippe V qu'aux mobiles du Sénat romain de prendre ainsi des décisions ouvertement hostiles à la Macédoine, qui vient pourtant de l'aider lors de la guerre contre Antiochos III.

Polybe nous décrit ensuite en détail l'épisode du massacre de la population de Maronéia, sur ordre de Philippe, et l'entrevue d'Ap. Claudius Pulcher avec le roi de Macédoine⁸³⁹. Nous n'allons pas, pour l'instant, nous attarder sur le portrait psychologique de Philippe V que nous fait Polybe⁸⁴⁰,

836 Du même avis, J.-L. Ferrary, « Rome, les Balkans, la Grèce et l'Orient », dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, dir. Cl. Nicolet, PUF, Paris, 1991³, p.752-753.

837 Polybe, XXII, 6,5.

838 Polybe, XXII, 14,3-4. Pour confirmer le récit de Polybe, voir la version de Tite-Live, XXXIX, 33,3.

839 Polybe, XXII, 16-17.

840 Sur ce sujet, voir notamment F.W. Walbank, *Philip V*, 1940 et E.S. Gruen, « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.221-246.

mais nous pouvons tout de même mentionner que son récit nous le présente comme le principal responsable de la poursuite de la dégradation des relations entre Rome et la Macédoine. En effet, l'historien grec nous signale, après avoir relaté le déroulement du massacre à Maronéia, qu'« Appius déclara qu'il n'avait pas besoin de plaidoirie, car il savait clairement ce qui s'était passé et qui en était responsable, de sorte que Philippe tomba dans l'embarras⁸⁴¹ ». Nous n'allons pas ici discuter de l'objectivité de Polybe sur cet épisode, mais nous pouvons simplement remarquer que cela nous signale très clairement que les relations entre Rome et la Macédoine se dégradent encore davantage. Les Romains n'appréciaient pas l'idée de voir la Macédoine accroître son influence en mer Égée, par l'occupation des cités du littoral thrace, tandis que Philippe ne pouvait que s'estimer lésé d'être ainsi traité par les Romains et de retirer si peu de bénéfices de sa participation à la guerre contre Antiochos III⁸⁴². Sa position d'accusé lors des conférences de Tempé et de Thessalonique, avec Q. Caecilius Metellus, et la décision du Sénat romain d'exiger le retrait des garnisons macédoniennes de tout le territoire thrace, renforçaient ce sentiment du roi de Macédoine, tandis que les Romains pouvaient logiquement estimer que Philippe s'opposait, presque ouvertement, à leur décision en ayant ainsi massacré une partie de la population de Maronéia alors que Rome lui avait demandé d'évacuer la cité. C'est ce que Polybe comprend de cet épisode en indiquant les sentiments d'Ap. Claudius Pulcher lorsque celui-ci quitte la Macédoine : « Appius, qui avait désormais la conviction que Philippe était coupable du crime commis contre les Maronéites et qu'il était hostile aux Romains, repartit en ayant de lui cette opinion⁸⁴³ ».

Pour Polybe, Philippe a alors choisi d'envoyer son fils cadet, Démétrios, à Rome en 183, pour plaider sa cause et apaiser les tensions entre les Romains et lui, car il n'était pas encore prêt à entrer en guerre contre Rome⁸⁴⁴. Sans pour l'instant nous intéresser aux mobiles du Sénat dans cet épisode de l'ambassade de Démétrios, et les conséquences que celle-ci a pu avoir en Macédoine, nous allons seulement analyser l'évolution des relations entre Rome et la Macédoine à la suite de cette ambassade de 183. D'après Polybe, « alors qu'elle s'accroissait beaucoup, la tension entre Philippe et les Romains connut présentement un répit grâce à l'arrivée de Démétrios⁸⁴⁵ ». Cette

841 Polybe, XXII, 16,12 : Τῶν δὲ περὶ τὸν Ἄππιον οὐ φασκόντων προσδεῖσθαι δικαιολογίας, σαφῶς γὰρ εἰδέναι τὰ γεγονότα καὶ τὸν αἴτιον τούτων, εἰς ἀπορίαν ἐνέπιπτεν ὁ Φίλιππος.

842 Voir L. De Regibus, *La Republica romana e gli ultimi Re di Macedonia*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1972, p.160.

843 Polybe, XXII, 17,6 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἄππιον, κατεγνωκότες τοῦ Φιλίππου καὶ περὶ τῆς εἰς τοὺς Μαρωνεῖτας παρανομίας καὶ περὶ τῆς πρὸς Ῥωμαίους ἀλλοτριότητος, τοιαύτας ἔχοντες διαλήψεις ἐχωρίσθησαν. Voir également Tite-Live, XXXIX, 46,9.

844 Polybe, XXII, 17,8-9 : Καθόλου μὲν οὖν πρόθυμος ἦν εἰς τὸ κατὰ πάντα τρόπον ἀμύνασθαι καὶ μετελθεῖν αὐτοῦς· πρὸς ἕνια δὲ τῶν ἐπινοουμένων ἀπόχειρος ὢν ἐπεβάλετο πῶς ἂν ἔτι γένοιτό τις ἀναστροφή καὶ λάβοι χρόνον πρὸς τὰς εἰς τὸν πόλεμον παρασκευάς. 9 Ἐδοξεν οὖν αὐτῷ τὸν νεώτατον υἱὸν Δημήτριον πέμπειν εἰς τὴν Ῥώμην, τὰ μὲν ἀπολογησόμενον ὑπὲρ τῶν ἐγκαλουμένων, τὰ δὲ καὶ παραιτησόμενον, εἰ καὶ τις ἄγνοια ἐγεγόνει περὶ αὐτόν.

845 Polybe, XXIII, 3,4 : Καὶ τῆς μὲν Φιλίππου καὶ Ῥωμαίων παρατριβῆς ἐπὶ πολὺ προβαινούσης ἐπίστασις ἐγενήθη κατὰ τὸ παρὸν διὰ τὴν τοῦ Δημητρίου παρουσίαν.

affirmation de l'historien grec nous semble particulièrement exagérée. En effet, malgré la présence de Démétrios à Rome, le Sénat n'a pas changé de ligne de conduite, exigeant toujours de Philippe qu'il évacue Ainos et Maronéia, ainsi que les cités du littoral thrace, et se montrant même plus ferme dans l'expression de sa décision⁸⁴⁶, à cause de l'intervention des ambassadeurs d'Eumène, comme nous l'avons vu précédemment⁸⁴⁷. Cette fermeté du Sénat a fini par pousser Philippe à se plier aux injonctions de Rome, comme le précise Polybe : « [Polybe dit] que, quand Quintus Marcius arriva comme ambassadeur en Macédoine, Philippe se retira complètement des cités grecques de Thrace dont il fit sortir ses garnisons, mais qu'il se retira en regimbant et en se plaignant⁸⁴⁸ ». Que ce soit du côté de Rome ou de Philippe V, les tensions, rancœurs et méfiances sont donc toujours présentes, et la venue de Démétrios à Rome n'y a strictement rien changé. Le seul effet que l'on peut voir à cette ambassade, et que l'on pourrait interpréter comme un apaisement des tensions, est que le massacre de la population de Maronéia est visiblement resté impuni. Du moins, Polybe ne nous en dit rien. Le Sénat n'a, apparemment, pas cherché à punir Philippe V à propos de cet événement, et il est possible que c'est à cet aspect des choses que Polybe fait référence en indiquant que les tensions entre les Romains et le roi de Macédoine ont connu un répit grâce à la venue de Démétrios à Rome.

L'analyse de Polybe sur les relations entre Rome et Philippe V après Apamée est biaisée par sa théorie des causes de la troisième guerre de Macédoine, qu'il fait remonter à Philippe V, ce qui l'amène à interpréter les différents événements de manière à étayer cette théorie, sans tenir compte des éventuelles motivations du Sénat romain. Sa vision de Philippe V comme un monarque dominé par ses émotions, qui prend des décisions sous le coup de la colère, comme nous l'étudierons plus en détail plus tard⁸⁴⁹, l'amène aussi à commettre des erreurs d'interprétation. L'épisode de l'ambassade de Démétrios à Rome, notamment, s'inscrit, dans le récit polybien, dans un ensemble plus vaste sur la fin de la maison royale macédonienne, l'aspect psycho-dramatique des dernières années de règne de Philippe V, forcé de choisir entre ses deux fils, et sur les machinations de Persée pour conserver la place de prétendant au trône et perdre son frère cadet. Tout cela fait oublier à Polybe, dans son analyse, alors qu'il le mentionne pourtant peu après⁸⁵⁰, que les relations entre Rome et Philippe V ne se sont pas améliorées pour autant, comme nous l'avons précisé. Il faut néanmoins reconnaître que, après l'ambassade de Démétrios à Rome, et le retrait des garnisons macédoniennes des cités du

846 Polybe, XXIII, 3,3.

847 Voir *supra* p.136-137.

848 Polybe, XXIII, 8,1 : Ὅτι τῶν περὶ τὸν Κόιντον τὸν Μάρκιον πρεσβευσάντων εἰς Μακεδονίαν, ἀπέβη μὲν ἀπὸ τῶν ἐπὶ Θράκης Ἑλληνίδων πόλεων ὀλοσχερῶς ὁ Φίλιππος καὶ τὰς φρουρὰς ἐξήγαγεν, ἀπέβη δὲ βαρυνόμενος καὶ στένων.

Voir aussi Tite-Live, XXXIX, 53,10, qui indique, sans préciser le nom de Q. Marcius Philippus, que le légat romain s'est rendu en Macédoine au printemps, ou au plus tard à l'été, de l'année 183.

849 Voir *infra* p.345-351.

850 Polybe, XXIII, 8,1.

littoral thrace, il n'y a plus de conflit entre Philippe V et les Romains qui apparaisse dans nos sources, jusqu'à la fin du règne du roi de Macédoine. Mais, ce n'est pas un véritable argument pour souligner que les relations entre Rome et la Macédoine se sont améliorées pendant quelques années ; cela peut tout simplement vouloir dire qu'une fois l'évacuation des garnisons macédoniennes des cités du littoral thrace effectuée, il n'y a plus de motifs de dissensions sur lesquels le Sénat et Philippe V pourraient s'opposer.

La politique du Sénat envers la Macédoine, entre 188 et 180 av. J.-C. est donc, tout comme envers les confédérations de cités grecques, relativement ambiguë. Elle peut sembler, à première vue, passive, puisqu'il lui faut plus de deux ans pour obtenir de Philippe V le retrait de ses troupes du territoire thrace, ainsi que de la Thessalie et de la Perrhaïbie, malgré les ambassades successives des Thessaliens, des Perrhèbes, des bannis d'Ainos et de Maronéia, et de Pergame. Cependant, il faut souligner que Rome ne disposait pas, à cette époque, de moyens de pression pour forcer le roi de Macédoine à obtempérer, qu'elle ne souhaitait sans doute pas, au moins dans l'immédiat, de nouvelle guerre contre la Macédoine, et qu'elle a tout de même obtenu ce qu'elle cherchait, c'est-à-dire le retrait des garnisons macédoniennes, supprimant une grande partie des bénéfices acquis par Philippe à la suite de la guerre contre Antiochos III, et limitant donc son influence en mer Égée.

2°) L'intervention de Rome dans la succession de Philippe V d'après le récit de Polybe.

L'épisode de l'ambassade de Démétrios, fils cadet de Philippe V, à Rome en 183 est particulièrement détaillé par Polybe, ainsi que les conséquences de cette ambassade, que l'on peut compléter par le récit de Tite-Live qui s'inspire de l'historien grec⁸⁵¹. Néanmoins, le manque d'objectivité de Polybe, qui cherche avant tout à expliquer les causes de la ruine de la maison royale macédonienne et à blâmer Persée pour son attitude envers son frère, pose problème, puisque le Mégalopolitain n'aborde aucunement la question des motivations de Rome lors de cet événement, et ce que cela peut nous apprendre sur l'évolution de la politique romaine vers 180 av. J.-C. L'un des seuls passages du texte polybien concernant cette question fait référence à l'action de T. Quinctius Flamininus. Cependant, nous avons vu auparavant qu'il ne devait sans doute pas tenir ses instructions du Sénat romain, mais qu'il agissait de sa propre initiative⁸⁵². Nous allons tout de même étudier en détail le texte de Polybe et analyser les passages dont nous disposons, pour comprendre ce qu'ils nous révèlent de la politique romaine envers la Macédoine à cette époque, même si Polybe ne s'est pas attardé sur ce point précis.

851 Tite-Live, XL, 5-15 et 23-24.

852 Voir *supra* p.58-60.

Polybe nous a donc rapporté l'ambassade de Démétrios à Rome en 183, venu pour défendre son père face aux multiples accusations portées contre lui par tous les peuples voisins de la Macédoine⁸⁵³, ainsi que par Eumène II qui n'acceptait toujours pas la présence de garnisons macédoniennes dans les cités du littoral thrace⁸⁵⁴. Il insiste beaucoup sur la complaisance du Sénat envers le jeune prince, en indiquant notamment qu'« il (le Sénat) se trouvait, en effet, favorablement disposé à son égard et constatait qu'il était tout jeune et fort étranger à de telles subtilités et complications⁸⁵⁵ ». Il va même plus loin, lorsqu'il conclut sur l'intervention de Démétrios devant le Sénat, et la réaction de ce dernier suite à la lecture du livret rédigé par Philippe V en réponse aux accusations : « Par l'entremise du consul, il réserva un accueil grandiose et chaleureux à Démétrios, lui tint maints propos susceptibles de l'encourager et lui répondit que, s'agissant de tout ce qui avait été dit et lu par lui, le Sénat se fiait à Démétrios et voulait croire que certaines choses s'étaient passées, d'autres se passeraient comme il était juste qu'elles se passent⁸⁵⁶ ». Polybe poursuit sur ce sujet, en soulignant que le Sénat envoie des ambassadeurs pour signifier clairement à Philippe V que la faveur de Rome était accordée par égard pour Démétrios. La conclusion de l'historien grec sur cet épisode est que l'ambassade du fils cadet de Philippe a permis aux relations entre Rome et la Macédoine de s'améliorer légèrement, mais nous avons montré l'aspect erroné de cette affirmation de Polybe⁸⁵⁷, et a causé de grands malheurs à la maison royale macédonienne.

Comme nous l'avons donc dit, Polybe n'étudie absolument pas les raisons de Rome d'agir ainsi dans cette affaire, de soutenir si ostensiblement Démétrios et de clairement le signaler à Philippe. Pour lui, Démétrios était tout simplement apprécié par les sénateurs romains depuis son séjour à Rome en tant qu'otage, de 197 à 191. C'était suffisant pour qu'ils lui fissent la faveur de pardonner à Philippe certains de ses actes, comme le massacre de la population de Maronéia, puisque, pour les garnisons macédoniennes en Thrace, nous avons vu que Rome avait finalement exigé et obtenu leur retrait.

De notre point de vue, il est bien entendu douteux que la seule raison à l'attitude en partie conciliante du Sénat vis-à-vis de Philippe V soit la bonne opinion qu'avaient les sénateurs de Démétrios. Nous avons donc plusieurs hypothèses envisageables pour expliquer la politique suivie

853 Polybe emploie ici le terme de σύμβολον (XXIII, 1,2). Selon Tite-Live (XXXIX, 26,14), en 184 les relations entre Philippe V et les voisins de la Macédoine sont régulées par une série de σύμβολα. Voir notamment l'ouvrage de P. Gauthier, *Symbola : les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972, p.341.

854 Polybe, XXIII, 1,1-5.

855 Polybe, XXIII, 2,2 : ἄτε καὶ φιλανθρώπως πρὸς αὐτὸν διακειμένη καὶ θεωροῦσα νέον ὄντα κομιδῇ καὶ πολὺ τῆς τῶν αὐτῆς συστροφίας καὶ ποικιλίας ἀπολειπόμενον.

856 Polybe, XXIII, 2,9 : Ἀποδεξαμένη γὰρ τὸν Δημήτριον μεγαλομερῶς καὶ φιλανθρώπως διὰ τοῦ στρατηγοῦ, πολλοὺς καὶ παρακλητικοὺς πρὸς αὐτὸν διαθεμένη λόγους, ἀπόκρισιν ἔδωκε διότι περὶ πάντων καὶ τῶν εἰρημένων ὑπ' αὐτοῦ καὶ τῶν ἀνεγνωσμένων Δημητρίῳ πιστεύει διότι τὰ μὲν γέγονε, τὰ δὲ ἔσται, καθάπερ δίκαιόν ἐστι γίνεσθαι.

857 Voir *supra* p.165-166.

par Rome. Lorsque Polybe mentionne le rôle joué par T. Quinctius Flaminius dans cette affaire, il indique que celui-ci avait fait croire au prince macédonien que les Romains le soutiendraient pour monter sur le trône de Macédoine. Rome, selon Polybe, aurait donc soutenu Démétrios dans le but de le voir accéder au pouvoir en Macédoine, et de disposer ainsi d'un souverain macédonien pro-romain⁸⁵⁸, qui aurait dû son trône à la faveur de Rome, le plaçant de fait dans une position d'obligé, et même de « client ». Une telle politique aurait été bénéfique pour Rome, dans tous les cas, puisque même si Démétrios échouait dans la course à la succession, cela aurait tout de même créé de graves troubles au sein de la famille royale macédonienne, comme cela s'est effectivement produit, qui ne pouvaient qu'arranger les affaires romaines en mer Égée.

L'autre hypothèse, sans aller jusqu'au soutien de Démétrios pour la succession à Philippe V, est que le Sénat souhaitait simplement renforcer un parti pro-romain en Macédoine, autour de la personne d'un prince macédonien, en partie romanisé par son séjour de plusieurs années à Rome. C'est ce que l'on peut comprendre du texte de Polybe lorsqu'il signale que le Sénat « lui tint maints propos susceptibles de l'encourager⁸⁵⁹ ». Il ne faut pas interpréter ce passage comme le fait que le Sénat encourage Démétrios à essayer de prendre la place de son frère Persée comme successeur de Philippe V, mais plutôt la volonté de Rome de maintenir Démétrios dans l'amitié romaine, par une attitude bienveillante et chaleureuse, afin de cristalliser autour de sa personne les sentiments pro-romain pouvant exister en Macédoine⁸⁶⁰. Ce n'est pas là une attitude nouvelle de la part de Rome ; nous avons par exemple le cas avec la Confédération béotienne, lorsque le Sénat, sous l'influence de T. Quinctius Flaminius, essaye de faire revenir Zeuxippos chez lui, afin de consolider le parti pro-romain en Béotie⁸⁶¹. En revanche, c'est le premier exemple dont nous avons la trace, dans le texte de Polybe, de ce genre de politique menée par Rome, avec l'intermédiaire d'un prince de sang royal tel Démétrios.

Cet épisode de l'ambassade de Démétrios à Rome en 183 nous permet de nous attarder sur un aspect nouveau de la politique romaine dans le monde hellénistique, l'usage de la parenté à des fins diplomatiques⁸⁶², pour promouvoir l'influence romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée. Le recours à des princes-clients est un trait constant de la politique romaine, tant à

858 Sur ce point, voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.402 : « And the idea that Rome meddled in Macedonian affairs, promoting her own candidate for the throne in order to make the nation subservient, is a modern invention ».

859 Polybe, XXIII, 2,9 : πολλοὺς καὶ παρακλητικοὺς πρὸς αὐτὸν διαθεμένη λόγους.

860 L. De Regibus, *La Republica romana e gli ultimi Re di Macedonia*, p.166-167, qualifie d'habile la diplomatie choisie par le Sénat dans cette affaire : « Abile fu la soluzione della diplomazia romana. Il principe Demetrio, quale amico del popolo romano, otteneva, a titolo di favore personale, che una missione venisse inviata in Macedonia da parte del governo romano per vedene di accomodare le cose. Valorizzando il figlio si esautorava il padre ».

861 Voir *supra* p.57-58 et 72-74.

862 Sur la parenté dans le domaine diplomatique, nous pouvons notamment renvoyer à l'article de O. Curty, « Un usage fort controversé : la parenté dans le langage diplomatique de l'époque hellénistique », *AncSoc*, 35, 2005, p.101-117.

l'époque républicaine qu'impériale. Philippe V a voulu utiliser son fils, et les relations nouées par celui-ci lors de son séjour à Rome : « Il décida donc d'envoyer à Rome Démétrios, le plus jeune de ses fils, afin de le défendre contre ce dont on lui faisait grief et aussi afin d'intercéder pour lui, s'il avait commis une erreur. Il était, en effet, absolument certain que, grâce à la médiation de son fils, le Sénat accepterait tout ce qu'il proposerait, en raison de la très grande estime que le jeune homme avait gagnée au cours de sa détention comme otage⁸⁶³ ». Il est donc très clair, d'après le récit de Polybe, et nous n'avons pas de raison de mettre en doute celui-ci sur ce point, qui est parfaitement cohérent, que Philippe souhaitait utiliser son fils et les amitiés de ce dernier à Rome pour améliorer ses relations avec les Romains, voir son massacre des Maronéites pardonné, et peut-être même pouvoir garder ses garnisons dans les cités du littoral thrace. Le roi de Macédoine n'avait en revanche sûrement pas prévu que Rome soutiendrait autant, et aussi ostensiblement, Démétrios, renforçant l'influence du prince en Macédoine et permettant sans doute la création, ou l'expansion, d'un parti pro-romain autour de lui. Philippe V, Persée, ainsi que la majorité du monde grec, dont Polybe, ont interprété cette attitude du Sénat comme la volonté de Rome de voir Démétrios succéder à son père, à la place de Persée, héritier légitime du trône de Macédoine. Il est cependant fort peu probable que telle ait été la motivation réelle du Sénat romain, même si sa réaction pouvait être comprise de cette façon.

En effet, selon nous, même avec le soutien évident de Rome, Démétrios avait très peu de chances de succéder à Philippe V, celui-ci ne risquant pas de changer les plans de sa succession pour la seule raison d'obéir aux volontés des Romains. Démétrios, de plus, n'est pas présenté comme un personnage capable de résister à Persée et ses intrigues, comme nous le verrons plus tard. Précisément parce qu'il n'avait pas assez de personnalité, il aurait été un souverain utile à Rome, mais il n'avait pas les moyens d'acquérir un tel statut, même si son assassinat tend à prouver que son accession au trône était possible et redoutée. Maintenant, comment pouvons-nous comprendre l'attitude de Rome lors de cette ambassade de Démétrios devant le Sénat en 183 ? Nous n'irons pas aussi loin que E.S. Gruen sur cette question, lorsqu'il affirme que « the idea that Rome meddled in Macedonian affairs, promoting her own candidate for the throne in order to make the nation subservient, is a modern invention⁸⁶⁴ ». Si nous sommes d'accord sur le fait que Rome n'a pas souhaité voir Démétrios sur le trône de Macédoine⁸⁶⁵, même si elle n'aurait sans doute pas été

863 Polybe, XXII, 17,9-10 : Ἔδοξεν οὖν αὐτῷ τὸν νεώτατον υἱὸν Δημήτριον πέμπειν εἰς τὴν Ῥώμην, τὰ μὲν ἀπολογησόμενον ὑπὲρ τῶν ἐγκαλουμένων, τὰ δὲ καὶ παραιτησόμενον, εἰ καὶ τις ἄγνοια ἐγεγόνει περὶ αὐτόν. 10 Πάνυ γὰρ ἐπέπειστο διὰ τούτου πᾶν τὸ προτεθὲν ἀνύεσθαι παρὰ τῆς συγκλήτου διὰ τὴν ὑπεροχὴν τὴν γεγενημένην τοῦ νεανίσκου κατὰ τὴν ὀμηρείαν.

Contrairement à l'édition Büttner-Wobst, É. Foulon estime qu'il n'est pas nécessaire d'insérer **pot j** entre ἄγνοια et ἐγεγόνει.

864 E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.402.

865 Contra E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.94 : « it was decided to declare the petty persecution of Philip at an end,

mécontente si cela était survenu, son soutien à Démétrios n'est pas une invention de Polybe, qui pouvait être très bien informé de la réponse du Sénat à Philippe V, par la présence des ambassadeurs achéens à Rome au même moment. Ce soutien s'inscrit donc dans une politique plus générale de Rome au sein du monde hellénistique, avec la création, ou le renforcement, de partis pro-romain aussi bien dans les cités et confédérations de cités grecques que dans les différentes monarchies hellénistiques de la Méditerranée orientale. Nous avons notamment le cas de la Béotie et Zeuxippos, que nous avons cité précédemment, celui de la Confédération achéenne, avec des hommes politiques comme Callicratès et Hyperbatos, et celui de Rhodes, malgré la présence d'un parti pro-macédonien, comme nous l'avons étudié⁸⁶⁶. Polybe exagère néanmoins les effets de la réaction du Sénat auprès de l'opinion publique macédonienne, lorsqu'il indique, à propos de Démétrios, qu'« il fut chaleureusement accueilli par les Macédoniens, qui supposaient qu'ils se trouvaient ainsi délivrés de grandes craintes et de grands dangers »⁸⁶⁷. L'historien grec présente Philippe et Persée comme isolés, avec la majorité des Macédoniens soutenant Démétrios, un point de vue largement exagéré⁸⁶⁸. S'il y a sans doute eu, comme nous l'avons précisé, le renforcement du parti pro-romain en Macédoine après le retour de Démétrios, il ne faut pas s'imaginer que celui-ci était majoritaire, loin de là.

Cette politique romaine est dans la continuité de celle préconisée par T. Quinctius Flaminius depuis la deuxième guerre de Macédoine, avec le retrait des légions de Grèce à partir de 194. Rome préfère contrôler les événements à distance, sans avoir à s'impliquer véritablement, utilisant des relais de l'autorité romaine, comme Pergame en Asie Mineure, et renforçant les partis pro-romain au sein des autres puissances du monde hellénistique. L'épisode du soutien du Sénat à Démétrios en 183 est l'un des révélateurs de cette politique, que Polybe n'avait pas véritablement comprise, ou sur laquelle il n'avait pas voulu s'attarder, estimant plutôt que Rome souhaitait voir Démétrios monter sur le trône de Macédoine et étudiant principalement cet épisode du côté macédonien, avec le portrait psychologique de Philippe V⁸⁶⁹, père déchiré par la querelle entre ses deux fils.

Si Polybe s'est principalement attardé sur l'aspect macédonien de cette affaire, sans analyser

but show by exaggerated public honours heaped on Demetrius, as well in private conversations with him, that the Senate regarded him as the « Roman candidate » for the kingship of Macedon ».

866 Voir *supra* p.110-119.

867 Polybe, XXIII, 7,2 : οἱ μὲν Μακεδόνες ἀπεδέχοντο τὸν Δημήτριον, μεγάλων ὑπολαμβάνοντες ἀπολελύσθαι φόβων καὶ κινδύνων.

Voir Tite-Live, XXXIX, 53,2, pour une description plus détaillée.

868 Du même avis, F.W. Walbank, *Philip V*, p.241, P. Meloni, *Perseo*, p.32 et E.S. Gruen, *GRBS*, 1974, p.237. Il est assez clair que, sur cet épisode, Polybe suit une source favorable à Démétrios. Voir aussi Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.253, souligne que les citoyens des cités du littoral en Macédoine devaient être partisans d'une bonne entente avec Rome, pour des raisons commerciales.

869 Sur le portrait psychologique de Philippe V et Persée par Polybe dans ses *Histoires*, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.223-225, et *infra* p.345-351 et 358-364.

les motivations réelles de Rome, mentionnant seulement la réaction du Sénat lors de la venue de Démétrios à Rome et l'intervention de T. Quinctius Flaminius auprès du prince macédonien, c'est parce que, selon lui, Philippe V est la principale cause de la troisième guerre de Macédoine, par son esprit de revanche après Cynoscéphales. Pour l'historien, chacun de ses actes, de 188 à sa mort, le confirme, comme son attitude lors du conflit entre ses deux fils, où il fit mettre à mort Démétrios. C'est cette théorie que défend Polybe, et sur laquelle nous allons maintenant nous attarder, pour vérifier si elle est fondée ou non, d'après les événements qu'il nous rapporte lui-même.

3°) Polybe et l'analyse de la troisième guerre de Macédoine : sa théorie des causes.

La troisième guerre de Macédoine, opposant Rome à Persée, est un des thèmes majeurs abordés par Polybe dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, bien entendu, c'est parce que l'historien grec souhaitait au départ arrêter son œuvre en 168, avec la victoire définitive de Rome sur la Macédoine. C'est événement qu'il avait pu suivre de près, puisqu'il a été envoyé par la Confédération achéenne auprès du consul romain Q. Marcius Philippus pendant la guerre⁸⁷⁰. Et ensuite, comme les livres XXII à XXIX nous sont parvenus dans un état très fragmentaire, principalement en ce qui concerne les livres XXV et XXVI, nous n'avons que très peu d'informations, chez Polybe, sur les années précédant le début de la troisième guerre de Macédoine. En revanche, même si le récit de l'historien grec n'est évidemment pas complet, nous disposons d'un certain nombre de détails, de précisions, sur le déroulement de la guerre, les actions diplomatiques et militaires menées durant celle-ci, ainsi que sur les causes de la guerre elle-même, avec l'analyse de Polybe sur ce point, puisque, comme le précise P. Pédech, avec qui nous sommes d'accord, et nous approfondirons davantage sur ce sujet, « la méthode de Polybe déployait dans l'étude des origines de la guerre de Persée ses caractères les plus originaux. Sa théorie y est rigoureusement appliquée dans la distinction logique entre αἰτία, ἀρχή et πρόφασις⁸⁷¹ ». Nous allons donc nous attarder, en premier lieu, sur l'analyse de Polybe des causes de la troisième guerre de Macédoine, avant de nous intéresser à la politique romaine vis-à-vis de la Macédoine pendant la guerre et lors des années qui l'ont précédée.

Polybe traite des causes de la troisième guerre de Macédoine dès le livre XXII, puisque selon lui, les causes de cette guerre remontent à Philippe V, et non pas à Persée⁸⁷². Il commence par expliquer en quoi il se démarque des autres historiens⁸⁷³, qui affirment eux que la guerre entre Rome

870 Polybe, XXVIII, 12-13. Voir *infra* p.258-263.

871 P. Pédech, *La méthode historique*, p.123.

872 Polybe, XXII, 7,1-11. Tite-Live, XXXIX, 23,5.

873 Il est assez difficile d'identifier ces historiens auxquels fait ici référence Polybe. Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.79, qui indique que Polybe, par ses propos, ne visait pas seulement les historiens de Persée mais

et la Macédoine éclata à cause de l'éviction d'Abroupolis de son trône⁸⁷⁴, l'invasion de la Dolopie par Persée, le complot contre Eumène à Delphes⁸⁷⁵, et le meurtre des ambassadeurs béotiens qui se rendaient à Rome⁸⁷⁶. Pour Polybe, ces événements ne sont que des prétextes ou des commencements de la guerre, mais aucunement des causes de celle-ci⁸⁷⁷. Au contraire, les causes de la guerre sont à chercher lors du règne de Philippe V qui « fut le premier à concevoir le projet de faire la guerre, une dernière fois, aux Romains et de tenir tous les armements prêts en vue de cette entreprise⁸⁷⁸ ».

Ainsi, tout le récit de Polybe sur les événements relatifs à la Macédoine, de 188 jusqu'à la mort de Philippe V en 179, tend à montrer que le roi de Macédoine voulait et préparait une nouvelle guerre contre Rome⁸⁷⁹, alors que huit ans séparent sa mort et le début de la guerre. Nous n'allons pas nous attarder sur les aspects du caractère de Philippe V, tel que nous le décrit Polybe, mais nous devons tout de même souligner que l'historien grec insiste à de multiples reprises sur le ressentiment éprouvé par le roi de Macédoine envers les Romains. Tout d'abord juste avant l'affaire de Maronéia, lorsque ses ambassadeurs lui signalent que les Romains exigent qu'il évacue les cités de Thrace : « Par suite de cette information, exaspéré de voir son royaume être amputé de toutes parts, il entreprit de passer sa colère sur les malheureux Maronéites.⁸⁸⁰ », puis après son entrevue avec Ap. Claudius Pulcher : « D'une manière générale, il désirait vivement punir les Romains et les poursuivre de toutes les manières⁸⁸¹ », lors de l'ambassade de Démétrios à Rome en 183, dans le livret confié à son fils : « Il ajoutait à la plupart de ses allégations : « Quoique l'ambassadeur Caecilius ne nous ait pas traité équitablement en cela » ; et aussi : « Quoique nous ayons subi cela injustement »⁸⁸² », et enfin lorsqu'il est finalement contraint d'évacuer le territoire thrace : « [Polybe dit] que, quand Quintus Marcius arriva comme ambassadeur en Macédoine, Philippe se retira complètement des cités grecques de Thrace dont il fit sortir ses garnisons, mais qu'il se retira en regimbant et en se plaignant⁸⁸³ ».

également des historiens romains.

874 Au sujet d'Abroupolis, voir A.J. Reinach, *BCH*, 1910, p.273, G. De Sanctis, *Storia Romana*, IV, p.273, L.-M. Günther, *NP*, 10, « Perseus (2) », col. 819-820, P. Meloni, *Perseo*, p.61-67 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.206. Voir aussi *SIG*, n°643.

875 Pour compléter le récit de Polybe sur l'attentat dont a été victime Eumène II, voir Tite-Live, XLII, 15,3-16,9, XLV, 5,5 et Appien, *Mac.*, 11,4.

876 Polybe, XXII, 7,2-5, et Tite-Live, XLII, 13,7.

877 Polybe, XXII, 7,8-9.

878 Polybe, XXII, 7,10 : φαμέν διανοηθῆναι πρότερον πολεμῆν Ῥωμαίοις τὸν τελευταῖον πόλεμον καὶ τὰς παρασκευὰς ἐτοίμους πάσας πρὸς ταύτην ἔχειν τὴν ἐπιβολήν.

879 À l'inverse, pour Appien, *Mac.*, 9,7 et 11,1-3, la guerre a découlé de l'inquiétude de Rome face au renforcement de la puissance de la Macédoine, et elle a donc été une guerre défensive et préventive.

880 Polybe, XXII, 16,2 : πυθόμενος ταῦτα καὶ βαρέως φέρων ἐπὶ τῷ δοκεῖν πανταχόθεν αὐτοῦ περιτέμνεσθαι τὴν ἀρχὴν, ἐναπηρέισατο τὴν ὀργὴν εἰς τοὺς ταλαιπώρους Μαρωνεῖτας.

881 Polybe, XXII, 17,8 : Καθόλου μὲν οὖν πρόθυμος ἦν εἰς τὸ κατὰ πάντα τρόπον ἀμύνασθαι καὶ μετελθεῖν αὐτοῦς.

882 Polybe, XXIII, 2,7 : Προσέκειτο δὲ πρὸς ταῖς πλείσταις ἀποφάσεσι « καίτοι οὐκ ἴσως χρησαμένων ἡμῶν τῶν πρεσβευτῶν τῶν περὶ Καϊκίλιον ἐν τούτοις » καὶ πάλιν « καίτοι γε οὐ δικαίως ἡμῶν ταῦτα πασχόντων ».

883 Polybe, XXIII, 8,1 : Ὅτι τῶν περὶ τὸν Κόιντον τὸν Μάρκιον πρεσβευσάντων εἰς Μακεδονίαν, ἀπέβη μὲν ἀπὸ τῶν ἐπὶ Θράκης Ἑλληνίδων πόλεων ὀλοσχερῶς ὁ Φίλιππος καὶ τὰς φρουρὰς ἐξήγαγεν, ἀπέβη δὲ βαρυνόμενος καὶ

Ce ressentiment de Philippe envers les Romains⁸⁸⁴, aggravé par l'affaire des cités thraces et par le manque de reconnaissance du Sénat pour l'aide qu'il avait apportée pendant la guerre contre Antiochos III est le premier point développé par Polybe pour expliquer la volonté de Philippe de préparer une guerre de revanche contre Rome. Le deuxième aspect du raisonnement polybien est sa description des actions de Philippe pour restaurer la puissance de la Macédoine, et donc se préparer à un conflit d'envergure contre Rome. Le premier de ces préparatifs est décrit par Polybe à la suite du massacre de Maronéia et de l'entrevue entre Philippe V et Ap. Claudius Pulcher. L'historien grec nous rapporte que « d'autre part, il promet aux Byzantins de leur venir en aide, moins par souci d'eux que par volonté de se servir d'eux comme d'un prétexte pour frapper d'effroi les dynastes thraces qui sont établis au-dessus de la Propontide, et ce, en vue de l'objectif qu'il s'était fixé⁸⁸⁵ ». Dans l'idée de Polybe, l'expédition de Philippe V en Thrace était donc uniquement faite dans le but de sécuriser son royaume vers le nord, pour être plus tranquille afin d'entrer par la suite en guerre contre les Romains. Le Mégalopolitain poursuit avec une nouvelle expédition de Philippe V en Thrace, et notamment chez les Odryses, qui selon lui fait toujours partie des préparatifs de guerre du roi de Macédoine⁸⁸⁶.

Polybe explique ensuite longuement les mesures prises par Philippe pour poursuivre la consolidation de son royaume⁸⁸⁷ et le renforcer en vue de sa guerre de revanche contre Rome, mesures qu'il qualifie de maux terribles eu égard à leur nature. Il nous signale en premier lieu que Philippe a voulu remplacer une partie de sa population par des barbares, plus belliqueux, plus utiles en cas de guerre, et supposément plus fidèles : « D'abord, elles suscitèrent en lui cette idée que, comme il avait l'intention de faire la guerre aux Romains, il devait expulser des cités les plus considérables du littoral les citoyens, avec leurs enfants et leurs femmes, les déporter dans la région qu'on appelle maintenant Émathie et qu'on appelait autrefois Péonie, et repeupler de Thraces et autres barbares ces cités, lui faisant croire que, dans les épreuves, la loyauté de ces peuples envers

στένων.

884 Ce ressentiment de Philippe avait aussi été aggravé, avant la période que nous étudions, par le traité mettant fin à la deuxième guerre de Macédoine et garantissant l'indépendance de cités qui avaient abandonné Philippe pendant la trêve de l'hiver 198/197. Polybe, XVIII, 47,6 ; Tite-Live, XXXIX, 28,2, XLII, 38,1. Voir F.W. Walbank, *Philip V*, p.163.

885 Polybe, XXII, 17,12 : ἅμα δὲ τοῖς Βυζαντίοις ὑπέσχετο βοηθήσειν, οὐχ οὕτως ἐκείνων στοχαζόμενος ὡς ἐπὶ τῇ ἐκείνων προφάσει βουλόμενος καταπλήξασθαι τοὺς τῶν Θρακῶν δυνάστας τῶν ὑπὲρ τὴν Προποντίδα κατοικούντων χάριν τῆς προκειμένης ἐπιβολῆς.

Selon Tite-Live (XXXIX, 35,4), Philippe a battu les Thraces et a fait prisonnier leur chef, Amadocus. Sur l'objectif que s'était fixé Philippe V (χάριν τῆς προκειμένης ἐπιβολῆς), voir Tite-Live, XXXIX, 35,4, qui signale que le plan du roi de Macédoine était d'envoyer des barbares attaquer l'Italie par le nord, mais c'est une interprétation exagérée, qui reflète davantage les craintes romaines que la réalité de la politique de Philippe.

886 Polybe, XXIII, 8,2-7. Sur l'expédition de Philippe en Thrace, Tite-Live, XXXIX, 53,12-16. Au sujet des Odryses, il s'agissait d'un des principaux peuples du centre de la Thrace, occupant un territoire proche de celui des Bastarnes. Strabon, VII, fg.47. Voir I. von Bredow, *NP*, 10, « Odrysae », col. 34, et F.W. Walbank, *Philip V*, p.242.

887 Polybe, XXIII, 10-11.

lui serait plus assurée⁸⁸⁸ », après quoi il ajoute que le roi de Macédoine a décidé de supprimer, autant que faire se peut, toute opposition à son pouvoir en faisant emprisonner les fils de ceux qu'il avait fait tuer⁸⁸⁹. Le dernier point du récit de Polybe, parmi les fragments dont nous disposons pour les livres XXII à XXIX des *Histoires*, correspondant aux actions de Philippe pour, d'après Polybe, préparer la guerre contre les Romains, est un court passage décrivant la chaîne montagneuse de l'Haimos⁸⁹⁰. L'expédition de Philippe et son armée au sommet de l'Haimos devait, selon Polybe, l'amener à étaler sous ses yeux le futur théâtre des opérations militaires contre les Romains, de la mer Noire à l'Adriatique.

À chaque action de Philippe décrite par Polybe, celui-ci précise qu'il s'agit de préparer la guerre contre Rome, comme les extraits que nous avons cités le montrent très clairement⁸⁹¹. Le raisonnement polybien, si nous le simplifions, reporte donc tous les torts, toutes les causes de la troisième guerre de Macédoine, sur Philippe V, dédouanant les Romains de toute responsabilité, et plaçant Persée comme le simple exécutant des préparatifs de son père. Ce raisonnement comporte toutefois un certain nombre de faiblesses, que nous allons maintenant aborder. La comparaison entre Philippe II et Alexandre d'un côté, et Philippe V et Persée de l'autre, tout d'abord, ne peut être appliquée ici⁸⁹². En effet, si Philippe II a effectivement préparé la guerre contre les Perses, Alexandre la voulait aussi, et l'a entamée de sa propre initiative. En revanche, pour le cas qui nous concerne aussi, si nous acceptons le point de vue de Polybe sur la volonté de Philippe V d'une guerre de revanche contre Rome, nous reviendrons sur ce point plus tard, il est très clair, dans le texte polybien lui-même, que Persée n'a aucunement voulu se retrouver en guerre contre les Romains, ou du moins pas en 171 lorsqu'elle a débuté⁸⁹³.

888 Polybe, XXIII, 10,4-5 : Πρῶτον μὲν γὰρ αὐτῶ ταύτην παρεστήσαντο τὴν ἔννοιαν ὅτι δεῖ μέλλοντα πολεμεῖν πρὸς Ῥωμαίους ἐκ τῶν ἐπιφανεστάτων καὶ παραθαλαστίων πόλεων τοὺς μὲν πολιτικοὺς ἀνδρας μετὰ τέκνων καὶ γυναικῶν ἀναστάτους ποιήσαντα μεταγαγεῖν [μὲν] εἰς τὴν νῦν μὲν Ἡμαθίαν, τὸ δὲ παλαιὸν Παιονίαν προσαγορευομένην, πληρῶσαι <δὲ> καὶ Θρακῶν καὶ βαρβάρων τὰς πόλεις, ὡς βεβαιοτέρας αὐτῶ τῆς ἐκ τούτων πίστεως ὑπαρξούσης κατὰ τὰς περιστάσεις.

F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.230 suggère que cette déportation de population par Philippe V vient peut-être du modèle de Philippe II (Justin, VII, 5,7).

889 Polybe, XXIII, 10,8-11.

890 Polybe, XXIV, 4. Ce fragment est un passage de Strabon, VII, 5,1 citant Polybe (voir aussi Tite-Live, XL, 21,2 et 22,5, qui suit le récit de l'historien grec). Si Polybe signale, à tort selon Strabon, que l'on peut apercevoir la Mer Noire et la mer Adriatique depuis le sommet de l'Haimos, c'est parce qu'il estime que Philippe V, par cette expédition, souhaitait pouvoir avoir sous les yeux le futur décor de sa guerre contre Rome. Polybe garde donc la même idée, montrer que chacune des actions de Philippe V est effectuée pour préparer une guerre de revanche contre les Romains. Sur le Mont Haimos, voir I. von Bredow, *NP*, 5, « Haemus », col. 1091-1092.

891 Du même avis, E.S. Gruen, « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.226 : « In Polybius' construct, all of this represents deliberate expansionism designed to prepare war on Rome ».

892 Polybe, XXII, 7,10.

893 Les événements cités par Polybe comme les prétextes ou commencements de la guerre, notamment l'attentat contre Eumène à Delphes, ou bien le meurtre des ambassadeurs béotiens, même s'il n'y a pas de preuve formelle contre Persée à ce sujet, sont très clairement révélateur de la volonté de Persée, à terme de s'opposer aux Romains, mais progressivement, en continuant les préparatifs de son père Philippe V, ce qui explique qu'il ait voulu repousser le conflit contre Rome en 171, conscient qu'il n'avait pas les moyens de remporter la victoire. Pour Tite-Live, qui reprend bien sûr Polybe, en revanche, il est très clair que Persée désirait la guerre contre les Romains et la préparait

Ces exemples de la volonté de Persée de trouver une solution pacifique, pour repousser autant que possible le conflit avec Rome sont nombreux dans le texte de Polybe. En premier lieu, Persée a commencé par envoyer une ambassade à Rome pour renouveler l'amitié existante entre Romains et Macédoniens⁸⁹⁴. Cela ne signifie pas forcément que le nouveau roi de Macédoine ne désirait pas la guerre contre Rome, il aurait en effet pu renouveler l'amitié simplement pour gagner du temps afin de poursuivre les préparatifs de son père, et c'est effectivement ce que nous pensons. Avec les autres exemples que nous allons indiquer, nous estimons qu'il s'agit toutefois d'un argument pour montrer la volonté de Persée de retarder la guerre contre Rome. En 172, d'après le récit de Polybe, Persée a envoyé une ambassade auprès des Rhodiens, dans un but bien précis, en plus de justifier sa position face au monde grec : « mais, au cas où les Romains, en violation des traités, entreprendraient de porter la main sur Persée et les Macédoniens, à tenter une réconciliation⁸⁹⁵ ». Et, dans le même temps, l'historien grec nous rapporte que le roi de Macédoine a choisi de ne pas soutenir les Béotiens qui penchaient du côté macédonien, pour ne pas risquer de conflit avec Rome : « Persée écouta cela jusqu'au bout et déclara qu'il ne pouvait nullement envoyer de secours à quiconque, à cause de l'armistice ; mais il les exhorta, en règle générale, à se défendre contre les Thébains autant que possible et à ne pas faire la guerre aux Romains, mais à se tenir tranquilles⁸⁹⁶ ». Enfin, la dernière ambassade de Persée, avant le début de la troisième guerre de Macédoine, montrant qu'il ne désirait pas de conflit avec les Romains, a été envoyée à Rome, pour tenter de convaincre le Sénat de ne pas déclarer la guerre à la Macédoine : « Solon et Hippias tentèrent de dire quelque chose de la situation en général et de fléchir le Sénat par leurs prières⁸⁹⁷ ». Ces démarches diplomatiques de la part de Persée dans les années précédant la guerre ne sont pas révélatrices de l'attitude d'un souverain souhaitant mener immédiatement une guerre de revanche contre les Romains.

Ces exemples signifient bien que la Macédoine n'était, à ce moment, pas prête à mener une guerre contre les Romains, comme le confirme l'attitude de Persée pendant la guerre. En effet,

depuis longtemps : « Perseus bellum iam uiuo patre cogitatum in animo » (XLII, 5,1).

894 Polybe, XXV, 3,1 : Ὅτι Περσεὺς ἀνανεωσάμενος τὴν φιλίαν τὴν πρὸς Ῥωμαίους εὐθέως ἑλληνοκοπεῖν ἐπεβάλετο. Voir Tite-Live, XL, 58,9, Diodore, XXIX, 30, Appien, *Mac.*, XI,5, et Zonaras, IX, 22,2. Voir aussi P. Meloni, *Perseo*, p.68-73.

895 Polybe, XXVII, 4,5 : ἐὰν δὲ Ῥωμαῖοι παρὰ τὰς συνθήκας ἐγχειρῶσι τὰς χεῖρας ἐπιβάλλειν τῷ Περσεῖ καὶ Μακεδόσιν, πειρᾶσθαι διαλύειν. Voir *supra* p.88.

896 Polybe, XXVII, 5,7-8 : ἄπερ ὁ Περσεὺς διακούσας βοήθειαν μὲν οὐδαμῶς ἔφη δύνασθαι πέμπειν οὐδενὶ διὰ τὰς ἀνοχάς, καθόλου δ' αὐτοὺς παρεκάλει Θηβαίους μὲν ἀμύνασθαι κατὰ δύναμιν, Ῥωμαίοις δὲ μὴ πολεμεῖν, ἀλλὰ τὴν ἡσυχίαν ἔχειν.

Cette armistice avait été conclue entre Persée et Q. Marcius Philippus à la conférence du Pénée (Tite-Live, XLII, 43,2). Sur la durée de cette armistice, voir P.V.M. Benecke, « Rome and the Hellenistic States (188-146) », *CAH*², VIII, Cambridge, 1965, p.260.

897 Polybe, XXVII, 6,2 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Σόλωνα καὶ τὸν Ἰπίαν ἐπειρῶντο μὲν καὶ περὶ τῶν ὄλων λέγειν τι καὶ παραιτεῖσθαι τὴν σύγκλητον.

Polybe nous relate les négociations entre Persée et le consul P. Licinius Crassus à la suite de la victoire macédonienne à Callinicos⁸⁹⁸. Persée, alors en position favorable, sur le plan militaire, négocie comme s'il venait d'être vaincu et propose toutes sortes de concessions aux Romains : « Néanmoins, Persée, qui n'était pas de cet avis, envoya, à plusieurs reprises, des émissaires à Licinius ; et, chaque fois, il ajoutait d'autres propositions et augmentait la somme d'argent⁸⁹⁹ ». Cela n'est absolument pas l'attitude d'un souverain désireux de faire la guerre à tout prix, et chaque action diplomatique de Persée, telles que nous les rapporte Polybe, le souligne très clairement⁹⁰⁰.

Ce point que nous venons d'éclaircir, au sujet de la volonté de Persée d'éviter la guerre contre les Romains en 171, ou d'y mettre un terme au plus vite une fois celle-ci entamée, est l'une des faiblesses du raisonnement de Polybe sur les causes de la troisième guerre de Macédoine. Si Persée ne désirait pas, à ce moment-là, être l'exécutant des préparatifs de guerre de son père Philippe V, il y a donc forcément d'autres causes au déclenchement de la guerre que la seule volonté de revanche de Philippe. Ces causes, contrairement au point de vue de Polybe qui n'aborde à aucun moment la responsabilité de Rome dans les causes profondes de la troisième guerre de Macédoine, sont à chercher du côté des Romains. En effet, les prétextes avancés pour le déclenchement des hostilités, que nous cite Polybe, sont uniquement des prétextes utilisés par Rome pour justifier sa déclaration de guerre à Persée. Rome a donc très clairement voulu la guerre et avait, bien entendu, certaines raisons de s'en prendre ainsi à Persée et la Macédoine, mais Polybe est, sur ce point, trop partisan de Rome pour le voir, ou au moins pour le reconnaître, souhaitant faire porter tous les torts sur Philippe et Persée et dégager ainsi les Romains de toute responsabilité. Il reconnaît toutefois que Rome veut la guerre, lorsqu'il relate l'entrevue des ambassadeurs macédoniens Solon et Hippias avec le Sénat romain, en signalant que la guerre était décidée depuis longtemps⁹⁰¹, mais pour l'historien grec, Rome ne fait que réagir aux actions de Philippe V puis de Persée et a toute légitimité à vouloir déclarer la guerre à la Macédoine.

Avant de nous intéresser aux raisons de Rome de vouloir la guerre contre les Macédoniens, nous pouvons aussi signaler que, malgré le récit de Polybe, présentant les actions de Philippe V sur la fin de son règne comme la preuve de sa volonté de préparer une guerre de revanche, il est

898 Polybe, XXVII, 9.

899 Polybe, XXVII, 9,13 : Οὐ μὴν ὁ Περσεὺς τοιοῦτος ἦν, ἀλλὰ προστιθεὶς καὶ τὸ πλῆθος αὐξῶν τῶν χρημάτων διεπέμπετο πλεονάκις πρὸς τὸν Λικίννιον.

Voir P. Meloni, *Perseo*, p.236-240.

900 Du même avis, A. Giovanni, « Les origines de la Troisième Guerre de Macédoine », *BCH*, 93, 1969, p.857, et W.L. Adams, « Perseus and the Third Macedonian War », dans W.L. Adams et E.N. Borza (éd.), *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian heritage*, 1982, p.255 : « Clearly, Perseus had done his best to avoid the war ».

901 Polybe, XXVII, 6,3 : Ληξάντων δὲ τῆς δικαιολογίας αὐτῶν, πάλαι προδιειληφότες ὑπὲρ τοῦ πολεμεῖν προσέταξαν αὐτοῖς ἐκ μὲν τῆς Ῥώμης εὐθέως ἀπαλλάττεσθαι καὶ τοῖς ἄλλοις ἄπασιν Μακεδόσιν, ὅσοι παρεπιδημοῦντες ἔτυχον, ἐκ δὲ τῆς Ἰταλίας ἐν τριάκονθ' ἡμέραις ἐκχωρεῖν.

Voir notamment H.H. Scullard, *Roman politics, 220-150 B.C.*, Cambridge, 1973², p.198-199 et J. Briscoe, « Eastern policy and senatorial politics, 168-146 B.C. », *Historia*, 18, 1969, p.60.

difficile de cerner avec précision les véritables intentions de Philippe. Il est évident qu'il a cherché à renforcer son royaume autant que faire se peut, autant par la mise en place d'une politique de reconstruction économique et sociale, que par la sécurisation de la partie septentrionale de son royaume, mais consolider son royaume est le devoir naturel d'un souverain, d'autant plus après une guerre qui l'avait ruiné⁹⁰². Ce passage de Polybe : « mais comme il manquait de moyens pour réaliser certains de ses desseins, il entreprit de chercher comment il pourrait encore retourner la situation et gagner du temps pour ses préparatifs de guerre⁹⁰³ », qui est selon l'historien une preuve que Philippe préparait la guerre contre les Romains, peut aussi être interprété de façon légèrement différente. Philippe était bien entendu conscient de ses relations difficiles avec Rome, qui pouvaient aboutir à un conflit armé⁹⁰⁴. En revanche, ce n'est pas parce qu'il renforce son royaume et le prépare à soutenir une guerre qu'il souhaitait forcément déclencher celle-ci. Il peut s'agir d'une juste appréciation de la réalité politique du moment de la part de Philippe V. Il aurait bien compris que, à un moment donné, les prétentions romaines seront telles qu'il sera obligé de s'y opposer, par la voie des armes, ce qui l'incite ainsi à se préparer à cette éventualité⁹⁰⁵ et à renforcer la puissance de son royaume.

Du côté de Rome, les raisons ne sont pas forcément plus évidentes à saisir, d'autant plus que le récit de Polybe n'aborde nullement ce point, mais nous allons tout de même nous y atteler, recourant au peu d'informations que l'historien grec nous fournit dans son œuvre. Selon nous, le point principal des raisons de Rome de faire la guerre à Persée tient à la nature même de la Macédoine au sein du monde hellénistique vers le milieu du II^{ème} siècle av. J.-C et à l'évolution générale de la politique romaine en Orient. Nous avons vu précédemment que le Sénat se faisait plus insistant, moins laxiste ou amical, envers les confédérations de cités grecques, ou bien envers Rhodes et Pergame, ses alliés. Il est donc logique, et cohérent, que l'attitude de Rome vis-à-vis de la Macédoine se fasse plus pressante, plus intolérante envers les actions du souverain macédonien pouvant contrecarrer les intérêts romains dans le bassin oriental de la Méditerranée. Cependant, pour que cela aboutisse à une guerre, qui mit fin à la maison royale macédonienne, il faut autre chose que la simple évolution de la politique romaine en Orient⁹⁰⁶.

902 Voir J.-L. Ferrary, « Rome, les Balkans, la Grèce et l'Orient », dans Cl. Nicolet (dir.), *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, PUF, Paris, 1991³, p.753-754.

903 Polybe, XXII, 17,8 : πρὸς ἕνια δὲ τῶν ἐπινοουμένων ἀπόχειρος ὢν ἐπεβάλετο πῶς ἂν ἔτι γένοιτό τις ἀναστροφή καὶ λάβοι χρόνον πρὸς τὰς εἰς τὸν πόλεμον παρασκευάς.

904 Sur le caractère de Philippe V et sa façon de penser, voir notamment l'ouvrage de F.W. Walbank, *Philip V*, Cambridge, 1940, ainsi que l'article de A. Aymard, « Autour de Philippe V de Macédoine », *REA*, 68, 1946, p.107.

905 De cet avis, F.W. Walbank, *Philip V*, p.236, et E.S. Gruen, *GRBS* 15, 1974, p.232.

906 Pour E. Bickerman, « Notes sur Polybe : III. Initia belli macedonici », *REG*, 46, 1953, p.479-506, une des raisons majeures de la déclaration de guerre de Rome à Persée serait la crainte du Sénat de voir une alliance entre Macédoniens et Séleucides, crainte avivée par la sixième guerre de Coilé-Syrie, mais F.W. Walbank, « The causes of the Third Macedonian War : Recent Views », *Ancient Macedonia*, 2, 1977, p.82-84, a bien montré que la troisième guerre de Macédoine n'avait rien à voir avec le conflit entre les Lagides et les Séleucides.

Polybe nous relate, dans un passage où le ton tranche avec sa description habituelle du caractère du personnage, les débuts du règne de Persée, qui s'est attelé à rehausser le crédit de la Macédoine auprès des Grecs, après le règne difficile de son père sur ce plan-là, par toutes sortes de mesures⁹⁰⁷. Il est difficile de connaître l'effet réel de ces mesures sur les populations des cités grecques, mais il est indéniable qu'il y a eu une amélioration certaine de la popularité de la Macédoine en Grèce, comme nous le signale Polybe : « Ce faisant, il exalta beaucoup d'esprits, car il semblait laisser entrevoir à tous les Grecs, dans sa personne même, de beaux espoirs⁹⁰⁸ ». Les efforts de Persée ont donc, au moins en partie, été concluants⁹⁰⁹ et ont permis de renforcer les partis pro-macédonien dans les différentes confédérations de cités grecques, ce qui est confirmé par Polybe dans les fragments de son récit sur la troisième guerre de Macédoine, après la victoire de Persée à Callinicos : « [Polybe dit] que, quand le bruit du combat de cavalerie, puis de la victoire des Macédoniens se fut répandu en Grèce, les gens laissèrent éclater comme un incendie leurs bonnes dispositions envers Persée, alors qu'auparavant, la plupart d'entre eux les tenaient dissimulées⁹¹⁰ ». On peut d'ailleurs se demander si Polybe ne faisait pas partie de ces Grecs qui, à la suite des efforts diplomatiques de Persée, étaient mieux disposés à l'égard de la Macédoine⁹¹¹. Rome s'est donc sentie clairement menacée par l'activité diplomatique de Persée en Grèce⁹¹², son influence diminuant à mesure que celle de la Macédoine augmentait. Contrairement à la fin du règne de Philippe V, où Rome avait pu l'empêcher de garder de l'influence en mer Égée, par l'évacuation des cités du littoral thrace, avec l'appui des cités grecques et des voisins de la Macédoine, là en

907 Polybe, XXV, 3,1-4.

908 Polybe, XXV, 3,4 : Ταῦτα δὲ ποιήσας πολλοὺς ἐμετεώρισε, δοκῶν καλὰς ἐλπίδας ὑποδεικνύναι πᾶσι τοῖς Ἑλλησιν ἐν αὐτῷ.

909 Pour A. Giovanni, *BCH*, 93, 1969, p.853-856, il n'est pas évident que les efforts diplomatiques de Persée aient été couronnés de succès, du moins au tout début de son règne, mais pour Polybe c'est pourtant le cas, d'après son récit, comme le fait remarquer F.W. Walbank, *Ancient Macedonia 2*, p.88 : « Giovanni argues that that amnesty was not directed towards winning popularity in Greece ; but Polybius, who writes ἐλληνοκοπεῖν ἐπεβάλετο, says it was, and even if Polybius has a false view of the causes of the war, there seem no grounds for rejecting this reasonable interpretation of Perseus' action ». Sur l'hypothèse d'un conflit social, entre les élites pro-romaines, et le peuple grec penchant davantage en faveur de la Macédoine, suite aux efforts diplomatiques de Persée, voir notamment D. Mendels, « Perseus and the socio-economic question in Greece (179-172/1 B.C.) », *Anc. Soc.*, IX, 1978, p.55 et E.S. Gruen, « Class conflict and the Third Macedonian War », *AJAH*, 1, 1976, p.29-60.

910 Polybe, XXVII, 10,1 : Ὅτι τῆς κατὰ τὴν ἵππομαχίαν φήμης μετὰ τὴν νίκην τῶν Μακεδόνων εἰς τὴν Ἑλλάδα διαγγελθείσης ἐξέλαμψε καθαπερὶ πῦρ ἢ τῶν πολλῶν πρὸς τὸν Περσέα διάθεσις, τὸν πρὸ τούτου χρόνον ἐπικρυπτομένων τῶν πλείστων.

Voir aussi Tite-Live, XLII, 63,1-2.

911 Sa justification de l'attitude des Grecs envers Persée, pour éviter que les Romains ne les jugent trop sévèrement, serait donc aussi une justification de sa propre attitude. Voir XXVII, 10-11.

912 Comme le signale A. Giovanni, *BCH*, 93, 1969, p.859 : « Or l'hiver 174/3, c'est l'hiver qui suivit l'offensive diplomatique de Persée en Grèce. Et comme la mission de Marcellus, qui révéla au monde grec la haine du Sénat, consista précisément à féliciter les Achéens de n'avoir pas cédé aux offres de rapprochement que leur avait faites le roi, il semble tout à fait certain que ce sont les ambitions philhelléniques de Persée qui sont à l'origine du revirement du Sénat ». Pour E. Bickerman, *REG*, 46, 1953, p.495, c'est notamment à cause de la crainte de Rome de voir la Grèce aider militairement la Macédoine, mais cette interprétation est exagérée, étant donnée la supériorité militaire de Rome.

revanche, Rome n'a pas de véritable légitimité pour reprocher à Persée ses actions en Grèce. Les prétextes cités par Polybe et l'hostilité d'Eumène II, qui pousse le Sénat à déclarer la guerre à Persée, offrent aux Romains les justifications nécessaires pour entamer la troisième guerre de Macédoine, en cherchant bien sûr à reporter les responsabilités sur Persée.

En vérité, nous pouvons dire que, dans un sens, c'est effectivement Persée le responsable : responsable de ne pas avoir compris la véritable nature de l'impérialisme de Rome, de ne pas avoir compris qu'il lui fallait éviter toute action pouvant aller à l'encontre des intérêts de Rome, même les simples actions diplomatiques à première vue inoffensives et sans grandes conséquences, alors même qu'il était persuadé de respecter le traité conclu avec Rome à la fin de la deuxième guerre de Macédoine⁹¹³. Mais, nous nuancerons toutefois cette affirmation en signalant que Persée est plutôt responsable d'avoir, par son activité politique et diplomatique en Grèce, accéléré le déclenchement de la guerre entre Rome et la Macédoine, guerre qui était, de même que la première guerre punique, inévitable, par l'existence de deux grandes puissances devant cohabiter dans une région trop restreinte. C'est cette raison-là qu'il faut considérer comme la raison principale à la troisième guerre de Macédoine, conjuguée avec l'évolution progressive de l'impérialisme romain en Méditerranée orientale. La victoire de L. Aemilius Paullus sur Persée à Pydna en juin 168, dont il ne nous reste que de très maigres fragments dans l'œuvre de Polybe, consacre la victoire définitive de Rome sur la Macédoine et surtout la domination incontestable de Rome sur l'ensemble de la Méditerranée orientale, aussi bien sur les confédérations de cités grecques que sur les monarchies hellénistiques. Cette domination trouve sa plus parfaite expression aussitôt après Pydna, avec l'épisode du cercle de C. Popilius Laenas, que nous rapporte Polybe avec précision⁹¹⁴ et que nous allons étudier en détail par la suite.

Avant de conclure sur ces relations entre Rome et la Macédoine de 188 à 168, d'après les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, nous pouvons rapprocher le récit des causes de la troisième guerre de Macédoine, avec celui des causes de la deuxième guerre punique⁹¹⁵, que Polybe expose au livre III de son œuvre⁹¹⁶. Dans les deux cas, pour Polybe, la cause profonde vient de la

913 Du même avis, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.220 : « Mais il faut souligner aussi qu'en cette affaire, Persée s'était conduit comme un souverain du III^e siècle, comme s'il avait pu ne pas compter avec les réactions romaines. Si sa politique n'était pas formellement dirigée contre Rome, elle n'en avait pas moins remis en question l'ordre romain en Orient : c'était une imprudence d'une grande portée ».

914 Polybe, XXIX, 27,1-13.

915 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.181-182, et F.W. Walbank, *Ancient Macedonia*, 2, 1977, p.81. La bibliographie sur la deuxième guerre punique et ses causes est particulièrement conséquente, et ce n'est pas notre sujet que d'en donner une exhaustive, aussi nous pouvons nous contenter de noter l'article de F.W. Walbank, « Polybius and the αἰτίαι of the Second Punic war », *LCM*, 8, 1983, p.62-63, l'ouvrage de F.C. Matusiak, *Polybius and Livy : the causes of the Second Punic War*, Diss. Lincoln, Nebraska, 1992, et l'article de J.W. Rich, « The origins of the Second Punic War », dans *The Second Punic War : a reappraisal*, éd. par T.J. Cornell, B. Rankov et P. Sabin, Londres : Institute of Classical Studies, 1996, p.1-34.

916 Polybe, III, 6-12.

guerre précédente, qui amène un ressentiment profond des adversaires de Rome, Amilcar pour Carthage⁹¹⁷, Philippe V pour la Macédoine. Ce ressentiment se trouve avivé lors de l'entre deux guerres, avec l'affaire de la prise de la Sardaigne par Rome en 235⁹¹⁸, pour ce qui concerne les Carthaginois, et l'obligation d'évacuer les cités du littoral thrace en 183 pour le roi de Macédoine qui estimait les détenir légitimement⁹¹⁹. Dans ces deux cas, Polybe reconnaît implicitement que Rome ne se trouve pas vraiment dans son droit avec ses exigences, même s'il insiste davantage là-dessus pour le cas de la deuxième guerre punique. Et ces deux guerres ont été rendues possibles par la restauration de la puissance, économique et militaire, des adversaires de Rome, Carthage par la politique d'Amilcar en péninsule Ibérique⁹²⁰, la Macédoine par la politique de Philippe V, par ses expéditions militaires au nord et ses mesures économiques⁹²¹, politique complétée ensuite par les efforts diplomatiques de Persée auprès des Grecs⁹²². De plus, d'après Polybe, ces deux guerres ont chaque fois été finalement menées par les fils de ceux qui la désiraient, Hannibal, fils d'Amilcar, et Persée, fils de Philippe V, même si l'historien grec montre très clairement dans son récit que Hannibal désirait la guerre contre les Romains autant que son père⁹²³, tandis que le cas de Persée est plus ambigu.

Nous pouvons même pousser plus loin le parallélisme du récit de Polybe, puisque les prétextes invoqués par Rome pour déclarer la guerre sont, à chaque fois, l'agression subie par certains de leurs alliés, Sagonte pour la deuxième guerre punique⁹²⁴, Eumène II et Abroupolis pour la troisième guerre de Macédoine. Nous noterons d'ailleurs que, dans les deux cas, la question de la légitimité juridique reste très débattue⁹²⁵. Enfin, nous pouvons ajouter, ce qui confirme que, dans l'esprit de Polybe, les causes des deux guerres que nous venons d'évoquer sont similaires, que Polybe fait exactement la même comparaison lorsqu'il évoque les causes de la deuxième guerre punique et celles de la troisième guerre de Macédoine, c'est-à-dire la comparaison de la guerre entre

917 Polybe, III, 9,6-9.

918 Polybe, III, 10,1-4. Sur cet épisode, voir M. Dubuisson, « Procédés de la diplomatie romaine : l'annexion de la Sardaigne et le sens de συγκαταβαίνειν (Polybe, III, 10.1) », *REL*, 57, 1979, p.114-125.

919 Polybe, XXIII, 3,3 et 8,1 Voir *supra* p.160-163.

920 Polybe, III, 10,5-6.

921 Polybe, XXII, 17,12, XXIII, 8,3-6 et 10,1-11. Voir *supra* p.173-174.

922 Polybe, XXV, 3,1-4.

923 Polybe, III, 11-12.

924 Voir notamment, pour les discussions sur cette question des responsabilités de la deuxième guerre punique, T.A. Dorey, « The treaty with Saguntum », *Humanitas*, N.S. 8-9, 1959-60, p.1-10, J. Carcopino, « A propos du traité de l'Èbre », *CRAI*, 1960, p.341-346, A.E. Astin, « Saguntum and the origins of the Second Punic War », *Latomus*, 26, 1967, p.577-596, Th. Liebmann-Frankfort, « Le "traité de l'Èbre" et sa valeur historique », *Revue Historique du Droit Français et Étranger*, 50, 1972, p.193-204, A.M. Eckstein, « Rome, Saguntum and the Ebro treaty », *Emerita*, 52, 1984, p.51-68 et A. Diaz Tejera, *El tratado del Ebro y el origen de la segunda guerra punica*, Madrid, 1996.

925 Nous avons déjà cité les ouvrages et articles à consulter sur la question du début de la deuxième guerre punique. Pour la troisième guerre de Macédoine, nous pouvons faire référence à E. Bickermann, *REG*, 46, 1953, p.479-506, L. Bivona, « Sui rapporti fra Perseo e la repubblica romana », *Kokalos*, 2, 1956, p.50-65, A. Giovanni, *BCH*, 93, 1969, p.853-861, et F.W. Walbank, *Ancient Macedonia*, 2, 1977, p.81-94.

les Macédoniens et les Perses, voulue par Philippe II et menée par Alexandre⁹²⁶. Il est donc évident que Polybe a construit son raisonnement des causes de la deuxième guerre punique en se basant sur celui de la troisième guerre de Macédoine, qu'il avait pu suivre de près personnellement et même y participer.

La Macédoine et la position de celle-ci dans le bassin de la Méditerranée, de la fin du III^{ème} siècle au début du II^{ème} siècle av. J.-C., sont un des thèmes majeurs abordés par Polybe dans ses *Histoires* pour expliquer la croissance inéluctable de la domination romaine. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons : tout d'abord, le rôle joué par la Macédoine dans les événements politiques et militaires de cette période ; ensuite, la situation particulière de Polybe, déporté à Rome suite à la victoire romaine à Pydna, et qui, en tant qu'homme politique achéen, a suivi de près l'évolution des relations entre Rome et la Macédoine de 188 à 168 ; enfin, la volonté de l'historien grec de montrer comment Rome est devenue maîtresse du monde méditerranée, la domination romaine étant définitivement incontestable à partir de 168, avec la fin de la monarchie macédonienne.

Polybe, grâce à sa position privilégiée, d'abord d'homme politique achéen, au courant du rapport des ambassades achéennes envoyées à Rome, puis d'otage déporté à Rome, a pu obtenir un certain nombre de renseignements et témoignages, du côté romain, au sujet de la troisième guerre de Macédoine. Il est donc une source de première main lorsqu'il nous rapporte les relations diplomatiques entre Rome et la Macédoine entre 188 et 168. Là où il faut prendre son récit avec prudence, en revanche, c'est lorsqu'il interprète les événements qu'il relate, pour expliquer quelles sont, selon lui, les causes de la troisième guerre de Macédoine. Tout son récit des événements relatifs à Philippe V sert à montrer que ce n'est pas Persée qui a préparé la guerre contre Rome, mais son père, à cause de sa volonté de revanche contre les Romains depuis sa défaite lors de la deuxième guerre de Macédoine, et que Persée n'a finalement été que l'exécutant des plans de Philippe V⁹²⁷.

Cependant, d'après le récit que nous fait Polybe des relations entre la Macédoine de Philippe V et Rome, après Apamée, nous pouvons reconnaître qu'il est évident que ces relations ont été particulièrement conflictuelles. L'historien grec montre que Philippe est le principal responsable de cette situation, principalement par son attitude colérique et impulsive⁹²⁸, comme à Maronéia. Mais en prenant avec objectivité les événements rapportés par Polybe, il est très clair que Rome n'a pas cherché à arranger la situation et, même s'il lui a fallu deux années pour obtenir l'évacuation des

926 Polybe, III, 6,4-14 et XXII, 7,10.

927 Polybe, XXII, 7,1-11.

928 Sur la description du caractère de Philippe V par Polybe, voir *infra* p.321-327, et P. Pédech, *La méthode historique*, p.223-224, et plus généralement, voir aussi F.W. Walbank, *Philip V*, p.258 et A. Aymard, « Autour de Philippe V de Macédoine », *REA*, 68, 1946, p.109.

cités du littoral thrace par la Macédoine, le Sénat a longuement insisté, plaçant chaque fois Philippe en position d'accusé par rapport à toutes les ambassades venant se plaindre du roi de Macédoine. Cette attitude du Sénat ne doit pas être interprétée comme une volonté de sa part, dès 188, de vouloir mener une nouvelle guerre contre la Macédoine, mais seulement comme l'expression de sa volonté d'empêcher Philippe V d'accroître son influence en mer Égée et en Grèce, sous couvert de protéger la liberté des Grecs.

Il est particulièrement intéressant d'étudier les relations diplomatiques entre Rome et la Macédoine de 188 à 168, à travers les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, car nous pouvons y trouver un large éventail des différentes politiques menées par Rome dans le bassin oriental de la Méditerranée. Les Romains commencent, dans les années qui suivirent le traité de paix d'Apamée, par user de leur position incontestable d'arbitre du monde méditerranéen, en tranchant les litiges entre monarchies hellénistiques et cités ou confédérations de cités grecques. Puis, la venue de Démétrios en ambassade à Rome en 183 offre au Sénat la possibilité de renforcer un parti pro-romain en Macédoine⁹²⁹, de la même manière que Rome cherchait déjà à s'attirer le soutien d'une partie des classes dirigeantes dans les confédérations de cités grecques. La mort de Démétrios soulignant l'échec de cette politique, la diplomatie romaine envers la Macédoine va alors se faire plus dure, usant des prétextes indiqués par Polybe, en réaction aux menées diplomatiques de Persée en Grèce, qui ont mis en péril le précaire équilibre romain établi depuis peu⁹³⁰. Enfin, Rome va déclarer la guerre à la Macédoine, prouvant par là que, contrairement à ce que montre Polybe dans son raisonnement sur les causes de la troisième guerre de Macédoine, Philippe V est loin d'être le seul responsable de ce conflit. Les huit années qui séparent la mort de Philippe V, en 179, et le début de la guerre, en 171, confirment ce constat.

Si Polybe se distingue de l'annalistique romaine, qui noircit Persée pour le présenter comme le fautif, l'unique responsable de la guerre qui le mena à sa perte, en affirmant au contraire que c'est son père Philippe V qui a permis à cette guerre d'exister en la préparant longuement⁹³¹, nous pouvons tout de même considérer que son but reste le même, c'est-à-dire dédouaner Rome de toute responsabilité, la présentant comme ayant simplement réagi aux événements qui ne lui ont pas laissé le choix, l'obligeant à déclarer la guerre à Persée. Néanmoins, le récit que Polybe nous fait des événements, aussi bien avant que pendant la troisième guerre de Macédoine, contredit son raisonnement, puisqu'il nous montre très clairement que Persée a fait tout ce qu'il pouvait pour retarder le conflit, tant qu'il estimait ne pas avoir les moyens de l'emporter. Cela signifie bien que

929 Voir *supra* p.168-171.

930 Voir notamment E.S. Gruen, « Class conflict and the Third Macedonian War », *AJAH*, 1, 1976, p.29-60 et D. Mendels, « Perseus and the socio-economic question in Greece (179-172/1 B.C.) », *Anc. Soc.*, IX, 1978, p.55.

931 Polybe, XXII, 7,1-11.

Rome, ou du moins la majorité des sénateurs, était favorable à l'idée d'un nouveau conflit contre la Macédoine, qui contrariait son influence en Grèce.

Enfin, si le récit de Polybe sur les relations entre Rome et la Macédoine de 188 à 168, qui est le fil rouge du texte des livres XXII à XXIX, est si important, c'est aussi parce que, comme nous l'avons dit, tout ce récit est fait dans le même but, montrer que Philippe V désirait une guerre de revanche contre Rome et l'a préparée activement. Et ce raisonnement de Polybe sur les causes de la troisième guerre de Macédoine lui a servi de modèle pour sa réflexion sur les causes de la deuxième guerre punique, ce que nous avons montré précédemment⁹³².

C) Rome et la monarchie séleucide : le cercle de Caius Popilius Laenas.

Sur les quatre monarchies hellénistiques du bassin oriental de la Méditerranée, la Macédoine, Pergame, les Séleucides⁹³³ et les Lagides, les deux premières ont été en contact étroit avec Rome entre 188 et 168 d'après le récit de Polybe. En revanche, en ce qui concerne les Séleucides et les Lagides, nous n'avons que très peu de fragments du texte polybien faisant référence aux relations entre Rome et ces deux monarchies. Polybe nous donne un certain nombre de renseignements, sur les relations de la Confédération achéenne avec les Lagides ou les Séleucides⁹³⁴, ou bien sur la maison royale lagide⁹³⁵, ou encore sur la personnalité d'Antiochos IV⁹³⁶, mais presque rien sur les relations avec Rome. Il faut attendre le livre XXIX et le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie pour que les Romains interviennent, ou pour que Séleucides et Lagides envoient des ambassades auprès du Sénat romain afin de requérir son soutien, pour les Ptolémées, ou sa neutralité pour Antiochos IV⁹³⁷.

Cette situation s'explique assez facilement : le traité de paix d'Apamée, conclu en 188 entre Rome et Antiochos III, interdisait complètement aux Séleucides toute tentative d'expansion vers l'ouest⁹³⁸, ce qui limitait donc d'autant les contacts diplomatiques avec Rome, tant que les souverains séleucides respectaient cette restriction, ce qui a été le cas. De plus, les problèmes rencontrés par le royaume séleucide, à la mort d'Antiochos III en 187, puis les soucis financiers de son successeur, Séleucos IV, pour payer l'indemnité de guerre exigée par les Romains⁹³⁹,

932 Voir *supra* p. 180-181.

933 Pour un tableau généalogique des Séleucides, jusqu'à notre période, voir en annexe p.509.

934 Polybe, XXII, 3,5-9, 8,1-2, 10,1-14, XXIV, 6,1-7

935 Polybe, XXII, 12-13 et XXVIII, 18.

936 Polybe, XXVI et XXVIII, 19.

937 Polybe, XXVIII, 1,1-9, 22,1-3.

938 Polybe, XXI, 42,4.

939 Polybe, XXI, 42,19-21. Voir notamment G. Le Rider, « Les clauses financières des traités de 189 et 188 », *BCH*,

empêchaient les Séleucides de mener une politique extérieure véritablement active, du moins jusqu'au règne d'Antiochos IV et sa tentative d'expansion vers l'Égypte lagide, qui ne se trouvait pas comprise dans les interdictions du traité d'Apamée, comme nous le verrons plus tard. Pour ce qui est de l'Égypte lagide, les raisons sont relativement similaires, puisque son influence dans le bassin oriental de la Méditerranée avait grandement diminué, ce que le traité d'Apamée révèle très bien. Elle n'était même pas citée, malgré l'aide apportée aux Romains. Il est donc tout à fait logique de ne voir aucune relation diplomatique, en tout cas dans le récit de Polybe, entre Rome et l'Égypte, avant les ambassades lagides envoyées à Rome par les Ptolémées pour demander le soutien du Sénat contre Antiochos IV.

Cet épisode du cercle de C. Popilius Laenas⁹⁴⁰ que nous allons analyser en détail est essentiel dans l'étude des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe. Tout d'abord, parmi les fragments dont nous disposons, c'est le dernier événement rapporté par l'historien grec pour l'année 168, année où il devait, au départ, arrêter son œuvre, puisque c'est suite à Pydna que la domination romaine sur l'ensemble du bassin méditerranée est incontestable, et le cercle de C. Popilius Laenas complète Pydna, comme nous le verrons. Le récit de Polybe est particulièrement détaillé, autant pour le contexte que pour l'entrevue du légat romain avec le souverain séleucide dans les faubourgs d'Alexandrie. Pour mieux comprendre l'importance de cet épisode⁹⁴¹, nous allons donc d'abord nous intéresser à son contexte, avec les ambassades envoyées par les Ptolémées et Antiochos IV à Rome, puis la décision du Sénat d'envoyer un légat afin de régler ce conflit de façon pacifique, avant de voir en détail la rencontre entre C. Popilius Laenas et Antiochos IV à Éleusis⁹⁴², en nous attardant sur la rapide analyse que fait Polybe de cet événement.

1°) Le contexte de l'entrevue de C. Popilius Laenas avec Antiochos IV.

Le récit de Polybe sur la sixième guerre de Coïlé-Syrie est, comme pour la troisième guerre de Macédoine, particulièrement fragmentaire. Hormis le rapport de quelques ambassades à Rome, de tentatives de médiation des Grecs et des Rhodiens, puis, bien entendu, l'entrevue de C. Popilius Laenas avec Antiochos IV, nous ne disposons, dans le texte polybien, ni des raisons de cette guerre, ni de son déroulement, relativement complexe en raison des retournements de situation qui s'y

116, 1992, p.267-277, H. Seyrig, « Antiquités syriennes no. 67 – monnaies contremarquées en Syrie », *Syria*, 35, 1958, p.187-197 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.644-645.

940 Voir *supra* p.47-48 sur sa carrière politique.

941 E. Paltiel, « Antiochos Épiphane and Roman politics », *Latomus*, 41, 1982, p.231, signale au sujet de cet épisode : « In sketching the history of Antiochos' relations with Rome it is possible to distinguish two chronological periods, with the « Day of Eleusis » serving as a convenient demarcation point », ce que nous discuterons plus tard.

942 Polybe, XXIX, 27,1-13.

produisirent. En effet, la première mention par Polybe de la guerre opposant Lagides et Séleucides se trouve à la fin du livre XXVII : « [Polybe dit] qu'Antiochos, qui voyait que, manifestement, à Alexandrie, on se préparait déjà à la guerre pour reprendre la Coïlé-Syrie, envoya Méléagros comme ambassadeur à Rome, en lui donnant pour instruction de dire au Sénat et de protester que, contre toute justice, Ptolémée l'attaquait.⁹⁴³ ». Mais, parmi les fragments de Polybe qui sont parvenus jusqu'à nous, nous n'avons pas le récit de ces débuts de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, ni même la suite des événements de cette guerre, hormis les ambassades envoyées par Antiochos et Ptolémée, que ce soit à Rome ou auprès des cités grecques, ou bien les ambassades envoyées par les Grecs ou les Rhodiens pour tenter de mettre fin au conflit⁹⁴⁴. Nous allons donc étudier le récit de ces ambassades, tout en le complétant avec le contexte plus général de la guerre et du déroulement des opérations militaires, afin de mieux comprendre la situation, et l'évolution de celle-ci qui a abouti au siège d'Alexandrie par Antiochos IV et l'intervention de Rome par l'intermédiaire du légat C. Popilius Laenas.

Lorsqu'il mentionne la venue d'ambassadeurs séleucides et lagides à Rome⁹⁴⁵, Polybe nous précise tout de même rapidement le contexte qui a amené ces deux monarchies à se faire la guerre, une nouvelle fois, pour la possession de la Coïlé-Syrie : « En effet, depuis qu'Antiochos, le père du roi dont on parle maintenant, avait vaincu les généraux de Ptolémée à la bataille du Panion, depuis ce temps-là, tous ces territoires obéissaient aux rois de Syrie. C'est pourquoi Antiochos, qui pensait que les possessions acquises à la guerre étaient les plus sûres et les plus belles, s'efforçait de garder ces territoires comme s'il s'agissait de propriétés personnelles. Mais Ptolémée, qui estimait que le

943 Polybe, XXVII, 18,1-2 : Ὅτι Ἀντίοχος ὁρῶν ἐκφανῶς ἤδη τοὺς κατὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν παρασκευαζομένους εἰς τὸν περὶ Κοίλης Συρίας πόλεμον, εἰς μὲν τὴν Ῥώμην ἐπεμψε πρεσβευτὰς τοὺς περὶ Μελέαγρον, ἐντειλάμενος λέγειν τῇ συγκλήτῳ καὶ διαμαρτύρασθαι διότι παρὰ πάντα τὰ δίκαια Πτολεμαῖος αὐτῷ τὰς χεῖρας ἐπιβάλλει...

Voir aussi Diodore, XXX, 2, qui s'inspire de Polybe. Sur la question du début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, et la date de ces ambassades, voir le développement de F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.321-324. Le passage de Polybe au début du livre XXVIII semble indiquer que la guerre était déjà commencé lorsque les deux souverains ont envoyé des ambassadeurs à Rome, mais c'est donc en contradiction avec cette mention en XXVII, 19,1, qui précise bien que les ambassadeurs séleucides ont été envoyés à Rome avant l'attaque égyptienne. Mais, comme il pouvait y avoir un certain délai entre l'arrivée d'ambassadeurs à Rome et leur audience devant le Sénat, cela peut expliquer cette confusion entre ces deux extraits de Polybe. Sur les ambassadeurs étrangers au Sénat romain, voir M. Bonnefond-Coudry, *Le Sénat de la République romaine*, p.294-320.

944 Voir *infra* p.316-321.

945 Polybe, XXVIII, 1,1.

Sur les ambassadeurs d'Antiochos IV, Méléagros, Sosiphanès et Héracléidès : Meleagros était probablement le fils d'Apollonios, ambassadeur d'Antiochos envoyé à Rome et Alexandrie (Polybe, XXXI, 13,2). Voir L.-M. Günther, *NP*, 8, « Meleager (6) », col. 626 ; pour Héracléidès, Appien, *Syr.*, 45, nous indique qu'il était un favori d'Antiochos IV. Selon Diodore (XXXI, 27a), il a par la suite obtenu de nombreux appuis à Rome, avec son frère Timarchus, et a supporté Alexandros Balas en 153, en intriguant à Rome (voir Polybe, XXXIII, 15,1 et Appien, *Syr.*, 47), avant d'obtenir un *senatus consultum* lui permettant de rentrer en Syrie (Polybe, XXXIII, 18,6-14). Voir W. Otto, *RE*, VIII,1, « Herakleides (32) », col. 465-468. Pour Sosiphanès, il nous est inconnu.

Sur les ambassadeurs de Ptolémée VI, Timothéos et Damon : Timothéos est probablement l'homme qui a fait tuer ses opposants politiques en 163, durant l'exil de Ptolémée VI (Diodore, XXXI, 20). Voir E. Olshausen, *RE*, Suppl., XIV, 1974, « Timotheos (7b) », col. 797-798. Damon en revanche nous est inconnu, hormis sa mention lors de cette ambassade.

précédent Antiochos avait injustement profité de l'orphelinage de son père pour lui enlever les cités de Coïlé-Syrie, n'était pas disposé à renoncer à ces territoires en faveur d'Antiochos⁹⁴⁶ ». Aussi bien les Lagides que les Séleucides ont donc cherché à obtenir le soutien de Rome, mais la réponse du Sénat, que nous rapporte Polybe, montre très bien que les Romains n'avaient, en tout cas pour le moment, pas l'intention de prendre partie et encore moins d'intervenir, puisque, comme l'historien grec nous le précise : « À Méléagros, les sénateurs répondirent qu'ils chargeraient Quintus Marcius d'écrire à ce sujet à Ptolémée, ce qui, en toute bonne foi, lui semblerait utile . Et voilà comment ces affaires furent présentement réglées⁹⁴⁷ ». La formule, très lapidaire, Καὶ ταῦτα μὲν οὕτως ἐχειρίσθη κατὰ τὸ παρόν, utilisée par Polybe pour conclure sur ces ambassades s'étant présentées devant le Sénat, est révélatrice de cette volonté du Sénat de ne pas en faire davantage, de rester neutre, sans pour autant s'aliéner une des deux monarchies. Nous verrons après pour quelles raisons.

Nous n'allons pas nous attarder, pour le moment, sur les ambassades grecques ou rhodiennes envoyées auprès d'Antiochos IV pour le convaincre de cesser son invasion de l'Égypte⁹⁴⁸, mais nous concentrer uniquement sur le rôle joué par Rome lors de cette sixième guerre de Coïlé-Syrie. Même si les Romains se trouvaient être occupés par la guerre contre Persée et, comme nous l'avons dit précédemment, ne soutenaient ni Antiochos IV ni les Ptolémées, leur attitude conciliante envers les deux monarchies amenaient celles-ci à poursuivre leurs efforts diplomatiques pour s'attirer les bonnes grâces du Sénat romain. Polybe nous rapporte par exemple qu'Antiochos a envoyé une nouvelle ambassade à Rome, à la fin de l'année 169, pour apporter une couronne de cinquante talents : « [Polybe dit] qu'Antiochos, après l'abandon du siège d'Alexandrie, envoya comme ambassadeurs à Rome Méléagros, Sosiphanès et Héracléidès. Il avait réuni une somme de cent cinquante talents, cinquante à titre de couronne décernée aux Romains et le reste de l'argent en vue de faire des dons à quelques-unes des cités de Grèce⁹⁴⁹ ». Cet épisode ne nous éclaire guère sur la

946 Polybe, XXVIII, 1,3-5 : Ἐξ οὗ γὰρ Ἀντίοχος ὁ πατήρ τοῦ νῦν λεγομένου βασιλέως ἐνίκησε τῇ περὶ τὸ Πάνιον μάχῃ τοὺς Πτολεμαίου στρατηγούς, ἀπ' ἐκείνων τῶν χρόνων ἐπέιθοντο πάντες οἱ προειρημένοι τόποι τοῖς ἐν Συρίᾳ βασιλεῦσιν. Διόπερ ὁ μὲν Ἀντίοχος ἡγούμενος τὴν κατὰ πόλεμον ἰσχυροτάτην καὶ καλλίστην εἶναι κτήσιν, ὡς ὑπὲρ ἰδίων ἐποιεῖτο τὴν σπουδὴν· ὁ δὲ Πτολεμαῖος ἀδίκως ὑπολαμβάνων τὸν πρότερον Ἀντίοχον συνεπιθέμενον τῇ τοῦ πατρὸς ὀρφανίᾳ παρηρησθαι τὰς κατὰ Κοίλην Συρίαν πόλεις αὐτῶν, οὐχ οἷός <τ'> ἦν ἐκείνῳ παραχωρεῖν τῶν τόπων τούτων.

Sur la bataille du Panion, voir Polybe, XVI, 18,2.

947 Polybe, XXVIII, 1,9 : Τοῖς δὲ περὶ τὸν Μελέαγρον ἢ σύγκλητος ἀπεκρίθη διότι Κοίντῳ Μαρκίῳ δώσει τὴν ἐπιτροπὴν γράψαι [τε] περὶ τούτων πρὸς Πτολεμαῖον, ὡς αὐτῷ δοκεῖ συμφέρειν ἐκ τῆς ἰδίας πίστεως. Καὶ ταῦτα μὲν οὕτως ἐχειρίσθη κατὰ τὸ παρόν.

Sur l'expression ἐκ τῆς ἰδίας πίστεως, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.327.

948 Polybe, XXVIII, 20-21.

949 Polybe, XXVIII, 22,1-3 : Ὅτι Ἀντίοχος μετὰ τὸ καταλιπεῖν Ἀλεξάνδρειαν πολιορκεῖν πρεσβευτὰς εἰς τὴν Ῥώμην ἐξέπεμπεν· οὗτοι δ' ἦσαν Μελέαγρος, Σωσιφάνης, Ἡρακλείδης· συνθεῖς ἑκατὸν καὶ πενήκοντα τάλαντα, πενήκοντα μὲν στέφανον Ῥωμαίοις, τὰ δὲ λοιπὰ τῶν χρημάτων εἰς δωρεάν τισιν τῶν κατὰ τὴν Ἑλλάδα πόλεων.

Voir aussi Tite-Live, XLV, 11,1. Antiochos IV avait conclu un accord avec Ptolémée VI (Polybe, XXVIII, 23,4 ; Tite-Live, XLIV, 19,8 ; Diodore, XXXI, 1), qui se trouvait alors sous sa tutelle, amenant en réaction la constitution de ce que l'on pourrait appeler un gouvernement d'opposition, avec les Alexandrins qui donnent la royauté au frère de Ptolémée VI, futur Ptolémée Physcon et à Cléopâtre II. C'est à ce moment-là que Antiochos IV tente de prendre

politique de Rome, mais nous pouvons simplement dire que le Sénat ne soutient ni les Séleucides ni les Lagides, tout en essayant de garder de bonnes relations avec les deux monarchies.

Dans la suite de son récit concernant la sixième guerre de Coïlé-Syrie, Polybe relate en détail les débats ayant eu lieu au sein de la Confédération achéenne pour savoir si les Achéens devaient répondre à la demande d'aide militaire envoyée par les Ptolémées⁹⁵⁰, avec qui ils avaient certains liens d'amitié⁹⁵¹. Nous étudierons plus tard cette politique de la Confédération achéenne, mais nous pouvons ici signaler que, d'après Polybe, les Achéens ont alors reçu une lettre de Q. Marcius Philippus : « un messenger, arrivant de voyage, apparut au théâtre, porteur d'une lettre de Quintus Marcius, qui exhortait les Achéens à suivre la ligne de conduite des Romains, c'est-à-dire à tenter de réconcilier les rois ; car il se trouvait que le Sénat avait déjà dépêché Numisius comme ambassadeur en vue de leur réconciliation⁹⁵² ».

Ce passage nous révèle donc que le Sénat romain a finalement décidé d'intervenir de façon un peu plus directe, mais sans pour autant prendre partie, préférant chercher à mettre un terme au conflit opposant les Séleucides et les Lagides. Il s'agissait toutefois d'une tentative bien timide pourrait-on dire, puisqu'elle n'a eu aucun effet. Nous n'avons pas le récit de cette ambassade de T. Numisius Tarquiniensis, mais Polybe nous précise que : « Titus avait été dans l'incapacité de réconcilier les rois et il était retourné à Rome sans avoir obtenu le moindre résultat⁹⁵³ ». Nous avons donc plutôt l'impression que Rome cherchait simplement à gagner du temps, à faire patienter les deux rois, sans chercher véritablement à résoudre leur conflit par la voie diplomatique.

Maintenant que nous avons mentionné les trop rares passages de Polybe concernant le déroulement de la sixième guerre de Coïlé-Syrie et le rôle joué par Rome dans celle-ci, avant l'ambassade de C. Popilius Laenas à Alexandrie, nous pouvons essayer de comprendre ce qu'ils nous apprennent sur la politique de Rome envers l'Égypte et le royaume séleucide à cette époque. Comme nous l'avons précisé, les ambassades séleucides et lagides à Rome, rapportées par Polybe au début du livre XXVIII, sont révélatrices de la volonté de Rome de ne pas intervenir directement dans la guerre opposant ces deux monarchies hellénistiques. Malgré cela, le Sénat cherche à garder

Alexandrie, en vain. Sur la date de son départ d'Égypte, assez mal connue, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.358-359.

950 Polybe, XXIX, 22-23.

951 Polybe a joué un rôle indéniable dans ce débat, puisqu'il mentionne lui-même son intervention en compagnie de son père Lycortas (XXIX, 23,1). Sa position d'hipparque de la Confédération achéenne en 170/169 lui permettait d'être particulièrement bien informé sur l'évolution de la situation entre la Syrie et l'Égypte, et sur l'envoi d'ambassades achéennes auprès des souverains lagide et séleucide.

952 Polybe, XXIX, 24, 2-3 : Παρὴν γὰρ ἐκ πορείας εἰς τὸ θέατρον γραμματιφόρος φέρων ἐπιστολὴν παρὰ Κοίντου Μαρκίου, δι' ἧς παρεκάλει τοὺς Ἀχαιοὺς ἀκολουθοῦντας τῇ Ῥωμαίων προαιρέσει πειρᾶσθαι διαλύειν τοὺς βασιλεῖς· συνέβαινε γὰρ καὶ τὴν σύγκλητον ἀπεσταλκέναι πρεσβευτὰς τοὺς περὶ Νεμέσιον διαλύσοντας τοὺς βασιλεῖς.
Voir Tite-Live, XLV, 17,3.

953 Polybe, XXIX, 24,4 : οἱ γὰρ περὶ τὸν Τίτον ἀδυνατήσαντες τοῦ διαλύειν ἀνακεχωρήκεισαν εἰς τὴν Ῥώμην ἄπρακτοι τελείως.

de bonnes relations aussi bien avec Antiochos IV qu'avec la dynastie lagide, en renouvelant l'amitié avec l'Égypte, et en répondant à l'ambassadeur séleucide qu'il allait écrire à Ptolémée VI⁹⁵⁴, ce qui peut signifier que Rome reconnaissait que l'Égypte se trouvait être dans son tort en ayant lancé l'offensive contre la Coïlé-Syrie⁹⁵⁵. Cette volonté du Sénat romain de ne pas s'impliquer dans ce conflit est évidemment due à l'engagement de Rome dans la troisième guerre de Macédoine. Malgré leur puissance militaire, les Romains n'avaient pas les moyens de mener deux guerres simultanées et se devaient donc de résoudre diplomatiquement le conflit entre Lagides et Séleucides, plutôt que de devoir s'engager aux côtés de l'un ou de l'autre.

De plus, l'entente de Rome avec ces deux monarchies se trouvait être relativement bonne depuis plusieurs années. L'Égypte s'était engagée à ses côtés lors de la guerre contre Antiochos III, et n'avait donné aucun motif de mécontentement au Sénat par la suite⁹⁵⁶. Quant à Antiochos IV, il avait été otage à Rome pendant plusieurs années, à la suite de la conclusion du traité de paix d'Apamée, avant d'être remplacé par Démétrios, le fils de Séleucos IV, et était monté sur le trône grâce à l'aide de Pergame, ce qui suppose donc l'accord, au moins implicite, de Rome⁹⁵⁷. Et, de 188 jusqu'au début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, le royaume séleucide n'avait tenté aucune expansion en direction de l'ouest, ce qui ne pouvait que satisfaire les Romains⁹⁵⁸. Sans parler donc des justifications juridiques sur le déclenchement de la guerre⁹⁵⁹, et de la responsabilité des Ptolémées ou d'Antiochos IV, justifications qui n'étaient pas la préoccupation majeure du Sénat, ce dernier désirait surtout éviter de rejeter une des deux monarchies, ce qui pourrait l'amener à basculer dans le camp de Persée et à fournir une aide militaire à celui-ci. Il est toutefois assez difficile d'imaginer l'Égypte aider militairement Persée, alors qu'elle ne pouvait se défendre contre l'invasion d'Antiochos IV, donc Rome aurait pu soutenir ce dernier sans crainte de ce côté-là.

954 Polybe, XXVIII, 1,8-9.

955 Du même avis, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.655.

956 Voir E. Manni, « L'Egitto tolemaico nei suoi rapporti politici con Roma », *RF*, 27, 1949, p.79-106, et plus spécifiquement sur les relations de l'Égypte avec Rome lors de la troisième guerre de Macédoine, voir A. Passerini, « Roma e l'Egitto durante la terza guerra macedonica », *Athenaeum*, 13, 1935, p.317-342.

957 Sur cet épisode de la succession à Séleucos IV, voir E. Paltiel, « Antiochos IV and Demetrios I of Syria », *Antichthon*, 13, 1979, p.42-47, O. Mörkholm, « Antiochos IV of Syria », *C&M*, Diss. VIII, Copenhague, 1966 et Éd. Will, « Rome et les Séleucides », *ANRW*, 1, 1972, p.617.

958 Au sujet des relations cordiales entre Rome et Antiochos IV au début de son règne, voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.648-651.

959 Sur cette question, qui ne nous est pas parvenue dans les fragments de l'œuvre de Polybe, la bibliographie est particulièrement vaste. Nous pouvons citer P. Jouguet, « Eulaeos et Lénaeos, observations sur la sixième guerre syrienne », *Bullet. de l'Inst. D'Égypte*, 19, 1936-1937, p.162-173, qui cherche à réhabiliter en partie les deux ministres égyptiens, contredit par E. Manni, « L'Egitto tolemaico nei suoi rapporti politici con Roma II : L'instaurazione del protettorato romano », *RF*, 28, 1950, p.229, tandis que O. Mörkholm, « Eulaios and Lenaios », *C&M*, 22, 1961, p.32-43, prend une position plus nuancée. Sur les causes de la guerre, nous pouvons renvoyer à A. Passerini, « Roma e l'Egitto durante la terza guerra macedonica », *Athenaeum*, 13, 1935, p.317-342, P. Pédech, *La méthode historique*, p.147-153, O. Mörkholm, « Antiochos IV of Syria », *C&M*, Diss. VIII, Copenhague, 1966, E.S. Gruen, « Rome and the Seleucids in the aftermath of Pydna », *Chiron*, 6, 1976, p.73-95, *The coming of Rome*, p.651-660, et A. Lampela, *Rome and the Ptolemies of Egypt : the development of their political relations, 273-80 B.C.*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1998, p.116-124,

Cependant, un soutien, même simplement diplomatique, au souverain séleucide aurait permis à celui-ci d'avoir les coudées franches en Égypte et peut-être d'annexer cet État à son royaume, augmentant considérablement son influence dans le bassin oriental de la Méditerranée, possibilité qui ne pouvait aucunement être appréciée des sénateurs romains. Le traité d'Apamée avait limité les possibilités d'expansion des Séleucides vers l'ouest⁹⁶⁰, même si l'Égypte ne faisait pas partie de ces limitations, donc il n'était pas question pour Rome de laisser ainsi Antiochos IV agir à sa guise en Égypte.

Les réactions diplomatiques de Rome, à la suite des différentes ambassades envoyées par Antiochos IV ou les Ptolémées devant le Sénat, révèlent assez clairement que les Romains cherchaient avant tout à gagner du temps, à faire patienter les deux souverains. Ils ne voulaient pas laisser la situation évoluer librement, mais sans avoir les moyens de la contrôler véritablement, puisque l'ambassade de T. Numisius Tarquiniensis, qui peut sembler être une réaction plus directe de Rome, n'a eu aucun effet comme le rapporte Polybe⁹⁶¹. Rome, à ce moment-là, ne pouvait forcer Séleucides et Lagides à se réconcilier et donc mettre un terme au conflit.

Si Rome ne pouvait faire davantage pour faire cesser la guerre entre la Syrie et l'Égypte, c'est bien entendu parce que la situation en Macédoine était préoccupante, puisque les légions romaines ne remportaient pas de succès significatifs sur les troupes de Persée, et que l'attitude des généraux romains lui aliénaient une partie de l'opinion publique en Grèce⁹⁶². Néanmoins, nous pouvons tout de même remarquer les efforts déployés par les Romains pour poursuivre la ligne politique qu'ils avaient décidée, puisqu'ils ont incité, dans les deux cas par l'intermédiaire de Q. Marcius Philippus⁹⁶³, aussi bien les Grecs que les Rhodiens à faire de même qu'eux, c'est-à-dire à intervenir auprès d'Antiochos IV pour mettre un terme à la guerre.

En effet, si nous regardons de plus près un autre passage des *Histoires*, nous pouvons voir que le récit de Polybe est assez peu cohérent. Au livre XXVIII, l'historien grec nous relate l'entrevue de Q. Marcius Philippus avec les ambassadeurs rhodiens et nous signale que le consul romain a conseillé aux Rhodiens de se placer en tant que médiateurs dans la guerre⁹⁶⁴. Ce passage n'est pas très clair chez Polybe, car l'on peut se demander de quelle guerre il s'agit précisément, entre la troisième guerre de Macédoine et la sixième guerre de Coïlé-Syrie⁹⁶⁵. Il nous dit à la fois que Q.

960 Polybe, XXI, 42,4.

961 Polybe, XXIX, 24, 4 : Ἦν δὲ τοῦτο κατὰ τῆς ὑποθέσεως· οἱ γὰρ περὶ τὸν Τίτον ἀδυνατήσαντες τοῦ διαλύειν ἀνακεχώρηκισαν εἰς τὴν Ῥώμην ἄπρακτοι τελείως.

962 Voir Polybe, XXVIII, 16,2.

963 Sur l'entrevue des ambassadeurs rhodiens avec Q. Marcius Philippus, et les conseils de celui-ci : Polybe, XXVIII, 17,1-15. Au sujet des Grecs, et du conseil de Rome pour qu'ils interviennent entre Antiochos IV et les Ptolémées : Polybe, XXIX, 24,2-6.

964 Polybe, XXVIII, 17,1-10.

965 Cette question divise les historiens modernes. J. Van Ooteghem, *L. Marcius Philippus et sa famille*, p.92, O. Mörkholm, *Antiochos IV of Syria*, p.85, H.H. Scullard, *Roman politics, 220-150 B.C.*, Cambridge, 1973², p.287 sont

Marcus Philippus souhaitait placer les Rhodiens comme médiateurs dans la guerre entre Rome et la Macédoine, afin que le Sénat ait un bon prétexte pour prendre des mesures à leur rencontre, et que le consul romain craignait que Antiochos IV ne soit un ennemi puissant pour Rome s'il s'emparait d'Alexandrie. Parmi ces deux options, Polybe penche pour la première, en arguant de ce qui est arrivé aux Rhodiens par la suite, c'est-à-dire leur ambassade à Rome en 168, avec les conséquences fâcheuses pour la situation de Rhodes que nous verrons par la suite. Même si Appien suit Polybe sur ce point⁹⁶⁶, nous avons de sérieuses réserves à émettre à ce sujet. Tout d'abord, Polybe a tendance à montrer Q. Marcus Philippus comme un manipulateur, qui a notamment provoqué la destruction de la Confédération béotienne⁹⁶⁷. Mais Q. Marcus Philippus avait-il intérêt, non pas à causer la perte des Rhodiens, ce n'est ici pas la question qu'il faut se poser, mais à voir la guerre contre Persée s'arrêter alors qu'il en avait la charge ? L'épisode des négociations entre Persée et P. Licinius Crassus⁹⁶⁸, suite à la victoire macédonienne à Callinicos, montre bien que les généraux romains, et Rome bien entendu, n'étaient aucunement disposés à négocier en position d'infériorité, ou même d'égalité. Rome ne négociait avec son adversaire que lorsqu'elle avait l'avantage et pouvait donc imposer ses exigences. Les consuls romains en charge des différentes guerres à cette période étaient aussi attirés par la possibilité de remporter la victoire eux-mêmes, sous leur consulat, et obtenir le droit de célébrer un triomphe ; c'est là le *topos* du magistrat romain que l'on retrouve à maintes reprises dans le récit de Polybe.

L'autre argument qui montre qu'il ne s'agit ici pas de la troisième guerre de Macédoine à laquelle faisait référence Q. Marcus Philippus en proposant aux Rhodiens de se placer en tant que médiateurs⁹⁶⁹, c'est le délai : pourquoi les Rhodiens auraient-ils attendu si longtemps pour se décider à envoyer une ambassade à Rome dans ce but, alors même qu'un consul romain le leur aurait vivement conseillé ? Au contraire, d'après le récit que nous fait Polybe, ce n'est pas Q. Marcus Philippus qui les a décidés, mais la venue des ambassadeurs envoyés par Persée et Genthios. En revanche, ce qu'il est important de noter, c'est qu'après l'entrevue de Q. Marcus Philippus avec Hagépolis et les ambassadeurs rhodiens, « les Rhodiens dépêchèrent aussi des ambassadeurs à Alexandrie pour faire cesser la guerre en cours entre Antiochos et Ptolémée⁹⁷⁰ ». Il est donc selon nous très clair que, si Q. Marcus Philippus a conseillé aux Rhodiens de faire cesser la guerre en

favorables à la sixième guerre de Coilé-Syrie, au contraire de H.H. Schmitt, *Rom und Rhodos*, p.145, P. Meloni, *Perseo*, p.317-318, E.S. Gruen, *CQ*, 25, 1975, p.72, A.M. Eckstein, *Historia*, 37, 1988, p.414-444 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.350-352.

966 Appien, *Mac.*, 17.

967 Polybe, XXVII, 1-2. Voir *supra* p.88-89.

968 Polybe, XXVII, 9,1-15.

969 A.M. Eckstein, *Historia*, 37, 1988, p.414-444, estime quant à lui qu'il s'agissait bien de la troisième guerre de Macédoine à laquelle faisait référence Q. Marcus Philippus, mais il ne donne aucun argument à ce sujet.

970 Polybe, XXVIII, 17,15 : Ἀπέστειλαν δὲ καὶ πρεσβευτὰς εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν τοὺς διαλύσοντας τὸν ἐνεστῶτα πόλεμον Ἀντιόχῳ καὶ Πτολεμαίῳ.

cours, il s'agissait de celle de Coïlé-Syrie⁹⁷¹. Nous pouvons d'ailleurs ajouter à ce sujet que terminer la guerre contre Persée par un règlement équitable n'aurait aucunement placé Rome en position de force face au royaume séleucide, contrairement à ce qui s'est produit après la victoire de Pydna. Rome n'avait donc absolument aucun intérêt à conclure la troisième guerre de Macédoine de cette manière.

Nous pouvons donc nous demander pourquoi Polybe a-t-il fait une telle erreur en affirmant que Q. Marcius Philippus avait conseillé aux Rhodiens de se placer en tant que médiateurs entre Rome et Persée, dans le but de donner un prétexte au Sénat pour faire des reproches aux Rhodiens. Il y a, d'après nous, plusieurs facteurs à cela. Tout d'abord, comme nous l'avons dit, Polybe n'avait pas une bonne image du consul romain, qu'il présentait comme un manipulateur qui voulait la perte des cités et confédérations de cités grecques. Le fait que Q. Marcius Philippus ait été l'un des hommes politiques romains qui souhaitaient davantage de fermeté de la part du Sénat envers la Confédération achéenne n'est sans doute pas étranger à ce ressenti de la part du Mégalopolitain. Et surtout, Polybe fait l'erreur d'analyser l'entrevue entre Q. Marcius Philippus et les ambassadeurs rhodiens à la lumière des événements qui ont suivi, et notamment ce qui est arrivé aux Rhodiens suite à leur ambassade de 168. Il est toujours tentant de vouloir expliquer des événements en se servant de ce qui est survenu par la suite, mais c'est prendre le risque de se fourvoyer, ce qu'a fait Polybe ici.

Les Romains ont donc véritablement cherché à mettre un terme à la sixième guerre de Coïlé-Syrie, avant même leur victoire sur la Macédoine, en envoyant une ambassade ou en demandant aux Achéens et aux Rhodiens de s'en charger. Ces efforts des Romains montrent bien que le Sénat était préoccupé par l'éventualité d'une victoire définitive des Séleucides sur les Lagides, et souhaitait l'éviter autant que possible⁹⁷², malgré ses possibilités d'action plus réduites du fait de la troisième guerre de Macédoine en cours.

Ainsi, la politique romaine envers l'Égypte et le royaume séleucide est très liée à l'évolution de la guerre contre Persée, ce qui explique pourquoi nous avons choisi d'étudier ces deux sujets l'un

971 Pour F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.352, ce passage, avec la mention de la guerre en question, signifie que Polybe faisait auparavant référence à la troisième guerre de Macédoine. Nous sommes effectivement d'accord sur ce point, Polybe estime bien que Q. Marcius Philippus conseillait aux Rhodiens d'intervenir durant la troisième guerre de Macédoine, mais d'après nous l'historien grec fait une erreur à ce sujet, et le consul romain parlait en réalité de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, ce qui s'accorde tout à fait avec l'attitude des Rhodiens par la suite.

972 *Contra* Éd. Will, « Rome et les Séleucides », *ANRW*, 1, 1972, p.620, qui souligne que Rome avait des moyens de pression sur Antiochos IV, et ne les a pas utilisés, ce qui signifierait que le Sénat se méfiait de la politique lagide, trop proche de la Macédoine de Persée (ce qui expliquerait que les Achéens les plus hostiles à Rome étaient favorables à l'envoi d'un soutien militaire auprès des Ptolémées), et préférait laisser faire Antiochos IV. Il ajoute qu'une telle attitude ne se justifiait plus après Pydna, mais étant donné que, comme nous allons le voir, C. Popilius Laenas disposait d'instructions avant la victoire de L. Aemilius Paullus, cela montre bien que Rome ne souhaitait pas voir une victoire définitive d'Antiochos IV, ce qui est confirmé par ses demandes aux Achéens et aux Rhodiens d'intervenir pour proposer leur médiation.

à la suite de l'autre. Tant que les Romains sont en difficulté en Macédoine, ils ne peuvent intervenir aussi efficacement qu'ils le souhaiteraient auprès d'Antiochos IV pour éviter que celui-ci ne s'empare complètement de l'Égypte, ou au moins ne la place entièrement sous sa tutelle⁹⁷³. Cependant, comme nous allons le voir en détail, la situation va rapidement évoluer, avant même la victoire finale sur la Macédoine à Pydna.

2°) La rencontre entre un légat romain et le roi séleucide, d'après le récit de Polybe : causes, déroulement et conséquences.

L'épisode du cercle de C. Popilius Laenas⁹⁷⁴ est le dernier fragment dont nous disposons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe. Si celui-ci n'avait pas choisi de poursuivre son œuvre jusqu'en 146, il est probable que ce passage serait un des derniers, avant sa conclusion sur la conquête par Rome de l'ensemble du bassin méditerranéen, ce qui en fait donc un épisode particulièrement important⁹⁷⁵. Polybe nous rapporte l'entrevue du légat romain et du souverain séleucide avec de nombreux détails, précisant les gestes et attitudes des deux hommes, alors qu'il n'a pourtant pas assisté personnellement à la scène. Il n'a cependant sans doute pas eu beaucoup de mal à être informé avec précision de ce qu'il s'est passé, puisque les affaires d'Égypte intéressaient particulièrement la Confédération achéenne, et même le monde grec dans son ensemble, étant donné que de nombreuses ambassades avaient été envoyées, par les Rhodiens, les Athéniens ou les Achéens, pour proposer une médiation entre Lagides et Séleucides. L'ensemble du bassin oriental de la Méditerranée devait donc connaître le déroulement de cette ambassade romaine⁹⁷⁶, dont les effets ont pu être surprenants pour les Grecs.

Avant de nous intéresser à l'analyse que fait Polybe de cet événement et à l'interprétation que nous pouvons en faire, nous allons tout d'abord résumer le récit de Polybe sur cette entrevue. Selon l'historien grec, Antiochos IV cherchait à occuper Péluse lorsqu'il a rencontré l'ambassade romaine, menée C. Popilius Laenas, qu'il voulut saluer amicalement. Le légat romain préféra lui tendre d'abord le *senatus consultum* et Antiochos IV souhaita réfléchir avec ses conseillers sur les exigences romaines. Polybe rapporte ensuite que C. Popilius Laenas eut une réaction parfaitement

973 Et selon Tite-Live, Antiochos IV escomptait bien s'attaquer à l'Égypte pendant que Rome était occupée en Macédoine : « occupatis Romanis in Macedonico bello » (XLII, 29), ce qui est discutable puisque, même si le roi séleucide s'attendait à ce conflit avec les Lagides, ce sont bien les Égyptiens, sous l'impulsion d'Eulaios et de Lenaios, qui ont entamé les hostilités.

974 Polybe, XXIX, 27,1-13 ; Tite-Live, XLV, 12,1-8.

975 Ce qui est le point de vue de Polybe, contesté par M.G. Morgan, « The perils of schematism : Polybius, Antiochus Epiphanes and the « Day of Eleusis » », *Historia*, 39, 1990, p.45-53.

976 Ce qui est confirmé par la version de Tite-Live : « Clara ea per gentis legatio fuit, quod haud dubie adempta Antiocho Aegyptus habenti iam redditumque patrium regnum stirpi Ptolemaei fuerat » (XLV, 12,8).

étonnante, en tout cas d'un point de vue grec, puisqu'il traça un cercle autour du roi et le somma de répondre au Sénat avant d'en sortir. Antiochos accepta donc les exigences romaines, qui lui imposaient de cesser la guerre contre les Ptolémées et de quitter l'Égypte, et se retira en Syrie avec son armée.

Ce récit de Polybe amène à se poser de nombreuses questions, autant sur le déroulement de l'entrevue, que sur les raisons de l'attitude de C. Popilius Laenas ou Antiochos IV. L'historien grec commence par préciser qu'« Antiochos s'était avancé contre les Ptolémées, en vue d'occuper Péluse⁹⁷⁷ ». La mention de Péluse est ici assez étonnante, puisque les Ptolémées se trouvaient à Alexandrie, qu'Antiochos avait déjà assiégée en 169, et il est donc plus logique qu'il avait de nouveau le même objectif⁹⁷⁸, et non pas celui de prendre Péluse, même si c'était un point stratégique intéressant pour le contrôle de l'Égypte. Nous pouvons maintenant nous intéresser à l'entrevue elle-même, d'après le récit que nous en fait Polybe, puis nous étudierons les motivations de Rome, ainsi que les raisons qui ont pu amener Antiochos IV à se plier ainsi aux exigences romaines.

Selon Polybe, le roi séleucide a fait un geste amical de la main pour saluer le légat romain. Cela n'a rien d'étonnant, puisque Antiochos IV avait été otage à Rome, avant d'être échangé contre Démétrios, le fils de Séleucos IV, et il avait donc pu nouer certaines amitiés avec les sénateurs romains⁹⁷⁹. En réponse, C. Popilius Laenas a donc refusé les démonstrations d'amitié, se contentant de tendre le *senatus consultum*. Nous pouvons remarquer à ce sujet l'importance de la main, de la main tendue, terme qui revient à plusieurs reprises dans ce passage, avec Antiochos IV qui tend la main droite, le légat qui tient la tablette dans sa main, son bâton en cep de vigne qu'il tient dans l'autre main, et enfin les ambassadeurs romains qui pressent chaleureusement la main droite d'Antiochos lorsque celui-ci accepte finalement de se plier aux exigences de Rome. Nous pouvons comprendre de cette insistance que la main tendue représente l'amitié éventuelle entre les Romains et les Séleucides, amitié qui reste en suspens tant que Antiochos n'aura pas répondu aux exigences romaines contenues dans le *senatus consultum*. Pour ne pas que le roi puisse consulter ses conseillers, Polybe nous rapporte que C. Popilius Laenas « Avec un bâton, fait d'un cep de vigne, qu'il tenait dans l'autre main, il traça un cercle autour d'Antiochos qu'il invita à s'exprimer ce qui était écrit sans sortir du rond⁹⁸⁰ ». Nous avons là un des plus fameux exemples de diplomatie « brutale », même si ce jugement devra être nuancé.

Ce cercle tracé autour d'Antiochos IV peut être abordé sous deux angles de vue bien

977 Polybe, XXIX, 27,1 : Ὅτι τοῦ Ἀντιόχου πρὸς Πτολεμαίων ἔνεκεν τοῦ Πηλοῦσιον κατασχεῖν ἀφικομένου.

978 Tite-Live précise le texte de Polybe, en indiquant qu'Antiochos IV remontait en direction de Péluse, avant de se rendre progressivement vers Alexandrie (XLV, 12,1-2).

979 Voir Justin, XXXIV, 3,2, sur l'amitié nouée entre C. Popilius Laenas et Antiochos IV à Rome.

980 Polybe, XXIX, 27,5 : ἔχων γὰρ πρόχειρον ἀμπελίνην βακτηρίαν περιέγραφε τῷ κλήματι τὸν Ἀντίοχον ἐν τούτῳ τε τῷ γύρῳ τὴν ἀπόφασιν ἐκέλευσε δοῦναι περὶ τῶν γεγραμμένων.

distincts. Il y a le côté « pratique », puisqu'il permet à Rome, par l'intermédiaire de C. Popilius Laenas, d'exiger une réponse immédiate du roi séleucide, sans lui laisser la possibilité de consulter ses conseillers pour réfléchir calmement aux exigences romaines. L'autre point de vue est l'aspect symbolique de ce cercle. Polybe nous précise au moins une partie du contenu du *senatus consultum* : « Or il était écrit qu'il devait d'emblée faire cesser la guerre contre les Ptolémées⁹⁸¹ ». Par cette exigence, Rome complète donc les effets du traité de paix d'Apamée, qui interdisait aux Séleucides toute tentative d'expansion vers l'ouest, hormis vers l'Égypte. Le cercle tracé par C. Popilius Laenas peut donc être interprété symboliquement comme la volonté de Rome de restreindre la zone d'influence du royaume séleucide à l'orient, l'empêchant, encore plus qu'en 188, de garder de l'influence en Méditerranée orientale. Polybe n'a pas essayé d'interpréter cet acte du légat romain, car il signale que : « À ces mots, Popilius fit une chose qui sembla tout à fait brutale et arrogante⁹⁸² ». Nous voyons ici le reflet de la mentalité grecque de Polybe et la différence des coutumes entre les diplomaties grecque et romaine. Pour le Mégalopolitain, un ambassadeur se doit d'être respectueux, d'autant plus dans un tel cas alors qu'il s'adresse à un roi, souverain d'une des plus puissantes monarchies hellénistiques du bassin méditerranéen. Il ne comprend pas que C. Popilius Laenas n'est pas un simple ambassadeur, mais représente la majesté du peuple romain⁹⁸³, ce qui lui permet de s'adresser à Antiochos IV comme à un égal, et même de se montrer presque irrespectueux envers lui, en tout cas d'un point de vue extérieur⁹⁸⁴. Le fait que C. Popilius Laenas agit en tant que représentant officiel de Rome est très clairement indiqué avec la mention du bâton en cep de vigne⁹⁸⁵, signe distinctif des officiers romains, ce qui renforce la portée symbolique de l'acte du légat romain.

L'aspect le plus important de cet épisode de la journée d'Éleusis est de comprendre les motivations de l'attitude de Rome vis-à-vis d'Antiochos IV, en mettant cet épisode de la sixième guerre de Coïlé-Syrie en rapport avec la troisième guerre de Macédoine qui, comme nous l'avons signalé précédemment⁹⁸⁶, ne peut en être dissociée. La première chose à signaler, c'est que C. Popilius Laenas a été envoyé avant la bataille de Pydna, comme nous le précise Polybe : « [Polybe

981 Polybe, XXIX, 27,7 : Ἦν δὲ τὰ γεγραμμένα λύειν ἐξ αὐτῆς τὸν πρὸς Πτολεμαῖον πόλεμον.

982 Polybe, XXIX, 27,4 : ἀκούσας ὁ Ποπίλιος ἐποίησε πρᾶγμα βαρὺ μὲν δοκοῦν εἶναι καὶ τελῶς ὑπερήφανον.

983 Ce qui nous permet d'atténuer le portrait excessivement négatif de C. Popilius Laenas tracé par P. Charneux, « Rome et la confédération achaïenne », *BCH*, 81, 1957, p.181-202, qui le présente comme impopulaire auprès des sénateurs, ce qui était sans doute exact, un politicien romain sans scrupules qui essayait par tous les moyens d'obtenir les charges les plus importantes et, à l'étranger, représentait l'impérialisme romain dans son aspect le plus dur.

984 M.G. Morgan, *Historia*, 39, 1990, p.69, signale une autre raison à cette attitude de C. Popilius Laenas : « It is the other Roman sources which tend to take the envoy's action as a deliberate attempt to intimidate Antiochus with an inspiring display of gravitas ». C'est une hypothèse possible, mais nous estimons qu'il ne s'agit pas là de la raison principale à l'attitude du légat romain, à moins de supposer qu'Antiochos IV se trouvait être un souverain très influençable, que le Sénat en était conscient et souhaitait jouer là-dessus, ce qui nous paraît assez peu crédible.

985 Polybe, XXIX, 27,5.

986 Voir *supra* p.188-192.

dit] que le Sénat, apprenant qu'Antiochos était déjà maître de l'Égypte et qu'il serait, sous peu, celui d'Alexandrie, pensa être concerné en quelque chose par la puissance croissante de ce roi et désigna comme ambassadeur Caius Popilius, pour faire cesser les hostilités et, d'une manière générale, observer quelle était l'état des affaires en Égypte⁹⁸⁷ ». Cependant, il est resté stationné à Délos, le temps que la situation en Macédoine se décide en faveur de Rome. Lorsque la nouvelle de la victoire de L. Aemilius Paullus lui est parvenue, il s'est rendu d'abord à Rhodes, en compagnie de son collègue C. Decimius, où ils ont durement critiqué la politique menée par les Rhodiens pendant la troisième guerre de Macédoine⁹⁸⁸, avant de débarquer à Alexandrie au début du mois de juillet 168, pour rencontrer Antiochos IV à Éleusis. Ce point nous permet de nous intéresser à la mission du légat romain, et aux directives qu'il avait reçues du Sénat. Il n'est pas possible d'envisager qu'il ait pu agir de sa propre initiative, car l'attitude de C. Popilius Laenas, la rudesse dont il a pu faire preuve envers le roi séleucide engageait le prestige et l'autorité de Rome, et il est fort improbable qu'un légat romain ait pu se résoudre à cela sans avoir reçu d'instructions préalables de la part du Sénat⁹⁸⁹. De plus, cela supposerait que le *senatus consultum* que C. Popilius Laenas remit à Antiochos IV n'était pas celui prévu à la base, ce qui est invraisemblable. Il est donc très clair que le Sénat avait fourni des instructions précises à son légat, avant son départ de Rome, et ce sont ces instructions qui vont nous intéresser maintenant.

Comme nous l'avons précisé, C. Popilius Laenas avait quitté Rome avant le déroulement de la bataille de Pydna, ce qui rend difficile la connaissance des instructions que le Sénat avait pu lui donner. Vu les difficultés militaires rencontrées par Rome en Macédoine durant les premières années de la guerre, nous pouvons supposer que ces instructions prévoyaient différents cas de figure, victoire ou défaite de L. Aemilius Paullus face à Persée, et que donc le légat romain devait agir en fonction des événements se déroulant en Macédoine, ce qui est généralement la thèse admise par les historiens modernes. Cependant, cette version ne prend pas en compte tous les aspects de cette affaire complexe.

987 Polybe, XXIX, 2,1-3 : Ὅτι ἡ σύγκλητος πυνθανομένη τὸν Ἀντίοχον τῆς μὲν Αἰγύπτου κύριον γεγονέναι, τῆς δ' Ἀλεξανδρείας παρ' ὀλίγον, νομίζουσα πρὸς αὐτὴν τι διατείνειν τὴν αὔξησιν τοῦ προειρημένου βασιλέως, κατέστησε πρεσβευτὰς τοὺς περὶ Γάιον Ποπίλιον, τὸν τε πόλεμον λύσοντας καὶ καθόλου θεασομένους τὴν τῶν πραγμάτων διάθεσιν ποία τις ἐστίν.

Tite-Live complète Polybe et nous indique que C. Popilius Laenas était accompagné de C. Decimius et C. Hostilius : « extemplo C. Popilium Laenatem et C. Decimium et C. Hostilium legatos ad finiendum inter reges bellum miserunt » (XLIV, 19,13). Sur la date précise du départ de Rome de cette ambassade, il est préférable de suivre Tite-Live qui indique qu'elle a été envoyée en réponse à l'ambassade de Ptolémée VIII et Cléopâtre II, en janvier 168. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.361-363.

988 À tel point que les Rhodiens condamnèrent à mort tous ceux qui avaient visiblement penché du côté de Persée. Voir Tite-Live, XLV, 10.10 et 13.

989 *Contra* J.W. Swain, « Antiochus Épiphanes and Egypt », *CPh*, 39, 1944, p.73-94., pour qui C. Popilius Laenas aurait été envoyé en Orient lors du premier siège d'Alexandrie par Antiochos IV, et n'aurait appris l'évacuation de l'Égypte par l'armée séleucide qu'une fois en Grèce. Finalement, il se serait rendu en Égypte après Pydna, et aurait agi à Éleusis de sa propre autorité, n'ayant pas d'instructions précises.

S'il est évidemment établi que C. Popilius Laenas devait transmettre à Antiochos IV le *senatus consultum* du Sénat, exigeant le retrait des troupes séleucides du sol égyptien, si Rome l'emportait de façon décisive sur la Macédoine, considérer que les instructions du Sénat données à son légat prévoyaient les différents cas de figure sur le résultat des opérations en Macédoine revient à supposer que Rome avait peut-être l'intention de négocier avec Antiochos IV dans une position peu favorable⁹⁹⁰. En effet, sans la victoire romaine à Pydna, les exigences romaines auraient perdu une grande part de leur poids, nous reviendrons sur cet aspect plus tard. Or, se poser comme médiatrice dans la sixième guerre de Coilé-Syrie, sans avoir pris l'ascendant sur la Macédoine, Rome l'avait déjà tenté auparavant, avec l'ambassade de T. Numisius Tarquiniensis, sans résultat⁹⁹¹. Il n'y avait donc pas de raison pour que cela soit différent, si la situation en Macédoine restait inchangée, d'autant plus qu'Antiochos IV avait largement le contrôle de la situation en Égypte. Il n'aurait donc eu aucun intérêt à accepter une médiation de la part de Rome, si celle-ci se trouvait encore occupée en Macédoine, sans avoir donc la possibilité d'intervenir militairement auprès des Séleucides pour leur faire accepter ses exigences. Selon nous, Rome n'avait ainsi pas de raison de prévoir des négociations avec Antiochos IV si la situation en Macédoine n'évoluait pas favorablement en Macédoine. Il nous paraît en revanche beaucoup plus crédible que le *senatus consultum* remis par C. Popilius Laenas à Antiochos IV lors de cette entrevue à Éleusis soit les seules instructions reçues du Sénat par le légat romain. Nous admettons donc par là que Rome prévoyait la victoire de L. Aemilius Paullus sur Persée, même si elle ne pouvait bien entendu en être sûre, et que les instructions données à C. Popilius Laenas étaient de remettre les exigences du Sénat au roi séleucide si Rome l'emportait sur la Macédoine. Dans le cas contraire, le légat romain ne se serait sans doute pas rendu auprès d'Antiochos IV pour faire cesser la guerre, puisqu'il n'aurait pas eu plus de moyens de pression que lors des précédentes ambassades romaines. Cette version est confortée par l'opinion publique romaine lors de la nomination de L. Aemilius Paullus comme consul pour 168. En effet, les échecs militaires des années précédentes étaient imputés à l'incompétence des généraux⁹⁹² et les Romains, grâce à la réputation de L. Aemilius Paullus, étaient persuadés que celui-ci allait remédier à tout cela et forcer la décision en faveur de Rome. Sans que le Sénat ne puisse donc être sûr de la victoire, il estimait sans doute celle-ci bien plus probable depuis la nomination des nouveaux consuls, ce qui confirme l'idée que les instructions données à C. Popilius Laenas concernaient seulement le cas d'une victoire de Rome sur la Macédoine de Persée.

990 Les négociations entre Persée et le consul P. Licinius Crassus en 171 (XXVII, 9), après la victoire macédonienne à Callinicos, montrent également que les Romains n'acceptaient jamais de négocier s'ils n'avaient pas pris l'ascendant sur leur adversaire, ce qui est l'analyse faite par Polybe (XXVII, 9,8-9).

991 Polybe, XXIX, 24,3-4.

992 Ce que confirme le récit de Polybe, lorsqu'il signale que L. Aemilius Paullus regrettait les critiques adressées aux généraux romains (XXIX, 1,1-3).

Polybe, qui ne nous parle pas d'instructions diverses données au légat romain, ne fait donc pas d'omission à ce sujet. En revanche, lorsqu'il nous précise le contenu du *senatus consultum*, en indiquant quelles étaient les exigences romaines auxquelles Antiochos IV accepta, avec mauvaise grâce, de se plier, sa version n'est sans doute pas complète. Selon l'historien grec, la raison qui a amené Antiochos à obtempérer est la victoire de Pydna : « La Fortune arbitra le sort de Persée et des Macédoniens de manière que les affaires d'Alexandrie et de l'Égypte tout entière, qui en étaient venues à la dernière extrémité, fussent redressées simplement à cause de ceci, à savoir que le sort de Persée avait été préalablement tranché. Si tel n'avait pas été le cas ou s'il n'y avait pas cru, à mon avis, Antiochos n'aurait pas obéi aux injonctions des Romains⁹⁹³ ». Il est évident que c'est une des raisons principales, mais il est fort probable que le *senatus consultum* ne contenait pas seulement les exigences romaines, mais aussi quelques rappels menaçants envers Antiochos IV, notamment le souvenir de la victoire romaine à Magnésie du Sipyle, ou bien également l'existence de Démétrios, fils de Séleucos IV, qui se trouvait toujours à Rome comme otage, et qui avait davantage de légitimité qu'Antiochos IV pour prétendre au trône de Syrie⁹⁹⁴, trône dont Antiochos avait pu s'emparer grâce à l'aide de Pergame, et donc la bénédiction de Rome.

Pour résumer, le Sénat a envoyé C. Popilius Laenas et ses collègues auprès d'Antiochos IV, avec pour instruction d'attendre que Rome prenne un avantage décisif sur Persée. Une fois la Macédoine vaincue, le légat romain a donc remis au roi séleucide les exigences de Rome, c'est-à-dire que l'armée séleucide quitte l'Égypte au plus vite, en y ajoutant des rappels menaçants à l'adresse d'Antiochos IV, pour compléter les effets que l'annonce de la victoire de Rome sur la Macédoine pouvaient avoir eu sur l'état d'esprit de ce dernier. Toutefois, le développement que nous venons de faire n'aborde pas les raisons des motivations de Rome à faire cesser la guerre entre les Lagides et les Séleucides.

Nous avons indiqué auparavant que Rome voulait éviter de voir Antiochos IV agrandir singulièrement son royaume s'il venait à dominer l'Égypte lagide, mais que la troisième guerre de Macédoine en cours l'empêchait d'intervenir efficacement pour mettre un terme au conflit. Une fois la victoire de L. Aemilius Paullus à Pydna effectuée, ce constat ne tenait plus et Rome n'avait plus besoin de chercher à maintenir un équilibre relatif entre la Syrie et l'Égypte. Cette victoire romaine avait donc plusieurs avantages : tout d'abord, elle sonnait le glas de la monarchie macédonienne, supprimant tout contre pouvoir à l'influence romaine en Grèce ; ensuite, elle libérait le potentiel militaire romain de cette région, et lui permettait donc de pouvoir intervenir contre les Séleucides

993 Polybe, XXIX, 27,12-13 : τῆς τύχης οὕτω βραβεύουσης τὰ κατὰ τὸν Περσέα πράγματα καὶ τοὺς Μακεδόνας ὥστε καὶ πρὸς τὸν ἔσχατον καιρὸν ἐλθόντα τὰ κατὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν καὶ τὴν ὅλην Αἴγυπτον παρὰ τοῦτο πάλιν ὀρθωθῆναι, παρὰ τὸ φθάσαι κριθέντα τὰ κατὰ τὸν Περσέα πράγματα· μὴ γὰρ γενομένου τούτου καὶ πιστευθέντος, οὐκ ἂν μοι δοκεῖ πειθαρχῆσαι τοῖς ἐπιταττομένοις Ἀντίοχος.

994 Du même avis, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.322.

s'il y avait besoin ; et enfin, elle avait vu l'infanterie lourde macédonienne se faire complètement anéantir, alors qu'elle jouissait d'une excellente réputation dans le monde hellénistique⁹⁹⁵, surtout depuis les guerres menées par Philippe II et Alexandre le Grand, ce qui avait donc de quoi inquiéter le souverain séleucide, sans doute désireux d'éviter l'affrontement avec les légions qui avaient écrasé les armées macédoniennes.

Les raisons romaines pour exiger ainsi d'Antiochos IV qu'il renonce à tous les bénéfices qu'il avait pu acquérir lors de la sixième guerre de Coilé-Syrie, puisqu'il dut également évacuer l'île de Chypre⁹⁹⁶, sont donc relativement limpides. En revanche, nous pouvons nous interroger sur la légitimité juridique qu'avait Rome pour intervenir de cette manière, car cette question n'est pas évidente. S'il y avait un *foedus*, dont nous ignorons la date, entre Rome et l'Égypte lagide, cela ne suffit pas pour expliquer l'intervention romaine dans la guerre entre Antiochos IV et l'Égypte, surtout qu'il y avait aussi un *foedus* entre Rome et le Séleucide. Nous pouvons donc nous demander si Antiochos IV aurait rompu le traité de paix d'Apamée, ce qui donnerait un excellent prétexte aux Romains pour intervenir ainsi contre lui. Néanmoins, si l'on regarde bien le texte de ce traité, comme nous l'avons déjà précisé, rien n'interdisait au souverain séleucide de faire la guerre à l'Égypte s'il le désirait⁹⁹⁷. En effet, l'interdiction qui se trouvait dans le traité d'Apamée ne comprenait que les îles et l'Europe, mais aucunement l'Égypte⁹⁹⁸. Il y a tout de même un point sur lequel Antiochos IV avait violé le traité d'Apamée : ce dernier ne lui laissait en effet pas la possibilité de reconstituer une flotte de guerre, ni d'acquérir des éléphants de combat, ce qu'il avait pourtant fait. Mais cela avait été réalisé avant la guerre et Rome avait fermé les yeux sur ce point. Elle continuera d'ailleurs à ne pas s'en soucier, même après Éleusis, donc nous ne pouvons tenir ce détail pour une raison juridique à l'ultimatum d'Éleusis. Nous pouvons donc assez sûrement affirmer que Rome n'avait aucune justification juridique solide à apporter à son intervention, qui se trouvait ainsi seulement soutenue par son statut de puissance dominante du bassin méditerranéen, qui venait

995 Principalement pour la phalange macédonienne, qui selon Polybe avait fait beaucoup d'effet sur L. Aemilius Paullus : « Le consul Lucius, qui n'avait absolument jamais aperçu de phalange auparavant et qui, alors, à l'occasion de la guerre de Persée, en voyait donc une pour la première fois, avoua par la suite, à plusieurs reprises, à des gens, à Rome, qu'il n'avait jamais rien vu de plus redoutable ni de plus terrible que la phalange macédonienne » (XXIX, 17), ce qui est sans doute aussi le point de vue de Polybe lui-même.

996 Polybe, XXIX, 27,9-10.

997 Sur le traité d'Apamée, voir M. Holleaux, « La clause territoriale du traité d'Apamée (188 av. J.-C.) », *REG*, 44, 1931, p.304-319 et *REG*, 45, 1932, p.7-31, A.H. Mc Donald, « The treaty of Apamée », *JRS*, 57, 1967, p.1-8, A. Polacek, « Le traité de paix d'Apamée », *RIDA*, 18, 1971, p.591-621, E. Paltiel, « The treaty of Apamea and the later Seleucids », *Antichthon*, 13, 1979, p.30-41 et A. Giovanni, « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236.

998 L'invasion de Chypre, possession ptolémaïque, ne saurait non plus être considérée comme une transgression du traité car elle se trouvait dans les limites que les navires séleucides avaient interdiction de franchir. Antiochos IV avait donc tout à fait le droit, par rapport au traité d'Apamée, de conquérir Chypre. Voir le texte du traité fourni par Polybe (XXI, 42,14) et l'article de A.H. McDonald et F.W. Walbank, « The treaty of Apamea (188 B.C.) : the naval clauses », *JRS*, 59, 1969, p.30-39.

de plus d'éliminer définitivement un rival potentiel, la Macédoine. Les Romains montraient de cette manière à l'ensemble du monde hellénistique qu'ils pouvaient soumettre à leur volonté n'importe quelle monarchie du bassin oriental de la Méditerranée, sans même avoir recours à des interventions militaires, mais uniquement par des exigences diplomatiques.

Avant de passer aux conséquences de cette entrevue de C. Popilius Laenas avec Antiochos IV, que Polybe aborde brièvement à la toute fin du livre XXIX des *Histoires*, nous pouvons nous attarder rapidement sur les raisons qui ont amené Antiochos IV à se soumettre aux exigences romaines. D'après Tite-Live⁹⁹⁹, Antiochos IV comptait sur la guerre entre Rome et la Macédoine pour avoir les coudées franches en Égypte, ce qui, comme nous l'avons précisé, est en partie exagéré puisque ce sont les Égyptiens qui ont entamé les hostilités, même si le roi séleucide s'y attendait. Il est néanmoins évident qu'Antiochos IV devait se sentir rassuré par le conflit mettant aux prises les Romains et les Macédoniens. Mais la victoire de Pydna, l'attitude impérieuse de C. Popilius Laenas lors de l'entrevue, et les probables allusions du *senatus consultum* à la présence de son neveu Démétrios à Rome, sans compter le souvenir encore proche de la défaite des Séleucides en 188, étaient autant de bonnes raisons pour inciter Antiochos IV à éviter autant que possible un conflit armé avec les Romains, car les circonstances ne pouvaient lui être favorables, comme le précise Polybe : « en cédant aux circonstances, du moins pour le présent¹⁰⁰⁰ ».

De plus, si l'on relativise, Antiochos IV perdait en effet tous les bénéfices qu'il avait acquis pendant la sixième guerre de Coïlé-Syrie, notamment la conquête de Chypre : « Puis il s'embarqua pour Chypre, car il voulait aussi expulser de l'île en toute hâte les troupes d'Antiochos qui s'y trouvaient¹⁰⁰¹ », mais il conservait toutefois la possession de la Coïlé-Syrie elle-même, ainsi que sa puissance militaire, intacte, puisqu'il n'avait pas été vaincu au combat. Polybe indique tout de même qu'Antiochos cède aux exigences romaines de mauvaise grâce, puisqu'il s'exécute « tout en regimbant et en se plaignant¹⁰⁰² ». Ce passage nous permet de faire le parallèle avec la situation de Philippe V, en 183, lorsque Rome lui ordonne d'évacuer les cités du littoral thrace¹⁰⁰³. Polybe y emploie exactement les mêmes termes pour qualifier l'attitude de Philippe V : βαρυνόμενος καὶ στένων¹⁰⁰⁴. Si l'historien grec ne met pas en rapport, du moins dans le texte qui nous est parvenu, ces deux événements, de notre point de vue les similitudes sont relativement frappantes. Dans les deux cas, Rome exige d'un souverain hellénistique qu'il abandonne les conquêtes qu'il vient

999 Tite-Live, XLII, 29.

1000 Polybe, XXIX, 27,8 : εἶκων δὲ τοῖς καιροῖς κατὰ τὸ παρόν.

1001 Polybe, XXIX, 27,9 : ἀνέπλευσαν ἐπὶ τῆς Κύπρου, βουλόμενοι καὶ τὰς ἐκεῖ ὑπαρχούσας δυνάμεις ἐκβαλεῖν ἐκ τῆς νήσου κατὰ σπουδήν.

1002 Polybe, XXIX, 27,8 : βαρυνόμενος καὶ στένων.

1003 Voir *supra* p.160-166.

1004 Polybe, XXIII, 8,1 et XXIX, 27,8.

d'effectuer, sans que cette exigence ne se base sur des arguments juridiques valables, mais seulement sur la menace de la puissance militaire des légions romaines. Et à chaque fois, le récit de Polybe nous montre le souverain hellénistique, Philippe V ou Antiochos, se pliant aux volontés de Rome, non sans protester, vainement. De plus, l'historien grec relate les faits de manière à ne pas présenter les Romains comme abusant de leur autorité et de leur position de puissance dominante du bassin méditerranéen, mais plutôt comme les défenseurs des Grecs contre les monarchies hellénistiques, dans le cas de Philippe V, ou de l'Égypte face aux Séleucides, pour le cas qui nous intéresse ici. Il précise en effet dans sa conclusion sur cet épisode du cercle de C. Popilius Laenas : « Et c'est de cette façon que les Romains eurent bientôt sauvé le royaume déjà exsangue des Ptolémées¹⁰⁰⁵ ».

Pour conclure sur cette journée d'Éleusis, nous allons évoquer les conséquences que cette rencontre entre C. Popilius Laenas et Antiochos IV a pu avoir sur les royaumes séleucide et égyptien, ainsi que sur la représentation de la domination romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée. Nous citerons pour cela l'article de M.G. Morgan, qui conteste le fait que 168 est l'achèvement de la conquête de l'œkoumène par les Romains, en ce qui concerne l'Égypte et la Syrie¹⁰⁰⁶. Selon lui, la situation de l'Égypte après Éleusis est exactement la même qu'après le traité de paix d'Apamée en 188, où les Romains avaient tenu les Lagides à l'écart des négociations, et avaient reconnu les droits d'Antiochos III sur la Coïlé-Syrie. Cette affirmation nous semble parfaitement exagérée, car même si effectivement l'influence de l'Égypte en Méditerranée, à partir de 188, est considérablement restreinte, sa position n'est nullement comparable avec celle qui est la sienne suite à la sixième guerre de Coïlé-Syrie. La royauté lagide a, d'une part, été quasiment vaincue à la guerre par les Séleucides, et surtout, elle a été sauvée, comme le précise Polybe, par l'intervention des Romains, ce qui la place presque comme un « royaume vassal » de Rome. Sa position est donc bien plus difficile en 168 qu'elle ne l'était en 188.

Le cas du royaume séleucide est plus compliqué à appréhender. Il est vrai que sa puissance militaire est intacte, puisqu'il n'a pas été vaincu, ni par les Égyptiens ni par les Romains, ayant évité le conflit armé avec Rome en cédant devant les exigences du Sénat. Avec de plus la disparition de la monarchie macédonienne en 168, le royaume séleucide est incontestablement la monarchie hellénistique la plus puissante du bassin méditerranéen. Et, même si les Romains l'ont battu vingt ans plus tôt, et l'ont forcé à se retirer d'Égypte lors de l'entrevue d'Éleusis, les Séleucides ne sont aucunement dans la position d'un royaume soumis à l'autorité romaine. En 166 notamment, Antiochos IV organisa des fêtes somptueuses à Daphné, pendant un mois, où, outre des cortèges,

1005 Polybe, XXIX, 27,11 : Καὶ Ῥωμαῖοι μὲν ὅσον οὐπω καταπεποιημένην τὴν Πτολεμαίου βασιλείαν τούτῳ τῷ τρόπῳ διέσωσαν.

1006 M.G. Morgan, *Historia* 39, 1990, p.37-76.

des jeux, des banquets, on put assister à un grand déploiement de forces militaires¹⁰⁰⁷, qui ne peut s'expliquer que par la volonté d'Antiochos IV de préparer une campagne militaire¹⁰⁰⁸ (il ne pouvait fêter le retour victorieux de ses armées, puisqu'il n'avait pas réussi à conquérir l'Égypte ni à prendre Alexandrie). Les Romains se sont inquiétés d'un tel déploiement de forces et ont envoyé une ambassade pour obtenir des explications, qu'Antiochos leur fournit et qui les rassura¹⁰⁰⁹. L'expédition prévue concernait l'Iran, ce qui arrangeait parfaitement les affaires romaines de voir les Séleucides se tourner vers l'est et non vers l'ouest. Après 168, le royaume séleucide reste donc un royaume puissant, qui n'est pas soumis au pouvoir romain, mais malgré cela, il n'a aucune liberté d'action en Méditerranée, ce qu'a bien compris Antiochos IV, et avec lui tout le monde hellénistique. Le traité de paix d'Apamée limitait déjà considérablement ses possibilités d'expansion vers l'ouest, et l'entrevue d'Antiochos IV avec C. Popilius Laenas peut être considérée comme le complément au traité de 188. Le seul « avantage » d'Antiochos IV, c'est que, contrairement à Antiochos III, il n'avait pas eu besoin de subir une défaite militaire pour comprendre la supériorité romaine.

En dernier lieu, nous reviendrons rapidement sur l'affirmation de M.G. Morgan, comme quoi Antiochos IV aurait été presque soulagé par l'intervention romaine de 168, qui lui aurait permis de se tirer d'une situation embarrassante, puisqu'il ne pouvait sortir véritablement victorieux de sa guerre contre l'Égypte¹⁰¹⁰. Cette hypothèse suppose que Antiochos IV souhaitait rattacher l'Égypte à son royaume, ou mettre définitivement sous sa tutelle la royauté lagide. La version de Tite-Live contredit cette version, puisque l'annaliste latin signale que le roi séleucide avait pour but de conquérir Chypre et la région de Péluse. Tite-Live étant d'ordinaire particulièrement hostile à Antiochos IV, si celui-ci avait eu des objectifs plus importants à l'égard de l'Égypte, il n'aurait pas manqué de les mentionner. Nous jugeons donc plus prudent de nous en tenir à sa version. Et si Antiochos souhaitait seulement conquérir Chypre et la région de Péluse, il s'agissait d'objectifs facilement à sa portée, puisqu'il les avait réalisés assez rapidement, comme le signale le récit de Polybe sur la situation à Chypre : « À son arrivée, il découvrit que les généraux des Ptolémées avaient été vaincus dans une bataille et que, d'une manière générale, les affaires de Chypre étaient mises <sens dessus dessous>¹⁰¹¹ ». Ainsi, Antiochos IV n'a effectivement rien perdu par rapport à la situation qui était la sienne avant le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, mais l'intervention de Rome, par l'intermédiaire de C. Popilius Laenas, comme nous le rapporte Polybe, l'a privé des

1007 Polybe, XXX, 25-26. Voir notamment, pour plus de précisions, M. Carter, « The Roman spectacles of Antiochus IV Epiphanes at Daphne, 166 B.C. », *Nikephoros*, 14, 2001, p.45-62.

1008 Voir M.G. Morgan, *Historia*, 39, 1990, p.47, et J.G. Bunge, « Die Feiern Antiochos' IV Epiphanes in Daphne im Herbst 166 v. Chr. », *Chiron*, 6, 1976, p.53-71.

1009 Polybe, XXX, 27,1-2.

1010 M.G. Morgan, *Historia*, 39, 1990, p.71-72.

1011 Polybe, XXIX, 27,10 : 'Αφικόμενοι δὲ καὶ καταλαβόντες ἡττημένους μάχῃ τοὺς τοῦ Πτολεμαίου στρατηγοὺς καὶ καθόλου φερόμενα τὰ κατὰ τὴν Κύπρον <ἄνω καὶ κάτω>.

bénéfices qu'il avait obtenus durant la guerre. Et même si l'intervention romaine confirmait ses droits sur la Coïlé-Syrie, il n'y avait là rien de nouveau, puisque Rome les avait déjà confirmés par le traité de paix d'Apamée en 188¹⁰¹².

Les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe sont particulièrement essentiels pour comprendre l'évolution des relations entre Rome et les monarchies hellénistiques. Polybe ayant au départ prévu d'arrêter son travail à la date de 168, correspondant pour lui à l'achèvement de la conquête du bassin méditerranéen par Rome, la période de 188 à 168 est donc cruciale pour l'histoire de ces relations, ce qui rend d'autant plus déplorable l'état très fragmentaire de ces livres. Malgré cette difficulté, nous pouvons tout de même signaler plusieurs points importants. D'après les fragments dont nous disposons, l'essentiel des relations diplomatiques entre Rome et les monarchies hellénistiques que sont Pergame, la Macédoine et le royaume séleucide, se tient dans les premières années suivant le traité d'Apamée, puis sur la fin du règne de Persée avec le déclenchement de la troisième guerre de Macédoine et l'intervention romaine auprès des Séleucides et des Lagides, comme le montre très bien la répartition des ambassades envoyées par Pergame, la Macédoine ou les Séleucides au Sénat romain¹⁰¹³. 11 ambassades, envoyées par la Macédoine ou Pergame, ont été reçues par le Sénat entre 188 et 179, puis, d'après ce que nous disposons du récit de Polybe, plus rien de 179 à 171, et de 171 à 168, 4 autres ambassades, venant de la Macédoine, de l'Égypte, et du royaume séleucide, se sont présentées à Rome.

Polybe ne semble pas analyser particulièrement la politique générale de Rome envers les monarchies hellénistiques, cherchant au contraire à la dégager de toute responsabilité lors de son développement sur les causes de la troisième guerre de Macédoine¹⁰¹⁴, mais son récit des événements nous permet tout de même de dresser un bilan des relations entre les Romains et les monarchies hellénistiques, de 188 à 168 av. J.-C.

Nous laissons en partie de côté l'Égypte lagide, puisque celle-ci n'intervient que dans le cadre de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, mais sans avoir l'importance tenue par les Séleucides avec l'épisode du cercle de C. Popilius Laenas que nous venons d'étudier. Nous avons donc des relations de Rome avec trois monarchies hellénistiques différentes : Pergame, la Macédoine, et le royaume séleucide. Ce sont là trois cas bien distincts ; en effet, Pergame est une alliée fidèle de Rome depuis de nombreuses années avant 188, la Macédoine est provisoirement alliée à Rome lors de la guerre contre Antiochos III, mais n'en reste pas moins dans le camp des opposants au pouvoir romain en mer Égée et en Grèce, et enfin le royaume séleucide a été vaincu par Rome en 188 et

1012 Polybe, XXI, 42.

1013 Voir tableau en annexe p.500-503.

1014 Voir *supra* p.171-181.

respecte le traité de paix d'Apamée, limitant ainsi ses relations avec les Romains (si l'on excepte le paiement de l'indemnité de guerre) jusqu'à la sixième guerre de Coïlé-Syrie.

Malgré ces cas bien différents, nous pouvons trouver une ligne directrice générale cohérente à la politique menée par Rome sur les deux décennies suivant Apamée. Bien qu'allié de Rome, Eumène II voit progressivement ses relations avec les Romains se détériorer, principalement par un manque de soutien de Rome face à la Macédoine de Philippe V tout d'abord. Il faudra la nouvelle de l'aide militaire de Philippe V apportée à Prusias contre Pergame pour que Rome fasse véritablement appliquer ses décisions concernant l'évacuation des cités du littoral thrace par la Macédoine¹⁰¹⁵. Puis, la tentative de médiation romaine lors du conflit entre Eumène II et Pharnacès I^{er} a été plus défavorable à Pergame qu'au royaume du Pont, puisqu'Eumène a accepté de perdre son avantage militaire, pour entamer des négociations qui ne devaient pas aboutir, même si Polybe souligne les efforts des ambassadeurs romains¹⁰¹⁶, plutôt que l'aspect défavorable envers Eumène de ces négociations. L'aboutissement de l'évolution de ces relations entre Rome et Pergame, pour la période qui nous occupe, est l'épisode du Sénat refusant de recevoir Eumène¹⁰¹⁷, le suspectant de collusion avec Persée. Polybe insiste longuement sur cet événement en rapportant les négociations ayant pu avoir eu lieu entre Eumène et Persée, et nous avons montré les incohérences du récit de l'historien grec sur ce sujet¹⁰¹⁸.

Pour la Macédoine, le cas est légèrement plus compliqué, puisque nous avons deux souverains qui se sont succédés sur ces deux décennies, Philippe V et Persée. Néanmoins, ce que l'on peut dire, c'est que ces deux rois, de manière différente, ont essayé de conforter l'influence macédonienne en Grèce et en mer Égée, Philippe V par l'occupation des cités du littoral thrace¹⁰¹⁹, et Persée par une campagne diplomatique auprès des confédérations de cités grecques¹⁰²⁰, et ils se sont

1015 Polybe, XXIII, 3,1-3.

1016 Polybe, XXIV, 15,11 : τῶν δὲ παρὰ τοῦ Φαρνάκου πρὸς πᾶν διαφορομένων καὶ τοῖς ὁμολογηθεῖσιν οὐκ ἔμμενόντων, ἀλλ' ἅ ἐι τι προσεπιζητούντων καὶ μεταμελομένων, ταχέως τοῖς Ῥωμαίοις ἐγένετο δῆλον ὅτι ματαιοπονοῦσιν.

1017 Polybe, XXIX, 6,4. Nous pouvons d'ailleurs rapprocher l'attitude du Sénat envers Eumène II et son frère Attale, de l'affaire de l'ambassade de Démétrios, fils de Philippe V, en 183. Un certain nombre de sénateurs étaient lassés des ambassades régulières envoyées par Eumène pour demander le soutien de Rome, alors qu'Attale se trouvait être particulièrement bien vu du Sénat. La différence avec le cas de la Macédoine, c'est bien entendu qu'il n'y avait pas besoin pour Rome de renforcer un parti pro-romain au sein du royaume de Pergame, qui se trouvait déjà être son allié.

1018 Voir *supra* p.147-156.

1019 Sur la politique menée par Philippe V, voir notamment F.W. Walbank, *Philippe V*, 1940, E.S. Gruen, « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.221-246, et *The coming of Rome*, p.399-402, et N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, 1988, p.468-487, ce qui n'est qu'un bref aperçu de la bibliographie conséquente que l'on peut trouver concernant la Macédoine.

1020 Voir L. Bivona, « Sui rapporti fra Perseo e la repubblica romana », *Kokalos*, 2, 1956, p.50-65, J. Bousquet, « Le Roi Persée et les Romains », *BCH*, 105, 1981, p.407-416, W.L. Adams, « Perseus and the Third Macedonian War », dans W.L. Adams et E.N. Borza (éd.), *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian tradition*, 1982, p.237-256, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.403-408 et N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, p.490-505.

tous deux heurtés à la volonté de Rome, soutenue par Eumène II dont les désirs étaient similaires : limiter l'influence macédonienne autant que possible.

Le récit de Polybe sur les relations entre Rome et la Macédoine est cependant à prendre avec prudence, puisque son but est de prouver que son raisonnement sur les causes de la troisième guerre de Macédoine, préparée par Philippe V et exécutée par Persée¹⁰²¹, est confirmé par les événements de la fin du règne de Philippe V. Mais d'une manière générale, nous pouvons conclure du récit polybien que la politique de Rome envers la Macédoine se fait progressivement plus dure, plus pressante, sans pour autant se baser sur des considérations juridiques pour légitimer cette attitude, jusqu'à aboutir à la troisième guerre de Macédoine qui, contrairement à ce qu'affirme Polybe¹⁰²², était voulue par Rome, notamment après la campagne diplomatique de Persée en Grèce qui mettait en péril l'ordre social que cherchaient à y établir les Romains¹⁰²³.

Si Polybe n'analyse pas les véritables intentions de Rome, et la politique menée par le Sénat dans le bassin oriental de la Méditerranée de 188 à 168, nous pouvons tout de même voir un point commun entre l'attitude des Romains vis-à-vis de Pergame et envers la Macédoine de Philippe V et de Persée. Malgré les positions différentes de ces deux monarchies, comme nous l'avons précisé, si l'attitude de Rome se fait plus sévère et plus intransigeante envers la Macédoine mais aussi envers Pergame, c'est dû à l'évolution de l'impérialisme romain. Rome, suite à ses victoires successives sur les Macédoniens puis les Séleucides, se retrouve en position d'arbitre du bassin méditerranéen¹⁰²⁴. Cette position l'amène progressivement à désapprouver toute tentative des monarchies hellénistiques, mais aussi des confédérations de cités grecques, d'accroître leur influence en Méditerranée. Ceci est très clairement visible avec le cas de la Macédoine et cela s'explique facilement au vu du passé conflictuel des Romains avec les Macédoniens. Pour le royaume de Pergame en revanche, qui se trouve tout de même être un allié fidèle de Rome, l'attitude de Rome ne peut s'expliquer par la seule animosité de certains des sénateurs envers la personne d'Eumène II. La véritable explication est que Rome se méfie de la volonté d'expansion de Pergame, qui cherche à accroître son influence de toutes les manières possibles, que ce soit en limitant celle de la Macédoine en Thrace, en se rapprochant des confédérations de cités grecques, ou en affrontant le royaume du Pont. Cette volonté de Rome de limiter l'influence des monarchies hellénistiques ne se base pourtant sur aucune légitimité juridique, puisque Philippe V a respecté les termes de son traité

1021 Polybe, XXII, 7,1-11.

1022 Polybe, XXII, 7,10.

1023 Voir notamment E.S. Gruen, « Class conflict and the Third Macedonian War », *AJAH*, 1, 1976, p.29-60, D. Mendels, « Perseus and the socio-economic question in Greece (179-172/1 B.C.) », *AncSoc*, IX, 1978, p.55, D. Golan, « The two letters of Perseus to the Greeks », *SCI*, 5, 1980, p.118-136 et A. Jacquemin et D. Laroche, « Delphes, le roi Persée et les Romains », *BCH*, 119, 1995, p.125-136.

1024 Voir *supra* p.63-68.

conclu avec les Romains suite à la deuxième guerre de Macédoine, et Pergame n'a jamais fait quoi que ce soit menaçant directement les intérêts romains en Méditerranée.

Ce point que nous venons de développer est confirmé par le dernier événement rapporté par Polybe dans les livres XXII à XXIX, le cercle de C. Popilius Laenas, point d'orgue de l'aggravation de la domination romaine en Méditerranée selon l'historien grec. Nous avons montré que Rome n'avait aucune légitimité juridique à agir ainsi, puisque l'Égypte ne faisait pas partie des limitations imposées par le traité de paix d'Apamée¹⁰²⁵. Antiochos IV pouvait donc faire la guerre aux Lagides, d'autant plus que c'étaient ces derniers qui avaient entamé les hostilités.

Les Séleucides avaient de plus respecté les conditions du traité d'Apamée, ou bien les Romains ne leur avaient fait aucun reproche lorsque ce n'était pas le cas¹⁰²⁶, et le séjour d'Antiochos IV à Rome comme otage après 188 pouvait laisser supposer des relations plutôt cordiales entre Antiochos IV et les Romains, ce qui était d'ailleurs sans doute la pensée du roi séleucide, comme le prouve son attitude lorsqu'il accueillit C. Popilius Laenas à Éleusis : « Le roi rencontra Popilius, le général des Romains, qu'il salua à distance, de la voix, puis auquel il tendit la main droite¹⁰²⁷ ». Mais le légat romain a eu une attitude froide et impérieuse, exigeant du souverain séleucide qu'il se retire d'Égypte avec son armée. Cet événement nous amène à deux conclusions : tout d'abord, il confirme ce que nous signalions précédemment, au sujet de la Macédoine et de Pergame. Rome souhaite limiter l'influence des monarchies hellénistiques dans le bassin oriental de la Méditerranée, sans pour autant s'embarasser de considérations juridiques. Les souverains hellénistiques ont compris qu'il leur était préférable d'éviter d'aller contre les intérêts des Romains, mais ils n'avaient en revanche pas perçu cet aspect de l'impérialisme de Rome, qui empêche toute croissance d'une entité politique, quelle qu'elle soit, pouvant concurrencer sa propre influence dans le monde hellénistique. Le cercle de C. Popilius Laenas est un parfait révélateur de cette réalité, et, c'est notre deuxième conclusion, 168 se trouve donc être, comme Polybe l'a compris, une année essentielle dans l'aggravation de la domination romaine en Méditerranée au II^{ème} siècle av. J.-C., puisque Rome, tout d'abord, vainc définitivement la Macédoine, provoquant la chute de la maison royale macédonienne. Cette victoire de L. Aemilius Paullus sur Persée à Pydna lui permet ensuite d'intervenir dans la sixième guerre de Coïlé-Syrie, de confiner les prétentions d'expansion des souverains séleucides uniquement à la partie orientale de leur royaume, et de placer l'Égypte lagide dans la position d'un

1025 Polybe, XXI, 42. Voir M. Holleaux, « La clause territoriale du traité d'Apamée (188 av. J.-C.) », *REG*, 44, 1931, p.304-319 et *REG*, 45, 1932, p.7-31, A.M. Mc Donald, « The treaty of Apamée », *JRS*, 57, 1967, p.1-8 et A. Giovanni, « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236,

1026 Du même avis, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.325 et M.G. Morgan, *Historia*, 39, 1990, p.37-76.

1027 Polybe, XXIX, 27,2 : ὁ Ποπίλιος ὁ τῶν Ῥωμαίων στρατηγός, τοῦ βασιλέως πόρρωθεν ἀσπάζομένου διὰ τῆς φωνῆς καὶ τὴν δεξιὰν προτεινόντος.

royaume vassal de Rome¹⁰²⁸, ne devant son salut qu'à l'intervention des Romains. Et enfin, c'est en 168 que les relations entre Pergame et Rome prennent un tournant décisif, avec la méfiance désormais ouvertement affichée par les Romains envers Eumène II¹⁰²⁹.

L'activité de Rome en Méditerranée orientale est un thème essentiel des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe. Cette activité peut se découper en deux aspects : la diplomatie menée par Rome auprès des cités et confédérations de cités grecques et des monarchies hellénistiques et la troisième guerre de Macédoine. Le récit du déroulement de ce conflit entre Rome et Persée ayant quasiment disparu chez Polybe, hormis quelques rares extraits¹⁰³⁰, le thème majeur de l'activité romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée entre 188 et 168, d'après Polybe, se trouve donc être la diplomatie. Ce constat, après une étude approfondie du texte polybien sur ce sujet, nous amène à une question qui nous semble être au cœur de la diplomatie romaine sur ces deux décennies : Rome, par son entrée en scène dans le monde hellénistique, et par l'évolution de sa politique et de son impérialisme, a-t-elle régulé ou dérégulé les relations entre les cités et confédérations de cités grecques d'un côté, et les monarchies hellénistiques de l'autre ?

La première chose que l'on peut noter, c'est que Rome a donné l'impression, en tout cas dans les premières années qui ont suivi Apamée, d'inverser le rapport de forces existant, en soutenant les confédérations de cités grecques face aux monarchies hellénistiques et en obligeant celles-ci à se soumettre à ses volontés. Cela a surtout été le cas avec Philippe V et l'affaire de l'occupation des cités du littoral thrace par la Macédoine à la suite de la guerre contre Antiochos III. Même si le récit de Polybe est fragmentaire, nous pouvons signaler que l'historien grec nous relate l'audience d'un grand nombre d'ambassades grecques par le Sénat romain entre 188 et 180¹⁰³¹, insistant longuement sur la position d'arbitre de Rome, qui se trouve être ainsi la puissance dominante du bassin méditerranéen, chargée de réguler les relations entre les cités grecques et les monarchies hellénistiques, ce qu'elle a essayé de faire sans pour autant intervenir de façon trop directe. Cette situation a été possible grâce aux victoires successives des Romains sur les Macédoniens et les Séleucides, qui ont permis à Rome de faire craindre sa puissance militaire aux monarchies

1028 Voir E. Manni, « L'Egitto tolemaico nei suoi rapporti politici con Roma », *RF*, 27, 1949, p.79-106, Éd. Will, *Histoire politique*, p.323, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.685-696 et A. Lampela, *Rome and the Ptolemies of Egypt : the development of their political relations, 273-80 B.C.*, 1998.

1029 Polybe, XXIX, 6,4 : Εὐμένην δὲ τὰς μεγίστας χρείας σφίσι παρεσχημένον καὶ πλεῖστα συνηρηκότεν ἔν τε τοῖς πρὸς Ἀντίοχον καὶ κατὰ τὸν <πρὸς τὸν> Περσέα πόλεμον οὐ μόνον τῆς εἰς τὴν Ῥώμην ἀναβάσεως ἐκόλυσαν, ἀλλὰ καὶ προσέταξαν μέσου χειμῶνος ὄντος ἐν ἡμέραις τακταῖς ἐκχωρεῖν ἐξ Ἰταλίας.

1030 Au sujet de Tite-Live, complétant Polybe sur le récit de la troisième guerre de Macédoine, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.124, qui a relevé les passages de Tite-Live s'inspirant sans doute du récit de l'historien grec.

1031 Voir *supra* p.63-68 et tableau en annexe p.500-503.

hellénistiques et de se présenter aux yeux des Grecs comme le défenseur de leurs libertés, ce qui était confirmé par la déclaration de T. Quinctius Flaminius en 196 à Corinthe¹⁰³².

Comme nous l'avons précisé, Rome, malgré cette position d'arbitre et de puissance dominante du bassin méditerranéen, ne souhaitait pas intervenir de façon trop directe en Orient et a donc cherché à réguler la situation par l'envoi de missives, d'ambassades, de commissions d'enquête, afin d'indiquer les volontés de Rome, d'obtenir davantage d'informations sur les sujets abordés par les ambassades étrangères se présentant devant le Sénat, ou bien simplement pour gagner du temps et attendre de voir comment la situation évoluait.

D'après le récit de Polybe, qui n'analyse visiblement pas la politique romaine, hormis dans le cas de l'ambassade de Callicratès, Rome souhaite implanter, ou renforcer des partis pro-romain au sein des confédérations de cités grecques, et même au sein des monarchies hellénistiques. C'est notamment le cas avec Démétrios, fils de Philippe V, à la suite de son ambassade à Rome en 183, mais nous pouvons aussi ajouter le cas d'Antiochos IV, otage à Rome pendant plusieurs années après Apamée, qui n'a pas cherché à s'opposer aux Romains après son accession au trône en 175, ainsi que Démétrios, fils de Séleucos IV, envoyé comme otage à Rome pour remplacer Antiochos IV. Cela nous permet de souligner l'importance des otages dans la politique romaine¹⁰³³, surtout lorsqu'il s'agit d'otages princiers, comme les deux Démétrios ou Antiochos IV, car ce sont des vecteurs de la romanisation et la possibilité pour Rome, lorsque les otages en question retournent chez eux, de les voir cristalliser autour de leur personne les sentiments pro-romain de leur État, ce qui a semblé être le cas pour Démétrios, malgré sa fin brutale. C'est la politique qui est préconisée par T. Quinctius Flaminius, pour contrôler la situation à distance, et le récit de Polybe nous permet de remarquer ses quelques interventions qui vont dans ce sens, comme son insistance auprès du Sénat pour demander le retour de Zeuxippos en Béotie, ou bien ses entretiens secrets avec Démétrios, même si l'historien grec y voit plutôt la preuve que Rome désire soutenir Démétrios dans son aspiration à la royauté¹⁰³⁴.

Polybe relève toutefois que l'attitude de Rome, notamment envers les cités grecques, va progressivement évoluer, mais il attribue cet état de fait à l'intervention néfaste de Callicratès en 180¹⁰³⁵, sans comprendre que Rome s'adapte aux réactions des cités grecques qui s'opposent, dans la mesure de leurs moyens, aux volontés de Rome, en se basant sur des arguments juridiques pour

1032 Polybe, XVIII, 44-46.

1033 Sur ce sujet, nous renvoyons notamment à C.L. Walker, *Hostages in Republican Rome*, University of North Carolina, 1980, M.J. Moscovich, « Hostage princes and Roman imperialism in the second century B.C. », *Échos du monde Classique*, 27, 1983, p.297-309, S. Ndiaye, « Le recours aux otages à Rome sous la république », *Dialogues d'histoire ancienne*, 21.1, 1995, p.149-165 et J. Allen, *Hostages and hostage-taking in the Roman Empire*, New-York, Cambridge University Press, 2006.

1034 Polybe, XXIII, 2,9 et 3,8. Voir *supra* p.166-171.

1035 Polybe, XXIV, 10,1-12.

justifier leur position, ce qui met progressivement en lumière l'échec de la politique préconisée par T. Quinctius Flaminius. Si Polybe ne fait la remarque que pour le cas des cités grecques, et principalement pour la Confédération achéenne, c'est bien entendu parce qu'il est directement concerné, que Callicratès est un ennemi politique de son père Lycortas et de lui-même, et qu'il est plus facilement au courant de ce qui se passe au sein de la Confédération achéenne qu'au sein des différentes monarchies hellénistiques. Cependant, son récit concernant la Confédération manque singulièrement d'objectivité, comme nous l'étudierons plus tard, ce qui fausse son analyse.

Polybe ne s'intéresse pas, en tout cas dans les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires* dont nous disposons, aux raisons de l'échec de la politique de T. Quinctius Flaminius, et donc aux raisons de l'évolution de la politique de Rome dans le monde hellénistique vers 180. Néanmoins, son récit nous permet d'en comprendre certaines causes. Ce qui nous semble assez évident, c'est que l'une des principales raisons de l'échec de la politique de T. Quinctius Flaminius est la différence entre les mentalités grecque et romaine. Ce constat est bien visible dans plusieurs cas, comme l'épisode du don de la Lycie à Rhodes, où la réponse des commissaires romains est comprise de façon très différente par les Rhodiens et les Lyciens, alors que pour les Romains les deux positions n'étaient pas incompatibles¹⁰³⁶. Nous pouvons aussi noter les cas où les confédérations de cités grecques s'opposent aux volontés romaines, sur la base d'arguments juridiques¹⁰³⁷. Pour les Grecs, et pour Polybe, c'est ce qui doit prévaloir, alors que pour Rome, ce qui doit passer en priorité, ce sont ses intérêts propres, qu'ils soient clairement exprimés ou non.

L'échec de la politique de T. Quinctius Flaminius amène donc une évolution de la politique romaine en Orient : elle se fait plus ferme, plus intransigeante, aussi bien envers les Grecs que les monarchies hellénistiques, et même envers les alliés de Rome, comme nous l'avons développé. Rome n'accepte plus la neutralité affichée des confédérations de cités grecques, notamment au début de la troisième guerre de Macédoine, ce que Polybe exprime très clairement : « Et ils montrèrent à tous qu'ils étaient non moins mécontents de ceux qui se retiraient de l'administration des affaires que de ceux qui s'opposaient manifestement à Rome¹⁰³⁸ ». Hormis ce passage, les effets de ce changement de politique de Rome sont assez difficiles à percevoir, car le texte de Polybe est très incomplet, et c'est de plus un sujet sur lequel l'historien grec s'attarde assez peu, puisqu'il rejette principalement la faute sur Callicratès, plutôt que de s'intéresser à l'évolution de l'impérialisme romain.

1036 Voir *supra* p.97-102.

1037 Le cas le plus marquant est celui de l'ambassade de Q. Caecilius Metellus en Grèce, lorsque les dirigeants achéens refusent de réunir l'assemblée pour lui, car il n'apporte pas d'instructions écrites de la part du Sénat. Polybe, XXII, 11,1-15.

1038 Polybe, XXVIII, 3,5 : Καὶ δῆλοι πάντων ἦσαν δυσαραεστούμενοι τοῖς ἀναχωροῦσιν οὐχ ἧττον ἢ τοῖς ἐκφανῶς ἀντιπράττουσιν.

Il faut donc se poser la question du pourquoi de cette évolution. Ce que l'on apprend du récit de Polybe, même si celui-ci ne s'attarde pas sur la question, c'est que Rome cherche à limiter autant que possible l'influence des autres entités politiques dans le bassin oriental de la Méditerranée, aussi bien ses ennemis que ses alliés, ce que Pergame et Rhodes vont apprendre à leurs dépens¹⁰³⁹. Le cas le plus révélateur est notamment celui de Pergame, avec Eumène II qui voit progressivement ses relations avec les Romains se dégrader, alors qu'il essaye d'agrandir son territoire et son influence, tout en restant fidèle à Rome. Malgré cette volonté, le Sénat romain cherche toujours à justifier sa conduite, pour apparaître dans son bon droit devant les Grecs, ce qui explique les prétextes trouvés face à Rhodes et Pergame, et que nous rapporte Polybe : les négociations secrètes entre Eumène II et Persée ; l'ambassade rhodienne venue proposer la médiation dans la troisième guerre de Macédoine et introduite devant le Sénat après la victoire romaine à Pydna. Ces deux cas nous permettent de signaler que Polybe n'est pas objectif sur ce sujet, et cherche à légitimer l'attitude des Romains, alors que l'analyse des faits montre assez clairement que les prétextes avancés sont peu crédibles¹⁰⁴⁰.

La volonté de Rome de limiter l'influence de la Macédoine est particulièrement visible, avec le grand nombre d'événements rapportés par Polybe qui concernent les relations entre Romains et Macédoniens. Face à Philippe V, le récit de Polybe nous montre que Rome a pu se présenter comme le défenseur de la liberté des cités grecques, mais la situation a été plus compliquée avec Persée, qui a utilisé la diplomatie pour augmenter l'influence de la Macédoine en Grèce, mettant en péril l'équilibre fragile instauré par Rome avec la présence de partis pro-romain au sein des élites des confédérations de cités grecques.

La solution au problème posé par Persée, choisie par le Sénat, a été de lui déclarer la guerre, sous des prétextes fallacieux¹⁰⁴¹. L'analyse de Polybe à ce sujet, cependant, dédouane les Romains de toute responsabilité, faisant reposer celle-ci sur les épaules de Philippe V, dont le projet aurait été mis à exécution par Persée¹⁰⁴². Mais l'attitude de ce dernier, telle qu'elle est rapportée par Polybe lui-

1039 Nous pouvons signaler l'expression, qui nous semble parfaitement correspondre à la situation, de C. Grandjean, G. Hoffmann, L. Capdetrey et J.-Y. Carrez-Maratray, *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.174 : « les Romains n'avaient plus besoin de *philoï* en Orient (comme ils le firent comprendre aux Attalides et aux Rhodiens) ».

1040 Sur l'analyse de ces prétextes, rapportés rapidement par Polybe (XXII, 7,1-8), voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.134-137.

1041 P. Pédech, *op.cit.*, p.124-125, note à ce sujet : « Ce mécontentement provoque dans nombre de cités d'âpres luttes entre les partis nationaux et les partis proromains, ce qui a pour conséquence d'encourager Persée à la guerre et les Romains à détruire la puissance autour de laquelle les résistances se sont cristallisées ». Si nous sommes d'accord avec son appréciation des raisons du Sénat à vouloir la guerre contre la Macédoine, en revanche nous trouvons imprudent d'affirmer que Persée souhaitait la guerre contre les Romains ; nous avons montré en effet que Polybe, pourtant loin d'être partisan de Persée, révèle au contraire que le roi de Macédoine a cherché autant que possible à éviter le conflit, et que si, à terme, il voulait la guerre, il ne la désirait en tout cas pas en 171, lorsque les Romains la lui ont déclarée (voir *supra* p.174-176).

1042 Polybe, XXII, 7,10.

même, contredit le raisonnement de l'historien grec qui ne tient pas compte des motivations des Romains, alors que ce sont pourtant eux qui ont déclaré la guerre. Nous pouvons y voir une volonté de Polybe de dédouaner les Romains, sans pour autant rejoindre l'annalistique romaine qui rejette la faute sur Persée. La défaite de la Macédoine a brisé l'équilibre en Grèce, où Rome n'a désormais plus d'opposition après la déportation des hommes politiques achéens, dont Polybe, mais aussi en Asie, avec l'épisode du cercle de C. Popilius Laenas qui en quelque sorte complète les effets de Pydna¹⁰⁴³, assure la domination de Rome sur l'Égypte lagide, et confine les prétentions des Séleucides à la partie orientale de leur royaume. Si le cercle de C. Popilius Laenas n'est pas aussi important que Pydna, puisque sans la victoire de L. Aemilius Paullus sur Persée il n'y aurait pas eu de cercle, et que, de plus, la monarchie séleucide n'a pas été supprimée, au contraire de la monarchie macédonienne, il reste toutefois que c'est un épisode essentiel dans l'évolution de l'impérialisme romain en Méditerranée. Nous voyons un légat romain, mandaté par le Sénat, forcer un souverain hellénistique à abandonner ses projets militaires, sous la pression diplomatique de Rome, pression renforcée par la nouvelle récente de la victoire des légions romaines face à l'armée macédonienne.

L'année 168 est véritablement une année charnière pour la domination romaine dans le bassin oriental de la Méditerranée, ce qui est aussi le point de vue de Polybe, puisqu'il souhaitait, au départ, arrêter son œuvre à cette date. Toutes les puissances du monde hellénistique voient leur relations avec les Romains changer en leur défaveur¹⁰⁴⁴. Il est très clair qu'à partir de 168, Rome remplace les monarchies hellénistiques en tant que puissance dominante, mais la différence est qu'il n'y a pas de garnisons romaines dans les cités grecques, du moins à ce moment-là. Polybe ne voit pas cet aspect de la question, il ne comprend pas que Rome prend la place des monarchies hellénistiques, puisque Rome est une cité, par nature différente des monarchies donc. Ce point est très clair quand il explique, lors d'un passage où il relate un débat ayant eu lieu au sein de la Confédération achéenne, que les intérêts des monarchies sont différents de ceux des cités : « Les menées des rois et celles des républiques sont par nature contraires¹⁰⁴⁵ ».

Pour conclure sur la politique de Rome entre 188 et 168, d'après les livres XXII à XXIX des *Histoires*, nous pouvons dire que le récit de Polybe nous montre que Rome a dérégulé la situation politique existante entre les monarchies hellénistiques et les confédérations de cités grecques, ce qui lui a permis de remplacer les monarchies, sans pour autant les avoir supprimées, par ses victoires

1043 Nous pouvons aussi reprendre ici l'expression de C. Habicht, « The Seleucids and their rivals », *CAH²*, VIII, Cambridge, 1989, p.344 : « Since the king was under no obligation to respect the integrity of Egypt, it has rightly been said that the Roman demand in 168 added « a new clause » to the treaty of 188 ».

1044 Pour un bilan de la situation en Orient suite à la victoire romaine sur la Macédoine, voir également E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.96-113.

1045 Polybe, XXII, 9,6 : Τῶν δὲ πραγμάτων ἐναντίαν φύσιν ἐχόντων τοῖς τε βασιλεῦσι καὶ ταῖς δημοκρατίαις.

aussi bien militaires que diplomatiques. Et donc, à partir de 168, c'est Rome qui peut réguler la situation, mais à son avantage, dans son intérêt propre, en évitant toute croissance d'un potentiel rival dans le bassin oriental de la Méditerranée. Cet état de la situation n'a pas été vu par Polybe¹⁰⁴⁶, dans ce qu'il nous reste de son texte, puisqu'il présente Rome comme le défenseur de la liberté des Grecs, justifiant l'évolution de la politique romaine par l'intervention néfaste de Callicratès¹⁰⁴⁷, pour ce qui concerne les cités grecques, ou par les mauvaises attitudes des monarchies hellénistiques et de Rhodes, reportant les responsabilités de la troisième guerre de Macédoine sur Philippe V sans aborder la question des motivations romaines¹⁰⁴⁸. Cette attitude de l'historien grec reste cohérente avec le but qu'il s'est fixé dès le début de son œuvre, c'est-à-dire montrer comment Rome est devenue maîtresse du bassin méditerranéen¹⁰⁴⁹, mais cela lui fait parfois occulter la réalité des faits et l'amène à les adapter, à les interpréter de manière à ce qu'ils soutiennent les raisonnements qu'il avance, malgré sa volonté affirmée de rester objectif autant que possible. Cette réalité, c'est l'évolution de l'impérialisme romain qui, d'abord défensif, se fait progressivement plus agressif après la deuxième guerre de Macédoine. Cette évolution est l'une des principales causes de la guerre opposant les Romains à Persée et mettant un terme à la maison royale macédonienne en 168.

1046 Voir, pour une étude plus large de cette question, M. Dubuisson, « La vision polybienne de Rome » dans H. Verdin *et al.* (éd.), *Purposes of History : studies in Greek historiography from the 4th to the 2nd centuries BC*, Leuven, 1990, p.233-243.

1047 Voir P.S. Derow, « Polybios and the Embassy of Kallikrates », dans *Essays presented to C.M. Bowra*, Oxford, 1970, p.12-23 et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.291-306.

1048 Comme le souligne J.-L. Ferrary, « Le jugement de Polybe sur la domination romaine : état de la question », dans J.S. Yanguas et E. Torregaray Pagola (éd.), *Polibio y la peninsula Ibérica*, Vitoria, Universidad del País Vasco, 2003, p.26, il arrive à Polybe de reconnaître que les Romains ont plusieurs fois agi en fonction de leurs intérêts, comme pour le cas du conflit entre Carthage et Massinissa. En revanche, pour les livres qui nous concernent, nous ne trouvons aucun épisode où Polybe le reconnaît (hormis à la suite de l'ambassade de Callicratès, comme nous l'avons expliqué).

1049 Polybe, I, 1,5 : γινῶναι πῶς καὶ τίνοι γένοιτο πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τῆς οἰκουμένην ἐν οὐχ ὀλίγα πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων.

Résumé :

La victoire des Romains sur les Séleucides à Apamée en 188 av. J.-C. leur permet d'acquérir le statut de puissance dominante du bassin méditerranéen, au détriment des monarchies hellénistiques et des confédérations de cités grecques. Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, dont les fragments qui nous sont parvenus proviennent des *Excerpta Constantiniana*, Polybe nous décrit les événements qui ont suivi, jusqu'à la victoire de Rome sur la Macédoine de Persée en 168. Il cherche à justifier l'attitude des Romains, rejetant la responsabilité du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine sur Philippe V. Le récit de Polybe, bien que manquant parfois d'objectivité, est cependant très intéressant pour comprendre à la fois la diplomatie des Romains dans l'Orient méditerranéen et la politique menée par les Achéens, placés entre Rome et les monarchies hellénistiques. Il montre principalement que, comme les autres Grecs, il n'a pas perçu l'évolution de l'impérialisme romain, un impérialisme défensif qui n'accepte plus que l'on puisse nuire, même indirectement, à ses intérêts. Cette description des événements politiques et militaires s'accompagne d'un certain nombre de jugements et de leçons de Polybe. Ils nous permettent de mieux cerner sa vision de l'homme politique idéal et révèlent parfaitement la cohérence des livres XXII à XXIX avec le reste des *Histoires*, malgré le statut particulier de ces livres puisqu'ils correspondent à la totalité de la carrière politique de Polybe en Grèce, avant son exil à Rome de 168 à 151.

Titre : **Historical compound commentary on *Histories* of Polybius**

Summary :

The Roman's victory over the Seleucids at Apamea in 188 B.C. offers them the chance to become the most powerful force of the Mediterranean area, overtaking hellenistic monarchies and confederations of Greek cities domination. In the books XXII through XXIX of *Histories*, from which the fragments that remain today come from the *Excerpta Constantiniana*, Polybius describes the following events until the Roman victory over Perseus' Macedonia in 168 B.C. He tries to justify the Roman behaviour and accuses Philippe V of being the one who pulled the trigger of the Third Macedonian War. Polybius' story, although its lack of objectivity is sometimes obvious, is an interesting resource to understand both Roman diplomacy across the Oriental Mediterranean area and the Achean politic between Rome and the hellenistic monarchies. It mainly reveals that, as any other Greek, Polybius couldn't detect the rise of the Roman imperialism, an defensive imperialism that does not accept, even indirectly, that its interests might be harmed. The description of these political and military events comes with a number of judgements and lessons from Polybius. Thanks to those, we can better understand his vision of the ideal political man. Moreover, they perfectly reveal the consistency between the books XXII through XXIX and the rest of *Histories*, despite the particular status of these books since they match Polybius' entire political career in Greece, before his exile in Rome from 168 to 151 B.C.

Discipline : Histoire Ancienne

Mots-clés : Polybe ; guerre ; diplomatie ; confédérations ; monarchies hellénistiques ; cités ; Rome ; impérialisme.

U.F.R. Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés – Université Paris 13 – 99, av. Jean-Baptiste Clément, 93430 - Villetaneuse

Université Paris XIII - Nord
U.F.R. Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés
École Doctorale Érasme

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS XIII

Discipline : Histoire Ancienne

présentée et soutenue publiquement

par

Alexandre HÉLIN

le 26 janvier 2015

**COMMENTAIRE HISTORIQUE COMPOSÉ DES LIVRES XXII À
XXIX DES *HISTOIRES* DE POLYBE**

II

***Thèse dirigée par* Michel MOLIN**

JURY

M. Giovanni BRIZZI, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de Bologne

M. Jean-Yves CARREZ-MARATRAY, Professeur d'Histoire et d'Archéologie des mondes grecs et hellénistiques à l'Université de Paris XIII - Sorbonne-Paris-Cité

Mme Marianne COUDRY, Professeur émérite d'Histoire romaine à l'Université de Haute-Alsace

M. Éric FOULON, Professeur de langue et littérature grecque à l'Université Toulouse II – Le Mirail

M. Michel MOLIN, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de Paris XIII - Sorbonne-Paris-Cité

Mme Michèle TRANNOY, Professeur d'Histoire romaine à l'Université de Paris IV - Sorbonne

Deuxième partie : La diplomatie dans le monde hellénistique, entre 188 et 168 : une tradition de régulation des relations entre cités et souverains.

De la même manière que la grande majorité des événements relatifs à l'évolution de la politique romaine, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, concernent les actions diplomatiques des Romains, les épisodes que nous rapporte l'historien grec, pour ce qui est de l'activité des confédérations de cités grecques et des monarchies hellénistiques, sont surtout des récits d'ambassades, envoyées par les Achéens auprès du Sénat romain, ou par les monarchies hellénistiques auprès des Achéens. Si ce n'est pas l'exclusivité du récit polybien, ce qui est bien visible par la nature de certains passages, comme les quelques fragments qu'il nous reste du livre XXVI, avec le portrait d'Antiochos IV, il est tout de même clair que la diplomatie menée aussi bien par les cités et confédérations de cités grecques que par les monarchies hellénistiques tient une place essentielle dans le travail de Polybe, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, Polybe cherche à écrire une histoire universelle¹⁰⁵⁰, et même s'il souhaite montrer comment Rome est devenue maîtresse du bassin méditerranéen en l'espace de cinquante-trois années, il ne peut dissocier l'histoire du monde hellénistique de l'histoire romaine, qui sont étroitement liées à partir de la deuxième guerre punique. De plus, la période 188-168 est ce qu'on peut appeler une transition entre deux guerres, celle des Romains contre Antiochos III, qui se termine par le traité d'Apamée en 188, et la troisième guerre de Macédoine qui voit la défaite de Persée et la chute de la maison royale macédonienne. Il est donc logique que cette période soit surtout marquée par l'activité diplomatique des différentes puissances du bassin oriental de la Méditerranée, avec le facteur nouveau qu'est la domination de Rome qui a vaincu en une décennie, de 197 à 188, les deux monarchies hellénistiques les plus importantes, même si celles-ci conservent encore une influence certaine. Ensuite, il faut bien entendu signaler que Polybe, homme politique achéen qui a commencé sa carrière politique vers 180¹⁰⁵¹, était particulièrement bien placé pour être au courant de l'activité diplomatique de la Confédération achéenne, et des ambassades envoyées par les monarchies hellénistiques auprès de celle-ci, ce qui explique évidemment la profusion des détails dont nous disposons à ce sujet, avec le récit des débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération, à la suite d'exigences romaines, ou de requêtes d'Eumène II de Pergame, par

1050 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.496-514, et É. Foulon, « Polybe et l'histoire universelle », dans F. Chamoux (dir.), *Histoire et historiographie dans l'Antiquité : actes du 11ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer, 13-14/10/2000*, Paris, De Boccard, 2001.

1051 Voir notamment P. Pédech, « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p.145-146 et « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.252-259.

exemple. Et enfin, si nous disposons principalement de récits d'ambassades au sein du monde hellénistique entre 188 et 168 av. J.-C., c'est évidemment parce que l'essentiel des fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe proviennent des recueils des *Excerpta Constantiniana*, le *De legationibus Romanorum ad gentes* et le *De legationibus gentium ad Romanos*¹⁰⁵².

Tout ceci nous permet donc d'avoir à notre disposition, par le récit de Polybe, un nombre relativement conséquent d'informations sur la situation politique générale du monde hellénistique et sur son évolution, dans la première moitié du II^{ème} siècle av. J.-C. Toutefois, il nous faut bien entendu aborder ce récit avec prudence. En effet, il est nécessaire, tout d'abord, de garder à l'esprit que le texte de Polybe est justement incomplet, et qu'il peut ne pas refléter totalement la vérité des événements. De plus, comme nous le verrons avec le cas de l'ambassade de Callicratès auprès du Sénat romain en 180, Polybe, grâce à sa position privilégiée qui lui permet de nous fournir de nombreuses précisions, à partir de sources de première main ou bien quand il a lui-même assisté aux événements, peut difficilement rester objectif en ce qui concerne les actions diplomatiques de la Confédération achéenne, puisque celles-ci ont été largement influencées par Philopoïmen, par Lycortas son père, ou bien parfois par lui-même.

En tenant compte des éléments que nous venons de signaler, qui montrent bien que la Confédération achéenne tient évidemment, si l'on excepte Rome, une place centrale dans le récit polybien, nous pouvons diviser notre étude sur la diplomatie dans le monde hellénistique en deux points principaux : tout d'abord, l'évolution de la politique menée par la Confédération achéenne vis-à-vis de Rome, en nous interrogeant notamment sur la nature même de cette politique, qui oscille entre acceptation et résistance envers la domination romaine¹⁰⁵³. Le récit de Polybe nous éclaire particulièrement sur ce sujet, même s'il faut le prendre avec prudence comme nous l'avons déjà signalé. Nous avons montré que Rome, au début du II^{ème} siècle av. J.-C., avait progressivement remplacé, sans les supprimer, les monarchies hellénistiques. Ainsi, l'influence des Romains et leur contrôle sur les affaires de Grèce rendent indispensable l'étude de la diplomatie achéenne vis-à-vis de Rome, pour mieux comprendre la nature des relations entretenues par les Achéens avec les monarchies de la Méditerranée orientale. Cette politique achéenne forme en effet un tout relativement cohérent, si l'on tient compte des oppositions entre les différents partis de la

1052 Voir notre introduction *supra* p.2-3.

1053 N. Kashtan, *Ktèma*, 7, 1982, p.219-220, résume les raisons de cette situation en signalant que « la politique de Rome en Achaïe entre 201 et 180 av. J.-C. oscille à plusieurs reprises entre deux extrêmes : une politique active exprimée dans l'alliance, dans la coopération, dans l'envoi de nombreuses ambassades consulaires, et d'autre part une passivité tactique qui est un mélange d'indécision politique et d'incapacité ou d'absence de détermination à imposer un règlement en Achaïe et dans le Péloponnèse. L'ambiguïté de cette politique débouche, dans le cas de la Ligue achéenne, sur un conflit permanent. Ce conflit est aussi le résultat de la conviction d'une partie suffisamment importante des chefs achéens que leur sécurité repose sur la protection romaine ». Nous verrons plus en détail par la suite les conditions de ce conflit existant au sein des élites dirigeantes de la Confédération achéenne.

Confédération. Ensuite, nous étudierons l'activité diplomatique des monarchies hellénistiques auprès des confédérations de cités grecques, puisqu'entre 188 et 168, Polybe nous rapporte des ambassades, de chaque monarchie hellénistique du bassin oriental de la Méditerranée, qui se sont présentées devant l'assemblée de la Confédération achéenne, pour des sujets relativement variés. Nous chercherons à comprendre, à travers le récit de Polybe, comment fonctionnait la diplomatie des cités grecques avec les monarchies hellénistiques. Pour cela, nous étudierons donc séparément les relations qu'ont eues les Grecs avec les différentes monarchies hellénistiques au cours de ces deux décennies.

Chapitre 1 : La Confédération achéenne, entre résistance et acceptation de la domination romaine.

Si les relations entre Rome et la Confédération achéenne sont bien entendu plus anciennes que 188¹⁰⁵⁴, nous n'allons pas pour autant remonter plus haut pour étudier la diplomatie des Achéens envers les Romains. Nous nous contenterons juste de mentionner qu'un traité avait été conclu, vers 190¹⁰⁵⁵, et nous verrons un peu plus tard, brièvement, le cas particulier de Lacédémone vis-à-vis de Rome et des Achéens, puisque les Lacédémoniens, avec Nabis, ont été en guerre contre ceux-ci en 195¹⁰⁵⁶. La position de Polybe, homme politique achéen, qui a participé aux débats et aux décisions prises par la Confédération achéenne au cours de la période que nous étudions, amène forcément les Achéens à se retrouver au premier plan de son récit, puisque les passages les concernant sont particulièrement nombreux, et surtout très détaillés. L'historien grec a évidemment pu bénéficier de source de première main, puisqu'il a assisté en personne à la plupart des assemblées de la Confédération qu'il nous relate, et quand il ne se trouvait pas présent, son père Lycortas ou bien Philopoïmen y étaient, et pouvaient lui faire un récit détaillé de ce qui s'était déroulé. Toutefois, cette position l'a amené à se heurter à l'écueil de la subjectivité. En effet, comme nous le verrons en détail plus tard, son récit des événements est, dans certains cas, orienté par ses affinités, comme

1054 La proclamation de T. Quinctius Flaminius à Corinthe en 196 est une étape essentielle dans l'évolution des rapports entre Grecs et Romains (Polybe, XVIII, 44-46).

1055 Pour la date précise de cette alliance, voir M. Holleaux, *REG*, 34, 1921, p.421 et J.A.O. Larsen, *CPh*, 30, 1935, p.193-214, qui proposent l'année 196, ou E. Badian, « The Treaty between Rome and the Achaean League », *JRS*, 42, 1952, p.76-80 qui suggère plutôt une date entre novembre 192 et le printemps 191.

1056 La bibliographie sur cette question est relativement conséquente, et ne concerne pas directement notre sujet, puisque antérieure à 188, mais nous pouvons tout de même rapidement citer J. Briscoe, « Flaminius and Roman politics, 200-189 B.C. », *Latomus*, 31, 1972, p.22-53, J.-G. Texier, « Un aspect de l'antagonisme de Rome et de Sparte à l'époque hellénistique : l'entrevue de 195 av. J.-C. entre T. Quinctius Flaminius et Nabis », *REA*, 78-79, 1976-77, p.145-154, M. Bonnefond-Coudry, « Mythe de Sparte et politique romaine : les relations entre Rome et Sparte au début du IIe siècle av. J.-C. », *Ktéma*, 12, 1987, p.81-110 et E. Lévy, « La Sparte de Polybe », *Ktéma*, 12, 1987, p.63-79.

pour l'ambassade de Callicratès en 180, qui est l'exemple le plus évident. Plus généralement, il cherche autant que possible à justifier l'attitude des Grecs, et des Achéens en particulier, ce qui montre que cette partie de son récit s'adresse plutôt à un lecteur romain, pour éviter que celui-ci ne condamne trop sévèrement l'attitude des Grecs qui ont pu s'opposer aux volontés romaines¹⁰⁵⁷.

Nous allons donc, pour le moment, nous intéresser en premier lieu à la politique de la Confédération achéenne, telle que nous la décrit Polybe, vis-à-vis de Rome, en prenant les événements dans l'ordre chronologique, de la même façon que nous avons étudié, dans notre chapitre précédent, la politique romaine envers les confédérations de cités grecques. Il est nécessaire de commencer par analyser la politique achéenne envers Rome car le statut des Romains après Apamée amène aussi bien les monarchies hellénistiques que les confédérations de cités grecques à tenir compte de ce nouveau facteur, l'aggravation de la domination romaine. Pour cela, nous étudierons tout d'abord le cas de l'intégration des cités de Lacédémone et Messène au sein de la Confédération, qui est une des affaires sur laquelle Polybe nous renseigne le mieux, puis nous analyserons le récit que l'historien grec nous fait de l'ambassade de Callicratès¹⁰⁵⁸, avant de nous attarder sur la politique de la Confédération achéenne lors de la troisième guerre de Macédoine, cas particulier ici puisque Polybe y est intervenu en personne à plusieurs reprises¹⁰⁵⁹, comme il le rapporte lui-même. Si nous concentrons notre propos sur la Confédération achéenne, en laissant de côté les autres confédérations de cités grecques comme les Étoliens ou les Béotiens, c'est parce que Polybe ne nous fournit quasiment aucun renseignement sur ce sujet, traitant uniquement de la politique menée par les Achéens, qui forment la confédération de cités la plus importante du monde grec à cette époque.

Enfin, en ce qui concerne les relations diplomatiques des Achéens avec les différentes monarchies hellénistiques, sur lesquelles Polybe nous donne quelques renseignements, même s'il s'attarde surtout sur les débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération, nous les étudierons en détail plus tard¹⁰⁶⁰. Nous analyserons plus généralement la diplomatie des monarchies hellénistiques auprès des cités grecques et ce que le texte polybien nous permet d'apprendre sur la situation politique générale dans le bassin oriental de la Méditerranée, avec l'arrivée des Romains qui bouleverse l'équilibre existant.

1057 Voir notamment Polybe, XXVII, 10-11 et notre analyse sur ce sujet *infra* p.263-269.

1058 Polybe, XXIV, 8-10.

1059 Voir *infra* p.253-263.

1060 Voir *infra* p.272-326.

A) *Philopoïmen et la politique indépendante de la Confédération achéenne.*

Le personnage que l'on pourrait qualifier de central par son rôle joué dans l'orientation de la politique de la Confédération achéenne au début du II^{ème} siècle av. J.-C., c'est bien entendu Philopoïmen¹⁰⁶¹, qui revient à de multiples reprises dans le texte polybien. S'il est évidemment clair que Polybe est admiratif de cet homme politique achéen¹⁰⁶², cela n'enlève rien à l'influence qu'il a pu avoir dans le Péloponnèse, du fait déjà de ses nombreuses élections à la stratégie au sein de la Confédération achéenne¹⁰⁶³.

Nous avons, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, deux dossiers bien distincts qui concernent Philopoïmen. Il s'agit tout d'abord de son rôle dans l'affaire de l'intégration des cités de Lacédémone et de Messène dans la Confédération achéenne, et les relations difficiles que cet épisode a pu engendrer avec les Romains¹⁰⁶⁴. Le deuxième dossier est l'analyse que fait Polybe de la politique menée par Philopoïmen, en la comparant avec celle d'Aristainos¹⁰⁶⁵. Si nous avons choisi d'associer ces deux sujets, c'est d'une part, comme nous l'avons précisé, que Philopoïmen se trouve en être l'acteur principal, en ce qui concerne les Achéens, et d'autre part, le conflit entre la Confédération achéenne et Lacédémone et Messène est le plus parfait exemple de la volonté des Achéens, par l'intermédiaire de Philopoïmen et son parti, de résister à l'ingérence progressive de Rome dans la situation politique du Péloponnèse, et c'est aussi le seul exemple que nous rapporte l'historien grec pour ces années qui ont suivi Apamée. Quant au parallèle que fait Polybe, entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos¹⁰⁶⁶, il nous éclaire davantage sur la ligne directrice suivie par Philopoïmen face à Rome, ainsi que sur l'analyse qu'en fait Polybe, en tant qu'homme politique achéen, même s'il faut rester prudent puisqu'il était du parti de Philopoïmen, tout comme son père Lycortas, analyse qui a pu être faite avec un certain recul sur les événements, puisque écrite plus tardivement¹⁰⁶⁷.

De cette manière, nous nous intéresserons à l'évolution de la politique menée par la Confédération achéenne face à Rome, ce qui complète notre étude sur la politique romaine envers

1061 Voir principalement sur ce sujet l'ouvrage, bien qu'un peu daté mais toujours essentiel, de R.M. Errington, *Philopoemen*, Oxford, 1969, et L.-M. Günther, *NP*, 11, « Philopoemen », col. 88-89.

1062 Polybe, XXIII, 12,1-8. L'historien grec a de plus rédigé un « Éloge de Philopoïmen », qui n'est malheureusement pas parvenu jusqu'à nous. Voir P. Pédech, « Polybe et l'"Éloge de Philopoïmen" », *REG*, 64, 1951, p.82-83.

1063 Voir notamment A. Aymard, « Les stratèges de la confédération achaienne », *REA*, 30, 1928, p.1-62.

1064 Voir *supra* p.74-82.

1065 Polybe, XXIV, 11-13.

1066 Voir aussi Plutarque, *Philop.*, 17,3 et Pausanias, VIII, 51,4. Voir notamment A. Aymard, *Études d'Histoire ancienne*, Paris, 1967, p.57, P. Pédech, *La méthode historique*, p.417-418, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.218-220 et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.294-299.

1067 Comme le souligne J.-L. Ferrary, *op. cit.*, p.295, n°97 : « D'autres Achéens que Polybe, et Polybe lui-même, peut-être, en d'autres temps, auraient sans doute résumé de façon différente les analyses politiques des deux hommes d'État ».

les confédérations de cités grecques¹⁰⁶⁸. Nous analyserons comment elle a pu s'opposer, dans la mesure du possible, aux volontés romaines, et ce qu'ont pu être les conséquences d'une telle attitude. Il faut de plus souligner qu'elle n'emportait pas une adhésion unanime au sein de la Confédération achéenne, et cette division entre les partis achéens est un aspect important de la politique de la Confédération.

1°) La Confédération achéenne, Lacédémone et Messène.

Les extraits des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe concernant la politique menée par la Confédération achéenne envers les cités de Lacédémone et de Messène sont particulièrement nombreux. Aussi, nous allons tout d'abord rapporter les faits tels que l'historien grec nous les présente, avant de les analyser pour comprendre la nature de la politique achéenne lors de cette période¹⁰⁶⁹.

La première mention du texte polybien concernant les relations entre Lacédémone et la Confédération achéenne est au tout début du livre XXII, lorsque Polybe nous relate les conséquences du massacre de Compasion¹⁰⁷⁰. Selon lui, les Lacédémoniens se sont plaints à Rome à ce sujet, et en réaction à cela, Philopoïmen avait envoyé Nicodémos d'Élis comme ambassadeur à Rome¹⁰⁷¹, sans résultat visible puisque le consul M. Aemilius Lepidus avait envoyé une lettre de reproches adressée aux Achéens¹⁰⁷².

L'épisode suivant est davantage développé et Polybe nous rapporte la venue de Q. Caecilius Metellus en Grèce, après son ambassade auprès de Philippe V de Macédoine¹⁰⁷³, un passage que nous avons déjà étudié, mais en nous concentrant sur ce que cela nous révélait de la politique romaine¹⁰⁷⁴. L'historien grec s'attarde sur les dissensions qui peuvent exister au sein de la Confédération achéenne. D'après son récit, le légat romain a vivement reproché aux magistrats

1068 Voir *supra* p.72-82.

1069 Pour une vision globale de l'intégration de Sparte au sein de la Confédération achéenne, dans l'œuvre de Polybe, voir D. Golan, *The res Graeciae in Polybius. Four studies*, Côme, New Press, 1995, p.95-133.

1070 Ce massacre s'est déroulé au printemps 188, lorsque Philopoïmen, stratège de la Confédération achéenne, a envahi le territoire lacédémonien. Voir Tite-Live, XXXVIII, 33,1-11 et Plutarque, *Philop.*, 16,3. Compasion se trouve sur le territoire laconien, mais nous n'avons pas d'autres informations à son sujet.

1071 À l'automne 187, selon A. Aymard, *Études d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p.18-30 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.9 et 178. Voir aussi R.M. Errington, *Philopoemen*, p.257. Ce Nicodémos est inconnu par ailleurs. En ce qui concerne les ambassadeurs lacédémoniens, nous n'avons pas plus d'informations à leur sujet. Voir R.M. Errington, *op. cit.*, p.148-149 et B. Shimron, *Late Sparta*, 1972, p.145-146.

1072 Polybe, XXII, 3,1-4.

1073 Polybe, XXII, 11,1 : Μετὰ δὲ ταῦτα, τῆς πανηγύρεως ἀκμαζούσης, ἦλθε Κόνιτος Καικίλιος ἐκ Μακεδονίας, ἀνακάμπτων ἀπὸ τῆς πρεσβείας ἧς ἐπρέσβευσε πρὸς Φίλιππον.

Voir Tite-Live, XXXIX, 25,1-26,14, qui décrit l'entretien de Q. Caecilius Metellus avec Philippe V à Tempé. C'est à la suite de cette conférence que Q. Caecilius Metellus s'est rendu à Argos, lors des jeux néméens en 185.

1074 Voir *supra* p.75-77.

achéens la façon avec laquelle ils avaient traité les Lacédémoniens, puis Diophanès est intervenu pour ajouter que le cas de Messène se trouvait être similaire¹⁰⁷⁵. Philopoïmen, Lycortas et Archon ont alors argumenté pour soutenir qu'ils n'avaient commis aucun acte répréhensible envers les Lacédémoniens¹⁰⁷⁶, puis refusèrent de réunir l'assemblée à la demande de Q. Caecilius Metellus puisque celui-ci ne disposait pas d'instructions écrites du Sénat romain. Polybe conclut sur cet épisode en soulignant que les Achéens considérèrent qu'Aristainos et Diophanès étaient responsables de la venue du légat romain et des soucis qui en découlaient¹⁰⁷⁷, mais il faut bien entendu comprendre ici une partie des Achéens, ceux du camp de Philopoïmen, de Lycortas et de Polybe, et non pas l'ensemble des Achéens¹⁰⁷⁸.

Si nous n'avons pas davantage de renseignements, dans le texte de Polybe, sur les mesures qui ont réellement été prises par les Achéens envers les Lacédémoniens, nous pouvons tout de même relever certains détails intéressants, révélateurs de la pensée politique de la Confédération achéenne dans ces années. Ce qui nous semble être le plus important, c'est la volonté des Achéens, ou du moins d'une partie d'entre eux, de se protéger par des arguments juridiques, afin de justifier leur attitude face aux reproches de Rome, ce qui est très clairement visible par ce passage : « il était impossible de changer quelque chose aux conventions sans transgresser les lois humaines et les lois divines¹⁰⁷⁹ ». Un autre point évident, c'est que la Confédération achéenne n'était pas unanime sur l'attitude à avoir, aussi bien envers Lacédémone et Messène qu'envers les Romains, au vu de l'attitude de Diophanès que nous décrit Polybe. Néanmoins, il faut prendre la version du Mégalopolitain avec une certaine prudence, puisqu'il n'est pas très objectif sur ce sujet. En effet, d'après lui Aristainos montre « par son mutisme même qu'il était mécontent des dispositions qui avaient été prises et qu'il approuvait les propos tenus par Caecilius¹⁰⁸⁰ », mais cela peut être compris très différemment. S'il est possible, en effet, qu'il réproouve les mesures adoptées par Philopoïmen envers les Lacédémoniens, son silence signifie aussi qu'il n'est pas de l'avis de Q. Caecilius

1075 Polybe, XXII, 11,4-5 : ὁ δὲ Διοφάνης ὁ Μεγαλοπολίτης, ἄνθρωπος στρατιωτικώτερος ἢ πολιτικώτερος, ἀναστάς οὐχ οἷον ἀπελογήθη τι περὶ τῶν Ἀχαιῶν, ἀλλὰ καὶ προσυπέδειξε τῷ Καικίλιῳ διὰ τὴν πρὸς τὸν Φιλοποίμενα παρατριβὴν ἕτερον ἔγκλημα κατὰ τῶν Ἀχαιῶν. Ἔφη γὰρ οὐ μόνον τὰ κατὰ Λακεδαίμονα κεχειρίσθαι κακῶς, ἀλλὰ καὶ τὰ κατὰ Μεσσήνην.

Sur l'hostilité entre Diophanès et Philopoïmen, voir Polybe, XXI, 3b,2. Voir aussi F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.93.

1076 Polybe, XXII, 11,8-9.

1077 Polybe, XXII, 11, 14-15 : Οἱ δ' Ἀχαιοὶ τὴν αἰτίαν ἀνέφερον καὶ τῆς πρότερον παρουσίας ἅμα τῆς Μάρκου τοῦ Φολουίου καὶ τῆς τότε τῶν περὶ τὸν Καικίλιον ἐπὶ τὸν Ἀρίστεινον καὶ τὸν Διοφάνην, ὡς τούτους ἀντισπασμένους διὰ τὴν ἀντιπολιτείαν τὴν πρὸς τὸν Φιλοποίμενα· καὶ τις ἦν ὑπόψια τῶν πολλῶν πρὸς τοὺς προειρημένους ἄνδρας.

1078 Voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.171 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.194.

1079 Polybe, XXII, 11,8 : ἀδύνατον δ' εἶναι τὸ κινήσαι τι τῶν ὑποκειμένων ἄνευ τοῦ παραβῆναι καὶ τὰ πρὸς τοὺς ἀνθρώπους δίκαια καὶ τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς ὅσια.

1080 Polybe, XXII, 11,3 : δῆλος ὢν ἐξ αὐτοῦ τοῦ σιωπᾶν ὅτι δυσαρεστεῖται τοῖς ὀκνομημένοις καὶ συνευδοκεῖ τοῖς ὑπὸ Καικίλιου λεγομένοις.

Metellus et qu'il n'a pas l'intention d'aller contre les lois achéennes pour faire plaisir aux Romains¹⁰⁸¹, ce qui est confirmé par la décision finale des magistrats achéens, qui refusèrent de réunir l'assemblée puisque le légat romain n'avait pas d'instructions écrites du Sénat.

L'autre point sur lequel Polybe se montre particulièrement partisan, c'est lors de sa conclusion sur cet épisode, où il signale que les Achéens reprochaient à Aristainos et à Diophanès ce qui s'était passé. Lorsqu'il parle du peuple, c'est bien entendu une exagération, il faut plutôt comprendre là qu'il s'agit seulement du parti de Philopoïmen et Lycortas, qui ne devait pas avoir apprécié le manque de soutien d'Aristainos au sujet des mesures prises à l'encontre des Lacédémoniens. Ce manque d'objectivité de Polybe peut s'expliquer de plusieurs manières : tout d'abord, nous pouvons raisonnablement supposer que lui-même se trouvait être favorable aux mesures prises par Philopoïmen, d'autant plus que, n'ayant pas assisté aux assemblées de la Confédération, puisqu'il n'avait pas encore commencé sa carrière politique en 188, il a sans doute eu droit au récit de son père Lycortas, qui était du côté de Philopoïmen. De plus, l'hostilité de Diophanès envers Philopoïmen, que Polybe admirait grandement comme nous le verrons en détail plus tard¹⁰⁸², l'a sans doute incité à porter ce jugement négatif, qu'il exprime d'ailleurs très clairement, en indiquant que Diophanès « avait plus des manières de soldat que d'homme policé¹⁰⁸³ ».

D'après le récit de Polybe, en continuant de suivre l'ordre chronologique de son texte, par la suite « les Achéens avaient dépêché comme ambassadeur Apollonidas de Sicyone pour plaider leur cause contre Caecilius et expliquer pourquoi il n'avait pas reçu de réponse de leur part, et pour instruire des affaires de Lacédémone en général¹⁰⁸⁴ ». Cette ambassade achéenne, qui fait face aux ambassadeurs lacédémoniens, Areus et Alcibiadès¹⁰⁸⁵, se décompose en deux parties, dans le récit polybien. Tout d'abord, Polybe relate les arguments avancés par les deux camps, au sujet des mesures prises par les Achéens à l'encontre de Lacédémone, puis, dans un second temps, il se concentre sur la plaidoirie des Achéens au sujet du différend qu'ils avaient eu avec Q. Caecilius Metellus lors de son passage dans le Péloponnèse.

1081 Du même avis, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.166-169, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.192-193, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.296 et N. Kashtan, *Ktèma*, 7, 1982, p.217. *Contra* G.A. Lehmann, *Untersuchungen zur historischen Glaubwürdigkeit des Polybios*, Münster, 1967, p.263 et J. Deininger, *Widerstand gegen*, Berlin - New-York, 1971, p.21-22, qui acceptent l'interprétation de Polybe et soutiennent son point de vue sur cette question.

1082 Voir *infra* p.368-373.

1083 Polybe, XXII, 11, 4 : ἄνθρωπος στρατιωτικώτερος ἢ πολιτικώτερος.

1084 Polybe, XXII, 14,6 : Οἱ τε γὰρ Ἀχαιοὶ πρεσβευτὰς ἀπεστάλκεισαν τοὺς περὶ Ἀπολλωνίδαν τὸν Σικυώνιον δικαιολογησόμενους πρὸς τὸν Καικίλιον ὑπὲρ τοῦ μὴ λαβεῖν αὐτὸν ἀπόκρισιν καὶ καθόλου διδάζοντας ὑπὲρ τῶν κατὰ Λακεδαίμονα πραγμάτων.

Sur cet Apollonidas, nous n'avons pas davantage d'informations, mais il devait vraisemblablement être du parti de Philopoïmen et Lycortas, et soutenir les mesures prises par les Achéens à Lacédémone. Voir notamment R.M. Errington, *Philopoemen*, p.173.

1085 Polybe, XXII, 14,7.

Cet extrait nous permet de connaître, en tout cas en partie, et en abordant le récit avec prudence évidemment, les mesures prises par la Confédération achéenne envers la cité spartiate. Après nous avoir indiqué qu'Apollonidas répète devant le Sénat la même réponse qui avait déjà été donnée à Q. Caecilius Metellus, Polybe rapporte la version d'Areus, qui informe le Sénat romain que la puissance de Lacédémone avait été ruinée et que les citoyens se trouvaient privés de sécurité et de liberté d'expression¹⁰⁸⁶. Ce que l'on peut noter tout de suite, c'est le côté à nouveau partisan de Polybe, qui dévalorise la version de l'ambassadeur lacédémonien, en employant notamment φασκόντων, soulignant implicitement par là qu'il ne dit pas la vérité et cherche seulement à apitoyer le Sénat pour obtenir son appui contre les Achéens. Cependant, à travers ce récit de Polybe, nous pouvons comprendre que, parmi les mesures prises par Philopoïmen et les Achéens à l'encontre de Lacédémone, il y avait la destruction des remparts de la cité, car il serait douteux de voir Areus utiliser un tel argument, facilement vérifiable, si celui-ci était faux. Polybe nous rapporte également qu'Areus soutenait que le peuple avait été expulsé de force ; il s'agit là bien entendu d'une exagération, signifiant sans doute que certains citoyens, parmi les plus hostiles aux Achéens, avaient été bannis de la cité, ce que confirment ensuite les multiples demandes de Rome aux Achéens de voir les bannis lacédémoniens rentrer chez eux. Pour ce qui est des Lacédémoniens privés de liberté d'expression, nous pouvons raisonnablement supposer que Lacédémone se trouvait alors soumise à l'autorité de la Confédération achéenne et devait donc obéir à ses lois, à ses magistrats. Cela n'a rien d'étonnant puisque les Achéens souhaitaient voir Lacédémone intégrer la Confédération¹⁰⁸⁷, ce qu'ils vont finir par obtenir définitivement par la suite, comme nous le verrons plus tard.

La deuxième partie de l'ambassade achéenne menée par Apollonidas concerne donc le différend de la Confédération avec Q. Caecilius Metellus, au sujet de la non convocation de l'assemblée achéenne malgré la demande du légat romain. Polybe relate les arguments avancés par l'ambassadeur achéen, que nous n'allons pas rappeler ici puisque ce sont exactement les mêmes que ceux que les magistrats achéens avaient donnés à Q. Caecilius Metellus. Nous pouvons néanmoins souligner que Polybe insiste fortement sur l'importance de respecter les lois de la Confédération achéenne et sur l'impossibilité pour le Sénat de le reprocher aux magistrats achéens¹⁰⁸⁸. S'il prête ces propos à Apollonidas, il est évident qu'il s'agit aussi là du reflet de sa propre pensée, ce que nous étudierons en détail plus tard, avec le parallèle entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos.

L'extrait suivant du texte polybien concernant les relations entre Achéens et Lacédémoniens

1086 Polybe, XXII, 15,2-3.

1087 Et les Achéens souhaitaient notamment voir le Sénat romain reconnaître l'appartenance de Lacédémone à leur Confédération. Voir Polybe, XXIII, 4,8 : « les sénateurs s'entendirent tous sur le retour des bannis et des condamnés à mort, et sur le maintien de la cité dans la Ligue des Achéens ».

1088 Polybe, XXII, 15,5-7.

est assez particulier puisque, tout d'abord, il s'inscrit dans le cadre du grand nombre d'ambassades envoyées par le monde hellénistique auprès du Sénat romain en 183, avec notamment l'ambassade de Démétrios, fils de Philippe V. L'autre aspect original de cet épisode est que, si nous avons bien, une nouvelle fois, une ambassade achéenne présente, il y a en revanche quatre groupes d'ambassadeurs lacédémoniens, représentant chacun un parti différent de la cité : « Après eux, furent appelés les ambassadeurs des Lacédémoniens. Ils étaient divisés en quatre groupes¹⁰⁸⁹ ». Si Polybe est au courant à la fois de la diversité des ambassades lacédémoniennes ainsi que de l'identité des ambassadeurs envoyés par la cité spartiate, c'est parce que se trouvait également présente à Rome une ambassade envoyée par la Confédération achéenne, comme il nous le précise peu après : « Titus, qui voulait impliquer aussi les Achéens dans l'accord, convoqua Xénarchos. Celui-ci était alors ambassadeur des Achéens et il était chargé, d'une part, de renouveler l'alliance avec les Romains et, d'autre part, de surveiller le règlement du conflit avec les Lacédémoniens¹⁰⁹⁰ ». Il semble, d'après le récit de Polybe, que l'ambassadeur achéen n'avait pas pour mission d'argumenter face aux ambassades des Lacédémoniens, ce qui suppose que les dirigeants achéens estimaient que Rome ne prendrait pas de décision contraire à leurs intérêts, d'autant plus que Xénarchos se trouvait être chargé de renouveler l'alliance entre Romains et Achéens¹⁰⁹¹. Selon Polybe, le Sénat romain a donc décidé le retour des bannis et des condamnés à mort et le maintien de Lacédémone au sein de la Confédération achéenne¹⁰⁹². La description que nous fait l'historien grec de la réaction de l'ambassadeur achéen, le présentant comme embarrassé de devoir se prononcer sur la décision des Romains¹⁰⁹³, nous permet de dire qu'il estimait, de son côté, que la décision de Rome était plutôt favorable aux Achéens, même si le retour des bannis allait contre les

1089 Polybe, XXIII, 4,1 : Ἐπὶ δὲ τούτοις εἰσεκλήθησαν οἱ παρὰ τῶν Λακεδαιμονίων πρέσβεις. Τούτων δ' ἦσαν διαφοραὶ τέτταρες.

Le premier groupe avait envoyé comme ambassadeur Lysis, qui est inconnu par ailleurs. Voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.179, et B. Shimron, *Late Sparta*, p.148. Il s'agit des Lacédémoniens bannis notamment par Nabis. Le second groupe avait envoyé Areus et Alcibiadès, que nous avons déjà mentionné auparavant, puisqu'ils avaient été envoyés l'année précédente, face à l'ambassade achéenne d'Apollonidas. Voir *supra* p.194. Pour R.M. Errington, *Philopoemen*, p.175, il s'agit du groupe le plus virulent, *contra* J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, p.451 et B. Shimron, *Late Sparta*, p.115. Le troisième groupe, avec Sérrippos comme ambassadeur, est le parti pro-achéen de Lacédémone, puisqu'il souhaite le maintien de la cité au sein de la Confédération Achéenne (XXIII, 4,4). Voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.180-181 et B. Shimron, *Late Sparta*, p.115-116. Le dernier groupe, qui concerne ceux qui ont été bannis par les Achéens (XXIII, 4,5), a envoyé Chairon comme ambassadeur, sur lequel Polybe développe longuement plus tard (XXIV, 7,1-8).

1090 Polybe, XXIII, 4,11-12 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Τίτον βουλόμενοι καὶ τοὺς Ἀχαιοὺς εἰς τὴν ὁμολογίαν ἐμπλέξαι, προσεκαλέσαντο τοὺς περὶ Ξέναρχον. Οὗτοι γὰρ ἐπρέσβευον τότε παρὰ τῶν Ἀχαιῶν, ἅμα μὲν ἀνανεοῦμενοι τὴν συμμαχίαν, ἅμα δὲ τῆ τῶν Λακεδαιμονίων διαφορᾷ προσεδρεύοντες.

Xénarchos était le frère d'Archon (XXIII, 6a) et fut stratège en 174. Voir Tite-Live, XLI, 23-24.

1091 Sur la date de conclusion de cette alliance, voir A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne*, Bordeaux, 1938, p.265, E. Badian, « The Treaty between Rome and the Achaean League », *JRS*, 42, 1952, p.76-80 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.219-220.

1092 Polybe, XXIII, 4,8.

1093 Polybe, XXIII, 4,13 : Καὶ παρὰ τὴν προσδοκίαν ἐρωτώμενοι περὶ τῶν γραφομένων, εἰ συνευδοκοῦσιν, οὐκ οἶδ' ὅπως εἰς ἀπορίαν ἐνέπεσον.

décrets qu'ils avaient pris. La formule employée par Polybe, pour qualifier le statut de Lacédémone, mérite toutefois que l'on s'y attarde : « il approuvait l'accord parce qu'il était écrit que la cité des Lacédémoniens <devait> rester politiquement unie aux Achéens¹⁰⁹⁴ ». Si l'on ajoute à cela que, l'année suivante, les Achéens ont débattu pour savoir s'ils devaient admettre Sparte au sein de la Confédération¹⁰⁹⁵, il est donc possible que ce « politiquement unie » ne signifie pas que Sparte était alors un membre à part entière de la Confédération achéenne. Néanmoins, puisque, comme nous l'avons vu précédemment, les Lacédémoniens se trouvaient sous l'autorité de magistrats achéens, une solution crédible est que depuis le printemps 188 et l'expédition militaire de Philopoïmen, Lacédémone était soumise à la Confédération achéenne et à ses lois, mais sans pour autant avoir les droits d'un membre de la Confédération, c'est-à-dire sans participer à ses assemblées et ses décisions. Une autre solution serait que, entre ces deux événements, Lacédémone aurait de nouveau fait sécession, nécessitant un nouveau débat pour décider de son admission.

L'autre point que nous pouvons noter de cet épisode relaté par Polybe, c'est que si l'historien grec met souvent en avant l'importance du respect des lois achéennes, il semble reconnaître qu'il faut parfois accepter de les voir bafouer, si cela permet aux Achéens d'en retirer un bénéfice non négligeable, ce qui est le cas ici, étant donné que la décision romaine va à l'encontre des décrets achéens concernant les bannis lacédémoniens, mais elle confirme la domination de la Confédération sur Lacédémone, ce qui est le plus important pour les Achéens.

Si notre axe d'étude concerne les relations entre la Confédération achéenne, Lacédémone, et aussi Messène, c'est parce que les événements mettant aux prises Achéens et Messéniens se mélangent à ceux de Lacédémone, jusqu'à aboutir à une conclusion simultanée, avec l'intégration à la fois de Lacédémone et de Messène au sein de la Confédération achéenne. Cependant, si les relations entre les Achéens et les Lacédémoniens, à partir de 188, sont strictement diplomatiques, avec l'envoi d'ambassades auprès du Sénat romain, la situation est différente pour ce qui est de Messène. Nous avons dans le texte polybien trois extraits qui concernent les relations entre Achéens et Messéniens : tout d'abord, le passage concernant la personnalité de Deinocratès, et son espoir de voir T. Quinctius Flaminius soutenir sa cité contre les Achéens¹⁰⁹⁶ ; ensuite, l'ambassade achéenne au Sénat romain, pour demander l'aide de Rome contre Messène¹⁰⁹⁷ ; enfin, le récit de Polybe sur la fin du conflit armé entre Messène et la Confédération achéenne, avec les négociations pour la fin

1094 Polybe, XXIII, 4,14 : εὐδοκοῦντο δὲ τοῖς ὄλοις τῷ γράφεσθαι διότι <δεῖ> τὴν πόλιν τῶν Λακεδαιμονίων πολιτεύειν μετὰ τῶν Ἀχαιῶν.

Voir Tite-Live, XXXIX, 48,4 et Pausanias, VII, 9,5.

1095 Polybe, XXIII, 17,5-18,2.

1096 Polybe, XXIII, 5,1-18.

1097 Polybe, XXIII, 9,8-14.

des hostilités¹⁰⁹⁸.

Nous laisserons de côté, pour le moment, la description de Polybe sur le caractère de Deinocratès¹⁰⁹⁹, et nous nous occuperons seulement du peu d'informations qu'il nous fournit concernant la situation de Messène à cette époque. Comme le précise l'historien grec au sujet de Deinocratès : « il pensait que Titus, à cause de son amitié pour lui (...) et à cause de son conflit avec Philopoïmen, réglerait, à son arrivée en Grèce, toutes les affaires de Messénie selon son gré¹¹⁰⁰ ». Cependant, il ne signale quelle est la nature de ces affaires, ni dans cet extrait, ni dans celui où il relate brièvement la venue en Grèce de T. Quinctius Flaminius qui, de la même manière que Q. Caecilius Metellus, se voit refuser par les Achéens la convocation de l'assemblée de la Confédération parce qu'il n'a pas d'instructions écrites de la part du Sénat¹¹⁰¹. Les affaires de Messénie font ici en fait référence à un extrait du livre XXII des *Histoires*, lors de la visite de Q. Caecilius Metellus en Grèce, où l'historien grec nous signale que « les Messéniens avaient entre eux des discussions concernant l'édit de Titus sur les bannis et le règlement de la question par Philopoïmen¹¹⁰² ». Cet édit de T. Quinctius Flaminius date de 191, suite à l'attaque de Messène par Diophanès et la Confédération achéenne, et l'intervention de T. Quinctius Flaminius pour régler ce conflit¹¹⁰³. C'est sur le point du retour des bannis, décidé par le légat romain, que Philopoïmen aurait interféré¹¹⁰⁴.

Le récit de Polybe sur ce point nous permet de dire que la situation en Messénie n'a aucunement évolué suite à l'arrivée de T. Quinctius Flaminius en Grèce, et Messène se trouvait donc toujours sous la domination achéenne, sans faire partie de la Confédération. Messène était ainsi dans la même situation que Lacédémone. Néanmoins, la situation a rapidement évolué, puisque l'année suivante, à l'hiver 183/182, une ambassade achéenne s'est présentée devant le Sénat romain pour demander l'aide militaire de Rome contre les Messéniens, comme le signale Polybe : « Et, quand les Achéens les exhortèrent à leur envoyer, si possible, en vertu de leur alliance, des

1098 Polybe, XXIII, 16,1-17,2.

1099 Voir *infra* p.388-389.

1100 Polybe, XXIII, 5,2 : νομίζων τὸν Τίτον διὰ τε τὴν πρὸς αὐτὸν φιλίαν (...) καὶ διὰ τὴν πρὸς τὸν Φιλοποίμενα διαφορὰν, παραγενόμενον εἰς τὴν Ἑλλάδα, χειριεῖν τὰ κατὰ τὴν Μεσσηνίην πάντα κατὰ τὴν αὐτοῦ προαίρεσιν.

1101 Polybe, XXIII, 5,17-18.

Plus précisément, Polybe nous signale que T. Quinctius Flaminius « n'osait pas préciser le sujet par écrit », malgré la demande des dirigeants achéens, car ceux-ci devaient, selon les lois de la Confédération, indiquer les sujets abordés lors d'un *synkletos* à l'avance, ce qu'ils ne pouvaient faire si le légat romain ne leur donnait pas de précisions. Voir notamment R.M. Errington, *Philopoemen*, p.184 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.223.

1102 Polybe, XXII, 11,6 : ἦσαν δὲ περὶ τῶν φυγαδικῶν τοῖς Μεσσηνίοις ἀντιρρήσεις τινὲς πρὸς ἀλλήλους περὶ τὸ τοῦ Τίτου διάγραμμα καὶ τὴν τοῦ Φιλοποίμενος διόρθωσιν.

1103 Sur l'acceptation par Rome de la *deditio* de Messène, voir G. De Sanctis, *Storia Romana*, IV, p.170-171, et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.193, qui soutiennent que Rome a accepté cette *deditio*, contra A. Aymard, *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne*, p.344, J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, p.422 et C.A. Roebuck, *A history of Messenia*, p.92.

1104 Voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.155.

secours contre les Messéniens, ou, sinon, à veiller à ce que personne, à partir de l'Italie, n'importât ni armes ni vivres à Messène...¹¹⁰⁵ ». Entre l'hiver 184/183 et l'hiver 183/182, la situation s'est donc rapidement dégradée entre Messéniens et Achéens pour en arriver à un conflit armé, sans doute à la suite de l'échec de la venue de T. Quinctius Flaminius sur laquelle, selon Polybe, Deinocratès, les Messéniens, ainsi que les bannis de Lacédémone, comptaient beaucoup. Ce récit de l'historien grec soulève un aspect relativement paradoxal de la politique menée par la Confédération Achéenne durant ces années. Ce que nous avons montré, et ce qui va suivre, souligne clairement que les Achéens, sous l'impulsion de Philopoïmen, cherchaient autant que possible à mener une politique indépendante vis-à-vis des pressions du Sénat romain, et pourtant, nous avons là l'exemple contradictoire d'une ambassade achéenne qui réclame l'aide de Rome face à Messène¹¹⁰⁶. Il n'est, sur ce point, pas possible d'objecter que la version de Polybe puisse ne pas être conforme à la réalité, étant donné que, étant donné sa position, il est en règle générale plutôt favorable aux actions de la Confédération, surtout dans la mesure où c'est le parti de Philopoïmen et de Lycortas qui dirige la politique achéenne.

Les deux derniers points que nous avons à étudier concernant la politique menée par la Confédération achéenne vis-à-vis de Lacédémone et de Messène entre 188 et 180 sont les intégrations successives de ces deux cités au sein de la Confédération, ce que Polybe nous relate à la fin du livre XXIII des *Histoires*. Polybe se trouve être un témoin de choix pour ces épisodes, puisque c'est son père Lycortas, après la mort de Philopoïmen à Messène¹¹⁰⁷, qui a terminé la guerre contre cette cité. Selon l'historien grec, il existait déjà de graves dissensions au sein des Messéniens, et ce n'est finalement qu'à cause de Deinocratès et ses partisans que Messène en fut réduite à cette situation particulièrement difficile : « Deinocratès et ses partisans ne pouvant plus regarder le peuple en face, parce qu'ils étaient cernés par les dangers... cédèrent aux circonstances et se retirèrent chacun chez soi¹¹⁰⁸ ». Il est difficile de juger de la véracité de ses dires sur ce point, car il peut difficilement être objectif en cette affaire puisque son père menait la guerre contre Messène comme nous l'avons précisé. Néanmoins, s'il est possible que l'historien grec ait exagéré la situation dans laquelle se trouvaient Deinocratès et ses partisans face à la population messénienne, il est tout

1105 Polybe, XXIII, 9,12 : Τῶν δὲ Ἀχαιῶν παρακαλοῦντων, εἰ μὲν δυνατὸν ἐστίν, βοήθειαν αὐτοῖς πέμψαι κατὰ τὴν συμμαχίαν ἐπὶ τοὺς Μεσσηνίους, εἰ δὲ μή, προνοηθῆναι ἵνα μηθεὶς τῶν ἐξ Ἰταλίας μήθ' ὄπλα μήτε σῖτον εἰς τὴν Μεσσήνην εἰσαγάγῃ/.

Selon R.M. Errington, *op. cit.*, p.184, Deinocratès se serait arrangé pour apporter des armes à Messène, avec la complicité de T. Quinctius Flaminius.

1106 Sur la réponse donnée par le Sénat aux ambassadeurs achéens au sujet de cette demande d'aide contre Messène, voir *supra* p.79-80.

1107 Polybe, XXIII, 12,3. La capture de Philopoïmen par les Messéniens est décrite par Plutarque, *Philop.*, 18, 4-8 et Tite-Live, XXXIX, 49,1-6.

1108 Polybe, XXIII, 16,3 : Οἱ μὲν οὖν περὶ τὸν Δεινοκράτην οὐκέτι δυνάμενοι πρὸς τὸ πλῆθος ἀντοφθαλμεῖν διὰ τὸ περιέχεσθαι... τοῖς πράγμασιν εἴξαντες ἀνεχώρησαν εἰς τὰς ἰδίας οἰκήσεις.

Büttner-Wobst suggère τοῖς καιροῖς πανταχόθεν pour combler la lacune à la suite de περιέχεσθαι.

de même selon nous assez clair que deux partis s'affrontaient au sein de la cité, entre ceux qui souhaitaient résister à tout prix face à la Confédération achéenne, tel Deinocratès, et ceux qui préféraient négocier pour terminer la guerre au plus vite¹¹⁰⁹.

Polybe nous rapporte ensuite les détails de la conclusion de cette guerre entre Messéniens et Achéens, dont le point le plus important, hormis la condamnation des meurtriers de Philopoïmen, était l'intégration de Messène au sein de la Confédération : « [Polybe dit] que les Messéniens, qui, à cause de leur erreur, en étaient arrivés à la dernière extrémité, retrouvèrent leur place initiale dans la Confédération grâce à la générosité de Lycortas et des Achéens¹¹¹⁰ ». Cette décision a en effet, d'après le récit de Polybe, été confirmée par la Confédération lors d'une assemblée tenue à Mégalopolis¹¹¹¹, et avec le recul, elle n'a bien entendu rien d'étonnant, puisque cela permettait aux Achéens d'accroître encore davantage leur domination sur le Péloponnèse, tout en montrant aux Romains qu'ils n'avaient finalement pas besoin de leur aide pour s'occuper des problèmes qu'ils pouvaient rencontrer avec des cités dissidentes. C'est d'ailleurs un point de la politique menée par Philopoïmen, puis par Lycortas, qui va être confirmé peu après avec l'intégration de Lacédémone au sein de la Confédération.

Polybe poursuit donc son récit, dans les fragments dont nous disposons, avec l'intégration de Lacédémone : « Quand les Achéens furent rassemblés, il engagea un débat sur l'admission de Sparte dans la Confédération, déclarant que les Romains se désintéressaient de la mission d'arbitrage des affaires de cette cité, qui leur avait été précédemment confiée ; car ils avaient répondu que, maintenant, les affaires de Lacédémone ne les regardaient plus du tout ; or les dirigeants de Sparte voulaient à présent adhérer à la Confédération des Achéens¹¹¹² ». Sachant que Rome, auparavant, avait confirmé l'appartenance de Lacédémone à la Confédération achéenne¹¹¹³, ce passage peut

1109 La présence des ambassadeurs béotiens (XXIII, 16,4-5), Épainétos et Apollodoros, que nous ne connaissons pas par ailleurs, peut s'expliquer par l'appel d'une partie des Messéniens, ayant réclamé aux Béotiens leur intervention en tant que médiateurs pour mettre un terme au conflit en cours.

1110 Polybe, XXIII, 17,1 : Ὅτι οἱ Μεσσηνῖοι διὰ τὴν αὐτῶν ἄγνοιαν εἰς τὴν ἐσχάτην παραγεγόμενοι διάθεσιν ἀποκατέστησαν εἰς τὴν ἐξ ἀρχῆς κατάστασιν τῆς συμπολιτείας διὰ τὴν Λυκόρτα καὶ τῶν Ἀχαιῶν μεγαλοψυχίαν. Polybe précise suite à ça que Abia, Thouria et Pharai se sont alors séparées de Messène pour adhérer à la Confédération achéenne. Ces trois cités se trouvent à l'est de Messène. Voir Frazer, *Pausanias*, III, p.421 pour une description d'Abia ; sur Thouria, voir Frazer, *op. cit.*, p.424 et S. Tausend, *NP*, 14, « Thuria », col. 639-640.

1111 Polybe, XXIII, 16,12 : Τῆς μὲν οὖν ὑπὲρ τῶν ὄλων διαλήψεως τὴν ἀναφορὰν ἐπὶ τὸ ἔθνος ἐποιήσατο – καὶ γὰρ ὥσπερ ἐπίτηδες συνέβαινε τότε πάλιν συνάγεσθαι τοὺς Ἀχαιοὺς εἰς Μεγάλην πόλιν ἐπὶ τὴν δευτέραν σύνοδον. La première assemblée avait donc déjà du se tenir à Mégalopolis et, comme le souligne F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.248-249, c'est lors de cette assemblée que Lycortas avait dû être élu stratège de la Confédération suite à la mort de Philopoïmen.

1112 Polybe, XXIII, 17,6-8 : Ἀθροισθέντων δὲ τῶν Ἀχαιῶν <ἀν>εδίδου διαβούλιον ὑπὲρ τοῦ προσλαβέσθαι <τὴν Σπάρτην> εἰς τὴν συμπολιτείαν, φάσκων Ῥωμαίους μὲν ἀποτρίβεσθαι τὴν πρότερον αὐτοῖς δοθεῖσαν ἐπιτροπὴν ὑπὲρ τῆς πόλεως ταύτης· ἀποκεκρίσθαι γὰρ αὐτοὺς νῦν μὴθὲν εἶναι τῶν κατὰ Λακεδαιμόνα πραγμάτων πρὸς αὐτούς· τοὺς δὲ κυριεύοντας τῆς Σπάρτης κατὰ τὸ παρὸν βούλεσθαι σφίσις μετέχειν τῆς συμπολιτείας. Sur cette affaire de Sparte, voir notamment R.M. Errington, *Philopoemen*, p.290, B. Shimron, *Late Sparta*, p.114, et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.251-252.

1113 Voir Polybe, XXIII, 4,8, et *supra* p.80-81 et 221-222.

signifier que, entre l'ambassade de Sérippos à Rome et ce débat engagé par Lycortas, Lacédémone a de nouveau fait sécession. Ce point, qui n'est pas rapporté par Polybe, ou du moins n'est pas parvenu jusqu'à nous, explique la nécessité d'engager un nouveau débat pour discuter de l'admission de la cité au sein de la Confédération, ou bien signale que Lacédémone ne disposait pas, après la décision romaine, du statut de membre à part entière de la Confédération. Néanmoins, si l'on étudie le passage de Polybe attentivement, nous pouvons signaler que l'historien grec nous relate que les Achéens discutaient notamment de l'avantage d'accueillir les Lacédémoniens demeurés fidèles à la Confédération¹¹¹⁴, ce qui nous ferait plutôt pencher vers la première hypothèse que nous avons citée. Il n'y aurait en effet pas lieu de trouver un avantage à accueillir des Lacédémoniens, si la cité se trouvait déjà faire partie de la Confédération, même sans pour autant disposer des mêmes droits que les autres cités. Il est donc plus logique d'estimer que, après l'ambassade de Sérippos, Lacédémone a fait sécession, peut-être encouragée par la réponse romaine¹¹¹⁵, avant finalement d'opérer une nouvelle volte-face pour adhérer à la Confédération, revirement qui peut être lié à la victoire des Achéens sur les Messéniens.

Un point particulièrement important que nous relevons dans cet extrait de Polybe sur les relations entre Lacédémoniens et Achéens est la référence à la réponse du Sénat romain donnée à l'ambassadeur lacédémonien Sérippos, que les affaires lacédémoniennes ne regardaient plus les Romains¹¹¹⁶. D'après Polybe, c'était un des arguments de Lycortas pour inciter les Achéens à intégrer de nouveau Lacédémone à la Confédération. Ce que nous pouvons comprendre de cela, c'est que les Achéens profitaient du retrait de Rome pour accroître leur influence dans le Péloponnèse, sans crainte de la réaction du Sénat, estimant qu'ils pouvaient désormais faire ce qu'ils voulaient. C'est donc ici un point assez paradoxal de la politique menée par la Confédération achéenne.

Nous avons montré que, sous l'impulsion de Philopoïmen et Lycortas, les Achéens, entre 188 et 180, avec les exemples très révélateurs de Lacédémone et de Messène, mènent une politique indépendante, pour accroître leur influence en Grèce et dans le Péloponnèse. Cette politique tient cependant compte de la présence romaine et des décisions du Sénat et profite du moindre relâchement de celui-ci pour gagner un peu d'influence, en pensant ainsi ne pas prendre le risque de mécontenter les Romains. Les dirigeants achéens veulent garder leur propre politique, mais ils ne sont pour autant pas aveugles sur leur situation et reconnaissent la domination romaine, qu'ils cherchent tout à la fois à contrarier, lorsque celle-ci s'oppose à leurs volontés et à leurs lois, mais aussi à respecter, conscient qu'il leur faut éviter de trop provoquer l'ire du Sénat romain. Polybe,

1114 Polybe, XXIII, 17,9.

1115 Ce qui est l'analyse de Polybe, puisqu'il ajoute que le caractère public de la réponse romaine était destiné à ceux qui souhaitaient se retirer de la Confédération achéenne (XXIII, 9,14).

1116 Polybe, XXIII, 9,11.

dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, n'analyse pas la politique achéenne au fur et à mesure des événements qu'il nous rapporte, notamment ceux concernant les intégrations de Lacédémone et de Messène, mais nous pouvons tout de même connaître son point de vue sur ce sujet, grâce à sa digression, à la suite de son récit de l'ambassade de Callicratès à Rome en 180, où il compare et étudie les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos.

2°) Parallèle de Polybe entre Philopoïmen et Aristainos¹¹¹⁷.

Cet *excerptum*, qui est le seul passage, pour les livres XXII à XXIX des *Histoires*, où Polybe analyse les différents aspects de la politique menée par la Confédération achéenne¹¹¹⁸, sous l'influence de deux hommes politiques importants, Philopoïmen et Aristainos, a une importance particulière au sein du livre XXIV, au vu de la place que lui a donnée l'historien grec. La première question est de se demander quelles sont les circonstances qui ont amené Polybe à le rédiger. Les hypothèses régulièrement avancées sont la mort de Philopoïmen, ou bien la mort d'Aristainos, mais comme l'a très justement montré J.-L. Ferrary¹¹¹⁹, d'une part Aristainos est sans doute mort avant 180¹¹²⁰, et d'autre part, la séparation de ce fragment avec celui correspondant à l'éloge de Philopoïmen par Polybe indique clairement que ce n'est pas non plus la mort de Philopoïmen qui en était la raison. Il est donc plus probable de s'en tenir, simplement, à l'ambassade de Callicratès comme raison pour Polybe d'exposer ainsi les politiques menées par des dirigeants achéens qu'il estimait bien plus que son ennemi intime Callicratès. Nous verrons par la suite les différences entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos et celle de Callicratès, mais nous pouvons signaler qu'il est évident que l'ambassade de Callicratès à Rome en 180 offrait à Polybe une parfaite occasion pour critiquer la ligne directrice qu'il préconisait pour les Achéens, en soulignant longuement combien les politiques, différentes, menées par Philopoïmen et Aristainos se trouvaient être honorables et sûres¹¹²¹, sous-entendant implicitement une opposition avec celle de Callicratès, qui fut « le début de la décadence¹¹²² ».

1117 Nous reprenons ici le terme employé par J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.291, même s'il s'agit davantage d'une comparaison que d'un parallèle.

1118 Polybe, XXIV, 11-13.

1119 J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.294. Du même avis, K.E. Petzold, *Studien zur Methode des Polybios und zu ihrer historischen Auswertung*, Vestigia, 9, Munich, 1969, p.43, J. Deininger, *Widerstand*, p.200, et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.264. P. Pédech, *La méthode historique*, p.246 et 418 opte plutôt pour la mort d'Aristainos comme occasion à ce parallèle, reprenant l'opinion de A. Aymard, *Études d'Histoire ancienne*, Paris, 1967, p.41 et 362 et de Schweighäuser, VII, p.567.

1120 Sur la date de la mort d'Aristainos, voir M. Holleaux, *Études d'épigraphie et d'histoire grecques* V, Paris, 1957, p.136, J. Deininger, *Widerstand*, p.122 et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.294 n°94.

1121 Polybe, XXIV, 13,8 : Οὐ μὴν ἀλλ' ἐκ τῶν προειρημένων δῆλον ὡς συνέβαινε γίνεσθαι τοῦ μὲν καλῆν, τοῦ δ' εὐσχήμονα τὴν πολιτείαν, ἀμφοτέρως γε μὴν ἀσφαλεῖς.

1122 Polybe, XXIV, 10,10 : ἀρχὴ τῆς ἐπὶ τὸ χεῖρον (...) μεταβολῆς.

Du même avis sur cette opposition entre les politiques de Callicratès et d'Aristainos, que Polybe souhaite

Nous pouvons diviser le parallèle de Polybe sur les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos en quatre parties : tout d'abord, une présentation de ces deux politiques, avec leurs points de différence ; puis, un exposé des arguments employés par Aristainos pour justifier de sa ligne de conduite ; ensuite, une présentation des arguments cette fois de Philopoïmen, qui sont légèrement plus développés par Polybe ; et enfin, une courte conclusion sur ces deux politiques, qui, selon l'historien grec, ont toutes deux protégé les droits des Achéens¹¹²³. Nous allons donc suivre le plan de Polybe pour développer notre analyse de ce parallèle entre Philopoïmen et Aristainos.

D'après le Mégalopolitain, le premier point qui peut expliquer les divergences entre les politiques menées par Philopoïmen et par Aristainos tient à leurs caractères presque opposés : « Philopoïmen, en effet, était très doué pour les opérations militaires, à la fois corporellement et moralement, le second pour les débats politiques¹¹²⁴ ». Selon P. Pédech, tout le raisonnement de Polybe découle de ce contraste entre les deux hommes ; l'un, diplomate, est souple dans ses positions et s'adapte aux exigences romaines, tandis que l'autre, le soldat, reste inflexible et refuse de courber l'échine face aux volontés du Sénat romain, tant que celui-ci ne cherche pas à utiliser la force pour imposer ses décisions¹¹²⁵. S'il est sans doute un peu exagéré de tout rapporter à cette différence de caractère, et il n'est de plus pas sûr que ce soit la raison principale pour Polybe, il est évident qu'il s'agit d'un point à ne pas négliger.

La différence principale entre les deux politiques est donc, selon Polybe, qu'Aristainos agissait avant tout dans l'intérêt des Romains, en obéissant à leurs volontés avec empressement : « Aristainos conduisit la politique achéenne de manière à promptement agir en toute chose dans l'intérêt des Romains et, dans certains cas, avant même qu'ils eussent prescrit quoi que ce fût¹¹²⁶ », tandis qu'au contraire, Philopoïmen résistait autant que possible aux volontés romaines, à partir du moment où elles allaient à l'encontre des traités et des lois de la Confédération : « Philopoïmen donnait son assentiment à toutes leurs demandes et s'associait à l'exécution de celles-ci, sans se dérober, si elles étaient conformes aux lois et aux clauses du traité d'alliance, mais il était dans l'incapacité de se soumettre volontairement à leurs injonctions, si elles s'en écartaient¹¹²⁷ ». Le ton de ce passage montre assez bien où va la préférence de Polybe, car même si, comme nous l'avons

implicitement opposer, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.267 et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.297.

1123 Polybe, XXIV, 13,9.

1124 Polybe, XXIV, 11,2 : Ἦν γὰρ ὁ μὲν Φιλοποίμην εὖ πεφυκῶς πρὸς τὰς πολεμικὰς χρείας καὶ κατὰ τὸ σῶμα καὶ κατὰ τὴν ψυχὴν, ὁ δ' ἕτερος πρὸς τὰ πολιτικὰ τῶν διαβουλίων.

1125 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.417.

1126 Polybe, XXIV, 11,4 : <ὁ μὲν> Ἀρίσταινος ἤγε τὴν ἀγωγὴν τῆς πολιτείας οὕτως ὥστε πᾶν τὸ πρόσφορον Ῥωμαίοις ἐξ ἐτοίμου ποιεῖν, ἔνια δὲ καὶ πρὶν ἢ προστάξαι ἐκείνους.

Voir Plutarque, *Philop.*, 17,3, et Pausanias, VIII, 51,4.

1127 Polybe, XXIV, 11,6-7 : Ὁ δὲ Φιλοποίμην, ὅσα μὲν εἶη τῶν παρακαλουμένων ἀκόλουθα τοῖς νόμοις καὶ τῇ συμμαχίᾳ, πάντα συγκατῆνει καὶ συνέπραττεν ἀπροφασίστως, 7 ὅσα δὲ τούτων ἐκτὸς ἐπιτάττειεν, οὐχ οἷός τ' ἦν ἐθελοντὴν συνυπακούειν.

dit, il conclut plus tard que ces deux politiques sont sûres, il décrit la politique d'Aristainos de façon plus négative que celle de Philopoïmen, ce qui s'explique facilement puisqu'il se trouvait être de son parti, tout comme son père Lycortas. Il souligne en effet, même s'il n'insiste pas, la duplicité d'Aristainos, en indiquant que « Pourtant, à la vérité, il s'efforçait d'avoir l'air d'être attaché aux lois et il réussit à s'attirer un prestige tel, quoiqu'il cédât aux Romains, chaque fois que, de toute évidence, l'une d'entre elles s'opposait à leurs ordres écrits¹¹²⁸ ». Nous avons donc ici deux critiques en une, de la part de Polybe, pour qui Aristainos n'est pas franc, ce qui rejoint son caractère de diplomate, d'homme politique, et il fait de plus passer les désirs des Romains avant les lois de la Confédération achéenne¹¹²⁹. Ce point de vue est relativement exagéré de la part de l'historien grec, car, même si son récit montre qu'Aristainos n'est pas franc dans certaines circonstances, cela reste tout de même une caractéristique de la grande majorité des hommes politiques. Ensuite, au sujet de l'habitude d'Aristainos de faire passer les volontés des Romains avant les lois achéennes, l'épisode de l'ambassade de Q. Caecilius Metellus au Péloponnèse en 185 montre plutôt le contraire. Aristainos, nous rapporte Polybe, resta silencieux, ce qui pour l'historien grec signifie qu'il approuvait les propos de l'ambassadeur romain¹¹³⁰, alors que l'interprétation la plus vraisemblable est qu'il ne souhaitait pas violer les lois de la Confédération pour faire plaisir à Q. Caecilius Metellus, même s'il n'avait pas apprécié les mesures prises par Philopoïmen¹¹³¹.

En revanche, lorsque Polybe évoque la ligne politique suivie par Philopoïmen, il précise bien que, s'il s'opposait effectivement aux demandes des Romains qui n'étaient pas conformes aux lois achéennes, il était en revanche tout disposé à les aider dans le cas contraire¹¹³². Nous retrouvons sans doute ici la volonté de Polybe de défendre Philopoïmen devant les Romains¹¹³³, afin qu'il ne soit pas perçu comme un strict opposant à Rome, mais simplement comme un homme politique achéen, allié des Romains, respectueux des traités d'alliance, mais garant malgré cela du bon respect

1128 Polybe, XXIV, 11,5 : Ἐπειρᾶτο μέντοι γε τῶν νόμων ἔχσθαι δοκεῖν καὶ τὴν τοιαύτην ἐφείλκετο φαντασίαν, εἰκῶν, ὅποτε τούτων ἀντιπίπτοι τις προδίλως τοῖς ὑπὸ Ῥωμαίων γραφομένοις.

1129 Le seul cas où Aristainos fait passer les intérêts romains avant les lois achéennes est en 198, lorsqu'il demande aux Achéens d'abandonner leur alliance avec Philippe V, pour basculer dans le camp romain. J.-L. Ferrary, « Le jugement de Polybe sur la domination romaine : état de la question », dans J. S. Yanguas et E. Torregaray Pagola, *Polibio y la península Ibérica*, Vitoria, 2003, p.24, souligne que Polybe justifiait cette politique d'Aristainos dans son fragment « sur la trahison » (XVIII, 13-15).

1130 Polybe, XXII, 11,3.

1131 Ce que confirme l'intervention de Diophanès ensuite, puisqu'ils se trouvaient être tous les deux du même parti, il aurait été logique, si Aristainos avait partagé le point de vue de Q. Caecilius Metellus, qu'il intervienne aux côtés de Diophanès. Du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.296, R.M. Errington, *Philopoïmen*, p.166-169, et N. Kashtan, *Kiëma*, 7, 1982, p.217, qui insiste toutefois sur la tension que crée ce silence d'Aristainos. Contra J. Deininger, *Widerstand*, p.21, qui accepte le point de vue de Polybe.

1132 Polybe, XXIV, 11,6.

1133 Nous trouvons plusieurs passages dans les *Histoires* qui montrent la volonté de Polybe de rendre hommage à Philopoïmen (voir *infra* p.344-348 et l'article de É. Foulon, « Philopoïmen, Hannibal, Scipion, trois vies parallèles chez Polybe », *REG*, 106, 1993, p.333-379) et de défendre sa mémoire et la plus grande partie de ses actes, comme lors de son triple éloge envers Philopoïmen, Hannibal et Scipion (XXIII, 12,1-8), ou bien lors de sa discussion avec des légats romains en 146/5 (XXXIX, 3).

des lois de la Confédération.

Le deuxième point du récit de Polybe sur cette comparaison entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos est donc un discours, que Polybe prête à Aristainos, présentant les arguments soutenant la ligne politique qu'il suivait. Ce discours, comme celui de Philopoïmen juste après, n'a pas été prononcé par Aristainos mais composé par Polybe lui-même, en reprenant les propos employés par Aristainos et que l'historien grec avait pu entendre directement, lui permettant ainsi de faire ce résumé¹¹³⁴. Selon Polybe, l'argument principal d'Aristainos, qui est en accord avec le raisonnement de Philopoïmen, est que les Achéens sont dans l'impossibilité de résister à la puissance militaire de Rome : « Eh bien ! Si nous sommes capables de leur résister et si nous pouvons réellement agir ainsi... <mais si même> Philopoïmen <n'>ose <pas> parler ainsi... une bonne occasion pour les Romains, pourquoi tendons-nous vers des choses impossibles, et laissons-nous passer celles qui sont possibles ?¹¹³⁵ ». Cette politique d'Aristainos se baserait donc sur une juste appréciation du rapport de forces et voudrait suivre une ligne directrice que l'on pourrait qualifier de « raisonnable ». Aristainos, d'après Polybe, mettait en avant deux aspects de la politique, l'honneur et l'intérêt, avec une préférence pour le premier, puisque c'est ce point-là qu'il faut chercher à atteindre d'abord, avant de se rabattre sur l'intérêt : « Donc ceux qui avaient la possibilité d'acquérir l'honneur devaient, en bonne politique, s'y attacher ; et ceux pour qui c'était impossible devaient se réfugier du côté de l'intérêt¹¹³⁶ ». Nous pouvons bien entendu comprendre de ce passage que, pour Aristainos et sans doute aussi pour Polybe, ce qui était honorable, c'était de défendre les lois de la Confédération envers et contre tout, même face aux volontés du Sénat romain, tandis qu'une attitude intéressée amenait à accéder à toutes les demandes des Romains.

Polybe présente ainsi la politique d'Aristainos comme basculant entre deux extrêmes, le possible ou l'impossible : soit la résistance face aux Romains, soit l'acceptation de toutes leurs volontés : « C'est pourquoi, disait-il, ou il faut montrer ceci, à savoir que nous sommes assez forts pour refuser d'obéir ou, si nous n'osons même pas dire cela, il faut promptement se soumettre à tous les ordres qui sont donnés¹¹³⁷ ». Et, jugeant avec raison, tout comme Philopoïmen, que le rapport de forces avec les Romains était largement en défaveur des Achéens, Aristainos optait donc pour la

1134 Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.265 : « two fictitious speeches condensing the arguments which they employed on several occasions », et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.295.

1135 Polybe, XXIV, 12,1-2 : « Ἀλλ' εἰ μὲν οἰοί τε ἐσμέν ἀντοφθαλμείν καὶ δυνάμεθα τοῦτο ποιεῖν... <εἰ δὲ μὴδ'> ὁ Φιλοποίμην εἰπεῖν τοῦτο τολμᾶ... καιροῖς ἕνα Ῥωμαίοις, 2 διὰ τί ἀδύνατον ὀρεγόμενοι τὰ δυνατὰ παρίεμεν ; »
Sur ce passage, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.266 donne comme traduction possible : « if we are in a position to resist the Romans, let us do so ; but since even Philopoemen admits that in the last resort we must give way, let us do so with a good grace, and get the benefit of this ».

1136 Polybe, XXIV, 12,2 : Οἷς μὲν οὖν ἐφικτός ἐστιν ἡ τοῦ καλοῦ κτῆσις, ταύτης ἀντέχεσθαι δεῖν τοὺς ὀρθῶς πολιτευομένους· οἷς δ' ἀδύνατος, ἐπὶ τὴν τοῦ συμφέροντος μερίδα καταφεύγειν.

1137 Polybe, XXIV, 12,4 : διόπερ ἢ τοῦτ' εἶναι δεικτέον ὡς ἐσμέν ἱκανοὶ πρὸς τὸ μὴ πειθαρχεῖν <ἢ> μὴδὲ λέγειν [μὴ] τοῦτο τολμῶντας ὑπακουστέον ἐτοίμως εἶναι πᾶσι τοῖς παραγγελλομένοις.

deuxième option, se soumettre de bonne grâce aux demandes de Rome, en toutes circonstances. Néanmoins, nous pouvons noter que, sur un point, l'attitude d'Aristainos contredit cette politique qu'il désirait suivre. Nous l'avons déjà évoquée précédemment, il s'agit de la venue de Q. Caecilius Metellus en Achaïe en 185, avec Aristainos qui est resté silencieux face aux exigences du légat romain, pour ne pas violer les lois de la Confédération achéenne¹¹³⁸. Cet épisode montre très clairement que si Aristainos était effectivement prêt à accéder aux requêtes de Rome, il ne désirait tout de même pas bafouer les lois achéennes. Sur ce point, il est en revanche difficile de savoir si c'est par principe, parce qu'il plaçait les lois de la Confédération au-dessus des exigences du Sénat romain, ou bien davantage par calcul politique, pour ne pas mécontenter une grande partie de l'opinion publique achéenne. D'autant que Polybe, dans son récit, considère que le silence d'Aristainos signifiait seulement qu'il était en désaccord, non pas avec les demandes de Q. Caecilius Metellus, mais avec les mesures prises par Philopoïmen à Lacédémone.

Ce qui ressort de ce parallèle entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos, c'est que, même si Polybe, dans son premier paragraphe, oppose nettement les deux politiques en question, nous pouvons y trouver deux points de ressemblance : tout d'abord, les deux hommes politiques achéens reconnaissent que la Confédération n'a pas les moyens militaires de s'opposer à la puissance de Rome ; ensuite, malgré la volonté indéniable d'Aristainos d'accéder aux exigences des Romains, aucun des deux ne souhaitait violer les lois de la Confédération, même si, selon nous, il faut mettre une légère nuance sur ce point. Philopoïmen était plus intransigeant qu'Aristainos sur le respect des lois de la Confédération. Aristainos ne voulait pas les violer, mais uniquement quand c'était de façon flagrante. S'il ne s'agissait que de lois mineures, relativement peu importantes, il considérait qu'il valait mieux accéder aux demandes romaines, plutôt que de s'y opposer à tout prix.

La suite du parallèle concerne donc les arguments de Philopoïmen pour justifier sa politique et sont davantage développés que ceux d'Aristainos, comme nous l'avons précisé. Polybe nous rapporte que Philopoïmen jugeait de l'état de la situation, du rapport de forces, avec lucidité¹¹³⁹, mais qu'il partait de ce constat de supériorité des Romains sur les Achéens et de la tendance naturelle qu'ont les États supérieurs à se comporter de façon de plus en plus autoritaire avec ceux qui leur sont soumis : « Mais, puisqu'il est dans la nature de tout État ayant la suprématie de traiter toujours plus durement ses sujets, quel est pour nous, disait-il, le parti le plus avantageux ? Collaborer à la satisfaction des désirs de ceux qui sont nos maîtres et n'y faire aucunement obstacle, afin d'expérimenter le plus tôt possible les injonctions les plus dures ? Ou, au contraire, autant que

1138 Polybe, XXII, 11,3. Voir *supra* p. 218-219 et du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.296.

1139 C'est sans doute là, de la part de Polybe, une critique voilée envers les chefs de la révolte achéenne de 147/146, Critolaos et Diaios, qui eux n'eurent pas cette lucidité dans l'analyse du rapport de forces et engagèrent un combat perdu d'avance qui ne pouvait qu'aboutir à un désastre pour la Confédération achéenne.

nous en sommes capables, lutter et résister jusqu'au point où nous devons complètement...?¹¹⁴⁰ ».

Si Philopoïmen, d'après Polybe, reconnaît la supériorité manifeste des Romains sur les Achéens, mais souhaite malgré tout résister aux exigences de Rome autant qu'il est possible de le faire, c'est parce qu'il juge que « les Romains font le plus grand cas, jusqu'à maintenant du moins, (...), du respect des serments, des traités et de la bonne foi envers les alliés¹¹⁴¹ », ce qui est aussi le point de vue de Polybe¹¹⁴². C'est de ce point-là que découle une importante différence entre les analyses de Philopoïmen et d'Aristainos. Pour ce dernier, il était préférable d'accéder aux exigences des Romains, puisqu'il n'était pas possible de leur résister par la force, afin ainsi de leur plaire et d'obtenir leur soutien, ce qui pouvait permettre de conforter les intérêts de la Confédération achéenne, tant que ceux-ci n'allaient pas à l'encontre des intérêts de Rome. Philopoïmen, au contraire, même s'il était conscient de la supériorité militaire romaine¹¹⁴³, préférait résister aux volontés romaines, non pas par la force mais par des arguments raisonnables, fondés sur le respect des lois et des traités, en se basant sur deux points essentiels : tout d'abord, les Romains étaient très respectueux des traités et des serments qu'ils avaient pu conclure, comme nous venons de le préciser ; ensuite, les Romains, si les Achéens exécutaient chacune de leurs demandes avec empressement, ne manqueraient pas de profiter de la situation et de restreindre encore davantage l'autonomie politique de la Confédération. Philopoïmen va même plus loin que cela dans son raisonnement, en tout cas tel que nous le rapporte Polybe, puisqu'il se demande « en quoi la Ligue des Achéens différera des Sikéliotes et des Capouans, qui, de l'aveu de tout le monde et depuis longtemps, sont des esclaves ?¹¹⁴⁴ ». Pour conforter son discours, Philopoïmen souligne de plus que les Achéens « avaient, à la vérité, de très grands et très beaux prétextes à invoquer contre les injonctions des

1140 Polybe, XXIV, 13,2 : « ἀλλὰ πάσης ὑπεροχῆς φύσιν ἐχούσης ἀεὶ βαρύτερον χρῆσθαι τοῖς ὑποταττομένοις, πότερον » ἔφη « συμφέρει συνεργεῖν ταῖς ὀρμαῖς ταῖς τῶν κρατούντων καὶ μὴθὲν ἐμποδὸν ποιεῖν, ἴν' ὡς τάχιστα πεῖραν λάβωμεν τῶν βαρυτάτων ἐπιταγμάτων ἢ τοῦναντίον, καθ' ὅσον οἰοί τ' ἐσμέν, συμπαλαίοντας προσαντέχειν ἐπὶ τοσοῦτον, ἐφ' ὅσον μέλλομεν τελέως... ;

Ce passage sur la tendance naturelle des États vainqueurs à profiter de leur supériorité est très révélateur de la pensée de Polybe, pour qui Rome a progressivement cédé à cette tendance, ce qui est d'ailleurs une des raisons qui ont poussé l'historien grec à poursuivre son récit après 168, afin de montrer les conséquences de la victoire romaine sur la Macédoine de Persée. Du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.299.

1141 Polybe, XXIV, 13,3 : ἄλλως τε δὴ καὶ περὶ πλείονος ποιουμένων Ῥωμαίων ἕως γε τοῦ νῦν, ὡς αὐτὸς φησὶ, Ἀρίσταινε, τὸ τηρεῖν τοὺς ὄρκους καὶ τὰς συνθήκας καὶ τὴν πρὸς τοὺς συμμάχους πίστιν.

1142 Point de vue qu'il souligne notamment lors de son récit de l'ambassade de Callicratès à Rome en 180. Voir XXIV, 10,12.

1143 Polybe, XXIV, 13,1.

1144 Polybe, XXIV, 13,4 : τί διοίσει τὸ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνος Σικελιωτῶν καὶ Καπυανῶν τῶν ὁμολογουμένως καὶ πάλαι δουλευόντων ;

Ce constat sur la situation des Siciliens et des Capouans est exagéré. La Sicile se trouvait effectivement sous domination romaine, depuis la première guerre punique pour une partie de la Sicile, et depuis 212 et la prise de Syracuse par Marcellus pour le reste de l'île, mais rien ne permet de supposer que les Siciliens étaient traités comme des esclaves. En ce qui concerne Capoue, Polybe signale que Rome lui infligea des malheurs irréparables (VII, 1,2), mais c'était suite à son ralliement aux Carthaginois, ce qui est donc bien différent du cas de la Confédération achéenne évoqué ici par Philopoïmen, et de plus, en 189, les Campaniens ont reçu la citoyenneté romaine (voir Tite-Live, XXXVIII, 28,4).

Romains¹¹⁴⁵ ». Il fait ici bien entendu référence aux lois de la Confédération, au traité conclu avec les Romains et au respect des serments de ces derniers. Nous pouvons ici y voir également l'avis de Polybe, pour qui les lois de la Confédération sont essentielles et doivent être respectées, autant que faire se peut.

L'historien grec conclut sur les arguments avancés par Philopoïmen pour justifier sa politique, en résumant de façon particulièrement claire et limpide le débat entre Aristainos et Philopoïmen : « Par conséquent, disait-il, la politique d'Aristainos différait de la sienne en ceci : celui-là était impatient de voir le destin advenir le plus tôt possible, et il y collaborait autant qu'il en avait le pouvoir, tandis que lui opposait de la résistance et cherchait à repousser le terme autant qu'il le pouvait¹¹⁴⁶ ». Nous avons donc là deux lignes politiques bien distinctes, qui partent toutes deux du même constat, à savoir la supériorité romaine, mais qui divergent sur l'attitude à avoir en réaction à cet état de fait. Aristainos estime qu'il est plus prudent pour les Achéens d'accéder aux demandes des Romains, puisqu'ils ne peuvent s'opposer à eux par la force, tandis que Philopoïmen reste plus rigoriste, moins opportuniste, et préfère faire confiance aux Romains pour leur respect des serments et des traités, afin d'éviter de voir la Confédération achéenne perdre toute autonomie politique. Il veut retarder l'inéluctable, même s'il « savait clairement que le jour viendrait pour les Grecs où ils devraient nécessairement exécuter tous les ordres qui leur seraient donnés¹¹⁴⁷ ».

Polybe termine sur ce parallèle entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos en indiquant qu'elles étaient toutes les deux sûres : « il est évident que la politique de Philopoïmen se trouvait être belle, celle d'Aristainos décente et, certes, toutes les deux sûres¹¹⁴⁸ », et que « tous deux réussirent à garder intacts les droits des Achéens face aux Romains¹¹⁴⁹ ». Nous pouvons remarquer, dans le choix des termes, que la préférence de Polybe va bien entendu vers la politique menée par Philopoïmen¹¹⁵⁰. Cependant, malgré cette préférence, et malgré l'opposition très marquée entre les

1145 Polybe, XXIV, 13,5 : ἔχοντάς γε δὴ μεγίστας καὶ καλλίστας ἀφορμὰς πρὸς Ῥωμαίους.

1146 Polybe, XXIV, 13,7 : Διὸ καὶ τούτῳ διαφέρειν ἔφη τὴν Ἀρισταίνου πολιτείαν τῆς ἑαυτοῦ· ἐκεῖνον μὲν γὰρ σπουδάζειν ὡς τάχιστα τὸ χρεῶν ἰδεῖν γενόμενον καὶ συνεργεῖν τούτῳ κατὰ δύναμιν· αὐτὸς δὲ πρὸς τοῦτ' ἀντερείδειν καὶ διωθεῖσθαι, καθ' ὅσον ἐστὶ δυνατός.

1147 Polybe, XXIV, 13,6 : Ὅτι μὲν γὰρ ἤξει ποτὲ τοῖς Ἑλλησιν ὁ καιρὸς οὗτος, ἐν ᾧ δεήσει ποιεῖν κατ' ἀνάγκην πᾶν τὸ παραγγελλόμενον, σαφῶς ἔφη γινώσκειν.

Voir sur ce point le développement de J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.298-299, qui souligne qu'il ne s'agit pas ici forcément d'une référence à la victoire romaine de Pydna, puisque celle-ci ne modifiait aucunement le rapport de forces existant entre Romains et Achéens, mais plutôt une allusion à l'αἰζρεσις des Romains et à l'évolution de leur conscience d'être désormais les maîtres du bassin méditerranéen.

1148 Polybe, XXIV, 13,8 : Οὐ μὴν ἀλλ' ἐκ τῶν προειρημένων δῆλον ὡς συνέβαινε γίνεσθαι τοῦ μὲν καλῆν, τοῦ δ' εὐσχίμονα τὴν πολιτείαν, ἀμφοτέρας γε μὴν ἀσφαλεῖς.

1149 Polybe, XXIV, 13,9 : ὁμῶς ἀμφοτέροι διετήρησαν ἀκέραια τὰ δίκαια τοῖς Ἀχαιοῖς πρὸς Ῥωμαίους.

1150 K.E. Petzold, *Studien zur Methode des Polybios und zu ihrer historischen Auswertung*, p.45-46 signale que le terme εὐσχίμων est seulement une apparence de l'honneur, un faux-semblant. Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.266-267 et D. Musti, *Polibio e l'imperialismo romano*, p.77. Contra J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.297, soutenu par A.M. Eckstein, *Moral vision in the Histories of Polybius*, Berkeley, University of California Press, 1995, p.203, qui se base sur les autres emplois du terme εὐσχίμων chez Polybe pour soutenir que, si ce terme est tout de même inférieur à καλός, il n'est pas péjoratif.

deux politiques qu'il développe ici, nous pouvons noter que l'historien grec ne blâme à aucun moment Aristainos pour son choix, soulignant même qu'il a réussi à défendre les droits des Achéens face aux Romains, ce qui pour Polybe était le point essentiel.

Cette remarque nous permet de nous pencher sur les buts de Polybe en rédigeant un tel parallèle, placé juste après le récit de l'ambassade de Callicratès à Rome. Il y a là deux aspects essentiels dont il faut tenir compte : en ce qui concerne la politique d'Aristainos, Polybe cherche à montrer en quoi celle-ci est meilleure que la politique voulue par Callicratès, alors qu'elles présentent plusieurs caractères similaires. En effet, si Aristainos est prêt à accéder aux volontés romaines, quelles qu'elles soient, il cherche toutefois à défendre autant que possible les droits des Achéens et il n'a, à aucun moment, essayé d'inciter le Sénat à se montrer plus intransigeant avec les Grecs. Au contraire, pour Polybe, Callicratès, lors de son ambassade, a demandé au Sénat d'être plus ferme, pour soutenir les partis pro-romain en Grèce, mais aussi pour son bénéfice personnel¹¹⁵¹. Les politiques de Callicratès et d'Aristainos sont donc sensiblement les mêmes, mais la différence essentielle aux yeux de Polybe est que le premier cité tient compte d'abord de ses intérêts personnels, et nous verrons plus tard quelle crédibilité apporter à son récit au vu de son inimitié envers Callicratès, au contraire du second qui défend les intérêts des Grecs¹¹⁵², ce qui explique que Polybe, même s'il préfère le point de vue de Philopoïmen, qualifie sa politique de « décente », par rapport à celle de Callicratès qui amena « de grands maux pour tous les Grecs¹¹⁵³ ».

Au sujet de la politique de Philopoïmen, si Polybe a effectivement rédigé cette comparaison par opposition à l'ambassade de Callicratès, il est tout de même clair qu'il cherche à montrer combien sa politique était plus sage et avisée que celle menée par Critolaos et Diaios, les chefs de la révolte achéenne de 147-146, qui n'ont pas compris qu'il était impossible pour les Grecs de s'opposer militairement aux Romains. Pour l'historien grec, Philopoïmen conjugue une juste analyse de la situation et du rapport de forces, clairement en défaveur de la Confédération achéenne, avec une volonté inébranlable de préserver autant que possible les lois achéennes et l'autonomie de la Confédération, sans pour autant espérer que cela puisse durer indéfiniment, puisqu'il est conscient que les Grecs devront un jour obéir aux exigences romaines sans discuter¹¹⁵⁴.

L'analyse que nous pouvons faire, à partir des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe,

1151 Pour Polybe, c'est le soutien des Romains qui a permis à Callicratès de se faire élire comme stratège de la Confédération achéenne par la suite (XXIV, 10,14).

1152 Le comparaisons faite ici par Polybe rapproche donc davantage les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos, que celles de Callicratès et d'Aristainos, sans doute pour mieux opposer ces derniers. Voir J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.297 et J. Deininger, *Widerstand*, p.199.

1153 Polybe, XXIV, 10,8.

1154 Polybe, XXIV, 13,6.

sur l'histoire de la Confédération achéenne entre 188 et 180 est que la Confédération, sous l'impulsion principalement de Philopoïmen, bien que consciente de son peu d'autonomie politique face à la supériorité militaire romaine, cherche malgré tout à mener une politique indépendante et à accroître son influence dans le Péloponnèse. Cette politique se fait parfois contre l'avis des Romains, qui ont largement tendance à soutenir plutôt Lacédémone et Messène, hormis lorsqu'ils se retrouvent placés devant le fait accompli, comme lors de la prise de Messène par les Achéens¹¹⁵⁵. Néanmoins, le récit de Polybe montre que, comme nous l'avons analysé précédemment, le Sénat romain n'intervient pas directement contre les Achéens¹¹⁵⁶, laissant ceux-ci s'opposer à ses volontés et leur donnant ainsi l'illusion d'une politique véritablement indépendante. Il ne faut pas croire cependant que cette politique se voulait être anti-romaine en particulier ; si Philopoïmen, à travers Polybe, affirme qu'il faut que les Achéens résistent aux volontés romaines, c'est parce que Rome se trouve être la puissance dominante du bassin oriental de la Méditerranée, la seule qui a les moyens militaires d'imposer sa volonté à quiconque, après ses victoires successives sur les Macédoniens et les Séleucides.

Le récit de Polybe, sur les actions, tant militaires que diplomatiques, de la Confédération achéenne, est très précieux pour cette période puisqu'il a assisté aux événements qu'il relate¹¹⁵⁷. Même si son récit doit bien entendu être pris avec prudence, puisqu'il peut difficilement être totalement objectif, nous pouvons tout de même comprendre que, si la politique dominante de la Confédération achéenne se trouvait être celle préconisée par Philopoïmen, les nombreux débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération révèlent les divergences de point de vue entre les Achéens. Certains, comme Philopoïmen, préconisent de s'opposer à Rome autant que possible, tandis que d'autres, comme Aristainos, préfèrent accéder aux exigences romaines pour être bien vu. Pour Polybe, toutefois, ces deux politiques peuvent se rejoindre et être sûres, à partir du moment où elles sont appliquées en ayant en tête la sauvegarde des droits des Achéens, ce qui est une notion véritablement essentielle pour lui. Par cette analyse, Polybe en profite pour défendre la mémoire et l'action de Philopoïmen devant les Romains, soulignant qu'on ne pouvait le blâmer d'avoir cherché à faire respecter les lois et les traités de la Confédération. Et en indiquant que la politique menée par Aristainos se trouvait être décente¹¹⁵⁸, il met en exergue la duplicité de Callicratès qui, selon lui, menait exactement la même politique, mais en cherchant avant tout son intérêt propre, sans se soucier de celui des Grecs dans leur ensemble.

La politique achéenne, entre 188 et 180 a donc gardé une certaine cohérence, malgré les

1155 Polybe, XXIII, 17,3-4.

1156 Voir *supra* p.74-82.

1157 Voir notre analyse sur la carrière politique de Polybe pour la période qui nous intéresse *infra* p.408-413.

1158 Polybe, XXIV, 13,8.

débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération, puisque les Achéens ont fini par intégrer Lacédémone et Messène, malgré la résistance de ces deux cités, permettant à la Confédération d'accroître son influence dans le Péloponnèse¹¹⁵⁹. Et malgré les demandes de Rome et de ses légats, comme Q. Caecilius Metellus, les dirigeants achéens ont pu préserver le respect des lois de la Confédération.

C'est sur ce point que nous pouvons voir une différence entre les mentalités grecque et romaine, puisque, du point de vue de Polybe et Philopoïmen, l'important pour les Achéens c'est de résister aux exigences romaines, en se basant sur le grand respect des lois et des traités par les Romains¹¹⁶⁰, sans comprendre que si les Romains acceptent, dans certains cas, de s'incliner devant les lois de la Confédération achéenne, c'est uniquement parce que leurs intérêts directs ne sont pas menacés. Pour conclure sur ce point, nous pouvons dire que les Achéens ont pu mener la politique préconisée par Philopoïmen parce que Rome ne désirait pas s'impliquer directement dans les affaires de la Grèce, à moins d'y voir ses intérêts vitaux menacés, ce qui n'était pas le cas tant que la Macédoine de Philippe V et de Persée n'intervenait pas. Mais malgré ce constat, cela n'empêchait pas les débats au sein de la Confédération et ces débats ont une place centrale dans le livre XXIV des *Histoires*, avec le récit par Polybe de l'ambassade de Callicratès à Rome. Nous allons maintenant voir quelle importance accorder à cet épisode, et ce que nous pouvons en tirer sur l'évolution, ou non, de la politique de la Confédération achéenne à cette époque.

B) L'ambassade de Callicratès en 180 : un tournant ?

Il n'est pas possible d'étudier la politique achéenne entre 188 et 180 av. J.-C., d'après les *Histoires* de Polybe, en laissant de côté l'ambassade de Callicratès à Rome en 180¹¹⁶¹. C'est cette ambassade qui est l'événement le plus développé par l'historien grec, du moins dans les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, du livre XXIV. En effet, si on y ajoute le débat qui a eu lieu au sein de la Confédération, amenant l'envoi de cette ambassade à Rome, les chapitres 8 à 10 du livre XXIV concernent cette question.

Nous avons étudié précédemment la politique menée par Rome, à travers le récit de Polybe.

1159 Mais, comme le souligne très justement P. Pédech, « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.259, « l'extension territoriale de la Confédération, agrandie d'Élis, de Messène et de Sparte, loin d'augmenter sa puissance, l'affaiblissait en multipliant les difficultés intérieures ».

1160 Polybe, XXIV, 11,6-8.

1161 Sur cette ambassade, voir principalement P.S. Derow, « Polybios and the Embassy of Kallikrates », dans *Essays presented to C.M. Bowra*, Oxford, 1970, p.12-23, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.291-306 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.497-502.

Celle-ci n'a pas spécifiquement évolué après l'ambassade de Callicratès en 180, mais cette ambassade a plutôt été un révélateur de cette évolution progressive de la politique romaine auprès des confédérations de cités grecques¹¹⁶², entre Apamée et Pydna. Nous avons donc laissé de côté, intentionnellement, tout ce qui concernait la politique achéenne que nous allons étudier maintenant, en cherchant, de la même manière que pour Rome, à savoir si cette ambassade de Callicratès à Rome en 180 est un tournant dans la politique achéenne, comme le pense Polybe, ou bien si ce jugement doit être plus nuancé, voire contredit.

Pour cela, nous allons diviser notre approche en deux temps : tout d'abord, nous allons étudier les conditions de l'envoi de l'ambassade à Rome, avec les débats qui ont eu lieu entre les Achéens et les raisons qui les ont amenés à décider de l'envoi d'une ambassade auprès du Sénat romain¹¹⁶³. Puis nous nous intéresserons bien sûr à l'ambassade elle-même, en étudiant les propos de Callicratès, sans oublier de tenir compte de l'inimitié de Polybe, qui rend l'analyse particulièrement complexe.

1°) Débat et réponse de la Confédération achéenne à Rome.

Polybe nous rapporte que les Achéens en 180, sous l'impulsion du stratège Hyperbatos, ont engagé un débat au sujet d'une lettre des Romains, qui leur demandaient de laisser les bannis lacédémoniens revenir chez eux¹¹⁶⁴. En effet, après l'intégration de Sparte au sein de la Confédération achéenne, celle-ci a envoyé comme ambassadeur à Rome pour informer le Sénat de la situation, Bippos d'Argos, tandis que les bannis lacédémoniens envoyaient eux aussi des ambassadeurs, pour faire valoir leur point de vue¹¹⁶⁵. Selon l'historien grec, le Sénat « promet aux bannis de demander par écrit aux Achéens de les laisser revenir chez eux¹¹⁶⁶ », une demande qui n'a pas eu d'effet, du moins dans un premier temps, auprès des Achéens, puisque ceux-ci ont tout d'abord décidé d'attendre le retour de leurs ambassadeurs, puis, après avoir écouté le rapport de

1162 Voir *supra* p.82-85.

1163 Polybe, XXIV, 8,1-8.

1164 Polybe, XXIV, 8,1 : Ὅτι κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον ἀναδόντος Ὑπερβάτου τοῦ στρατηγοῦ διαβούλιον ὑπὲρ τῶν γραφομένων παρὰ Ῥωμαίων ὑπὲρ τῆς τῶν ἐκ Λακεδαιμόνος φυγάδων <καθόδου> τί δεῖ ποιεῖν.

1165 Polybe, XXIII, 18, 3-5 : Οἱ δ' Ἀχαιοὶ ταῦτα κυρώσαντες πρεσβευτὰς ἀπέστειλαν εἰς τὴν Ῥώμην τοὺς περὶ Βίππον τὸν Ἀργεῖον, διασαφῆσοντας τῇ συγκλήτῳ περὶ πάντων. Ὀμοίως δὲ καὶ Λακεδαιμόνιοι τοὺς περὶ Χαίρωνα κατέστησαν. Ἐξαπέστειλαν δὲ οἱ φυγάδες <τοὺς περὶ> Κλήτιν <καὶ> Διακτόριον τοὺς <συγ>καταστησομένους ἐν τῇ συγκλήτῳ πρὸς τοὺς παρὰ τῶν Ἀχαιῶν πρεσβευτὰς.

Bippos d'Argos, hormis sur le récit de son retour en Achaïe, et son intervention devant l'assemblée achéenne (XXIV, 2,4), nous est inconnu par ailleurs, de même que les ambassadeurs des bannis lacédémoniens, Clétis et Diactorios. Quant à Chairon, l'ambassadeur de Lacédémone, il était déjà venu en ambassade à Rome, faisant partie des bannis et condamnés à mort restaurés par décision du Sénat (XXIII, 4,5-8), et Polybe développe davantage sur sa carrière par la suite (XXIV, 7,1-8).

1166 Polybe, XXIV, 1,5 : τοῖς δὲ φυγάσιν ἐπηγγεῖλατο γράψειν πρὸς τοὺς Ἀχαιοὺς περὶ τοῦ κατελθεῖν αὐτοὺς εἰς τὴν

Bippos d'Argos, de ne pas accéder à la demande du Sénat¹¹⁶⁷. Nous retrouvons ici le jeu d'influence entre Rome et la Confédération achéenne, que nous avons déjà étudié précédemment, avec les Romains qui cherchent à faire revenir chez eux les bannis lacédémoniens, pour renforcer le parti pro-romain au sein de la Confédération, de même qu'ils le faisaient chez les Béotiens¹¹⁶⁸, tandis que les Achéens souhaitent éviter de permettre à des individus ne les appréciant guère de faire partie de la Confédération et de pouvoir influencer ainsi sur la politique menée par celle-ci. Cette décision confirme de plus la volonté des Achéens et du parti de Philopoïmen de résister aux exigences romaines tant qu'ils le pouvaient¹¹⁶⁹. Étant donné que ce n'était pas la première fois que le Sénat demandait à la Confédération achéenne de permettre le retour de certains bannis, ce à quoi les Achéens ne s'étaient jamais vraiment résolus, il n'est donc pas étonnant de les voir surseoir à nouveau à ce genre de décisions, surtout en se basant sur les arguments fournis par Bippos. Celui-ci indiquait que les Romains n'étaient pas véritablement pressés de voir les bannis lacédémoniens revenir chez eux¹¹⁷⁰, ce qui semble être plutôt une exagération, venant soit de Polybe lui-même, soit directement de Bippos¹¹⁷¹.

Toujours au livre XXIV, Polybe poursuit peu après sur ce sujet en indiquant que les Achéens vont finalement reprendre le débat, sous l'impulsion du stratège Hyperbatos¹¹⁷². Nous pouvons déjà nous demander pourquoi le débat a été relancé, sur exactement la même question, c'est-à-dire la lettre du Sénat demandant le retour des bannis lacédémoniens, assez peu de temps après la première décision de la Confédération. L'explication la plus simple est bien entendu que l'élection d'Hyperbatos à la stratégie, à l'automne 180, a permis à celui-ci de relancer le débat, en ayant plus de poids. Hyperbatos se trouvait être du même parti que Callicratès, mais, comme nous allons le voir, sa position de stratège, qui peut laisser supposer une influence accrue, ne lui a peut-être pas permis d'amener la majorité des Achéens à partager son point de vue.

Le récit de Polybe sur ce débat oppose, de la même manière que lors de sa comparaison entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos, deux points de vue opposés sur l'attitude à avoir face aux exigences des Romains¹¹⁷³. Néanmoins, il ne développe que très peu l'opinion d'Hyperbatos

οικείαν.

1167 Polybe, XXIV, 2,1-5.

1168 Voir *supra* p.57-58 et 72-74.

1169 Ce point de vue s'oppose donc à la tendance de parfois considérer les élites dirigeantes grecques comme pro-romaines, face aux autres couches sociales davantage anti-romaines. Comme le dit N. Kashan, *Ktèma*, 7, 1982, p.213, « il semble que la politique romaine a plutôt divisé les cercles dirigeants aussi bien que le reste du peuple achéen ».

1170 Polybe, XXIV, 2,4.

1171 Voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.199-200, et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, qui suggère que Bippos avait peut-être d'autres informations sur l'attitude du Sénat romain.

1172 Polybe, XXIV, 8,1 : Ὅτι κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον ἀναδόντος Ὑπερβάτου τοῦ στρατηγοῦ διαβούλιον ὑπὲρ τῶν γραφομένων παρὰ Ῥωμαίων ὑπὲρ τῆς τῶν ἐκ Λακεδαιμόνος φυγᾶδων <καθόδου> τί δεῖ ποιεῖν.

1173 Voir *supra* p.227-233.

et Callicratès, se contentant de mentionner que, selon eux, il fallait « obéir à la lettre des Romains et se persuader qu'il n'y avait ni loi ni convention gravée sur une stèle ni rien d'autre qui fût plus contraignant que cela¹¹⁷⁴ ». Nous retrouvons donc ici la politique préconisée par Aristainos, que nous avons étudiée précédemment, mais en allant plus loin puisque, comme nous l'avons vu, Aristainos ne souhaitait pas violer les lois de la Confédération de manière trop flagrante, ce qui n'est pas le cas d'Hyperbatos et de Callicratès, d'après ce que nous rapporte Polybe. Nous pouvons d'ailleurs nous demander si Polybe n'exagère pas là-dessus¹¹⁷⁵, à cause de son inimitié pour Callicratès, car affirmer lors d'une assemblée de la Confédération que les exigences romaines sont supérieures aux lois achéennes peut sembler relativement risqué, même s'il est évident que, quoi qu'il en soit, Hyperbatos et Callicratès ont sûrement effectivement conseillé aux Achéens d'obéir scrupuleusement à la lettre des Romains et de permettre aux bannis lacédémoniens de revenir dans leur cité.

Les arguments de Lycortas, qui prend la suite de Philopoïmen, après la mort de ce dernier à Messène en 183, à la tête du parti « anti-romains » de la Confédération achéenne, sont en revanche beaucoup plus développés. Nous retrouvons deux thèmes chers à Polybe, lorsqu'il s'agit pour lui d'exposer les arguments défendant une plus grande indépendance des Achéens face aux exigences romaines. Le point le plus important, qu'il reprend peu après en évoquant la politique menée par Philopoïmen, est le respect des lois et des traités que les Romains ont toujours manifesté : les Achéens devaient donc expliquer aux Romains que leur lettre était contraire aux lois de la Confédération : « C'est pourquoi maintenant, si on leur explique ce qu'il adviendra des Achéens, s'ils obéissent à la lettre, à savoir qu'ils violeront les serments, les lois et les conventions gravées sur les stèles qui maintiennent l'unité de notre Confédération, ils reculeront et reconnaîtront que c'est à juste titre que nous temporisons et que nous les prions de nous excuser de contrevenir à leur lettre¹¹⁷⁶ ». C'est un argument que Polybe aime avancer au sujet de Rome, mais nous pouvons nous demander s'il ne s'illusionne pas là-dessus, en gardant une image relativement idéaliste de la probité romaine. En effet, comme nous avons montré que le Sénat ne voulait pas s'engager davantage dans les affaires du Péloponnèse¹¹⁷⁷, cette attitude peut être interprétée comme une volonté de Rome de respecter les lois des confédérations de cités grecques, mais il est cependant très clair que les

1174 Polybe, XXIV, 8,6 : οἱ δὲ περὶ τὸν Ὑπέρβατον καὶ Καλλικράτην πειθαρχεῖν τοῖς γραφομένοις παρήνουν καὶ μῆτε νόμον μῆτε στήλην μῆτ' ἄλλο μηθὲν τούτου νομίζειν ἀναγκαϊότερον.

1175 Voir notre étude sur l'ambassade de Callicratès à Rome en 180, *infra* p.428-434.

1176 Polybe, XXIV, 8,4-5 : « Διὸ καὶ νῦν, ἐάν τις αὐτοὺς διδάξῃ ὅτι συμβήσεται τοῖς Ἀχαιοῖς, ἂν πειθαρχήσωσι τοῖς γραφομένοις, παραβῆναι τοὺς ὄρκους, τοὺς νόμους, τὰς στήλας, ἃ συνέχει τὴν κοινὴν συμπολιτείαν ἡμῶν, ὅ ἀναχωρήσουσιν καὶ συγκαταθήσονται διότι καλῶς ἐπέχομεν καὶ παραιτούμεθα περὶ τῶν γραφομένων. »
Point de vue qui, selon Polybe, n'est pas partagé par Callicratès puisque celui-ci, dans son discours au Sénat, s'indigne que les Achéens négligent la lettre des Romains leur demandant le retour des bannis, et érigent plutôt une stèle pour empêcher les exilés de rentrer chez eux (XXIV, 9,14).

1177 Voir *supra* p.72-82.

Romains font passer leurs intérêts propres avant les lois achéennes.

Nous pouvons voir ici une différence entre les mentalités grecque et romaine, avec Polybe et ceux de son parti, comme son père Lycortas, qui font confiance à la fois à la force des lois de la Confédération et à la nature romaine qui tend à respecter les lois en question, alors que, en réalité, les Romains font, comme toute puissance dominante, passer leurs intérêts directs avant le reste. L'autre point que Polybe met en avant, en rapportant les propos de son père lors du débat, ce sont les motivations des Romains à demander le retour des bannis, en se basant sur le rapport de l'ambassadeur achéen Bippos, c'est-à-dire que ce sont les bannis lacédémoniens qui ont insisté auprès du Sénat pour lui demander d'écrire cette lettre aux Achéens. Polybe le rapporte donc très clairement : « En effet, les Romains, certes, faisaient leur devoir envers les bannis, en prêtant l'oreille aux demandes sensées de ceux qui leur semblaient malheureux¹¹⁷⁸ », ce qui lui permet de disculper en partie les Romains de cette demande qui contrevenait aux lois de la Confédération achéenne. C'est aussi un thème que Polybe reprend à plusieurs reprises, cette attitude des Romains de prendre en compte les plaintes qui leur sont adressées. Nous avons par exemple le cas dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, avec l'ambassade des Lacédémoniens suite au massacre de Compasion¹¹⁷⁹, les ambassadeurs d'Ilion venus parler au nom des Lyciens¹¹⁸⁰, ou bien, concernant directement l'épisode qui nous intéresse ici, lors du récit par Polybe de l'ambassade de Callicratès à Rome, l'historien grec précise que « les Romains, étant des êtres humains et ayant de nobles âmes et de beaux desseins, prennent pitié de tous ceux qui se trouvent dans le malheur et tentent de donner satisfaction à tous ceux qui ont recours à eux¹¹⁸¹ ».

De cette manière, Polybe justifie l'attitude des Romains, expliquant que la lettre qu'ils ont envoyée aux Achéens pour demander le retour des bannis révélait leur nature généreuse et leur grandeur d'âme, mais il précise bien ensuite qu'ils ne sont pas pour autant prêts à violer les lois de la Confédération achéenne et qu'il suffit aux Achéens d'expliquer la situation aux Romains pour que ceux-ci comprennent et acceptent de renoncer à leur demande. Ainsi, lorsque Polybe rapporte ce débat au sein de la Confédération, il justifie autant l'attitude des Romains que l'attitude du parti de

1178 Polybe, XXIV, 8,2 : διότι Ῥωμαῖοι ποιοῦσι μὲν τὸ καθήκον αὐτοῖς, συνυπακούοντες τοῖς ἀκληρεῖν δοκοῦσιν εἰς τὰ μέτρια τῶν ἀξιουμένων.

Selon F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.261, qui nous rejoint au sujet de la fréquence de ce thème chez Polybe, il ne faut cependant pas y voir là un signe de l'influence stoïcienne sur l'historien grec.

1179 Polybe, XXII, 3,1-3

1180 Polybe, XXII, 5,1-4.

1181 Polybe, XXIV, 10,11 : Ὅτι Ῥωμαῖοι ὄντες ἄνθρωποι καὶ ψυχῇ χρώμενοι λαμπρᾷ καὶ προαιρέσει καλῇ πάντας μὲν ἐλεοῦσι τοὺς ἐπτακίτας καὶ πᾶσι πειρῶνται χαρίζεσθαι τοῖς καταφεύγουσιν ὡς αὐτούς.

Polybe avait donc déjà évoqué ce point juste avant, avec le discours de Lycortas lors du débat précédant l'ambassade (XXIV, 8,2-3), et il est bien entendu très clair que cela reflète son propre point de vue. Nous pouvons toutefois nous demander si cela indique que les membres de son parti partageaient aussi cette opinion, ou bien si l'historien grec ne cherche pas plutôt là à donner une meilleure image à ses partisans, son père Lycortas en tête, face au jugement de ses lecteurs romains.

Lycortas, son parti, marginalisant donc le point de vue d'Hyperbatos et de Callicratès, qui ont tort et dont les arguments ne sont, on l'a dit, même pas évoqués.

À la suite de son récit du débat, Polybe précise que c'est la position de Lycortas qui a remporté l'adhésion de la majorité en nous signalant que « les Achéens décidèrent qu'ils dépêcheraient des ambassadeurs auprès du Sénat pour lui expliquer celle de Lycortas¹¹⁸² ». Nous pouvons supposer que l'adhésion des Achéens à la thèse de Lycortas n'était pas si franchement majoritaire, sinon Polybe n'aurait pas manqué de le préciser, ce qui n'est pas le cas ici. Cette supposition est confirmée par la composition de l'ambassade envoyée par la Confédération achéenne auprès du Sénat romain. L'historien grec nous indique qu'elle était composée de Callicratès de Léontion¹¹⁸³, de Lydiadas de Mégalopolis¹¹⁸⁴ et d'Aratos de Sicyone¹¹⁸⁵. Nous pouvons logiquement nous demander la raison de la présence de Callicratès lors de cette ambassade, alors qu'il faisait partie des opposants à la thèse de Lycortas, qu'il se trouvait donc, d'après le récit de Polybe, devoir défendre devant le Sénat en étant ainsi envoyé en ambassade à Rome. Pour F.W. Walbank¹¹⁸⁶, cela révèle une volonté de la Confédération achéenne de s'attirer les bonnes grâces de Rome en envoyant comme ambassadeur un homme politique achéen notoirement pro-romain. Si c'est sans doute une des raisons à la présence de Callicratès, nous estimons que s'il a fait partie de cette ambassade c'est aussi parce que la thèse qu'il défendait, avec Hyperbatos, n'était pas si marginalisée que cela et qu'une part non négligeable de la Confédération achéenne la soutenait. Il est même tout à fait envisageable que ce soit en fait la thèse d'Hyperbatos et de Callicratès qui ait emporté l'adhésion de la majorité des Achéens, ce qui expliquerait que Callicratès se soit adressé au Sénat romain, ainsi que la teneur de ses propos. L'ambassade envoyée à Rome s'est donc retrouvée composée d'un membre relativement neutre, Lydiadas¹¹⁸⁷, d'un membre soutenant la thèse de Lycortas, Aratos, et de Callicratès, qui représentait le point de vue opposé, et dont la présence permettait aussi d'amadouer le Sénat, du moins si Callicratès avait défendu l'opinion de Lycortas, ce qui n'a pas été le cas, comme nous allons le voir. La composition de cette ambassade est en tout cas

1182 Polybe, XXIV, 8,7 : ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς πρεσβευτὰς ἐξαποστεῖλαι πρὸς τὴν σύγκλητον τοὺς διδάξοντας ἃ Λυκόρτας λέγει.

1183 Fils de Théoxénus de Léontion (voir *SIG*, n°634), il était peut-être le commandant des troupes achéennes envoyées en Pérée rhodienne en 197. Voir Tive-Live, XXXIII, 18,5 ; L.-M. Günther, , *NP*, 2, « Callikrates (11) », col. 968.

1184 Il s'agit probablement d'un descendant du vieux rival d'Aratos, tyran de Mégalopolis, et dont l'expérience politique ne nous est pas connue mais qui devait être relativement restreinte. Voir L.-M. Günther, *NP*, 8, « Lydiadas (2) », col. 11.

1185 Nous avons affaire à l'Aratos de Sicyone qui devait être envoyé en ambassade en Égypte, avec Lycortas et Polybe, ambassade annulée par le décès de Ptolémée (XXIV, 6,1-7).

1186 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.261.

1187 Pour N. Kashtan, *Ktèma*, 7, 1982, p.219, Lydiadas représentait plutôt une opinion intermédiaire entre les *pro* et les *anti* romains, mais en étant davantage proche de Callicratès que d'Aratos. Nous jugeons cette hypothèse intéressante, car elle confirmerait que la Confédération achéenne était vraiment très divisée sur cette question mais penchait tout de même, contrairement à ce qu'affirme Polybe, vers le point de vue d'Hyperbatos et de Callicratès.

révélatrice de la division régnant au sein de la Confédération achéenne sur la question du retour, ou non, des bannis lacédémoniens.

2°) Le discours de Callicratès devant le Sénat romain et son retour en Grèce.

Le récit de l'ambassade de Callicratès à Rome en 180 par Polybe¹¹⁸⁸ peut être divisé en deux points : tout d'abord, son discours, tel que nous le rapporte Polybe, devant le Sénat¹¹⁸⁹, puis l'analyse de l'historien grec de la réaction des Romains, après avoir écouté les propos de l'ambassadeur achéen¹¹⁹⁰. Nous nous intéresserons donc ici d'abord au discours tenu par Callicratès¹¹⁹¹ et à ce qu'il nous apprend de la situation politique au sein de la Confédération achéenne, en restant prudent, bien entendu, face au récit de Polybe qui est loin d'être objectif, comme nous le montrerons plus en détail plus tard. Le premier point que nous pouvons d'ailleurs indiquer, au sujet des propos de Callicratès devant le Sénat, c'est que Polybe porte un jugement particulièrement négatif sur cette question, comme le montre très bien son introduction : « Quand ils furent arrivés à Rome, Callicratès se présenta devant le Sénat, mais il était si loin de donner à ce corps des explications conformes à ses instructions, que, bien au contraire, d'emblée, il entreprit non seulement d'accuser avec impudence ses opposants politiques, mais aussi d'admonester le Sénat¹¹⁹² ». Polybe accuse donc ici Callicratès tout d'abord de ne pas suivre les instructions qu'il avait reçues de la Confédération, mais aussi de profiter de l'occasion pour son intérêt propre, en accusant devant le Sénat ses opposants politiques afin d'obtenir, sans doute, un soutien de Rome contre ces derniers. La première question qu'il convient de se poser au sujet de cet événement, c'est pourquoi Callicratès est, visiblement, le seul des trois ambassadeurs à avoir pris la parole devant le Sénat, puisqu'il est évident que ni Aratos ni Lydiadas n'ont parlé, étant donné que Polybe n'aurait pas manqué de le mentionner et de rapporter leurs propos en détail, si cela avait été le cas. Il est assez étrange de voir le seul ambassadeur opposé à la décision de la Confédération achéenne prendre la parole devant le Sénat, en étant censé défendre le point de vue des Achéens. L'explication la plus souvent avancée, et qui nous semble plausible, est que Callicratès était le seul des trois ambassadeurs à savoir parler latin, raison pour

1188 Sur ce point, la bibliographie est relativement conséquente, et nous pouvons donc renvoyer à E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.89-91, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.200-205, P.S. Derow, *Essays presented to C.M. Bowra*, p.12-23, J. Deininger, *Widerstand*, p.136-143, J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, p.459-460, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.262-263, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.497-502 et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.291-306.

1189 Polybe, XXIV, 9.

1190 Polybe, XXIV, 10,1-12.

1191 Pour une analyse plus générale des discours dans l'œuvre de Polybe, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.254-302.

1192 Polybe, XXIV, 8,9 : Ἰὼν παραγενομένων εἰς τὴν Ῥώμην, εἰσελθὼν ὁ Καλλικράτης εἰς τὴν σύγκλητον τοσοῦτον ἀπέσχε τοῦ ταῖς ἐντολαῖς ἀκολουθῶς διδάσκειν τὸ συνέδριον ὥστε τοῦναντίον ἐκ καταβολῆς ἐπεχείρησεν οὐ μόνον τῶν ἀντιπολιτευομένων κατηγορεῖν θρασέως, ἀλλὰ καὶ τὴν σύγκλητον νοουθετεῖν.

laquelle ce serait lui qui se serait adressé au Sénat. Cela explique de plus, d'une part, sa présence lors de cette ambassade, et, d'autre part, que ni Aratos ni Lydiadas n'ont essayé de contredire les propos qu'il a pu tenir devant les sénateurs romains, puisqu'ils ne les comprenaient pas¹¹⁹³. Cela a, en outre, permis à Callicratès, une fois de retour en Grèce, d'effrayer les Achéens, comme nous le rapporte Polybe : « grâce à son compte rendu d'ambassade, il réussit à frapper de terreur la population et à lui faire perdre le moral, car la plupart des gens ne savaient rien de ce qu'il avait vraiment dit devant le Sénat¹¹⁹⁴ », puisqu'il se trouvait donc être le seul ambassadeur à avoir compris la réponse des Romains. L'autre explication serait, comme nous l'avons souligné précédemment, que les Achéens avaient en fait choisi la thèse d'Hyperbatos, et Callicratès se trouvait donc tout désigné pour prendre la parole.

Si, comme le reconnaît Polybe, les Achéens ne savaient pas ce que Callicratès avait pu dire devant le Sénat romain, cela nous amène donc à nous poser la question de la nature des sources de l'historien grec. Il n'est pas possible qu'il ait inventé de toutes pièces ce discours, même si comme nous le verrons plus tard, il est très clair que le sens de nombreux passages a été modifié pour mieux convenir à l'historien grec et servir son inimitié envers Callicratès¹¹⁹⁵. La solution la plus crédible est donc que Polybe ait disposé d'une source romaine pour lui rapporter les propos de Callicratès, qu'il a ensuite retranscrits à sa manière. Il ne lui a sans doute pas été difficile de trouver, lors de son séjour à Rome comme otage, un sénateur romain ayant assisté à l'audience de l'ambassade achéenne et au discours de Callicratès en 180. Ceci est confirmé par le fait que le récit du Mégalopolitain impute à Callicratès tous les malheurs à venir de la Confédération achéenne, dédouanant par conséquent les Romains de toute responsabilité¹¹⁹⁶. Les intérêts des Romains et de Polybe se rejoignent donc ici, puisque Polybe souhaite montrer que c'est son ennemi Callicratès qui a causé la perte de la Confédération, tandis que les Romains ont plutôt intérêt à montrer qu'ils ont surtout suivi les conseils d'un Achéen, pensant ainsi agir dans l'intérêt des Grecs, et donc que leur attitude plus

1193 Du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.306, M. Dubuisson, *Le latin de Polybe : les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, 1985, p.258 et « Y a-t-il une politique linguistique romaine ? » *Ktèma*, 7, 1982, p.201-202, G.A. Lehmann, *Untersuchungen zur historischen Glaubwürdigkeit des Polybios*, Münster, 1967, p.297, tandis que F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.263-264, n'est pas convaincu par cette hypothèse : « there is no evidence that he knew Latin, and if he did use that tongue, or if he spoke in camera, how did P. learn what he said ? It is more probable that he managed to brow-beat and confuse the people about his speech : clearly Lydiades and Aratus carried little weight ». Nous estimons toutefois que F.W. Walbank néglige la forte probabilité que Polybe ait eu connaissance du discours de Callicratès par une source romaine, lors de son séjour comme otage à Rome, ce n'est donc pas un argument convaincant.

1194 Polybe, XXIV, 10,14 : καὶ διὰ τὴν ἀποπροσβείαν καταπληξάμενος καὶ συντρίψας τοὺς ὄχλους διὰ τὸ μηδὲν εἰδέναι τῶν ὑπ' αὐτοῦ κατ' ἀλήθειαν εἰρημένων ἐν τῇ συγκλήτῳ τοὺς πολλούς.

1195 Voir *infra* p.428-434.

1196 Comme le souligne très justement J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.306 : « Polybe suggère un jugement beaucoup plus nuancé : les Romains ont certes préféré au respect des droits des Achéens ce qu'ils ont cru être leur intérêt (24, 10, 3), mais ils n'ont fait par là que céder à une tendance naturelle à tout détenteur d'un pouvoir, et à laquelle ils étaient moins que d'autres enclins à succomber ; d'autre part, la responsabilité de ce changement d'attitude de leur part incombe principalement à celui qui en avait été l'instigateur, Callicratès ».

intransigeante envers les cités grecques ne vient pas d'une volonté délibérée de leur part.

Une fois ces points éclaircis, nous pouvons nous intéresser aux informations que nous pouvons tirer du discours de Callicratès devant le Sénat. Le premier point à signaler, c'est l'information, ou plutôt la confirmation, de l'opposition entre deux partis au sein des confédérations de cités grecques, et pas seulement chez les Achéens, avec d'un côté les partisans de Rome et de l'autre ceux qui défendaient leur relative indépendance face aux ingérences romaines, ce que Polybe exprime très bien : « En effet, il y avait deux partis, à présent, dans tous les États démocratiques : l'un déclarait qu'il fallait se conformer aux ordres écrits des Romains et se persuader qu'il n'y avait ni loi ni convention gravée sur une stèle ni rien d'autre de plus prégnant que la volonté des Romains ; l'autre parti alléguait les lois, les serments, les conventions gravées sur les stèles et exhortait le peuple à ne pas les violer à la légère¹¹⁹⁷ ». Nous retrouvons donc ici la confirmation de ce que nous avons déjà vu chez Polybe, avec l'opposition de ces deux partis, même si, ici, l'historien grec élargit à l'ensemble de la Grèce. De la même manière que lorsqu'il relate le débat engagé par Hyperbatos sur le retour ou non des bannis lacédémoniens, Polybe oppose ceux qui soutiennent les Romains sans réserve, quelles que soient les circonstances et leurs exigences, à ceux qui tiennent les lois et les serments pour supérieurs, même face aux volontés des Romains. En analysant cette situation avec davantage de recul, pour schématiser, nous pourrions considérer que le parti de Philopoïmen, Lycortas et Polybe représente la Grèce « traditionnelle », avec l'importance des lois, des serments, des alliances, et la volonté de respecter toutes les conventions gravées, tandis que le parti d'Hyperbatos et de Callicratès est davantage tourné vers l'avenir et préjuge du changement qui se déroule dans le bassin méditerranéen, avec la montée inexorable de la domination romaine, que les Grecs n'ont pas les moyens de contrarier véritablement.

Pour Polybe, à travers les propos de Callicratès, c'est toutefois le parti de l'historien grec, respectueux des lois, qui est le plus nombreux au sein de la Confédération achéenne : « et cette attitude était de beaucoup la plus répandue en Achaïe et la plus susceptible de s'imposer au sein du peuple¹¹⁹⁸ ». Il est toutefois assez difficile de vérifier la véracité de ces dires, d'une part parce que Polybe n'est pas objectif sur ce sujet, comme nous le verrons plus en détail plus tard, d'autre part puisqu'il peut aussi s'agir d'une exagération de Callicratès pour convaincre les Romains qu'il leur fallait agir s'ils ne voulaient pas réellement voir la Confédération achéenne finir par s'opposer à eux,

1197 Polybe, XXIV, 9,2-3 : Δυεῖν γὰρ οὐσῶν αἰρέσεων κατὰ τὸ παρὸν ἐν πάσαις ταῖς δημοκρατικαῖς πολιτείαις, καὶ τῶν μὲν φασκόντων δεῖν ἀκολουθεῖν τοῖς γραφομένοις ὑπὸ Ῥωμαίων καὶ μήτε νόμον μήτε στήλην μήτ' ἄλλο μηθὲν προυργιαίτερον νομίζειν τῆς Ῥωμαίων προαιρέσεως, τῶν δὲ τοὺς νόμους προφερομένων καὶ τοὺς ὄρκους καὶ στήλας καὶ παρακαλούντων τὰ πλήθη μὴ ῥαδίως ταῦτα παραβαίνειν.

1198 Polybe, XXIV, 9,4 : ἀχαικωτέραν εἶναι παρὰ πολὺ ταύτην τὴν ὑπόθεσιν καὶ νικητικωτέραν ἐν τοῖς πολλοῖς.
Pour F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.262, ce passage montre que Callicratès admettait représenter une minorité d'Achéens, mais nous estimons que le récit de Polybe sur ce point est sujet à caution et mérite d'être discuté davantage.

ce que les sénateurs romains souhaitaient éviter, du moins en 180, puisqu'ils se refusaient à intervenir de manière directe dans les affaires du Péloponnèse. Nous pourrions penser que le résultat du débat engagé par Hyperbatos, avec le choix finalement, selon Polybe, de la thèse de Lycortas, serait un élément pour indiquer que, effectivement, les « anti-romains » seraient majoritaires en Grèce, mais comme nous l'avons signalé, la présence de Callicratès lors de l'ambassade, d'autant plus que c'est lui qui parle devant le Sénat, montre que le parti de Lycortas n'était pas si majoritaire, d'autant plus qu'Hyperbatos avait tout de même été élu à la stratégie pour cette année¹¹⁹⁹.

Callicratès insiste sur ce point, puisque selon Polybe il aurait souligné que « les partisans des Romains étaient victimes de diffamations et de calomnies auprès de la population, tandis que pour leurs opposants, c'était le contraire¹²⁰⁰ ». Doit-on en conclure, d'après cette phrase, que la population achéenne soutenait largement le parti de Lycortas contre celui de Callicratès ? Il est évident que non, pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. Nous n'avons, de plus, aucune trace écrite précise sur ces « diffamations et calomnies » dont auraient pu être victimes les partisans de Rome en Achaïe, même dans le texte de Polybe. Cet argument de Callicratès sert donc surtout à soutenir le précédent et à montrer aux Romains la nécessité qu'ils ont d'intervenir rapidement en Grèce afin d'éviter que la situation ne s'aggrave davantage.

Malgré cela, Polybe, par l'intermédiaire de Callicratès, reconnaît que si les Romains se manifestaient de manière plus directe, plus ferme, auprès des dirigeants achéens, ceux-ci ne pourraient résister et n'auraient pas d'autre choix que de se plier aux exigences romaines, entraînant le peuple avec eux : « Donc, si le Sénat marquait sa désapprobation, les dirigeants politiques passeraient vite dans le parti des Romains et le peuple, qui était craintif, les suivrait de près¹²⁰¹ ». C'est un point de vue que l'historien grec exprime à plusieurs reprises dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, comme lors du parallèle entre Philopoïmen et Aristainos, où il indique que les deux hommes politiques achéens estimaient, l'un comme l'autre, qu'il était impossible pour la Confédération de s'opposer véritablement aux volontés de Rome si celle-ci insistait pour les voir appliquées¹²⁰², et c'est là sans nul doute aussi l'opinion de Polybe sur ce sujet.

Pour la suite du discours de Callicratès, selon Polybe il a reconnu devant le Sénat que la

1199 Voir *supra* p.238-240.

1200 Polybe, XXIV, 9,5 : Ἐξ οὗ τοῖς μὲν αἰρουμένοις τὰ Ῥωμαίων ἀδοξίαν συνεξακολουθεῖν παρὰ τοῖς ὄχλοις καὶ διαβολήν, τοῖς δ' ἀντιπράττουσιν τάναντία.

1201 Polybe, XXIV, 9,6 : Ἐὰν μὲν οὖν ὑπὸ τῆς συγκλήτου γίνηταί τις ἐπισημασία, ταχέως καὶ τοὺς πολιτευομένους μεταθέσθαι πρὸς τὴν Ῥωμαίων αἴρεσιν, καὶ τοὺς πολλοὺς τούτοις ἐπακολουθήσειν διὰ τὸν φόβον.

Polybe part ici du principe que la population suit l'avis des élites dirigeantes de la Confédération, mais il semble plutôt que la population achéenne était aussi divisée que les élites, au sujet de l'attitude à avoir face aux Romains.

Du même avis, N. Kashtan, *Ktèma*, 7, 1982, p.213 : « il semble que la politique romaine a plutôt divisé les cercles dirigeants aussi bien que le reste du peuple achéen ».

1202 Polybe, XXIV, 11,8.

ligne politique de s'opposer autant que possible aux volontés de Rome était la plus belle, surtout pour la population : « Mais s'il regardait la chose avec indifférence, tout le monde, sans exception, inclinerait pour cette attitude ; car c'était plus glorieux et plus beau aux yeux de la population¹²⁰³ ». Nous avons encore là un reflet de l'opinion personnelle de Polybe, pour qui effectivement la défense des lois de la Confédération, face aux ingérences romaines, est une attitude bien plus noble et plus belle que l'acceptation totale et sans condition des volontés du Sénat. Dans son parallèle que nous avons étudié précédemment¹²⁰⁴, il souligne toutefois que la politique menée par Aristainos était honorable et sûre, car il s'est soucié de défendre les intérêts de tous les Grecs, ce que n'a pas fait Callicratès qui se préoccupait avant tout de son intérêt propre d'après l'historien grec. Il est difficile de dire, ici, s'il s'agit seulement de l'opinion de Polybe ou bien si cette opinion se trouvait aussi partagée par Callicratès. Selon nous, ce dernier, même s'il ne partageait pas ce point de vue, estimait effectivement que la population achéenne trouvait la politique de Philopoïmen et Lycortas plus belle et plus glorieuse que d'accéder sans réserve aux exigences de Rome.

C'est sans doute pour cela qu'il a cherché à convaincre les sénateurs romains d'intervenir plus fermement en Achaïe, conscient qu'il fallait que ce soit les élites dirigeantes de la Confédération qui amènent le peuple, lui aussi, à suivre scrupuleusement les volontés des Romains. Sans cela, son parti aurait du mal à convaincre les Achéens de cette nécessité, face aux arguments avancés par Lycortas, qui mettait en avant le respect des serments et des conventions gravées sur les stèles, comme il le signale en indiquant que s'opposer aux Romains permettait de gagner les plus grands honneurs : « C'est pourquoi, d'ores et déjà, quelques personnes, qui ne produisent aucun autre titre les autorisant à rechercher la gloire, reçoivent les plus grands honneurs dans leurs États respectifs pour la simple raison qu'elles semblent s'opposer à vos ordres écrits en vue de maintenir en vigueur les lois et les décrets votées chez elles¹²⁰⁵ ». Nous ne pouvons, sur cette phrase, que faire des suppositions sur ce à quoi elle fait référence, puisque ne nous disposons pas d'exemples, dans le texte de Polybe, illustrant cette affirmation de Callicratès. Le plus probable serait qu'il fasse ici référence aux élections pour la stratégie, puisque, entre 188 et 180, les stratèges de la Confédération achéenne ont davantage été du parti de Philopoïmen et de Lycortas, que de celui d'Hyperbatos et de Callicratès¹²⁰⁶, mais l'élection d'Hyperbatos comme stratège en 181 affaiblit quelque peu cet argument.

1203 Polybe, XXIV, 9,7 : 'Ἐὰν δὲ παροράται τοῦτο τὸ μέρος, ἅπαντας ἀπονεύσειν ἐπ' ἐκείνην τὴν ὑπόθεσιν ἐνδοξοτέραν γὰρ εἶναι καὶ καλλίω παρὰ τοῖς ὄχλοις.

1204 Voir *supra* p.227-233.

1205 Polybe, XXIV, 9,8 : « Διὸ καὶ νῦν ἤδη τινὰς οὐθὲν ἕτερον προσφερομένους [καὶ] δίκαιον πρὸς φιλοδοξίαν, δι' αὐτὸ τοῦτο τῶν μεγίστων τυγχάνειν τιμῶν παρὰ τοῖς ἰδίους πολιτεύμασιν διὰ τὸ δοκεῖν ἀντιλέγειν τοῖς ὑφ' ἡμῶν γραφομένοις, χάριν τοῦ διαμένειν τοὺς νόμους ἰσχυροὺς καὶ τὰ δόγματα τὰ γινόμενα παρ' αὐτοῖς. »

1206 Voir A. Aymard, « Les stratèges de la confédération achaienne », *REA*, 30, 1928, p.1-62.

Pour terminer sur ce discours de Callicratès devant le Sénat romain en 180, Polybe nous rapporte qu'il aurait évoqué les affaires de Messène et Lacédémone, pour appuyer ses propos, rappelant que les Achéens n'avaient pas tenu compte des injonctions de Q. Marcius Philippus et avaient déclaré la guerre à Messène : « Tout récemment, en effet, en réglant les affaires messéniennes, Quintus Marcius avait beaucoup insisté pour que les Achéens ne prissent aucune résolution au sujet des Messéniens contre le gré des Romains ; mais ils avaient refusé d'écouter et avaient voté la guerre¹²⁰⁷ ». Ce passage-là, ainsi que la suite avec la description, négative, des mesures prises par les Achéens à la suite de leur victoire sur Messène, souligne l'opposition existant au sein de la Confédération au sujet des mesures en question, ce que Polybe n'avait pas indiqué lors de son récit des événements¹²⁰⁸, opposition néanmoins minoritaire puisque les décisions prises par Lycortas envers Messène ont bien été appliquées. C'est sur ce point, visiblement, que Callicratès souhaite insister afin de faire réagir les sénateurs romains et leur montrer, avec un exemple concret, au contraire du début de son discours, que les Achéens ne tiennent aucun compte de la volonté de Rome. Ce point du récit de Callicratès n'est sans doute pas inventé par Polybe, puisque nous trouvons, dans le texte polybien, un cas similaire de critiques des mesures prises à l'encontre de Messène, même si cet exemple est plus ancien ; il s'agit de l'intervention de Diophanès lors de l'ambassade de Q. Caecilius Metellus dans le Péloponnèse en 185¹²⁰⁹. Selon Polybe, Callicratès insiste sur le fait que les Achéens s'en prenaient particulièrement aux habitants de Messène qui étaient favorables à Rome : « et non seulement ils avaient injustement dévasté tout leur territoire, mais ils avaient aussi éliminé les plus illustres citoyens, bannissant certains d'entre eux, s'en faisant livrer d'autres qu'ils mettaient à mort en leur infligeant toutes sortes de supplices, parce qu'ils en appelaient aux Romains pour trancher les contestations¹²¹⁰ », dans le but évident de montrer aux Romains qu'une intervention de leur part était véritablement nécessaire, sans quoi les Achéens deviendraient à coup sûr leurs opposants.

Le point qu'il convient maintenant d'étudier, à travers le récit de Polybe, est le retour de Callicratès en Grèce et les conséquences que cela a pu avoir. Pour l'historien grec, ces conséquences ont, bien entendu, été particulièrement néfastes pour les Grecs, comme il nous le signale : « Celui-ci

1207 Polybe, XXIV, 9,12-13 : Πρώην μὲν γὰρ ἐν τοῖς Μεσσηνιακοῖς πολλὰ ποιήσαντος Κοίντου Μαρκίου πρὸς τὸ μηδὲν τοὺς Ἀχαιοὺς βουλευσασθαι περὶ Μεσσηνίων ἄνευ τῆς Ῥωμαίων προαιρέσεως, παρακούσαντας καὶ ψηφισαμένους αὐτοὺς τὸν πόλεμον.

Nous ne disposons pas, dans le texte polybien, du récit de cette ambassade de Q. Marcius Philippus en Achaïe, mais seulement du rapport, négatif, qu'il en a fait devant le Sénat romain (XXIII, 9,4 et 9,8).

1208 Polybe, XXIII, 16,1-12. Voir *supra* p.199-200.

1209 Polybe, XXII, 11,4-5.

1210 Polybe, XXIV, 9,13 : οὐ μόνον τὴν χώραν αὐτῶν καταφθεῖραι πᾶσαν ἀδίκως, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἐπιφανεστάτους τῶν πολιτῶν οὓς μὲν φυγαδεῦσαι, τινὰς δ' αὐτῶν ἐκδότους λαβόντας αἰκισαμένους πᾶσαν αἰκίαν ἀποκτεῖναι, διότι προεκαλοῦντο περὶ τῶν ἀμφισβητουμένων ἐπὶ Ῥωμαίους.

Voir aussi Plutarque, *Philop.*, 21,2 et Pausanias, VII, 9,6.

(Callicratès) arriva tout joyeux en Grèce, avec cette réponse, sans savoir qu'il était l'initiateur de grands maux pour tous les Grecs, et, en particulier, pour les Achéens¹²¹¹ ». Nous pouvons diviser le récit de Polybe sur le retour de Callicratès en deux points : tout d'abord, le fait que, selon le Mégalopolitain, il ait brandi la menace romaine pour effrayer la population achéenne ; et ensuite, les conséquences politiques de son retour, avec son élection à la stratégie et les mesures qu'il a prises une fois stratège de la Confédération.

D'après Polybe donc, « grâce à son compte rendu d'ambassade, il réussit à frapper de terreur la population et à lui faire perdre le moral, car la plupart des gens ne savaient rien de ce qu'il avait vraiment dit devant le Sénat¹²¹² ». Il n'y a pas lieu de mettre en doute la réaction de la population achéenne à la suite de l'ambassade de Callicratès, Lydiadas et Aratos, mais la raison tient sans doute davantage à la lettre des Romains, adressée aussi bien aux Achéens qu'aux Étoliens, Épirotes, Athéniens, Béotiens et Acarnaniens, exigeant le retour des bannis lacédémoniens¹²¹³, plutôt qu'au récit que Callicratès a pu faire de son entrevue avec le Sénat. Les Achéens devaient se rendre compte que leur attitude risquait de leur attirer les foudres de Rome et qu'une intervention militaire n'était nullement exclue, pas forcément des Romains eux-mêmes, mais des autres confédérations de cités grecques, avec l'approbation de Rome.

Pour l'historien grec, c'est cette crainte, ainsi que le soutien visible de Rome, qui ont permis à Callicratès de se faire élire à la stratégie pour 180/179¹²¹⁴. Il est possible que cela ait pu peser dans la balance, mais il semble surtout que cela révèle un changement progressif, en tout cas vers l'année 180, au sein des classes dirigeantes achéennes, et de la Confédération achéenne plus largement, avec d'abord Hyperbatos comme stratège pour 181/180, puis ensuite Callicratès l'année suivante. Sans dire pour autant que la Confédération achéenne devient désormais pro-romaine, il est toutefois assez clair que le parti pro-romain en Achaïe gagne en importance¹²¹⁵, si nous nous basons sur les éléments que nous venons de mentionner. L'autre argument en faveur de cette assertion est l'action de Callicratès une fois élu stratège. Polybe nous apprend que « à son entrée en charge, il fit revenir les bannis de Lacédémone et ceux de Messène chez eux¹²¹⁶ ». Si Callicratès a pu faire revenir les bannis lacédémoniens et messéniens, ce n'est pas seulement grâce à sa position de stratège,

1211 Polybe, XXIV, 10,8 : Ὁ δὲ προειρημένος ἔχων τὰς ἀποκρίσεις ταύτας παρῆν εἰς τὴν Ἑλλάδα περιχαρῆς, οὐκ εἰδὼς ὅτι μεγάλων κακῶν ἀρχηγὸς γέγονε πᾶσι μὲν τοῖς Ἕλλησι, μάλιστα δὲ τοῖς Ἀχαιοῖς.

1212 Polybe, 10,14 : καὶ διὰ τὴν ἀποπρεσβείαν καταπληξάμενος καὶ συντρίψας τοὺς ὄχλους διὰ τὸ μηδὲν εἰδέναι τῶν ὑπ' αὐτοῦ κατ' ἀλήθειαν εἰρημένων ἐν τῇ συγκλήτῳ τοὺς πολλοὺς.

1213 Polybe, XXIV, 10,6.

1214 Voir R.M. Errington, *Philopoemen*, p.264, qui date sa stratégie de l'année suivante, 179/8. *Contra* F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.264.

1215 Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.500, qui est beaucoup plus tranché dans son affirmation : « The Polybian notion that pro-Roman sycophants controlled the League after 180 is decisively refuted by the facts ».

1216 Polybe, XXIV, 10,15 : ἐξῆς δὲ τούτοις παραλαβὼν τὴν ἀρχὴν κατήγε τοὺς ἐκ τῆς Λακεδαίμονος καὶ τοὺς ἐκ τῆς Μεσσηνίας φυγάδας.

puisqu'Hyperbatos avait essayé l'année précédente, et le débat avait abouti, du moins d'après Polybe, à la volonté des Achéens de défendre la thèse avancée par Lycortas. La position de stratège de la Confédération achéenne n'avait donc pas permis à Hyperbatos d'orienter la décision des Achéens vers sa propre volonté. Si, l'année suivante, Callicratès a pu faire revenir les bannis, et il est exclu qu'il l'ait fait sans l'accord des Achéens, c'est que la majorité soutenait désormais son point de vue, sans doute pour les raisons que nous avons évoquées auparavant, avec la crainte du courroux de Rome et d'une intervention militaire contre la Confédération¹²¹⁷. Malgré cela, il serait exagéré de dire que l'orientation politique de la Confédération achéenne a soudainement changé après 180 et l'ambassade de Callicratès à Rome¹²¹⁸. Nous avons vu en effet, d'une part qu'Hyperbatos était déjà stratège en 181/180, et d'autre part que, lors du débat engagé par ce dernier sur le retour, ou non, des bannis lacédémoniens, une part non négligeable des Achéens était sans nul doute favorable à ce retour, ce qui explique en partie la présence de Callicratès lors de l'ambassade ensuite.

L'ambassade de Callicratès à Rome tient véritablement une place centrale au sein du livre XXIV des *Histoires*, qui est particulièrement fragmentaire. Du point de vue de Polybe, il s'agit bien entendu d'un événement essentiel dans l'histoire de la Confédération achéenne, et même de la Grèce en général, puisque, pour lui, « alors que la Ligue des Achéens venait de connaître une expansion et une prospérité sans précédents, depuis le début de notre histoire, avec l'impudence de Callicratès, ce fut, à l'inverse, le début de la décadence...¹²¹⁹ », affirmation qui nous semble largement exagérée. Sans nous intéresser, pour le moment, aux déformations dont Polybe peut faire preuve dans son récit, nous pouvons néanmoins conclure, sur cet épisode marquant de la politique achéenne entre 188 et 168, qu'il n'est effectivement pas un tournant précis dans l'évolution de cette politique¹²²⁰. Il est en tout cas parfaitement révélateur des dissensions existant au sein de la Confédération achéenne et de l'opposition entre partis pro-romain et « indépendantiste » (dans le sens d'une volonté de résister aux ingérences romaines et de mener une politique autonome autant que possible). Si les livres XXII à XXIII nous montraient que, entre 188 et 181, la Confédération était plutôt dominée

1217 Pour E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.89-91, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.195-205, et Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.244-245, l'action de Callicratès a, avant tout, permis d'apaiser la situation dans le Péloponnèse, en tranchant une fois pour toutes la situation des bannis de Lacédémone et de Messène. *Contra* P.S. Derow, *Essays presented to C.M. Bowra*, p.12-23.

1218 Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.263, J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, p.459 et J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.305-306.

1219 Polybe, XXIV, 10,10 : οὕτω δὲ τοῦ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνους ἠϋξημένου καὶ προκοπὴν εἰληφότος κατὰ τὸ βέλτιστον ἀφ' ὧν ἡμεῖς ἱστοροῦμεν χρόνων, αὕτη πάλιν ἀρχὴ τῆς ἐπὶ τὸ χεῖρον ἐγένετο μεταβολῆς, τὸ Καλλικράτους θράσος...

1220 Du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.300-301 : « Ce qui en tout cas paraît certain, c'est qu'« il n'y a pas eu de changement soudain dans l'attitude et la politique achéennes, ni dans le traitement de l'Achaïe par les Romains, et que Polybe en fait a exagéré l'importance de cet épisode dans les relations romano-achéennes » », ainsi que F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.263, et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.497-500.

par le parti de Philopoïmen et de Lycortas¹²²¹, menant une politique indépendante des volontés du Sénat, sans pour autant chercher à contrarier les intérêts des Romains, et cherchant à accroître son influence dans le Péloponnèse, avec l'intégration, difficile mais finalement effective, de Lacédémone et Messène, le livre XXIV nous révèle une certaine évolution, sans que celle-ci ne soit brutale, ni forcément négative, au contraire de ce qu'a voulu prouver Polybe.

L'élection d'Hyperbatos, puis le débat engagé sur le retour, ou non, des bannis lacédémoniens, avec la présence de Callicratès dans l'ambassade envoyée devant le Sénat romain en 180, malgré un soutien non négligeable des Achéens à la thèse de Lycortas, sont, comme nous l'avons montré, des signes indéniables de renforcement du parti pro-romain en Achaïe¹²²². Et c'est l'action de Callicratès, avec son discours à Rome puis les événements suite à son retour en Grèce, qui est le principal révélateur de cette évolution. Son élection à la stratégie pour 180/179 confirme tout à fait cette tendance, sans y voir ici la marque du soutien du Sénat qui lui aurait permis de se faire élire. Selon nous, il s'agit plutôt de la continuité de l'évolution de la politique achéenne, qui devient, en tout cas aux alentours de 180, progressivement davantage pro-romaine. Le retour des bannis lacédémoniens et messéniens, sous l'impulsion de Callicratès, une fois celui-ci stratège, est un élément supplémentaire confirmant l'évolution de la politique de la Confédération¹²²³, qui l'année précédente, malgré Hyperbatos comme stratège, était bien plus divisée au sujet de ces bannis. Pour Polybe, c'est le rapport que Callicratès a fait de son entrevue avec le Sénat romain, rapport menaçant, qui a amené les Achéens à suivre la ligne directrice donnée par Callicratès, mais il s'agit sans doute bien plus probablement de la lettre envoyée par les Romains pour une fois de plus demander, avec en revanche bien plus d'insistance que précédemment, le retour des bannis, qui a incité les Achéens à accéder cette fois aux demandes romaines, conscients qu'il ne fallait sans doute pas davantage tirer sur la corde et s'opposer aux Romains. Cela rejoint donc l'analyse que faisait Philopoïmen, qui savait que « à la fin, on devait céder, comme en prenant les dieux à témoins, et exécuter les ordres qu'ils donnaient¹²²⁴ », ce qui correspond ici tout à fait à la situation que nous étudions.

Pour E. Badian et R.M. Errington, l'action de Callicratès, son discours devant le Sénat puis le rappel des exilés de Lacédémone et de Messène, a été grandement bénéfique pour la situation

1221 Voir l'épisode de l'ambassade de Q. Caecilius Metellus en 185, avec Diophanès qui intervient contre les mesures prises par Philopoïmen à Lacédémone et Messène (XXII, 11,1-15), mais qui semble, dans le récit de Polybe, bien isolé parmi les Achéens.

1222 Voir *supra* p.238-241.

1223 Évolution négative selon Polybe, comme le souligne J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.293 : « le retour dans leurs cités de sécessionnistes ne pouvait apparaître à Polybe que comme un coup porté à l'union des Péloponnésiens ».

1224 Polybe, XXIV, 11,8.

dans le Péloponnèse¹²²⁵, en permettant de clarifier les relations avec le Sénat, puisque Callicratès lui a demandé de s'exprimer plus directement, et plus fermement, dans ses demandes aux Grecs, et d'apaiser le conflit entourant, depuis un certain nombre d'années, le cas des bannis lacédémoniens et messéniens, cause d'un certain nombre de débats animés au sein de la Confédération, ainsi que de légers accrochages avec le Sénat romain, comme nous l'avons précédemment étudié. Ce point de vue nous paraît tout de même exagéré. Effectivement, le retour des bannis permettait d'éliminer un sujet de dissension avec Rome, mais le Sénat n'avait jamais été véritablement menaçant sur ce point, et même si, à la suite de l'ambassade de Callicratès, il a émis une demande plus ferme, avec l'envoi d'une lettre aux autres populations de la Grèce, il est douteux, selon nous, d'envisager un vrai risque de conflit armé entre Romains et Achéens, même si ces derniers semblent l'avoir craint¹²²⁶. En revanche, la Confédération achéenne aurait pu se retrouver en guerre contre d'autres confédérations de cités grecques désirant rendre service aux Romains¹²²⁷. Il est tout aussi exagéré de penser que le retour des bannis a ramené le calme au sein du Péloponnèse, puisque, tout d'abord, le cas de ces bannis ne provoquait des dissensions au sein de la Confédération achéenne que lors des assemblées, quand leur éventuel retour se trouvait être débattu, et ensuite, ce rappel des exilés a surtout permis au parti pro-romain de se renforcer, créant donc une opposition plus importante entre *pro* et *anti* romains, ce qui n'est pas véritablement un gage de calme et de stabilité.

Néanmoins, nous ne disposons d'aucune information sur la politique intérieure de la Confédération achéenne lors des années suivant la stratégie de Callicratès, et il est donc difficile d'estimer les effets de l'ambassade de 180, hormis avec les éléments que nous venons de mentionner, et les conclusions que nous en avons tirées. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il semble très probablement que l'évolution de la politique achéenne, en faveur du parti pro-romain, n'a pas duré très longtemps, puisque, à partir de 175, les stratèges de la Confédération que nous connaissons appartiennent au parti de Lycortas et de Polybe, et non à celui d'Hyperbatos et de Callicratès, comme Xénarchos en 175/174¹²²⁸. Si les données nous manquent pour analyser la politique achéenne au début des années 170, nous avons en revanche davantage d'informations sur son attitude envers Rome et Persée, lors de la troisième guerre de Macédoine, étant donné que Polybe, comme nous allons le voir, y a joué un rôle personnellement, ce qu'il nous rapporte en détail

1225 E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.89-91 et R.M. Errington, *Philopoemen*, p.195-205.

1226 Pour J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.301-302, il y avait en revanche un risque certain, si les Achéens refusaient d'obtempérer, de voir les Étoliens ou les Épirotes intervenir militairement contre la Confédération achéenne, à la demande de Rome, pour faire appliquer la demande de celle-ci : « cela signifiait qu'en cas de carence prolongée des Achéens les autres peuples grecs étaient autorisés à intervenir de toutes les façons qui leur paraîtraient utiles ».

1227 C'est sans doute ce que sous-entend Polybe lorsqu'il indique que les Romains avaient écrit aux Étoliens, aux Épirotes, aux Athéniens, aux Béotiens et aux Acarnaniens pour leur demander de faire pression sur les Achéens. Voir Polybe, XXIV, 10,6.

1228 Voir Tite-Live, XLI, 24,1.

à partir du livre XXVII des *Histoires*.

C) *La Confédération achéenne pendant la troisième guerre de Macédoine.*

Si la troisième guerre de Macédoine, élément essentiel des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, est d'une importance indéniable dans la croissance de la domination romaine sur le bassin oriental de la Méditerranée, elle est aussi indispensable à étudier pour l'histoire de la Confédération achéenne. Le rapport de forces entre Romains et Achéens ne s'est pas trouvé modifié suite à cette guerre, puisqu'il était déjà clairement favorable à Rome depuis plusieurs décennies, mais comme le souligne J.-L. Ferrary, « La destruction de la monarchie macédonienne, la conscience qu'auront les Romains d'être désormais les maîtres incontestés du monde vont bien entendu favoriser cette évolution, mais elle ne la conduira pas nécessairement à son terme : tout dépendra de l'attitude des Romains après leur victoire, et l'étude de cette attitude est précisément l'un des objets que s'est fixé Polybe lorsqu'il a décidé de prolonger ses *Histoires* (3, 4, 6)¹²²⁹ ». La victoire romaine lors de la troisième guerre de Macédoine est, bien entendu, un facteur déterminant dans l'évolution des rapports entre Rome et la Confédération achéenne à partir de 168, mais l'autre facteur, qu'il ne faut pas négliger et sur lequel le récit polybien nous permet d'avoir un certain nombre de renseignements, est l'attitude des Achéens lors de la guerre, durant laquelle ils ont hésité entre soutenir les Romains, Persée, ou rester neutre et observer attentivement l'évolution des événements.

Polybe ayant lui-même commencé sa carrière politique aux alentours de 180¹²³⁰, il se trouvait donc, une dizaine d'années après, particulièrement bien placé pour être au courant de tous les événements politiques concernant les Achéens, ainsi que tous les débats ayant eu lieu au sein de la Confédération, puisqu'il y a pris part personnellement¹²³¹. Cela pourrait l'amener à un certain manque d'objectivité, mais, comme nous le verrons plus en détail, il n'y a pas vraiment d'occasions pour mettre en doute ses propos et la véracité de son récit. Nous pouvons diviser notre étude du rôle joué par la Confédération achéenne lors de la troisième guerre de Macédoine en deux points : tout

1229 J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.299.

1230 La première mention que nous avons d'une responsabilité lui étant confiée est l'ambassade auprès de Ptolémée V Épiphanes, au début de l'année 180, même si cette ambassade fut finalement annulée à cause du décès du roi lagide. Voir Polybe, XXIV, 6,3-7.

1231 Sur les responsabilités de Polybe à cette époque, voir notamment P. Pédech, « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.252-259 et, plus généralement, sur la vie de Polybe, voir P. Pédech, « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p.145-156, F.W. Walbank, *Polybius*, Berkeley, University of California Press, 1972 et A.M. Eckstein, « Notes on the birth and death of Polybius », *AJPh*, 113, 1992, p.387-406.

d'abord, les actions diplomatiques et militaires engagées par les Achéens, avec l'analyse des débats que nous rapporte Polybe. C'est un aspect particulièrement important des *Histoires*, puisque nous voyons pour la première fois l'historien grec, d'après son récit, influencer sur la politique menée par la Confédération achéenne et intervenir en personne auprès des Romains, notamment lorsqu'il est envoyé comme ambassadeur devant le consul romain Q. Marcius Philippus¹²³². Polybe profite d'ailleurs de l'occasion pour évoquer, implicitement, les raisons de sa déportation suite à la victoire romaine de Pydna, puisqu'il précise qu'« il fournit des prétextes à ceux qui voulaient le calomnier auprès d'Appius, puisqu'il avait battu en brèche son entreprise de demande d'assistance »¹²³³.

Le second point qu'il nous semble nécessaire d'étudier est l'effort fourni par Polybe pour justifier l'attitude des Grecs, sans doute principalement des Achéens, durant la guerre. Il est évident qu'il souhaitait défendre les Grecs vis-à-vis des Romains, afin que ces derniers n'aient pas trop mauvaise opinion de voir ainsi les Grecs soutenir Persée à la suite de la victoire macédonienne à Callinicos. Nous étudierons donc en détail comment l'historien grec s'y prend et ce que cela nous apprend sur l'opinion publique en Grèce durant la troisième guerre de Macédoine, ainsi que sur l'opinion de Polybe lui-même.

1°) La Confédération achéenne lors du conflit : le rôle de Polybe.

L'état particulièrement fragmentaire des livres que nous étudions n'aide pas pour l'analyse de l'attitude de la Confédération achéenne lors de la troisième guerre de Macédoine. Néanmoins, Polybe nous apporte un certain nombre d'éléments qui peuvent nous éclairer sur ce sujet. Nous nous sommes intéressés, précédemment¹²³⁴, à l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, envoyée par le consul A. Hostilius Mancinus auprès des différentes confédérations de cités grecques, mais en analysant seulement ce que cela nous révélait de la politique menée par Rome en Grèce au début de la guerre contre Persée. Nous pouvons, maintenant, nous attarder sur les informations au sujet de la politique achéenne lors des débuts de la troisième guerre de Macédoine, que nous pouvons tirer de cet épisode.

D'après le récit de Polybe, et selon nous il n'y a pas de raisons de mettre sa parole en doute sur ce point, d'autant plus qu'il ne se donne pas véritablement le beau rôle alors qu'il est pourtant directement concerné, la majorité des Achéens ne souhaitaient pas prendre parti, ni pour les Romains ni pour les Macédoniens, dans le conflit en cours, mais préféraient se retirer de la gestion

1232 Polybe, XXVIII, 13,1-14.

1233 Polybe, XXVIII, 13,14 : Τοῖς γε μὴν βουλομένοις διαβάλλειν αὐτὸν πρὸς τὸν Ἄππιον ἀφορμὰς ἔδωκεν, ὅτι διακόψαι τὴν ἐπιβολὴν αὐτοῦ τὴν περὶ τῆς βοηθείας.

1234 Voir *supra* p.89-90.

des affaires de la Confédération, et observer à l'écart l'évolution de la situation entre Rome et la Macédoine de Persée : « mais, en même temps, à travers leurs discours, ils firent voir qu'ils savaient qui, dans chacune des cités, se retirait indûment de l'administration des affaires et, de la même manière, qui se précipitait pour y prendre part¹²³⁵ ». Nous avons donc ici la preuve très nette d'une volonté des Achéens de ne pas soutenir les Romains lors du conflit, sans pour autant choisir ouvertement le parti de Persée, malgré la victoire de ce dernier à Callinicos, victoire ayant ravivé les sentiments pro-macédonien en Grèce¹²³⁶.

Nous pouvons tirer plusieurs éléments de ce constat. Tout d'abord, vis-à-vis de notre étude précédente sur l'ambassade de Callicratès à Rome en 180, il est évident que le parti pro-romain n'a pas gardé longtemps sa domination sur la politique achéenne. D'une part, les stratèges élus, comme nous l'avons dit, sont à partir de 175, pour ceux que nous connaissons, du parti de Lycortas et de Polybe, et d'autre part, comme nous pouvons le remarquer dans le récit de Polybe, il n'y a pas mention, par l'historien grec, d'un débat animé au sein de la Confédération pour soutenir, ou non, Rome dans sa guerre contre Persée, au contraire, par exemple, des débats qui ont pu avoir lieu sur la question épineuse du retour ou non des bannis lacédémoniens. Il y a bien un débat qui s'est déroulé¹²³⁷, mais, comme nous l'étudierons, il n'a pas tourné en faveur du parti pro-romain, bien au contraire. Il semble donc être tout à fait normal, pour les Achéens, du moins au départ, de rester neutres lors du conflit en cours. Ce premier bilan de l'attitude de la Confédération achéenne lors de la troisième guerre de Macédoine révèle l'évolution de la politique achéenne envers Rome lors de la période allant d'Apamée à Pydna. Les Achéens étaient alliés de Rome pendant la guerre contre Antiochos III, ainsi que pendant la deuxième guerre de Macédoine. Bien que les Macédoniens s'opposassent aux Grecs depuis de nombreuses années¹²³⁸, les Achéens n'ont pourtant pas cherché à aider Rome dans sa guerre contre Persée. Cela révèle très clairement la méfiance progressive des Achéens face à l'aggravation de la domination romaine sur l'ensemble du monde hellénistique, ainsi que, sans doute, le succès, au moins relatif, de la campagne diplomatique menée par Persée auprès des confédérations de cités grecques sur le début de son règne.

Lorsque Polybe nous décrit la venue des ambassadeurs romains, Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, il nous précise un événement qui le concerne directement : « On disait que Caius et son collègue avaient décidé, quand l'assemblée des Achéens se serait réunie, d'accuser Lycortas, Archon

1235 Polybe, XXVIII, 3,4 : ἅμα δὲ διὰ τῶν λόγων παρενέφαινον ὡς εἰδότες τοὺς ἐν ἐκάσταις τῶν πόλεων παρὰ τὸ δέον ἀναχωροῦντας, ὡσαύτως δὲ καὶ τοὺς προπίπτοντας.
Voir Tite-Live, XLII, 30,1-7.

1236 Polybe, XXVII, 10,1.

1237 Polybe, XXVIII, 6,1-9.

1238 Voir J. Briscoe, « The Antigonids and the Greek States, 276-196 B.C. », dans P.D.A. Garnsey et C.R. Whittaker (éd.), *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978, p.145-157.

et Polybe¹²³⁹ ». Polybe, ainsi que son père et Archon, seraient donc suspects, aux yeux des Romains d'hostilité envers Rome, hostilité qui expliquerait leur volonté de ne pas intervenir dans le conflit en cours. Nous reviendrons plus en détail sur cette question après avoir étudié le passage suivant, concernant la ligne politique choisie par les Achéens au cours de la guerre. Polybe nous rapporte en effet par la suite la tenue d'un débat, mais d'un débat à l'intérieur de son parti, puisqu'il nous signale : « s'adjoignant ceux qui adhéraient à leur politique générale, ils délibérèrent sur la situation actuelle¹²⁴⁰ ». D'après l'historien grec, lors de ce débat, Lycortas est resté sur sa position : ne pas aider ni s'opposer aux Romains. Nous avons donc toujours là le point de vue de Polybe, de Philopoïmen, et de ceux de leur parti, qui sont suffisamment lucides pour comprendre que les Achéens n'ont pas les moyens de s'opposer, de quelle que façon que ce soit, à la puissance militaire romaine. En revanche, nous retrouvons aussi une réflexion plus générale sur l'évolution de la situation politique dans le bassin oriental de la Méditerranée, avec le risque pour les Grecs de voir les Romains accroître considérablement leur domination si jamais ils venaient à l'emporter définitivement sur la Macédoine de Persée, prévision raisonnable puisqu'elle s'est effectivement produite. Polybe prête ici cette pensée à son père, en indiquant qu'« il pensait que collaborer était désavantageux pour tous les Grecs, car il prévoyait quelle grande puissance aurait à l'avenir le camp qui l'emporterait¹²⁴¹ ». L'historien grec avait déjà développé une idée similaire précédemment dans ses *Histoires*, lors de la deuxième guerre punique, avec le discours d'Agélaos à Naupacte, où il incite les Grecs et Philippe V à tourner leur regard vers l'Occident, car le vainqueur, Rome ou Carthage, obtiendrait une grande puissance¹²⁴².

La position d'Apollonidas et de Stratios¹²⁴³ est en revanche plus difficile à cerner. Pour Polybe, ils ne voulaient pas non plus s'opposer aux Romains, mais souhaitaient s'en prendre à ceux des Achéens qui s'empessaient de proposer leur aide à Rome, par intérêt personnel¹²⁴⁴. C'est ici, à nouveau, le thème de l'intérêt des Grecs, du respect des lois et des traités, que Polybe évoque, comme il l'avait fait en décrivant la politique d'Aristainos¹²⁴⁵, et nous pouvons sans doute y voir une

1239 Polybe, XXVIII, 3,7 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Γάιον, συναχθείσης τῆς τῶν Ἀχαιῶν ἐκκλησίας, ἐλέγοντο μὲν βεβουλεῦσθαι κατηγορήσειν τῶν περὶ τὸν Λυκόρταν καὶ τὸν Ἄρχωνα καὶ Πολύβιον.

Voir sur cette assemblée J.A.O. Larsen, *Greek Federal States*, p.469, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.209, A. Giovanni, « Polybe et les assemblées achéennes », *MH*, 26, 1969, p.14 et J. Deininger, *Widerstand*, p.178.

1240 Polybe, XXVIII, 6,2 : Παραλαβόντες οὖν τοὺς κατὰ τὴν ἄλλην πολιτείαν ὁμογνωμονοῦντας: (...): ἐβουλεύοντο περὶ τῶν ἐνεστώτων.

1241 Polybe, XXVIII, 6,4 : Τὸ μὲν γὰρ συνεργεῖν ἀλυσιτελὲς ἐνόμιζε πᾶσιν εἶναι τοῖς Ἑλλησιν, προορώμενος τὸ μέγεθος τῆς ἐσομένης ἐξουσίας περὶ τοὺς κρατήσαντας.

1242 Polybe, V, 104,2-3.

1243 Apollonidas de Sicyone nous est connu uniquement par un autre passage de Polybe, lorsqu'il prend la parole lors d'une assemblée achéenne, au sujet des présents faits par Eumène II aux Achéens (XXII, 9,1). Pour Stratios de Tritaia, voir J. Deininger, *RE*, Suppl., XI, 1968, « Stratios (5a) », col. 1257-1258. Il a lui aussi été déporté à Rome. Sur sa carrière suite à son retour en Grèce, voir Polybe, XXXVIII, 13,4-5.

1244 Polybe, XXVIII, 6,6.

1245 Voir *supra* p.228-231.

critique voilée de Callicratès et de ceux de son parti. Cette position, si nous la prenons avec davantage de recul, se rapproche grandement de celle préconisée par Lycortas. Dans les deux cas, il y a la volonté de mener une politique que l'on pourrait qualifier d'« équilibriste », avec la volonté de ne pas s'engager aux côtés des Romains, sans pour autant s'opposer à leurs volontés. La dernière position évoquée lors de ce débat interne est celle d'Archon, qui a reçu une approbation majoritaire, notamment de la part de Polybe, ainsi que d'Arcésilaos, Ariston et Xénon¹²⁴⁶ : « Archon demandait qu'on s'adaptât aux circonstances, qu'on n'offrît aux adversaires aucun prétexte à calomnies et qu'on évitât de se retrouver dans la même situation que Nicandros et ses amis, qui subissaient les plus grands malheurs avant même de mettre la puissance romaine à l'épreuve¹²⁴⁷ ». Nous avons donc toujours, dans cette troisième option de ligne politique à suivre pour la Confédération achéenne, l'idée d'une position médiane, dans l'attente de l'évolution de la situation entre Rome et la Macédoine, même si nous pouvons nous demander si l'idée de « s'adapter aux circonstances » ne signifie pas que, pour Archon, les Achéens devraient intervenir, dans un camp ou dans l'autre, selon les événements qui pourraient se produire au cours de la guerre.

C'est donc, selon Polybe, cette option qui fut retenue, puisque son parti décida « qu'Archon briguerait immédiatement la stratégie et Polybe l'hipparchie¹²⁴⁸ », élection qui ne nous est pas parvenue dans le récit de Polybe, même si nous savons qu'Archon et Polybe ont effectivement été élus en tant que stratège et hipparque pour l'année 170/169¹²⁴⁹. Le Τούτων δὴ νεωστὶ γεγονότων¹²⁵⁰ qui suit ce passage fait sans aucun doute référence à l'élection en question. Si Archon et Polybe ont donc été élus pour les deux plus hautes magistratures de la Confédération achéenne, cela signifie bien entendu que la thèse défendue par Archon, celle que nous venons de mentionner, a remporté l'adhésion de la majorité des Achéens, qui préféreraient donc rester neutres autant que possible et observer l'évolution de la situation avant de, peut-être, intervenir.

Pour P. Pédech, « l'attitude d'Archon, de Lycortas et de Polybe avait été sans doute moins

1246 Arcésilaos et Ariston ont tous deux, plus tard, été choisis pour faire partie d'une ambassade envoyée en Égypte (XXIX, 24,6). F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.333, suggère que l'Ariston de Mégalopolis, mentionné comme damiurge vers 362/361 (voir *SIG*, n°183), peut être un parent de cet Ariston, même s'il n'est pas possible de le prouver. Quant à Arcésilaos, son père était peut-être Νικήρατος Ἀρκεσιλάου. Voir C. Habicht, *Chiron*, 1972, p.115. Pour Xénon, il a été stratège de la Confédération achéenne, en 174/173 ou 173/172. Voir G. De Sanctis, *Storia Romana*, IV, p.406, A. Aymard, *Études d'Histoire ancienne*, Paris, 1967, p.44-45, H.H. Schmitt, *RE*, IX,A2, 1983, « Xenon (6) », col. 1537-1538, et R.M. Errington, *Philopoemen*, p.208. Il s'agit peut-être du Xénon, général achéen vers 167. Voir Pausanias, VII, 10,9.

1247 Polybe, XXVIII, 6,7 : 'Ο δ' Ἄρχων ἀκολουθεῖν ἔφη δεῖν τοῖς καιροῖς καὶ μὴ δίδοναι τοῖς ἐχθροῖς ἀφορμὴν εἰς διαβολὴν μηδὲ προέσθαι σφᾶς αὐτοὺς εἰς τὴν αὐτὴν ἐλθεῖν διάθεσιν τοῖς περὶ Νίκανδρον, οἵτινες, πρὶν ἢ λαβεῖν πεῖραν τῆς τούτων ἐξουσίας, ἐν ταῖς μεγίσταις εἰσὶ συνταλαιπωρίας.

1248 Polybe, XXVIII, 6,9 : Διὸ καὶ τὸν μὲν Ἄρχωνα πρὸς τὴν στρατηγίαν ἔδοξεν αὐτοῖς εὐθὺς προπορεύεσθαι, τὸν δὲ Πολύβιον πρὸς τὴν ἵππαρχίαν.

1249 Sur les rôles du stratège et de l'hipparque, à travers les *Histoires* de Polybe, nous pouvons renvoyer à l'article de A. Rémy, « Polybe et le πολίτευμα de la Confédération achéenne », *BAGB*, 1, 2008, p.101-125.

1250 Polybe, XXVIII, 7,1.

prudente au cours de cette réunion que ne le dit l'historien¹²⁵¹ », à cause des accusations portées contre ces trois hommes lors de la venue des ambassadeurs romains en Achaïe. Nous trouvons néanmoins, à l'intérieur du récit de Polybe sur ces événements, un certain nombre d'éléments contredisant cette assertion., car prouvant que le débat interne du parti de Polybe, d'Archon et de Lycortas a eu lieu après, et non avant, l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas. Tout d'abord, l'historien grec nous précise que ce débat a eu lieu en réaction à l'ambassade romaine : « s'agissant de l'ambassade, il sembla aux Grecs que ce qui s'était passé méritait attention¹²⁵² ». Le « ce qui s'était passé » fait ici référence à l'attitude des ambassadeurs romains, qui ont montré aux Grecs, et aux Achéens en particulier, que Rome n'appréciait pas de voir des hommes politiques achéens se retirer de l'administration des affaires de la Confédération, pour éviter de devoir soutenir les Romains dans la guerre contre Persée. Ce début de condamnation romaine de la neutralité grecque a donc évidemment amené les Grecs à s'interroger sur l'attitude à avoir désormais, pour éviter les reproches de la part du Sénat romain, ce qui explique la tenue de ce débat au sein du parti de Polybe.

Un autre passage qui montre que ce débat a eu lieu en réaction à l'ambassade romaine, c'est lorsque Polybe nous présente la thèse défendue par son père Lycortas, il précise : « persistant dans son dessein initial¹²⁵³ ». S'il persiste, c'est qu'il a déjà évoqué cette opinion précédemment, et il est donc plus que probable que cela soit remonté jusqu'aux ambassadeurs romains, d'où l'accusation qui aurait pu être portée. Il n'y a donc pas besoin ici de supposer que les rumeurs contre Lycortas ont été lancées après le débat interne que nous étudions. Nous pouvons aussi ajouter que, parmi les hommes politiques achéens ayant participé à ce débat, d'après le récit de Polybe, seuls lui-même, Lycortas et Archon ont failli être accusés par Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, mais non Arcésilaos, Ariston, Xénon, Stratios et Apollonidas. Si les rumeurs¹²⁵⁴ étaient parties de la tenue de ce débat, la volonté des Romains d'accuser certains hommes politiques achéens de tiédeur envers la cause romaine ne se serait sans doute pas limitée à seulement trois noms, quand bien même il s'agissait des plus connus. Le dernier point qui montre également que ce débat est postérieur à l'ambassade romaine, c'est lorsque Polybe relate l'opinion d'Archon, qui souhaite n'offrir « aux adversaires aucun prétexte aux calomnies¹²⁵⁵ ». Selon nous, ce terme de calomnies fait exactement

1251 Voir P. Pédech, « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.255.

1252 Polybe, XXVIII, 6,1 : Ὅτι ἔδοξε τοῖς Ἑλλησι περὶ τῆς πρεσβείας ἐπιστάσεως χρεῖαν ἔχειν τὸ γινόμενον.

1253 Polybe, XXVIII, 6,3.

1254 Il s'agit bien entendu de rumeurs, sans doute lancées par les partisans de Callicratès, les membres du parti pro-romain en Achaïe, puisque, comme le précise Polybe, les ambassadeurs romains « n'avaient aucun prétexte plausible pour attaquer ces hommes » (XXVIII, 3,9). Nous pourrions objecter que Polybe se trouvant être directement concerné, il aurait passé sous silence d'éventuels éléments solides qu'auraient pu avancer les ambassadeurs romains pour l'accuser, lui, son père, et Archon, mais si cela avait été le cas, il y aurait sans nul doute eu cette accusation, réellement, alors qu'elle n'est restée qu'au stade d'intention seulement.

1255 Polybe, XXVIII, 6,7.

référence à la volonté romaine d'accuser Lycortas, Polybe et Archon, sur la base bien sûr, en tout cas d'après Polybe, de calomnies proférées par leurs ennemis politiques, Callicratès et ses partisans. Et s'il y fait référence, cela veut donc bien dire que le débat interne au parti de Polybe s'est déroulé en réaction à l'ambassade romaine, et non pas avant elle. L'opinion de Lycortas, Archon et Polybe, leur volonté de rester neutres autant que possible durant la troisième guerre de Macédoine, était déjà connue auparavant, et il est donc tout à fait cohérent que les membres du parti pro-romain de la Confédération achéenne en aient informé soit le consul romain A. Hostilius Mancinus, en charge des opérations militaires à cette époque, soit les ambassadeurs romains envoyés auprès des confédérations de cités grecques.

Néanmoins, cette conclusion pose un léger problème de datation, puisque Polybe a été élu hipparque de la Confédération achéenne à l'automne 170. Nous estimons toutefois que ce problème de datation peut être résolu si nous plaçons l'ambassade envoyée par A. Hostilius Mancinus au début de l'automne 170¹²⁵⁶, peu avant les élections achéennes donc. Le fait que les deux événements, l'ambassade romaine et le débat interne, soient assez rapprochés dans le temps n'est pas incohérent, les propos et l'attitude des ambassadeurs romains ayant sans nul doute inquiété les Grecs, qui ne savaient plus quelle ligne directrice suivre. Ils se sont donc empressés de se réunir pour se décider sur l'attitude à adopter, et c'est le débat que nous rapporte ici Polybe.

Ce que nous pouvons conclure de cet épisode, avant de nous intéresser plus directement au rôle joué par Polybe lors de son hipparchie, c'est que la Confédération achéenne reste divisée entre les partis pro-romain et pro-macédonien, ou plutôt neutres, avec une diminution de l'influence du parti de Callicratès, puisque c'est Archon qui se fait élire stratège à l'automne 170. Malgré cela, et c'est bien entendu le point de vue de Polybe, la majorité des Achéens ne veulent pas s'opposer à Rome, conscients de la différence de puissance militaire, mais l'attitude de Rome, qui est moins tolérante avec ceux qui choisissent plutôt la voie de la neutralité, rend la situation relativement difficile pour les Achéens et en particulier pour Polybe puisque celui-ci doit faire face aux responsabilités de l'hipparque qu'il est pour l'année 170/169, comme nous allons l'étudier en détail maintenant.

Polybe nous rapporte donc que, alors que Persée se préparait à combattre l'armée de Q. Marcius Philippus en Thessalie, sous l'impulsion du stratège Archon, les Achéens ont décidé de proposer une aide complète aux Romains et ont envoyé Polybe, et d'autres ambassadeurs dont l'identité ne nous est pas précisé, auprès du consul romain pour lui annoncer la décision de la

1256 Polybe nous précise toutefois que c'est lorsqu'A. Hostilius Mancinus prenait ses quartiers d'hiver en Thessalie qu'il a envoyé cette ambassade auprès des cités grecques (XXVIII, 3,1), mais nous estimons que cette expression des quartiers d'hiver peut être étendue à l'automne, d'autant plus que le climat en Macédoine n'était pas toujours favorable aux opérations militaires.

Confédération¹²⁵⁷. La première phrase, concernant les intentions de Persée, vient de l'excerpteur, et non de Polybe lui-même¹²⁵⁸, et est une erreur. C'est en effet contradictoire avec l'attitude de Persée durant toute la guerre, où il se défend principalement, autant qu'il le peut, en réaction aux mouvements des armées romaines¹²⁵⁹. D'après le récit de l'historien grec, l'une des raisons qui ont poussé Archon à proposer aux Achéens d'envoyer leur armée pour soutenir Rome serait sa volonté « de se défendre contre les soupçons et les calomnies, mais au moyen de ses actions elles-mêmes, cette fois¹²⁶⁰ », ce qui fait sans aucun doute référence à ce que nous évoquions précédemment, les critiques et accusations formulées, ouvertement ou non, par les partisans de Callicratès en Achaïe, contre les dirigeants achéens qui ne voulaient visiblement pas soutenir véritablement les Romains. Il serait toutefois étonnant que ce soit la seule raison au revirement non seulement d'Archon, mais aussi d'une part non négligeable des Achéens, puisque la proposition du stratège a été acceptée sans grandes difficultés, que Polybe n'aurait pas manqué de rapporter si elles avaient existé. La raison plus profonde à ce revirement de la Confédération achéenne tient sans doute à l'arrivée du nouveau consul, Q. Marcius Philippus, qui, en plus de n'apprécier que très modérément les Achéens¹²⁶¹, était très désireux de mettre au plus vite un terme à la guerre contre Persée. La Confédération devait donc tenir compte de cette évolution de la situation et s'adapter aux circonstances, ce qui était la position préconisée par Archon et Polybe, comme nous l'avons vu précédemment.

Polybe a donc été lui-même envoyé en ambassade auprès du consul romain, pour lui annoncer la décision des Achéens et prévoir ensuite tous les aspects logistiques nécessaires au bon fonctionnement de l'armée si le consul acceptait l'aide achéenne¹²⁶². L'historien grec nous indique que les Romains se trouvaient déjà en Perrhaïbie lorsqu'il les a rejoint et qu'il a décidé de remettre l'entretien à plus tard, participant néanmoins pendant un certain temps aux opérations militaires de l'armée romaine¹²⁶³. Il s'entretint finalement avec Q. Marcius Philippus, qui déclina l'offre des Achéens, car la situation ne nécessitait plus leur aide. Le consul romain conseilla de plus à Polybe de ne pas accepter la demande d'Ap. Claudius Cento, qui réclamait cinq mille soldats à la Confédération achéenne¹²⁶⁴. Pour repousser cette demande, sans trahir le conseil qu'il avait reçu de

1257 Polybe, XXVIII, 12,1-6.

1258 Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.344.

1259 Tite-Live, XLIV, 2,9, confirme que la réaction de Persée suite à l'avancée de l'armée de Q. Marcius Philippus en Thessalie n'était pas le signe d'une volonté du roi de Macédoine de venir livrer une bataille décisive sur ce territoire. Néanmoins, Tite-Live étant toujours très virulent à l'encontre de Persée, ses propos peuvent être mis en doute et c'est donc un point de vue qui peut être discuté.

1260 Polybe, XXVIII, 12,1 : ἔδοξε τοῖς περὶ τὸν Ἄρχωνα δι' αὐτῶν τῶν πραγμάτων ἀπολογεῖσθαι πάλιν πρὸς τὰς ὑπονοίας καὶ διαβολάς.

1261 Sur ce point, nous pouvons renvoyer, pour plus d'informations, à J. Briscoe, *JRS*, 54, 1964, p.66-77, et, même si ancien, T. Frank, « The Diplomacy of Q. Marcius in 169 B.C. », *CP*, 5, 1910, p.358-361.

1262 Polybe, XXVIII, 12,4-5.

1263 Polybe, XXVIII, 13,1-2.

1264 Polybe, XXVIII, 13,5-7.

Q. Marcius Philippus, Polybe, lors de l'assemblée achéenne, soutint que les Achéens ne devaient pas répondre aux demandes des généraux romains, tant que celles-ci ne faisaient pas suite à un *senatus consultum*¹²⁶⁵.

La première question sur laquelle il convient de se pencher, c'est sur les raisons du report de l'entretien par Polybe, alors que, lors de l'assemblée achéenne, le ton employé par l'historien grec montre très bien qu'il devait se dépêcher de venir indiquer à Q. Marcius Philippus la décision de la Confédération. L'attitude contradictoire de Polybe avec les instructions officielles qu'il avait reçues ne peut que laisser supposer qu'il tenait d'autres instructions, secrètes, de la part d'Archon¹²⁶⁶, afin de choisir le moment le plus avantageux pour la Confédération de proposer son offre d'aide militaire aux Romains. Il reste maintenant à s'interroger sur les raisons profondes de ce report, sur l'analyse que faisaient Archon et Polybe de la situation lors de cette troisième guerre de Macédoine¹²⁶⁷. Si Polybe a reporté son entretien avec Q. Marcius Philippus, c'est qu'il avait estimé que les circonstances n'étaient pas les plus propices à une telle proposition, pour les intérêts de la Confédération achéenne. Nous pouvons comprendre quels sont ces intérêts, grâce à cette précision de l'historien grec : « Lorsque l'armée romaine fut descendue dans la région d'Héracléion, il sembla à Polybe qu'il était temps d'avoir un entretien avec le consul, puisqu'aussi bien celui-ci semblait avoir réalisé la plus grande partie de son plan¹²⁶⁸ ». L'aide militaire des Achéens dépendait donc directement de la situation militaire des Romains et de leurs opérations en Thessalie et Perrhaïbie. Lorsque Polybe a rejoint l'armée romaine, il n'était pas possible de prévoir comment se dérouleraient les opérations militaires romaines sous le commandement de Q. Marcius Philippus¹²⁶⁹, d'où l'attente de Polybe de voir comment les circonstances allaient évoluer. D'après ce que nous rapporte l'historien grec, ce n'est qu'une fois que la situation s'est améliorée en faveur des Romains qu'il s'est décidé à proposer au consul l'aide militaire des Achéens, à un moment où il y avait donc de grandes chances que cette proposition soit déclinée, ce qui a été le cas, puisque les Romains ne souhaitaient évidemment pas partager les profits de leur future victoire avec les Achéens s'ils pouvaient l'éviter, d'où la proposition de Polybe à un tel moment¹²⁷⁰. Comme le souligne F.W.

1265 Polybe, XXVIII, 13,10-13.

1266 Du même avis, P. Pédech, *LEC*, 37, 1969, p.257 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.344-345.

1267 P. Pédech, *La méthode historique*, p.600, critique cette trop grande prévoyance de Polybe : « Si Polybe lui-même avait été plus intuitif et moins raisonneur pendant la guerre de Persée, sa carrière politique n'aurait pas été brisée ; il a été la victime d'une neutralité savante, qui était théoriquement un dilemme parfait, quelle que fût l'issue des hostilités, mais qui faisait table rase des violences de cette époque passionnée ».

1268 Polybe, XXVIII, 13,3 : 'Επει δὲ τοῦ στρατεύματος κατάραντος ἐπὶ τοὺς καθ' Ἡράκλειον τόπους ἔδοξε καιρὸς εἶναι πρὸς ἔντευξιν, ἅτε τοῦ στρατηγοῦ δοκοῦντος ἠνύσθαι τὸ μέγιστον τῶν προκειμένων.

1269 Le texte de Polybe ne nous précise pas comment ces opérations se déroulèrent, mais Tite-Live, qui s'inspire de Polybe, nous apprend que l'armée romaine se heurta à de grandes difficultés, notamment à cause de l'inexpérience militaire du consul. Voir Tite-Live, XLIV, 2-9.

1270 Ce qui est confirmé par Polybe plus tard, lorsqu'il nous précise que le consul romain avait décliné l'aide achéenne parce qu'il contrôlait déjà l'accès à la Macédoine (XXIX, 23,2) : ἄλλα τε καὶ πλείω προφερόμενοι καὶ διότι, τῷ πρότερον ἔτει ψηφισαμένων τῶν Ἀχαιῶν πανδημὶ συστρατεῦν τοῖς Ῥωμαίοις καὶ πεμπάντων πρεσβευτὴν τὸν

Walbank, avec qui nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, cette offre achéenne avait pour but « to create the impression of loyalty, not to incur danger and expense unnecessarily¹²⁷¹ ». Nous retrouvons donc toujours ici la volonté des Achéens de jouer autant que possible sur les deux tableaux et de ne véritablement s'engager dans aucun camp. La proposition d'aide militaire de Polybe à Q. Marcius Philippus a donc été faite à un moment où l'historien grec se doutait que les Romains la refuseraient. De cette manière, Rome ne pouvait reprocher aux Achéens d'avoir refusé de les aider, alors qu'ils venaient de proposer toute leur armée, et de plus, cela évitait aux Achéens de devoir dépenser énormément pour la mobilisation et l'entretien de leur armée en campagne. Cette conclusion est d'ailleurs implicitement exprimée par Polybe, à travers la réaction du consul romain : « Marcius accueillit avec les plus grandes marques de faveur l'annonce de la ligne de conduite des Achéens, mais il leur épargna les souffrances et les dépenses de cette campagne, parce que les circonstances ne nécessitaient plus l'assistance des alliés¹²⁷² ».

Le dernier point qu'il nous faut aborder sur la politique de la Confédération achéenne et sur le rôle joué par Polybe, lors de la troisième guerre de Macédoine, découle directement de ce que nous venons d'étudier. Il s'agit de la demande de cinq mille soldats adressée par Ap. Claudius Cento aux Achéens, et qui a été refusée sous l'influence de Polybe, comme il nous le rapporte lui-même¹²⁷³.

Selon le récit que nous fait l'historien grec, c'est Q. Marcius Philippus qui lui a conseillé d'inciter les Achéens à refuser la demande d'aide de Ap. Claudius Cento : « jusqu'à ce que Marcius eût appris qu'Appius Cento demandait aux Achéens de lui expédier cinq mille soldats en Épire ; il dépêcha alors Polybe en Achaïe, en l'exhortant à veiller à ce que les Achéens ne fournissent pas les soldats et ne fissent pas inutilement une telle dépense, car Appius n'avait aucune raison de demander ces soldats¹²⁷⁴ ». Polybe, lors de l'assemblée achéenne réunie à Sicyone, a donc fait en sorte que la demande soit refusée, sans pour autant dévoiler les instructions de Q. Marcius Philippus, en soulignant que cette demande ne venait pas d'un *senatus consultum* du Sénat, et n'avait donc pas à être prise en compte par les Achéens. Ce récit amène à se poser un certain nombre de questions importantes. Tout d'abord, nous pouvons nous interroger sur sa véracité, en tout cas en ce

Πολύβιον, ὁ Κόιντος ἀποδεξάμενος τὴν προθυμίαν ἀπέπειτο μὴ χρεῖαν ἔχειν τῆς βοηθείας, ἐπεὶ κεκράτηκε τῆς εἰς Μακεδονίαν εἰσβολῆς.

1271 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.344.

1272 Polybe, XXVIII, 13,5 : Τοῦ δὲ Μάρκιου τὴν μὲν προαίρεσιν ἀποδεχομένου τὴν Ἀχαιῶν μεγαλωσί, τῆς δὲ κακοπαθείας αὐτοῦς καὶ τῆς δαπάνης παραλύοντος διὰ τὸ μηκέτι χρεῖαν ἔχειν τοὺς καιροὺς τῆς τῶν συμμάχων βοηθείας.

1273 Polybe, XXVIII, 13,9-13.

1274 Polybe, XXVIII, 13,7 : ἕως ὃ Μάρκιος ἀκούσας Ἄππιον τὸν Κέντωνα πεντακισχιλίους στρατιώτας αἰτεῖσθαι παρὰ τῶν Ἀχαιῶν εἰς Ἥπειρον, ἐξαπέστειλε τὸν προειρημένον, παρακαλέσας φροντίζειν ἵνα μὴ δοθῶσιν οἱ στρατιῶται μηδὲ τηλικούτο δαπάνημα μάταιον γένηται τοῖς Ἀχαιοῖς· πρὸς οὐδένα γὰρ λόγον αἰτεῖν τοὺς στρατιώτας τὸν Ἄππιον.

Sur la carrière d'Ap. Claudius Cento, voir *supra* p.52-53.

qui concerne le conseil donné par Q. Marcius Philippus à Polybe. En effet, ce dernier nous précise que le consul romain a appris l'existence de la demande d'Ap. Claudius Cento, mais nous ne savons pas comment, et Polybe ne l'indique pas¹²⁷⁵, alors que la lettre est partie directement d'Épire, pour aller jusqu'en Achaïe. Nous pourrions objecter qu'il n'est pas incohérent, avec le caractère de Q. Marcius Philippus, de voir celui-ci conseiller aux Achéens de ne pas répondre à une demande d'un de ses collègues, sans pour autant y voir tout de suite une volonté du consul romain de placer la Confédération achéenne dans une position délicate vis-à-vis de Rome¹²⁷⁶. Cependant, cet épisode du conseil de Q. Marcius Philippus à Polybe est difficilement crédible, et ressemble davantage à une volonté de l'historien grec de justifier sa position *a posteriori* auprès de ses lecteurs romains.

Pour soutenir son point de vue devant l'assemblée achéenne, Polybe a eu recours à un argument juridique, qui avait déjà été employé par certains de son parti, notamment lors de l'ambassade de Q. Caecilius Metellus en 185 pour repousser la demande du légat romain, comme il nous le rapporte : « Comme la situation était difficile et complexe, il eut présentement recours au sénatus-consulte qui ordonnait de ne pas prêter attention aux lettres des généraux, si elles n'étaient pas écrites à la suite d'un sénatus-consulte. Or, rien de tel n'avait été ajouté au texte de la lettre¹²⁷⁷ ». Que pouvons-nous donc conclure de cet épisode, lors duquel l'historien grec a joué un rôle de premier plan ? Même si Polybe ne nous précise pas la teneur du débat au sein de la Confédération achéenne, le déroulement est relativement aisé à deviner. Avant l'intervention de Polybe, les partisans de Rome, Callicratès et ses amis, ont sans doute soutenu que les Achéens devaient répondre à la demande d'Ap. Claudius Cento et envoyer les soldats requis. Mais, si la thèse avancée par Polybe, avec la justification du refus qu'il fournissait, a emporté l'adhésion de la majorité, ce qui est évidemment le cas puisque c'est la réponse qu'a fournie la Confédération, cela signifie bien entendu que la majorité des Achéens ne souhaitaient pas envoyer l'aide militaire requise, soit pour éviter les dépenses que cela engendrerait, soit par volonté de rester neutres autant que possible dans

1275 Pour G. De Sanctis, *Storia Romana*, IV, p.307-308 et P. Meloni, *Perseo*, p.315, Polybe a pris de lui-même l'initiative de refuser la demande d'aide, et a donc inventé le conseil de Q. Marcius Philippus, pour justifier en partie sa position auprès des Romains. *Contra* J. Briscoe, *JRS*, 54, 1964, p.70, J. Deininger, *Widerstand*, p.182 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.346-347, qui tiennent pour vraie la version polybienne, ce qui nous semble être le plus probable.

1276 Ce qui est le point de vue de J. Briscoe, *JRS*, 54, 1964, p.70, mais qui nous paraît peu crédible. En effet, Polybe n'aurait sans doute pas manqué de le mentionner si cela avait pu être le cas, comme il avait indiqué que Q. Marcius Philippus avait manigancé la dissolution de la Confédération béotienne (XXVII, 2,7), ou avait peut-être voulu piéger les Rhodiens (XXVIII, 17,1-14). Or, ici, le Mégalo-politain nous précise seulement que, soit il voulait éviter aux Achéens une dépense inutile, soit il souhaitait réduire Ap. Claudius Cento à l'inaction (XXVIII, 13,8).

1277 Polybe, XXVIII, 13,11-12 : Δυσχρήστου δὲ καὶ ποικίλης οὔσης τῆς ὑποθέσεως, ἐχρήσατο βοηθήματι πρὸς τὸ παρὸν τῷ τῆς συγκλήτου δόγματι τῷ κελεύοντι μηδένα προσέχειν τοῖς ὑπὸ τῶν στρατηγῶν γραφομένοις, εἰ μὴ τοῦτο ποιῶσιν κατὰ τὸ δόγμα τῆς συγκλήτου. Τοῦτο δ' οὐκ ἦν προσκεῖμενον τοῖς γράμμασι.
Pour P. Pédech, *LEC*, 37, 1969, p.257, « Polybe agit avec une subtilité d'avocat retors », ce qui nous semble exagéré comme formulation. Le Mégalo-politain est seulement resté fidèle à la ligne de conduite de son parti, qui se réfugiait avant tout derrière des arguments juridiques pour repousser les exigences romaines qui lui déplaisaient.

le conflit et Polybe, même sans le conseil, inventé ou non, de Q. Marcius Philippus, était évidemment de cet avis.

Ce point éclairci, cela nous permet de mettre davantage en lumière l'épisode que nous étudions précédemment¹²⁷⁸, c'est-à-dire la proposition achéenne faite au consul romain de lui apporter une importante aide militaire. Si les Achéens, majoritairement, ne souhaitaient pas envoyer de soldats à Ap. Claudius Cento, il est très clair que leur proposition auprès de Q. Marcius Philippus n'était pas non plus véritablement sincère et n'avait pour seul but que de montrer un loyalisme de façade envers Rome, pour éviter de se voir reprocher leur neutralité.

Pour terminer sur l'étude de cet événement, nous pouvons noter que Polybe reconnaît s'être retrouvé dans une situation délicate, conscient que s'opposer à la demande d'Ap. Claudius Cento pouvait le présenter comme un opposant aux Romains¹²⁷⁹, et il essaye de justifier son attitude, autant envers les Romains que les Grecs : « il jugea bon de ne révéler en aucune manière ce à quoi il devait veiller pour se conformer aux instructions qu'il avait personnellement reçues de Marcius¹²⁸⁰ ». Il veut ainsi montrer aux Romains qu'il n'était pas un de leurs opposants lors de la troisième guerre de Macédoine, puisqu'il agissait sur le conseil du consul en place. Et dans le même temps, il cherche à expliquer aux Grecs les raisons de son silence sur le conseil de Q. Marcius Philippus et de son attitude lors de cette assemblée de la Confédération. Cet épisode renforce donc d'autant plus l'idée que Polybe, tout comme la majorité des Achéens, d'une part ne souhaitait pas envoyer les soldats demandés par Ap. Claudius Cento¹²⁸¹, et d'autre part désirait rester neutre autant que faire se peut lors de la troisième guerre de Macédoine, tout en gardant une bonne réputation auprès des Romains, d'où sa première proposition d'aide militaire refusée par Q. Marcius Philippus.

2°) Polybe et la défense de l'opinion publique en Grèce.

Nous avons vu, précédemment, de quelle manière Polybe expliquait, justifiait, la politique menée par la Confédération achéenne entre 188 et 168, à travers les livres XXII à XXIX des *Histoires*, politique à laquelle il a participé en personne, notamment lors de la troisième guerre de Macédoine. Il serait néanmoins réducteur de restreindre l'analyse de Polybe sur la situation en Grèce à la politique achéenne vis-à-vis de Rome. Nous étudierons plus tard la politique des Achéens

1278 Voir *supra* p.258-261.

1279 Ce qu'il indique notamment en conclusion de cet épisode, puisqu'il précise que, par son attitude, il a fourni des prétextes à ceux qui voulaient le calomnier auprès d'Ap. Claudius Cento (XXVIII, 13,14).

1280 Polybe, XXVIII, 13,10 : ἃ μὲν ὁ Μάρκιος αὐτῷ φροντίζειν κατ' ἰδίαν ἐνετείλατο, ταῦτα φωτίζειν οὐδαμῶς ἔκρινεν.

1281 Du même avis, P. Pédech, *LEC*, 37, 1969, p.257.

envers les monarchies hellénistiques pour la même période¹²⁸², mais il convient, avant cela, de nous intéresser aux propos de Polybe concernant les citoyens des cités grecques dans leur ensemble, sans véritable distinction d'origine, même si, comme nous allons le voir, son récit concerne bien entendu principalement les Achéens, avec les différentes réactions, attitudes, de la part de ces citoyens, lors du déroulement du conflit opposant les Romains à la Macédoine de Persée.

Le seul passage dont nous disposons, où Polybe traite vraisemblablement de ce sujet, se situe après la victoire macédonienne à Callinicos qui provoqua, selon Polybe, de grandes manifestations de sympathie envers Persée chez les Grecs : « [Polybe dit] que, quand le bruit du combat de cavalerie, puis de la victoire des Macédoniens se fut répandu en Grèce, les gens laissèrent éclater comme un incendie leurs bonnes dispositions envers Persée, alors qu'auparavant, la plupart d'entre eux les tenaient dissimulées¹²⁸³ ». Tout d'abord, nous pouvons nous demander à qui Polybe fait véritablement référence ici, lorsqu'il parle de la foule et de la majorité d'entre eux. Étant donné que nous n'avons pas, dans son récit, de trace d'un Achéen ouvertement partisan de la Macédoine et de Persée à cette époque, nous pouvons raisonnablement supposer que son τῶν πλείστων n'est qu'une simple formule et qu'en réalité cela concerne tous les Achéens, et non pas seulement la plupart d'entre eux, qui ont montré leurs bonnes dispositions envers Persée suite à Callinicos. En revanche, l'identité de l'ensemble de ces citoyens soutenant la Macédoine est relativement difficile à établir, puisque Polybe ne nous fournit aucune précision à ce sujet. Il est évident que Callicratès et ses partisans sont exclus de ce propos, mais pour le reste, nous ne savons pas si Polybe pense uniquement à la classe dirigeante achéenne, ou bien s'il parle de l'ensemble des citoyens, et même de l'ensemble des Grecs. L'apport de Tite-Live nous permet de combler cette lacune, puisque l'annaliste romain s'inspire directement du récit de Polybe, et nous signale que la quasi totalité de la plèbe des cités grecques penchait davantage pour Persée que pour Rome, tandis que l'aristocratie se trouvait être partagée, entre les pro-romain, les pro-macédonien, et ceux qui souhaitaient que le conflit ne trouve pas de vainqueur décisif¹²⁸⁴. Polybe donc, très clairement, pensait à l'ensemble des citoyens des cités grecques, lorsqu'il nous indique que les gens laissaient voir leur sympathie à l'égard du roi de Macédoine.

Pour expliquer ce phénomène et justifier au mieux l'attitude des Grecs, face à ses lecteurs romains, Polybe compare la situation avec le pugilat aux jeux olympiques¹²⁸⁵. Comme il nous le

1282 Voir *infra* p.272-327, pour une vision globale des relations diplomatiques entre les monarchies du bassin oriental de la Méditerranée et la Confédération achéenne, d'après les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe.

1283 Polybe, XXVII, 10,1 : Ὅτι τῆς κατὰ τὴν ἵππομαχίαν φήμης μετὰ τὴν νίκην τῶν Μακεδόνων εἰς τὴν Ἑλλάδα διαγγελθείσης ἐξέλαμψε καθ'απερὶ πῦρ ἢ τῶν πολλῶν πρὸς τὸν Περσέα διάθεσις, τὸν πρὸ τούτου χρόνον ἐπικρυπτομένων τῶν πλείστων.

1284 Tite-Live, XLII, 30,1 : « Haec sententia regibus cum esset de bello, in liberis gentibus populusque plebs ubique omnis ferme, ut solet, deterioris erat, ad regem Macedonasque inclinata ; principum diuersa cerneret studia ».

1285 Ce n'est pas la seule fois où Polybe emploie cette comparaison avec le pugilat. Nous la retrouvons également lors

rapporte, le conflit entre Rome et la Macédoine, et l'attitude des Grecs, sont similaires au combat entre deux pugilistes de renommée et de force différentes, avec Persée dans le rôle de ce que l'on pourrait appeler le *challenger*, tandis que les Grecs se trouvaient être dans la position du public, observant les différents coups portés et réagissant en conséquence, suivant lequel des deux antagonistes prenait le dessus sur son adversaire : « De fait, dans ces rencontres, toutes les fois qu'avec un pugiliste illustre et apparemment invincible se mesure un adversaire obscur et beaucoup plus faible, les gens accordent immédiatement leur faveur au plus faible, l'encouragent et le soutiennent de tout cœur¹²⁸⁶ ». Afin d'illustrer au mieux sa comparaison, Polybe nous rapporte une anecdote, concernant le pugiliste Cleitomachos : « C'est, dit-on, ce que fit Cleitomachos : comme il semblait irrésistible au pugilat et comme sa gloire s'étendait à toute la terre habitée, le roi Ptolémée, dit-on, ambitionna de flétrir la gloire de Cleitomachos et, à cette fin, fit entraîner dans un esprit de grande émulation, puis dépêcha en Grèce le boxeur Aristonicos, qui semblait être supérieurement doué pour ce sport¹²⁸⁷ ». D'après Polybe, qui est le seul à nous rapporter ce combat, Aristonicos a tenu tête à Cleitomachos, provoquant la joie du public, jusqu'à ce que le lutteur thébain s'adresse aux spectateurs pour leur signaler que lui combattait pour la gloire des Grecs, au contraire d'Aristonicos, ce qui amena le public à adresser finalement ses encouragements à Cleitomachos¹²⁸⁸.

Nous allons donc voir maintenant en quoi ce pugilat rapporté par Polybe peut être comparé avec la situation de la troisième guerre de Macédoine. Il est évident que Cleitomachos symbolise Rome et sa supériorité militaire incontestable, tandis qu'Aristonicos représente Persée et que les Grecs sont les spectateurs du combat qui se livre, ce qui confirme d'autant plus le point que nous développons précédemment, au sujet de la neutralité affichée des Grecs lors de la guerre entre Romains et Macédoniens. Lorsque l'historien grec note qu'Aristonicos « parut rivaliser avec lui au combat et lui causa même à point nommé une blessure quelque part, ce fut un tonnerre

de son récit de la première guerre punique (I, 57,1-2).

1286 Polybe, XXVII, 10,3 : Καὶ γὰρ <ἐν> ἐκείνοις ὅταν πρὸς ἐπιφανῆ καὶ ἀήττητον ἀθλητὴν εἶναι δοκοῦντα συγκαταστῆ ταπεινὸς καὶ πολὺ καταδεέστερος ἀνταγωνιστῆς, εὐθέως ἀπομερίζει τὰ πλήθη τὴν εὐνοίαν τῷ καταδεεστερῷ καὶ θαρρεῖν παρακαλεῖ καὶ συνεξάνισταται τούτῳ ταῖς ὀρμαῖς

1287 Polybe, XXVII, 10,7 : Ὁ φασὶ ποιῆσαι Κλειτόμαχον ἐκείνου γὰρ ἀνυποστάτου δοκοῦντος εἶναι κατὰ τὴν ἄθλησιν, καὶ τῆς αὐτοῦ δόξης ἐπιπολαζούσης κατὰ πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, Πτολεμαῖόν φασὶ τὸν βασιλέα φιλοδοξήσαντα πρὸς τὸ καταλῦσαι τὴν δόξαν αὐτοῦ, παρασκευάσαντα μετὰ πολλῆς φιλοτιμίας Ἀριστόνικον τὸν πύκτην ἐξαποστεῖλαι, δοκοῦντα φύσιν ἔχειν ὑπερέχουσαν ἐπὶ ταύτην τὴν χρεῖαν.

Sur Aristonicos, nous ne disposons d'aucune information, Polybe étant le seul auteur antique à le mentionner. Pour Ptolémée, il s'agit de Ptolémée IV Philopator, puisque Cleitomachos se trouvait avoir gagné les jeux olympiques au pancrace et à la lutte en 216. Voir Pausanias, VI, 15,3-4, qui nous indique aussi que Cleitomachos était le fils d'Hermocratès, ainsi que ses nombreuses victoires à la lutte et au pancrace. Étant donné que Cleitomachos a été battu à Olympie en 212, par Capros d'Élis (voir Pausanias, VI, 15,5), il serait logique de dater ce combat entre Cleitomachos et Aristonicos, s'il a bien existé, en 216. La gloire de Cleitomachos était déjà bien établie à cette date, puisque Pausanias nous précise que, avant sa victoire à Olympie en 216, il avait déjà remporté les épreuves de lutte, de boxe, et de pancrace à l'Isthme, ainsi que trois victoires au pancrace à Pythô, donc le récit de Polybe est cohérent si nous acceptons la date de 216 pour le combat en question. Sur Cleitomachos, voir aussi W. Decker, *NP*, 3, « Cleitomachus (2) », col. 422.

1288 Polybe, XXVII, 10,8-13.

d'applaudissements et le public supporta de tout son cœur Aristonikos par ses encouragements¹²⁸⁹ », nous y voyons là une référence, très claire, à la victoire de Persée lors du combat de cavalerie à Callinicos, et la réaction des Grecs suite à cette nouvelle, ce que nous décrivions plus tôt.

Nous pouvons continuer la comparaison, en notant que les reproches de Cleitomachos adressés au spectateur peuvent être rapprochés de la mission de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, envoyée auprès des différentes confédérations de cités grecques pour les exhorter à rester fidèles aux Romains. Néanmoins, contrairement au discours du pugiliste, l'ambassade des deux légats romains n'a pas eu de grands effets sur l'opinion publique en Grèce. Il est possible que Polybe cherche cependant à convaincre son lecteur du contraire, afin de montrer que les Grecs ont finalement penché du côté romain après leur erreur de jugement suite à la victoire de Persée à Callinicos, afin que les Romains ne les jugent pas trop sévèrement. Le dernier point de comparaison que nous décelons dans cet épisode est l'entraînement auquel a été soumis Aristonikos. Selon nous, Polybe fait ici référence à la volonté de Philippe V, puis de Persée, de préparer une guerre de revanche contre Rome, et donc à tous les préparatifs de guerre qu'il nous a décrits au cours des livres XXII à XXIX et que nous avons déjà étudiés en détail précédemment¹²⁹⁰. L'historien grec reste donc cohérent par rapport à son raisonnement qui veut que les souverains macédoniens ont été à l'origine du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine, puisqu'ils auraient préparé au mieux leur État dans cet unique but : affronter Rome et diminuer son influence dans le monde hellénistique.

Maintenant que nous avons étudié les points de comparaison entre ce combat de boxe rapporté par Polybe et la situation entre Rome et la Macédoine, à laquelle il fait référence, il nous faut nous intéresser de plus près à ce que nous pouvons comprendre des intentions de l'historien grec et ce que son récit nous apprend sur la situation en Grèce au début de la troisième guerre de Macédoine. Il nous semble très clair que la victoire macédonienne à Callinicos, une relative victoire militaire puisqu'elle n'a aucunement fait véritablement pencher la balance en faveur de Persée lors du conflit, a eu une très grande importance pour les populations des différentes cités grecques. Et selon nous, cette importance s'explique par la conscience qu'avaient les Grecs de la supériorité militaire incontestable de Rome¹²⁹¹. Ainsi, voir que cette supériorité pouvait être malmenée par la Macédoine ne pouvait que les réjouir : « le peuple suivit alors, sans y prêter attention, son impulsion première et montra avec évidence sa satisfaction pour les nouvelles reçues, ravi qu'il était du caractère inattendu de cet événement, à savoir qu'un adversaire à la hauteur des Romains se fût

1289 Polybe, XXVII, 10,9 : ὡς δέ γε προβαίνων ἐφάμιλλος ἐφαίνετο κατὰ τὸν ἀγῶνα καὶ πον καὶ τραῦμα καίριον ἐποίησε, κρότος ἐγένετο καὶ συνεξέπιπτον οἱ πολλοὶ ταῖς ὀρμαῖς, θαρρεῖν παρακαλοῦντες τὸν Ἀριστόνικον.

1290 Voir *supra* p.173-174.

1291 Supériorité reconnue bien sûr par Polybe, mais aussi par Philopoïmen ou Aristainos. Voir *supra* p.231-232 et Polybe, XXIV, 13,1.

enfin manifesté¹²⁹² », même s'il s'agissait pourtant d'une monarchie hellénistique avec qui les Grecs avaient eu de nombreux conflits par le passé, comme le note d'ailleurs Polybe : « Et, si on leur avait rappelé, même brièvement, les désagréments causés aux Grecs par la maison des Macédoniens et les avantages procurés par la domination des Romains, ils auraient, je suppose, regretté tout à fait et sans retard leur attitude¹²⁹³ ». Nous pouvons peut-être voir là, en plus de la joie de constater que Rome rencontrait un adversaire possiblement à sa mesure, les effets de la diplomatie engagée par Persée auprès des confédérations de cités grecques au début de son règne.

Malgré cela, Polybe souligne que les Grecs étaient favorables aux Romains, même s'ils ont fait l'erreur de soutenir, un court moment, Persée, lorsqu'il nous signale que « si on attire à temps leur attention là-dessus, ils changent aussitôt de dispositions et corrigent sans délai leur erreur¹²⁹⁴ ». Ce point de vue de Polybe est sans doute porté avec le recul, car il est fort probable que lui-même pensait exactement la même chose que la majorité des Grecs lors du conflit et souhaitait que Rome ne remporte pas de victoire décisive sur la Macédoine. Son analyse est donc faite pour expliquer, pour justifier aussi bien l'attitude des Grecs que la sienne, et montrer aux Romains qu'il ne faut pas leur reprocher ce que l'on pourrait appeler un moment de faiblesse, une erreur de jugement, qu'il assume totalement puisque c'est par cela qu'il conclut ce passage : « Si j'ai été amené à parler autant de cela, c'est afin qu'on ne taxe pas inconsidérément les Grecs d'ingratitude, en leur reprochant leurs dispositions d'alors, par ignorance des effets de la nature sur les hommes¹²⁹⁵ ».

Polybe, comme nous l'avons signalé, lors de la troisième guerre de Macédoine, était favorable à la neutralité des Grecs, à l'observation de l'évolution du conflit pour, peut-être, y intervenir et en tirer le plus de profits possibles, ou au moins limiter les reproches de la part du camp vainqueur, d'où la proposition d'aide militaire à Q. Marcius Philippus¹²⁹⁶. Son récit à propos du combat de Cleitomachos nous laisse cependant penser qu'au moment où il écrit ses lignes, son avis a fortement évolué¹²⁹⁷, car il estime alors qu'une victoire romaine était bien plus profitable pour les Grecs qu'une victoire macédonienne, et il ne parle pas là de la possibilité de voir aucun camp

1292 Polybe, XXVII, 11,4 : Πλὴν τότε γε κατὰ τὴν ἀνεπίστατον καὶ πρώτην ὀρμὴν ἐκφανῆς ἦν ἡ τῶν πολλῶν εὐδόκησις τοῖς προσαγγελλομένοις, ἀσμενιζόντων διὰ τὸ παράδοξον, εἰ καθόλου πέφηνέ τις ἰκανὸς ἀνταγωνιστῆς Ῥωμαίοις.

1293 Polybe, XXVII, 11,3 : εἰ δὲ καὶ βραχέα τις ὑπέμνησε τῶν γεγονότων ἐκ μὲν τῆς Μακεδόνων οἰκίας δυσκόλων τοῖς Ἑλλησιν, ἐκ δὲ τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς συμφερόντων, καὶ λίαν <ἄν> παρὰ πόδας αὐτοῦς ὑπολαμβάνω μεταμεληθῆναι.

1294 Polybe, XXVII, 10,6 : οὗς ἂν ἐπιστήσῃ τις ἐν καιρῷ, ταχέως μετατίθενται καὶ παρὰ πόδας ἐπιλαμβάνονται τῆς ἑαυτῶν ἀγνοίας.

1295 Polybe, XXVII, 11,5 : Περὶ μὲν οὖν τούτων ἐπὶ τοσοῦτον προήχθη εἰπεῖν, ἵνα μὴ τις ἀκρίτως εἰς ἀχαριστίαν ὀνειδίξῃ τοῖς Ἑλλησιν τὴν τότε διάθεσιν, ἀγνοῶν τὰ φύσει παρεπόμενα τοῖς ἀνθρώποις.

1296 Voir *supra* p.259-263.

1297 Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.308, qui suppose que ce passage a probablement été rédigé par Polybe après 146. Voir aussi F.W. Walbank, *Polybius*, p.172, et « Polybius between Greece and Rome », dans *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, 20e Entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27/08-01/09/1973*, entretiens présidés par E. Gabba, 1974, p.9.

l'emporter, ce qui aurait relativement maintenu le *statu quo* qui existait avant le début de la guerre. En effet, il nous rapporte que Cleitomachos, s'adressant au public, lui aurait signalé que lui luttait pour la gloire des Grecs, au contraire de son adversaire qui luttait pour celle d'un monarque hellénistique, le roi Ptolémée¹²⁹⁸. Rome se trouvant, dans cet épisode, être assimilée à Cleitomachos, nous pouvons y voir là un message de Polybe aux Grecs, pour indiquer que Rome, lors de la troisième guerre de Macédoine, combattait aussi pour les Grecs, et pas seulement pour elle-même, et qu'il fallait donc la soutenir plutôt que de se réjouir de ses échecs militaires relatifs. Là où, en revanche, le récit du combat de boxe que nous fait Polybe diffère largement du déroulement du conflit entre Rome et Persée, c'est lorsque l'historien grec nous signale que « quand Cleitomachos eut dit cela, il se produisit, dit-on, un tel revirement dans le public que, suite à un retournement complet, Aristonikos fut vaincu au combat plutôt par l'assistance que par Cleitomachos »¹²⁹⁹. Il est évident que ce ne sont pas les Grecs qui ont vaincu les Macédoniens, puisqu'ils souhaitaient rester neutres lors du conflit, mais bien les Romains, sans l'aide de personne, hormis quelques contingents pergaméniens.

Le récit de Polybe, ou du moins les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, sur la troisième guerre de Macédoine et sur le rôle de la Confédération achéenne lors de ce conflit, met en lumière un certain nombre d'éléments importants, dont il faut tenir compte pour analyser l'ensemble des livres XXII à XXIX des *Histoires*. Si ce sujet est essentiel, c'est tout d'abord parce qu'il va marquer un tournant indéniable dans l'histoire de la Confédération achéenne, étant donné la déportation de notables grecs, dont Polybe, qui a eu lieu après Pydna. Et c'est l'attitude de la Confédération pendant la guerre, sa recherche de neutralité, au lieu de soutenir activement les Romains, qui va être l'une des causes de cette déportation. Ensuite, il faut aussi souligner que c'est lors de la troisième guerre de Macédoine que nous voyons pour la première fois Polybe intervenir directement dans les événements qu'il relate, et influencer sur la politique menée par les Achéens lors de cette période. L'historien grec a donc occupé une place de choix pour être au courant des événements qui se sont déroulés, des actions de la Confédération, et des débats qui ont pu avoir lieu en son sein, même s'il faut bien entendu se méfier concernant l'objectivité de son récit.

En conclusion, ce que nous pouvons tirer du récit de Polybe sur la Confédération achéenne pendant la troisième guerre de Macédoine, c'est que, sous l'impulsion du parti de Lycortas, Polybe et Archon, les Achéens ont jugé que le mieux pour eux était de rester neutres et d'observer l'évolution des événements, tout d'abord parce qu'une victoire décisive, de la part des Romains ou

1298 Polybe, XXVII, 10,11.

1299 Polybe, XXVII, 10,13 : Ταῦτα δ' εἰπόντος τοῦ Κλειτομάχου τηλικαύτην φασὶ γενέσθαι τὴν μετὰπτωσιν τῶν πολλῶν ὥστε πάλιν ἐκ μεταβολῆς μᾶλλον ὑπὸ τοῦ πλήθους ἢ τοῦ Κλειτομάχου καταγωνισθῆναι τὸν Ἀριστόνικον.

des Macédoniens, n'était aucunement dans l'intérêt des Grecs, et ensuite parce que, malgré la légère préférence des Achéens pour la République romaine plutôt que pour la monarchie macédonienne¹³⁰⁰, la campagne diplomatique de Persée au début de son règne¹³⁰¹ et ses premiers succès militaires sur les Romains ont sans nul doute convaincu les Grecs, principalement les Achéens, de rester prudents et de ne pas s'engager dans le conflit. Néanmoins, Polybe nous permet de comprendre que la Confédération achéenne, même si elle voulait rester neutre, cherchait à prendre ses précautions pour éviter les reproches probables, surtout face aux Romains, avec sa proposition d'aide militaire adressée par Polybe au consul romain Q. Marcius Philippus, à un moment où celui-ci n'en avait pas véritablement besoin. De plus, nous pouvons voir que l'historien grec cherche aussi à excuser et justifier la conduite des Grecs, ce qui est bien entendu rédigé à l'intention de ses lecteurs romains. Polybe attribue les réactions des citoyens des cités grecques, après la victoire macédonienne à Callinicos, à la nature humaine, que l'on ne peut déceimment blâmer¹³⁰². Il est aussi possible de voir, dans cette comparaison que fait Polybe avec le combat de boxe entre Cleitomachos et Aristonikos, un message adressé aux Grecs, comme quoi il n'est pas souhaitable de soutenir le plus faible lorsque deux adversaires s'affrontent, surtout lorsque le plus faible en question ne combat pas pour la gloire des Grecs¹³⁰³, et qu'il est dans l'intérêt des Grecs de ne pas s'opposer aux Romains. Ce passage a donc sans doute été rédigé en 146/145, après la révolte achéenne, et vise directement la politique menée par Critolaos et Diaïos.

Enfin, pour terminer sur ce point, au sujet de Polybe lui-même, nous pouvons noter qu'il semble être persuadé que c'est le rôle qu'il a joué dans le refus de la Confédération achéenne d'envoyer les cinq mille soldats réclamés par Ap. Claudius Cento qui lui a valu d'être par la suite déporté à Rome, car suspecté de tiédeur envers la cause romaine. Selon nous, même si cela n'a sans doute pas joué en sa faveur bien entendu, Polybe était déjà catalogué, peut-être pas par les Romains mais au moins par Callicratès, et se serait donc, quoi qu'il en soit, retrouvé sur la liste des notables achéens qu'il fallait déporter en Italie.

Polybe, avec les livres XXII à XXIX de ses *Histoires*, est une source particulièrement précieuse pour connaître l'évolution de la politique menée par la Confédération achéenne vis-à-vis

1300 Comme le souligne très nettement Polybe, dans un passage où le ton laisse penser qu'il fait un reproche à ses compatriotes, coupables de ne pas s'en être rendus compte plus tôt, alors qu'il semble que, à cette époque, il partageait sans doute leur point de vue. Polybe, XXVII, 11,1-3.

1301 Polybe, XXV, 3,1-8.

1302 Polybe, XXVII, 11,5 : Περὶ μὲν οὖν τούτων ἐπὶ τοσοῦτον προήχθην εἰπεῖν, ἵνα μὴ τις ἀκρίτως εἰς ἀχαριστίαν ὀνειδίζη τοῖς Ἑλλησι τὴν τότε διάθεσιν, ἀγνοῶν τὰ φύσει παρεπόμμενα τοῖς ἀνθρώποις.

1303 Sur les relations entre Macédoniens et Grecs, avant la période qui nous concerne, nous pouvons notamment renvoyer à J. Briscoe, « The Antigonids and the Greek States, 276-196 B.C. », dans P.D.A. Garnsey et C.R. Whittaker (éd.), *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978, p.145-157, et bien sûr N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, 1988.

de Rome entre 188 et 168, période essentielle de son histoire. Il nous permet ainsi d'être très bien informé sur les actions des Achéens, jusqu'à l'ambassade de Callicratès, puis pendant la troisième guerre de Macédoine. En revanche, entre 180 et 172, l'état très fragmentaire de son œuvre est problématique pour connaître la politique menée par la Confédération envers les Romains. Nous supposons donc qu'il ne s'est rien passé de véritablement intéressant pour notre sujet d'étude.

Ce qui prédomine de la politique de la Confédération achéenne pour cette période c'est que, malgré une opposition certaine, symbolisée par l'ambassade de Callicratès en 180, ambassade à laquelle Polybe a accordé une importance trop grande pour l'influence qu'elle a véritablement eue sur l'évolution du sort de la Confédération, les Achéens, d'abord par Philopoïmen, puis par Lycortas, Archon et Polybe, ont essayé, autant que possible, de mener une politique indépendante, de garder leur place dans le monde hellénistique, malgré la présence romaine de plus en plus envahissante. Le récit de Polybe nous donne véritablement le sentiment que les Achéens ont marché sur un fil, pour réussir à garder une politique propre, malgré les ingérences romaines qu'il était difficile de repousser du fait de la supériorité militaire écrasante de Rome. Le cas des intégrations de Lacédémone et Messène en est le plus parfait exemple, avec les nombreuses ambassades achéennes et lacédémoniennes¹³⁰⁴ qui se sont présentées devant le Sénat romain pour aborder ce sujet, et avec les Achéens qui tenaient très peu compte des décisions sénatoriales, souvent prises en leur défaveur. De plus, les succès de la Confédération, concernant Lacédémone et Messène qui ont finalement été intégrées, sont à relativiser puisque le Sénat ne souhaitait pas intervenir directement en Grèce, comme nous l'avons vu précédemment, et n'a donc pas véritablement cherché à empêcher les Achéens de mener leurs projets à terme. Il faut également ajouter qu'intégrer ces deux cités n'a pas vraiment augmenté l'influence de la Confédération en Grèce puisque cela renforçait le parti pro-romain au sein de la Confédération, avec le rôle capital des bannis sur lequel Polybe s'étend sans en comprendre véritablement l'importance.

Cette opposition entre partis pro-romain et « indépendantiste » est pourtant au cœur de la politique achéenne lors de cette période, comme le récit polybien nous le révèle parfaitement. L'histoire de la Confédération achéenne entre 188 et 168, concernant ses relations avec Rome, et même aussi ses relations avec les monarchies hellénistiques comme nous allons le voir ultérieurement, est avant tout une succession de débats, d'oppositions, sur l'attitude à avoir face aux exigences romaines, sur le retour ou non des exilés lacédémoniens, sur le respect des lois de la Confédération, etc. Polybe synthétise cette situation avec sa comparaison entre les politiques préconisées par Philopoïmen et Aristainos, mais son but est avant tout de critiquer celles menées par Callicratès en 180, et par Critolaos et Diaïos en 146. L'historien grec nous montre que, pour lui,

1304 Pour le décompte de ces ambassades, voir tableau en annexe p.500-503.

l'important n'est pas tant d'accepter ou de repousser les demandes du Sénat romain, mais d'agir dans l'intérêt des Grecs, et non pas dans son intérêt propre, ce qui explique pourquoi, malgré l'opposition entre Philopoïmen et Aristainos, il juge que ces deux politiques sont sûres¹³⁰⁵. Par son développement, il cherche aussi à défendre la mémoire de Philopoïmen face aux Romains, et même sans doute à défendre tous les Achéens qui ont eu le même genre d'attitude, par opposition à ceux qui, comme les meneurs de la révolte achéenne de 146, se sont ouvertement opposés à Rome, ou bien ceux qui ne cherchaient que leur intérêt propre, tel Callicratès. Cette volonté de défense des Grecs, qui est bien entendu adressée directement au lecteur romain de Polybe, est particulièrement clair dans son développement sur l'opinion publique en Grèce, avec sa comparaison entre la troisième guerre de Macédoine et le combat de boxe entre Cleitomachos et Aristonikos. Polybe justifie le comportement des citoyens des cités grecques lors du conflit, tout en adressant une leçon à ses compatriotes qui auraient du avoir l'intelligence de soutenir Rome plutôt que la Macédoine. Polybe oublie ici visiblement qu'il n'a lui non plus pas soutenu les Romains puisqu'il prônait plutôt une attitude neutre.

Celle politique indépendante de la Confédération achéenne, que nous décrit Polybe tout au long des livres XXII à XXIX des *Histoires*, pouvait à peu près fonctionner, tant que le Sénat romain gardait sa ligne directrice, préconisée par Flamininus depuis 196, à savoir ne pas intervenir directement dans les affaires du Péloponnèse mais se contenter de contrôler la situation à distance et de renforcer les parti pro-romain au sein des différentes confédérations de cités grecques. Mais, le déclenchement de la troisième guerre de Macédoine est venu bouleverser ce fragile équilibre, puisque d'une part les Romains se sont alors trouvés directement impliqués dans les affaires de la Grèce, et que d'autre part ils n'acceptaient plus de voir leurs « alliés » grecs adopter une position de prudente neutralité lors du conflit. Ces changements ont bien été perçus par Polybe, puisqu'il nous indique lui-même que, lors de l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, « ils montrèrent à tous qu'ils étaient non moins mécontents de ceux qui se retiraient de l'administration des affaires que de ceux qui s'opposaient manifestement à Rome¹³⁰⁶ », mais, au vu de son attitude lors de la troisième guerre de Macédoine, où il prônait la neutralité, l'observation de l'évolution de la situation afin d'en tirer le meilleur parti et ne s'exposer aux reproches ni de Rome ni de la Macédoine de Persée, nous pouvons dire que, s'il a bien perçu ces changements de la politique de Rome en Grèce, ce n'est que trop tard qu'il s'en est rendu compte, sans doute lorsqu'il a rédigé ce passage et qu'il a analysé la situation avec davantage de recul.

Ainsi, nous pouvons conclure, sur cette politique achéenne vis-à-vis de Rome entre 188 et

1305 Polybe, XXIV, 13,8-9.

1306 Polybe, XXVIII, 3,5 : Καὶ δῆλοι πάντων ἦσαν δυσαρεστοῦμενοι τοῖς ἀναχωροῦσιν οὐχ ἧττον ἢ τοῖς ἐκφανῶς ἀντιπράττουσιν.

168, d'après le récit de Polybe, que les Achéens, grâce à Philopoïmen et son parti, ont fait tout leur possible pour garder une illusion de politique propre, indépendante des volontés romaines, mais que, en réalité, tous leurs efforts ne pouvaient qu'être vains face à la croissance progressive de l'impérialisme romain. L'autonomie de la politique achéenne ne dépendait finalement pas des intentions de ses dirigeants mais bien de la politique romaine elle-même qui, tant qu'elle n'intervenait pas directement dans le Péloponnèse, permettait à la Confédération achéenne de garder ce semblant de politique indépendante que défendait avec acharnement quelqu'un comme Philopoïmen¹³⁰⁷. Cette ligne directrice est totalement approuvée par Polybe, même lors de la rédaction de ses *Histoires*, à un moment où il est bien plus favorable aux Romains qu'il ne l'était lors des débuts de sa carrière politique, vers 180.

Cependant, si Rome se trouvait être le principal interlocuteur, et même principal sujet de préoccupation des dirigeants achéens, il ne faut pas non plus oublier qu'entre 188 et 168, comme auparavant, ils se sont trouvés très souvent en contact avec les différentes monarchies hellénistiques du bassin méditerranéen, monarchies hellénistiques qui essayaient, comme nous allons le voir, de gagner les faveurs de la Confédération, lui conférant ainsi une place centrale dans le monde hellénistique.

Chapitre 2 : La diplomatie entre les monarchies hellénistiques et les cités et confédérations de cités grecques, d'Apamée à Pydna, d'après le récit de Polybe.

Les événements émaillant les relations entre les confédérations de cités grecques, principalement la Confédération achéenne, et les monarchies hellénistiques, sont particulièrement nombreux et détaillés dans les *Histoires* de Polybe, et les livres XXII à XXIX en sont l'un des exemples puisque, comme nous le verrons, un certain nombre de passages de l'œuvre de Polybe nous serviront pour étudier en détail la diplomatie menée par les souverains hellénistique et les cités grecques entre 188 et 168, et l'évolution de leurs relations lors de cette période. Il est bien entendu indispensable d'étudier un tel sujet puisque, avant l'arrivée de Rome¹³⁰⁸, ce sont les monarchies hellénistiques qui régulaient, dans leurs intérêts bien sûr, l'évolution de la politique dans le bassin oriental de la Méditerranée. Tout l'intérêt de cette étude est de voir comment ont évolué les relations entre les monarchies hellénistiques et les cités grecques, maintenant qu'il leur faut tenir compte du

1307 Comme le montre très bien la comparaison des politiques de Philopoïmen et d'Aristainos, avec les arguments avancés par Philopoïmen. Polybe, XXIV, 11-13.

1308 Pour une étude globale de l'arrivée de Rome dans le bassin oriental de la Méditerranée, commençant donc l'étude avant la période que nous étudions, nous renvoyons au très bon ouvrage de E.S. Gruen, *The coming of Rome*, 1984.

facteur romain, puisque Rome, par ses victoires successives sur les Macédoniens et les Séleucides, se place désormais en tant que puissance dominante de la Méditerranée.

Il serait difficile, voire impossible, de faire une étude chronologique de l'évolution des relations diplomatiques entre les monarchies hellénistiques et les confédérations de cités grecques, d'après les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, car le texte polybien est trop fragmentaire pour cela. C'est pourquoi, nous allons diviser notre approche géographiquement, en nous intéressant tout d'abord aux relations entre les Grecs et la Macédoine de Philippe V puis de Persée¹³⁰⁹, puisque c'est la monarchie hellénistique qui se trouve en contact direct avec la Grèce, et qui a avec elle le passé le plus conflictuel. Nous nous intéresserons, dans un second temps, aux relations diplomatiques de la Confédération achéenne avec le royaume de Pergame avec l'étude des débats, rapportés par Polybe, qui ont eu lieu chez les Achéens concernant les demandes ou propositions d'Eumène II. Enfin, dans un troisième temps, nous étudierons les relations diplomatiques des Grecs, et principalement des Achéens, avec les Lagides et les Séleucides, et les différentes approches et tentatives de séduction de ces deux monarchies. Nous n'avons pas jugé utile de les séparer puisque, en tout cas pour la période qui nous intéresse, leur histoire est relativement liée, jusqu'au déroulement de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, dans laquelle les Grecs vont quelque peu intervenir, comme médiateurs, ce que nous verrons en détail.

A) Les relations difficiles entre la Macédoine et les confédérations de cités grecques.

Au contraire des décennies précédant Apamée, les relations diplomatiques directes entre la Macédoine de Philippe V et les cités et confédérations de cités grecques, comme la conférence de Naupacte¹³¹⁰, par exemple, sont beaucoup moins nombreuses et ce d'autant plus dans le récit de Polybe, ce qui rend donc l'étude d'un tel sujet relativement complexe. Avant le début du règne de Persée, l'historien grec ne nous fournit aucune information sur les relations entre Macédoniens et Achéens, puisque, d'après son récit, aucune ambassade macédonienne ne s'est présentée devant une assemblée achéenne et, lorsque des ambassades achéennes se trouvaient à Rome en même temps que des ambassadeurs de Philippe V, les sujets abordés étaient différents, les ambassadeurs achéens se trouvant devant le Sénat pour aborder principalement les questions de Lacédémone et de Messène¹³¹¹. Les Achéens ne sont cependant évidemment pas les seuls Grecs à pouvoir avoir des rapports diplomatiques avec la Macédoine, et le récit de Polybe comporte donc un certain nombre

1309 Voir *infra* p.273-288.

1310 Polybe, V, 103-105.

1311 Voir *supra* p.217-227.

d'éléments nous permettant de comprendre quelle a été la politique de Philippe V envers les Grecs sur les dernières années de son règne, entre 188 et 180, ce que nous étudierons en premier lieu. Ces contacts diplomatiques entre Philippe V et les différentes cités et confédérations de cités grecques sont ce que nous pourrions appeler des relations indirectes, puisque, d'après les fragments polybiens dont nous disposons, ces relations se sont faites par l'intermédiaire du Sénat romain¹³¹², mais, bien entendu, à partir d'événements concrets. Ce sont ces événements qu'il nous faudra analyser pour comprendre à la fois la politique de Philippe V envers les Grecs, et l'attitude des Grecs face à la Macédoine.

Dans un second temps, nous nous intéresserons à la politique menée par Persée en Grèce, avec les efforts diplomatiques qu'il y a déployés, malgré l'aspect particulièrement fragmentaire du texte polybien sur ces années précédant les débuts de la troisième guerre de Macédoine, guerre qui comporte néanmoins un certain nombre d'éléments sur les relations entre Grecs et Macédoniens, que nous étudierons donc en détail. Nous verrons si la politique menée par Persée s'inscrit dans la continuité de celle de son père ou bien si elle en diffère et quelles ont été les réactions des Grecs vis-à-vis de ces politiques. Nous ne pouvons en revanche étudier la politique des Grecs face à la Macédoine parce que, bien entendu, il n'y a pas de politique grecque, mais des politiques, chaque confédération de cités ou peuple ayant sa propre ligne directrice. De plus, il semble bien que, lors de ces années, les Grecs soient surtout dans la réaction face à l'attitude de la Macédoine, et ne prennent pas eux-même d'initiatives à son égard, sauf pour se plaindre auprès du Sénat romain comme nous le verrons, et comme nous l'avons déjà en partie abordé, mais sous l'angle romain, dans un chapitre précédent.

1°) La politique de Philippe V sur la fin de son règne.

Par le traité de 197, conclu avec les Romains, Philippe V se trouvait interdit de s'aventurer du côté de l'Illyrie et de la Grèce, principalement, ce qui explique évidemment que l'essentiel de ses activités militaires se soient concentrées vers la partie septentrionale de son royaume¹³¹³, avec notamment des expéditions vers le centre de la Thrace, chez les Odryses, les Besses et les Denthélètes : « S'en tenant à l'objectif qu'il s'était fixé, il partit en expédition contre les barbares. Traversant le centre de la Thrace, il envahit les territoires des Odryses, des Besses et des Denthélètes¹³¹⁴ ». Malgré cela, et même si Polybe n'aborde à aucun moment ce sujet, ce n'est pas

1312 Comme en 186 (XXII, 6), en 185 (XXII, 14) et en 184 (XXIII, 1-3).

1313 Voir *supra* p.173-174. Sur cette question de la politique septentrionale de Philippe V, nous pouvons notamment renvoyer à N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, 1988, p.468-472.

1314 Polybe, XXIII, 8,3-4 : Τηρῶν δὲ τὴν προκειμένην ὑπόθεσιν, ἐξήγηε στρατιὰν ἐπὶ τοὺς βαρβάρους. Διελθὼν δὲ διὰ

pour autant que le souverain macédonien a négligé la Grèce et l'influence qu'il pouvait y avoir, comme nous allons le voir.

Le premier passage concernant les relations entre Philippe V et les peuples de la Grèce se trouve au livre XXII, avec les ambassades envoyées auprès du Sénat romain, au sujet des cités prises par le souverain macédonien durant la guerre contre Antiochos. Selon Polybe, nous trouvons notamment des ambassadeurs envoyés par les Athamanes, les Perrhèbes et les Thessaliens¹³¹⁵. Pendant la guerre contre Antiochos III et les Étoliens, Philippe avait en effet pu s'emparer d'un certain nombre de territoires en Grèce septentrionale, ce que nous précise Tite-Live, dans un passage, inspiré de Polybe, où il évoque les causes de la troisième guerre de Macédoine. Philippe V s'était donc emparé de Magnésie, de Démétrias, ainsi que de plusieurs villes d'Athamanie et de la côte thrace, comme Ainos et Maronéia¹³¹⁶. Le souverain macédonien considérait que ces quelques acquisitions étaient au final une maigre récompense pour l'aide qu'il avait apportée aux Romains durant la guerre¹³¹⁷. Néanmoins, malgré ce sentiment, Philippe n'avait pas la moindre intention d'abandonner, bien au contraire, les bénéfices qu'il avait retirés de sa participation à la guerre aux côtés des Romains, ce qui explique, comme nous allons le voir, qu'il ait essayé, autant que possible, de se maintenir dans les territoires que nous avons précédemment cités.

De leur côté, les peuples grecs n'avaient aucun intérêt à voir Philippe s'immiscer ainsi dans leurs affaires, prendre possession de certaines de leurs cités et menacer de cette manière leur indépendance et leur liberté. Ce n'est donc aucunement étonnant de voir les Thessaliens, les Perrhèbes, les Athamanes, venir à Rome pour demander le soutien du Sénat afin de recouvrer leurs villes occupées par des garnisons macédoniennes, et c'était sans doute là un point qui intéressait particulièrement les Achéens, soucieux de ne pas voir la Macédoine acquérir une trop grande influence en mer Égée, grâce à l'occupation des cités du littoral thrace. Il n'y a cependant pas eu d'ambassade achéenne envoyée pour soutenir les Thessaliens et les autres peuples concernés, mais des ambassadeurs achéens étaient cependant présents à Rome au même moment¹³¹⁸ pour une autre affaire, celle du massacre de Compasion, et ont sans doute dû s'intéresser à la décision sénatoriale concernant l'occupation des cités par Philippe V, ce qui a permis à Polybe d'être ainsi, par la suite, au courant de cet épisode en détail.

μέσης τῆς Θράκης ἐνέβαλεν εἰς Ὀδρύσας <καὶ> Βέσσους καὶ Δευθηλήτους.

1315 Polybe, XXII, 6,2-3.

1316 Tite-Live, XXXIX, 23,11-13 : « haud magno certamine et Amyndrum Athamania expulerat et urbes receperat aliquot ; Demetriademn quoque urbem ualidam et ad omnia opportunam et Magnetum gentem suae dicionis fecit ; inde et in Thraecia quasdam urbes nouae atque insuetae libertatis uitio, seditionibus principum, turbatas, partibus quae domestico certamine uincerentur adiungendo sese cepit ».

1317 Tite-Live, XXXIX, 23,9 et 24,1.

1318 Polybe nous précise bien κατὰ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς (XXII, 6,1), ce qui fait référence à la venue des ambassadeurs lacédémoniens et achéens à Rome.

À l'hiver 185/184, de nouvelles ambassades ont alors été envoyées devant le Sénat romain, avec toujours la présence d'ambassadeurs pergaméniens, puisque Eumène II avait tout intérêt à limiter autant que possible l'influence de la Macédoine¹³¹⁹, et Polybe nous cite cette fois, outre les ambassadeurs envoyés par Philippe V, seulement la présence des bannis d'Ainos et Maronéia : « Entrèrent d'abord ceux de Philippe, ceux d'Eumène et, en outre, les bannis d'Ainos et de Maronéia, qui firent des discours conformes à ceux qu'ils avaient tenus à Thessalonique devant Caecilius¹³²⁰ ». Le récit de Polybe montre ici que, suite à la conférence de Tempé, Philippe avait dû obtempérer devant la volonté de Rome et se retirer des cités qu'il occupait en Thessalie et en Perrhaïbie¹³²¹. Il ne restait donc plus alors que la question des cités du littoral thrace, principalement Ainos et Maronéia. Cette question n'ayant toujours pas été réglée l'année suivante, puisque, en 183, après l'ambassade de Démétrios à Rome, le Sénat exige de Philippe V qu'il évacue toutes les cités du littoral thrace, cela nous permet de dire que, pour le souverain macédonien, le contrôle des cités thraces lui apparaissait plus important et nécessaire que l'occupation de quelques cités thessaliennes et perrhèbes.

La décision du Sénat, en réaction à ces nouvelles ambassades, a donc été, comme nous l'avons vu précédemment¹³²², de demander à Philippe V d'évacuer toutes les cités du territoire thrace¹³²³. Polybe nous décrit alors en détail, dans un passage relativement long, après l'annonce de cette nouvelle par ses ambassadeurs, la réaction du roi de Macédoine, qui fait massacrer une partie de la population de Maronéia : « [Polybe dit] que le roi Philippe reçut un message que ses propres ambassadeurs lui avaient envoyé de Rome et dans lequel ils lui expliquaient qu'il devrait nécessairement quitter les cités de Thrace. Par suite de cette information, exaspéré de voir son royaume être amputé de toutes parts, il entreprit de passer sa colère sur les malheureux Maronéites¹³²⁴ ». Nous avons là tout d'abord une exagération de Polybe, car la Macédoine ne se faisait pas amputer de toutes parts comme il le précise, elle perdait seulement, même si pour Philippe V c'était bien trop, les bénéfices gagnés lors de la guerre contre Antiochos III. L'historien grec nous rapporte donc précisément ce qui s'est passé, en indiquant que le souverain macédonien,

1319 Voir *supra* p.134-137.

1320 Polybe, XXII, 14,2 : Εἰσελθόντων δὲ πρῶτον τῶν παρὰ τοῦ Φιλίππου καὶ παρ' Εὐμένους, ἔτι δὲ τῶν ἐξ Αἴνου καὶ Μαρωνείας φυγάδων, καὶ ποιησαμένων τοὺς λόγους ἀκολούθως τοῖς ἐν Θεσσαλονίκῃ ῥηθεῖσιν ἐπὶ τῶν περὶ τὸν Καϊκίλιον.

Sur les conférences de Tempé et de Thessalonique, voir Tite-Live, XXXIX, 25-29.

1321 Polybe, XXII, 14,3.

1322 Voir *supra* p.165-166.

1323 Lors de la conférence de Thessalonique, qui était censée régler cette question, les légats romains n'avaient pas osé trancher et avaient finalement choisi de renvoyer l'affaire devant le Sénat. Voir Tite-Live, XXXIX, 29.

1324 Polybe, XXII, 16,1-2 : Ὅτι Φίλιππος ὁ βασιλεὺς, διαπεμψαμένων πρὸς αὐτὸν ἐκ τῆς Ῥώμης τῶν ἰδίων πρεσβευτῶν καὶ δηλούντων ὅτι δεήσει κατ' ἀνάγκην ἀποβαίνειν ἀπὸ τῶν ἐπὶ Θράκης πόλεων, 2 πυθόμενος ταῦτα καὶ βαρέως φέρων ἐπὶ τῷ δοκεῖν πανταχόθεν αὐτοῦ περιτέμνεσθαι τὴν ἀρχήν, ἐναπηρείσατο τὴν ὀργὴν εἰς τοὺς ταλαιπώρους Μαρωνείτας.

avec la complicité d'Onomastos, gouverneur de Thrace, avait fait introduire des Thraces dans la cité de Maronéia, grâce à l'intervention de Cassandros, pour massacrer une partie de la population¹³²⁵.

Nous avons déjà étudié l'entrevue de Philippe V avec le légat romain Ap. Claudius Pulcher, aussi nous n'y reviendrons pas davantage, mais nous allons nous intéresser à ce que cet épisode nous apprend sur les relations entre la Macédoine et les Grecs, même si les informations sur ce sujet sont restreintes. L'intérêt pour Polybe de nous rapporter cet événement est de compléter le portrait psychologique de Philippe V, que nous analyserons ultérieurement, en le présentant comme un souverain dominé par ses émotions, prenant des décisions impulsives contraires à la logique et aux intérêts de son royaume. Mais, selon nous, il y a un autre intérêt, pour les Grecs plus généralement, c'est de voir qu'il est dangereux pour les cités grecques de se lier à Philippe V, ou de se trouver sous sa tutelle, lorsqu'ils constatent le sort qui a échoué aux Maronéites. De plus, les Grecs peuvent comprendre de cet épisode que, si les Romains sont effectivement prêts à défendre tous ceux qui s'opposent à la Macédoine, ils ne peuvent faire davantage que réagir aux possibles exactions de Philippe V, et non les prévenir, ce qui est d'ailleurs la conclusion à laquelle Polybe lui-même aboutit : « Il faisait cela, certain que, par crainte, personne n'oserait l'accuser, car on voyait que la vengeance de Philippe contre ceux qui s'opposaient à lui serait immédiate, tandis que les secours des Romains demeuraient très éloignés¹³²⁶ ». Ce passage nous semble montrer très clairement que les Grecs et Polybe se méfiaient fortement de Philippe V et de l'influence que celui-ci pouvait gagner, ou récupérer, en Grèce et en mer Égée, et qu'ils comptaient donc beaucoup sur l'arbitrage romain pour éviter un tel cas de figure. C'est donc, selon nous, l'autre raison qui fait que Polybe a autant développé ce passage, en plus bien sûr de sa volonté de montrer que Philippe V préparait une guerre de revanche contre Rome.

En ce qui concerne la politique de Philippe V en Grèce, nous pouvons également aboutir à quelques conclusions, à travers ce récit de Polybe. Sa volonté tout d'abord de se maintenir en Thessalie et en Perrhaïbie révèle très clairement que le roi de Macédoine désirait garder une certaine influence du côté de la Grèce continentale, malgré le traité qui avait été conclu avec les Romains en 197 et qui lui ôtaient ses possibilités d'extension vers la Grèce et l'Illyrie. Néanmoins, il a plus vite obtempéré pour se retirer de Thessalie que pour se retirer de Thrace¹³²⁷, ce qui est un signe de l'importance plus grande qu'il attachait à son influence en mer Égée, influence que pouvait lui apporter le contrôle des cités du littoral thrace. Il y a sans doute deux explications à cela : tout d'abord, Philippe devait avoir conscience qu'il lui serait bien plus difficile de convaincre les

1325 Polybe, XXII, 16,3-6.

1326 Polybe, XXII, 16,11 : Τοῦτο δ' ἐποίει πεπεισμένος μηδένα τολμήσειν διὰ τὸν φόβον, τῷ δοκεῖν τὴν μὲν ἐκ Φιλίππου τιμωρίαν ἐκ χειρὸς ἔσεσθαι τοῖς ἀντιπράξασιν, τὴν δὲ Ῥωμαίων ἐπικουρίαν μακρὰν ἀφεστάναι.

1327 Son discours à Thessalonique, devant les légats romains, était beaucoup plus convaincant que celui qu'il avait pu prononcer à Tempé, ce qui nous permet d'avancer cette assertion. Voir Tite-Live, XXXIX, 25-29.

Romains de renoncer à leurs exigences concernant les cités en Thessalie et en Perrhaïbie, que celles au sujet des cités thraces. Et ensuite, il était tout de même plus intéressant et utile pour lui de garder autant d'influence que possible en mer Égée, car cela lui permettait de limiter celle de Pergame, avec Eumène qui cherchait bien entendu à ce que les Macédoniens soient forcés d'abandonner les cités thraces concernées. Cette lutte d'influence entre Pergame et la Macédoine en mer Égée était d'ailleurs une des principales préoccupations d'Eumène.

Le dernier épisode, dont nous disposons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, concernant les relations entre Philippe V et les cités et peuples de la Grèce sur la fin de son règne, est la description par l'historien grec de la venue d'un grand nombre d'ambassades devant le Sénat romain en 183¹³²⁸, avec l'ambassade de Démétrios, fils de Philippe V. En plus de confirmer les conclusions que nous avançons précédemment sur la politique menée par Philippe V envers les Grecs et sur l'attitude de ces derniers vis-à-vis de la Macédoine, le récit de Polybe sur ces ambassades nous permet d'avoir davantage de renseignements sur la nature des relations entre la Macédoine et les cités grecques, puisque l'historien grec nous indique, de manière assez désordonnée, pour quels motifs certaines cités ou confédérations de cités venaient se plaindre du souverain macédonien : « <parmi ceux> qui étaient arrivés, les uns élevaient une contestation sur un territoire, les autres sur des esclaves, les autres sur des troupeaux, certains sur des contrats et sur les injustices qui leur étaient faites, quelques-uns affirmaient qu'ils ne pouvaient obtenir justice conformément aux conventions, parce que Philippe empêchait que justice leur fût rendue, d'autres incriminaient les décisions de justice, au motif qu'ils avaient été jugés contre le droit, les juges étant corrompus par Philippe¹³²⁹ ». Nous avons, en 183, l'existence de σύμβολα, qui régissaient les relations entre la Macédoine et certaines cités grecques¹³³⁰. Polybe nous permet par son récit d'apprendre que cela abordait des domaines très variés, dont le principal semble être le rendu de la justice, qui pose visiblement problème par l'impartialité et l'honnêteté douteuse des juges. Ces σύμβολα entre la Macédoine et ses voisins proches, et notamment les peuples et cités grecs, montrent en tout cas que Philippe V, même s'il avait dû évacuer les cités de Thessalie et de Perrhaïbie, n'avait toutefois pas perdu toute influence en Grèce, puisqu'il se devait de faire justice à ses voisins, comme le précise Polybe¹³³¹, ce qui lui permettait de garder un certain moyen de

1328 Polybe, XXIII, 1-3.

1329 Polybe, XXIII, 1,11-12 : <ὄν> οἱ μὲν περὶ χώρας, οἱ δὲ περὶ σωμάτων, οἱ δὲ περὶ θερεμμάτων ἦγον ἀμφισβητοῦντες, ἔνιοι δὲ περὶ συμβολαίων καὶ τῶν εἰς αὐτοὺς ἀδικημάτων, τινὲς μὲν οὐ φάσκοντες δύνασθαι τυχεῖν τοῦ δικαίου κατὰ τὸ σύμβολον διὰ τὸν Φίλιππον ἐκκόπτειν τὴν δικαιοδοσίαν, τινὲς δ' ἐγκαλοῦντες τοῖς κρίμασιν ὡς παραβεβραβευμένοι, διαφθείραντος τοῦ Φιλίππου τοὺς δικαστάς.

1330 Polybe, XXIII, 1,2 : εἰς τὴν κατὰ τὸ σύμβολον δικαιοδοσίαν.

Voir Tite-Live, XXXIX, 26,14, qui nous indique l'existence de σύμβολα depuis 184, pour réguler les relations entre Philippe V et les voisins de la Macédoine. Voir aussi Kahrstedt, *RE*, IV,A1, 1931, « σύμβολον (1) », col. 1088-1090, et P. Gauthier, *Symbola : les étrangers et la justice dans les cités grecques*, Nancy, 1972, p.341.

1331 Polybe, XXIII, 1,12.

contrôle, d'où les plaintes adressées au Sénat lorsqu'il abusait de ses possibilités. Nous pouvons toutefois nous demander s'il n'y avait pas non plus une certaine dose d'exagération dans ces accusations portées contre le souverain macédonien, puisque les Grecs étaient conscients que les Romains étaient tout disposés à entendre des accusations portées contre Philippe¹³³² et en ont donc sans doute profité.

La conclusion de cet épisode, comme nous l'avons étudiée précédemment, a donc été la décision du Sénat d'exiger de Philippe V qu'il évacue complètement les territoires de Thrace, lui retirant une grande partie de son influence en mer Égée, au profit d'Eumène II¹³³³. Philippe V, sur les dernières années de son règne, entre 188 et 180, a donc cherché à maintenir autant que faire se peut son influence à la fois en Grèce continentale et en mer Égée, par l'occupation d'un certain nombre de cités et territoires conquis lors de la guerre contre Antiochos III. Mais il s'est heurté à la fois aux intrigues pergaméniennes, à la volonté romaine de ne pas voir la Macédoine reprendre de l'influence en Grèce, pouvant contrecarrer sa propre influence et bouleverser l'équilibre politique mis en place par T. Quinctius Flaminius depuis 196 et sa proclamation de Corinthe¹³³⁴, et aussi aux cités et confédérations de cités grecques, qui se méfiaient toujours de la Macédoine et désiraient préserver leur indépendance et leur liberté, grâce au soutien du Sénat romain. Si les Achéens ne se sont pas trouvés directement impliqués dans les événements que nous venons d'étudier, nous jugeons tout de même que le récit détaillé qu'en fait Polybe, au-delà de sa volonté d'expliquer les causes de la troisième guerre de Macédoine, est aussi un signe que les Achéens n'oubliaient pas la présence de la Macédoine et s'intéressaient de près à l'évolution de la politique extérieure de Philippe V et des relations de celui-ci avec ses voisins proches comme avec Rome¹³³⁵. Si ces relations sont très clairement conflictuelles, ce qui est particulièrement visible à travers le récit de Polybe, la politique extérieure de la Macédoine en Grèce va néanmoins prendre un brusque tournant, dès le début du règne de Persée, comme nous allons le voir maintenant.

2°) Persée et son action diplomatique envers les cités grecques : un élément dérégulateur ?

Si pour Polybe, Persée a été l'exécutant des volontés de son père, notamment pour la guerre de revanche contre Rome, son récit nous montre toutefois de grandes différences entre les deux

1332 Polybe, XXIII, 1,2-3.

1333 Polybe, XXIII, 3,3.

1334 Polybe, XVIII, 44-46.

1335 Les ambassadeurs achéens qui se trouvaient à Rome en même temps que les ambassadeurs de Philippe V informaient donc la Confédération achéenne des réactions et décisions du Sénat romain vis-à-vis de la Macédoine. Voir notre étude sur les sources de Polybe *infra* p.389-396.

souverains¹³³⁶, en ce qui concerne leur caractère, comme nous l'étudierons plus en détail ultérieurement, mais aussi pour la politique qu'ils ont menée envers les cités grecques. Même si le début du règne de Persée correspond, environ, aux débuts de la carrière politique de Polybe, les renseignements fournis par l'historien grec sur la politique de Persée sont tout de même restreints, ce qui est principalement dû à l'état très fragmentaire des livres XXV à XXVII. Malgré cela, nous avons à notre disposition un certain nombre d'éléments nous permettant de mieux comprendre l'évolution des relations diplomatiques entre la Macédoine et les confédérations de cités grecques dans les premières années du règne de Persée, avant le déclenchement de la troisième guerre de Macédoine.

Le premier passage concernant la politique de Persée envers les Grecs est le récit par Polybe des mesures prises par le souverain macédonien au tout début de son règne, mesures allant dans le sens d'une réconciliation, ou tentative de réconciliation, avec les cités grecques¹³³⁷. Par la suite, nous disposons seulement des relations diplomatiques de Persée avec les Rhodiens et les Béotiens, peu avant le début de la troisième guerre de Macédoine, et le récit de Polybe ne nous fournit que peu d'informations sur les sentiments des Grecs vis-à-vis des efforts diplomatiques fournis par Persée pour améliorer l'image de la Macédoine auprès d'eux.

La première description que nous fait donc Polybe, au sujet du règne de Persée, est largement favorable au roi de Macédoine, ce qui tranche avec le ton général du discours de l'historien grec, habituellement très critique envers celui-ci. Il nous précise tout d'abord que « Persée, (...), entreprit de se gagner les faveurs des Grecs en rappelant en Macédoine ceux qui fuyaient les dettes, ceux qui avaient été bannis suite à une condamnation en justice et ceux qui avaient été exilés pour offense envers le roi¹³³⁸ ». Polybe en rajoute, en indiquant en sus que Persée offrait « à ceux qui reviendraient non seulement la sécurité, mais encore le recouvrement des biens que chacun avait abandonnés en partant en exil. Il libéra aussi les Macédoniens eux-mêmes de leurs dettes envers le roi et il relaxa aussi ceux qui avaient été incarcérés pour offenses au roi¹³³⁹ ». Ce qui

1336 Sur les différences d'attitude entre Philippe V et Persée, voir notamment F.W. Walbank, *Philip V*, p.255, P. Pédech, *La méthode historique*, p.224, et A. Giovanni, « Philipp V, Perseus, und die Delphische Amphiktyonie », *Ancient Macedonia*, 1, 1970, p.147-154.

1337 Polybe, XXV, 3,1-4. Voir notamment P. Meloni, *Perseo*, p.74-77.

1338 Polybe, XXV, 3,1 : Ὅτι Περσεὺς (...) εὐθέως ἐλληνοκοπεῖν ἐπεβάλετο, κατακαλῶν εἰς τὴν Μακεδονίαν καὶ τοὺς τὰ χρέα φεύγοντας καὶ τοὺς πρὸς καταδικὰς ἐκπεπωκότας καὶ τοὺς ἐπὶ βασιλικοῖς ἐγκλήμασι παρακεχωρηκότας. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.275-276 suppose, et nous le rejoignons sur ce point, qu'il s'agit là notamment d'une référence aux mesures économiques prises par Philippe V, qui avait considérablement augmenté les taxes. Voir aussi F.W. Walbank, *Philip V*, p.224 et P. Meloni, *Perseo*, p.74-76.

1339 Polybe, XXV, 3,2-3 : διδοὺς οὐ μόνον τὴν ἀσφάλειαν τοῖς καταπορευομένοις, ἀλλὰ καὶ τῶν ὑπαρχόντων κομιδὴν, ἀφ' ὧν ἕκαστος ἔφυγε. Παρέλυσε δὲ καὶ τοὺς ἐν αὐτῇ τῇ Μακεδονίᾳ τῶν βασιλικῶν ὀφειλημάτων, ἀφῆκε δὲ καὶ τοὺς ἐν ταῖς φυλακαῖς ἐγκεκλεισμένους ἐπὶ βασιλικῆς αἰτίας.

L'historien grec nous précise juste avant que les listes des hommes concernés ont été affichées à Délos, à Delphes, et dans le sanctuaire d'Athéna Itonia. Sur le culte d'Athéna Itonia, voir Adler, *RE*, IX,2, 1916, « Itonia », col. 2374-2376. Le sanctuaire auquel fait référence Polybe se trouve sans nul doute en Thessalie, près d'Iton, entre Pherae et

intéresse ici Polybe, et sans doute aussi les Grecs dans leur ensemble, ce n'est donc pas seulement l'attitude de Persée envers les cités grecques mais aussi les mesures de clémence qu'il prend à l'intérieur de son propre royaume¹³⁴⁰.

Il ne faut pas considérer ces mesures de Persée, comme cela a pu être fait, pour une volonté de la part du souverain macédonien de rallier à lui les classes les plus défavorisées de la société grecque, tandis que les élites dirigeantes seraient davantage pro-romain. Nous avons bien montré précédemment que ces élites étaient particulièrement divisées et que leur volonté de résister aux Romains s'accompagnaient donc du désir de trouver enfin quelqu'un pouvant s'opposer à l'influence romaine en Grèce. La Macédoine était toute désignée pour cela, mais les relations difficiles de Philippe V avec les Grecs ne pouvaient amener ces derniers à soutenir, ouvertement ou non, le souverain macédonien contre Rome. En revanche, les premières mesures prises par Persée, dès le début de son règne, ont montré aux Grecs une politique différente, plus conciliante envers eux. Cette politique n'était donc pas, comme nous venons de le préciser, adressée aux classes défavorisées, mais elle visait très clairement à améliorer les relations entre la Macédoine et les cités grecques, à tous niveaux, aussi bien auprès des élites que de la population dans son ensemble. La meilleure preuve de ce constat nous vient du sentiment de Polybe à ce sujet. Alors que, en général, il est particulièrement critique envers Persée et brosse un tableau très négatif de son caractère et de ses actions, nous avons là un passage élogieux, qui fait suite directement aux mesures prises par le roi de Macédoine, et il est donc impossible de ne pas y voir un lien de cause à effet : « Ce faisant, il exalta beaucoup d'esprits, car il semblait laisser entrevoir à tous les Grecs, dans sa personne même, de beaux espoirs. Il laissait aussi apparaître, à travers la prestance qui était la sienne dans tout le reste de sa vie, une dignité vraiment royale¹³⁴¹ ». Polybe, à travers sa personne, nous montre donc que les mesures de Persée ont été favorablement accueillies au sein des cités grecques, même parmi les classes dirigeantes, à l'exception bien sûr des partisans de Rome en Grèce¹³⁴².

Qu'en est-il en revanche des intentions de Persée lui-même ? Elles nous semblent relativement évidentes, surtout après avoir vu quels en ont été les effets. Persée cherchait

Larissa Cremaste (voir Pausanias, I, 13,2). Sur Iton, voir H. Kramolisch, *NP*, 6, « Iton », col. 1027. En ce qui concerne Délos et Delphes, Persée avait permis à la Macédoine de redevenir membre de l'Amphictyonie Delphique (voir *SIG*, n°636), alors que Philippe V en avait été exclu. Voir sur cette question F.W. Walbank, *Philip V*, p.225, P. Meloni, *Perseo*, p.95 et Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.206. *Contra* A. Giovanni, *Ancient Macedonia*, 1, 1970, p.147-154, qui estime que Philippe V n'avait pas été exclu.

1340 *Contra* A. Giovanni, *BCH*, 93, 1969, p.855, qui rejette l'idée que Persée ait pu prendre ces mesures pour être plus populaire en Grèce.

1341 Polybe, XXV, 3,4-5 : Ταῦτα δὲ ποιήσας πολλοὺς ἐμετεώρισε, δοκῶν καλὰς ἐλπίδας ὑποδεικνύειν πᾶσι τοῖς Ἕλλησιν ἐν αὐτῷ. Ἐπέφαινε δὲ καὶ κατὰ τὴν ἐν τῷ λοιπῷ βίῳ προστασίαν τὸ τῆς βασιλείας ἀξίωμα.

1342 Le récit de Tite-Live, qui s'inspire bien entendu de celui de Polybe, confirme les dires de l'historien grec sur ce sujet : « Perseus bellum iam uiuo patre cogitatum in animo uoluens omnis non gentis modo Graeciae, sed ciuitates etiam legationibus mittendis, pollicendo plura quam praestando, sibi conciliabat. Erant autem magnae partis hominum ad fauorem eius inclinati animi et aliquanto quam in Eumenem propensiores » (XLII, 5,1-2).

évidemment à rehausser le crédit de la Macédoine auprès des cités grecques, en prenant toutes sortes de mesures, tant envers les Grecs qu'envers ses propres sujets, qu'il savait appréciées de la part des différentes cités et confédérations de cités.

C'était, en quelque sorte, une poursuite de la politique de Philippe V, qui avait cherché à conserver de l'influence en Grèce et en mer Égée, comme nous l'avons montré précédemment, mais d'une manière plus subtile et plus intelligente. Persée respectait la lettre du traité conclu avec les Romains en 197 et augmentait progressivement l'influence macédonienne en Grèce, sans comprendre que cela ne pouvait que déplaire aux Romains de voir leur propre influence décroître et fournir ainsi à Rome une raison supplémentaire de vouloir la guerre contre la Macédoine. La question de l'efficacité de cette politique a été débattue. Nous pourrions avancer que la déclaration de guerre de Rome à la Macédoine ne s'étant faite qu'en 172, la politique de Persée aurait mis un certain temps avant d'avoir quelques effets au sein des cités grecques. Néanmoins, nous ne voyons pas là de raisons de s'opposer au récit de Polybe, lorsque celui-ci nous informe que les Grecs ont aussitôt très favorablement accueilli les mesures prises par Persée. L'historien grec se trouvait particulièrement bien placé pour jauger de l'état d'esprit et des réactions de ses compatriotes, d'autant plus que, comme nous l'avons signalé, il partageait sans nul doute cette opinion, à cette époque en tout cas.

L'un des points qui prouve ce que nous venons d'avancer, au sujet de l'efficacité des mesures prises par Persée pour séduire les cités grecques et accroître l'influence de la Macédoine en Grèce, nous semble être, tout simplement, l'attitude des Grecs, et notamment des Achéens, lors de la troisième guerre de Macédoine. En effet, leur volonté de neutralité s'explique selon nous en partie par le succès des actions diplomatiques de Persée au début de son règne, et non pas seulement par la volonté des Achéens de mener une politique indépendante. En effet, même si certains dirigeants achéens, comme Lycortas, avaient pris conscience qu'il fallait éviter de voir Rome remporter une victoire définitive sur la Macédoine¹³⁴³, car cela placerait les Romains dans une position de supériorité incontestable dont ils pourraient user à leur guise, malgré cela donc, il a tout de même fallu que la diplomatie de Persée auprès des Grecs soit réellement efficace¹³⁴⁴ pour permettre d'oublier, au moins en partie, les relations difficiles qu'avaient eues les Grecs et les Macédoniens sous Philippe V¹³⁴⁵, notamment lors des dernières années de son règne.

1343 Polybe, XXVIII, 6,4-5.

1344 Même s'il faut évidemment se méfier des exagérations de Tite-Live, son récit du discours d'Eumène II devant le Sénat en 172, où le roi de Pergame affirme aux sénateurs romains que la popularité de Persée auprès des Grecs est désormais immense, a au moins un fond de vérité et signifie bien que la diplomatie de Persée auprès des cités grecques avait été efficace. Voir Tite-Live, XLII, 12,5-7 et 13,3.

1345 Comme le souligne P. Meloni, *Perseo*, p.74 : « La notizia di Polibio è di grande interesse perchè ci mostra quali fossero le necessità più urgenti all'atto dell'ascesa al trono di Perseo e ci dà, in certo senso, il quadro delle conseguenze negative che la politica seguita da Filippo negli ultimi anni, pur benemerita per altri aspetti, aveva

En plus de cet épisode, sur lequel nous reviendrons, la diplomatie de Persée envers les Grecs, dans les fragments qu'il nous reste des livres XXII à XXIX des *Histoires*, peut être illustrée par deux autres passages du texte de Polybe, qui se situent peu avant le déclenchement de la troisième guerre de Macédoine. L'historien grec nous relate en effet les efforts diplomatiques de Persée en 172, alors que les relations avec les Romains sont de plus en plus tendues, et notamment ses efforts diplomatiques envers les cités grecques, et plus particulièrement les Rhodiens. Il nous précise en effet « que Persée, après la conférence avec les Romains, ... des Grecs, consigna dans une lettre tous les points de droit et les arguments allégués par chacune des deux parties ; car d'un côté, il estimait que sa position paraîtrait ainsi supérieure en termes de droit et, de l'autre, il voulait mettre la ligne de conduite de chaque État à l'épreuve¹³⁴⁶ ».

Nous avons déjà analysé cet épisode, en nous intéressant à ce qu'il nous apprenait de la situation politique à Rhodes, et nous allons donc cette fois analyser ce qu'il nous révèle sur la politique de Persée en 172. La première chose que nous pouvons signaler, c'est que cela confirme ce que nous avançons précédemment, au sujet de la réussite de la diplomatie de Persée envers les Grecs au début de son règne. En effet, si ses efforts diplomatiques n'avaient pas, au moins en partie, été couronnés de succès, le roi de Macédoine n'enverrait pas de lettre aux cités grecques¹³⁴⁷ pour justifier sa position par rapport à celle des Romains et réclamer leur soutien. De plus, la réaction des Rhodiens, pourtant alliés de Rome, montrent clairement qu'ils se trouvaient être mieux disposés envers la Macédoine, puisque, malgré leur refus, ils ont accueilli les ambassadeurs macédoniens avec amabilité, comme nous le précise Polybe : « Anténor ne reçut pas la réponse..., mais agréa, quant au reste, l'amabilité des Rhodiens et regagna la Macédoine par la mer¹³⁴⁸ ». En ce qui concerne la lettre de Persée adressée aux Grecs, nous pouvons noter que le roi de Macédoine garde une ligne de conduite similaire à celle du début de son règne. Sans doute conscient de l'importance de ce sujet pour les cités grecques, il insiste principalement sur les questions juridiques, sur les

arrecato alla Macedonia ».

1346 Polybe, XXVII, 4,1-2 : Ὅτι Περσεὺς μετὰ τὸν σύλλογον τὸν πρὸς τοὺς Ῥωμαίους, ... τῶν Ἑλλήνων, πάντα τὰ δίκαια κατέταπτεν εἰς τὴν ἐπιστολὴν καὶ τοὺς ὑφ' ἑκατέρων ῥηθέντας λόγους, ἅμα μὲν ὑπολαμβάνων ὑπερδέξιός φανήσεσθαι τοῖς δικαίοις, ἅμα δὲ βουλόμενος ἀπόπειραν λαμβάνειν τῆς ἐκάστων προαιρέσεως.

Polybe fait ici référence à la conférence du Pénée, entre Persée et Q. Marcius Philippus, à l'automne 172. Voir Tite-Live, XLII, 39-42.

1347 Sur ces lettres, nous pouvons notamment renvoyer à l'article de D. Golan, « The two letters of Perseus to the Greeks », *SCI*, 5, 1980, p.118-136.

1348 Polybe, XXVII, 4,10 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Ἀντήγορα τὴν μὲν ἀπόκρισιν οὐκ ἔλαβον..., τὴν δὲ λοιπὴν φιλανθρωπίαν ἀποδεξάμενοι τὴν Ῥοδίων ἀπέπλευσαν εἰς τὴν Μακεδονίαν.

Cette bienveillance des Rhodiens envers Persée et la Macédoine est confirmée par le passage de Polybe où il nous rapporte les négociations pour le rachat des captifs macédoniens, rachat accepté par les Rhodiens. Voir *supra* p.90. Büttner-Wobst suggère ἀκόλουθον τοῖς ἀξιουμένοις pour la lacune existante, ce que F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.297 estime convaincant. Mais il n'y a rien de sûr concernant cette hypothèse, et É. Foulon a jugé préférable de garder cette lacune.

aspects légaux, sur l'importance du droit, comme nous le précise Polybe¹³⁴⁹, tout comme il l'avait fait par les mesures prises au début de son règne pour améliorer son image auprès des Grecs.

Au sujet des Rhodiens, Polybe nous rapporte que les ambassadeurs de Persée ont surtout insisté sur la nécessité que les insulaires avaient de jouer le rôle de médiateurs, si une guerre devait opposer Rome à la Macédoine, et tenter une réconciliation : « mais, au cas où les Romains, en violation des traités, entreprendraient de porter la main sur Persée et les Macédoniens, à tenter une réconciliation : cela serait utile à tous, mais c'est aux Rhodiens, en particulier, qu'il reviendrait de le faire¹³⁵⁰ ». Si Persée précise que ce serait aux Rhodiens, parmi les cités du monde grec, de tenter une réconciliation, c'est par reconnaissance envers le rôle d'arbitre neutre que tenait Rhodes à cette époque en Méditerranée orientale¹³⁵¹. Nous voyons donc que Persée, par ces termes, cherche à séduire les Rhodiens, dans l'espoir, vain finalement, de les amener à accepter sa proposition. En plus de cela, Polybe nous rapporte que le roi de Macédoine a aussi insisté sur le principe de la liberté et de l'indépendance des cités grecques : « En effet, plus ils aspiraient à l'égalité, ainsi qu'à la liberté d'expression, et ils continuaient de défendre non seulement leur propre indépendance, mais aussi celle des autres Grecs, plus ils devaient se prémunir contre la ligne de conduite opposée et faire tout leur possible pour s'en garder¹³⁵² ». Persée reprend ainsi un thème déjà soutenu par les Rhodiens lors de leur intervention devant le Sénat romain pour la conclusion du traité de paix d'Apamée, ce qui révèle une certaine connaissance de l'opinion publique rhodienne et de la politique suivie par les Rhodiens au début du II^{ème} siècle av. J.-C.

Le dernier événement sur la politique de Persée envers les cités grecques, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, concerne la situation en Béotie, en 172. D'après Polybe, malgré l'action de Q. Marcius Philippus¹³⁵³, certaines cités de Béotie penchaient toujours pour la Macédoine plutôt que pour Rome. Ces cités étaient Coronée, Thisbè et Haliarte : « Quand celui-ci fut arrivé chez les Béotiens, il négligea la plupart des cités, parce qu'il ne trouvait aucun motif de nouer des relations avec elles, mais il se rendit à Coronée, à Thisbè et, en outre, à Haliarte, pour y exhorter les gens à persister dans leur dévouement aux Macédoniens¹³⁵⁴ ». Ainsi, le récit de Polybe nous apprend que,

1349 Polybe, XXVII, 4,1.

1350 Polybe, XXVII, 4,5-6 : ἐὰν δὲ Ῥωμαῖοι παρὰ τὰς συνθήκας ἐγχειρῶσι τὰς χεῖρας ἐπιβάλλειν τῷ Περσεῖ καὶ Μακεδόσιν, πειρᾶσθαι διαλύειν. Τοῦτο γὰρ πᾶσι μὲν συμφέρειν, πρέπειν δὲ μάλιστα Ῥοδίοις. Συναρῆνκα" fait ici référence au traité conclu entre Philippe V et les Romains à la fin de la deuxième guerre de Macédoine (XVIII, 42,2).

1351 Voir notamment l'article de S.L. Ager, « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia*, 40, 1991, p.10-41.

1352 Polybe, XXVII, 4,7 : Ὅσῳ γὰρ πλεῖον ὀρέγονται τῆς ἰσηγῳρίας καὶ παρρησίας καὶ διατελοῦσι προστατοῦντες οὐ μόνον τῆς αὐτῶν ἀλλὰ καὶ τῆς τῶν ἄλλων Ἑλλήμων ἐλευθερίας, τοσοῦτῳ καὶ τὴν ἐναντίαν προαίρεσιν μάλιστα δεῖν αὐτοὺς προορᾶσθαι καὶ φυλάττεσθαι κατὰ δύναμιν.

Ces thèmes de la liberté et de l'indépendance sont déjà évoqués, et loués, par Polybe, dans les premiers livres des *Histoires* (II, 38,6 et IV, 31,4).

1353 Polybe, XXVII, 1-2. Voir *supra* p.88-89.

1354 Polybe, XXVII, 5,2-3 : Ὅς καὶ παραγενόμενος εἰς Βοιωτοὺς τὰς μὲν ἄλλας πόλεις παρήκε διὰ τὸ μηδεμίαν

malgré l'action diplomatique des Romains, par l'intermédiaire de Q. Marcius Philippus, des sentiments pro-macédonien subsistaient dans certaines cités importantes de la Confédération béotienne, sentiments assez forts pour envoyer une demande d'aide auprès de Persée, contre les Thébains qui avaient choisi le parti de Rome : « Les ambassadeurs aussi arrivèrent peu de temps après et exhortèrent le roi à envoyer des secours aux cités qui choisissaient le parti des Macédoniens, car les Thébains, de tout leur poids, les pressaient et les harcelaient, du fait qu'elles ne voulaient pas s'entendre avec eux et choisir le parti des Romains¹³⁵⁵ ». Cela signifie donc bien que les efforts diplomatiques de Persée quelques années auparavant avaient été concluants en Béotie, malgré les tentatives des Romains et de Q. Marcius Philippus pour diminuer l'influence de la Macédoine au sein des cités de la Confédération béotienne.

Enfin, pour terminer sur ces relations entre la Macédoine de Persée et les confédérations de cités grecques, nous pouvons aussi signaler que Polybe nous décrit précisément quels étaient les sentiments des Grecs envers Persée au début de la troisième guerre de Macédoine : « [Polybe dit] que, quand le bruit du combat de cavalerie, puis de la victoire des Macédoniens se fut répandu en Grèce, les gens laissèrent éclater comme un incendie leurs bonnes dispositions envers Persée, alors qu'auparavant, la plupart d'entre eux les tenaient dissimulées¹³⁵⁶ ». Il n'y a pas lieu de mettre en doute la parole de Polybe sur ce point, car il était particulièrement bien placé pour connaître les sentiments de ses compatriotes à cette époque sur un tel sujet, et nous pouvons donc tenir pour vrai que les Grecs, en 172, étaient favorablement disposés envers la Macédoine, ce qui, suite au règne difficile de Philippe V, ne peut s'expliquer que par l'action diplomatique de Persée au début de son règne¹³⁵⁷, comme nous l'a précisé l'historien grec.

Dans les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires*, Polybe s'attarde sur la Macédoine principalement pour expliquer les causes de la guerre qui aboutit à la fin de la maison royale

ἀφορμὴν λαμβάνειν ἐπιπλοκῆς, εἰς δὲ Κορώνειαν καὶ Θίσβας, ἔτι δ' Ἀλιάρτον εἰσελθὼν παρεκάλεσε τοὺς ἀνθρώπους ἀντέχεσθαι τῆς πρὸς Μακεδόνας εὐνοίας.

Voir aussi Tite-Live, XLII, 46,7, qui remplace Thisbè par Thèbes, ce qui est bien entendu erroné, au vu de la suite du récit que nous fait Polybe. Voir de plus *SIG*, n°646, sur Thisbè. Coronée et Haliarte se trouvent sur la route reliant Thèbes à Lebadea, tandis que Thisbè est au sud du Mont Helicon. Voir P. Roesch, *Thespies et la confédération béotienne*, Paris, 1965, p.53 et 63-64.

1355 Polybe, XXVII, 5,5-6 : Παραγενομένων δὲ καὶ τῶν πρεσβευτῶν μετ' ὀλίγον καὶ παρακαλούντων βοήθειαν ἐκπέμψαι ταῖς πόλεσι ταῖς αἰρουμέναις τὰ Μακεδόνων· τοὺς γὰρ Θηβαίους βαρεῖς ὄντας ἐπικεῖσθαι καὶ παρενοχλεῖν αὐτοὺς διὰ τὸ μὴ βούλεσθαι συμφρονεῖν σφίσιν μηδ' αἰρεῖσθαι τὰ Ῥωμαίων.

1356 Polybe, XXVII, 10,1 : Ὅτι τῆς κατὰ τὴν ἵππομαχίαν φήμης μετὰ τὴν νίκην τῶν Μακεδόνων εἰς τὴν Ἑλλάδα διαγγελθείσης ἐξέλαμψε καθαπερεὶ πῦρ ἢ τῶν πολλῶν πρὸς τὸν Περσέα διάθεσις, τὸν πρὸ τούτου χρόνον ἐπικρυπτομένων τῶν πλείστων.

Voir Tite-Live, XLII, 30,1.

1357 Malgré cela, la crainte de Rome incitait véritablement les Grecs à la prudence, comme nous le montre le récit de Tite-Live, qui nous rapporte que Persée avait envoyée une ambassade auprès des Achéens, pour améliorer ses relations avec la Confédération, ambassade qui n'a pas été reçue par les Achéens, par crainte d'irriter le Sénat romain. Voir Tite-Live, XLI, 24,20.

macédonienne, avec son raisonnement sur les causes de la guerre, et les événements qu'il rapporte pour illustrer son point de vue. Il s'intéresse aussi beaucoup à l'aspect psychologique des personnages de Philippe V et Persée, comme nous le verrons plus tard, mais, en revanche, ne se questionne aucunement sur les relations existantes entre la Macédoine et les cités grecques pour la période allant de 188 à 168. Nous pouvons expliquer cela de plusieurs manières : tout d'abord, il est vrai que ces relations sont moins importantes, moins essentielles, dans l'évolution de la situation politique en Orient que les relations entre Rome et la Macédoine ; ensuite, ces relations sont aussi nettement plus restreintes qu'auparavant, depuis le traité conclu entre Philippe V et les Romains en 197, interdisant au roi de Macédoine toute possibilité d'expansion vers la Grèce et l'Illyrie¹³⁵⁸ ; enfin, Polybe cherche, comme nous l'avons montré précédemment¹³⁵⁹, à défendre les Grecs face au jugement des Romains et il n'avait donc aucun intérêt à insister longuement sur les relations entre les cités grecques et la Macédoine, surtout lors du règne de Persée où ces rapports se trouvaient être bien plus cordiaux.

Nous pouvons constater, de cette étude sur les relations entre les cités grecques et la Macédoine de 188 à 168, à travers le récit fragmentaire de Polybe, que la politique menée par les souverains macédoniens, Philippe V et Persée, garde une certaine cohérence sur le fond, mais diffère grandement par la forme. Philippe V a essayé de se maintenir militairement dans les cités qu'il avait pu obtenir lors de la guerre contre Antiochos III¹³⁶⁰, pour garder une certaine influence à la fois en Grèce continentale et en mer Égée. Cette politique pouvait difficilement aboutir à une issue heureuse pour la Macédoine, puisque les Grecs tenaient au principe de liberté et d'indépendance de leurs cités et que cela offrait à Rome un prétexte parfait pour exiger de Philippe V qu'il se retire de la plupart des territoires qu'il avait acquis, même s'il en a gardé certains, comme Démétrias. Cette façon de Philippe V de tenter de garder de l'influence en Grèce, malgré le traité avec les Romains, explique bien entendu ses relations difficiles avec les cités grecques sur les dernières années de son règne, même si Polybe, dans son récit, insiste beaucoup plus sur les relations entre les Achéens et les cités de Messène et Lacédémone que sur leurs liens avec la Macédoine. La Confédération achéenne se trouvait pourtant être particulièrement bien informée de la situation concernant la Macédoine, étant donné que ses ambassadeurs étaient régulièrement présents à Rome en même temps que les ambassadeurs macédoniens.

Persée, à la mort de son père, a poursuivi la même politique¹³⁶¹, à savoir accroître l'influence

1358 Polybe, XVIII, 44. Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.2, p.609-612.

1359 Voir *supra* p.263-269.

1360 Sur l'existence d'une alliance formelle entre Philippe V et Rome lors de la guerre contre Antiochos III, et donc d'obligations pour les Romains envers leurs alliés macédoniens, voir E.S. Gruen, « The supposed alliance between Rome and Philipp V of Macedon », *CSCA*, 6, 1973, p.123-136.

1361 Sur les premières années du règne de Persée, nous pouvons bien sûr renvoyer à P. Meloni, *Perseo*, p.61-129.

macédonienne en Grèce et en mer Égée, et même dans tout le bassin oriental de la Méditerranée, par son mariage avec la fille de Séleucos IV, Laodicé¹³⁶². Seulement, si le fond reste le même, les moyens employés par Persée diffèrent grandement de ceux utilisés par Philippe V. Plus subtil, Persée a respecté autant que possible la lettre du traité conclu en 197 avec Rome et s'est efforcé de redorer le prestige de la Macédoine auprès des cités grecques, en prenant des mesures qu'il savait être appréciées des Grecs. Même si Polybe ne s'attarde pas sur cette question, nous pouvons remarquer que son récit nous le présente comme un souverain connaisseur de la mentalité grecque, qui n'hésite pas à s'en servir pour soutenir sa politique et arriver aux objectifs qu'il se fixe. À première vue donc, nous pourrions dire que la politique de Persée était plus intelligente et plus susceptible d'être couronnée de succès que celle de Philippe V. Néanmoins, si l'on approfondit davantage la réflexion, nous remarquons que, en réalité, ces politiques menées par les deux derniers souverains macédoniens ont toutes les deux leurs limites.

La limite de la politique de Philippe V est évidente, et nous l'avons déjà évoquée : en plus de s'opposer presque ouvertement aux Romains et de rendre donc ceux-ci méfiants, les relations avec les cités et confédérations de cités grecques se trouvaient être particulièrement tendues, ce dont les Romains n'ont pas manqué de profiter¹³⁶³. Pour la politique de Persée, cette limite peut être divisée en deux aspects : tout d'abord, si Persée a effectivement l'intelligence de respecter à la lettre le traité conclu avec les Romains, de chercher à ne leur donner aucun motif de mécontentement et d'utiliser des moyens diplomatiques pour augmenter l'influence de la Macédoine en Grèce, il ne pouvait, par conséquent, aider militairement des cités grecques réclamant son aide, comme ce fut le cas en Béotie : « Persée écouta cela jusqu'au bout et déclara qu'il ne pouvait nullement envoyer de secours à quiconque, à cause de l'armistice ; mais il les exhorta, en règle générale, à se défendre contre les Thébains autant que possible et à ne pas faire la guerre aux Romains, mais à se tenir tranquilles¹³⁶⁴ ». Persée ne peut donc véritablement soutenir ses partisans, ici en Béotie, puisqu'il cherche à éviter de donner à Rome des raisons de lui déclarer la guerre, estimant, avec raison, ne pas être prêt pour la gagner. Ensuite, l'autre aspect de la limite de la politique de Persée, c'est en fait la croissance progressive de l'impérialisme romain, que le roi de Macédoine n'a pas compris. Rome ne se contente plus en effet de contrôler à distance, de façon désintéressée, les événements qui se

1362 Polybe, XXV, 4,8-10. Voir également Tite-Live, XLII, 12,3 et Appien, *Mac.*, 11,2.

1363 Notamment en plaçant Philippe V en position d'accusé face aux requêtes des différentes cités et peuples de la Grèce. Voir Polybe, XXII, 6,1-5.

1364 Polybe, XXVII, 5,7-8 : ἄπερ ὁ Περσεὺς διακούσας βοήθειαν μὲν οὐδαμῶς ἔφη δύνασθαι πέμπειν οὐδενὶ διὰ τὰς ἀνοχάς, καθόλου δ' αὐτοῦ παρεκάλει Θεβαίους μὲν ἀμύνασθαι κατὰ δύναμιν, Ῥωμαίοις δὲ μὴ πολεμεῖν, ἀλλὰ τὴν ἡσυχίαν ἔχειν.

Cette armistice évoquée ici par Polybe avait été conclue entre Persée et Q. Marcius Philippus à la conférence du Pénée. Voir Tite-Live, XLII, 43,2. Selon P.V.M. Benecke, *CAH²*, VIII, p.260, cette armistice était prévue pour une durée de 6 mois, mais il est difficile d'en être sûr.

déroulent en Grèce et plus généralement dans le bassin oriental de la Méditerranée. Le fait que les Romains aient déclaré la guerre à Persée, comme nous l'avons étudié précédemment, montre clairement que, en 172, Rome n'accepte plus de voir son influence contrecarrée par celle d'une monarchie hellénistique comme la Macédoine, et donc, même si les actions diplomatiques de Persée en Grèce respectaient parfaitement le traité de 197, il se plaçait *de facto* comme un rival de Rome en Orient, ce que le Sénat romain n'avait aucune intention d'accepter. Malgré les différences entre Philippe V et Persée dans les manières de mener leur politique extérieure, notamment vis-à-vis des cités grecques, l'évolution de l'impérialisme romain amène leurs deux politiques à un échec, puisque cela se conclut par la troisième guerre de Macédoine. La seule différence probante que nous pouvons relever concerne les cités grecques, puisque la diplomatie de Persée auprès de celle-ci a changé, au moins en partie, la nature des relations entre Grecs et Macédoniens.

Nous avons bien montré, en effet, que le récit de Polybe nous révèle le changement de sentiments des Grecs envers la Macédoine, et cela à cause de l'action diplomatique de Persée sur le début de son règne, même si Polybe évite soigneusement d'insister sur le sujet, hormis pour justifier et excuser l'attitude des Grecs. Nous pouvons toutefois émettre comme hypothèse que ce changement n'est pas seulement dû à la politique de Persée, mais aussi à une prise de conscience des Grecs concernant la croissance de la domination romaine. Les exigences, progressivement plus pressantes, du Sénat¹³⁶⁵ après 180 ont fait comprendre aux Achéens, à ceux qui optaient pour une politique relativement indépendante, qu'il ne serait bientôt plus possible pour les Grecs de repousser les exigences du Sénat romain, et que l'idéal était d'avoir l'émergence d'une puissance pouvant contrebalancer l'influence romaine en Orient¹³⁶⁶, ce que la Macédoine de Persée semblait, aux yeux des Grecs, capable de faire. Malgré cela, ce constat ainsi que les efforts diplomatiques de Persée n'ont pas été suffisants pour que les Achéens choisissent de soutenir la Macédoine lors de la guerre contre les Romains, mais il est possible que cela ait joué dans leur volonté de rester neutres autant que possible durant le conflit.

B) Pergame et la politique d'Eumène II auprès des cités et confédérations de cités grecques.

Depuis la fin de la guerre contre Antiochos III et grâce aux territoires obtenus lors du traité d'Apamée, avec la complaisance du Sénat romain, Pergame est l'une des plus importantes monarchies hellénistiques. Même si le territoire contrôlé par Eumène II est bien plus restreint que

1365 Voir *supra* p.82-92.

1366 Voir notamment là-dessus l'analyse de Lycortas durant la troisième guerre de Macédoine, qui est tout à fait révélatrice de ce constat. Voir Polybe, XXVIII, 6,4-5.

celui des Séleucides ou des Lagides, sa position en Asie Mineure, et surtout son statut d'allié fidèle de Rome¹³⁶⁷, sont des atouts indéniables pour jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de la situation politique du bassin oriental de la Méditerranée¹³⁶⁸. Nous avons déjà évoqué un certain nombre d'épisodes où Eumène II est intervenu, auprès des Romains, pour faire évoluer la situation dans le sens qui l'arrangeait le mieux¹³⁶⁹. Pour la période qui nous concerne, nous pouvons citer le cas des cités du littoral thrace, pour lesquelles le roi de Pergame a envoyé de nombreuses ambassades au Sénat romain afin d'obtenir de Rome le retrait des garnisons macédoniennes de ces cités, ainsi que la troisième guerre de Macédoine, qu'il a cherché à déclencher, en accusant vertement Persée devant le Sénat, même si le récit de son discours ne nous est pas parvenu dans l'œuvre de Polybe. Ces deux exemples montrent bien que la volonté principale d'Eumène II était de contrecarrer l'influence de la Macédoine en Grèce et en mer Égée, afin bien entendu de prendre sa place et d'accroître l'influence de son propre royaume. Eumène n'avait cependant pas prévu la croissance de l'impérialisme romain, estimant que sa position d'allié de Rome le plaçait à l'abri des différends avec les Romains, ce qui s'est avéré inexact à partir de la fin de la troisième guerre de Macédoine, comme nous le rapporte Polybe, avec le début des tensions entre Rome et Eumène¹³⁷⁰.

Néanmoins, et même si la plupart des fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe concernant Pergame se concentrent sur les ambassades envoyées par Eumène II à Rome, il ne faut pas oublier les démarches diplomatiques entreprises par le roi de Pergame auprès des cités et confédérations de cités grecques¹³⁷¹, principalement auprès de la Confédération achéenne. Nous allons donc nous intéresser à ces relations entre Eumène II et les Achéens, d'après les informations que nous fournit Polybe, en étudiant dans un premier temps les actions diplomatiques du roi de Pergame, et ce que cela nous révèle sur sa politique en Grèce. Dans un deuxième temps, nous verrons quelles ont été les réactions des Achéens face à la diplomatie pergaménienne, entre 188 et 168 av. J.-C. Ce point est nettement plus développé par Polybe, qui nous décrit en détail les débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération, à la suite de demandes ou propositions adressées par Eumène II aux Achéens.

1367 Voir E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.550-551 : « Eumenes, it is often stated, was Rome's watchdog in Asia Minor, caretaker of her interests, chief instrument of her hegemony ». Cette position nous semble tout de même relativement exagérée, car nous estimons que le roi de Pergame faisait, malgré tout, et avec autant de prudence que possible, passer ses propres intérêts avant ceux des Romains.

1368 Comme le souligne R.B. McShane, *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, p.148, « In the fifteen years which followed the defeat of Antiochus III, Eumenes II brought his kingdom to its highest level of influence and prosperity ».

1369 Voir *supra* p.130-138.

1370 Polybe, XXIX, 6,4-5.

1371 Pour un sujet qui n'est pas abordé par Polybe, les relations entre Pergame et les Athéniens, nous renvoyons à l'article de E.S. Gruen, « Athens and the Attalids in the second century B.C. », *Hesperia*, 59, 1990, p.561-577.

1°) La diplomatie d'Eumène II en Grèce de 188 à 168 chez Polybe.

Les informations fournies par Polybe, dans les livres XXII à XXIX, concernant les actions diplomatiques d'Eumène II envers les Achéens sont à la fois très détaillées et très peu. En effet, l'historien grec, dans les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, nous rapporte presque exclusivement les débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération achéenne, sans s'interroger à un seul moment sur les intentions d'Eumène II, les buts qu'il cherchait à atteindre et ce que cela nous révèle de sa politique extérieure en général¹³⁷². Toutefois, certains passages du texte polybien nous permettent de connaître certaines démarches entreprises par Eumène et ce sont ces démarches que nous allons étudier maintenant, pour les replacer dans un contexte plus global de la politique menée par le royaume de Pergame entre Apamée et Pydna. Ainsi, nous nous poserons de plus la question de savoir s'il est possible de qualifier Eumène II de souverain favorable aux cités grecques, ou bien si ses actions diplomatiques sont uniquement guidées par ses raisons politiques et la volonté d'accroître l'influence de son royaume en Méditerranée orientale.

Nous décomptons, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, deux démarches entreprises par Pergame auprès des Achéens. La première date de 186/185, avec l'envoi d'une ambassade pergaménienne en Achaïe pour offrir cent vingt talents à la Confédération¹³⁷³, et la deuxième date de 170, avec cette fois-ci des émissaires envoyés par Attale, frère d'Eumène II, pour obtenir la restitution des honneurs attribués précédemment à son frère et supprimés depuis¹³⁷⁴. En 186/185 donc, Polybe nous rapporte que la Confédération achéenne a reçu un certain nombre d'ambassades provenant des différentes monarchies hellénistiques du bassin oriental de la Méditerranée. En ce qui concerne les envoyés d'Eumène II, ils sont venus pour, en plus de renouveler l'alliance existant avec la Confédération, de la même manière que les ambassadeurs séleucides et égyptiens, offrir une somme de cent vingt talents aux Achéens : « Des ambassadeurs avaient <aussi> été dépêchés par le roi Eumène, qui promettait de donner cent vingt talents aux Achéens, aux conditions suivantes : ces capitaux seraient placés et les intérêts serviraient à verser des indemnités aux Achéens membres du Conseil durant la tenue des assemblées confédérales¹³⁷⁵ ». Pour ce qui est de la réaction des Achéens vis-à-vis de cette offre d'Eumène II, nous l'étudierons en détail plus tard, mais nous pouvons simplement signaler ici que, en conclusion d'un débat que nous rapporte Polybe avec précision,

1372 Sur ce point, nous pouvons renvoyer à l'analyse de R.B. McShane, *The foreign policy of Attalids of Pergamum*, p.165-176, qui s'intéresse notamment à la politique menée par Eumène II en Asie Mineure.

1373 Polybe, XXII, 8,3 et 8.

1374 Polybe, XXVIII, 3a.

1375 Polybe, XXII, 8,3 : ἐξαπεστάλκει δὲ <καὶ> ὁ βασιλεὺς Εὐμένης πρεσβευτάς, ἐπαγγελλόμενος ἑκατὸν καὶ εἴκοσι τάλαντα δώσειν τοῖς Ἀχαιοῖς, ἐφ' ᾧ, δανειζομένων τούτων, ἐκ τῶν τόκων μισθοδοτεῖσθαι τὴν βουλὴν τῶν Ἀχαιῶν ἐπὶ ταῖς κοιναῖς συνόδοις.

Diodore, XXIX, 17, indique avec erreur une somme de seulement vingt talents.

l'offre de Pergame a été refusée.

Avant de nous intéresser aux mobiles du roi de Pergame, nous allons d'abord étudier les conditions de la proposition que ses ambassadeurs ont faite aux Achéens. Polybe nous indique qu'il s'agissait de payer les membres du Conseil, de la *Boulè*, lors des assemblées réunies par la Confédération. Cela amène à se poser plusieurs questions. Tout d'abord, cela signifie-t-il qu'en temps normal, les membres du Conseil ne recevaient aucune rémunération, et s'ils en recevaient une, d'où provenait-elle ? Ensuite, combien de journées duraient les assemblées confédérales chaque année ? Et donc, par conséquent, les cent vingt talents proposés par Eumène étaient-ils suffisant pour subvenir aux dépenses concernées ? Ces questions peuvent difficilement trouver de réponse fiable, comme le souligne F.W. Walbank : « It is not possible to calculate what Eumenes' offer would provide, since we know neither the number of days per year occupied by the four *synodoi*, nor the size of the *boule*, nor the rate of payment, nor the interest rate¹³⁷⁶ ». Nous pouvons cependant tirer du récit de Polybe que, pour la rémunération des membres du Conseil, s'ils en touchaient une, les fonds ne provenaient d'aucune monarchie hellénistique : « En effet, maintenant, c'était Eumène qui offrait de l'argent, après quoi ce serait Prusias qui en offrirait, puis Séleucos, à son tour¹³⁷⁷ ». Donc, s'il devait y avoir rémunération, ce qui n'est pas sûr, elle devait être fournie par les différentes cités de la Confédération¹³⁷⁸. L'autre point sur lequel nous éclairons le récit de Polybe est si cette somme de cent vingt talents se trouvait être suffisante. En effet, il semble très probable qu'elle l'était effectivement, puisque l'historien grec nous précise plusieurs fois combien la somme était d'importance : « Après leur sortie, Apollonidas de Sicyone monta à la tribune et déclara que, pour ce qui concernait la quantité d'argent, le présent offert aux Achéens était de grande valeur¹³⁷⁹ » ; « Au terme de tels débats, le peuple en vint à un tel degré d'exaltation que personne n'osa parler en faveur du roi, mais que tous rejetèrent avec clameur le présent offert, quoiqu'il semblât ne pouvoir être regardé en face sans risquer d'éblouir les yeux, à cause de la quantité d'argent qui était offerte¹³⁸⁰ ». Polybe n'insisterait pas autant sur ce point, si la somme proposée par Eumène, somme devant être placée si les Achéens acceptaient l'offre, ne suffisait pas à payer les membres du Conseil pour le nombre de jours d'assemblées confédérales auxquelles ils devaient

1376 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.187.

1377 Polybe, XXII, 9,5 : Νῦν μὲν γὰρ Εὐμένη διδόναι χρήματα, μετὰ δὲ ταῦτα Προυσίαν δώσειν, καὶ πάλιν Σέλευκον.

1378 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.187, reprend l'argument d'E. Szanto, pour signaler qu'il est possible qu'il y avait effectivement rémunération, payée par la Confédération, sinon celle-ci ne gagnait strictement rien à accepter la proposition d'Eumène. Cela nous semble être plutôt un argument pour affirmer le contraire. Cela pourrait en effet être une des raisons expliquant le refus des Achéens, si la proposition d'Eumène ne faisait rien gagner à la Confédération.

1379 Polybe, XXII, 9,1 : Μεθ' οὗς Ἀπολλωνίδας ὁ Σικυώνιος ἀναστὰς κατὰ μὲν τὸ πλῆθος τῶν διδομένων χρημάτων ἀξίαν ἔφη τὴν δωρεάν τῶν Ἀχαιῶν.

1380 Polybe, XXII, 9,13 : Τοιοῦτων δὲ γενομένων λόγων, ἐπὶ τοσοῦτον παρέστη τὸ πλῆθος ὥστε μὴ τολμῆσαι μηθένα συνειπεῖν τῷ βασιλεῖ, πάντας δὲ μετὰ κραυγῆς ἐκβαλεῖν τὴν προτεινομένην δωρεάν, καίτοι δοκούσης αὐτῆς ἔχειν τι δυσαντοφθάλμητον διὰ τὸ πλῆθος τῶν προτεινομένων χρημάτων.

participer.

En plus de cette proposition d'argent, les ambassadeurs pergaméniens sont venus renouveler l'alliance avec la Confédération achéenne ; Polybe nous précise que cette alliance était « héritée de son père¹³⁸¹ ». Le double but de cette ambassade, que nous venons d'évoquer, montre-t-il qu'Eumène II, en 185, désirait favoriser les cités grecques, sans arrière-pensées ? Il nous semble assez évident que la réponse à cette question est négative, si l'on s'intéresse davantage à la politique extérieure du royaume de Pergame. Nous avons vu précédemment qu'Eumène II avait longuement insisté auprès du Sénat romain, pour obtenir l'évacuation des cités du littoral thrace par les garnisons macédoniennes, signe de la volonté d'Eumène de remplacer l'influence de la Macédoine en mer Égée par sa propre influence. Ses tentatives de rapprochement avec la Confédération achéenne sont dans la lignée de cette politique, cherchant à renforcer l'influence de Pergame en Grèce, au détriment de celle de la Macédoine (ainsi que peut-être de celle des autres monarchies hellénistiques comme les royaumes séleucide et lagide). Cependant, il est fort probable qu'Eumène, devant le Sénat romain, ait plutôt mis en avant, comme prétexte, sa volonté de redonner aux cités du littoral thrace leur liberté face à l'occupation macédonienne.

Un autre élément doit être pris en compte, pour l'analyse de ce sujet ; il s'agit de la guerre ayant opposé Pergame à Prusias de Bithynie et qui avait débuté vers 186, peu avant donc l'envoi de l'ambassade que nous étudions. Il ne s'agit pas d'une simple coïncidence ; Eumène souhaitait évidemment obtenir le soutien des Achéens, peut-être de la même manière qu'il avait obtenu une aide militaire de leur part en 190¹³⁸². Cela nous est confirmé par le récit de Polybe, lorsqu'il cite notamment Prusias parmi les rois qui pourraient offrir de l'argent à la Confédération Achéenne. Si Prusias ne l'a pas fait, d'offrir de l'argent, il avait sans doute tout de même lui aussi engagé des contacts diplomatiques auprès des Achéens pour s'assurer de leur soutien, ou au moins pour éviter qu'ils ne choisissent le parti Eumène II¹³⁸³. L'ambassade envoyée par le roi de Pergame en 186/185 avait donc deux buts principaux : obtenir la bienveillance des Achéens, par l'octroi d'une importante somme d'argent, pour remplacer l'influence macédonienne en Grèce, et contrer, ou prévenir, les approches diplomatiques auprès des Achéens de Prusias de Bithynie, avec qui Eumène II se trouvait en conflit, ce qui explique la volonté de renouveler l'alliance existant entre la Confédération achéenne et Pergame¹³⁸⁴. Nous étudierons en détail plus tard la réponse des Achéens à cette

1381 Polybe, XXII, 8,8. Cette alliance avait donc été conclue entre Attale I^{er} et les Achéens, vers 198. Voir Tite-Live, XXXII, 23,1.

1382 Polybe, XXI, 3b,1-2.

1383 Du même avis, E.V. Hansen, *The Attalids of Pergamon*, Ithaca, 1971², p.98 : « Apollonidas of Sicyon, after calling attention to the law which prohibited any private citizen or magistrate from accepting presents from a king, added that presently Prusias and Seleucus would be offering similar bribes, a statement which seems to indicate that the Bithynian also was looking for allies ».

1384 Voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.287, qui reste plus mesuré sur cette question : « Les débats houleux de

ambassade, mais signalons rapidement que, en ce qui concerne le premier point, cela semble avoir été un échec relativement cuisant, tandis que, pour l'alliance à renouveler, Polybe ne nous précise pas si elle l'a été ou non, et il est difficile de trancher sur cette question. Le refus d'accepter les cent vingt talents pourrait laisser supposer que l'alliance n'a pas non plus été renouvelée. Le retrait, dans les années qui suivent, des honneurs attribués à Eumène par les Achéens va d'ailleurs dans ce sens. Le renouvellement de l'alliance entre Pergame et la Confédération Achéenne serait incohérent, dans de telles circonstances.

Le deuxième exemple d'action diplomatique de Pergame envers les Achéens dont nous disposons date donc de 170. Polybe nous indique que c'est, cette fois-ci, Attale, le frère d'Eumène II, qui est à l'origine de cette initiative : « [Polybe dit] qu'Attale, qui prenait alors ses quartiers d'hiver à Élatée, savait clairement que son frère Eumène était on ne peut plus attristé et accablé de ce que les honneurs si brillants qu'il avait reçus des cités du Péloponnèse eussent été supprimés par un décret confédéral, mais qu'il dissimulait à tout le monde les dispositions qui étaient les siennes. Il entreprit donc d'envoyer des émissaires à quelques-uns des Achéens, dans l'intention de faire restaurer pour son frère non seulement les statues, mais encore les inscriptions honorifiques¹³⁸⁵ ». Ce court passage nous fournit un certain nombre d'informations, mais il convient toutefois de rester prudent face au récit de Polybe. En effet, il nous semble étrange de voir Attale envoyer des ambassadeurs en Achaïe, sans en avoir tenu au courant son frère, roi de Pergame. Il est bien plus probable qu'il y ait eu concertation entre les deux frères, ou bien simplement décision d'Eumène II, et qu'ils aient décidé de donner l'impression que l'initiative venait d'Attale pour plaire davantage aux Achéens et augmenter ainsi les chances de voir leur requête acceptée. Utiliser ses frères comme intermédiaire pour soutenir ses demandes était une stratégie qu'Eumène avait déjà en partie employée. Nous avons en effet deux exemples d'ambassades auprès de Rome : en 184/183, avec Athénaios, chargé notamment d'apporter une couronne de quinze mille statères d'or au Sénat romain¹³⁸⁶, puis en 181/180, avec l'ambassade à Rome d'Attale et des autres frères d'Eumène, pour réclamer l'aide des Romains dans la guerre opposant Pergame au royaume du Pont¹³⁸⁷. Ici, pour le cas qui nous intéresse, il ne semble pas que le roi de Pergame ait voulu montrer qu'il tenait les Achéens en haute

l'assemblée fédérale achaienne au sujet de l'attitude à adopter au sujet d'Eumène et de l'alliance pergaménienne se situent peut-être dans le contexte de ce conflit ».

1385 Polybe, XXVIII, 3a,1-2 : Ὅτι Ἄτταλος χειμάζων ἐν Ἐλατεία καὶ σαφῶς εἰδὼς τὸν ἀδελφὸν Εὐμένην λυπούμενον ὡς ἐνὶ μάλιστα καὶ βαρυνόμενον ἐπὶ τῷ τὰς ἐπιφανεστάτας αὐτοῦ τιμᾶς ἠθετῆσθαι ὑπὸ τῶν ἐν Πελοποννήσῳ διὰ κοινού δόγματος, ἐπικρυπτόμενον δὲ πρὸς πάντας τὴν περὶ αὐτὸν ὑπάρχουσαν διάθεσιν, ἐπεβάλετο διαπέμπεσθαι πρὸς τινὰς τῶν ἐν Ἀχαΐᾳ, σπουδάζων ἀποκατασταθῆναι τὰδελφῶ δι' αὐτοῦ μὴ μόνον τὰς ἀναθηματικάς, ἀλλὰ καὶ τὰς ἐγγράπτους τιμᾶς.

Cet extrait, placé par Büttner-Wobst en XXVII, 18, a davantage sa place ici, dans le *Bellum Persicum et Res Graeciae*. Du même avis qu'É. Foulon, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.318.

1386 Polybe, XXIII, 1,7. Cela permet aussi de relever l'importance des cadeaux dans la diplomatie d'Eumène II.

1387 Polybe, XXIV, 5,1-8.

estime, il s'agit plutôt d'une autre question. Ce qui ressort du récit de Polybe sur cet épisode, c'est qu'Attale, en plus d'être fortement apprécié à Rome, comme nous l'avons vu précédemment, l'était également dans le Péloponnèse, ce qui est très clairement indiqué dans le texte polybien, lors du débat au sein de la Confédération achéenne, avec l'argument employé par Polybe pour convaincre ses compatriotes d'accéder à la requête d'Attale : « et ce, surtout parce qu'ils accorderaient cette faveur non seulement au roi lui-même, mais plus encore à son frère Attale¹³⁸⁸ ». Une ambassade envoyée de sa part avait donc davantage de chances d'aboutir que si elle avait été envoyée par Eumène. De plus, comme nous le précise Polybe, l'attitude de vouloir rendre service à son frère avait de grandes chances de plaire aux Grecs, ce qui était un habile calcul : « Il faisait cela avec la certitude de lui rendre par là le plus grand service, mais, par-dessus tout, de montrer nettement aux Grecs par cette action son amour pour son frère et la noblesse de sa conduite¹³⁸⁹ ».

D'après son récit, il est clair que Polybe n'a aucunement compris qu'il s'agissait d'une stratégie concertée entre Eumène et Attale, s'arrêtant au fait, très apprécié des Grecs comme il nous le montre lui-même, de l'amour que les frères se portaient mutuellement¹³⁹⁰. Nous pourrions suggérer qu'il avait compris, comme la plupart des Grecs, la manœuvre de Pergame, mais que l'historien grec a préféré garder cette version dans son récit pour justifier son attitude lors du débat, puisqu'il nous rapporte que c'est en grande partie grâce à son intervention que l'ambassade pergaménienne a pu voir sa demande être acceptée. Néanmoins, une telle hypothèse nous semble relativement exagérée et nous trouvons plus crédible de considérer que Polybe a simplement estimé que l'initiative venait directement d'Attale et qu'il ne s'agissait pas d'un calcul politique autre que celui de permettre la restauration des honneurs précédemment attribués à Eumène. Un autre point qui montre qu'il s'agissait bien d'un calcul intelligent de la part d'Attale et d'Eumène, c'est qu'Attale a commencé par envoyer des émissaires auprès de certains Achéens, comme nous le précise Polybe, et notamment auprès d'Archon¹³⁹¹, pour préparer au mieux la venue des ambassadeurs officiels¹³⁹² et

1388 Polybe, XXVIII, 7,13 : ἄλλως τε καὶ μέλλοντας μὴ μόνον ἐπ' αὐτὸν τὸν βασιλέα τὴν χάριν ἀπερείδασθαι ταύτην, ἔτι δὲ μᾶλλον εἰς τὸν ἀδελφὸν Ἄτταλον.

1389 Polybe, XXVIII, 3a,3 : Τοῦτο δ' ἐποίει πεπεισμένος μεγίστην μὲν ἂν ἐκεῖνω ταύτην <τὴν> χάριν προσενέγκασθαι, μάλιστα δ' ἂν τὸ φιλάδελφον καὶ γενναῖον τῆς αὐτοῦ προαιρέσεως ἐναποδείξασθαι τοῖς Ἑλλήσι διὰ ταύτης τῆς πράξεως.

1390 Ce thème du soutien indéfectible que se portaient entre eux Eumène et ses frères est abordé à un autre moment par Polybe, lorsqu'il nous rapporte la leçon faite par Philippe V à ses fils Persée et Démétrios. Le roi de Macédoine prend en effet comme exemple la concorde existante entre Eumène II et ses frères, arguant qu'il s'agissait d'une des causes de la croissance du royaume de Pergame, et exhortant donc Persée et Démétrios à faire de même (Polybe, XXIII, 11,6-7). Il est fort douteux que Philippe V ait pu ainsi prendre Eumène comme exemple, vu la rivalité entre Pergame et la Macédoine, mais c'est tout de même révélateur de la réputation qu'avaient Eumène et ses frères en Grèce, puisque, si Philippe V n'a pas employé cet exemple, c'est que nous avons là le reflet de la pensée de Polybe.

1391 Polybe, XXVIII, 7,1.

1392 Polybe, XXVIII, 7,3. Il s'agit, comme la traduction d'É. Foulon l'exprime très clairement, de la première assemblée de la Confédération, pour 170/169, faisant juste suite à l'élection d'Archon à la stratégie. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.334, rejoint ce point, même s'il signale : « the meaning « at the first session » of the *synodos* cannot be excluded ».

avoir plus de chances d'obtenir une réponse positive. Polybe n'a sans doute pas été contacté en personne, sinon il n'aurait pas manqué de le mentionner, mais Archon étant de son parti, il pouvait facilement être au courant de ces contacts.

Concernant ces honneurs, il convient de se demander quelle était leur nature exactement et quand ils avaient été retirés au roi de Pergame par les Achéens. Polybe ne nous renseigne pas sur ces questions et l'apport de Tite-Live est à peine plus conséquent. L'annaliste latin nous permet en effet de savoir que, en 172, lors du discours d'Eumène II devant le Sénat, pour inciter les Romains à faire la guerre à Persée, les honneurs concernés avaient déjà été supprimés¹³⁹³. Ils ont donc été retirés avant 172, et sans doute probablement après 185, c'est-à-dire après l'ambassade que nous avons étudiée précédemment, qui, avec sa proposition d'offrir de l'argent, avait attiré au roi de Pergame un grand nombre d'inimitiés au sein de la Confédération achéenne, ce qui explique la manœuvre d'envoyer d'abord des émissaires auprès de quelques hommes politiques achéens influents. Nous pouvons supposer que cette suppression des honneurs accordés à Eumène a eu lieu lors des premières années du règne de Persée, suite au succès de sa diplomatie auprès des cités grecques, comme nous l'avons vu précédemment¹³⁹⁴. Une hausse du crédit de la Macédoine en Grèce, en plus de diminuer l'influence romaine, diminuait également, bien entendu, l'influence que pouvait avoir Pergame, et il est donc probable, selon nous, que ces deux événements aient été liés, même s'il n'y a pas moyen de le prouver. La suppression des honneurs accordés à Eumène daterait environ de 175 av. J.-C. L'autre possibilité serait de considérer que l'ambassade envoyée par le roi de Pergame en 185, pour proposer de l'argent à la Confédération achéenne, avait en fait eu l'effet inverse et amené, en plus du refus de l'offre, le retrait des honneurs qui lui étaient attribués, ce qui daterait donc cette suppression vers 184¹³⁹⁵, mais nous trouvons cette argumentation un peu trop faible pour être soutenue.

Il nous faut maintenant nous intéresser à ce que cet épisode nous apprend de la politique d'Eumène II en Grèce, en 170. Il est clair que, malgré ses efforts lors des années suivant Apamée, Pergame n'a pas réussi à obtenir l'influence désirée auprès des confédérations de cités grecques, et notamment auprès des Achéens, influence qui a, d'après nous, diminué lors des premières années du règne de Persée. L'ambassade envoyée par Attale en Achaïe et le mode opératoire employé nous apprennent deux choses : tout d'abord, Eumène a visiblement retenu la leçon de son ambassade précédente¹³⁹⁶, envoyée en 185, qui avait fortement contrarié les Achéens, et, grâce à son frère

1393 Tite-Live, XLII, 12,7.

1394 Voir *supra* p.279-282.

1395 De cet avis, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.502, qui date en effet la suppression des honneurs accordés à Eumène en 184.

1396 Eumène semble toutefois ne pas avoir retenu la leçon immédiatement, puisque sa politique en Grèce, les années suivant 185, n'a pas non plus rencontré un grand assentiment chez les Achéens. Nous ne connaissons pas les actions

Attale, il a choisi une façon de faire ayant bien plus de chances de plaire aux Grecs, comme cela a visiblement été le cas d'après le récit de Polybe. Cependant, vue la teneur du débat, que nous étudierons plus tard, l'opposition à Eumène II au sein de la Confédération achéenne se trouvait être encore bien vive. Ensuite, ce n'est sans doute pas un hasard si Eumène, par l'intermédiaire de son frère Attale, essaye de reprendre de l'influence en Grèce, principalement auprès de la Confédération achéenne, lors de la troisième guerre de Macédoine. Persée se trouve désormais trop occupé pour poursuivre ses efforts diplomatiques auprès des Grecs, tandis que ces derniers évitent, autant que possible, de montrer leur sympathie envers la Macédoine¹³⁹⁷, et les Romains, de leur côté, gagnent une mauvaise réputation en Grèce à cause des exactions de certains de leurs généraux, qui déplaisent particulièrement à la population et amènent le Sénat à promulguer un *senatus consultum* pour essayer d'arranger les choses¹³⁹⁸. Nous pouvons donc dire, en quelque sorte, que, durant la troisième guerre de Macédoine, la voie est libre pour Eumène et la situation est propice à une remontée de son influence en Grèce¹³⁹⁹, s'il mène une diplomatie intelligente, ce qui a été le cas en 170, comme nous venons de le montrer grâce au récit que nous fait Polybe. Nous ne pouvons donc pas considérer qu'Eumène II mène une politique très favorable aux cités grecques, mais, entre 188 et 168, il cherche néanmoins à raffermir les liens existant entre Pergame et la Confédération achéenne, principalement dans le but d'accroître l'influence de son royaume, face à celle de la Macédoine, même si les effets de cette politique ont été plutôt contrastés.

2°) Les effets de la politique pergaménienne chez les Achéens.

Contrairement aux descriptions de Polybe des deux ambassades envoyées par Pergame en Achaïe entre 188 et 168 et ses analyses de la politique pergaménienne en Grèce, particulièrement brèves, son récit des réactions des Achéens suite aux ambassades en question, et des débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération achéenne, est très développé. Cela nous permet de saisir au mieux les sentiments des Achéens envers Pergame, ainsi que la politique menée par la Confédération achéenne lors de ces deux décennies envers le royaume d'Eumène II, politique qui complète celle menée envers la Macédoine de Philippe V et de Persée, que nous avons étudiée

diplomatiques qu'il a pu mener, car le texte de Polybe ne nous les précise pas, mais l'historien grec nous indique toutefois, en parlant de l'ambassade de 170, que « les Achéens avaient résolu de retirer à Eumène ses honneurs non pas parce qu'ils avaient été victimes de quelque injustice de la part du roi, mais parce qu'il recherchait des honneurs plus grands que ses bienfaits » (XXVIII, 7,11).

1397 Même si nous avons vu que la victoire macédonienne à Callinicos avait révélé les sentiments pro-macédonien d'une partie de la population grecque (Polybe, XXVII, 10,1).

1398 Polybe, XXVIII, 16,2.

1399 Cette situation vient aussi du fait que l'influence de Pergame s'était encore étendue en Asie Mineure, après sa victoire sur Prusias I^{er} en 183. Voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.286.

précédemment¹⁴⁰⁰.

Dans les deux cas, en 185 et en 170, un débat animé a suivi l'ambassade pergaménienne pour savoir s'il fallait accéder aux demandes d'Eumène II ou bien les rejeter. Dans le premier cas, en 185, Polybe nous rapporte qu'Apollonidas de Sicyone est intervenu, argumentant dans le sens d'un refus de l'offre du roi de Pergame, rejoint ensuite par Cassandros d'Égine¹⁴⁰¹. En revanche, en 170, c'est Polybe lui-même qui a discoursé devant l'assemblée achéenne, pour convaincre les Achéens de répondre favorablement à la demande d'Attale et de restaurer les honneurs accordés à Eumène et préalablement supprimés¹⁴⁰². Nous allons donc étudier ces deux débats dans l'ordre chronologique, et analyser ce que cela nous apprend de la politique achéenne envers Pergame lors de cette période.

En 185, la Confédération achéenne reçoit des ambassades provenant des différentes monarchies hellénistiques de la Méditerranée orientale, des royaumes séleucide, lagide et pergaménien¹⁴⁰³. Chacune de ces ambassades est venue pour renouveler les liens d'amitié existants avec les Achéens, preuve de l'importance que pouvait avoir, à cette époque, la Confédération achéenne en Grèce et dans le bassin oriental de la Méditerranée. Sur cet épisode, Polybe nous décrit uniquement, avec précision, les débats qui ont suivi la proposition d'Eumène II, qui offrait de l'argent pour rémunérer les membres du Conseil siégeant aux assemblées confédérales. Nous pouvons supposer que les ambassades lagide et séleucide n'ont, elles, pas amené de débats animés et que la réaction des Achéens a été bien plus unanime, ce que nous étudierons en détail plus tard.

Ce débat, dans le texte polybien, se découpe donc en deux discours, le premier prononcé par Apollonidas de Sicyone, et le deuxième par Cassandros d'Égine¹⁴⁰⁴. Selon Polybe, Apollonidas a mis en avant principalement le fait que recevoir de l'argent de la part d'un roi était contraire aux lois de la Confédération : « En effet, les lois interdisant à quiconque, simple citoyen ou magistrat, de recevoir des présents de la part d'un roi, sous quelque prétexte que ce fût, s'ils se laissaient corrompre tous ensemble, de manière manifeste, en acceptant cet argent, ce serait le plus illégal et, outre cela, indiscutablement, le plus honteux de tous les agissements »¹⁴⁰⁵.

Nous retrouvons ici un thème important pour Polybe, le respect des lois de la Confédération, qu'il évoque à maintes reprises dans ses *Histoires*, ainsi que la notion d'honneur des Achéens, qui refusent de voir leur politique influencée par un autre État. En plus de cela, il montre, à travers le

1400 Voir *supra* p.274-288.

1401 Polybe, XXII, 9,1-13.

1402 Polybe, XXVIII, 7,1-15.

1403 Polybe, XXII, 8,1-9.

1404 Sur Apollonidas de Sicyone, voir *supra* p.255 n°1241, et sur Cassandros d'Égine, nous n'avons pas davantage de renseignements à son sujet.

1405 Polybe, XXII, 9,3 : Τῶν γὰρ νόμων κωλύοντων μηθένα μήτε <τῶν> ἰδιωτῶν μήτε τῶν ἀρχόντων παρὰ βασιλέως δῶρα λαμβάνειν κατὰ μηδ' ὅποιαν πρόφασιν, πάντας ἅμα δωροδοκεῖσθαι προφανῶς, προσδεξαμένους τὰ χρήματα, πάντων εἶναι παρανομώτατον, πρὸς δὲ τούτοις αἴσχιστον ὁμολογουμένως.

discours d'Apollonidas, la répugnance des Achéens, au moins publiquement, pour tout ce qui pouvait passer pour de la corruption. Cependant, l'historien grec souligne qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle corruption, puisque le corrupteur est, cette fois-ci, un souverain, ce qui pose un problème supplémentaire : « Les menées des rois et celles des républiques sont par natures contraires¹⁴⁰⁶ ». Cela nous permet d'aborder un point crucial de l'histoire de la politique achéenne, sa position vis-à-vis des monarchies hellénistiques¹⁴⁰⁷. Ce passage du texte de Polybe révèle clairement la méfiance qu'avaient les Achéens pour les monarchies avec lesquelles ils étaient en contact, craignant de voir leur indépendance menacée par les différents souverains de la Méditerranée orientale, ce qui aurait pu être le cas s'ils acceptaient cette proposition d'Eumène II. Apollonidas exprime nettement cette position, que nous venons d'expliquer : « Comme les délibérations les plus nombreuses et les plus importantes portent toujours <sur les> conflits que nous avons avec les rois, c'est manifestement et nécessairement de deux choses l'une : ou l'intérêt des rois passe avant notre propre avantage ou, si tel n'est pas le cas, nous apparaissions aux yeux de tous comme des ingrats, en nous opposants à ceux qui nous versent une solde¹⁴⁰⁸ ». Il est assez évident, à travers ce passage, que la première option, c'est-à-dire faire passer les intérêts d'un souverain, en l'occurrence Eumène, avant ceux de la Confédération est totalement inacceptable pour les Achéens, tout comme il n'est pas plus envisageable pour eux de montrer aux yeux du monde hellénistique qu'ils sont des ingrats en refusant de soutenir ceux de qui ils ont accepté une grosse somme d'argent.

Ce discours d'Apollonidas est donc très révélateur de la volonté des Achéens, en 185, de mener une politique indépendante, sans être influencés par les souverains hellénistiques. Cela nous permet aussi de dire que, si les Achéens veulent résister aux ingérences romaines, comme nous l'avons vu précédemment¹⁴⁰⁹, ils trouvent tout de même davantage d'affinités avec les Romains qu'avec les monarchies hellénistiques, grâce au système politique de la République romaine, plus proche du leur. Polybe ne nous précise pas si l'alliance avec Pergame a été renouvelée lors de cette ambassade de 185, et comme nous l'avons déjà dit, il est fort probable que le renouvellement ait été refusé¹⁴¹⁰. Néanmoins, malgré cet épisode, les Achéens, selon nous, ne menaient pas particulièrement de politique anti-pergaménienne¹⁴¹¹. Le non-renouvellement de l'alliance et le retrait peu après des honneurs attribués à Eumène II s'expliquent plutôt par la proposition malvenue

1406 Polybe, XXII, 9,6 : Τῶν δὲ πραγμάτων ἐναντίαν φύσιν ἔχόντων τοῖς τε βασιλεῦσι καὶ ταῖς δημοκρατίαις.

1407 Sur la critique des monarchies par l'historien grec, nous pouvons renvoyer à XV, 24,4-5.

1408 Polybe, XXII, 9,6-7 : καὶ τῶν πλείστων καὶ μεγίστων διαβουλίῶν αἰεὶ γινομένων <περὶ τῶν> πρὸς τοὺς βασιλεῖς ἡμῖν διαφερόντων, φανερώς ἀνάγκη δυοῖν θάτερον ἢ τὸ τῶν βασιλέων λυσιτελὲς ἐπιπροσθεν γίνεσθαι τοῦ ἰδίου συμφέροντος ἢ τοῦτου μὴ συμβαίνοντος ἀχαρίστους φαίνεσθαι πᾶσιν, ἀντιπράττοντας τοῖς αὐτῶν μισθοδόταις.

1409 Voir *supra* p.216-236.

1410 Voir *supra* p.292-293.

1411 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.190, évoque l'hypothèse qu'il y aurait, peut-être, des raisons sociales à ce refus de la part des Achéens : « The view that there were social objections to a measure which would help the poor to become members of the *boule* is valid only if the body was not yet in receipt of pay, and this is uncertain ».

de l'ambassade pergaménienne de 185. Offrir publiquement de l'argent aux membres du Conseil de la Confédération ne pouvait qu'amener les Achéens à se montrer, provisoirement, hostiles envers les manœuvres du roi de Pergame.

Si, comme nous venons de l'indiquer, les Achéens ne menaient pas une politique anti-pergaménienne en 185, il est évident que l'ambassade d'Eumène II, contrairement au but désiré, a considérablement refroidi les relations entre les deux États. Ceci est bien visible à travers deux extraits du texte de Polybe, lors du débat au sein de la Confédération qu'il nous rapporte : « C'est pourquoi il exhortait les Achéens non seulement à refuser, mais aussi à haïr Eumène pour le dessein qu'il avait en faisant ce don¹⁴¹² », et « Au terme de tels débats, le peuple en vint à un tel degré d'exaltation que personne n'osa parler en faveur du roi, mais que tous rejetèrent avec clameur le présent offert¹⁴¹³ ». Les relations plus distantes entre Pergame et la Confédération achéenne lors des années suivantes, avec notamment le retrait des honneurs attribués à Eumène vers 175, sont donc en partie dues à cette ambassade de 185, fort mal reçue par les Achéens, moins par la tentative de corruption dénoncée par Apollonidas que par la perception de la volonté d'Eumène d'influencer, dans son sens, la politique extérieure de la Confédération achéenne.

Le deuxième discours, légèrement plus court, que nous rapporte Polybe lors de ce débat, prononcé par Cassandros d'Égine, concerne exclusivement le cas de la cité d'Égine¹⁴¹⁴, au sujet de laquelle Polybe explique rapidement sa situation : « à ce sujet, nous avons expliqué de quelle manière les Étoliens, devenus maîtres de cette cité en vertu de leur traité avec les Romains, l'avaient livrée à Attale et avaient reçu de lui trente talents¹⁴¹⁵ ». La solution proposée par Cassandros serait donc, au lieu de recevoir de l'argent de la part d'Eumène, que ce dernier rende la cité d'Égine, lui permettant ainsi de retrouver sa place au sein de la Confédération achéenne : « Donc, tout en mettant cela sous les yeux des Achéens, il demandait à Eumène de ne pas chercher à capter la bienveillance des Achéens en leur offrant de l'argent, mais de gagner incontestablement l'amitié de tous en rendant cette cité¹⁴¹⁶ ».

Cette simple phrase nous permet de conforter deux points de notre analyse sur la politique

1412 Polybe, XXII, 9,8 : Διὸ μὴ μόνον ἀπείρασθαι παρεκάλει τοὺς Ἀχαιοὺς, ἀλλὰ καὶ μισεῖν τὸν Εὐμένη διὰ τὴν ἐπίνοιαν τῆς δόσεως.

1413 Polybe, XXII, 9,13 : Τοιούτων δὲ γενομένων λόγων, ἐπὶ τοσοῦτον παρέστη τὸ πλῆθος ὥστε μὴ τολμῆσαι μηθένα συνειπεῖν τῷ βασιλεῖ, πάντας δὲ μετὰ κραυγῆς ἐκβαλεῖν τὴν προτεινομένην δωρεάν.

1414 Ayant intégré la Confédération achéenne vers 229 (Polybe, II, 44,6), Égine a été prise par P. Sulpicius Galba en 210 (VIII, 1,6).

1415 Polybe, XXII, 9,10 : ὑπὲρ ὧν διεσαφήσαμεν, τίνα τρόπον Αἰτωλοί, κύριοι γενόμενοι τῆς πόλεως κατὰ τὰς πρὸς Ῥωμαίους συνθήκας, Ἀττάλῳ παραδοῖεν, τριάκοντα τάλαντα παρ' αὐτοῦ λαβόντες.

Cette transaction entre Attale et les Étoliens date sans doute du début de l'année 209. Voir notamment R.B. McShane, *The foreign policy of the Attalids of Pergamum*, p.107. Sur le traité conclu entre Romains et Étoliens en 211, qui indiquait que les personnes et les biens des cités prises pendant la guerre appartenaient aux Romains, tandis que les cités elles-même revenaient aux Étoliens, voir Tite-Live, XXVI, 24,14-26.

1416 Polybe, XXII, 9,11 : Ταῦτ' οὖν τιθεὶς τοῖς Ἀχαιοῖς πρὸ ὀφθαλμῶν ἡξίου τὸν Εὐμένη μὴ διάφορα προτείνοντα θηρεύειν τὴν τῶν Ἀχαιῶν εὔνοιαν, ἀλλὰ τὴν πόλιν ἀποδιδόντα τυγχάνειν πάντων τῶν φιλανθρώπων ἀναντιρρήτως.

menée par la Confédération achéenne entre 188 et 168, comme nous l'avons étudiée précédemment en nous intéressant à ses relations avec Rome. Tout d'abord, les Achéens gardent toujours en tête le principe de liberté des cités grecques, tel que formulé par T. Quinctius Flaminius en 196¹⁴¹⁷, qui les avait beaucoup marqués, comme le montre le récit vivant qu'en fait Polybe. C'est donc une des raisons, évidentes, à la demande de Cassandros, que de voir sa cité récupérer sa liberté et son indépendance, plutôt que de rester sous la domination attalide. Ensuite, cela confirme aussi que les Achéens cherchent à accroître leur influence dans le Péloponnèse, en agrandissant la Confédération, comme avec le cas des cités de Lacédémone et Messène¹⁴¹⁸. Ces tentatives de gagner plus d'influence et de contrôle en Grèce leur donnent de plus l'illusion, car nous pouvons en effet le qualifier comme tel, de mener véritablement une politique indépendante, malgré les pressions que font peser sur eux aussi bien les Romains que les souverains hellénistiques, ici Eumène II.

Nous pouvons maintenant nous intéresser au débat qui a eu lieu au sein de la Confédération achéenne en 170, suite à la démarche d'Attale pour obtenir la restauration des honneurs attribués à son frère Eumène II, avec notamment l'intervention de Polybe lors du débat en question, ce qui place l'historien grec dans une position d'acteur et par conséquent d'observateur subjectif. Polybe nous rapporte tout d'abord que l'assemblée des Achéens était particulièrement divisée sur cette question, malgré l'intervention du stratège Archon en faveur de la demande des ambassadeurs pergaméniens. C'est à ce moment-là que Polybe lui-même a pris la parole devant l'assemblée pour signaler aux Achéens que les juges rhodiens, auxquels avaient fait appel la Confédération, avaient outrepassé leurs droits et supprimé tous les honneurs accordés à Eumène II au lieu de retirer seulement ceux qui étaient illégaux : « Comme on était très embarrassé, Polybe monta à la tribune et parla longuement. Il rejoignit tout à fait l'opinion de la majorité, en citant le texte original du décret voté par les Achéens au sujet des honneurs conférés au roi et dans lequel il était écrit qu'on devait seulement supprimer les honneurs indécents et illégaux, mais non pas, par Zeus, tous les honneurs sans exception¹⁴¹⁹ ».

Avant d'analyser la politique achéenne vers 170, grâce à cet épisode de l'ambassade envoyée par Attale, nous allons nous attarder sur le mode de règlement de cette affaire des honneurs accordés à Eumène II par la Confédération achéenne. Tout d'abord, le texte original du décret voté par les Achéens, que mentionne Polybe, date sans doute, comme nous l'avons signalé précédemment, de 175 environ. Il n'est en revanche pas possible de savoir plus précisément quels sont les honneurs qui devaient être retirés, les honneurs illégaux, ni ceux qui devaient être

1417 Polybe, XVIII, 44-46.

1418 Voir *supra* p.217-227.

1419 Polybe, XXVIII, 7,8 : Πολλῆς δ' οὔσης ἀπορίας ὁ Πολύβιος ἀναστὰς ἐποιήσατο μὲν καὶ πλείονας λόγους, μάλιστα δὲ προσέδραμε πρὸς τὴν τῶν πολλῶν γνώμην, ὑποδείξας τὸ γεγονός ἐξ ἀρχῆς ψήφισμα τῶν Ἀχαιῶν ὑπὲρ τῶν τιμῶν, ἐν ᾧ γεγραμμένον ἦν ὅτι δεῖ τὰς ἀπρεπεῖς ἀρθῆναι τιμὰς καὶ τὰς παρανόμους, οὐ μὰ Δί' ἀπάσας.

conservés, puisque Polybe ne nous donne pas davantage d'indication sur leur nature exacte. Il nous dit seulement qu'ils étaient trop importants par rapport aux actes du roi de Pergame¹⁴²⁰. Sur l'arbitrage confié aux Rhodiens, Sosigénès et Diopéithès¹⁴²¹, recourir à des juges étrangers pour trancher une question délicate n'était pas une pratique inhabituelle en Grèce. Et, comme les Rhodiens avaient une réputation d'arbitres neutres dans le bassin oriental de la Méditerranée, même si cette réputation commençait à diminuer partiellement comme nous l'avons vu précédemment¹⁴²², il était logique pour les Achéens de faire appel à eux¹⁴²³. Selon Polybe, et il n'y a pas lieu de mettre en doute sa parole sur ce point, ce sont les juges rhodiens qui ont décidé de retirer tous les honneurs attribués à Eumène, et non pas seulement quelques uns, comme indiqué dans le décret voté par les Achéens. Nous pouvons voir tout de même, dans cet épisode, la marque que l'hostilité des Achéens envers Eumène était davantage prégnante que ne veut le laisser entendre l'historien grec, puisque, dans le cas contraire, les Achéens n'auraient pas manqué de s'indigner de voir les juges rhodiens prendre une décision contraire à un décret confédéral.

Polybe, dans son discours, avance principalement deux arguments : tout d'abord, les juges rhodiens n'étaient justement pas impartiaux, à cause de leur inimitié envers Eumène : « Sosigénès et Diopéithès, des Rhodiens qui, à ce moment-là, étaient juges chez les Achéens et qui, pour des raisons personnelles, avaient un différend avec Eumène, prenant prétexte de ce décret, disait Polybe, avaient révoqué tous les honneurs du roi¹⁴²⁴ ». Ensuite, Polybe signale à l'assemblée qu'une telle attitude était contraire à la décence, que par conséquent les Achéens se devaient de réparer une telle erreur, et qu'ainsi ils agiraient pour Eumène mais surtout pour Attale¹⁴²⁵. Nous voyons là ici l'habileté rhétorique de Polybe¹⁴²⁶, qui sait comment manipuler l'assemblée, en choisissant les arguments les plus susceptibles d'être efficaces, et comment la faire adhérer à son point de vue, même si pour lui la majorité était déjà de son avis, ce qui est, selon nous, sans doute en partie

1420 P. Pédech, *La méthode historique*, p.283, suggère que cela pourrait être une discrète invitation, adressée à Eumène, à en faire davantage en faveur de la Confédération. Cependant, comme le souligne F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.336, « we are not told whether the Pergamene envoys were present at the debate ».

1421 Ces noms nous sont inconnus par ailleurs, car il s'agissait de noms relativement fréquents à Rhodes. Voir M. Holleaux, *Études d'Histoire Ancienne*, I, p.443. Voir *SIG*, n°724, avec la mention du nom Diopéithès.

1422 Voir S.L. Ager, « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia*, 40, 1991, p.10-41.

1423 Sur cette question de l'arbitrage par des étrangers, en Grèce, nous renvoyons à F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.335, qui donne quelques références anciennes, et S.L. Ager, *Interstate arbitrations*, 1996, pour une large étude des cas de médiations et d'arbitrages dans le monde hellénistique.

1424 Polybe, XXVIII, 7,9 : Τοὺς δὲ περὶ Σωσιγένη καὶ Διοπέιθη, δικαστὰς Ῥοδίου ὑπάρχοντας κατ' ἐκείνον τὸν καιρὸν καὶ διαφορομένους ἕκ τινων ἰδίων πρὸς τὸν Εὐμένη, λαβομένους ἔφη τῆς ἀφορμῆς ταύτης πάσας ἀνατετροφέναι τὰς τιμὰς τοῦ βασιλέως.

Les relations entre Eumène II et les Rhodiens étaient effectivement difficiles, depuis le traité de paix d'Apamée, où chacun avait essayé d'obtenir le plus d'avantages possibles de la part des Romains. Un certain nombre d'épisodes avaient de plus, par la suite, contribué à attiser cette rivalité. Voir Polybe, XXVII, 8,5-6.

1425 Polybe, XXVIII, 7,12-13.

1426 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.283 : « Ce dosage subtil du droit et du fait révèle un esprit très averti des ressources de la diplomatie, dont tout l'art consiste à interpréter les événements, à produire les conventions et à invoquer les précédents ».

exagéré. Son intervention a visiblement porté ses fruits puisque, comme il nous le rapporte, « le peuple approuva ces paroles et un décret fut rédigé, qui enjoignait aux magistrats de restaurer tous les honneurs du roi Eumène, excepté ceux qui comportaient quelque chose d'indécent pour la Ligue des Achéens ou d'illégal¹⁴²⁷ ».

Maintenant, qu'est-ce que cet épisode nous apprend sur la politique de la Confédération achéenne envers Pergame vers 170 ? Le discours de Polybe, tout d'abord, nous signale qu'Attale était bien plus apprécié que son frère Eumène par les Achéens, puisque c'est l'un des arguments employés par l'historien grec, argument qui a sans doute participé à convaincre l'assemblée d'accorder la restitution des honneurs à Eumène, dans les limites du décret voté par la Confédération précédemment. Si la tenue d'un tel débat montre clairement que l'opinion des Achéens se trouvait être encore mitigée à l'égard du roi de Pergame¹⁴²⁸, depuis son ambassade de 185 qui avait été très mal perçue, il semble toutefois que cette démarche d'Attale en 170, et la décision finale qui a été prise, c'est-à-dire la restauration d'un certain nombre des honneurs au roi, révèle que la Confédération achéenne se trouvait être mieux disposée à l'égard de Pergame qu'elle ne l'était quelques années auparavant. Polybe précise en effet que l'opinion de la majorité était de son avis¹⁴²⁹, ce qui nous semble évident puisque, dans le cas contraire, l'assemblée n'aurait pas opté pour restaurer les honneurs d'Eumène. Il ne faut cependant pas estimer que seule l'influence d'Attale a pu être la cause de ce changement d'avis au sein de la Confédération, et nous devons donc tenir compte du contexte extérieur, avec le déroulement de la troisième guerre de Macédoine.

Nous avons vu précédemment que les Achéens cherchaient à garder une position de neutralité, malgré les efforts aussi bien de Persée que des Romains pour les faire basculer dans leurs camps respectifs¹⁴³⁰. Cette neutralité explique donc tout à fait la volonté, bien que relative, des Achéens d'améliorer leurs relations tendues avec Eumène II, puisque celui-ci se trouvait être un des acteurs du conflit en cours, et les Achéens devaient être conscients que s'opposer directement à Eumène, allié de Rome, risquait de mécontenter le Sénat. C'est donc une évolution certaine par rapport à la politique de 185, où les Achéens cherchaient avant tout à renforcer l'influence de la Confédération, à se détacher des monarchies hellénistiques, tout en gardant des contacts avec elles, dans le but évident de mener, autant qu'il leur était possible, une politique propre et indépendante.

En 170, la situation politique générale du bassin oriental de la Méditerranée a grandement changé, les Achéens, dont Polybe et son parti sans nul doute, estimaient avec raison que la troisième

1427 Polybe, XXVIII, 7,14 : Τοῦ δὲ πλήθους εὐδοκίσαντος τοῖς λεγομένοις, ἐγράφη δόγμα προστάπτον τοῖς ἄρχουσι πάσας ἀποκαταστήσαι τὰς Εὐμένους τοῦ βασιλέως τιμάς, πλην εἴ τινας ἀπρεπές τι περιέχουσι τῷ κοινῷ τῶν Ἀχαιῶν ἢ παράνομον.

1428 Polybe, XXVIII, 7,4-5, pour l'indication des opposants à Eumène au sein de la Confédération achéenne.

1429 Polybe, XXVIII, 7,8.

1430 Voir *supra* p.252-263.

guerre de Macédoine allait, si elle aboutissait à un vainqueur définitif, considérablement bouleverser l'équilibre fragile mis en place depuis 188 et le traité de paix d'Apamée. Dans un tel cas, la position la plus sûre pour les Achéens était évidemment d'améliorer leurs relations avec les monarchies hellénistiques, tout en restant en bons termes avec Rome, dans la mesure du possible, et nous avons vu comment la Confédération a pu donner l'illusion de vouloir s'engager dans le conflit aux côtés des Romains¹⁴³¹.

La politique d'Eumène II et Pergame n'est pas un sujet qui préoccupe prioritairement Polybe, qui ne s'intéresse aux agissements du roi, dans les livres XXII à XXIX, seulement lorsque ceux-ci sont en rapport avec la Macédoine, ou bien dans le cadre de la guerre entre Pergame et le Pont. En revanche, pour ce qui est de la politique pergaménienne en Grèce, les renseignements fournis par l'historien grec sont très succincts. Ainsi, il est relativement malaisé de juger de l'évolution de cette politique entre 188 et 168, tandis que, paradoxalement, Polybe nous renseigne bien davantage sur les réactions des Achéens, avec le rapport précis des débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération, et le rapport de certains discours qui y ont été prononcés. Au sujet de ces discours, nous pouvons noter que Polybe nous relate uniquement ceux qui ont emporté l'adhésion de la majorité, ceux qui sont du même avis que lui en 185, puisque pour 170, c'est lui-même qui est intervenu devant l'assemblée confédérale.

Nous retirons toutefois certains points importants au sujet de la politique d'Eumène II en Grèce entre 188 et 168, ainsi que sur la politique de la Confédération achéenne vis-à-vis de Pergame. Dans les deux cas, les politiques menées tiennent compte de la situation politique générale du bassin oriental de la Méditerranée. Pour Eumène II, il s'agit tout d'abord de contrecarrer l'influence de la Macédoine, en Grèce et en mer Égée. Pour la mer Égée, nous avons vu que le roi de Pergame avait pu obtenir le soutien de Rome, dans l'affaire des cités thraces¹⁴³². En ce qui concerne la Grèce, il était plus facile pour lui de mener une campagne diplomatique pour y accroître son influence, puisque les relations de Philippe V avec les confédérations de cités grecques étaient conflictuelles, comme nous l'avons montré précédemment. Néanmoins, contrairement à l'Égypte lagide que nous étudierons plus tard¹⁴³³, les efforts diplomatiques du roi de Pergame ont été particulièrement maladroits, puisque sa proposition de 185 a grandement tendu ses relations avec les Achéens qui n'ont pas apprécié sa tentative ouverte d'influer sur leur politique future et ont sans doute été blessés dans leur fierté, devant cette tentative ouverte de corruption. Cet épisode montre très bien la volonté achéenne de garder une politique indépendante, aussi bien envers les Romains

1431 Voir *supra* p.258-263.

1432 Voir *supra* p.130-138.

1433 Voir *infra* p.309-316.

qu'envers les monarchies hellénistiques.

Si la situation a évolué en 170, avec l'ambassade envoyée par Attale¹⁴³⁴, nous estimons que cela est dû principalement au changement dans la situation politique générale, avec le commencement de la troisième guerre de Macédoine. Ce conflit amène les Romains et les Macédoniens, qui avaient le plus d'influence en Grèce, à être occupés ailleurs, ce dont essaie de profiter Eumène, pour récupérer une partie de son crédit auprès des Achéens, de manière cette fois plus intelligente que précédemment, avec l'utilisation de son frère Attale qui, comme à Rome, était très apprécié en Achaïe. Les Achéens, comme Polybe, de leur côté, ne cherchent plus cette fois à mener une politique indépendante mais plutôt à s'adapter au mieux aux événements en cours, puisque leur volonté de neutralité durant le conflit les oblige à garder autant de soutien que possible, pour consolider leur position dans le bassin oriental de la Méditerranée et éviter les reproches de la part des protagonistes de la troisième guerre de Macédoine. Cette tentative n'a pas été un succès, étant donné que Rome n'acceptait désormais plus la position de neutralité et souhaitait une participation active à ses côtés¹⁴³⁵, ce qui n'a pas été le cas.

Le point commun que nous trouvons à ces politiques de Pergame¹⁴³⁶ et de la Confédération achéenne, à travers le récit de Polybe, est que la diplomatie mise en place est relativement prudente. Eumène II se contente d'envoyer une ambassade auprès des Achéens, puis une deuxième quinze années plus tard pour réparer les torts causés par la première. Les Achéens, de leur côté, repoussent la première proposition d'Eumène, sans pour autant s'opposer ouvertement à Pergame même s'ils refusent de renouveler leur alliance avec ce royaume, gardant donc une position médiane malgré la tentative d'ingérence de Pergame. Et, en 170, ils reprennent une politique plus favorable à Pergame, sous l'impulsion de Polybe et de son parti, position qu'ils avaient en partie abandonnée sans doute suite à la campagne diplomatique de Persée au début de son règne. Cette réserve s'explique selon nous par la présence romaine et par les liens d'Eumène et des Achéens avec Rome. Si Eumène cherche à accroître l'influence de son propre royaume, il veille toutefois scrupuleusement à ne pas contrarier les intérêts de Rome en Orient, pour rester en bons termes avec eux, ce qui, comme nous l'avons vu, n'a pas été un franc succès, sans pour autant qu'il en soit le seul responsable. Quant à la Confédération achéenne, elle cherche effectivement, tout d'abord, à mener une politique indépendante vis-à-vis des ingérences de Rome ou des monarchies hellénistiques, puis à garder sa neutralité lors de la troisième guerre de Macédoine, par méfiance envers l'aggravation de la

1434 Polybe, XXVIII, 3a.

1435 Polybe, XXVIII, 3,4-5.

1436 Pour une histoire plus générale de la politique du royaume de Pergame, nous pouvons renvoyer à R.E. Allen, *The Attalids kingdom. A Constitutional History*, Oxford, 1983, et, plus précisément, sur la période qui nous intéresse, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.569-610. En marge de notre étude, car non abordé par Polybe, au sujet des relations entre Athènes et Pergame, voir C. Habicht, « Athens and the Ptolemies », *CA*, 11, 1992, p.68-90.

domination romaine, que les Achéens ont bien perçue, mais aussi sans doute à cause de l'opposition existant au sein de la Confédération entre les pro-romain tel Callicratès et le parti plus indépendantiste de Lycortas, d'Archon et de Polybe. Il est cependant regrettable que le récit de Polybe, fragmentaire, ne soit pas plus complet sur cette question des relations diplomatiques entre Pergame et les Achéens, qui reste un élément important pour comprendre l'évolution de la situation politique générale en Grèce, entre Apamée et Pydna.

C) Concurrence entre Séleucides et Lagides.

Les royaumes séleucide et lagide peuvent être regroupés pour différentes raisons. Tout d'abord, si nous avons choisi d'étudier en dernier lieu leurs relations avec les cités grecques, c'est parce que leur influence dans le bassin oriental de la Méditerranée et leur importance dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* sont bien moindres que celles de la Macédoine ou de Pergame. Ainsi, à l'exception du déclenchement de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, nous n'avons, dans le texte polybien, aucune ambassade envoyée par les Séleucides ou les Lagides à Rome. Cela s'explique facilement par la grande diminution de leur influence sur la situation politique générale en Orient depuis le traité de paix d'Apamée ; les Séleucides se sont vus interdire toute possibilité d'expansion vers l'ouest¹⁴³⁷, sauf en Égypte, tandis que les Lagides, malgré leur aide apportée aux Romains durant la guerre contre Antiochos III, n'ont récupéré aucun avantage lors de la victoire romaine, contrairement à Eumène II et aux Rhodiens, et n'ont même pas été cités dans le traité conclu.

Néanmoins, si les Séleucides et les Lagides n'ont, entre 188 et 170, pas eu de rapports diplomatiques avec Rome, il en est autrement pour leurs relations avec les confédérations de cités grecques, et principalement la Confédération achéenne. Polybe nous relate en effet un certain nombre d'épisodes concernant les liens entre les Achéens et les deux royaumes orientaux. Cependant, la proportion est différente, car il nous rapporte davantage d'ambassades échangées entre la Confédération achéenne et l'Égypte lagide. Le royaume séleucide, d'après le récit de l'historien grec, a surtout envoyé une ambassade, par Séleucos IV, en 185¹⁴³⁸. Il faut attendre le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie pour voir un plus grand nombre d'ambassades être échangées entre les Grecs et le roi séleucide, Antiochos IV. Nous verrons, au cours de notre étude, si

1437 Pour des études sur le traité de paix d'Apamée, et les conditions de ce traité, voir notamment M. Holleaux, « La clause territoriale du traité d'Apamée (188 av. J.-C.) », *REG*, 44, 1931, p.304-319 et *REG*, 45, 1932, p.7-31, A. Polacek, « Le traité de paix d'Apamée », *RIDA*, 18, 1971, p.591-621, A. Giovanni, « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.639-643, G. Le Rider, « Les clauses financières des traités de 189 et 188 », *BCH*, 116, 1992, p.267-277.

1438 Polybe, XXII, 8,4 et 10,13.

nous pouvons conclure sur cette question que les Achéens se trouvaient plus proches de l'Égypte que du royaume séleucide, ou bien s'il faut estimer que le récit de Polybe manque d'objectivité sur ce point, de par ses relations avec l'Égypte, où il avait failli être envoyé en ambassade¹⁴³⁹, puis en tant que conseiller militaire¹⁴⁴⁰, ce qui, dans les deux cas, ne s'est finalement pas fait, pour des raisons différentes comme nous l'étudierons.

Pour cela, nous allons donc diviser notre approche en trois points : nous commencerons par étudier la diplomatie séleucide, et ses relations avec la Confédération achéenne, malgré le manque de matière évident sur ce sujet dans l'œuvre de Polybe ; dans un second temps, nous nous intéresserons aux relations diplomatiques entre l'Égypte lagide et la Confédération achéenne, qui est un sujet relativement bien développé par l'historien grec comme nous le verrons ; et pour terminer, nous analyserons le rôle joué par les Grecs, principalement les Achéens et les Rhodiens, lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, et leurs tentatives de médiations adressées à Antiochos IV, avec les justifications et arguments juridiques avancés par celui-ci pour soutenir son point de vue, étant donné que le récit de la sixième guerre de Coïlé-Syrie est le dernier point abordé par Polybe dans les fragments des livres XXII à XXIX dont nous disposons.

1°) Relations entre les Séleucides et les cités grecques de 188 à 170.

Nous avons précisé, en introduction, que les épisodes relatés par Polybe et se rapportant aux relations diplomatiques entre la Confédération achéenne et les Séleucides, avant le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, étaient très peu nombreux. En réalité, dans les fragments du texte polybien qui nous sont parvenus, nous n'en disposons que d'un seul, une ambassade envoyée par Séleucos IV en 185, en même temps que des ambassades lagide et pergaménienne. Au sujet de cette ambassade, voici ce que nous en dit Polybe : « Arrivèrent encore des ambassadeurs du roi Séleucos pour renouveler son amitié avec les Achéens et leur promettre le don d'une flottille de dix vaisseaux longs¹⁴⁴¹ ». Nous avons donc là une similitude certaine avec l'ambassade envoyée par Eumène II aux Achéens, à la même période¹⁴⁴². Il s'agit à la fois de renouveler l'amitié existante et d'offrir un cadeau de grande valeur aux Achéens pour s'attirer leurs bonnes grâces. Cependant, à la différence du roi de Pergame, l'offre de Séleucos IV n'implique pas d'influence séleucide directe sur les

1439 Polybe, XXIII, 6,1-7.

1440 Polybe, XXIX, 24,7.

1441 Polybe, XXII, 8,4 : Ἦκον δὲ καὶ παρὰ Σελεύκου τοῦ βασιλέως πρεσβευταί, τὴν τε φιλίαν ἀνανεωσόμενοι καὶ δεκαναΐαν μακρῶν πλοίων ἐπαγγελλόμενοι δώσειν τοῖς Ἀχαιοῖς.

1442 Voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.303, et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.188, qui soulignent que cet épisode est un élément très clair de la rivalité entre Pergame et le royaume séleucide, ce qui nous semble être tout à fait évident, au vu du récit de Polybe.

décisions prises par les assemblées de la Confédération, même s'il est évident qu'il espère que cela pourrait jouer un rôle positif.

Malgré cela, de la même manière que pour la proposition du roi de Pergame, même si le récit de Polybe sur ce point est nettement moins développé, ce qui sous-entend que la réaction achéenne a été bien moins virulente, les Achéens ont refusé le cadeau fait par Séleucos IV, acceptant seulement de renouveler leur amitié avec lui : « Quand les ambassadeurs de Séleucos se présentèrent, les Achéens décidèrent de renouveler leur amitié <avec> Séleucos, mais refusèrent, en l'état actuel des choses, les vaisseaux offerts comme présent¹⁴⁴³ ». Nous pouvons donc voir ici que les Achéens, comme face à Pergame, choisissent une position relativement médiane, refusant le cadeau offert, malgré sa valeur, pour garder un semblant de politique indépendante, sans se retrouver sous l'influence d'une monarchie hellénistique, tout en essayant, autant que possible, de conserver de bonnes relations avec les monarchies en question, puisqu'ils renouvellent leurs alliances aussi bien avec l'Égypte que les Séleucides. Si la proposition de Séleucos IV a, d'après le récit de Polybe, suscité nettement moins de débats que celle d'Eumène II, c'est sans doute pour deux raisons principales : tout d'abord, les cas de Pergame et des Séleucides, malgré la similitude entre les offres proposées par leurs ambassades, sont sensiblement différents ; Pergame est alliée de Rome, alors que les Séleucides ont été vaincus par les Romains à peine trois ans auparavant, et ont perdu beaucoup d'influence en Méditerranée orientale, à cause du traité de paix d'Apamée limitant leurs possibilités d'expansion. Il était donc, *de facto*, plus risqué pour les Achéens d'accepter une offre séleucide qu'une offre pergaménienne car cela pouvait mécontenter les Romains, et les hommes politiques achéens en étaient sûrement conscients. Ensuite, la deuxième raison est que les Achéens, avec notamment le discours d'Apollonidas de Sicyone, venaient de conclure, au sujet de l'ambassade envoyée par Eumène II, qu'il n'était pas souhaitable pour la Confédération d'accepter des présents provenant de souverains hellénistiques¹⁴⁴⁴. Après un tel débat, il aurait été parfaitement illogique de voir les Achéens accepter les dix vaisseaux longs offerts par Séleucos IV¹⁴⁴⁵. Il n'était donc pas utile de refaire le débat qui venait d'avoir lieu, ce qui explique le récit concis que nous fait Polybe de la décision prise par l'assemblée achéenne en réaction à l'ambassade séleucide.

La décision de la Confédération et son attitude face à la proposition du souverain séleucide sont donc parfaitement cohérentes avec la politique plus générale que nous avons mentionnée précédemment¹⁴⁴⁶, garder une politique indépendante vis-à-vis des monarchies hellénistiques, tout

1443 Polybe, XXII, 10,13 : Τῶν δὲ παρὰ τοῦ Σελεύκου πρέσβειων εἰσελθόντων, ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς τὴν μὲν φιλίαν ἀνανεώσασθαι <πρὸς> τὸν Σέλευκον, τὴν δὲ τῶν πλοίων δωρεὰν κατὰ τὸ παρὸν ἀπειπασθαι.

1444 Polybe, XXII, 9,6-8.

1445 Même si nous verrons que cette ligne de conduite n'était pas toujours suivie, notamment vis-à-vis de l'Égypte lagide. Voir *infra* p.311-314.

1446 Voir notre analyse sur les relations entre Romains et Achéens, *supra* p.214-272.

en maintenant des relations cordiales, pour conserver une importance politique dans le bassin oriental de la Méditerranée, et, peut-être, avoir plus de poids afin de s'opposer à la croissance progressive de l'ingérence romaine dans les affaires politiques de la Grèce et du monde hellénistique. Maintenant que nous avons abordé la politique achéenne, nous pouvons étudier ce que cet épisode nous apprend de la politique séleucide entre Apamée et le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, même si nous devons déplorer le manque de matière sur cette question dans le texte polybien. Pour compenser cette lacune, il faut tenir compte du contexte général concernant la situation politique du royaume séleucide suite à la conclusion du traité d'Apamée. Ce traité interdisait aux Séleucides toute possibilité d'expansion vers l'ouest, à l'exception de l'Égypte comme nous l'étudierons en détail plus tard, ce qui limitait grandement l'influence séleucide en Grèce. De plus, les difficultés financières rencontrées par Antiochos III, brièvement avant sa mort en 187, puis par Séleucos IV, à cause de l'indemnité financière à verser aux Romains¹⁴⁴⁷, et à la baisse des revenus du royaume¹⁴⁴⁸, due à la perte de territoires en Asie Mineure, étaient un sujet de préoccupation plus important pour les souverains séleucides que la possibilité de gagner un peu d'influence en Grèce pour contrarier les menées diplomatiques de Pergame ou de l'Égypte. Malgré ce constat relativement peu reluisant de la situation du royaume séleucide après 188¹⁴⁴⁹, cette ambassade envoyée par Séleucos IV auprès des Achéens en 185 nous montre bien que le souverain séleucide cherchait à conserver des contacts cordiaux avec les Achéens et même à accroître son influence en Grèce, d'où le cadeau, refusé, de dix vaisseaux longs. Cette volonté politique de garder de l'influence en Grèce s'explique non pas par l'intention de contrer l'influence romaine, mais plutôt celle de Pergame ou de l'Égypte lagide, puisque Lagides et Séleucides se trouvaient être en conflit presque permanent, principalement au sujet de la Coïlé-Syrie, tandis que, concernant Pergame, le royaume d'Eumène, grâce à sa collaboration avec les Romains, avaient remplacé les Séleucides en Asie Mineure et continuait d'accroître son territoire et son influence, le transformant donc en rival crédible du royaume séleucide en Orient.

Cependant, et même s'il faut tenir compte du fait que le récit de Polybe des années 188 à 168 est particulièrement incomplet et qu'il est donc tout à fait possible qu'il y ait eu d'autres initiatives diplomatiques de Séleucos IV, ou Antiochos IV ensuite, envers les Achéens, nous pouvons tout de même dire que les efforts diplomatiques du royaume séleucide, pour garder de l'influence dans le monde égéen, sont assez timides et peu poussés. Il est très clair qu'il ne s'agit pas là d'une priorité

1447 Voir G. Le Rider, « Les clauses financières des traités de 189 et 188 », *BCH*, 116, 1992, p.267-277 et « Les ressources financières de Séleucos IV (187-175) et le paiement de l'indemnité aux Romains », dans M.J. Price, A. Burnett et R. Bland, *Essays in honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins*, Londres, 1993, p.49-67.

1448 Sur les difficultés financières du royaume séleucide, Voir notamment H. Seyrig, « Antiquités syriennes no. 67 – monnaies contremarquées en Syrie », *Syria*, 35, 1958, p.194-196.

1449 Pour un très bref résumé du règne difficile de Séleucos IV, voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.303-304.

pour les Séleucides, qui se contentent du strict minimum, à savoir le renouvellement de leur amitié avec les Achéens, pour garder un peu d'appui au sein du monde grec. Cette politique frileuse, qui s'explique en partie par les soucis financiers rencontrés par le royaume séleucide, peut aussi trouver comme raison la volonté de Séleucos IV, et encore plus d'Antiochos IV, d'éviter de mécontenter les Romains, pour ne pas provoquer un nouveau conflit. Ce point est confirmé par la guerre entre Pergame et le Pont, lors de laquelle Séleucos IV avait voulu intervenir, aux côtés de Pharnacès, avant d'en être dissuadé par Rome¹⁴⁵⁰, ce qui montre bien que le royaume séleucide n'avait pas l'intention de s'opposer aux Romains, du moins ouvertement.

2°) Les Lagides et la Confédération achéenne après Apamée d'après Polybe.

Même en mettant de côté les événements de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, les relations diplomatiques entre l'Égypte lagide et la Confédération achéenne sont plus nombreuses que celles des Séleucides ou bien de la Macédoine. Cela peut s'expliquer par les liens étroits unissant les Achéens aux Égyptiens, mais aussi par le fait que Polybe en personne avait des contacts indéniables en Égypte, qui est la conséquence du premier point. Son père Lycortas y a été envoyé comme ambassadeur et lui-même aurait dû y aller si le souverain lagide n'était pas décédé¹⁴⁵¹. Enfin, lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, les Lagides ont demandé à la Confédération achéenne de leur envoyer Lycortas et Polybe pour les aider dans la conduite de la guerre contre Antiochos IV¹⁴⁵², ce qui montre bien les contacts existants entre Lycortas, Polybe et les Lagides.

Nous allons commencer par rapporter, d'après le récit que nous fait Polybe sur ce sujet, quels ont été les épisodes émaillant les relations entre la Confédération achéenne et l'Égypte lagide, depuis le traité d'Apamée jusqu'au début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie. Puis, nous étudierons ce que cela nous apprend sur la politique lagide et son influence dans le bassin oriental de la Méditerranée à cette époque, ainsi que sur la politique achéenne envers les monarchies hellénistiques, en regardant si cela s'insère, de façon cohérente, avec la diplomatie menée par les Achéens envers les autres monarchies hellénistiques que nous avons étudiées précédemment. En premier lieu, Polybe nous signale qu'en 187 Ptolémée V a envoyé un ambassadeur auprès des

1450 Du même avis, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.288-290 : « Séleucos IV songea un instant à profiter de la conjoncture pour reprendre pied en Asie Mineure : il est probable que ce fut une démarche romaine qui l'en dissuada ». Voir aussi Th. Liebmann-Frankfort, *La frontière orientale dans la politique extérieure de la République romaine depuis le traité d'Apamée jusqu'à la fin des conquêtes asiatiques de Pompée (189/8-63 B.C.)*, Bruxelles, 1969, p.77.

1451 Sur la dynastie des Lagides, jusqu'à notre période, voir le tableau généalogique en annexe p.508.

1452 Polybe, XXIX, 24,7 : Οἱ δὲ παρὰ τοῦ Πτολεμαίου πρεσβευταὶ διαψευσθέντες τῆς συμμαχίας ἀνέδωκαν τοῖς ἄρχουσιν, ἐτοίμας ἔχοντες, ἐπιστολὰς παρὰ τῶν βασιλέων, δι' ὧν ἤξιον τοὺς Ἀχαιοὺς ἐκπέμπειν Λυκόρταν καὶ Πολύβιον ἐπὶ τὸν ἐνεστῶτα πόλεμον.

Achéens pour raffermir leurs liens diplomatiques : « À ce moment-là arriva aussi un ambassadeur de Ptolémée, Démétrios d'Athènes, chargé de renouveler l'alliance que le roi avait déjà avec la Ligue des Achéens. <Celle-ci> s'engagea fermement à renouveler l'alliance, puis désigna comme ambassadeurs auprès de Ptolémée Lycortas, notre père, ainsi que Théodoridas et Rositélès de Sicyone pour prêter au nom des Achéens et recevoir du roi les serments¹⁴⁵³ ». L'historien grec nous montre ici que la réponse positive de la Confédération achéenne à l'ambassade lagide semble ne pas avoir été sujette à un débat animé et était donc évidente. S'il ne nous relate pas la venue des ambassadeurs achéens, dont son père Lycortas, en Égypte, il décrit en revanche le retour des ambassadeurs en question, accompagnés par des ambassadeurs égyptiens, et le rapport qu'a fait Lycortas de son ambassade. D'après Polybe, c'est à ce moment-là qu'est intervenu Aristainos, pour signaler que, lors des ambassades échangées, il n'avait, à aucun moment, été précisé quel traité entre l'Égypte et la Confédération achéenne était renouvelé¹⁴⁵⁴, ce qui amena le stratège achéen à reporter le renouvellement de l'alliance¹⁴⁵⁵.

En 187, Ptolémée V a donc envoyé une ambassade auprès des Achéens, pour renouveler l'alliance existante entre l'Égypte et la Confédération achéenne. Cette initiative de la part du souverain lagide nous semble être une tentative pour masquer et, légèrement, compenser la perte d'influence de l'Égypte depuis quelques années. Nous pouvons noter à ce sujet la conclusion du traité de paix d'Apamée, où l'Égypte n'est même pas mentionnée malgré l'aide qu'elle a apportée aux Romains¹⁴⁵⁶, et où elle voit les droits du royaume séleucide sur la Coïlé-Syrie être confirmés. Les possibilités de l'Égypte sont donc restreintes après Apamée, puisque Rome ne semble pas lui témoigner une affection particulière et les relations avec le royaume séleucide ou la Macédoine sont toujours tendues¹⁴⁵⁷. Il ne reste, en fait, que les cités grecques, et principalement la Confédération achéenne, pour permettre à l'Égypte de garder un peu d'influence dans le bassin oriental de la

1453 Polybe, XXII, 3,5-6 : Κατὰ δὲ τὸν καιρὸν τοῦτον ἦκε καὶ παρὰ Πτολεμαίου πρεσβευτῆς Δημήτριος Ἀθηναῖος, ἀνανεωσόμενος τὴν προὔπαρχουσαν συμμαχίαν τῷ βασιλεῖ πρὸς τὸ ἔθνος τῶν Ἀχαιῶν. < Ὦν > προθύμως ἀναδεξαμένων τὴν ἀνανέωσιν, κατεστάθησαν πρεσβευταὶ πρὸς Πτολεμαῖον Λυκόρτας ὁ παρ' ἡμῶν πατὴρ καὶ Θεοδορίδας καὶ Ῥωσιτέλης Σικυῶνιοι χάριν τοῦ δοῦναι τοὺς ὄρκους ὑπὲρ τῶν Ἀχαιῶν καὶ λαβεῖν παρὰ τοῦ βασιλέως.

L'ambassadeur de Ptolémée, Démétrios d'Athènes, nous est inconnu, hormis sa mention lors de cette ambassade. Pour les ambassadeurs achéens, Rositélès est lui aussi inconnu ; Théodoridas semble avoir certains liens avec l'Égypte lagide, puisqu'il a reçu une demande d'aide de la part des souverains lagides au début de l'année 168 (XXIX, 22,6).

1454 Polybe, XXII, 10,7-9.

1455 Polybe, XXII, 10,12.

1456 Sur les relations entre Rome et l'Égypte lagide à cette époque, voir notamment E. Manni, « L'Egitto tolemaico nei sui rapporti politici con Roma », *RF*, 27, 1949, p.79-106, L. De Regibus, « Tolemeo V Epifane e l'intervento romano nel Mediterraneo orientale », *Aegyptus*, 32, 1952, p.97-100 et A. Lampela, *Rome and the Ptolemies of Egypt : the development of their political relations, 273-80 B.C.*, 1998, p.108-110.

1457 Voir notamment l'article, bien qu'un peu ancien, au sujet des menées des Macédoniens et des Séleucides contre l'Égypte lagide, de D. Magie, « The agreement between Philip V and Antiochus III for the partition of the egyptian empire », *JRS*, 29, 1939, p.32-44.

Méditerranée, même si, en restant objectif, cette influence reste vraiment minime, à côté de celle exercée par Rome ou par les autres monarchies hellénistiques, si l'on excepte les Séleucides qui se voient privés de possibilité d'expansion vers l'ouest par le traité d'Apamée. Cette tentative, presque désespérée pourrait-on dire, de garder de l'influence en mer Égée de la part du souverain lagide, est bien visible au travers du récit de Polybe, qui signale, lors du retour de Lycortas en Grèce que : « outre cela, il fit l'éloge du roi et termina son discours en parlant brièvement de sa bienveillance et de son empressement envers la Ligue¹⁴⁵⁸ ». Un autre élément qu'il faut prendre en compte dans l'analyse de cette ambassade lagide auprès des Achéens est la situation intérieure de l'Égypte, où Ptolémée V doit faire face à de graves révoltes, ce qui nous est rapporté par Polybe, dans des passages très fragmentaires, mais très clairs¹⁴⁵⁹. Les difficultés militaires rencontrées par le souverain lagide au sein de son propre royaume expliquent sa volonté de renouer des liens plus amicaux avec la Confédération achéenne, dans l'espoir, sans doute, de recevoir une aide militaire pour lui permettre de régler les problèmes auxquels il devait faire face¹⁴⁶⁰.

L'étude de la politique lagide entre 188 et 168, au travers du texte polybien, est donc relativement restreinte, par le fait que cette politique a grandement perdu de son influence comme nous l'avons signalé. En revanche, l'analyse des relations diplomatiques entre l'Égypte et la Confédération achéenne nous permet de mieux cerner la politique extérieure menée par les Achéens et de compléter nos observations précédentes sur cette politique vis-à-vis des monarchies hellénistiques entre Apamée et Pydna. Pour cela, nous allons nous intéresser principalement aux informations que nous donne Polybe lorsqu'il nous décrit l'arrivée d'ambassades provenant des royaumes séleucide, lagide et pergaménien¹⁴⁶¹. D'après l'historien grec, son père Lycortas a fait le rapport de son ambassade devant l'assemblée achéenne, au sujet des serments échangés pour le renouvellement de l'alliance entre l'Égypte et la Confédération achéenne, avant d'ajouter « qu'il rapportait comme présent offert collectivement à tous les Achéens six mille équipements de peltastes en bronze et deux cents talents de monnaie de bronze frappée¹⁴⁶² ». Ce point de détail est particulièrement révélateur de la politique achéenne envers l'Égypte lagide à cette époque. En effet, nous avons vu précédemment que les Achéens ont vertement refusé l'offre pécuniaire d'Eumène II, pour ne pas voir leur politique influencée par un souverain hellénistique¹⁴⁶³. De la même manière,

1458 Polybe, XXII, 10,4 : πρὸς δὲ τούτοις ἐπήνεσε τὸν βασιλέα καὶ βραχέα περὶ τῆς εὐνοίας αὐτοῦ καὶ προθυμίας τῆς εἰς τὸ ἔθνος εἰπὼν κατέστρεψε τὸν λόγον.

1459 Polybe, XXII, 12-13.

1460 Les rois lagides feront la même chose lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, en demandant d'abord une aide militaire aux Achéens puis, suite à leur refus, l'envoi de Lycortas et Polybe pour les aider à mener la guerre contre Antiochos IV. Voir Polybe, XXIX, 24,7.

1461 Polybe, XXII, 8-10.

1462 Polybe, XXII, 10,3 : εἶτα ὅτι κομίζοιεν δωρεὰν κοινῇ τοῖς Ἀχαιοῖς ἑξακισχίλια μὲν ὄπλα χαλκᾶ πελταστικά, διακόσια δὲ τάλαντα νομίσματος ἐπισήμου χαλκοῦ'.

1463 Voir *supra* p.290-293.

ils ont refusé le cadeau de Séleucos IV qui souhaitait leur donner une escadre de dix pentécontères équipées. En revanche, pour cette offre conséquente de Ptolémée V, il semble très clair que les Achéens n'ont fait aucune difficulté pour l'accepter, sinon Polybe n'aurait pas manqué de l'indiquer, alors que, pourtant, elle est arrivée exactement au même moment que les offres d'Eumène II et Séleucos IV. Il est donc évident, à travers cette constatation, que la volonté des Achéens de se prémunir contre les ingérences des monarchies hellénistiques dépend de l'identité des monarchies en question et que ce principe ne s'applique pas à l'Égypte lagide. Cela peut s'expliquer tout d'abord par le fait que, comme nous l'avons dit, l'influence des Lagides en Méditerranée orientale a grandement diminué et qu'il y a donc moins de risques pour les Achéens de voir leur politique extérieure se faire influencer par Ptolémée V, ce qui ne serait pas le cas avec Pergame, dont l'importance est croissante, ou avec les Séleucides qui, malgré leur défaite face aux Romains, conservent une puissance militaire et diplomatique qui ne peut être négligée. L'autre explication est que les élites dirigeantes de la Confédération achéenne avaient davantage de liens avec l'Égypte lagide qu'avec les autres monarchies hellénistiques, ce qui est le cas de Lycortas et Polybe. De plus, il n'y avait pas de risques de voir Rome être mécontente des relations diplomatiques entre les Achéens et l'Égypte, au contraire de relations avec le royaume séleucide.

Après l'intervention de Lycortas, Polybe nous rapporte qu'Aristainos a alors pris la parole, pour révéler à l'assemblée qu'il n'avait pas été précisé quel traité entre l'Égypte et la Confédération achéenne venait d'être renouvelé, car il en existait plusieurs, comportant des différences flagrantes entre eux¹⁴⁶⁴. Cette information rend impossible l'identification du traité renouvelé, puisque les Achéens eux-mêmes ne le savaient pas. La conclusion de cette affaire est qu'Aristainos « s'opposa à la sanction du décret et la fit remettre à plus tard, <à cause de> toute cette confusion¹⁴⁶⁵ ». La question qu'il faut se poser est donc de savoir si cela est représentatif d'une opposition, au sein de la Confédération achéenne, à l'Égypte lagide. Il est évident que ce n'est pas le cas, tout d'abord parce que, d'après le récit que nous fait Polybe, il n'y a pas eu de débat au sujet de l'acceptation du renouvellement de l'alliance, c'est uniquement la précision du traité concerné qui a manqué. Ensuite, nous avons vu que les Achéens n'avaient pas refusé le présent de Ptolémée V, ce qui indique clairement qu'il n'y avait pas d'opposition à avoir des liens étroits avec l'Égypte lagide. Et, en dernier lieu, le récit de Polybe nous montre qu'Aristainos avait longuement préparé son intervention devant l'assemblée : « En conséquence, quand le stratège eut produit tous les traités d'alliance et fourni des explications détaillées sur chacun, attendu qu'il y avait de grandes différences entre eux,

1464 Polybe, XXII, 10,7-9.

1465 Polybe, XXII, 10,12 : καὶ τέλος οὐκ εἶασε κυρωθῆναι τὸ διαβούλιον, ἀλλ' εἰς ὑπέρθεσιν ἤγαγε <διὰ> τὴν προειρημένην ἀλογίαν.

le peuple chercha à savoir quel traité d'alliance était renouvelé¹⁴⁶⁶ ». Si Aristainos s'est donc opposé de cette manière au renouvellement de l'alliance, suite à l'ambassade de Lycortas en Égypte, ce n'est pas par opposition envers Ptolémée V, mais par intérêt personnel, pour critiquer ses opposants politiques et gagner en influence auprès des Achéens, but qui, d'après le récit de Polybe, a été atteint : « Ils [Philopoïmen et Lycortas] apparurent donc comme ayant agi à la légère dans l'administration des affaires confédérales ; en revanche, Aristainos s'attira un grand prestige, dans la mesure où il était le seul à savoir de quoi il parlait¹⁴⁶⁷ ». Voir Polybe critiquer, même légèrement, son père Lycortas ainsi que son modèle Philopoïmen, et valoriser Aristainos, un rival politique, nous permet de penser que son récit des événements est sans doute véridique sur ce point.

Cependant, malgré le report du renouvellement du traité d'alliance, inhérent aux divisions politiques au sein des élites dirigeantes achéennes, nous pouvons donc dire qu'en 187 la Confédération achéenne est tout de même très bien disposée envers l'Égypte lagide, qui est sans doute la seule monarchie hellénistique envers laquelle elle n'éprouve pas de défiance particulière, comme nous l'avons montré. Le traité d'alliance a sans doute été renouvelé plus tard¹⁴⁶⁸, une fois celui-ci bien identifié, même si cela n'apparaît pas dans les fragments du texte de Polybe dont nous disposons. Cet épisode confirme de plus le point que nous avons déjà développé auparavant¹⁴⁶⁹ sur l'importance de l'aspect juridique pour les Achéens, et pour Polybe en particulier. Rien n'est plus important que le respect des lois de la Confédération et des traités conclus, ce qui implique donc d'être précis lors de la conclusion ou du renouvellement de ceux-ci.

L'épisode suivant des relations diplomatiques entre la Confédération achéenne et l'Égypte lagide, dans le texte de Polybe, se situe au printemps 180, avec une ambassade envoyée par Ptolémée V pour offrir dix pentécontères aux Achéens : « [Polybe dit] qu'au même moment, le roi Ptolémée, qui voulait tisser des liens avec la Ligue des Achéens, envoya un ambassadeur, avec promesse de donner à celle-ci une escadre de dix pentécontères tout équipées. Les Achéens,

1466 Polybe, XXII, 10,10 : Ὅθεν προφερομένου τοῦ στρατηγοῦ πάσας τὰς συμμαχίας καὶ κατὰ μέρος ἐν ἐκάστη διαστελλομένου, μεγάλης οὔσης διαφορᾶς, ἐξήτει τὸ πλῆθος εἰδέναι ποίαν ἀνανεοῖτο συμμαχίαν.

Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.191 : « The documents were evidently available in the record office at Aegium and Aristaenus either mastered the details there in preparation for his *tour de force* or brought the documents with him in order to confront his political opponents ».

1467 Polybe, XXII, 10,12 : οὗτοι μὲν ἐσχεδιακότες ἐφαίνοντο τοῖς κοινοῖς πράγμασιν, ὁ δ' Ἀρίσταινος μεγάλην ἐφείλκετο φαντασίαν ὡς μόνος εἰδὼς τί λέγει.

Du même avis, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.244, qui note : « qu'une affaire sans conséquences graves, telle que les négociations nouées avec Philippe V à l'initiative de Philopoïmen, lui permit de mettre celui-ci dans son tort, il n'en laissait pas passer l'occasion ».

1468 Entre 186 et 181 donc, puisqu'en 181, Ptolémée V envoie une nouvelle ambassade pour raffermir les liens avec les Achéens, et que Polybe ne nous fait aucune mention de traité d'alliance (XXIV, 6,1-7). Celui-ci a donc dû être renouvelé avant cette ambassade, sans doute vers 182, car l'historien grec nous signale que son père Lycortas se trouvait être stratège lors du renouvellement de l'alliance. Sur cette question, voir A. Aymard, *Études d'Histoire Ancienne*, p.41, R.M. Errington, *Philopoemen*, p.263 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.258-259.

1469 Voir *supra* p.229-236, avec notre étude sur les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos.

puisqu'aussi bien, un tel don leur semblait digne de reconnaissance, acceptèrent avec joie la promesse¹⁴⁷⁰ ». Entre ces deux épisodes, Polybe ne nous signale pas de relations diplomatiques entre Achéens et Égyptiens, ce qui nous laisse supposer, malgré l'état lacunaire du texte polybien, qu'il n'y en a vraisemblablement pas eu, puisqu'il nous parle tout de même de l'Égypte pour nous décrire les révoltes qui y ont eu lieu¹⁴⁷¹. Entre 180 et le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, nous ne disposons, dans le récit de Polybe d'aucune relation diplomatique entre Achéens et Égyptiens, mais il est assez difficile de savoir si c'est parce qu'il n'y en a véritablement pas eu, étant donné que le texte polybien est très fragmentaire pour ses années et ne concerne que très peu la politique de la Confédération achéenne.

Cette ambassade au printemps 180 est le dernier contact diplomatique entre l'Égypte lagide et la Confédération achéenne, avant le début de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, d'après le récit de Polybe, et est, une nouvelle fois, à l'initiative de Ptolémée V¹⁴⁷². Sur les buts de Ptolémée V, ils sont évidents, et directement exprimés par Polybe ; il souhaite, comme en 185, raffermir ses liens avec la Confédération achéenne pour regagner un peu d'influence en Grèce continentale et, plus généralement, dans le bassin oriental de la Méditerranée. Cela reste, en tout cas dans le texte polybien, les seules tentatives diplomatiques de l'Égypte lagide pour récupérer une partie de son ancienne influence. En ce qui concerne les réactions des Achéens face à cette proposition de Ptolémée V, nous avons déjà précisé qu'elles étaient particulièrement favorables, puisqu'ils acceptaient sans sourciller le cadeau offert alors qu'ils avaient, quelques années auparavant, refusé ceux faits par Eumène II ou Séleucos IV, ce qui confirme donc le traitement de faveur accordé par les Achéens à l'Égypte lagide. Il semble de plus que, à travers le récit de Polybe, il n'y eut pas de débat sur cette question et que l'acceptation du présent fut unanime.

Après cette ambassade, les Achéens ont décidé d'en envoyer une auprès de Ptolémée V, ambassade achéenne qui, sur un plan plus général, n'a que peu d'importance, notamment parce qu'elle a finalement été annulée à cause du décès du souverain lagide, mais qui tient tout de même une certaine importance dans les *Histoires*, puisque nous avons ici la première trace d'une activité politique de Polybe au sein de la Confédération achéenne, étant donné qu'il a été désigné pour faire partie de cette ambassade : « Quand ils eurent pris une résolution en ce sens, ils élurent par avance à main levée, comme ambassadeurs, Lycortas, Polybe et, avec eux, Aratos, fils d'Aratos de Sicyone, d'une part, pour remercier le roi des armes et du bronze monnayé qu'il leur avait précédemment

1470 Polybe, XXIV, 6,1-2 : Ὅτι περὶ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς Πτολεμαῖος ὁ βασιλεὺς, βουλόμενος ἐμπλέκεσθαι τῷ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνει, διεπέμψατο πρεσβευτήν, ἐπαγγελλόμενος δεκαναΐαν δώσειν ἐντελῆ πεντηκοντηρικῶν πλοίων. Οἱ δ' Ἀχαιοὶ καὶ διὰ τὸ δοκεῖν τὴν δωρεὰν ἀξίαν εἶναι χάριτος ἀσμένως ἀπεδέξαντο τὴν ἐπαγγελίαν.

1471 Polybe, XXII, 12-13.

1472 Polybe, XXIV, 6,1.

expédiés, d'autre part, pour prendre livraison des vaisseaux et veiller à leur acheminement¹⁴⁷³ ». Suite à cela, Polybe traite rapidement des raisons du choix de ces trois ambassadeurs. Selon lui, s'il a été choisi comme ambassadeur alors qu'il n'avait pas encore l'âge légal, c'est uniquement grâce à son père, qui avait précédemment été envoyé auprès de Ptolémée V, en 186¹⁴⁷⁴. En ce qui concerne Aratos, l'historien grec nous indique que, de la même manière, il avait été choisi par rapport aux liens que son père notamment entretenait avec les rois lagides : « tout pareillement, ils désignèrent aussi Aratos, à cause des relations de ses ancêtres avec les rois¹⁴⁷⁵ ». Pour Lycortas, en revanche, Polybe nous précise que s'il a été choisi comme ambassadeur, c'est parce qu'il était très favorable à l'Égypte lagide : « Ils désignèrent Lycortas, car, au moment où Ptolémée cherchait à renouveler l'alliance, il était alors stratège et avait mis tout son zèle à coopérer avec le roi¹⁴⁷⁶ ». Le choix de Lycortas, dans de telles circonstances, n'est pas anodin. En 181, peu après la mort de Philopoïmen donc, c'est lui qui est à la tête du parti plutôt « indépendantiste » de la Confédération achéenne, et qui cherche donc à ce que la Confédération mène, autant que faire se peut, sa propre politique extérieure, afin d'accroître son influence en Méditerranée orientale et de rester à l'abri des tentatives d'ingérence de la part de Rome ou des monarchies hellénistiques comme Pergame ou la Macédoine.

Néanmoins, cet épisode ne va pas être couronné de succès comme Polybe le signale : « Cependant, il advint que cette ambassade fut inutile, en vérité, car le roi passa de vie à trépas à ce moment-là¹⁴⁷⁷ ». La proposition des dix pentécontères n'a donc visiblement pas été renouvelée par le successeur de Ptolémée V, ce qui rendait inutile l'ambassade de Lycortas, Polybe et Aratos, et contrariait les projets de Lycortas pour accroître l'influence de la Confédération achéenne en Méditerranée. Il n'y a pas de lien direct, mais nous pouvons tout de même noter que c'est l'année suivante, en 180 donc, que l'on voit le parti pro-romain obtenir la stratégie en Achaïe, ce qui est un nouveau coup dur pour le parti de Lycortas et Polybe, même s'ils reprendront la main quelques années plus tard. En revanche, en ce qui concerne les relations diplomatiques entre l'Égypte lagide et la Confédération achéenne, nous ne disposons pas d'autres renseignements après 181, mais ce n'est pas spécifique à l'Égypte lagide, puisque nous avons vu que, plus généralement, dans l'œuvre

1473 Polybe, XXIV, 6,3 : Ταῦτα δὲ βουλευσάμενοι προεχειρίσαντο πρεσβευτὰς Λυκόρταν καὶ Πολύβιον καὶ σὺν τούτοις Ἄρατον, υἱὸν Ἀράτου τοῦ Σικυωνίου, τοὺς ἅμα μὲν εὐχαριστήσοντας τῷ βασιλεῖ περὶ τε τῶν ὀπλων ὧν πρότερον ἀπέστειλε καὶ τοῦ νομίματος, ἅμα δὲ παραληψομένους τὰ πλοῖα καὶ πρόνοιαν ποιησομένους περὶ τῆς ἀποκομιδῆς αὐτῶν.

Il s'agit ici du petit-fils de l'Aratos qui a été stratège de la Confédération achéenne à de multiples reprises, et non pas son fils comme le suggère Polybe. Concernant l'âge de ce dernier, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.259, signale que « the age for embassies will have been higher and was probably over 30 at least ». Pour sa date de naissance, É. Foulon et M. Molin, dans le commentaire du livre III des *Histoires*, p.14-15, la placent en 207.

1474 Polybe, XXIV, 6,5.

1475 Polybe, XXIV, 6,6 : παραπλησίως δὲ καὶ τὸν Ἄρατον διὰ τὰς προγονικὰς συστάσεις πρὸς τὴν βασιλείαν.

1476 Polybe, XXIV, 6,4 : Κατέστησαν δὲ τὸν μὲν Λυκόρταν διὰ τὸ κατὰ τὸν καιρὸν, καθ' ὃν ἐποιοῖτο τὴν ἀνανέωσιν τῆς συμμαχίας ὁ Πτολεμαῖος, στρατηγοῦντα τότε συνεργῆσαι φιλοτίμως αὐτῷ.

1477 Polybe, XXIV, 6,7 : Οὐ μὴν συνέβη γε τὴν πρεσβείαν ταύτην ἐξελεῖν διὰ τὸ μεταλλάξαι τὸν Πτολεμαῖον περὶ τοὺς καιροὺς τούτους.

de Polybe, nous n'avons aucune information sur la politique menée par les Achéens entre 179 et 172, à cause de l'état très fragmentaire des livres XXV et XXVI. Toutefois, au vu du règne difficile de Ptolémée VI, que nous allons étudier par la suite en nous intéressant au rôle joué par les Grecs lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, nous pouvons supposer qu'il n'y a, de toute façon, pas eu de contacts diplomatiques entre Achéens et Égyptiens durant cette période.

3°) Médiation des Achéens et des Rhodiens lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie.

Nous avons étudié précédemment le rôle joué par Rome lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, et les efforts des Séleucides et des Lagides pour obtenir l'appui ou la neutralité des Romains durant ce conflit. Rome n'est cependant pas la seule à être intervenue, comme nous allons le voir, puisque de nombreuses ambassades grecques, provenant de la Confédération achéenne ou de Rhodes, ont été envoyées principalement auprès d'Antiochos IV. Ce sont ces contacts diplomatiques, entre les cités grecques et les Séleucides et les Lagides, qui vont nous intéresser maintenant, même s'il faut tout de suite relativiser l'importance de ces relations puisque certaines ambassades ont été envoyées non pas à l'initiative des Achéens et des Rhodiens, mais sur le conseil des Romains¹⁴⁷⁸.

L'essentiel des fragments conservés de la fin du livre XXVIII concernent la sixième guerre de Coïlé-Syrie, et notamment les relations diplomatiques entre Grecs, Rhodiens, et les deux royaumes belligérants. Polybe nous signale tout d'abord l'envoi par Ptolémée VI d'ambassadeurs grecs auprès d'Antiochos IV¹⁴⁷⁹, avant de décrire l'entrevue de ces ambassadeurs avec le souverain séleucide, en rapportant en détail les arguments avancés par ce dernier pour justifier sa position¹⁴⁸⁰. Par la suite, l'historien nous signale rapidement l'envoi d'une ambassade séleucide à Rome et en Grèce¹⁴⁸¹, avant d'indiquer la venue des ambassadeurs rhodiens auprès d'Antiochos IV dans le but de faire cesser les hostilités¹⁴⁸². Pour terminer sur ce bref résumé des interventions diplomatiques des Grecs et des Rhodiens lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, d'après le récit de Polybe, nous disposons également d'un passage décrivant la demande d'aide envoyée par les deux souverains Ptolémées à la Confédération achéenne, et le débat qui s'en est ensuivi au sein de la Confédération, débat au cours duquel Polybe lui-même a de nouveau pris la parole, lors des deux assemblées successives qui eurent lieu¹⁴⁸³. La question qui va nous intéresser ici est donc de savoir ce que l'on

1478 Voir Polybe, XXVIII, 17,15 pour les Rhodiens, et XXIX, 24,2 pour les Achéens.

1479 Polybe, XXVIII, 20,1-7.

1480 Polybe, XXVIII, 21,1-13.

1481 Polybe, XXVIII, 22,1-3.

1482 Polybe, XXVIII, 23,1-5.

1483 Polybe, XXIX, 22-24.

peut tirer du récit de ces événements que nous fait Polybe pour comprendre les politiques menées aussi bien par la Confédération achéenne que par les Rhodiens et les souverains lagides et séleucide lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, et comment tout cela s'inscrit dans le contexte plus général de la situation politique dans le bassin oriental de la Méditerranée, lors de cette période charnière que sont les années 172 à 168, avec les deux guerres importantes rapportées par Polybe, la troisième guerre de Macédoine et la sixième guerre de Coïlé-Syrie.

En 170, des ambassadeurs grecs sont présents à Alexandrie, dans un but qui n'a, selon Polybe, rien à voir avec les hostilités en cours : « Il y avait alors deux ambassades de la Ligue Achéenne, une pour le renouvellement des liens d'amitié, composée d'Alcithos d'Égion, fils de Xénophon, et Pasiadas, une autre pour la fête des Antigoneia. Il y avait aussi une ambassade des Athéniens pour un présent, conduite par Démaratos, ainsi que deux théories, une pour les Panathénées, présidée par le pancratiaste Callias, l'autre pour les mystères, avec Cléostratos comme chargé d'affaires et porte-parole¹⁴⁸⁴ ». La présence de ces nombreuses ambassades grecques à Alexandrie montre bien que les relations entre les cités grecques et la monarchie lagide étaient relativement bonnes en 170¹⁴⁸⁵, d'autant plus que Ptolémée VI en profite pour les envoyer auprès d'Antiochos IV afin de défendre sa cause : « D'abord, donc, ce conseil décida d'envoyer les ambassadeurs de Grèce en séjour à Alexandrie auprès d'Antiochos, afin de s'entretenir avec lui de la cessation des hostilités¹⁴⁸⁶ ». Il est évident donc, par cette initiative, que l'Égypte ne veut plus de la guerre qu'elle a pourtant entamée sous l'impulsion des ministres Eulaios et Lenaios¹⁴⁸⁷, remplacés rapidement par Comanos et Cineas¹⁴⁸⁸, ce qui révèle très clairement les difficultés militaires rencontrées par les Lagides, qui sont confirmées par d'autres passages du texte polybien : « [Polybe

1484 Polybe, XXVIII, 20,3-4 : Ἦσαν δὲ τότε παρὰ μὲν τοῦ κοινοῦ τῶν Ἀχαιῶν πρεσβεῖαι δισσαί, μία μὲν ὑπὲρ τῆς τῶν φιλανθρώπων ἀνανεώσεως, [εἰς] ἣν ἐπρέσβευον Ἀλκίθος Ξενοφῶντος Αἰγιεὺς καὶ Πασιάδας, ἄλλη δὲ περὶ τοῦ τῶν Ἀντιγονείων ἀγῶνος. Ἦν δὲ καὶ παρὰ Ἀθηναίων πρεσβεῖα περὶ δωρεᾶς, ἣς ἠγεῖτο Δημάρατος, καὶ θεωρίαι δισσαί, μία μὲν ὑπὲρ τῶν Παναθηναίων, ἣς προειστήκει Καλλίας ὁ παγκρατιαστής, ἡ δ' ἄλλη περὶ μυστηρίων, ὑπὲρ ἣς Κλεόστρατος ἐποιεῖτο τὸν χρηματισμὸν καὶ τοὺς λόγους.

Nous n'avons pas davantage de renseignements sur les deux ambassadeurs Achéens, Alcithos et Pasiadas. Sur le père d'Alcithos, Xénophon, voir Polybe, XVIII, 1,4. L'ambassadeur athénien, Démaratos, n'est pas davantage connu, hormis sa mention lors de cette ambassade. Sur Callias, l'envoyé pour les Panathénées, voir Swoboda, *RE*, X,2, 1919, « Kallias (10 et 11) », col. 1624. Au sujet des ambassadeurs milésiens, ils nous sont également complètement inconnus, de même que le but de leur présence à Alexandrie. Au sujet des festivals pour lesquels ces ambassades grecques venaient apporter une invitation, voir I. Rutherford, *NP*, 14, « Theoria », col. 522-524. Plus précisément, sur les Panathénées, voir R. Parker, *NP*, 10, « Panathenaea », col. 427-429, pour les Mystères, voir F. Graf, *NP*, 9, « Mysteries », col. 433-442.

1485 Pour F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.354, « the list of seven embassies that chanced to be in Alexandria (despite and independently of the war) is a vivid illustration of the normal volume of such inter-state intercourse ».

1486 Polybe, XXVIII, 20,2 : Πρῶτον οὖν ἔδοξε τῷ συνεδρίῳ τοὺς ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος παρεπιδημήσαντας πέμπειν πρεσβευτὰς ὡς τὸν Ἀντίοχον κοινολογησομένους ὑπὲρ διαλύσεως.

1487 Sur une critique de Eulaios, voir Polybe, XXVIII, 18,1-5 et *infra* p.370. Voir notamment P. Jouguet, « Eulaios et Lénaios, observations sur la sixième guerre syrienne », *Bullet. de l'Inst. D'Égypte*, 19, 1936-1937, p.162-173, E. Manni, « L'Egitto tolemaico nei suoi rapporti politici con Roma II : L'instaurazione del protettorato romano », *RF*, 28, 1950, p.229 et O. Mörkholm, « Eulaios and Lenaios », *C&M*, 22, 1961, p.32-43.

1488 Polybe, XXVIII, 20,1.

dit] que l'eunuque Eulaios persuada Ptolémée de prendre son argent avec lui, d'abandonner le royaume à ses adversaires et de se retirer à Samothrace ¹⁴⁸⁹ » et « [Polybe dit] qu'après l'invasion de l'Égypte par Antiochos (...) ¹⁴⁹⁰ ».

Le récit de l'entrevue des ambassadeurs grecs avec Antiochos IV suit immédiatement le passage que nous venons d'étudier. Polybe nous y rapporte principalement les arguments avancés par le roi séleucide pour justifier sa position face au monde grec. D'après l'historien grec, les ambassadeurs envoyés par Ptolémée VI « imputaient la responsabilité de ce qui était arrivé à Eulaios et cherchaient à écarter la colère du roi Antiochos, en mettant en avant ses liens de parenté avec Ptolémée et l'âge de celui-ci ¹⁴⁹¹ ». Nous retrouvons ici, à travers l'opinion des ambassadeurs grecs, le point de vue de Polybe au sujet d'Eulaios, estimant que l'entière responsabilité de la guerre revient aux deux ministres égyptiens. Malgré cela, comme nous le verrons, l'historien grec ne cautionne pas pour autant les actes d'Antiochos IV et son invasion du territoire égyptien.

En ce qui concerne l'attitude d'Antiochos lors de cet épisode, nous pouvons l'étudier sous deux aspects bien distincts : les arguments qu'il avance pour défendre et justifier ses actes, et son action de séduction envers les ambassadeurs grecs. Au sujet de ses justifications, Polybe nous signale tout d'abord que le roi séleucide met principalement en avant le droit par la conquête, au sujet de la Coïlé-Syrie : « il insistait avec force sur les conquêtes d'Antigone, le premier détenteur du trône de Syrie, et il mettait en avant les concessions territoriales faites à Séleucos par les rois de Macédoine, après la mort d'Antigone ; il s'appuyait ensuite sur l'occupation de la Coïlé-Syrie par son père Antiochos, lors de la dernière guerre ¹⁴⁹² ». Ce dernier point est appuyé par le fait que, lors du traité de paix d'Apamée conclu entre les Romains et Antiochos III, les droits du royaume séleucide sur la Coïlé-Syrie ont été implicitement confirmés. L'autre argument développé par Antiochos IV concerne un supposé accord matrimonial entre les deux royaumes, conclu par Antiochos III et Ptolémée V, avec ce dernier recevant en dot la Coïlé-Syrie lors de son mariage avec Cléopatra, la fille du souverain séleucide, accord dont Antiochos IV réfute la véracité.

À côté de cela, nous pouvons voir l'importance que tiennent les cités grecques dans les

1489 Polybe, XXVIII, 18,1 : Ὅτι Εὐλαῖος ὁ εὐνοῦχος ἔπεισε Πτολεμαῖον ἀναλαμβάνοντα τὰ χρήματα, τὴν βασιλείαν προιέμενον τοῖς ἐχθροῖς, ὑποχωρεῖν εἰς Σαμοθράκη.

1490 Polybe, XXVIII, 20,1 : Ὅτι μετὰ τὸ παραλαβεῖν Ἀντίοχον τὰ κατὰ τὴν Αἴγυπτον (...).

Sur l'avancée d'Antiochos IV en Égypte, jusqu'à Alexandrie, voir O. Mörkholm, *Antiochos IV of Syria*, C&M, Diss. VIII, Copenhagen, 1966, p.75-77.

1491 Polybe, XXVIII, 21,5 : Τὴν μὲν γὰρ αἰτίαν τῶν συμβεβηκότων πάντες <ἀν>έφερον ἐπὶ τοὺς περὶ τὸν Εὐλαῖον, τὴν δὲ συγγένειαν καὶ τὴν ἡλικίαν τὴν τοῦ Πτολεμαίου προφερόμενοι παρητοῦντο τὴν ὀργὴν τοῦ βασιλέως.

Voir notamment O. Mörkholm, « Eulaios and Lenaios », *C&M*, 22, 1961, p.41-42.

1492 Polybe, XXVIII, 21,7-8 : ἰσχυροποιῶν μὲν τὰς ἐπικρατείας τὰς Ἀντιγόνου τοῦ πρώτου κατασχόντος τὴν ἐν Συρίᾳ βασιλείαν, προφερόμενος δὲ τὰ συγχορήματα τὰ γενόμενα Σελεύκῳ διὰ τῶν ἀπὸ Μακεδονίας βασιλέων μετὰ τὸν Ἀντιγόνου θάνατον· ἐξῆς δὲ τούτοις ἀπεριειδόμενος ἐπὶ τὴν τελευταίαν κατὰ πόλεμον Ἀντιόχου τοῦ πατρὸς ἔγκτησιν.

Au sujet d'Antiochos III, il s'agit de sa conquête de la Coïlé-Syrie lors de la cinquième guerre de Coïlé-Syrie, de 202 à 200 (Polybe, XVI, 18,2).

relations entre les monarchies hellénistiques, si nous nous intéressons aux efforts accomplis par Antiochos IV pour s'attirer les bonnes grâces des ambassadeurs grecs. Polybe indique, tout d'abord qu'Antiochos « accueillit ces hommes avec amabilité et, le premier jour, donna une réception grandiose en leur honneur¹⁴⁹³ ». L'historien grec précise, à la suite de l'entrevue des ambassadeurs grecs avec le roi séleucide, que ce dernier poursuit son entreprise de séduction, « traitant là aussi les gens avec amabilité et donnant à chacun des résidents grecs un statère d'or¹⁴⁹⁴ ». Pour terminer sur ce sujet, Polybe ajoute qu'Antiochos « prétendait avoir dépêché ces hommes auprès de Ptolémée et vouloir que les ambassadeurs de Grèce fussent au courant et témoins de tout¹⁴⁹⁵ ». S'il est évident qu'Antiochos IV n'était pas véritablement désireux de tout dévoiler aux ambassadeurs grecs, ce genre d'attitude est particulièrement révélateur de la volonté des souverains hellénistiques de garder une bonne réputation auprès des cités grecques pour obtenir leur appui, ou au moins leur neutralité, lors des conflits les opposants à un autre souverain, comme c'est évidemment le cas ici. De plus, nous avons montré que les relations de l'Égypte lagide avec les cités grecques, et notamment la Confédération achéenne, étaient meilleures que celles que pouvaient avoir le royaume séleucide. Les efforts d'Antiochos IV ont donc pour but évident de regagner les bonnes grâces des Grecs, ce qui montre l'importance de ceux-ci dans la régulation des conflits entre les monarchies hellénistiques et la volonté de ces dernières de se justifier sur le plan juridique, puisque c'est là l'essentiel des arguments d'Antiochos IV. Cette politique du roi séleucide se confirme dans le passage suivant du texte polybien puisque l'historien grec nous précise qu'Antiochos a envoyé une ambassade auprès des cités grecques : « Il avait réuni une somme de cent cinquante talents, cinquante à titre de couronne décernée aux Romains et le reste de l'argent en vue de faire des dons à quelques-unes des cités de Grèce¹⁴⁹⁶ ».

Si l'on observe attentivement le récit de Polybe sur ces événements, nous pouvons remarquer qu'il n'est pas favorable à Antiochos IV. En effet, après avoir donc relaté les arguments avancés par le souverain séleucide, il ajoute : « Quand, avec cette argumentation, il eut conclu les entretiens et réussi non seulement à se persuader lui-même, mais aussi à persuader les ambassadeurs venus à sa rencontre que sa cause était juste, alors il fit la traversée jusqu'à Naucratis¹⁴⁹⁷ ». La précision « se

1493 Polybe, XXVIII, 21,1 : Ἀποδεξάμενος δὲ τοὺς ἄνδρας φιλανθρώπως τὴν μὲν πρώτην ὑποδοχὴν αὐτῶν ἐποιήσατο μεγαλομερῆ.

1494 Polybe, XXVIII, 21,11 : Χρησάμενος δὲ καὶ τούτοις φιλανθρώπως καὶ δοὺς ἐκάστῳ τῶν Ἑλλήνων τῶν κατοικούντων χρυσοῦν (...).

1495 Polybe, XXVIII, 21,13 : Ἐξαπεσταλκέναι γὰρ ἐκείνους ἔφη πρὸς τὸν Πτολεμαῖον, βούλεσθαι δὲ πάντων συνίστορας εἶναι καὶ μάρτυρας τοὺς ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος πρεσβευτάς.

Sur les deux ambassadeurs d'Antiochos, à qui il est ici fait référence, Aristeidès et Thérís (XXVIII, 21,12), ils nous sont inconnus par ailleurs.

1496 Polybe, XXVIII, 22,3 : συνθεῖς ἑκατὸν καὶ πενήκοντα τάλαντα, πενήκοντα μὲν στέφανον Ῥωμαίοις, τὰ δὲ λοιπὰ τῶν χρημάτων εἰς δωρεάν τισιν τῶν κατὰ τὴν Ἑλλάδα πόλεων.

1497 Polybe, XXVIII, 21,10 : Πρὸς ταύτην τὴν ὑπόθεσιν διαλεχθεὶς καὶ πείσας οὐ μόνον αὐτόν, ἀλλὰ καὶ τοὺς ἀπηντηκότας ὡς δίκαια λέγει, τότε μὲν διέπλευσεν εἰς τὴν Ναύκρατιν.

persuader lui-même » est fortement péjorative et nous révèle que, pour Polybe, la cause défendue par Antiochos IV n'est pas juste, contrairement à ce qu'il veut faire croire aux ambassadeurs grecs. Néanmoins, il faut rester prudent face à l'objectivité de l'historien grec, puisque nous avons déjà souligné qu'il avait, tout comme son père Lycortas, des relations étroites avec l'Égypte lagide qui lui a notamment demandé de venir diriger la guerre contre les Séleucides, comme nous l'étudierons plus tard.

Hormis ces ambassades grecques envoyées par Ptolémée VI, Polybe nous rapporte qu'une ambassade rhodienne s'est également présentée devant Antiochos IV, dans le but de faire cesser les hostilités : « [Polybe dit] qu'au cours de ces mêmes journées, des ambassadeurs de Rhodes, sous la conduite de Praxion, débarquèrent à Alexandrie, avec mission de faire cesser les hostilités. Peu de temps après, ils arrivèrent au camp d'Antiochos¹⁴⁹⁸ ». C'est cette ambassade qui a été envoyée sur les conseils de Q. Marcius Philippus, comme nous l'avons vu précédemment¹⁴⁹⁹. Le récit de Polybe sur cette ambassade est cette fois plus concis que celui des ambassades de la Confédération achéenne, mais cela tient principalement à l'évolution de la situation politique en Égypte. D'après l'historien grec, l'ambassadeur rhodien, Praxion, a mis en avant « le dévouement de sa propre patrie envers l'un et l'autre royaumes, la parenté des rois eux-mêmes l'un avec l'autre et l'intérêt de la cessation des hostilités pour chacun des deux¹⁵⁰⁰ ». Nous retrouvons là le rôle de médiateur que Rhodes tient dans le bassin oriental de la Méditerranée depuis un certain temps, même si ce rôle touche ici à sa fin, avec le déclin de l'influence rhodienne au sein du monde hellénistique, notamment à cause de l'aggravation de la domination romaine¹⁵⁰¹.

Ce qui est principalement intéressant ici, c'est la réponse d'Antiochos qui est l'une des seules traces, au sein du texte polybien, sur le déroulement de la sixième guerre de Coilé-Syrie, avant l'épisode du cercle de C. Popilius Laenas¹⁵⁰². Selon Polybe, Antiochos IV aurait répondu que « le royaume d'Égypte appartenait à l'aîné des Ptolémées, avec lequel il avait cessé les hostilités depuis longtemps et pour lequel il avait de l'amitié ; maintenant que ses corégents demeurés à Alexandrie voulaient le faire revenir, ce n'était pas lui, Antiochos, qui les en empêcherait¹⁵⁰³ ». Il est assez

Au sujet de Naucratis, voir A. Möller, *NP*, 9, « Naucratis », col. 538-541. Sur l'importance de ce port pour les Ptolémées dans la première moitié du II^{ème} siècle av. J.-C., voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.204-205.

1498 Polybe, XXVIII, 23,1 : Ὅτι κατὰ τὰς αὐτὰς ἡμέρας κατέπλευσαν ἐκ Ῥόδου πρέσβεις εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἐπὶ τὰς διαλύσεις οἱ περὶ Πράξιωνα καὶ μετ' οὐ πολὺ παρήσαν εἰς τὴν παρεμβολὴν πρὸς Ἀντίοχον.

Cette phrase de Polybe indique clairement que les ambassadeurs rhodiens sont arrivés devant Antiochos IV alors que celui-ci ne se trouvait plus à Alexandrie, mais toujours en Égypte.

1499 Polybe, XXVIII, 17,4-15. Voir *supra* p.190-191.

1500 Polybe, XXVIII, 23,2 : Γενομένης δὲ τῆς ἐντεύξεως, πολλοὺς διειθθέντο λόγους, τὴν τε τῆς ἰδίας πατρίδος εὐνοίαν προφερόμενοι πρὸς ἀμφοτέρας τὰς βασιλείας καὶ τὴν αὐτῶν τῶν βασιλέων ἀναγκαιότητα πρὸς ἀλλήλους καὶ τὸ συμφέρον ἑκατέρωθεν ἐκ τῆς διαλύσεως.

1501 Voir *supra* p.117-124. Voir S. Ager, « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia*, 40, 1991, p.10-41.

1502 Voir *supra* p.192-202.

1503 Polybe, XXVIII, 23,4 : Τὴν μὲν γὰρ βασιλείαν εἶναι Πτολεμαίου τοῦ πρεσβύτου, πρὸς δὲ τοῦτον καὶ διαλελῦσθαι

évident, à travers cet extrait, que l'ambassade rhodienne s'est retrouvée devant une situation imprévue puisqu'elle était, à l'origine, envoyée pour négocier la cessation des hostilités entre les deux rois, Antiochos IV et Ptolémée VI, et qu'ici, le premier défendait alors le second, face aux prétentions de Ptolémée VIII et Cléopâtre II. Les propos d'Antiochos IV, adressés à l'ambassadeur rhodien, sont véridiques, mais la question qui se pose véritablement ici, ce sont les réelles motivations du souverain séleucide : conquérir l'Égypte, simplement l'affaiblir en comptant sur la division entre les Ptolémées, ou bien mettre définitivement l'Égypte sous la tutelle séleucide, grâce à son lien de parenté avec Ptolémée VI, son neveu¹⁵⁰⁴. Polybe ne traite pas cette question, du moins dans les fragments qui nous sont parvenus, mais il semble toutefois évident qu'Antiochos IV n'avait pas de réelle volonté de conquête de l'Égypte, souhaitant seulement obtenir Chypre ainsi que la région de Péluse¹⁵⁰⁵.

Les derniers éléments de médiation de la part des confédérations de cités grecques et des Rhodiens lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie concernent uniquement la Confédération achéenne et les Ptolémées¹⁵⁰⁶, qui ont envoyé une ambassade auprès des Achéens pour réclamer une aide militaire de leur part : « Ayant besoin de secours de toutes sortes, ils dépêchèrent Euménès et Dionysodoros comme ambassadeurs auprès des Achéens, pour leur demander mille fantassins et deux cents cavaliers, avec Lycortas comme chef de l'ensemble de cette force auxiliaire et Polybe comme chef des cavaliers¹⁵⁰⁷ ». L'historien grec nous rapporte dans le détail le débat qui a eu lieu au sein de la Confédération achéenne, pour décider s'il fallait répondre favorablement ou non à la demande des souverains lagides¹⁵⁰⁸. D'après lui, nous retrouvons le parti pro-romain, avec Callicratès, Hyperbatos et Diophanès, qui estimait que les Achéens ne devaient pas répondre à la demande des Ptolémées, tandis que le parti de Lycortas, d'Archon et de Polybe était de l'avis contraire¹⁵⁰⁹. Si le débat, au vu du récit que nous en fait Polybe, pourrait être divisé en trois temps,

πάλαι καὶ φίλους ὑπάρχειν, καὶ νῦν βουλομένων τῶν ἐν τῇ πόλει κατάγειν τοῦτον μὴ κωλύειν Ἄντιοχον.

Voir Tite-Live, XLV, 11,2-7. Voir notamment sur cette question J.W. Swain, « Antiochus Épiphanes and Egypt », *CPh*, 39, 1944, p.84 et J. Briscoe, *JRS*, 54, 1964, p.71.

1504 Sur cette question, nous pouvons renvoyer à J.W. Swain, *CPh*, 39, 1944, p.73-94, A. Aymard, « Tutelle et usurpation dans les monarchies hellénistiques. A propos d'un épisode de la sixième guerre de Syrie », *Aegyptus*, 32, 1952, p.85, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.316-320 et E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.655-660 et 685-690.

1505 C'est ce qu'indique Tite-Live, XLV, 11,11 ; Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.321-324 et A. Passerini, « Roma e l'Egitto durante la terza guerra macedonica », *Athenaeum*, 13, 1935, p.317-342, estiment qu'il est préférable de s'en tenir à la version de l'historien romain, qui est habituellement plutôt hostile envers le souverain séleucide.

1506 Antiochos IV intervient encore, mais lors de l'entrevue avec le légat romain C. Popilius Laenas. Polybe, XXIX, 27. Voir *supra* p.192-202.

1507 Polybe, XXIX, 22,5 : Καὶ δεόμενοι παντοδαπῆς ἐπικουρίας ἐξαπέστειλαν πρεσβευτὰς Εὐμένην καὶ Διονυσόδωρον πρὸς τοὺς Ἀχαιοὺς, αἰτοῦντες πεζοὺς μὲν χιλίους ἰππεῖς δὲ διακοσίους, ἡγεμόνα δὲ τῆς ὄλης συμμαχίας Λυκόρταν, τῶν δ' ἰππέων Πολύβιον.

Ces ambassadeurs égyptiens, Euménès et Dionysodoros, ne nous sont pas connus par ailleurs.

1508 Polybe, XXIX, 22-24.

1509 Polybe, XXIX, 22,2-3.

avec la première assemblée, ajournée par Callicratès¹⁵¹⁰, puis la réunion d'une assemblée extraordinaire¹⁵¹¹, avec l'intervention de Polybe¹⁵¹², et enfin le jour où les textes de décret ont été proposés, par Lycortas et Callicratès, avec les réactions que cela a suscitées, et la décision qui a été prise par la Confédération¹⁵¹³, nous allons développer notre approche en deux points : les arguments avancés par le parti pro-romain, puis ceux du parti de Lycortas et Polybe, pour voir ce que cela nous apprend sur la politique de la Confédération achéenne, durant la troisième guerre de Macédoine, vis-à-vis des événements en Égypte.

Avant cela, toutefois, nous pouvons rapidement nous intéresser à la politique de l'Égypte lagide. Nous avons vu précédemment les relations qu'entretenaient les Achéens et les Lagides¹⁵¹⁴, il est donc parfaitement logique de voir les Ptolémées adresser une demande d'aide à la Confédération. Cette demande fait suite aux difficultés militaires rencontrées par l'Égypte face à l'offensive d'Antiochos IV qui allait reprendre au début de l'année 168, ainsi qu'au refus des Romains de prendre parti, entre les Séleucides ou les Lagides¹⁵¹⁵. En revanche, la nature même de la demande envoyée par les Ptolémées est relativement étrange. Il est compréhensible de les voir réclamer ainsi une aide militaire, mais les forces requises sont trop peu nombreuses pour pouvoir réellement aider l'armée égyptienne à triompher de l'armée d'Antiochos IV, puisque Polybe nous précise qu'il était demandé mille fantassins et deux cents cavaliers aux Achéens, ainsi que le recrutement de mille mercenaires par Théodoridas de Sicyone¹⁵¹⁶. L'explication la plus probable serait que, contrairement à ce qu'affirme Polybe¹⁵¹⁷, les moyens militaires des Achéens n'étaient pas si importants, ce dont devaient avoir conscience les Ptolémées, qui ont donc préféré réclamer une aide restreinte, mais possible, plutôt que de se voir opposer un net refus.

Nous pouvons maintenant nous intéresser de près au débat que nous décrit Polybe en détail, tout en tenant compte, bien entendu, de son possible manque d'objectivité, puisqu'il y a lui-même participé, pour soutenir la demande envoyée par les Lagides. D'après l'historien grec, les Achéens se trouvaient être majoritairement disposés à soutenir l'Égypte contre Antiochos IV : « La majorité des Achéens étaient disposés à engager non pas une partie, mais, s'il le fallait, la totalité de leurs troupes

1510 Polybe, XXIX, 23,5.

1511 Au sujet de la nature exacte de ces deux assemblées de la Confédération, voir l'analyse de F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.398-400.

1512 Polybe, XXIX, 23,6-8.

1513 Polybe, XXIX, 23,10-11.

1514 Voir *supra* p.286-293. Polybe le confirme d'ailleurs lors de son récit du débat au sein de la Confédération : « sous le règne des Ptolémées, en revanche, il y avait eu de si nombreux et puissants liens d'amitié avec les Achéens, dans les temps antérieurs, qu'aucun d'entre eux n'en aurait sollicité davantage » (XXIX, 23,14).

1515 Voir *supra* p.185-192.

1516 Polybe, XXIX, 22,6 : Πρὸς δὲ Θεοδωρίδαν τὸν Σικυόνιον διεπέμψαντο, παρακαλοῦντες αὐτὸν συστήσασθαι ξενολόγιον χιλίων ἀνδρῶν.

1517 Polybe, XXIX, 23,8.

aux côtés des deux rois, qui détenaient l'un et l'autre le diadème et le pouvoir¹⁵¹⁸ ». Il est évident qu'il s'agit ici d'une exagération de la part de l'historien grec, il serait totalement incongru de voir les Achéens choisir d'envoyer la totalité de leurs forces militaires jusqu'en Égypte, alors qu'un conflit est en cours en Macédoine, aux portes de chez eux donc. De plus, la suite de son récit nous révèle très clairement, comme nous allons le voir, que les Achéens ne devaient pas être si majoritairement favorables à apporter une aide militaire aux Ptolémées.

D'après Polybe, Callicratès est intervenu, pour signaler à l'assemblée qu'il ne fallait pas apporter de l'aide aux Égyptiens, alors que les Romains pouvaient avoir besoin de l'armée achéenne pour leurs opérations militaires en cours en Macédoine¹⁵¹⁹. L'argument de Callicratès est ici assez faible, ce que Lycortas et Polybe n'ont pas manqué de souligner : « Ils mirent en avant, entre autres choses, ceci, à savoir que, l'année précédente, quand les Achéens avaient résolu par un vote de faire campagne avec toute leur armée aux côtés des Romains et avaient envoyé Polybe comme ambassadeur pour annoncer cela, Quintus avait agréé ce gage de bonne volonté, tout en déclarant ne pas avoir besoin de leur aide, étant donné qu'il contrôlait déjà l'accès à la Macédoine. De là, ils démontrèrent que les besoins des Romains n'étaient qu'un prétexte destiné à empêcher les Achéens d'aider les deux rois¹⁵²⁰ ». Cette réponse de la part de Lycortas et Polybe est tout à fait cohérente avec ce que nous savons des événements précédents, et notamment de l'ambassade de Polybe auprès de Q. Marcius Philippus¹⁵²¹. Néanmoins, selon le récit de l'historien grec, ce sont ces arguments qui ont amené la grande majorité des Achéens à vouloir aider l'Égypte, malgré la crainte qu'ils avaient pu avoir, à cause des propos de Callicratès, d'une réaction négative de la part de Rome. Polybe nous rapporte toutefois que « Callicratès réussit à faire ajourner la délibération, en ébranlant fortement les magistrats auxquels il remontra que, d'après les lois, il n'était pas permis de délibérer sur une aide à un État dans une assemblée ordinaire¹⁵²² ». Nous retrouvons ici, d'une part, l'importance des considérations juridiques et du respect des lois, au sein de la Confédération achéenne et, d'autre part, selon nous, cet événement révèle que les Achéens n'étaient pas si majoritaires à vouloir aider l'Égypte, contrairement à l'affirmation de Polybe. Dans la suite de son récit, l'historien grec nous décrit en détails les débats qui ont eu lieu cette fois lors de l'assemblée extraordinaire, réunie à

1518 Polybe, XXIX, 22,9 : τὸ μὲν πλῆθος τῶν Ἀχαιῶν ἔτοιμον ἦν οὐ μέρει τινί, πανδημει δὲ συγκινδυνεύειν, εἰ δέοι, τοῖς βασιλεῦσιν· ἀμφοτέροι γὰρ εἶχον τὸ τε διάδημα καὶ τὴν ἐξουσίαν.

1519 Polybe, XXIX, 22,10.

1520 Polybe, XXIX, 23,2-3 : ἄλλα τε καὶ πλείω προφερόμενοι καὶ διότι, τῷ πρότερον ἔτει ψηφισαμένων τῶν Ἀχαιῶν πανδημει συστρατεύειν τοῖς Ῥωμαίοις καὶ πεμψάντων πρεσβυτην τὸν Πολύβιον, ὁ Κόιντος ἀποδεξάμενος τὴν προθυμίαν ἀπέπατο μὴ χρεῖαν ἔχειν τῆς βοηθείας, ἐπεὶ κεκράτηκε τῆς εἰς Μακεδονίαν εἰσβολῆς. Ἐξ ὧν ἀπεδείκνυσαν σκῆψιν οὖσαν τὴν Ῥωμαίων χρεῖαν πρὸς τὸ διακωλύσαι βοηθεῖν.

1521 Voir XXVIII, 12-13 et *supra* p.258-263.

1522 Polybe, XXIX, 23,5 : Τῶν δὲ πολλῶν ἐπιφερομένων πάλιν βοηθεῖν, τότε μὲν οἱ περὶ τὸν Καλλικράτην ἐξέβαλον τὸ διαβούλιον, διασεΐσαντες τοὺς ἄρχοντας, ὡς οὐκ οὔσης ἐξουσίας κατὰ τοὺς νόμους ἐν ἀγορᾷ βουλευέσθαι περὶ βοηθείας.

Sicyone¹⁵²³. Il ne cite cependant aucun des arguments avancés par le parti de Callicratès, et développe tout d'abord les siens, qu'il a présentés en personne devant l'assemblée¹⁵²⁴, avant d'expliquer pourquoi la proposition de Lycortas était préférable à celle de Callicratès, en ce qui concerne les relations des Achéens avec les deux monarchies concernées¹⁵²⁵.

L'argumentaire de Polybe tient en deux points : en premier lieu, il reprend ce qui avait déjà été évoqué lors de l'assemblée précédente, à savoir que les Romains n'avaient pas besoin de l'aide militaire des Achéens pour leurs opérations militaires en Macédoine. Il s'appuie notamment sur son ambassade auprès de Q. Marcius Philippus¹⁵²⁶, ce qui lui confère indéniablement un avantage certain sur ses opposants lors de ce débat puisqu'ils ne peuvent le contredire sur ce point. Polybe ne se prive d'ailleurs pas d'insister sur ce point, même s'il atténue légèrement ses propos par l'emploi du verbe *δοκεῖν* : « il semblait ne pas tenir ces propos à la légère étant donné qu'il avait passé l'été précédent en Macédoine, auprès de Philippus¹⁵²⁷ », mais cela ressemble davantage à une tentative de ne pas se montrer trop partial dans son récit, laissant pourtant transparaître que, selon lui, ses propos au sujet des Romains étaient effectivement indiscutables, grâce à la position privilégiée qu'il avait eue, en tant qu'ambassadeur auprès du consul romain Q. Marcius Philippus. L'autre argument avancé par Polybe est que l'aide réclamée par les Lagides était vraiment minime comparée au potentiel militaire de la Confédération achéenne. Il indique en effet que les Achéens « réussissaient à lever trente ou quarante mille hommes en état de combattre¹⁵²⁸ ». Nous n'allons pas nous attarder sur les arguments du parti de Callicratès, que Polybe ne mentionne pas ici, en supposant qu'ils devaient être les mêmes que ceux avancés précédemment, lors de la première assemblée de la Confédération¹⁵²⁹. Pour conclure sur cette question des propositions de Lycortas et Callicrates, Polybe nous signale que les Achéens ont finalement décidé de s'en tenir, selon lui, à leur idée initiale et d'apporter leur aide à l'Égypte lagide : « Quand chacun eut présenté son projet de résolution, il y eut derechef une polémique très vive, mais, à la vérité, ce fut Lycortas qui l'emporta, et de beaucoup¹⁵³⁰ ». D'après l'historien grec, ce qui explique cela, ce sont les relations plus proches, plus amicales, existant entre la Confédération achéenne avec les Lagides plutôt qu'avec les Séleucides : « autant il était difficile de dénombrer les bienfaits des rois d'Alexandrie, autant il était

1523 Polybe, XXIX, 23,6.

1524 Polybe, XXIX, 23,7-8.

1525 Polybe, XXIX, 23,12-16.

1526 Polybe, XXVIII, 13 et notre analyse *supra* p.258-263.

1527 Polybe, XXIX, 23,7 : *δοκούντος οὐκ εἰκῆ ταῦτα λέγειν διὰ τὸ γεγονέναι τὴν παρελθοῦσαν θερείαν ἐν τῇ Μακεδονίᾳ παρὰ τῷ Φιλίππῳ.*

1528 Polybe, XXIX, 23,8 : *καλῶς γὰρ ποιοῦντας αὐτοὺς καὶ τρεῖς ἄγειν καὶ τέτταρας μυριάδας ἀνδρῶν μαχίμων.*

Sur ce nombre de 30 à 40 000 hommes, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.400-401 l'estime largement exagéré par Polybe. Voir aussi M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, 2 vol., Paris, 1949-1950, p.139.

1529 Voir *supra* p.323.

1530 Polybe, XXIX, 23,11 : *Πάλιν δὲ τῶν διαβουλίων προτεθέντων ἀγὼν ἐγένετο νεανικός· πολὺ γε μὴν ὑπερεῖχον οἱ περὶ τὸν Λυκόρταν.*

tout simplement impossible de trouver une amabilité, d'une quelconque portée réelle, faites aux Achéens par le royaume des Antiochos¹⁵³¹ ». Si les relations entre les Achéens et les Lagides étaient effectivement plus amicales que celles entre Achéens et Séleucides, comme nous l'avons vu précédemment à travers le récit de Polybe sur les relations diplomatiques de la Confédération achéenne avec les différentes monarchies du bassin oriental de la Méditerranée¹⁵³², sa conclusion est toutefois à nuancer.

En effet, trois arguments nous permettent de noter que les relations entre Achéens et Lagides n'ont pas influencé la décision de la majorité achéenne comme voudrait le faire croire Polybe. Tout d'abord, le vif débat, que signale l'historien grec lui-même, révèle clairement l'existence d'une forte opposition à la proposition de Lycortas de répondre à l'appel de l'Égypte, opposition menée par Callicratès et Andronidas : « [Polybe dit] qu'Andronidas et Callicratès parlèrent encore un moment en faveur de la réconciliation, mais, comme personne ne prêtait attention à eux, ils profitèrent d'une intervention quasiment divine¹⁵³³ ». Selon nous, Polybe manque ici d'objectivité et les Achéens étaient plus divisés qu'il ne veut nous le faire croire. Dans un deuxième temps, il faut noter que la Confédération a, après les multiples péripéties que nous venons d'analyser, décidé de suivre le conseil de Q. Marcius Philippus, et de ne pas apporter d'aide militaire aux Lagides, se contentant donc d'envoyer une ambassade pour mettre fin au conflit entre les deux monarchies orientales. Le récit de Polybe nous montre d'ailleurs que, après la lettre de Q. Marcius Philippus¹⁵³⁴, les discussions n'ont visiblement pas été animées pour savoir s'il fallait accéder à la demande du consul romain : « Néanmoins Polybe, qui ne voulait pas s'opposer à la lettre, parce qu'elle était de Marcius, se retira des discussions. Et c'est ainsi que les deux rois échouèrent dans leur appel à l'aide¹⁵³⁵ ». Si l'assemblée de la Confédération a si vite changé d'avis, suite à la lettre de Q. Marcius Philippus, nous y voyons là bien sûr l'influence romaine et la volonté des Achéens de ne pas contrarier le Sénat romain, surtout durant la troisième guerre de Macédoine, il y a aussi sûrement le fait que les Achéens se trouvaient déjà être partagés sur la question de l'aide militaire à envoyer aux Ptolémées, et que la lettre du consul romain les a fait basculer vers l'opinion du parti de Callicratès. Enfin, le

1531 Polybe, XXIX, 23,16 : καθ' ὅσον γὰρ οὐκ ἐξαριθμήσασθαι ῥάδιον ἦν τὰς τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ βασιλείων εὐεργεσίας, κατὰ τοσοῦτον ἀπλῶς οὐδὲν ἦν εὐρεῖν φιλόανθρωπον ἐκ τῆς Ἀντιόχου βασιλείας ἀπηντημένον εἰς πραγμάτων λόγον τοῖς Ἀχαιοῖς.

1532 Voir *supra* p.306-316.

1533 Polybe, XXIX, 24,1 : Ὅτι ἕως μὲν τινος οἱ περὶ τὸν Ἀνδρωνίδα καὶ Καλλικράτην ἐχρῶντο τοῖς ὑπὲρ τῆς διαλύσεως λόγοις, οὐδενὸς δὲ προσέχοντος αὐτοῖς ἐπεισήγαγον μηχανήν.

Andronidas est un homme politique achéen pro-romain, du parti de Callicratès. Il nous est inconnu par ailleurs, hormis grâce à deux extraits de Polybe, sur son impopularité (XXX, 29,2-7), et son ambassade auprès de Q. Caecilius Metellus en 146 (XXXVIII, 17,1).

1534 Polybe, XXIX, 24,1-2. Il est possible que Callicratès ait été au courant de l'envoi de cette lettre, et de son contenu, par le consul romain, ce qui pourrait expliquer qu'il ait cherché, et réussi, à retarder la prise de décision de la Confédération achéenne, pour laisser le temps à l'envoyé de Q. Marcius Philippus d'apporter la lettre de ce dernier.

1535 Polybe, XXIX, 24,5 : Ἄλλ' οἱ περὶ τὸν Πολύβιον οὐ βουλόμενοι διὰ τὸν Μάρκιον πρὸς τὴν ἐπιστολὴν ἀντιλέγειν ἀνεχώρησαν ἐκ τῶν πραγμάτων. Καὶ τὰ μὲν κατὰ τὴν βοήθειαν οὕτω διέπεσε τοῖς βασιλεῦσι.

dernier point que nous pouvons relever concerne directement Polybe et son père Lycortas. L'historien grec nous indique en effet que, voyant finalement leur demande refusée, les ambassadeurs égyptiens ont opté pour leur solution de secours, demander l'envoi de chefs militaires achéens, en l'occurrence Lycortas et Polybe : « Les ambassadeurs des deux Ptolémées, déçus de ne pas obtenir la force auxiliaire escomptée, remirent aux magistrats une lettre qu'ils tenaient prête et dans laquelle les deux rois demandaient aux Achéens de leur envoyer Lycortas et Polybe pour diriger la guerre en cours¹⁵³⁶ ». Or, Lycortas et Polybe ont décliné la proposition égyptienne, estimant sans doute qu'il n'était pas dans leur intérêt personnel de se rendre en Égypte, pour aider les Ptolémées à résister aux armées séleucides, alors que Rome conseillait aux Achéens de chercher à faire cesser le conflit en cours. Cela prouve bien que, même au sein du parti de Polybe, il n'y avait pas une très grande conviction à vouloir aider les Égyptiens, ce qui conforte donc notre hypothèse d'une Confédération achéenne divisée, et, si la majorité souhaitait effectivement répondre, au départ, favorablement à la demande des ambassadeurs égyptiens, cette majorité n'était pas si grande que le laisse entendre Polybe, et elle n'était pas non plus très convaincue.

Le récit de Polybe, sur les années 188 à 168, bien que fragmentaire, est précieux pour nous permettre de connaître les relations diplomatiques de la Confédération achéenne avec les monarchies lagide et séleucide, grâce aux liens de l'historien grec avec la maison royale lagide. Il est en revanche plus difficile d'aborder les relations de ces deux monarchies avec les autres cités et confédérations de cités grecques puisque c'est un sujet que Polybe n'évoque aucunement, sinon lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie. Ces contacts diplomatiques restent, quoi qu'il en soit, très peu nombreux, notamment en ce qui concerne les Séleucides, préoccupés par des problèmes plus importants que gagner un peu d'influence en Grèce continentale. Le seul dont nous disposons est le renouvellement de l'amitié entre les Séleucides et les Achéens et le cadeau refusé de dix vaisseaux longs fait par Séleucos IV¹⁵³⁷. Les Achéens ont des relations bien plus amicales avec l'Égypte lagide, ce que Polybe ne manque pas de souligner et ce que prouvent très bien les présents qui ont été acceptés par les Achéens, alors qu'ils avaient refusé ceux faits par les autres souverains. Mais il n'en reste pas moins que la Confédération n'a pas aidé l'Égypte lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, malgré les efforts de Polybe, à cause de l'influence de Rome, sinon en se plaçant comme médiatrice, tout comme Rhodes et les autres cités grecques. Cette analyse des contacts diplomatiques de la Confédération achéenne avec les Lagides et les Séleucides, d'après le récit de Polybe, est

1536 Polybe, XXIX, 24,7 : Οἱ δὲ παρὰ τοῦ Πτολεμαίου πρεσβευταὶ διαψευσθέντες τῆς συμμαχίας ἀνέδωκαν τοῖς ἄρχουσιν, ἐτοίμας ἔχοντες, ἐπιστολὰς παρὰ τῶν βασιλέων, δι' ὧν ἤξιον τοὺς Ἀχαιοὺς ἐκπέμπειν Λυκόρταν καὶ Πολύβιον ἐπὶ τὸν ἐνεστῶτα πόλεμον.

1537 Polybe, XXII, 10,13.

particulièrement révélatrice des relations entretenue par les Achéens avec les monarchies du bassin oriental de la Méditerranée dans la première moitié du II^{ème} siècle av. J.-C. Nous pouvons qualifier ces relations de timides, même avec l'Égypte lagide qui est pourtant plus proche des Achéens comme le montrent le récit de Polybe et notre analyse¹⁵³⁸. Et si ces relations sont timides, et aussi peu nombreuses, c'est principalement dû à la croissance de l'influence romaine, qui amène toutes les entités politiques du bassin méditerranéen à en tenir compte. Les Séleucides ne peuvent s'étendre vers l'ouest, depuis la conclusion du traité de paix d'Apamée, l'Égypte a perdu une grande part de son influence, malgré l'aide qu'elle a apportée aux Romains pendant la guerre contre Antiochos III, et les Achéens, tout comme les Grecs en général, sont obligés de tenir compte de la présence romaine, de la guerre en cours entre Rome et la Macédoine, et de la nécessité pour eux de ne pas mécontenter le Sénat romain, pour éviter de se retrouver en position délicate en cas d'éventuelle victoire définitive des Romains sur la Macédoine de Persée.

Polybe, dans ses *Histoires*, souhaite faire une histoire universelle¹⁵³⁹ pour décrire comment, en l'espace de cinquante-trois années, Rome est devenue maîtresse du bassin méditerranéen¹⁵⁴⁰, ce que personne n'avait réussi à réaliser auparavant. Cela l'amène donc, évidemment, à s'intéresser aux événements du monde hellénistique, qu'il a pu observer de près puisque la période que nous étudions coïncide avec ses débuts dans la vie politique de la Confédération achéenne. Les livres XXII à XXIX des *Histoires*, bien qu'incomplets, nous offrent un large panorama de la situation politique en Méditerranée orientale et des relations diplomatiques entre les cités et confédérations de cités grecques, essentiellement la Confédération achéenne, et les monarchies du pourtour méditerranéen, entre 188 et 168, ainsi que, et c'est un axe particulièrement développé par Polybe, de la politique extérieure menée par les Achéens au cours de cette période. Les passages concernant les conflits entre les Achéens et, successivement, Lacédémone et Messène, sont nombreux et très détaillés par l'historien grec, qui nous rapporte en détails les débats qui ont eu lieu au sein de la Confédération achéenne, débats auxquels il a pu assister, même s'il faut parfois se méfier de son manque d'objectivité dans ses analyses politiques et ses descriptions de l'opinion publique en Achaïe, comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises.

Le récit de Polybe sur le conflit entre Achéens et Lacédémoniens, puis Messéniens, nous montre très clairement que la Confédération achéenne, sous l'impulsion de Philopoïmen, puis de

1538 Voir *supra* p.309-316.

1539 Sur Polybe et l'histoire universelle, voir notamment P. Pédech, *La méthode historique*, p.496-514 et É. Foulon, « Polybe et l'histoire universelle », dans F. Chamoux (dir.), *Histoire et historiographie dans l'Antiquité : actes du 11^{ème} colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer, 13-14/10/2000*, Paris, De Boccard, 2001.

1540 Polybe, I, 1,5 et III, 1,4.

Lycortas, d'Archon et de Polybe, a essayé, dans les années suivant Apamée, de mener une politique indépendante de l'influence romaine, tout comme elle essayait déjà de le faire avant l'arrivée des Romains en Orient. Cette politique peut se retrouver dans deux axes importants, qui se rejoignent : accroître l'importance de la Confédération dans le Péloponnèse, par l'intégration de Lacédémone et Messène ; résister aux ingérences romaines, chaque fois que cela était possible, en se réfugiant principalement derrière des arguments légalistes, en mettant en avant le respect des lois de la Confédération. Si ces deux axes se rejoignent, c'est parce que la plus grande partie de ce conflit entre Achéens et Lacédémoniens s'est déroulé sur le plan diplomatique, par des ambassades envoyées auprès du Sénat romain afin de demander son arbitrage, ou son approbation, concernant les mesures prises par la Confédération. Nous trouvons donc là une forme de contradiction, que Polybe n'a pas relevée, avec la volonté affichée par les Achéens et Philopoïmen de mener une politique extérieure indépendante de Rome et leurs efforts pour recevoir l'approbation du Sénat romain, et même parfois son aide¹⁵⁴¹, concernant leurs actions envers Lacédémone puis Messène. Ils se plaçaient donc de fait dans une position d'infériorité, autant politique que militaire, face aux Romains. Cette perspective nous permet de douter de la réussite réelle de la politique préconisée par Philopoïmen et son parti ; l'indépendance de la Confédération achéenne, en 188, et plus encore au début de la troisième guerre de Macédoine, n'est en fait qu'une illusion, entretenue seulement par la volonté de Rome de ne pas intervenir directement dans les affaires du Péloponnèse, pour éviter d'avoir à mener une quelconque opération militaire tant que cela restait possible¹⁵⁴². La comparaison que fait Polybe entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos¹⁵⁴³ montre bien que l'historien grec n'a pas vu cet aspect de la situation de la Confédération qui, pour lui, est toujours maîtresse de son destin et a pu choisir entre les deux politiques différentes qu'il décrit. Son récit est de plus, comme nous l'avons montré, relativement peu objectif, ce qui est compréhensible puisqu'il rejoignait Philopoïmen dans la politique à suivre pour les Achéens. Sa volonté de rendre Callicratès responsable du début de la chute de la Confédération achéenne¹⁵⁴⁴ l'amène à montrer que la politique d'Aristainos, avec laquelle il n'est pourtant pas d'accord, peut être acceptable à partir du moment où l'intérêt de tous les Grecs est pris en compte¹⁵⁴⁵, afin d'y opposer Callicratès qui ne pense, selon Polybe, qu'à son intérêt personnel. C'est sans doute dans ce récit de l'ambassade de Callicratès à Rome que nous trouvons l'extrait des livres XXII à XXIX où Polybe démontre le plus

1541 Nous faisons ici référence à la demande d'aide contre Messène, adressée par les Achéens au Sénat romain à l'hiver 183/182. Polybe, XXIII, 9,12.

1542 Voir *supra* notre analyse sur la politique romaine en Grèce lors de cette période, d'après le récit de Polybe, p.72-82.

1543 Polybe, XXIV, 11-13. Voir *supra* p.227-233.

1544 Polybe, XXIV, 10,10.

1545 Polybe, XXIV, 13,8-9.

qu'il peut, dans certaines occasions, faire preuve d'un manque d'objectivité flagrant, ce que nous étudierons en détail plus tard¹⁵⁴⁶. Malgré cela, nous pouvons comprendre de son récit que les Achéens étaient particulièrement divisés entre les partisans de l'alliance romaine et les indépendantistes, ce qui explique les nombreux débats, parfois très animés, que nous rapporte l'historien grec au sujet des mesures prises par les Achéens envers Lacédémone, des réponses à adresser à Rome, ou bien également des décisions à prendre vis-à-vis des monarchies hellénistiques.

Cette division explique sans doute également la neutralité choisie par la Confédération achéenne lors de la troisième guerre de Macédoine, même si Polybe la présente comme une thèse soutenue par son père Lycortas et son parti. De notre point de vue, nous pouvons en effet considérer que la neutralité était sans doute la meilleure option pour les Achéens, tant que la situation militaire restait équilibrée entre Rome et la Macédoine de Persée, puisqu'il aurait été risqué de s'engager dans un camp qui aurait pu être le perdant. Néanmoins, si les Achéens, et les Grecs dans leur ensemble, comme Polybe et Lycortas, avaient perçu la progressive aggravation de la domination romaine et le fait que les Romains ne considéraient plus la neutralité comme une option acceptable, ils auraient compris qu'il était tout autant risqué pour eux de rester neutres que de s'engager aux côtés d'un des deux camps en présence. Le récit de Polybe nous laisse toutefois penser, à plusieurs reprises, que les Achéens avaient pourtant perçu cette réalité. Tout d'abord lors du parallèle entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos, l'historien grec nous précise qu'« il (Philopoïmen) savait clairement, disait-il, que le jour viendrait pour les Grecs où ils devraient nécessairement exécuter tous les ordres qui leur seraient donnés¹⁵⁴⁷ », puis lorsqu'il décrit l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas en Achaïe en 170, il indique qu'« ils (les ambassadeurs romains) montrèrent à tous qu'ils étaient non moins mécontents de ceux qui se retiraient de l'administration des affaires que de ceux qui s'opposaient manifestement à Rome¹⁵⁴⁸ ». Enfin, après ce passage, lors de son récit sur le débat ayant eu lieu au sein de son parti, il nous rapporte que son père Lycortas « pensait que collaborer était désavantageux pour tous les Grecs, car il prévoyait quelle grande puissance aurait à l'avenir le camp qui l'emporterait¹⁵⁴⁹ ». Il est possible que ces commentaires et analyses de Polybe aient été faits *a posteriori*, lors de la rédaction de son œuvre, mais d'après nous, sa description de l'opinion publique achéenne et de l'analyse de la situation politique faite par les membres de son parti est sans doute fidèle. Nous pouvons donc considérer, grâce aux informations données par le texte polybien,

1546 Voir *infra* p.428-432.

1547 Polybe, XXIV, 13,6 : Ὅτι μὲν γὰρ ἤξει ποτὲ τοῖς Ἑλλησιν ὁ καιρὸς οὗτος, ἐν ᾧ δεήσει ποιεῖν κατ' ἀνάγκην πᾶν τὸ παραγγελλόμενον, σαφῶς ἔφη γινώσκειν.

1548 Polybe, XXVIII, 3,5 : Καὶ δῆλοι πᾶσιν ἦσαν δυσαραεστούμενοι τοῖς ἀναχωροῦσιν οὐχ ἤττον ἢ τοῖς ἐκφανῶς ἀντιπράττουσιν.

1549 Polybe, XXVIII, 6,4 : Τὸ μὲν γὰρ συνεργεῖν ἀλυσιτελὲς ἐνόμιζε πᾶσιν εἶναι τοῖς Ἑλλησιν, προορώμενος τὸ μέγεθος τῆς ἐσομένης ἐξουσίας περὶ τοὺς κρατήσαντας.

que les Achéens, et les Grecs en général, étaient conscients de la croissance des exigences romaines, conscients également que ces exigences s'étaient grandement accrues lors de la troisième guerre de Macédoine, mais qu'ils n'ont pour autant pas compris qu'il était donc de leur intérêt de se ranger véritablement du côté de Rome et de ne pas essayer de garder une position de neutralité qui n'était désormais plus tolérée par celle-ci.

Les relations diplomatiques de la Confédération achéenne avec les monarchies comme la Macédoine, Pergame, les Séleucides, ou encore l'Égypte lagide, quant à elles, sont une autre façon pour les Achéens de se donner l'illusion de mener une politique extérieure indépendante. Si nous parlons ici une nouvelle fois d'illusion, c'est que, comme nous l'avons clairement montré, les relations diplomatiques dont nous parlons ici sont très restreintes et ne concernent que des sujets mineurs, comme l'attribution, ou le retrait, des honneurs à Eumène II de Pergame. Même lorsqu'il y a renouvellement d'une alliance, ou d'une amitié, comme c'est le cas en 185, il n'y a pas d'application concrète de cette alliance, puisque les Achéens ne sont, par exemple, pas venus en aide aux Ptolémées lorsque ceux-ci ont fait appel à eux, malgré les liens étroits qui unissaient la Confédération achéenne et l'Égypte. Les Achéens, de plus, lors de leurs relations diplomatiques avec les souverains de la Méditerranée orientale, n'oublient pas de tenir compte de la présence romaine, pour éviter de mécontenter les Romains en nouant, par exemple, des liens trop étroits avec une monarchie rivale de Rome. Le cas particulier de ces relations reste toutefois Persée, avec son action diplomatique auprès des cités et confédérations de cités grecques lors des premières années de son règne, action qui, comme nous l'avons vu, a été couronnée d'une certaine réussite, ce que Polybe, malgré son hostilité générale envers Persée, ne peut nier¹⁵⁵⁰. En revanche, Pergame, les Lagides¹⁵⁵¹ et les Séleucides, ont eu des relations diplomatiques avec les Achéens relativement distantes, tandis que pour Philippe V, les relations étaient, après Apamée, exclusivement conflictuelles avec les cités et confédérations de cités grecques.

Ce bilan, à travers le récit de Polybe, nous permet de constater que, après la victoire de Rome sur Antiochos III, malgré l'absence de présence militaire romaine en Orient et la volonté des sénateurs romains de ne pas intervenir directement dans les affaires politiques du monde hellénistique, il est incontestable que l'influence romaine se fait ressentir dans chaque action diplomatique des confédérations de cités grecques et des monarchies du bassin oriental de la Méditerranée. En effet, les différentes monarchies hellénistiques doivent tenir compte de la présence romaine et des volontés du Sénat, comme nous le montre le récit de Polybe, même si l'historien grec n'a pas analysé cet aspect de la situation. Les Séleucides et les Lagides n'ont qu'une

1550 Polybe, XXV, 3,1-8.

1551 Les ambassades lagides que nous rapporte Polybe montrent toutefois que les Ptolémées cherchaient à avoir des relations plus approfondies avec les Achéens, sans véritablement y parvenir. Voir *supra* p.309-316.

très faible influence désormais sur la situation politique du bassin oriental de la Méditerranée, ce que révèle très bien le faible nombre de contacts diplomatiques avec les cités et confédérations de cités grecques., ainsi que la nature de ces contacts comme nous l'avons vu. La sixième guerre de Coïlé-Syrie est une exception lors de cette période, puisque nous avons alors Antiochos IV et les Ptolémées qui, en parallèle de rechercher le soutien diplomatique de Rome dans ce conflit, essayent également de justifier leur position auprès des cités et confédérations de cités grecques, pour Antiochos IV, et obtenir de l'aide diplomatique et militaire pour les Ptolémées.

Les cas de Pergame et de la Macédoine sont en revanche différents. Pergame, grâce à sa position d'alliée de Rome, est privilégiée, ce qui ne l'empêche pas de devoir tout de même faire attention aux intérêts de Rome, pour ne pas empiéter sur son influence¹⁵⁵². Eumène II, malgré cela, cherche à consolider l'influence de son royaume, d'abord en diminuant d'autant celle de la Macédoine de Philippe V puis Persée, avec l'affaire de l'occupation des cités du littoral thrace, mais aussi en améliorant ses liens avec les confédérations de cités grecques, notamment les Achéens. Cette diplomatie pergaménienne se fait, selon nous, toujours en concurrence avec la Macédoine puisque, et même si ce n'est pas précisé dans le texte polybien, les honneurs retirés à Eumène par la Confédération achéenne correspondent, à peu près, à l'action diplomatique de Persée en Grèce dans les premières années de son règne, tandis que la restitution des honneurs en question, en partie grâce à l'intervention d'Attale¹⁵⁵³, se situe aux débuts de la troisième guerre de Macédoine, lorsqu'il devient nécessaire, pour les Achéens, d'être bien vus de Rome et de ses alliés pour pouvoir tenir, autant que faire se peut, une politique relativement neutre.

En ce qui concerne la Macédoine, il faut bien distinguer les règnes de Philippe V et de son fils Persée, qui sont réellement très différents sur le plan des relations avec les cités et confédérations de cités grecques. La fin du règne de Philippe V, comme nous l'avons montré à travers les extraits du texte de Polybe, est principalement marquée par des relations conflictuelles, que ce soit avec les Romains ou avec les Grecs. Le caractère du roi de Macédoine, que nous étudierons en détail plus tard¹⁵⁵⁴, est sans doute la raison majeure à cette situation, du moins envers les Grecs, puisque le début du règne de Persée va montrer une évolution radicale dans les relations entre les cités et confédérations de cités grecques et la Macédoine, grâce à la diplomatie efficace menée par le souverain macédonien, qui avait compris comment s'attirer les bonnes grâces des Grecs, même s'il n'a pas poursuivi cette politique lors du début de la troisième guerre de Macédoine, espérant en vain pouvoir mettre un terme à son conflit contre Rome¹⁵⁵⁵.

1552 Voir notre analyse sur l'évolution des rapports entre Rome et Pergame, à travers le récit de Polybe, *supra* p.130-159.

1553 Polybe, XXVIII, 3a.

1554 Voir *infra* p.345-351.

1555 Cela est très visible lors de la demande d'aide, en 171, des Béotiens fidèles à la Macédoine, que Persée « exhorta,

Ce bilan sur les relations diplomatiques entre les cités et confédérations de cités grecques, principalement les Achéens, et les monarchies du bassin oriental de la Méditerranée, entre 188 et 168, d'après le récit de Polybe, nous amène à réfléchir plus largement sur l'intervention romaine en Méditerranée orientale au début du II^{ème} siècle av. J.-C. et sur la modification que cette intervention a entraînée dans les rapports entre cités et souverains¹⁵⁵⁶. Comme nous l'avons vu dans la première partie de notre thèse, le Sénat romain, à partir de 188, joue le rôle d'arbitre du monde méditerranéen, aussi bien auprès des cités et confédérations de cités grecques que des monarchies hellénistiques, ce que le récit de Polybe, avec les nombreuses ambassades envoyées à Rome, montre très bien. Malgré cette position, les sénateurs romains ne souhaitent pas intervenir directement en Grèce, se contentant d'envoyer des ambassadeurs pour faire appliquer leurs décisions, avec plus ou moins de succès selon la bonne volonté des Grecs, notamment les Achéens qui cherchent à éviter les ingérences romaines. De manière paradoxale donc, selon nous, c'est lors du récit de Polybe concernant les relations diplomatiques entre les cités et confédérations de cités grecques et les monarchies du bassin oriental de la Méditerranée que l'influence romaine est la plus prégnante. Même s'il n'y a pas d'occupation militaire de la part de Rome, puisque les légions ont évacué la Grèce depuis 194, l'arrivée des Romains en Orient a profondément modifié les rapports entre cités et souverains. Les cités et confédérations de cités grecques profitent des victoires romaines successives sur la Macédoine et les Séleucides pour demander l'arbitrage romain au moindre litige avec un souverain, le cas de Philippe V étant ici bien entendu le plus éloquent, au vu du grand nombre de plaintes adressées au Sénat romain contre le roi de Macédoine après Apamée¹⁵⁵⁷. Ce fait s'explique par deux raisons : les Grecs ont pris conscience que les Romains avaient les moyens militaires pour imposer leurs volontés aux monarchies de la Méditerranée orientale ; et, de plus, Rome étant une cité, ils ont supposé, avec raison, qu'elle leur était plus favorable qu'aux différents souverains hellénistiques, si l'on excepte son allié Eumène II. Néanmoins, et le récit de Polybe montre bien que ni l'historien grec ni ses compatriotes n'avaient vraiment perçu cette réalité, tout cela était limité par le fait que les Romains, après Apamée, n'avaient pas l'intention d'intervenir davantage en Orient tant que leurs propres intérêts n'étaient pas directement menacés.

Si les Grecs ont compris que Rome était supérieure militairement, les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, sur les années 188 à 168, nous révèlent que les monarchies orientales

en règle générale, à se défendre contre les Thébains autant que possible et à ne pas faire la guerre aux Romains, mais à se tenir tranquilles » (XXVII, 5,8).

1556 Voir notamment la conclusion de notre première partie, sur la politique de Rome entre 188 et 168 d'après le récit de Polybe, *supra* p.205-211.

1557 L'exemple le plus frappant est bien sûr l'année 183, où l'on voit un véritable défilé d'ambassades au Sénat romain pour demander son arbitrage au sujet de différends entre Philippe V et ses voisins, pour des sujets très divers et même banaux. Polybe, XXIII, 1.

avaient elles aussi fait ce constat. Cela ne les a pas empêchées de chercher à accroître leur influence en Méditerranée, comme nous le montre le texte de Polybe, avec les nombreuses ambassades envoyées auprès des cités grecques, mais la nature même de ces tentatives, timides, peu poussées, pour gagner de l'influence révèle que les souverains hellénistiques ne souhaitaient pas contrarier les intérêts romains en Méditerranée orientale. Nous mettons bien sûr le cas de Philippe V à part, puisqu'il a, ce que Polybe a cherché à démontrer dans son récit¹⁵⁵⁸, essayé de contrarier la volonté de Rome en Grèce, dans la mesure du possible, en évitant le conflit direct. Même Eumène II, malgré sa position d'allié de Rome, ne peut prétendre accroître l'influence de son royaume sans se préoccuper des intérêts romains. Être allié des Romains lui permet principalement d'obtenir leur soutien face à la Macédoine de Philippe V, dans l'affaire de l'occupation des cités du littoral thrace après Apamée.

Cette modification dans les relations entre cités et souverains en Méditerranée orientale, à cause de la croissance de l'influence romaine, avec désormais des rapports qui sont strictement diplomatiques et qui peuvent être arbitrés à tout moment par le Sénat romain, toujours à la demande des cités et confédérations de cités grecques, donne aux Grecs, surtout aux Achéens, la possibilité d'accroître l'influence de leur Confédération en Grèce. En effet, les Achéens, comme nous le montre Polybe qui est sur ce point un observateur très privilégié, ont profité de cette situation, avec la Macédoine et les Séleucides qui ne pouvaient plus intervenir en Grèce et le Sénat romain qui lui, de son côté, ne voulait pas s'engager directement, pour agrandir leur Confédération, par l'intégration de Messène et Lacédémone. Ils se sont ainsi donnés une importance et une influence qu'il ne leur aurait sans doute pas été possible d'obtenir sans la venue des Romains en Orient, même s'il s'agit là d'une conséquence indirecte.

Cependant, si nous faisons un tel constat, il faut noter que Polybe, pour sa part, n'a pas analysé cette modification des relations entre cités et souverains dans le bassin oriental de la Méditerranée, puisqu'il s'est concentré sur la croissance de la domination romaine en Orient et sur la politique menée par la Confédération achéenne. Cette politique, selon lui, tient principalement à la volonté de Philopoïmen, puis de Lycortas, de résister à l'influence romaine pour garder une politique indépendante, jusqu'à l'ambassade de Callicratès en 180 qui a, d'après l'historien grec, précipité la chute de la Confédération¹⁵⁵⁹. Il est cependant compréhensible, de la part de Polybe, de s'être concentré sur ces deux aspects, puisque la progression de la domination romaine en Méditerranée est le thème principal de ses *Histoires*¹⁵⁶⁰. Quant à la Confédération achéenne, sa position d'homme politique achéen, acteur d'une partie des événements qu'il décrit¹⁵⁶¹, l'amenait

1558 Voir notre analyse *supra* p.160-166, sur les relations entre Rome et Philippe V après Apamée.

1559 Polybe, XXIV, 10,10 : οὕτω δὲ τοῦ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνους ἠῤῥημένον καὶ προκοπὴν εἰληφότος κατὰ τὸ βέλτιστον ἀφ' ᾧ ἡμεῖς ἱστοροῦμεν χρόνων, αὕτη πάλιν ἀρχὴ τῆς ἐπὶ τὸ χεῖρον ἐγένετο μεταβολῆς, τὸ Καλλικράτους θράσος...

1560 Polybe, I, 1,5 et III, 1,4.

1561 Voir notre analyse de la carrière politique de Polybe, à travers les livres XXII à XXIX, *supra* p.408-413.

logiquement à analyser de près l'évolution de la politique de sa patrie, d'autant plus que les Achéens constituaient alors la confédération de cités la plus importante de Grèce.

Troisième partie : Jugements et leçons de Polybe dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*.

Si l'intérêt majeur des *Histoires* de Polybe est le récit que nous fait l'historien grec des événements militaires et politiques qui se sont déroulés dans le bassin méditerranéen entre 264 et 146 av. J.-C., le Mégalopolitain ne se contente pas d'un simple résumé des faits et porte sa propre analyse sur l'évolution de la situation politique en Méditerranée sur cette période. En outre, Polybe agrmente son récit de nombreux portraits d'hommes politiques, de généraux, de souverains, qu'il a côtoyés ou qu'on lui a décrits, puisque dans sa pensée, le caractère des dirigeants influe grandement sur les décisions prises par les cités et les monarchies de la Méditerranée¹⁵⁶². Il se permet aussi un certain nombre de digressions, très diverses, pour justifier l'utilité de faire une histoire universelle, pour critiquer les méthodes des autres historiens, ou pour développer un point de détail, apporter un complément d'informations sur un point qui l'intéresse, même si cela n'apporte rien à la trame générale de son récit, comme son paragraphe décrivant le fonctionnement du *cestros*¹⁵⁶³. Pour cela, nous allons donc nous intéresser, dans cette troisième partie de notre étude, à ce que nous appelons les jugements et leçons de Polybe. Il s'agit des aspects des livres XXII à XXIX qui amènent à penser que les *Histoires* sont, en plus du récit de l'aggravation de la domination romaine en Méditerranée, un manuel politique et militaire, s'adressant aux dirigeants des cités et des monarchies du bassin méditerranéen.

Dans cette optique, le cas des livres XXII à XXIX est particulièrement intéressant, puisqu'ils concernent une période qui voit les débuts de la carrière politique de Polybe en Achaïe, c'est-à-dire des événements qu'il a vécus personnellement et auxquels il a même, parfois, participé¹⁵⁶⁴. Son récit, sur la période allant de la conclusion du traité de paix d'Apamée à la victoire romaine à Pydna, est donc une source de première main. Il a pu observer lui-même la tenue des assemblées de la Confédération achéenne, être informé de l'envoi d'ambassadeurs auprès du Sénat romain et du rapport fait ensuite par les ambassadeurs en question ou, pour les années qui suivent directement Apamée, avoir des informations grâce à son père Lycortas et son mentor Philopoïmen. Il est donc essentiel, dans notre étude sur les livres XXII à XXIX des *Histoires*, de discuter des sources qui ont

1562 Sur les portraits de personnages historiques dans les *Histoires* de Polybe, voir notamment P. Pédech, *La méthode historique*, p.204-253.

1563 Polybe, XXVII, 12.

1564 Surtout à partir de 170 et son élection à l'hipparchie, avec son rôle lors de la troisième guerre de Macédoine. Voir notre étude *supra* p.253-263.

été utilisées par Polybe pour son récit¹⁵⁶⁵, puisqu'un certain nombre d'événements qu'il nous rapporte ne se sont déroulés ni en Achaïe ni à Rome¹⁵⁶⁶. Avec l'étude des sources de l'historien grec, il est également indispensable de s'interroger sur son objectivité. En effet, s'il est une source de première main, très proche des événements, cela augmente les risques de partialité sur les faits qu'il rapporte, surtout lorsque les faits en question l'ont concerné directement¹⁵⁶⁷.

Ainsi, nous commencerons par analyser les différents portraits des hommes politiques que nous fait Polybe dans les livres XXII à XXIX, avec principalement trois points : en premier lieu, le cas du livre XXVI, particulier puisqu'il ne nous en reste presque rien, sinon un portrait détaillé d'Antiochos IV, avec une description de son attitude en tant que souverain séleucide ; dans un deuxième temps, nous étudierons le cas de la maison royale macédonienne, avec les portraits particulièrement vivants de Philippe V, de Persée, et l'épisode de la fin de Démétrios, même si le récit de Polybe est incomplet sur ce point ; et enfin, il est également indispensable d'étudier l'éloge que fait Polybe au livre XXIII des trois grands hommes, politiques et militaires, de son temps, Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain¹⁵⁶⁸.

En plus de ces portraits d'hommes politiques qui ont largement influé sur l'évolution de la situation en Méditerranée aux III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C., Polybe nous décrit également les qualités et défauts d'un certain nombre de personnages moins connus, comme le Galate Ortiagon¹⁵⁶⁹, l'eunuque Aristonicos¹⁵⁷⁰, ou bien encore le Thrace Cotys¹⁵⁷¹. Ces différents portraits, et l'évocation des qualités et défauts propres à chacun d'entre eux, permettent de définir un idéal de l'homme politique, selon Polybe, que nous essaierons d'appréhender de façon précise. Si l'intérêt principal des livres XXII à XXIX réside dans la diplomatie, avec l'envoi d'ambassades entre les diverses nations du bassin méditerranéen, nous pouvons tout de même noter l'intérêt indéniable de Polybe pour tout ce qui concernait l'art militaire, même si ce sujet est bien plus développé dans les autres livres de son œuvre puisqu'il avait, évidemment, davantage de matière. Nous pouvons relever, par exemple, le récit des différentes batailles des deux premières guerres puniques, comme celle des îles Égates¹⁵⁷², de Cannes¹⁵⁷³, d'Ilipa¹⁵⁷⁴ ou de Zama¹⁵⁷⁵, qui montrent les analyses de Polybe dans le

1565 Voir *infra* p.413-421.

1566 Nous pensons, par exemple, aux tractations entre Eumène II et Persée (XXIX, 5-9), ou bien le récit sur le conflit entre Démétrios et Persée (XXIII, 10-11), qui s'est déroulé exclusivement en Macédoine, et qui amène donc à se poser la question des sources de l'historien grec sur ce sujet.

1567 L'ambassade de Callicratès à Rome en 180 (XXIV, 9-10) en est l'exemple le plus marquant, comme nous le verrons en détail, puisque Callicratès est directement responsable des dix-sept années d'exil de Polybe.

1568 Polybe, XXIII, 12-14.

1569 Polybe, XXII, 20.

1570 Polybe, XXII, 21.

1571 Polybe, XXVII, 7.

1572 Polybe, I, 60-61.

1573 Polybe, III, 106-117.

1574 Polybe, XI, 20-24.

1575 Polybe, XV, 9-15.

domaine militaire. Cet intérêt n'est bien entendu pas surprenant, puisque Polybe a notamment été appelé par les Romains lors du siège de Carthage en 149, en tant que conseiller en poliorcétique¹⁵⁷⁶. Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* donc, les développements de Polybe sur l'art militaire sont moins nombreux, principalement puisque la seule grande bataille de cette période, la bataille de Pydna, n'a quasiment pas été conservée dans les fragments du livre XXIX. Malgré cela, comme nous allons le voir, nous disposons d'un certain nombre d'extraits, au sein du texte polybien, qui nous informent sur certaines pratiques de l'art militaire, ainsi que sur les qualités que, selon Polybe, doit posséder un bon général. Cela nous permettra de compléter notre analyse sur les livres XXII à XXIX comme s'inscrivant dans le manuel politique et militaire comme peuvent être considérées les *Histoires*.

Chapitre 1 : La psychologie des souverains et chefs de guerre.

Comme le signale P. Pédech, pour Polybe, l'homme « est l'acteur permanent du drame historique, toutes les modalités du devenir, succès, échecs, revirements, moyens d'action, dépendent de lui¹⁵⁷⁷ ». Si l'historien grec a, comme nous l'avons précisé, développé les portraits d'un grand nombre de personnages de son époque, qu'il a côtoyés directement ou non, il s'est davantage attardé sur ceux qui ont influé véritablement sur l'évolution de la situation politique en Méditerranée au cours de la période qu'il a étudiée. Nous pouvons classer ces personnages importants en deux catégories : tout d'abord les souverains des monarchies hellénistiques, et ensuite les généraux ou hommes politiques qui ont eu une influence considérable sur la politique menée par leur cité (ou confédération de cités dans le cas de Philopoïmen). Pour ces derniers, nous avons bien entendu le triple éloge de Polybe envers Philopoïmen, Hannibal et Scipion, trois hommes, de trois cités différentes, qui ont fortement marqué l'historien grec par leurs talents tant politiques que militaires, et qu'il décrit longuement tout au long de ses *Histoires*. Il conviendra donc de s'interroger sur la raison de cet éloge dans les livres XXII à XXIX, alors que Scipion et Hannibal n'ont plus d'influence sur la politique de leur cité depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les souverains hellénistiques, nous étudierons ceux de la Macédoine et du royaume séleucide. Si nous laissons de côté Pergame et l'Égypte, c'est parce que Polybe, dans les livres que nous étudions, n'a pas dressé de véritable portrait d'Eumène II, se contentant de le qualifier de *πανουργότατος*¹⁵⁷⁸, lorsqu'il rapporte ses négociations secrètes avec Persée. Et pour ce

1576 Polybe, XXXVI, 11,1-2.

1577 P. Pédech, *La méthode historique*, p.206-207.

1578 Polybe, XXIX, 8,2.

qui est de l'Égypte, son influence sur la situation politique en Méditerranée ayant beaucoup diminué depuis le traité de paix d'Apamée, nous estimons préférable d'étudier les passages du texte polybien relatifs à la maison royale lagide dans notre chapitre suivant, concernant les qualités à avoir et les défauts à éviter pour les hommes politiques, selon Polybe.

Pour la Macédoine, nous disposons de nombreux passages, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, qui nous permettent de mieux cerner les personnages de Philippe V et de Persée, et l'un des épisodes essentiels, dans la situation politique de la Macédoine lors de cette période, la mort de Démétrios, fils cadet de Philippe V. Il s'agit là d'un épisode où la psychologie des personnages, et principalement celle du roi de Macédoine, est particulièrement mise en avant par Polybe, ce qui explique que nous y consacrerons un axe d'étude. Cependant, même si les informations sur les souverains séleucides sont moins nombreuses, étant donné que, dans les livres XXII à XXIX, Antiochos III n'est aucunement mentionné et Séleucos IV à peine évoqué, c'est par ce point-là que nous commencerons ce chapitre sur les souverains et chefs de guerre. En effet, le livre XXVI est un cas très particulier, puisqu'il ne nous en reste plus qu'un seul passage, exclusivement consacré au caractère et aux actes d'Antiochos IV, vus par Polybe.

A) Le Livre XXVI des Histoires, le portrait d'Antiochos IV par Polybe.

Le livre XXVI des *Histoires* de Polybe est le seul, parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, qui ne nous donne aucune indication sur les événements concernant les années qu'il était supposé traiter, c'est à dire de 176 à 173. Les fragments dont nous disposons décrivent exclusivement le caractère d'Antiochos IV¹⁵⁷⁹, monté sur le trône du royaume séleucide en 175, après le meurtre de Séleucos IV par son ministre Héliodore¹⁵⁸⁰. Antiochos IV, fils d'Antiochos III, avait été envoyé à Rome comme otage à la suite du traité de paix d'Apamée¹⁵⁸¹, avant d'être remplacé vers 176/175 par le fils de Séleucos IV, Démétrios, et de se rendre à Athènes. Le fait qu'il ait bénéficié de l'aide de Pergame pour prendre le pouvoir en Syrie à la suite de l'annonce du meurtre de Séleucos IV fait dire à Édouard Will qu'il est fort possible que Rome ait joué un rôle dans cette affaire¹⁵⁸². L'hypothèse nous semble crédible mais, selon nous, il est exagéré de penser que Rome et Pergame ont pu participer, de près ou de loin, au meurtre de Séleucos IV par

1579 Ces fragments proviennent essentiellement de citations chez Athénée. Athénée, X, 439A = Polybe, XXVI, 1b ; Athénée, V, 193D = Polybe, XXVI, 1.

1580 Sur le meurtre de Séleucos IV et l'arrivée au pouvoir d'Antiochos IV, voir Appien, *Syr.*, 45.

1581 Polybe, XXI, 17,8.

1582 Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.256-257. Sur cette question, voir aussi M. Zambelli, « L'ascesa al trono di Antioco IV Epifane di Siria », *RFIC*, 38, 1960, p.363-389 et O. Mörholm, *Antiochos IV of Syria*, p.38-50.

Héliodore. Il est clair toutefois que Rome devait apprécier l'idée de voir sur le trône de Syrie un roi ayant passé un certain nombre d'années en tant qu'otage à Rome.

Ce qui nous semble évident, c'est que ce passage, repris et développé par Tite-Live¹⁵⁸³, a été rédigé par Polybe dans le cadre des événements de 176-175, c'est-à-dire l'échange entre Antiochos IV et Démétrios comme otage à Rome, puis la mort de Séleucos IV et l'arrivée au pouvoir d'Antiochos IV. Polybe a profité de cette occasion pour développer le caractère et l'attitude du nouveau roi séleucide, durant son règne. Nous pouvons diviser notre étude du récit de l'historien grec en deux axes : les qualités et les défauts d'Antiochos IV, qu'il nous rapporte. Même si, dans les fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, il ne semble pas analyser directement l'attitude du souverain, nous verrons qu'il est possible, assez facilement, de percevoir le jugement de Polybe à travers son récit des actions d'Antiochos IV, actions qui ne concernent aucunement sa politique, mais seulement sa façon de gouverner et son attitude pour gérer les affaires courantes de son royaume¹⁵⁸⁴.

Nous allons, dans un premier temps, nous intéresser aux aspects positifs de l'attitude d'Antiochos IV, à travers le récit que nous fait Polybe. S'il souligne qu'il se mêlait facilement avec les gens du peuple, il reconnaît toutefois les connaissances du roi séleucide : « on le trouvait surtout près des ateliers des batteurs d'argent et des fondeurs d'or, en train de parler facilement et expertement aux ciseleurs et autres artisans¹⁵⁸⁵ », un aspect qui n'est pas développé dans le texte de Tite-Live. Le point le plus important, le plus positif, d'après Polybe, dans l'attitude d'Antiochos IV, est sa générosité envers les cités, et envers les dieux : « en dons faits aux cités pour leurs fêtes et aux dieux pour leurs cultes, il surpassait tous ceux qui avaient régné avant lui¹⁵⁸⁶ ». Cette générosité d'Antiochos IV est également développée par Polybe lorsqu'il relate l'organisation du festival à Daphné par le roi séleucide¹⁵⁸⁷, avec le défilé militaire, les statues de culte des dieux¹⁵⁸⁸, et des festins remarquables offerts¹⁵⁸⁹. Pour appuyer son récit, Polybe nous donne un exemple, sur sa générosité envers les cultes des dieux : « On pourrait en témoigner d'après l'Olympieion des Athéniens et les statues autour de l'autel de Délos¹⁵⁹⁰ ». Les fragments du texte de Polybe ne nous

1583 Tite-Live, XLI, 20,1-13.

1584 Sur la politique d'Antiochos IV au cours de son règne, nous renvoyons à l'ouvrage de P.F. Mittag, *Antiochos IV Epiphanes : eine politische Biographie*, Berlin, 2006.

1585 Polybe, XXVI, 1,2 : Μάλιστα δὲ πρὸς τοῖς ἀργυροκοπέοις εὐρίσκετο καὶ χρυσοχοείοις, εὐρησιλογῶν καὶ φιλοτεχνῶν πρὸς τοὺς τορευτὰς καὶ τοὺς ἄλλους τεχνίτας.

1586 Polybe, XXVI, 1,10 : Ἐν δὲ ταῖς πρὸς τὰς πόλεις θυσίαις καὶ ταῖς πρὸς τοὺς θεοὺς τιμαῖς πάντας ὑπερέβαλλε τοὺς βασιλευκότας.

1587 Polybe, XXX, 25-26.

1588 Polybe, XXX, 25,13-14.

1589 Polybe, XXX, 26,3.

1590 Polybe, XXVI, 1,11 : Τοῦτο δ' ἂν τις τεκμήραιτο ἔκ τε τοῦ παρ' Ἀθηναίοις Ὀλυμπιείου καὶ τῶν περὶ τὸν ἐν Δήλῳ βωμὸν ἀνδριάντων.

Voir aussi Tite-Live, XLI, 20,8-9 : « Magnificentiae uero in deos uel Iouis Olympii templum Athenis, unum in terris incohatum pro magnitudine dei, potest <testis> esse ; sed et Delum aris insignibus statuarumque copia exornauit ».

donnent pas davantage de renseignements, se contentant de mentionner seulement ce fait, sans indiquer davantage sur l'opinion de l'historien grec au sujet d'une telle attitude, mais le récit de Tite-Live, qui s'inspire directement de celui de Polybe, nous permet de compléter. L'annaliste latin nous indique en effet, au sujet d'Antiochos IV qu'« en deux domaines importants et honorables, il montrait une âme vraiment royale : les cadeaux qu'il offrait aux cités et le culte des dieux¹⁵⁹¹ ». Nous pouvons raisonnablement supposer que c'était là aussi le point de vue de Polybe. Tite-Live ajoute, au sujet des dons faits aux cités, qu'Antiochos IV a financé la construction du rempart de Mégalopolis, qu'il a fait construire un théâtre de marbre à Tégée et qu'il a offert un service de vaisselle d'or au prytanée de Cyzique¹⁵⁹². Pour Polybe donc, la générosité d'un souverain envers les cités et les dieux est une qualité essentielle, mais, au vu des fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, cette qualité est noyée au milieu des nombreux défauts d'Antiochos IV, défauts que ne devrait pas avoir un véritable roi d'après l'historien grec.

Ce point de vue de Polybe au sujet d'Antiochos IV peut être résumé en une phrase : « Polybe, au livre XXVI des *Histoires*, l'appelle Épimanès et non pas Épiphànès, à cause de sa conduite¹⁵⁹³ ». Nous pouvons diviser les reproches que fait Polybe à Antiochos IV en trois points. En premier lieu, il estime que sa conduite n'est pas digne de celle d'un souverain, puisqu'il se mélange, très souvent, aux gens du peuple. L'historien grec insiste d'ailleurs longuement sur cet aspect de la personnalité du roi séleucide : « non seulement il s'abaissait à des conversations avec des gens du peuple, mais encore il buvait avec les étrangers qui séjournaient dans la cité, même ceux qui étaient de la plus humble condition¹⁵⁹⁴ » ainsi que « De lui, Polybe dit ceci, à savoir que, parfois, il désertait discrètement la cour, échappant ainsi à ses serviteurs, et on le voyait badauder n'importe où, dans la cité, avec une ou deux personnes¹⁵⁹⁵ ». Les termes employés par Polybe sont fortement péjoratifs, avec κατέβαινεν ou εὐτελεστάτων. Cela révèle très clairement l'idée que

Au sujet des statues de Délos mentionnées, elles n'ont malheureusement pas été retrouvées. Sur l'Olympieion à Athènes, la construction a été entamée sous Pisistrate. Voir Vitruve, *De Architectura*, VII, Préface, 15. O. Mörkholm, *Studies in the coinage of Antiochus IV of Syria*, Copenhague, 1963, p.58 montre que la prédilection d'Antiochos IV pour Zeus Olympien ne signifie pas pour autant qu'il ait cherché à s'y assimiler.

1591 Tite-Live, XLI, 20,5 : « In duabus tamen magnis honestisque rebus vere regius erat animus, in urbium donis et deorum cultu ».

1592 Tite-Live, XLI, 20,6-7. Sur les dons d'Antiochos IV aux cités grecques, voir notamment O. Mörkholm, *Antiochos IV of Syria*, C&M, Diss. VIII, Copenhague, 1966, p.55-63.

1593 Polybe, XXVI, 1b,1 : Πολύβιος δ' ἐν τῇ ἕκτῃ καὶ εἰκοστῇ τῶν Ἱστοριῶν καλεῖ αὐτὸν Ἐπιμανῆ καὶ οὐκ Ἐπιφανῆ διὰ τὰς πράξεις.

Nous retrouvons aussi cette même phrase en XXVI, 1,1 et en 1a. Polybe semble justifier son point de vue, un peu plus loin, lorsqu'il précise que les gens sensés prenaient Antiochos pour un simple ou un fou (XXVI, 1,7). Voir aussi Appien, *Syr.*, 45. La première apparition du titre d'Épiphànès, dans les monnaies d'Antiochos IV, est datée par O. Mörkholm de 173/172.

1594 Polybe, XXVI, 1b,1 : Οὐ μόνον γὰρ μετὰ δημοτῶν ἀνθρώπων κατέβαινεν εἰς ὀμιλίας, ἀλλὰ καὶ μετὰ τῶν παρεπιδημούντων ξένων καὶ τῶν εὐτελεστάτων συνέπινεν.

1595 Polybe, XXVI, 1,1 : περὶ οὗ φησι Πολύβιος τάδε, ὡς ἀποδιδράσκων ἐκ τῆς αὐλῆς ἐνίοτε τοὺς θεραπεύοντας, οὗ τύχοι τῆς πόλεως, ἀλύων ἐφαίνετο δεῦτερος καὶ τρίτος.

Polybe se fait de la fonction de souverain. Pour lui, un roi doit garder une certaine dignité et éviter de se mélanger avec les gens du peuple, encore plus lorsqu'il s'agit d'étrangers de basse condition. Nous pouvons voir là une opposition avec Persée, tel que nous le décrit Polybe au début du livre XXV : « Il laissait aussi apparaître, à travers la prestance qui était la sienne dans tout le reste de sa vie, une dignité vraiment royale¹⁵⁹⁶ ». Nous remarquons ici l'importance pour Polybe de la dignité dont le souverain doit faire preuve au cours de son règne, ce qui, selon lui, n'a pas été le cas pour Antiochos IV.

Le deuxième reproche que fait l'historien grec au souverain séleucide rejoint de près le premier. Il s'agit, toujours pour son attitude, de situations que nous pouvons qualifier de ridicules, qu'il provoque lui-même, d'après le récit que nous fait Polybe. Nous avons, à ce sujet, deux exemples, dans les fragments du texte polybien parvenus jusqu'à nous. Tout d'abord, Polybe nous signale le goût d'Antiochos IV pour les fêtes et les repas : « Et, s'il apprenait, dit Polybe, que des jeunes gens faisaient bonne chère, ensemble, quelque part, il arrivait avec un fifre et d'autres musiciens, de sorte que, la plupart des convives, devant cette apparition inopinée, se levaient et s'enfuyaient¹⁵⁹⁷ ». L'historien grec nous montre bien ici le caractère incongru de la situation, avec un roi qui se trouve à un endroit où il ne devrait pas être et ses sujets, ne comprenant pas une telle attitude, qui préfèrent s'éclipser au plus vite. À la toute fin du fragment du livre XXVI, Polybe nous rapporte une autre anecdote, encore plus marquante, sur les actes parfois ridicules d'Antiochos IV. Tout d'abord, il nous signale qu'« il se baignait aussi dans les thermes publics, à l'heure où ils étaient remplis de gens du peuple, et il s'y faisait apporter des vases des plus précieux parfums¹⁵⁹⁸ ». Nous pouvons voir ici, une fois de plus, l'insistance de Polybe sur le fait qu'Antiochos IV côtoie les gens du peuple, contrairement à l'attitude d'un véritable souverain. Après cela, l'historien grec note qu'un jour, le roi fut interpellé par un baigneur au sujet de l'usage de ces parfums précieux. Selon Polybe, le lendemain, Antiochos « survint au moment où l'autre se baignait et lui fit verser sur la tête un très grand vase d'un très précieux parfum, que l'on appelle « filtré », de sorte que les baigneurs, qui s'étaient tous levés pour venir se rouler dans le parfum, tombèrent sur le sol devenu visqueux, prêtant ainsi à rire, comme le roi lui-même¹⁵⁹⁹ ». Il est difficile de juger la véracité de ces anecdotes, d'autant plus que Polybe n'y a évidemment pas assisté en personne, mais elles sont toutefois très révélatrices de l'opinion de l'historien grec sur la personnalité d'Antiochos IV, complétant le portrait

1596 Polybe, XXV, 3,5 : Ἐπέφαινε δὲ καὶ κατὰ τὴν ἐν τῷ λοιπῷ βίῳ προστασίαν τὸ τῆς βασιλείας ἀξίωμα.

1597 Polybe, XXVI, 1b,2 : Εἰ δὲ καὶ τῶν νεωτέρων, φησὶν, αἰσθοῖτο τινὰς συνευωχουμένους ὅπουδῆποτε, παρῆν μετὰ κερατίου καὶ συμφωνίας, ὥστε τοὺς πολλοὺς διὰ τὸ παράδοξον ἀνισταμένους φεύγειν.

1598 Polybe, XXVI, 1,12 : Ἐλούετο δὲ κἀν τοῖς δημοσίοις βαλανείοις, ὅτε δημοτῶν ἦν τὰ βαλανεῖα πεπληρωμένα, κεραμίων εἰσφερομένων αὐτῷ μύρων τῶν πολυτελεστάτων.

1599 Polybe, XXVI, 1,13-14 : ὅπου κείνος τῇ ἐξῆς ἐλούτο, ἐπεισελθὼν ἐποίησεν αὐτοῦ καταχυθῆναι τῆς κεφαλῆς μέγιστον κεράμιον πολυτελεστάτου μύρου, τῆς στακτῆς καλουμένης, ὡς πάντας ἀναστάντας κυλίεσθαι <τοὺς> λουομένους τῷ μύρῳ καὶ διὰ τὴν γλισχρότητα καταπίπτοντας γέλωτα παρέχειν, καθάπερ καὶ αὐτὸν τὸν βασιλέα.

d'un monarque manquant grandement de la dignité nécessaire au souverain d'un royaume si important. C'est particulièrement visible lors de l'épisode des bains publics, puisque Polybe nous précise bien qu'Antiochos IV lui-même prêtait à rire, une précision mise en valeur par sa position en fin de phrase : καὶ αὐτὸν τὸν βασιλέα.

En dernier lieu, nous devons nous intéresser au passage de Polybe sur l'attitude d'Antiochos IV concernant son intérêt pour les magistratures romaines. Polybe nous indique en effet qu'Antiochos IV « déposait l'habit royal pour revêtir une toge candide et faisait un tour sur la place, briguant les suffrages ; il tendait la main aux uns, serrait aussi les autres dans ses bras, exhortant à voter en sa faveur, pour devenir tantôt édile, tantôt tribun. Quand il était élu, il s'asseyait sur la chaise curule d'ivoire, comme c'est la coutume chez les Romains, écoutait jusqu'au bout les plaintes en inexécution des contrats conclus sur la place et tranchait les litiges avec beaucoup d'empressement et de bonne volonté¹⁶⁰⁰ ». Cet extrait du texte polybien nous amène à nous poser plusieurs questions. Tout d'abord, quelle était la réalité de ces fonctions de ἀγορανόμος et de δήμαρχος ? F.W. Walbank souligne que ces deux fonctions existaient dans les cités grecques¹⁶⁰¹ et il est donc tout à fait possible de les retrouver également dans certaines cités importantes du royaume séleucide¹⁶⁰². Néanmoins, si ces fonctions étaient bien présentes dans l'administration de certaines cités séleucides, quel besoin avait Antiochos IV de chercher à s'y faire élire, alors qu'il était le roi ? Pour O. Mörkholm, « the king's conduct may also be explained as a serious attempt to reorganize the administration of Antioch by creating a greater interest in public life, and to instil into the minds of the citizens that kind of public spirit which he had seen in Rome¹⁶⁰³ ». Selon nous, ce n'est pas la seule raison, car Antiochos n'avait pas besoin de se mettre ainsi en scène, en personne, de la façon que nous le décrit Polybe. Il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'un jeu pour le souverain séleucide¹⁶⁰⁴, ce qui peut montrer sa volonté de tourner en dérision les magistratures romaines et qui révèle également sa personnalité fantasque. Il n'a bien sûr aucunement besoin de se faire élire pour n'importe quelle fonction administrative de son propre royaume, étant ainsi bien loin de l'idée que se fait Polybe d'un véritable monarque.

Cette opinion de Polybe est véritablement le trait dominant des fragments du livre XXVI des

1600 Polybe, XXVI, 1,5-6 : Πολλάκις δὲ καὶ τὴν βασιλικὴν ἀποθέμενος ἐσθῆτα τήβενναν ἀναλαβὼν περιήει κατὰ τὴν ἀγορὰν ἀρχαιρεσιάζων καὶ τοὺς μὲν δεξιούμενος, τοὺς δὲ καὶ περιπτύσσων παρεκάλει φέρειν αὐτῷ τὴν ψῆφον, ποτὲ μὲν ὡς ἀγορανόμος γένηται, ποτὲ δὲ καὶ ὡς δήμαρχος. Τυχῶν δὲ τῆς ἀρχῆς καὶ καθίσας ἐπὶ τὸν ἐλεφάντινον δίφρον κατὰ τὸ παρὰ Ῥωμαίοις ἔθος διήκουε τῶν κατὰ τὴν ἀγορὰν γινομένων συναλλαγμάτων καὶ διέκρινε μετὰ πολλῆς σπουδῆς καὶ προθυμίας.

1601 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.286.

1602 Voir sur cette question E.J. Bickermann, *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, p.157-158, qui soutient que Antiochos IV avait introduit ces fonctions dans l'administration d'Antioche.

1603 O. Mörkholm, *Antiochus IV of Syria*, p.40.

1604 Du même avis, G. Downey, *A history of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab conquest*, Princeton, 1961, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.286 et P. Pédech, *La méthode historique*, p.150.

Histoires qui sont parvenus jusqu'à nous. Les qualités d'Antiochos IV, sa générosité envers les cités et pour les cultes des dieux, sont tout juste évoquées, noyées au milieu de ses défauts qui, pour Polybe, sont en parfaite inéquation avec l'attitude empreinte de dignité que doit avoir un souverain. P. Pédech décrit le point de vue de Polybe sur Antiochos IV en ces mots : « Polybe décèle un mélange de souverain oriental, fastueux, libéral, entreprenant, mais aussi fourbe, et de démagogue romain, aimant la popularité et affectant la familiarité avec les inférieurs. (...) Sa conduite est si extravagante que le public transforme son surnom d'Épiphanes en celui d'Épiphanes, le fou¹⁶⁰⁵ ». Nous sommes d'accord sur cette considération de l'analyse de Polybe, mais il est toutefois nécessaire de nuancer l'opinion de l'historien grec au sujet d'Antiochos IV.

F.W. Walbank, au sujet de l'attitude du roi séleucide concernant ses élections aux fonctions de ἀγορανόμος et de δήμαρχος, note : « The fact that he sat (like the Roman emperors) as a judge suggests more than play-acting or crazy nonsense¹⁶⁰⁶ ». Selon nous, il faut seulement garder la première hypothèse de F.W. Walbank et écarter la thèse de la folie d'Antiochos IV. En effet, ce que nous savons de sa politique, extérieure notamment, de son activité en Égypte, de sa diplomatie auprès de Rome et des cités et confédérations de cités grecques lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, le présente comme un souverain intelligent, bien que relativement retors¹⁶⁰⁷, suffisamment prudent pour comprendre qu'il était préférable pour lui d'éviter l'affrontement avec les Romains après leur victoire sur la Macédoine¹⁶⁰⁸. Lorsque Polybe affirme dans son récit qu'Antiochos IV « mettait les gens sensés dans l'embarras ; les uns supposaient que c'était un homme simple, les autres un fou¹⁶⁰⁹ », nous pouvons supposer que c'est un point de vue qu'il partage également, puisqu'Athénée nous signale que Polybe l'a surnommé Épiphanes¹⁶¹⁰. Or, nous venons de montrer que ce point de vue était largement exagéré, comme le prouve la politique menée par Antiochos IV au cours de son règne. Ainsi, nous supposons, même s'il ne peut y avoir de preuves sur ce point, que l'attitude d'Antiochos IV, ses relations avec les gens du peuple, son jeu sur les élections pour des magistratures « à la romaine », pourrait provenir de la période où il a été otage à Rome, avant de séjourner un moment à Athènes après son remplacement comme otage par le fils de Séleucos IV, Démétrios. Influencé par les modes de vie grec et romain, cela pourrait expliquer son attitude trop populaire, et trop peu royale aux yeux de Polybe qui, bien que Grec, estime qu'un roi doit avoir une

1605 P. Pédech, *La méthode historique*, p.150.

1606 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.286.

1607 Voir notamment Polybe, XXVIII, 19, sur le stratagème employé par Antiochos IV pour prendre Péluse, stratagème qui d'après l'historien grec n'était pas digne d'un roi. Sur la nature de ce stratagème, voir Diodore, XXX, 18,1-2. P. Pédech, *La méthode historique*, p.227 partage notre analyse sur la dualité du caractère d'Antiochos IV, à travers le récit de Polybe.

1608 Polybe, XXIX, 27. Voir *supra* p.192-202.

1609 Polybe, XXVI, 1,7 : 'Εξ ὧν εἰς ἀπορίαν ἦγε τῶν ἀνθρώπων τοὺς ἐπιεικεῖς· οἱ μὲν γὰρ ἀφελῆ τινα αὐτὸν εἶναι ὑπελάμβανον, οἱ δὲ μαινόμενον. Καὶ γὰρ περὶ τὰς δωρεὰς ἦν παραπλήσιος.

1610 Athénée, X, 439A et Polybe, XXVI, 1a,1.

certaine dignité, une certaine prestance¹⁶¹¹, et que sa personne doit également être respectée¹⁶¹².

B) Polybe et l'analyse du comportement de Philippe V et de Persée.

Si Polybe cherche à montrer comment Rome, en l'espace de cinquante-trois années, est devenue maîtresse de l'ensemble du monde méditerranéen¹⁶¹³, il lui est nécessaire de s'attarder longuement sur le rôle joué par la Macédoine de Philippe V, puis Persée. Tout d'abord, nous pouvons dire que c'est à cause de la Macédoine que Rome a véritablement commencé à intervenir dans la partie orientale du bassin méditerranéen, avec l'alliance conclue en 215 entre Philippe V et Hannibal, contre les Romains¹⁶¹⁴. Ensuite, la politique macédonienne était un sujet qui intéressait beaucoup Polybe, car les relations entre la Confédération achéenne et la Macédoine étaient particulièrement conflictuelles depuis les débuts du règne de Philippe V. Enfin, pour le cas qui nous concerne directement ici, la Macédoine joue un rôle essentiel dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* puisque le livre XXIX se termine en 168 avec la victoire de L. Aemilius Paullus sur Persée à Pydna, mettant un terme à la monarchie macédonienne. Polybe, dès le livre XXII, veut ainsi montrer que les causes de la troisième guerre de Macédoine sont à chercher dès le règne de Philippe V, qui aurait préparé sa guerre de revanche contre Rome, Persée étant seulement l'exécutant des volontés de son père¹⁶¹⁵.

Plus que pour les autres monarchies de la Méditerranée, ce qui est essentiel dans l'évolution de l'histoire de la Macédoine, d'après le récit que nous fait Polybe, ce sont les personnalités de ses souverains successifs et l'influence que les caractères, très différents, de Philippe V et Persée ont eu sur la politique qu'ils ont menée au cours de leurs règnes respectifs. Malgré l'aspect fragmentaire des livres XXII à XXIX que nous étudions, de nombreux extraits du texte polybien nous permettent d'appréhender le caractère de Philippe V sur la fin de son règne¹⁶¹⁶, ce que nous comparerons avec les informations que nous donne Polybe, sur ce même sujet, au début de son règne, pour voir si nous pouvons y trouver une certaine continuité. En ce qui concerne Persée, nous ne pouvons avoir

1611 Voir le point de vue de Polybe sur l'attitude d'Antiochos IV aux bains publics (XXVI, 1,12-14), et son analyse sur l'attitude de Persée au début de son règne (XXV, 3,5).

1612 Ce qui, selon nous, peut expliquer en partie l'analyse que fait Polybe de l'attitude de C. Popilius Laenas envers Antiochos IV lors de l'entrevue d'Eleusis, attitude que l'historien grec qualifie de brutale et arrogante (XXIX, 27,4).

1613 Polybe, I, 1,5 et III, 1,4.

1614 Polybe, VII, 9. Voir également sur ce traité W.L. Adams, « Philip V, Hannibal, and the origins of the First Macedonian War », *Ancient Macedonia*, 5, 1990, p.41-50 et M.-L. Barré, *The God-List in the treaty between Hannibal and Philip V of Macedon*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1983.

1615 Polybe, XXII, 7,1-11.

1616 Sur Philippe V en général, nous renvoyons principalement à l'ouvrage de F.W. Walbank, *Philip V*, Cambridge, Cambridge University Press, 1940.

de point de comparaison, mais certains passages dont nous disposons sont suffisamment développés pour que nous puissions avoir une vue d'ensemble sur le portrait que Polybe nous fait de Persée, de son caractère en tant que souverain de Macédoine. Il y a cependant, en plus des portraits de Philippe V et Persée, un autre aspect qu'il est indispensable d'étudier pour qui s'intéresse à la fin de l'histoire de la maison royale macédonienne : l'épisode de Démétrios, que Polybe nous a rapporté en détail. La plus grande partie de son récit sur ce point ne nous est cependant pas parvenue directement et il faut utiliser l'œuvre de Tite-Live qui s'inspire directement de Polybe, pour compléter le texte polybien. C'est un épisode qui a sans doute passionné Polybe, pour qui les relations humaines et les caractères des dirigeants politiques et des souverains sont au cœur de l'évolution de la situation politique. De plus, le conflit entre Persée et Démétrios permet de faire le lien direct entre Philippe V et Persée et, comme le souligne P. Pédech, « dans ce drame à trois personnages, il (Polybe) n'a épargné personne, il n'a mis en doute ni la cruauté de Philippe ni les machinations de Persée ni la coupable légèreté de Démétrios, parce que la méchanceté et l'imprudence lui paraissent des vices inhérents à la nature humaine¹⁶¹⁷ ».

1°) Philippe V, un souverain dominé par ses émotions.

Même si Philippe V est mort au moment où la carrière politique de Polybe débutait tout juste, l'historien grec nous apporte un grand nombre d'éléments, d'anecdotes, sur le règne du roi de Macédoine. Il lui était assez facile d'obtenir des renseignements sur ce sujet¹⁶¹⁸, grâce à Philopoïmen ou à son père Lycortas, étant donné qu'une grande partie du règne de Philippe V a directement concerné la Confédération achéenne. La fin du règne de ce souverain macédonien est particulièrement intéressante à étudier, puisque, pour reprendre les mots de E.S. Gruen, « the last years of Philip V were clouded with bitterness, anguish and tragedy¹⁶¹⁹ ».

Le premier extrait du texte polybien où nous trouvons des éléments sur le caractère de Philippe V est l'épisode du massacre des habitants de Maronéia, avec l'ambassade d'Ap. Claudius Pulcher auprès du roi de Macédoine, où Polybe nous décrit l'accès de colère de Philippe V, amenant le massacre des Maronéites, puis ses calculs politiques pour échapper à la vindicte romaine sur cette question¹⁶²⁰. Ensuite, lors de l'ambassade de Démétrios à Rome en 183, envoyée pour apaiser la colère du Sénat au sujet de l'épisode précédent, Polybe, par l'intermédiaire du livret remis par

1617 P. Pédech, *La méthode historique*, p.134.

1618 Voir notre étude sur les sources de Polybe, *infra* p.413-421.

1619 E.S. Gruen, « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.221. Du même avis, avec un découpage du règne de Philippe V, P. Pédech, *La méthode historique*, p.237-238.

1620 Polybe, XXII, 16-17.

Philippe V à son fils cadet, nous livre plusieurs informations sur la façon de penser de Philippe V¹⁶²¹, dans ses relations avec Rome. Pour conclure sur ce conflit entre Rome et la Macédoine au sujet de l'occupation des cités du littoral thrace de 188 à 183, après la guerre contre Antiochos III, Polybe nous précise l'état d'esprit de Philippe V lors du retour en Macédoine de son fils Démétrios, qui a les faveurs du Sénat¹⁶²², et lorsqu'il est forcé d'évacuer les cités thraces, quand Q. Marcius Philippus est venu observer si les directives du Sénat romain étaient correctement appliquées¹⁶²³. Le dernier point du texte polybien qui nous renseigne sur le caractère de Philippe V, en mettant de côté l'épisode du conflit entre Persée et Démétrios et la tentative de Philippe de régler pacifiquement le différend entre ses deux fils, est la politique intérieure menée par le roi de Macédoine sur la toute fin de son règne, avec la déportation de la population de certaines des cités du littoral de son royaume, et l'emprisonnement des fils de ceux qu'il avait fait tuer¹⁶²⁴.

Le premier trait de caractère de Philippe V qui transparait dans le texte polybien est son irascibilité, ses accès de colère qui l'emportent sur la raison politique dont un souverain devrait faire preuve¹⁶²⁵. L'affaire du massacre de Maronéia illustre parfaitement cet aspect : « exaspéré de voir son royaume être amputé de toutes parts, il (Philippe) entreprit de passer sa colère sur les malheureux Maronéites¹⁶²⁶ ». Ce genre d'action, totalement inutile et desservant la politique de son royaume, n'est pas la seule concernant Philippe V dans le récit de Polybe. Nous trouvons, avant les livres XXII à XXIX, la dévastation de la Messénie, où Polybe nous indique bien que Philippe V a agi sur un coup de colère, et non pas en suivant la raison¹⁶²⁷. Ce n'est pas tant le fait de se laisser emporter par la colère que critique Polybe, ni de perpétuer des massacres en temps de guerre. Ce qui est condamnable, pour l'historien grec, ce sont les massacres inutiles, qui n'apportent aucun avantage à celui qui les perpète, et qui peuvent même les mettre dans une situation difficile, ce qu'il indique très clairement au livre V, dans l'édition des Belles Lettres : « mais ce qui ne doit apporter aucune espèce d'assistance à notre cause, ni aucun affaiblissement à l'ennemi dans les opérations en cours, la destruction gratuite des temples ainsi que des statues et de tous les monuments du même genre, comment ne pas dire que c'est l'œuvre d'un esprit et d'un cœur insensés ?¹⁶²⁸ ».

1621 Polybe, XXIII, 2,5-8.

1622 Polybe, XXIII, 7,1-5.

1623 Polybe, XXIII, 8,1-2.

1624 Polybe, XXIII, 10,1-11.

1625 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.223 : « autant Hannibal est rationnel et géométrique, autant Philippe est ondoyant et imprévisible. La clef de ses actes est la prédominance du θυμός, la faculté irascible, sur la raison ».

1626 Polybe, XXII, 16,2 : πυθόμενος ταῦτα καὶ βαρέως φέρων ἐπὶ τῷ δοκεῖν πανταχόθεν αὐτοῦ περιτέμνεσθαι τὴν ἀρχὴν, ἐναπηρέισατο τὴν ὀργὴν εἰς τοὺς ταλαιπώρους Μαρωνεῖτας.

1627 Polybe, VIII, 8,1 : Ὅτι Φίλιππος παραγενόμενος εἰς τὴν Μεσσηνίην ἔφθειρε τὴν χώραν δυσμενικῶς, θυμῷ τὸ πλεῖον ἢ λογισμῷ χρώμενος.

1628 Polybe, V, 11,4 : τὸ δὲ μήτε τοῖς ἰδίοις πράγμασιν ἐπικουρίαν μέλλοντα μηδ' ἡντινοῦν παρασκευάζειν μήτε τοῖς ἐχθροῖς ἐλάττωσιν πρὸς γε τὸν ἐνεστῶτα πόλεμον, ἐκ περιττοῦ καὶ ναοὺς ἅμα δὲ τούτοις ἀνδριάντας καὶ πᾶσαν δὴ τὴν τοιαύτην κατασκευὴν λυμαίνεσθαι, πῶς οὐκ ἂν εἴποι τις εἶναι τρόπου καὶ θυμοῦ λυττῶντος ἔργον ...

Pour ce qui est du massacre des habitants de Maronéia, qui nous intéresse ici, le jugement doit toutefois être nuancé. Polybe précise bien que « c'est de cette manière que Philippe châtia ceux qui s'opposaient à lui et qu'il assouvit sa fureur personnelle¹⁶²⁹ », mais c'est une fureur qui était en partie raisonnée. Le massacre a été réfléchi, préparé, et non pas conduit sur un coup de tête, ce qui aurait pu montrer Philippe comme le responsable direct de cet acte de sauvagerie. Polybe nous indique en effet qu'« il (Philippe) envoya chercher Onomastos, le gouverneur de Thrace, et s'entretint avec lui de la conduite de l'opération¹⁶³⁰ ». C'est bien la colère, l'exaspération de Philippe V, qui l'a poussé à massacrer ainsi la population de Maronéia, mais il ne s'agissait pas d'un acte totalement irréfléchi. Le roi de Macédoine n'a pas envisagé les désagréments que cela pourrait lui causer face aux Romains, ainsi que l'inutilité d'une telle action, mais il a tout de même essayé de ne pas être directement impliqué dans cette affaire, pour éviter les reproches de Rome, persuadé, comme le dit Polybe, que personne ne l'accuserait : « Et il (Philippe) invita à appeler à lui, face-à-face, quiconque l'accusait. Il faisait cela, certain que, par crainte, personne n'oserait l'accuser, car on voyait que la vengeance de Philippe contre ceux qui s'opposaient à lui serait immédiate, tandis que les secours des Romains demeuraient très éloignés¹⁶³¹ ». En plus de cela, après s'être entretenu avec le légat romain Ap. Claudius Pulcher, qui était convaincu de sa culpabilité, Philippe s'est débrouillé pour écarter les soupçons pesant sur Onomastos, avant de faire périr Cassandros¹⁶³², celui qui avait dirigé le massacre des Maronéites¹⁶³³.

Cet épisode révèle de nombreux aspects de la personnalité de Philippe V. Ses accès de colère, lorsque les événements ne se déroulent pas comme il le souhaiterait, l'amènent à commettre des actes imprudents et inutiles, pour un souverain. Néanmoins, même les massacres qu'il ordonne, poussés par son comportement impulsif, sont réfléchis dans leur mode d'exécution, dans leur conception, et Philippe cherche également à se protéger pour éviter d'être accusé directement. Mais, malgré cet aspect calculateur, Philippe est un peu naïf dans ses espérances. Le récit de Polybe nous montre un souverain qui estime que, si personne n'ose l'accuser en face, les Romains ne le considéreront pas comme coupable des actes commis. Le massacre de Maronéia illustre parfaitement un tel constat, puisque Philippe pensait que les ambassadeurs romains ne pourraient l'accuser, faute de témoins publics contre lui, et il espérait ainsi éviter les reproches de Rome, ce qui

1629 Polybe, XXII, 16,7 : Κολασάμενος δὲ τῷ τοιοῦτῳ τρόπῳ τοὺς ἀντιπράττοντας ὁ Φίλιππος καὶ πληρώσας τὸν ἴδιον θυμόν.

1630 Polybe, XXII, 16,3 : Μεταπεμψάμενος γὰρ Ὀνόμαστον τὸν ἐπὶ Θράκης τεταγμένον ἐκοινολογήθη τούτῳ περὶ τῆς πράξεως.

1631 Polybe, XXII, 16,10-11 : Καλεῖν δ' ἐκέλευε κατὰ πρόσωπον, εἴ τις αὐτοῦ κατηγορεῖ. Τοῦτο δ' ἐποίει πεπεισμένος μηδένα τολμήσειν διὰ τὸν φόβον, τῷ δοκεῖν τὴν μὲν ἐκ Φιλίππου τιμωρίαν ἐκ χειρὸς ἔσεσθαι τοῖς ἀντιπράξασιν, τὴν δὲ Ῥωμαίων ἐπικουρίαν μακρὰν ἀφεστάναι.

1632 Polybe, XXII, 17,3-5.

1633 Polybe, XXII, 16,4-6.

était un calcul erroné : « Appius déclara qu'il n'avait pas besoin de plaidoirie, car il savait clairement ce qui s'était passé et qui en était responsable, de sorte que Philippe tomba dans l'embarras¹⁶³⁴ ». Le texte de Polybe révèle que Philippe semblait persuadé qu'il ne serait pas accusé, par qui que ce soit, et que cela suffirait pour les ambassadeurs romains. L'embarras du roi de Macédoine montre qu'il n'avait pas prévu la réaction d'Ap. Claudius Pulcher, ce qui démontre un manque de calcul, de prévision, flagrant¹⁶³⁵.

Nous trouvons, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, un autre exemple d'erreur de calcul de Philippe V dans la politique à suivre. Après l'ambassade d'Ap. Claudius Pulcher, pour se dédouaner du massacre de Maronéia, ou au moins apaiser la colère des sénateurs romains à son encontre, Philippe a décidé d'envoyer son fils Démétrios en ambassade à Rome en 183¹⁶³⁶. Utiliser les relations nouées par Démétrios lorsqu'il était otage à Rome après la défaite macédonienne à Cynoscéphales était un calcul intéressant, sur le court terme. Cela a même été efficace, puisque, comme l'avait prévu Philippe V, les sénateurs romains ont été relativement complaisants envers le roi de Macédoine, grâce à la présence de Démétrios¹⁶³⁷. En revanche, Philippe n'avait pas imaginé les conséquences que cela pourrait avoir sur le long terme, avec les Romains soutenant ouvertement Démétrios et la constitution, ou l'accroissement, d'un parti pro-romain autour de ce dernier en Macédoine¹⁶³⁸. C'est sans doute ce soutien ostentatoire de Rome à Démétrios qui a été l'élément déclencheur de la querelle entre les deux fils de Philippe V, et c'est une conséquence que ce dernier n'avait absolument pas imaginée et qui a causé de grands troubles ensuite¹⁶³⁹.

À côté de cet aspect colérique du caractère de Philippe V, le récit de Polybe sur ses dernières années de règne nous montre aussi quelles ont été ses réactions lorsqu'il s'est retrouvé contraint et forcé par les exigences romaines, concernant l'affaire des cités du littoral thrace occupées par des garnisons macédoniennes. Nous ne disposons pas, dans le texte polybien, de son entrevue avec Q. Caecilius Metellus en 185, lorsque celui-ci est envoyé en Macédoine pour écouter les accusations de ceux qui avaient des griefs envers Philippe V¹⁶⁴⁰. Tite-Live nous permet de combler cette lacune, et d'apprendre que Philippe, lors de la conférence de Tempé, se montra surtout menaçant, cédant à son tempérament colérique, en affirmant aux Romains que le soleil de ses jours n'était pas encore

1634 Polybe, XXII, 16,12 : Τῶν δὲ περὶ τὸν Ἄππιον οὐ φασκόντων προσδεῖσθαι δικαιολογίας, σαφῶς γὰρ εἰδέναι τὰ γεγονότα καὶ τὸν αἴτιον τούτων, εἰς ἀπορίαν ἐνέπιπτεν ὁ Φίλιππος.

1635 Nous pouvons rapprocher ce constat de celui fait par P. Pédech, *La méthode historique*, p.225, au sujet de Persée (que nous étudierons plus tard) : « Persée calcule, mais il se trompe dans ses calculs ».

1636 Polybe, XXII, 17,9-10.

1637 Polybe, XXIII, 2,9-10.

1638 Voir *supra* p.166-171 pour notre analyse des motivations de Rome, d'après le récit de Polybe, dans cette affaire de la succession de Philippe V.

1639 Polybe, XXIII, 10,12-16.

1640 Nous avons juste l'annonce de l'envoi de cette ambassade en Macédoine (XXII, 6,5-6).

couché¹⁶⁴¹. En revanche, dans la suite des événements, Polybe nous montre un souverain davantage geignard que colérique. Le livret remis à son fils Démétrios lors de l'ambassade de celui-ci à Rome en 183 en est une parfaite illustration. Les extraits donnés par Polybe : « « Quoique l'ambassadeur Caecilius ne nous ait pas traité équitablement en cela » ; et aussi : « Quoique nous ayons subi cela injustement » », présente Philippe V comme un roi qui proteste de façon pathétique et inutile. L'insistance même sur ces suppliques, ces récriminations, le décrédibilise, d'autant plus que ces propos n'avaient aucune chance de trouver le moindre écho du côté des sénateurs romains et servaient donc surtout à placer Philippe en position d'inférieur face aux Romains.

Ce côté pathétique et même ridicule est renforcé par l'attitude du roi de Macédoine, telle que nous la décrit Polybe, lors de la décision définitive du Sénat romain concernant l'évacuation des garnisons macédoniennes des cités du littoral thrace. L'historien grec nous précise en effet « que, quand Quintus Marcius arriva comme ambassadeur en Macédoine, Philippe se retira complètement des cités grecques de Thrace dont il fit sortir ses garnisons, mais qu'il se retira en regimbant et en se plaignant¹⁶⁴² ». Ce n'est pas là l'attitude d'un souverain énergique, parfois trop, et conquérant, comme Philippe l'était dans la majeure partie de son règne et comme le présentait le récit de Polybe. La fin du règne de Philippe V semble au contraire marquée par le déclin inexorable du roi de Macédoine, qui essaie pourtant de lutter contre cette fatalité. Il mène en effet plusieurs expéditions militaires en Thrace¹⁶⁴³, contre les Odryses, les Besses et les Denthélètes¹⁶⁴⁴, peut-être dans le but de préparer sa guerre de revanche contre Rome, ou au moins pour restaurer la puissance de son royaume¹⁶⁴⁵.

La politique intérieure de Philippe V est également révélatrice de son caractère lors des dernières années de son règne, d'après ce que Polybe nous en dit. L'historien grec souhaite montrer que Philippe a payé, lors de ses dernières années, les crimes commis auparavant : « La Fortune, comme si elle voulait lui infliger <au> moment opportun un châtement pour tous les sacrilèges et les forfaits qu'il avait commis au cours de sa vie, suscita alors contre lui érinées, tourments et fléaux vengeurs de ceux dont il avait causé l'infortune¹⁶⁴⁶ ». Selon lui, les mesures prises par Philippe V illustrent parfaitement ce point de vue, avec tout d'abord la déportation des citoyens des cités du littoral de son royaume, pour les remplacer par des Thraces, que le roi de Macédoine supposait plus

1641 Tite-Live, XXXIX, 26,9.

1642 Polybe, XXIII, 8,1 : Ὅτι τῶν περὶ τὸν Κόιντον τὸν Μάρκιον πρεσβευσάντων εἰς Μακεδονίαν, ἀπέβη μὲν ἀπὸ τῶν ἐπὶ Θράκης Ἑλληνίδων πόλεων ὀλοσχερῶς ὁ Φίλιππος καὶ τὰς φρουρὰς ἐξήγαγεν, ἀπέβη δὲ βαρυνόμενος καὶ στένων.

1643 Polybe, XXII, 17,12.

1644 Polybe, XXIII, 8,3-4.

1645 Voir *supra* p.171-174.

1646 Polybe, XXIII, 10,2 : Καθάπερ γὰρ ἂν εἰ δίκην ἢ τύχη βουλομένη λαβεῖν <ἐν> καιρῷ παρ' αὐτοῦ πάντων τῶν ἀσεβημάτων καὶ παρανομημάτων ὧν εἰργάσατο κατὰ τὸν βίον, τότε παρέστησέ τινας ἐρινῶς καὶ ποινας καὶ προστροπαίους τῶν δι' ἐκεῖνον ἠτυχηκότων.

fidèles en cas de conflit avec les Romains¹⁶⁴⁷. La deuxième mesure que nous rapporte Polybe est l'emprisonnement des enfants de ses opposants politiques qu'il avait fait tuer, pour éviter ainsi toute contestation à son autorité au sein de son propre royaume¹⁶⁴⁸. Ces deux mesures sont perçues très négativement par Polybe, puisque selon lui, il s'agit d'une punition infligée par les Érinyes autant à Philippe qu'à la Macédoine. Le ton employé par l'historien grec pour le rapporter est d'ailleurs empreint de tragique et de pathétique : « Quand cette idée fut mise à exécution et que les gens furent arrachés de chez eux, si grand fut le deuil et si grand le trouble qui s'élevèrent que le territoire semblait être tout entier conquis à la pointe de la lance¹⁶⁴⁹ ». Le discours de Polybe doit sur ce point être nuancé et est plutôt la marque d'une politique énergique de Philippe V pour restaurer la puissance de son royaume et son autorité à l'intérieur de celui-ci¹⁶⁵⁰.

La fin du règne de Philippe V, en mettant de côté l'épisode de Démétrios pour le moment, est donc relativement paradoxale, d'après le récit de Polybe. L'historien grec nous montre un roi sur le déclin, incapable désormais de s'opposer aux exigences romaines, adressant des plaintes que l'on peut qualifier de pathétiques au Sénat. Mais, malgré cela, Philippe essaye de lutter, de garder une certaine influence, de restaurer la puissance de la Macédoine, par des mesures violentes comme nous venons de le voir. Polybe dépeint le portrait d'un roi obnubilé par sa volonté de mener une guerre de revanche contre Rome et dont toute l'énergie est consacrée à l'obtention de moyens nécessaires à cette guerre. Philippe est toutefois conscient de sa perte d'influence en Grèce et en mer Égée et de son infériorité vis-à-vis de Rome, révélées surtout par l'affaire des cités du littoral thrace, mais il ne peut que s'incliner et protester faiblement, comme nous le montre Polybe. Les livres XXII à XXIV des *Histoires* correspondent à ce que l'on pourrait qualifier de crépuscule du règne de Philippe V. Cette déliquescence provient à la fois de l'âge du roi¹⁶⁵¹, des épreuves rencontrées par celui-ci lors des dernières années de sa vie, et de l'aggravation de la domination romaine qu'un tempérament comme celui de Philippe ne pouvait accepter et le récit de Polybe, bien que très critique à l'encontre du souverain macédonien, reflète parfaitement ce constat. Néanmoins, il ne faut pas croire que ce caractère plus faible de Philippe V correspond à l'affaiblissement de la Macédoine. Au contraire, après sa défaite lors de la deuxième guerre de Macédoine, Philippe n'a eu de cesse de renforcer la puissance de son royaume, en profitant de la guerre contre Antiochos III et de son

1647 Polybe, XXIII, 10,4-5.

1648 Polybe, XXIII, 10,8-10.

1649 Polybe, XXIII, 10,6 : και τῶν ἀνθρώπων ἀνασπάστων γινομένων, τηλικούτο συνέβη γενέσθαι πένθος και τηλικούτον θόρυβον ὥστε δοριάλωτον δοκεῖν ἅπασαν γίνεσθαι.

1650 Du même avis, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.402 : « Polybius' portrait of a vengeful monarch, nursing resentment and plotting retaliation, derives from suspect sources and contains its own refutation ».

1651 Polybe exprime très clairement cette considération sur les défauts de Philippe V qui se développent à mesure qu'il vieillit (X, 26,8) : Καί μοι δοκεῖ τὰ μὲν ἀγαθὰ φύσει περὶ αὐτὸν ὑπάρχειν, τὰ δὲ κακὰ προβαίνοντι κατὰ τὴν ἡλικίαν ἐπιγενέσθαι, καθάπερ ἐνίοις ἐπιγίνεται γηράσκουσι τῶν ἵππων.

alliance de circonstances avec les Romains pour accroître son influence en Thrace et en mer Égée, puis en menant un certain nombre d'expéditions militaires vers le nord, tout en consolidant son autorité à l'intérieur de son royaume¹⁶⁵².

Lorsque Polybe décrit les débuts du règne de Persée, et l'attitude de celui-ci, les mesures prises et les qualités dont il disposait, il place, après ce passage, un bilan sur le règne de Philippe V, dont il ne nous est parvenu que deux phrases, qui résume toutefois parfaitement le point de vue de Polybe au sujet du roi de Macédoine : « [Polybe dit] que le roi Philippe, lorsqu'il accrut sa puissance et acquit l'hégémonie sur les Grecs, fut le plus perfide et le plus inique de tous les hommes, mais que, quand le vent de la Fortune souffla en sens contraire, il fut le plus modéré de tous les hommes. Et, lorsqu'il eut essuyé une défaite totale, se préparant à toutes les éventualités, il tenta de consolider par tous les moyens son royaume¹⁶⁵³ ». Polybe critique les excès de Philippe, pour qui il n'y a pas de demi mesure, mais il reconnaît, avec raison, qu'il a toujours eu en tête l'intérêt de son royaume et qu'il a fait tout son possible pour le sécuriser, malgré l'aggravation de la domination romaine.

L'historien grec complète le portrait de Philippe V avec l'épisode du conflit entre Démétrios et Persée. Même si la majorité du texte polybien sur ce sujet ne nous est pas parvenu, il nous reste toutefois un certain nombre d'éléments, ainsi que l'œuvre de Tite-Live qui s'inspire de Polybe, pour étudier en détail cette question essentielle pour qui s'intéresse à la fin du règne de Philippe V, à sa personnalité, et à celles de ses deux fils, principalement Persée.

2°) Le récit de l'épisode de Démétrios.

Polybe a attaché une grande importance au conflit entre Persée et Démétrios parce qu'il lui permettait de donner une dimension très humaine à son récit de la fin du règne de Philippe V, en décrivant les sentiments que celui-ci avait pu ressentir en voyant ses deux fils se déchirer ainsi. L'historien grec qualifie cet événement de δρᾶμα, révélant bien son point de vue sur ce sujet : « la Fortune introduisit au même moment un troisième drame, celui des fils du roi¹⁶⁵⁴ ». Le thème de la τύχη revient à plusieurs reprises dans les propos de Polybe et c'est le seul épisode, dans les livres XXII à XXIX, où nous retrouvons ainsi cette présence de la τύχη¹⁶⁵⁵. Cela montre bien qu'il s'agit

1652 Sur la politique de Philippe V après la deuxième guerre de Macédoine, voir Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.247-255, E.S. Gruen, *The coming of Rome*, p.399-402 et N.G.L. Hammond et F.W. Walbank, *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, 1988, p.448-487.

1653 Polybe, XXV, 3,9-10 : Ὅτι Φίλιππος ὁ βασιλεύς, ὅτε μὲν ἠϋξήθη καὶ τὴν κατὰ τῶν Ἑλλήνων ἐξουσίαν ἔλαβε, πάντων ἦν ἀπιστότατος καὶ παρανομώτατος, ὅτε δὲ πάλιν τὰ τῆς τύχης ἀντέπνευσε, πάντων μετριώτατος. Ἐπεὶ δὲ τοῖς ὄλοις πράγμασιν ἔπαισε, πρὸς πᾶν τὸ μέλλον ἀρμοζόμενος ἐπειρᾶτο κατὰ πάντα τρόπον σωματοποιεῖν τὴν αὐτοῦ βασιλείαν.

1654 Polybe, XXIII, 10,12 : Τρίτον δ' ἡ τύχη δρᾶμα κατὰ τὸν αὐτὸν καιρὸν ἐπεισῆγαγεν τὸ κατὰ τοὺς υἱούς.

1655 Sur la définition et l'usage de la τύχη chez Polybe, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.331-355.

d'un événement un peu à part pour l'historien grec, par sa dimension tragique et pathétique, comme nous l'indiquent les termes qu'il emploie pour le qualifier : « et, alors que son âme devenait comme enragée à cause de cela, au même moment, la querelle de ses fils s'enflamma, la Fortune mettant en scène, comme à dessein, en une seule fois, tous les malheurs de cette maison¹⁶⁵⁶ ».

Pour étudier l'épisode du conflit entre Persée et Démétrios, il est indispensable d'utiliser le texte de Tite-Live pour compléter le récit, trop fragmentaire, de Polybe¹⁶⁵⁷, puisque l'historien romain s'est fortement inspiré du Mégalopolitain. Nous allons commencer par rappeler rapidement les événements rapportés par les deux historiens, la description détaillée du conflit ayant opposé les deux fils de Philippe V, puis nous analyserons ce que cela nous apprend sur les caractères des trois Macédoniens et sur le point de vue de Polybe à leur sujet. En 183, Démétrios est revenu de son ambassade à Rome et, selon l'historien grec a été très favorablement accueilli par les Macédoniens, hormis Philippe V et Persée. En réaction, Persée aurait alors cherché à isoler Démétrios, pour ne pas se retrouver écarté du pouvoir : « il (Persée) avait peur d'être écarté du pouvoir, quoiqu'il fût l'aîné, pour ces raisons. C'est pourquoi il cherchait à corrompre les amis de Démétrios¹⁶⁵⁸ ». Pour la suite des événements, nous n'en disposons pas dans le texte polybien, à l'exception de la leçon de Philippe V à ses fils¹⁶⁵⁹, et il faut donc nous reporter au récit de Tite-Live.

D'après l'historien latin, Persée a tout d'abord rallié à sa cause les proches de son père¹⁶⁶⁰, utilisant leur aide pour rendre Démétrios suspect aux yeux de Philippe V, en critiquant sans cesse les Romains que Démétrios s'empressait de défendre¹⁶⁶¹. Après un incident lors d'un banquet bien arrosé, Persée profite de l'occasion pour accuser Démétrios d'avoir essayé de le tuer ouvertement¹⁶⁶². C'est cette accusation de Persée qui a amené Philippe à sermonner ses deux fils et à les exhorter à vivre en bonne entente¹⁶⁶³, avant de les entendre s'accuser l'un l'autre, dans de longs discours dramatiques, tragiques, rapportés par Tite-Live¹⁶⁶⁴. Après avoir écouté ses deux fils, Philippe V choisit de ne pas trancher, mais d'enquêter plus longuement sur les faits et gestes de Démétrios et

1656 Polybe, XXIII, 10,16 : καὶ διὰ ταῦτα τῆς ψυχῆς οἶονει λυττώσης αὐτοῦ, καὶ τὸ κατὰ τοὺς υἱοὺς νεῖκος ἅμα τοῖς προειρημένοις ἐξεκαύθη, τῆς τύχης ὥσπερ ἐπίτηδες ἀναβιβαζούσης [ὥσπερ] ἐπὶ σκηνὴν ἐν ἐνὶ καιρῷ τὰς τούτων συμφορὰς.

1657 Polybe considérait cet épisode comme digne d'être raconté dans le détail, puisqu'il nous précise : « Usant de ce prétexte, Persée, peu de temps après, persuada son père de consentir à la mort de Démétrios. À ce sujet donc, nous montrerons par la suite dans le détail comment les choses furent réglées » (XXIII, 3,9-10).

1658 Polybe, XXIII, 7,6-7 : τὸ δὲ συνέχον, ἐδεδίει περὶ τῆς ἀρχῆς, μὴ πρεσβύτερος ὢν ἐξωσθῆ διὰ τὰς προειρημένας αἰτίας. Διὸ τοὺς τε φίλους ἐφθειρε τοὺς τοῦ Δημητρίου...

1659 Polybe, XXIII, 11.

1660 Tite-Live, XL, 5,3-5.

1661 Tite-Live, XL, 5,7-8.

1662 Tite-Live, XL, 8,1-3.

1663 Polybe, XXIII, 11 et Tite-Live, XL, 8,7-20.

1664 Tite-Live, XL, 9-11 pour le discours accusateur de Persée, et XL, 12-15 pour la défense de Démétrios face aux accusations de son frère.

Persée¹⁶⁶⁵. Philippe a envoyé ses proches Apellès et Philoclès à Rome pour enquêter sur Démétrios et ses relations avec les Romains mais, d'après Tite-Live, les deux hommes étaient à la solde de Persée¹⁶⁶⁶. Sentant l'étau se refermer progressivement autour de lui, Démétrios aurait alors confié à Didas, un autre espion de Persée, qu'il projetait de fuir à Rome, ce qui fut aussitôt rapporté à Philippe V, convaincu désormais de la culpabilité de son fils cadet ainsi que de ses liens avec les Romains¹⁶⁶⁷. Le dernier point de ce drame est une fausse lettre de T. Quinctius Flaminius, forgée par Persée et ses comparses, qui, sous couvert d'excuser Démétrios, l'accusait plus qu'autre chose aux yeux de Philippe¹⁶⁶⁸. Celui-ci donna alors l'ordre de faire périr Démétrios, ce qui fut rapidement exécuté¹⁶⁶⁹. Voici pour le récit de Tite-Live sur ces événements, complétant le texte fragmentaire de Polybe. C'est un point qu'il faut aborder avec prudence, car les objectifs de Tite-Live sont différents de ceux de l'historien grec et sa présentation des faits n'est sans doute pas la même¹⁶⁷⁰.

En premier lieu, nous nous intéresserons au portrait de Philippe V fait par Polybe, avec l'aide du récit de Tite-Live, lors de cet épisode dramatique, précédant de peu la chute de la maison royale macédonienne. Contrairement à sa description générale de Philippe¹⁶⁷¹, Polybe nous présente ici un souverain maître de ses émotions, du moins ses émotions violentes, qui subit les événements au lieu de les contrôler. En effet, lors du retour de Démétrios en Macédoine en 183, avec l'annonce que les Romains pardonnaient les actes de Philippe, mais seulement par égard pour son fils cadet, Polybe nous précise que « Philippe dissimulait son mécontentement à cet égard »¹⁶⁷². Il peut s'agir d'une volonté de ne pas critiquer son fils cadet, alors que celui-ci avait précisément réussi la mission que Philippe lui avait confiée en l'envoyant en ambassade à Rome, ou bien de la volonté de cacher ses sentiments hostiles envers les Romains pour ne pas leur montrer ses éventuelles intentions belliqueuses à leur égard.

Après l'accusation de Persée contre Démétrios, Philippe est donc intervenu pour exhorter ses fils à s'entendre. Son discours que nous a retranscrit Polybe¹⁶⁷³ le présente avant tout comme un père, sans pour autant omettre son rôle de souverain d'un puissant royaume. Après avoir expliqué en quoi il est essentiel, d'abord pour eux mais aussi pour la Macédoine, que Persée et Démétrios vivent en bonne entente, Philippe prend comme exemple les rois de Lacédémone, puis Eumène II et son

1665 Tite-Live, XL, 16,1-3.

1666 Tite-Live, XL, 20,3-4.

1667 Tite-Live, XL, 23,1-5.

1668 Tite-Live, XL, 23,7-8.

1669 Tite-Live, XL, 24,4-8.

1670 Sur l'analyse du récit de Tite-Live au sujet de cet épisode, et une comparaison avec le texte polybien, voir l'introduction de C. Gouillart dans l'édition du livre XL de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p.45-53, 98-102 et 105-118.

1671 Voir *supra* p.345-351.

1672 Polybe, XXIII, 7,5 : ὁ μὲν Φίλιππος ἐπεκρύπτετο τὴν ἐπὶ τούτοις δυσαρέστησιν.

1673 Polybe, XXIII, 11.

frère Attale, pour appuyer ses propos. La présentation faite par Polybe montre immédiatement que le discours de Philippe à ses fils est vain. Nous avons donc le long développement du roi, sur les bienfaits d'une bonne entente entre deux frères, puis les exemples cités, avec pour terminer, une courte phrase de conclusion, mise en évidence car se trouvant à part du reste du discours : « or vous qui écoutiez cela, non seulement vous ne le laissez pas entrer dans votre esprit, mais, au contraire, vous aiguisez, me semble-t-il, votre animosité mutuelle »¹⁶⁷⁴. Le lecteur peut se sentir pris de pitié pour Philippe, déchiré par le conflit entre ses deux fils et qui essaie de régler leur différend à l'amiable, mais sans espoir de réussite. Le récit de Tite-Live conforte cette impression, en présentant Philippe comme impartial, recherchant la vérité avant de trancher entre ses fils¹⁶⁷⁵.

Néanmoins, au sujet du discours de Philippe V à ses fils rapporté par Polybe, plusieurs remarques s'imposent. Il est évident qu'il s'agit là d'un discours reconstitué par l'historien grec¹⁶⁷⁶, et si le sens général est sans doute fidèle à celui réellement prononcé par le souverain macédonien, les arguments employés proviennent très clairement de l'esprit grec de Polybe. Tout d'abord, l'exemple des rois de Lacédémone était plus familier à un Grec qu'à un roi de Macédoine, d'autant plus que Polybe était fort intéressé par les hégémonies des cités grecques, en les comparant avec l'hégémonie romaine¹⁶⁷⁷. Cependant, Philippe V se considérant sans doute comme Grec lui-même, nous pouvons admettre qu'il puisse employer cet argument. En revanche, concernant Eumène II et Attale, il est parfaitement inconcevable que Philippe ait pu les prendre comme exemple et louer leur entente, alors que le royaume de Pergame était l'ennemi de la Macédoine. Il n'est pas possible d'imaginer, par exemple, que Philippe ait pu admettre que le royaume des Attalides était l'égal de son propre royaume : « quoiqu'ils aient hérité d'un petit royaume très ordinaire, ils l'ont fait croître au point qu'il n'est inférieur à aucun autre, et ce, simplement à cause de leur union et de leur bonne entente réciproques, ainsi que de leur capacité à se garder une haute considération mutuelle¹⁶⁷⁸ ». Eumène venait de plus, par ses ambassades répétées auprès du Sénat, d'amener les Romains à exiger le retrait des garnisons macédoniennes des cités du littoral thrace. Cela reflète donc le point de vue de Polybe, qui admirait la bonne entente existante entre Eumène II et ses frères.

Si l'on met cet aspect de côté, nous avons tout de même le sens général du discours de

1674 Polybe, XXIII, 11,8 : ὃν ὑμεῖς ἀκούοντες οὐχ οἶον εἰς νοῦν ἐλαμβάνετε, τὸ δ' ἐναντίον ἤκονατε, ἐμοὶ δοκεῖ, τοὺς κατ' ἀλλήλων θυμούς.

1675 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.129.

1676 Voir E.S. Gruen, « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.240-241 qui rejoint notre avis et soutient qu'il ne s'agit que de rhétorique. *Contra* P. Pédech, *La méthode historique*, p.269-270, pour qui Polybe a pu être informé par des témoins directs ayant assisté aux discussions entre Philippe V et ses deux fils.

1677 Voir J.-L. Ferrary, « L'Empire de Rome et les hégémonies des cités grecques chez Polybe », *BCH*, 100, 1976, 1, p.283-289.

1678 Polybe, XXIII, 11,7 : ὅτι παραλαβόντες οὗτοι μικρὰν ἀρχὴν καὶ τὴν τυχοῦσαν ἠὲ ξήκασιν ταύτην, ὥστε μηδεμιᾶς εἶναι καταδεεστέραν, δι' οὐθὲν ἕτερον ἢ διὰ τὴν πρὸς αὐτοὺς ὁμόνοιαν καὶ συμφωνίαν καὶ τὸ δύνασθαι καταξίωσιν ἀλλήλοις διαφυλάττειν.

Philippe V ; celui-ci cherche à apaiser le conflit entre Persée et Démétrios, pour assurer la pérennité de son royaume, mais sans succès. Ce passage montre donc Philippe comme sage, posé, à l'opposé des accès de colère qui ont émaillé son règne. Polybe, à travers son récit, veut nous amener à prendre pitié de Philippe V, déchiré par la querelle entre ces deux fils, incapable de résoudre ce conflit, et forcé finalement d'éliminer Démétrios. C'est très clair avec le ton tragique employé par l'historien grec pour présenter le dilemme devant lequel se trouvait le roi de Macédoine, et les sentiments qui l'agitaient à ce moment : « comme les jeunes gens complotaient l'un contre l'autre, c'est à lui qu'on en référa ; et il dut déterminer duquel de ses fils il devait être le meurtrier, c'est-à-dire duquel d'entre eux il devait le plus redouter, dans la suite de sa vie, de subir lui-même, tandis qu'il vieillirait, un sort identique ; et il était donc agité, nuit et jour, par ces pensées¹⁶⁷⁹ ».

Ce constat nous amène à nous demander pourquoi Polybe présente ainsi Philippe V sous un jour relativement positif, digne de pitié, alors qu'il cherche à démontrer qu'il est le responsable de la troisième guerre de Macédoine. Il est fort probable qu'il souhaite ainsi, en valorisant à la fois Philippe V et Démétrios, noircir Persée, coupable d'avoir intentionnellement causé la perte de son frère. Il ne faut toutefois pas croire que Philippe a ordonné l'exécution de Démétrios seulement sur la base des accusations formulées par Persée et sur les rapports d'Apellès et Philoclès, appuyés par la lettre, fautive ou non, de T. Quinctius Flaminius¹⁶⁸⁰. Démétrios a été éliminé parce qu'il était trop romanophile au goût de Philippe¹⁶⁸¹, qui n'avait sûrement pas la moindre envie de voir un parti romain se développer au sein de son propre royaume, autour de la personne de Démétrios. Cela n'a cependant pas empêché le souverain macédonien d'être particulièrement tourmenté par la prise d'une décision aussi radicale, à l'encontre de son propre fils, comme nous le révèle, bien que brièvement, le récit de Polybe. Même si, selon nous, les raisons de l'élimination de Démétrios sont avant tout politiques, ce conflit entre les deux princes macédoniens montre, à travers le récit de Polybe, Philippe V sous un jour différent : il est plus proche d'un père déchiré par la querelle entre ses fils que d'un souverain énergique et colérique. En revanche, cette personnalité complexe, presque paradoxale, ne se retrouve ni chez Démétrios, ni chez Persée.

Tout comme pour Philippe, nous n'avons dans le texte de Polybe que de brefs fragments pour nous informer sur la personnalité de Démétrios, ce qui nécessite de compléter en partie notre

1679 Polybe, XXIII, 10,13 : ἐν ᾧ τῶν μὲν νεανίσκων ἀλλήλοις ἐπιβουλευόντων, τῆς δ' ἀναφορᾶς περὶ τούτων ἐπ' αὐτὸν γινομένης, καὶ δεῖν διαλαμβάνειν ποτέρου δεῖ γίνεσθαι τῶν υἱῶν φονεὰ καὶ πότερον αὐτῶν δεδιέναι μᾶλλον κατὰ τὸν ἐξῆς βίον, μὴ γηράσκων αὐτὸς πάθῃ τὸ παραπλήσιον, ἐστροβείτο νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν περὶ τούτων διανοούμενος.

1680 Au sujet de cette lettre, P. Pédech, *La méthode historique*, p.130 souligne qu'il est probable qu'il s'agisse effectivement d'un faux, puisque T. Quinctius Flaminius connaissait bien Philippe V et n'aurait pas commis ce genre de maladresse. *Contra* F.W. Walbank, *Philip V*, p.251-253 et P. Meloni, *Perseo*, p.52.

1681 Du même avis, C. Gouillart dans l'édition du livre XL de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, Les Belles Lettres, Paris, 1986, p.52. Voir également, sur l'épisode de la mort de Démétrios, P. Meloni, *Perseo*, p.50-55.

analyse avec l'apport du texte livien. Le récit de Tite-Live cherche avant tout à rejeter toutes les fautes sur Persée et à présenter Démétrios comme un innocent, victime des pièges, accusations et complots de son frère aîné. Au sujet de l'avis de Polybe, P. Pédech souligne que « si le jeune homme (Démétrios) apparaît comme la victime de machinations odieuses, l'historien ne dissimule ni sa vanité ni son imprudence ; ses conciliabules avec Flamininus, son assiduité auprès des ambassadeurs romains, son projet de fuite ne sont pas des fables inventées par Persée. Sa sympathie pour ce personnage inconscient et pitoyable ne dénature pas la vérité¹⁶⁸² ». Selon nous, ce point de vue doit être nuancé, avec la distinction entre les textes polybien et livien. Tite-Live s'inspire fortement du récit de Polybe, mais il n'en est pas pour autant une retranscription parfaitement fidèle. L'historien latin cherche absolument à mettre en lumière l'innocence de Démétrios, pour accentuer la culpabilité de Persée mais, ce faisant, il nous dépeint un prince que l'on pourrait presque considérer comme un simple d'esprit, faible, incapable de se défendre contre les complots de son frère¹⁶⁸³. Bien que nous ne disposions pas du texte de Polybe en entier, l'historien grec était sans nul doute plus objectif dans son approche des événements. Il critique à plusieurs reprises dans son œuvre la conduite de Persée qu'il juge avare et lâche¹⁶⁸⁴ au cours de la troisième guerre de Macédoine, mais il reconnaît toutefois qu'au début de son règne, il faisait preuve de qualités et d'une conduite royales¹⁶⁸⁵. Contrairement à Tite-Live, Polybe a sans doute moins insisté sur la culpabilité de Persée, et donc moins cherché à mettre en avant l'innocence et le caractère ingénu de Démétrios. Ce n'est pas pour autant qu'il a caché de tels constats. En effet, à travers son récit, l'historien grec nous montre que Démétrios était loin d'avoir les capacités pour régner sur un royaume tel que la Macédoine. Lors de son ambassade à Rome en 183, Polybe nous précise au sujet de Démétrios que le Sénat « se trouvait, en effet, favorablement disposé à son égard et constatait qu'il était tout jeune et fort étranger à de telles subtilités et complications¹⁶⁸⁶ ». Ce n'est pas là la description d'un éventuel souverain, capable de diriger un royaume aussi important que la Macédoine.

Le deuxième aspect du caractère de Démétrios que nous retrouvons dans le texte de Polybe, mais pas dans celui de Tite-Live¹⁶⁸⁷, nous est révélé par ses entretiens avec T. Quinctius Flamininus¹⁶⁸⁸. Polybe ne pouvait connaître la teneur de ces entretiens, mais sa reconstitution est

1682 P. Pédech, *La méthode historique*, p.130. Voir aussi C.F. Edson, « Perseus and Demetrius », *HSPH*, 46, 1935, p.191-202, qui souligne avec insistance les fautes de Démétrios.

1683 Ses larmes lorsqu'il doit répondre aux accusations de son frère en sont le plus parfait exemple. Tite-Live, XL, 12,1-2. Voir C. Gouillart dans l'édition du livre XL de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, p.111-112.

1684 Avare lors des négociations avec Eumène, par exemple. Polybe, XXIX, 9,12-13.

1685 Polybe, XXV, 3,5-8.

1686 Polybe, XXIII, 2,2 : ἄτε καὶ φιλανθρώπως πρὸς αὐτὸν διακειμένη καὶ θεωροῦσα νέον ὄντα κομιδῆ καὶ πολὺ τῆς τοιαύτης συστροφίας καὶ ποικιλίας ἀπολειπόμενον.

1687 Voir C. Gouillart dans l'édition du livre XL de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, p.50-51, qui note que Tite-Live a omis intentionnellement de parler des entretiens de Démétrios avec T. Quinctius Flamininus, car il s'agissait de faits desservant l'innocence de Démétrios que l'historien latin s'efforçait de démontrer.

1688 Voir *supra* p.58-60.

crédible, en tout cas sur l'attitude de Démétrios. L'importance que lui ont accordé les sénateurs romains ont sans nul doute flatté son ego et l'ont amené à se croire plus important qu'il ne l'était en réalité. Il est en revanche difficile de savoir s'il a vraiment cru pouvoir, grâce à l'appui des Romains, succéder à son père à la place de Persée. D'après le texte de Polybe, il semble en avoir eu l'ambition, mais si l'on considère la situation avec davantage de recul, ce serait tout de même étonnant. Au sein de la monarchie macédonienne, c'était le fils aîné qui était l'héritier légitime, et non pas celui qui avait le soutien de Rome. Selon nous, Démétrios s'est senti flatté de l'intérêt des Romains et de leurs témoignages de considération, et ne s'est pas privé de s'en vanter une fois revenu en Macédoine, pour se donner de l'importance, mais il n'a pas pour autant envisagé de prendre la place de Persée et de succéder à son père. C'est de cette façon qu'il faut interpréter le récit de Polybe¹⁶⁸⁹, plus fiable et objectif que celui de Tite-Live. Sur l'existence de ces entretiens, faut-il en conclure qu'il s'agit d'une preuve de l'inconscience de Démétrios ? C'est une possibilité à envisager, mais il convient également de souligner que, du moment que la teneur de ces entretiens n'était pas connue, Démétrios pouvait être considéré comme accomplissant la mission de son père Philippe V, tentant de le dédouaner auprès des Romains. S'entretenir avec l'un des hommes politiques romains les plus influents, connaissant le mieux la Méditerranée orientale et qui avait déjà eu de nombreux contacts avec Philippe V, entré parfaitement dans ce cadre, au moins en apparence. Il n'y a donc pas lieu, selon nous, d'accuser Démétrios de légèreté et d'inconscience en se basant seulement sur le fait qu'il se soit entretenu avec T. Quinctius Flaminius. Ce qu'il est possible de lui reprocher, d'après les récits de Polybe et de Tite-Live, c'est son attitude une fois revenu en Macédoine, où il s'est montré trop ostensiblement romanophile.

Pour résumer sur le caractère de Démétrios, nous pouvons dire que Polybe reste objectif dans sa présentation du personnage, soulignant qu'il n'avait pas les capacités pour régner et qu'il a été imprudent par son attitude trop amicale envers les Romains, alors qu'il devait pourtant forcément connaître les sentiments de son père sur ce sujet. Mais, il n'insiste ni sur son innocence lors de son conflit avec Persée, contrairement à Tite-Live, ni sur les fautes qu'il a pu commettre, donnant à Persée l'occasion de l'accuser devant Philippe V. Sur la personnalité de Persée, en revanche, cet épisode du conflit avec Démétrios ne nous éclaire que très peu, à cause de l'aspect fragmentaire du texte polybien. Nous avons vu, de plus, que le récit de Tite-Live n'était pas complètement fidèle à celui de Polybe¹⁶⁹⁰, dans l'appréciation des responsabilités entre Démétrios et Persée, et dans le jugement sur leurs deux caractères. Néanmoins, pour étudier le troisième et

1689 Le fait que T. Quinctius Flaminius ait, dans le récit de Polybe, proposé à Démétrios de le soutenir pour accéder à la royauté (XXIII, 3,7-8) est une interprétation erronée de l'historien grec, mais qui devait être partagée par la majorité des observateurs du monde grec.

1690 Voir *supra* p.356-357.

dernier personnage de cette maison royale macédonienne, nous disposons d'un certain nombre d'extraits concernant l'attitude de Persée durant son règne. Cela peut nous permettre de brosser un portrait relativement complet du dernier roi de Macédoine, d'après le point de vue de Polybe.

3°) Le portrait de Persée chez Polybe.

Persée, le dernier roi de Macédoine¹⁶⁹¹, est un personnage qui a fortement intéressé Polybe, à double titre. Tout d'abord, il fait partie intégrante de son raisonnement visant à démontrer que Philippe V a préparé sa guerre de revanche contre les Romains, et que son fils et successeur Persée a été l'exécutant de ses projets. Ce raisonnement permettait ainsi de dégager les Romains de toute responsabilité dans le déclenchement de la troisième guerre de Macédoine¹⁶⁹². Ensuite, il est important de souligner que Polybe a pu assister de près à l'intégralité du règne de ce souverain, puisqu'il a débuté sa carrière politique vers 180, au début du règne de Persée. Ce n'est pas le cas pour Philippe V, par exemple, pour lequel il a dû davantage utiliser d'autres sources, des témoignages, qui peuvent parfois ne pas être fiables. Contrairement à Tite-Live, qui est particulièrement virulent contre Persée, Polybe est bien plus mesuré dans la description qu'il nous fait du dernier roi de Macédoine et il nous compose un portrait vivant, avec des défauts comme des qualités.

La première mention dont nous disposons du nom de Persée dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* s'inscrit dans le cadre de l'ambassade de Démétrios à Rome en 183¹⁶⁹³. Polybe nous indique en effet que « le Sénat, en faisant honneur à Démétrios d'avoir mérité sa faveur, exalta le jeune homme et vexa fort Persée et Philippe, parce que, leur semblait-il, s'ils obtenaient l'amitié des Romains, ce n'était pas par eux-mêmes, mais grâce à Démétrios¹⁶⁹⁴ ». Cette analyse de Polybe est difficilement crédible. Nous voyons mal comment Philippe pourrait être vexé de ne pas obtenir l'amitié des Romains par lui-même, alors qu'il avait justement envoyé Démétrios à Rome dans le but d'apaiser le Sénat, grâce aux amitiés nouées par son fils lorsqu'il était otage à Rome après Cynoscéphales en 197. Pour Persée, qui n'était aucunement pro-romain, il est également difficile de concevoir qu'il ait pu être vexé de l'amitié des Romains pour son frère Démétrios. En revanche, s'il

1691 Pour une étude générale centrée sur Persée et son règne, voir P. Meloni, *Perseo*, Rome, 1953 ou L. De Regibus, *La Repubblica romana e gli ultimi Re di Macedonia*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1972.

1692 Voir notre analyse sur le raisonnement de Polybe *supra* p.176-179.

1693 Si l'on excepte la mention de Persée lors du raisonnement de Polybe sur les causes de la troisième guerre de Macédoine (XXII, 7). Cette mention n'apportant aucune information complémentaire sur le caractère de Persée d'après Polybe, nous la laissons de côté.

1694 Polybe, XXIII, 3,6 : Ἡ τε γὰρ σύγκλητος ἀπηρεισαμένη τὴν χάριν ἐπὶ τὸν Δημήτριον ἐμετεώρισε μὲν τὸ μειράκιον, ἐλύπησε δὲ καὶ τὸν Περσέα καὶ τὸν Φίλιππον ἰσχυρῶς τῷ δοκεῖν μὴ δι' αὐτούς, ἀλλὰ διὰ Δημήτριον τυγχάνειν τῆς παρὰ Ῥωμαίων φιλανθρωπίας.

a bien été vexé, c'est sans doute à cause de la popularité que Démétrios a pu acquérir grâce à son ambassade à Rome, même si les effets sont à relativiser, contrairement à ce qu'affirme Polybe¹⁶⁹⁵.

Lorsque Démétrios revient en Macédoine, Polybe porte un premier jugement sur Persée. Il nous dit que « Persée, qui était non seulement beaucoup moins populaire que son frère auprès des Romains, mais aussi inférieur à lui dans tous les autres domaines et de par sa nature et de par sa formation, supportait difficilement cet état de choses ; et, par-dessus tout, il avait peur d'être écarté du pouvoir, quoiqu'il fût l'aîné, pour ces raisons. C'est pourquoi il cherchait à corrompre les amis de Démétrios...¹⁶⁹⁶ ». Sur le premier point, il n'y a pas lieu de contester la parole de l'historien grec, il est très clair que Démétrios était nettement plus apprécié par les Romains que Persée. En revanche, pour la suite du passage, les propos tenus par Polybe sont bien plus discutables. Affirmer que Persée était inférieur à Démétrios dans tous les domaines est sans doute erroné. Nous avons vu que Polybe nous avait présenté Démétrios comme incompetent en politique extérieure, puisque le Sénat romain l'avait dispensé de répondre aux questions posées lors de son ambassade en 183¹⁶⁹⁷. Persée, de son côté, avait visiblement bien plus d'aptitudes dans ce domaine, puisqu'au début de son règne il a commencé par renouveler l'alliance de la Macédoine avec Rome, avant de prendre toute une série de mesures accueillies très favorablement par les citoyens des cités grecques¹⁶⁹⁸. Il est donc évident que Persée était plus compétent que Démétrios dans ce domaine, plus apte que son frère pour régner sur la Macédoine. Polybe ajoute ensuite que Persée était inférieur par sa formation. Nous y voyons là une allusion à la période où Démétrios a été otage à Rome qui lui aurait permis de recevoir une éducation supérieure à celle reçue par Persée qui est resté en Macédoine. C'est une façon pour Polybe de faire plaisir à son lecteur romain, mais nous voyons mal comment une éducation romaine aurait pu aider, objectivement, pour gouverner le royaume de Macédoine. La formation reçue par Démétrios, s'il avait dû régner, avait toutes les chances de l'amener à être un souverain client de Rome.

Selon Polybe, c'est donc à cause de ce constat que Persée craignait d'être écarté du pouvoir et remplacé par Démétrios. C'est un point de vue auquel il est difficile d'adhérer. Tout d'abord, Persée ne s'estimait sûrement pas inférieur à Démétrios et ne devait donc pas craindre de voir son frère devenir l'héritier légitime grâce à ses compétences. Ensuite, est-il crédible de penser qu'il avait peur de se retrouver écarté du pouvoir, comme l'affirme Polybe¹⁶⁹⁹ ? Il était le fils aîné, donc héritier

1695 Polybe, XXIII, 7,1-3.

1696 Polybe, XXIII, 7,5-7 : ὁ δὲ Περσεύς, οὐ μόνον ἐν τῇ πρὸς Ῥωμαίους εὐνοίᾳ παρὰ πολὺ τὰδελοφῶν λειπόμηνος, ἀλλὰ καὶ περὶ τὰλλα πάντα καθυστερῶν καὶ τῇ φύσει καὶ τῇ κατασκευῇ, δυσχερῶς ἔφερε· τὸ δὲ συνέχον, ἐδεδίδει περὶ τῆς ἀρχῆς, μὴ πρεσβύτερος ὢν ἐξωσθῆναι διὰ τὰς προειρημένους αἰτίας. Διὸ τοὺς τε φίλους ἔφθειρε τοὺς τοῦ Δημητρίου...

1697 Polybe, XXIII, 2,1-4.

1698 Polybe, XXV, 3.

1699 Polybe, XXIII, 7,6.

légitime, et le fait que son frère bénéficiait de l'amitié des Romains ne changeait strictement rien. Persée, comme Démétrios aussi sûrement, en était parfaitement conscient. Polybe fait donc ici une fausse analyse de la situation et des sentiments de Persée. Toutefois, Persée ne devait tout de même pas apprécier l'amitié des Romains pour Démétrios et la constitution, ou le renforcement, d'un parti pro-romain autour de son frère en Macédoine. Cela pouvait amener une certaine forme d'opposition à son autorité lorsqu'il monterait sur le trône et ce n'était sûrement pas une perspective attrayante pour Persée.

La dernière phrase de Polybe dans ce passage sur le retour de Démétrios en Macédoine, puisque la suite ne nous est pas parvenue, nous indique que Persée a cherché à corrompre les proches de son frère. La version de Tite-Live est bien entendu plus complète que celle de Polybe, mais il est beaucoup plus hostile que l'historien grec envers Persée, ce qui rend difficile l'utilisation de son texte pour percevoir le jugement de Polybe au sujet de Persée lors de son conflit avec son frère Démétrios. Nous choisissons donc de nous en tenir au texte polybien, malgré son état très fragmentaire. Polybe est très critique envers les tentatives de corruption¹⁷⁰⁰, notamment comme ici lorsqu'il s'agit d'un conflit entre deux frères¹⁷⁰¹. C'est pour lui une attitude particulièrement lâche et il s'agit d'un aspect de la personnalité de Persée que l'on retrouvera plus tard dans son récit. Si nous nous en tenons à la période précédant l'accession au trône de Persée, Polybe nous présente celui-ci comme incompetent, ambitieux, craintif et sans scrupules, n'hésitant pas à corrompre les amis de son frère pour s'assurer les moyens de ses ambitions. Mais ce portrait est subjectif, comme nous l'avons montré, sans doute parce que Polybe, comme Tite-Live mais à un degré bien moindre, cherche à noircir Persée pour le rendre plus facilement responsable du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine. Cependant, la suite de son récit contredit en partie ce premier aspect et permet de compléter la personnalité de Persée, à travers la description que nous en fait Polybe.

Lorsque l'historien grec décrit le début du règne de Persée et les mesures que celui-ci a prises, il est cette fois plutôt élogieux envers le nouveau roi de Macédoine. Les qualités qu'il prête à Persée sont diverses et montrent bien quelle idée se faisait Polybe de celles qu'un bon souverain se devait de posséder. Tout d'abord, il avait une excellente condition physique : « il avait une apparence qui manifestait assez de vigueur et qui montrait de bonnes dispositions pour tout exercice physique destiné à l'action¹⁷⁰² ». C'est un point particulièrement important dans l'esprit de Polybe, un

1700 Voir par exemple la réaction des Achéens lorsqu'Eumène leur proposa une forte somme d'argent pour payer les membres du Conseil lors des assemblées confédérales. Polybe, XXII, 8-9. Voir *supra* p.291-292 et 296-299.

1701 Nous avons vu précédemment que Polybe, comme les Grecs, appréciait beaucoup de voir l'entente entre Eumène et ses frères. Voir *supra* p.294.

1702 Polybe, XXV, 3,6 : Κατά τε γὰρ τὴν ἐπιφάνειαν ἦν ἰκανὸς καὶ πρὸς πᾶσαν σωματικὴν χρεῖαν τὴν διατείνουσαν εἰς τὸν πραγματικὸν τρόπον εὐθετός.

souverain, ou n'importe quel dirigeant politique, doit aussi être un homme d'action, autant que faire se peut. C'est sans doute pour cela qu'il nous rapporte une anecdote, lors de la venue en Achaïe d'un ambassadeur de Ptolémée V, pour renouveler l'alliance entre l'Égypte lagide et la Confédération achéenne¹⁷⁰³. Polybe nous signale que l'ambassadeur égyptien a alors vanté les mérites physiques de Ptolémée V, tant à la chasse qu'à la guerre : « l'ambassadeur prit la parole pour tenir maints propos à la gloire de Ptolémée et produire maintes preuves de son habileté et de son audace à la chasse et ensuite de <son> talent à manier les chevaux et les armes et de son entraînement dans ces disciplines¹⁷⁰⁴ ». Le fait que, parmi tous les propos tenus par l'ambassadeur, Polybe ait retenu précisément ceux vantant les mérites physiques de Ptolémée V n'est évidemment pas anodin et confirme ainsi que l'historien grec estimait qu'un bon souverain devait disposer d'une bonne condition physique¹⁷⁰⁵. Et selon lui, c'était le cas pour Persée. À cette qualité, le dernier roi de Macédoine alliait également une certaine allure ; malgré son jeune âge, il ne ressemblait pas, d'après Polybe, à quelqu'un qui se laissait dominer par ses émotions¹⁷⁰⁶, contrairement à son père.

La quasi totalité du portrait de Persée dans ce passage est faite par opposition à Philippe V. En effet, en dernier lieu, Polybe nous précise que Persée « avait échappé à l'intempérance paternelle, en matière de femmes et en matière de boissons¹⁷⁰⁷ ». C'est une qualité qui plait évidemment à Polybe, puisque celui-ci blâmait les excès de Philippe V. Persée, d'après le portrait que nous fait ici l'historien grec, semble être véritablement l'antithèse de son père, pour son attitude et ses qualités. De plus, il savait s'entourer, puisque Polybe précise que son entourage avait la même attitude modérée que Persée¹⁷⁰⁸. L'ensemble de ces qualités plaisent donc à Polybe, mais aussi sûrement aux citoyens des cités grecques qui avaient dû supporter les excès de Philippe V durant son règne¹⁷⁰⁹. Polybe étant généralement assez critique à l'encontre de Persée, afin de montrer que c'était lui le principal responsable du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine et non les Romains, nous pouvons considérer que ce passage du livre XXV, où Polybe nous décrit les qualités de Persée, est un portrait relativement fidèle du caractère et de l'attitude du dernier roi de Macédoine¹⁷¹⁰.

Nous avons vu précédemment la politique menée par Persée au début de la troisième guerre

1703 Polybe, XXII, 3,5-9.

1704 Polybe, XXII, 3,8 : ἐπιβαλὼν ὁ πρεσβευτὴς πολλοὺς τινὰς διετίθετο λόγους ἐγκωμιάζων τὸν Πτολεμαῖον καὶ τινὰς ἀποδείξει προεφέρετο τῆς τε περὶ τὰς κυνηγίας εὐχερείας καὶ τόλμης, ἐξῆς τε <τῆς> περὶ τοὺς ἵππους καὶ τὰ ὄπλα δυνάμειος καὶ τῆς ἐν τούτοις ἀσκήσεως.

1705 Lorsqu'il fait le portrait de Scipion Émilien, Polybe insiste également sur l'importance de la chasse et les qualités de son ami dans ce domaine (XXXI, 29).

1706 Polybe, XXV, 3,6.

1707 Polybe, XXV, 3,7 : Ἐπεφεύγει δὲ καὶ τὴν πατρικὴν ἀσέλγειαν τὴν τε περὶ τὰς γυναῖκας καὶ τὴν περὶ τοὺς πότους.

1708 Polybe, XXV, 3,7.

1709 Ces excès sont parfaitement résumés par Polybe, juste à la suite de ce passage sur Persée, lorsqu'il précise que Philippe V fut le plus inique des hommes quand il acquit l'hégémonie sur les Grecs (XXV, 3,9).

1710 Appien nous donne une description de Persée qui correspond à celle fournie par Polybe. Voir Appien, *Mac.*, 11,3.

de Macédoine, et ses efforts pour éviter d'en arriver à un conflit avec les Romains¹⁷¹¹. Au cours de cette guerre, Persée a de plus révélé un certain nombre de traits de caractère critiqués par Polybe. Nous en relevons deux principalement : la cupidité et la lâcheté. La cupidité de Persée est développée par l'historien grec à deux occasions : lors des ambassades macédoniennes envoyées auprès de Genthios d'Illyrie et lors des négociations secrètes entre Eumène II et Persée¹⁷¹².

Polybe nous décrit en détail les ambassades envoyées par Persée en Illyrie à l'hiver 170/169. Les ambassadeurs, Pleuratos l'Illyrien et Adaios de Beroia¹⁷¹³, se sont rendus auprès de Genthios¹⁷¹⁴, roi d'Illyrie, pour lui proposer une alliance avec la Macédoine. Selon l'historien grec, « Genthios ne semblait pas hostile à l'amitié avec Persée, mais il s'excusait de ne pas accéder sur-le-champ à leurs requêtes, en alléguant le manque de ressources et l'impossibilité d'engager la guerre contre les Romains sans argent¹⁷¹⁵ ». Persée a alors envoyé une autre ambassade, avec les mêmes instructions que la précédente¹⁷¹⁶, sans tenir compte de la demande de Genthios, puis encore une troisième, toujours de la même façon¹⁷¹⁷. Ce refus de Persée de vouloir donner à Genthios l'argent que celui-ci réclamait en échange de sa collaboration aux côtés de la Macédoine dans la guerre contre les Romains amène Polybe à généraliser sur l'attitude de Persée durant la guerre et sur ce que son avarice l'a empêché d'obtenir : « si Persée, à ce moment-là, avait bien voulu verser de l'argent collectivement aux États et individuellement aux rois et aux dirigeants politiques – je ne dis pas avec magnificence, comme ses ressources le lui permettaient, mais avec modération – il serait arrivé ceci : tous les Grecs et tous les rois, ou, sinon tous, du moins la plupart d'entre eux auraient dévoilé leur point faible¹⁷¹⁸ ».

1711 Voir *supra* p.174-176.

1712 Épisode très important pour Polybe, puisqu'il nous dit que c'est avec lui qu'il a appris que la cupidité était le point d'attache de tout vice.

Polybe, XXIX, 8,10 : *παρ' ὧν ἡμῖν ἐξεποίησε πυθέσθαι διότι πάσης κακίας ὡσανεὶ πατταλεῖόν ἐστιν ἢ φιλαργυρία.*

1713 Polybe, XXVIII, 8,1.

1714 Voir L.-M. Günther, *NP*, 5, « Genthios », col.763-764. Genthios a succédé à Pleuratos II, et il est mentionné comme roi pour la première fois en 180. Tite-Live, XL, 42,1.

1715 Polybe, XXVIII, 8,6 : *Ὁ δὲ Γένθιος οὐκ ἐδόκει μὲν ἀλλότριος εἶναι τῆς πρὸς τὸν Περσέα φιλίας, ἐσκήπτετο δὲ τοῦ μὴ παραχρῆμα συγκατατίθεσθαι τοῖς ἀξιοῦμένοις τὴν ἀχορηγησίαν καὶ μὴ δύνασθαι χωρὶς χρημάτων ἀναδέξασθαι τὸν πρὸς Ῥωμαίους πόλεμον.*

Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.273 souligne implicitement que si la tradition attribue le refus de payer de Persée à son avarice, il est probable que cet épisode nous éclaire surtout sur le peu d'entrain de Genthios à conclure une alliance avec la Macédoine contre Rome.

1716 Polybe, XXVIII, 8,9-10.

1717 Polybe, XXVIII, 9,3.

1718 Polybe, XXVIII, 9,5-6 : *εἰ Περσεὺς κατ' ἐκείνον τὸν καιρὸν ἠβουλήθη προέσθαι χρήματα καὶ κοινῇ τοῖς πολιτεύμασι καὶ κατ' ἴδιαν τοῖς βασιλεῦσι καὶ τοῖς πολιτευομένοις, οὐ λέγω μεγαλομερῶς, καθάπερ ἐξῆν αὐτῶν χορηγιῶν ἔνεκεν, ἀλλὰ μετρίως μόνον, πάντας ἂν συνέβη καὶ τοὺς Ἕλληνας καὶ τοὺς βασιλεῖς, εἰ δὲ μή γε, τοὺς πλείστους ἐξελεγχθῆναι.*

Polybe s'empresse ensuite de préciser que, heureusement, Persée n'a pas choisi cette option (XXVIII, 9,7), en soulignant que sinon il aurait remporté la guerre contre les Romains et qu'il aurait eu un pouvoir tyrannique sur les Grecs. Tout d'abord, il est peu probable que cela aurait été suffisant pour que la Macédoine puisse vaincre Rome. Ensuite, c'est un commentaire assez paradoxal, puisque c'est en fait Rome qui a remporté une victoire décisive, mettant un terme à la monarchie macédonienne. Et à partir de ce moment, les cités grecques n'ont plus été en mesure

Pour Polybe donc, la cupidité et l'avarice de Persée l'ont empêché de profiter de certaines occasions pour rallier des monarchies ou des cités à sa cause, même si, en ce qui concerne Genthios, il a pu conclure une alliance avec son royaume, en échange de trois cents talents¹⁷¹⁹. Cette cupidité du roi de Macédoine est davantage développée lors de l'épisode des négociations secrètes avec Eumène II, un récit qu'il faut prendre avec prudence puisque Polybe n'y a pas assisté en personne, et n'a sans doute pas pu, non plus, disposer de témoins directs¹⁷²⁰.

Tout le chapitre 9 du livre XXIX des *Histoires* est consacré par Polybe à la cupidité d'Eumène et de Persée et à l'aberration que cela représente pour l'historien grec. Les deux souverains ont, chacun à leur façon, eu l'attitude contraire de celle qu'ils auraient dû avoir s'ils avaient voulu gagner véritablement quelque chose dans la tenue de ces négociations. Cela est très bien résumé par Polybe dès la première phrase de ce chapitre : « J'ajoute à cela, de mon propre chef, une question seulement : n'arrive-t-il pas que la cupidité rende fou ?¹⁷²¹ ». D'après lui, c'est donc à cause de la cupidité de Persée, en partie, que les négociations entre les deux rois n'ont pas abouti, alors que Persée avait pourtant tout intérêt à ce qu'elles aboutissent, puisque cela lui aurait permis d'obtenir l'aide d'Eumène pour mettre un terme à la guerre ou bien de brouiller le roi de Pergame avec les Romains¹⁷²². Polybe est très critique envers cette attitude, qu'il rapproche à maintes reprises de la folie : « Quelle est donc la cause d'une déraison si patente ? La cupidité : que pourrait-on invoquer d'autre ? En effet, l'un, afin de recevoir ce à quoi il n'avait pas droit, négligeait tout le reste et s'engageait à faire n'importe quoi, tandis que l'autre, afin de ne rien verser, consentait à tout subir et à tout braver¹⁷²³ ».

La cupidité est donc, d'après Polybe, un trait dominant dans le caractère de Persée¹⁷²⁴, au moins sur la fin de son règne, mais ce point de vue doit être fortement nuancé. Tout d'abord, au sujet de Genthios d'Illyrie, la version de Polybe est difficilement crédible. Il est très peu probable que Persée ait envoyé trois fois de suite des ambassadeurs auprès de Genthios, avec toujours les mêmes instructions, sans tenir compte le moins du monde des demandes du roi d'Illyrie. L'explication la plus logique est que Genthios n'était pas très enclin à s'engager aux côtés de la Macédoine contre

de s'opposer, de quelque façon que ce soit, aux volontés romaines. Il est donc très clair qu'un tel commentaire, de la part de Polybe, est destiné directement au lecteur romain, pour ne pas avoir l'air de soutenir Persée et de critiquer les bienfaits de la victoire de Rome.

1719 Polybe, XXIX, 3,1-6.

1720 Voir *supra* p.149-155.

1721 Polybe, XXIX, 9,1 : Προστίθημι δ' ἔτι παρ' ἑμαυτοῦ τοσοῦτον, μὴ καὶ μωροποιεῖσθαι συμβαίνει τὴν φιλαργυρίαν.

1722 Voir l'analyse de Polybe, XXIX, 9,7-9.

1723 Polybe, XXIX, 9,12 : Τίς οὖν αἰτία τῆς οὕτως ἐκφανοῦς ἀλογιστίας ; Φιλαργυρία· τί γὰρ ἂν ἄλλο τις εἶπειεν ; Ὁ μὲν γὰρ χάριν τοῦ λαβεῖν τὰ μὴ καθήκοντα πάντα παρεώρα τᾶλλα καὶ πάντ' ἀνεδέχετο ποιήσειν, ὁ δὲ τοῦ μὴ δοῦναι πάντα παθεῖν καὶ πᾶν ὑπεριδεῖν ὑπέμενεν.

1724 Ce thème de l'avarice de Persée a été repris par de nombreux historiens antiques, s'inspirant du récit de Polybe. Voir Diodore, XXX, 19 ; Tite-Live, XLIV, 24,8 et 26,1-2 ; Plutarque, *Aem.*, 12 ; Appien, *Mac.*, 18,1 et Cassius Dio, XX, 66.

Rome¹⁷²⁵, d'où la lenteur des négociations entre les deux royaumes. Persée n'a ainsi pas été cupide et avare lors de cette occasion, contrairement à ce qu'affirme Polybe. Le fait que le roi de Macédoine ait versé trois cents talents à Genthios lors de la conclusion de l'alliance¹⁷²⁶ infirme d'autant plus la version de l'historien grec. Ensuite, pour ce qui concerne les négociations secrètes entre Eumène II et Persée, il est difficile de tenir pour vrai le récit de Polybe, puisque celui-ci n'a pas pu être au courant de la teneur exacte des négociations entre les deux rois. Il a reconstitué ces négociations, sur ce qui lui semblait être le plus plausible. Cependant, nous avons vu que son récit au sujet des motivations d'Eumène était sans doute erroné¹⁷²⁷, ce qui laisse raisonnablement supposer que son analyse de l'attitude de Persée l'est tout autant. Il est probable que Polybe, qui avait mal interprété, volontairement ou non, les ambassades successives de Persée à Genthios, se soit servi de son analyse sur ce sujet pour la transposer sur les négociations entre Eumène et Persée, et en conclure que le roi de Macédoine avait été cupide dans les deux cas.

C'est donc ici un parti pris de Polybe qui noircit le portrait de Persée, responsable selon lui du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine et responsable également de la défaite de son royaume alors qu'il aurait pu, sans doute, mieux tenir tête aux Romains. Ce point de vue est très clairement exprimé avec le deuxième trait de caractère montré par Persée, selon Polybe, au cours de la guerre contre les Romains : la lâcheté. Ce terme revient à de nombreuses reprises dans les propos de Polybe pour qualifier l'attitude du roi de Macédoine lors de la bataille décisive de Pydna : « Polybe [dit] que Persée avait, depuis le début, une seule idée en tête, vaincre ou mourir, mais qu'il manqua alors de courage et tourna lâchement bride, comme font les cavaliers en vedette »¹⁷²⁸, puis « Polybe [dit] que Persée, à force de dépenser son temps et sa peine, perdit courage, comme les athlètes en mauvaise condition physique. En effet, au moment où le péril se rapprochait de lui et où il devait livrer une bataille décisive, il manqua de courage »¹⁷²⁹, et enfin « Le roi des Macédoniens, à ce que dit Polybe, dès le début de la bataille, tourna lâchement bride et chevaucha jusqu'à cette cité, sous prétexte d'y offrir un sacrifice à Héraclès, alors qu'un tel dieu rejette les lâches sacrifices des lâches et n'exauce pas les prières contraires aux lois divines »¹⁷³⁰.

Cette insistance de Polybe sur la lâcheté de Persée qui manque de courage à un moment

1725 Du même avis, Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.273.

1726 Polybe, XXIX, 3,1-4.

1727 Voir notre analyse, à partir du récit de Polybe, *supra* p.152-153.

1728 Polybe, XXIX, 17,2 : Πολύβιος· ὁ δὲ Περσεὺς μίαν ἔχων πρόληψιν ἢ νικᾶν ἢ θνήσκειν, τότε οὐχ ὑπέμεινε τῆ ψυχῇ ἀλλ' ἀπεδειλία, καθάπερ οἱ προόπται τῶν ἰππέων.

1729 Polybe, XXIX, 17,3 : Πολύβιος· ὁ δὲ Περσεὺς προσαγόμενος τὸν χρόνον καὶ τὸν πόνον ἐξελύετο τῆ ψυχῇ, καθάπερ οἱ καχεκτοῦντες τῶν ἀθλητῶν· ὅτε γὰρ τὸ δεινὸν ἐγγίξει καὶ δεοὶ κρίνεσθαι περὶ τῶν ὄλων, οὐχ ὑπέμεινε τῆ ψυχῇ.

1730 Polybe, XXIX, 18,1 : Ὁ δὲ τῶν Μακεδόνων βασιλεὺς, ὡς φησι Πολύβιος, τῆς μάχης ἀρχὴν λαμβανούσης ἀποδειλιάσας εἰς πόλιν ἀφιππάσατο, σκηπόμενος Ἡρακλεῖ θύειν, δειλὰ παρὰ δειλῶν ἱερὰ μὴ δεχομένῳ μὴδ' εὐχὰς ἀθεμίτους ἐπιτελοῦντι.

La ville en question est bien entendu celle de Pydna.

essentiel pour la survie de son royaume est trop marquée pour ne pas être suspecte¹⁷³¹. Nous avons plutôt le sentiment qu'ici, au lieu d'un véritable portrait, Polybe cherche à rejeter tous les torts de la défaite de la Macédoine sur les épaules de Persée qui aurait pu changer le cours des événements s'il avait eu une attitude plus royale, plus énergique. C'est un point de vue qui est évidemment erroné. Toutefois, sans aller aussi loin que Polybe sur la lâcheté de Persée, il est clair que celui-ci n'a pas le courage et l'énergie de Philippe V. Il est plus modéré, plus indécis, et c'est sans doute, selon nous, le point central de la personnalité de Persée que nous pouvons déceler à travers le récit de Polybe, malgré l'analyse faussée de l'historien grec.

Le portrait de Persée fait par Polybe doit être abordé avec prudence¹⁷³², mais il est tout de même particulièrement vivant. La subjectivité de l'historien grec à son sujet l'amène à le présenter comme cupide, lâche et cruel. Il n'hésite pas à s'en prendre à son frère cadet pour assurer sa place d'héritier légitime et c'est un aspect qui ne doit pas être nié, sans pour autant rejoindre le point de vue de Tite-Live qui est bien plus critique et virulent que Polybe, comme nous l'avons signalé. Un passage très important du texte polybien est la description de Persée au début de son règne. C'est le seul passage où Polybe est élogieux envers le dernier roi de Macédoine et, selon nous, c'est un point qui doit nous amener ainsi à nuancer les critiques faites ensuite par Polybe à l'encontre de Persée. Celui-ci s'est trouvé être, dans tous les aspects, plus modéré que Philippe V, ce qui est à la fois une qualité et un défaut. C'est une qualité au début de son règne, car cela lui permet de regagner en partie les faveurs des cités et confédérations de cités grecques. En revanche, c'est un défaut lors du conflit contre Rome, puisqu'il lui manque le courage et la hardiesse de son père¹⁷³³, nécessaires pour mener les opérations militaires face à un adversaire plus puissant. Persée calcule davantage que Philippe V ; il cherche à regagner les faveurs des Grecs, à ne pas donner de prétextes aux Romains pour lui déclarer la guerre, à conclure des alliances avec les autres monarchies de la Méditerranée ou bien avec les cités grecques, en cas de conflit avec Rome. Mais en réalité, il se trompe dans ses calculs et n'a pas perçu la croissance de l'impérialisme romain, qui devient plus agressif que défensif. Il n'a pas compris qu'il doit éviter de menacer, même indirectement, les intérêts romains dans le bassin oriental de la Méditerranée. En revanche, contrairement à ce que Polybe soutient, Persée ne semble pas avoir été cupide et avare, comme le montre le résultat de ses négociations avec Genthios ou bien ses propositions à P. Licinius Crassus après sa victoire à Callinicos¹⁷³⁴.

1731 Pour P. Pédech, *La méthode historique*, p.224-225, la description de Persée par Polybe ne semble pas devoir être mise en doute.

1732 Pour P. Pédech, *op.cit.*, p.131, le récit de Polybe ne noircit pas à l'excès Philippe et Persée, mais reste simplement réprobateur. *Contra* F.W. Walbank, *Philip V*, p.281 et P. Meloni, *Perseo*, p.441.

1733 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.224 : « il (Persée) lui manque le courage primesautier de Philippe ».

1734 Polybe, XXVII, 9,1-2 et 9,13.

La maison royale macédonienne et les personnalités des trois membres qui la composent, Philippe V, Persée et Démétrios, sont des éléments essentiels dans le développement du récit de Polybe, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*. Ces trois personnages, dont les défauts sont fortement soulignés par l'historien grec, permettent non seulement de soutenir le raisonnement de Polybe sur les causes de la troisième guerre de Macédoine mais encore de donner une dimension tragique et pathétique à son récit. Le portrait que nous en fait Polybe doit être nuancé, mais il garde tout de même un certain fond de vérité, surtout sur Philippe V¹⁷³⁵. Celui-ci est décrit, à partir du livre XXII, pour les dernières années de son règne, comme vieillissant, incapable de s'opposer à la croissance de la domination romaine, qu'il ne peut supporter. Malgré cela, il fait son possible pour restaurer la puissance de son royaume, ce que Polybe interprète comme une volonté de préparer une guerre de revanche contre Rome. Démétrios, de son côté, est présenté comme innocent, naïf, incompetent en politique étrangère et influençable par les témoignages d'amitié que lui prodiguent les Romains, l'amenant à concentrer autour de sa personne un parti pro-romain en Macédoine. Et enfin, le portrait de Persée est, quant à lui, fortement négatif, mais le chapitre 3 du livre XXV, où Polybe nous décrit les qualités de Persée, nous amène à penser que les défauts du dernier roi macédonien ont été exagéré par l'historien grec, et plus encore par Tite-Live, pour le présenter comme responsable du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine et mettre ainsi les Romains hors de cause.

Si l'on analyse avec du recul ces trois figures de la maison royale macédonienne avant la chute de ce royaume, nous pouvons nous rendre compte de la symbolique très forte de ces personnages. Philippe V est l'archétype du souverain tant énergique que colérique, dont tout le règne est dominé par les pulsions, les émotions, qui l'habitent. Il passe d'un excès à l'autre, même lorsqu'il est touché personnellement, par la querelle entre ses deux fils, mais sans jamais perdre de vue l'intérêt de son royaume¹⁷³⁶. Et c'est à lui de choisir entre ses fils, aux caractères diamétralement opposés. Démétrios représente l'innocence, la simplicité, ce qui en vient presque à être des défauts puisqu'il agit inconsciemment, sans se rendre compte que son attitude peut être suspecte aux yeux de son père, qui n'apprécie pas ses liens avec les Romains. En face, nous avons Persée, plus calculateur que son frère, plus compétent également, surtout en politique extérieure. Il rejoint les vues politiques de son père, avec sa volonté de s'opposer à la domination romaine, mais il n'est pas aussi impulsif, il réfléchit davantage, sans céder à ses pulsions. Cela peut être une qualité, et c'est ce

1735 Pour une analyse générale sur Philippe V, nous renvoyons bien sûr à F.W. Walbank, *Philip V*, Cambridge, 1940.

1736 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.224, qui résume ainsi le règne de Philippe V, d'après Polybe : « Il reste donc toujours sous l'empire des forces irrationnelles de son tempérament. Telle est l'explication de son règne orageux et contradictoire dans lequel le positif et le négatif se déchirent mutuellement ».

que Polybe cherche à montrer en décrivant sa personnalité au début de son règne¹⁷³⁷, mais le livre XXIX se terminant sur la défaite de la Macédoine à Pydna, et le manque de courage de Persée lors de la bataille, c'est une impression négative qui ressort de cet aspect de sa personnalité.

Nous pouvons, d'après nous, pousser la symbolique plus loin encore, et le récit de Polybe le confirme assez clairement. Philippe V représente véritablement la lutte contre la domination romaine, la résistance des monarchies hellénistiques face à la croissance de l'impérialisme romain. Cette lutte se passe essentiellement sur le plan militaire, par opposition à la Confédération achéenne et à Philopoïmen qui résistent à Rome sur le plan diplomatique. Démétrios, de son côté, symbolise la collaboration avec Rome, révélant également par là une nouvelle politique romaine, consistant à romaniser les princes envoyés comme otages à Rome¹⁷³⁸. *A contrario*, Persée représente une certaine continuité de la politique de Philippe V, même s'il est plus subtil que son père, car tout comme Philippe V, il est hostile aux Romains. Malgré cela, si Philippe, comme nous l'avons dit, symbolise la lutte de la Macédoine contre Rome, Persée quant à lui représente davantage la chute de la Macédoine, par son manque de discernement au sujet de la croissance de l'impérialisme romain et par son manque de courage lors des moments importants, comme à la bataille de Pydna.

C) *Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain.*

Les *Histoires* de Polybe contiennent une multitude de portraits d'hommes politiques, de souverains, de chefs de guerre, de citoyens qui ont joué un rôle important au sein de leur cité. Polybe est, comme le précise É. Foulon, « le premier historien à avoir établi des parallèles entre des individus¹⁷³⁹ ». Parmi les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires*, nous trouvons plusieurs comparaisons entre des individus¹⁷⁴⁰. Nous avons déjà étudié celle entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos¹⁷⁴¹. Mais nous disposons également d'une comparaison plus élaborée, même si la majeure partie n'est pas parvenue jusqu'à nous, avec le triple éloge de Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain¹⁷⁴². Il s'agit là de trois personnages historiques essentiels pour l'évolution de la situation politique en Méditerranée à cette époque et qui ont tous les trois fortement

1737 Polybe, XXV, 3.

1738 Voir sur ce point C.L. Walker, *Hostages in Republican Rome*, University of North Carolina, 1980, M.J. Moscovich, « Hostage princes and Roman imperialism in the second century B.C. », *Échos du monde Classique*, 27, 1983, p.297-309, S. Ndiaye, « Le recours aux otages à Rome sous la république », *DHA*, 21.1, 1995, p.149-165, et J. Allen, *Hostages and hostage-taking in the Roman Empire*, New-York, Cambridge University Press, 2006.

1739 É. Foulon, « Philopoïmen, Hannibal, Scipion, trois vies parallèles chez Polybe », *REG*, 106, 1993, p.333.

1740 Sur la méthode comparative de Polybe, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.405-431.

1741 Voir *supra* p.227-234.

1742 Polybe, XXIII, 12,8-14,12.

marqué Polybe¹⁷⁴³, par leurs qualités propres, les actions remarquables qu'ils ont réalisées, et l'influence qu'ils ont eu dans leurs cités respectives (ou confédération de cités pour Philopoïmen). Si le parallèle entre ces trois personnages se retrouve tout au long des *Histoires*¹⁷⁴⁴, jusqu'à leur mort presque simultanée, dans les fragments des livres XXII à XXIX qui nous concernent, seul Philopoïmen agit encore dans la vie politique de la Confédération achéenne. Hannibal et Scipion l'Africain, de leur côté, étaient intervenus lors de la guerre entre les Romains et Antiochos III, juste avant notre période donc, mais au sein des livres XXII à XXIX, la seule mention d'eux dont nous disposons est lors de ce triple éloge, rédigé à l'occasion de la mort de ces trois personnages¹⁷⁴⁵.

C'est pourquoi nous allons nous intéresser, dans un premier temps, à Philopoïmen, puisque pour celui-ci la matière est légèrement plus conséquente, bien qu'il s'agisse du moins important des trois, par l'importance des actions réalisées¹⁷⁴⁶. Et dans un second temps, nous étudierons l'éloge de Polybe envers les deux grands chefs de guerre et hommes politiques que sont Hannibal et Scipion l'Africain et ce que nous pouvons tirer de ce passage sur les qualités que Polybe juge indispensables pour un homme politique.

1°) L'admiration de Polybe pour Philopoïmen.

Le triple éloge de Polybe, où il place Philopoïmen au même rang que Hannibal et Scipion l'Africain, les deux personnages les plus fameux de ses *Histoires*, est déjà en soi une preuve de l'admiration que portait l'historien grec envers Philopoïmen¹⁷⁴⁷. Comme le souligne avec justesse É. Foulon, « Il faut ici faire la part de l'amitié de l'historien pour son maître et de son amour pour sa patrie, Mégalopolis, la Confédération achéenne. Le parallèle lui permet, indirectement au livre X ou directement au livre XXIII, de magnifier d'une part son ami qu'il élève ainsi à la hauteur d'H. et de Sc., d'autre part sa patrie qu'il élève à la hauteur de Carthage et de Rome¹⁷⁴⁸ ».

Ce n'est pas seulement dans les livres XXII et XXIII des *Histoires* que Polybe vante les qualités de Philopoïmen. Il souligne déjà, au livre X, ses qualités physiques : « En passant la plupart de son temps avec ces hommes au cours de son adolescence, il l'emporta tout de suite sur ceux de

1743 P. Pédech, *op. cit.*, p.418, souligne qu'« Une comparaison à trois termes est rare chez les auteurs grecs qui pensent en général par antithèses ».

1744 Voir l'excellent article d'É. Foulon, « Philopoïmen, Hannibal, Scipion, trois vies parallèles chez Polybe », *REG*, 106, 1993, p.333-379, qui relève et analyse toutes les occurrences renvoyant à ces trois personnages, tout au long des *Histoires*.

1745 Sur les dates de ces morts, voir l'analyse de F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.235-239.

1746 Voir É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.378-379, qui compare l'importance de ces trois personnages et conclut que « le troisième est Philopoïmen dont le palmarès n'est quand même pas à la hauteur de celui des deux autres et qui reçoit plusieurs critiques ».

1747 Pour une étude complète sur la vie de Philopoïmen, nous renvoyons évidemment à l'ouvrage de R.M. Errington, *Philopoïmen*, Oxford, 1969. Voir également L.-M. Günther, *NP*, 11, « Philopoïmen », col. 88-89.

1748 É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.379.

son âge en endurance et en audace, tant à la chasse qu'à la guerre¹⁷⁴⁹ », ainsi que son honnêteté : « il prenait soin de son patrimoine et il était simple dans sa mise, parce qu'il avait retenu de ces hommes des opinions comme celles selon lesquelles il n'est pas possible que celui qui néglige son propre patrimoine dirige bien les affaires publiques, ni que celui qui vit en dépensant plus que ne lui permettent les ressources de sa fortune personnelle, s'abstienne de toucher aux fonds de sa patrie¹⁷⁵⁰ ». Dans les livres que nous étudions, concernant la fin de vie de Philopoïmen, il n'y a pas d'occasions pour décrire ses mérites militaires, puisque l'essentiel de son action est politique. La seule campagne militaire menée par Philopoïmen entre 188 et 182, contre Messène, s'est soldée par un échec, avant que Lycortas ne prenne la relève, et a causé sa mort : « [Polybe dit] que le stratège des Achéens fut capturé par les Messéniens et tué par le poison¹⁷⁵¹ ».

En revanche, Polybe traite longuement de la politique de Philopoïmen¹⁷⁵². Il souligne à plusieurs reprises sa lucidité dans ce domaine¹⁷⁵³, sa bonne perception du rapport de forces existant entre les Romains et les Achéens¹⁷⁵⁴ et sa volonté de garder une politique indépendante pour la Confédération¹⁷⁵⁵, sans cesser d'avoir à l'esprit l'intérêt des Achéens, et même des Grecs dans leur ensemble¹⁷⁵⁶. Néanmoins, l'historien grec ne manque pas de relever que, parfois, Philopoïmen a pu se rendre coupable d'une certaine légèreté dans la gestion de la diplomatie de la Confédération. C'est principalement le cas lors du renouvellement du traité d'alliance entre la Confédération achéenne et l'Égypte lagide, où Polybe nous précise que « ni Philopoïmen, qui, en qualité de stratège, avait fait procéder au renouvellement, ni Lycortas, qui avait été envoyé comme ambassadeur à Alexandrie, ne purent donner de réponse. Ils apparurent donc comme ayant agi à la légère dans l'administration des affaires confédérales¹⁷⁵⁷ ». Nous pouvons aussi citer les mesures

1749 Polybe, X, 22,4 : οἷς κατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν ἐπὶ πολὺ συμβιώσας διέφερε μὲν εὐθέως τῶν καθ' αὐτὸν περὶ τε τὰς ἐν τοῖς κυνηγίοις κακοπαθείας καὶ τόλμας περὶ τε τὰς ἐν τοῖς πολεμικοῖς.

1750 Polybe, X, 22,5 : ἦν δὲ καὶ περὶ τὸν βίον ἐπιμελής καὶ λιτὸς κατὰ τὴν περικοπήν, παρειληφὸς παρὰ τῶν προειρημένων ἀνδρῶν τοιαύτας τιὰς δόξας ὡς οὐχ οἷόν τε τῶν κοινῶν προστατεῖν καλῶς τὸν ὀλιγοροῦντα τῶν κατὰ τὸν ἴδιον βίον, οὔτε μὴν ἀποσχέσθαι τῶν τῆς πατρίδος, ὅστις πολυτελέστερον ζῆ τῆς κατὰ τὴν ἴδιαν ὑπαρξίν χορηγίας.

1751 Polybe, XXIII, 12,3 : Ὅτι Φιλοποίμην ὁ τῶν Ἀχαιῶν στρατηγὸς συλληφθεὶς ὑπὸ Μεσσηνίων ἀνηρέθη φαρμάκῳ. Sur la capture de Philopoïmen, voir Plutarque, *Philop.*, 18,4-8 et Tite-Live, XXXIX, 49,1-6. Polybe attribuait vraisemblablement la mort de Philopoïmen par le poison à Deinocratès et ses partisans. Cette version est reprise par Plutarque, *Philop.*, 20, Tite-Live, XXXIX, 50,7-8 et Pausanias, VIII, 51,7. Voir l'analyse de R.M. Errington, *Philopoemen*, p.192.

1752 Voir *supra* notre analyse sur la comparaison faite par Polybe entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos, p.227-234.

1753 Par exemple, lors de la venue de T. Quinctius Flaminius en Grèce en 183, pour aider Messène à la demande de Deinocratès, Polybe nous précise que Philopoïmen savait que Flaminius ne disposait pas d'instructions écrites de la part du Sénat. XXIII, 5,15.

1754 Polybe, XXIV, 13,1.

1755 Polybe, XXIV, 13,6.

1756 Polybe, XXIV, 13,8-9.

1757 Polybe, XXII, 10,11-12 : Οὐ δυναμένου δὲ λόγον ὑποσχεῖν οὔτε τοῦ Φιλοποίμενος, ὃς ἐποίησατο στρατηγῶν τὴν ἀνανέωσιν, οὔτε τῶν περὶ τὸν Λυκόρταν τῶν πρεσβευσάντων εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν, οὔτοι μὲν ἐσχεδιακότες ἐφαίνοντο τοῖς κοινοῖς πράγμασιν.

prises par Philopoïmen contre les Lacédémoniens, mesures reprochées par les Romains aux Achéens, avec la venue de Q. Caecilius Metellus en ambassade dans le Péloponnèse en 185¹⁷⁵⁸. Il est toutefois difficile, pour ce cas, de savoir si Polybe reproche véritablement à Philopoïmen les mesures qu'il a prises ou bien si l'historien grec cherche seulement à ne pas contrarier les Romains en adoptant une position relativement neutre sur ce point.

À l'occasion de la mort de Philopoïmen, Polybe en profite pour rappeler les grandes qualités de son modèle. Si nous les prenons dans l'ordre du texte polybien, ou du moins des fragments qui sont parvenus jusqu'à nous, l'historien grec indique tout d'abord à la fois le courage et la force physique de Philopoïmen : « Il se releva de son lit et poussa en avant, quoiqu'il fût accablé par la maladie et par l'âge. Il était alors dans sa soixante-dixième année¹⁷⁵⁹ » et « Surmontant sa faiblesse, il se rendit, selon son habitude passée, d'Argos à Mégalèpolis, en un seul et même jour¹⁷⁶⁰ ». Après cela, Polybe justifie l'échec de Philopoïmen face à Messène par le revers de la Fortune, sans oublier de préciser qu'il avait pourtant été favorisé par elle durant la majeure partie de sa vie : « C'était un homme qui, pour la vertu, ne le cédait à aucun de ceux du passé, mais, en revanche, il fut vaincu par la Fortune, quoiqu'il semblât, dans toute sa vie passée, l'avoir eue pour auxiliaire¹⁷⁶¹ ». Ainsi, pour Polybe, l'échec de Philopoïmen lors de la guerre contre Messène n'est aucunement de son fait, mais uniquement dû à la Fortune¹⁷⁶², changeante. Néanmoins, l'historien grec en profite pour souligner que Philopoïmen a eu les faveurs de la Fortune durant tout le reste de sa vie, ce qui implique nécessairement qu'il soit un homme digne d'être admiré et loué pour cela¹⁷⁶³.

Enfin, les dernières qualités de Philopoïmen évoquées par Polybe sont sa popularité et sa franchise : « [Polybe dit] que Philopoïmen rechercha la gloire, quarante années de suite, sous un régime démocratique très composite, mais qu'il échappa totalement à l'impopularité, et ce, quoiqu'il gouvernât, la plupart du temps, non pas en cherchant à plaire, mais en s'exprimant avec franchise, chose dont on ne trouverait que de rarissimes exemples dans le passé¹⁷⁶⁴ ». Sur la popularité de

1758 Polybe, XXII, 11.

1759 Polybe, XXIII, 12,1 : Ὁ δὲ ἐξαναστὰς προῆγε, τὰ μὲν ὑπὸ τῆς ἀρρωστίας, τὰ δ' ὑπὸ τῆς ἡλικίας βαρυνόμενος· εἶχε γὰρ ἐβδομηκοστὸν ἔτος.

Voir Plutarque, *Philop.*, 18,1, Tite-Live, XXXIX, 49,4 et Pausanias, VIII, 51,5. Sur la date de naissance de Philopoïmen, placée en 253 ou 252, voir les analyses de R.M. Errington, *Philopoemen*, p.246-247 et F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.239-240.

1760 Polybe, XXIII, 12,2 : διαβιασάμενος δὲ τὴν ἀσθένειαν τῇ συνηθείᾳ τῇ πρὸ τοῦ παρῆν ἐξ Ἄργους εἰς Μεγάλην πόλιν αὐθημερόν.

É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.357, souligne que « Philopoïmen est particulièrement réputé pour la célérité de ses avancées ».

1761 Polybe, XXIII, 12,3 : ἀνὴρ γενόμενος οὐδενὸς τῶν πρὸ τοῦ κατ' ἀρετὴν δεύτερος, τῆς τύχης μέντοι γ' ἦττων, καίτοι δόξας ἐν παντὶ τῷ πρὸ τοῦ βίῳ συνεργὸν ἐσχηκέναι αὐτήν.

1762 Du même avis É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.375 : « Polybe cherche alors à dédramatiser et à relativiser cet échec, en rappelant que le bonheur permanent n'existe pas, qu'un mortel est tantôt heureux, tantôt malheureux au cours de sa vie, et que, somme toute, son héros a été plus heureux qu'un autre ».

1763 Polybe, XXIII, 12,5.

1764 Polybe, XXIII, 12,8-9 : Ὅτι Φιλοποίμην τετταράκοντα ἔτη συνεχῶς φιλοδοξήσας ἐν δημοκρατικῷ καὶ πολυειδεῖ

Philopoïmen, il est difficile de la mesurer véritablement¹⁷⁶⁵. En revanche, la franchise pour les hommes politiques est un thème que Polybe aborde à plusieurs reprises. Il reproche implicitement à Aristainos de ne pas être complètement franc dans son attitude¹⁷⁶⁶, puisqu'« il s'efforçait d'avoir l'air d'être attaché aux lois¹⁷⁶⁷ », et note que Callicratès, lors de son retour en Achaïe après son ambassade à Rome en 180, ment aux citoyens achéens pour les effrayer : « grâce à son compte-rendu d'ambassade, il réussit à frapper de terreur la population et à lui faire perdre le moral, car la plupart des gens ne savaient rien de ce qu'il avait vraiment dit devant le Sénat¹⁷⁶⁸ ».

Au contraire, Philopoïmen est mis en valeur pour avoir la plupart du temps, d'après Polybe, été franc, malgré sa très longue carrière politique. L'historien grec note tout de même une occasion lors de laquelle l'attitude de Philopoïmen est répréhensible. Il s'agit d'un différend entre Philopoïmen et Archon¹⁷⁶⁹, deux amis de Polybe, ce qui nous permet de penser que le récit du Mégalopolitain est sans doute objectif pour cet épisode. Il nous précise « que Philopoïmen eut une altercation avec le stratège Archon. Soudain, donc, Philopoïmen, approuva ses propos. Changeant de tactique, il loua chaleureusement Archon d'avoir agi en la circonstance avec habileté et astuce. Or, dit Polybe, un tel propos, qui loue en faisant du mal, ne m'a plu, ni alors – car je me trouvais présent – ni par la suite, en avançant en âge¹⁷⁷⁰ ». Le sujet du différend n'est pas précisé par Polybe, mais il s'agissait évidemment d'un sujet important, puisqu'il nous le rapporte ici¹⁷⁷¹. Ce qui nous importe, c'est que l'historien grec critique l'attitude de Philopoïmen, qui adresse des éloges ironiques à Archon, alors que celui-ci ne mérite aucunement un tel traitement, surtout de la part d'un ami¹⁷⁷². Polybe n'insiste cependant pas sur le fait qu'il est mal avisé de traiter ainsi un ami. Il souligne en revanche longuement combien il est répréhensible de louer ironiquement son interlocuteur, dans le

πολιτεύματι, πάντη πάντως διέφυγε τὸν τῶν πολλῶν φθόνον, τὸ πλεῖον οὐ πρὸς χάριν, ἀλλὰ μετὰ παρρησίας πολιτευόμενος· ὃ σπανίως ἂν εὔροι τις γεγονός.

Voir également le récit de Diodore, XXIX, 18, qui s'inspire de Polybe.

1765 Polybe, par l'intermédiaire de Plutarque, *Philop.*, 21, indique que l'on trouvait des décrets en l'honneur de Philopoïmen dans de nombreuses cités de Grèce (XXXIX, 3,3).

1766 Voir *supra* p.229.

1767 Polybe, XXIV, 11,5 : Ἐπειρᾶτο μέντοι γε τῶν νόμων ἔχεσθαι δοκεῖν.

1768 Polybe, XXIV, 10,14 : καὶ διὰ τὴν ἀποπροσβείαν καταπληξάμενος καὶ συντρίψας τοὺς ὄχλους διὰ τὸ μηδὲν εἰδέναι τῶν ὑπ' αὐτοῦ κατ' ἀλήθειαν εἰρημένων ἐν τῇ συγκλήτῳ τοὺς πολλούς.

1769 Büttner-Wobst place cet extrait au livre XXII, 19, mais Archon ayant été stratège en 184/183, il est plus logique de placer ce fragment au livre XXIII. Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.209. Sur Archon, il a également été stratège de la Confédération en 170/169 (Polybe, XXVIII, 6,9). Voir L.-M. Günther, *NP*, 1, « Archon (2) », col. 1027.

1770 Polybe, XXIII, 6a,1-2 : Ὅτι Φιλοποίμην πρὸς Ἄρχωνα τὸν στρατηγὸν λόγοις τισὶ διεφέρετο. Ὁ μὲν οὖν Φιλοποίμην εὐδοκίησας ἐκ τοῦ καιροῦ τοῖς λεγομένοις καὶ μεταγνοὺς ἐπὶ τὸν Ἄρχωνα φιλοφρόνως, ὡς ἐντρεχῶς καὶ πανούργως τῷ καιρῷ κεχρημένον. 2 Ἐμοιγε μὴν, φησὶν ὁ Πολύβιος, οὔτε τότε παρόντι τὸ ῥηθὲν εὐηρέστησεν, ὥστ' ἐπαινοῦντά τινα κακῶς ἅμα ποιεῖν.

1771 F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.209 suggère que la venue de T. Quinctius Flaminus à Naupacte, et l'attitude des Achéens en réaction à sa demande pourrait être le sujet de discorde entre Philopoïmen et Archon.

1772 Pour É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.373, « si Ph. manque à ce point de générosité et manifeste une telle mesquinerie qu'il en devient infidèle et déloyal envers un ami, c'est sans doute parce qu'il a un caractère envieux, jaloux : Archon est stratège alors que lui ne l'est pas ».

seul but de le déprécier publiquement. Polybe fait ici donc preuve d'impartialité, en critiquant l'attitude de son modèle, mais nous pouvons nous demander si cette impartialité ne tient pas au fait que l'opposant de Philopoïmen soit Archon, un autre proche de Polybe.

P. Pédech résume le portrait de Philopoïmen dans les *Histoires* de Polybe de façon relativement critique : « Si la figure de Philopoïmen reste un peu abstraite, bien que Polybe ait été son élève, c'est qu'il l'a idéalisée et ramenée au modèle de l'homme d'État. Encore les traits concrets ne font-ils pas défaut, comme les éloges ironiques que le héros décerne au stratège Archon et que Polybe trouve déplacés¹⁷⁷³ ». C'est un bilan qu'il faut nuancer, en retenant plutôt les traits concrets esquissés par Polybe. Si Philopoïmen est parfois en effet présenté comme le modèle de l'homme d'État, c'est que les circonstances s'y prêtent. C'est le cas pour ce qui nous concerne, avec l'éloge fait par Polybe à l'occasion de la mort de Philopoïmen. Sinon, le portrait tracé par l'historien grec est relativement vivant, révélant les qualités de son héros comme ses défauts, ainsi que ses sentiments, ses émotions¹⁷⁷⁴. Néanmoins, les quelques défauts relevés par Polybe ne noircissent pas le portrait de Philopoïmen, qui est présenté par l'historien grec comme un homme d'État courageux, franc, populaire, habile à la guerre et surtout défenseur de la liberté et de l'indépendance des cités grecques. Ce point de vue est très clairement exprimé par Polybe lorsqu'il aborde pour la première fois dans son œuvre l'histoire des Achéens. Il nous affirme qu'« il faut considérer comme l'initiateur et le guide de tout le programme Aratos de Sicyone, comme le champion et le réalisateur de l'entreprise Philopoïmen de Mégalopolis et comme les soutiens qui lui ont assuré une solidité durable Lycortas et les hommes de son parti¹⁷⁷⁵ ».

Ainsi, Philopoïmen, pour reprendre l'expression d'É. Foulon¹⁷⁷⁶, incarne la résistance à Rome. Il a permis à la Confédération achéenne d'arriver au summum de son influence en Grèce et a défendu l'indépendance de sa politique face aux tentatives d'ingérence de Rome et des monarchies, tout en ayant la lucidité de reconnaître « que le jour viendrait pour les Grecs où ils devraient nécessairement exécuter tous les ordres qui leur seraient donnés (par les Romains)¹⁷⁷⁷ ». Cependant, dans la triade Philopoïmen-Hannibal-Scipion, l'Achéen reste en retrait des deux autres, par sa stature moindre et son œuvre moins imposante que les deux généraux, romain et carthaginois, ayant chacun joué un rôle essentiel dans la deuxième guerre punique. Si Polybe, dans ce triple éloge du

1773 P. Pédech, *La méthode historique*, p.226.

1774 Voir É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.346-347, qui précise chacune des références, dans les *Histoires*, sur les émotions ressenties par Philopoïmen. La matière est cependant plus conséquente pour Hannibal et Scipion l'Africain, qui apparaissent plus longuement dans ce qui nous est parvenu du texte polybien, puisque les 5 premiers livres des *Histoires* sont complets.

1775 Polybe, II, 40,2 : ἤς ἀρχηγὸν μὲν καὶ καθηγεμόνα τῆς ὅλης ἐπιβολῆς Ἄρατον νομιστέον τὸν Σικυώνιον, ἀγωνιστὴν δὲ καὶ τελεσιουργὸν τῆς πράξεως Φιλοποίμενα τὸν Μεγαλοπολίτην, βεβαιωτὴν δὲ τοῦ μόνιμον αὐτὴν ἐπὶ ποσὸν γενέσθαι Λυκόρταν καὶ τοὺς ταῦτα τούτῳ προελομένους ἄνδρας.

1776 É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.378.

1777 Polybe, XXIV, 13,6.

livre XXIII, place néanmoins Philopoïmen à la même hauteur que Scipion l'Africain et Hannibal, c'est par admiration pour son modèle et pour lui rendre hommage, à l'occasion de sa disparition. La mort presque simultanée de ces trois personnages renforçait également le parallélisme entre eux et donnait à Polybe l'occasion de glorifier à nouveau Hannibal et Scipion l'Africain, alors que ceux-ci avaient quitté la scène politique depuis plusieurs années.

2°) Éloge de Scipion et d'Hannibal.

Bien que les deux passages concernant Hannibal et Scipion l'Africain, au livre XXIII, soient de taille très inégale, il nous semble nécessaire d'associer ces deux personnages, par leur importance au sein de l'ensemble du récit polybien et pour l'admiration dont fait preuve Polybe à leur égard tout au long de ses *Histoires*. L'éloge fait par l'historien grec au livre XXIII, à l'occasion de la mort d'Hannibal et de Scipion, ne nous est parvenu qu'à l'état fragmentaire et nous ne pouvons connaître, ni même deviner, le contenu de l'intégralité de cet éloge. Nous nous contenterons donc des extraits dont nous disposons, en comparant avec les autres passages des *Histoires* concernant l'action de ces deux personnages, pour connaître le point de vue de Polybe à leur égard. Sur ces extraits, nous notons que Polybe évoque pour Hannibal uniquement ses qualités militaires, tandis que, pour Scipion, il parle seulement de son attitude politique, lorsqu'il s'est retrouvé accusé par certains de ses opposants à Rome. Pour autant, il ne faut pas croire que les compétences militaires de Scipion se trouvaient occultées par ses qualités politiques. L'Africain est véritablement le modèle de l'homme d'État pour Polybe, brillant dans tous les domaines, aussi bien militaires que politiques, comme nous allons le voir.

Prenant le récit de Polybe dans l'ordre, nous allons tout d'abord nous intéresser aux informations qu'il nous donne sur Hannibal¹⁷⁷⁸, le grand ennemi de Rome aux III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C. Hannibal est un personnage essentiel dans l'œuvre de Polybe, puisqu'il intervient activement dès le livre III des *Histoires* et ne quitte définitivement la scène qu'au livre XXIII avec sa mort en 183, même s'il n'avait plus de rôle vraiment important depuis la guerre contre Antiochos III, qu'il a conseillé¹⁷⁷⁹. L'action politique d'Hannibal est très réduite dans le récit de Polybe, ce qui s'explique facilement puisqu'il n'a été présent à Carthage que très peu de temps, entre 203, son retour en Afrique à la demande de Carthage¹⁷⁸⁰, et 195, son départ définitif de sa patrie après la

1778 Les études sur Hannibal sont excessivement nombreuses, et nous ne pouvons bien entendu toutes les indiquer ici. Nous pouvons mentionner l'ouvrage de S. Lancel, *Hannibal*, Paris, 1995, ou bien G. Brizzi, « *Moi, Hannibal...* », traduit par Y. Le Bohec, Nantes, Les Éditions Maisson, 2007, à la première personne, mais reposant sur une sérieuse documentation historique.

1779 Voir notamment l'épisode du Serment d'Hannibal, rapporté par Polybe (III, 11-12).

1780 Polybe, XV, 8,5.

venue d'une ambassade romaine venue réclamer au Conseil des Anciens de Carthage sa mise en accusation. En revanche, les compétences militaires du général carthaginois ont fortement impressionné l'historien grec, comme il le montre très clairement au livre XXIII : « ceci est une chose étonnante et la meilleure preuve que cet homme, par nature, était apte au commandement militaire et l'emportait de beaucoup sur les autres pour ce qui est de l'habileté politique¹⁷⁸¹ ». C'est un point de vue que l'on retrouve à de nombreuses reprises dans le texte de Polybe, alors qu'Hannibal était pourtant le plus grand ennemi de Rome. Mais l'historien grec est relativement objectif en ce qui concerne le général carthaginois¹⁷⁸² et nous pouvons sans doute y voir là le reflet de l'attrait de Polybe pour ce qui a trait à l'art militaire. Les manœuvres stratégiques d'Hannibal¹⁷⁸³, décrites en détail au livre III principalement, ont évidemment beaucoup impressionné le Mégalopolitain¹⁷⁸⁴. Il souligne qu'il a été habile et prudent pour vaincre les Carpésiens en péninsule Ibérique¹⁷⁸⁵, que ses entreprises, comme le passage des Alpes par son armée, ont été menées avec beaucoup d'habileté¹⁷⁸⁶, ou que sa traversée des Alpes pour se rendre en Italie révèle son audace et sa hardiesse¹⁷⁸⁷.

Au livre XXIII, pour conclure son éloge, Polybe insiste sur un fait qui lui semble extraordinaire¹⁷⁸⁸, la fidélité des soldats d'Hannibal envers leur général, durant les dix-sept années qu'a duré son expédition : « quoiqu'il fût demeuré dix-sept ans en campagne, qu'il eût traversé des contrées habitées de peuples barbares très nombreux et qu'il eût employé comme auxiliaires des hommes très nombreux, de races différentes et de langues diverses, pour des entreprises désespérées

1781 Polybe, XXIII, 13,1 : Ὅτι θαυμαστόν ἐστὶ καὶ μέγιστον σημεῖον γεγονέναι τῇ φύσει τὸν ἄνδρα τοῦτον ἡγεμονικὸν καὶ πολὺ τι διαφέροντα τῶν ἄλλων πρὸς τὸν πραγματικὸν τρόπον.

Pour l'habileté politique, τὸν πραγματικὸν τρόπον, il faut comprendre ici l'habileté à gérer une grande armée, avec des soldats de diverses nationalités, ayant des aspirations différentes, comme le montre la suite du passage, et non pas la politique au sens strict du terme. Au contraire, Polybe reproche à Hannibal son manque de discernement politique lorsqu'il reçoit une ambassade romaine avant le siège de Sagonte, soulignant qu'il était rempli de déraison et de violence et qu'il usait d'arguments déraisonnables et sans valeur (III, 15,9-11).

1782 Il essaye de le défendre des accusations de cupidité et de cruauté portées contre lui, en justifiant ses actes par l'influence de son entourage et par la pression des circonstances. Polybe, IX, 22-26.

1783 Voir le résumé d'É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.344 sur les manœuvres d'Hannibal pendant la deuxième guerre punique, d'après le récit de Polybe.

1784 Même lorsqu'il perd la bataille, à Zama, Polybe souligne que personne n'aurait pu faire mieux que lui, dans les circonstances présentes (XV, 15-16).

1785 Polybe, III, 14,2-5. L'habileté et la prudence sont vraiment deux qualités propres au chef de guerre qu'est Hannibal, selon Polybe, puisqu'il emploie à nouveau ces termes pour qualifier son attitude, lors des préparatifs de son expédition pour se rendre jusqu'en Italie (III, 33,8).

1786 Polybe, III, 48,10. M. Molin, dans le commentaire du livre III des *Histoires* de Polybe, p.210, note avec justesse la connotation très positive du terme πραγματικῶς, que l'on retrouve au livre XXIII avec τὸν πραγματικὸν τρόπον, en le rapprochant de l'œuvre de Polybe qui se veut être une histoire « pragmatique » (I, 2,8 et 35,9). Sur l'histoire pragmatique de Polybe, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.21-32 et p.394-395 et F.W. Walbank, *Polybius*, Berkeley, University of California Press, 1972, p.66-96.

1787 Polybe, III, 61,6.

1788 Cette conclusion avait déjà été donnée par l'historien grec, qui insistait sur la grande diversité d'origine des soldats d'Hannibal, sur l'ampleur de son entreprise, et sur les qualités qu'il avait dû déployer pour mener ses projets à bien. Polybe, XI, 19.

et inouïes, personne, parmi ceux qui avaient une fois lié leur sort au sien et remis leur personne entre ses mains, ne fomenta contre lui le moindre complot ni la moindre désertion¹⁷⁸⁹ ». Cette affirmation nous amène à faire deux remarques : au livre III, Polybe nous décrit l'attitude d'Hannibal, durant l'hiver, après sa victoire sur les Romains à La Trébie en décembre 218. Il nous indique que le général carthaginois se déguisait et portait des perruques, pour se prémunir des complots pouvant être fomentés contre lui, surtout par les Celtes¹⁷⁹⁰. Ces deux passages sont donc contradictoires, mais cela peut s'expliquer facilement si l'on considère que celui du livre III correspond au *topos* de la fourberie punique, ce qui est très clairement énoncé par la formule d'introduction employée par Polybe : « Il (Hannibal) usa d'un stratagème vraiment digne d'un Punique, au cours des quartiers d'hiver¹⁷⁹¹ ». L'éloge fait par Polybe à l'occasion de la mort d'Hannibal s'affranchit de ce *topos* et nous offre très probablement la véritable version. Hannibal, grâce à ses qualités de chef militaire, n'a jamais eu à affronter de mutinerie ou de complot au sein de son armée lors de sa campagne en Italie¹⁷⁹², malgré le temps que celle-ci a duré.

C'est donc un point sur lequel le Carthaginois est supérieur à son jeune rival romain, P. Cornelius Scipio Africanus. Lors de la campagne de ce dernier en péninsule Ibérique, après sa victoire sur l'armée carthaginoise à Ilipa, il s'est en effet trouvé confronté à une mutinerie au sein de sa propre armée : « (Polybe dit) qu'une rébellion partielle s'étant produite dans l'armée romaine, Publius, qui pourtant avait déjà acquis suffisamment d'expérience des affaires, se trouva malgré tout plus embarrassé et gêné que jamais¹⁷⁹³ ». Hannibal n'a jamais eu à affronter ce genre de mésaventures, ce qui le rend, sur ce point, supérieur à Scipion. Mais Polybe, qui considère que le général romain est au dessus du Carthaginois¹⁷⁹⁴, nous relate l'épisode de manière à glorifier Scipion, puisque celui-ci met en place un plan précis pour régler ce problème, avec succès¹⁷⁹⁵.

1789 Polybe, XXIII, 13,2 : ἑπτακαίδεκα γὰρ ἔτη μείνας ἐν τοῖς ὑπαίθροις πλείστα τε ἔθνη καὶ βάρβαρα διεξελθὼν καὶ πλείστοις ἀνδράσιν ἀλλοφύλοις καὶ ἑτερογλώττοις χρῆσάμενος συνεργοῖς πρὸς ἀπηλιτισμένας καὶ παραδόξους ἐπιβολάς, ὑπ' οὐθενὸς οὐτ' ἐπεβουλεύθη τὸ παράπαν οὐτ' ἐγκατελείφθη τῶν ἅπαζ αὐτῷ κοινωνησάντων καὶ δόντων ἑαυτοῦς εἰς χεῖρας.

1790 Polybe, III, 78, 1-4.

1791 Polybe, III, 78,1 : Ἐχρήσατο δέ τινα καὶ Φοινικικῶν στρατηγῆματι τοιοῦτῳ κατὰ τὴν παραχειμασίαν.

Nous avons aussi là le *topos* des Gaulois, dont l'inconstance et la propension à trahir sont souvent mises en avant par Polybe. Voir l'article de M. Molin, « Les *Histoires* de Polybe entre essai d'objectivité et déformation historique : l'exemple du livre III », dans G. Lachenaud et D. Longrée (éd.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire. Actes du colloque, Nantes et Angers, 12-15/9/2001*, Rennes, 2003, vol. 1 : *De la conception de l'histoire à l'écriture*, p.279-295.

1792 Le seul exemple de trahison que nous trouvons dans le récit de Polybe concerne les barbares qui, sous couvert de le guider au début de sa traversée des Alpes, assaillirent son armée, sauvée seulement par la prudence de son général. Polybe, III, 52. Cependant, cet épisode ne contredit pas l'affirmation du livre XXIII, puisque ces barbares n'ont pas fait partie de l'armée d'Hannibal, et ont proposé leurs services seulement dans le but de l'attaquer ensuite.

1793 Polybe, XI, 25,1 : Ὅτι στάσεως γενομένης τινῶν ἐν τῷ στρατοπέδῳ τῷ Ῥωμαϊκῷ, ὁ Πόπλιος, καίπερ ἤδη πείραν εἰληφὼς τῶν πραγμάτων ἐφ' ἱκανόν, ὁμῶς οὐδέποτε μᾶλλον εἰς ἀπορίαν ἤκε καὶ δυσχρησίαν.

1794 Polybe, XV, 16,6.

1795 Polybe, XI, 25-30. Comme le souligne P. Pédech, *La méthode historique*, p.219, au sujet de Scipion dans les *Histoires*, « Partout apparaît son génie calculateur. Les situations sont pour lui comme des problèmes à résoudre, des ἀπορίαι, et il trouve la solution par des calculs tout à fait rigoureux, ἐκλογισμῶν τῶν ἀκριβεστάτων ».

Scipion l'Africain¹⁷⁹⁶ est véritablement le héros parfait de Polybe ; il n'a aucun défaut, ne reçoit aucune critique, quelles que soient les circonstances et les problèmes qu'il rencontre¹⁷⁹⁷. Dans ce qui nous reste de son éloge au livre XXIII, ce ne sont pas ses qualités militaires qui sont mises en avant mais son attitude dans la vie politique à Rome, après ses succès lors de la deuxième guerre punique, et son immense popularité. Polybe nous relate, pour cela, trois anecdotes : tout d'abord, il nous indique que, face à certaines accusations publiques, Scipion s'est contenté « de déclarer qu'il ne convenait pas au peuple romain d'entendre quiconque accuser Publius Cornelius Scipio, à qui ses accusateurs étaient redevables de leur droit d'expression même¹⁷⁹⁸ », ce qui, d'après Polybe, suffit à persuader le peuple romain¹⁷⁹⁹. Ensuite, Scipion aurait, selon le texte polybien, ouvert lui-même le trésor public, contre l'avis d'un questeur, pour répondre à une dépense urgente du Sénat¹⁸⁰⁰. Enfin, la dernière anecdote rapportée par l'historien grec dans cet éloge de Scipion concerne la réaction du général romain lorsqu'un sénateur lui demanda les comptes financiers de la campagne d'Asie contre Antiochos III. Polybe nous dit que Scipion a déchiré, aux yeux de tous, les comptes en question, avant d'haranguer les sénateurs sur les revenus perçus par Rome grâce à sa victoire sur les Séleucides¹⁸⁰¹.

Que pouvons-nous comprendre de ces trois anecdotes sur l'opinion de Polybe au sujet de Scipion et de son attitude ? L'historien grec nous présente le général romain¹⁸⁰², le plus grand chef militaire de Rome de cette période, qui a permis de sauver sa cité en gagnant la deuxième guerre punique par ses opérations militaires en péninsule Ibérique puis en Afrique, comme étant au dessus des lois. Sa présence, sa seule parole, doit suffire à faire taire ses accusateurs. Cela est très bien résumé par É. Foulon : « Par trois fois sommé de rendre des comptes, par trois fois il manifeste sa démesure, en dédaignant de se justifier et en faisant valoir que c'est lui qui, en sauvant Rome, a

1796 De même que pour Hannibal, les études sur Scipion l'Africain, sa carrière politique et militaire, sont très nombreuses. Nous nous contenterons de mentionner les ouvrages de H.H. Scullard, *Scipio Africanus : soldier and politician*, New-York, Cornell University Press, 1970 et A. Acimovic, *Scipio Africanus*, New-York, iUniverse, 2007.

1797 Du même avis, É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.379 : « Ainsi, il est possible de classer les trois héros polybiens : le premier, sans conteste, est Scipion, qui ne reçoit jamais aucune critique, mais toujours des éloges de la part de l'historien ».

1798 Polybe, XXIII, 14,3 : οὐκ ἔφη δὲ πρέπον εἶναι τῷ δήμῳ τῶν Ῥωμαίων οὐθενὸς ἀκούειν κατηγοροῦντος Ποπλίου Κορνηλίου Σκιπίωνος, δι' ὃν αὐτὴν τὴν τοῦ λέγειν ἐξουσίαν ἔχουσιν οἱ κατηγοροῦντες.

Voir également sur cet épisode la version de Tite-Live, XXXVIII, 50,5-51,14, mais qui contient de nombreuses erreurs. Voir aussi Appien, *Syr.*, 40, Cassius Dio, XIX, fg.63, Zonaras, IX, 20, Diodore, XXIX, 21 et Valère Maxime, III, 7,1.

1799 Polybe, XXIII, 14,4. F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.244, reprenant la suggestion de P. Fraccaro, *Opuscula*, I, p.271, note, et nous rejoignons son point de vue, qu'il s'agit là d'une exagération de Polybe et qu'il est plus probable qu'il y ait seulement eu Scipion et sa *clientela* à quitter les comices.

1800 Polybe, XXIII, 14,5-6. Voir aussi Tite-Live, XXXVIII, 55,13 et Valère Maxime, III, 7,1.

1801 Polybe, XXIII, 14,7-11. Voir aussi Diodore, XXIX, 27 et Valère Maxime, III, 7,1. Voir les analyses de H.H. Scullard, *Scipio Africanus : soldier and politician*, p.210-224, et A. Acimovic, *Scipio Africanus*, p.126-130.

1802 Sur la description, très flatteuse, de Scipion par Polybe, lors des premières actions du général romain en péninsule Ibérique, voir X,2-3.

maintenu l'existence de Rome et le fonctionnement de ses institutions¹⁸⁰³ ». C'est ainsi un paradoxe dans la pensée polybienne ; l'historien grec défend très souvent le respect des lois au sein de la Confédération achéenne, il glorifie Philopoïmen à ce sujet¹⁸⁰⁴, mais ici, pour le cas de Scipion, il ne lui reproche aucunement de se placer au dessus des lois de Rome, sous le seul prétexte de ses victoires militaires. Au contraire, Polybe loue même son attitude puisqu'il conclut ainsi : « Que cela soit donc dit par nous pour glorifier ces héros défunts et pour inciter les générations suivantes aux belles actions¹⁸⁰⁵ ». Cela tient, d'après l'historien grec, à deux causes : la popularité acquise par Scipion¹⁸⁰⁶ grâce à ses victoires militaires qui ont sauvé Rome, et les richesses considérables que ses victoires ont permis à Rome de récupérer¹⁸⁰⁷. Cependant, Scipion, avec ces trois anecdotes, étant le seul cas dans les *Histoires* d'un héros polybien se permettant de transgresser les lois, publiquement, ces deux raisons ne sont pas suffisantes. Il faut sans doute voir ici l'admiration de Polybe pour l'Africain et ses contacts proches avec la famille des Scipions.

Ce passage s'oppose aussi à l'attitude de Scipion lorsque les Ibères voulaient l'appeler du titre de roi¹⁸⁰⁸, qu'il a décliné¹⁸⁰⁹, puisque la royauté était excessivement dépréciée à Rome¹⁸¹⁰. Ici, Scipion fait preuve d'une certaine humilité et d'un profond respect pour les traditions romaines, ce qui tranche avec les anecdotes rapportées par Polybe au livre XXIII, où Scipion peut être considéré comme arrogant. Nous pouvons donc nous demander pourquoi l'historien grec relate de tels faits, dans l'éloge de Scipion, alors qu'il est très clair qu'une telle attitude, dans sa pensée, ne peut être valorisante. Selon nous, Polybe souhaitait surtout, avec ce passage, insister sur les considérables exploits de Scipion et sur tout ce que ses victoires militaires avaient apporté au peuple romain : la fin du péril carthaginois, une domination sur la plus grande partie du bassin méditerranéen et d'immenses richesses, avec l'indemnité de guerre fournie par Antiochos III. L'attitude de Scipion passe ainsi au second plan, comparée à une telle réussite pour la grandeur de sa cité. La volonté de Polybe, dans ses *Histoires*, de montrer comment Rome est devenue, en l'espace de cinquante-trois

1803 É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.374-375.

1804 Polybe, XXIV, 11,6-7.

1805 Polybe, XXIII, 14,12 : Ταῦτα μὲν οὖν ἡμῖν εἰρήσθω τῆς τε τῶν μεταλλαχόντων ἀνδρῶν εὐκλείας ἔνεκεν καὶ τῆς τῶν ἐπιγινομένων παρορμήσεως πρὸς τὰ καλὰ τῶν ἔργων.

Sur la morale dans les *Histoires* de Polybe, voir A.M. Eckstein, *Moral vision in the Histories of Polybius*, Berkeley, University of California Press, 1995.

1806 Polybe, XXIII, 14,2.

1807 Polybe, XXIII, 14,9. Sur les quinze mille talents versés par Antiochos, voir Polybe, XXI, 17, 4 et 43,19. Polybe ajoute que Scipion affirme que les Romains sont maîtres de l'Asie, de la Libye et de l'Ibérie (XXIII, 14,10), mais c'est ici exagéré, puisque les Romains n'occupaient aucunement l'Afrique et l'Asie, malgré leurs victoires sur Carthage et sur les Séleucides.

1808 Polybe, X, 38,3 et 40,2-4.

1809 Polybe, X, 40,5.

1810 Polybe est particulièrement admiratif d'une telle attitude, ce qui est sans doute dû à sa fascination pour la royauté. L'attitude de Scipion, qui décline le titre de roi, est donc révélatrice de sa grandeur d'âme (X, 40,9). Voir l'article de A. Aymard, « Polybe, Scipion, et le titre de roi », dans *Études d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p.387-395.

années, maîtresse du bassin méditerranéen¹⁸¹¹, confirme cette hypothèse, puisque Scipion l'Africain tient évidemment une place essentielle dans la réalisation de cette hégémonie romaine. Ce sont sans doute cette importance de Scipion ainsi que les liens de l'historien grec avec sa famille qui amènent Polybe à négliger cette violation des lois de la part de l'Africain, et même à valoriser une telle attitude¹⁸¹².

Le triple éloge de Polybe au livre XXIII, à l'occasion de la mort presque simultanée¹⁸¹³ de Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain, lui permet de glorifier ses trois héros, modèles de l'homme d'État, malgré quelques légers défauts éclipsés par leurs nombreuses qualités exceptionnelles pour Polybe. Les points communs sont nombreux entre ces trois hommes, issus chacun de la haute aristocratie de leur cité¹⁸¹⁴, excellents stratèges militaires, qui innovaient considérablement par rapport aux méthodes de leur époque¹⁸¹⁵, et qui ont marqué l'histoire politique de leurs cités respectives.

Ce triple éloge nous étant parvenu de façon très fragmentaire, tous ces éléments ne se retrouvent pas au livre XXIII pour chacun de ces trois personnages mais nous disposons quand même des qualités essentielles dont doit être pourvu un homme d'État pour Polybe : la popularité, ce qui est le cas pour Philopoïmen et Scipion¹⁸¹⁶, la franchise¹⁸¹⁷, les compétences militaires¹⁸¹⁸, et

1811 Polybe, I, 1,5 et III, 1,4.

1812 Si l'on considère l'ensemble du récit de Polybe concernant Scipion, la carrière de celui-ci semble marquée par les transgressions des lois romaines. Il semble, par exemple, avoir été élu à l'édilité alors qu'il n'avait pas encore l'âge légal (Tite-Live, XXV, 6-7), mais Polybe n'évoque pas cette question et se concentre seulement sur l'intelligence de Scipion pour réussir à faire élire son frère et lui-même (X, 4-5). C'est aussi un point similaire avec Polybe lui-même, qui a été choisi comme ambassadeur par la Confédération achéenne alors qu'il n'avait pas encore l'âge requis (XXIV, 6,5).

1813 Les simultanités de ce genre d'événements sont très appréciées par Polybe. Il le note au sujet des changements de dirigeants et souverains qui interviennent simultanément un peu partout en Méditerranée, vers 220. Polybe, IV, 2,2-10. Pour l'historien grec, « un bouleversement aussi considérable dans tous les empires devait marquer le signal de nouveaux événements. Cela est dans l'ordre de la nature et a coutume de survenir nécessairement » (IV, 2,10).

1814 Pour Hannibal, son père Amilcar Barca a dirigé les opérations militaires en Sicile pendant la première guerre punique, et Polybe le tient pour le meilleur chef de guerre de l'époque (I, 64,6). Sur l'importance de la famille de Scipion, il faut noter que son père était consul en 218, que son père et son oncle ont mené les opérations en péninsule Ibérique (X, 4,5) avant le futur Africain, et que, plus généralement, sa famille faisait partie des familles patriciennes les plus importantes de Rome. Quant à Philopoïmen, Polybe nous indique qu'il était de bonne naissance, issu des hommes les plus fameux d'Arcadie (X, 22,1).

1815 Sur les manœuvres imprévues d'Hannibal, voir Polybe, III, 71,10, 78,6-7, 84,2, 94,3-4, VIII, 34,7-8. Scipion est, selon Polybe, imprévisible, délaissant les mesures ordinaires et évidentes pour mieux surprendre ses ennemis (X, 6,11). Quant à Philopoïmen, Polybe admire le stratagème qu'il a mis en place à Tégée, en 200, pour mobiliser secrètement les Achéens (XVI, 36,6-37,1).

1816 Polybe, XXIII, 12,9 et 14,1-2.

1817 Polybe, XXIII, 12,9. Hannibal est également valorisé pour son franc parler après la défaite carthaginoise à Zama, lorsqu'il persuade les membres du Conseil de Carthage d'accepter sans discuter les conditions imposées par les Romains (XV, 19,2-7). Philopoïmen en revanche reçoit une légère critique de la part de Polybe, sur son attitude envers Archon (XXIII, 6a).

1818 Polybe, XXIII, 13. Nous citons ici seulement le passage extrait du triple éloge, car il serait trop long de mentionner chaque passage des *Histoires* valorisant les compétences militaires de ces trois généraux. Pour une liste des références, voir É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.333-379.

surtout pour les bienfaits qu'ils ont apportés à leurs cités respectives. Philopoïmen a défendu les intérêts de la Confédération achéenne pendant quarante années et a trouvé la mort en dirigeant la guerre contre Messène en 183¹⁸¹⁹, sa seule défaite militaire. Hannibal a mené les armées carthagoises et porté la guerre jusqu'aux portes de Rome pendant dix-sept ans, avant de revenir défendre Carthage, en vain. Quant à Scipion, Polybe considère, en partie avec raison, qu'il a permis à Rome de devenir maîtresse de la plus grande partie de la Méditerranée, de la péninsule Ibérique jusqu'à l'Asie, et d'acquérir d'immenses richesses¹⁸²⁰. Et c'est cette dernière qualité qui est la plus essentielle aux yeux de Polybe, puisque cela lui fait même négliger l'absence de respect des lois de Scipion.

Pour terminer sur cette analyse du triple éloge fait par Polybe, nous pouvons dire qu'il confirme la conclusion à laquelle aboutit É. Foulon : « Ainsi, il est possible de classer les trois héros polybiens : le premier, sans conteste, est Sc., qui ne reçoit jamais aucune critique, mais toujours des éloges de la part de l'historien ; le second est H., qui reçoit quelques critiques ça et là ; le troisième est Ph. dont le palmarès n'est quand même pas à la hauteur de celui des deux autres et qui reçoit plusieurs critiques¹⁸²¹ ». Dans cet éloge du livre XXIII, nous ne trouvons évidemment aucune critique envers les trois héros de Polybe, mais il confirme tout de même le classement établi par É. Foulon. Seuls les mérites militaires d'Hannibal sont vantés¹⁸²², contrairement à Scipion pour qui Polybe met en avant les services qu'il a rendus à Rome, ce qui est bien sûr supérieur aux compétences militaires. Quant à Philopoïmen, si Polybe met en avant à la fois son dévouement pour la Confédération achéenne et sa franchise politique, sa mort lors de la guerre contre Messène le place un cran en dessous des deux autres¹⁸²³.

Enfin, même si Polybe ne relève pas cet élément de comparaison, la mort presque simultanée de Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain nous permet de souligner que ces trois hommes, ces trois brillants généraux et hommes d'État qui ont marqué leur époque, ont tous les trois œuvré sans cesse pour la gloire de leurs cités (ou confédération de cités pour Philopoïmen), mais ont également tous les trois connu un destin relativement tragique : Philopoïmen par sa mort, empoisonné, à Messène, alors qu'il menait les armées de la Confédération achéenne ; Hannibal en exil, réfugié chez Prusias de Bithynie, pourchassé par la vindicte des Romains jusqu'à se donner la mort pour éviter d'être pris ; et pour Scipion, malgré les services rendus à Rome, sa fin de vie a été

1819 Polybe, XXIII, 12,3.

1820 Polybe, XXIII, 14,9-10.

1821 É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.379.

1822 L'éloge n'est évidemment pas complet, mais même s'il l'était, les services rendus par Hannibal à Carthage ne peuvent être équivalents à ceux de Scipion pour Rome, puisque Carthage a perdu la deuxième guerre punique.

1823 Sans compter que, comme le fait remarquer É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.377-378, « l'inégalité tient en outre à la dimension historique respective des personnages ou plutôt à celles de leurs cités d'origine. Mégalopolis ou même la Confédération achéenne ne sont guère comparables à Carthage ou à Rome ».

marquée par les accusations portées contre lui, avant qu'il ne meure en 183, presque oublié de la vie politique romaine¹⁸²⁴.

Les portraits des souverains et des chefs de guerre sont très développés par Polybe dans ses *Histoires*, puisqu'ils sont les acteurs principaux des événements rapportés par l'historien grec. Il faut cependant bien différencier les souverains des hommes politiques des différentes cités, comme Rome ou Carthage. Les portraits de Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain, que l'on retrouve en partie dans les fragments du livre XXIII, sont nettement plus positifs que ceux de Philippe V, de Persée ou d'Antiochos IV. Ils le sont même tellement que l'on en vient presque à les considérer comme des portraits idéalisés par Polybe¹⁸²⁵. Parmi les portraits des souverains que nous fait Polybe dans les livres XXII à XXIX, nous avons relevé plusieurs grands défauts, condamnables pour l'historien grec : le manque de dignité inhérent à la fonction royale, le caractère colérique amenant à prendre des décisions contraires à l'intérêt du royaume, la cupidité qui amène à manquer des occasions importantes, et la lâcheté lors des combats militaires décisifs. Aucun des souverains, que ce soit Philippe V, Persée ou Antiochos IV, ne possède tous ces défauts à la fois, mais un seul peut suffire à causer la perte d'un royaume, ce qui est particulièrement vrai, d'après le récit de Polybe, pour la Macédoine.

Cela ne les empêche pas d'avoir un certain nombre de qualités : Antiochos IV est présenté comme compétent en politique extérieure, capable de répondre sans faillir aux ambassadeurs des cités grecques pour justifier sa position lors de la sixième guerre de Coïlé-Syrie¹⁸²⁶ ; Philippe V est animé d'une énergie qui semble inépuisable, il agit sans cesse pour renforcer la puissance de son royaume, dans le but, selon Polybe, de prendre sa revanche militaire sur les Romains ; Persée, de son côté, mène une diplomatie intelligente auprès des cités grecques, pour s'attirer leurs faveurs, et dispose de plus d'un comportement modéré, tranchant avec l'intempérance paternelle¹⁸²⁷. Mais ces qualités ne sont pas suffisantes pour occulter leurs défauts, ce qui est renforcé par les destins respectifs de leurs royaumes, avec la chute de la Macédoine à Pydna en 168 et le royaume séleucide qui se voit définitivement privé de toute possibilité d'expansion vers l'ouest, même vers l'Égypte,

1824 Voir H.H. Scullard, *Scipio Africanus : soldier and politician*, p.223-224, qui note : « At Liternum within a year the conqueror of Hannibal and the founder of Roman power in three continents, in Africa, Asia and Spain, died, a king uncrowned because his loyalty to his fellow nobles and the strength of the Senate stayed his hand when unbounded popularity and military power seemed to be placing a crown within his reach ».

1825 P. Pédech, *La méthode historique*, p.216-217 signale que « les grands héros de Polybe, à qui va son admiration sans réserve et auxquels il attribue une influence décisive, sont des hommes froids, positifs, calculateurs, des cerveaux qui raisonnent et ordonnent. Il les a si bien dépouillés de toute affectivité qu'ils paraissent taillés sur le même patron ». C'est toutefois un point de vue exagéré, comme le souligne É. Foulon, *REG*, 106, 1993, p.346-347, qui relève les occurrences où l'on repère les sentiments et les émotions de Philopoïmen, d'Hannibal et de Scipion.

1826 Polybe, XXVIII, 21.

1827 Polybe, XXV, 3,5-7.

avec la journée d'Éleusis au début de juillet 168.

Au contraire, les trois grands généraux que sont Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain sont parés de toutes les qualités nécessaires à un chef de guerre et à un homme politique. Leurs défauts¹⁸²⁸, quand ils en ont, sont à peine évoqués par Polybe et semblent bien minimes à côté de leurs exceptionnelles compétences. Ils ont, de plus, l'avantage d'être des citoyens de cités libres, et non pas des monarques, ce qui dans l'esprit de Polybe semble également être une grande qualité, puisqu'il le précise lors de son éloge de Philopoïmen : « [Polybe dit] que Philopoïmen rechercha la gloire, quarante ans de suite, sous un régime démocratique très composite¹⁸²⁹ ». Il y aurait donc, d'après l'historien grec, davantage de mérite à accomplir de brillants exploits pour sa cité que lorsqu'on dirige un royaume dont on a hérité de son père. Cependant, nous pouvons tout de même discerner un point commun dans tous ces dirigeants, que ce soient des souverains ou bien des hommes politiques de cités libres. Chacun d'entre eux a toujours eu en tête l'intérêt de son royaume ou de sa cité et a agi pour en accroître l'influence et la puissance. Philippe V¹⁸³⁰, Persée et Antiochos IV ont eu le souci de préserver, dans la mesure de leurs moyens, leurs royaumes respectifs, face à l'aggravation de la domination romaine en Méditerranée, même si ce fut en vain. Philopoïmen a fait de même au sein de la Confédération achéenne, cherchant à accroître son influence dans le Péloponnèse et s'opposant autant que possible aux tentatives d'ingérence des Romains¹⁸³¹. Hannibal a mené la guerre de revanche de Carthage contre Rome, avant de revenir défendre sa patrie face à la menace de Scipion. Et enfin, Scipion, par ses opérations militaires en péninsule Ibérique, en Afrique et en Asie, a sauvé Rome et lui a permis d'étendre sa domination sur la plus grande partie de la Méditerranée¹⁸³².

Polybe ne fait pas de classement parmi ces différents souverains et hommes politiques, mais son récit nous permet tout de même de voir où va sa préférence. Les souverains sont moins valorisés que les citoyens de cités libres. Et parmi ces derniers, Philopoïmen reste un cran en dessous d'Hannibal, dont les exploits militaires en Italie sont quasiment sans équivalents, à l'exception de Scipion, grâce à ses opérations en péninsule Ibérique et en Afrique, et surtout grâce à sa victoire à Zama, qui fut la seule confrontation directe entre les deux plus grands chefs militaires

1828 Dans les livres que nous étudions, nous ne trouvons la trace d'aucun défaut pour Hannibal et pour Scipion, ce qui s'explique facilement puisque Polybe fait leur éloge à l'occasion de leurs morts. Quant à Philopoïmen, Polybe lui reproche seulement son manque de franchise envers Archon, mais cela est vite effacé puisque, dans son éloge, il indique qu'il a gouverné la plupart du temps en s'exprimant avec franchise (XXIII, 12,9).

1829 Polybe, XXIII, 12,8 : Ὅτι Φιλοποίμην τετραράκοντα ἔτη συνεχῶς φιλοδοξήσας ἐν δημοκρατικῷ καὶ πολυειδεῖ πολιτεύματι.

1830 Polybe le signale très clairement, dans un passage placé après sa description des débuts du règne de Persée, et qui devait donc sans doute correspondre à un bilan du règne de Philippe V. Il nous indique que « lorsqu'il eut essuyé une défaite totale, se préparant à toutes les éventualités, il tenta de consolider par tous les moyens son royaume » (XXV, 3,10).

1831 Polybe, XXIV, 11,6-8 et 13,1-7.

1832 Polybe, XXIII, 14,9-10.

de l'époque. De plus, Scipion est supérieur à Philopoïmen et à Hannibal par la réussite de sa cité, Rome, qui a vaincu et placé sous sa domination aussi bien Carthage que la Confédération achéenne, même si ces événements se sont déroulés hors de la période que nous étudions avec les livres XXII à XXIX.

Chapitre 2 : Les *Histoires*, un manuel politique et militaire : l'exemple des livres XXII à XXIX.

Si l'objectif clairement affiché par Polybe, dès le livre I des *Histoires*, est de raconter comment et pourquoi les Romains sont devenus les maîtres du bassin méditerranéen en l'espace de cinquante-trois années¹⁸³³, l'historien grec en profite également pour faire un certain nombre de digressions, principalement dans les domaines politique et militaire, afin de montrer aux hommes politiques et aux chefs de guerre quelle attitude il faut avoir et quels sont les défauts à éviter soigneusement si l'on veut réussir dans ses projets. La première leçon donnée par Polybe dans ses *Histoires* se trouve dès le livre I, avec la défaite de Regulus face à l'armée carthaginoise menée par Xanthippe, lors de la première guerre punique. Polybe conclut sur cette défaite romaine par une leçon à l'attention de ses lecteurs : « Cet épisode peut découvrir à qui le considère avec justesse plusieurs enseignements qui contribueront à redresser les erreurs humaines. Car il ressort lumineusement pour tout le monde des malheurs de Regulus qu'il faut se défier de la Fortune, surtout au milieu des succès¹⁸³⁴ ». Nous n'allons pas citer chaque passage des *Histoires* où Polybe donne des conseils, des leçons, à ses lecteurs, et juge, de façon relativement objective, l'attitude des différents hommes politiques et chefs de guerre jouant un rôle dans son récit. Les livres XXII à XXIX contiennent un certain nombre de passages où l'on trouve des conseils de la part de l'historien grec, adressés à ses lecteurs tant grecs que romains.

Nous allons donc diviser ces conseils, ces réflexions, donnés par Polybe, selon deux axes : politique et militaire. Les conseils d'ordre militaire sont relativement peu nombreux, ce qui est sans doute dû à l'état très fragmentaire du texte des livres XXII à XXIX. En revanche, pour ce qui est du domaine politique, nous disposons d'un plus grand nombre d'extraits. Polybe, à côté des portraits des souverains et des grands chefs de guerre que nous venons d'étudier, dresse en effet un certain nombre de portraits de personnages secondaires, n'ayant joué qu'un rôle mineur dans l'évolution de

1833 Polybe, I, 1,5.

1834 Polybe, I, 35,1-2 : Ἐν ᾧ καιρῷ πολλά τις ἂν ὀρθῶς ἐπισημαινόμενος εὔροι πρὸς ἐπανόρθωσιν τοῦ τῶν ἀνθρώπων βίου συντελεσθέντα. Καὶ γὰρ τὸ διαπιστεῖν τῇ τύχῃ, καὶ μάλιστα κατὰ τὰς εὐπαραγίας, ἐναργέστατον ἐφάνη πᾶσιν τότε διὰ τῶν Μάρκου συμπτωμάτων.

la situation politique en Méditerranée¹⁸³⁵. Pour chacun de ces personnages, Polybe nous précise ses qualités ou ses défauts, parfois les deux. Cela peut nous permettre de compléter cet idéal de l'homme politique et du chef de guerre que se fait l'historien grec. C'est en effet un aspect particulièrement important des *Histoires* puisque Polybe est passionné d'histoire militaire¹⁸³⁶, rapportant avec une grande précision les récits de batailles qu'il analyse soigneusement¹⁸³⁷. Quant à l'histoire politique, elle tient évidemment une place prépondérante dans l'œuvre de l'historien grec, surtout pour les livres que nous étudions puisque ceux-ci contiennent essentiellement l'évolution des relations diplomatiques dans le bassin oriental de la Méditerranée de 188 à 168, et seulement une guerre, la troisième guerre de Macédoine, dont le récit nous est parvenu à l'état très fragmentaire. La politique est donc un thème essentiel des livres XXII à XXIX et les nombreux portraits, parfois à peine esquissés, permettent d'illustrer le point de vue de Polybe sur l'attitude que doit avoir un homme politique.

En comparant ces deux axes d'étude, sur les analyses de Polybe dans les domaines politique et militaire, avec le reste du texte polybien, nous essaierons également de voir si les livres XXII à XXIX sont dans la continuité de l'ensemble des *Histoires*, en tant que manuel politique et militaire, malgré leur aspect fragmentaire qui rend difficile une étude complète et exhaustive d'un tel sujet.

A) Polybe et l'homme politique idéal.

Les portraits tracés par Polybe, que nous trouvons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, sont très vite révélateurs de la pensée de l'historien grec au sujet de la personne concernée, s'il estimait qu'il s'agissait de quelqu'un digne d'être admiré ou non. Comme nous le verrons, les qualités et défauts des personnages décrits sont également évoqués par Polybe dans d'autres passages de son œuvre, ce qui nous permettra de vérifier si les livres XXII à XXIX s'inscrivent effectivement dans la continuité des *Histoires*. Nous notons toutefois une certaine disparité entre les qualités et les défauts, ces derniers étant relativement plus nombreux et plus développés, parmi les portraits dont nous disposons. Cela peut s'expliquer par le fait que les qualités les plus importantes pour un homme politique et un chef de guerre se retrouvaient chez les trois

1835 P. Pédech, *La méthode historique*, p.225, note : « Entre ces deux types, Hannibal et Persée, le raisonnable et le déraisonnable, Polybe a dépeint toute une gamme de nuances intermédiaires ».

1836 Voir E.W. Madsen, « Polybius as a military Historian », dans E. Gabba (dir.), *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, Vingtièmes entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27/08-01/09/1973*, Genève, 1974, p.267-295.

1837 Polybe ne se prive pas également de critiquer les historiens qui l'ont précédé, s'il juge leurs descriptions des batailles erronées. C'est le cas de Callisthène au sujet de la bataille d'Issos. Polybe critique son récit de manière très virulente, en expliquant point par point quelles erreurs il a commises. Polybe, XII, 17-22.

grands héros de Polybe, Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain, et que l'historien grec n'avait donc pas besoin d'insister à nouveau longuement sur ces qualités. En revanche, il était important pour lui de signaler à son lecteur quels étaient les défauts qu'il fallait nécessairement éviter pour être un bon homme politique et un chef de guerre compétent¹⁸³⁸.

1°) Les qualités approuvées par Polybe.

Le premier portrait secondaire que nous trouvons dans les livres XXII à XXIX des Histoires est véritablement un cas très particulier, puisqu'il s'agit de l'éloge d'une femme, Apollonis, femme d'Attale I^{er}¹⁸³⁹ et mère d'Eumène II¹⁸⁴⁰. Si nous parlons de cas particulier, c'est parce que Polybe, en général, est assez critique envers les femmes¹⁸⁴¹, surtout celles qui peuvent avoir un rôle politique. C'est le cas pour Teuta, reine d'Illyrie, qui fait preuve, selon Polybe, d'une grande inconséquence dans la gestion de la diplomatie avec les Romains, principalement parce qu'elle était une femme¹⁸⁴². Ici en revanche, Apollonis reçoit uniquement des éloges de la part de Polybe. L'historien grec nous indique en effet que « quoiqu'issue du peuple, elle était devenue reine et elle réussit à conserver jusqu'à sa mort la dignité propre à son rang, en déployant non pas des séductions de courtisane, mais une gravité et une honnêteté empreintes de modestie et de politesse¹⁸⁴³ ». Nous retrouvons ici une fois de plus un concept qui semble important pour Polybe, la dignité royale, qu'il valorise chez Persée¹⁸⁴⁴ et critique durement lorsqu'il décrit l'attitude d'Antiochos IV, dépourvu de la moindre dignité d'après lui. Nous remarquons également un aspect qui revient à plusieurs reprises chez Polybe : l'origine sociale. Il valorise ceux qui sont originaires de l'aristocratie, qui ont une ascendance prestigieuse, comme Scipion l'Africain ou Philopoïmen, tandis que ceux qui sont originaires du peuple sont, pour lui, moins dignes d'estime. Néanmoins, il reconnaît et loue les personnes qui, malgré des origines modestes, ont réussi, par leurs qualités propres, à s'élever dans la

1838 C'est l'un des buts que Polybe attribue à l'histoire, lorsqu'il signale que l'histoire doit instruire et convaincre (II, 56,11-12).

1839 Voir A. Mehl, *NP*, 2, « Attalus I (4) », col. 304-305.

1840 Polybe, XXII, 19. Apollonis est née aux alentours de 238 (voir *Insch. Perg.*, I, p.88). La date de sa mort est incertaine, mais elle doit dater de peu après 184, puisque Polybe évoque, pour les événements de cette année, son souvenir et fait son éloge (XXII, 19,1). Voir Wilcken, *RE*, II,1, 1895, « Apollonis (4) », col. 163-164. Sur les représentations statuariques d'Apollonis, voir F. Queyrel, *Les portraits des Attalides. Fonction et représentation*, BEFAR n°308, Paris, 2003, p.263-269.

1841 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.235-236.

1842 Polybe, II, 8,12 : « Elle (Teuta) accueillit cette liberté de langage avec la vivacité et l'inconséquence des femmes et fut si courroucée de ce propos que, méprisant les règles établies du droit des gens, elle dépêcha, au moment où les envoyés se rembarquaient, des hommes pour tuer l'audacieux ».

1843 Polybe, XXII, 19,2 : Καὶ γὰρ ὅτι δημότις ὑπάρχουσα βασίλισσα ἐγγόνει καὶ ταύτην διεφύλαξε τὴν ὑπεροχὴν μέχρι τῆς τελευταίας, οὐχ ἑταιρικὴν προσφερομένη πιθανότητα, σωφρονικὴν δὲ καὶ πολιτικὴν σεμνότητα καὶ καλοκαγαθίαν, [καὶ] δικαία τυγχάνειν τῆς ἐπ' ἀγαθῷ μνήμης ἐστίν.

1844 Polybe, XXV, 3,5.

société. Et c'est le cas d'Apollonis qui est devenue reine¹⁸⁴⁵.

Une qualité également essentielle pour Polybe et que l'on retrouve dans la suite de son éloge d'Apollonis est la piété familiale : « elle mit au monde quatre fils et conserva pour eux tous, jusqu'à la fin de sa vie, un dévouement et une tendresse insurpassables, et ce quoiqu'elle ait survécu longtemps à son mari¹⁸⁴⁶ ». Cet amour familial doit être réciproque et Polybe souligne aussitôt le profond respect qu'avaient les fils d'Apollonis, Eumène II, Attale, futur Attale II, et leurs deux frères, pour leur mère : « Cependant Attale et son frère, au cours de leur séjour dans la cité, acquirent une belle popularité, en donnant à leur mère les marques de gratitude et de respect qui lui étaient dus. En effet, la plaçant entre eux deux et la soutenant chacun par un bras, ils lui firent faire le tour des sanctuaires de la cité, escortés de leur suite¹⁸⁴⁷ ». L'admiration de Polybe pour la famille royale des Attalides est très vive et se remarque très clairement dans les livres XXII à XXIX, puisqu'en plus de cet éloge d'Apollonis, il loue à plusieurs reprises la concorde régnant entre Eumène II et ses frères¹⁸⁴⁸.

Parmi les autres portraits de personnages secondaires esquissés par Polybe dans les livres XXII à XXIX, nous pouvons noter l'importance pour l'historien grec de l'intelligence¹⁸⁴⁹ et de l'amabilité, ainsi que la nécessité d'avoir un caractère bienfaisant. Nous le retrouvons aussi bien chez le Galate Ortiagon¹⁸⁵⁰ qui « était bienfaisant et magnanime, se montrait aimable et intelligent dans la conversation¹⁸⁵¹ » que chez l'eunuque Aristonicos¹⁸⁵² qui « était également capable de soutenir une conversation et avait un esprit sociable, ce qui est rare. Outre cela, il était porté par de bonnes dispositions naturelles à être bienfaisant envers autrui¹⁸⁵³ ». Polybe apprécie ce genre de qualités qu'il valorise, mais il est nécessaire, pour l'historien grec, qu'elles soient accompagnées de

1845 Nous avons un cas similaire dans les livres XXII à XXIX, avec Chairon de Lacédémone. Polybe nous précise qu'il était de condition modeste et avait reçu une éducation d'homme du peuple, mais que, par son intelligence et son habileté, il avait acquis un grand prestige auprès du peuple (XXIV, 7,1-2). Néanmoins, la suite du portrait de Chairon est nettement moins flatteuse que celle d'Apollonis.

1846 Polybe, XXII, 19,3 : καὶ καθότι καθόλου τέτταρας υἱοὺς γεννήσασα πρὸς πάντας τούτους ἀνυπέβλητον διεφύλαξε τὴν εὖνοιαν καὶ φιλοστοργίαν μέχρι τῆς τοῦ βίου καταστροφῆς, καίτοι χρόνον οὐκ ὀλίγον ὑπερβίωσασα τὰνδρός.

1847 Polybe, XXII, 19,4-5 : Πλὴν οἷγε περὶ τὸν Ἄτταλον ἐν τῇ παρεπιδημίᾳ καλὴν περιεποιήσαντο φήμην, ἀποδιδόντες τῇ μητρὶ τὴν καθήκουσαν χάριτα καὶ τιμὴν. Ἄγοντες γὰρ ἐξ ἀμφοῖν τοῖν χεροῖν μέσην αὐτῶν τὴν μητέρα περιήεσαν τὰ θ' ἱερά καὶ τὴν πόλιν μετὰ τῆς θεραπείας.

Sur le frère d'Attale indiqué ici, il ne peut s'agir d'Eumène II, sinon celui-ci serait directement mentionné. On ne peut en revanche savoir s'il s'agit de Philetairos ou d'Athenaios.

1848 Polybe, XXIII, 11,6-7 et XXVIII, 3a. Voir *supra* p.294.

1849 Cette intelligence se retrouve également chez Ptolémaïos, stratège de Chypre en 171. Polybe, XXVII, 13,1.

1850 Voir W. Spickermann, *NP*, 10, « Ortiagon », col.267-268.

1851 Polybe, XXII, 20,3-4 : Καὶ γὰρ εὐεργητικὸς ἦν καὶ μεγαλόψυχος καὶ κατὰ τὰς ἐντεύξεις εὐχαρὶς καὶ συνετός.

1852 Voir W. Ameling, *NP*, 1, « Aristonicus (3) », col. 1121. Nous avons une autre mention de ce personnage, qui aurait recruté pour Ptolémée V des mercenaires en Grèce (XXII, 13,6). Au sujet de cet Aristonicos, J.-Y. Carrez-Maratray nous a indiqué, dans un article qui n'est pas encore paru, qu'il estimait qu'il ne s'agissait en réalité pas d'un eunuque, mais d'un chambellan, et Polybe soulignerait ainsi les vertus militaires d'Aristonicos, bien loin des qualités habituelles du chambellan.

1853 Polybe, XXII, 21,4-5 : Παραπλησίως δὲ καὶ κατὰ τὰς ἐντεύξεις ἰκανὸς ὑπῆρχε καὶ τὸν κοινὸν νοῦν εἶχεν, ὃ σπάνιον ἐστὶ. Πρὸς δὲ τούτοις πρὸς εὐεργεσίαν ἀνθρώπων πεφύκει καλῶς.

compétences militaires. C'est le cas pour Ortiagon, qui était « chose capitale chez les Galates, viril et fort à la guerre¹⁸⁵⁴ ». Quant à Aristonicos, « il montra une audace et une détermination qui étaient plus celles d'un homme que d'un eunuque. Et, en effet, il était, par nature, soldat et passait la plus grande partie de son temps parmi les soldats, à vaquer aux travaux des soldats¹⁸⁵⁵ ». Pour Polybe, un homme politique doit donc être capable de soutenir une conversation¹⁸⁵⁶, avoir un caractère aimable, mais également être compétent dans le domaine militaire. Il critique Deinocratès à ce sujet, puisque celui-ci « affichait les qualités du politique accompli, mais ce n'était qu'imposture et faux-semblant. À la guerre, il l'emportait de beaucoup sur les autres par l'habileté et l'audace, et il était brillant dans les combats partiels¹⁸⁵⁷ ». Il est donc véritablement indispensable pour Polybe d'associer les deux, sans quoi il n'est pas possible d'être un homme accompli, pouvant servir aux mieux sa cité ou son royaume.

L'historien grec reprend ce thème au livre XXVII, lorsqu'il fait un bref portrait du Thrace Cotys¹⁸⁵⁸. Il nous signale « que Cotys était un homme qui avait une apparence imposante et qui se distinguait dans les opérations militaires, qu'en outre, moralement, il valait mieux, à tous égards, que les Thraces ; et, de fait, il était sobre et laissait entrevoir une douceur et une profondeur d'esprit dignes d'un homme libre¹⁸⁵⁹ ». Ce passage confirme notre constat précédent, puisque Cotys est à la fois intelligent et compétent dans les affaires militaires, et permet également de mieux comprendre le mode de pensée de Polybe. Il souligne très nettement qu'il n'est pas habituel pour un Thrace d'avoir le caractère de Cotys. Nous retrouvons ici non pas l'objectivité de l'historien mais le point de vue d'un citoyen grec, avec un *a priori* négatif sur tous les indigènes non hellénisés, qui ne sont pas véritablement considérés comme des hommes libres. Par opposition, le portrait de Cotys nous permet donc de connaître le point de vue de Polybe au sujet des Thraces en général. L'historien grec estime qu'ils ont peu de moralité ou de profondeur d'esprit et qu'ils ne sont ni doux ni sobres¹⁸⁶⁰, au contraire de Cotys, ce qui le rend digne d'éloges pour Polybe, puisqu'il se distingue ainsi de ses compatriotes. Il fait le même raisonnement au sujet des hommes de condition modeste qui font preuve de nombreuses qualités, réussissent malgré tout à se hisser dans la société et œuvrent pour le

1854 Polybe, XXII, 20,4 : τὸ δὲ συνέχον παρὰ Γαλάταις, ἀνδρώδης ἦν καὶ δυναμικὸς πρὸς τὰς πολεμικὰς χρείας.

1855 Polybe, XXII, 21,2-3 : Τῆς δ' ἡλικίας προβαινούσης ἀνδρωδεστέραν εἶχεν ἢ κατ' εὐνοῦχον τόλμαν καὶ προαίρεσιν. 3 Καὶ γὰρ φύσει στρατιωτικὸς ἦν καὶ τὴν πλείστην ἐποιεῖτο διατριβὴν ἐν τούτοις καὶ περὶ ταῦτα.

1856 Qualité que Polybe reconnaît à Deinocratès, malgré son jugement négatif sur celui-ci, puisqu'il nous dit qu'il « se montrait spirituel et policé en société » (XXIII, 5,7).

1857 Polybe, XXIII, 5,5-6 : Τὸν δὲ πραγματικὸν τρόπον ἐπέφαινε μὲν τέλειον, ἦν δὲ ψευδεπίγραφος καὶ ῥωπικός. Ἐν τε γὰρ τοῖς πολεμικοῖς κατὰ μὲν τὴν εὐχέρειαν καὶ τὴν τόλμαν πολὺ διέφερε τῶν ἄλλων καὶ λαμπρὸς ἦν ἐν τοῖς κατ' ἰδίαν κινδύνοις.

1858 Voir U. Peter, *NP*, 3, « Cotys (I 3) », col. 880. Sur les relations de Rome avec Cotys, voir G. Chiranky, « Rome and Cotys, two problems », *Athenaeum*, 60, 1982, p.461-481.

1859 Polybe, XXVII, 7 : Ὅτι ὁ Κότυς ἦν ἀνὴρ καὶ κατὰ τὴν ἐπιφάνειαν ἀξιόλογος καὶ πρὸς τὰς πολεμικὰς χρείας διαφέρων, ἔτι δὲ κατὰ τὴν ψυχὴν πάντα μᾶλλον ἢ Θραῶς· καὶ γὰρ νήπιος ὑπῆρχε καὶ πραότητα καὶ βάθος ὑπέφαινε ἐλευθέριον.

1860 Sur la sobriété, l'ivresse, et le point de vue de Polybe sur ce sujet, voir *infra* p. 389-390.

bien-être de leur cité¹⁸⁶¹.

Le dernier portrait positif que nous trouvons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* est celui de Ptolémaïos, stratège de Chypre pour l'Égypte lagide¹⁸⁶². C'est un portrait différent de ceux que nous venons d'étudier et il nous permet d'aborder d'autres qualités appréciées par Polybe chez les hommes politiques. Ici, pour une fois, il n'est aucunement question du domaine militaire, mais d'argent et de loyauté. L'historien grec nous indique que Ptolémaïos « prenant l'île en charge, alors que le roi était encore un enfant, s'occupa avec soin de collecter l'argent des impôts, mais ne versa tout bonnement rien à personne, malgré les demandes fréquentes des intendants royaux et malgré les propos fielleux tenus contre lui, parce qu'il ne lâchait rien¹⁸⁶³ ». Polybe admire l'attitude de Ptolémaïos et sa parcimonie dans la gestion de l'île¹⁸⁶⁴. L'argent est un concept qui revient régulièrement dans les propos de l'historien grec qui ne manque pas de souligner son importance en politique. Il fustige à maintes reprises les tentatives de corruption, comme nous le verrons. Il met également en valeur la fidélité du stratège de Chypre qui a choisi d'attendre que le roi d'Égypte soit en âge de régner pour lui verser l'argent récolté¹⁸⁶⁵. C'est une attitude qui est en contradiction avec celle de Philippe V et Antiochos III qui avaient prévu, selon l'historien grec, de se partager l'Égypte alors que Ptolémée V n'était encore qu'un enfant¹⁸⁶⁶, ce que Polybe avait vivement critiqué. Ptolémaïos est donc décrit par l'historien grec comme un gestionnaire compétent et fidèle, malgré les pressions qu'il a dû subir. Et ce sont des qualités qui amènent inévitablement celui qui les possède à être félicité pour cela, tôt ou tard, puisque Polybe conclut sur ce portrait en indiquant « que Ptolémée lui-même, ainsi que la cour, fut alors satisfait de sa parcimonie passée et de son refus de lâcher quoi que ce soit¹⁸⁶⁷ ». Il prouve ainsi à son lecteur l'importance de bien gérer l'économie de sa cité ou de son royaume, quelles que soient les circonstances.

1861 Voir *supra* p.384-385.

1862 Polybe, XXVII, 13,1-4. Sur l'identité, incertaine, de ce Ptolémaïos, voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.311-312 et W. Ameling, *NP*, 12, « Ptolemaeus (35) », col. 153-154.

1863 Polybe, XXVII, 13,2 : Παραλαβὼν γὰρ τὴν νῆσον ἔτι νηπίου τοῦ βασιλέως ὄντος ἐγένετο μὲν ἐπιμελῶς περὶ συναγωγὴν χρημάτων, ἐδίδου δ' ἀπλῶς οὐδὲν οὐδενί, καίπερ αἰτούμενος πολλάκις ὑπὸ τῶν βασιλικῶν διοικητῶν καὶ καταλαλούμενος πικρῶς ἐπὶ τῷ μηδὲν προίεσθαι.

1864 Si Polybe est favorable à une stricte gestion de l'argent dans les affaires publiques, il est en revanche très favorable envers ceux qui font preuve de prodigalité en privé, comme c'est le cas pour Scipion Émilien, dont il nous décrit longuement la générosité (XXXI, 25,9-28,11).

1865 Polybe, XXVII, 13,3-4.

1866 Polybe, XV, 20. Voir, spécifiquement sur cette question, D. Magie, « The agreement between Philip V and Antiochus III for the partition of the egyptian empire », *JRS*, 29, 1939, p.32-44.

1867 Polybe, XXVII, 13,4 : ὥστε καὶ τὸν Πτολεμαῖον αὐτὸν καὶ τοὺς περὶ τὴν αὐλὴν εὐδοκῆσαι τῇ πρότερον αὐτοῦ συστολῇ καὶ τῷ μηδὲν προίεσθαι.

2°) De l'exemple à ne pas suivre, une leçon pour les hommes politiques.

Les trois grands héros de Polybe, Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain, réunissent la quasi totalité des qualités indispensables à un homme politique et à un chef de guerre. Ainsi, Polybe n'insiste que peu lorsqu'il trace un portrait positif dans les fragments des livres XXII à XXIX qui nous sont parvenus. En revanche, il est beaucoup plus prolix lorsqu'il s'agit d'indiquer à son lecteur quels sont les graves défauts à éviter absolument, en pointant du doigt ceux qu'il repère chez les personnages rencontrés dans ses *Histoires*. Il serait toutefois réducteur de s'en tenir aux seuls extraits des livres qui nous concernent et nous allons donc les mettre en relation avec les autres extraits du texte polybien qui permettent de nous éclairer sur le point de vue de Polybe et sur les défauts que, selon lui, les hommes politiques doivent éviter d'avoir.

Le premier portrait d'un personnage secondaire que l'on trouve dans les livres XXII à XXIX et qui nous montre certains défauts à éviter pour les hommes politiques est celui de Deinocratès¹⁸⁶⁸. Polybe esquisse son portrait à l'occasion du conflit entre Messène et la Confédération achéenne, avec Deinocratès envoyé en ambassade à Rome dans l'espoir vain de voir le Sénat intervenir en faveur de sa cité contre les Achéens¹⁸⁶⁹. L'historien grec présente les défauts de Deinocratès de cette manière : « S'agissant des affaires de la Ligue ou de la cité, il était parfaitement incapable de demeurer tendu vers un objectif, d'avoir une vision sûre de l'avenir et, en outre, de préparer un discours et de parler au peuple. Et, quoiqu'il eût alors déjà déclenché de grands maux contre sa patrie, il croyait ne lui en faire absolument aucun et suivait le même mode de vie que par le passé, sans rien prévoir de l'avenir, s'adonnant à l'amour et s'enivrant dès le point du jour, tout oreilles pour les musiciens¹⁸⁷⁰ ». Nous retrouvons ici deux défauts importants pour Polybe. Il n'est pas question de discuter de la véracité des propos de l'historien grec au sujet de Deinocratès, puisqu'il pouvait difficilement être objectif à son sujet. Malgré cela, nous pouvons tout de même comprendre le point de vue de Polybe sur les défauts à éviter pour les hommes politiques. Pour le Mégalopolitain, un homme politique doit avoir le bien-être de sa patrie comme préoccupation majeure et être capable d'analyser la situation sur le long terme pour prendre les meilleures décisions possibles, dans l'intérêt de sa cité. Deinocratès a donc, d'après Polybe, l'attitude contraire de Philopoïmen qui

1868 Polybe, XXIII, 5. Au sujet de Deinocratès, voir I.E.M. Edlund, « Deinokrates : a disappointed Greek client », *Talanta*, 8-9, 1977, p.52-57 et L.-M. Günther, *NP*, 4, « Deinocrates (2) », col.184. Pour R.M. Errington, *Philopoïmen*, p.125, il était en exil entre 195 et 191, jusqu'à l'édit de T. Q. Flamininus, concernant les bannis messéniens, en 191 (Polybe, XXII, 11,6).

1869 Voir *supra* p.223-224.

1870 Polybe, XXIII, 5,8-9 : περι δὲ κοινῶν ἢ πολιτικῶν πραγμάτων ἀτενίσαι καὶ προῖδέσθαι τὸ μέλλον ἀσφαλῶς, ἔτι δὲ παρασκευάσασθαι καὶ διαλεχθῆναι πρὸς πλῆθος, εἰς τέλος ἀδύνατος. Καὶ τότε κεκνηκῶς ἀρχὴν μεγάλων κακῶν τῇ πατρίδι, τελείως οὐδὲν ᾔετο ποιεῖν, ἀλλὰ τὴν αὐτὴν ἀγωγὴν ἤγε τοῦ βίου, προορώμενος οὐδὲν τῶν μελλόντων, ἐρῶν δὲ καὶ κωθωνίζόμενος ἀφ' ἡμέρας καὶ τοῖς ἀκροάμασι τὰς ἀκοὰς ἀνατεθεικῶς.

réfléchissait sur le long terme pour la politique à suivre au sein de la Confédération achéenne¹⁸⁷¹. Polybe ajoute à ce grave défaut l'incapacité de Deinocratès à discourir devant le peuple¹⁸⁷². Ces deux lacunes réunies empêchent donc le Messénien d'œuvrer pour sa cité et l'amènent même à causer sa perte.

Polybe insiste également sur l'attitude montrée par Deinocratès hors de la gestion des affaires politiques, en soulignant ses mœurs légères, puisqu'il nous précise qu'il aime l'amour, qu'il s'enivre, qu'il écoute les musiciens. C'est une attitude négligente, inconséquente, alors que sa patrie court de graves dangers¹⁸⁷³. Au-delà de ce point de vue, c'est également cette intempérance que Polybe critique, ainsi que le manque de dignité dont Deinocratès peut faire preuve : « Titus le contraignit à prendre quelque peu conscience de la situation, quand il le vit danser, en robe longue, à un banquet¹⁸⁷⁴ ». Nous pouvons rapprocher cette attitude de celle d'Antiochos IV, dénoncée par Polybe au livre XXVI. Dans les deux cas, les personnages manquent de la dignité nécessaire à leur rang et au circonstance, faisant preuve d'une attitude que l'historien grec juge ridicule. Il est évident que, pour lui, un homme politique doit faire preuve de tempérance, que cela concerne les femmes ou la boisson. Il valorise ainsi Persée, qui ne buvait que modérément, au contraire de Philippe V¹⁸⁷⁵.

Nous trouvons d'autres passages dans les *Histoires* où Polybe condamne ceux qui se laissent aller à l'ivresse. L'exemple le plus frappant est celui de Genthios¹⁸⁷⁶, roi d'Illyrie, puisque l'historien grec nous dit « que Genthios, le roi des Illyriens, à cause de ses excès de boisson, accomplit maintes violences au cours de sa vie, ivre qu'il était tout le temps, de nuit comme de jour¹⁸⁷⁷ ». C'est également le cas de Démétrios Ier, qui a succédé à Antiochos IV sur le trône du royaume séleucide : « Polybius tells us in his thirty-third Book that Demetrius, who escaped from Rome when he was a hostage, and became king of Syria, was much given to drink and was tipsy for the greater part of the day¹⁸⁷⁸ ». Polybe estime donc, avec raison, que l'abus de boisson est nuisible pour les hommes politiques, qu'ils soient citoyens d'une cité libre ou souverains, puisque cela leur fait perdre leur bon sens, leurs capacités de raisonnement, et les amène donc à commettre des actes répréhensibles, pouvant nuire à l'intérêt de leurs cités ou royaumes. De la même manière, Polybe estime qu'un

1871 Polybe, XXIV, 13.

1872 Voir le chapitre « Les causes historiques : les discours », P. Pédech, *La méthode historique*, p.254-302.

1873 Polybe, XXIII, 5,12.

1874 Polybe, XXIII, 5,10-11 : Βραχεῖαν δέ τινα τῆς περιστάσεως ἔμφασιν ὁ Τίτος αὐτὸν ἠνάγκασε λαβεῖν. Ἴδὼν γὰρ αὐτὸν παρὰ πότον ἐν μακροῖς ἡματίοις ὄρχούμενον.

1875 Polybe, XXV, 3,7. Voir *supra* p.361.

1876 Voir *supra* p.362, n°1712.

1877 Polybe, XXIX, 13,1 : Ἐν δὲ τῇ ἐνάτῃ καὶ εἰκοστῇ ὁ αὐτὸς Γένθιον φησι τὸν τῶν Ἰλλυριῶν βασιλέα διὰ τὴν πολυποσίαν πολλὰ ποιεῖν ἀσελγῆ κατὰ τὸν βίον, νύκτωρ τε αἰεὶ καὶ μεθ' ἡμέραν μεθύοντα.

Sur la suite du récit de Polybe, qui indique que Genthios a tué son frère Plator et épousé sa promise, la fille de Monousios, voir également Tite-Live, XLIV, 30,2-4.

1878 Polybe, XXXIII, 19 : Καὶ Δημήτριον δέ φησι, τὸν ἐκ τῆς Ῥώμης τὴν ὀμηρεῖαν διαφυγόντα, ἐν τῇ τρίτῃ καὶ τριακοστῇ βασιλεύσαντα Σύρων πολυπότην ὄντα τὸ πλεῖστον τῆς ἡμέρας μεθύσκεσθαι.

Ce passage est tiré de Athénée, X, 440b.

homme politique ne doit pas se laisser distraire par les femmes, ce qu'il reproche à Deinocratès. Par opposition, Scipion l'Africain était, d'après l'historien grec, très modéré dans ce domaine, préférant se concentrer exclusivement sur les opérations militaires qu'il dirigeait¹⁸⁷⁹. Tout ce qui peut distraire un homme politique et un chef de guerre dans ses fonctions, que ce soient les femmes ou la boisson, doit donc être soigneusement écarté selon Polybe.

Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, l'historien grec critique également la mauvaise gestion de l'argent public. Nous avons vu précédemment qu'il louait Ptolémaïos, stratège de Chypre, d'avoir été parcimonieux dans la gestion de l'île. Nous disposons d'un passage où Polybe dresse le portrait de Chairon¹⁸⁸⁰, citoyen lacédémonien, qui illustre l'attitude à ne pas avoir. Polybe nous indique que Chairon « se servant des fonds publics comme s'il s'agissait de ses biens personnels, dépensa les revenus de l'État sans prendre en considération aucune loi, aucun décret public, aucun magistrat¹⁸⁸¹ ». Trois grands défauts sont réunis dans ce portrait de Chairon : l'iniquité des décisions, l'usage des fonds publics à des fins personnelles, et la cupidité. Polybe reproche tout d'abord qu'il distribue des terres, prises aux familles des bannis, à sa guise, sans le moindre souci d'équité¹⁸⁸². Et après avoir signalé que Chairon utilisait l'argent public à des fins personnelles, il ajoute que « constatant ce qui se passait et conscient d'avoir mal géré les finances de la cité, (Chairon) fit assassiner Apollonidas, le plus illustre des contrôleurs et le plus capable de découvrir sa cupidité¹⁸⁸³ ». Dilapider l'argent de sa cité, alors qu'on est censé la gérer avec sagesse et modération, est un crime très grave pour l'historien grec, puisque cela porte atteinte à la fois aux intérêts de la cité et des citoyens. Il nous rapporte par exemple l'attitude de Tlépolème qui, gouvernant l'Égypte, avait dilapidé l'argent du roi car il ne savait pas résister aux flatteries¹⁸⁸⁴. C'est différent du cas de Chairon, mais la finalité est la même : l'argent de la cité, ou du royaume, est dépensé sans raison.

La cupidité est également un thème récurrent chez Polybe qui n'hésite pas à fustiger un tel trait de caractère dès que l'occasion se présente¹⁸⁸⁵. C'est le cas lorsqu'il nous rapporte les négociations secrètes entre Persée et Eumène II, avec le souverain macédonien qui aurait refusé, par cupidité, de verser l'argent demandé par le roi de Pergame, malgré les grands avantages qu'il aurait

1879 Polybe illustre cet aspect du caractère de Scipion avec une anecdote lors de la prise de Carthagène par le général romain. Ses soldats ont voulu lui remettre une captive d'une grande beauté, ce que Scipion a refusé (X, 19,3-5).

1880 Voir M. Meier, *NP*, 3, « Chaeron (3) », col.176.

1881 Polybe, XXIV, 7,4 : μετὰ δὲ ταῦτα τοῖς κοινοῖς ὡς ἰδίοις χρώμενος ἐξεδάπανα τὰς προσόδους, οὐ νόμου στοχαζόμενος, οὐ κοινοῦ δόγματος, οὐκ ἄρχοντος.

1882 Polybe, XXIV, 7,3.

1883 Polybe, XXIV, 7,6 : Ὁ δὲ Χαίρων θεωρῶν τὸ γινόμενον καὶ συνειδὼς αὐτῷ κακῶς χειρικότι τὰ τῆς πόλεως, τὸν ἐπιφανέστατον τῶν δοκιμαστήρων Ἀπολλωνίδαν καὶ μάλιστα δυνάμενον ἐρευνῆσαι τὴν πλεονεξίαν αὐτοῦ.

Le récit de Polybe nous montre tout de même que cet épisode s'est bien terminé, puisque Chairon a été jugé et emprisonné et que les biens ont été rendus aux familles des bannis (XXIV, 7,7-8).

1884 Polybe, XVI, 21,8-9.

1885 Et par opposition, il valorise Scipion l'Africain lorsque celui-ci refuse la fortune que lui offre Antiochos III lors de la guerre entre les Romains et les Séleucides, dans l'espoir de voir le général romain intervenir en sa faveur auprès

pu retirer d'une telle situation¹⁸⁸⁶. Nous trouvons des exemples de personnages cupides dans d'autres passages des *Histoires*, avec le portrait d'Asdrubal, fils de Giscon, qui, d'après Polybe, aurait réclamé une forte somme au chef ibère Andobalès, allié des Carthaginois¹⁸⁸⁷. Il explique cette attitude par la tendance naturelle des Puniques à la cupidité. Polybe critique ainsi les deux extrêmes pour ceux qui sont amenés à gérer des finances publiques. Les dépenses inconsidérées qui desservent l'intérêt de la cité doivent être évitées, tout comme la cupidité malvenue, qui peut amener à refuser des dépenses utiles pour le bien-être de la cité ou du royaume. C'est donc à l'homme politique concerné par une telle question de savoir juger avec sagesse et mesure de la nécessité des dépenses à faire, avec toujours en tête, en premier lieu, l'intérêt de tous les citoyens et la volonté d'agir équitablement envers chacun d'eux.

En continuant à suivre l'ordre du texte polybien, nous pouvons poursuivre l'analyse des défauts que, pour l'historien grec, les hommes politiques doivent éviter d'avoir. Le portrait de Charops, esquissé par Polybe, aborde un autre aspect de la vie politique : la calomnie. C'est un point qui touche directement l'historien grec, puisqu'il estime en avoir lui-même été victime, avec sa déportation à Rome en 167¹⁸⁸⁸. Polybe nous indique que Charops, fils de Machatas et petit-fils de Charops, avait reçu une éducation romaine¹⁸⁸⁹. C'est à son retour qu'il chercha à calomnier certains citoyens épirotes : « Le jeune homme, qui, de par sa nature même, était présomptueux et ne manquait de commettre aucune bassesse, portait la tête haute tout en cherchant à discréditer les citoyens illustres¹⁸⁹⁰ ». La description que nous fait Polybe de l'attitude de Charops est très négative, et l'est encore plus une fois la troisième guerre de Macédoine entamée. Il nous signale en effet que « dès que la guerre de Persée eut éclaté, le jeune homme calomnia ces citoyens auprès des Romains, prenant prétexte des rapports qu'ils entretenaient avec la maison des Macédoniens par le passé ; et, pour le présent, surveillant tout un chacun, interprétant à mal tout ce qui était dit ou fait par eux, retranchant certains points, en ajoutant d'autres, il parvint à forger contre ces hommes des griefs crédibles¹⁸⁹¹ ».

du Sénat (XXI, 15,6).

1886 Polybe, XXIX, 8-9. Voir *supra* p.152-155 et p.361-364.

1887 Polybe, IX, 11,2-4.

1888 Voir son commentaire à ce sujet, après l'épisode du débat au sein de la Confédération sur la réponse à donner à la demande d'Ap. Claudius Cento durant la troisième guerre de Macédoine, et le rôle de Polybe dans ce débat (XXVIII, 13,14).

1889 Polybe, XXVII, 15,2-4. Sur le Charops ami des Romains, voir également Tite-Live, XXXII, 6,1, Diodore, XXX, 5 et Plutarque, *Flam.*, 4,3, qui nous indique que son père s'appelait Machatas, ce qui est aussi le nom de son fils. Voir T. Büttner-Wobst, *RE*, Suppl. I, 1903, « Charops (11) », col.284-285. Au sujet du Charops qui nous intéresse ici, voir T. Büttner-Wobst, *RE*, Suppl. I, 1903, « Charops (12) », col.285.

1890 Polybe, XXVII, 15,6 : Τὸ δὲ μειράκιον μετέωρον ὄν τῆ φύσει καὶ πάσης πονηρίας ἔμπλεων ἐκορωνία καὶ παρετρίβετο πρὸς τοὺς ἐπιφανεῖς ἄνδρας.

1891 Polybe, XXVII, 15,8-9 : Τοῦ δὲ πολέμου τοῦ Περσικοῦ συστάτος, εὐθὺς διεβάλλε τὸ μειράκιον τοὺς προειρημένους ἄνδρας πρὸς Ῥωμαίους, ἀφορμῇ μὲν χρώμενον τῆ προγεγενημένη συστάσει τῶν ἀνδρῶν πρὸς τὴν Μακεδόνων οἰκίαν, κατὰ δὲ τὸ παρὸν πάντα παρατηροῦν καὶ πᾶν τὸ λεγόμενον ἢ πραττόμενον ὑπ' αὐτῶν ἐπὶ τὸ

Ces extraits permettent de mieux comprendre l'opinion de Polybe sur la calomnie. Elle provient d'un homme ambitieux, présomptueux, et vise toujours des citoyens illustres, honorables, au-dessus de tout soupçon. La calomnie est particulièrement efficace lors d'une guerre et le calomniateur agit ainsi pour discréditer d'autres citoyens auprès du futur vainqueur, ici les Romains. Nous avons donc à nouveau un citoyen qui agit selon ses intérêts personnels et non pas pour le bien-être de sa cité et de ses compatriotes. En revanche, Polybe dédouane, en partie, ceux qui écoutent et prêtent foi aux propos du calomniateur, puisque les accusations de ce dernier semblent toujours crédibles, et il faut être bien informé pour pouvoir démêler le vrai du faux. L'historien grec estime que la calomnie, si elle est répréhensible, n'est toutefois pas très importante lorsque la situation politique est stable, et le mépris est suffisant pour la combattre. Mais, lors d'un conflit, elle peut avoir de graves conséquences pour la cité et c'est le cas qu'il nous rapporte ici, avec l'Épirote Céphalos¹⁸⁹² qui fut contraint par les calomnies de Charops de choisir le camp de Persée dans la guerre, pour éviter d'être déporté à Rome¹⁸⁹³.

La calomnie est sévèrement critiquée par Polybe car il s'agit d'une action indigne, déloyale, qui va à l'encontre de l'honnêteté et de la franchise dont doit faire preuve un homme politique. De plus, la calomnie vise toujours des citoyens illustres, qui devraient être respectés, et elle révèle également que le calomniateur agit pour ses intérêts propres, sans penser à ceux de sa cité, ce qui est un grave défaut pour l'historien grec¹⁸⁹⁴, comme nous l'avons déjà montré précédemment. La calomnie n'est cependant pas la seule action déloyale que nous trouvons dans le récit de Polybe : la trahison en est une autre. Nous en avons une parfaite illustration avec l'anecdote, rapportée par l'historien grec, d'un complot épirote contre le consul romain A. Hostilius Mancinus, même si celui-ci a échoué : « [Polybe dit] que Théodotos et Philostratos commirent, de l'aveu de tous, une action impie et déloyale. En effet, apprenant que le consul des Romains, Aulus Hostilius, qui se rendait en Thessalie, auprès de son armée, était arrivé en Épire et pensant que s'ils livraient Aulus à Persée, ils donneraient à celui-ci une très grande marque de fidélité et causeraient présentement aux Romains un très grand tort, ils écrivirent sans relâche à Persée de se hâter de venir¹⁸⁹⁵ ». De la même manière

χεῖρον ἐκδεχόμενον καὶ τὰ μὲν ἀφαιροῦν τὰ δὲ προστιθὲν ἐλάμβανε πιθανότητας κατὰ τῶν ἀνθρώπων.

Polybe décrit davantage les crimes commis par Charops ensuite (XXXII, 5-6).

1892 Voir P. Schoch, *RE*, Suppl. IV, 1924, « Kephalos (3a) », col.882-883.

1893 Polybe note qu'il craignait de subir le même sort que les Étoliens Hippolochos, Nicandros et Lochagos, déportés à cause des calomnies de Lyciscos (XXVII, 15,14). Hormis cette mention, Hippolochos nous est inconnu, nous pouvons seulement déduire de ce passage qu'il s'agissait d'un homme politique étolien modéré. Voir Sundwall, *RE*, VIII,2, 1913, « Hippolochos (9) », col.1862. Nicandros, que l'on retrouve au livre XX, 10,16-11,10, a été hipparque de la Confédération étolienne en 194 (*SIG*, II, n°598 D), puis stratège en 190/189 (*GDI*, n°1981), 184/183 (*GDI*, n°2053) et 177/176 (*GDI*, n°1855). Voir également F. Stähelin, *RE*, 1936, « Nikandros (4) », col.247-249. Sur Lochagos, voir J. Deininger, *RE*, Suppl. XI, 1968, « Lochagos (2) », col.888. Lyciscos était un homme politique étolien pro-romain, élu général en 178/177 (*GDI*, n°2051) et en 172 (Tite-Live, XLIII, 38,2). Polybe le cite à nouveau au livre XXX, 13,11. Voir L.-M. Günther, *NP*, 7, « Lyciscus (3) », col.921.

1894 Point de vue qu'il exprime lors de sa digression sur la trahison. Polybe, XVIII, 15,2.

1895 Polybe, XXVII, 16,1-2 : Ὅτι οἱ περὶ Θεόδωτον καὶ Φιλόστρατον ἐποίησαν ἀσεβὲς πρᾶγμα καὶ παράσπονδον

que pour la calomnie, Polybe reproche ici le manque d'honneur, de dignité, de franchise, d'une telle action, parfaitement déloyale. La trahison est pour lui un acte ignoble, preuve de la lâcheté de celui qui la commet. C'est un thème qu'il aborde à de multiples reprises dans ses *Histoires*, avec par exemple une digression sur la trahison, où il explique quels sont les véritables traîtres et leur manque de discernement à avoir eu une attitude aussi indigne¹⁸⁹⁶. Polybe évoque également, dans un autre passage, la déloyauté des Épirotes envers les Étoliens, puisqu'ils avaient décidé d'entrer en guerre contre ces derniers, tout en répondant aux ambassadeurs étoliens qu'ils voulaient la paix. Polybe qualifie donc cette attitude de déloyale, honteuse¹⁸⁹⁷. Au contraire, il valorise, avec cependant une légère mauvaise foi, Scipion l'Africain qui a, lors de ses opérations en Afrique, rompu les négociations avec Syphax avant d'attaquer le camp des Carthaginois et des Numides¹⁸⁹⁸.

L'importance du courage, de la noblesse d'âme, par opposition aux calomnieux et aux traîtres qui en sont dépourvus, apparaît également dans la description que nous fait Polybe de l'influence négative exercée par l'eunuque Eulaios sur Ptolémée VI¹⁸⁹⁹ : « [Polybe dit] que l'eunuque Eulaios persuada Ptolémée de prendre son argent avec lui, d'abandonner son royaume à ses adversaires et de se retirer à Samothrace¹⁹⁰⁰ » et « abandonner immédiatement, de soi-même, sans livrer bataille, un royaume qui est le plus brillant et le plus prospère de tous, comment prétendrait-on que ce n'est pas le propre d'une âme complètement efféminée et corrompue ?¹⁹⁰¹ » montre que Ptolémée VI, influencé par Eulaios, a commis deux erreurs impardonnables. Tout d'abord, il a manqué de courage¹⁹⁰² et ensuite il abandonné son royaume alors que celui-ci était menacé par les Séleucides. Le même thème revient donc à nouveau dans le texte polybien, avec un homme politique, ici un souverain, qui oublie le bien-être de son royaume et ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir pour le préserver, mais préfère succomber à la faiblesse de la fuite pour s'assurer de préserver son existence. Néanmoins, Polybe n'accable pas Ptolémée VI, mais uniquement Eulaios : « puisque la nature a été disculpée par les actions ultérieures de Ptolémée, il est évident qu'on imputerait à bon droit la responsabilité du manque de noblesse d'âme dont il fit alors preuve et son

ὁμολογουμένως. Πυθόμενοι γὰρ τὸν ὑπατον τῶν Ῥωμαίων Αὔλον Ὀστίλιον παραγίνεσθαι κομιζόμενον εἰς Θετταλίαν ἐπὶ τὸ στρατόπεδον καὶ νομίζοντες, εἰ παραδοῖεν τὸν Αὔλον τῷ Περσεῖ, μεγίστην μὲν <ἄν> πίστιν προσενέγκασθαι, μέγιστα δ' ἂν βλάψαι κατὰ τὸ παρὸν Ῥωμαίους, ἔγραφον τῷ Περσεῖ συνεχῶς ἐπισπεύδειν.

1896 Polybe, XVIII, 13-15.

1897 Polybe, IV, 30,6-7.

1898 Polybe, XIV, 2,11-14.

1899 Polybe, XXVIII, 18. Sur Eulaios, voir les références indiquées *supra* p.318, n°1483.

1900 Polybe, XXVIII, 18,1 : Ὅτι Εὐλαῖος ὁ εὐνοῦχος ἔπεισε Πτολεμαῖον ἀναλαβόντα τὰ χρήματα, τὴν βασιλείαν προίεμενον τοῖς ἐχθροῖς, ὑποχωρεῖν εἰς Σαμοθράκιον.

1901 Polybe, XXVIII, 18,3 : ἀλλ' εὐθέως αὐτόθεν ἀκονιτὶ παραχωρῆσαι βασιλείας τῆς ἐπιφανεστάτης καὶ μακαριωτάτης, πῶς οὐκ ἂν τις εἶναι φήσειε ψυχῆς ἐκτεθλυμμένης καὶ διεφθαρμένης ὄλοσχερῶς ;

1902 Le manque de courage dans l'adversité, alors que l'enjeu est important puisqu'il en va de la survie d'une cité ou d'un royaume est également évoqué par Polybe au sujet de Persée, lors de la bataille de Pydna (XXIX, 17,2), ou bien au sujet d'Asdrubal, lors du siège de Carthage pendant la troisième guerre punique (XXXVIII, 20).

départ pour Samothrace à l'eunuque et à la fréquentation de celui-ci¹⁹⁰³ ».

Quels que soient les défauts évoqués par Polybe et que les hommes politiques doivent soigneusement éviter d'avoir, que ce soit la calomnie, la trahison, la lâcheté, les mœurs légères, la cupidité, tous ont en commun, pour l'historien grec, le manque de noblesse, de dignité, et l'atteinte aux intérêts de la cité ou du royaume. Par opposition, l'homme politique idéal, selon Polybe, a une âme noble et généreuse et pense en premier lieu au bien-être de sa cité et de ses compatriotes.

Polybe profite de ses *Histoires* pour montrer à ses lecteurs quels sont les qualités que doivent posséder les hommes politiques et les chefs de guerre, à travers un certain nombre de portraits de personnages secondaires qui viennent compléter les portraits des souverains et des grands hommes d'État qui ont considérablement influé sur la situation politique en Méditerranée. Cela nous permet de mieux cerner l'opinion de Polybe, en mettant de côté l'historicité des informations qu'il nous donne au sujet de ces personnages, historicité qu'il est difficile de confirmer ou d'infirmer. L'homme politique idéal, pour Polybe, doit être intelligent et aimable, capable de soutenir une conversation en société et de discourir devant le peuple. Il doit également être généreux et bienfaisant, mais surtout, il est nécessaire qu'il soit compétent dans le domaine militaire. Polybe estime qu'un homme politique accompli doit aussi pouvoir être un chef de guerre et, inversement, un chef de guerre doit être capable de participer à la politique de sa cité. Il pense également qu'une famille illustre est préférable, mais il reconnaît un certain mérite à ceux qui ont réussi à s'élever au-dessus de leur condition, uniquement grâce à leurs propres capacités¹⁹⁰⁴. Pour compléter ce portrait, Polybe nous montre qu'il est indispensable d'éviter certains défauts : la calomnie, la déloyauté, la cupidité, la lâcheté, les mœurs légères. Tous ces défauts amènent inévitablement celui qui les possède à causer du tort à sa cité ou son royaume¹⁹⁰⁵, et c'est l'un des plus grands crimes dont on puisse se rendre coupable pour l'historien grec. Tout homme politique doit avoir en tête, en premier lieu, l'intérêt de sa cité, ou de son royaume, et de ses compatriotes. Et nous retrouvons toutes ces qualités chez les trois grands héros de Polybe, Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain.

1903 Polybe, XXVIII, 18,5 : ἐπειδὴ δὲ διὰ τῶν μετὰ ταῦτα πράξεων ἡ φύσις ὑπὲρ αὐτῆς ἀπελογήθη, δείξασα τὸν Πτολεμαῖον καὶ στάσιμον ἰκανῶς καὶ γενναῖον ἐν τοῖς κινδύνοις ὑπάρχοντα, δῆλον ὡς εἰκότως ἂν τις τῆς τότε περὶ αὐτὸν γενομένης ἀγεννίας καὶ τῆς ὀρμῆς τῆς εἰς τὴν Σαμοθράκην τὴν αἰτίαν ἐπὶ τὸν σπᾶδωνα καὶ τὴν τοῦτου συντροφίαν ἀναφέρῃ.

1904 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.214, au sujet d'Agathoclès : « Ne fallait-il pas que cet ancien potier, à qui Timée prête les plus sales débauches, fût un homme supérieur, un génie étonnant, un politique de grande classe pour s'élever au-dessus de sa condition, dominer rapidement toute la Sicile et infliger à Carthage des défaites retentissantes (XII.15.6-8) ? ».

1905 Voir P. Pédech, *op. cit.*, p.225 : « Les vices, les excès, les violences sont avant tout des infractions à la raison et ne peuvent conduire qu'aux pires catastrophes ».

B) Polybe et la guerre.

La période étudiée par Polybe, depuis la première guerre punique jusqu'aux chutes de Carthage et Corinthe en 146 av. J.-C., a été marquée par de nombreuses guerres, plus ou moins importantes, et par des batailles massives ou de simples escarmouches. La matière, dans le domaine militaire, ne manquait donc pas pour l'historien grec, qui se trouvait être passionné par tous les aspects de la guerre, que ce soient les stratégies des généraux, les déroulements des batailles, les sièges de villes, ou bien l'armement des soldats. Les compétences de Polybe dans ce domaine sont indéniables, puisqu'il a été appelé par Rome en 149 pour participer au siège de Carthage en tant que conseiller en poliorcétique¹⁹⁰⁶, puis à nouveau en 146 par Scipion Émilien.

Le point de vue de Polybe sur les pratiques militaires en usage aux III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C. est de plus particulièrement intéressant, puisqu'il se trouve au croisement de deux systèmes militaires très différents : les armées hellénistiques, héritières de l'armée macédonienne de Philippe II et d'Alexandre le Grand, et la légion romaine. L'historien grec considérait, au premier abord, la phalange macédonienne comme l'infanterie la plus redoutable, la plus efficace de l'ensemble du bassin méditerranéen¹⁹⁰⁷, avant de voir en action la légion romaine et les confrontations entre ces deux systèmes militaires. Le summum de cette confrontation intervient au livre XXIX, avec la bataille de Pydna le 22 juin 168, qui consacre la victoire définitive du système romain sur le système macédonien, même s'il ne nous reste que de très maigres fragments du récit de cette bataille dans le texte polybien¹⁹⁰⁸.

Les livres XXII à XXIX des *Histoires* contiennent un certain nombre de passages concernant les usages militaires à l'époque de Polybe, qu'il s'agisse de l'armement des soldats, ou bien des tactiques utilisées lors des sièges de villes. Cependant, l'historien grec ne se contente pas de ces descriptions et il donne des leçons aux chefs de guerre, avec une critique de la dévastation des campagnes en temps de guerre. C'est une critique que nous retrouvons à maintes reprises dans les *Histoires*, comme nous le verrons plus précisément. Ainsi, Polybe ne conseille pas seulement les hommes politiques mais également les chefs de guerre, ce qui montre clairement qu'il estime qu'un homme d'État doit être compétent dans les deux domaines et ne pas se contenter d'être un habile orateur ou un bon diplomate.

1906 Polybe, XXXVI, 11,1-2.

1907 Polybe, XXIX, 17.

1908 Voir F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.378-391.

1°) L'art militaire dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*.

L'état fragmentaire des livres XXII à XXIX et l'unique conflit, la troisième guerre de Macédoine, dans les années 188 à 168, réduisent la matière sur les informations fournies par Polybe au sujet de l'art militaire. Nous pouvons diviser les analyses de l'historien grec en deux points : l'armement utilisé par les soldats, et les tactiques employées par les armées. Au livre XXVII, Polybe décrit avec précision une nouvelle arme : « *Cestros* : c'était une arme nouvelle, inventée au temps de la guerre de Persée¹⁹⁰⁹ ». Il précise ensuite comment fonctionne cette nouvelle arme de jet¹⁹¹⁰, qui peut être assimilée, sur le principe, à une fronde¹⁹¹¹. Quel est l'intérêt pour Polybe de nous parler d'une telle arme ? Les frondeurs ne sont pas l'unité la plus importante sur un champ de bataille, ce ne sont pas eux qui vont faire basculer la victoire dans un camp ou dans l'autre. Il ne s'agit que de troupes d'appoint, et non des forces vives des armées¹⁹¹². Nous trouvons là, selon nous, la preuve de l'esprit curieux de Polybe qui s'intéresse à toutes les innovations qu'il rencontre, surtout dans le domaine militaire¹⁹¹³. Il peut d'ailleurs traiter de ces innovations assez longuement dans son récit, comme pour les signaux de feu, dont il nous explique très en détail le fonctionnement¹⁹¹⁴, sans doute parce qu'il a lui-même participé au perfectionnement de ce système de communication¹⁹¹⁵, ou bien la description du corbeau, sur les navires romains lors de la première guerre punique¹⁹¹⁶.

Polybe s'intéresse également à l'armement classique des soldats, en nous précisant que « Grâce à la robustesse de leur *parma* et des *scuta* liguriens, les Romains résistèrent vaillamment¹⁹¹⁷ ». Ce n'est pas la première fois que l'historien grec vante l'armement des Romains qui était la plupart du temps d'une qualité supérieure à celui de leurs adversaires¹⁹¹⁸. C'est pourquoi

1909 Polybe, XXVII, 12,1 : Κέστρος. Ἐένον ἦν τοῦτο τὸ εὖρημα κατὰ τὸν Περσικὸν πόλεμον.

1910 Polybe, XXVII, 12,2-7.

1911 Voir représentation en annexe p.690, et l'article de G.M. Hollenback, « Polybius' description of the « kestrom » », *Mnemosyne*, 62 (3), 2009, p.459-463, ainsi que l'analyse de F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.308-310.

1912 Sur les troupes secondaires, comme l'infanterie légère, au sein des armées hellénistiques, nous renvoyons à l'article d'É. Foulon, « Contribution à une taxinomie des corps d'infanterie des armées hellénistiques. II : l'infanterie intermédiaire et légère », *LEC*, 64, 1996, p.227-244.

1913 Du même avis, P. Pédech, dans la discussion sur l'article de E.W. Madsen, « Polybius as a military Historian », dans E. Gabba (dir.), *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, 20e Entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27/08-01/09/1973*, Genève, 1974, p.300 : « Son attention se porte surtout, dans ses récits, sur le recours à des moyens de combats inédits, et sur les manœuvres tactiques ».

1914 Polybe, X, 43-47.

1915 Polybe, X, 45,6 : Ὁ δὲ τελευταῖος <τρόπος>, ἐπινοηθεὶς διὰ Κλεοξένου καὶ Δημοκλείτου, τυχὼν δὲ τῆς ἐξεργασίας δι' ἡμῶν, <πάντη πάντως> μὲν ἐστὶν ὀρισμένος καὶ πᾶν τὸ κατεπεῖγον δυνάμενος ἀκριβῶς διασαφεῖν, κατὰ δὲ τὸν χειρισμὸν ἐπιμελείας δεῖ καὶ παρατηρήσεως ἀκριβεστέρας.

1916 Polybe, I, 22,3-11.

1917 Polybe, XXIX, 14,4 : Τῇ δυνάμει τῆς πάρμης καὶ τῶν Λιγυστικῶν θυρεῶν ἀντεῖχον ἐρρωμένως οἱ Ῥωμαῖοι.

1918 Du même avis, M. Molin, dans le commentaire historique du livre III des *Histoires*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p.121. Voir également, pour davantage de précision sur l'armement des Romains, M. Feugère, *Les armes des Romains de la République à l'Antiquité tardive*, Paris, 1993, p.74-107 et Y. Le Bohec, « L'armement des Romains pendant les guerres puniques d'après les sources littéraires », dans *L'équipement militaire et l'armement de la République (IVe-Ier s. av. J.-C.)*. *Proceedings of the 10th international Roman military equipment Conference, Montpellier, 26-28/9/1996*, *JRMES*, 8, 1997, p.13-24.

Hannibal, lors de la deuxième guerre punique, a fait armer ses soldats à la romaine, après sa victoire au lac Trasimène : « Il changea l'armement des Africains qu'il équipa à la manière romaine, à l'aide d'armes choisies parmi tant de dépouilles dont il était détenteur¹⁹¹⁹ ». Ici, même si le récit de Polybe sur les opérations militaires de la troisième guerre de Macédoine est très incomplet, nous pouvons supposer que l'armement des Romains était mis en valeur par rapport à celui des Macédoniens. La comparaison est d'autant plus importante que l'armée macédonienne était la plus réputée dans le bassin oriental de la Méditerranée, depuis les conquêtes de Philippe II et d'Alexandre le Grand. Polybe, en tant que Grec, était évidemment marqué par cet état d'esprit¹⁹²⁰, cette reconnaissance envers la puissance militaire macédonienne, et il ne pouvait qu'être impressionné de voir les légions romaines surpasser l'infanterie lourde macédonienne. Mettre en valeur l'équipement des soldats romains était donc pour Polybe une des manières de valoriser les légions romaines. Cependant, ce n'était pas une raison suffisante pour expliquer la victoire romaine sur l'armée macédonienne.

Il est nécessaire, lorsque l'on parle du domaine militaire, d'aborder les stratégies, les tactiques, mises en place par les différentes armées. C'est un domaine sur lequel Polybe s'est particulièrement attardé, surtout dans son récit de la deuxième guerre punique avec les batailles remportées par Hannibal en Italie, ou bien le récit des victoires de Scipion en péninsule Ibérique ou en Afrique. Dans les livres XXII à XXIX, nous pouvons remarquer l'admiration de Polybe pour la phalange macédonienne¹⁹²¹, à travers les propos qu'il prête au consul L. Aemilius Paullus : « Le consul Lucius, qui n'avait absolument jamais aperçu de phalange auparavant et qui, alors, à l'occasion de la guerre de Persée, en voyait donc une pour la première fois, avoua par la suite, à plusieurs reprises, à des gens, à Rome, qu'il n'avait jamais rien vu de plus redoutable ni de plus terrible que la phalange macédonienne¹⁹²² ». Cette admiration valorise davantage l'armée romaine qui a entièrement vaincu l'infanterie lourde macédonienne à la bataille de Pydna.

Le récit de la victoire romaine sur l'armée de Persée ne nous est presque pas parvenu dans le texte polybien¹⁹²³, si ce n'est deux brefs passages évoquant une manœuvre d'encerclement mise en place par les Romains pour déborder le dispositif de Persée : « Le premier, au sein de l'assistance, à

1919 Polybe, III, 87,3 : μετακαθώπλισε δὲ τοὺς Λίβυας εἰς τὸν Ῥωμαϊκὸν τρόπον ἐκλεκτοῖς ὄπλοις, ὡς ἂν γεγωνῶς κύριος τοσοῦτων σκύλων.

Voir également III, 114,1 et XVIII, 28,9.

1920 Il le reconnaît à demi-mots lorsqu'il compare la phalange macédonienne et la légion romaine. Polybe, XVIII, 32,13 : « I thought it necessary to speak on this subject at some length because many Greeks on the actual occasions when the Macedonians suffered defeat considered the event as almost incredible, and many will still continue to wonder why and how the phalanx comes to be conquered by troops armed in the Roman fashion ».

1921 Voir la description par Polybe du fonctionnement de la phalange macédonienne (XVIII, 29,1-30,5), qu'il considère comme invincible de front, mais dont le maniement est trop malaisé dès lors que le terrain n'est pas idéal, ce qui explique, selon l'historien grec, la supériorité de la légion romaine (XVIII, 31-32).

1922 Polybe, XXIX, 17,1 : Λεύκιος δὲ ὁ ὕπατος οὐχ ἑωρακὼς φάλαγγα τὸ παράπαν ἀλλὰ τότε πρῶτον ἐπὶ τοῦ Περσέως πρὸς τινὰς πολλὰκις ἀνωμολογεῖτο τῶν ἐν τῇ Ῥώμῃ μετὰ ταῦτα μηδὲν ἑωρακέναι φοβερώτερον καὶ δεινότερον φάλαγγος Μακεδονικῆς.

1923 Voir l'analyse de F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.378-391.

se porter volontaire pour commander la manœuvre d'encerclement fut Scipion, surnommé Nasica, le gendre de Scipion l'Africain, celui qui, plus tard, exerça une très grande influence au Sénat¹⁹²⁴ ». Polybe insiste sur cet encerclement, en soulignant l'attitude de Persée, qui fut informé de la manœuvre, mais ne la prit pas assez au sérieux : « Persée voyait Aemilius rester fermement en position, sans rien soupçonner de ce qui était en train de se passer, quand un transfuge crétois, qui avait déserté chemin faisant, vint lui révéler le mouvement tournant des Romains¹⁹²⁵ ». Nous voyons bien ici l'importance de ce mouvement d'encerclement dans les stratégies militaires, une tactique que Polybe relate avec précision dans chaque bataille où elle a été mise en place. Le meilleur exemple est bien entendu son récit de la victoire d'Hannibal à Cannes, où l'historien grec décrit en détail le dispositif tactique de l'armée carthaginoise et la formation en croissant des infanteries celte et ibère qui a permis à l'infanterie lourde africaine d'attaquer le flanc des légions romaines¹⁹²⁶. La victoire de Scipion, futur Africain, à Ilipa, est également un modèle du genre, avec un dispositif romain totalement inédit, les alliés ibères se trouvant placé au centre de la formation, et les légions sur les ailes¹⁹²⁷. Nous pouvons remarquer deux points essentiels dans ce récit de Polybe sur la manœuvre d'encerclement des Romains à la bataille de Pydna. Tout d'abord, il est essentiel que le général adverse, ici Persée, ne soupçonne en aucune façon la stratégie mise en place. C'était le cas pour le souverain macédonien, jusqu'à ce qu'il soit prévenu par un déserteur crétois. Cette dissimulation de la tactique mise en place revient à plusieurs reprises dans le récit de Polybe, comme à la bataille de la Trébie, avec l'embuscade de Magon, à la tête de deux mille hommes, pour attaquer l'armée romaine dans le dos une fois la bataille entamée¹⁹²⁸. Le deuxième point est le manque de discernement de Persée qui, bien que prévenu, n'a pas pris de mesures suffisantes pour se prémunir contre la tactique romaine. Polybe nous indique que « profondément troublé, il ne fit pas mouvoir son armée, mais détacha dix mille mercenaires étrangers, ainsi que deux mille Macédoniens et en confia le commandement à Midon qu'il exhorta à occuper le col au plus vite¹⁹²⁹ ». Un bon chef de guerre doit donc être capable de prendre les bonnes décisions, au bon moment, se montrer réactif pour s'adapter aux circonstances, ce que n'a pas fait Persée¹⁹³⁰.

1924 Polybe, XXIX, 14,1 : Πρῶτος δὲ τῶν παρόντων ὁ Νασικᾶς ἐπικαλούμενος Σκιπίων, γαμβρὸς Ἀφρικανοῦ Σκιπίωνος, ὕστερον δὲ μέγιστον ἐν τῇ συγκλήτῳ δυνηθείς, ὑπεδέξατο τῆς κυκλώσεως ἡγεμὼν γενέσθαι.

1925 Polybe, XXIX, 15,1 : Τῶ δὲ Περσεῖ τὸν Αἰμίλιον ἀτρεμοῦντα κατὰ χώραν ὀρῶντι καὶ μὴ λογιζομένῳ τὸ γινόμενον, ἀποδρᾶς ἐκ τῆς ὁδοῦ Κρής αὐτόμολος ἦκε μηνύων τὴν περίοδον τῶν Ῥωμαίων.

1926 Polybe, III, 115,5-12.

1927 Voir le récit complet de Polybe sur cette bataille, XI, 22-24.

1928 Polybe, III, 71,1-2 et 74,1-2.

1929 Polybe, XXIX, 15,2 : Ὁ δὲ συνταραχθεὶς τὸ μὲν στρατόπεδον οὐκ ἐκίνησε, μυρίους δὲ μισθοφόρους ξένους καὶ δισχιλίους Μακεδόνας Μίδωνι παραδοὺς ἐξάπεστειλε, παρακελευσάμενος ταχῆναι καὶ καταλαβεῖν τὰς ὑπερβολάς. Voir également sur cet épisode le récit de Plutarque, *Aem.*, 15-16. Sur ce Midon, originaire de Béroia, nous savons seulement qu'il fut envoyé comme ambassadeur par Persée auprès du consul P. Licinius Crassus après la victoire macédonienne à Callinicos (XXVII, 9,5).

1930 Le manque de décision et de courage de Persée est davantage développé par Polybe un peu après (XXIX, 17,2-18,1). Voir *supra* p.364-365.

Polybe ne s'intéresse pas seulement aux stratégies militaires lors des batailles rangées¹⁹³¹, mais également aux tactiques utilisées pour les sièges de ville. C'est sans doute un des domaines qui l'intéresse le plus et celui où il a le plus de compétences, puisqu'il avait été appelé par Scipion Émilien, lors du siège de Carthage, en tant que conseiller militaire en poliorcétique. Nous avons, dans les livres XXII à XXIX, un seul extrait sur le siège d'une ville, Héracléion, prise par les Romains. Polybe nous précise la tactique romaine, particulière selon lui, ce qui confirme notre assertion précédente : Polybe s'intéresse surtout aux innovations, aux tactiques inédites, originales. Les Romains ont donc, d'après l'historien grec, utilisé la tactique du toit de tuiles en pente¹⁹³² : « Héracléion fut prise d'une manière très particulière. Comme la ville avait, d'un côté, un petit pan de rempart de faible élévation, les Romains préparèrent trois manipules pour attaquer par là. Les hommes de première manipule placèrent leur bouclier au-dessus de leur tête et serrèrent les rangs, de manière à former comme un toit de tuiles en pente pour l'écoulement des eaux¹⁹³³ ». Cette tactique nécessite une parfaite coordination des soldats et une excellente discipline, ce qui montre une nouvelle fois, à travers le récit de Polybe, les qualités de l'armée romaine.

L'historien grec souligne ici que, lors du siège d'une ville, il faut toujours identifier où se situe la faiblesse des défenses¹⁹³⁴. Il s'agit ici, pour Héracléion, d'une partie du rempart de faible élévation, plus accessible pour les soldats. Il arrive également à Polybe de se montrer admiratif envers l'inventivité des défenseurs d'une ville assiégée. C'est le cas lors du siège d'Ambracia en 189, où il décrit avec précision tous les moyens utilisés par les assiégés pour se défendre face aux assauts des légions romaines¹⁹³⁵.

Bien que fragmentaires, les commentaires et analyses de Polybe dans le domaine militaire dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* couvrent la majeure partie du sujet. Il n'oublie pas l'importance de l'armement, valorisant celui des Romains en particulier. Même si nous pourrions objecter que son récit est incomplet et qu'il est donc possible qu'il valorise également l'armement

1931 Voir par exemple sa critique du récit de Callisthène sur le déroulement de la bataille d'Issos. Sur Polybe et Callisthène, voir l'article de L. Prandi, « Polibio e Callistene : una polemica non personale ? », dans Schepens G. et Bollansée J. (éd.), *The shadow of Polybius : Intertextuality as a Research Tool in Greek Historiography*, Paris, Peeters, 2005, p.73-88.

1932 Tite-Live, quant à lui, fait la comparaison avec un exercice des jeux du cirque, pour décrire la tactique employée par les Romains (XLIV, 9,3-9). Il souligne cependant que les traits lancés par les assiégés coulaient comme la pluie sur la tortue romaine : « Ita nec ipsos tela ex muro missa subeuntis laeserunt et testudini iniecta imbris in modum lubrico fastigio innoxia ad imum labebantur ».

1933 Polybe, XXVIII, 11,1-2 : Τὸ Ἡράκλειον ἦλω ἰδίαν τινὰ ἄλωσιν. Ἐχούσης τῆς πόλεως ἐφ' ἐνὸς μέρους ἐπ' ὀλίγον τόπον ταπεινὸν τεῖχος, οἱ Ῥωμαῖοι τρεῖς σημείας προεχειρίσαντο. Καὶ τῇ μὲν πρώτη τοὺς θυρεοὺς ὑπὲρ τῆς κεφαλῆς ποιήσαντες συνέφραξαν, ὥστε τῇ τῶν ὀπλων πυκνότητι κεραμωτῶ καταρρύτῳ γίνεσθαι παραπλήσιον. Cette ville d'Héracléion se situe près de la rivière Apila. Voir Tite-Live, XLIV, 8,8-9 et Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, IV, 34. Voir E. Oberhammer, *RE*, VIII,1, 1912, « Herakleion (5) », col.499-500.

1934 Pour le cas de la prise de Sardes par Antiochos III en 214, c'est la négligence des défenseurs, qui ne surveillaient pas une partie du rempart, qui aurait permis aux assaillants de s'emparer de la ville (VII, 15,2-7).

1935 Polybe, XXI, 27-28.

des Macédoniens, la tendance naturelle de Polybe, au sein de son œuvre, à mettre en avant celui des Romains nous incite à penser qu'il n'a pas changé de point de vue lors de son récit de la troisième guerre de Macédoine. Sa description du *cestros* vient surtout de sa curiosité pour les armes nouvelles et non pas de l'efficacité de l'arme en question puisque, comme nous l'avons précisé, les troupes de frondeurs ne pouvaient décider du sort d'une bataille. Son admiration pour la phalange macédonienne augmente le mérite de la légion romaine qui a su la vaincre définitivement, ce que les Grecs, et sans doute Polybe lui-même, ne croyait pas possible. Et il n'oublie pas de décrire, même si la majeure partie de son récit est perdue, les manœuvres tactiques utilisées pendant la troisième guerre de Macédoine, que ce soit lors du siège d'Héracléion ou lors de la bataille décisive de Pydna. Toutes ces informations fournies par Polybe, ces leçons militaires qu'il donne, s'adressent aux éventuels chefs de guerre lisant son œuvre, pour leur enseigner l'attitude à avoir lors des opérations militaires, mais l'historien grec ne se contente pas de ces analyses, puisqu'il indique également ce qu'il faut éviter de faire en cas de conflit.

2°) Sur le massacre en temps de guerre.

Polybe prend un ton moralisateur sur l'attitude à avoir durant une guerre à une seule reprise, dans les fragments des livres XXII à XXIX qui sont parvenus jusqu'à nous. Il note qu'il n'est pas conseillé de dévaster les récoltes de ses adversaires, car cela ne fait qu'attiser la rancune de ceux-ci et porte donc le germe de conflits futurs : « plus ils estiment ainsi frapper de terreur les ennemis, en ruinant leur territoire et en anéantissant tous leurs espoirs de se procurer le nécessaire vital non seulement dans le présent, mais aussi dans le futur, plus ils changent les hommes en bêtes sauvages et rendent irrévocable le ressentiment qu'éprouvent contre eux ceux qui, une fois, ont commis une offense¹⁹³⁶ ». Nous pouvons voir ici une allusion au raisonnement de Polybe, qui veut que chaque guerre découle de la précédente¹⁹³⁷. Et le ressentiment éprouvé par les populations et les souverains vaincus est une cause qui revient à de multiples reprises dans les *Histoires* de Polybe. C'est le cas pour la deuxième guerre punique, avec le ressentiment d'Amilcar contre les Romains, ainsi que pour la troisième guerre de Macédoine, avec la rancœur et la volonté de revanche de Philippe V qui sont, pour Polybe, une des raisons principales de la guerre¹⁹³⁸.

Le massacre en temps de guerre est un thème qui revient très régulièrement dans le texte

1936 Polybe, XXIII, 15,3 : καθ' ὅσον γὰρ ὑπολαμβάνουσι καταπλήττεσθαι τοὺς πολεμίους λυμαινόμενοι τὴν χώραν καὶ παραιρούμενοι πάσας, οὐ μόνον τὰς κατὰ τὸ παρὸν, ἀλλὰ καὶ τὰς εἰς τὸ μέλλον ἐλπίδας τῶν πρὸς τὸν βίον ἀναγκαίων, κατὰ τοσοῦτον ἀποθηριοῦντες τοὺς ἀνθρώπους ἀμετάθετον ποιοῦσι τὴν πρὸς αὐτοὺς ὀργὴν τῶν ἄπαξ ἐξαμαρτόντων.

1937 Voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.101.

1938 Polybe, XXII, 7,10.

polybien, mais l'opinion de l'historien grec varie selon les cas. Lorsqu'il nous relate les épisodes de la guerre des mercenaires, à laquelle Carthage dut faire face, il décrit les supplices infligés par les révoltés à des prisonniers carthaginois¹⁹³⁹, attitude qu'il condamne vigoureusement. Lors de la prise de Syracuse en 211, les Romains ont pillé la ville, emportant avec eux toutes les œuvres d'art qu'ils ont trouvées. Polybe blâme une telle conduite, estimant que cela ne peut qu'attiser la rancœur ressentie par les vaincus de voir leurs propres biens entassés chez ceux qui ont triomphé d'eux¹⁹⁴⁰. Le principe est donc le même pour sa critique de la dévastation des campagnes en temps de guerre. Attiser le ressentiment des vaincus ne peut être que néfaste, à plus ou moins long terme, et conduit inévitablement au déclenchement d'un nouveau conflit.

Plus encore que les destructions de récoltes ou d'installations agricoles, les saccages de temples sont pour Polybe totalement aberrants, car inutiles politiquement. C'est même pour lui la preuve que celui qui les commet n'a pas toute sa raison, comme pour Prusias en 157, lorsque celui-ci saccage les temples du territoire de Pergame¹⁹⁴¹, ou pour Philippe V qui avait saccagé les sanctuaires de Thermos en 218¹⁹⁴². Sur ce dernier cas, l'analyse faite par Polybe peut être comparée à celle qu'il fait au livre XXIII. En effet, pour le texte qui nous intéresse, il nous dit « que ce n'est pas une belle chose que de dévaster les récoltes des adversaires. En effet, dit Polybe, moi, je n'approuve jamais l'attitude de ceux qui excitent leur colère contre ceux qui sont de même race qu'eux au point non seulement d'anéantir les récoltes annuelles des ennemis, mais aussi de dévaster leurs plantations et leurs installations agricoles, sans même laisser de place au repentir¹⁹⁴³ ». Mais, lorsqu'il analyse le saccage des sanctuaires de Thermos par l'armée macédonienne, il conclut en affirmant que « enlever à l'ennemi et détruire des places, des ports, des villes, des hommes, des vaisseaux, des récoltes et toutes choses semblables, pour affaiblir l'adversaire et renforcer sa propre situation et son action, c'est ce que les lois de la guerre et ses droits nous contraignent de faire¹⁹⁴⁴ ». Ses deux conclusions sont donc parfaitement opposées. Le point de vue de Polybe sur la question n'est donc pas vraiment tranché et cela peut s'expliquer parce qu'il estime que l'attitude à avoir dépend des circonstances, de la situation générale, des motivations des belligérants, du raisonnement effectué par le chef de guerre qui commet les dévastations évoquées.

1939 Polybe, I, 80.

1940 Polybe, IX, 10,5-10.

1941 Polybe, XXXII, 15.

1942 Polybe, V, 9,1-12,5.

1943 Polybe, XXIII, 15,1 : Ὅτι οὐ καλὸν τὸ φθεῖρειν τοὺς καρποὺς τῶν ὑπεναντίων· φησὶ γὰρ ὁ Πολύβιος οὐδέποτε δὲ ἐγὼ συντίθεμαι τὴν γνώμην τοῖς ἐπὶ τοσοῦτον διατιθεμένοις τὴν ὀργὴν εἰς τοὺς ὁμοφύλους ὥστε μὴ μόνον τοὺς ἐπετείους καρποὺς παραιεῖσθαι τῶν πολεμίων, ἀλλὰ καὶ τὰ δένδρα καὶ τὰ κατασκευάσματα διαφθεῖρειν, μηδὲ μεταμελείας καταλείποντας τόπον.

1944 Polybe, V, 11,3 : Τὸ μὲν γὰρ παραιεῖσθαι τῶν πολεμίων καὶ καταφθεῖρειν φρούρια, λιμένας, πόλεις, ἄνδρας, ναῦς, καρποὺς, τᾶλλα τὰ τούτοις παραπλήσια, δι' ὧν τοὺς μὲν ὑπεναντίους ἀσθενεστέρους ἂν τις ποιήσαι, τὰ δὲ σφέτερα πράγματα καὶ τὰς ἐπιβολὰς δυναμικωτέρας, ταῦτα μὲν ἀναγκάζουσιν οἱ τοῦ πολέμου νόμοι καὶ τὰ τούτου δίκαια δρᾶν.

La description des actions d'Hannibal en Italie illustre tout à fait ce constat. Polybe nous indique que le général carthaginois avait ravagé, pillé, saccagé, la région de Pérouse, pour exciter la fureur de Flaminius et l'amener à combattre de façon inconsidérée¹⁹⁴⁵. Ici, Polybe ne reproche aucunement à Hannibal les destructions commises, puisqu'elles sont effectuées dans le but de remporter une victoire militaire. Si les saccages sont pensés, raisonnés, l'historien grec ne voit pas de raison de les critiquer¹⁹⁴⁶. Cela rejoint donc son portrait de l'homme politique idéal qui doit être raisonnable, réfléchi, maître de soi, sans céder à la colère ou la rancœur qui lui ferait perdre le sens des responsabilités et l'amènerait à commettre des erreurs. Même les massacres ou les saccages doivent être réfléchis pour Polybe.

Dans les livres que nous étudions, nous trouvons un autre extrait qui fait référence aux massacres à éviter de commettre lorsqu'on est un général ou un souverain. Il s'agit de l'épisode des révoltes en Égypte, auxquelles dut faire face Ptolémée V. Polybe commence par rappeler l'attitude de Philippe II après sa victoire à Chéronée et la magnanimité dont il a fait preuve envers les vaincus, malgré les préjudices que lui avaient causés les Athéniens auparavant¹⁹⁴⁷. Cela s'oppose à Ptolémée V et le traitement qu'il fit subir aux rebelles vaincus. Polybe nous rapporte qu'il « les fit attacher nus aux chariots et tirer par les rues ; après quoi, pour se venger, il les fit périr dans les supplices¹⁹⁴⁸ ». Le ton employé par l'historien grec montre bien qu'il réproouve de tels actes¹⁹⁴⁹. Sa conclusion sur ces événements et sur l'attitude de Ptolémée V après avoir maté la rébellion ne nous est pas parvenue dans les fragments du livre XXII. Néanmoins, nous pouvons connaître l'opinion de Polybe à partir d'un extrait du livre V, où il analyse les actes de Philippe V après sa destruction des sanctuaires de Thermos, et il nous donne sa définition d'un tyran : « C'est le propre d'un tyran de dominer par la crainte en leur faisant du mal les gens malgré eux, détesté de ses sujets et les détestant ; mais c'est le fait d'un roi de commander et de diriger en faisant du bien à tous, aimé pour sa bienfaisance et sa bienveillance, accepté de bon gré¹⁹⁵⁰ ».

Nous trouvons, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, une réprobation générale de Polybe envers les actes de cruauté, les destructions, les saccages, les pillages, en temps de guerre. Il

1945 Polybe, III, 80,4 et 82,3.

1946 Polybe est relativement complaisant avec Hannibal, puisqu'il n'insiste pas lorsqu'il indique qu'il a « donné l'ordre de faire périr tous les hommes en âge de porter les armes qui tomberaient entre ses mains » (III, 86,11).

1947 Polybe, XXII, 12,1-2.

1948 Polybe, XXII, 12,4 : πλὴν ὄγε Πτολεμαῖος δήσας τοὺς ἀνθρώπους γυμνοὺς ταῖς ἀμάξαις εἴλκε καὶ μετὰ ταῦτα τιμωρησάμενος ἀπέκτεινε.

Le même passage se retrouve un peu plus loin, en XXII, 13,5. Polybe nous indique que les chefs rebelles, vaincus, étaient Athinis, Pausiras, Chésouphos et Irobastos (XXII, 13,4). Ils nous sont inconnus par ailleurs.

1949 Les descriptions faites par Polybe des événements tragiques qui se sont déroulés en Égypte sont en général particulièrement détaillées sur les supplices employés, et la cruauté est bien mise en évidence. C'est le cas lors de son récit de la fin d'Agathoclès (XV, 25-36).

1950 Polybe, V, 11,6 : Τύραννου μὲν γὰρ ἔργον ἐστὶ τὸ κακῶς ποιοῦντα τῷ φόβῳ δεσπόζειν ἀκουσίῳν, μισούμενον καὶ μισοῦντα τοὺς ὑποταττομένους· βασιλέως δὲ τὸ πάντας εὖ ποιοῦντα, διὰ τὴν εὐεργεσίαν καὶ φιλανθρωπίαν ἀγαπώμενον, ἐκόντων ἡγεῖσθαι καὶ προστατεῖν.

critique même, à mots couverts, l'attitude de son père, puisqu'il nous dit « que Lycortas, le stratège des Achéens, frappa les Messéniens de terreur au moyen de la guerre¹⁹⁵¹ ». Messène devant être intégrée à la Confédération achéenne, c'est un argument supplémentaire, selon Polybe, pour éviter la destruction inutile de leur territoire. Sur un plan plus large, nous pouvons noter que l'historien grec critique surtout les saccages qui ont eu lieu en Grèce, tandis qu'il juge normales toutes les destructions lors de la deuxième guerre punique. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles ont été commises par un de ses grands héros, Hannibal, dont il admire l'intelligence et la capacité à raisonner. Il estime donc que les destructions et les pillages qu'il a commis en Italie étaient dictés par la raison militaire, afin d'affaiblir les Romains : c'est donc compréhensible et même logique.

Polybe, dans son passage sur le massacre en temps de guerre au livre XXIII suit une logique davantage politique que militaire. Il veut montrer aux chefs de guerre que les destructions de récoltes portent en elles les germes des conflits futurs, ce qui est à éviter. Il néglige cette fois-ci, contrairement à son récit de la deuxième guerre punique, le rôle même des saccages lors d'une guerre, qui consistent à affaiblir l'adversaire afin de se donner plus de chances de remporter la victoire finale. Il nous montre donc qu'il est essentiel pour un général d'être également un homme politique, capable de réfléchir sur le long terme, sans s'occuper uniquement du bon déroulement des opérations militaires. Et il est encore plus critique envers ceux qui matent des révoltes et qui se laissent ensuite aller à de cruelles vengeance, comme Ptolémée V. Le raisonnement est ici le même que pour les saccages, cela ne peut qu'entraîner un vif ressentiment de la part de la population, qui risque donc de se révolter à nouveau plus tard¹⁹⁵².

Malgré l'état fragmentaire des livres XXII à XXIX des *Histoires*, un certain nombre de passages du texte polybien nous permettent de mieux cerner les leçons données par Polybe aux hommes politiques et aux chefs de guerre. Nous notons l'importance, quelles que soient les circonstances, de l'intelligence pour l'historien grec. Pour lui, un homme politique doit être capable de raisonner, de prévoir les événements à venir et d'agir avec prudence, dans l'intérêt de sa cité ou de son royaume. Il reproche, par les portraits de certains personnages comme Deinocratès, Chairon, ou Charops, les attitudes indignes et déloyales. Un homme politique doit faire preuve d'une certaine retenue, surtout quand sa patrie court de graves dangers¹⁹⁵³. Chacun de ses actes doit tenir compte de l'intérêt des citoyens et de la cité, ce qui exclut toute iniquité dans les décisions prises lors de la

1951 Polybe, XXIII, 16,1 : Ὅτι ὁ Λυκόρτας ὁ τῶν Ἀχαιῶν στρατηγὸς τοὺς Μεσσηνίους καταπληξάμενος τῷ πολέμῳ.

1952 Le cas de la guerre des mercenaires est ici particulier. C'est une révolte, mais il ne s'agit pas de citoyens carthaginois, il est donc plus excusable de se venger. De plus, les atrocités commises par les mercenaires (I, 80,11-13) sont pour Polybe une excuse suffisante pour leur rendre la pareille.

1953 Polybe, XXIII, 5,9 et 5,12.

gestion des affaires politiques ou économiques¹⁹⁵⁴. Il ne faut cependant pas affirmer, contrairement à P. Pédech, que les grands hommes politiques sont froids et calculateurs¹⁹⁵⁵. Polybe insiste à de multiples reprises, dans les livres XXII à XXIX, sur la nécessité d'être bienfaisant, généreux, aimable dans les conversations. Pour l'historien grec, un homme politique doit être compétent dans la gestion des affaires publiques, mais également être une personne pourvue de qualités humaines, quelqu'un qu'il soit agréable de côtoyer.

Les leçons adressées par Polybe aux chefs de guerre sont moins nombreuses, dans les fragments qui nous sont parvenus, mais le passage sur les dévastations des campagnes en temps de guerre est révélateur de la pensée polybienne. L'opposition que nous trouvons avec son récit de la deuxième guerre punique, où les saccages perpétrés par l'armée carthaginoise d'Hannibal ne sont aucunement condamnés par l'historien grec, n'est en réalité par une véritable opposition. Il est nécessaire de prendre en compte le contexte pour mieux comprendre. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que Polybe défend Hannibal contre les accusations de cruauté qui ont été portées contre le général carthaginois¹⁹⁵⁶. Ensuite, en ce qui concerne la deuxième guerre punique, il s'agit d'une guerre entre deux cités, une guerre longue et difficile, où tous les moyens doivent être utilisés pour prendre l'avantage sur l'adversaire et se donner une chance de remporter la victoire finale. Polybe est parfaitement conscient de cet état de fait. En revanche, il est foncièrement hostile aux dévastations qui n'ont aucune véritable utilité et qui peuvent même être, dans certains cas, une faute politique. C'est le cas du saccage des sanctuaires de Thermos par Philippe V¹⁹⁵⁷, qui n'avait aucune raison valable de s'en prendre ainsi aux dieux. Il ne faut pas voir là une marque de la religiosité de Polybe mais plutôt une analyse pertinente sur l'écho qu'un tel acte pouvait avoir auprès des cités grecques. L'historien grec reproche également les dévastations perpétrées par les Achéens, sous la direction de son père Lycortas, lors de la guerre contre Messène en 183¹⁹⁵⁸. Les saccages auraient dû être évités, pour deux raisons : les Achéens n'avaient pas besoin de les commettre puisqu'ils étaient largement supérieurs militairement aux Messéniens ; le but était d'intégrer Messène à la Confédération, donc dévaster son territoire ne pouvait que rendre difficile cette intégration, en augmentant le ressentiment des Messéniens contre les Achéens.

Le récit de Polybe reste donc cohérent ; sur ce plan, les livres XXII à XXIX s'intègrent tout à fait à l'ensemble des *Histoires*. C'est également le cas pour le portrait de l'homme politique idéal, principalement en ce qui concerne les défauts à éviter. Nous avons montré que de nombreux passages des *Histoires* confortaient les critiques adressées par Polybe dans les livres XXII à XXIX.

1954 Contrairement à l'attitude de Chairon à Lacédémone (XXIV, 7,3-4).

1955 P. Pédech, *La méthode historique*, p.216-217.

1956 Polybe, IX, 22-26.

1957 Polybe, V, 9-12.

1958 Polybe, XXIII, 16,1.

C'est moins développé pour les qualités dont un homme politique et un chef de guerre doivent faire preuve, mais cela tient au fait que l'ensemble de ces qualités se retrouvent chez les trois grands héros de Polybe, Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain. L'historien grec n'avait donc pas à insister longuement sur cet aspect à travers les portraits de personnages secondaires puisque les portraits de ces trois hommes d'État étaient déjà particulièrement détaillés, tout au long de son œuvre. Les informations fournies par Polybe dans le domaine militaire s'intègrent également à l'ensemble des *Histoires*. Nous y trouvons trois points essentiels : l'armement des soldats, qui peut influencer sur le cours d'une bataille ; les innovations militaires, qui intéressent tout particulièrement l'historien grec, qu'il s'agisse d'armes ou de tactiques ; la supériorité militaire de la légion romaine sur le système macédonien, malgré l'admiration de Polybe pour la phalange macédonienne. Polybe reconnaît que la légion est un outil de guerre d'une efficacité redoutable¹⁹⁵⁹ et les défaites de Rome lors de la deuxième guerre punique n'étaient dues qu'à l'incompétence de ses généraux et au génie militaire d'Hannibal.

Pour terminer sur cette analyse, nous soulignerons un passage du livre XXIX, concernant les plans de bataille. Polybe affirme « que beaucoup de plans de bataille paraissent, selon toute logique, fiables et réalisables, mais quand ils sont mis à exécution, comme les fausses monnaies passées au feu, ils produisent un résultat qui ne correspond plus aux conceptions premières¹⁹⁶⁰ ». C'est ici bien entendu une leçon adressée aux chefs de guerre, pour les inciter à penser à toutes les options, à tenir compte des imprévus pouvant survenir lors d'une bataille et à agir en conséquence. C'est également une façon de valoriser Hannibal et Scipion l'Africain, dont les plans de bataille, rapportés par Polybe, se sont toujours déroulés sans le moindre accroc, puisqu'ils avaient absolument tout prévu, en tenant compte de tous les paramètres. L'exemple le plus parfait de ce constat est la bataille de Zama, mettant aux prises, pour la seule et unique fois, ces deux grands généraux, héros de Polybe.

1959 Nous pouvons rapprocher ce constat du récit de Polybe sur les événements militaires de la première guerre punique. En plus d'avoir une infanterie d'une exceptionnelle qualité, capable de s'adapter à la plupart des situations, Polybe juge que la supériorité des institutions romaines permet aussi à Rome de surmonter tous les obstacles (I, 17,11).

1960 Polybe, XXIX, 18,2 : Ὅτι πολλὰ τῶν ἐπινοημάτων κατὰ μὲν τὸν λόγον φαίνεται πιθανὰ καὶ δυνατὰ, παραγενόμενα δὲ εἰς τὴν χρεῖαν, καθάπερ τὰ κίβδηλα τῶν νομισμάτων εἰς τὸ πῦρ, οὐκέτι ποιεῖ τὸ ἀκόλουθον ταῖς πρώταις ἐπινοίαις.

Chapitre 3 : Les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe, un récit objectif ?

Étudier l'œuvre d'un historien antique, tel que Polybe, est à la fois passionnant et complexe. Il est nécessaire d'aborder l'analyse de son récit avec prudence, pour plusieurs raisons. En premier lieu, il faut se méfier des sources de l'historien grec, qui peuvent ne pas être fiables. Le cas de Polybe est ici particulier puisque, comme nous l'étudierons en détail, il a vécu la plupart des événements qu'il relate, et même la totalité pour les livres XXII à XXIX de ses *Histoires*. Il a donc moins eu besoin de recourir à des sources extérieures que pour son récit des deux premières guerres puniques, par exemple. Cela pose toutefois la question de l'objectivité de Polybe lui-même. Lorsqu'il commence sa description des événements de la première guerre punique, il reproche à Philinos et Fabius Pictor d'être de parti pris : « Sans doute je ne suppose pas qu'ils ont volontairement menti, si j'en juge par leur vie et leur mentalité ; je crois seulement qu'ils ont fait comme les amoureux. La mentalité et les sympathies de Philinos lui font trouver toutes les actions des Carthaginois judicieuses, admirables, héroïques, et celles des Romains toutes contraires ; pour Fabius c'est l'inverse¹⁹⁶¹ ». Polybe admet cependant qu'un historien puisse avoir des préférences, surtout quand il s'agit de sa propre patrie, mais cela ne doit pas être au détriment de la véracité de son récit et de la pertinence de ses analyses : « pour ma part, je veux bien accepter que les historiens marquent un penchant en faveur de leur patrie, mais non qu'ils affirment à son propos le contraire de la réalité. L'ignorance fait commettre aux historiens bien assez d'erreurs où il est humain de tomber ; mais si nous écrivons délibérément des mensonges pour servir notre patrie ou complaire à des amis, en quoi différons-nous des gens qui gagnent leur vie comme cela ?¹⁹⁶² ». Il s'efforce lui-même de respecter ce principe, mais il est nécessaire d'étudier avec précision son récit, dans les livres XXII à XXIX, afin de voir à quel moment il se laisse emporter par ses sympathies ou ses rancunes, ce qui peut l'amener non pas à mentir mais à déformer les faits, à les arranger de la façon qui lui convient le mieux.

1961 Polybe, I, 14,2-3 : Ἐκόντας μὲν οὖν ἐψεῦσθαι τοὺς ἄνδρας οὐχ ὑπολαμβάνω, στοχαζόμενος ἐκ τοῦ βίου καὶ τῆς αἰρέσεως αὐτῶν· δοκοῦσι δέ μοι πεπονθέναι τι παραπλήσιον τοῖς ἐρῶσι. Διὰ γὰρ τὴν αἴρεσιν καὶ τὴν ὄλην εὐνοίαν Φιλίνῳ μὲν πάντα δοκοῦσιν οἱ Καρχηδόνιοι πεπράχθαι φρονίμως καλῶς ἀνδρωδῶς, οἱ δὲ Ῥωμαῖοι τάναντία, Φαβίῳ δὲ τοῦμπαλιν τούτων.

1962 Polybe, XVI, 14,6-8 : Ἐγὼ δὲ διότι μὲν δεῖ ῥοπὰς διδόναι ταῖς αὐτῶν πατρίσι τοὺς συγγραφέας, συγγραφήσαιμ ἅν, οὐ μὴν τὰς ἐναντίας τοῖς συμβεβηκόσιν ἀποφάσεις ποιεῖσθαι περὶ αὐτῶν. Ἰκανὰ γὰρ τὰ κατ' ἄγνοιαν γινόμενα τοῖς γράφουσιν ἃ διαφυγεῖν ἄνθρωπον δυσχερές· ἐὰν δὲ κατὰ προαίρεσιν ψευδογραφῶμεν ἢ πατρίδος ἕνεκεν ἢ φίλων [ἢ] χάριτος, τί διοίσομεν τῶν ἀπὸ τούτου τὸν βίον ποριζομένων ;

A) Des faits dont Polybe a pu être le témoin direct.

Les années 188 à 168 sont essentielles dans l'évolution de la domination romaine en Méditerranée, le thème majeur des *Histoires* de Polybe¹⁹⁶³. 188 est la victoire des Romains sur Antiochos III, leur permettant de montrer à l'ensemble du monde grec la supériorité militaire de Rome sur les monarchies hellénistiques. Et 168 correspond à l'effondrement de la monarchie macédonienne, vaincue par les Romains, à l'affirmation de la puissance diplomatique de Rome qui chasse les Séleucides d'Égypte sans avoir à intervenir militairement et à la purge politique au sein des cités grecques, avec la déportation en Italie d'un millier d'hommes politiques achéens suspectés de tiédeur envers la cause romaine, comme Polybe lui-même. Cette période est donc également très importante dans la vie de l'historien grec. Elle correspond aux débuts de sa carrière politique, vers 180, et ses interventions dans la gestion des affaires de la Confédération achéenne ont sans doute contribué, en partie, à sa déportation en 167 après la victoire romaine de Pydna, sur les conseils de son ennemi intime Callicratès. Polybe lui-même est d'ailleurs conscient, même s'il essaye de se justifier, que son attitude a pu donner des arguments à ses opposants : « En tout cas, il (Polybe) fournit des prétextes à ceux qui voulaient le calomnier auprès d'Appius, puisqu'il avait battu en brèche son entreprise de demande d'assistance¹⁹⁶⁴ ».

Le fait que Polybe ait débuté sa carrière politique lors de la période qui nous intéresse, traitée par les livres XXII à XXIX, nous permet d'avoir, malgré l'état lacunaire du texte, de nombreux détails sur les événements s'étant déroulés à cette époque et sur les personnages qui ont participé, de près ou de loin, à l'évolution de la situation politique en Méditerranée orientale. Il a été non seulement un observateur privilégié mais également un acteur des événements qu'il relate, ce qui rend son récit d'autant plus précieux pour l'étude de cette période. Cependant, même s'il a pu assister à une grande partie des épisodes rapportés dans les livres qui nous intéressent, comme les débats au sein de la Confédération achéenne, il a malgré tout dû recourir à des sources diverses pour compléter son récit et nous décrire les événements d'Italie, de Macédoine, d'Asie ou d'Égypte. Nous essaierons donc d'identifier, dans la mesure du possible, quelles ont été ces sources, pour mieux cerner la fiabilité du récit polybien.

1963 Voir notre introduction sur l'intérêt des livres XXII à XXIX des *Histoires*, *supra* p.16-23.

1964 Polybe, XXVIII, 13,14 : Τοῖς γε μὴν βουλομένοις διαβάλλειν αὐτὸν πρὸς τὸν Ἄππιον ἀφορμὰς ἔδωκεν, ὅτι διακόψαι τὴν ἐπιβολὴν αὐτοῦ τὴν περὶ τῆς βοηθείας.
Voir *supra* p.261-263.

1°) La carrière politique du Mégalopolitain jusqu'en 168.

Polybe, membre de la haute aristocratie arcadienne, né à Mégalopolis en 207 av. J.-C.¹⁹⁶⁵, apparaît pour la première fois en personne dans ses *Histoires*, en tant qu'acteur des événements rapportés, au livre XXIV. L'historien grec nous précise qu'il avait été choisi, en compagnie de son père Lycortas et d'Aratos, fils d'Aratos de Sicyone, comme ambassadeur envoyé en Égypte afin de prendre livraison de l'escadre de dix pentécontères promise par Ptolémée V¹⁹⁶⁶. Si l'ambassade n'a finalement pas été envoyée en Égypte¹⁹⁶⁷, cela reste néanmoins la première intervention de Polybe dans la vie politique de la Confédération achéenne. Il précise toutefois, avec honnêteté, qu'il n'avait pas encore l'âge requis pour être envoyé en ambassade¹⁹⁶⁸, ce qui ne l'a pas empêché d'être choisi malgré cela.

En revanche, il s'écoule une dizaine d'années avant d'avoir une nouvelle intervention de Polybe dans les *Histoires*. Cela est très probablement dû aux états très fragmentaires des livres XXV et XXVI, qui ne contiennent aucun passage concernant les affaires de Grèce. Quant au livre XXVII, il est centré sur les débuts de la troisième guerre de Macédoine, dans laquelle la Confédération achéenne ne joue qu'un rôle mineur. Le seul passage sur la Grèce est une justification de Polybe de l'attitude des Grecs après la victoire macédonienne de Callinicos, afin que les Romains ne les jugent pas trop sévèrement¹⁹⁶⁹. L'historien grec restant très général dans ce passage, même si nous pouvons y déceler sa propre opinion, il est logique qu'il n'y ait pas de mention de lui-même. Toutefois, il ne faut pas pour autant penser que Polybe n'est pas intervenu dans la vie politique de la Confédération entre 180 et 170. Nous n'avons pas conservé de traces des débats ayant eu lieu en Achaïe, mais il est évident qu'il y en a eu durant cette décennie, sans doute, par exemple, au sujet des mesures prises par Persée au début de son règne. Il est fort probable que Polybe soit intervenu dans le déroulement de ces débats.

Les interventions et prises de position de Polybe lors de ces années sont prouvées par les événements relatés par l'historien grec au livre XXVIII, dans lequel il est très présent. Parmi les livres XXII à XXIX, c'est au livre XXVIII que Polybe intervient le plus, ce qui est logique puisque c'est ce livre qui relate les événements de l'année 170-169 où il a été hipparque de la Confédération achéenne. Lorsque Polybe rapporte la venue des ambassadeurs romains Cn. Octavius et C. Popilius

1965 P. Pédech, « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p.145-156, suggère plutôt la date de 208, mais en reconnaissant qu'elle n'est pas assurée. Nous suivons ici l'opinion d'É. Foulon et M. Molin, dans le commentaire du livre III des *Histoires*, p.14-15.

1966 Polybe, XXIV, 6,1-3.

1967 Polybe, XXIV, 6,7.

1968 Polybe, XXIV, 6,5.

1969 Polybe, XXVII, 10-11.

Laenas en Achaïe en 170, il nous précise « que Caius et son collègue avaient décidé, quand l'assemblée des Achéens se serait réunie, d'accuser Lycortas, Archon et Polybe, en montrant qu'ils étaient hostiles au parti des Romains et que, si, à présent, ils se tenaient tranquilles, ce n'était pas parce qu'ils étaient ainsi disposés par nature, mais parce qu'ils observaient la marche des événements et guettaient les occasions d'intervenir¹⁹⁷⁰ ». Même si l'accusation n'a finalement pas été portée, il est évident que les prises de position de Polybe lors des débats des années précédentes¹⁹⁷¹, ainsi que son appartenance au parti de son père Lycortas, qui désirait s'opposer autant que possible aux ingérences romaines, l'avaient catalogué comme opposant aux Romains. Nous pouvons toutefois supposer que, étant donné qu'il s'agit là des débuts de la carrière politique de Polybe, les Romains ne devaient pas être au courant et qu'il a plutôt été dénoncé par Callicratès et ses partisans auprès des légats romains.

Il est évident que Polybe en personne a assisté à l'audience des ambassadeurs romains par l'assemblée des Achéens à Aigion en 170, même s'il décrit davantage le voyage des légats à travers les cités du Péloponnèse plutôt que leur discours devant l'assemblée de la Confédération. Nous pouvons supposer qu'il estimait davantage révélateur du point de vue des Romains les menaces voilées envers ceux qui se retiraient de l'administration des affaires¹⁹⁷², plutôt que le discours chaleureux et encourageant tenu par les légats à Aigion¹⁹⁷³. Le débat rapporté ensuite par Polybe, conséquence de l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas, nous éclaire sur l'opinion de Polybe au sujet de la conduite à tenir pour les Achéens au cours du conflit entre les Romains et les Macédoniens. Il estimait, comme Archon, qu'il fallait s'adapter aux circonstances et éviter d'offrir des prétextes aux calomnies¹⁹⁷⁴ (ce qui vise sans doute Callicratès et son parti). Polybe est alors devenu hipparque, même si nous ne disposons pas du récit de cette élection mais seulement de la décision qu'il briguerait l'hipparchie pour 170-169¹⁹⁷⁵. L'essentiel de l'activité politique de l'historien grec, pour les livres XXII à XXIX, s'est donc déroulée en 170-169, lorsqu'il a été hipparque de la Confédération achéenne.

Nous n'allons pas reprendre dans le détail l'activité politique de Polybe en tant qu'hipparque, lors de la troisième guerre de Macédoine¹⁹⁷⁶. Cependant, nous pouvons tout de même souligner son

1970 Polybe, XXVIII, 3,7-8 : Οἱ δὲ περὶ τὸν Γάιον, συναθροίσθη τῆς τῶν Ἀχαιῶν ἐκκλησίας, ἐλέγοντο μὲν βεβουλεῦσθαι κατηγορήσειν τῶν περὶ τὸν Λυκόρταν καὶ τὸν Ἄρχωνα καὶ Πολύβιον, καὶ παραδείξειν ἄλλοτρίους ὑπάρχοντας τῆς. Τῶν Ῥωμαίων αἰρέσεως καὶ τὴν ἡσυχίαν ἄγοντας κατὰ τὸ παρὸν, οὐ φύσει τοιοῦτους ὄντας, ἀλλὰ παρατηροῦντας τὰ συμβαίνοντα καὶ τοῖς καιροῖς ἐφεδρεῦοντας.

1971 Ce n'est pas la tenue du débat, rapporté en XXVIII, 6, qui a pu amener Polybe à être vu comme un opposant aux Romains, puisque nous avons montré que ce débat est postérieur à l'ambassade de Cn. Octavius et C. Popilius Laenas. Voir *supra* p.256-258.

1972 Polybe, XXVIII, 3,4-5.

1973 Polybe, XXVIII, 3,10.

1974 Polybe, XXVIII, 6,7-8.

1975 Polybe, XXVIII, 6,9.

1976 Voir notre analyse sur la Confédération achéenne lors de la troisième guerre de Macédoine, et le rôle joué par

rôle dans les débats tenus au sein de la Confédération achéenne. Son intervention lors de la discussion sur la restitution des honneurs attribués à Eumène II le présente comme influent, capable de parler à la foule avec aisance et d'utiliser des arguments logiques et percutants pour convaincre de son point de vue¹⁹⁷⁷. Son récit est bien évidemment de toute première importance, puisque, en plus d'avoir assisté à la scène, à l'évolution du débat de l'assemblée achéenne, il y est intervenu en personne et il n'y a donc pas lieu de mettre en doute sa parole lorsqu'il nous rapporte ses propos. Nous pouvons juste rester prudents lorsqu'il souligne que la majorité des Achéens étaient déjà au moins en partie du même avis que lui¹⁹⁷⁸. Sans supposer que l'intervention de Polybe en faveur d'Eumène II et d'Attale signifierait que l'historien grec avait certaines affinités avec Pergame, il est préférable d'estimer que Polybe cherchait, comme Lycortas et les membres de son parti, à faire en sorte que la Confédération achéenne mène une politique indépendante et se retrouve en bons termes avec les monarchies du bassin oriental de la Méditerranée.

Cette ligne politique est également suivie par Polybe lorsqu'il est envoyé en mission auprès du consul romain Q. Marcius Philippus¹⁹⁷⁹. Comme nous l'avons vu précédemment, il attend le moment opportun, quand les Romains ont pris l'avantage militairement, pour proposer l'aide de la Confédération afin que celle-ci soit, comme prévu, refusée par le consul romain. Ainsi, Polybe et la Confédération montraient aux Romains qu'ils étaient prêts à les aider, sans pour autant s'engager contre Persée puisqu'ils ont fait en sorte que leur proposition d'aide militaire soit inutile. L'historien grec se présente donc lui-même comme un diplomate habile, avec des compétences militaires¹⁹⁸⁰ lui permettant de décider quel était le meilleur moment pour faire sa proposition à Q. Marcius Philippus. Polybe nous rapporte ensuite son intervention devant l'assemblée de la Confédération achéenne, au sujet de la demande de soldats envoyée par Ap. Claudius Cento¹⁹⁸¹. Son récit du discours qu'il a prononcé est sans nul doute véridique et il montre une fois de plus son habileté à trouver les bons arguments, suivant les circonstances. En revanche, il faut se méfier du contexte qu'il donne, pour justifier ses propos devant son lecteur romain. Il explique que s'il s'est opposé à la demande d'Ap. Claudius Cento, c'est sur le conseil de Q. Marcius Philippus qu'il ne devait pas révéler aux Achéens¹⁹⁸². Cet épisode est difficilement crédible et ressemble plutôt à une invention de Polybe pour à la fois justifier son attitude et expliquer que c'est à cause de ça qu'il a été calomnié

Polybe, *supra* p.253-263.

1977 Polybe, XXVIII, 7,8-14.

1978 Polybe, XXVIII, 7,8.

1979 Polybe, XXVIII, 12-13.

1980 Il n'hésitait pas non plus à participer aux opérations militaires, puisqu'il nous précise qu'il a partagé les dangers de l'invasion de la Macédoine (XXVIII, 13,2).

1981 Polybe, XXVIII, 13,10-13.

1982 Polybe, XXVIII, 13,10.

auprès des Romains et ensuite déporté à Rome en 167¹⁹⁸³. Les interventions de Polybe lors des débats en Achaïe sont donc particulièrement intéressantes, puisque cela fait de l'historien grec une source de toute première main, qui a assisté directement aux événements qu'il relate et y a même participé, mais cela pose néanmoins la question de son objectivité. Nous pouvons supposer qu'il est fidèle dans la retranscription de ses propres discours, mais c'est son analyse plus générale de la situation dont il faut se méfier, étant donné qu'il peut vouloir justifier son attitude ou faire croire à son lecteur que les Achéens étaient plus nombreux à être de son avis qu'ils ne l'étaient en réalité.

La dernière mention de Polybe dont nous disposons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* concerne une nouvelle fois l'Égypte lagide. Les Ptolémées ont, en 168, envoyé une ambassade auprès des Achéens pour leur demander de l'aide militaire contre les Séleucides d'Antiochos IV¹⁹⁸⁴. Polybe nous signale qu'il faisait partie de ceux qui souhaitaient répondre favorablement à la demande des Lagides : « Archon, Lycortas et Polybe étaient d'avis d'en accorder aux rois conformément au traité d'alliance en vigueur¹⁹⁸⁵ ». Cette position n'a évidemment rien d'étonnant, puisque Lycortas avait été chargé de renouveler l'alliance avec l'Égypte¹⁹⁸⁶ plusieurs années auparavant et que Polybe aurait dû y être envoyé en ambassade si Ptolémée V n'était pas mort entretemps¹⁹⁸⁷. Pour l'historien grec, la majorité des Achéens étaient du même avis que lui, ce qui est douteux puisque la seule intervention de Callicratès suffit à empêcher l'assemblée achéenne de décider d'envoyer une aide militaire en Égypte¹⁹⁸⁸. Lors de ces débats au sein de la Confédération achéenne, Polybe est intervenu à deux reprises, au cours des deux assemblées successives ayant traité de cette demande des Ptolémées, pour contrecarrer la position de Callicratès. Dans un premier temps, l'historien grec a souligné la nécessité de respecter le traité qu'ils avaient conclu avec l'Égypte lagide, en insistant sur le fait que les Romains n'avaient pas besoin de l'aide militaire des Achéens¹⁹⁸⁹. Ces arguments sont révélateurs des affinités de Polybe avec l'Égypte, de sa volonté de respecter les traités existants, principe qui revient à maintes reprises dans son récit, ainsi que de son refus d'intervenir dans le conflit entre les Romains et Persée. Dans un deuxième temps, Polybe a une nouvelle fois indiqué que les Romains n'avaient pas besoin de l'aide militaire de la Confédération achéenne, et il usait de son ambassade auprès de Q. Marcius Philippus l'année précédente pour appuyer ses propos. Son commentaire à ce sujet : « il semblait ne pas tenir ces

1983 Voir *supra* p.261-263.

1984 Polybe, XXIX, 22,1.

1985 Polybe, XXIX, 22,3 : τοῖς δὲ περὶ τὸν Ἄρχωνα καὶ Λυκόρταν καὶ Πολύβιον ἤρεσκε τὸ δίδοναι τοῖς βασιλεῦσι κατὰ τὴν ὑπάρχουσαν συμμαχίαν.

1986 Polybe, XXII, 3,6.

1987 Polybe, XXIV, 6,3-7.

1988 Polybe, XXIX, 22,9-11. Voir *supra* p.323-326.

1989 Polybe, XXIX, 23,2-4.

propos à la légère étant donné qu'il avait passé l'été précédent en Macédoine, auprès de Philippus¹⁹⁹⁰ » montre l'importance donnée par l'historien grec au témoignage direct ; rien ne remplace les propos d'une personne qui a vécu directement la scène qu'il relate et qui y a même participé. Cela renforce le poids de ses arguments. Et c'est sans doute également révélateur de la volonté de Polybe, pour les livres XXII à XXIX mais aussi pour le reste de ses *Histoires*, de chercher, dans la mesure du possible, des témoins oculaires afin de l'informer sur les différents événements ayant influé sur la situation politique de la Méditerranée.

La lettre de Q. Marcius Philippus, demandant aux Achéens de se poser comme médiateurs dans le conflit entre les Séleucides et les Lagides, amène Polybe, d'après ce qu'il nous dit, à se retirer du débat car il ne voulait pas s'opposer à la volonté du consul romain¹⁹⁹¹. Nous pouvons nous demander si c'est la véritable raison et si Polybe ne cherche pas ici plutôt à se montrer comme désireux de ne pas s'opposer à Rome, pour se justifier devant son lecteur romain. Il est plus probable que la lettre du consul ait convaincu la majorité de l'assemblée achéenne de suivre la position de Callicratès et Polybe n'a pas eu les arguments pour empêcher cela. L'historien grec aurait pu ensuite être envoyé en Égypte, puisque les Ptolémées « demandaient aux Achéens de leur envoyer Lycortas et Polybe pour diriger la guerre en cours¹⁹⁹² », preuve des affinités existantes entre Polybe et son père et les Lagides. S'ils ont décliné la proposition des Ptolémées, ce n'est pas parce qu'ils refusaient de les aider mais parce que Lycortas et Polybe estimaient, à raison, qu'il était préférable pour eux, à titre personnel, de ne pas être envoyé en Égypte pour mener la guerre contre Antiochos IV alors que les Romains avaient conseillé à la Confédération achéenne de se poser en tant que médiatrice dans ce conflit. Cela aurait été une preuve trop flagrante d'opposition à Rome, ce que Polybe souhaitait sans nul doute éviter. Nous pouvons toutefois noter que cela n'a rien changé pour la suite puisqu'il a tout de même été déporté après la victoire romaine de Pydna.

La carrière politique de Polybe, débutée aux alentours de 180, lui a donc permis de suivre de près l'évolution politique en Confédération achéenne. Les liens des Achéens avec Rome et les monarchies hellénistiques lui ont par conséquent offert la possibilité de connaître une grande partie de la situation politique du bassin oriental de la Méditerranée à cette époque. C'est un fait que l'historien grec reconnaît lui-même, en soulignant l'importance d'avoir été en personne témoin de certains des événements qu'il nous rapporte : « Pour ma part, quand, dans le cours de mon ouvrage, j'en suis arrivé à l'époque où il advint que la royauté des Macédoniens fut renversée, j'ai jugé bon de

1990 Polybe, XXIX, 23,7 : δοκοῦντος οὐκ εἰκῆ ταῦτα λέγειν διὰ τὸ γεγονέναι τὴν παρελθοῦσαν θερσίαν ἐν τῇ Μακεδονίᾳ παρὰ τῷ Φιλίππῳ.

L'emploi du verbe δοκεῖν ressemble à une légère volonté de la part de Polybe de se montrer objectif, même envers lui-même. Mais il est clair qu'il estime que ses propos doivent évidemment être tenus pour vrais.

1991 Polybe, XXIX, 24,1-5.

1992 Polybe, XXIX, 24,7 : δι' ὃν ἠξίουσαν τοὺς Ἀχαιοὺς ἐκπέμπειν Λυκόρταν καὶ Πολύβιον ἐπὶ τὸν ἐνεστῶτα πόλεμον.

ne pas passer à côté de l'événement sans y arrêter mon attention, dans la mesure où j'en avais été le témoin oculaire, mais de tenir moi-même les propos qui convenaient à la situation¹⁹⁹³ ». Néanmoins, s'il a effectivement été témoin oculaire d'un certain nombre d'épisodes relatés dans les livres XXII à XXIX, il a dû utiliser de nombreuses sources, témoignages, pour compléter son récit sur les événements d'Italie, de Macédoine, ou d'Asie.

2°) La précision des détails fournis : les sources de l'historien grec.

Lorsque Polybe, au livre XII des *Histoires*, critique longuement Timée, il précise quelle est sa propre vision de l'histoire et des devoirs d'un historien pour que son récit vaille la peine d'être lu et pris en considération : « Comme la médecine, la science historique comprend aussi trois éléments : le premier consiste dans l'information par les livres et la juxtaposition des matériaux qu'on en tire, le second dans la visite des villes et des pays pour connaître les cours d'eau et les ports, et d'une façon générale les particularités et les distances sur terre et sur mer, le troisième s'applique à l'activité politique¹⁹⁹⁴ ». Il est clair que Polybe remplit ces trois critères, puisqu'il a lu les historiens qui l'ont précédé, critiquant même un certain nombre d'entre eux, Timée en premier lieu. Il a également beaucoup voyagé à partir de 167, ce qui lui a permis de donner de nombreuses descriptions des lieux évoqués dans son œuvre. Et enfin, comme nous l'avons vu précédemment¹⁹⁹⁵, il a eu une activité politique indéniable, coïncidant de plus avec une partie des événements qu'il nous relate.

Poursuivant sa critique sur la méthode de Timée, Polybe affirme, avec raison, qu'il est essentiel pour l'historien de ne pas se borner à la consultation des livres et de ne pas renoncer à l'enquête orale¹⁹⁹⁶. Et il termine le livre XII en précisant que, selon lui, « l'enquêteur n'a pas moins d'importance que les informateurs pour le récit historique : car le souvenir des conditions dans lesquelles se déroulent les événements politiques conduit l'informateur à préciser chaque détail¹⁹⁹⁷ ». Nous voyons avec ce passage l'importance que Polybe accorde aux sources de l'historien et aux détails fournis par les témoins directs. Pour les livres XXII à XXIX que nous étudions, l'apport des

1993 Polybe, XXIX, 21,8 : Ἐγὼ δὲ κατὰ τὴν γραφὴν ἐπιστὰς τοῖς καιροῖς καθ' οὓς συνέβη καταλυθῆναι τὴν Μακεδόνων βασιλείαν, οὐκ ἔκρινον ἀνεπιστάτως παραδραμεῖν, ἅτε γεγονὼς αὐτόπτης τῆς πράξεως, ἀλλ' αὐτὸς τε τὸν πρέποντα λόγον ἐπιφθέγγασθαι

1994 Polybe, XII, 25,1 : Τὸν αὐτὸν δὴ τρόπον καὶ τῆς πραγματικῆς ἱστορίας ὑπαρχούσης τριμεροῦς, τῶν δὲ μερῶν αὐτῆς ἐνὸς μὲν ὄντος τοῦ περὶ τὴν ἐν τοῖς ὑπομνήμασι πολυπραγμοσύνην καὶ τὴν παράθεσιν τῆς ἐκ τούτων ὕλης, ἐτέρου δὲ τοῦ περὶ τὴν θέαν τῶν πόλεων καὶ τῶν τόπων περὶ τε ποταμῶν καὶ λιμένων καὶ καθόλου τῶν κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν ἰδιωμάτων καὶ διαστημάτων, τρίτου δὲ τοῦ περὶ τὰς πράξεις τὰς πολιτικάς.

1995 Voir *supra* p.408-412.

1996 Polybe, XII, 27,3.

1997 Polybe, XII, 28,9 : οὐ γὰρ ἔλαττον ὁ πυνθανόμενος τῶν ἀπαγγελλόντων συμβάλλεται πρὸς τὴν ἐξήγησιν· ἢ γὰρ τῶν παρεπομένων τοῖς πράγμασιν ὑπόμνησις αὐτὴ χειραγωγεῖ τὸν ἐξηγούμενον ἐφ' ἕκαστα τῶν συμβεβηκότων.

témoignages est moindre que pour les livres précédents, puisque Polybe a assisté personnellement à un certain nombre d'épisodes qu'il nous rapporte. Néanmoins, pour les événements d'Italie, de Macédoine, ou d'Asie, il a été obligé de recourir à des témoignages¹⁹⁹⁸, ne pouvant être présent en personne. Il a sans doute pu plus facilement obtenir ces témoignages, puisqu'il s'agit de faits contemporains de son activité politique en Achaïe, que pour son récit de la deuxième guerre punique, par exemple, plus ancienne. Ce sont ces témoins directs que nous allons essayer d'identifier pour les livres XXII à XXIX des *Histoires*, même si, dans certains cas, il est difficile d'avoir la moindre certitude sur ce sujet.

Nous laissons de côté tous les épisodes s'étant déroulés en Achaïe, et plus généralement en Grèce¹⁹⁹⁹, puisque Polybe y a assisté en personne, ou bien, pour les événements précédant le début de sa carrière politique, il a pu bénéficier du récit de son père Lycortas ou de son modèle Philopoïmen. Un point qui revient très souvent, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, est la réception d'ambassades par le Sénat romain. Polybe précise à chaque fois quelles ont été les ambassades reçues, comment se sont déroulées les audiences, quels arguments ont été avancés, et quelles décisions ont été prises par les sénateurs. Toutes ces informations qu'il nous fournit proviennent forcément d'un témoignage direct. Il est possible que, lors de son exil à Rome après 167, il ait côtoyé des sénateurs romains ayant assisté à la réception de ces ambassades. Mais l'explication la plus simple tient au fait que la Confédération achéenne envoyait, presque chaque année, des ambassadeurs à Rome. Ces ambassadeurs faisaient évidemment un rapport de ce qu'ils avaient vu et entendu une fois revenu dans le Péloponnèse, ce qui a ainsi permis à Polybe d'être au courant de la teneur générale des discussions.

C'est le cas pour l'année 185-184, lors de laquelle les Romains ont reçu des ambassades provenant de Macédoine, de Pergame, d'Ainos et de Maronéia, ainsi que des Lacédémoniens et des Achéens²⁰⁰⁰. L'ambassadeur achéen Apollonidas de Sicyone a bien entendu retransmis à la Confédération les arguments avancés par les bannis lacédémoniens et la réaction du Sénat²⁰⁰¹, mais aussi la décision des Romains concernant l'occupation des cités du littoral thrace par des garnisons macédoniennes, une question qui intéressait de près les Achéens. Pour cet épisode, c'est donc le

1998 Polybe a également, pour rédiger ses *Histoires*, consulté de nombreuses sources écrites, comme pour les traités historiques entre Rome et Carthage (III, 22-28). Pour les livres XXII à XXIX, hormis les textes d'historiens qu'il critique, au sujet de leur raisonnement sur les causes de la troisième guerre de Macédoine, (XXII, 7,2), il n'a visiblement consulté qu'une seule source écrite, le traité de paix conclu entre Pergame et le Pont en 180 (XXV, 2). Pour les traités conclus entre les Achéens et Messène et Lacédémone (XXIII, 16,6-13 et 17,5-18,2), il semble n'avoir pas eu les textes sous les yeux au moment où il a rédigé les passages concernés.

1999 Comme par exemple le passage sur le conflit entre les Béotiens et les Achéens (XXII, 4,10-17), pour lequel Polybe n'avait pas de mal à disposer de tous les détails, puisque Philopoïmen était stratège de la Confédération achéenne en 187-186, lors de cet épisode.

2000 Polybe, XXII, 14,1-7.

2001 Polybe, XXII, 15.

rapport d'Apollonidas de Sicyone qui a permis à Polybe d'obtenir les informations qu'il lui fallait. En ce qui concerne les très nombreuses ambassades reçues par le Sénat en 184-183, de même que pour l'année précédente, la présence d'un ambassadeur achéen, Xénarchos, à Rome, dans le même temps, a pu procurer à Polybe un récit détaillé des événements. La précision du récit et le caractère très vivant de celui-ci²⁰⁰² montre très clairement que l'historien grec disposait d'un témoin oculaire, qui avait observé la scène avec attention. Or, Xénarchos se trouvait présent à Rome, « chargé, d'une part, de renouveler l'alliance avec les Romains et, d'autre part, de surveiller le règlement du conflit avec les Lacédémoniens²⁰⁰³ ». Il est évident qu'il était également chargé de surveiller l'évolution des rapports entre Philippe V et les Romains. En revanche, ce n'est sans doute pas Xénarchos qui a informé Polybe sur la tenue d'entretiens secrets entre T. Quinctius Flaminius et Démétrios²⁰⁰⁴. Seul un sénateur romain²⁰⁰⁵, peut-être L. Aemilius Paullus²⁰⁰⁶, a pu informer Polybe de cet épisode, mais sans pour autant lui permettre de connaître la teneur des entretiens en question²⁰⁰⁷. Pour l'année 183-182, et les ambassades envoyées à cette époque auprès du Sénat²⁰⁰⁸, le raisonnement est le même que pour les années précédentes, puisqu'une ambassade achéenne se trouvait à nouveau à Rome, pour justifier la position des Achéens lors de leur conflit avec Lacédémone et Messène²⁰⁰⁹. L'identité de l'ambassadeur achéen n'est en revanche cette fois par précisée par Polybe. Pour l'année 182-181, c'est Bippos d'Argos qui a permis à Polybe d'être au courant de la teneur des ambassades reçues par le Sénat romain, puisque celui-ci était un des ambassadeurs achéens envoyés à Rome pour préciser aux sénateurs quelles mesures avaient prises les Achéens concernant Messène²⁰¹⁰. Le rapport fait par Bippos est cette fois-ci clairement précisé par Polybe²⁰¹¹, ce qui enlève tout doute éventuel sur l'origine de sa source concernant les affaires d'Italie pour l'année 182-181. Il y a en revanche une réception d'ambassade par le Sénat romain pour laquelle Polybe n'a pas pu bénéficier du témoignage d'un ambassadeur achéen²⁰¹² : il s'agit de l'ambassade des frères d'Eumène II à Rome en

2002 Le désordre causé par les nombreuses et diverses réclamations de cette multitude d'ambassades est bien montré par Polybe (XXIII, 1,9-13). Et la précision des détails se retrouve par exemple dans l'audience de Démétrios, avec l'épisode du petit livret remis par Philippe V à son fils et contenant allégations du roi de Macédoine en réponse aux accusations portées contre lui (XXIII, 2,5-7).

2003 Polybe, XXIII, 4,12 : ἅμα μὲν ἀνανεούμενοι τὴν συμμαχίαν, ἅμα δὲ τῇ τῶν Λακεδαιμονίων διαφορᾷ προσεδρεύοντες.

2004 Polybe, XXIII, 3,7.

2005 Il peut s'agir du même sénateur qui aurait rapporté à Polybe les anecdotes au sujet de Scipion l'Africain (XXIII, 14). À moins qu'il ne s'agisse, pour le général romain, de son vieil ami Laelius, que Polybe a rencontré et qui a sûrement pu lui rapporter ce genre de détails.

2006 P. Pédech, *La méthode historique*, p.366, suggère le nom de M. Aemilius Lepidus.

2007 Le récit que nous en fait Polybe (XXIII, 3,8) n'est donc qu'une supposition de sa part. Voir *supra* p.58-60.

2008 Polybe, XXIII, 9.

2009 Polybe, XXIII, 9,8-14.

2010 Polybe, XXIV, 1,6.

2011 Polybe, XXIV, 2,4.

2012 Il n'y a d'ailleurs, dans le texte polybien, plus d'autre mention d'ambassadeurs achéens envoyés à Rome, hormis le cas particulier de l'ambassade de Callicratès. Nous étudierons plus tard en détail cet épisode, en nous intéressant aux déformations historiques commises par Polybe. Voir *infra* p.428-433.

181-180, au sujet de la guerre entre Pergame et le Pont. Il est toutefois évident qu'il a pu recueillir le témoignage d'un sénateur romain, vu l'insistance du récit polybien sur l'accueil chaleureux réservé par le Sénat à Attale et ses frères²⁰¹³.

Sur les affaires de Rhodes, de la Macédoine, de l'Égypte et de l'Asie, il est en revanche plus difficile de connaître l'identité des sources de Polybe. Dans chaque cas, hormis peut-être pour les affaires d'Asie, il a pu bénéficier de témoins directs, vu la précision des détails fournis. C'est le cas pour Rhodes où l'historien grec nous dépeint soigneusement les débats qui ont eu lieu et l'opinion publique des Rhodiens lors du conflit avec la Lycie ou pendant la troisième guerre de Macédoine avec l'opposition entre les partisans de Rome et ceux de Persée. Dans ces deux circonstances, nous trouvons un nom qui revient à plusieurs reprises, celui de Théaidètos²⁰¹⁴. Il a été envoyé en ambassade par les Rhodiens auprès des Romains en 187 : « Au moment où les dix réglaient les affaires d'Asie, alors arrivèrent des ambassadeurs, d'une part, Théaidètos et Philophon, envoyés par les Rhodiens, pour demander qu'on leur donnât la Lycie et la Carie, en reconnaissance du dévouement et de l'empressement dont ils avaient fait preuve envers les Romains au cours de la guerre contre Antiochos²⁰¹⁵ ». Ce Théaidètos était donc particulièrement bien placé pour informer Polybe de l'entrevue des ambassadeurs avec les commissaires romains, de la présence des ambassadeurs d'Ilion et des discussions animées qui ont eu lieu à Rhodes lors de la venue d'ambassadeurs lyciens chargée de proposer une alliance²⁰¹⁶. Même si le nom de Théaidètos n'est pas évoqué lors de la suite de ce conflit entre Rhodes et la Lycie, en 177, il est fort probable que Polybe se soit informé auprès de la même source pour lui décrire la réaction des Rhodiens lors de l'annonce de la décision définitive de Rome au sujet du statut de la Lycie. La description de l'opinion publique à Rhodes et de la confusion agitant la cité est très vivante²⁰¹⁷ et indique très clairement que Polybe a disposé d'une source rhodienne. Théaidètos se trouvait également être un partisan des Romains²⁰¹⁸, ce qui peut expliquer, en partie, le point de vue très négatif de Polybe sur Deinon et Polyaratos, hommes politiques rhodiens partisans de Persée, que Polybe évoque, très négativement, par exemple lors des débats à Rhodes au sujet de l'aide navale à apporter aux Romains²⁰¹⁹. Nous retrouvons Théaidètos, mentionné en compagnie de Philophon, lors du récit des

2013 Polybe, XXIV, 5,5-8.

2014 Dans les livres XXII à XXIX, le nom de Philophon accompagne à chaque fois celui de Théaidètos. Nous penchons toutefois davantage pour ce dernier, qui intervient également au livre XXX, 21,1, envoyé en ambassade à Rome.

2015 Polybe, XXII, 5,2 : Καθ' οὗς καιροὺς οἱ δέκα διώκουν τὰ περὶ τὴν Ἀσίαν, τότε παρεγενήθησαν πρέσβεις, παρὰ μὲν Ῥοδίων Θεαίδητος καὶ Φιλόφρων, ἀξιοῦντες αὐτοῖς δοθῆναι τὰ κατὰ Λυκίαν καὶ Καρίαν χάριν τῆς εὐνοίας καὶ προθυμίας, ἣν παρέσχοντο σφίσι κατὰ τὸν Ἀντιοχικὸν πόλεμον.

2016 Polybe, XXII, 5,8-10.

2017 Polybe, XXV, 5.

2018 Ce qui est précisé par Polybe en XXVIII, 2,3.

2019 Polybe, XXVII, 8.

négociations entre Persée et Rhodes pour la libération contre rançon des Macédoniens capturés par les Rhodiens²⁰²⁰. Polybe nous précise son état d'esprit : « Philophon et Théaidètos n'étaient nullement heureux de devoir se charger de telles négociations²⁰²¹ », ce qui va dans le sens de notre hypothèse. Enfin, Théaidètos intervient une dernière fois dans les livres XXII à XXIX, pour inciter les Rhodiens à envoyer des ambassadeurs auprès du Sénat afin de renouveler les liens d'amitié avec les Romains²⁰²². Il est ainsi l'homme politique rhodien que nous retrouvons le plus souvent dans le texte polybien pour la période que nous étudions, et nous le retrouvons tout au long des années 188 à 168, depuis le règlement du traité de paix d'Apamée jusqu'aux interventions diplomatiques de Rhodes lors de la troisième guerre de Macédoine. Nous estimons donc qu'il est fort probable que Polybe se soit informé auprès de lui pour obtenir toutes les précisions qu'il nous donne sur la situation à Rhodes au cours de ces années.

Sur les affaires d'Égypte, la situation est plus floue. Polybe était bien entendu au courant de toutes les tractations diplomatiques entre la Confédération achéenne et les Ptolémées. Le rôle de son père Lycortas lui assurait un informateur de premier plan et il avait dû lui-même assister aux débats au sein de la Confédération. Pour les événements de la sixième guerre de Coïlé-Syrie, l'historien grec a sans doute pu connaître les rapports des ambassadeurs achéens envoyés en Égypte, puis auprès d'Antiochos IV²⁰²³, ce qui lui a permis de nous rapporter les arguments du roi séleucide. L'ambassade que les Achéens ont choisi d'envoyer l'année suivante, en 169-168, en réponse à la demande d'aide des Ptolémées, était composée des amis politiques de Polybe, Archon, Arcésilaos et Ariston²⁰²⁴. Il a donc été au courant du moindre détail de cette ambassade, dont le récit ne nous est pas parvenu. En revanche, il est plus malaisé d'identifier le ou les informateurs de Polybe pour son récit de la répression d'un soulèvement par Ptolémée V²⁰²⁵. Il y a toutefois de fortes chances pour que l'historien grec ait disposé d'un témoin direct²⁰²⁶, puisque sa famille entretenait des liens étroits avec les Lagides²⁰²⁷, comme nous l'avons déjà indiqué. De plus, M. Aemilius Lepidus, consul en 187 et en 175, que Polybe a côtoyé durant son exil à Rome, connaissait bien la diplomatie égyptienne, comme le prouve son conseil aux ambassadeurs lagides venus à Rome lors de la

2020 Polybe, XXVII, 14.

2021 Polybe, XXVII, 14,2 : Τοῖς μὲν γὰρ περὶ τὸν Φιλόφωνα καὶ Θεαίδητον οὐδαμῶς ἤρεσκε προσδέχεσθαι τὴν τοιαύτην ἐπιπλοκὴν.

2022 Polybe, XXVIII, 16,3.

2023 Polybe, XXVIII, 20,3.

2024 Polybe, XXIX, 24,6.

2025 Polybe, XXII, 12-13.

2026 Peut-être l'ambassadeur égyptien Ményllos d'Alabanda, un ami de Polybe (XXXI, 12,8).

2027 P. Pédech, *La méthode historique*, p.147, suggère que Polybe et Lycortas « avaient fait tous les deux un voyage en Égypte entre 181 et 170, pendant l'éclipse politique de leur parti, voyage au cours duquel la cour d'Alexandrie avait pu juger leurs capacités militaires ». C'est une hypothèse crédible et cela aurait permis à Polybe de nouer des contacts directs pouvant l'informer sur le caractère de Ptolémée V et la façon dont celui-ci avait réprimé les soulèvements contre lui.

sixième guerre de Coïlé-Syrie²⁰²⁸. Même si l'identité des informateurs de Polybe sur l'histoire de l'Égypte est parfois difficile à préciser, il est toutefois clair qu'il n'a pas manqué de sources directes pour le renseigner.

Sur l'histoire de l'Asie, nous pouvons diviser cette question en deux axes : les affaires du royaume séleucide et celles du royaume de Pergame. Les informations dont nous disposons dans le récit de Polybe sur la situation du royaume séleucide à cette époque sont très minces. Nous avons vu précédemment l'ambassade envoyée par Séleucos IV auprès de la Confédération achéenne, et Polybe n'avait donc pas besoin d'informateur extérieur pour être au courant des détails de cette ambassade. Son père l'en a sûrement informé, s'il n'y a pas assisté lui-même. Le seul passage où l'historien grec n'a pas pu bénéficier d'un informateur grec est le livre XXVI avec le portrait très coloré d'Antiochos IV²⁰²⁹. La méthode de Polybe, qui étudie avec soin chacun des témoignages dont il dispose, confronte ses sources et les critique, en s'appuyant parfois sur les critères de vraisemblance, exclut l'hypothèse qu'il se soit servi de l'opinion publique, de rumeurs, pour tracer ce portrait très négatif du souverain séleucide. Il est en revanche clair qu'il s'est informé auprès d'une source hostile à Antiochos IV, tout comme l'était l'historien grec lui-même. Nous suggérons le nom de Diodoros, qui était particulièrement instruit sur la politique du royaume séleucide, et dont Polybe louait le caractère ingénieux²⁰³⁰. Ses liens avec Démétrios, fils de Séleucos IV, pouvaient l'amener à être hostile envers Antiochos IV, ce qui rend notre suggestion parfaitement crédible.

Pour le cas du royaume de Pergame, il est plus facile d'identifier les sources de Polybe. Tout d'abord, la grande majorité des interventions d'Eumène II se sont faites à Rome, par les nombreuses ambassades qu'il a envoyées pour demander l'aide du Sénat. L'historien grec était donc facilement au courant du contenu de ces ambassades, que ce soit par le rapport des ambassadeurs achéens présents à Rome dans le même temps, ou par le témoignage de sénateurs romains qu'il aurait questionnés lors de son exil à Rome. C'est également sans doute grâce aux sénateurs romains qu'il a pu être informé des négociations entre Eumène II et Pharnacès en 180, avec l'intervention des ambassadeurs romains chargés de faire cesser le conflit entre les deux rois, en vain²⁰³¹. Le récit de Polybe sur cet épisode, critiquant implicitement l'attitude de Rome qui a fait perdre au roi de Pergame son avantage militaire sans lui garantir le succès des négociations qui ont suivi, laisse logiquement penser que l'historien grec s'est informé auprès d'une autre source. Cela pourrait être un des frères d'Eumène, Attale principalement, ou Athénaios, puisque ceux-ci se sont rendus à Rome à plusieurs reprises entre 167 et 150²⁰³², et Polybe n'a pas dû manquer de les questionner pour

2028 Polybe, XXVIII, 1,8.

2029 Voir *supra* p.338-344.

2030 Polybe, XXXI, 12,3.

2031 Polybe, XXIV, 15.

2032 Pour les voyages des deux frères à Rome à partir de 167, voir Polybe, XXX, 1,1, XXXI, 1,2, XXXII, 1,5, XXXII,

obtenir des informations²⁰³³. Il lui était d'autant plus facile de le faire qu'il devait avoir une bonne réputation auprès d'eux, puisqu'il avait soutenu la demande d'Attale pour la restitution des honneurs attribués à Eumène II dans les cités du Péloponnèse²⁰³⁴.

Le dernier aspect à étudier sur les sources de Polybe pour les années 188 à 168 est un des plus importants, mais également un des plus complexes. Il s'agit du cas de la Macédoine et des événements qui s'y sont déroulés. Polybe, dans les fragments des livres XXII à XXIX des *Histoires*, nous rapporte de nombreux épisodes qui se sont passés en Macédoine et qu'il ne pouvait connaître par une source ni romaine ni achéenne. Cette histoire de la Macédoine dans les livres XXII à XXIX peut être divisée en deux, avec le règne de Philippe V et celui de Persée. L'essentiel des affaires macédoniennes, lors de la fin du règne de Philippe V concerne l'envoi d'ambassades au Sénat. Les ambassadeurs achéens présents dans le même temps à Rome ont donc pu informer la Confédération achéenne et Polybe pouvait facilement être au courant de la teneur de ces ambassades. Au sujet de l'entrevue d'Ap. Claudius Pulcher avec Philippe V après le massacre des habitants de Maronéia, Polybe a connu son déroulement grâce à ses contacts à Rome lors de son exil. En revanche, nous pouvons nous demander comment il a pu être informé de la façon dont Philippe a préparé le massacre des Maronéites²⁰³⁵, ainsi que de l'action du roi de Macédoine après son entrevue avec le légat romain. Sur les acteurs de cet épisode, les plaintes des habitants de Maronéia sont sans doute une source d'information suffisante²⁰³⁶. Le rôle de Cassandros devait être notoirement connu dans le Péloponnèse. Cependant, les précisions de Polybe sur l'état d'esprit de Philippe V, sur ses hésitations, ses tourments, nous laissent supposer qu'il a bénéficié d'une source proche de Philippe V, un témoin direct qu'il aurait interrogé lors de son exil à Rome. En effet, son récit du retour de Démétrios en Macédoine, après son ambassade à Rome en 183, suggère très clairement l'utilisation d'une source directe, qui aurait assisté à la scène. Le différend entre Persée et Démétrios, très peu conservé dans le texte polybien, démontre aussi, par l'intermédiaire de Tite-Live qui s'est inspiré de l'historien grec, que Polybe s'est renseigné auprès d'un proche de Philippe V²⁰³⁷. L'identité de ce proche reste relativement difficile à cerner, mais nous y reviendrons après avoir étudié le cas du

16,1 et XXXIII, 1,1.

2033 Du même avis, P. Pédech, *La méthode historique*, p.363 : « Quand tous ces personnages arrivaient à Rome, on imagine sans peine avec quel intérêt, avec quelle avidité l'homme d'État désœuvré allait recueillir leurs renseignements ou solliciter leurs souvenirs pour rédiger son *Histoire* ; sa qualité, son passé lui donnaient facilement accès auprès d'eux ».

2034 Polybe, XXVIII, 7,8-14.

2035 Polybe, XXII, 16,2-6.

2036 Polybe, XXII, 17,2.

2037 Il ne faut en revanche pas tenir compte du discours de Philippe V à ses fils (XXIII, 11), rapporté par Polybe. Il est fort probable que l'informateur de l'historien grec lui ait rapporté cet épisode, mais sans lui retranscrire dans le détail les propos du roi de Macédoine (ce qui peut s'expliquer par le délai entre le moment où s'est déroulé cet épisode, en 183-182, et le moment où il a été rapporté à Polybe, après 167). Polybe a donc reconstitué le discours, en essayant de le rendre vraisemblable, mais nous avons montré que certains points n'étaient pas cohérents. Voir *supra* p.330-332.

règne de Persée.

Le portrait de Persée, comme nous l'avons analysé précédemment²⁰³⁸, est très vivant, même si parfois subjectif de la part de Polybe. Il est évident que l'historien grec a bénéficié d'une source proche de Persée, pouvant lui raconter les hésitations du dernier roi de Macédoine. C'est le cas lors des négociations avec P. Licinius Crassus. Polybe nous relate les discussions qui ont eu lieu au sein du conseil royal de Macédoine et les réactions des conseillers du roi après le refus des Romains d'accepter les propositions généreuses de Persée²⁰³⁹. Cette source pourrait être l'ambassadeur Pantauchos, envoyé par Persée auprès du consul romain, qui a été emmené en Italie après la défaite de la Macédoine²⁰⁴⁰. Polybe précise en effet que Pantauchos était l'un des principaux amis de Persée, lorsqu'il indique que le roi de Macédoine l'avait envoyé auprès de Genthios d'Illyrie pour prêter et recevoir les serments d'alliance et s'occuper de la question des otages²⁰⁴¹. Mais Polybe ne s'est évidemment pas contenté d'une unique source pour l'informer sur des événements aussi importants que ceux ayant marqué le règne de Persée. Pour P. Pédech²⁰⁴², la source essentielle de Polybe sur Persée aurait été le Macédonien Onésimos, qui s'était présenté devant le Sénat à l'hiver 169/168, avant de se réfugier à Tarente avec la complaisance des Romains²⁰⁴³. Nous sommes d'accord avec l'analyse de P. Pédech, cet Onésimos a sans doute été l'un des témoins consultés par Polybe, mais c'est loin d'être le seul. Un autre nom qui nous semble s'imposer est celui d'Hippias. Comme Pantauchos, il a été emmené en Italie après la victoire romaine et c'était un proche de Persée, qui pouvait rapporter à l'historien grec certains détails que personne d'autre ne pouvait connaître, vraisemblablement. C'est le cas du passage sur les reproches faits par Persée à Hippias lors de l'invasion de la Macédoine par les légions romaines. Polybe nous indique « que Persée, qui avait essuyé une défaite totale, reprocha à Hippias d'avoir laissé les Romains envahir la Macédoine²⁰⁴⁴ ». Hippias était bien évidemment le mieux placé pour rapporter une telle anecdote à Polybe. De plus, il a également pu lui décrire dans le détail les négociations ayant eu lieu entre Persée et Genthios,

2038 Voir *supra* p.358-364.

2039 Polybe, XXVII, 9.

2040 Voir Tite-Live, XLIV, 45,2. Pour P. Pédech, *La méthode historique*, p.133, l'option de Pantauchos est à réfuter car « il est difficile d'admettre que des hommes qui ont servi fidèlement Persée jusqu'au bout ont pris plaisir ensuite à le noircir, au risque d'éveiller le soupçon d'avoir été ses complices ». Ce raisonnement nous paraît un peu faible, pour plusieurs raisons : tout d'abord, Pantauchos et les autres proches conseillers de Persée étaient déjà considérés comme complices du roi et déportés en Italie. Noircir Persée pouvait peut-être leur permettre d'apaiser les Romains ; ensuite, P. Pédech semble estimer que Polybe s'est informé auprès d'une seule source, ce qui est hautement improbable. Il semble plus logique que l'historien grec se soit renseigné auprès de plusieurs Macédoniens, recoupant leurs informations et se faisant sa propre opinion pour faire son récit des événements. Pantauchos est donc selon nous une source tout à fait crédible, sans pour autant être la seule auprès de laquelle Polybe soit allé chercher ses renseignements.

2041 Polybe, XXIX, 3,3-7.

2042 P. Pédech, *La méthode historique*, p.133.

2043 Tite-Live, XLIV, 16,4-7.

2044 Polybe, XXVIII, 10,1 : Ὅτι ὁ Περσεὺς ἐπταικῶς τοῖς ὄλοις ἐπὶ τῷ εἰσελθεῖν Ῥωμαίους εἰς Μακεδονίαν τῷ Ἰππία ἐπετίμα.

puisqu'il a été envoyé en ambassade auprès du roi d'Illyrie : « Refusant d'entendre cela, Persée renvoya Hippias conclure l'accord²⁰⁴⁵ ». Ces trois personnages, Pantauchos, Onésimos et Hippias, qui sont les seuls que nous pouvons identifier parmi les sources de Polybe sur les événements survenus en Macédoine durant cette période, ont également pu informer l'historien grec sur la fin du règne de Philippe V, avec les états d'âme de celui-ci lors du conflit entre ses deux fils.

Les livres XXII à XXIX correspondent aux débuts de la carrière politique de Polybe, ce qui lui offre un point de vue privilégié sur l'évolution de la situation politique en Méditerranée. La place centrale de la Confédération achéenne, qui est en contact aussi bien avec Rome qu'avec les monarchies hellénistiques ou les autres cités grecques lui a permis d'être bien informé sur les actions diplomatiques effectuées. En plus d'être spectateur, il a même été acteur d'un certain nombre d'événements qu'il nous rapporte, principalement l'année où il a été hipparque de la Confédération achéenne²⁰⁴⁶. Cela lui a permis de nous décrire dans le détail certains épisodes, comme les débats au sein des assemblées de la Confédération lors desquels il est intervenu en personne, ou bien sa mission auprès de Q. Marcius Philippus lors de la troisième guerre de Macédoine²⁰⁴⁷. Son statut privilégié durant son exil à Rome lui a également permis de rencontrer un grand nombre d'hommes politiques influents qui lui ont fourni de nombreux renseignements sur les événements s'étant déroulés en Macédoine, en Égypte et en Asie. Ses contacts à Rome, avec le cercle des Scipions, lui ont procuré des informateurs de première main pour connaître les différentes ambassades envoyées auprès du Sénat romain, lui permettant de compléter les informations dont il disposait déjà grâce aux rapports des ambassadeurs achéens.

Les sources directes de l'historien grec, sa volonté de s'informer auprès de témoins oculaires, de confronter ses sources, ainsi que sa carrière politique qui lui a permis d'assister en personne à un grand nombre d'événements qu'il nous relate, rendent son récit des années 188 à 168 essentiel pour notre connaissance de cette période. Néanmoins, le fait pour Polybe d'avoir été aussi proche des événements, aussi impliqué dans la vie politique de la Confédération achéenne, nous oblige évidemment à être prudent envers l'objectivité de son récit, d'autant plus qu'il reconnaît lui-même qu'il est normal qu'un historien se montre plus favorable envers sa patrie²⁰⁴⁸.

2045 Polybe, XXVIII, 9,3 : Ὡν ὁ Περσεὺς παρακούσας πάλιν ἐπεμπε τοὺς περὶ τὸν Ἰππίαν βεβαιωσομένους ὑπὲρ τῶν ὁμολογιῶν.

Voir également XXIX, 3,1-2, pour le retour d'Hippias auprès de Persée.

2046 Voir *supra* p.253-263 pour le rôle joué par Polybe durant la troisième guerre de Macédoine.

2047 Polybe, XXVIII, 12-13.

2048 Polybe, XVI, 14,6-8.

B) Les rancunes personnelles de Polybe.

Lorsque Polybe reconnaît qu'il est compréhensible pour un historien de se montrer plus clément envers sa patrie, ce qu'il fait lui-même envers la Confédération achéenne, il oublie en revanche toute une partie de l'objectivité dont doit faire preuve un historien. Il s'agit de ses inimitiés personnelles. Cela est d'autant plus le cas pour les livres XXII à XXIX puisque ceux-ci concernent les débuts de la vie politique de Polybe, comme nous l'avons précisé, et que l'historien grec a donc dû parler de certains de ses adversaires politiques, comme Callicratès ou Diophanès. Nous pouvons également trouver une certaine subjectivité de Polybe envers des ennemis de longue date de la Confédération achéenne, les Étoliens, ainsi qu'un point de vue fortement négatif de la part du Mégalopolitain au sujet des Crétois. Ce sont ces deux cas, les Étoliens et les Crétois, que nous allons étudier dans un premier temps, avec les quelques passages les concernant dont nous disposons dans les fragments des livres XXII à XXIX, et nous essaierons de voir s'il existe une continuité, une cohérence, dans les propos de l'historien grec à leur sujet avec le reste des *Histoires*. Dans un deuxième temps, nous analyserons en détail le récit de Polybe de l'ambassade de Callicratès à Rome en 180, puisqu'il s'agit de l'ennemi intime de l'historien grec, en partie responsable de ses dix-sept années d'exil. Le récit de Polybe comporte donc logiquement de nombreuses incohérences et déformations de la vérité que nous allons relever.

1°) Les cas des Étoliens et des Crétois.

Les Étoliens et les Crétois reviennent à de multiples reprises dans les *Histoires* de Polybe et sont traités, presque systématiquement, de façon négative par l'historien grec. Ils sont toutefois assez peu évoqués dans les livres XXII à XXIX, car leur influence sur l'évolution de la situation politique en Méditerranée est restreinte, contrairement aux années précédentes pour les Étoliens²⁰⁴⁹. Malgré cela, nous pouvons tout de même remarquer le point de vue très négatif de Polybe à leur égard. Ce point de vue se retrouve déjà lors de son récit de la guerre des Alliés²⁰⁵⁰ puisqu'il nous signale, dans son exposé sur les origines de cette guerre, que « depuis longtemps, les Étoliens supportaient difficilement la paix et la nécessité de subvenir à leurs dépenses sur leurs propres ressources, vu qu'ils étaient accoutumés à vivre aux dépens de leurs voisins et qu'ils avaient de

2049 Pour une étude générale sur la Confédération étolienne, nous renvoyons à l'ouvrage de J.D. Grainger, *The league of the Aitolians*, Leiden, Brill, 1999.

2050 Nous le retrouvons même, dans une moindre mesure, dans son récit de la guerre de Cléomène. Voir par exemple Polybe, II, 43,9-10. Sur le rôle joué par les Étoliens lors de cette guerre, voir J.A.O. Larsen, « The Aetolians in the Cleomenic War », dans L. Wallach, *The classical tradition : literary and historical studies in honor of Harry Caplan*, New-York, 1966, p.43-57.

nombreuses exigences du fait de leur outrage naturelle²⁰⁵¹ ». Ce qui déplaît à Polybe, c'est la propension des Étoliens à faire la guerre à leurs voisins, sans véritables motifs hormis celui de l'appât du gain, mais également, de façon plus personnelle, leur volonté de s'immiscer dans les affaires du Péloponnèse et donc dans celles de la Confédération achéenne : « ils cherchaient des motifs et des prétextes pour s'immiscer dans les affaires du Péloponnèse ; ils étaient repris par leur ancienne habitude de ravager ce pays et, en même temps, ils s'estimaient plus qu'en état de faire la guerre aux Achéens eux-mêmes²⁰⁵² ». Nous n'allons pas reprendre dans le détail tous les reproches, justifiés ou non, adressés par Polybe aux Étoliens dans ses *Histoires*. Cependant, il faut tout de même noter qu'il considère les Étoliens comme les principaux responsables de la guerre des Romains contre Antiochos III²⁰⁵³, ce qui concerne donc notre sujet puisque le livre XXII relate les événements qui suivent directement la conclusion du traité de paix d'Apamée en 188. Cependant, cela reste justement à ce moment que les Étoliens disparaissent de la scène politique, du moins dans les fragments du texte polybien qui sont parvenus jusqu'à nous. Leur défaite face aux Romains, même si elle n'a pas consacré la fin de la Confédération étolienne, les plaçait en position de nette infériorité en Grèce et les empêchait de mener une politique libre et indépendante. Dans les livres XXII à XXIX, contrairement aux livres précédents, nous n'avons donc pas de passages où Polybe pouvait mettre en exergue la duplicité des Étoliens et leur habitude de s'attaquer à leurs voisins, de se livrer au pillage sur les territoires de ceux-ci.

En revanche, nous disposons, au livre XXVIII, d'un extrait où l'historien grec nous relate la venue des ambassadeurs romains Cn. Octavius et C. Popilius Laenas en Étolie et la teneur des discussions que cette venue occasionna. Avant d'étudier davantage ces débats, nous pouvons préciser que Polybe présente une nouvelle fois les Étoliens sous un aspect très négatif puisqu'il conclut cet épisode en indiquant qu'« en Étolie, ce n'étaient que soupçons mutuels et complets désordres²⁰⁵⁴ ». C'est en fait l'opinion générale de l'historien grec au sujet des Étoliens, qu'il considère comme incapables de se tenir tranquilles, à cause de leur goût très prononcé pour la querelle, la guerre et les trahisons. Et comme leur défaite lors de la guerre des Romains contre Antiochos III leur ôtait toute possibilité d'intervention militaire en Grèce, il était logique qu'ils se querellent entre eux. C'est ce que Polybe conclut lorsqu'il décrit la situation en Étolie en 167. Il nous

2051 Polybe, IV, 3,1 : Αἰτωλοὶ πάλοι μὲν δυσχερῶς ἔφερον τὴν εἰρήνην καὶ τὰς ἀπὸ τῶν ἰδίων ὑπαρχόντων δαπάνας ὡς ἂν εἰθισμένοι μὲν ζῆν ἀπὸ τῶν πέλας, δεόμενοι δὲ πολλῆς χορηγίας διὰ τὴν ἔμφυτον ἀλαζονείαν.

2052 Polybe, IV, 3,3 : καταφρονήσαντες ἐζήτουν ἀφορμὰς καὶ προφάσεις τῆς εἰς Πελοπόννησον ἐπιλοκῆς, ἀγόμενοι κατὰ τὸ παλαιὸν ἔθος ἐπὶ τὰς ἐκ ταύτης ἀρπαγὰς, ἅμα δὲ καὶ νομίζοντες ἀξιοχρεῶς εἶναι σφᾶς πρὸς τὸ πολεμεῖν αὐτοῖς Ἀχαιοῖς.

2053 Les autres historiens antiques négligent ce rôle des Étoliens dans le déclenchement de la guerre, en rejetant la faute sur Hannibal ou Antiochos III. Voir Appien, *Syr.*, 12 ; Zonaras, IX, 18,449 ; Florus, I, 23,5 ; Justin, XXXI, 2-6,2 ; Orose, IV, 20,13.

2054 Polybe, XXVIII, 4,13 : τὰ δὲ κατὰ τὴν Αἰτωλίαν ἐν ὑποψίαις ἦν πρὸς ἀλλήλους καὶ ταραχαῖς ὄλοσχερέσιν.

signale en effet : « Thus the whole of Aetolia was full of turbulence, lawless violence, and bloodshed²⁰⁵⁵ ».

Polybe, dans son récit des débats en Étolie, n'insiste pas sur le rôle des ambassadeurs romains, rappelant qu'ils ont seulement parlé brièvement, sans chercher à accuser qui que ce soit²⁰⁵⁶. Néanmoins, c'est bien la question des otages réclamés par les Romains²⁰⁵⁷ qui a amené ces dissensions entre les hommes politiques étoliens. Le ton général du texte polybien lors de cet épisode nous révèle très clairement l'opinion de l'historien grec ; les termes d'accusation, de calomnies, reviennent à plusieurs reprises. Quels que soient les hommes politiques étoliens qui prennent la parole, aucun d'entre eux ne s'exprime avec la mesure et la modération que nous pouvons retrouver dans le récit de Polybe sur les débats ayant eu lieu au sein de la Confédération achéenne. Le premier intervenant, Proandros, « voulait, tout en mettant en avant quelques bons services rendus par lui aux Romains, accuser ses calomniateurs²⁰⁵⁸ », le second, Lyciscos, « n'accusa personne nommément, mais beaucoup de gens par sous-entendu²⁰⁵⁹ ». Ces deux premières interventions contiennent des attitudes que Polybe n'apprécie aucunement : les calomnies²⁰⁶⁰, et l'absence de franchise²⁰⁶¹. Le cas de l'intervention de Lyciscos est particulièrement intéressant selon nous. L'historien grec nous rapporte que celui-ci « déclara, en effet, que les Romains avaient pris une bonne décision en déportant à Rome les meneurs – il désignait ainsi Eupolémos et Nicandros –, mais que leurs complices et leurs partisans demeuraient encore en Étolie, et qu'ils devaient tous, sans exception, subir le même châtement qu'eux²⁰⁶² ». Il est très clair que Polybe n'apprécie pas de voir Lyciscos²⁰⁶³ demander aux Romains de déporter certains de ses compatriotes. Nous pouvons relier cela au sort de Polybe lui-même après Pydna et y voir une critique voilée de l'attitude de Callicratès qui avait collaboré avec les Romains pour décider des notables achéens, comme Polybe, à déporter.

Le dernier intervenant étolien lors de ce débat est Pantaléon, précédemment accusé par Lyciscos²⁰⁶⁴. D'après Polybe, il a critiqué l'attitude de Lyciscos, qui s'abaissait devant les Romains, avant de s'en prendre à Thoas, lui reprochant son ingratitude. C'est également une attitude que

2055 Polybe, XXX, 11,6 : Διόπερ ἦν ἀκρισίας καὶ παρανομίας καὶ φόνου πλήρη τὰ κατὰ τὴν Αἰτωλίαν.

2056 Polybe, XXVIII, 4,4 et 4,13.

2057 Polybe, XXVIII, 4,2.

2058 Polybe, XXVIII, 4,3 : Πρόανδρος ἐπαναστὰς ἐβούλετό τινας εὐχρηστίας πρὸς αὐτοῦ γεγενημένας εἰς τοὺς Ῥωμαίους προφέρεσθαι καὶ κατηγορεῖν τῶν διαβαλλόντων αὐτόν.

2059 Polybe, XXVIII, 4,5 : Μετὰ δὲ τοῦτον προελθὼν Λυκίσκος ἐπ' ὀνόματος μὲν οὐδενὸς ἐποιήσατο κατηγορίαν, καθ' ὑπόνοιαν δὲ πολλῶν.

2060 Voir notre analyse *supra* p.391-393.

2061 Nous retrouvons cette critique lorsqu'il décrit l'attitude d'Aristainos. Polybe, XXII, 11,3 et XXIV, 11,4-5.

2062 Polybe, XXVIII, 4,6-7 : Ἔφη γὰρ περὶ μὲν τῶν κορυφαίων καλῶς βεβουλευσθαι Ῥωμαίους, ἀπαγαγόντας αὐτοὺς εἰς τὴν Ῥώμην, λέγων τοὺς περὶ τὸν Εὐπόλεμον καὶ Νίκανδρον, τοὺς δὲ συναγωνιστὰς καὶ τοὺς παραστάτας τοὺς ἐκείνων ἔτι μένειν κατὰ τὴν Αἰτωλίαν, οὓς δεῖν ἅπαντας τῆς αὐτῆς τυχεῖν ἐκείνοις ἐπιστροφῆς.

2063 Il le considère comme un fauteur de trouble, de désordre. Voir Polybe, XXXII, 4,1 et 4,3.

2064 Polybe, XXVIII, 4,8.

Polybe critique à maintes reprises, comme lors du conflit au sujet du retour des bannis lacédémoniens²⁰⁶⁵. Néanmoins, l'historien grec ne manque pas de fustiger également l'attitude de Pantaléon, et même des Étoliens dans leur ensemble, lorsqu'il « incita donc les gens non seulement à conspuer Thoas, chaque fois qu'il voulait parler, <mais> encore à lui lancer, d'un mouvement unanime, des pierres²⁰⁶⁶ ». Si Polybe ne s'attarde pas sur cet épisode, signalant seulement que C. Popilius Laenas a reproché aux Étoliens d'agir ainsi, il est toutefois évident, par comparaison avec la tenue beaucoup plus sérieuse des débats de la Confédération achéenne, qu'il n'apprécie aucunement le déroulement de ce débat en Étolie. Et c'est très clairement ce qu'il a souhaité montré avec son récit : pour lui, les Étoliens manquent de civisme pourrait-on dire. Ils passent leur temps à s'accuser les uns les autres, quand ils ne s'attaquent à leurs voisins. Ils calomnient, accusent, s'en prennent violemment à leurs opposants.

La conclusion de Polybe sur ces débats en Étolie, lors de la venue des ambassadeurs romains, résume parfaitement l'*a priori* négatif de l'historien envers les Étoliens : « en Étolie, ce n'étaient que soupçons mutuels et complets désordres²⁰⁶⁷ ». Si nous parlons d'*a priori*, c'est que le point de vue de Polybe sur les Étoliens est très négatif tout au long de ses *Histoires*, comme nous l'avons signalé, et qu'il n'y a pas de raisons de penser que les débats en Étolie ont été plus houleux que ceux tenus en Achaïe ou en Acarnanie. Il y avait des dissensions dans toutes les confédérations de cités grecques, des oppositions entre les partisans des Romains, ceux des Macédoniens, ou ceux qui préconisaient la neutralité. La rancune de Polybe envers les Étoliens l'amène à négliger cet aspect et à les présenter comme les seuls à s'accuser les uns les autres, oubliant les débats animés de la Confédération achéenne, et l'opposition des membres de son parti avec Callicratès et ses partisans.

Le cas des Crétois est quant à lui légèrement différent. Néanmoins, de la même manière que pour les Étoliens, nous retrouvons des reproches de Polybe qui leur sont adressés tout au long de ses *Histoires*. Au livre IV, l'historien grec nous relate rapidement les conflits entre les cités crétoises²⁰⁶⁸, avec la guerre entre Cnossos et Lyttos²⁰⁶⁹ et la destruction de cette dernière au début de l'année 220. Son opinion sur les Crétois est clairement exprimé dans son récit, puisqu'il nous signale que « tous les Crétois firent la guerre aux Lyttiens ; mais une rivalité étant survenue par suite de divers hasards,

2065 Polybe, XXII, 14,8.

2066 Polybe, XXVIII, 4,12 : ταχέως ἐξεκαλέσατο τοὺς ὄχλους εἰς τὸ μὴ μόνον θορυβεῖν τὸν Θόαντα, ὅτε βουλευθεῖη τι λέγειν, <ἀλλὰ> καὶ βάλλειν ὁμοθυμαδόν.

2067 Polybe, XXVIII, 4,13 : τὰ δὲ κατὰ τὴν Αἰτωλίαν ἐν ὑποψίαις ἦν πρὸς ἀλλήλους καὶ ταραχαῖς ὀλοσχερέςιν.

2068 Pour ce conflit de 221-220, Gortyne et Cnossos sont alliées, ce qui tranche avec leur politique habituelle. Voir H. Van Effenterre, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, De Boccard, 1968², p.150 qui note, au sujet de Cnossos et Gortyne : « L'histoire de la Crète hellénistique est surtout l'histoire de leur rivalité et de leurs combats ».

2069 Polybe, IV, 53-55.

ce qui est de règle en Crète, ils se divisèrent²⁰⁷⁰ ». Selon Polybe, les Crétois passent donc leur temps à se diviser et à se combattre les uns les autres.

C'est ce que nous retrouvons dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*. La première mention par Polybe de la situation en Crète concerne le conflit entre Cnossos et Gortyne²⁰⁷¹ et la venue de l'ambassadeur romain Ap. Claudius Pulcher pour le résoudre²⁰⁷². Le récit de l'historien grec montre bien que sans l'intervention d'Ap. Claudius Pulcher, les Crétois n'auraient sans doute pas été capables, du moins à court terme, de régler le conflit qui les opposait²⁰⁷³. Le deuxième épisode concernant les Crétois que nous rapporte Polybe dans les livres que nous étudions se déroule en 170-169. L'historien grec nous indique que les Cydoniates, malgré le traité d'alliance qu'ils avaient avec les Apolloniates, pillèrent la cité de ceux-ci et s'emparèrent de leur territoire²⁰⁷⁴, avant de demander assistance à Eumène II pour se protéger de Gortyne²⁰⁷⁵. Ce qui est important dans cet épisode c'est l'analyse que Polybe en fait. Il nous signale « que les Cydoniates, à ce moment-là, commirent, de l'aveu de tout le monde, un attentat horrible, en violation de la foi qu'ils avaient jurée²⁰⁷⁶ ». Nous retrouvons ici l'opinion de Polybe concernant le respect des traités, de la parole donnée et la nécessité d'agir loyalement, avec honneur. Mais, selon lui, cette attitude indigne et déloyale est habituelle en Crète : « Quoique beaucoup d'attentat de la sorte fussent advenus en Crète, cependant celui qui advint alors sembla dépasser la norme²⁰⁷⁷ ». Pour l'historien grec, les Crétois sont donc habitués à agir de façon impie et déloyale et, même s'il y a bien entendu une bonne part de vérité dans ces propos, nous pouvons voir qu'il a une opinion très négative sur les Crétois, opinion qui devait sans doute être partagée par la majorité des Grecs.

Ce point de vue est résumé au livre XXIV, dans un bref fragment qui ne contient plus qu'un état général de la situation en Crète et nous offre de façon indiscutable l'opinion de Polybe au sujet des Crétois : « En Crète, ce fut le début de grands troubles, si tant est qu'on puisse parler de début <de> troubles en Crète ; car, en raison de l'ininterruption des guerres entre Crétois et de leurs excès

2070 Polybe, IV, 53,5 : Τὸ μὲν οὖν πρῶτον ἐπολέμουν πάντες οἱ Κρηταιεῖς τοῖς Λυττίοις· ἐγγενομένης δὲ φιλοτιμίας ἐκ τῶν τυχόντων, ὅπερ ἔθος ἐστὶ Κρησίν, ἐστασίασαν πρὸς τοὺς ἄλλους.

2071 Polybe, XXII, 18,1. Sur Cydas, cosmos de Gortyne, nous n'avons pas davantage d'informations. C'est un nom relativement courant à Gortyne. Voir H. Van Effenterre, *La Crète et le monde grec*, p.264. Il est sans doute distinct du Cydas de Crète mentionné en XXIX, 6,1. Sur la fonction de cosmos, voir K.-W. Welwei, *NP*, 7, « Kosmoi (1) », col. 99. Sur les régions conquises par Gortyne, le Lycastion et le Diatonion, voir H. Van Effenterre, *op. cit.*, p.117-118, H. Sonnabend, *NP*, 7, « Lycastus (1) », col. 912 et L. Büchner, *RE*, V.1, 1903, « Diatonion », col. 352. Voir également la carte de la Crète, p.515.

2072 Polybe, XXII, 18,2-6.

2073 Pour les décisions d'Ap. Claudius Pulcher, Polybe mentionne le tribunal commun des cités. Voir S.L. Ager, « Κοινοδίκιον and Hellenistic Crete », *JHS*, 114, 1994, p.1-18.

2074 Polybe, XXVIII, 14,3-4.

2075 Polybe, XXVIII, 15.

2076 Polybe, XXVIII, 14,1 : Ὅτι οἱ Κυδωνιάται κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον ἐποίησαν πρᾶγμα δεινὸν καὶ παράσπονδον ὁμολογουμένως.

2077 Polybe, XXVIII, 14,2 : Καίπερ <γὰρ> πολλῶν τοιούτων γενομένων κατὰ τὴν Κρήτην, ὅμως ἔδοξεν ὑπεραίρειν τὴν συνήθειαν τὸ τότε γεγόμενον.

de cruauté les uns envers les autres, on ne distingue pas de début et de fin en Crète ; et on constate que ce qui semble être un paradoxe soutenu par quelques-uns se produit là-bas de manière ininterrompue²⁰⁷⁸ ». Contrairement donc aux confédérations de cités grecques qui peuvent agir de façon indigne et déloyale, mais seulement sous l'impulsion de certains dirigeants politiques, pour Polybe la situation en Crète tient au fait que tous les Crétois agissent avec déloyauté. Cela est confirmé par un passage du livre XXXIII, au sujet de la guerre entre Rhodes et les Crétois en 154-153. Polybe précise que les Crétois reçoivent une détestable éducation²⁰⁷⁹, ce qui explique donc pourquoi ils agissent ensuite ainsi au cours de leur vie et passent leur temps à se quereller et se trahir les uns les autres.

En plus de se faire la guerre entre cités, les Crétois n'étaient, pour Polybe, pas fiables au combat. Ce n'est pas qu'ils étaient de mauvais combattants, puisque les archers crétois étaient particulièrement réputés, mais d'après l'historien grec, ils avaient une trop grande propension à désertir pour passer à l'ennemi. C'est de cette manière que Persée a pu être au courant de la manœuvre de contournement entamée par L. Aemilius Paullus pendant la troisième guerre de Macédoine²⁰⁸⁰. Nous pourrions objecter que ce n'est pas une preuve de l'opinion fortement négative de Polybe sur les Crétois, s'il ne s'agit là que de la réalité des faits. Mais cette désertion d'un Crétois peut être mise en relation avec un autre passage, particulièrement révélateur du point de vue de l'historien grec. Lorsqu'il décrit le mode de fonctionnement des signaux de feu, qu'il a contribué à perfectionner, il prend comme exemple de phrase à transmettre : « certains de nos soldats, cent environ, sont passés du côté de l'adversaire », et il la condense ainsi : « cent crétois ont déserté notre camp »²⁰⁸¹. Cet exemple n'est évidemment pas innocent et prouve bien que Polybe estime que les mercenaires les plus susceptibles de désertir dans une armée sont les Crétois.

La rancune de Polybe envers les Étoliens et les Crétois, rancune qui tient sans doute à son statut d'homme politique achéen, l'amène à manquer d'objectivité à leur sujet. Il n'y a pas de doute que son récit est véridique, que les débats en Étolie ont été très animés lors de la troisième guerre de Macédoine et que les cités de Crète se trouvaient presque continuellement en guerre. Néanmoins, la manière de présenter les événements employées par l'historien grec révèle clairement son manque d'objectivité, sans que ce ne soit réellement intentionnel de sa part. Les Étoliens sont montrés

2078 Polybe, XXIV, 3 : Κατὰ δὲ τὴν Κρήτην ἀρχὴ πραγμάτων ἐκινεῖτο μεγάλων, εἰ χρὴ λέγειν ἀρχὴν πραγμάτων <των> ἐν Κρήτη· διὰ γὰρ τὴν συνέχειαν τῶν ἐμφυλίων πολέμων καὶ τὴν ὑπερβολὴν τῆς εἰς ἀλλήλους ὀμότητος ταυτῶν ἀρχῆ καὶ τέλος ἐστὶν ἐν Κρήτη, καὶ τὸ δοκοῦν παραδόξως τισὶν εἰρησθαι τοῦτο ἐκεῖ θεωρεῖται συνεχῶς [τὸ] γινόμενον.

2079 Polybe, XXXIII, 16,5.

2080 Polybe, XXIX, 15,1.

2081 Polybe, X, 46,4-5 : Τούτων δ' ἐτοιμασθέντων παρ' ἀμφοτέροις, ὅταν βούλη δηλῶσαι λόγου χάριν διότι « τῶν στρατιωτῶν τινες εἰς ἑκατὸν ἀποκεχωρήκασιν πρὸς τοὺς ὑπεναντίους », πρῶτον δεῖ διαλέξαι τῶν λέξεων, ὅσαι δι' ἐλαχίστων γραμμάτων δύνανται ταυτὸ δηλοῦν, οἷον ἀντὶ τοῦ προειρημένου « Κρήτες ἑκατὸ, ἀφ' ἡμῶν ἠυτομόλησαν ».

comme incapables de discuter calmement, d'avoir une attitude franche et loyale, tandis que pour Polybe, il est impossible de faire confiance aux Crétois qui, en plus de passer leur temps à se faire la guerre, au mépris des traités signés, sont également les premiers à désertir lorsqu'ils sont embauchés comme mercenaires.

Cette rancune vient du fait que Polybe est un homme politique achéen, que la Confédération achéenne s'est déjà retrouvée en guerre contre les Étoliens et que les Crétois avaient une très mauvaise réputation en Grèce, et notamment en Achaïe. Cependant, nous pouvons trouver, dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, une rancune plus personnelle de l'historien grec, envers son ennemi intime Callicratès.

2°) L'ambassade de Callicratès, une version déformée.

Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, nous retrouvons le récit de nombreuses ambassades, puisque l'essentiel des fragments proviennent des *Excerpta Constantiniana*, du *De Legationibus Romanorum ad gentes* et du *De Legationibus gentium ad Romanos*. Parmi ces ambassades, qui ont pour origine aussi bien Rome que la Confédération achéenne ou les différentes monarchies du bassin oriental de la Méditerranée, celle qui est le plus développée par Polybe est l'ambassade de Callicratès²⁰⁸², envoyé par les Achéens à Rome en 180. Si cette ambassade, qui est l'événement central des fragments du livre XXIV, est autant développée par l'historien grec, ce n'est pas un hasard. Polybe estimait qu'il s'agissait d'un épisode particulièrement important, provoquant le déclin de la Confédération achéenne, « alors que la Ligue des Achéens venait de connaître une expansion et une prospérité sans précédents²⁰⁸³ ». Nous avons cependant montré précédemment que cette ambassade de Callicratès n'avait pas véritablement modifié la politique de Rome à l'égard des Achéens²⁰⁸⁴ et il faut donc chercher une autre raison à la volonté de Polybe de s'attarder aussi longuement sur cette ambassade. Il est évident que la raison principale tient à l'identité de l'ambassadeur achéen, Callicratès, ennemi intime de Polybe, responsable de la déportation de l'historien grec après la victoire de Rome sur la Macédoine en 168.

Cette inimitié entre Polybe et Callicratès amène inévitablement une partialité de l'historien grec lorsqu'il nous décrit l'ambassade de 180 à Rome. Ainsi, son récit est marqué par les déformations historiques, que nous allons relever et essayer, dans la mesure du possible, de corriger. Nous pouvons diviser ces déformations en trois parties : les raisons de l'envoi de l'ambassade, avec

2082 Polybe, XXIV, 8,7-10,15.

2083 Polybe, XXIV, 10,10 : οὕτω δὲ τοῦ τῶν Ἀχαιῶν ἔθνους ἡῤῥημένον καὶ προκοπὴν εἰληφότος κατὰ τὸ βέλτιστον ἀφ' ὧν ἡμεῖς ἱστοροῦμεν χρόνων.

2084 Voir *supra* p.83-86.

le débat lancé par le stratège de la Confédération achéenne, Hyperbatos, sur le retour des bannis lacédémoniens ; le discours de Callicratès devant le Sénat romain, tel que nous le retranscrit Polybe ; les conséquences de cette ambassade, avec la réponse du Sénat et le retour de Callicratès en Achaïe.

Nous n'allons pas reprendre les arguments des deux partis s'opposant sur le retour des bannis lacédémoniens, puisqu'il est vraisemblable que Polybe nous les ait fidèlement rapportés. Les propos de Lycortas sont conformes à ceux qu'il avance lors des différents débats de la Confédération : expliquer aux Romains que les Achéens ne peuvent répondre à leur demande puisque cela irait contre les lois achéennes²⁰⁸⁵. C'est également le cas pour les propos d'Hyperbatos et de Callicratès, qui préconisent d'obéir scrupuleusement aux Romains²⁰⁸⁶. Ce qui nous intéresse ici, c'est la conclusion que donne Polybe à ce débat. D'après lui, au sujet des deux thèses avancées, « les Achéens décidèrent qu'ils dépêcheraient des ambassadeurs auprès du Sénat pour lui expliquer celle de Lycortas²⁰⁸⁷ », et Callicratès, une fois introduit devant les sénateurs romains, a défendu exactement l'opinion inverse. Il est tout de même fort étonnant de voir un ambassadeur achéen ignorer ainsi sciemment les consignes qui lui avaient été données et il est donc bien plus probable que Polybe déforme ici la vérité de la situation. Plusieurs éléments montrent que la Confédération achéenne n'avait probablement pas choisi majoritairement la thèse de Lycortas. Tout d'abord, Polybe ne le précise pas clairement dans son récit, contrairement à d'autres débats ayant eu lieu au sein de la Confédération achéenne, où il indique bien que la majorité des Achéens inclinait pour telle ou telle position²⁰⁸⁸. Ensuite, la composition de l'ambassade, comme nous l'avons évoquée²⁰⁸⁹, ne révèle pas que la thèse de Lycortas était majoritaire. Au contraire, elle pourrait nous incliner à penser que les Achéens étaient plutôt favorables au point de vue d'Hyperbatos et de Callicratès. Néanmoins, la présence d'Aratos lors de cette ambassade montre bien que les Achéens étaient véritablement partagés sur cette question.

Il est essentiel de se demander comment résoudre ce problème. Il semble plus probable que les Achéens aient choisi l'opinion d'Hyperbatos et de Callicratès, malgré une forte division. Dans ce cas, pourquoi Polybe semble soutenir que l'ambassade envoyée à Rome en 180 devait défendre la thèse de Lycortas ? Selon nous, il est exclu que l'historien grec ait sciemment menti sur ce point. Il pouvait le faire, pour défendre sa propre position, à propos du conseil que lui aurait donné Q.

2085 Polybe, XXIV, 8,2-5.

2086 Polybe, XXIV, 8,6.

2087 Polybe, XXIV, 8,7 : ἔδοξε τοῖς Ἀχαιοῖς πρεσβευτὰς ἐξαποστεῖλαι πρὸς τὴν σύγκλητον τοὺς διδάζοντας ἃ Λυκόρτας λέγει.

2088 Comme lors du débat sur la restauration des honneurs précédemment attribués à Eumène II, où il affirme que la majorité était de son avis (XXVIII, 7,8) ou bien lors du débat sur la demande d'aide militaire adressée par les Ptolémées aux Achéens en 168 (XXIX, 22,9).

2089 Voir *supra* p.241-242.

Marcus Philippus pendant la troisième guerre de Macédoine²⁰⁹⁰, puisqu'il n'y avait pas de témoin, mais pour une ambassade officielle, connue aussi bien à Rome qu'en Achaïe, il lui était difficile de rester crédible en transformant autant la vérité. D'après nous, l'explication peut être trouvée dans la formulation employée par Éric Foulon dans sa traduction. Les ambassadeurs achéens devaient seulement « expliquer » la thèse de Lycortas, et non pas informer le Sénat de la décision prise par la Confédération. Si cette décision est passée sous silence par Polybe, c'est sans doute parce que c'était celle défendue par Hyperbatos et Callicratès. Les Achéens auraient donc choisi de répondre positivement à la lettre du Sénat demandant le retour des bannis lacédémoniens²⁰⁹¹, en envoyant une ambassade représentant les divers partis de la Confédération pour informer le Sénat de leur décision, mais également pour expliquer aux Romains que cette décision allait à l'encontre des lois de la Confédération, ce qui explique la présence d'Aratos lors de cette ambassade²⁰⁹². Polybe a ainsi choisi de passer sous silence la partie des instructions des ambassadeurs qui le dérangeait, afin de pouvoir critiquer l'attitude de Callicratès devant le Sénat romain.

Sur ce discours de Callicratès à Rome, de nombreux éléments doivent être analysés car il est évident que les propos de l'ambassadeur achéen ont été modifiés par Polybe. Ce discours alterne style direct et indirect²⁰⁹³, mais il est clair que l'historien grec nous les rapporte comme étant strictement véridique. Selon Polybe, Callicratès a commencé par faire un rapide bilan de la situation en Achaïe, en précisant l'existence de deux partis, ceux qui soutenaient les Romains, avec Hyperbatos et Callicratès, et ceux qui mettaient en avant, en priorité, le respect des lois de la Confédération, avec Lycortas²⁰⁹⁴. Et il conclut en affirmant que c'était le respect des lois, contre les exigences romaines, qui était l'attitude « de beaucoup la plus répandue en Achaïe et la plus susceptible de s'imposer au sein du peuple²⁰⁹⁵ ». Il serait fort étonnant de voir Callicratès tenir de tels propos²⁰⁹⁶. Il est de plus évident qu'ils ne sont aucunement fondés, puisqu'Hyperbatos a été élu stratège de la Confédération achéenne pour 181/180, que les Achéens ont sans doute, comme nous l'avons montré, choisi d'accéder à la demande de Rome sur le retour des bannis lacédémoniens et que Callicratès a été, après son ambassade, lui aussi élu stratège, pour 180/179. Nous avons

2090 Polybe, XXVIII, 13,6-14. Voir *supra* p.261-263.

2091 Ce qui est confirmé par le récit de Polybe, pour terminer sur cette ambassade, puisqu'il nous précise que Callicratès, une fois stratège, a fait revenir les bannis lacédémoniens et messéniens (XXIV, 10,15).

2092 Pour F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.261, la présence de Callicratès s'explique seulement par la volonté des Achéens d'apaiser les Romains en leur envoyant un de leurs partisans. P. Pédech, *LEC*, 37, 1969, p.253, suggère que Callicratès avait peut-être reçu des instructions personnelles du stratège Hyperbatos qui était lui favorable au retour des bannis. Mais il serait étonnant que le stratège ait bravé ainsi le choix de l'assemblée confédérale et il est donc plus probable qu'une petite majorité, au moins, était de son avis.

2093 Sur les discours dans les *Histoires*, voir P. Pédech, *La méthode historique*, p.254-302.

2094 Polybe, XXIV, 9,2-3.

2095 Polybe, XXIV, 9,4 : ἀχαϊκωτέραν εἶναι παρὰ πολὺ ταύτην τὴν ὑπόθεσιν καὶ νικητικωτέραν ἐν τοῖς πολλοῖς.

2096 Pour F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.262, cela signifie que Callicratès admet représenter une minorité au sein de la Confédération achéenne, mais cela n'est pas logique avec la situation politique en Achaïe à cette époque et avec la présence de Callicratès lors de cette ambassade.

donc ici le point de vue de Polybe et non les véritables propos tenus par Callicratès devant le Sénat romain. L'historien grec profite de ce discours qu'il rapporte pour faire passer sa propre opinion, comme lorsqu'il signale que l'attitude de s'opposer aux exigences romaines pour défendre les lois de la Confédération, « c'était plus glorieux et plus beau aux yeux de la population²⁰⁹⁷ ».

Polybe prête ensuite à Callicratès des propos en contradiction avec d'autres passages de son récit. Il signale en effet que les Achéens ont bafoué la volonté des Romains en déclarant la guerre à Messène puis en s'en prenant, de manière cruelle, aux hommes politiques messéniens qui souhaitaient faire appel aux Romains²⁰⁹⁸. Or, avant cela, l'historien grec nous précisait que les Romains avaient au contraire signalé aux Achéens que le conflit entre la Confédération et Messène ne les regardait plus²⁰⁹⁹, avant d'accueillir favorablement les mesures prises par les Achéens à Messène²¹⁰⁰. Il serait incohérent, selon nous, de voir ainsi Callicratès utiliser des arguments notoirement faux, puisque la situation était connue aussi bien à Rome que dans le Péloponnèse. Il est plus vraisemblable que Polybe lui ait prêté ces propos pour montrer que Callicratès était prêt à tout pour obtenir l'appui des Romains et critiquer ses opposants politiques en Achaïe, même s'il fallait pour cela mentir sur les actions de la Confédération ou se présenter comme une victime de ses adversaires politiques²¹⁰¹.

Polybe termine son récit sur cette ambassade de Callicratès à Rome en 180 en rapportant la réaction du Sénat, avant d'analyser les conséquences de cette ambassade sur la situation de la Confédération achéenne. D'après l'historien grec, c'est Callicratès qui a amené le Sénat, pour la première fois, à entreprendre « de diminuer l'autorité de ceux qui faisaient pour le mieux dans leurs États respectifs, et de renforcer l'autorité de ceux qui, justement <ou injustement>, se mettaient de son côté²¹⁰² ». Nous avons montré précédemment que la politique menée par Rome n'avait pas changé à cause de l'ambassade de Callicratès²¹⁰³ mais que cette ambassade mettait simplement en lumière l'évolution de la politique romaine en Grèce entre 188 et 168. Lorsque Polybe signale que Rome favorise ses partisans dans les cités ou confédérations de cités grecques, nous pouvons noter que c'était déjà le cas avant 180, puisque les Romains avaient insisté auprès des Béotiens pour que ceux-ci permettent le retour de Zeuxippos chez lui²¹⁰⁴. Callicratès n'a donc pas été l'initiateur de

2097 Polybe, XXIV, 9,7 : ἐνδοξότεραν γὰρ εἶναι καὶ καλλίω παρὰ τοῖς ὄχλοις.

2098 Polybe, XXIV, 9,12-13.

2099 Polybe, XXIII, 9,12-14.

2100 Polybe, XXIV, 1,7.

2101 Avec le passage où, d'après Polybe, il affirme au Sénat que les partisans de Rome sont victimes de diffamations et de calomnies (XXIV, 9,5).

2102 Polybe, XXIV, 10,4 : οὕτως καὶ τότε πρῶτον ἐπεβάλετο τοὺς μὲν κατὰ τὸ βέλτιστον ἰσταμένους ἐν τοῖς ἰδίοις πολιτεύμασιν ἐλαττοῦν, τοὺς δὲ καὶ δικαίως <καὶ ἀδίκως> προστρέχοντας αὐτῇ σωματοποιεῖν.

2103 Voir *supra* p.83-85.

2104 Polybe, XXII, 4.

grands maux pour les Grecs²¹⁰⁵, contrairement à ce qu'affirme Polybe. L'historien grec déclare également que, avant 180, « il était encore permis aux Achéens, jusqu'à ce moment-là, de traiter, dans une certaine mesure, d'égal à égal avec les Romains²¹⁰⁶ ». C'est un point de vue qui est tout de même exagéré. Il est évident que les Achéens étaient nettement inférieurs aux Romains sur le plan militaire, ce que Polybe reconnaît tout à fait, tout comme Philopoïmen le reconnaissait également²¹⁰⁷. En revanche, Polybe estime que la Confédération achéenne pouvait encore traiter avec Rome, d'égal à égal, sur le plan diplomatique. Si nous estimons que c'est exagéré, c'est parce que la raison à cela est la volonté des sénateurs romains de ne pas s'impliquer directement en Grèce, ce qui permettait aux Achéens de s'opposer à certaines décisions romaines qui allaient à l'encontre des lois de la Confédération. Mais cette possibilité existait uniquement parce que les Romains le permettaient et ne cherchaient pas à insister davantage pour faire appliquer leurs volontés.

Pour terminer, Polybe décrit rapidement le retour de Callicratès en Achaïe : « grâce à son compte rendu d'ambassade, il réussit à frapper de terreur la population et à lui faire perdre le moral, car la plupart des gens ne savaient rien de ce qu'il avait vraiment dit devant le Sénat²¹⁰⁸ ». L'historien grec attribue à Callicratès le trouble qui s'est emparé des Achéens mais il est bien plus probable qu'il provienne des lettres adressées par les Romains aux autres cités et confédérations de cités grecques pour leur demander de faire pression sur la Confédération achéenne. Il est également difficile de croire que les citoyens achéens ne savaient rien des propos tenus par Callicratès devant le Sénat romain, à moins d'estimer qu'il avait parlé en latin et que les autres ambassadeurs ne le comprenaient pas. Il serait dans ce cas curieux d'avoir envoyé trois ambassadeurs, pour que deux d'entre eux soient totalement inutiles.

Le récit de Polybe sur l'ambassade de Callicratès comporte donc de nombreuses erreurs, sans doute volontaires. L'historien grec a reconstitué son discours devant le Sénat romain, en y ajoutant son propre point de vue et en utilisant des arguments que Callicratès n'a sûrement pas utilisés mais qui le présentent comme un personnage sans scrupules, prêt à mentir pour amener le Sénat à s'en prendre à ses opposants politiques. Néanmoins, nous devons souligner que le récit de Polybe n'est pas dénué de toute vérité. Callicratès a sans aucun doute incité les Romains à se montrer plus ferme envers les Achéens lorsque ceux-ci repoussaient leurs exigences²¹⁰⁹. Il n'a donc

2105 Pour Pausanias, c'est la ruine de la monarchie macédonienne qui est à l'origine des malheurs des Achéens (IX, 10,5), tandis que Callicratès n'est même pas nommé pour l'ambassade de 180. Pausanias insiste en revanche sur l'hostilité de certains sénateurs envers les Achéens.

2106 Polybe, XXIV, 10,9 : Ἐτι γὰρ τούτοις ἐξῆν καὶ κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους κατὰ ποσὸν ἰσολογίαν ἔχειν πρὸς Ῥωμαίους.

2107 Polybe, XXIV, 13,1.

2108 Polybe, XXIV, 10,14 : καὶ διὰ τὴν ἀποπροσβείαν καταπληξάμενος καὶ συντρίψας τοὺς ὄχλους διὰ τὸ μηδὲν εἰδέναι τῶν ὑπ' αὐτοῦ κατ' ἀλήθειαν εἰρημένων ἐν τῇ συγκλήτῳ τοὺς πολλούς.

2109 Du même avis, F.W. Walbank, *Commentary*, t.3, p.262 : « Callicrates' speech may well have induced the Senate to define its policy more clearly ». Voir également E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.91. Nous n'irons toutefois pas

pas rempli sa mission qui consistait, selon nous, à expliquer aux sénateurs que, même si la Confédération acceptait le retour des bannis lacédémoniens, cela allait à l'encontre des lois achéennes. Mais, contrairement à ce que conclut Polybe²¹¹⁰, ce n'est pas cette prise de position de Callicratès qui a causé le début de la décadence de la Confédération achéenne mais l'évolution progressive de l'impérialisme romain en Méditerranée.

Les livres XXII à XXIX des *Histoires* sont un cas particulier au sein de l'œuvre de Polybe. Ils couvrent la totalité de la carrière politique de l'historien grec avant sa déportation en Italie, ce qui lui permet d'être parfaitement au courant des événements qu'il nous relate, puisqu'il a assisté en personne à la plupart d'entre eux et même participé à certains. C'est dans ces livres que Polybe agit pour la première fois dans la situation politique en Achaïe et qu'il va même, à son échelle, légèrement influencer le cours de la troisième guerre de Macédoine, en refusant d'aider les Romains contre Persée. Il y a donc de nombreux passages des livres XXII à XXIX où, contrairement aux premiers livres des *Histoires*, Polybe n'a pas eu besoin de chercher de sources, de témoins. Pour tous les événements auxquels il n'a pas assisté en personne, nous avons vu que ses sources, bien que parfois difficilement identifiables, étaient nombreuses et qu'il a sans doute consulté des témoins très bien informés pour lui relater les événements à Rhodes, en Égypte, en Asie ou en Macédoine. Les livres que nous étudions sont donc les premiers dans l'œuvre de Polybe à disposer de sources aussi fiables et d'un auteur désormais contemporain des événements. Cependant, plus que pour les premiers livres des *Histoires*, il est indispensable de se poser la question de l'objectivité de Polybe. Les quelques passages concernant les Étoliens et les Crétois ainsi que son récit détaillé de l'ambassade de Callicratès à Rome en 180 et l'analyse qu'il en fait montrent bien que Polybe garde certaines rancunes personnelles et les laisse transparaître dans son récit, nécessitant d'aborder celui-ci avec prudence.

L'inimitié de Polybe envers Callicratès se discerne dans d'autres passages que le récit de son ambassade, comme la comparaison entre la politique de Philopoïmen et d'Aristainos, où il est clair que Polybe souhaite, en soulignant que la politique d'Aristainos était malgré tout décente et sûre²¹¹¹, dévaloriser la politique de Callicratès, coupable de ne rechercher que son intérêt personnel. Ces

jusqu'à rejoindre le point de vue de E. Badian, suivi par R.M. Errington, *Philopoemen*, p.195-205, pour qui Callicratès aurait rétabli le calme dans le Péloponnèse en permettant le retour des bannis. Cette décision était, selon nous, déjà prise sous la stratégie d'Hyperbatos et a pu être appliquée par Callicratès, lorsqu'il a été élu stratège, seulement parce que la majorité des Achéens y étaient favorables. Dans tous les cas, il est difficile de véritablement réhabiliter Callicratès, car on ne peut affirmer qu'il a suivi à la lettre les instructions qu'il avait, étant donné les difficultés rencontrées pour comprendre la position de la Confédération, à travers le récit de Polybe.

2110 Polybe, XXIV, 10,10.

2111 Polybe, XXIV, 13,8. Voir *supra* p.227-234 pour notre étude sur cette comparaison entre les politiques de Philopoïmen et d'Aristainos.

reproches adressés par Polybe à Callicratès, qui n'était évidemment pas totalement innocent²¹¹², sont selon nous une façon pour l'historien grec de justifier auprès de son lecteur sa déportation en 167. Accuser Callicratès de ne penser qu'à son intérêt en oubliant celui des Grecs, de flatter les Romains sans être un de leurs véritables amis²¹¹³ et de l'avoir calomnié lui Polybe pour convaincre les commissaires romains de le déporter après Pydna²¹¹⁴, contribue à convaincre le lecteur que Polybe n'a jamais été un opposant à Rome, qu'il a seulement cherché à agir au mieux pour la Confédération achéenne sans vouloir contrarier les exigences romaines et qu'il n'aurait donc pas dû être déporté ainsi. Le Mégalopolitain cherche très clairement à se justifier, en reportant tous les torts sur Callicratès, et n'hésite pas à transformer la vérité dans son intérêt. Nous pouvons signaler qu'il agit exactement comme ce qu'il reproche de faire à Callicratès et il est même contraire aux principes de l'historien qu'il défend au livre XVI lorsqu'il critique Zénon et Antisthène²¹¹⁵.

Les cas des Étoliens et des Crétois sont en revanche différents. L'animosité de Polybe à leur égard n'est pas véritablement personnelle mais tient surtout au fait qu'il est un homme politique achéen et que les Achéens n'appréciaient pas du tout les façons d'agir des Étoliens et des Crétois, avec leur goût pour le pillage, la piraterie, et le manque de respect des alliances et des traités. Les livres XXII à XXIX ne sont d'ailleurs pas un cas particulier sur ce sujet puisque nous trouvons des passages similaires, dénonçant l'attitude des Étoliens ou des Crétois, tout au long des *Histoires*, comme nous l'avons montré précédemment. De plus, Polybe ne transforme pas la vérité lorsqu'il nous parle des Étoliens et des Crétois, mais il présente les faits de manière très négative, insistant sur leurs défauts, soulignant qu'ils sont incapables de mener un débat posé, civilisé, ou de respecter la parole donnée. Et, en plus de l'animosité naturelle de Polybe à leurs égards, ce sont là deux défauts particulièrement importants pour l'historien grec ; il est essentiel, d'après lui, pour un homme politique de savoir s'exprimer devant une foule, de manière claire et intelligente, sans se répandre en calomnies et accusations, ainsi que de respecter la parole donnée lorsque l'on signe un traité ou une alliance avec une cité ou un royaume²¹¹⁶. Les Étoliens et les Crétois sont donc, pour Polybe, l'exemple à ne pas suivre sur ce sujet.

Si la plupart des fragments des livres XXII à XXIX dont nous disposons proviennent des deux recueils *De Legationibus*, les recueils *De Sententiis* et *De Virtutibus et vitiis* nous fournissent également un certain nombre de passages²¹¹⁷ particulièrement intéressants pour aborder un autre

2112 Contra E. Badian, *Foreign Clientelae*, p.89-91 et R.M. Errington, *Philopoemen*, p.195-205 qui soutiennent que l'action de Callicratès aurait été particulièrement bénéfique pour la situation dans le Péloponnèse.

2113 Polybe, XXIV, 10,5.

2114 Polybe, XXVIII, 13,14. Callicratès n'est pas nommé directement mais il est évident que Polybe fait ici référence à lui et à ses partisans.

2115 Polybe, XVI, 14,6-8.

2116 Contrairement donc à ce qu'ont fait les Cydoniates à l'encontre des Apolloniates. Polybe, XXVIII, 14.

2117 Voir *supra* p.3.

aspect des *Histoires* et des livres que nous étudions. Ils nous permettent d'analyser les portraits tracés par Polybe, les qualités approuvées par l'historien grec, les informations qu'il nous donne dans le domaine militaire et ses conseils adressés aux hommes politiques et aux chefs de guerre. De l'analyse que nous avons faite, nous pouvons en conclure que Polybe peut être considéré, sur ce point, comme un idéaliste. Même s'il est un homme politique achéen, il a une haute estime de la fonction royale, à condition que le souverain en soit digne. Il n'est pas hostile au système monarchique, mais le roi doit avoir une attitude véritablement royale²¹¹⁸, ne pas se laisser emporter par ses émotions²¹¹⁹ et toujours avoir en tête l'intérêt de son royaume, lors de chacune de ses décisions politiques.

Pour les hommes politiques, plus généralement, ils doivent également toujours penser à l'intérêt de leurs cités respectives, ce que Polybe illustre par exemple avec sa comparaison des politiques de Philopoïmen et d'Aristainos²¹²⁰. L'intelligence, la générosité, l'amabilité, la bonne gestion des finances publiques sont autant de qualités valorisées par Polybe et que doit posséder un bon homme politique. Elles se retrouvent bien entendu toutes chez ses trois grands héros, Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain, dont la mort presque simultanée lui permet de les glorifier dans un triple éloge²¹²¹ qui nous est parvenu de façon trop fragmentaire. Nous pouvons également remarquer l'importance, chez l'historien grec, de l'origine sociale des individus. C'est une qualité pour lui d'avoir une ascendance prestigieuse, ce qui est le cas pour Philopoïmen, Hannibal ou Scipion, dont les familles faisaient partie des plus influentes dans leurs cités respectives. Néanmoins, il n'oublie pas de valoriser ceux qui, d'origine modeste, ont malgré cela réussi à se hisser dans la société, par leurs qualités propres, comme Apollonis, la mère d'Eumène II²¹²². En revanche, il est nécessaire pour ceux qui ont une origine modeste de respecter les citoyens plus illustres²¹²³.

Sur les défauts que doivent éviter d'avoir les hommes politiques, la liste est relativement longue puisque, comme nous l'avons précisé, c'est un sujet davantage traité par Polybe étant donné que les qualités qu'il appréciait se retrouvaient chez ses trois grands héros, Philopoïmen, Hannibal et Scipion, et qu'ils revenaient à maintes reprises tout au long des *Histoires*. Les plus graves, pour l'historien grec, sont ceux qui peuvent faire du tort à la cité et à ses citoyens, comme faire passer ses

2118 Ce qui est le grave défaut d'Antiochos IV, qui se mélangeait au peuple. Voir *supra* p.340.

2119 Le portrait de Philippe V est véritablement l'exemple le plus parlant, puisque ce sont ses émotions, ses accès de colère, qui ont marqué son règne, avant de se terminer sur une note pathétique avec le déchirement infligé par le conflit entre ses deux fils. Voir *supra* p.345.

2120 Polybe, XXIV, 13,8-9.

2121 Polybe, XXIII, 12,8-14,12.

2122 Polybe, XXII, 19,2.

2123 Contrairement à Charops, même si celui-ci n'était pas vraiment de condition modeste puisqu'il avait été envoyé à Rome pour y recevoir une éducation. Toutefois, Polybe précise bien qu'il a calomnié les citoyens plus illustres que lui (XXVII, 15,6).

intérêts personnels en priorité²¹²⁴, mal gérer les finances publiques²¹²⁵, ou faire preuve de déloyauté et ne pas respecter la parole donnée²¹²⁶. Il serait bien sûr étonnant de voir un homme politique ne posséder aucun des défauts évoqués par Polybe et celui-ci en est sans doute conscient, mais il les indique tout de même, ce qui montre bien les leçons et conseils qu'il souhaite donner aux hommes politiques dans ses *Histoires*, et dans les livres XXII à XXIX en particulier.

À travers cette analyse des leçons données par Polybe, sur les qualités et les défauts des hommes politiques et des souverains, nous pouvons remarquer que l'historien grec a un certain côté élitiste. La naissance illustre est pour lui une grande qualité, qu'il ne manque pas de souligner, comme nous l'avons précisé précédemment, et il montre qu'être Hellène est également une qualité, en notant, lorsqu'il nous parle du Thrace Cotys, qu'il valait mieux, moralement, que les autres Thraces²¹²⁷. Ce point de vue s'explique facilement puisque Polybe était un Grec, un homme politique achéen d'une famille influente dans le Péloponnèse, et les Thraces étaient considérés comme des barbares par les Grecs. Néanmoins, nous estimons que c'est un aspect qui doit être souligné pour bien comprendre l'opinion générale de Polybe, les leçons qu'il nous donne, et les partialités dont il peut faire preuve dans son récit.

Les conseils et informations dans le domaine militaires sont plus restreints, à cause principalement du caractère fragmentaire des livres XXII à XXIX, qui nous prive d'une grande partie du récit des événements de la troisième guerre de Macédoine. Néanmoins, les quelques passages dont nous disposons nous éclairent sur l'importance accordée par Polybe au domaine militaire, importance qui n'est pas spécifique aux livres XXII à XXIX mais à l'ensemble des *Histoires*. Il s'intéresse tout particulièrement aux innovations militaires, à l'armement des soldats et aux tactiques militaires employées, surtout en poliorcétique. Il s'agit de conseils pour les chefs de guerre, sur le soin qu'ils doivent avoir envers l'armement de leur armée et envers les tactiques qu'ils peuvent employer pour assiéger une ville ou lors d'une bataille rangée ; mais c'est également le reflet de la passion de Polybe pour tout ce qui touche au domaine militaire. Le fragment concernant le massacre en temps de guerre²¹²⁸ est en revanche une véritable leçon adressée aux chefs de guerre. L'opposition, relative, que l'on peut trouver avec certains passages et analyses de Polybe des massacres commis pendant la deuxième guerre punique, s'explique par le contexte des massacres, qui ne doivent pas être inutiles ou effectués sous le coup de la colère ; ce passage a sans doute été

2124 Callicratès en est le meilleur exemple, d'après le récit de Polybe, mais sa subjectivité ne fait aucune doute sur ce sujet. Voir *supra* p.430-431.

2125 Polybe, XXIV, 7,4.

2126 C'est le cas aussi bien pour les cités qui ne respectent pas les traités d'alliance, comme les Cydoniates (XXVIII, 14), que pour les hommes politiques qui manquent de franchise ou encore pour les souverains comme Ptolémée V lors des révoltes en Égypte (XXII, 13,1 et 13,5).

2127 Polybe, XXVII, 7,2.

2128 Polybe, XXIII, 15.

rédigé par Polybe à l'occasion de la guerre entre la Confédération achéenne et Messène, où son père Lycortas, stratège des Achéens, a ravagé le territoire messénien²¹²⁹.

Nous n'avons pas cherché à vérifier l'historicité des portraits tracés par Polybe dans les livres XXII à XXIX, car ce qui nous semble essentiel, c'est de comprendre le point de vue de l'historien grec sur les qualités et les défauts des hommes politiques, afin d'en retirer un portrait idéal. En revanche, la question de l'objectivité de Polybe doit nécessairement être soulevée, pour son récit des événements des années 188 à 168 qu'il nous relate. Le premier point à noter sur cette question, c'est le fait que Polybe est contemporain des faits rapportés. Ce sont les premiers livres des *Histoires* où c'est le cas, ce qui les rend donc très particuliers. Ce sont mêmes les seuls livres qui concernent la carrière politique de Polybe en Grèce, si l'on excepte les quelques années précédant la destruction de Corinthe. Ce statut particulier des livres XXII à XXIX implique deux constats : Polybe a vécu personnellement les événements qu'il nous décrit, il a participé à certains d'entre eux et a pu bénéficier de témoins fiables pour la majeure partie des autres épisodes émaillant l'évolution de la situation politique en Méditerranée orientale à cette époque. Il y a donc moins besoin, au contraire des premiers livres des *Histoires*, de se poser la question de la fiabilité des sources de l'historien grec (même si cet aspect doit bien entendu tout de même être abordé, comme nous l'avons fait en cherchant à les identifier²¹³⁰). En revanche, puisque Polybe a vécu de près les événements pour la période de 188 à 168, la question de son objectivité se pose bien plus que pour les livres précédents des *Histoires*²¹³¹. De notre analyse sur l'objectivité de Polybe, nous pouvons en conclure deux choses : son récit des événements est, pour la plus grande partie, fiable, mais ses analyses de la situation politique sont parfois erronées. C'est le cas surtout pour les causes de la troisième guerre de Macédoine, qu'il attribue essentiellement à Philippe V²¹³², pour dégager les Romains de toute responsabilité²¹³³, ou lorsqu'il décrit les négociations secrètes entre Eumène II et Persée²¹³⁴, signalant que c'est à cause de cela que le roi de Pergame a vu ses relations avec les Romains se dégrader²¹³⁵. Polybe ici ne cherche pas intentionnellement à reporter les torts sur Eumène II, mais il essaye de comprendre la raison d'un tel changement et il ne saisit pas que cela vient essentiellement de l'évolution de l'impérialisme romain, qui n'a désormais plus besoin de l'appui de Pergame pour contrôler la situation politique en Méditerranée orientale.

2129 Polybe, XXIII, 16,1.

2130 Voir *supra* p.413-421.

2131 Sur les déformations historiques que l'on trouve dans les *Histoires*, nous pouvons renvoyer à M. Molin, « Les *Histoires* de Polybe entre essai d'objectivité et déformation historique : l'exemple du livre III », dans G. Lachenaud et D. Longrée (éd.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire. Actes du colloque, Nantes et Angers, 12-15/9/2001*, Rennes, 2003, vol. 1 : *De la conception de l'histoire à l'écriture*, p.279-295, qui est donc centré sur le livre III.

2132 Polybe, XXII, 7.

2133 Voir notre analyse *supra* p.172-181.

2134 Polybe, XXIX, 6-9.

2135 Polybe, XXIX, 6,5.

En revanche, Polybe est volontairement partial pour les faits qui le concernent directement. Son hostilité envers les Crétois et les Étoliens est bien visible, par sa manière de présenter leurs actions, leurs attitudes, et cela se retrouve tout au long de son œuvre. Cela tient véritablement au fait qu'il est un homme politique achéen et qu'il y a une profonde inimitié des Achéens pour les Crétois et les Étoliens. Il est donc difficile de lui reprocher sa partialité dans ce domaine. Là où il se montre véritablement très partial, jusqu'à, peut-être, transformer les faits, cacher certains aspects, ou inventer de fausses raisons, c'est lorsqu'il est concerné en personne. Son hostilité envers Callicratès l'amène, comme nous l'avons montré²¹³⁶, à donner un compte-rendu très partial et donc peu fiable, de l'ambassade envoyée par les Achéens à Rome en 180. Callicratès étant, en partie, le responsable de sa déportation en 167, ainsi que l'adversaire politique des membres de son parti en Achaïe, cette animosité de Polybe s'explique facilement, mais cela n'excuse pas pour autant les déformations historiques dont il se rend coupable. Pour l'historien grec, c'est véritablement Callicratès qui est la cause de sa déportation après Pydna et il essaye de le prouver avec l'épisode de sa mission auprès de Q. Marcius Philippus et le conseil que celui-ci lui aurait donné, de refuser la demande d'aide d'Ap. Claudius Cento²¹³⁷. Cet épisode, peu crédible, montre bien que Polybe veut justifier sa position auprès de ses lecteurs et ne pas avouer qu'en vérité, lors de la troisième guerre de Macédoine, il ne souhaitait pas soutenir les Romains mais rester neutre. L'historien grec oublie ainsi parfois d'appliquer lui-même les leçons qu'il énonce dans son œuvre. Il faut cependant nuancer un tel constat, puisque les passages où Polybe est partial sont relativement peu nombreux. Il fait davantage d'erreurs d'interprétation, principalement au sujet de l'évolution de la politique romaine en Méditerranée, que d'intentionnelles déformations des faits historiques.

2136 Voir *supra* p.428-433.

2137 Polybe, XXVIII, 13.

Conclusion

Les années 188 à 168, couvertes par les livres XXII à XXIX des *Histoires*, sont essentielles dans l'évolution de la domination romaine en Méditerranée et donc par conséquent dans l'évolution de la situation politique des cités et confédérations de cités grecques et des monarchies hellénistiques. Néanmoins, avant de poursuivre sur cet aspect, il est nécessaire de rappeler en quoi cette période est particulière pour Polybe lui-même, ainsi que la place originale des livres XXII à XXIX dans son œuvre. Comme nous l'avons signalé²¹³⁸, les années 188 à 168 concernent l'intégralité de la carrière politique de Polybe en Grèce, à l'exception de son retour après ses dix-sept années d'exil. Nous y voyons, grâce à des extraits plus ou moins longs, les débuts de sa carrière politique en Achaïe et sa progression vers les plus hautes charges de la Confédération, progression brutalement interrompue par la victoire romaine à Pydna²¹³⁹. La déportation de Polybe avec d'autres notables achéens en 167 est également un aspect qu'il est essentiel de garder à l'esprit pour aborder de la meilleure des façons un commentaire historique des livres XXII à XXIX des *Histoires*, puisque cette situation particulière a pu influencer sur l'opinion de Polybe et sur sa manière de présenter et d'analyser les différents événements qu'il nous rapporte.

Pour F.W. Walbank²¹⁴⁰, Polybe serait plutôt critique envers la politique romaine dans ses livres XXX à XXXIII, ce qui s'explique par sa déportation à Rome en 167. En revanche, pour les livres XXII à XXIX, qui précèdent donc cette période, la question de l'opinion polybienne sur l'activité du Sénat romain en Méditerranée peut également se poser. Son attitude lors de la troisième guerre de Macédoine montre bien que, vers 170, l'historien grec n'était pas favorable aux Romains, préférant garder un certain équilibre entre Rome et la Macédoine de Persée, une situation plus favorable aux Achéens. En revanche, il est clair que son récit a été rédigé, ou au moins repris, après 146 et la révolte achéenne menée par Critolaos et Diaios, comme le montre son analyse de

2138 Voir *supra* p.408-413.

2139 Comme le note J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.299 : « C'est pourquoi les plus sages parmi les Grecs eussent préféré que la guerre contre Persée n'eût pas lieu, ou ne se terminât pas sur une victoire décisive des Romains ». Il est probable que Polybe faisait partie de ces Grecs, comme le confirme sa volonté, avec les membres de son parti, de voir la Confédération achéenne rester neutre durant la troisième guerre de Macédoine.

2140 F.W. Walbank, « Political morality and the friends of Scipio », *JRS*, 55, 1965, p.1-16, *Polybius*, p.157-183 et « Polybius between Greece and Rome », dans E. Gabba (dir.), *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, 20e Entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27/08-01/09/1973*, 1974, p.3-31. J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.289-290 nuance ce point de vue, en soulignant qu'il serait incohérent de voir Polybe « s'identifier totalement depuis les années 149-146 à la politique romaine jusque dans ses aspects les plus impitoyables et, dans des pages écrites après 145, porter sur cette même politique, pour les années 167-151, un regard critique, cynique et détaché ».

l'ambassade de Callicratès à Rome en 180 et sa comparaison des politiques de Philopoïmen et d'Aristainos²¹⁴¹. Son avis sur la politique romaine était relativement favorable à cette époque et cela se remarque à de nombreuses reprises dans les livres XXII à XXIX. Nous pouvons citer son analyse sur les causes de la troisième guerre de Macédoine, où il reporte les torts sur Philippe V²¹⁴², négligeant totalement le rôle de Rome dans le déclenchement de cette guerre, son récit de l'ambassade de Callicratès en 180²¹⁴³, où il diminue à nouveau les responsabilités du Sénat, les reportant sur son ennemi intime, et la dégradation des relations entre Rome et Pergame²¹⁴⁴, ainsi qu'entre Rome et Rhodes²¹⁴⁵, qui provient à chaque fois d'une erreur des alliés des Romains et non pas, pour Polybe, de l'évolution de l'impérialisme romain en Méditerranée. L'analyse de la politique romaine en Méditerranée orientale entre 188 et 168, d'après le récit de Polybe, doit donc tenir compte de cet *a priori* favorable de l'historien grec envers Rome.

L'autre aspect indispensable à prendre en compte, c'est la place particulière des livres XXII à XXIX dans les *Histoires*. Au départ, Polybe avait prévu de terminer son œuvre en 168, avec la défaite de Persée face aux Romains et la chute de la maison royale macédonienne. C'est ce qu'il précise dans le livre I, en indiquant qu'il veut montrer comment, en l'espace de cinquante trois années, de 220 à 168, les Romains sont devenus les maîtres de tout le bassin méditerranéen²¹⁴⁶. Le livre XXIX, avec le récit de la troisième guerre de Macédoine, devait donc terminer les *Histoires*, avant que Polybe ne décide de les poursuivre pour montrer l'évolution de l'attitude des Romains une fois que plus personne ne peut prétendre leur résister par la force. Même si les *Histoires* ont donc été poursuivies jusqu'en 146, il n'en reste pas moins que le livre XXIX garde une place à part, une place charnière, dans l'œuvre polybienne. Par conséquent, l'importance des livres XXII à XXIX, qui relatent les événements allant de la victoire romaine sur Antiochos III en 188 à la victoire sur la Macédoine en 168, est indéniable.

Pour conclure sur l'évolution de la domination romaine en Méditerranée, de 188 à 168, et sur l'impact de cette évolution sur la situation politique des cités, confédérations de cités et monarchies du bassin oriental de la Méditerranée, à travers les fragments du texte de Polybe, il est nécessaire, en parallèle, de prendre en compte les analyses, justes ou erronées, ou les absences d'analyses de l'historien grec. Malgré l'aspect très fragmentaire des livres XXII à XXIX, le premier point que l'on

2141 Du même avis, J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme*, p.293-295.

2142 Polybe, XXII, 7,10.

2143 Polybe, XXIV, 8,9-10,15.

2144 Polybe, XXIX, 5-9.

2145 Polybe, XXIX, 19.

2146 Polybe, I, 1,5 : γινῶναι πῶς καὶ τίνοι γένει πολιτείας ἐπικρατηθέντα σχεδὸν ἅπαντα τὰ κατὰ τὴν οἰκουμένην ἐν οὐχ ὄλοις πεντήκοντα καὶ τρισὶν ἔτεσιν ὑπὸ μίαν ἀρχὴν ἔπεσε τὴν Ῥωμαίων.

Repris au livre III, 1,4.

peut noter, c'est la prédominance de la diplomatie pour les années 188 à 180²¹⁴⁷. Ce constat nous amène à deux conclusions : Rome, après sa victoire sur Antiochos III en 188, domine déjà véritablement la situation politique en Méditerranée orientale et joue le rôle d'arbitre, tant auprès des cités et confédérations de cités grecques que des monarchies hellénistiques. Ce rôle d'arbitre est très clairement perceptible lorsque l'on remarque le très grand nombre d'ambassades qui se présentent devant les sénateurs romains, durant une période relativement courte²¹⁴⁸. La deuxième conclusion concerne la politique voulue par T. Quinctius Flaminius. Même si la présence de celui-ci est moindre que lors de la décennie précédente, la volonté du Sénat de ne pas intervenir directement dans les affaires de la Grèce²¹⁴⁹ est clairement une poursuite de la politique voulue par T. Quinctius Flaminius depuis sa déclaration de Corinthe en 196, proclamant la liberté des cités grecques²¹⁵⁰. Polybe ne s'est pas véritablement attardé sur cet aspect de la politique romaine et n'en donne aucune analyse. Il se contente juste de mentionner, lors du conflit entre Achéens et Béotiens, que si le Sénat avait insisté pour le retour de Zeuxippos, il y aurait sans doute eu la guerre²¹⁵¹.

Bien que fragmentaire, surtout pour les livres XXV et XXVI, avant le début de la troisième guerre de Macédoine, le récit de Polybe nous montre cependant une augmentation progressive des exigences romaines auprès des cités et confédérations de cités grecques, symbolisée par l'ambassade de Callicratès à Rome en 180. Cette ambassade, à aborder avec prudence au vu de la partialité de Polybe pour tout ce qui concerne Callicratès, est révélatrice de ces exigences romaines qui vont surtout se faire plus pressantes au début de la troisième guerre de Macédoine, pour éviter que les Grecs ne basculent dans le camp macédonien. Cette guerre entre Persée et Rome est essentielle pour comprendre l'évolution de l'impérialisme romain puisque le récit de Polybe montre clairement que les Romains ont voulu cette guerre contre la Macédoine, sans doute inquiets de voir Persée diminuer leur influence en Grèce. De plus, pour la première fois depuis leur arrivée en Méditerranée orientale, les Romains provoquent la chute d'une monarchie hellénistique, éliminant leur principal opposant dans cette partie de la Méditerranée. Cependant, même si la volonté des Romains de faire la guerre à Persée est très nette²¹⁵², il serait imprudent d'affirmer qu'ils désiraient causer la chute définitive de la monarchie macédonienne²¹⁵³. Cette victoire de L. Aemilius Paullus à Pydna le 22

2147 Cette prédominance peut s'expliquer par l'apport des *Excerpta De Legationibus Romanorum ad gentes* et *De Legationibus gentium ad Romanos*, que nous avons précisé dans notre introduction *supra* p.3, mais ce n'est selon nous pas la seule raison pour expliquer ce constat.

2148 Voir notre analyse *supra* p.63-68 et notre décompte des ambassades adressées à Rome dans le tableau en annexe p.674-677.

2149 Voir *supra* p.72-82.

2150 Polybe, XXVIII, 44-46.

2151 Polybe, XXII, 4,16 : Εἰ μὲν οὖν <ή> σύγκλητος προσέθηκε τὰκόλουθον περὶ τῆς καθόδου τῶν περὶ τὸν Ζεύξιππον, ταχέως ἂν ἐξεκαύθη πόλεμος.

2152 Voir notre raisonnement sur cette question *supra* p.171-180.

2153 Ce sont les propos tenus par T. Quinctius Flaminius en 197, d'après ce que nous rapporte Polybe (XVIII, 37,2) : « For neither did the Romans ever after a single war at once exterminate their adversaries ». Mais depuis 197, la

juin 168 offre également à Rome la possibilité de soumettre les Séleucides d'Antiochos IV, ainsi que l'Égypte lagide, à sa volonté, par une simple exigence diplomatique. Polybe a d'ailleurs très bien compris que les deux événements étaient liés puisqu'il note : « La Fortune arbitra le sort de Persée et des Macédoniens de manière que les affaires d'Alexandrie et de l'Égypte toute entière, qui en étaient venues à la dernière extrémité, fussent redressées simplement à cause de ceci, à savoir que le sort de Persée avait été préalablement tranché. Si tel n'avait pas été le cas ou s'il n'y avait pas cru, à mon avis, Antiochos n'aurait pas obéi aux injonctions des Romains²¹⁵⁴ ».

Même si Polybe ne nous livre pas, en tout cas dans les fragments des livres XXII à XXIX qui sont parvenus jusqu'à nous, d'analyse sur l'évolution de l'impérialisme romain, son récit l'illustre cependant parfaitement. Lors du traité de paix d'Apamée en 188, les Romains ont préféré ne pas occuper de territoires en Orient, laissant à Pergame et à Rhodes le soin de contrôler la région et d'agir comme leurs intermédiaires. Cette politique montre ses limites dans les années 180 puisque le Sénat, malgré sa volonté de ne pas intervenir directement dans les affaires égéennes, est sollicité très régulièrement par les cités grecques, par Rhodes et par Eumène II. C'est une véritable reconnaissance de la position dominante de Rome en Méditerranée orientale mais c'est également une source d'ennuis, relatifs bien entendu, pour les Romains puisqu'ils ne disposent pas de moyens efficaces pour faire appliquer leurs décisions. L'affaire des cités du littoral thrace le révèle tout à fait, étant donné qu'il a fallu cinq ans à Philippe V pour retirer ses garnisons de ces cités, tout comme le conflit entre Lacédémone et la Confédération achéenne et la question des bannis lacédémoniens. C'est l'élection de Callicratès comme stratège de la Confédération qui a permis l'application de la volonté de Rome, toujours repoussée par les Achéens auparavant, malgré l'insistance des sénateurs romains. Il est possible que ces complications en Grèce aient amené les Romains à se méfier de toute perturbation éventuelle d'un équilibre politique très précaire et la campagne diplomatique de Persée auprès des cités grecques en fait partie. L'impérialisme romain en Orient évolue donc pour ne plus accepter la moindre menace d'une diminution de son influence²¹⁵⁵.

position du Sénat romain pouvait avoir évolué, et ce n'était pas la première guerre qui opposait les Romains aux Macédoniens.

2154 Polybe, XXIX, 27,12-13 : τῆς τύχης οὕτω βραβεύουσης τὰ κατὰ τὸν Περσέα πράγματα καὶ τοὺς Μακεδόνας ὥστε καὶ πρὸς τὸν ἔσχατον καιρὸν ἐλθόντα τὰ κατὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν καὶ τὴν ὅλην Αἴγυπτον παρὰ τοῦτο πάλιν ὀρθωθῆναι, παρὰ τὸ φθάσαι κριθέντα τὰ κατὰ τὸν Περσέα πράγματα· μὴ γὰρ γενομένου τούτου καὶ πιστευθέντος, οὐκ ἂν μοι δοκεῖ πειθαρχῆσαι τοῖς ἐπιταττομένοις Ἀντίοχος.

Cependant, comme le souligne Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.273 : « L'on a parfois mis le cercle de Popilius sur le même plan que la victoire de Pydna : c'est au moins exagéré, car sans Pydna il n'y aurait pas eu de cercle de Popilius. D'autre part Pydna a supprimé le royaume de Macédoine, réglant une question ouverte à l'époque de la guerre d'Hannibal, alors que les affaires séleucides et lagides continueront d'occuper Rome pendant plus d'un siècle – sans jamais l'inquiéter vraiment, d'ailleurs ».

2155 Cette évolution trouve ses prémices avant même l'ambassade de Callicratès à Rome en 180. Dès 182, lorsque les Achéens intègrent Messène à la Confédération, Polybe note que les Romains « montrèrent nettement à tout le monde qu'en politique étrangère, ils étaient si loin de se désintéresser des affaires de moindre importance et de les négliger que, bien au contraire, ils s'indignaient de ce qu'on n'en référât pas à eux pour tout et de ce qu'on ne fit pas

C'est un point que Persée n'avait pas perçu ; il pensait respecter les conditions du traité de la Macédoine avec Rome, mais il devait également ne rien faire pouvant aller, directement ou indirectement, contre les intérêts des Romains.

Cette évolution de l'impérialisme romain est aussi fortement marquée par deux autres aspects : le refus de la neutralité des cités grecques lors de la troisième guerre de Macédoine²¹⁵⁶, qui a bien été relevé par Polybe, partisan justement de la neutralité des Achéens, et le changement d'attitude des Romains envers leurs alliés, Rhodes et Eumène II. Ce changement est bien montré par Polybe dans son récit mais les explications qu'il nous en donne ne sont pas convaincantes. Le premier marqueur de ce changement date de 177, avec le conflit entre les Rhodiens et les Lyciens, où Rome choisit de soutenir les Lyciens en revenant sur sa décision de 187, affirmant désormais que les Lyciens devaient être les alliés des Rhodiens et non leurs sujets²¹⁵⁷. Polybe, sur ce point, a bien compris que l'attitude amicale des Rhodiens envers Persée est la cause de revirement de Rome²¹⁵⁸. En revanche, pour les événements de la troisième guerre de Macédoine, son analyse est erronée. Il considère que la dégradation des relations entre Rome et Eumène II, ainsi qu'entre Rome et les Rhodiens, ne vient pas des Romains mais des erreurs commises par Eumène II, avec ses négociations secrètes avec Persée, ainsi que des Rhodiens avec leur proposition de médiation malvenue. Une telle analyse est fortement réductrice de la réalité. Si les Romains ont agi ainsi envers Eumène II et Rhodes, c'est tout simplement parce qu'ils n'avaient plus besoin de leurs appuis en Méditerranée orientale²¹⁵⁹, ce qui montre clairement l'évolution de l'impérialisme romain.

Le récit de Polybe sur les événements des années 188 à 168 révèle également, à travers l'activité diplomatique des cités, confédérations de cités, et monarchies de la Méditerranée orientale, que toute cette activité tient compte, à tout moment, de la présence romaine. Le nombre d'ambassades reçues par le Sénat romain, ainsi que le nombre d'ambassades, plus restreint mais tout de même relativement important, d'ambassades, missives ou commissions d'enquête envoyées par Rome en Méditerranée, souligne l'importance de la diplomatie romaine, dont doit tenir compte chaque cité ou royaume de la Méditerranée orientale. En analysant de façon globale les politiques menées par les Achéens, les Rhodiens, les Macédoniens, les Séleucides, les Lagides et Eumène II, les principales puissances du bassin oriental de la Méditerranée, nous pouvons noter que tous essaient, avec plus ou moins de réussite, de mener une politique propre, indépendante, malgré la pression croissante de l'influence et des volontés de Rome. Eumène II tente d'accroître l'influence

tout avec leur assentiment » (XXIII, 17,4).

2156 Polybe, XXVIII, 3,4-6.

2157 Polybe, XXV, 4,5.

Voir notre analyse *supra* p.102-109.

2158 Polybe, XXV, 4,7-10.

2159 Du même avis Éd. Will, *Histoire politique*, II, p.252.

de son royaume, tout en diminuant celle de la Macédoine, grâce à l'appui de Rome ; les Lagides essaient de raffermir leurs relations avec les Achéens, avant de lancer la sixième guerre de Coïlé-Syrie ; les Séleucides n'ont presque aucune possibilité à cause du traité de paix d'Apamée et se contentent de quelques approches diplomatiques auprès des Achéens²¹⁶⁰, ou des Macédoniens, avant d'être attaqué par les Lagides en Coïlé-Syrie ; la Macédoine de Philippe V subit les exigences romaines et c'est Persée qui entreprend vraiment une diplomatie efficace en Grèce et auprès des autres monarchies hellénistiques, mais en veillant à bien respecter le traité conclu avec les Romains en 197 ; les Rhodiens sont divisés entre partis pro-romain et pro-macédonien et n'agissent que peu diplomatiquement, à l'exception de leurs tentatives de médiation lors de la troisième guerre de Macédoine et de la sixième guerre de Coïlé-Syrie ; et les Achéens, pour finir, semblent les plus actifs, selon le récit de Polybe, ce qui est normal puisque l'historien grec est un homme politique achéen, et accroissent leur influence dans le Péloponnèse avec les intégrations de Messène et Lacédémone en 183²¹⁶¹. Cependant, tout cela se fait sous la surveillance du Sénat romain.

Tout ce que nous venons de citer montre bien que, à cause de la présence romaine, les cités, confédérations de cités et monarchies ont une marge de manœuvre restreinte pour mener une politique indépendante et cette marge diminue progressivement au cours des deux décennies concernées par les livres XXII à XXIX. Le faible nombre d'ambassades échangées entre cités et monarchies prouve également que la politique de tous les États est principalement excentrée vers Rome. Le point culminant est bien sûr la troisième guerre de Macédoine qui consacre la domination incontestable de Rome sur le bassin oriental de la Méditerranée. La monarchie macédonienne n'existe plus, les Séleucides se voient confinés à la partie orientale de leur royaume, les Rhodiens se retrouvent dans une situation d'État client, la Confédération achéenne est purgée politiquement et les relations entre Pergame et Rome sont fortement dégradées. Nous pourrions même aller jusqu'à dire que, avec le recul, cette évolution était presque inéluctable et les tentatives des différents États pour se soustraire à l'influence romaine sont empreintes d'une certaine dimension pathétique. L'arrivée de Rome en Orient et la croissance de son impérialisme provoque un bouleversement dans le monde des cités grecques et des monarchies hellénistiques, bouleversement auquel les Grecs, et Polybe lui-même, n'étaient pas préparés. C'est à cette période que la division du récit de Polybe par région devient presque inutile, puisque désormais la plus grande partie des événements qu'il relate sont directement liés les uns aux autres, comme il le reconnaît : « À ce propos, il est utile de rappeler assez souvent – et c'est justement ce que nous tentons de faire – que nous sommes souvent contraints de relater les audiences et les négociations des ambassadeurs avant leur désignation et

2160 Polybe, XXII, 8,4 et 10,13.

2161 Polybe, XXIII, 16-18.

leur envoi. Puisqu'en narrant la succession des événements, année par année, nous tentons de synthétiser en une seule section les événements qui sont advenus telle année, dans chaque région tour à tour, il est évidemment nécessaire qu'une telle chose se produise dans ma narration²¹⁶² ».

Comme nous l'avons souligné, les livres XXII à XXIX contiennent peu de descriptions d'événements militaires, à l'exception du récit de la troisième guerre de Macédoine²¹⁶³, très fragmentaire. C'est un changement, par rapport aux premiers livres des *Histoires*, qui décrivent les deux premières guerres puniques, la guerre des Alliés, les deux premières guerres de Macédoine et la guerre des Romains contre Antiochos III. Cependant, ce changement n'est pas du fait de Polybe, ni de la conservation du texte polybien, même s'il faut tenir compte du caractère fragmentaire des livres XXII à XXIX, dont la majeure partie des extraits proviennent des recueils *De Legationibus*. Cette évolution est en partie due à la nature des événements qui se sont déroulés lors de notre période d'étude, puisque du traité de paix d'Apamée en 188 jusqu'au début de la troisième guerre de Macédoine en 172, il n'y a aucune guerre impliquant les Romains et l'essentiel des événements sont de nature diplomatique. En revanche, nous pouvons noter une différence certaine entre les livres XXII à XXIX et les précédents livres des *Histoires*. Nous trouvons, dans les livres que nous étudions, davantage de portraits de personnages secondaires²¹⁶⁴, comme Apollonis²¹⁶⁵ ou Aristonicos²¹⁶⁶, que Polybe n'a pourtant pas côtoyés en personne. Cela s'explique assez aisément, puisque Polybe était contemporain des événements qu'il nous rapporte : il a donc pu plus facilement obtenir des renseignements, des témoignages²¹⁶⁷, pour tracer les portraits de ces personnages, qu'il a peut-être même pu rencontrer lui-même afin de se faire sa propre opinion.

Cette différence avec les autres livres des *Histoires* s'inscrit tout de même dans une continuité de la pensée polybienne. L'historien grec cherche à donner des leçons aux hommes politiques et aux chefs de guerre, traçant ainsi un portrait idéal du dirigeant, puisque pour lui il est nécessaire d'être compétent aussi bien à la guerre que dans la gestion de la politique d'une cité ou d'un royaume. Cette volonté se retrouve tout au long des *Histoires*, mais d'une manière différente

2162 Polybe, XXVIII, 16,10-11 : Περὶ δὲ τούτου τοῦ μέρους χρήσιμόν ἐστι πλεονάκις ὑπομνήσκειν, ὃ δὴ καὶ πειρώμεθα ποιεῖν, διότι πολλάκις ἀναγκαζόμεθα τὰς ἐντεύξεις τῶν πρεσβειῶν καὶ τοὺς χρηματισμοὺς προτέρους ἐξαγγέλλειν τῆς καταστάσεως καὶ τῆς ἐξαποστολῆς. Ἐπεὶ γὰρ καθ' ἕκαστον ἔτος τὰς καταλλήλους πράξεις γράφοντες πειρώμεθα ἐν ἐνὶ καιρῷ συγκεφαλαιῶσθαι τὰς παρ' ἑκάστοις πράξεις, δῆλον ὡς ἀναγκαῖόν ἐστιν τοῦτο συμβαίνειν περὶ τὴν γραφήν.

2163 Nous laissons de côté le récit de la guerre entre Eumène II et Pharnacès du Pont, puisque Polybe nous relate essentiellement les tractations diplomatiques au cours de cette guerre et non les opérations militaires (XXIV, 5 et 14-15 ; XXV, 2). Il est possible que le récit de ces opérations militaires n'ait pas été conservé, mais dans l'état actuel du texte polybien, il n'est pas possible d'en être certain.

2164 À l'exception peut-être de la monarchie lagide, puisque Polybe nous rapporte de nombreux détails sur les affaires de la cour royale d'Égypte, avec par exemple les événements auxquels prirent part Agathoclès et Agathocleia, en insistant bien sur le caractère d'Agathoclès et ses actes détestables. Voir Polybe, XV, 25-33.

2165 Polybe, XXII, 19.

2166 Polybe, XXII, 21.

2167 Voir *supra* p.413-421 pour notre analyse sur les sources de Polybe pour les livres XXII à XXIX.

selon les livres. Les premiers livres, avec le grand nombre de guerres, de récits de batailles, de sièges, permettent à Polybe de donner de nombreux conseils aux chefs de guerre, en prenant pour modèle les deux plus grands généraux de son temps, Hannibal et Scipion l'Africain²¹⁶⁸. Les livres XXII à XXIX, avec un certain nombre de portraits, donnent des leçons sur l'attitude à avoir en tant qu'homme politique, dans la gestion des affaires de la cité, et nous offrent la possibilité de mieux cerner le point de vue de Polybe sur ce sujet. Ils sont plus précis, plus personnels, que les premiers livres des *Histoires*, dans lesquels Polybe profite seulement d'événements particuliers, comme le saccage des sanctuaires de Thermos par Philippe V en 218²¹⁶⁹, pour énoncer des leçons adressées aux hommes politiques et aux chefs de guerre. Ici, dans les livres XXII à XXIX, nous disposons d'extraits spécifiques dont le seul but est de mettre en avant les qualités d'un personnage ou de souligner ses défauts²¹⁷⁰. Les moyens employés sont donc différents, mais les livres XXII à XXIX s'inscrivent tout de même parfaitement dans la continuité des *Histoires* en participant, malgré leur état fragmentaire, au caractère de manuel politique et militaire qui peut être considéré comme la deuxième utilité de l'œuvre polybienne après l'explication de la façon dont les Romains sont devenus maîtres du bassin méditerranéen. C'est un point qui nous semble tout à fait essentiel : les livres XXII à XXIX ont une cohérence incontestable, tant par les événements racontés, l'analyse des politiques menées par les différentes cités ou monarchies de la Méditerranée, que par le contexte de rédaction de ces livres qui concernent, à peu près, l'intégralité de la carrière politique de Polybe avant son exil en Italie. C'est une cohérence que F.W. Walbank, dans son *Historical Commentary on Polybius*, n'a pas relevé, mais que notre commentaire historique composé de ces livres met bien en évidence. C'est une période charnière, aussi bien pour Rome que pour les monarchies hellénistiques, les confédérations de cités grecques, ou Polybe lui-même. Mais malgré cette cohérence particulière des livres XXII à XXIX, ils s'intègrent pourtant parfaitement à l'ensemble des *Histoires* et font le lien entre le premier objectif de Polybe, montrer comment les Romains sont devenus les maîtres du monde méditerranéen, et sa volonté de poursuivre son œuvre jusqu'en 146 pour étudier l'attitude des Romains une fois leur domination sur le monde égéen devenue indiscutable.

La place particulière des livres XXII à XXIX, que nous avons déjà soulignée, amène Polybe à faire preuve de partialité dans son récit, contrairement à sa volonté. Néanmoins, nous estimons que cette partialité peut être excusable, puisque les preuves les plus flagrantes le concernent directement, avec le cas de son ennemi intime Callicratès. Lors des autres passages où nous

2168 Auxquels Polybe ajoute son mentor Philopoïmen, comme nous l'avons étudié. Voir *supra* p.368-373.

2169 Polybe, V, 9,1-12,5.

2170 P. Pédech, *La méthode historique*, p.602, souligne à ce sujet que Polybe « a étudié une multitude de personnages, recensé leurs qualités, leurs défauts et leurs variations, dépeint avec vivacité leurs actions et leurs propos ; mais il ne donne jamais l'impression d'atteindre, comme Tacite, à l'unité radicale d'où les traits de caractère jaillissent comme d'une source. Il reconstruit une personnalité plutôt qu'il ne la pénètre, à l'aide de notations antithétiques ».

pouvons relever une partialité de l'historien grec dans sa façon de présenter ou d'analyser les événements, il laisse simplement l'homme politique achéen prendre le dessus sur l'historien, pour critiquer avec virulence, comme il le fait tout au long de ses *Histoires*, l'attitude des Étoliens et des Crétois²¹⁷¹. Pour ce qui est de ses analyses erronées sur la politique de Rome entre 188 et 168, sur l'évolution de l'impérialisme romain, cela révèle surtout que les Grecs n'étaient pas prêts à comprendre cette évolution, alors qu'ils étaient encore plongés dans le monde des monarchies hellénistiques héritières de l'empire d'Alexandre le Grand.

Dans une digression au livre XXIX, sur les différentes manières d'écrire l'histoire, Polybe, après avoir expliqué pourquoi il ne s'attardait pas sur tous les faits²¹⁷², note : « l'ampleur de l'ouvrage suffit à nous excuser de tout cela, excepté si nous sommes convaincu d'avoir fait exprès d'écrire des mensonges, en vue de quelque <profit> : de cela, nous ne sommes pas excusable, comme nous nous en sommes souvent déjà expliqué dans cet ouvrage²¹⁷³ ». Polybe sous-entend bien sûr ne pas l'avoir fait, mais le cas de l'ambassade de Callicratès à Rome en 180 et l'épisode du conseil de Q. Marcius Philippus à propos de la demande d'aide militaire d'Ap. Claudius Cento révèlent qu'il a transgressé ce principe²¹⁷⁴, lorsqu'il était concerné en personne. Cela reste tout de même assez épisodique et il est relativement aisé de repérer ces passages par leur manque de cohérence.

Les livres XXII à XXIX des *Histoires*, malgré les tentations de partialité de Polybe pour une période qu'il a vécue et au cours de laquelle il a participé à certains épisodes, sont un récit fidèle des événements marquant la période 188 à 168 av. J.-C. Ils offrent un panorama de la situation politique et de son évolution en Méditerranée orientale pendant ces deux décennies, à une époque où les histoires régionales, suivant la division voulue par Polybe pour son récit de chaque olympiade, sont désormais étroitement mêlées. L'analyse du Mégalopolitain sur ces événements est en revanche à aborder avec précaution, car il n'a clairement pas perçu, comme le montre par exemple son raisonnement sur les causes de la troisième guerre de Macédoine, l'évolution de l'impérialisme romain. Cet impérialisme défensif se fait progressivement plus agressif, n'acceptant plus les oppositions, même indirectes, à l'influence romaine en Grèce. Tout ce qui peut mettre en péril l'équilibre, précaire, voulu par Rome se trouve aussitôt combattu, diplomatiquement ou militairement. Cette évolution est la cause de la guerre entre Persée et les Romains ainsi que de la déportation des notables achéens après la bataille de Pydna, ou de l'attitude des Romains envers

2171 Voir *supra* p.422-428.

2172 Polybe, XXIX, 12,5-9.

2173 Polybe, XXIX, 12,11-12 : τὸ γὰρ μέγεθος τῆς πραγματείας ἱκανόν ἐστιν ἡμᾶς ἐν ἅπασιν τοῖσι παραιτεῖσθαι· πλὴν ἐάν που κατὰ πρόθεσιν ἢ <κέρδους> τινὸς ἔνεκεν εὕρισκώμεθα ψευδογραφοῦντες· τοῦτο γὰρ οὐ παραιτούμεθα, καθάπερ ἤδη καὶ πλεονάκις ἐν τῇ πραγματείᾳ περὶ τοῦτου τοῦ μέρους διεστάλμεθα.

Position déjà affirmée précédemment par l'historien grec (XVI, 20,8-9).

2174 Voir *supra* p.258-261.

leurs alliés, Eumène II et les Rhodiens.

Les nombreux portraits esquissés par l'historien grec, les anecdotes rapportées, rendent le récit plus vivant, plus humain, et ses nombreuses digressions, dans le domaine militaire notamment, nous apportent des informations que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Polybe n'oublie pas non plus, comme à de multiples reprises tout au long de son œuvre, de disserter sur l'histoire, sur les devoirs des historiens, justifiant ainsi son travail et l'utilité de faire une histoire universelle. Les livres XXII à XXIX, malgré leur état très fragmentaire, sont donc relativement complets, dans le sens où ils abordent la majeure partie des thèmes abordés dans les *Histoires* en général.

Pour terminer, nous pouvons signaler que Polybe souligne, à la toute fin du livre XXVII, « que beaucoup d'hommes, à ce qu'il semble, désirent accomplir de belles actions, mais peu osent en entreprendre et, parmi ceux qui en entreprennent, il n'y en a guère qui y parviennent en faisant leur devoir en chaque circonstance²¹⁷⁵ ». Il a lui-même osé en entreprendre une, la rédaction d'une œuvre aussi considérable, et nous pouvons sans nul doute considérer qu'il y est parvenu, malgré ses inévitables défauts, erreurs, partialités, tant les *Histoires* sont une source précieuse et indispensable pour tout historien souhaitant étudier l'histoire de la Méditerranée lors des III^{ème} et II^{ème} siècles av. J.-C.

2175 Polybe, XXVII, 19,3 : Ὅτι δοκοῦσι πολλοὶ μὲν τῶν ἀνθρώπων ἐπιθυμεῖν τῶν καλῶν, ὀλίγοι δὲ τολμᾶν ἐγχειρεῖν αὐτοῖς, σπάνιοι δὲ τῶν ἐγχειρησάντων ἐπὶ τέλος ἀγαγεῖν τὰ πρὸς τὸ καθήκον ἐν ἐκάστοις ποιούμενα.

Bibliographie

Les abréviations sont celles de *L'Année Philologique*.

Sources :

1- Textes littéraires :

a) Textes grecs.

Appien, *Histoire Romaine, Livre VI, L'Ibérique*, texte établi et traduit par P. Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

- *Histoire Romaine, Livre XI, Le Livre Syriaque*, texte établi et traduit par P. Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2007.

Athénée, *The Deipnosophists*, volume II, traduit par C.B. Gulick, Londres, Loeb Classical Library, 1987.

- *The Deipnosophists*, volume IV, traduit par C.B. Gulick, Londres, Loeb Classical Library, 1969.

Cassius Dio, *Roman History, Books I-XI*, texte établi et traduit par E. Cary, Londres, The Loeb Classical Library, 1990.

- *Roman History, Books LXI-LXX*, texte établi et traduit par E. Cary, Londres, Londres, The Loeb Classical Library, 1982.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique : Fragments, Livres XXVII-XXXII*, texte établi, traduit et commenté par P. Goukowsky, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

Pausanias, *Description de la Grèce, Livre VI, L'Élide (II)*, texte établi par M. Casevitz, traduit par J. Pouilloux et commenté par A. Jacquemin, Paris, Les Belles Lettres, 2002.

- *Description de la Grèce, Livre VII, L'Achaïe*, texte établi par M. Casevitz, traduit et commenté par Y. Lafond, Paris, Les Belles Lettres, 2002.

- *Description de la Grèce, Livre VIII, L'Arcadie*, texte établi par M. Casevitz, traduit et commenté par M. Jost, Paris, Les Belles Lettres, 2002.

Plutarque, *Vie de Paul-Émile, tome IV*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1966.

- *Vie de Philopoemen, tome V*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1969.

- *Vie de Flaminius, tome V*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1969.

Polybe, *Histoires, Livre I*, texte établi et traduit par P. Pédech, Paris, Les Belles Lettres, 1969.

- *Histoires, Livre II*, texte établi et traduit par P. Pédech, 3ème tirage revu et corrigé, Paris, Les Belles Lettres, 1998.

- *Histoires, Livre III*, texte établi par J. de Foucault, revu et traduit par É. Foulon, commenté par M. Molin, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

- *Histoires, Livre IV*, texte établi et traduit par J. de Foucault, Paris, Les Belles Lettres, 1972.

- *Histoires, Livre V*, texte établi et traduit par P. Pédech, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

- *Histoires, Livre VI*, texte établi et traduit par R. Weil, avec la collaboration de Cl. Nicolet, Paris, Les Belles Lettres, 1977.

- *Histoires, Livres VII, VIII et IX*, texte établi et traduit par R. Weil, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

- *Histoires, Livres X et XI*, livre X, texte établi et traduit par É. Foulon, livre XI, texte établi et traduit par R. Weil, Paris, Les Belles Lettres, 1990.

- *Histoires, Livre XII*, texte établi et traduit par P. Pédech, Paris, Les Belles Lettres, 1961.

- *Histoires, Livres XIII à XVI*, texte établi par É. Foulon et traduit par R. Weil, avec la collaboration de P. Cauderlier, Paris, Les Belles Lettres, 1995.

- *The Histories*, volume V, texte établi et traduit par W.R. Paton, revu et corrigé par F.W. Walbank et C. Habicht, Londres, Loeb Classical Library, 2012.

- *The Histories*, volume VI, texte établi et traduit par W.R. Paton, revu et corrigé par F.W. Walbank et C. Habicht, Londres, Loeb Classical Library, 2012.

Strabon, *Géographie, Livres III-IV*, texte établi et traduit par F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966.

- *Géographie, Livre VII*, texte établi et traduit par R. Baladié, Paris, Les Belles Lettres, 1989.

b) Textes latins.

Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, texte établi et traduit par J. Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

Florus, *Œuvres, Livre I*, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

Frontin, *Stratagems and Aqueducts*, texte établi et traduit par C.E. Bennett, Londres, The Loeb Classical Library, 1980.

Orose, *Histoires (contre les Païens), Livres IV-VI*, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle, Livre XXXIV*, texte établi et traduit par H. Le Bonniec, commenté par H. Gallet de Santerre et H. Le Bonniec, 2ème tirage revu et corrigé, Paris, Les Belles Lettres, 1983.

Tite-Live, *Histoire Romaine, Livre XXXII*, texte établi et traduit par B. Mineo, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

- *Histoire Romaine, Livre XXXIII*, texte établi et traduit par G. Achard, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

- *Histoire Romaine, Livre XXXV*, texte établi et traduit par R. Adam, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

- *Histoire Romaine, Livre XXXVI*, texte établi et traduit par A. Manuelian, Paris, Les Belles Lettres, 1983.

- *Histoire Romaine, Livre XXXVII*, texte établi et traduit par J.-M. Engel, Paris, Les Belles Lettres, 1983.

- *Histoire Romaine, Livre XXXVIII*, texte établi et traduit par R. Adam, Paris, Les Belles Lettres, 1982.

- *Histoire Romaine, Livre XXXIX*, texte établi et traduit par A.-M. Adam, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

- *Histoire Romaine, Livre XL*, texte établi et traduit par C. Gouillart, Paris, Les Belles Lettres, 1986.

- *Histoire Romaine, Livres XLI-XLII*, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

- *Histoire Romaine, Livres XLIII-XLIV*, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, Les Belles Lettres, 1976.

- *Histoire Romaine, Livre XLV, Fragments*, texte établi et traduit par P. Jal, 2ème tirage, revu, corrigé et augmenté, Paris, Les Belles Lettres, 1990.

Valère Maxime, *Faits et dits mémorables, Livres IV-VI*, texte établi et traduit par R. Combès, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

Vitruve, *De Architectura, Books VI-X*, texte établi et traduit par F. Granger, Londres, Loeb Classical Library, 1985.

2- Recueils d'inscriptions :

Collitz H. et Betschel F., *GDI : Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, Göttingen, 1884-1915.

Dittenberger W., *SIG : Sylloge Inscriptionum Graecarum*, I, New-York, 1982³.

- *Sylloge Inscriptionum Graecarum*, II, New-York, 1982³.

- *Sylloge Inscriptionum Graecarum*, III, New-York, 1982³.

- *Sylloge Inscriptionum Graecarum*, IV, New-York, 1982³.

Dictionnaires et encyclopédies :

Cancik H. et Schneider H. (éd.), *New Pauly*, 1-15, Leiden, 2002-2011.

Hornblower S. et Spawforth A., *The Oxford Classical Dictionary*, Oxford, Oxford University Press, 1996³.

Leclant J. (dir.) : *Dictionnaire de l'Antiquité*, PUF, Paris, 2005.

Pauly A.F. : *Real-Encyclopädie, der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, 1894-1974.

Études :

Abel K., « Der Tod des Ptolemais IV. Philopator bei Polybios », *Hermes*, 95, 1967, p.72-90.

Abramson H., « The Olympieion in Athens and its connection with Rome », *CASCA*, 7, 1975, p.1-25.

Acimovic A., *Scipio Africanus*, New-York, iUniverse, 2007, 178 p.

Adams W.L., « Perseus and the Third Macedonian War », dans W.L. Adams et E.N. Borza, *Philip II, Alexander the Great and the Macedonian tradition*, 1982, p.237-256.

- « Philip V, Hannibal, and the origins of the First Macedonian War », *Ancient Macedonia*, 5, 1990, p.41-50.

Adcock F. et Mosley D.J., *Diplomacy in Ancient Greece*, Londres, Thames and Hudson, 1975, 287 p.

Ager S.L., « Rhodes : the rise and fall of a neutral diplomat », *Historia*, 40, 1991, p.10-41.

- « Κοινοδίκιον and Hellenistic Crete », *JHS*, 114, 1994, p.1-18.

- *Interstate arbitrations => Interstate arbitrations in the Greek world, 337-90 B.C.*, Berkeley, University of California Press, 1996, 579 p.

Allen J., *Hostages and hostage-taking in the Roman Empire*, New-York, Cambridge University

Press, 2006, 291 p.

Allen R.E., *The Attalids kingdom. A Constitutional History*, Oxford, 1983, 251 p.

Astin A.E., « Saguntum and the origins of the Second Punic War », *Latomus*, 26, 1967, p.577-596.

- « Roman government and politics, 200-134 B.C. », *CAH²*, VIII, Cambridge, 1989, p.163-196.

Atkinson K.M.T., « The Seleucids and the greek cities of western Asia Minor », *Antichthon*, 2, 1968, p.32-57.

Aubiard C., « L'adaptation de la pratique diplomatique romaine au statut de ses différents interlocuteurs », *CEA*, 26, 1991, p.49-57.

Auliard C., « La spécificité des premiers contacts diplomatiques de Rome avec les monarchies hellénistiques », dans E. Frézouls et A. Jacquemin, *Les Relations internationales*, Paris, 1995, p.433-452.

Austin M.M., *The Hellenistic world from Alexander to the roman conquest, A selection of ancient sources in translation*, Cambridge, 1981, 488 p.

- « War and culture in the Seleucid Empire », dans Bekker-Nielsen et L. Hannestad, *War as a cultural and social force : essays on warfare in Antiquity*, Copenhagen, 2001, p.90-109.

Aymard A., « Les stratèges de la confédération achaienne », *REA*, 30, 1928, p.1-62.

- « A propos d'une assemblée achaienne (l'assemblée d'Argos : début de 188 av. J.-C.) », *Mélanges Glotz*, I, 1932, p.49-73.

- *Les premiers rapports de Rome et de la confédération achaienne*, Bordeaux, Bibl. des Univ. du Midi, 1938, 438 p.

- *Les assemblées de la Confédération achaienne. Étude critique d'institutions et d'histoire*, Bordeaux, 1938, 450 p.

- « À la veille de la troisième guerre de Macédoine », *REA*, 47, 1945, p.335.

- « Tutelle et usurpation dans les monarchies hellénistiques. A propos d'un épisode de la sixième guerre de Syrie », *Aegyptus*, 32, 1952, p.85-96.

- « Autour de l'avènement d'Antiochos IV », *Historia*, 2, 1953/1954, p.49-73.

- *Études d'Histoire ancienne*, Paris, 1967, 672 p.

- « Polybe, Scipion, et le titre de roi », dans *Études d'histoire ancienne*, Paris, 1967, p.387-395.

Badel C., *Fasti severiani : étude sur le personnel administratif et politique de l'Empire romain de Caracalla à Sévère Alexandre (211-235)*, Paris, 1994.

Badian E., « The Treaty between Rome and the Achaean League », *JRS*, 42, 1952, p.76-80.

- *Foreign clientelae* => *Foreign clientelae (264-70 B.C.)*, Oxford, Oxford University Press, 1958, 342 p.
 - « Rome and Antiochus the Great : a study in Cold War », *CPh*, 54, 1959, p.81-99.
 - *Studies in Greek and Roman History*, Oxford, 1964, 290 p.
 - *Roman Imperialism in the late Republic*, Oxford, 1968², 117 p.
 - *Titus Quinctius Flaminius : Philhellenism and realpolitik*, Cincinnati, 1970, 57 p.
 - « The family and early career of T. Quinctius Flaminius », *JRS*, 61, 1971, p.102-111.
 - « Macedonians and Greeks », dans B. Barr-Sharrar et E. Borza, *Macedonia and Greece in late classical and early Hellenistic Times*, Washington, 1982, p.33-51.
 - « Hegemony and independence. Prolegomena to a study of the relations of Rome and the Hellenistic states in the second century B.C. », dans *Actes du VIIe Congrès de la FIEC (1979)*, Budapest, 1984, I, p.397-414.
- Badian E. et Errington R.M., « A meeting of the Achaean League (early 188 B.C.) », *Historia*, 14, 1965, p.13-17.
- Baldson J., « Some questions about historical writing in the second century B.C. », *CQ*, 47, 1953, p.158-164.
- « T. Quinctius Flaminius », *Phoenix*, 21, 1967, p.177-190.
- Baronowski D.W., *Polybius and Roman imperialism*, Londres, Bristol Classical Press, 2011, 242 p.
- Barré M.-L., *The God-List in the treaty between Hannibal and Philip V of Macedon*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1983.
- Bastini A., *Der achäische Bund als hellenische Mittelmacht. Geschichte des achäischen Koinon in der Symmachie mit Rom*, Francfort, 1987, 318 p.
- Bean G.E. et Fraser P.M., *The Rhodian Peraea and islands*, Londres, Oxford University Press, 1954
- Bedermann D.J., *International law in Antiquity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, 322 p.
- Bellini V., « Il regolamento delle relazioni internazionali nell'antico Oriente », *Archivio Giuridico (Modena)*, 155, 1958, p.3-99.
- Benecke P.V.M., « Rome and the Hellenistic States (188-146) », *CAH²*, VIII, Cambridge, 1965, p.279-305.
- Bérenger A., *Missions sénatoriales et administrations de l'Empire : censiteurs et correcteurs d'Auguste à Sévère Alexandre (31 av. J.-C.-235 ap. J.-C.)*, Paris, 1997.

Bernstein A.H., *Tiberius Sempronius Gracchus. Tradition and Apostacy*, New-York, Cornell University Press, 1978, 303 p.

Berthold R.M., « Lade, Pergamum, and Chios. Operations of Philip V in the Aegean », *Historia*, 24, 1975, p.150-163.

- « The Rhodian Appeal to Rome in 201 B.C. », *CJ*, 71, 1975-1976, p.97-107.

- *Rhodes in the Hellenistic Age*, New-York, Cornell University Press, 1984, 253 p.

Bertrand J.-M., « Territoire donné, territoire attribué : note sur la pratique de l'attribution dans le monde impérial de Rome », *CCGG*, 2, 1991, p.125-164.

- *L'hellénisme, 323-31 av. J.-C. Rois, cités, peuples*, Paris, Armand Colin, 1992, 255 p.

- *Cités et royaumes du monde grec : espace et politique*, Paris, Hachette, 1992, 252 p.

Bickermann E., « Notes sur Polybe : I. Le Statut des villes d'Asie après la paix d'Apamée », *REG*, 50, 1937, p.217-239.

- *Institutions des Séleucides*, Paris, 1938, 268 p.

- « La Coïlé-Syrie. Note de géographie historique », *Revue Biblique*, 54, 1947, p.256-268.

- « Notes sur Polybe : III. Initia belli macedonici », *REG*, 46, 1953, p.479-506.

Bivona L., « Sui rapporti fra Perseo e la repubblica romana », *Kokalos*, 2, 1956, p.50-65.

Bonnefond-Coudry M., « Mythe de Sparte et politique romaine : les relations entre Rome et Sparte au début du II^e siècle av. J.-C. », *Ktéma*, 12, 1987, p.81-110.

- *Le Sénat de la République romaine => Le Sénat de la République romaine, de la guerre d'Hannibal à Auguste, pratiques délibératives et prises de décision*, Rome, BEFAR n°273, 1989, 837 p.

Bosworth A.B., « Early relations between Aetolia and Macedon », *AJAH*, 1, 1976, p.1-12.

Bousquet J., « Le Roi Persée et les Romains », *BCH*, 105, 1981, p.407-416.

Bresson A., « Rhodes, Cnide et les Lyciens au début du II^e siècle av. J.-C. », *REA*, 100, 1998, p.65-88.

- « Rhodes and Lycia in Hellenistic Times », dans V. Gabrielsen (dir.), *Hellenistic Rhodes: Politics, Culture, and Society*, Ersberg, Aarhus University Press, 1999, p.98-131.

- « Les intérêts rhodiens en Carie à l'époque hellénistique jusqu'en 167 av. J.-C. », dans F. Prost (dir.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée – Cités et royaumes à l'époque hellénistique*, Actes du colloque international de la SOPHAU, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p.169-192.

Bresson A. et Descat R., *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^{ème} siècle av. J.-C.*, Paris, de Boccard, 2001, 294 p.

Briscoe J., « Q. Marcius Philippus and *Nova Sapientia* », *JRS*, 54, 1964, p.66-77.

- « Eastern policy and senatorial politics, 168-146 B.C. », *Historia*, 18, 1969, p.49-70.

- « Flamininus and Roman politics, 200-189 B.C. », *Latomus*, 31, 1972, p.22-53.

- « The Antigonids and the Greek States, 276-196 B.C. », dans P.D.A. Garnsey et C.R. Whittaker, *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978, p.145-157.

Brizzi G., *Annibale. Strategia e immagine*, Pérouse, 1984.

- « Hannibal : Punier und Hellenist », *Altertum*, 37, 1991, p.201-210.

- *Le guerrier de l'antiquité classique. De l'hoplite au légionnaire*, Paris-Monaco, 2004.

- « Hannibal, sa religiosité, sa légende : pour une mise au point du problème », dans A. Vigourt, X. Lorient, A. Bérenger-Badel et B. Klein (dir.), *Pouvoir et religion dans le monde romain*, en hommage à Jean-Pierre Martin, Paris, 2006, p.17-27.

- « *Moi, Hannibal...* », traduit par Y. Le Bohec, Nantes, Les Éditions Maisons, 2007, 323 p.

Broughton T.R.S., *MRR*, 1 => *The Magistrates of the Roman Republic*, volume 1, Atlanta, 1951, 578 p.

- *MRR*, 3 => *The Magistrates of the Roman Republic*, volume 3 supplement, Atlanta, 1986, 294 p.

Brun P., « Les cités grecques et la guerre : l'exemple de la guerre d'Aristonikos », dans J.-C. Couvenhes et H.-L. Fernoux (dir.), *Les cités grecques et la guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique : actes de la journée d'études de Lyon, 10/10/2003*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2004.

Buck R.J., *A history of Beotia*, Edmonton, 1979, 205 p.

Bunge J.G., « Die Feiern Antiochos' IV Epiphanes in Daphne im Herbst 166 v. Chr. », *Chiron*, 6, 1976, p.53-71.

Burstein S.M., « The Aftermath of the Peace of Apamea », *AJAH*, 5, 1980, p.1-12.

Burton P.J., « *Clientela* or *amicitia* ? : modeling Roman international behavior in the middle Republic (264-146 B.C) », *Klio*, 85 (2), 2003, p.333-369.

Cabanes P., *L'Épire de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine (272-167)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, 648 p.

- *Les Illyriens de Bardylis à Genthios, IV-II^{ème} siècles av. J.-C.*, Paris, 1988, 344 p.

- *Le Monde hellénistique, de la mort d'Alexandre à la paix d'Apamée*, Paris, Éd. Du Seuil, 1995,

276p.

Caire E. et Pittia S., *Guerre et diplomatie romaine, IV^{ème}-III^{ème} siècles av. J.-C.*, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 2006, 324 p.

Canali de Rossi F., *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997, 782 p.

Capdetrey L., *Le pouvoir séleucide : territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312-129 avant J.-C.)*, Rennes, PUR, 2007, 535 p.

Carcopino J., « L'intervention romaine dans l'orient hellénistique », *JS*, 1923, p.112-121.

- *Les étapes de l'impérialisme romain*, Paris, Hachette, 1961, 272 p.

Carter M., « The Roman spectacles of Antiochus IV Epiphanes at Daphne, 166 B.C. », *Nikephoros*, 14, 2001, p.45-62.

Cartledge P. et Spawforth A., *Hellenistic and Roman Sparta. A tale of two cities*, Londres, Routledge, 1989, 304 p.

Cary M., *A history of the Greek world from 323 to 146 B.C.*, Londres, 1951², 446 p.

Chamoux F., « Pergame et les Galates », *REG*, 101, 1988, p.492-500.

Champion C.B., *Cultural politics in Polybius' Histories*, Berkeley, University of California Press, 2004, 328 p.

Charneux P., « Rome et la confédération achaïenne », *BCH*, 81, 1957, p.181-202.

Chauveau M., *L'Égypte au temps de Cléopâtre (180-30 av. J.-C.)*, Paris, Hachette, 1997, 293p.

Chiranky G., « Rome and Cotys, two problems », *Athenaeum*, 60, 1982, p.461-481.

Clemente G., « Esperti ambasciatori del senato e la formazione della politica estera romana tra il III e il II secolo a.C. », *Athenaeum*, 54, 1976, p.319-352.

Cloché P., *Thèbes de Béotie, des origines à la conquête romaine*, Namur, 1952, 288 p.

Coudry M., « Contrôle et traitement des ambassadeurs étrangers dans la République romaine », dans Cl. Moatti (éd.), *La mobilité en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome, 2004, p.529-565.

Cuq E., « La condition juridique de la Coïlé-Syrie au temps de Ptolémée V Épiphane », *Syria*, 8, 1927, p.143-162.

Curbera J., « Curse tablets from Pydna », *GRBS*, 43 (2), 2002-2003, p.109-127.

Curty O., « Un usage fort controversé : la parenté dans le langage diplomatique de l'époque hellénistique », *AncSoc*, 35, 2005, p.101-117.

Deininger J., *Widerstand => Der politische Widerstand gegen Rom in Griechenland, 217-86 v. Chr.*, Berlin, de Gruyter, 1971, 279 p.

Delorme J., *Le monde hellénistique : évènements et institutions (323-133 av. J.-C.)*, Paris, Regards sur l'Histoire, 1975, 459 p.

De Regibus L., « Tolemeo V Epifane e l'intervento romano nel Mediterraneo orientale », *Aegyptus*, 32, 1952, p.97-100.

- *La Repubblica romana e gli ultimi Re di Macedonia*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1972, 256 p.

Derow P.S., « Polybios and the Embassy of Kallikrates », dans *Essays presented to C.M. Bowra*, Oxford, 1970, p.12-23.

- "The Roman calendar, 190-168 B.C.", *Phoenix*, 28, 1973, p.350-354.

- "The Roman calendar, 218-191 B.C.", *Phoenix*, 30, 1976, p.265-281.

- « Polybius, Rome and the East », *JRS*, 69, 1979, p.1-15.

- « Rome, the Fall of Macedon and the Sack of Corinth », *CAH²*, VIII, 1989, p.290-323.

- « The arrival of Rome : from the Illyrian Wars to the fall of Macedon », dans A. Erskine, *A companion to the Hellenistic World*, Oxford, 2003, p.51-70.

De Sanctis G., « Polibio et la relazioni tra Roma e i Rodii », *RFIC*, 13, 1935, p.72-73.

Diaz Tejera A., *El tratado del Ebro y el origen de la segunda guerra punica*, Séville, Curso Academico, 1996.

Didu I., « I rapporti tra Roma e la Siria alla morte di Seleuco IV e di Antioco IV », *CS*, 18, 1981, p.3-47.

- *La fine della confederazione achea. Lotta politica e rapporti con Roma dal 180 al 146 a.C.*, Ist. St. Ant., Univer. Di Cagliari, 1991

Dixon M. D., « Disputed territories : interstate arbitrations in the northeast Peloponnese, ca. 250-150 B.C. », *DAI-A*, 61 (5), 2000-2001, p.1984

Dorey T.A., « The treaty with Saguntum », *Humanitas*, N.S. 8-9, 1959-60, p.1-10.

Downey G., *A history of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab conquest*, Princeton, 1961, 774 p.

Dubuisson M., « Procédés de la diplomatie romaine : l'annexion de la Sardaigne et le sens de συγκαταβαίνειν (Polybe, III, 10.1) », *REL*, 57, 1979, p.114-125.

- « Sur la mort de Polybe », *REG*, 93, 1980, p.74.

- « Y a-t-il une politique linguistique romaine ? » *Ktèma*, 7, 1982, p.187-210.

- *Le latin de Polybe : les implications historiques d'un cas de bilinguisme*, Paris, 1985, 400 p.
- « La vision polybienne de Rome » dans H. Verdin *et al.* (éd.), *Purposes of History : studies in Greek historiography from the 4th to the 2nd centuries BC*, Leuven, 1990, p.233-243.
- Eckstein A.M., « Rome, Saguntum and the Ebro treaty », *Emerita*, 52, 1984, p.51-68.
- « Rome, the war with Perseus and third party mediation », *Historia*, 37, 1988, p.414-444.
- « Polybius, the Achaeans and the Freedom of Greeks », *GRBS*, 31, 1990, p.45-71.
- « Notes on the birth and death of Polybius », *AJPh*, 113, 1992, p.387-406.
- *Moral vision in the Histories of Polybius*, Berkeley, University of California Press, 1995, 351 p.
- *Rome enters the Greek East : from anarchy to hierarchy in the Hellenistic Mediterranean, 230-170 B.C.*, Oxford, Blackwell, 2008, 439 p.
- Edlund I.E.M., « Deinokrates : a disappointed Greek client », *Talanta*, 8-9, 1977, p.52-57.
- Edson C.F., « Perseus and Demetrius », *HSPH*, 46, 1935, p.191-202.
- Eilers C., *Diplomats and diplomacy in the Roman world*, Leiden, Brill, 2009, 254 p.
- Errington R.M., *Philopoemen*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1969, 314 p.
- *The dawn of Empire => The dawn of Empire, Rome's rise to world power*, Londres, 1971, 318 p.
- « Rome against Philip and Antiochus », *CAH²*, VIII, 1989, p.244-289.
- *A history of the Hellenistic world : 323-30 B.C.*, Oxford, Blackwell, 2008, 348 p.
- Erskine A., « Hellenistic monarchy and Roman political invective », *CQ*, 41, 1991, p.106-120.
- *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures 323-31 av. J.-C.*, Rennes, PUR, 2004, 726 p.
- Etienne R., « Les étrangers et la politique : le rôle de Rhodes dans les Cyclades dans le premier tiers du II^{ème} siècle av. J.-C. », dans R. Lonis, *L'étranger dans le monde grec*, Nancy, 1988, p.159-167.
- Fernoux H-L., Legras B. et Yon J-B., *Cités et royaumes de l'Orient méditerranéen 323-55 av. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2003, 239 p.
- Ferrary J-L., « L'Empire de Rome et les hégémonies des cités grecques chez Polybe », *BCH*, 100 (1), 1976, p.283-289.
- *Philhellénisme et impérialisme => Philhellénisme et impérialisme : aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la 2^{ème} guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, BEFAR n°271, Paris, 1988, 690 p.
- « Traités et domination romaine dans le monde hellénistique », dans L. Canfora (éd), *I Trattati nel*

mondo antico, Rome, l'Erma di Bretschneider, 1990, p.217-235.

- « Le jugement de Polybe sur la domination romaine : état de la question », dans J. S. Yanguas et E. Torregaray Pagola, *Polibio y la peninsula Ibérica*, Vitoria, 2003, p.15-32.

- « Rome et les monarchies hellénistiques dans l'Orient méditerranéen : le légat et le proconsul », *Pallas*, 62, 2003, p.403-412.

- « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans J.-P. Caillet et M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Âge*, Paris, 2007, p.113-122.

Feugère M., *Les armes des Romains, de la République à l'Antiquité tardive*, Paris, 1993, 287 p.

Feyel M., *Polybe et l'histoire de la Béotie au III^{ème} siècle avant notre ère*, Paris, BEFAR n°152, 1942, 330 p.

- « T. Quinctus Flaminius, Philippe et les Achaïens », *REG*, 56, 1943, p.235-246.

Foucault J.A de, « Tite-Live traducteur de Polybe », *REL*, 46, 1968, p.208-221.

- *Recherches sur la langue et le style de Polybe*, Paris, Les Belles Lettres, 1972, 398 p.

Foulon E., « Philopoemen, Hannibal, Scipion, trois vies parallèles chez Polybe », *REG*, 106, 1993, p.333-379.

- « Contribution à une taxinomie des corps d'infanterie des armées hellénistiques. II : l'infanterie intermédiaire et légère », *LEC*, 64, 1996, p.227-244.

- « Polybe et l'histoire universelle », dans F. Chamoux (dir.), *Histoire et historiographie dans l'Antiquité : actes du 11^{ème} colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer, 13-14/10/2000*, de Boccard, Paris, 2001, p.45-82.

- « La critique du comique en histoire par Polybe », *Pallas*, 81, 2009, p.119-131.

Fraccaro P., *Opuscula*, 3 vol., Pavie, 1956-1957.

Frank T., « The Diplomacy of Q. Marcius in 169 B.C. », *CP*, 5, 1910, p.358-361.

Gabba E., « Storiografia greca e imperialismo romano (III-I s.a.) », *RSI*, 86, 1974, p.625-642.

Gabrielsen V., « Rhodes and Rome after the Third Macedonian War », dans P. Bilde *et al.*, *Centre and Periphery in the Hellenistic World*, Studies in Hellenistic Civilization 4, Aarhus, 1993, p.132-161.

- *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, Aarhus University Press, 1997, 254 p.

- *Hellenistic Rhodes: Politics, Culture, and Society*, Ersberg, Aarhus University Press, 1999, 358p.

- « The Rhodian Peraia in the third and second centuries B.C. », *C&M*, 51, 2000, p.129-183.

- Garlan Y., *Guerre et économie en Grèce ancienne*, Paris, La découverte, 1999, 225 p.
- Ginouvès R., *La Macédoine, de Philippe II à la conquête romaine*, Paris, 1993, 254 p.
- Giovanni A., « Les origines de la Troisième Guerre de Macédoine », *BCH*, 93, 1969, p.853-861.
- « Polybe et les assemblées achéennes », *MH*, 26, 1969, p.1-17.
 - « Philipp V, Perseus, und die Delphische Amphiktyonie », *Ancient Macedonia*, 1, 1970, p.147-154.
 - « La clause territoriale de la paix d'Apamée », *Athenaeum*, 60, 1982, p.224-236.
- Golan D., « The two letters of Perseus to the Greeks », *SCI*, 5, 1980, p.118-136.
- « Polybius and the outbreak of the Third Macedonian war », *AC*, 58, 1989, p.112-127.
 - *The res Graeciae in Polybius. Four studies*, Côme, New Press, 1995, 138 p.
- Grainger J.D., *The league of the Aitolians*, Leiden, Brill, 1999, 585 p.
- *The Roman war of Antiochos the Great*, Leiden, Brill, 2002, 386 p.
- Grandjean C., *Les Messéniens de 370/369 au 1er siècle de notre ère. Monnayage et histoire*, Paris, 2003, 332 p.
- Grandjean C., Hoffmann G., Capdetrey L. et Carrez-Maratray J.-Y., *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, 2008, 350 p.
- Green P., *D'Alexandre à Actium, du partage de l'Empire au triomphe de Rome*, Paris, Robert Laffont, 1997, 1136 p.
- Griffith G.T., *The mercenaries of the Hellenistic World*, Chicago, 1935 [1984], 340 p.
- Grimal P., *La civilisation hellénistique et la montée de Rome*, Paris, Bordas, 1971, 319 p.
- *Le siècle des Scipions, Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*, Paris, 1975², 414 p.
- Gruen E.S., « The supposed alliance between Rome and Philipp V of Macedon », *CSCA*, 6, 1973, p.123-136.
- « The Last Years of Philip V », *GRBS*, 15, 1974, p.221-246.
 - « Rome and Rhodes in the Second Century B.C. : a Historiographical Inquiry », *CQ*, N.S. 25, 1975, p.58-81.
 - « Rome and the Seleucids in the aftermath of Pydna », *Chiron*, 6, 1976, p.73-95.
 - « Class conflict and the Third Macedonian War », *AJAH*, 1, 1976, p.29-60.

- *The coming of Rome => The Hellenistic world and the coming of Rome*, Berkeley, University of California Press, 1984, 862 p.
- « Athens and the Attalids in the second century B.C. », *Hesperia*, 59, 1990, p.561-577.
- Habicht C., « The Seleucids and their rivals », *CAH²*, VIII, Cambridge, 1989, p.324-387.
- « Athens and the Ptolemies », *CA*, 11, 1992, p.68-90.
- *Athènes hellénistique : histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris, Les Belles Lettres, 2000, 570 p.
- Hammond N.G.L., *The Macedonian State : origins, institutions and history*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1992, 413 p.
- Hammond N.G.L. et Walbank F.W., *A History of Macedonia*, vol. 3, 336-167 B.C., Oxford, Oxford Clarendon Press, 1988, 654 p.
- Hansen E.V., *The Attalids of Pergamon*, Londres, Cornell University Press, 1971², 531 p.
- Harris W.V., *War and imperialism in Republican Rome, 327-70 B.C.*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1979 [1992], 293 p.
- Harrison G.W.M., *The Romans and Crete*, Amsterdam, 1993, 469 p.
- Hölbl G., *A history of the Ptolemaic empire*, traduit par Tina Saavedra, Londres, Routledge, 2001, 379 p.
- Holleaux M., *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle av. J.-C., 273-205*, Paris, de Boccard, 1921, 393 p.
- « La clause territoriale du traité d'Apamée (188 av. J.-C.) », *REG*, 44, 1931, p.304-319 et *REG*, 45, 1932, p.7-31.
- « Les conférences de Lokride et la politique de T. Quinctius Flaminius (198 av. J.-C.) », dans *Études d'épigraphie et d'histoire grecques*, V, Paris, 1957, p.29-79.
- Hollenback G.M., « Polybius' description of the « kestrom » », *Mnemosyne*, 62 (3), 2009, p.459-463.
- Hopp J., *Attaliden => Untersuchungen zur Geschichte der letzten Attaliden*, Munich, 1977, 167 p.
- Jacquemin A. et Laroche D., « Delphes, le roi Persée et les Romains », *BCH*, 119, 1995, p.125-136.
- Jones C.P., *Kinship diplomacy in the Ancient World*, Cambridge, Harvard University Press, 1999, 193 p.
- Jouguet P., « Les débuts du règne de Philométor et la sixième guerre syrienne, d'après un mémoire de M. W. Otto », *RPh*, 63, 1937, p.200-211.
- « Eulaeos et Lénaeos, observations sur la sixième guerre syrienne », *Bulletin de l'Institut d'Égypte*,

19, 1936-1937, p.162-173.

Jumeau R., *Tite-Live adaptateur de Polybe*, Thèse de Lettres, Paris, 1954.

Jureva V.V., « Rome's political activity in Egypt in the late second century B.C. », *VMUist*, 5, 1974, p.75-86.

Kashtan N., « L'impérialisme romain et la Ligue achéenne (201-180 av. J.C.) ; l'ambiguïté au service de Rome », *Ktèma*, 7, 1982, p.211-220.

Lampela A., *Rome and the Ptolemies of Egypt : the development of their political relations, 273-80 B.C.*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1998, 301 p.

Lancel S., *Hannibal*, Paris, 1995, 396 p.

Larsen J.A.O., « Was Greece free between 196 and 146 B.C. ? », *CPh*, 30, 1935, p.193-214.

- « The treaty of Rome with the Achaean League », *CPh*, 30, 1935, p.212-214.

- « The Aetolians in the Cleomenic War », dans L. Wallach, *The classical tradition : literary and historical studies in honor of Harry Caplan*, New-York, 1966, p.43-57.

- *Greek Federal States => Greek Federal States : their institutions and history*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1968, 537 p.

Launey M., *Recherches sur les armées hellénistiques*, 2 vol., Paris, de Boccard, 1949-1950, 1319 p.

Le Bohec Y., « L'armement des Romains pendant les guerres puniques d'après les sources littéraires », dans *L'équipement militaire et l'armement de la République (IVe-Ier s. av. J.-C.)*. *Proceedings of the 10th international Roman military equipment Conference, Montpellier, 26-28/9/1996*, *JRMES*, 8, 1997, p.13-24.

Le Rider G., « Les clauses financières des traités de 189 et 188 », *BCH*, 116, 1992, p.267-277.

- « Les ressources financières de Séleucos IV (187-175) et le paiement de l'indemnité aux Romains », dans M.J. Price, A. Burnett et R. Bland, *Essays in honour of Robert Carson and Kenneth Jenkins*, Londres, 1993, p.49-67.

Lehmann G.A., *Untersuchungen zur historischen Glaubwürdigkeit des Polybios*, Münster, 1967, 408 p.

Lemosse M., « Réflexion sur la conception romaine de l'arbitrage international », dans *Gedächtnisschrift für Rudolf Schmidt*, 1966, p.341-348.

- « Remarques sur la reconnaissance de la liberté des cités helléniques et la proclamation de Flamininus (196 av. J.-C.) », dans *Id Études Romanistiques*, Clermont-Ferrand, ADOSA, 1991, p.205-217.

Létoublon Fr., *La ruche grecque et l'empire de Rome*, Grenoble, ELLUG, 1995, 367 p.

Lévy E., « La Sparte de Polybe », *Ktéma*, 12, 1987, p.63-79.

- « Le vocabulaire de l'alliance chez Polybe », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les Relations internationales*, Paris, 1995, p.385-409.

- *Sparte : histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Éd. du Seuil, 2003, 364 p.

Liebmann-Frankfort Th. : *La frontière orientale dans la politique extérieure de la République romaine depuis le traité d'Apamée jusqu'à la fin des conquêtes asiatiques de Pompée (189/8-63 B.C.)*, Bruxelles, 1969, 252 p.

- « Le "traité de l'Èbre" et sa valeur historique », *Revue Historique du Droit Français et Étranger*, 50, 1972, p.193-204.

Linderski J., « Ambassadors go to Rome », dans E. Frézouls et A. Jacquemin (éd.), *Les relations internationales*, Strasbourg, 15-17/6/1993, Paris, 1995, p.453-478.

Lorein G.W., « Some aspects of the life and death of Antiochos IV Epiphanes. A new presentation of old viewpoints », *AncSoc*, 31, 2001, p.157-171.

Ma J., *Antiochos III and the cities of western Asia Minor*, traduit par S. Bardet, Paris, Les Belles Lettres, 1999 [2004], 470 p.

Maehler H., « Egypt under the last Ptolemies », *BICS*, 30, 1983, p.1-18.

Magie D., « The agreement between Philip V and Antiochus III for the partition of the egyptian empire », *JRS*, 29, 1939, p.32-44.

- « Rome and the city-states of western Asia Minor from 200 to 133 B.C. », dans *Anatolian studies presented to W.H. Buckler*, Manchester, 1939, p.161.

Manni E., « L'Egitto tolemaico nei sui rapporti politici con Roma », *RF*, 27, 1949, p.79-106.

- « L'Egitto tolemaico nei sui rapporti politici con Roma II : L'instaurazione del protettorato romano », *RF*, 28, 1950, p.229-262.

- « Sulle piu antiche relazioni fra Roma e il mondo ellenistico », *PP*, 11, 1956, p.179-190.

Mardsen E.W., « Polybius as a military Historian », dans E. Gabba (dir.), *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, Vingtièmes entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27 août-1er septembre 1973*, Genève, 1974, p.267-301.

Matthaei L.E., « The place of arbitration and mediation in ancient systems of international ethics », *CQ*, 2, 1908, p.241-264.

Mattingly H.B., « Athens between Rome and the kings : 229/8 to 129 B.C. », dans P. Cartledge, P. Garnsey et E.S. Gruen (éd.) *Hellenistic constructs : essays in culture, history and historiography*, Berkeley, University of California Press, 1997, p.120-145.

Matusiak F.C., *Polybius and Livy : the causes of the Second Punic War*, Diss. Lincoln, Nebraska,

1992.

McDonald A.H. et Walbank F.W., « The treaty of Apamea (188 B.C.) : the naval clauses », *JRS*, 59, 1969, p.30-39.

Mc Donald A. M., « The treaty of Apamée », *JRS*, 57, 1967, p.1-8.

McGing B.C., *Polybius' Histories*, Oxford, Oxford University Press, 2010, 270 p.

Mc Shane R.B., *The Foreign Policy of the Attalids of Pergamon*, Urbana, University of Illinois Press, 1964, 241 p.

Meloni P., *Perseo => Perseo e la fine della monarchia macedone*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1953, 509 p.

Mendels D., « Perseus and the socio-economic question in Greece (179-172/1 B.C.) », *AncSoc*, 9, 1978, p.55-73.

- « Polybius and the socio-economic revolution in Greece (227-146 B.C.) », *AC*, 51, 1982, p.86-110.

Mittag P.F., *Antiochos IV Epiphanes : eine politische Biographie*, Berlin, 2006, 429 p.

Molin M., « Les *Histoires* de Polybe entre essai d'objectivité et déformation historique : l'exemple du livre III », dans G. Lachenaud et D. Longrée (éd.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire. Actes du colloque, Nantes et Angers, 12-15/9/2001*, Rennes, 2003, vol. 1 : *De la conception de l'histoire à l'écriture*, p.279-295.

Moore J.M., *The manuscript tradition of Polybius*, Cambridge, Cambridge University Press, 1965, 192 p.

Morgan M.G., « The perils of schematism : Polybius, Antiochus Epiphanes and the « Day of Eleusis » », *Historia*, 39, 1990, p.37-76.

Mörkholm O., « Eulaios and Lenaios », *C&M*, 22, 1961, p.32-43.

- *Studies in the coinage of Antiochus IV of Syria*, Copenhagen, 1963, 75 p.

- *Antiochos IV of Syria*, C&M, Diss. VIII, Copenhagen, 1966, 229 p.

Moscovich M.J., « Hostage princes and Roman imperialism in the second century B.C. », *Échos du monde Classique*, 27, 1983, p.297-309.

Mosley J., *Envoys and diplomacy in Ancient Greece*, Wiesbaden, 1973, 95 p.

Mossé, Claude : *Politique et société en Grèce ancienne : le « modèle » athénien*, Paris, Aubier, 1995, 242 p.

Musti D. : *Polibio e l'imperialismo romano*, Naples, Liguori, 1978, 150 p.

Ndiaye S., « Le recours aux otages à Rome sous la république », *DHA*, 21.1, 1995, p.149-165.

Nicolet Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t.2, *Genèse d'un Empire*, Paris, PUF, 1974², 470 p.

Nottmeyer H., *Polybios und das ende des Achaierbundes : untersuchungen zu den römisch-achaischen Beziehungen ausgehend vorder mission des Kallikrates bis zur Zerstörung Korinths*, Munich, 1995, 189 p.

Oost S.I., *Roman policy in Epirus and Acarnania in the age of the roman conquest of Greece*, Dallas, 1954, 138 p.

Orsi D.P., *L'alleanza acheo-macedone*, *Studia su Polibio*, Bari, Edipuglia, 1991, 119 p.

Paltiel E., « The treaty of Apamea and the later Seleucids », *Antichthon*, 13, 1979, p.30-41.

- « Antiochos IV and Demetrios I of Syria », *Antichthon*, 13, 1979, p.42-47.

- « Antiochos Épiphanes and Roman politics », *Latomus*, 41, 1982, p.229-254.

Passerini A., « La pace con Filippo e le relazioni con Antioco », *Athenaeum*, 10, 1932, p.105-126.

- « Roma e l'Egitto durante la terza guerra macedonica », *Athenaeum*, 13, 1935, p.317-342.

Pédech P., « Polybe et l'"Éloge de Philopoemen" », *REG*, 64, 1951, p.82-83.

- « Polibiana », *REG*, 67, 1954, p.391-395.

- « Deux campagnes d'Antiochus III chez Polybe », *REA*, 60, 1958, p.67-81.

- « Notes sur la biographie de Polybe », *LEC*, 29, 1961, p.145-156.

- *La méthode historique => La méthode historique de Polybe*, Paris, Les Belles Lettres, 1964, 644 p.

- « Un Grec à la découverte de Rome : l'exil de Polybe (167-150 av. J.-C.) », *Orpheus*, 11, 1964, p.123-140.

- « Polybe hipparque de la confédération achéenne (170-169 avant J.C.) », *LEC*, 37, 1969, p.252-259.

Perrin-Saminadayar, E., « Les succès de la diplomatie athénienne de 229 à 168 av. J.-C. », *REG*, 112 (2), 1999, p.444-462.

- « Du bon usage de la diplomatie : ambassade athénienne auprès de Ptolémée VI et d'Antiochos IV », dans *J'En koinwniva/ pa'sa filiva : mélanges offerts à Bernard Jacquinod*, Saint Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p.217-226.

Petzold K.E., *Studien zur Methode des Polybios und zu ihrer historischen Auswertung*, Munich, 1969, 223 p.

Pfeilschifter R., *Titus Quinctius Flaminius : Untersuchungen zur römischen Griechenlandpolitik*, Göttingen, 2005, 442 p.

- Picard O. (dir.), *Royaumes et cités hellénistiques : des années 323-55 av. J.-C.*, Paris, SEDES, 2003, 239 p.
- Piccirilli L., « L'invenzione della diplomazia : temi del linguaggio e caratteristiche degli ambasciatori nella Grecia antica », dans M.G. Angeli Bertinelli et L. Piccirilli (éd.), *Linguaggio e terminologia diplomatica dall'antico Oriente all'impero bizantino*, Rome, 2001, p.65-83.
- Piganiol A., *La conquête romaine*, Paris, PUF, 1974², 656 p.
- Piper L.J., *Spartan twilight*, New Rochelle, 1986, 244 p.
- Pittia S., « L'arrivée de Persée au camp de Paul-Émile : mise en scène d'une capitulation », *Veleia*, 26, 2009, p.103-125.
- Poláček A., « La paix d'Apamée », *LF*, 92, 1969, p.1-18.
- « Le traité de paix d'Apamée », *RIDA*, 18, 1971, p.591-621.
- Prandi L., « Polibio e Callistene : una polemica non personale ? », dans Schepens G. et Bollansée J. (éd.), *The shadow of Polybius : Intertextualité as a Research Tool in Greek Historiography*, Paris, 2005, p.73-88.
- Préaux C., « Polybe et Ptolémée Philopator », *CE*, 40, 1965, p.364-375.
- *Le monde hellénistique : la Grèce et l'Orient (323-146 av. J.-C.)*, Paris, PUF, 1978, 402 p.
- Primo A., « Un frammento dal libro 26 di Polibio ? » *Historia*, 58 (3), 2009, p.358-360.
- Queyrel F., *Les portraits des Attalides. Fonction et représentation*, BEFAR n°308, Paris, 2003.
- Raditsa L., « Bella Macedonica », *ANRW*, 1, p.564-589.
- Reger G., « The relations between Rhodes and Caria from 246 to 167 B.C. », dans V. Gabrielsen *et al.*, *Hellenistic Rhodes : Politics, culture and society*, Aarhus, 1999, p.76-97.
- Reiter W., *Aemilius Paullus : conqueror of Greece*, Londres, Croon Helm, 1988, 171 p.
- Remy A., *La représentation des Grecs dans les Histoires de Polybe*, Clermont-Ferrand, Thèse, 2005, 1601 p.
- « Polybe et le πολιτεύμα de la Confédération achéenne », *BAGB*, (1), 2008, p.101-125.
- Rich J.W., « The origins of the Second Punic War », dans T.J. Cornell, B. Rankov et P. Sabin (éd.), *The Second Punic War : a reappraisal*, Londres, Institute of Classical Studies, 1996, p.1-34
- Roebuck C.A., *A history of Messenia => A history of Messenia from 369 to 146 B.C.*, Chicago, 1941, 127 p.
- Roesch P., *Études béotiennes*, Paris, de Boccard, 1982, 562 p.

- *Thespies et la confédération béotienne*, Paris, de Boccard, 1965, 297 p.
- Roussel D., *Les historiens grecs*, Paris, PUF, 1973, 190 p.
- *Histoire*, texte traduit, présenté et annoté par D. Roussel, Paris, Éditions Gallimard, 1970 [2003].
- Roux M., « Recherches sur les aspects militaires de la conquête du monde gréco-hellénistique par Rome au IIe siècle avant Jésus-Christ », *REA*, 95, 1993, p.444-457.
- Sacks K., « Polybius' other view of Aetolia », *JHS*, 95, 1976, p.92-106.
- *Polybius and the writing of History*, Berkeley, University of California Press, 1981, 233 p.
- Sanders I.F., *Roman Crete : an archeological survey and gazetteer of Late Hellenistic, Roman and Early Byzantine Crete*, Warminster, 1982, 185 p.
- Scafuro, A.C., « Prusias II of Bithynia and third party arbitration », *Historia*, 36, 1987, p.28-37.
- Schepens G. et Bollansée J. (éd.), *The shadow of Polybius : Intertextualité as a Research Tool in Greek Historiography*, Paris, Peeters, 2005, 345p.
- Schleussner B., « Zur frage der geheimen Pergamenisch-Makedonischen kontakte im 3. Makedonischen krieg », *Historia*, 22, 1973, p.119-123.
- Schmitt H.H., *Rom und Rhodos*, Munich, 1957, 223 p.
- Scullard H.H., *Scipio Africanus : soldier and politician*, New-York, Cornell University Press, 1970, 229 p.
- *Roman politics, 220-150 B.C.*, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1973², 325 p.
- Seyrig H., « Antiquités syriennes no. 67 – monnaies contremarquées en Syrie », *Syria*, 35, 1958, p.187-197.
- Sherwin-White A.N., *Roman foreign policy in the East, 168 B.C. to A.D. 1*, Londres, 1984, 352 p.
- Shimron B., *Late Sparta => Late Sparta : the Spartan revolution, 243-146 B.C.*, Buffalo, 1972, 167 p.
- Shiple G., *The Greek world after Alexander : 323-30 B.C.*, Londres, Routledge, 2000, 538 p.
- Sirago V.A., « Che c'entra oggi la battaglia di Pidna ? », *QCSAM*, N.S. 2, 2003, p.171-194.
- Sonnabend H., « Polybios, Die Attaliden und die Griechen », *Tyche*, 7, 1992, p.207-216.
- Swain J.W., « Antiochus Épiphanes and Egypt », *CPh*, 39, 1944, p.73-94.
- Tagliafico M., « La deportazione degli Achei a Roma nel 167 a.C. », dans M. Sordi (dir.), *Coercizione e mobilità umana nel mondo antico*, Milano : Vita e Pensiero, 1995, p.215-223.

- Texier J-G., « Un aspect de l'antagonisme de Rome et de Sparte à l'époque hellénistique : l'entrevue de 195 av. J.-C. entre T. Quinctius Flaminius et Nabis », *REA*, 78-79, 1976-77, p.145-154.
- Thompson M., « Ptolemy Philometor and Athens », *American Numismatic Society, Museum Notes*, 11, 1964, p.119.
- Thornton J., « Il silenzio di Aristeno : nota a Polibio 22, 10 e 24, 11-13 », *RCCM*, 37, 1995, p.261-272.
- Tränkle H., *Livius und Polybios*, Bâle, 1977, 254 p.
- Van Effenterre H., *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, de Boccard, 1968², 341 p.
- Veisse A.-E., *Les « révoltes égyptiennes » : recherches sur les troubles intérieurs en Égypte du règne de Ptolémée III Évergète à la conquête romaine*, Leuven, Peeters, 2004, 298 p.
- Veyne P., « Y a-t-il un impérialisme romain ? », *Mélanges de l'École Française de Rome : Antiquité*, 1975, p.793-855.
- Vial C., *Les Grecs, de la paix d'Apamée à la bataille d'Actium (188-31)*, Paris, Éd. du Seuil, 1995, 292 p.
- Virgilio B., « Polibio, il mondo ellenistico e Roma », *Athenaeum*, 95 (1), 2007, p.49-73.
- Von Fritz K., *The Theory of the Mixed Constitution in Antiquity : a critical analysis of Polybius' political ideas*, New-York, Columbia University Press, 1975, 490 p.
- Walbank F.W., *Philip V => Philip V of Macedon*, Cambridge, Cambridge University Press, 1940, 387 p.
- « A note on the embassy of Q. Marcius Philippus, 172 B.C. », *JRS*, 31, 1941, p.82-93.
 - « Roman declaration of war in the third and second centuries », *CPh*, 44, 1949, p.15.
 - « Polybius and Rome's Eastern Policy », *JRS*, 53, 1963, p.1-13.
 - « Political morality and the friends of Scipio », *JRS*, 55, 1965, p.1-16.
 - « The Spartan ancestral constitution in Polybius », dans *Ancient Society and Institutions, Studies presented to Victor Ehrenberg*, Oxford, 1966, p.303-312.
 - *Polybius*, Berkeley, University of California Press, 1972, 201 p.
 - « Polybius between Greece and Rome », dans E. Gabba (dir.), *Polybe : neuf exposés suivis de discussions, 20e Entretiens sur l'antiquité classique, Vandoeuvres-Genève, 27 août-1er septembre 1973*, 1974, p.3-31.
 - « The causes of the Third Macedonian War : Recent Views », *Ancient Macedonia*, 2, 1977, p.81-94.

- *Commentary* => *A Historical Commentary on Polybius*, t.3, Oxford, Oxford Clarendon Press, 1979, 855 p.
- « Polybius and the αἰτίαι of the Second Punic war », *LCM*, 8, 1983, p.62-63.
- « Macedonia and the Greek Leagues », *CAH²*, VII, 1984, p.446-481.
- *Polybius, Rome and the Hellenistic World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, 353 p.
- Walker C.L., *Hostages in Republican Rome*, University of North Carolina, Ph. D., 1980.
- Walsh J.J., « Flamininus and the propaganda of liberation », *Historia*, 45, 1996, p.17-31.
- Will E., « Les premières années du règne d'Antiochos III », *REG*, 75, 1962, p.72-129.
- « Polybe tel qu'en lui-même », *RH*, 135, 1966, p.317-332.
- « Rome et les Séleucides », *ANRW*, 1, 1972, p.617.
- *Histoire politique* => *Histoire politique du monde hellénistique, 323-30 av. J.-C.*, Nancy, 1966 [2003], 650 p.
- Zambelli M., « L'ascesa al trono di Antioco IV Epifane di Siria », *RFIC*, 38, 1960, p.363-389.
- Zecchini G., « Ambasciate e ambasciatori in Polibio », dans E. Torregaray Pagola et J.S. Yanguas (éd.), *Diplomacia y autorrepresentacion en la Roma antigua*, Vitoria, 2005, p.11-23.
- Zimmermann M., « Bemerkungen zur rhodischen Vorherrschaft in Lykien (189/88-167 v. Chr.) », *Klio*, 75, 1993, p.110-130.

Index nominum

(livres XXII à XXIX)

- Ἀβία : XXIII, 17,2.
Ἀβρουπόλιος : XXII, 7,2.
Ἀγαθάγητος : XXVII, 8,3 ; XXVIII, 2,3.
Ἀγέπολις : XXVIII, 16,6 ; 17,1 ; 17,4 ; 17,10 ; 17,13 ; XXIX, 10,4 ; 19,3 ; 19,4.
Ἀγησίλοχος : XXVII, 3,3 ; XXVIII, 2,1 ; 16,5 ; 16,8 ; XXIX, 10,4.
Ἀγησίος : XXVIII, 16,5.
Ἀγησίπολις : XXIII, 6,1.
Ἀγρίοι : XXV, 4,1.
Ἀδαῖος (Βεροιαῖος) : XXVIII, 8,1 ; 8,4 ; 8,7 ; 8,9.
Ἄδμητος : XXIII, 10,9.
Ἄζωρίος : XXVIII, 13,1.
Ἀθαμᾶνες : XXII, 6,3 ; XXIII, 1,10.
Ἀθηναῖοι : XXII, 3,5 ; 12,2 ; XXIV, 10,6 ; XXVI, 1,11 ; XXVIII, 20,4 ; 21,3.
Ἀθήναιος : XXIII, 1,4 ; 1,7.
Ἀθίνις : XXII, 13,4.
Ἀιγινήται : XXII, 9,9 ; 9,12.
Ἀἴγιος : XXVIII, 3,10.
Ἀιγύπτιοι : XXII, 13,1 ; XXVII, 10,12.
Ἀἴγυπτος : XXII, 13,1 ; 21,1 ; XXVIII, 20,1 ; 21,1 ; XXIX, 2,1 ; 27,12.
Ἀἴμος : XXIV, 4,1.
Ἀἴνος : XXII, 14,2 ; 14,4.
Ἀινίοι : XXII, 6,7.
Ἀισχρίων : XXVIII, 5,1.
Ἀιτωλία : XXVII, 15,14 ; XXVIII, 3,10 ; 4,7 ; 4,13 ; 7,6.
Ἀιτωλοί : XXII, 4,9 ; 9,10 ; XXIV, 10,6 ; XXVII, 15,14 ; XXVIII, 4,2 ; 4,13.
Ἄκαρνανες : XXIV, 10,6 ; XXVIII, 5,4.
Ἄκαρνανία : XXVIII, 4,13 ; 5,1.
Ἄκουσίλοχος : XXV, 2,12.
Ἀλεξάνδρεια : XXII, 10,11 ; 13,6 ; XXVII, 18,1 ; XXVIII, 1,8 ; 17,5 ; 17,15 ; 21,9 ; 21,11 ; 22,1 ; 23,1 ; XXIX, 2,1 ; 23,8 ; 23,16 ; 27,9 ; 27,12.
Ἀλέξανδρος (Μέγας) : XXII, 7,10 ; XXIX, 21,2.
Ἀλιάρτιοι : XXVII, 1,8.
Ἀλίαρτος : XXVII, 5,3.
Ἀλκέτας : XXII, 4,13.
Ἀλκιβιάδης : XXII, 1,9 ; 14,7 ; XXIII, 4,3.
Ἀλκίθος (Αἰγιεύς) : XXVIII, 12,9 ; 20,3.
Ἄλυσ : XXIV, 14,8.
Ἀμύντας : XXII, 7,10.
Ἀμφίπολις : XXIX, 6,1.
Ἀνδρωνίδα : XXIX, 24,1.
Ἀντάλκος : XXII, 18,1.
Ἀντήνωρ : XXVII, 4,3 ; 4,10 ; 14,1.
Ἀντιγόνη : XXVIII, 20,3.
Ἀντίγονος (I) : XXVIII, 21,7.

Ἀντίγονος (Ἀλεξάνδρος) : XXVII, 5,1.
Ἀντίκυρα : XXVII, 16,6.
Ἀντίμαχος : XXIX, 6,1.
Ἀντίνοος : XXVII, 15,7.
Ἀντιοχικός : XXII, 1,2 ; 4,4 ; 5,2 ; 6,3 ; XXIV, 11,3.
Ἀντίοχος (Μέγας) : XXII, 4,1 ; XXIII, 14,7 ; 14,9 ; XXIV, 10,9 ; 13,9 ; XXVIII, 4,11 ; 21,8 ; 21,9 ;
Ἀντίοχος (Ἐπιφανής) : XXVI, 1a,1 ; 1,1 ; XXVII, 8,15 ; 18,1 ; XXVIII, 1,1 ; 1,2 ; 1,3 ; 1,4 ; 1,5 ;
17,5 ; 17,15 ; 19,1 ; 20,1 ; 20,2 ; 21,1 ; 21,6 ; 22,1 ; 23,1 ; 23,4 ; XXIX, 2,1 ; 4,9 ; 6,4 ; 23,10 ;
23,13 ; 23,16 ; 26,1 ; 27,1 ; 27,2 ; 27,5 ; 27,13.
Ἀπελλῆς : XXII, 17,7 ; XXIII, 1,5.
Ἀπολλόδωρος : XXIII, 16,5.
Ἀπολλωνιάται : XXVIII, 14,3 ; 14,4.
Ἀπολλωνίδας : XXII, 9,1 ; 14,6 ; 15,1 ; XXVIII, 6,2 ; 6,6.
Ἀπολλωνίδας (ἐκ Λακεδαίμονος) : XXIV, 7,6 ; 7,7.
Ἀπολλωνίδης : XXVIII, 20,5.
Ἀπολλώνιος : XXVIII, 20,5.
Ἀπολλωνίς : XXII, 19,1.
Ἄππιος Κέντω : XXVIII, 13,7 ; 13,8 ; 13,10 ; 13,14.
Ἄππιος Κλαύδιος : XXII, 15,4 ; 16,8 ; 16,12 ; 17,1 ; 17,6 ; 18,2 ; XXIII, 4,7.
Ἄρατος : XXIV, 6,3.
Ἄρατος (υἱὸς Ἀράτου) : XXIV, 6,3 ; 6,6 ; 8,8.
Ἀργεῖοι : XXII, 11,2 ; XXIII, 9,13 ; 18,3 ; XXIV, 1,6 ; XXVII, 2,11.
Ἄργος : XXIII, 12,2 ; XXVII, 2,8.
Ἀρεύς : XXII, 1,9 ; 14,7 ; 15,2 ; XXIII, 4,3.
Ἀριαράθης : XXIII, 19,1 ; XXIV, 1,1 ; 14,9 ; 15,1 ; XXV, 2,1 ; 2,2 ; 2,3 ; 2,6 ; 2,9 ; 2,11 ; 2,15.
Ἀρισταῖνος : XXII, 8,2 ; 10,5 ; 10,12 ; 11,2 ; 11,3 ; 11,14 ; XXIV, 11,1 ; 11,4 ; 12,1 ; 13,3 ; 13,7 ;
13,10.
Ἀριστείδης : XXVIII, 21,12.
Ἀριστόνικος : XXII, 13,6.
Ἀριστόνικος (εὐνοῦχος) : XXII, 21,1.
Ἀριστόνικος (Αἰγύπτιος) : XXVII, 10,7 ; 10,8 ; 10,9 ; 10,10 ; 10,11 ; 10,13.
Ἀρίστων (Μεγαλοπολίτης) : XXVIII, 6,2 ; 6,8 ; XXIX, 24,6.
Ἀρίστων (Ρόδιος) : XXVIII, 16,6.
Ἀρκεσίλαος : XXIII, 6,1.
Ἀρκεσίλαος (Μεγαλοπολίτης) : XXVIII, 6,2 ; 6,8 ; XXIX, 24,6.
Ἀρμενία : XXV, 2,11 ; 2,12.
Ἀρταξίας : XXV, 2,12.
Ἀρχέδαμος : XXVIII, 4,8.
Ἄρχων : XXII, 11,8 ; XXIII, 6a,1 ; XXVII, 2,11 ; 2,12 ; XXVIII, 3,7 ; 6,7 ; 6,9 ; 7,1 ; 7,6 ; 12,1 ;
12,2 ; 12,3 ; XXIX, 22,3.
Ἄρχων (Αἰγειράτης) : XXIX, 24,6.
Ἀσία : XXII, 5,2 ; 20,1 ; XXIII, 14,10 ; XXIV, 5,5 ; 14,1 ; XXV, 2,12 ; 4,5 ; XXVII, 3,1 ; 6,1 ;
XXIX, 25,4.
Ἀστυμήδης : XXVII, 8,3.
Ἄτταλος (I) : XXII, 9,10 ; 19,1.
Ἄτταλος (II) : XXII, 19,4 ; XXIII, 11,6 ; XXIV, 5,1 ; 5,4 ; 5,7 ; 14,4 ; 14,11 ; XXVIII, 3a,1 ; 7,1 ;
7,3 ; 7,5 ; 7,13 ; 7,15 ; 12,7 ; XXIX, 6,2.
Αὐλος (Ἀττίλιος Σέρρανος) : XXVII, 2,11.
Αὐλος Ὄστιλιος : XXVII, 16,2 ; 16,4 ; XXVIII, 3,1.
Αὐλος Ποστόμιος : XXV, 6,6.

Ἀχαΐα : XXIV, 10,13 ; XXV, 4,3 ; XXVIII, 3a,2 ; 13,6.

Ἀχαιοί : XXII, 1,7 ; 1,9 ; 2,1 ; 3,2 ; 3,3 ; 3,5 ; 3,6 ; 3,7 ; 4,9 ; 4,10 ; 8,1 ; 8,2 ; 8,3 ; 8,4 ; 8,5 ; 9,1 ; 9,8 ; 9,9 ; 9,11 ; 9,12 ; 10,2 ; 10,3 ; 10,5 ; 10,7 ; 10,13 ; 11,4 ; 11,7 ; 11,11 ; 14,6 ; 14,7 ; 14,8 ; 15,1 ; 15,3 ; 15,5 ; 15,6 ; 15,7 ; 15,8 ; 15,9 ; XXIII, 4,4 ; 4,5 ; 4,6 ; 4,8 ; 4,11 ; 4,12 ; 4,14 ; 5,16 ; 5,17 ; 9,1 ; 9,8 ; 9,10 ; 9,12 ; 9,13 ; 9,14 ; 12,3 ; 16,1 ; 16,6 ; 16,7 ; 16,8 ; 16,12 ; 17,1 ; 17,3 ; 17,5 ; 17,6 ; 17,11 ; 17,12 ; 18,1 ; 18,2 ; 18,3 ; 18,4 ; XXIV, 1,1 ; 1,5 ; 1,6 ; 2,1 ; 2,2 ; 2,3 ; 2,5 ; 6,1 ; 6,2 ; 6,5 ; 7,7 ; 8,4 ; 8,7 ; 9,12 ; 10,6 ; 10,8 ; 10,10 ; 10,13 ; 11,1 ; 12,1 ; 13,1 ; 13,4 ; 13,9 ; XXVII, 2,11 ; XXVIII, 3,7 ; 3,10 ; 7,3 ; 7,8 ; 7,10 ; 7,11 ; 7,12 ; 7,14 ; 12,2 ; 12,3 ; 12,8 ; 13,4 ; 13,5 ; 13,7 ; 13,8 ; 13,9 ; 20,3 ; 21,3 ; XXIX, 22,5 ; 22,8 ; 22,9 ; 23,2 ; 23,4 ; 23,8 ; 23,14 ; 23,16 ; 24,2 ; 24,6 ; 24,7.

Ἀῶος : XXVII, 16,3.

Βάκτρα : XXIX, 12,8.

Βάλακρος (Πανταύχου) : XXIX, 4,6.

Βαστάρναι : XXV, 6,2 ; 6,3.

Βεσσοί : XXIII, 8,4.

Βίππος : XXIII, 18,3 ; XXIV, 1,6 ; 2,4.

Βίτων : XXII, 19,7.

Βοιωτία : XXII, 4,1 ; 4,4 ; 7,5 ; XXIII, 16,4 ; XXVII, 1,2 ; 5,1 ; 5,4.

Βοιωτοί : XXII, 4,5 ; 4,6 ; 4,9 ; 4,10 ; 4,12 ; 4,13 ; XXIV, 10,6 ; XXVII, 1,3 ; 2,7 ; 2,10 ; 5,2 ; 10,12.

Βραχύλλης : XXII, 4,7.

Βρεντέσιον : XXIX, 6,3.

Βυζάντιοι : XXII, 17,12.

Γάζα : XXIX, 12,8.

Γαιζατόριχ : XXIV, 14,6.

Γάιος Κλαύδιος : XXV, 4,1.

Γάιος Λοκρήτιος : XXVII, 8,1 ; 8,10 ; 8,16.

Γάιος Μάρκιος Φιγύλος : XXVIII, 16,3 ; 17,10.

Γάιος Ποπίλιος : XXVIII, 3,1 ; 3,7 ; 4,4 ; 4,13 ; 5,1 ; 5,6 ; XXIX, 2,2 ; 27,2 ; 27,4 ; 27,6 ; 27,9.

Γαλαδρικός : XXIII, 8a.

Γαλάται : XXII, 20,1 ; 20,4 ; XXV, 2,4 ; 6,3 ; XXIX, 9,13 ; 25,4.

Γαλατία : XXIV, 14,1 ; 14,6 ; 15,6 ; XXV, 2,4.

Γάταλος : XXV, 2,13.

Γένθιος : XXVIII, 8,1 ; 8,4 ; 8,6 ; 8,9 ; 8,10 ; 9,1 ; 9,2 ; 9,3 ; XXIX, 3,1 ; 3,3 ; 3,4 ; 3,5 ; 3,6 ; 3,7 ; 4,3 ; 4,4 ; 4,5 ; 9,13 ; 11,1 ; 11,3 ; 11,6 ; 13,1.

Γίτανα : XXVII, 16,5.

Γλαῦκος : XXVIII, 5,1 ; 5,5.

Γνάιος Ὀκτάουιος : XXVIII, 3,1.

Γόρτυνα : XXII, 18,1.

Γορτύνιοι : XXII, 18,1 ; 18,2 ; XXVIII, 15,1.

Δάμων : XXVIII, 1,1 ; XXIX, 10,4.

Δαρδανίοι : XXV, 6,2 ; 6,4 ; XXVIII, 8,2.

Δεινοκράτης : XXIII, 5,1 ; 5,4 ; 5,12 ; 5,18 ; 16,3.

Δείνων : XXVII, 8,4 ; 8,8 ; 8,12 ; 14,2 ; XXVIII, 2,3 ; 17,14 ; XXIX, 11,2.

Δελφοί : XXII, 7,4 ; 7,5 ; XXV, 3,2.

Δενθηλήτοι : XXIII, 8,4.

Δῆλος : XXV, 3,2 ; XXVI, 1,11.

Δημάρατος : XXVIII, 20,4 ; 21,3.

Δημητριάς : XXIX, 6,1.
Δημήτριος : XXII, 3,5.
Δημήτριος (II) : XXII, 7,10.
Δημήτριος (τοῦ Φιλίππου) : XXII, 17,9 ; XXIII, 1,5 ; 1,8 ; 2,1 ; 2,3 ; 2,4 ; 2,5 ; 2,9 ; 2,10 ; 3,4 ; 3,6 ; 3,8 ; 3,9 ; 7,1 ; 7,2 ; 7,4 ; 7,7.
Δημήτριος (τοῦ Φαληρέως) : XXIX, 21,1 ; 21,7 ; 21,8.
Διακτόριος : XXIII, 18,4.
Διατόνιος : XXII, 18,1.
Δικέτας : XXVII, 1,10 ; 2,1 ; 2,9.
Δίκη : XXIII, 10,3.
Διογένης : XXVIII, 5,3 ; 5,6.
Διοκλῆς : XXIX, 10,4.
Διοπείθης : XXVIII, 7,9.
Δῖον : XXIX, 4,4.
Διονυσόδωρος : XXIX, 22,5.
Διοφάνης : XXII, 11,4 ; 11,14 ; XXIII, 17,12 ; XXIX, 22,2.
Διοφάνης (Μακεδών) : XXVII, 8,15 ; 14,1.
Δολίχης : XXVIII, 13,1.
Δολοπία : XXII, 7,4.

Ἐλατεία : XXVIII, 3a,1.
Ἑλλάς : XXII, 1,2 ; 13,6 ; 14,1 ; 15,4 ; XXIII, 1,1 ; 5,2 ; 5,14 ; 9,4 ; XXIV, 10,8 ; XXVII, 10,1 ; 10,8 ; XXVIII, 2,7 ; 3,1 ; 16,4 ; 20,2 ; 21,1 ; 21,13 ; 22,3.
Ἑλληνικός : XXIII, 5,15 ; XXIV, 11,3.
Ἑλληνας : XXIII, 5,12 ; 11,4 ; XXIV, 9,1 ; 9,9 ; 10,8 ; 13,6 ; 13,9 ; XXV, 3,4 ; 3,9 ; XXVII, 2,12 ; 4,1 ; 4,7 ; 10,11 ; 10,12 ; 11,3 ; 11,5 ; XXVIII, 3a,3 ; 6,1 ; 6,4 ; 9,6 ; 9,8 ; 21,11 ; XXIX, 19,3 ; 19,6 ; 19,7 ; 23,13.
Ἑλλήσποντος : XXVII, 8,5.
Ἑλπειός : XXIX, 4,4.
Ἑπαίνετος : XXIII, 16,5.
Εὔδημος : XXVIII, 20,5 ; 21,3.
Εὐλαῖος : XXVIII, 18,1 ; 21,5.
Εὐμένης : XXII, 1,4 ; 1,6 ; 6,1 ; 6,7 ; 7,5 ; 7,8 ; 8,3 ; 8,8 ; 9,4 ; 9,5 ; 9,8 ; 9,11 ; 14,2 ; 16,9 ; 19,1 ; XXIII, 1,4 ; 1,7 ; 3,1 ; 3,3 ; 9,1 ; 9,3 ; 11,6 ; XXIV, 1,1 ; 1,2 ; 5,2 ; 14,3 ; 14,11 ; 15,1 ; 15,6 ; 15,7 ; 15,10 ; 15,12 ; 15,13 ; XXV, 2,1 ; 2,2 ; 2,3 ; 2,7 ; 2,10 ; 2,11 ; 2,15 ; XXVII, 6,2 ; 8,4 ; 8,5 ; 8,6 ; 8,8 ; XXVIII, 3a,1 ; 7,9 ; 7,11 ; 7,12 ; 7,14 ; 7,15 ; 12,7 ; 15,1 ; XXIX, 4,8 ; 6,1 ; 6,2 ; 6,4 ; 6,5 ; 7,1 ; 7,4 ; 8,3 ; 8,5 ; 8,8 ; 9,2 ; 9,7 ; 9,11 ; 25,1 ; 25,3.
Εὐμένης (Αἰγύπτιος) : XXIX, 22,5.
Εὐπόλεμος : XXVIII, 4,6.

Ζεύξιππος : XXII, 4,4 ; 4,5 ; 4,6 ; 4,9 ; 4,16.
Ζεύς : XXII, 4,7 ; XXVIII, 7,8 ; 14,3.

Ἥλεϊος : XXII, 3,4 ; 8,5.
Ἥμαθία : XXIII, 10,4.
Ἥπειρος : XXII, 17,5 ; XXVII, 15,1 ; 15,2 ; 16,6 ; XXVIII, 13,7 ; 13,9 ; XXIX, 4,2.
Ἥπειρώται : XXIII, 1,10 ; XXIV, 10,6 ; XXVII, 15,2 ; XXVIII, 8,2.
Ἡρακλείδης : XXVIII, 1,1 ; 22,2.
Ἡράκλειον : XXVIII, 11,1 ; 13,3 ; 17,1.
Ἡρακλεῶται : XXV, 2,13.

Ἡρακλῆς : XXIX, 18,1.
 Ἡροφῶν : XXIX, 4,8 ; 6,2.

 Θεαίδητος : XXII, 5,2 ; 5,7 ; XXVII, 14,2 ; XXVIII, 2,3 ; 16,3 ; XXIX, 11,2.
 Θεόδοτος : XXVII, 16,1.
 Θεοδωρίδας : XXII, 3,6 ; XXIX, 22,6.
 Θέρμος : XXVIII, 4,1.
 Θεσπις : XXVII, 1,1.
 Θετταλία : XXII, 1,2 ; 14,3 ; XXVII, 16,2 ; 16,6 ; XXVIII, 3,1 ; 12,1 ; 12,2 ; 12,3 ; 13,1 ; XXIX, 19,7.
 Θετταλοί : XXII, 1,2 ; 6,3 ; XXIII, 1,10 ; XXV, 6,4.
 Θετταλονίκης : XXII, 1,4 ; 14,2 ; XXIX, 4,7.
 Θῆβαι : XXVII, 1,7 ; 1,8 ; 2,1 ; XXVIII, 3,2.
 Θηβαίοι : XXVII, 2,4 ; 2,5 ; 5,6 ; 5,7 ; 10,12 ; XXVIII, 3,2.
 Θῆρις : XXVIII, 21,12.
 Θίσβα : XXVII, 5,3.
 Θόας : XXVIII, 4,10 ; 4,12 ; 4,13.
 Θουρία : XXIII, 17,2.
 Θραῖκη : XXII, 1,4 ; 6,1 ; 14,4 ; 16,1 ; 16,3 ; XXIII, 3,1 ; 3,3 ; 8,1 ; 8,4 ; XXIV, 4,1.
 Θρακοί : XXII, 16,6 ; 17,12 ; XXIII, 10,4 ; XXVII, 7,1.
 Θύρρειος : XXVIII, 5,1.

 Ἰβηρία : XXIII, 14,10.
 Ἰκέσιος : XXVIII, 20,5.
 Ἰλιεῖς : XXII, 5,3 ; 5,4 ; 5,6.
 Ἰλλυριοί : XXIII, 1,10 ; XXVIII, 8,1 ; 8,2 ; 8,9 ; XXIX, 13,1.
 Ἰλλυρίς : XXVIII, 8,3 ; 8,9 ; XXIX, 4,2.
 Ἰππαρχος : XXII, 5,3.
 Ἰππίας : XXII, 4,12 ; 4,13 ; XXVII, 1,11 ; 2,3.
 Ἰππίας (Μακεδῶν) : XXVII, 6,2 ; XXVIII, 9,3 ; 10,1 ; XXIX, 3,1.
 Ἰππόλοχος : XXVII, 15,14.
 Ἰρόβαστος : XXII, 13,4.
 Ἰσμηνίας : XXVII, 1,1 ; 1,2 ; 1,5 ; 1,6 ; 2,1 ; 2,9.
 Ἴστροι : XXV, 4,1.
 Ἰταλία : XXIII, 9,12 ; 9,15 ; 17,3 ; XXIV, 5,8 ; XXVII, 6,3 ; XXVIII, 2,8 ; XXIX, 2,2 ; 6,4.
 Ἰταλικός : XXVIII, 16,9.
 Ἰτωνία Ἀθηνᾶ : XXV, 3,2.

 Καλλέας : XXVII, 1,1.
 Καλλίας : XXVIII, 20,4.
 Καλλικράτης (Λεοντήσιος) : XXIV, 8,6 ; 8,8 ; 8,9 ; 10,1 ; 10,3 ; 10,7 ; 10,10 ; 10,13 ; XXIX, 22,2 ; 22,10 ; 23,5 ; 23,10 ; 24,1.
 Καλλίκριτος : XXII, 4,8.
 Καλπίτος : XXIV, 14,8.
 Καππαδοκία : XXIV, 14,2.
 Καππαδοκοί : XXIV, 14,9.
 Καπυάνες : XXIV, 13,4.
 Καρία : XXII, 5,2 ; 5,7 ; 5,8.
 Καρχηδών : XXIX, 12,8.
 Κάσσανδρος (Αἰγινήτης) : XXII, 9,9.

Κάσσανδρος : 16,4 ; 16,6 ; 17,1 ; 17,2 ; 17,5.
Κασσιγνάτος : XXIV, 14,6.
Κεφαλληνία : XXVII, 8,1.
Κέφαλος : XXVII, 15,1 ; 15,10 ; 15,16.
Κινέας : XXVIII, 20,1.
Κλαζομεναί : XXVIII, 20,5.
Κλειτόμαχος : XXVII, 10,7 ; 10,8 ; 10,11 ; 10,13.
Κλείτωρ : XXII, 2,1.
Κλέοβις : XXII, 19,7.
Κλεοπάτρα : XXVIII, 21,9.
Κλεόστρατος : XXVIII, 20,4.
Κληνόμβροτος : XXIX, 10,4.
Κλητίς : XXIII, 18,4.
Κνώσιοι : XXII, 18,1 ; 18,2 ; 18,3 ; XXIX, 8,6.
Κοίλη Συρία : XXVII, 18,1 ; XXVIII, 1,1 ; 1,2 ; 1,5 ; 17,6 ; 21,6 ; 21,9.
Κόντος Καικίλιος : XXII, 1,3 ; 1,4 ; 1,8 ; 6,6 ; 11,1 ; 11,2 ; 11,3 ; 11,4 ; 11,7 ; 11,10 ; 11,13 ; 11,14 ; 14,1 ; 14,2 ; 14,3 ; 14,6 ; 15,5 ; 15,8 ; XXIII, 2,7 ; 4,7.
Κόντος Μάρκιος Φίλιππος : XXIII, 4,16 ; 8,1 ; 9,4 ; 9,5 ; 9,8 ; XXIV, 9,12 ; XXVII, 1,3 ; 1,10 ; 2,5 ; 2,11 ; XXVIII, 1,9 ; 13,4 ; 13,5 ; 13,7 ; 13,10 ; 16,3 ; 17,1 ; 17,4 ; 17,10 ; 17,13 ; XXIX, 22,11 ; 23,2 ; 23,7 ; 24,2 ; 24,5.
Κομανός : XXVIII, 20,1.
Κομπάσιος : XXII, 3,1 ; 8,6.
Κόρινθος : XXIX, 12,8 ; 22,8.
Κορινθίοι : XXIII, 9,13.
Κορώνεια : XXVII, 5,3 ; XXIX, 12,7.
Κορωνεῖς : XXVII, 1,8 ; 1,9.
Κότυς : XXVII, 7,1.
Κρηταιεῖς : XXII, 18,2 ; XXIX, 10,6 ; 15,1.
Κρήτη : XXII, 18,1 ; 18,2 ; 18,5 ; XXIV, 3,1 ; XXVIII, 14,2 ; 15,1 ; XXIX, 4,9 ; 10,6.
Κύδα : XXII, 18,1 ; XXIX, 6,1 ; 7,8.
Κυδωνιάται : XXII, 18,3 ; XXVIII, 14,1 ; 15,1 ; 15,3.
Κυζικηνή : XXII, 19,1.
Κυζικηνοί : XXV, 2,13.
Κύζικος : XXII, 19,8.
Κύπρος : XXIX, 27,9 ; 27,10.

Λακεδαιμόνιοι : XXII, 3,3 ; 8,1 ; 8,5 ; 11,2 ; 11,8 ; XXIII, 1,6 ; 4,1 ; 4,12 ; 4,14 ; 9,1 ; 18,4 ; XXIV, 1,1.
Λακεδαίμων : XXII, 1,8 ; 1,9 ; 2,1 ; 3,1 ; 11,5 ; 14,6 ; 15,9 ; XXIII, 5,18 ; 6,1 ; 9,9 ; 9,11 ; 11,4 ; 17,5 ; 17,7 ; XXIV, 1,1 ; 1,4 ; 2,1 ; 7,1 ; 7,7 ; 8,1 ; 9,14 ; 10,15.
Λακωνικός : XXIII, 5,2.
Λαοδίκης : XXV, 4,10.
Λάρισα : XXVIII, 5,6.
Λασῆς : XXVII, 1,1 ; 1,2 ; 1,4.
Λεβαδεῖς : XXVII, 1,4.
Λεώκριτος : XXIV, 14,1.
Λέων : XXVIII, 15,2 ; 15,3.
Λιβύη : XXIII, 14,10.
Λιγυστικός : XXIX, 14,4.
Λιμναῖος (Πολεμοκράτους) : XXIX, 4,6.

Λίσσος : XXVIII, 8,4.
 Λόχαγος : XXVII, 15,14.
 Λυδιάδας : XXIV, 8,8.
 Λυκάστιος : XXII, 18,1.
 Λυκία : XXII, 5,2 ; 5,7 ; 5,8 ;
 Λυκιακός : XXVII, 8,6 ;
 Λύκιοι : XXII, 5,1 ; 5,3 ; 5,4 ; 5,5 ; 5,8 ; 5,10 ; XXIV, 15,13 ; XXV, 4,1 ; 4,2 ; 4,5 ; 4,7 ; 5,1 ; 5,2 ;
 5,3 ; 5,4 ; 5,5.
 Λυκίσκος : XXVII, 15,14 ; XXVIII, 4,5 ; 4,9.
 Λυκόρτας : XXII, 3,6 ; 10,11 ; 11,8 ; 15,8 ; XXIII, 12,7 ; 16,1 ; 17,1 ; 17,11 ; XXIV, 6,3 ; 6,4 ; 8,2 ;
 8,6 ; 8,7 ; XXVIII, 3,7 ; 6,3 ; XXIX, 22,3 ; 22,5 ; 23,1 ; 23,10 ; 23,11 ; 23,15 ; 24,7.
 Λυκόφρων : XXV, 5,4.
 Λύκων : XXII, 13,1.
 Λῦσις : XXIII, 4,2.
 Λυττίοι : XXII, 18,1.

 Μαιάνδρος : XXII, 5,7.
 Μακεδόνες : XXII, 4,6 ; 6,8 ; 7,8 ; XXIII, 7,2 ; 10,8 ; 10,15 ; 10,17 ; XXVII, 2,7 ; 4,5 ; 5,3 ; 5,5 ;
 6,3 ; 9,1 ; 9,3 ; 10,1 ; 11,3 ; 15,1 ; 15,2 ; 15,8 ; XXVIII, 2,3 ; 5,2 ; 8,2 ; 8,3 ; XXIX, 15,2 ; 16,1 ;
 16,2 ; 18,1 ; 21,4 ; 21,6 ; 21,8.
 Μακεδονία : XXII, 1,1 ; 6,7 ; 7,1 ; 11,1 ; 14,1 ; 15,4 ; XXIII, 1,3 ; 4,16 ; 7,1 ; 8,1 ; 9,4 ; 9,5 ; 10,1 ;
 XXV, 3,1 ; 3,3 ; XXVII, 2,8 ; 4,10 ; 5,4 ; 9,10 ; XXVIII, 8,3 ; 10,1 ; 13,2 ; 17,1 ; 17,7 ; 21,7 ; XXIX,
 1,1 ; 4,1 ; 4,4 ; 4,5 ; 19,8 ; 22,11 ; 23,2 ; 23,7 ; 25,4 ; 27,12.
 Μακεδονικής : XXIX, 17,1.
 Μάρκος : XXIV, 1,2.
 Μάρκος Βαίβιος : XXII, 6,6.
 Μάρκος Ίούνιος : XXVII, 3,1.
 Μάρκος Φολουίος : XXII, 11,14.
 Μάρκος Λεπέδος (Αιμίλιος) : XXII, 3,2 ; XXVIII, 1,8.
 Μαρώνεια : XXII, 1,4 ; 1,5 ; 14,2 ; 14,4 ; 16,4 ; 16,8 ; 17,3.
 Μαρωνείται : XXII, 6,2 ; 16,2 ; 16,6 ; 16,9 ; 17,4 ; 17,6.
 Μαχατᾶς : XXVII, 15,3.
 Μεγάλης : XXII, 8,2 ; XXIII, 12,2 ; 16,12.
 Μεγαλοπολίται : XXII, 11,4 ; XXIV, 8,8 ; XXVIII, 6,2 ; XXIX, 24,6.
 Μεγαρεῖς : XXII, 4,17.
 Μελέαγρος : XXVII, 18,1 ; XXVIII, 1,1 ; 1,6 ; 1,7 ; 1,9 ; 22,2.
 Μέμφις : XXIX, 22,4.
 Μενεκράτης : XXIX, 6,1.
 Μενοίτιος : XXII, 18,5.
 Μεσημβριανοί : XXV, 2,13.
 Μεσσήνη : XXII, 11,5 ; XXIII, 5,2 ; 5,14 ; 9,9 ; 9,12 ; 9,14 ; 16,5 ; 17,2 ; 17,3 ; 17,5 ; XXIV, 10,15.
 Μεσσηνιακοί : XXIV, 9,12.
 Μεσσήνιοι : XXII, 11,6 ; XXIII, 5,1 ; 5,4 ; 9,12 ; 12,3 ; 16,1 ; 16,2 ; 16,5 ; 16,6 ; 17,1 ; XXIV, 1,6 ;
 2,3 ; 9,12 ; 10,13.
 Μετέων (τῆς Λαβεάτιδος) : XXIX, 3,5.
 Μητρό
 δωρος : XXIX, 4,7 ; 11,1.
 Μίδων (Βεροιεύς) : XXVII, 9,5 ; XXIX, 15,2.
 Μιθριδάτης : XXV, 2,4 ; 2,11.
 Μιλήτος : XXVIII, 20,5.

Μολοττοί : XXVII, 16,3.
Μονουνίος : XXIX, 13,2.
Μορζίας : XXV, 2,9.
Μόρκος : XXIX, 3,9 ; 11,1.
Μύρριχος : XXII, 4,15.
Μωκισσεῖς : XXIV, 14,9.

Ναύκρατις : XXII, 13,6 ; XXVIII, 21,10.
Ναύπακτος : XXIII, 5,16.
Νεμέσιος (Τίτος) : XXIX, 24,3 ; 24,4.
Νέστωρ ὁ Κρωπίος : XXVII, 16,4 ; 16,5.
Νέων : XXVII, 1,1 ; 1,11 ; 2,1 ; 2,8.
Νικαγόρας : XXVIII, 2,1 ; 16,5.
Νίκανδρος (Αἰτωλός) : XXVII, 15,14 ; XXVIII, 4,6 ; 4,11 ; 6,7.
Νίκανδρος (Ρόδιος) : XXVIII, 2,1 ; 16,5.
Νικόδημος : XXII, 3,4 ; 8,5.
Νικόστρατος : XXV, 4,3 ; XXIX, 10,4.
Νοθοκράτης : XXVIII, 15,1.

Ξάνθοι : XXV, 4,3.
Ξανθός : XXIII, 10,17.
Ξέναρχος : XXIII, 4,11.
Ξενοφῶν : XXVIII, 20,3.
Ξένων (Πατρεύς) : XXVIII, 6,2 ; 6,8.

Ὀδρύσαι : XXIII, 8,4 ; 8,7.
Ὀλυμπίασι : XXVII, 10,8 ; 10,12.
Ὀλυμπιεῖον : XXVI, 1,11.
Ὀλυμπίῳ" : XXVII, 1,9.
Ὀλυμπίων : XXIX, 3,6 ; 4,6.
Ὀνόμαστος : XXII, 16,3 ; 16,4 ; 17,1 ; 17,3 ; 17,5.
Ὀρτιάγων : XXII, 20,1.

Πάγγαιον : XXII, 7,2.
Παγκράτης : XXVIII, 16,6.
Παιονία : XXIII, 10,4.
Παναθήναια : XXVIII, 20,4.
Πάνιον : XXVIII, 1,3.
Πανταλέων : XXVIII, 4,8 ; 4,9.
Πάνταυχος (Βαλάκρου) : XXVII, 9,5 ; 9,6 ; 9,11 ; XXIX, 3,3 ; 3,4 ; 3,5 ; 3,6 ; 3,7 ; 4,1.
Παρμενίων : XXIX, 3,9 ; 11,1.
Παρνασσός : XXIV, 14,8.
Πασιάδας : XXVIII, 12,9 ; 20,3.
Παῦλος (Λεύκιος Αἰμίλιος) : XXIX, 7,5 ; 14,2 ; 14,3 ; 15,1 ; 17,1.
Παυσίρας : XXII, 13,4.
Παφλαγονία : XXV, 2,5.
Πέλλα : XXIX, 4,7.
Πελοπόννησος : XXII, 1,6 ; 8,1 ; 11,15 ; 14,1 ; 14,5 ; XXIII, 4,7 ; 4,16 ; 9,4 ; 9,5 ; 9,8 ; XXIV, 2,1 ; XXVII, 2,8 ; XXVIII, 3a,1 ; 3,3 ; 7,15 ; 13,9 ; XXIX, 22,1.
Περαία : XXVII, 8,6.

Πέργαμος : XXIV, 5,2 ; 15,9 ; 15,12.
 Περραιβία : XXII, 1,2 ; 14,3 ; XXVIII, 13,1.
 Περραιβοί : XXII, 1,2 ; 6,3 ; XXIII, 1,10.
 Πέρσαι : XXII, 7,10 ; XXIX, 21,2 ; 21,4 ; 21,6.
 Περσεύς : XXII, 1,5 ; 7,2 ; 7,3 ; 7,4 ; 7,5 ; 7,8 ; 7,10 ; XXIII, 3,6 ; 3,9 ; 7,4 ; 7,5 ; XXV, 3,1 ; 3,8 ;
 4,8 ; 4,10 ; 6,3 ; XXVII, 1,8 ; 1,10 ; 2,10 ; 3,3 ; 4,1 ; 4,5 ; 4,9 ; 5,1 ; 5,7 ; 6,1 ; 8,11 ; 8,13 ; 8,15 ;
 9,1 ; 9,10 ; 9,11 ; 9,12 ; 9,13 ; 10,1 ; 11,1 ; 14,1 ; 14,3 ; 15,1 ; 15,16 ; 16,2 ; XXVIII, 1,7 ; 2,3 ; 5,2 ;
 6,3 ; 8,1 ; 8,6 ; 8,8 ; 9,2 ; 9,3 ; 9,5 ; 10,1 ; 10,2 ; 12,1 ; 17,5 ; 17,7 ; XXIX, 3,1 ; 3,5 ; 3,6 ; 3,7 ; 3,9 ;
 4,4 ; 6,1 ; 6,2 ; 6,3 ; 6,4 ; 6,5 ; 7,1 ; 7,4 ; 7,8 ; 8,3 ; 8,4 ; 8,6 ; 8,8 ; 8,10 ; 9,2 ; 9,7 ; 9,10 ; 9,13 ;
 10,3 ; 10,4 ; 11,2 ; 13a ; 15,1 ; 16,1 ; 17,1 ; 17,2 ; 17,3 ; 19,1 ; 19,7 ; 19,8 ; 19,9 ; 20,1 ; 21,7 ; 25,1 ;
 25,4 ; 27,12.
 Περσικός : XXVII, 12,1 ; 15,8.
 Πηλούσιον : XXVIII, 19,1 ; XXIX, 27,1.
 Πλάτων : XXIX, 13,2.
 Πλευράτος : XXVIII, 8,1 ; 8,8.
 Ποθίων : XXII, 5,10.
 Πολεμοκράτης : XXIX, 8,7.
 Πολύατος : XXVII, 8,4 ; 8,12 ; 14,2 ; XXVIII, 2,3 ; XXIX, 11,2 ; 27,9.
 Πολύβιος : XXII, 7,1 ; 8,1 ; XXIII, 6a,2 ; 8a ; 12,1 ; 12,2 ; 15,1 ; XXIV, 4,1 ; 6,3 ; 6,5 ; XXV, 1,1 ;
 XXVI, 1a,1 ; 1,1 ; XXVIII, 3,7 ; 6,8 ; 6,9 ; 7,8 ; 12,4 ; 13,1 ; 13,6 ; 13,9 ; XXIX, 14,3 ; 15,3 ; 16,1 ;
 17,2 ; 17,3 ; 18,1 ; 22,3 ; 22,5 ; 23,1 ; 23,2 ; 23,7 ; 24,5 ; 24,7.
 Πολυκράτης : XXII, 13,3 ; 13,7.
 Πομπίδης : XXVII, 2,1.
 Πόντος : XXIV, 4,1 ; XXV, 2,7 ; XXVII, 8,5.
 Πόπλιος Σολπίκιος : XXII, 9,9.
 Πόπλιος Κορνήλιος (Λεντύλος) : XXVII, 2,12.
 Πόπλιος Κορνήλιος Σκιπίων (Άφρικανός) : XXIII, 14,1 ; 14,3 ; 14,5 ; XXIX, 14,1.
 Πόπλιος Κορνήλιος Σκιπίων (Νασικᾶς) : XXIX, 14,1 ; 14,3 ; 15,3.
 Πόπλιος Λικίνιος : XXVII, 9,6 ; 9,13.
 Πράξιων : XXVIII, 23,1.
 Πρόανδρος : XXVIII, 4,3.
 Προποντίδα : XXII, 17,12.
 Προυσίας : XXII, 9,5 ; 19,8 ; XXIII, 1,4 ; 3,1 ; 3,2 ; 5,1 ; XXV, 2,3 ; 2,7.
 Πτολεμαῖος : XXVII, 13,1.
 Πτολεμαῖος (ρήτωρ) : XXVIII, 20,6.
 Πτολεμαῖος (IV) : XXVII, 10,7 ; 10,11.
 Πτολεμαῖος (V) : XXII, 1,6 ; 1,7 ; 3,5 ; 3,6 ; 3,8 ; 8,1 ; 8,2 ; 10,1 ; 10,2 ; 10,5 ; 10,7 ; 10,8 ; 12,4 ;
 13,1 ; 13,5 ; 21,1 ; XXIV, 6,1 ; 6,4 ; 6,5 ; 6,7 ; XXVIII, 21,9.
 Πτολεμαῖος (VI) : XXVII, 13,4 ; 18,2 ; XXVIII, 1,1 ; 1,3 ; 1,5 ; 1,6 ; 1,9 ; 12,8 ; 17,15 ; 18,1 ; 18,4 ;
 18,5 ; 20,6 ; 21,5 ; 21,13 ; 23,4 ; XXIX, 22,1 ; 23,14 ; 24,7 ; 26,1 ; 27,1 ; 27,7 ; 27,10 ; 27,11.
 Πτολεμαῖος (VIII) : XXIX, 22,1 ; 22,4.
 Πύρριχος : XXIII, 10,9.
 Ραυκίοι : XXII, 18,1.
 Ρόδιοι : XXII, 5,1 ; 5,2 ; 5,4 ; 5,5 ; 5,7 ; 5,8 ; 5,10 ; XXIII, 9,2 ; XXIV, 15,13 ; XXV, 4,4 ; 4,5 ; 4,7 ;
 4,9 ; 4,10 ; 5,3 ; 5,4 ; XXVII, 3,2 ; 3,3 ; 3,5 ; 4,4 ; 4,6 ; 4,10 ; 8,1 ; 8,5 ; 8,6 ; XXVIII, 2,1 ; 2,6 ;
 7,9 ; 17,3 ; 17,4 ; 17,8 ; 17,9 ; 17,11 ; XXIX, 3,8 ; 4,7 ; 10,1 ; 10,2 ; 11,5 ; 19,1 ; 19,2 ; 19,3 ; 19,4 ;
 19,5 ; 19,6 ; 19,11.
 Ρόδος : XXII, 5,8 ; XXV, 4,5 ; 5,1 ; 6,1 ; XXVII, 3,1 ; 4,3 ; 6,1 ; 8,2 ; XXVIII, 2,2 ; 16,1 ; 17,10 ;
 23,1 ; XXIX, 3,7 ; 3,9 ; 4,7 ; 11,1 ; 19,2.

Ῥοδοφῶν : XXVII, 8,3 ; XXVIII, 2,3.

Ῥωμαῖκος : XXVIII, 17,7 ; XXIX, 20,1.

Ῥωμαῖοι : XXII, 1,1 ; 1,5 ; 2,1 ; 3,1 ; 4,1 ; 4,9 ; 4,10 ; 5,6 ; 5,7 ; 7,2 ; 7,5 ; 7,8 ; 9,10 ; 15,10 ; 16,11 ; 17,4 ; 17,6 ; 17,7 ; XXIII, 1,2 ; 2,6 ; 3,4 ; 3,6 ; 3,8 ; 7,1 ; 7,3 ; 7,4 ; 7,5 ; 8,2 ; 9,6 ; 9,7 ; 9,10 ; 9,14 ; 10,4 ; 14,2 ; 17,3 ; 17,7 ; XXIV, 8,1 ; 8,2 ; 9,1 ; 9,2 ; 9,5 ; 9,6 ; 9,12 ; 9,13 ; 10,9 ; 10,11 ; 10,13 ; 11,3 ; 11,4 ; 11,5 ; 12,1 ; 13,1 ; 13,3 ; 13,5 ; 13,9 ; 13,10 ; 14,1 ; 14,11 ; 15,2 ; 15,7 ; 15,8 ; 15,10 ; 15,11 ; 15,12 ; XXV, 3,1 ; 4,7 ; 5,3 ; 5,4 ; XXVI, 1,6 ; XXVII, 1,2 ; 1,6 ; 1,8 ; 1,9 ; 1,12 ; 2,2 ; 2,3 ; 2,11 ; 3,3 ; 3,5 ; 4,1 ; 4,5 ; 4,9 ; 5,6 ; 5,7 ; 6,1 ; 6a ; 8,4 ; 8,8 ; 8,9 ; 8,10 ; 8,11 ; 8,13 ; 9,1 ; 9,2 ; 9,3 ; 9,8 ; 11,3 ; 11,4 ; 14,1 ; 15,2 ; 15,8 ; 15,12 ; 15,13 ; 16,2 ; XXVIII, 2,3 ; 3,2 ; 3,8 ; 4,3 ; 4,4 ; 4,6 ; 4,7 ; 4,11 ; 5,1 ; 5,3 ; 6,3 ; 6,5 ; 6,6 ; 7,1 ; 8,2 ; 8,6 ; 10,1 ; 11,1 ; 11,3 ; 12,2 ; 13,1 ; 13,4 ; 16,7 ; 17,2 ; 17,8 ; 17,12 ; 17,14 ; 22,3 ; XXIX, 3,2 ; 3,8 ; 4,2 ; 4,9 ; 6,2 ; 6,5 ; 7,5 ; 7,6 ; 8,5 ; 9,3 ; 9,5 ; 9,9 ; 9,11 ; 14,4 ; 15,1 ; 15,3 ; 16,2 ; 19,3 ; 22,10 ; 23,1 ; 23,2 ; 23,3 ; 23,7 ; 23,8 ; 24,2 ; 25,1 ; 27,2 ; 27,6 ; 27,11.

Ῥώμη : XXII, 1,5 ; 1,9 ; 3,1 ; 3,4 ; 4,4 ; 4,8 ; 6,1 ; 8,1 ; 16,1 ; 17,1 ; 17,4 ; 17,9 ; 18,2 ; XXIII, 1,1 ; 3,5 ; 3,8 ; 5,1 ; 6,1 ; 6,3 ; 7,1 ; 17,5 ; 18,3 ; XXIV, 1,1 ; 2,1 ; 2,4 ; 5,2 ; 5,3 ; 5,5 ; 7,1 ; 8,9 ; 10,13 ; 14,4 ; 14,10 ; XXV, 4,2 ; 4,3 ; 4,4 ; 5,1 ; XXVII, 2,6 ; 2,12 ; 3,3 ; 3,5 ; 6,3 ; 15,4 ; 15,14 ; 15,15 ; 18,1 ; XXVIII, 1,1 ; 4,6 ; 16,4 ; 16,5 ; 22,1 ; XXIX, 1,1 ; 6,3 ; 6,4 ; 10,4 ; 17,1 ; 24,4 ; 27,9.

Ῥωσιτέλης : XXII, 3,6.

Σάϊς : XXII, 13,4.

Σαμοθράκης : XXVIII, 18,1 ; 18,5 ; XXIX, 8,7.

Σάμος : XXIII, 10,9.

Σάρδεις : XXIX, 12,8.

Σαρμάται : XXV, 2,13.

Σάτυρος : XXII, 5,3.

Σελεύκος (I) : XXVIII, 21, 7.

Σελεύκος (IV) : XXII, 1,6 ; 8,4 ; 9,5 ; 10,13 ; XXIII, 5,1.

Σέρουιος (Κορνήλιος Λεντύλος) : XXVII, 2,8.

Σήριππος : XXIII, 4,4 ; 9,11.

Σικελία : XXVIII, 2,5.

Σικελιώται : XXIV, 13,4.

Σικυών : XXVIII, 13,9.

Σικυώνιοι : XXII, 3,6 ; 9,1 ; 14,6 ; 15,1 ; XXIII, 17,5 ; XXIV, 6,3 ; 8,8 ; XXVIII, 6,2 ; XXIX, 22,6 ; 23,6.

Σίμων : XXII, 4,15.

Σιμωνίδος : XXIX, 26,1.

Σινωπεῖς : XXIII, 9,2 ; 9,3.

Σκάρδον : XXVIII, 8,3.

Σκόδρα : XXVIII, 8,4.

Σόλων : XXVII, 6,2.

Σπάρτη : XXII, 11,8 ; 14,7 ; 15,1 ; XXIII, 6,1 ; 11,5 ; 17,8 ; 18,1.

Σπύριος Ποστόμιος : XXVII, 3,1.

Στρατίος (Τριταεύς) : XXVIII, 6,2 ; 6,6.

Στρατοκλήης : XXVII, 8,2 ; 8,13.

Στύβερρα : XXVIII, 8,8.

Συκύριον : XXVII, 9,15.

Συρία : XXVIII, 21, 6 ; 21,7 ; XXIX, 27,8 ; 27,10.

Συριακός : XXIX, 12,1.

Σωκράτης : XXVII, 8,1.

Σωσιγένης : XXVIII, 7,9.

Σωσιφάνης : XXVIII, 1,1 ; 22,2.

Τεβέριος Κλαύδιος : XXII, 6,6.

Τεβέριος Κλαύδιος (Νέφο): XXVII, 3,1 ; 3,5.

Τεβέριος Γράκχος : XXV, 1,1 ; 4,1.

Τέμπη : XXII, 1,3.

Τένεδος : XXVII, 8,14 ; 8,15.

Τήϊος : XXV, 2,7.

Τηλέμαστος : XXIX, 4,9.

Τήλεφος : XXIX, 10,4.

Τηλόκριτος : XXVIII, 12,7.

Τιμαγόρας : XXVII, 8,14.

Τιμόθεος : XXVIII, 1,1 ; 1,7.

Τίτος (Φλαμίνιος): XXII, 4,4 ; 11,6 ; XXIII, 3,7 ; 4,7 ; 4,11 ; 5,1 ; 5,2 ; 5,3 ; 5,10 ; 5,14 ; 5,15 ; 5,18 ; XXVII, 15,2.

Τληπόλεμος : XXVIII, 20,6.

Ύπερβατος : XXIV, 8,1 ; 8,6 ; XXIX, 22,2.

Υσκανα : XXVIII, 8,11.

Φάβιος Μάξιμος : XXIX, 14,2.

Φαλάσαρνα : XXII, 18,3 ; 18,5.

Φανοτεία : XXIX, 12,7.

Φανοτεῖς : XXVII, 16,4.

Φαραί : XXIII, 17,2.

Φαρνάκης : XXIII, 9,1 ; 9,3 ; XXIV, 1,1 ; 1,2 ; 5,1 ; 5,3 ; 5,7 ; 14,1 ; 14,3 ; 14,6 ; 14,7 ; 14,11 ; 15,2 ; 15,7 ; 15,11 ; 15,12 ; XXV, 2,1 ; 2,2 ; 2,3 ; 2,4 ; 2,8 ; 2,14 ; 2,15 ; XXVII, 8,5 ; 17,1.

Φίλιππικός : XXII, 4,4 ; XXIV, 11,3.

Φίλιππος : XXVII, 4,3.

Φίλιππος (II) : XXII, 7,10 ; 12,1.

Φίλιππος (V): XXII, 1,1 ; 1,2 ; 1,4 ; 1,5 ; 6,1 ; 6,2 ; 6,3 ; 6,4 ; 6,5 ; 7,2 ; 7,10 ; 7,11 ; 11,1 ; 14,2 ; 14,3 ; 16,1 ; 16,5 ; 16,7 ; 16,8 ; 16,11 ; 16,12 ; 17,1 ; 17,6 ; XXIII, 1,2 ; 1,3 ; 1,5 ; 1,8 ; 1,12 ; 2,3 ; 2,8 ; 2,10 ; 3,1 ; 3,2 ; 3,4 ; 3,6 ; 3,8 ; 7,3 ; 7,4 ; 7,5 ; 8,1 ; 8,5 ; 8,6 ; 9,1 ; 9,6 ; 9,7 ; 10,1 ; 10,15 ; XXIV, 10,9 ; 13,9 ; XXV, 3,9 ; XXVII, 15,2.

Φιλοκλῆς : XXII, 17,7 ; XXIII, 1,5 ; 3,2.

Φιλοποίμην : XXII, 1,9 ; 3,4 ; 3,7 ; 4,13 ; 8,1 ; 10,11 ; 11,4 ; 11,6 ; 11,8 ; 11,14 ; 14,7 ; 15,1 ; 15,8 ; XXIII, 5,2 ; 5,15 ; 6a,1 ; 12,3 ; 12,8 ; 16,7 ; 16,13 ; XXIV, 11,1 ; 11,2 ; 11,6 ; 12,1 ; 13,1 ; 13,10.

Φιλόφρων : XXII, 5,2 ; XXVII, 14,2 ; XXVIII, 2,3 ; 16,3.

Φοινίκης : XXVIII, 1,2.

Χαίρων : XXIII, 4,5 ; 18,4 ; XXIV, 7,1 ; 7,6 ; 7,7 ; 7,8.

Χαιρώνεια : XXII, 12,2.

Χαιρωνεῖς : XXVII, 1,4.

Χαλκίς : XXVII, 2,1 ; 2,8 ; 2,11 ; 8,14.

Χαρμίων : XXII, 18,3.

Χάροψ : XXVII, 15,2 ; 15,4.

Χάροψ (υἱὸς Μαχατᾶς) : XXVII, 15,3 ; 15,6 ; 15,13 ; 15,14 ; 15,15.

Χείμαρος : XXIX, 6,1.

Χερρονησίται : XXV, 2,13.

Χέσουφος : XXII, 13,4.

Χρέμας : XXVIII, 5,1 ; 5,5.

Index nominum II (thèse)

Le seul nom propre qui ne figure pas dans cet index est celui de Polybe, puisqu'il est évidemment présent à toutes les pages de notre thèse et nous avons donc jugé inutile de l'ajouter ici. Les hommes politiques romains sont classés d'après leur *nomen*, à l'exception des Scipions.

Abroupolis : p.172, 180.

Acarnanie : p.14, 37, 89, 90, 425.

Acarnaniens : p.84, 87, 89, 248.

Achaïe : p.16, 17, 18, 21, 37, 43, 44, 82, 83, 84, 89, 90, 91, 103, 104, 231, 244, 245, 246, 248, 250, 257, 259, 261, 262, 290, 296, 304, 316, 328, 329, 335, 336, 361, 371, 408, 409, 411, 414, 425, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 438, 439.

Achéens : p.6, 7, 9, 10, 14, 16, 17, 19, 20, 29, 30, 35, 38, 40, 41, 43, 44, 48, 49, 52, 53, 57, 58, 62, 63, 66, 67, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 89, 93, 102, 103, 104, 106, 109, 121, 187, 191, 192, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 268, 269, 270, 271, 273, 275, 279, 282, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 316, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 369, 370, 372, 388, 403, 404, 405, 409, 410, 411, 412, 414, 415, 417, 423, 428, 429, 431, 432, 433, 434, 437, 438, 439, 441, 442, 443.

Adaios de Beroia : p.362.

Adriatique (mer) : p.174.

L. Aemilius Paullus : p.5, 15, 16, 24, 44, 46, 47, 48, 51, 53, 86, 96, 108, 119, 121, 125, 153, 179, 195, 196, 197, 198, 206, 210, 344, 397, 398, 415, 427, 441.

M. Aemilius Lepidus : p.29, 48, 74, 120, 121, 217, 417.

Africains : p.397.

Afrique : p.374, 377, 382, 393, 397.

Agathagétos : p.114.

Agélaos : p.255.

Agésipolis : p.8, 78.

Aigion : p.409.

Ainos : p.131, 135, 137, 157, 161, 162, 163, 165, 166, 275, 276, 414.

Alcibiadès : p.76, 86, 91, 219, 221.

Alcithos d'Égion : p.317.

Alexandre le Grand : p.18, 20, 24, 95, 159, 174, 181, 198, 395, 397, 446.

Alexandrie : p.16, 37, 184, 185, 187, 188, 190, 193, 195, 197, 201, 317, 320, 325, 370, 441.

Alpes : p.49, 374.

Ambracia : p.49, 53, 400.

Amilcar : p.180, 401.

Amphipolis : p.53.

Andobalès : p.391.

Andronidas : p.325.

T. Annus Luscus : p.52.

Anténor : p.113, 114, 283.

Antigone Dôson : p.159.

Antigone Gonatas : p.159.
 Antigone le Borgne : p.159.
 Antigoneia : p.317.
 Antiochos III : p.5, 19, 20, 22, 24, 26, 28, 31, 40, 47, 55, 57, 67, 92, 94, 96, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 134, 136, 137, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 173, 184, 186, 188, 200, 201, 203, 207, 212, 254, 275, 276, 279, 286, 288, 305, 308, 318, 319, 327, 330, 338, 346, 351, 368, 374, 376, 378, 387, 407, 416, 423, 424, 440, 441, 445.
 Antiochos IV : p.3, 4, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 21, 22, 37, 45, 48, 54, 90, 128, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 205, 207, 212, 306, 309, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 331, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 380, 381, 385, 389, 390, 411, 412, 417, 418, 441, 442.
 Antisthène : p.434.
 A. Antonius : p.51.
 Apamée (traité de paix) : p.5, 6, 19, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 35, 36, 38, 47, 69, 70, 71, 90, 94, 96, 97, 101, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 134, 135, 137, 146, 157, 160, 161, 162, 163, 165, 182, 184, 188, 189, 194, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 207, 212, 215, 216, 254, 272, 273, 303, 305, 307, 308, 310, 311, 319, 327, 328, 330, 332, 333, 335, 338, 417, 423, 442, 443, 445.
 Apellès : p.353, 355.
 Apolloniates : p.426.
 Apollonidas (de Sicyone) : p.76, 219, 220, 221, 255, 257, 284, 288, 290, 291, 295, 297, 298, 299, 307, 414, 415.
 Apollonidas (lacédémonien) : p.390.
 Apollonis (épouse d'Attale I^{er}) : p.7, 384, 385, 435, 445.
 Appien : p.4, 5, 190.
 Aquileia : p.52.
 Aratos (de Sicyone) : p.372.
 Aratos (fils d'Aratos) : p.241, 242, 243, 248, 315, 408, 429.
 Arcésilaos (lacédémonien) : p.8, 78.
 Arcésilaos (achéen) : p.256, 257, 417.
 Archon : p.8, 13, 14, 89, 218, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 268, 270, 295, 300, 305, 322, 328, 371, 372, 409, 411, 417.
 Areus : p.76, 86, 91, 219, 220, 221.
 Argiens : p.75, 79.
 Argos : p.370.
 Ariarathès : p.9, 144, 146, 147.
 Aristainos : p.6, 10, 19, 75, 83, 216, 218, 219, 220, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 238, 239, 245, 246, 255, 270, 271, 310, 312, 313, 329, 368, 371, 433, 434, 435, 439.
 Ariston : p.256, 257, 417.
 Aristonicos (eunuque) : p.7, 336, 386, 445.
 Aristonicos (pugiliste) : p.265, 266, 268, 269, 271.
 Asdrubal (fils de Giscon) : p.391.
 Asie : p.5, 6, 7, 10, 11, 13, 16, 38, 42, 51, 96, 98, 101, 104, 142, 143, 210, 376, 379, 382, 407, 413, 414, 416, 418, 421, 433.
 Asie Mineure : p.20, 33, 35, 128, 130, 139, 143, 145, 146, 147, 154, 157, 170, 289, 308, 309.
 Astymédès : p.101, 105, 108, 114.
 M. Atilius Regulus : p.382.
 Athamanes : p.161, 275.
 Athamanie : p.275.
 Athénaïos (frère d'Eumène II) : p.132, 133, 135, 138, 142, 293, 419.
 Athénée : p.4, 343.

Athènes : p.338, 344.
 Athéniens : p.84, 192, 248, 317, 340, 402.
 Athinis : p.402.
 A. Atilius Serranus : p.43, 44, 45, 51.
 Attale I^{er} : p.7, 21, 130, 299, 384.
 Attale II : p.13, 14, 34, 36, 139, 141, 142, 143, 290, 293, 294, 296, 297, 300, 301, 302, 304, 331, 354, 385, 410, 416, 419.

 M. Baebius Tamphilus : p.32, 40, 41, 42.
 Baléares : p.42.
 Bastarnes : p.11.
 Béotie : p.6, 12, 13, 37, 44, 46, 57, 58, 73, 81, 84, 88, 168, 170, 208, 284, 285, 287.
 Béotiens : p.6, 12, 29, 30, 38, 57, 58, 62, 72, 73, 84, 86, 87, 88, 89, 175, 215, 238, 248, 280, 284, 432, 441.
 Besses : p.274, 349.
 Bippos (d'Argos) : p.81, 106, 237, 238, 240, 415.
 Bithynie : p.132, 134, 136, 139.
 Brachyllès : p.29, 72.
 Brundisium : p.45.
 Bruttium : p.40, 41.
 Byzantins : p.173.

 Q. Caecilius Metellus : p.7, 32, 35, 36, 40, 41, 42, 49, 54, 75, 76, 131, 133, 135, 161, 163, 164, 172, 217, 218, 219, 220, 223, 229, 231, 236, 247, 262, 276, 349, 370.
 Q. Caecilius Metellus Macedonicus : p.53.
 Callias : p.317.
 Callicratès (de Léontion) : p.10, 17, 19, 20, 69, 71, 72, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 91, 93, 94, 139, 170, 207, 208, 209, 211, 213, 215, 227, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 256, 258, 259, 262, 269, 270, 271, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 334, 371, 407, 409, 411, 412, 422, 424, 425, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 438, 439, 440, 441, 442, 446.
 Callicritos : p.72.
 Callinicos : p.12, 46, 115, 176, 178, 190, 196, 253, 254, 264, 266, 269, 366, 408.
 Cannes : p.24, 46, 337, 398.
 Capouans : p.232.
 Cappadoce : p.143, 144.
 Caravis : p.42.
 Carie : p.20, 97, 98, 99, 100, 101, 105, 126, 130.
 Carpésiens : p.374.
 Carthage : p.90, 94, 127, 159, 180, 255, 337, 369, 374, 379, 380, 381, 382, 395, 399, 401.
 Carthaginois : p.46, 180, 375, 376, 391, 393, 406.
 Cassandre : p.159.
 Cassandreia : p.53.
 Cassandros (macédonien) : p.276, 347, 419.
 Cassandros d'Égine : p.297, 299, 300.
 Celtes : p.375.
 Celtibères : p.42.
 Cephallénie : p.52, 111.
 Céphalos : p.13, 392.
 Chairon : p.10, 221, 385, 390, 391, 404.

Chalcis : p.44, 51, 52, 114.
 Charops (fils de Machatas) : p.391, 392, 404.
 Chéronée : p.402.
 Chésouphos : p.402.
 Chypre : p.12, 48, 198, 199, 201, 202, 321, 387.
 Cineas : p.318.
 Ap. Claudius Cento : p.14, 52, 253, 259, 261, 262, 263, 269, 407, 410, 438, 446.
 Ap. Claudius Pulcher : p.7, 32, 33, 34, 35, 36, 42, 43, 44, 54, 86, 92, 136, 162, 164, 172, 173, 277, 345, 347, 348, 426.
 C. Claudius Pulcher : p.50, 86.
 Tib. Claudius (?) : p.32, 40, 41.
 Tib. Claudius Nero : p.51, 111.
 Cleitomachos : p.265, 266, 267, 268, 269, 271.
 Cleitôr : p.6, 35.
 Clénombrotos : p.119.
 Cléopatra : p.319.
 Cléopâtre II : p.321.
 Cléostratos : p.317.
 Clétis : p.237.
 Clevas : p.52.
 Cnossos : p.426.
 Coïlé-Syrie : p.15, 30, 185, 186, 188, 191, 199, 200, 202, 308, 310, 318, 319, 443.
 Coïlé-Syrie (sixième guerre de) : p.13, 15, 16, 19, 21, 37, 38, 118, 128, 129, 183, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 195, 196, 198, 199, 200, 202, 203, 206, 273, 305, 306, 308, 309, 310, 314, 316, 317, 321, 326, 327, 331, 343, 381, 417, 418, 443.
 Comanos : p.318.
 Compasion : p.29, 74, 217, 240, 275.
 Confédération achéenne : p.6, 7, 9, 10, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 30, 31, 35, 38, 40, 49, 54, 55, 56, 61, 62, 66, 67, 69, 70, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 91, 92, 93, 103, 107, 108, 112, 123, 126, 127, 128, 139, 140, 153, 156, 157, 159, 170, 171, 183, 187, 191, 192, 208, 210, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 286, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 345, 361, 367, 368, 373, 377, 379, 380, 381, 382, 388, 389, 403, 405, 407, 408, 409, 410, 412, 414, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 424, 425, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 437, 439, 442, 444.
 Confédération béotienne : p.44, 72, 74, 86, 88, 89, 285.
 Confédération étolienne : p.26, 423.
 Constantin VII : p.4.
 Corinthe : p.3, 20, 26, 56, 207, 279, 395, 437, 441.
 Corinthiens : p.79.
 L. Cornelius Lentulus : p.53.
 P. Cornelius Lentulus : p.40, 43, 51.
 Ser. Cornelius Lentulus : p.43, 51.
 Coronée : p.284.
 Cotys : p.12, 336, 386, 387, 436.
 Crète : p.7, 10, 14, 35, 38, 43, 44, 50, 426, 427, 428.
 Crétois : p.7, 35, 422, 425, 426, 427, 428, 433, 434, 438, 446.

Critolaos : p.234, 269, 270, 439.
Cydoniates : p.14, 426.
Cynoscéphales : p.21, 27, 56, 58, 63, 67, 171, 348, 359.
Cyzique : p.340.

Damon : p.119, 185.
Daphné : p.201, 339.
Dardaniens : p.11, 31, 38, 50, 65.
C. Decimius : p.50, 195.
L. Decimius : p.43.
Deinocratès : p.8, 61, 62, 78, 222, 223, 224, 225, 386, 388, 389, 390, 404.
Deinon : p.98, 114, 118, 126, 416.
Délos : p.37, 195, 340.
Delphes : p.172, 175.
Démaratos : p.317.
Démétrias : p.162, 275, 286.
Démétrios II (roi de Macédoine) : p.159.
Démétrios (fils de Philippe V de Macédoine) : p.4, 7, 8, 9, 33, 58, 59, 60, 62, 87, 129, 132, 133, 138, 160, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 182, 207, 208, 221, 276, 278, 336, 338, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 366, 367, 415, 419.
Démétrios (fils de Séleucos IV) : p.90, 188, 193, 197, 199, 207, 339, 344, 390, 418.
Démétrios de Phalère : p.16, 18.
Démétrios Poliorcète : p.95, 159.
Démétrios d'Athènes : p.310.
Denthélètes : p.274, 349.
Diactorios : p.237.
Diaios : p.234, 269, 270, 439.
Didas : p.353.
Dioclès : p.119.
Diodore de Sicile : p.4, 12.
Diodoros : p.418.
Diogénès : p.90.
Dionysodoros : p.321.
Diopèthès : p.301.
Diophanès (achéen) : p.217, 218, 219, 223, 247, 322, 422.
Diophanès (rhodien) : p.114.
Dolopie : p.162, 172.

Égates (îles) : p.337.
Égée (mer) : p.21, 45, 53, 102, 163, 164, 166, 168, 179, 182, 203, 204, 275, 277, 278, 279, 282, 286, 287, 289, 292, 303, 311, 350, 351.
Égine : p.299.
Égypte lagide : p.6, 7, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 30, 37, 48, 66, 121, 184, 186, 188, 189, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 210, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 330, 338, 343, 361, 370, 381, 387, 391, 402, 407, 408, 411, 416, 417, 418, 421, 433, 441.
Égyptiens : p.201, 309, 314, 316, 323, 326.
Élatée : p.293.
Éleusis : p.16, 19, 48, 184, 195, 196, 199, 200, 201, 205, 381.
Elimiaie : p.45.

Émathie : p.174.
 Épire : p.41, 53, 261, 262.
 Épirotes : p.45, 84, 161, 248, 393.
 Étolie : p.14, 37, 43, 89, 90, 423, 424, 425, 427.
 Étoliens : p.19, 20, 21, 30, 38, 49, 55, 57, 62, 73, 84, 87, 88, 89, 90, 162, 215, 248, 275, 299, 393, 422, 423, 425, 427, 428, 433, 434, 438, 446.
 Eulaios : p.15, 21, 318, 393, 394.
 Eumène II : p.6, 7, 9, 10, 11, 13, 15, 16, 21, 33, 34, 36, 49, 67, 71, 94, 95, 97, 114, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 161, 163, 165, 167, 172, 175, 179, 203, 204, 205, 206, 209, 213, 273, 276, 278, 279, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 312, 314, 330, 331, 333, 338, 354, 355, 362, 363, 364, 384, 385, 391, 410, 416, 418, 419, 426, 435, 437, 438, 442, 443, 447.
 Euménès : p.321.
 Eupolémos : p.424.

Q. Fabius Maximus Aemilianus : p.53.
 Fabius Pictor : p.406.
 C. Flaminius : p.402.
 M. Fulvius Nobilior : p.49.

Galates : p.16, 31, 151, 153, 386.
 Galatie : p.143.
 Gaule : p.45.
 Genthios : p.14, 15, 16, 53, 110, 118, 119, 152, 191, 362, 363, 364, 366, 389, 420, 421.
 Gortyne : p.426.
 Grèce : p.6, 7, 8, 9, 10, 14, 19, 26, 27, 28, 35, 36, 41, 43, 44, 49, 52, 55, 56, 57, 58, 61, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 86, 87, 88, 90, 91, 115, 125, 154, 159, 163, 170, 178, 179, 182, 183, 187, 189, 198, 203, 204, 209, 213, 217, 223, 226, 234, 236, 242, 243, 244, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 263, 264, 265, 266, 270, 271, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 292, 295, 296, 297, 300, 301, 303, 304, 308, 311, 314, 316, 317, 319, 326, 331, 332, 333, 350, 373, 403, 408, 414, 423, 424, 428, 431, 437, 439, 441, 442, 443.
 Grecs : p.12, 13, 18, 20, 26, 27, 31, 37, 38, 47, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 67, 70, 71, 73, 74, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 97, 102, 109, 112, 120, 123, 125, 126, 178, 180, 182, 185, 189, 193, 207, 208, 209, 210, 211, 214, 215, 233, 234, 235, 243, 246, 247, 248, 251, 253, 254, 255, 257, 258, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 294, 296, 306, 316, 317, 319, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 344, 351, 354, 362, 365, 369, 373, 400, 408, 426, 432, 434, 436, 441, 444, 446.

Hagépolis : p.118, 120, 191.
 Hagésilochos : p.12, 119.
 Haimos (I') : p.4, 10, 174.
 Haliarte (en Béotie) : p.52, 284.
 Hannibal : p.9, 40, 55, 180, 336, 337, 344, 367, 368, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 388, 395, 397, 398, 402, 403, 404, 405, 435, 436, 445.
 Héliodore : p.338, 339.
 Hellespont : p.42.
 Héracléides : p.185, 187.
 Héracléion : p.14, 260, 399, 400.
 Héraclès : p.365.

Hérophon : p.149, 152.
 Hipparchos : p.98.
 Hippias : p.14, 113, 148, 175, 176, 420, 421.
 Hippolochos : p.392.
 A. Hostilius Mancinus : p.13, 37, 45, 47, 52, 87, 89, 253, 258, 393.
 Hyperbatos : p.10, 20, 82, 84, 170, 237, 238, 239, 241, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 251, 322, 429, 430.

Ibères : p.377.
 Ibérie : p.4, 11, 41, 46, 49, 52, 180, 374, 375, 377, 379, 382, 397.
 Ilienses : p.42.
 Ilion : p.98, 99, 100, 101, 108, 240, 416.
 Ilipa : p.337, 376, 398.
 Illyrie : p.14, 15, 274, 277, 286, 362, 364, 384, 389, 421.
 Illyriens : p.55, 161, 389.
 Ingauni : p.47.
 Irobastos : p.402.
 Istrie : p.50, 52.
 Istriens : p.50.
 Italie : p.6, 7, 8, 10, 11, 14, 80, 151, 224, 269, 374, 375, 382, 397, 402, 407, 413, 414, 420, 433.
 M. Iunius Brutus : p.51, 52.

Jeux Isthmiques : p.27, 56.

Lacédémone : p.7, 10, 20, 29, 30, 31, 35, 38, 61, 66, 67, 69, 76, 79, 81, 84, 91, 92, 107, 108, 157, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 231, 235, 236, 247, 248, 250, 270, 273, 286, 300, 327, 328, 329, 333, 354, 415, 442, 444.
 Lacédémoniens : p.6, 29, 40, 67, 71, 75, 76, 77, 78, 79, 86, 88, 214, 217, 218, 219, 221, 222, 226, 240, 328, 370, 414, 415.
 Laconie : p.61.
 Lagides : p.16, 30, 38, 44, 54, 65, 95, 128, 154, 158, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 198, 200, 202, 205, 273, 289, 305, 308, 309, 312, 316, 318, 322, 323, 324, 325, 327, 330, 331, 411, 412, 417, 443.
 Laodicé : p.107, 125, 287.
 Larissa : p.45, 90.
 Lenaios : p.21, 318.
 Léocritos : p.143.
 P. Licinius Crassus : p.12, 45, 46, 51, 121, 176, 190, 196, 366, 420.
 A. Licinius Nerua : p.50.
 Ligurie : p.41, 43, 45, 46, 48, 49, 50, 52.
 Liguriens : p.50.
 Lochagos : p.392.
 Lucanie : p.40.
 C. Lucretius Gallus : p.52, 111, 112, 113, 114, 115.
 Lycie : p.11, 20, 36, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 122, 123, 124, 126, 130, 208, 416.
 Lyciens : p.6, 7, 20, 67, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 124, 146, 208, 240, 442, 443.
 Lyciscos : p.424, 425.
 Lycophron : p.103, 106, 107.

Lycortas : p.6, 9, 10, 13, 20, 41, 70, 78, 80, 82, 84, 87, 89, 93, 208, 213, 214, 216, 218, 219, 224, 225, 226, 229, 239, 240, 241, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 254, 255, 256, 257, 258, 268, 270, 282, 305, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 333, 335, 345, 369, 370, 372, 403, 405, 408, 409, 411, 412, 414, 417, 429, 430, 437.

Lydiadas : p.241, 242, 243, 248.

Lysimaque : p.159.

Lysis : p.221.

Lyttiens : p.426.

Lyttos : p.426.

Macédoine : p.4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 35, 36, 37, 38, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 52, 53, 55, 56, 60, 65, 66, 67, 68, 70, 76, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 105, 108, 110, 111, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 189, 190, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 236, 254, 255, 256, 264, 266, 267, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 292, 295, 296, 297, 303, 305, 309, 311, 315, 323, 324, 327, 329, 330, 331, 332, 333, 337, 338, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 380, 381, 407, 412, 413, 414, 416, 419, 420, 421, 428, 433, 439, 440, 441, 442, 443.

Macédoine (deuxième guerre de) : p.5, 18, 28, 40, 55, 88, 170, 179, 181, 205, 211, 254, 351.

Macédoine (troisième guerre de) : p.3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 28, 37, 46, 63, 65, 69, 70, 87, 91, 92, 93, 94, 107, 109, 110, 112, 115, 116, 117, 122, 124, 128, 129, 130, 140, 147, 148, 149, 152, 155, 156, 159, 160, 163, 165, 171, 172, 174, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 188, 190, 191, 192, 195, 198, 202, 204, 209, 211, 212, 215, 251, 252, 253, 254, 258, 261, 263, 265, 266, 267, 268, 271, 274, 275, 279, 280, 282, 283, 285, 289, 296, 302, 303, 304, 305, 317, 322, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 344, 355, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 383, 392, 396, 397, 400, 401, 408, 410, 416, 417, 421, 427, 428, 430, 433, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 447.

Macédoniens : p.13, 18, 19, 55, 59, 69, 72, 88, 93, 95, 108, 110, 111, 117, 124, 136, 148, 149, 150, 153, 156, 157, 170, 175, 177, 178, 181, 197, 199, 204, 205, 207, 209, 235, 253, 254, 264, 265, 267, 268, 272, 274, 278, 280, 282, 284, 285, 304, 352, 365, 392, 397, 399, 400, 409, 413, 417, 425, 441, 443.

Magnésie : p.162, 275.

Magnésie du Sipyle : p.67, 126, 128, 197.

Magon : p.398.

Cn. Manlius Vulso : p.47.

C. Marcius Figulus : p.53.

Q. Marcius Philippus : p.8, 9, 12, 14, 30, 33, 34, 36, 43, 44, 45, 49, 51, 52, 53, 86, 87, 88, 89, 111, 113, 116, 122, 125, 149, 165, 171, 173, 175, 186, 187, 189, 190, 191, 247, 253, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 267, 269, 284, 285, 320, 323, 324, 325, 346, 349, 410, 412, 421, 430, 438, 446.

Marcus : p.34, 49, 139, 140.

Maronéia : p.7, 32, 33, 58, 131, 135, 136, 137, 138, 157, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 172, 173, 182, 275, 276, 345, 346, 347, 348, 414, 419.

Maronéites : p.32, 136, 169, 172, 276, 277, 346, 419.

Méditerranée : p.5, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 54, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 92, 93, 95, 102, 106, 107, 109, 117, 118, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 131, 137, 146, 152, 153, 155, 158, 169, 170, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 189, 193, 194, 199, 200, 201, 204, 205, 206, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 235, 252, 255, 272, 273, 284, 287, 288, 289, 290, 297, 298, 301, 303, 304, 305, 307, 308, 310, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 320, 325, 327, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 344, 357, 365, 366, 368, 379, 381, 382,

383, 394, 397, 407, 410, 412, 421, 422, 428, 433, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 446.
 Mégalopolis : p.225, 340, 368, 370, 408.
 Méléagros : p.30, 185, 186, 187.
 Messène : p.7, 8, 9, 20, 61, 62, 67, 69, 74, 78, 79, 80, 81, 84, 91, 107, 215, 216, 217, 218, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 235, 236, 239, 247, 248, 250, 270, 273, 286, 300, 327, 328, 333, 369, 370, 379, 380, 388, 403, 405, 415, 431, 437, 444.
 Messénie : p.61, 223, 346.
 Messéniens : p.9, 81, 86, 88, 222, 223, 224, 225, 226, 328, 369, 403, 405.
 Métrodoros : p.118.
 Midon : p.399.
 Morcos : p.118.

Nabis : p.45, 61, 71, 86, 214.
 Naucratis : p.320.
 Naupacte : p.255, 273.
 Nestor le Crôpien : p.13.
 Nicandros : p.256, 392, 424.
 Nicée (en Locride) : p.43, 56.
 Nicodèmos (d'Élis) : p.29, 217.
 Nicostratos : p.103, 119.
 Numides : p.393.
 T. Numisius Tarquiniensis : p.54, 187, 189, 196.

Cn. Octavius : p.13, 37, 47, 87, 89, 90, 112, 153, 253, 254, 257, 266, 271, 329, 409, 423.
 Odryses : p.173, 274, 349.
 Olympieion : p.340.
 Onésimos : p.420, 421.
 Onomastos : p.276, 347.
 Ortiagon : p.7, 336, 386.

Panathénées : p.317.
 Panion (bataille du) : p.186.
 Pantaléon : p.425.
 Pantauchos : p.113, 420, 421.
 Parménion : p.118.
 Pasiadas : p.317.
 Pausanias : p.36, 86.
 Péloponnèse : p.9, 13, 30, 36, 51, 55, 61, 62, 63, 71, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 86, 87, 89, 91, 94, 131, 133, 159, 216, 219, 225, 226, 229, 235, 239, 245, 247, 250, 251, 271, 272, 293, 294, 328, 370, 381, 409, 414, 419, 423, 436, 444.
 Pausiras : p.402.
 Péluse : p.15, 193, 201, 202, 321.
 Pénéée (conférence) : p.113, 175.
 Péonie : p.174.
 Pergame : p.8, 10, 11, 16, 19, 21, 22, 25, 33, 34, 36, 38, 66, 67, 69, 70, 96, 97, 101, 106, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 170, 178, 183, 188, 197, 202, 203, 204, 205, 206, 209, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 302, 304, 305, 307, 308, 309, 312, 315, 330, 331, 338, 339, 354, 363, 391, 401, 410, 414, 416, 418, 437, 438, 440, 442, 444.
 Perrhaïbie : p.32, 135, 161, 162, 163, 166, 259, 260, 273, 276, 277, 278.

Perrhèbes : p.43, 67, 161, 166, 275.

Persée : p.3, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 24, 31, 37, 38, 39, 43, 44, 45, 46, 47, 51, 52, 53, 58, 59, 65, 69, 70, 88, 89, 90, 95, 96, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 124, 125, 127, 129, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 160, 165, 168, 169, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 189, 190, 191, 192, 196, 197, 202, 203, 204, 206, 210, 211, 212, 236, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 258, 259, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 273, 274, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 295, 296, 297, 304, 327, 329, 330, 331, 332, 336, 338, 341, 344, 345, 346, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 380, 381, 385, 389, 391, 392, 393, 396, 397, 398, 399, 408, 410, 411, 416, 417, 419, 420, 421, 427, 433, 437, 439, 440, 441, 442, 443, 447.

Perses : p.174, 181.

Phalanna : p.46.

Phanotes (d'Épire) : p.52.

Pharnacès Ier : p.9, 10, 11, 13, 20, 33, 34, 36, 49, 67, 102, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 158, 203, 309, 418.

Philinos : p.406.

Philippe II (roi de Macédoine) : p.174, 181, 198, 395, 397, 402.

Philippe V (roi de Macédoine) : p.4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 18, 21, 22, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 42, 43, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 66, 67, 69, 70, 73, 74, 76, 87, 92, 94, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 141, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 217, 221, 236, 255, 266, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 297, 303, 330, 331, 332, 333, 336, 338, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 365, 366, 367, 380, 381, 387, 389, 401, 403, 404, 419, 421, 437, 440, 442, 443, 445.

Philippos : p.113.

Philoclès : p.353, 355.

Philophron : p.98, 416, 417.

Philopoïmen : p.6, 8, 9, 10, 19, 20, 29, 41, 60, 61, 63, 69, 74, 76, 78, 79, 80, 83, 84, 87, 92, 93, 213, 214, 216, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 244, 246, 250, 255, 270, 271, 272, 313, 328, 333, 335, 336, 337, 345, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 388, 389, 395, 405, 414, 432, 433, 435, 436, 439.

Philostratos : p.393.

Pleuratos (illyrien) : p.362.

Plutarque : p.4, 53.

Polyaratos : p.98, 114, 118, 126, 416.

Pont (royaume du) : p.11, 20, 34, 36, 66, 138, 139, 141, 143, 144, 145, 156, 158, 203, 205, 294, 303, 309, 416.

C. Popilius Laenas : p.13, 15, 16, 37, 47, 48, 87, 89, 90, 112, 129, 153, 154, 158, 179, 184, 185, 188, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 210, 253, 254, 257, 266, 271, 321, 329, 409, 423, 425.

A. Postumius Albinus Luscus : p.50.

Sp. Postumius Albinus Paullulus : p.51, 52.

Praxion : p.320.

Proandros : p.424.

Propontide : p.173.

Prusias (roi de Bithynie) : p.20, 61, 121, 132, 134, 136, 138, 139, 141, 142, 157, 203, 291, 292, 380, 401.

Ptolémaïos (stratège de Chypre) : p.12, 387, 388, 390.

Ptolémée IV : p.265, 268.

Ptolémée V : p.6, 7, 17, 186, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 319, 361, 388, 402, 403, 408, 411, 417.

Ptolémée VI : p.15, 185, 186, 188, 191, 316, 317, 318, 321, 393, 394.

Ptolémée VIII : p.321.

Punique : p.375, 391.

Pydna (bataille de) : p.5, 15, 16, 22, 24, 25, 27, 31, 46, 47, 53, 96, 108, 109, 119, 120, 121, 123, 126, 127, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 179, 181, 184, 191, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 206, 209, 237, 253, 254, 268, 272, 290, 305, 311, 335, 337, 344, 364, 367, 381, 395, 398, 400, 407, 412, 424, 434, 438, 439, 441, 447.

Pyrrhos : p.159.

T. Quinctius Flaminius : p.6, 8, 27, 35, 36, 39, 43, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 67, 69, 71, 72, 73, 78, 79, 86, 91, 92, 125, 166, 168, 170, 207, 208, 221, 222, 223, 224, 271, 279, 300, 353, 355, 356, 357, 389, 415, 441.

Rhodes : p.11, 13, 14, 15, 19, 20, 22, 25, 36, 38, 52, 65, 70, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 130, 137, 146, 147, 150, 170, 178, 190, 195, 208, 209, 211, 283, 284, 316, 320, 327, 416, 417, 427, 433, 440, 442, 443.

Rhodiens : p.5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 36, 44, 52, 67, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 146, 147, 149, 150, 175, 185, 189, 190, 191, 192, 195, 208, 280, 283, 284, 301, 305, 306, 316, 317, 321, 416, 417, 442, 443, 444, 447.

Rhodophon : p.114.

Romains : p.6, 8, 10, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 22, 24, 26, 27, 28, 30, 33, 34, 46, 52, 55, 59, 65, 67, 69, 70, 73, 75, 76, 78, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 135, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 162, 163, 164, 165, 166, 168, 169, 173, 174, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 184, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 221, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 277, 279, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 294, 295, 296, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 316, 319, 322, 323, 324, 327, 328, 330, 332, 333, 337, 342, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 357, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 375, 380, 381, 382, 384, 392, 393, 397, 398, 399, 400, 401, 403, 406, 407, 409, 410, 411, 412, 414, 415, 416, 417, 420, 423, 424, 425, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 445, 446, 447.

Rome : p.6, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 224, 226, 227, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 275, 276, 277, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 293, 294, 300, 303, 304, 305, 307, 309, 311, 315, 316, 323, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 336, 339, 342, 343, 344, 346,

347, 348, 349, 350, 352, 353, 355, 356, 357, 359, 364, 365, 366, 367, 369, 371, 373, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 388, 392, 395, 398, 405, 407, 411, 412, 414, 415, 416, 418, 419, 421, 422, 424, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 446.

Rositèles : p.310.

Sagonte : p.180.

Samothrace : p.47, 51, 318, 393, 394.

Sardaigne : p.42, 180.

Satyros : p.98.

Scipion l'Africain : p.9, 63, 336, 337, 367, 368, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 388, 390, 393, 395, 397, 398, 405, 435, 436, 445.

Scipion Émilien : p.395, 399.

Scipion Nasica : p.53, 398.

Tib. Sempronius Gracchus : p.4, 11.

Séleucides : p.16, 21, 30, 44, 54, 67, 69, 93, 95, 122, 124, 128, 130, 140, 146, 154, 157, 158, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 196, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 235, 272, 273, 289, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 316, 320, 322, 325, 326, 327, 330, 331, 332, 333, 377, 407, 411, 412, 441, 443, 444.

Seleucos IV : p.21, 61, 110, 124, 128, 184, 188, 193, 197, 207, 287, 291, 306, 307, 308, 309, 312, 314, 326, 338, 339, 344, 418.

Tib. Sempronius Gracchus : p.41, 42, 49.

Tib. Sempronius Longus : p.42.

Sénat (romain) : p.7, 8, 9, 10, 13, 16, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 45, 48, 49, 50, 54, 55, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 148, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 175, 176, 177, 179, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 193, 195, 196, 197, 201, 202, 203, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 218, 219, 221, 222, 224, 226, 227, 228, 230, 234, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 257, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 284, 288, 289, 292, 293, 295, 296, 303, 326, 327, 328, 331, 332, 333, 335, 346, 350, 355, 356, 358, 359, 371, 376, 398, 414, 415, 416, 418, 419, 420, 429, 430, 431, 432, 439, 441, 442, 443, 444.

Sérrippos : p.79, 221, 226.

Cn. Servilius Caepio : p.52.

Sicile : p.48, 51, 52, 111.

Sicyone : p.261, 324.

Sikéliotes : p.232.

Sinope : p.9, 95, 102.

Sinopéens : p.33.

Socratès : p.113.

Solon : p.148, 175, 176.

Sosigénès : p.301.

Sosiphanès : p.185, 187.

Sparte : p.9, 30, 49, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 101, 222, 225, 237.

Strabon : p.4.

Stratios : p.255, 257.

Stratonidas : p.29.

Syphax : p.393.

Syracuse : p.401.

Syrie : p.13, 186, 189, 193, 197, 198, 200, 338.

Tarente : p.420.

Tégée : p.340.

Tempé : p.164, 276, 349.

Téléphos : p.119.

Ténédos : p.114.

Teuta : p.384.

Théaidètos : p.98, 118, 416, 417.

Thébains : p.87, 88, 175, 285, 287.

Théodoridas : p.310, 322.

Théodotos : p.393.

Thermos : p.401, 403, 404, 445.

Thessalie : p.32, 45, 46, 161, 162, 163, 166, 258, 260, 276, 277, 278, 393.

Thessaliens : p.11, 31, 43, 50, 65, 67, 161, 166, 275.

Thessalonique : p.131, 133, 135, 164, 276.

Thisbè : p.284.

Thoas : p.425.

Thrace : p.22, 36, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 161, 165, 167, 173, 205, 274, 276, 277, 279, 347, 349, 351.

Thraces : p.174, 276, 350, 387, 436.

Timée : p.413.

Timotheos : p.185.

Tite-Live : p.4, 31, 39, 41, 43, 44, 45, 48, 50, 51, 60, 64, 68, 86, 105, 133, 135, 148, 149, 153, 155, 166, 199, 201, 264, 275, 295, 339, 340, 345, 349, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 360, 365, 366, 419.

Tlépolème : p.391.

Trasimène (bataille du lac) : p.397.

Trébie (bataille de la) : p.375, 398.

Xanthippe : p.382.

Xanthos : p.103, 104, 106.

Xénarchos : p.8, 77, 78, 133, 221, 251, 415.

Xénon : p.256, 257.

Zama : p.90, 337, 374, 382, 406.

Zénon : p.434.

Zeuxippos : p.6, 29, 30, 57, 58, 60, 62, 72, 73, 74, 81, 84, 85, 86, 87, 91, 168, 170, 208, 432, 441.

ANNEXES

Hommes politiques romains dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe

La nature et les dates des magistratures de ces hommes politiques romains sont tirées de T.R.S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic*, volume I, Atlanta, 1951.

1- M. Aemilius Lepidus :

Édile curule en 193, Préteur en 191, promagistrat en 190, Consul en 187 et 175, légat dans les Alpes en 170.

2- L. Aemilius Paullus :

Augure en 192, Préteur en 191, promagistrat en 190, 189 et 181, Consul en 182 en Ligurie et en 168 en Macédoine.

3- A. Atilius Serranus :

Préteur en 192 et 173, propréteur en 191 et 172, légat en 172 et 171 et consul en 170 en Ligurie et en Gaule.

4- M. Baebius Tamphilus :

Préteur en 192, propréteur en 191, légat en 185 et consul en 181 en Ligurie.

5- Q. Caecilius Metellus :

Consul en 206, légat en Macédoine et en Grèce en 185.

6- Ap. Claudius Cento :

Préteur en 175, promagistrat en 174 en Ibérie, 169 en Épire et en 168 en Illyrie, légat en 172 et 170.

7- Tib. Claudius Nero :

Préteur en 178 en Ligurie et légat en 172.

8- Ap. Claudius Pulcher :

Légat en 198-194, en 184, en 174 en Étolie et en 173 en Thessalie, préteur en 188, consul en 185.

9- C. Claudius Pulcher :

Préteur suffect en 180, consul en 177 en Istrie et en Ligurie.

10- P. Cornelius Lentulus :

Légat en 172.

11- Ser. Cornelius Lentulus :

Légat en 172, préteur en 169 en Sicile.

12- P. Cornelius Scipio Nasica :

Édile curule en 169, tribun militaire en 168.

13- Q. Fabius Maximus Aemilianus :

Légat en 168.

14- M. Fulvius Nobilior :

Préteur en 193, propréteur en 192 en Ibérie, consul en 189 en Étolie, proconsul en 188 et 187.

15- A. Hostilius Mancinus :

Préteur urbain en 180, consul en 170, promagistrat en 169.

16- M. Iunius Brutus :

Édile plébéien en 193, préteur en 191, consul en 178, légat en 172 en Asie et dans les îles.

17- P. Licinius Crassus :

Préteur en 176, consul en 171 en Macédoine.

18- C. Lucretius Gallus :

Préteur en 171.

19- C. Marcus Figulus :

Préteur en 169.

20- Q. Marcus Philippus :

Préteur en 188 en Sicile, consul en 186 et en 169 en Macédoine, légat en 183, 172 et 171, promagistrat en 168.

21- Marcus (?) :

Légat en 182.

22- T. Numisius Tarquinensis :

Légat en 169 en Syrie.

23- Cn. Octavius :

Édile curule en 172, légat en 169, préteur en 168.

24- C. Popilius Laenas :

Préteur en 175, consul en 172, légat en 170, 169 et 168.

25- A. Postumius Albinus Luscus :

Préteur en 185, consul en 180 en Ligurie, légat en 175 en Dardanie, en 171 en Crète et en 168, censeur en 174.

26- Sp. Postumius Albinus Paullulus :

Préteur en 183 en Sicile, consul en 174.

27- T. Quinctius Flaminus :

Consul en 198, promagistrat de 197 à 194 en Grèce et en Macédoine, légat en 191 et en 183 en Bithynie, censeur en 189.

28- Tib. Sempronius Gracchus :

Légat en 190 en Macédoine, édile curule en 182, préteur en 180, promagistrat en 179 et 178 en Ibérie et en 176 en Sardaigne, consul en 177 en Sardaigne, censeur en 169.

N.B. : Nous n'avons pas mentionné les magistratures occupées après 168. Scipion l'Africain est le 29ème homme politique romain mentionné dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, mais son statut particulier et le fait que toutes ses fonctions politiques soient antérieures à 188 nous amènent à ne pas les évoquer dans ce bilan.

Actions diplomatiques de Rome en Orient entre 188 et 168 d'après Polybe

<u>Nature</u>	<u>Date</u>	<u>Identité des ambassadeurs ou de l'expéditeur</u>	<u>Objectif(s)</u>	<u>Référence(s)</u>
Ambassade à Cleitôr (1)	187	–	–	Polybe, XXII, 2,1 ; Tite-Live, XXXIX, 35,5-37,21.
Lettre aux Achéens (2)	187	M. Aemilius Lepidus	Reprocher aux Achéens leur attitude à Lacédémone.	Polybe, XXII, 3,2-3.
Lettre aux Béotiens (3)	187	Sénat romain	Demander aux Béotiens de permettre le retour de Zeuxippos.	Polybe, XXII, 4,5.
Lettre aux Étoliens et aux Achéens (4)	187	Sénat romain	Demander aux Étoliens et aux Achéens de faire pression sur les Béotiens.	Polybe, XXII, 4,9.
Ambassade en Asie (5)	187	Dix commissaires romains	Régler les affaires d'Asie après la conclusion du traité de paix d'Apamée.	Polybe, XXII, 5,2.
Commission d'enquête en Macédoine (6)	186	Q. Caecilius Metellus, M. Baebius Tamphilus, Tib. Claudius (Nero ?)	Enquêter sur les agissements de Philippe V et écouter les accusations portées contre lui.	Polybe, XXII, 6,5-6 ; Tite-Live, XXXIX, 24,13.
Ambassade dans le Péloponnèse (7)	185	Q. Caecilius Metellus	Reprocher aux Achéens les mesures prises à l'encontre des Lacédémoniens.	Polybe, XXII, 11,1-2.
Commission d'enquête en Macédoine (8)	Printemps 184	Ap. Claudius Pulcher	Vérifier si Philippe V évacuait bien les cités du littoral thrace.	Polybe, XXII, 14,3-4 et 15,4 ; Tite-Live, XXXIX, 33,3.
Ambassade dans le Péloponnèse (9)	184	Ap. Claudius Pulcher	Régler le différend entre Achéens et Lacédémoniens.	Polybe, XXII, 15,4 ; Tite-Live, XXXIX, 33,3.
Ambassade en Crète (10)	184	Ap. Claudius Pulcher	Régler les conflits entre cités crétoises.	Polybe, XXII, 18,2.
Commission d'enquête en Macédoine (11)	183	Q. Marcius Philippus	Vérifier que Philippe V exécute bien les exigences du Sénat.	Polybe, XXIII, 2,10 et 8,1 ; Tite-Live, XXXIX, 53,10.

Ambassade dans le Péloponnèse (12)	183	T. Quinctius Flaminius, Q. Caecilius Metellus et Ap. Claudius Pulcher	Régler dans le détail le conflit entre Achéens et Lacédémoniens.	Polybe, XXIII, 4,7 ; Pausanias, VII, 9,5.
Ambassade dans le Péloponnèse (13)	183	Q. Marcius Philippus	Transmettre la volonté du Sénat à la Confédération achéenne.	Polybe, XXIII, 9,8.
Commission d'enquête en Asie Mineure (14)	182/181	Marcus	Enquêter sur le conflit entre Eumène II et Pharnace I ^{er} .	Polybe, XXIII, 9,3 et XXIV, 1,3.
Lettre aux Achéens (15)	181	Sénat romain	Demander aux Achéens de veiller au retour des bannis lacédémoniens.	Polybe, XXIV, 2,1.
Ambassade en Asie Mineure (16)	180	–	Faire cesser la guerre entre Pergame et le Pont.	Polybe, XXIV, 5,8 et 15,1-12 ; Diodore, XXIX, 25.
Ambassade à Rhodes (17)	178	–	Annoncer aux Rhodiens la décision du Sénat sur le statut de la Lycie.	Polybe, XXV, 4,5 et 5,1 ; Tite-Live, XLI, 6,11.
Commission d'enquête en Dardanie (18)	177	A. Postumius Albinus Paullulus	Enquêter sur les Bastarnes.	Polybe, XXV, 6,5-6 ; Tite-Live, XLI, 19,4 ; Appien, <i>Mac.</i> , 11,1.
Lettre à Ptolémée VI (19)	170	Q. Marcius Philippus	Écrire à Ptolémée au sujet de la guerre entre les Séleucides et les Lagides.	Polybe, XXVIII, 1,9.
Ambassade auprès des confédérations de cités grecques (20)	Hiver 170/169	C. Popilius Laenas et Cn. Octavius	Exhorter les Grecs à rester du côté romain pendant la guerre contre Persée.	Polybe, XXVIII, 3-5 ; Tite-Live, XLIII, 17,2-9.
Lettre aux Achéens (21)	168	Q. Marcius Philippus	Demander aux Achéens de faire cesser le conflit entre Séleucides et Lagides.	Polybe, XXIX, 24,2.
Ambassade en Égypte (22)	169	T. Numisius Tarquinensis	Réconcilier Antiochos IV et les Ptolémées.	Polybe, XXIX, 24,3-4 ; Tite-Live, XLV, 17,3.
Ambassade à Alexandrie (23)	Été 168	C. Popilius Laenas	Régler la guerre entre Séleucides et Lagides.	Polybe, XXIX,2 et 27.

Ambassades reçues par Rome entre 188 et 168 d'après Polybe

<u>Expéditeur(s)</u>	<u>Date</u>	<u>Identité des ambassadeurs</u>	<u>Motif(s)</u>	<u>Référence(s)</u>
Lacédémone (1)	Fin 188	–	Se plaindre des Achéens.	Polybe, XXII, 3,1 ; Tite-Live, XXXVIII, 35,1.
Confédération achéenne (2)	Automne 187	Nicodèmos d'Élis	Réagir à l'ambassade des Lacédémoniens.	Polybe, XXII, 3,4 ; Tite-Live, XXXVIII, 35,1.
Béotie (3)	187	Callicritos	Expliquer leur refus à la demande de Rome de permettre le retour de Zeuxippos.	Polybe, XXII, 4,8.
Bannis béotiens (4)	187	Zeuxippos	Convaincre les Romains d'insister auprès des Béotiens pour son retour .	Polybe, XXII, 4,9.
Rhodes (5)	188	Théaidètos et Philophron	Demander qu'on leur donne la Lycie et la Carie.	Polybe, XXII, 5,2.
Ilion (6)	188	Hipparchos et Satyros	Demander aux Romains de pardonner aux Lyciens.	Polybe, XXII, 5,3.
Pergame (7)	Hiver 186/185	–	Informers les Romains de la prise de cités thraces par Philippe V.	Polybe, XXII, 6,1 ; Tite-Live, XXXIX, 24,5-6.
Bannis d'Ainos et Maronée (8)	Hiver 186/185	–	Accuser Philippe V de leur bannissement.	Polybe, XXII, 6,2 ; Tite-Live, XXXIX, 24,5-9.
Athamanie (9), Perrhaïbie (10), Thessalie (11)	Hiver 186/185	–	Demander à récupérer leurs cités prises par Philippe V.	Polybe, XXII, 6,3 ; Tite-Live, XXXIX, 24,5-9.
Macédoine (12)	Hiver 186/185	–	Défendre Philippe V contre ses accusateurs.	Polybe, XXII, 6,4 ; Tite-Live, XXXIX, 24,10-12.
Macédoine (13)	Hiver 185/184	–	Même motif que précédemment.	Polybe, XXII, 14,2 ; Tite-Live, XXXIX, 33,1-2.
Pergame (14)	Hiver 185/184	–	Même motif que précédemment.	Polybe, XXII, 14,2 ; Tite-Live, XXXIX, 33,1-2.

Bannis d'Ainos et Maronée (15)	Hiver 185/184	–	Même motif que précédemment.	Polybe, XXII, 14,2 ; Tite-Live, XXXIX, 33,1-2.
Confédération achéenne (16)	Hiver 185/184	Apollonidas de Sicyone	Se défendre face à Caecilius, et informer des affaires de Lacédémone.	Polybe, XXII, 14,5-6 ; Tite-Live, XXXIX, 33,7 ; Pausanias, VII, 9,2.
Lacédémone (17)	Hiver 185/184	Areus et Alcibiadès	Accuser les Achéens pour leurs actes envers leur cité.	Polybe, XXII, 14,7 ; Tite-Live, XXXIX, 33,6 ; Pausanias, VII, 9,2.
Pergame (18)	Hiver 184/183	Athénaios	Accuser Philippe V pour les cités thraces, et pour son aide auprès de Prusias.	Polybe, XXIII, 1,4 ; Tite-Live, XXXIX, 46,9.
Macédoine (19)	Hiver 184/183	Démétrios, Apellès, Philoclès	Défendre Philippe V face aux accusations portées contre lui.	Polybe, XXIII, 1,5 ; Tite-Live, XXXIX, 47,1.
Thessalie (20), Perrhaïbie (21), Athamanie (22), Épire (23), Illyrie (24)	Hiver 184/183	–	Contestations sur des sujets multiples.	Polybe, XXIII, 1,10-12 ; Tite-Live, XXXIX, 46,6-8 ; Appien, <i>Mac.</i> , IX,6 ; Justin, XXXII, 2,3.
Lacédémone (4 groupes) (25)	Hiver 184/183	- Lysis - Areus et Alcibiadès - Sérrippos - Chairon	Protester au sujet de la situation entre Lacédémone et la Confédération Achéenne, et sur la situation des bannis et anciens bannis.	Polybe, XXIII, 1,6 et 4,1-5 ; Tite-Live, XXXIX, 48,2-5.
Messène (26)	Hiver 184/183	Deinocratès	Demander le soutien du Sénat à Messène, contre la Confédération Achéenne.	Polybe, XXIII, 5,1 ; Plutarque, <i>Flam.</i> , 17,6.
Bannis lacédémoniens (27)	Hiver 183/182	Arcésilaos, Agésipolis et Sérrippos	Protester contre les Achéens.	Polybe, XXIII, 6,1-3 et 9,1 ; Tite-Live, XL, 2,7.
Confédération achéenne (28)	Hiver 183/182	–	Demander l'aide de Rome contre Messène.	Polybe, XXIII, 9,1 et 9,12 ; Tite-Live, XL, 2,7.
Pergame (29)	Hiver 183/182	–	Conflit contre Pharnacès.	Polybe, XXIII, 9,1 et 9,3 ; Tite-Live, XL, 2,6.

Pharnacès (30)	Hiver 183/182	–	Conflit contre Eumène II de Pergame.	Polybe, XXIII, 9,1 et 9,3 ; Tite-Live, XL, 2,6.
Macédoine (31)	Hiver 183/182	–	Informers le Sénat du fait que Philippe avait suivi ses instructions.	Polybe, XXIII, 9,1 et 9,4-7 ; Tite-Live, XL, 2,7.
Rhodes (32)	Hiver 183/182	–	Informers le Sénat des malheurs de Sinope.	Polybe, XXIII, 9,2-3 ; Tite-Live, XL, 2,6.
Confédération achéenne (33)	Hiver 182/181	Bippos d'Argos	Expliquer l'attitude de la Confédération vis-à-vis de Messène et Lacédémone.	Polybe, XXIII, 18,3 et XXIV, 1,1 et 1,6 ; Tite-Live, XL, 20,2.
Lacédémone (34)	Hiver 182/181	Chairon	Parler de l'intégration de Sparte au sein de la Confédération Achéenne.	Polybe, XXIII, 18,4 et XXIV, 1,1 et 1,4 ; Tite-Live, XL, 20,2.
Bannis lacédémoniens (35)	Hiver 182/181	Clétis et Diactorios	Protester contre l'attitude des Achéens.	Polybe, XXIII, 18,5 et XXIV, 1,1 et 1,4-5 ; Tite-Live, XL, 20,2.
Pergame (36)	Hiver 182/181	–	Expliquer les motifs du conflit contre Pharnacès.	Polybe, XXIV, 1,1 et 1,3 ; Tite-Live, XL, 20,1
Ariarathès de Bithynie (37)	Hiver 182/181	–	Expliquer les motifs du conflit contre Pharnacès.	Polybe, XXIV, 1,1 et 1,3 ; Tite-Live, XL, 20,1.
Pharnacès (38)	Hiver 182/181	–	Expliquer les motifs du conflit contre Pergame.	Polybe, XXIV, 1,1 et 1,3 ; Tite-Live, XL, 20,1.
Pergame (39)	Hiver 181/180	Attale et les autres frères d'Eumène II	Renouveler les liens d'amitié avec Rome, et accuser Pharnacès.	Polybe, XXIV, 5,2-8.
Confédération achéenne (40)	Été 180	Callicratès de Léontion, Lydiadas de Mégalépolis et Aratos de Sicyone	Expliquer au Sénat romain pourquoi la Confédération refusait sa demande d'accepter le retour des bannis de Lacédémone.	Polybe, XXIV, 8,7-8.
Bannis lacédémoniens (41)	Été 180	–	Implorer l'aide du Sénat contre les Achéens.	Polybe, XXIV, 10,2.
Macédoine (42)	179	–	Renouvellement du pacte d'amitié avec Rome.	Polybe, XXV, 3,1 ; Tite-Live, XL, 58,9.

Lycie (43)	Fin de l'été 177	–	Protester contre l'oppression de Rhodes.	Polybe, XXV, 4,1-4 ; Tite-Live, XLI, 6,8.
Rhodes (44)	Début 176	Lycophon	Instruire le Sénat au sujet de leur différent avec les Lyciens.	Polybe, XXV, 5,4 et 6,1.
Dardanie (45)	Printemps 176	–	Demander l'aide de Rome contre les Bastarnes et Persée.	Polybe, XXV, 6,2-3.
Thessalie (46)	Printemps 176	–	Demander de l'aide contre les Bastarnes.	Polybe, XXV, 6,4.
Béotie (47)	Début 171	–	Remettre leur cité sous la protection des Romains.	Polybe, XXVII, 2,6 ; Tite-Live, XLII, 44,5.
Macédoine (48)	Début 171	Solon et Hippias	Convaincre le Sénat de ne pas entrer en guerre contre la Macédoine, et répondre aux accusations de complot contre Eumène II.	Polybe, XXVII, 6,1-2 ; Tite-Live, XLII, 36,1-7.
Séleucide (49)	Hiver 170/169	Méléagros, Sôsiphànès et Héracléidès	Se plaindre de l'agression de Ptolémée VI.	Polybe, XXVII, 18,1-2 et XXVIII, 1,1 et 1,6
Égypte Lagide (50)	Hiver 170/169	Timothéos et Damon	Proposer une médiation dans la guerre entre Rome et Persée, et renouveler l'amitié avec Rome.	Polybe XXVIII, 1,1 et 1,7.
Rhodes (51)	169	Hagèsilochos, Nicagoras et Nicandros	Renouveler le traité d'amitié avec Rome et acheter du blé.	Polybe, XXVII, 3,3 et XXVIII, 2,1-6.
Séleucide (52)	Printemps 168	Méléagros, Sôsiphànès et Héracléidès	Offrir cinquante talents aux Romains.	Polybe, XXVIII, 22,1-3.
Rhodes (53)	Fin du printemps 168	Agépolis, Dioclès et Clinombrotos	Proposer la cessation des hostilités entre Rome et la Macédoine.	Polybe, XXIX, 10,4.

Motifs :

- proposition de médiation : 2
- renouvellement d'amitié : 6
- demander l'arbitrage du sénat (accusations) : 28
- se défendre contre les accusations portées : 6
- expliquer leur attitude, les événements : 13
- demande d'aide militaire : 2

Occurrences des termes πρεσβευτής/πρέσβυς : « ambassadeur », πρεσβεία : « ambassade » et πρεσβεύειν : « être ambassadeur, envoyer en ambassade », dans les livres XXII à XXIX des *Histoires* de Polybe

Πρεσβευτής (120 occurrences)

Πρεσβευτής (4)

- livre XXII : 3,5 ; 3,8 ; 10,8.
- livre XXIII : 5,1.

Πρεσβευτήν (9)

- livre XXII : 3,7 ; 10,5.
- livre XXIII : 4,16 ; 5,1.
- livre XXIV : 6,1.
- livre XXVII : 5,1.
- livre XXVIII : 23,3.
- livre XXIX : 4,8 ; 23,2.

Πρεσβευταί (9)

- livre XXII : 3,6 ; 6,1 ; 8,4.
- livre XXIII : 1,10 ; 3,3.
- livre XXIV : 2,2 ; 15,9.
- livre XXVII : 9,5.
- livre XXIX : 25,7.

Πρεσβευτάς (61)

- livre XXII : 1,4 ; 3,4 ; 4,8 ; 6,5 ; 8,1 ; 8,3 ; 14,1 ; 14,3 ; 14,6 ; 15,4 ; 17,5.
- livre XXIII : 2,10 ; 9,3 ; 9,14 ; 16,5 ; 18,3 ; 18,5.
- livre XXIV : 1,3 ; 1,7 ; 5,8 ; 6,3 ; 8,7 ; 8,8 ; 14,10.
- livre XXV : 2,2 ; 4,3 ; 4,5 ; 5,4.
- livre XXVII : 1,13 ; 3,5 ; 4,3 ; 4,9 ; 5,4 ; 6,1 ; 18,1.
- livre XXVIII : 3,1 ; 7,3 ; 8,1 ; 12,3 ; 12,4 ; 12,7 ; 12,9 ; 16,3 ; 17,15 ; 20,2 ; 20,6 ; 21,13 ; 22,1.
- livre XXIX : 2,2 ; 3,1 ; 3,7 ; 4,7 ; 10,1 ; 10,4 ; 10,6 ; 11,6 ; 19,1 ; 22,5 ; 23,10 ; 24,3 ; 24,6.

Πρεσβευτών (26)

- livre XXII : 1,5 ; 1,6 ; 2,1 ; 7,5 ; 7,8 ; 10,2 ; 15,10 ; 16,1 ; 16,7 ; 18,2.
- livre XXIII : 2,7 ; 9,5 ; 16,4 ; 17,5.
- livre XXIV : 1,1 ; 1,2 ; 15,4.
- livre XXV : 5,1 ; 5,4 ; 6,1.
- livre XXVII : 1,2 ; 5,5 ; 6,1.
- livre XXVIII : 21,1.
- livre XXIX : 4,4 ; 22,8.

Πρεσβευτή (1)

- livre XXII : 11,9.

Πρεσβευταῖς (10)

- livre XXII : 15,4 ; 15,10 ; 17,3.
- livre XXIII : 9,7 ; 17,3.
- livre XXV : 4,1.
- livre XXVIII : 2,6 ; 7,6 ; 21,12.
- livre XXIX : 19,11.

Πρέσβυς (26 occurrences)

Πρέσβεις (18)

- livre XXII : 5,2 ; 6,4 ; 8,2 ; 8,8 ; 10,9 ; 15,5.
- livre XXIII : 1,6 ; 3,1 ; 4,1 ; 6,1.
- livre XXV : 2,1 ; 4,5 ;
- livre XXVII : 1,1.
- livre XXVIII : 1,1 ; 2,1 ; 9,1 ; 13,6 ; 23,1 ;

Πρέσβεων (8)

- livre XXII : 10,13.
- livre XXIII : 9,1.
- livre XXIV : 15,1 ; 15,5 ; 15,10 ; 15,12.
- livre XXVII : 4,8 ; 9,6.

Πρεσβεία (16 occurrences)

Πρεσβεία (1)

- livre XXVIII : 20,4

Πρεσβείαν (6)

- livre XXII : 6,5.
- livre XXIII : 1,8 ; 3,5.
- livre XXIV : 6,6.
- livre XXVII : 9,1.
- livre XXIX : 19,6.

Πρεσβείας (4)

- livre XXII : 11,1.
- livre XXIV : 5,3.
- livre XXVIII : 6,1.
- livre XXIX : 22,1.

Πρεσβεΐαι (1)

- livre XXVIII : 20,3.

Πρεσβείας (1)

- livre XXIX : 19,9.

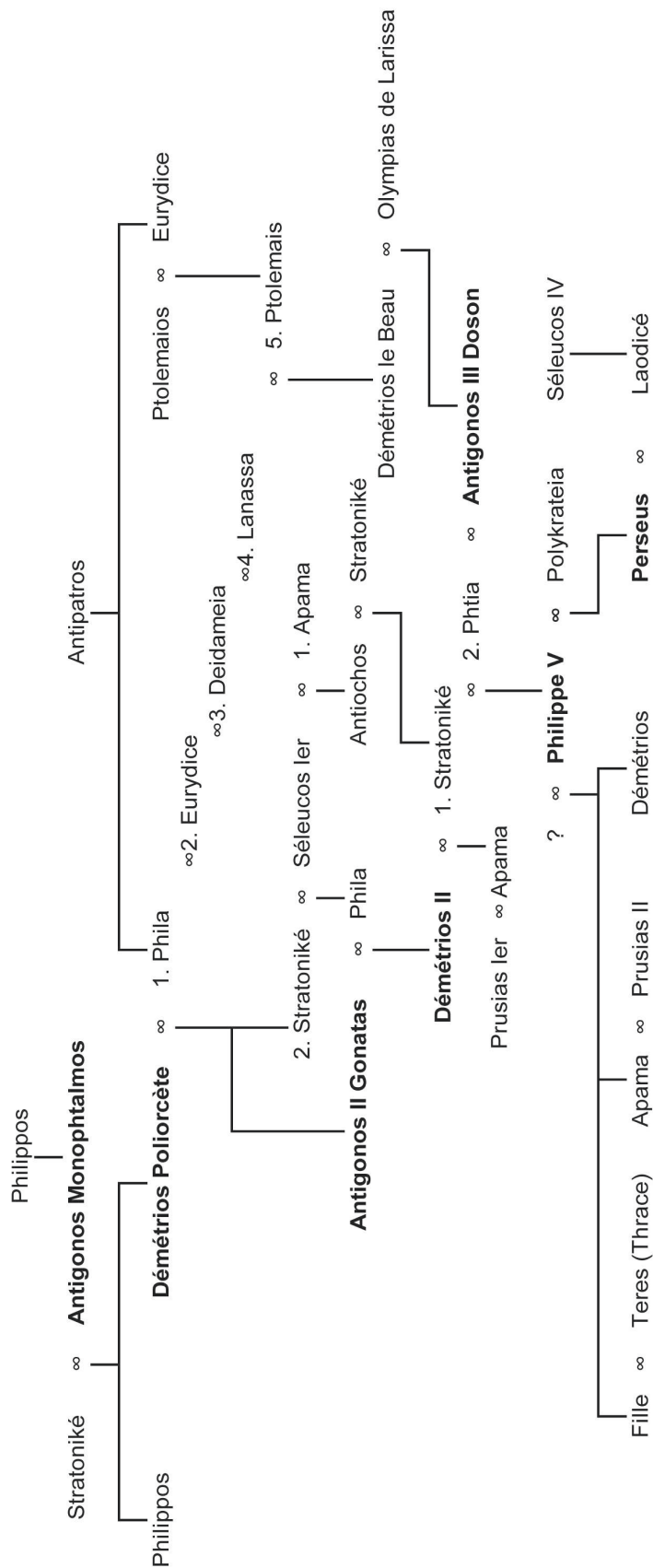
Πρεσβειῶν (3)

- livre XXII : 1,1.
- livre XXIII : 1,1 ; 1,9.

Πρεσβεύειν (27 occurrences)

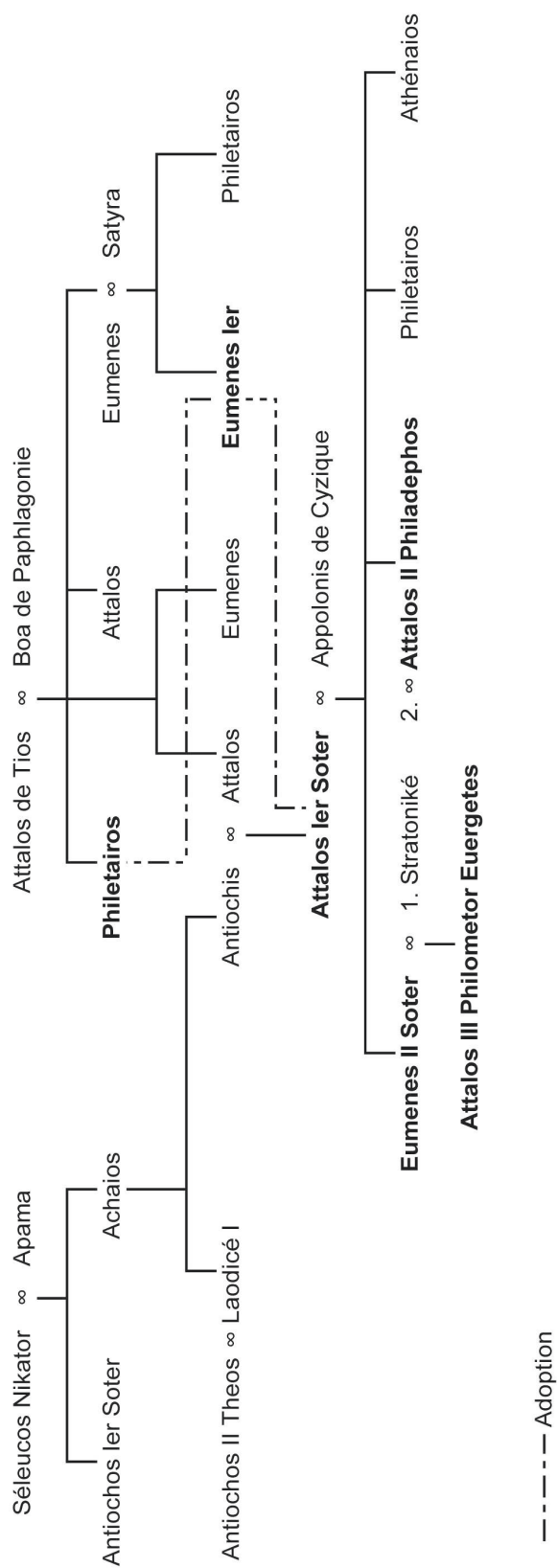
- livre XXII : 1,1 ; 1,9 ; 3,4 ; 4,9 ; 5,8 ; 10,11 ; 14,7.
- livre XXIII : 3,2 ; 4,2 ; 4,4 ; 4,7 ; 4,12 ; 8,1 ; 9,2 ; 9,5 ; 16,2.
- livre XXIV : 6,5 ; 7,1 ; 11,13.
- livre XXVII : 1,10 ; 2,6 ; 3,3.
- livre XXVIII : 4,11.
- livre XXIX : 3,7 ; 3,9 ; 6,2 ; 19,7.

Tableau généalogique des Antigonides



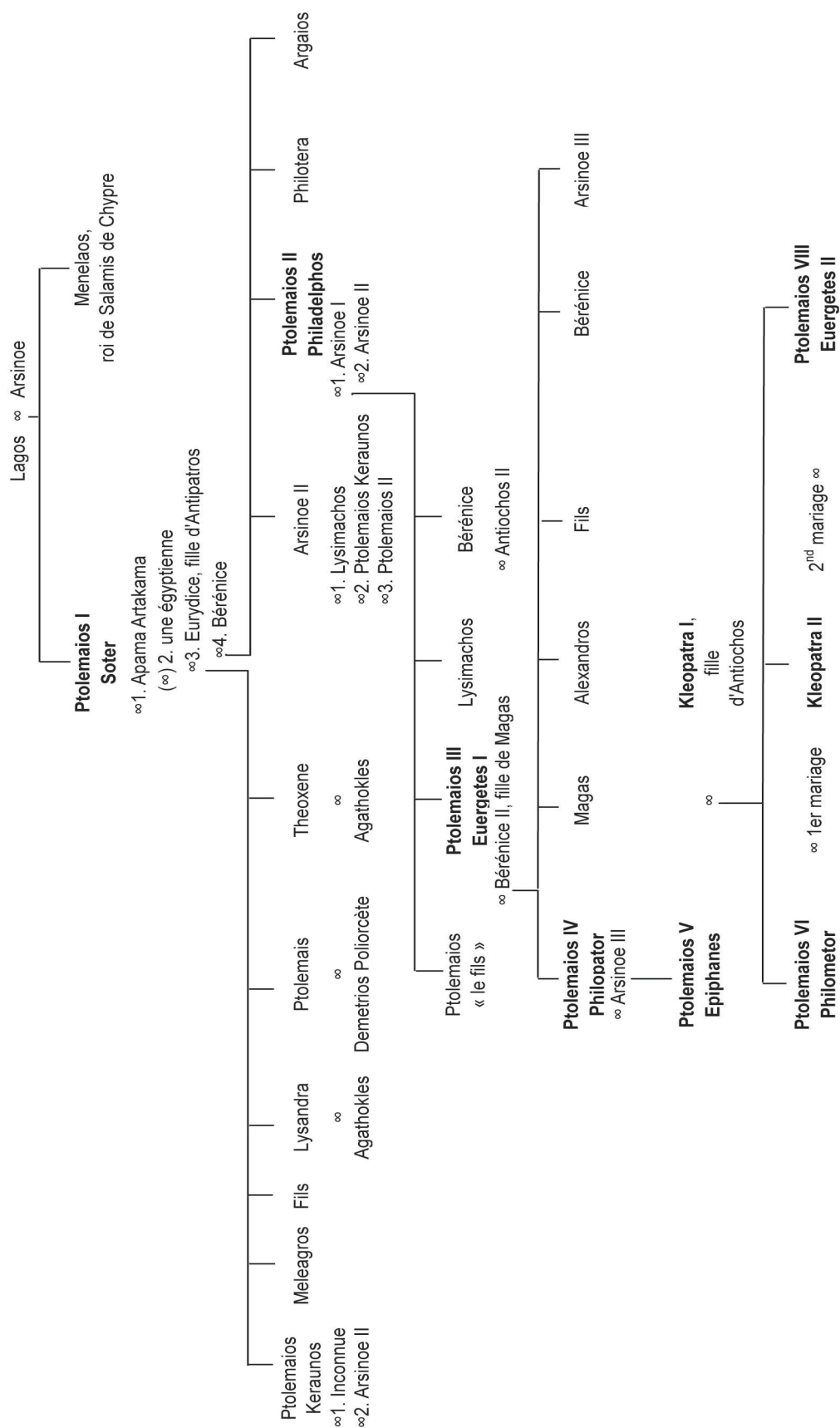
Cancik H. et Schneider H. (éd.), *New Pauly*, 1, col.749-750

Tableau généalogique des Attalides



D'après Cancik H. et Schneider H. (éd.), *New Pauly*, 2, col.305-306.

Tableau généalogique des Lagides



D'après Cancik H. et Schneider H. (éd.), *New Pauly*, 12, col.131-132.



Carte du Péloponnèse : G. Shipley, *The Greek world after Alexander* : 323-30 B.C., Londres, Routledge, 2000, p.135. Adaptée de R.J.A. Talbert, *Atlas of Classical History*, p.29.



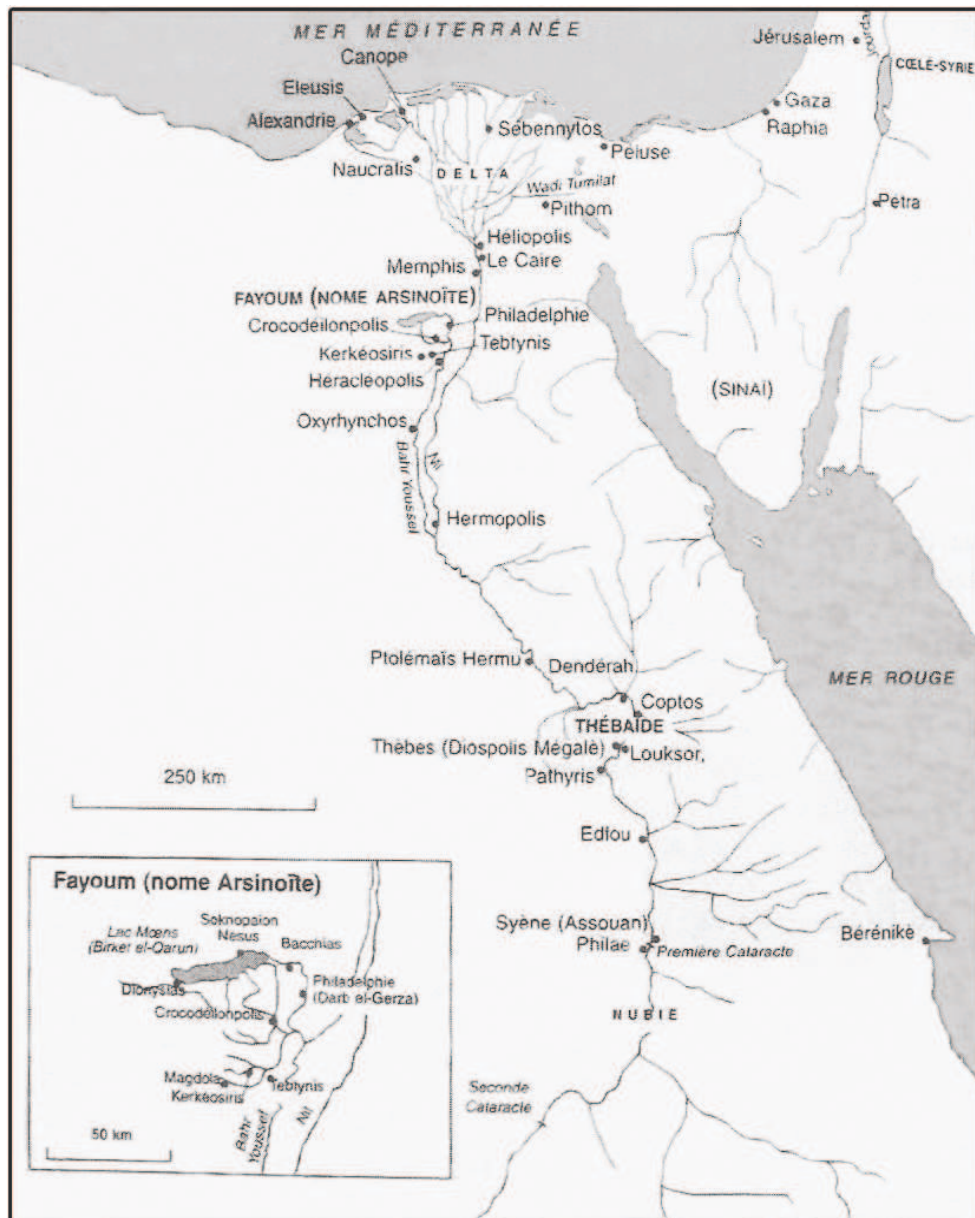
Carte du nord de la Grèce : G. Shipley, *The Greek world after Alexander : 323-30 B.C.*, Londres, Routledge, 2000, p.110. Adaptée de R.J.A. Talbert, *Atlas of Classical History*, p.32.



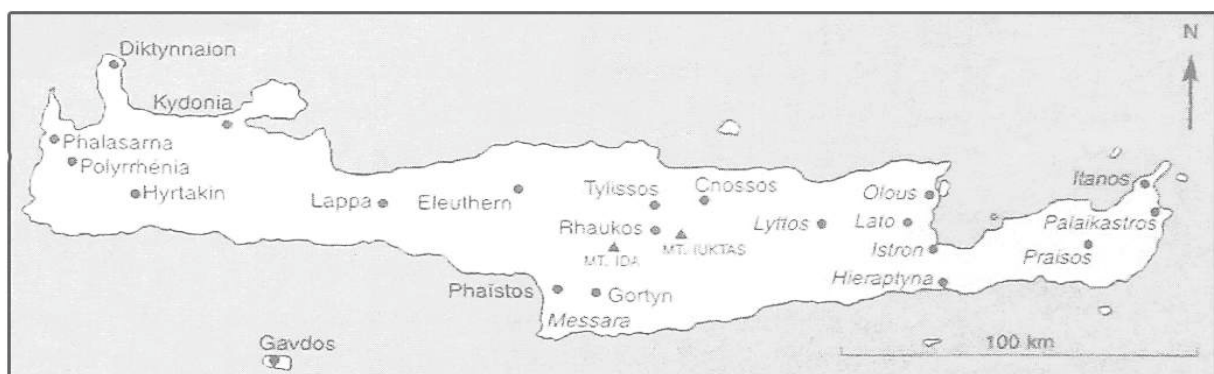
Carte de l'ouest de l'Asie Mineure : G. Shipley, *The Greek world after Alexander : 323-30 B.C.*, Londres, Routledge, 2000, p.274. Adaptée de R.J.A. Talbert, *Atlas of Classical History*, p.73.



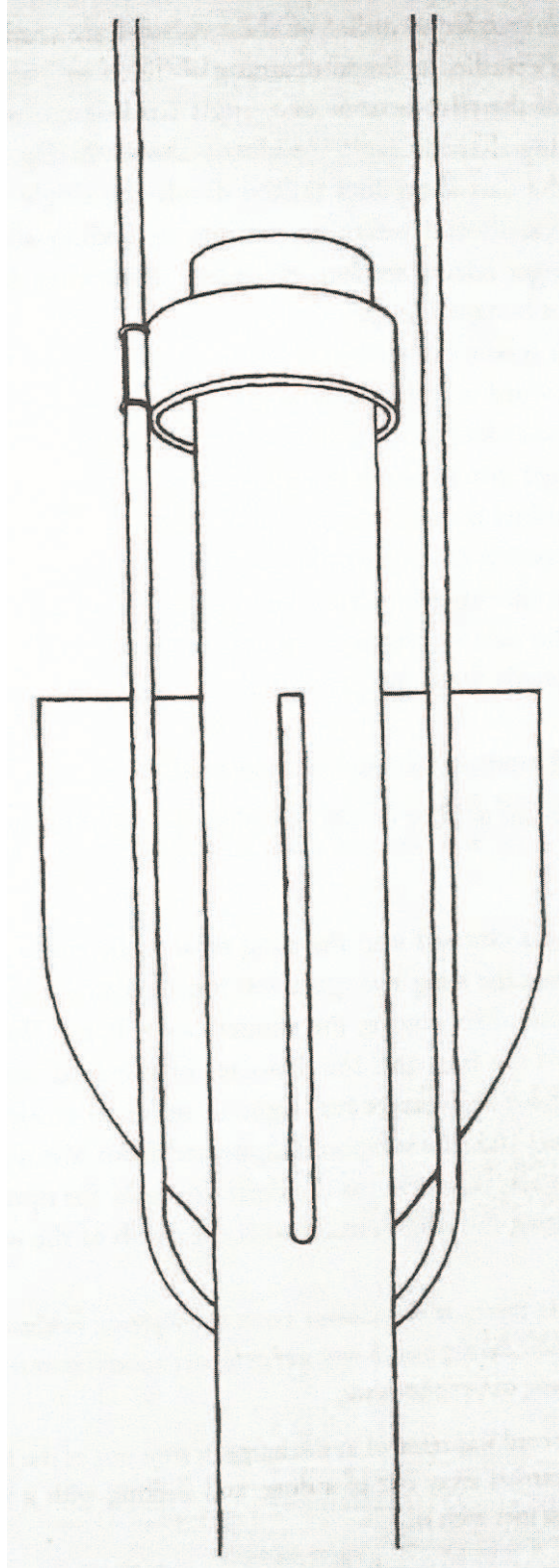
Carte de l'est de l'Asie Mineure : G. Shipley, *The Greek world after Alexander* : 323-30 B.C., Londres, Routledge, 2000, p.276. Adaptée de R.J.A. Talbert, *Atlas of Classical History*, p.29.



Carte de l'Égypte : A. Erskine, *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures 323-31 av. J.-C.*, PUR, Rennes, 2004, p.150.



Carte de la Crète : A. Erskine, *Le monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures 323-31 av. J.-C.*, PUR, Rennes, 2004, p.469. Tirée de I.F. Sanders, *Roman Crete : an archeological survey and gazetteer of Late Hellenistic, Roman and Early Byzantine Crete*, Warminster, 1982.



Croquis du *Cestros* : G.M. Hollenback, « Polybius' description of the « kestromenos » », *Mnemosyne*, 62 (3), 2009, p.461.

Table des matières

Volume I

Remerciements	p.2
Introduction	p.3
- Contenu et objets des livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i> de Polybe.....	p.5
- Intérêt des livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i> de Polybe.....	p.17
Première partie : D'Apamée à Pydna, l'évolution de la politique romaine en Orient d'après le récit de Polybe	p.24
Chapitre 1 : La diplomatie romaine auprès des cités grecques, une attitude modératrice..	p.26
A) <i>Le mode de fonctionnement romain : l'envoi d'ambassades pour réguler la situation politique dans le monde hellénistique</i>	p.27
1°) Nature des actions diplomatiques : lettres, commissions d'enquête et ambassades.....	p.28
2°) Identité des ambassadeurs romains.....	p.39
B) <i>La politique de Rome : T. Quinctius Flaminius et le Sénat</i>	p.55
1°) Le rôle de T. Quinctius Flaminius.....	p.55
2°) Accueil des ambassades au Sénat : Rome, arbitre du monde grec ?.....	p.63
C) <i>L'aspect ambigu de la diplomatie romaine en Grèce</i>	p.70
1°) Une volonté de ne pas intervenir directement.....	p.72
2°) Polybe et la diplomatie romaine en Grèce entre 180 et 168.....	p.82
Chapitre 2 : Le cas particulier de Rhodes.....	p.95
A) <i>L'arbitrage de Rome entre Rhodiens et Lyciens</i>	p.96
1°) Le don de la Lycie à Rhodes par les Romains.....	p.97
2°) Clarification de la position romaine.....	p.102
B) <i>L'évolution de l'alliance entre Rome et Rhodes, lors de la troisième guerre de Macédoine</i> ..	p.109
1°) Rhodes, alliée fidèle des Romains.....	p.109
2°) Tentative de médiation des Rhodiens lors de la troisième guerre de Macédoine.....	p.117
Chapitre 3 : Rome et les monarchies hellénistiques, l'aggravation de la domination romaine.	p.127
A) <i>Les Attalides, alliés de Rome</i>	p.129
1°) Le soutien de Rome à Pergame.....	p.130
2°) La guerre entre Eumène II et Pharnacès I ^{er} et la médiation romaine.....	p.138
3°) La troisième guerre de Macédoine et les relations entre Eumène II et les Romains.....	p.147
B) <i>Rome et la Macédoine, de Philippe V à Persée</i>	p.159

1°) Rome et Philippe V après Apamée.....	p.160
2°) L'intervention de Rome dans la succession de Philippe V d'après le récit de Polybe.....	p.166
3°) Polybe et l'analyse de la troisième guerre de Macédoine : sa théorie des causes.....	p.171
C) <i>Rome et la monarchie séleucide : le cercle de C. Popilius Laenas</i>	p.183
1°) Le contexte de l'entrevue de C. Popilius Laenas avec Antiochos IV.....	p.184
2°) La rencontre entre un légat romain et le roi séleucide, d'après le récit de Polybe : causes, déroulement et conséquences.....	p.192

Volume II

Deuxième partie : La diplomatie dans le monde hellénistique, entre 188 et 168 : une tradition de régulation des relations entre cités et souverains.....	p.212
---	--------------

Chapitre 1 : La Confédération achéenne, entre résistance et acceptation de la domination romaine.....	p.214
---	-------

A) <i>Philopoïmen et la politique indépendante de la Confédération achéenne</i>	p.216
1°) La Confédération achéenne, Lacédémone et Messène.....	p.217
2°) Parallèle de Polybe entre Philopoïmen et Aristainos.....	p.227
B) <i>L'ambassade de Callicratès en 180 : un tournant ?</i>	p.236
1°) Débat et réponse de la Confédération achéenne à Rome.....	p.237
2°) Le discours de Callicratès devant le Sénat romain et son retour en Grèce.....	p.242
C) <i>La Confédération achéenne pendant la troisième guerre de Macédoine</i>	p.252
1°) La Confédération achéenne lors du conflit : le rôle de Polybe.....	p.253
2°) Polybe et la défense de l'opinion publique en Grèce.....	p.263

Chapitre 2 : La diplomatie entre les monarchies hellénistiques et les cités et confédérations de cités grecques, d'Apamée à Pydna, d'après le récit de Polybe.....	p.272
--	-------

A) <i>Les relations difficiles entre la Macédoine et les confédérations de cités grecques</i>	p.273
1°) La politique de Philippe V sur la fin de son règne.....	p.274
2°) Persée et son action diplomatique envers les cités grecques : un élément dérégulateur ?.....	p.279
B) <i>Pergame et la politique d'Eumène II auprès des cités et confédérations de cités grecques</i>	p.288
1°) La diplomatie d'Eumène II en Grèce de 188 à 168 chez Polybe.....	p.290
2°) Les effets de la politique pergaménienne chez les Achéens.....	p.296
C) <i>Concurrence entre Séleucides et Lagides</i>	p.305
1°) Relations entre les Séleucides et les cités grecques de 188 à 170.....	p.306
2°) Les Lagides et la Confédération achéenne après Apamée d'après Polybe.....	p.309
3°) Médiation des Achéens et des Rhodiens lors de la sixième guerre de Coilé-Syrie.....	p.316

Troisième partie : Jugements et leçons de Polybe dans les livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i>.....	p.335
---	--------------

Chapitre 1 : La psychologie des souverains et chefs de guerre.....	p.337
--	-------

A) <i>Le Livre XXVI des Histoires, le portrait d'Antiochos IV par Polybe</i>	p.338
B) <i>Polybe et l'analyse du comportement de Philippe V et de Persée</i>	p.344
1°) Philippe V, un souverain dominé par ses émotions.....	p.345
2°) Le récit de l'épisode de Démétrios.....	p.351
3°) Le portrait de Persée chez Polybe.....	p.358
C) <i>Philopoïmen, Hannibal et Scipion l'Africain</i>	p.367
1°) L'admiration de Polybe pour Philopoïmen.....	p.368
2°) Éloge de Scipion et d'Hannibal.....	p.373
Chapitre 2 : Les <i>Histoires</i>, un manuel politique et militaire : l'exemple des livres XXII à XXIX	p.382
A) <i>Polybe et l'homme politique idéal</i>	p.383
1°) Les qualités approuvées par Polybe.....	p.384
2°) De l'exemple à ne pas suivre, une leçon pour les hommes politiques.	p.388
B) <i>Polybe et la guerre</i>	p.395
1°) L'art militaire dans les livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i>	p.396
2°) Sur le massacre en temps de guerre.....	p.400
Chapitre 3 : Les livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i> de Polybe, un récit objectif ?	p.406
A) <i>Des faits dont Polybe a pu être le témoin direct</i>	p.407
1°) La carrière politique du Mégalo-politain jusqu'en 168.....	p.408
2°) La précision des détails fournis : les sources de l'historien grec.....	p.413
B) <i>Les rancunes personnelles de Polybe</i>	p.422
1°) Les cas des Étoliens et des Crétois.....	p.422
2°) L'ambassade de Callicratès, une version déformée.....	p.428
Conclusion	p.439
Bibliographie	p.449
Index nominum	p.471
Index nominum II	p.483
Annexes	p.496
Hommes politiques romains dans les livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i> de Polybe.....	p.496
Actions diplomatiques de Rome en Orient entre 188 et 168 d'après Polybe.....	p.498
Ambassades reçues par Rome entre 188 et 168 d'après Polybe.....	p.500
Occurrences des termes <i>πρεσβευτής/πρέσβυς</i> : « ambassadeur », <i>πρεσβεία</i> : « ambassade » et <i>πρεσβεύειν</i> : « être ambassadeur, envoyer en ambassade », dans les livres XXII à XXIX des <i>Histoires</i> de Polybe.....	p.504

Tableau généalogique des Antigonides.....	p.506
Tableau généalogique des Attalides.....	p.507
Tableau généalogique des Lagides.....	p.508
Tableau généalogique des Séleucides.....	p.509
Carte du monde égéen, Grèce et Asie Mineure.....	p.510
Carte du Péloponnèse.....	p.511
Carte du nord de la Grèce.....	p.512
Carte de l'ouest de l'Asie Mineure.....	p.513
Carte de l'est de l'Asie Mineure.....	p.514
Cartes de l'Égypte et de la Crète.....	p.515
Croquis du <i>Cestros</i>	p.516
Table des matières.....	p.517

Résumé :

La victoire des Romains sur les Séleucides à Apamée en 188 av. J.-C. leur permet d'acquérir le statut de puissance dominante du bassin méditerranéen, au détriment des monarchies hellénistiques et des confédérations de cités grecques. Dans les livres XXII à XXIX des *Histoires*, dont les fragments qui nous sont parvenus proviennent des *Excerpta Constantiniana*, Polybe nous décrit les événements qui ont suivi, jusqu'à la victoire de Rome sur la Macédoine de Persée en 168. Il cherche à justifier l'attitude des Romains, rejetant la responsabilité du déclenchement de la troisième guerre de Macédoine sur Philippe V. Le récit de Polybe, bien que manquant parfois d'objectivité, est cependant très intéressant pour comprendre à la fois la diplomatie des Romains dans l'Orient méditerranéen et la politique menée par les Achéens, placés entre Rome et les monarchies hellénistiques. Il montre principalement que, comme les autres Grecs, il n'a pas perçu l'évolution de l'impérialisme romain, un impérialisme défensif qui n'accepte plus que l'on puisse nuire, même indirectement, à ses intérêts. Cette description des événements politiques et militaires s'accompagne d'un certain nombre de jugements et de leçons de Polybe. Ils nous permettent de mieux cerner sa vision de l'homme politique idéal et révèlent parfaitement la cohérence des livres XXII à XXIX avec le reste des *Histoires*, malgré le statut particulier de ces livres puisqu'ils correspondent à la totalité de la carrière politique de Polybe en Grèce, avant son exil à Rome de 168 à 151.

Titre : **Historical compound commentary on *Histories* of Polybius**

Summary :

The Roman's victory over the Seleucids at Apamea in 188 B.C. offers them the chance to become the most powerful force of the Mediterranean area, overtaking hellenistic monarchies and confederations of Greek cities domination. In the books XXII through XXIX of *Histories*, from which the fragments that remain today come from the *Excerpta Constantiniana*, Polybius describes the following events until the Roman victory over Perseus' Macedonia in 168 B.C. He tries to justify the Roman behaviour and accuses Philippe V of being the one who pulled the trigger of the Third Macedonian War. Polybius' story, although its lack of objectivity is sometimes obvious, is an interesting resource to understand both Roman diplomacy across the Oriental Mediterranean area and the Achean politic between Rome and the hellenistic monarchies. It mainly reveals that, as any other Greek, Polybius couldn't detect the rise of the Roman imperialism, an defensive imperialism that does not accept, even indirectly, that its interests might be harmed. The description of these political and military events comes with a number of judgements and lessons from Polybius. Thanks to those, we can better understand his vision of the ideal political man. Moreover, they perfectly reveal the consistency between the books XXII through XXIX and the rest of *Histories*, despite the particular status of these books since they match Polybius' entire political career in Greece, before his exile in Rome from 168 to 151 B.C.

Discipline : Histoire Ancienne

Mots-clés : Polybe ; guerre ; diplomatie ; confédérations ; monarchies hellénistiques ; cités ; Rome ; impérialisme.

U.F.R. Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés – Université Paris 13 – 99, av. Jean-Baptiste Clément, 93430 - Villetaneuse